



HAL
open science

L'architecture et l'urbanisme à Bordeaux sous la municipalité d'Adrien Marquet (1925-1944)

Marie Françoise Bénech

► **To cite this version:**

Marie Françoise Bénech. L'architecture et l'urbanisme à Bordeaux sous la municipalité d'Adrien Marquet (1925-1944). Art et histoire de l'art. Université Bordeaux Montaigne, 2003. Français. NNT : 2003BOR30044 . tel-04195724

HAL Id: tel-04195724

<https://hal.science/tel-04195724>

Submitted on 4 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Bordeaux III

École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)

THÈSE DE DOCTORAT EN « Histoire de l'art contemporain »

L'architecture et l'urbanisme à Bordeaux sous la municipalité d'Adrien Marquet (1925-1944)

Présentée et soutenue publiquement le 02 juillet 2003 par

Marie-Françoise BENECH

Sous la direction de Dominique JARARRASSE

Membres du jury

Dominique JARARRASSE, Professeur, Université Bordeaux 3.

Marc AGOSTINO, Professeur, Université Bordeaux 3. Bernard

LACHAISE, Professeur, Université Bordeaux 3. Claude

MASSU, Professeur, Université Aix-Marseille. Danièle

VOLDMANN, Directrice de recherche au CNRS.

THÈSE

PRÉSENTÉE À

L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX III
POUR L'OBTENTION DU GRADE DE
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

PAR

MARIE-FRANÇOISE BÉNECH

L'architecture et l'urbanisme à Bordeaux sous
la municipalité d'Adrien Marquet
(1925-1944).

Directeur de recherche :

M. DOMINIQUE JARRASSÉ

Professeur d'Histoire de l'Art contemporain à
l'Université Michel de Montaigne
BORDEAUX III

VOLUME I : 1925-1929 : CONSTRUIRE POUR MODERNISER.
TEXTE ET ICONOGRAPHIE.

AVERTISSEMENT

La qualité de numérisation de ce fichier dépendant de l'état général de la microfiche, l'A.N.R.T. ne peut garantir un résultat irréprochable.

Le présent ouvrage est uniquement consultable en bibliothèque.

"L'architecture est le témoin d'une époque et le reflet de ses mœurs".

J. d'Welles, Bordeaux, 7 août 1942.

AVANT PROPOS.

Ce travail est avant tout très lié à ma vie professionnelle. En effet, depuis septembre 1995, le lycée François Mauriac à Bordeaux-Bastide offre à ses élèves de première littéraire la possibilité de suivre une option d'histoire des arts. Je fais partie depuis cette date du petit groupe d'enseignants chargé de leur faire découvrir différentes formes d'art au fil du temps et de l'évolution des styles. Ayant, entre autres, la charge de présenter *L'habitat, l'architecture et l'art de vivre à Bordeaux de 1890 à 1950*, il m'était donc indispensable de constituer une documentation sérieuse sur ce sujet.

Dans un premier temps, j'ai utilisé essentiellement quatre sources :

-d'abord, les multiples travaux de M. Robert Coustet tant sur Bordeaux art-déco que sur les grandes réalisations des années 30,

-en second lieu l'incontournable ouvrage collectif *Bordeaux et l'Aquitaine : 1920-1940 urbanisme et architecture*,

-puis la publication de Gabriel Lechner *L'architecture régionale et la commande publique : l'exemple de la Gironde (1919-1960)*,

-enfin, j'ai commencé à exploiter les richesses de la série M (édifices publics), la plus volumineuse des Archives Municipales de Bordeaux.

Lors de ces premières recherches, j'ai été très vite intriguée par l'originalité des deux personnages qui ont influencé les politiques de construction dans les années 30 à Bordeaux : A.Marquet et J. d'Welles. Quand des hommes font autant pour leur ville, on a coutume d'avoir pour eux une grande reconnaissance, ils laissent un signe de leur passage, une rue, un édifice public portent éventuellement leur nom. Dans le cas présent, il ne reste rigoureusement aucune trace de ce maire qui resta pourtant en place pendant 19 ans. Durant cette période, amoureux inconditionnel de sa ville, il n'eut de cesse de la hisser au plus haut rang de la vie nationale. Toutefois, ses prises de position en faveur de l'Allemagne nazie pendant la deuxième guerre mondiale l'ont conduit à la condamnation, et les bordelais ont donc voulu l'effacer de leur mémoire. Quant à J. d'Welles qui a consacré toute sa vie à Bordeaux puisqu'il était là avant A.Marquet et qu'il a poursuivi sa carrière après, il ne reste de lui qu'une plaque apposée dans une petite rue modeste par sa taille et sa fonction, à proximité de l'actuel Conservatoire de musique de la ville, dans ce quartier pour lequel il avait pourtant élaboré des projets si ambitieux.

A partir de là, j'ai eu envie de découvrir et d'exploiter de nouvelles sources afin d'explorer certaines zones d'ombre, et dans tous les cas d'en savoir davantage sur ces deux hommes et sur leur oeuvre. L'idée d'une recherche plus étendue en vue d'une thèse s'est alors imposée. Deux professeurs de Bordeaux III m'ont aidée à concrétiser mon désir : Mme Anne-Marie Cocula et M. Marc Agostino, que je remercie tout particulièrement. Mon cours de lycée a servi de trame à mon mémoire de DEA, il me restait alors à bien définir mon sujet de thèse, ce qui ne fut pas facile.

Mes limites initiales allaient de 1919 à 1939 : elles étaient pratiques puisque correspondant parfaitement à ma première documentation. La guerre semblait alors une rupture avec l'arrêt des grands travaux. De nombreuses personnes me disaient aussi qu'il ne s'était rien passé après 1940, qu'il n'y avait pas de matériaux, donc pas de constructions, tout au plus un peu d'entretien. D'autres évoquaient également le fait que tout avait été publié ou presque sur l'architecture de cette période. C'était vrai, en partie, puisque l'on dispose de renseignements précis sur les architectes ayant travaillé à cette époque, les constructions et les grands projets d'avenir envisagés à partir de 1940 par Jacques d'Welles.

Consciente néanmoins des lacunes existantes, surtout entre 1940 et 1944, il fallait donc donner d'autres dimensions au sujet. Avec l'aide de M. le professeur Dominique Jarrassé, j'ai centré mon travail sur la municipalité Marquet 1925-1944. Étant historienne de formation, j'ai tenu volontairement à placer ma thèse entre l'histoire et l'histoire de l'art pour dépasser les monographies ou la présentation "catalogue" et essayer d'arriver à une réflexion d'ensemble sur l'oeuvre édilitaire d'A. Marquet et sur l'action de J. d'Welles. Cette orientation s'imposait d'autant plus que très vite, je me suis aperçue qu'il n'aurait jamais pu y avoir d'architecture municipale sans la volonté du maire, et sans la création des services qui ont permis ces constructions. En effet, sous la municipalité d' A. Marquet les grands courants de l'architecture de l'entre-deux-guerres n'auraient pu s'exprimer que dans des maisons individuelles et des constructions privées. Grâce au maire, à sa volonté de lutter contre les taudis, d'équiper la ville de tout un ensemble de bâtiments publics, les architectes ont trouvé matière à traduire dans la réalité tout ce qu'ils avaient pu observer chez leurs confrères tant en Europe qu'aux États-Unis. Enfin pour J. d'Welles, soutenu par A. Marquet, la période de la guerre surtout à partir de 1941 a été une période très active. On y a assisté à une vaste réflexion sur l'urbanisme pour préparer l'après-guerre. Beaucoup de projets ont d'ailleurs été réalisés après 1944, d'autres ont parfois resurgi avant de retomber dans l'oubli : preuve qu'à Bordeaux il faut souvent laisser beaucoup de temps au temps.

Nombreux sont ceux qui m'ont aidée à mener à bien cette recherche. J'adresse des remerciements tout particuliers à mon mari et à mon fils Thomas qui patiemment ont su m'initier au traitement de texte, à ma belle-fille Nathalie toujours compétente et disponible pour les recherches bibliographiques. Je remercie également très sincèrement mon amie Madame Anne Marie Liotard, photographe de qualité qui s'est chargée, avec toute son expérience et son savoir de professeur agrégée de Grammaire, de la correction, de l'illustration et de la mise en page de cette thèse. Je suis particulièrement reconnaissante à la Fondation Le Corbusier d'avoir permis la reproduction de certaines oeuvres avec exonération des droits. Je désire remercier aussi le personnel des Archives municipales de Bordeaux, en particulier certains membres de l'équipe aujourd'hui partis en retraite, les conservateurs : Monsieur J. P. Avisseau et Mademoiselle A. Vatican qui lui a succédé, Madame E. Costemale, documentaliste du Port autonome, l'administration du Lycée F.Mauriac qui m'a toujours encouragée dans cette aventure, M.Michel Naud, directeur de *La Mémoire de Bordeaux*, tous ceux qui ont accepté de me rencontrer ou de me fournir des renseignements sur l'époque Marquet, plus spécialement Messieurs M. Slitinsky, J.Ph. Larrose, J. B. Philippon, G. Peyssard, A. Lebègue et tous ceux que j'ai pu oublier. Enfin un merci très sincère à Monsieur le Professeur D. Jarrassé qui pendant cinq ans m'a judicieusement conseillée, s'est montré toujours disponible et a su accepter de m'accorder une certaine autonomie dans mon travail.

SOMMAIRE GÉNÉRAL

AVANT PROPOS
SOMMAIRE
INTRODUCTION GÉNÉRALE

VOLUME I : 1925-1929 : *CONSTRUIRE POUR MODERNISER*

INTRODUCTION DU I^{ER} VOLUME

CHAPITRE 1 : *LE PREMIER MANDAT D'A. MARQUET, BORDEAUX A L'HEURE DU CHANGEMENT.*

- I) Le maire.
- II) L'installation au Palais Rohan.
- III) L'action municipale.
- IV) L'origine profonde de la politique de grands travaux lancée par la municipalité Marquet.

CHAPITRE 2 : LA LÉGISLATION FAVORISE L'ACTION DU MAIRE.

- I) La législation antérieure à 1925.
- II) La législation postérieure à 1925.
- III) La loi Loucheur présentée par la presse pour être comprise par tous.

CHAPITRE 3 : : LE RÔLE DE JACQUES D'WELLES

- I) De Toulouse à Bordeaux.
- II) J. d'Welles se fait une place à Bordeaux.
- III) Le rôle d'A Marquet dans certains choix artistiques.
- IV) Les positions de J. d'Welles entre 1925 et 1929.
- V) Étude d'un grand projet architectural, première occasion pour J. d'Welles d'affirmer ses goûts et ses choix : l'exemple de la Bourse du Travail.
- VI) L'étendue des compétences de J. d'Welles.
- VII) L'ingénieur-architecte et son entourage professionnel : en particulier le Service technique d'architecture et son personnel.

CHAPITRE 4 : *DES RÉALISATIONS ENCORE MODESTES MAIS UNE NOUVELLE MANIÈRE DE CONSTRUIRE*

- I) Les monuments : lieux de pouvoir et de mémoire.
- II) Les transformations urbaines.
- III) Une réalisation atypique : La cité Frugès à Pessac.
- IV) L'action municipale en matière de construction et d'équipements.
- V) L'œuvre scolaire.

CHAPITRE 5 : *LES NOUVELLES MANIÈRES DE CONSTRUIRE ET LES CONSÉQUENCES POUR BORDEAUX.*

- I) L'importance de l'exposition des Arts décoratifs de 1925.
- II) Les discussions à propos de l'habitation moderne.
- III) Comment construire et que construire ?

CHAPITRE 6 : LES INSTITUTIONS ET LES ARTISTES A BORDEAUX.

- I) La création de l'École régionale d'architecture de Bordeaux.
- II) l'arrivée de F. M. Roganeau à la tête de l'école des Beaux-arts de Bordeaux.
- III) Les artistes bordelais : en particulier René Buthaud.

CONCLUSION DU 1^{ER} VOLUME.

ANNEXES I

ICONOGRAPHIE VOLUME I

TABLE DES ANNEXES

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME I

VOLUME 2 : 1929-SEPTEMBRE 1939, CONSTRUIRE POUR DONNER DU TRAVAIL : LES ANNÉES DE CRISE.

INTRODUCTION

CHAPITRE 1 : L'ACTION D'A. MARQUET DE 1929 A 1934.

- I) La mise en place de la nouvelle équipe.
- II) Les premiers travaux de la municipalité et les méthodes utilisées.
- III) L'année 1930.
- IV) Les premières réalisations et les difficultés.

CHAPITRE 2 : L'ANNÉE 1934 : A. MARQUET DEVIENT MINISTRE DU TRAVAIL DANS LE GOUVERNEMENT DOUMERGUE.

- I) Le problème des grands travaux et les premières mesures.
- II) Le programme des grands travaux et l'action personnelle d'A. Marquet.

CHAPITRE 3 : J. D'WELLES UN ARCHITECTE TALENTUEUX AU SERVICE DE LA VILLE DE BORDEAUX.

- I) Le programme des grands travaux.
- II) J. d'Welles : la connaissance de la personne pour mieux comprendre son action.
- III) Un réel intérêt pour l'Italie et pourtant une guerre qui s'annonce.

CHAPITRE 4 : L'ACTION MUNICIPALE, EN PARTICULIER APRÈS 1934 ET LES DÉBUTS D'UN URBANISME BORDELAIS.

- I) La lutte contre le chômage et la défense des intérêts de Bordeaux.
- II) La question de l'urbanisme jusqu'en 1935
- III) Le bilan de 1935 et la réélection d'A. Marquet.
- IV) Vers un véritable urbanisme 1936-1939.

CHAPITRE 5 : LES GRANDES RÉALISATIONS DE LA MUNICIPALITÉ MARQUET.

- I) Les réalisations de prestige
- II) Les réalisations utilitaires
- III) Les équipements à caractère social

CHAPITRE 6 : ARCHITECTES, ART ET CONSTRUCTION A BORDEAUX ENTRE 1929 ET 1939.

- I) Les architectes, les écoles : architecture et Beaux-Arts et leur enseignement.
- II) L'école municipale des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs.
- III) L'art à Bordeaux.
- IV) Architectes et constructions.
- V) Les grandes réalisations permettent de se rendre compte du rôle joué par l'architecte en chef, le comité des architectes-conseils et le maire lui-même.

CHAPITRE 7 : BORDEAUX : UNE VILLE DONT ON PARLE.

- I) La foire coloniale et internationale de Bordeaux.
- II) Les revues.
- III) Le 1er congrès d'urbanisme à Bordeaux, Juin 1934.
- IV) Les expositions.

CONCLUSION DU 2ÈME VOLUME.

ANNEXES 2

ICONOGRAPHIE VOLUME 2 bis

TABLE DES ANNEXES

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME 2

VOLUME 3 : CONSTRUIRE L'AVENIR, SEPTEMBRE 1939-1944 : LES ANNÉES DE GUERRE.

CHAPITRE 1 : A. MARQUET, UN MAIRE AU CŒUR DE LA TOURMENTE

- I) L'activité municipale de septembre 1939 à juin 1940.
- II) 1940-1942 : bonheur et déceptions.
- III) La loi du 16 novembre 1940 et ses conséquences sur l'activité municipale.
- IV) Bordeaux pendant la guerre.
- V) 1942-1944 les deux dernières années d'A. Marquet à la mairie de Bordeaux.

CHAPITRE 2 : ARCHITECTES, ARCHITECTURE ET BEAUX-ARTS PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE.

- I) L'École des Beaux-arts.
- II) La mise en place de l'ordre des architectes.
- III) L'ordre des architectes de Bordeaux pendant la deuxième guerre mondiale.
- IV) Le cas particulier de J. d'Welles architecte en chef de la Ville de Bordeaux.

CHAPITRE 3 : J. D' WELLES TRAVAILLE ENCORE MAIS SE MET A DOUTER.

- I) Encore et toujours la politique de grands travaux.
- II) Les revues d'architecture et les publications sur Bordeaux.
- III) Le temps de l'espoir et des doutes.
- IV) L'inquiétude devant l'avenir et la nécessité de sauvegarder
- V) Les rapports avec l'Allemagne et les allemands.

CHAPITRE 4 : LA QUESTION DE L'URBANISME PENDANT LA 2ÈME GUERRE MONDIALE A BORDEAUX.

- I) Les grands choix à partir de 1940 et 1941.
- II) L'étape de 1942.
- III) Le tournant de 1943.
- IV) 1944 : entre déceptions et espoirs

CHAPITRE 5 : L'AFFAIRE DU HAMEAU FLEURI

- I) Le traitement actuel de cette affaire.
- II) Le contexte historique de l'opération immobilière.
- III) La vente par l'administrateur-provisoire.
- IV) L'utilisation du bien.

CHAPITRE 6: *A. MARQUET ET J. D'WELLES ONT-ILS RÉUSSI À DONNER UN NOUVEAU VISAGE À BORDEAUX ?*

I) Le rôle d'A. Marquet.

II) L'action de J. d'Welles

III) Le Plan proposé en 1945 : une nouvelle image de Bordeaux ?

CONCLUSION GÉNÉRALE

ANNEXES 3

ICONOGRAPHIE VOLUME 3

TABLE DES ANNEXES

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME 3

BIBLIOGRAPHIE

TABLE RÉCAPITULATIVE DES ANNEXES

TABLE GÉNÉRALE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES MATIÈRES





INTRODUCTION GÉNÉRALE.

Lors du procès de Maurice Papon en 1997 la presse locale a relevé, avec un certain étonnement, que la période 1939-1945 semblait avoir été délaissée par les historiens bordelais comparativement à d'autres villes de France où la recherche était plus active. Depuis, il est vrai, chercheurs, enseignants, étudiants ont décidé d'aller plus loin dans la connaissance de la vie locale pendant la guerre.

Il faut signaler que la couverture du procès par le journal *Sud-Ouest* via Internet a offert de manière posthume à A.Marquet, même s'il y est présenté en coupable, la possibilité d'être connu mondialement. Sa soif de notoriété, sa sympathie pour les médias, la communication et la modernité en général lui auraient sans doute fait apprécier cette démarche de la presse locale.¹

Cette thèse s'articule autour de trois axes :

-A.Marquet maire de Bordeaux de 1925 à 1944, (ill. n°1)

-J.d'Welles ingénieur-architecte de la Ville depuis 1921 (puis architecte en chef en 1929, président du comité des architectes-conseils en 1931 et urbaniste de la Ville et de la région de Bordeaux en 1938)

-le travail réalisé par ce tandem en matière de constructions, d'équipements et d'urbanisme.

Dès le début, les deux hommes avaient des ambitions très claires le premier entendait initier à l'échelon local une politique de construction réussie, de manière à transformer et moderniser la ville et à la rendre exemplaire, afin de pouvoir utiliser cette expérience positive pour faire une carrière politique à Paris. De

¹Extraits du quotidien *Sud-Ouest* en ligne : Le procès de Maurice Papon. annexe 1 p 156

son côté, J.d'Welles entendait bien s. servir de ses multiples réalisations dans la capitale girondine pour acquérir une brillante réputation nationale et internationale.

Le problème majeur qui s'est très vite posé a été celui des sources : pas d'archives Marquet, pas de fonds d'Welles et une période 1940-1944 particulièrement difficile à connaître pour plusieurs raisons :

A. Marquet s'est dépêché, avant son arrestation en 1944 de faire disparaître la quasi totalité de ses archives personnelles. Aujourd'hui, seuls quelques documents ayant appartenu au maire subsistent, et sont la propriété de M.P Brana et de Madame Joëlle Dusseau : ils les désignent sous le nom d' *Archives Marquet*, mais, dans la mesure où ils refusent de les communiquer aux historiens, il est bien difficile de se faire une idée de la valeur réelle de ce fonds.

D'autre part, les délibérations du Conseil municipal, pourtant riches de 1925 à 1940 deviennent très ternes quant à leur contenu dès 1940 : personne n'y prend véritablement position, aussi a-t-on la pénible impression à la fois d'un strict règlement des affaires courantes et en même temps d'une volonté de gommer la guerre, ce qui nuit à l'intérêt de ces registres.

De surcroît, les témoins de l'époque se font de moins en moins nombreux et leur point de vue n'est pas neutre. Pour les résistants, il va de soi que la collaboration du maire est indiscutable et pourtant, la peine infligée à la Libération (dix ans d'indignité nationale) paraît bien faible au regard du soutien quasi sans faille apporté aux occupants. Pour ses admirateurs ², A.Marquet, par son autorité et son souci de l'ordre, a sans doute évité à la Ville un sort plus douloureux que celui qu'elle a connu.

Enfin, pendant la période de la guerre la presse est censurée et la presque totalité des revues d'architecture cesse de paraître.

Malgré ces difficultés, il a été possible de constituer une documentation satisfaisante. Compte-tenu du délai toléré pour la rédaction de la thèse il fallait éviter une certaine dispersion, ce qui m'a conduite, après m'en être entretenue avec M.J.P.Avisseau, à privilégier les Archives municipales de Bordeaux. Elles offraient l'avantage d'être assez riches, malgré le désordre de certaines liasses qui a allongé le temps de dépouillement. Certes, ce choix peut être contesté car il nuit à une certaine exhaustivité, cependant la diversité des documents consultés apparaît comme une réponse aisée à toute critique à ce sujet. Il convient aussi de signaler qu'il y a peu de témoignages oraux sur l'ère Marquet et, de leur côté, les architectes n'ont pas écrit à propos de leurs travaux.

Pour aborder la connaissance d'A.Marquet, la première base de travail fut la lecture complète des délibérations du Conseil municipal de la ville de Bordeaux de 1925 à 1944. En l'absence d'archives de député exploitables, une incursion aux Archives nationales a pu néanmoins permettre de vérifier la portée des mesures prises en 1934 pendant son bref passage dans le gouvernement Doumergue puisque ses idées en matière d'emploi ont largement inspiré ses successeurs jusqu'à la guerre³.

²M.J.Ph.Larrose, professeur agrégé d'allemand et principal interprète du maire auprès des autorités allemandes pendant la guerre et M. le docteur René Bach, ami intime d'A.Marquet à la fin de sa vie.

³ en particulier F /60/ 973 et F /2/ 2135.

S'il n'existe pas de fonds d'Welles, en revanche les Archives municipales disposent de la totalité des archives du Service technique d'architecture de la mairie de Bordeaux ⁴. On dit souvent que les architectes construisent et n'écrivent pas : L'architecte en chef de la Ville apporte un démenti à cette assertion, car il a justement beaucoup écrit. Il avait coutume de mêler sa correspondance personnelle à sa correspondance professionnelle ce qui rend le dépouillement fastidieux : mais, récompense suprême, au fil des courriers on arrive à esquisser le portrait de l'homme privé et public, les relations qu'il a entretenues avec ses nombreux amis souvent architectes, ou directeurs de revues d'architecture, avec lesquels il a échangé des points de vue sur l'orientation de la construction et sur l'évolution de la société.

Toutefois, ces sources n'étaient pas suffisantes pour connaître les hommes (en particulier le maire), leurs relations et leurs différentes réalisations. J'ai donc choisi d'orienter mes recherches dans d'autres directions.

En premier lieu, la consultation systématique dans la série M des dossiers relatifs à la construction des principaux édifices des années 1925 à 1939. La consultation des séries F (population, économie et société) et de la série O (travaux publics, voirie, moyens de transport, régime des eaux) n'a pas été très fructueuse. Par contre l'étude complète de la série 724 D Urbanisme a fourni des renseignements précieux sur le visage que devait avoir Bordeaux dès le retour de la paix.

En second lieu, il m'a paru intéressant d'étudier une source peu exploitée mais ô combien riche, à savoir la presse, qui offrait l'immense avantage de donner son point de vue sur l'action municipale, le maire lui-même, les réalisations architecturales, le travail de J. d'Welles et de ses confrères.

-C'est dans ce but que j'ai effectué le dépouillement intégral d'un quotidien régional *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest* de 1925 à 1944. Ce journal commence à paraître en 1887, il fête d'ailleurs ses quarante ans d'existence en 1927, donc en pleine ère Marquet. Il modernise alors ses services. Le matériel utilisé à partir de cette date "a été créé spécialement pour ses besoins, il résume tous les perfectionnements, tous les progrès, toutes les nouveautés dont la technique de l'imprimerie peut s'enorgueillir, et qui feront de ce journal un des premiers de France pour sa lisibilité parfaite et pour la présentation de son illustration. Ce matériel a été construit en France et il réalise une belle victoire de l'industrie nationale envers l'industrie similaire de l'étranger qui, depuis la guerre, tentait de s'assurer le monopole du marché français ⁵". Il semble qu'à ce jour, ce quotidien n'a jamais été exploité de manière aussi systématique. Il offre l'avantage, de par sa structure (rédaction et administration rue Porte-Dijeaux à Bordeaux, Direction et rédaction, 21 boulevard Montmartre à Paris, Publicité reçue à Bordeaux et à Paris au journal et à l'agence Havas), d'avoir une dimension un peu plus nationale que ses confrères locaux. Politiquement il est considéré comme "le deuxième élément avec *La Gironde* et *La petite Gironde* de la sensibilité républicaine et laïque de la gauche

⁴ I M 111 à I M 143.

⁵ Dimanche 24 avril 1927.

girondine"⁶. On pourra peut-être objecter qu'il sera d'entrée très "Marquettiste", c'est un fait ; mais son réel intérêt repose sur les nombreux articles qui paraissent régulièrement (au moins jusqu'en 1937- 1938) sur les réalisations architecturales et l'art en général à Bordeaux, en France et à l'étranger. A partir de 1930 et jusqu'à sa mort en 1938, un de ses journalistes : Adolphe Catusse assure même le suivi de toutes les constructions municipales. Enfin, avec *La liberté du Sud-Ouest* et *La petite Gironde* cette publication a l'avantage d'échapper à la censure pendant les années de guerre.

-Le deuxième journal qui a été aussi rigoureusement dépouillé de 1925 à l'arrêt de sa parution en 1942, est le *Sud-Ouest économique*. Cette publication se présente comme une sorte de vitrine de la Ville et de ses réalisations. C'est pendant l'ère Marquet que ce journal va connaître son apogée puisqu'en 1926 il lance "les super numéros spéciaux". "Les personnalités les plus qualifiées, doyens de Facultés, savants, ingénieurs, consuls, industriels, commerçants apportent leur concours précieux et dévoué". Il devient en 1928 "non plus un simple fascicule périodique mais un véritable volume d'une centaine de pages abondamment illustrées". Sa documentation puisée aux meilleures sources est appréciée des lecteurs et aussi des journalistes qui lui font, de leur propre aveu, des emprunts souvent importants "⁷. De plus, comme il est largement diffusé à l'étranger, "sa rédaction est amenée à se préoccuper de tous les grands problèmes nationaux et internationaux" et fait paraître des numéros spéciaux de propagande. Le journal est particulièrement riche par ses articles sur la construction, les foires de Bordeaux, les grandes expositions, en particulier l'exposition internationale de Paris en 1937 à laquelle la capitale girondine a activement participé..

-Certains numéros de *L'Illustration* ont été lus attentivement car on y trouve des articles intéressants sur les grands changements en matière de construction, d'habitat, et l'exemple bordelais est souvent cité car J.d'Welles entretient une correspondance suivie avec Léandre Vaillat ⁸.

-Des journaux spécialisés ont été consultés de manière plus ponctuelle. L'architecte en chef a eu dès 1925 le souci de faire paraître des articles sur tout ce qu'il entreprenait à Bordeaux, ce qui explique l'existence de publications concernant la Ville dans de nombreuses revues, particulièrement : *L'architecture* (la meilleure d'après J.d'Welles), *La construction moderne*, *Travaux*, *Urbanisme*, *Art et Industrie* et pendant la guerre *L'architecture française*.

-Puisque la période 1925-1944 a servi de cadre aux grandes transformations de la profession d'architecte (création d'une école régionale en 1928 et fondation de

⁶*Députés et sénateurs de l'Aquitaine sous la troisième république 1870-1940, portrait de groupe*. Équipe de recherche en histoire politique contemporaine. Université Michel de Montaigne Bordeaux III. Talence MSHA.

⁷N°182, janvier 1929.

⁸Léandre Vaillat : publiciste, spécialiste des Beaux-arts, a écrit de nombreux articles pour le journal *L'Illustration* dont le rédacteur en chef est M.Sorbets, 13 rue Saint Georges, Paris 9ème.

l'Ordre des architectes par la loi du 31 décembre 1940), il était indispensable de recueillir une documentation sur le sujet. Les archives sont assez pauvres sur la question⁹. Le premier recueil des procès-verbaux des séances du Conseil régional de l'Ordre des architectes du 7 août 1941 au 26 septembre 1946 n'avait jamais été étudié et s'est avéré être un outil plein d'intérêt de même qu'un projet et d'ouvrage rédigé par d'anciens élèves et amis de Claude Ferret à la mémoire de l'École d'architecture et de ses professeurs dans les années 1990. Ce dernier, qui n'a jamais été publié, fut aussi une source non négligeable.

Cette base documentaire à laquelle il faut ajouter la lecture de nombreux ouvrages tant d'histoire que d'histoire de l'art a permis le choix d'une double problématique.

-D'une part, il a fallu dégager le rôle qu'a pu jouer la construction, et à travers elle, l'architecture, dans le programme politique d'A.Marquet,

-D'autre part la correspondance de J.d'Weilles a permis d'appréhender le rôle d'un architecte et d'un urbaniste de l'époque, et non des moindres puisqu'il s'agit de celui de la ville de Bordeaux, 4ème ville de France, dont le maire fut deux fois ministre pendant ces années, et dont certaines réalisations ont été appréciées mondialement.

Il convient également de signaler qu'un effort a été réalisé ici pour ne pas répéter, une fois encore, l'analyse stylistique des édifices et monuments de l'ère Marquet déjà maintes fois publiée. J'ai préféré, au contraire, m'attacher tout particulièrement au regard que la presse et les observateurs de toute sorte avaient pu porter sur ces réalisations et les projets qui furent très nombreux à cette époque.

Enfin la nouveauté de ce travail a été de tenter un nouveau découpage chronologique pour l'étude de la municipalité Marquet. On a coutume en effet de diviser les années 1925-1944 autour de charnières telles que 1935, (fondation du parti néo-socialiste de France), et juin 1940 (ministre d'État, ministre de l'intérieur). Or il faut reconnaître que ces dates n'ont rigoureusement aucune incidence sur l'action municipale qui a été essentiellement déterminée par la seule volonté du premier magistrat de la cité.

Pour ces raisons, nous envisagerons trois grandes périodes :

- **La première s'étend de 1925 à 1929** : c'est le premier mandat d'A.Marquet et le début de sa carrière municipale. La réussite de son programme de construction va donc l'aider à se faire réélire.

- **La deuxième couvre les années 1929-1939** : ce sont des années de crise, mais aussi celles de l'apogée du maire, avec la réalisation de grands projets architecturaux qui font connaître Bordeaux en France et dans le monde. Un poste de ministre et l'espoir d'une carrière nationale sont une réelle récompense pour lui.

- **La troisième est la sombre époque de la deuxième guerre mondiale** de septembre 1939 à 1944. La collaboration avec l'ennemi donne un ton particulier à ces années caractérisées par un certain retour au régionalisme. A. Marquet, sûr de rester à son poste quoi qu'il arrive, prépare sa ville de manière à lui faire retrouver sitôt la paix revenue, une place de choix par rapport aux autres villes françaises.

⁹Excepté 748 R 1 : création de l'École régionale d'architecture 1927-1928.

PREMIÈRE PARTIE

CONSTRUIRE POUR MODERNISER : 1925-1929.

INTRODUCTION

L'année 1925 ouvre, pour la France, une ère de changement sur le plan politique puisque "le renouvellement intégral des conseils municipaux" est prévu. "Ceux-ci, élus en novembre 1919, ont reçu exceptionnellement des pouvoirs d'une durée de cinq années et demie, afin d'en faire coïncider l'expiration avec la date habituelle du premier dimanche de mai". Quant au renouvellement par moitié des conseils généraux de tous les départements, il doit s'effectuer à la fin de juillet" ¹ Cette campagne électorale va permettre à Bordeaux la mise en place d'une nouvelle donne politique. En effet, l'élection d'A. Marquet au poste de premier magistrat de la cité témoigne du succès du Bloc des gauches dans la ville. Cette victoire de la "concentration républicaine, radicale et socialiste" ² a des conséquences très importantes puisque, pour la première fois, la mairie échappe à l'emprise traditionnelle de la grande bourgeoisie locale. A partir de cette date A. Marquet n'aura de cesse de se maintenir à son poste. Il va désormais agir d'abord pour honorer les promesses faites à son électorat, ensuite pour montrer qu'à travers lui la gauche, souvent attaquée sur ce point, est capable de bien gérer la cité. Enfin, il pense dès le début à son futur bilan, et veut donc réussir tout ce qu'il entreprend de manière à convaincre ses adversaires de ses capacités.

Avec A. Marquet se met aussi en place une équipe "soucieuse de progrès politique, économique et social" ³. C'est avec un dévouement sans faille qu'elle va servir les ambitions du maire et lui permettre d'accomplir au mieux et au plus vite la tâche qu'il s'est fixée.

Pour ce qui est de l'architecture, le maire va tout de suite pouvoir compter sur les compétences de J. d'Welles. Ce dernier occupe depuis 1921 les fonctions d'ingénieur-architecte de la ville. Quoique très dissemblables par leur origine sociale, les deux hommes ont le désir d'œuvrer pour la grandeur et le renom de Bordeaux, ils

¹ *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*. dimanche 9 janvier 1925.

² " " " " dimanche 26 avril 1925.

³ " " " " jeudi 16 avril 1925.

vont rapidement constituer une équipe qui n'aura rien à envier au tandem constitué à Lyon par E.Herriot et T.Garnier. ill.n°1

Ensemble, aidés par une législation qui peu à peu se met en place, ils vont se lancer dans un premier programme de grands travaux. Cette manière d'agir va, d'entrée de jeu, donner un style très différent à la municipalité. La mise en place de l'école régionale d'architecture à partir de 1928 ainsi que l'arrivée de F.M.Roganeau à la tête de l'école des Beaux-Arts en 1929 contribueront à porter sur le devant de la scène tout un ensemble d'artistes locaux très fiers de réaliser les commandes du nouveau locataire du Palais Rohan.

Enfin, hasard de l'histoire, ou heureuse coïncidence, l'ère Marquet débute en 1925, l'année même de l'exposition des arts décoratifs de Paris qui va avoir tant d'influence sur le travail de bon nombre d'architectes et d'entrepreneurs bordelais.

CHAPITRE 1

LE PREMIER MANDAT D'A. MARQUET, BORDEAUX A L'HEURE DU CHANGEMENT.

INTRODUCTION

I) LE MAIRE.

- 1) L'homme.
- 2) Les débuts politiques.

II) L'INSTALLATION AU PALAIS ROHAN.

- 1) La nouvelle équipe municipale et son programme. (ill. n°2)
- 2) Les premiers problèmes et les solutions.

III) L'ACTION MUNICIPALE.

- 1) Les premiers grands travaux.
- 2) Les difficultés rencontrées par la Ville et les premiers remèdes.
 - a) *La vie chère.*
 - b) *L'ampleur du chômage, le tableau dressé par la mairie.*
- 3) La liquidation de l'affaire Marquet-Philippart.
- 4) L'heure des premiers bilans.

IV) L'ORIGINE PROFONDE DE LA POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX LANCÉE PAR LA MUNICIPALITÉ MARQUET.

- 1) La commission permanente contre le chômage.
- 2) L'appel aux bordelais.
- 3) L'enquête sur le chômage à Bordeaux.
- 4) L'action municipale.

CONCLUSION

CHAPITRE 1

LE PREMIER MANDAT D'A. MARQUET, BORDEAUX A L'HEURE DU CHANGEMENT.

Quand on observe les dix neuf années pendant lesquelles A. Marquet a occupé les fonctions de maire, la période 1925-1929 peut paraître, au premier abord, la plus terne, tant les réalisations municipales sont restées modestes. En réalité, une analyse plus approfondie permet de voir très vite combien elle a, au contraire, été décisive pour la suite des événements. C'est à ce moment précis que les acteurs des futures transformations bordelaises entrent en scène et que les rôles sont définis.

I) LE MAIRE.

1) L'homme.

Après trois essais infructueux en 1910, 1914, et 1919, A. Marquet accède enfin à la députation en 1924. Cette ténacité témoigne de son acharnement à vouloir faire carrière. Assez récemment, un groupe d'historiens bordelais a tenté d'établir, entre autre, une typologie des députés de l'Aquitaine sous la troisième république ¹. Il y apparaît que certains facteurs favorisent l'accès au pouvoir. Avoir un parent homme politique, appartenir à une famille connue, être marié à une fille issue de ce milieu, être franc-maçon, sont autant d'éléments qui facilitent la tâche. A ce point de vue, le cas d'A. Marquet est tout à fait original car il ne remplit aucune de ces conditions. Il n'appartient pas à l'élite locale, c'est un fils du peuple qui va être élu par le peuple, vers qui tout naturellement il orientera ses grands choix politiques

Nombreux déjà sont ceux qui ont tenté de dresser un portrait du personnage. Celui-ci manquera à coup sûr d'originalité mais il est des faits que l'on est malgré tout obligé d'évoquer même s'ils sont au jourd'hui très connus. P. Brana et J. Dusseau ² ont présenté le maire d'une façon très satisfaisante en s'appuyant sur les fameuses sources qui sont en leur possession. Le docteur René Bach qui a entretenu des liens quasi filiaux avec A. Marquet dans les dernières années de sa vie, a brossé, lui aussi, un portrait du maire, mais pour sa part avec un regard assez complaisant. Tous soulignent sa naissance à Bordeaux le 6 octobre 1884 au 104 rue des Fossés, c'est à dire sur l'actuel Cours V. Hugo, quartier auquel il restera fidèle toute sa vie.

¹ Équipe de recherche en Histoire politique contemporaine *Députés et sénateurs de l'Aquitaine sous la troisième république 1870-1940*. Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, Talence MSHA, 1995.

² M. Bergès, P. Brana, J. Cavignac, Y. Cuq, J. Dusseau *Les néo-socialistes girondins...* Les cahiers de l'IAES n°7 1988.

A. Marquet est donc un vrai bordelais très attaché à sa ville natale. Sa naissance "de père et mère non nommés" sera très mal acceptée par le jeune Adrien qui n'aura de cesse de s'inventer des origines plus brillantes que celles qui furent les siennes. Il fut reconnu le 5 août 1885 par François Eugène, Pierre, Aimé Marquet qui quelques jours plus tard (le 18 août 1885) épousera sa mère Arnelie Lagall. Si le mariage n'a pu être célébré plus tôt c'est tout simplement que cette dernière était déjà mariée à un certain Joseph Villeneuve dont elle a une fille. La mort de J. Villeneuve la libère et lui permet de fonder une famille avec F. Marquet dont elle aura par la suite une fille, Henriette.

Les deux parents sont de près ou de loin liés au métier de dentiste, le père fait partie des quarante et un dentistes de Bordeaux mais comme la profession n'a été réglementée qu'en 1893 on ne peut guère se prononcer sur ses réelles compétences. Sa mère, quant à elle, est connue comme arracheuse de dents Place des Quinconces: il y a donc tout lieu de penser que cette approche, quoique assez opposée, de la dentisterie, a pu peut-être réunir les deux individus.

Au recensement de 1901, F. Marquet habite encore Cours Victor Hugo. Après cette date, il quitte le domicile familial pour Cadillac où il décèdera le 8 mars 1918, après environ une bonne dizaine d'années d'internement, dans ce que l'on appelait à l'époque "l'asile de fous". Entre temps sa mère est morte en 1908. A partir de cette date, A. Marquet va vivre avec ses deux sœurs qui ne se sont jamais mariées et ne fera jamais la moindre allusion à ses origines.

N'étant pas né dans la bourgeoisie il va néanmoins l'intégrer par le biais de l'instruction puisqu'il va devenir dentiste à l'issue d'une formation de trois ans après l'école primaire supérieure et la réussite à un examen devenu indispensable pour exercer ce métier. Il cherche également à afficher sa nouvelle appartenance sociale entre autre, par sa manière de se vêtir. Ah! ses fameux souliers vernis et ses pochettes volumineuses !³ on en a beaucoup parlé, on s'en est moqué parfois, mais en tout cas, nul n'y a vraiment été indifférent. Il se veut aussi amateur d'art et affectionnera la compagnie des artistes. Jean Dupas, ami de jeunesse, fut jusqu'à la fin un de ses fidèles. Il y a chez lui en permanence une incontestable soif de reconnaissance qui le pousse à agir vite et pour le bien de la majorité.

Néanmoins, malgré toute sa bonne volonté, A. Marquet ne sera jamais accepté par les grandes familles de la ville, à l'instar de D. Lawton qui a reçu avant la guerre les personnalités politiques les plus diverses, sauf lui. . .⁴

Intelligent, cultivé, habile orateur doté d'un sens aigu de la répartie, ambitieux, rêvant d'un destin exceptionnel dont ses origines familiales l'avaient privé, la politique semblait être la seule voie possible pour s'imposer à tous les niveaux.

3 Serrazin (Hélène) *A. Marquet, l'homme d'une ville* Éditions de la Presqu'île. 1995.

4 Chastenot (Patrick et Philippe) *Chaban* Éditions du Seuil octobre 1991.

2) Les débuts politiques.

Inscrit au parti socialiste en 1903, il se lie d'amitié avec Antoine Cayrel (on les dira même frères adultérins). A. Marquet se montre tout de suite militant ardent, il adhère à la SFIO en 1905⁵ il devient le secrétaire fédéral de la SFIO girondine en 1907. C'est de cette époque que date son attachement pour le leader socialiste local Calixte Camelle et un incontestable ancrage bastidien. C'est grâce à lui qu'en 1912 il devient conseiller municipal minoritaire à Bordeaux puisqu'il a été élu à la proportionnelle sur la liste socialiste que dirigeait justement ce dernier. Il le restera jusqu'en 1919. Toutefois la carrière politique d'A. Marquet débute réellement après la mort de C. Camelle en décembre 1923. A. Marquet devient alors conseiller général de La Bastide. De son mentor, il gardera un attachement très fort à ce quartier ouvrier, dynamique, sincère qui lui fit de bonne heure confiance et lui donna sa chance en politique.

A partir de cette période, A. Marquet est souvent qualifié d'homme d'appareil, en effet, il a attendu son moment pendant presque vingt ans dans l'ombre du leader bastidien. Il a néanmoins beaucoup appris : en premier lieu une parfaite connaissance de la Fédération socialiste et des militants, en second lieu il a pu se rendre compte de certaines attentes populaires ce qui lui servira à la mairie de Bordeaux; enfin, les multiples réunions publiques où il a pris la parole lui ont donné l'occasion de développer ses incontestables qualités oratoires. On peut toutefois, dès lors, observer chez lui une certaine tendance à la démagogie et un non moins évident art de le voyager pour se ménager à court ou à long terme la position la plus favorable.

Ce n'est donc pas un néophyte qui entre au Palais Bourbon en 1924. C'est au contraire la juste récompense pour ce militant de longue date qui a su profiter de la conjoncture en étant à la tête de la liste du Cartel des Gauches aux élections législatives du 11 mai 1924. Cette élection a sans doute, d'ailleurs, compté au moment des municipales de 1925. Le voilà donc maire de Bordeaux en mai, son succès est éclatant, à la hauteur des ambitions du personnage, puisqu'il est élu par 34 voix sur 36. Il prend la tête de la quatrième ville de France. Il a alors quarante et un ans, ce n'est peut-être plus la jeunesse mais incontestablement la pleine maturité. A. Marquet a eu enfin ce qu'il désirait, il entend être digne de sa fonction, montrer ses capacités aux bourgeois à qui il vient de ravir le pouvoir et enfin et surtout il veut donner entière satisfaction à son électorat et aux militants qui lui font confiance depuis tant d'années.

⁵ Op. cité Députés et sénateurs de l'Aquitaine sous la 3^e république 1870-1940.

II) L'INSTALLATION AU PALAIS ROHAN.

1) La nouvelle équipe municipale et son programme. (ill. n°2)

A. Marquet, avant d'être élu, est lié au programme d'ensemble du Bloc de Gauches qui se définit comme une concentration républicaine, radicale et socialiste. Le jeudi 16 avril 1925, dans le quotidien La France de Bordeaux et du Sud-Ouest leur liste fait la déclaration suivante : "porté à l'hôtel de ville en 1919 par la vague clémenciste, le conseil municipal actuel n'exprime plus les sentiments de la population bordelaise. Notre liste composée de républicains, de radicaux, de radicaux socialistes, de socialistes et de représentants des grands groupements professionnels fait appel à l'ensemble des classes laborieuses". Elle comprend :

- Marquet (Adrien) député de la Gironde, conseiller général.
- Benzacar (Joseph) professeur à la faculté de droit de l'université de Bordeaux.
- Bordes (Gaston) avocat à la cour d'appel, membre du conseil d'administration du groupe des officiers mutilés de la section bordelaise des combattants républicains.
- Costedoat (Edmond) agrégé de l'université, conseiller général.
- Dessoudeix (Frédéric) avocat à la cour d'appel de Bordeaux.
- Duffoure (Jean), président du syndicat des marchands de vin en détail de Bordeaux et de la Gironde.
- Duprat (Alexandre), artisan, trésorier de la section socialiste de Bordeaux.
- Gargon (Jean Frédéric), représentant consignataire, secrétaire de la fédération socialiste de la Gironde.
- Ginestous (Etienne), docteur en médecine, lauréat de l'institut, membre du conseil départemental d'hygiène.
- Haurigot (Edmond), bijoutier, ancien conseiller municipal de Bordeaux.
- Lafaye (Gabriel), administrateur des hospices civils.
- Fourtassy (André), président du comité de l'alimentation bordelaise, ancien membre de la chambre de commerce.
- Paris (Francis), chef de service technique constructions navales.

-Picassette (Albert), comptable, ancien président de comité radical-socialiste.

-Pinède (Marc), conseiller d'arrondissement, secrétaire de la commission départementale du travail

-Saül (Henri), forgeron de la marine.

-Sutter (Camille), agent dépositaire de fabriques, secrétaire de la section socialiste de Bordeaux.

-Tocah (Pierre), secrétaire du syndicat de la charcuterie de Bordeaux et région.

Le dimanche 26 avril, toujours dans le même journal, les candidats présentent leur programme :

" Pour les grands services municipaux : adduction et distribution d'eau, voirie, nettoyage, maison du combattant, abattoir, égouts, bains-douches, lavoirs et en vue des grands travaux urgents qu'ils nécessitent, nous ne concevons gestion et exécution que par la ville et pour la ville. C'est dire que nous mettrons un terme aux méthodes de collaboration financière qui ont présidé à l'étude de certains projets proposés à la ville.

Pensant à soulager non seulement les misères mais aussi la souffrance physique qu'elles engendrent, nous nous efforcerons de doter Bordeaux d'un grand hôpital moderne, d'un hôpital de convalescents, de crèches, de dispensaires et de sanatoria. Nous aiderons les maîtres de l'école laïque dans leur belle oeuvre par l'organisation de la gratuité complète des livres, d'une école de plein air, de cantines, de vestiaires, de garderies scolaires, l'application rigoureuse de la loi sur l'obligation de l'instruction, l'inspection médicale des enfants, l'extension du service des bourses.

Pour le développement salutaire des oeuvres d'éducation physique et des sports, la solution du problème du logement, la lutte contre le taudis, l'alcool et la tuberculose, l'assainissement des quartiers insalubres, l'éducation professionnelle de la jeunesse : (loi Astier), l'organisation des colonies de vacances, des fêtes populaires, la défense de l'artisanat, du commerce, l'embellissement de notre ville et son rayonnement, nous ferons appel aux organisations de tous ordres, ouvrières et patronales et nous savons, dès à présent, que nous rencontrerons dans tous les milieux des concours éclairés. "

Ce vaste programme semble avoir, d'entrée, séduit l'électorat local puisque dès le premier tour du scrutin le dimanche 3 mai 1925, 28 des 36 candidats patronnés par la liste du Bloc des Gauches ont été élus à la majorité

absolue⁶ Au soir du 10 mai on peut dire que le Cartel des gauches a écrasé le Bloc national représenté à Bordeaux par la liste d'union républicain et d'action sociale dirigée par Fernand Philippart maire sortant, la troisième liste du Bloc ouvrier-paysan n'ayant remporté que très peu de suffrages. D'autres grandes villes françaises ont connu le même sort puisque les candidats du Cartel l'emportent également à Lyon avec la victoire d'Édouard Herriot et à Toulouse avec celle d'Étienne Billières.

Pour Bordeaux l'événement revêt un caractère particulier dans la mesure où la gauche considère que la ville a été jusque là "sous la tutelle d'une caste", A. Marquet est donc porteur comme le souligne encore une fois le même quotidien d'un vaste espoir "de démocratie et de progrès".

Le premier discours du nouveau maire lors de la séance du conseil municipal du dimanche 17 mai va donner le ton de sa future politique :

"Nous demanderons qu'on nous juge sur nos actes. Notre ville s'est un peu attardée dans le cadre harmonieux et distingué qui lui fut donné il y a plus d'un siècle par une génération dont les vues furent audacieuses et les réalisations mesurées. La vie moderne a ses exigences. Il faut à nos activités intellectuelles, artistiques, industrielles, commerciales et sociales nouvelles, un cadre nouveau. En accord avec la chambre de commerce, la direction du port autonome, le conseil général de la Gironde et les pouvoirs publics, établissons des relations extérieures suivies avec les grandes villes étrangères qui ont un passé et un avenir aussi riches que le nôtre. Prenons contact avec nos colonies et les pays d'outre-Atlantique de qui Bordeaux doit attendre pour partie son développement et sa prospérité. "

On entrevoit, en filigrane, les futures grandes options : modernisation ouverture sur la France et sur le monde avec sur ce point deux directions qui seront une constante, au moins jusqu'en 1939 : les États-Unis et l'empire colonial.

2) Les premiers problèmes et les solutions.

Entre juin et octobre 1925, A. Marquet va se heurter immédiatement à plusieurs problèmes qu'il va devoir résoudre ou auxquels au moins, il lui faudra trouver assez rapidement des solutions pour montrer qu'il est à la hauteur des espoirs qu'il a suscités.

-La crise du logement :

C'est le premier et non le moindre ; il est évoqué en séance du conseil municipal le vendredi 5 juin 1925. Il est fait état de "l'acuité de la crise du logement" et "en vue de chercher à l'atténuer, si possible, la nouvelle administration municipale va mettre la question à l'étude et arrêter les bases d'une politique du logement à Bordeaux".

Devant cette constatation, construire va donc devenir une priorité. Au conseil municipal les tâches sont définies. M. E. Costedoat sera l'adjoint au maire délégué

6 . *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, samedi 2 mai et dimanche 3 mai 1925.

pour l'instruction publique et les beaux-arts. M. F Dessoudeix aura sous sa responsabilité les travaux publics et l'architecture. Enfin M. C. Sutter se chargera des seuls travaux publics.

En même temps, six délégués du conseil municipal sont désignés au conseil d'administration de l'office public d'habitations à bon marché de la ville de Bordeaux, plus communément appelé H. B. M. , sigle qui sera donc utilisé dans la suite de ce développement. Cet office envisage, en priorité, la construction d'immeubles rue des Vignes et rue du Jardin public, des plans et des devis sont établis. On projette d'y installer 28 familles : c'est peu, mais c'est déjà un premier pas vers une action concrète. En juin on évoque aussi à la mairie l'état déplorable de l'abattoir. On peut donc présager qu'une rénovation ou mieux une nouvelle construction seront envisagées.

Parallèlement, lors de la séance du vendredi 7 août 1925, une commission extra municipale du logement est mise en place, on y remarque la présence d'un architecte qui fera bientôt parler de lui à Bordeaux : Raoul Jourde. Il est prévu qu'elle pourra s'adjoindre, à titre consultatif, M. J. d'Welles ingénieur-architecte de la ville.

A partir de 1926, le docteur Ginestous, adjoint délégué à l'hygiène se lance dans une vaste action de lutte contre les logements insalubres dans le but de diminuer leur nombre en attendant leur suppression totale.

Néanmoins, deux autres problèmes vont sans doute jouer un rôle décisif dans la politique d'A. Marquet. En effet, en juin et juillet 1926 leur intensité est telle qu'ils sont largement évoqués en séance du conseil municipal et on peut dire sans se tromper qu'ils ne cesseront malheureusement de l'être dans les années suivantes.

- Bordeaux se heurte à "la vie chère" et à la crise qui l'accompagne et qui touche plus particulièrement les familles nombreuses. Elle est due, semble-t-il "à la répercussion du change sur la situation financière". La crise financière nationale est donc responsable de cet état de fait. Il existe d'ailleurs un comité départemental de la vie chère. Toutefois ce n'est, en soi, pas un problème municipal, mais il le devient indirectement, dans la mesure où il touche de plein fouet l'électorat d'A. Marquet. Il faut donc trouver des solutions rapides de peur une fois encore de décevoir.

- De plus, la ville est aussi frappée par le chômage au travers de la corporation des dockers du port. Celui-ci est la conséquence des grèves anglaises, la situation est telle que l'administration s'en est préoccupée en instituant des fonds de chômage destinés à être régulièrement distribués.

III) L'ACTION MUNICIPALE.

Dès 1925 des constructions ont été envisagées et, dans une lettre du 9 octobre, le préfet de la Gironde avait informé la mairie que le Conseil général mettait en place une commission mixte d'étude d'un nouveau moyen de communication entre les deux rives de la Garonne. Il était prévu qu'il y aurait des représentants du Conseil municipal à cette commission, au sein de laquelle la Chambre de commerce serait également représentée. Très rapidement, la conjoncture a contraint le maire à les intégrer dans un vaste programme de grands travaux. On apprend le 6 août 1926, dans le procès verbal de la délibération du conseil municipal, que son étude a été examinée par les services municipaux, mais que plusieurs problèmes subsistent. En effet certains travaux seraient trop longs à réaliser ou en tout cas inachevés avant l'expiration du premier mandat d'A. Marquet. D'autres, enfin, après évaluation des dépenses totales, se montrent trop onéreux et entraîneraient des frais prohibitifs pour les finances municipales. On peut donc s'apercevoir que le maire a toujours l'arrière pensée de travailler dans l'optique d'une future réélection, ce qui le poussera malgré tout vers des réalisations rapides, peu coûteuses (ce point demeurant néanmoins assez relatif) et à coup sûr voyantes, de manière à frapper l'opinion publique.

1) Les premiers grands travaux.

Lors de la même séance, on apprend que trois projets sont retenus :

- l'extension de la distribution d'eau.
- la restauration des chaussées.
- la généralisation de l'éclairage électrique.

-Sur le premier point, l'exécution des travaux aura pour conséquence d'amener à Bordeaux un volume supplémentaire d'eau potable de 250 litres par seconde soit plus de 20000 m³ par jour et d'établir un réseau à haute pression procurant l'eau à tous les étages, l'ensemble des opérations devant être réalisé dans un délai maximum de six ans.

-La réfection des chaussées est envisagée et le procès verbal est ainsi rédigé :

"Le réseau routier de Bordeaux est très étendu eu égard à sa population, puisque la longueur des voies classées est de 300 kilomètres pour une population de près de 270000 habitants alors que Paris, pour une population de 3 millions d'habitants environ, ne possède que 1000 kilomètres de voies. De ce fait, l'entretien du réseau est une grosse charge pour la ville et, malgré les efforts qui ont pu être faits à diverses époques, l'état de nos chaussées laisse beaucoup à désirer. Il y a lieu de remarquer aussi que l'augmentation de la circulation et en particulier de la circulation rapide, ainsi que l'augmentation du prix des matériaux, ont contribué pour une large part à l'état de choses actuel. D'autre part, les véhicules modernes nécessitent un état de la chaussée différent de celui qui était admissible pour des véhicules moins rapides. Alors que les voies revêtues de pavés irréguliers pouvaient être tolérées pour des véhicules à traction animale, les usagers des routes demandent aujourd'hui des chaussées beaucoup plus lisses et les riverains réclament des revêtements supprimant le plus possible la production de

poussières et des boues soulevées par les véhicules rapides. Toutes ces considérations commandent un remaniement de nos chaussées qui ne sont plus adaptées à la nouvelle situation. Le projet établi comporte :

- a) 33155 mètres carrés de pavage mosaïque en pavés neufs ;
- b) 76755 mètres carrés de pavage mosaïque utilisant les vieux pavés ;
- c) 35220 mètres carrés de pavage en pavés d'échantillons dans les voies où le pavage mosaïque ne trouverait pas son emploi rationnel (voies avec lignes de tramways)
- d) 137120 mètres carrés de voies macadamisées refaites ou transformées en voies revêtues d'un empierrement à liant bitumineux. La réalisation de ces travaux, répartie sur 6 années, entraînera une dépense de 12 795 000 francs. "

-Toujours au cours de la même séance la généralisation de l'éclairage public électrique est décidée, les membres du conseil municipal l'évoquent en ces termes :

"Le remplacement de candélabres à gaz par des appareils à lampes électriques, commencé depuis plusieurs années, nécessite encore l'installation de 4080 appareils. Par l'expérience déjà faite, nous savons que l'éclairage intensif à l'électricité, substitué à l'éclairage beaucoup plus modeste fourni par l'incandescence par le gaz, est d'un puissant secours pour le maintien du bon ordre et pour la facilité de la circulation dans les rues de Bordeaux, la nuit. Il est devenu indispensable de généraliser cette substitution dont les conséquences seront heureuses à d'autres points de vue, puisqu'elle nous permettra d'augmenter la durée d'utilisation de nos puissances abonnées d'énergie électrique, en même temps que d'employer la houille blanche nationale en remplacement de la houille noire importée à chers deniers. L'installation de chaque lampe entraîne, en y comprenant une participation aux frais d'achat et de pose des câbles d'alimentation, qui ne peuvent être mis en totalité à la charge de la Régie du gaz et de l'électricité, une dépense de 2000 francs. La dépense totale s'élèvera donc à 8 millions de francs répartis sur 6 exercices.

En résumé, l'exécution de cette première tranche de travaux qui est indispensable à la vie normale de la cité entraînera en six exercices, une dépense de :

-Extension de la distribution d'eau.	fr.	16. 130. 000.
-Restauration de chaussées.		12. 795. 000.
-Éclairage public électrique.		<u>8. 000. 000</u>
Total.	fr.	36. 925. 000.

Le conseil municipal demande l'autorisation de créer une imposition extraordinaire destinée à faire face à cette dépense, soit 80 centimes additionnels au principal des contributions directes portant sur les exercices 1926, 27, 28, 29, 30, 31. "

La mairie a également le souci de prendre de nouvelles décisions pour le règlement de la circulation en particulier dans les artères les plus fréquentées telles que la rue Sainte Catherine, la place de la Victoire ou la Gare du Midi. Il est prévu de penser à la fois aux piétons et aux automobilistes, à ce sujet il est question de la mise en place d'une commission extra municipale de la circulation.

Parallèlement on tente de ne pas oublier les quartiers déshérités en particulier ceux du centre ville. M. Lafaye précise : "que c'est là que sont tout particulièrement attirés les étrangers" il convient donc d'éviter "une trop grande disproportion entre les divers quartiers de la ville, pour que les uns ne fassent pas figure de pauvres diables recouverts de haillons à côté de l'homme riche revêtu d'un smoking". S'il y a des améliorations il faut que tout le monde en profite.

2) Les difficultés rencontrées par la Ville et les premiers remèdes.

L'année 1926 témoigne de la volonté d'A. Marquet d'améliorer la vie de ses concitoyens et particulièrement des plus démunis. De façon très moderne pour l'époque il dresse fréquemment des bilans des travaux effectués et il en profite pour évoquer des projets plus lointains mais qu'il compte bien mener néanmoins à terme. Ainsi le 23 décembre 1926 il envisage pour l'avenir la construction à Bordeaux d'une Bourse du travail "digne de notre ville et de sa classe ouvrière".

a) *La vie chère.*

En 1927 le problème de la vie chère est loin d'avoir disparu, on a même l'impression d'une certaine installation dans la crise, ce qui tendrait à montrer que sur le plan local la guerre de 1914-1918 a sonné le glas de la prospérité, et que s'il y a eu une légère reprise dans les années 1924-1927, elle n'a pas touché tous les secteurs de la vie économique. La grande dépression qui atteint la France en principe en 1930 et 1931 est présente à Bordeaux, au fond, bien antérieurement, mais de manière moins visible et surtout plus insidieuse.

Sur le plan national, le maire ne se prive pas d'évoquer sa ville pour attirer l'attention du gouvernement sur la gravité des problèmes du moment tout en proposant des solutions. Le samedi 12 février 1927, *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest* titre : "Au Palais Bourbon, les interpellations sur le chômage, la vie chère et la politique monétaire. Les relations entre la crise actuelle et le problème financier : une intervention de M. Marquet."

Il est facile, dit-il, d'illustrer cette thèse d'exemples convaincants. "A Bordeaux, où il y aura demain 2000 chômeurs, il sera impossible à la trésorerie municipale d'assurer au-delà d'un mois le service des secours. En banlieue, où proportionnellement le nombre des chômeurs est encore plus considérable, la situation financière s'aggraverait d'autant plus rapidement. On peut envisager une élévation du taux de la participation de l'État. Mais il faudrait surtout que celui-ci fit immédiatement des avances aux départements et aux communes. Il paraît indispensable d'autre part, d'augmenter sensiblement le taux de l'allocation aux familles ouvrières comptant plus de quatre enfants âgés de moins de seize ans. Il serait nécessaire, enfin, d'inscrire sur les feuilles de secours, les chefs de famille victimes d'un chômage partiel. Faute d'avoir pris à temps ces mesures, il se produira des difficultés propres à déterminer les pires surenchères." Bien entendu, ces propos ont déclenché de vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. L'article est accompagné d'une caricature du maire de Bordeaux par Dukercy, soulignant l'élégance du personnage, son costume strict, sobre, bien coupé et sa coiffure impeccable.

Le samedi 26 février 1927, toujours dans le même quotidien, dans un article intitulé : "Au Palais Bourbon, les interpellations sur la vie chère, le chômage et la politique monétaire, M. Marquet, député de la Gironde invite le gouvernement à faire appel au concours des communes, notamment en ce qui concerne la mise en route de travaux importants. Il insiste, d'autre part, sur la gravité des difficultés financières auxquelles sont en proie les communes. Il revendique pour celles-ci, le droit d'obtenir des avances. Il demande, enfin en faveur des communes de banlieue, une augmentation de la subvention de l'État qui devrait, selon lui, représenter la totalité de la contribution. "

C'est dans un tel contexte que le maire évoque pour la première fois lors d'une séance du conseil municipal du 13 avril 1927 à propos du chômage "l'atténuation de la crise du chômage par l'ouverture de chantiers nouveaux". On peut donc considérer que la politique de grands travaux qui sera la caractéristique de la municipalité Marquet et plus tard de son ministère est antérieure aux années 30, date à laquelle les historiens ont coutume de la faire débiter sous le nom de Plan Marquet.

Le 6 mai 1927 lors d'une autre séance du même conseil municipal est évoqué pour la première fois un projet de construction d'une future Régie municipale du gaz et de l'électricité.⁷ Il est prévu d'édifier un bâtiment pour ses services d'exploitation comprenant au rez de chaussée, des magasins et un hangar, et au premier étage deux logements pour des agents extérieurs chargés de la surveillance du réseau électrique. Les magasins et le hangar serviraient utilement à remiser les charrettes des monteurs, le chariot à transporter les transformateurs, les échelles à coulisse de l'éclairage public, enfin les automobiles. La construction de deux appartements au premier étage permettrait de conserver sur place jour et nuit des agents compétents prêts à intervenir en cas d'accident sur le réseau, de panne totale ou partielle d'électricité, de façon à rétablir le plus rapidement possible la force motrice aux industriels, la lumière aux particuliers et aux voies publiques.

b) L'ampleur du chômage, le tableau dressé par la mairie.

La date du vendredi 5 août 1927 marque une étape très importante dans la connaissance des graves difficultés que rencontrent la France et Bordeaux en particulier. Un tableau en est dressé par M. Pinède, adjoint au maire, au cours d'une séance du conseil municipal. On y retiendra tout particulièrement l'ampleur du chômage, l'engagement de la mairie pour secourir les travailleurs et l'énorme coût financier qui en résulte pour son budget.

"Messieurs, La grave crise économique traversée par le pays durant les derniers mois de l'année écoulée et le premier semestre de 1927, s'est particulièrement fait ressentir dans le monde des travailleurs des grandes agglomérations. Bordeaux, port de commerce important, ne pouvait échapper aux conséquences du marasme des affaires. Tour à tour les usines, les ateliers, les magasins licenciaient une partie de leur personnel ou, dans certains cas, fermaient leurs portes. La situation devenait alarmante, augmentant ainsi considérablement le nombre des chômeurs déjà victimes des difficultés antérieures, et la Division de l'assistance publique fut assiégée par des femmes

7 Pour des raisons de commodité le sigle RMGE sera utilisé pour désigner cette réalisation.

et de nombreux enfants venant faire appel à la solidarité qui, pour une société bien organisée, est un devoir.

Avant toute organisation, avant toute création, d'une caisse de chômage, la classe ouvrière n'ayant pas elle-même organisé dans tous ses syndicats, les caisses de chômage, ou les ayant épuisées, il a fallu que la Division de l'assistance, dans les cas les plus pressants, délivre, et sans contrôle possible, des secours suffisamment larges pour aider les malheureux à attendre, sans trop de souffrance, la création et le fonctionnement d'un fonds de chômage municipal.

Il est incontestable que cette assistance rapide a eu pour conséquences de grever lourdement nos crédits ordinaires, inscrits au budget 1927, et il sera probablement nécessaire de demander au conseil municipal, avant la fin de l'année, un complément de crédit.

Sans attendre la mise en demeure du gouvernement, le conseil d'administration vous proposa, à la date du 11 février dernier, de voter un crédit de 600. 000 francs pour essayer de pallier, dans une certaine mesure, à la misère grandissante.

A l'unanimité, vous avez mis, à la disposition de l'administration cette somme. Nous avons pensé qu'il eût été peut-être plus sage d'employer cet argent à la distribution de secours en nature, à l'aide de bons spéciaux, comme nous l'avions fait précédemment, lorsqu'à la suite des grèves anglaises les ouvriers du port se trouvèrent sans travail ; mais, il fallait compter avec les règlements élaborés par le ministère du travail qui imposait aux municipalités, distribuant des secours en nature, une telle profusion d'états à remplir, un contrôle tellement tatillon qu'il était matériellement impossible de s'arrêter à ce système de secours, d'autant plus que le ministre du travail se réservait d'accepter ou de refuser les règlements qui pourraient lui être soumis et interdisait, avant son acceptation, toute distribution de secours.

Nous avons donc mis en application, intégralement, le décret du 28 décembre 1926, en accordant des secours en espèces, tout en maintenant un certain nombre de secours en nature consistant en pain, lait et viande, pour les familles les plus nombreuses.

L'office départemental et municipal de placement fut chargé d'inscrire journalièrement toutes les demandes de secours présentées par les chômeurs ; la liste en fut envoyée à la division de l'assistance publique qui, pour vêtir la loi, devait faire procéder à une enquête par l'intermédiaire du commissaire central.

Les dossiers complets étaient transmis à la commission paritaire de contrôle de secours de chômage, siégeant à l'office de placement qui donnait son avis, après un examen attentif de chaque demande formulée. Cet avis, le seul officiellement reconnu, permettait aux chômeurs de bénéficier des secours spécifiés par le décret du 28 décembre 1926 auquel s'est substitué le décret du 15 février 1927, élevant le taux des allocations journalières.

Il convient de dire que, malgré la période de tâtonnements de la commission paritaire et sa première façon d'interpréter l'esprit du décret du 28 décembre 1926, le nombre de réclamations dont nous fûmes saisis et qui donnèrent lieu à une contre-enquête, fut restreint et, grâce à l'esprit qui anima l'administration, et le dévouement des employés chargés de la distribution des secours, nous avons apporté dans cette période de difficultés pour la classe ouvrière, le maximum d'effort pour rendre la vie tolérable.

Des statistiques officielles transmises mensuellement à M. le Préfet pour envoi à M. le Ministre du travail, il résulte que du 17 février au 30 juin 1927, 3. 423 personnes (hommes ou femmes) se sont fait inscrire à l'office départemental et municipal de placement, en vue d'obtenir le paiement des secours. Sur ce nombre, 1. 407 demandes ont été rejetées par la commission paritaire de contrôle et 1. 779 ont été admises ; enfin 246 ont été retirées par leurs auteurs pour des causes indéterminées.

Soit qu'une bonne partie des 1. 779 chômeurs inscrits sur nos listes de secours aient trouvé un travail suivi ou des occupations intermittentes, il ne s'en est jamais présenté plus de 765 dans une même journée pour toucher leur allocation.

Quoiqu'il en soit, la dépense totale s'est élevée à la somme de 623. 596 fr. 75 dépassant ainsi de 23. 596 fr. 75 le crédit voté par le conseil municipal le 11 février. C'est dire que la ville a tenu à manifester, dans toute la mesure du possible et le plus longtemps qu'elle a pu toute la sympathie que lui inspire la classe des travailleurs.

La subvention de l'état, fixée à 60% du montant des secours distribués ne pourra se calculer que sur 617.042 fr.50, les autres dépenses, soit 6.554 fr.75 se rapportant à des frais d'imprimés, de fournitures et d'administration qui n'entrent pas en ligne de compte. C'est donc une somme totale de 370.225 fr.50 qui représente la part de l'état dans les dépenses susvisées, part sur laquelle nous n'avons encaissé encore qu'une douzaine de mille francs se rapportant aux opérations de février.

Avant de vous demander de régulariser l'excédent de dépense constaté sur le crédit que vous avez généreusement voté le 11 février 1927, nous pouvons, Messieurs, dire que nous avons fait ce que nous devons faire. Le souci le plus vif de l'administration est d'apporter le soulagement le plus grand à ceux qui souffrent, à ceux qui connaissent la vie rude de notre société actuelle, à ceux qui, malgré un labeur incessant, peuvent du jour au lendemain, être sans pain pour eux et leur famille.

Dans ce domaine, comme dans tous les autres, l'administration municipale a fait et fera son devoir. L'esprit qui l'anime, vous le connaissez, il est le même que celui qui nous animait tous lorsque nous sommes entrés à l'Hôtel de Ville, esprit de bonté, de solidarité effective, et le souci que nous avons de remédier, dans la mesure de nos moyens aux injustices, aux misères imméritées qui accablent la classe des travailleurs.

Nous vous demandons, Messieurs, de vouloir bien adopter le projet suivant de délibération :

-Art. 1- Sont approuvées les opérations effectuées par le fonds municipal de chômage du 17 février au 30 juin 1927 inclus, date de la cessation de son fonctionnement, lesdites opérations faisant ressortir une dépense totale de 623. 596 francs 75.

-Art. 2- Un crédit supplémentaire de 23.596 francs est voté par addition au budget de l'exercice courant et sera rattaché à l'article 139, section 2, chapitre III, à titre de régularisation de l'excédent de dépense constaté sur le crédit inscrit pour le fonctionnement du fonds de chômage.

(Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées).

3) La liquidation de l'affaire Marquet-Philippart.

Le dernier problème que va rencontrer A. Marquet est celui de l'héritage de son prédécesseur F. Philippart et de ses amis politiques qui avant lui ont occupé le Palais Rohan. C'est dans le quotidien *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest* que l'on trouve un maximum d'informations sur le sujet. Les premières attaques sont d'abord indirectes et permettent très vite d'apprécier l'esprit d'à-propos du maire, ses réponses parfois cinglantes mais néanmoins toujours construites et réfléchies et surtout sa parfaite connaissance de la loi et des dossiers municipaux.

Le vendredi 12 mars 1926 est publié un rapport présenté par A. Marquet lui-même, au nom des élus municipaux à l'assemblée générale de la section bordelaise du parti socialiste. Le "citoyen Marquet" (puisqu'il est ainsi désigné), évoque les futurs grands travaux qu'il projette à Bordeaux et s'agissant de la RMGE il s'exprime en ces termes :

"il semble que les efforts de nos adversaires aient porté avec le plus de poids et que les difficultés les plus grandes aient été accumulées par eux sur la régie de l'éclairage. Cet état de choses s'explique si on considère qu'en 1912 nous avons été les animateurs de la création de cette régie en application du programme municipal qui demeure celui du parti socialiste. Il poursuit : vous vous souvenez qu'à un certain moment le conseil municipal précédent voulut affermer la régie du gaz et de l'électricité. Les résistances de l'opinion publique que nous avons soulevées contre un tel projet, le firent reculer. Tandis qu'il hésitait et reportait en des temps meilleurs l'affermage de la régie, on entreprenait immédiatement pour environ 70 millions de travaux avec, en couverture, une trentaine de millions, comptant bien qu'un jour, au moment de payer, il faudrait faire appel sans aucune autre possibilité à une société fermière. Mais malgré les difficultés énormes qui ont été créées en trésorerie par nos prédécesseurs nous ferons vivre la régie de l'éclairage et bien mieux, nous créerons des régies nouvelles. "

Cet épisode, outre le fait qu'il annonce la grande querelle entre A. Marquet et F. Philippart, permet déjà de se rendre compte du style original du nouveau maire et du caractère moderne de sa manière de communiquer avec ses administrés.

Ce jour-là, il fournit sur les divers points qu'il a évoqués, des explications précises, indiquant les charges qui résulteraient de l'exécution des travaux envisagés et n'oubliant jamais de signaler les nombreux avantages que la population bordelaise trouverait dans ces diverses créations. La conclusion est aussi riche d'enseignements :

"nous poursuivons un haut idéal de transformations sociales dont la réalisation paraît à quelques-uns lointaines mais nous ferons tout d'abord, la preuve de nos capacités et de nos qualités d'ordre en conduisant avec succès l'administration de notre grande et belle ville. "

Ces fameuses capacités de bonne gestion et d'ordre vont revenir régulièrement dans les multiples interventions d'A. Marquet, ainsi le samedi 1er mai 1926 dans un discours il réaffirme : "l'ordre est indispensable à toute civilisation et à tout progrès".

C'est un article du 28 mai 1926 sous la plume de Jean Delusse qui va raviver l'opposition entre les deux hommes. Dès les premières phrases l'attaque est très dure : "Dépenser, dépenser sans compter et sans souci du déficit inévitable, telle a toujours été la politique financière du Bloc national dont nous constatons aujourd'hui les effets désastreux". Puis l'on entre dans le vif du sujet avec l'exposé, certes un peu fastidieux mais néanmoins utile, de la situation financière de la régie de l'éclairage puisque tout est parti de là.

Dans la période des débuts, des déficits ont été enregistrés puis vint l'ère des bénéfices en 1921, 22, 23, 24. Une partie de ces bénéfices a été distribuée au personnel conformément aux dispositions réglementaires. La dernière période coïncide avec l'aggravation des conditions économiques. On y constate, une fois de plus, que le cours élevé des changes occasionne une hausse considérable du prix du charbon, du coût de toutes les matières nécessaires à l'industrie, celui de l'énergie électrique s'élève il en est de même des salaires etc. Les installations de 1919 ne correspondaient plus alors aux besoins de l'agglomération bordelaise. Les usines à gaz, d'outillage ancien et devenues insuffisantes, nécessitaient des remaniements, des extensions, des réfections; les canalisations souvent en mauvais état ne pouvaient desservir normalement certains quartiers; l'énergie électrique produite ou acquise ne suffisait plus à la demande toujours croissante et le réseau des canalisations ne permettait pas une distribution correspondant aux demandes de la clientèle. En conséquence deux programmes de travaux ont été décidés : jusque là rien d'anormal. L'affaire se corse à propos justement du financement de ces fameux travaux.

Par délibération du 17 juin 1921, le conseil municipal demanda l'autorisation d'emprunter une somme de 65 millions et ultérieurement par décision du 23 mai 1924, la somme prévue pour le remboursement à la ville de ses avances fut désaffectée et rattachée aux travaux neufs. Le remboursement avait été opéré sur les excédents de recettes de la régie. A partir de là, l'auteur de l'article devient très virulent : "pouvait-on escompter à l'avance des bénéfices incertains pour équilibrer une situation à laquelle ne pouvaient parer de toute évidence les ressources normales de la ville ? Pouvait-on accepter les projets présentés par les techniciens, permettre leur rapide mise à exécution sans que soient assurés les moyens de régler les échéances ? Les membres de la précédente municipalité, la municipalité des

fameuses compétences, ne pouvaient ignorer cette situation. Et alors que penser de leur insouciance ? " On retrouve ici, le ton de la campagne municipale de 1925 : la droite se vantant d'être rigoureuse, toujours compétente, bonne gestionnaire, sérieuse et présentant la gauche comme incapable, inexpérimentée, totalement ignorante de l'économie et des affaires en général et de toute manière lançant Bordeaux dans une aventure dont on craignait le pire dans les milieux bourgeois.

Pour en revenir à l'affaire en question, la trésorerie dut être alimentée :

1) pour une part, par des fonds inscrits à l'emprunt de 65 millions pour d'autres objets.

2) pour une autre part, au moyen des sommes prélevées sur les produits bruts de l'exploitation pour assurer le paiement des intérêts arriérés sur indemnités de rachat et pour versement des bénéfices de la ville. Ces derniers n'ayant pas été pris en recette par le budget municipal.

3) enfin, par toutes les disponibilités de la caisse municipale.

C'étaient là des moyens de fortune indignes d'une administration régulière.

Il était urgent de régulariser un état de choses anormal dont la persistance devait nécessairement entraîner les conséquences les plus graves pour le crédit de la ville. Cette régularisation n'a pas eu lieu. Des décisions ont été prises par un conseil municipal sans doute "mal renseigné", décisions engageant, sans contre partie en recettes, des dépenses supplémentaires portant sur plusieurs millions de francs et cela au risque de placer la caisse municipale dans l'impossibilité de faire face à des engagements contractés à la légère. Il appartenait à la nouvelle administration municipale de prendre les mesures rigoureuses susceptibles d'assainir une situation qu'elle n'avait pas créée et de remédier aux graves erreurs commises par des administrateurs qui, par manque de courage, ou par calcul, auraient conduit la régie de l'éclairage à sa perte.

Bien évidemment, devant la virulence des attaques dont il était l'objet, F. Philippart a immédiatement contre-attaqué en adressant une lettre à A. Marquet qui paraît dans *La France* le samedi 29 mai 1926 ; cette réponse est destinée à assurer la défense de l'ancien maire et de sa municipalité, elle inaugure en même temps une période de joutes épistolaires entre les deux hommes dans le ton employé au cours de la campagne électorale de 1925.

F. Philippart va faire assaut de chiffres (preuve pour les lecteurs que la droite sait compter) pour justifier les options qu'il a prises lors de son mandat. Voici ce qu'il déclare :

"pendant mon mandat, la régie a réalisé 37. 376. 055 FR, 21 de bénéfices bruts sur lesquels nous avons consacré 35. 046. 868 FR, 01 aux amortissements et aux intérêts des emprunts. Comment donc une régie aussi prospère jusqu'au 2 mai 1925 pourrait-elle un an après devoir 30. 000. 000 à ses fournisseurs et à la ville?"

La vérité la voici :

Afin de doter Bordeaux d'une usine moderne et puissante capable de répondre à tous ses besoins, afin de refaire de vieilles canalisations devenues insuffisantes et d'en faire de nouvelles devenues nécessaires, nous avons établi avec le concours des techniciens, un vaste programme qui devait s'exécuter en trois

années et entraîner une dépense totale d'environ 22. 000. 000. Pour y faire face nous comptons :

1) sur les 13.900.000 FR qui restaient disponibles (dernière tranche de l'emprunt de 65.000.000)

2) sur les bénéfices de la régie qui étaient au minimum de 6.000.000 par an.

C'était de bonne et sage administration. Avant de terminer je rappelle :

1) que sous mon administration, la caisse municipale a pu faire face sans une minute de retard à tous les paiements.

2) que notre dernier budget présentait un excédent de 11.207.267fr,23.

3) que de 1921 à 1925 les centimes additionnels n'ont pas été augmentés (toutes les améliorations réalisées ont été payées avec nos excédents de recettes).

4) que nous avons laissé en caisse : 7.014.729fr,68.

5) que nous avons laissé en outre 23. 900. 000 FR de fonds disponibles (13.900.000 pour la régie du gaz et de l'électricité et 10.000.000 pour l'agrandissement de l'hôpital Saint-André). "

Il conclut en ces termes : "je ne méconnaiss pas les difficultés que rencontre à la régie le maire de Bordeaux pour continuer l'exécution d'un programme industriel qu'il ne connaissait pas. "

Voici donc l'affaire étalée en place publique : pour F. Philippart il n'y a aucune tromperie, il a agi comme il est courant de le pratiquer dans le monde des affaires qu'il connaît bien et d'ailleurs, il prend à témoin les industriels au courant de ce genre de méthodes. Pour A. Marquet, au contraire, il convient de donner une grande importance à ce problème car il compte bien en profiter pour démontrer à son électorat qu'il est capable de répondre à la droite, en se livrant à son tour à une bataille de chiffres et qu'il entend en finir avec la manière d'agir du grand patronat. C'est dans cet esprit, qu'après quelques joutes oratoires assez stériles, l'affaire va être portée devant le conseil d'état ; elle trouve son épilogue en décembre 1927 et bien sûr *La France* va se faire une joie de donner une grande ampleur à l'évènement en titrant le jeudi 1er décembre 1927 : "Un document accablant : la gestion de la municipalité du Bloc national jugée par le conseil d'état". Le quotidien poursuit en ces termes :

"A. Marquet, député maire en 1925 et 1926 avait lancé une polémique à cette époque accusant la précédente municipalité de ne pas avoir laissé une situation florissante et au contraire d'avoir laissé partout s'accumuler les déficits entre 1919 et 1925. Le conseil d'état confirme les accusations portées par A Marquet sur la gestion financière de ses prédécesseurs. Poincaré, Président du conseil, a dit en juillet 1927 à la Chambre que les finances de Bordeaux étaient en excellent état. On comprend alors les efforts qui ont été demandés aux contribuables.

Avis du conseil d'état

D'après les documents joints au dossier, le déficit du budget supplémentaire serait dû au report d'exercice en exercice de recettes extraordinaires à attendre de la régie municipale du gaz et de l'électricité et de reprises sur dépenses d'exploitation ou d'avances faites par la ville à cette régie qu'il y aurait intérêt à faire disparaître du budget comme répondant à des

recettes illusoires et irrecevables. ⁸ La haute assemblée observe que la somme de 5.332.500 fr. portée en recettes extraordinaires correspond à des dépenses faites par la ville en vertu des délibérations du conseil municipal en dates des 2 juin 1920, 4 mai 1923 et 3 août 1923 pour divers travaux extraordinaires intéressant la régie municipale (établissement de lignes nouvelles et perfectionnement d'outillage), **dépenses qui auraient dû en saine administration et pour la clarté même de l'exploitation de cette régie être comprises dans les emprunts relatifs à la régie municipale du 14 août 1924 et du 25 novembre 1924 au même titre que les autres travaux neufs de ce service.**

Le conseil d'état estime, en conséquence, qu'il serait de sage administration de faire de ladite somme l'objet d'un emprunt spécial remboursable en quarante ans au moyen d'un prélèvement sur les recettes d'exploitation de la régie municipale et à titre subsidiaire seulement à l'aide d'une imposition extraordinaire. Pour ce qui est des autres recettes portées au débit de cette régie et consistant en reprises sur dépenses d'exploitation et en avances faites à la régie pour dépenses de premier établissement, **il s'agit de recettes purement illusoires et même inexistantes qui ont été indûment reportées d'exercice en exercice au budget de la ville. Elles masquent un déficit qui, pour remonter à plusieurs années, n'en est pas moins regrettable et qui ne peut être comblé qu'à l'aide d'un nouvel emprunt de liquidation. . . "**

La réponse de F. Philippart ne s'est pas fait attendre, le 13 décembre, il déclare dans le même quotidien que "l'origine de la situation critiquée par A. Marquet remonte en fait à la municipalité Gruet. "Il poursuit :

"A. Marquet parle d'une somme de 18 millions avancée par la ville à la régie et remboursée par celle-ci. J'ai vainement cherché cette avance et ce remboursement dans les procès-verbaux de nos délibérations. J'y ai trouvé par contre d'autres sommes dont le vote a été nécessité par la lenteur que mettait le conseil d'état à approuver la partie de l'emprunt de 65 millions relative à la régie (délibération des 2,4 juin et 18 octobre 1920, du 17 juin 1921.) En attendant cette approbation qui a été donnée par la suite, ces sommes avaient été portées en recettes pour contrebalancer en écritures des dépenses qui, dans l'intérêt supérieur de Bordeaux, ne pouvaient être différées. Nous n'avions pas une autre solution à choisir : il fallait faire cela ou attendre, et attendre combien de semaines ou de mois ? Pendant ce temps, particuliers et industriels souffraient du manque de gaz et d'électricité.

N'en déplaise à M. Marquet si c'était à refaire je le referais. Dans notre pensée, ces sommes devaient être amorties en quelques années, non seulement au moyen des remboursements mais encore sur les bénéfices de la régie. Pour nous, l'emprunt restait la suprême ressource. Endetter la commune, tout simplement pour régulariser une écriture nous n'avons pas voulu le faire. L'emprunt nous a toujours paru la solution pesante et paresseuse de ceux aussi qui ne savent ni redresser une situation, ni gérer avec ordre, économie et prudence. Mais voici qui est mieux, dans le compte d'ordre qu'il a présenté en 1926 M. Marquet a porté en recettes les mêmes sommes qui font l'objet de ses critiques. S'il y a eu faute, M. Marquet en a sa part Il a besoin d'argent, il est

⁸ En caractères gras dans l'article du journal.

acculé à l'emprunt et il veut rejeter la responsabilité de cet emprunt sur ses prédécesseurs. "

Le lundi 19 décembre la réponse du maire en exercice met un terme au conflit tout au moins au niveau de la presse. Il déclare : "Seul responsable de sa gestion, M. Philippart dit avoir fait des avances à la régie municipale parce que le conseil d'état retardait la réalisation de son emprunt de 65 millions. Ce qui lui est reproché, c'est d'avoir laissé le montant de ces avances 18 millions sous rubriques diverses, inscrit comme remboursable après qu'il eut été remboursé. Cette grave irrégularité, lui semble n'être qu'une légère erreur d'écriture. L'ancien maire qui n'avait pas trouvé trace dans ses délibérations des 18 millions "escamotés" a fini par les apercevoir grâce à moi, dans le budget supplémentaire de 1926. Je lui conseille - encore une leçon- la lecture des délibérations des 29 décembre 1925, 26 mars 1926, 26 mars et 17 juin 1927. Il y verra que l'emprunt de liquidation de 18 millions voté à cette dernière date a été le terme annoncé depuis 1925 des mesures d'assainissement de la situation financière lamentable qu'il avait laissée à l'Hôtel de Ville. "

4) L'heure des premiers bilans.

En 1927, A. Marquet est fier de ce qu'il a réalisé à Bordeaux aussi n'hésite-t-il pas, chaque fois que l'occasion lui en est donnée, à dresser un bilan de son oeuvre depuis 1925. Il compte ainsi convaincre la population qu'il est, non seulement un maire soucieux de bien gérer sa ville, mais aussi d'améliorer les conditions de vie de ses administrés, en particulier celles des plus défavorisés. On remarque ainsi, qu'à partir de cette date, on a déjà l'impression qu'il fait campagne pour les prochaines élections en s'appuyant sur ce qu'il a été capable de réaliser dans un temps si court.

A partir du jeudi 13 janvier 1927, le quotidien *La France* publie plusieurs articles reprenant un exposé d'A. Marquet prononcé devant le conseil municipal lors du vote du dernier budget (vote du budget primitif de 1927). Cet exposé s'intitule : "les réalisations municipales".

Faisant allusion à ce budget, le maire s'exprime ainsi :

"malgré la volonté d'économie qui présida à son établissement, il imposera à la population bordelaise des sacrifices nouveaux. La situation générale pèse sur les budgets des entreprises privées et des particuliers. Nous avons pu réaliser un certain nombre de réformes importantes et concevoir de grands travaux sans surcharger d'impôts la population bordelaise. "

Il évoque ensuite la situation des affaires municipales au moment où le corps électoral lui en a confié la charge :

"malgré les apparences soigneusement fardées, la situation municipale était telle que l'avenir nous a paru menaçant dès l'abord. Une trésorerie bien présentée avait autorisé une publicité destinée à frapper les profanes, cependant que les dépenses engagées portant sur des sommes incomparablement plus élevées que le montant des disponibilités n'étaient couvertes par aucune ressource certaine. L'indigence de l'œuvre accomplie était masquée par le voile d'une facile phraséologie.

Dans le domaine de l'assistance, de l'hygiène, peu de réalisations, à l'instruction publique, l'enseignement supérieur s'était vu dispenser toutes les faveurs pendant que l'enseignement primaire communal, où naissent et commencent à s'épanouir les valeurs de notre jeunesse démocratique demeurait dans le délaissement. Des travaux étaient prévus, sur le papier surtout. Aucun crédit n'était prévu pour les exécuter. Encore aujourd'hui, nous supportons le lourd héritage d'une voirie abandonnée pendant plusieurs années, d'un service des eaux insuffisant à distribuer avec la prodigalité nécessaire l'eau indispensable à l'hygiène d'une grande cité. Nos premiers mois de travail furent des mois d'étude et de rétablissement des situations compromises. "

A. Marquet aborde alors le vif du sujet avec le bilan de l'œuvre accomplie depuis 1925. Il convient de signaler, au passage, que la part de la construction y est très importante :

-Logement :

Nous avons essayé d'obtenir que nous soit concédée la caserne Faucher et nous sommes, je l'espère, sur le point de voir aboutir nos démarches. Vous savez que cette concession sera le signal d'un double transfert consistant à transporter les locataires de l'ancien petit séminaire à Faucher pour installer dans l'ancien petit séminaire qui deviendrait l'université du travail, les cours d'apprentissage. Nous avons aussi pris contact avec la commission extra-municipale que vous avez constituée à l'effet d'étudier les conditions du logement à Bordeaux. Cette commission jusqu'à présent n'a pas fait de miracles mais elle a travaillé et dans ses délibérations nous pourrions sans doute puiser quelques suggestions utiles. J'ajoute que l'office municipal d'HBM va commencer la construction de deux immeubles rue des Vignes et rue du Jardin public, immeubles dans lesquels pourront être logées 28 familles. "

-Le maire parle ensuite de mesures plus générales et insiste sur l'action positive de ses services dans la lutte contre la vie chère en précisant qu'ils ont réussi à freiner la montée du prix du pain et que des dépôts de lait ont été créés. Le vendredi 14 janvier il fait allusion à son action en faveur de la classe ouvrière :

"nous étudions à cette heure les mesures propres à soulager les misères ouvrières que pourrait faire naître la crise économique qui s'annonce et pour faire oeuvre durable nous voudrions construire à Bordeaux une Bourse du travail digne de notre ville et de sa classe ouvrière.

-Police-circulation :

Pour faciliter la circulation nous avons pris un certain nombre de mesures dont la population bordelaise, dans son ensemble, n'a eu qu'à se féliciter. Certaines d'entre elles sont dès maintenant appliquées, d'autres vont l'être prochainement.

-Travaux publics :

Nous avons poursuivi l'action nécessaire en vue d'aboutir à l'ouverture du Cours Évrard de Fayolle. Nous avons électrifié l'usine du Béquet. Nous allons commencer les travaux d'adduction des eaux de la Camarde et l'installation du service surélevé en régie normale. Cette réforme particulièrement importante sera réalisée avant la fin de notre mandat. Les travaux de fontainerie se font maintenant en régie directe. Les avantages matériels et moraux obtenus par l'administration municipale au résultat de l'expérience tentée le premier janvier 1926 sont excellents.

Le pavage de Bordeaux est sujet à bien des critiques. Récemment, on nous reprochait presque de n'avoir pas repavé toutes les voies de Bordeaux en moins d'un an et demi. A ce reproche, je réponds : nous avons refait le pavage sur le type dit "pavage mosaïque" d'un certain nombre de voies. Nous avons adopté un programme s'étendant sur six années et dans les six millions pour travaux neufs incorporés dans le budget de 1927 une somme importante est prévue pour que des réfections intéressantes et utiles soient effectuées par tranches annuelles sans que soient surchargés au delà de l'indispensable les contribuables bordelais, mais l'application du programme auquel je viens de faire allusion aboutira à des résultats d'ensemble très sensibles. "Vient ensuite une longue énumération des réalisations dans laquelle constructions et travaux de voirie occupent une place importante :

- . . "Nous avons terminé les travaux entrepris au débouché de la rue de Pessac, de la rue des Boucheries, à la maison Seule, nous avons modifié la place Saint Projet, nous avons mis en état de viabilité le cours Saint Louis prolongé et le boulevard Jules Simon.

-Les voies non classées et leur population ne pouvaient nous laisser indifférents, nous avons pensé qu'il convenait de constituer des équipes de cantonniers pour les réparations urgentes à effectuer.

-En même temps nous inaugurons une politique nouvelle consistant à amener les intéressés à faire eux-mêmes quelques sacrifices.

-Nous poursuivons la réalisation de syndicats de rues ainsi nous arriverons à faire, non pas tout ce qu'avaient promis à la veille des élections nos prédécesseurs, mais à réaliser des améliorations dont pour quelques uns les heureux effets se font déjà sentir.

-Nous avons intensifié le service du balayage et mis en service dix-huit bennes nouvelles.

-Nous avons construit des serres modèles à Carreire.

-Nous nous sommes préoccupés de l'entretien des bâtiments communaux en raison de l'état de délabrement dans lequel on nous les avait laissés.

-L'hôpital du Cours de la Marne (clinique de gynécologie et d'obstétrique) sera bientôt achevé, nous avons poussé les travaux arrêtés depuis plus d'un an par suite de modifications incessantes apportées aux plans en cours d'exécution.

-Les travaux sont commencés pour la construction des cliniques chirurgicales de l'hôpital Saint-André (ill. n°3 & 4) et nous avons inauguré récemment un centre de prophylaxie anti-vénérienne modèle Cours d'Albret.

-Nous avons élevé à la mémoire de C. Camelle un monument à l'inauguration duquel nous procéderons le 1er mai prochain.

-Nous avons exécuté des travaux plus ou moins importants dans les écoles Blanqui, Balguerie, dans l'école pratique de filles et au sanatorium de Feuillas.

-Pour les écoles en particulier, de nombreux projets en cours d'étude vont aboutir à des réalisations dont quelques unes dans le courant de 1927. Dans ce nombre, je citerai le mémorial de la grande guerre, la remise en état de l'école de La Bastide, l'agrandissement de l'école de filles de Saint-Augustin, l'infirmerie du lycée de jeunes filles et la création d'une salle des fêtes populaires qui manquait à Bordeaux. "

Le samedi 15 janvier il poursuit :

"-Éclairage :

Nous appliquerons en 1927 et en 1928 l'éclairage électrique à toutes les écoles de Bordeaux. Des travaux de même ordre, assez importants ont été également effectués dans de nombreux bâtiments publics. De nombreuses voies ont été pourvues de l'éclairage axial. En même temps, de grands pylônes portant des lustres, ont été placés quai de Queyries devant la gare P. O, place Nansouty place Canteloup, place de la Victoire et sur les quais de la rive gauche. De nombreux candélabres ou lanternes fixés sur les poteaux de la compagnie des TEOB ont été munis de lampes électriques de plus grande intensité lumineuse.

-Régie de l'éclairage.

Nous avons poursuivi les travaux d'édification de la nouvelle usine à gaz de la régie d'éclairage à Bacalan.

-Instruction publique.

Je ne pense pas qu'on ait pu faire plus en aussi peu de temps pour l'école laïque (livres, fournitures, cantines, machines et gros outillage pour l'enseignement technique, bourses).

-Amélioration du Grand Théâtre et de l'Athénée.

Transformation du matériel scénique, acquisition et installation en particulier de quatre panneaux décoratifs, oeuvres de quatre grands peintres bordelais qui avaient figuré à l'Exposition nationale de Paris en 1925. "

Le dimanche 16 janvier le maire achève la flatteuse description de son bilan.

-Assistance publique.

Nous avons augmenté les crédits consacrés au Bateau Osiris. (ill. n°5)

-Hygiène et finances.

En matière de finances, l'effort de l'administration a tendu au relèvement financier indispensable pour achever le paiement des travaux de la régie. "Évoquant le conseil municipal A. Marquet poursuit : "vous avez eu le courage fiscal nécessaire pour voter des crédits dans la mesure où vous décidiez d'engager des travaux et de ne pas engager des dépenses sans voter des crédits correspondants comme l'avait fait l'ancienne municipalité". Il conclut : "notre administration est d'ordre et de clarté".

Cet exposé, long, fastidieux, trop soucieux de présenter le moindre détail, difficile à imaginer de nos jours dans la bouche d'un maire d'une aussi grande ville est, néanmoins, riche d'enseignements. Il a le souci d'expliquer chaque élément de son action à un électorat auquel il ne veut rien cacher. La municipalité Marquet oeuvre donc dans la plus parfaite transparence. En matière financière, son honnêteté n'est plus à mettre en doute et, chaque fois qu'il le peut, le maire se fait un plaisir de revenir sur la gestion de F. Philippart en grossissant, à son avantage, des événements qui ne le méritaient sans doute pas autant.

On perçoit également une incontestable volonté de moderniser la cité avec un accent mis tout particulièrement sur l'école : ce sera une constante de l'action municipale.

Mieux loger les bordelais les plus nécessiteux, assurer à leurs enfants un meilleur accueil scolaire, soigner la population dans des locaux plus adaptés au progrès de la médecine, telle semble être la volonté d'A. Marquet dès le début de son mandat, ceci explique l'indispensable mise en route d'un vaste programme de constructions de toutes sortes.

Toutefois, il convient d'observer qu'à partir de 1927, la vraie raison du démarrage d'un programme de grands travaux réside, sans aucun doute, dans la montée du chômage. Certes, un chômage latent depuis la fin de la guerre de 1914-1918 préoccupait déjà la mairie puisqu'il avait été question de subsides aux chômeurs et d'aides diverses aux familles en grande difficulté. En 1927, la situation devient plus préoccupante et nécessite la mise en oeuvre de plus grands moyens. A. Marquet, persuadé dès le début que le travail est un remède à tous les maux est plus que jamais convaincu de la véracité de son point de vue, aussi va-t-il tout faire pour aider les pouvoirs publics à résoudre le problème. Désormais, trouver du travail pour le plus grand nombre sera un souci constant de la mairie en temps de paix, comme par la suite en temps de guerre, cela deviendra la véritable caractéristique et le réel moteur de l'action municipale. A cette date, le maire ne voit peut-être pas aussi loin, ce qu'il semble plutôt viser à court terme c'est une réélection en 1929, il lui faut donc agir et agir vite puisqu'il réaffirme : "c'est sur les faits que l'on nous jugera. "

IV) L'ORIGINE PROFONDE DE LA POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX LANCÉE PAR LA MUNICIPALITÉ MARQUET.

Ce vaste programme est intimement lié au problème du chômage qui touche la population bordelaise.

1) La commission permanente contre le chômage.

Le quotidien *La France* fait état, le mardi 25 janvier 1927, de la réunion, pour la première fois, le samedi 22 janvier, dans les locaux de la Préfecture, de la commission permanente récemment créée en vue d'étudier et de mettre en oeuvre les moyens les plus efficaces de remédier au chômage. Au passage, on remarque une fois de plus, le recours à la mise en place d'une commission pour régler tel ou tel problème de l'époque. Leur nombre semble élevé dans la mesure où celles qui sont évoquées sont uniquement les plus importantes, les autres n'apparaissent qu'occasionnellement et il est assez difficile d'en faire un inventaire précis.

Voici le compte rendu de ce qui s'est déroulé ce jour-là : "M. le préfet procède à l'installation de la commission et la discussion s'engage immédiatement.

Après avoir constaté que la crise qui existe en Gironde ne revêt pas un caractère de gravité exceptionnelle, qu'il importe néanmoins de prendre dès à présent des mesures pour faire face, le cas échéant, aux éventualités qui viendraient à se produire, la commission se met d'accord sur les conditions à remplir par tout ouvrier pour être considéré comme chômeur et participer par la suite au bénéfice des allocations de chômage, telles qu'elles sont prévues au décret du 28 décembre 1926 : résidence de six mois dans la localité, exercice de la profession durant la même période. Néanmoins, les commissions de contrôle des fonds de chômage auront la faculté de fixer pour des cas particuliers une date plus rapprochée à partir de laquelle l'allocation pourra être attribuée.

Pour Bordeaux et les communes dans lesquelles fonctionnent des bureaux municipaux de placement, la commission paritaire de ces bureaux sera constituée en commission de contrôle. Dans les autres localités, de plus de 5. 000 habitants, une commission sera formée par arrêté du maire et comprendra des représentants du conseil municipal et un nombre égal de patrons et d'ouvriers. Les communes de moins de 5. 000 habitants devront se grouper entre elles pour la constitution d'un fonds inter-communal de chômage. Les maires faisant partie de la commission s'engagent à constituer le plus rapidement possible les fonds communaux de chômage. Les secours seront accordés en espèces aux chômeurs, toutefois, si les municipalités décidaient éventuellement d'allouer des secours en nature, mention devrait en être faite dans l'arrêté portant règlement du fonds de chômage, arrêté qui doit être soumis, avant toute distribution de secours, à l'approbation du ministre du travail.

La commission permanente du chômage, estimant qu'il est d'autres moyens que le secours pour venir en aide aux chômeurs, aborde la question des relations qu'il importe d'établir entre les organisations patronales, ouvrières et l'office

départemental de placement, afin que soient suivies de très près, les fluctuations du marché du travail et que soit ainsi facilité le remplacement des ouvriers sans emploi.

A cet égard, l'office départemental paraît devoir être l'organe de centralisation des renseignements qu'apporteront, dans une réunion hebdomadaire qui se tiendra chaque lundi à la préfecture à 15 heures quelques uns des membres de la commission de chômage, notamment les représentants de l'union des syndicats girondins de la fédération maritime, de l'union des syndicats ouvriers, de l'inspecteur divisionnaire du travail, de l'ingénieur en chef du département, du directeur du port autonome.

A la fin de la séance, et sur la proposition de M. le préfet, la commission permanente de chômage, considérant que dans la région bordelaise, les industriels de la confection et de la chaussure sont plus particulièrement atteints par la crise, émet le vœu suivant qui sera transmis au ministère de la guerre :

- "que l'administration militaire prenne d'urgence les mesures nécessaires pour que des marchés spécialement réservés à la main d'œuvre en chômage soient passés avec des industriels qui, à Bordeaux, sont spécialisés dans ce genre de fourniture et qu'une clause du cahier des charges implique pour les industriels adjudicataires, l'obligation de n'employer pour l'exécution de ces marchés spéciaux que les chômeurs qui leur seront présentés par l'office départemental et municipal de placement.

- "Que les délais de livraison soient fixés de telle sorte qu'il soit possible de réduire les heures de travail et cela afin que les chômeurs puissent être occupés durant une période de temps aussi longue que possible".

2) L'appel aux bordelais.

La commission décide ensuite, à l'unanimité des membres, d'adresser, par la voix de la presse, un appel à la population bordelaise ainsi rédigé :

"Appel à la population bordelaise :

Les membres de la commission permanente instituée en vue de coordonner les efforts de tous les organismes susceptibles de contribuer à la lutte contre le chômage adressent un pressant appel à toute la population bordelaise afin que chacun mette en oeuvre, dans son rayon d'action, les moyens dont il dispose pour atténuer et faire cesser la crise économique actuelle, encore légère, mais qui risquerait, en se prolongeant, de causer à tous un préjudice certain. Il importe, que tous ceux qui, par leur industrie, par leur commerce, par leur labeur, participent à la vie économique de notre région, sachent, en faisant un sacrifice momentané, aussi profitable à l'intérêt propre, collaborer utilement à l'amélioration de la situation présente.

Industriels,

Quelles que puissent être les difficultés passagères de l'heure présente, efforcez-vous de n'opérer aucun licenciement parmi votre personnel. Et si les

circonstances vous y contraignaient, ne le faites qu'en dernière extrémité, après avoir usé des palliatifs que constituent la diminution des heures de travail, le renoncement aux heures supplémentaires. N'oubliez pas qu'il est interdit par la loi à tout chef d'entreprise, d'employer un étranger non muni de la carte d'identité, qu'il est défendu d'occuper un étranger en règle à un autre métier que celui mentionné sur sa carte d'identité. La main d'œuvre étrangère doit, en cas de sacrifice nécessaire, être la première appelée à subir ce sacrifice d'autant que les pouvoirs publics ont pris toutes les mesures pour la rapatrier sans aucun frais pour elle.

Commerçants.

Sachez consentir sur les denrées et marchandises que vous offrez à votre clientèle les diminutions de prix que la situation actuelle des changes vous permet de pratiquer et que la baisse du prix de gros de certains articles justifie dans une large mesure.

N'oubliez pas que la baisse du coût de la vie pour laquelle vous êtes l'un des facteurs les plus importants est la condition essentielle de la reprise de l'activité économique dans l'industrie et par voie de conséquence dans le commerce de gros et de détail.

Pour traverser la crise actuelle et atteindre le retour à l'activité que chacun désire, il convient que, par des concessions réciproques, s'établisse une collaboration fondée sur l'exacte compréhension des devoirs que les circonstances imposent à tous.

En publiant cet appel la commission est certaine qu'elle sera entendue.

Membres de la commission :

- Arnault : préfet de la Gironde.
- Barraud : président du conseil général.
- Marquet : député-maire de Bordeaux.
- Barrès : président de la chambre de commerce.
- Huyard : président du conseil d'administration du port autonome.
- Costedoat : conseiller général.
- Vincent : conseiller général.
- Pinède : adjoint au maire de Bordeaux, conseiller général.
- Lafaye, Picassette, Bardy : conseillers municipaux de Bordeaux
- Les maires de Lormont, Bègles, Talence, Pessac, Mérignac, Caudéran.
- Cayrel : maire du Bouscat et député de la Gironde.
- Videau : maire de Bruges.
- Lefébure : ingénieur en chef des ponts et chaussées.
- Lévêque : directeur du port autonome.
- Cavailhé : inspecteur divisionnaire du travail.
- Mauvillain : secrétaire du bureau de bienfaisance de Bordeaux.
- Blanche : directeur de l'office départemental de placement.
- Béliard, Bayle, Nazat : délégués de l'union générale des syndicats girondins.
- Carles, Vaudel, Garrigou : délégués de l'union des syndicats ouvriers et confédérés"

3) L'enquête sur le chômage à Bordeaux.

Cette commission va utiliser comme base de travail une vaste enquête réalisée auprès des employeurs et des employés dont le thème est précisément : le chômage à Bordeaux. Ses résultats vont paraître dans *La France* du 28 janvier 1927.

La lecture de ce document suggère quelques observations. Il existe un chômage latent à Bordeaux en 1927, donc antérieurement à la grande crise, c'est indéniable, tous néanmoins s'accordent à le juger très modéré. Dans ce contexte, et si l'on s'en tient aux chiffres, le secteur le moins touché est celui "du bâtiment en général" or, curieusement, A. Marquet va axer la part la plus importante de son action précisément sur la catégorie socio-professionnelle qui en a peut-être le moins besoin. Il paraît donc avoir sans doute grossi un problème qui n'était pas aussi crucial dans la réalité, ses détracteurs le remarqueront d'ailleurs très vite.

Le maire, en agissant de la sorte, a, semble-t-il, d'autres desseins, en particulier ceux de justifier une politique de construction ambitieuse destinée à satisfaire son désir de gloire personnelle tout en restant dans la lignée des Grands Intendants. En choisissant de réaliser des équipements utiles et modernes le premier magistrat de la Cité était sûr d'obtenir le soutien d'une population lui sachant gré d'améliorer son quotidien, ainsi donc chacun allait y trouver son compte. Quand la crise des années 30 a vraiment éclaté il a pu faire valoir qu'il en avait anticipé le choc, que Bordeaux savait déjà proposer des solutions visibles et qu'en toute logique, il serait normal que son maire puisse avoir des ambitions nationales.

(annexe n°2 : Enquête sur le chômage à Bordeaux, parue dans *La France* du 28 janvier 1927.) p 158

4) L'action municipale.

En conséquence, le mercredi 16 février A. Marquet, président du conseil de l'union des municipalités radicales et socialistes de la Gironde émet les vœux suivants toujours rapportés par la presse et visant le chômage et les finances municipales :

- Concernant le chômage :

- 1) Que le montant des secours attribués aux communes par le décret du 28 décembre soit porté de 33 à 50% pour la participation de l'état.
- 2) Que les communes soient invitées dans un même département à prendre des décisions uniformes en ce qui concerne la distribution et la durée des secours.
- 3) Que les maires ou les employeurs entrent directement en relation avec l'office départemental et municipal de placement gratuit tant pour les demandes que pour les offres d'emploi, cette mesure étant propre à faciliter le contrôle et la répartition de la main-d'œuvre
- 4) Que le gouvernement arrête les moyens de venir en aide aux chômeurs partiels.

5) Que les municipalités du département fassent toute diligence pour obtenir l'approbation des projets de travaux qu'elles ont arrêtés et l'attribution des subventions qu'elles ont sollicitées.

Le bureau de l'union est à leur disposition pour les seconder dans leurs démarches présentant un caractère d'intérêt général.

Concernant les finances municipales :

Le président et le secrétaire font part au conseil de l'intervention du bureau de l'union auprès de M. le préfet de la Gironde pour que soit réalisée au bénéfice de la trésorerie de toutes les communes du département une régularité d'attribution sur taxes vicinales conforme aux instructions ministérielles et favorable à la bonne administration municipale.

Plus intéressant encore est le compte- rendu de la réunion le lundi 14 février à 11 heures à la préfecture de la commission permanente de chômage.

"On a pris connaissance des résultats recueillis à ce jour en réponse à l'enquête faite auprès des employeurs, des syndicats affiliés. M. Rigou a apporté aussi d'intéressants renseignements en ce qui concerne la situation dans l'habillement.

De ces communications et de l'inscription des demandes de secours de chômage à l'office départemental de placement, il résulte que le chômage accuse une légère progression à Bordeaux et dans sa banlieue.

La discussion s'engage ensuite sur la question du chômage partiel. Il est décidé que les commissions de contrôle examineront avec bienveillance chaque cas d'espèce et apprécieront dans quelle mesure les secours pourront être accordés aux travailleurs ne faisant qu'un nombre très restreint d'heures ou de journées de travail. Pour faciliter la tâche de la commission de contrôle, les membres de la commission de chômage expriment le désir que les employeurs ne fassent pas de difficultés pour délivrer à leurs ouvriers et employés de certificats de chômage. En cas de chômage partiel, le certificat devra indiquer le salaire perçu dans la semaine.

En réponse à une demande de M. le maire de Bordeaux, il est entendu que les services publics se préoccupent activement de la mise en chantier de grands travaux susceptibles de pouvoir occuper dans le plus bref délai possible un nombre important de sans-travail. "

L'article aborde ensuite trois autres points.

-Les fonds communaux de chômage.

Actuellement, les maires de la ville de Bordeaux et de la plupart des communes de banlieue ont pris des arrêtés réglementant le fonds de chômage. Ces arrêtés ont été aussitôt soumis à l'approbation ministérielle qui interviendra à brève échéance.

-L'emploi dans les communes rurales des chômeurs de la région bordelaise.

Il est décidé qu'une lettre circulaire sera envoyée par la voie de la presse aux maires des communes rurales pour leur demander instamment de signaler à l'office départemental de placement 50 bis Cours d'Alsace-Lorraine les emplois de tailleurs, cordonniers, ouvriers du bâtiment etc. qui seraient vacants chez les petits artisans de leurs communes et pourraient être occupés par des chômeurs de ces professions.

-Les vœux.

La commission a adopté ensuite à l'unanimité les vœux suivants proposés par M. Marquet.

1) Que la subvention de l'état au fonds communal de chômage soit portée dans les communes de plus de 5000 habitants de 33 à 50%.

2) Que l'état rembourse en totalité les secours de chômage alloués par les communes de moins de 5000 habitants et qu'il étende cette mesure à certaines communes industrielles ayant un chiffre supérieur de population mais ne possédant que des ressources extrêmement limitées et se trouvant, de ce fait, dans l'impossibilité absolue d'alimenter un fonds de chômage destiné à secourir un nombre important de chômeurs.

La commission permanente de chômage de la région bordelaise émet le vœu :

1) Que, sans attendre l'affectation de la part contributive de l'état par la commission de répartition du fonds national de chômage, l'état consent des avances aux communes dont le règlement du fonds de chômage aura été approuvé.

2) Que le total des diverses allocations journalières allouées à tout chef de famille en chômage, père d'au moins quatre enfants au-dessous de 16 ans soit porté à 14 fr 50 au lieu de 12 fr décomposé comme suit :

chômeur	4fr50
femme	2fr
enfants	8fr "

Bordeaux a incontestablement favorisé l'ascension politique de son maire. En effet, on peut se rendre compte que l'action d'A. Marquet est de plus en plus importante entre 1925 et 1929 ; non seulement il prend position au niveau strictement local mais aussi à l'échelle régionale dans le but de résoudre le problème du chômage avant qu'il ne prenne une trop grande ampleur. Il est alors réellement convaincu que le recours à une politique de grands travaux sera le remède absolu à tous les maux du moment. Il est, à partir de là, décidé à agir auprès des plus hautes instances de l'état, à la fois pour demander des secours mais aussi pour faire connaître ses méthodes et ses idées. On en trouve la preuve dans un article du 25 février 1927. En effet, on y apprend que le conseil de l'union des municipalités, républicaines radicales et socialistes de la Gironde a donné mandat à son bureau d'intervenir auprès du ministre des finances en vue de lui signaler la nécessité de mettre à la charge de l'état dans les communes de petite et moyenne importance la totalité des secours de chômage qu'elles distribuent et l'urgence de leur rembourser à

des dates très rapprochées le montant des versements qu'elles auront effectués. A cet effet, une lettre a été adressée au président du conseil. Elle a été signée par A. Marquet président de l'union, maire de Bordeaux, député de la Gironde, et J. Cordier secrétaire général et maire de Pessac.

La crise économique et le chômage de cette période ont donc été des éléments déterminants dans la carrière politique d'A. Marquet. Désireux de se montrer à l'écoute de son électorat, soucieux de sa future réélection, il fut ainsi très vite obligé de trouver des remèdes à cette situation critique. Dans ce but, il a cherché à mettre en place une vraie politique du travail à Bordeaux. Elle a rencontré un certain succès sur place et elle lui a surtout permis de garder son fauteuil à la mairie aux municipales de 1929. On peut aussi considérer que son action locale va avoir un caractère exemplaire au niveau national dans la mesure où, plus tard, en 1934, quand il deviendra ministre du travail dans le cabinet de G. Doumergue, il apparaîtra comme un homme d'expérience capable de mettre sur pied un véritable plan anti-chômage.

A partir de 1927 A. Marquet est une personnalité qui compte de plus en plus dans la vie nationale, il multiplie les interventions à la chambre des députés⁹ et il se constitue un réseau relationnel à Paris qui lui servira d'ailleurs, pendant toute sa carrière politique. Cette reconnaissance est particulièrement sensible dans un article en date du samedi 29 octobre 1927 paru dans le quotidien *La France*. On y fait état d'une visite à Bordeaux de M. Fernand Bouisson, président de la Chambre des députés. Il s'est déplacé pour inaugurer diverses oeuvres sociales et pour la remise officielle à la municipalité de la Maison cantonale de La Bastide par l'architecte qui en fut l'auteur à savoir M. Duprat. A cette occasion M. Bouisson prononce un discours particulièrement élogieux à l'égard d'A. Marquet et de son action municipale.

"Votre municipalité est en fonction depuis moins de trois années et si l'oeuvre qu'elle a accomplie apparaît déjà considérable c'est qu'elle a voulu et su travailler méthodiquement en complet accord avec les services du département; c'est qu'elle a fait appel aux initiatives privées, suscité les concours les plus désintéressés et les plus généreux. Nous n'avons pu voir aujourd'hui que quelques-unes des réalisations de votre municipalité dans le domaine de l'hygiène sociale.

On s'est enfin accordé à reconnaître que la question du logement ne saurait plus être ajournée. C'est un effort national qu'il faut tenter. Vous avez, quant à vous, spontanément compris votre devoir.

⁹ A. Marquet est toujours présenté comme un député peu actif à la Chambre, *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest* au contraire répète souvent qu'il y intervient régulièrement avec pertinence.

La Maison cantonale de La Bastide est une création municipale de première importance. La pensée qui vous anima en la concevant me paraît bien claire; une ville comme la vôtre ne peut s'arrêter dans son développement ; elle pousse de toutes parts ses faubourgs ; elle conquiert la campagne environnante. A mesure que son périmètre s'étend, on doit songer à doter les habitants les plus éloignés du centre des moyens de toute nature que l'administration municipale met à leur disposition ; une maison cantonale doit réunir les représentants des principaux services.

En suivant sur des plans, sur des cartes, l'accroissement de votre ville, en lisant le détail des luttes qu'elle dut soutenir pour conserver intacte sa personnalité, je ne pouvais m'empêcher de constater que ce qui fait l'unité visible de cette histoire, c'est la persistance de l'esprit municipal à travers toutes les époques. Aujourd'hui encore, on pourrait reprendre sans en rien retrancher, le programme que traçait dans ses instructions aux intendants de Guyenne le plus grand des administrateurs des temps modernes : Colbert. Le rôle de Bordeaux selon lui se réduisait à trois points essentiels :

1) produire et vendre le plus de vin possible et d'une qualité toujours égale.

2) développer le commerce maritime et d'abord pour l'écoulement même des produits du vignoble, développer les constructions navales.

3) créer des liens entre la ville et les pays d'outre-mer, tout spécialement les colonies françaises

Ce programme, il peut être encore le vôtre, il peut être aussi celui des pouvoirs publics. Produire le vin, en maintenir la qualité incomparable et incontestée, en assurer la vente, voilà le premier point. Vous savez dans quelle mesure le Parlement, où vous avez de très distingués représentants, a tenté de vous aider par le vote rapide de la loi relative à la protection des appellations d'origine. Il s'est efforcé d'interdire à des concurrences déloyales de se manifester, il continuera dans cette voie.

Vous permettez à l'homme qui eut, pendant quelques-unes des heures les plus tragiques de la guerre, l'honneur et la responsabilité de diriger nos services de transports maritimes, de vous dire toute l'importance qu'il n'a cessé d'attribuer au port de Bordeaux. Le ravitaillement de notre population et des armées alliées vous dut beaucoup alors. Il y a entre la ville que je représente et la votre une émulation que je ne songe pas à nier, mais qui ne peut que servir au développement général de l'économie française.

L'espoir que Colbert formait enfin, Bordeaux capitale ou point de départ d'un vaste empire d'outre-mer, l'histoire la plus récente s'est chargée de le réaliser. Votre ville aujourd'hui comme il y a vingt siècles, vit de son commerce et en tire une partie de son originalité. C'est votre grand Montesquieu qui a dit et seul peut-être un bordelais pouvait le dire : "le commerce guérit des préjugés destructeurs. Il a fait que la connaissance des mœurs de toutes les nations a pénétré partout : on les a comparées entre elles et il en a résulté de grands biens." De là, cette ouverture d'esprit qui a toujours caractérisé dans notre société comme dans nos assemblées délibérantes les hommes de votre pays. Accueillante aux étrangers (les américains qui ont vécu parmi vous les années de guerre ont gardé de votre ville un souvenir charmé), accueillante aux idées, volontiers sceptiques vous êtes les fils, les héritiers de ce grand Montaigne qui fut le premier magistrat de votre ville, votre prédécesseur

mon cher Marquet. Montaigne nous fournit un exemple admirable d'humanité et il est un produit de votre sol autant qu'un produit de l'esprit.

Ce sont des hommes de cette trempe qu'il vous faut encore et que vous avez eu la chance de retrouver. L'administration municipale, c'est dans notre vie publique la meilleure, la plus vraie de toutes les écoles. C'est là que l'on peut le mieux entrer en contact avec tous ces hommes, toutes ces femmes qui travaillent obscurément, isolément, que l'on apprend à connaître les besoins profonds de tant de déshérités que l'on peut retrouver et soutenir l'effort du prolétariat qui s'organise. Si l'on pouvait transporter sur le plan national toutes les initiatives spontanées qui sont nées sur le plan municipal on ferait de notre pays un magnifique champ d'expériences. Établir entre ces deux pouvoirs, le pouvoir local et le pouvoir central des liens étroits, une harmonie de tous les jours c'est un grand problème de gouvernement."

L'action d'A. Marquet a donc été payante dans tous les domaines. Il a réussi à démontrer à ses adversaires qu'il pouvait y avoir une autre politique pour Bordeaux. Elle repose sur une gestion saine et honnête, sur une volonté de moderniser la cité, en particulier en permettant au plus grand nombre de mieux se loger, de mieux s'instruire, de mieux être soigné, de faire davantage de sport, le tout dans un cadre urbain adapté aux besoins d'une population en constante augmentation numérique et désormais plus soucieuse de son environnement et de ses conditions de vie.

CHAPITRE 2

LA LÉGISLATION FAVORISE L'ACTION DU MAIRE.

INTRODUCTION

I) LA LÉGISLATION ANTÉRIEURE À 1925.

II) LA LÉGISLATION POSTÉRIEURE À 1925.

III) LA LOI LOUCHEUR PRÉSENTÉE PAR LA PRESSE POUR ÊTRE COMPRISE PAR TOUS.

CONCLUSION

CHAPITRE 2

LA LÉGISLATION FAVORISE L'ACTION DU MAIRE.

La personnalité d'A. Marquet, son caractère ambitieux, sa soif de reconnaissance, son pragmatisme ont sans doute fortement influé sur la réalisation des divers projets municipaux. Néanmoins, il faut reconnaître que la mairie a pu, dès 1925, s'appuyer sur un ensemble de lois qui ont favorisé son action en matière de réalisation de logements sociaux, de lotissements, de constructions scolaires et de divers équipements. Une partie de ces textes est antérieure à cette date, la loi qui va toutefois avoir le plus d'impact sur la construction est la loi Loucheur de 1928. Son importance est telle que la presse va se charger de la faire connaître dans le public en la publiant mais surtout en la commentant et en l'expliquant le mieux et le plus clairement possible pour que sa diffusion et sa compréhension soient parfaites.

I) LA LÉGISLATION ANTÉRIEURE À 1925.

-Le 14 mars 1919, quatre ans après les députés, les sénateurs adoptent un projet de loi présenté par Honoré Cornudet, visant à obliger toutes les communes de plus de 10.000 habitants à établir un plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension dans un délai de trois ans ¹. Le texte lui-même et sa mise en oeuvre ont vite révélé de nombreuses lacunes qui ont conduit à deux révisions en 1924 et 1935. Les communes ont utilisé "en priorité leurs services techniques ou des professionnels locaux pour des raisons de coût et de suivi."² L'exemple bordelais en témoignera d'ailleurs puisque la Ville se transformera au travers de réalisations menées par le comité des architectes-conseils. C'est d'ailleurs son président J. d'Welles qui occupera en 1938 le poste d'urbaniste de la ville et de la région. La société française des urbanistes créée en 1911 avait pensé un temps profiter de la loi pour modifier le plan d'ensemble de certaines parties des villes ; or, comme la plupart a réagi de manière différente, il n'y a pas eu de grands bouleversements. La municipalité bordelaise, comme les autres au passage, va bénéficier d'une grande

¹Nelly Desseaux, Paulette Girard, Thierry Mandoul, Jean-Loup Marfaing *Toulouse, 1920-1940, la ville et ses architectes*, Ombres, 1991.

²op.cité 1

liberté pour réaliser sa politique de construction. même si elle a dû toutefois observer certains règlements pour obtenir des subventions de la part de l'État.³

D'autre part, depuis le lendemain de la guerre de 1914-1918 on assiste à Bordeaux à une forte augmentation de la population, en particulier d'origine rurale. Il y a donc une grosse demande de logements. En outre, comme dans d'autres villes de France, et dans le cadre d'une politique qui mêle action sociale et hygiénisme, la municipalité veut en finir avec les taudis. M. Paul Brulat⁴ dans un article du journal *La France* va jusqu'à déclarer : "la propreté entretient non seulement la santé du corps mais aussi la dignité morale." ; or il ne peut y avoir propreté si le logement est sale, vétuste, privé de lumière et sans un minimum de commodités. Le docteur Ginestous, adjoint au maire à partir de 1925 et membre du conseil départemental d'hygiène en fera une des priorités de la municipalité Marquet et déclare de son côté : "dans la lutte qu'ils ont entreprise contre les fléaux sociaux, les hygiénistes placent au premier rang de leurs préoccupations l'assainissement de la maison ouvrière"⁵.

De son côté, le maire lui-même, s'insurge souvent devant la situation du prolétariat parqué dans des taudis et déclare : "l'hygiène est révolutionnaire à sa manière. Le passé qui a tant de charme étreint lourdement notre vieille civilisation. Nous lui payons un lourd tribut. Il est des pays neufs où les villes sont sans élégance, en aucun de leurs carrefours l'on ne s'arrête pour admirer des beautés architecturales qui, chez nous, témoignent de la beauté des conceptions et de l'étendue des connaissances des générations qui nous ont précédés. Mais la banale sécheresse de ces cités nouvelles respecte les règles de l'hygiène générale qui commencent à être fixées. Nos pères avaient eux-aussi un passé, ils le respectaient moins que nous ne respectons les oeuvres du temps qui fut leur présent. L'histoire de la lente édification de notre ville est assez tumultueuse. Il faudrait avec pour le moins une audace égale à la leur, moins de brèches dans certains quartiers et construire. Les difficultés sont importantes et nombreuses qui empêchent un effort de cet ordre de se développer avec une ampleur désirable. Et pourtant la municipalité étudie un projet de constructions de logements salubres.

Dans cet esprit, dès la fin du XIX^{ème} siècle, des structures visant à développer les logements sociaux avaient pris corps, aidées par tout un support législatif. Néanmoins ces lois cherchaient plutôt à développer "la petite propriété familiale en la rendant accessible aux ouvriers et employés grâce aux prêts à taux réduits provenant de la Caisse des Dépôts et Consignations ou de la Caisse d'épargne".

-Avant la guerre de 1914, le gouvernement avait envisagé une véritable intervention publique qui avait été facilitée par la loi Bonnevey du 23 décembre 1912 autorisant "l'intervention des départements et des communes par la création d'offices

³op.cit 1

⁴A la "une" de *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, lundi 22 mars 1926.

⁵*La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, dimanche 1^{er} mai 1927.

⁶*La France* " " , lundi 23 mai 1927.

publics d'HBM".⁷ "chargés de construire et de gérer des immeubles donnés en location ordinaire et de l'assainissement de maisons existantes."

Cette législation imparfaite et inapplicable en raison de la guerre va être complétée par d'autres lois (24 octobre 1919 et 5 décembre 1922) dont l'utilisation permettra aux communes de tenter de remédier à la crise du logement. Désormais, on aura, avant tout, le souci de loger les familles de manière saine, décente et peu coûteuse. La loi de 1922 précise au passage dans son article 1 que ses dispositions "ont pour objet d'encourager la construction de maisons salubres et à bon marché".⁸

Dans ce but, la ville de Bordeaux va mettre en place son propre office d'HBM en 1920. Une circulaire ministérielle du 3 janvier 1920 prescrit de créer au sein des offices publics d'HBM un service spécial destiné à provoquer et à recevoir les déclarations de locaux vacants susceptibles d'être mis à la disposition des familles sans abri. Le conseil municipal, par délibération du 21 mai 1920 décide aussi de mettre en place un "service municipal du logement". Grâce à son concours, des bâtiments communaux sont aménagés et transformés en logements. De 1920 à 1922 trois cités provisoires offrant quatre-vingt logements⁹ vont être mises en place. Par la suite de 1922 à 1923 le bureau de bienfaisance de la ville a fait construire une série de maisons ouvrières à Bacalan.¹⁰ Il y a ainsi, avant l'élection d'A. Marquet, un désir très net de porter secours aux défavorisés en tentant de leur assurer, dans la mesure du possible un logement correct, il est donc logique que la nouvelle municipalité ait voulu travailler dans le même sens et aller au-delà, par fidélité à l'idéal socialiste qui lui avait permis d'être en place.

Pour lutter contre les taudis la ville va être aidée :

-par le bureau municipal d'hygiène et par "l'association contre le taudis" créée en 1923, qui est une filiale autonome de la "ligue nationale contre le taudis" fondée en mars 1923..

-par l'office municipal d'habitations à bon marché :

Cet Office est placé, à sa création en 1922, sous la présidence du maire F. Philippart, il est géré par un conseil d'administration de dix-huit membres comme le prescrit la loi. L'article 8 de la loi du 5 décembre 1922 stipule que les offices publics ont "pour objet exclusif l'aménagement, la construction et la gestion d'immeubles salubres,(...), ainsi que l'assainissement de maisons existantes, la création de cités-jardins ou de jardins ouvriers. "Les offices publics bénéficient de prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations, les taux d'intérêt fixés à 2,5% (à ce moment ils sont en général à 6 ou 7%) sont particulièrement avantageux. Ils vont faciliter la construction et l'aménagement de maisons à bon marché. L'article 59 de la loi de 1922 prévoit que 15% du prix de revient doivent être fournis par les offices sur des ressources autres que les prêts et subventions de l'état. Ce dernier accorde des subventions pour la

⁷J. Lajugie (sous la direction de) *Bordeaux au XXème siècle*, Bordeaux, 1972.

⁸op.cit.5.

⁹AMB 9001 M1à 4 :construction de baraquements.

¹⁰AMB, procès-verbaux du conseil municipal, séance du 24 juillet 1921.

création de logements qui seront réservés jusqu'au 2/3 du montant des valeurs locatives à des familles de plus de trois enfants de moins de seize ans.

Pour aider les couples nouvellement mariés à se loger, une circulaire ministérielle du 16 février 1923 a incité les offices publics et les sociétés d'HBM à réserver dans chaque groupe de construction à bon marché 5 à 10% des logements à des jeunes ménages.¹¹

Enfin, l'Office dispose d'un architecte en la personne de J. d'Welles qui occupe également les fonctions d'ingénieur-architecte de la ville de Bordeaux dès février 1921.

L'Office municipal a adopté son premier programme pour une cité de cinquante logements le 23 mai 1921, il aura comme aboutissement la réalisation de la cité Galliéni achevée en 1924. Ces constructions obéissent à une législation très stricte puisque deux lois, celle du 24 octobre 1919 et celle du 5 décembre 1922 (complétées plus tard par une notice technique d'avril 1929) déterminent les conditions de surfaces et les valeurs locatives à respecter. Ainsi chaque logement doit disposer d'un certain nombre de pièces, la surface d'habitation doit tenir compte d'un nombre de mètres carrés minimum, le jardin ne doit pas dépasser dix ares. Cela va donc pousser l'architecte à construire à l'économie et sans fantaisie particulière qui pourrait être coûteuse.

En matière de lotissements, la loi de 1919 évoquait sommairement les conditions de création, la loi du 19 juillet 1924 précisait les obligations incombant aux lotisseurs à savoir : présentation d'un plan d'aménagement avec voies à créer, assainissement du terrain et adduction d'eau, raccordement aux voies publiques et, s'il y a lieu aux canalisations d'eau potable et aux égouts.

Force est de constater qu'un travail très important a été accompli avant 1925, il importe donc à A. Marquet de continuer cette oeuvre et encore une fois de la dépasser pour montrer à tous ses capacités et son souci d'aider la partie la plus en difficulté de son électorat.

II) LA LÉGISLATION POSTÉRIEURE À 1925.

Les services municipaux et l'association contre le taudis vont, dès 1925, rechercher systématiquement les habitations insalubres et surpeuplées pour les signaler au bureau d'hygiène.¹²

L'office municipal d'habitations à bon marché va lancer un programme de construction d'immeubles collectifs en remplacement de maisons insalubres du centre ville, cette opération demeure assez modeste puisqu'elle se borne, à la date de 1928, à deux immeubles collectifs rue du Jardin public et rue des Vignes et à une maison du "jeune ménage". (ill. n°6)

¹¹ADG 3X 45:circulaire ministérielle du 16 février 1923.

¹²AMB, procès-verbaux du conseil municipal, séance du 17 juillet 1925.

Les constructions vont se multiplier grâce à la loi du 13 juillet 1928 plus connue sous le nom de loi Loucheur. Celle-ci a non seulement pour objet de lancer un programme de construction mais aussi de procurer les crédits nécessaires à sa réalisation. Elle favorise également l'accession à la petite propriété comme en témoigne son article 2 : "les maisons individuelles et les logements prévus par la présente loi sont surtout destinés à devenir la propriété de personnes peu fortunées..." L'apport personnel dépendait jusque-là de l'importance du prêt, il est alors invariablement fixé à 4000 francs. Mais, en fonction de la situation des chefs de famille, cet apport peut être réduit ou même totalement supprimé. En outre, la loi précise que cet apport peut être aussi bien en argent qu'en terrains, en matériaux, ou en journées de travail. La loi institue, à côté des logements à bon marché, des logements "à loyers moyens" destinés à des employés et des petits fonctionnaires.

Profitant des crédits votés par cette loi, entre 1928 et 1934, l'Office municipal de la ville de Bordeaux met en chantier trois cités (Cités Louis Loucheur, Paul Boncour, (ill. n° Carreire) et trois immeubles collectifs (rue Maucouinat, rue des Vignes et des Bouviers, rue Bertrand de Goth). De plus, comme la loi Loucheur l'y autorise, il construit à la demande de l'université de Bordeaux une cité universitaire de 274 chambres rue de Budos.

Pour pallier le manque d'espace de la ville, la municipalité cède à son office un vaste terrain qu'elle possède hors des boulevards, dans le quartier Saint Augustin, pour que l'on y construise les cités Louis Loucheur et Carreire. La cité Paul Boncour est édifiée dans le quartier de la Bastide sur les terrains de l'ancienne usine à gaz alors démolie. Louis Loucheur, ministre du travail, viendra, en personne, en poser la première pierre le 1^{er} février 1929. (ill. n°7)

Dans son article 23, la loi Loucheur institue les habitations "à loyers moyens" destinées à la classe moyenne.

L'office municipal décide donc d'édifier un immeuble collectif mais son prix de revient trop élevé réduira le projet à néant.

Profitant de la loi du 28 juin 1930 qui modifie la loi Loucheur en remplaçant les habitations "à loyers moyens" par les habitations "à loyers améliorés", l'office municipal construit un immeuble collectif rue Bertrand de Goth à l'angle du Cours de l'Argonne.

On peut constater que la ville de Bordeaux a aidé l'action de son office en lui cédant gratuitement ou à bas prix des terrains communaux ou en lui accordant des avances de trésorerie.

Néanmoins, l'office municipal a rencontré de nombreuses difficultés dans le domaine de l'assainissement et du remplacement des maisons insalubres. En effet, la rénovation de ces maisons nécessitait l'expulsion des locataires ou même leur expropriation.

En dépit de l'arrêté municipal d'interdiction d'habitation quand un immeuble "est dangereux pour la santé des occupants et des voisins" ¹³ la procédure d'application s'avéra si difficile que l'office abandonna la plupart de ses projets.

D'importants problèmes financiers ont aussi considérablement gêné l'action de ce même Office. En effet, la crise de 1929 est responsable du fait que les crédits de la dernière tranche du programme de la loi Loucheur n'ont pas été votés. En conséquence, les projets de construction envisagés ont été abandonnés et on s'est contenté d'achever les réalisations entreprises. De plus, les prix de revient de la

13 loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique

construction étant en hausse constante, il est devenu difficile d'emprunter, et enfin, bon nombre de locataires mis au chômage par la crise ne sont plus arrivés à payer leurs loyers.

Le souci de bien-être et d'hygiène explique aussi la mise en place de nouvelles réglementations en matière de construction scolaire. Ainsi, les instructions ministérielles sur la construction et l'aménagement des écoles primaires du 15 juin 1925 et du 24 août 1936 tendent à renouveler les anciens textes en vigueur et à les adapter aux nouveaux besoins.

Désormais, les écoles doivent être pourvues de tout le confort moderne et comprendre des classes spacieuses et bien aérées, orientées de préférence au sud ou sud-est afin de recevoir le maximum d'éclairage et d'ensoleillement. Les terrains destinés à leur construction doivent être dégagés et entourés de jardins, d'un accès facile et sûr, éloignés de tout établissement bruyant, insalubre ou dangereux pour "l'hygiène physique et morale des enfants". Ils doivent de plus être écartés des voies de grande communication et des cimetières.

L'école doit aussi posséder une alimentation en eau "reconnue potable par analyse" ¹⁴. On remarque aussi une volonté d'ouvrir les écoles vers l'extérieur pour le bien-être des enfants, on diminue également la hauteur des murs pour permettre aux élèves une "vue de l'extérieur". Les instructions de 1936 imposent à leur tour un vaste programme de locaux scolaires : cantines, salles de douches, logements de fonction, salles communes à usage scolaire, péri-scolaire ou post-scolaire, infirmerie, bureau de direction, salles d'enseignement ménager pour les écoles de filles, salles de travail manuel pour les écoles de garçons.

Les écoles maternelles sont soumises à une réglementation semblable conformément aux instructions ministérielles du 15 janvier 1927. A Bordeaux ces nouvelles réglementations entrent en vigueur à un moment où les besoins scolaires sont importants. ceci explique les nombreuses constructions ou rénovations de locaux qui vont avoir lieu sous la municipalité Marquet.

Pour finir, il faut ajouter que les nouvelles exigences hygiéniques expliquent aussi l'édification dans de nombreux quartiers d'établissements de bains-douches.

14 AD6 conseil général de la Gironde: procès-verbaux des séances des 17 mai 1929, 2 mai 1930 et 6 mai 1931.

III) LA LOI LOUCHEUR PRÉSENTÉE PAR LA PRESSE POUR ÊTRE COMPRISE PAR TOUS.

Louis Loucheur fait adopter à la Chambre, le 4 juillet 1928, la loi qui prévoit l'intervention de l'État pour la construction d'habitations à bon marché et de logements à loyer moyen. Le Sénat la vote à son tour le 7 juillet, son but est de remédier à la crise de l'habitation. A l'automne de l'année 1928, le quotidien *La France* va publier une série de dix articles intitulée : "La loi Loucheur expliquée" suivie d'une autre suite plus brève du même auteur, relative à " la réglementation nouvelle". Ce gros travail offre un grand intérêt dans la mesure où il montre de manière pratique et compréhensible, les avantages que les français peuvent retirer de cette loi et aussi les profits possibles pour les municipalités. D'autre part, cette façon de communiquer par voie de presse est aujourd'hui chose courante, pour l'époque elle est d'une assez grande modernité. annexe 3 p 161

En s'adressant aux "français moyens", ce texte vise parfaitement l'électorat d'A. Marquet. De surcroît, la politique de construction qu'il encourage aura pour effet de donner du travail et d'améliorer les conditions de vie de bon nombre de bordelais en leur permettant de posséder leurs propres logements et en tout cas d'abaisser le nombre encore trop important des taudis.

Le quotidien précise que la loi n'est pas totalement novatrice sur le plan purement juridique puisqu'elle précise et complète la loi Ribot, toutefois cette dernière était assez restrictive dans la mesure où elle obligeait les futurs propriétaires à payer d'abord le cinquième de la valeur de la construction qu'ils voulaient édifier ou de l'immeuble qu'ils voulaient acheter. Les "pauvres gens" étaient ainsi écartés ce qui explique les divers amendements qu'elle a connus et l'obligation pour la loi Loucheur d'abaisser cette somme ou carrément de la supprimer sous certaines conditions.

La municipalité Marquet n'a pu qu'approuver un texte qui va permettre à une plus grande masse de travailleurs sans fortune de devenir propriétaire d'une HBM en bénéficiant d'un crédit même si pour cela il est obligatoire d'être âgé de moins de 60 ans et de souscrire une assurance.

Les français vont ainsi pouvoir acquérir maison, appartement, atelier ou jardin, toutefois ce sont principalement les maisons et les appartements qui ont connu le plus de succès. Cette nouvelle législation répond totalement au vœu de l'État désirant "chaque année installer dans leur logis plus de propriétaires que de locataires".

Il convient malgré tout de signaler que cette loi va quelque peu modifier le schéma urbain. En effet, vu le prix élevé du terrain au centre des villes, il paraît normal que les nouvelles habitations colonisent des zones plus pauvres à la périphérie, à Bordeaux par exemple ce sont surtout les quartiers de la Bastide, Saint Jean et Bègles qui se sont construits souvent de manière un peu anarchique malgré les strictes conditions exigées. Les nouveaux propriétaires y choisissent de préférence des petites maisons largement inspirées des échoppes de la fin du XIXème et du début du XXème siècle. La superficie de ces nouvelles habitations est souvent très réduite : de 15 à 45 m², mais le grand progrès réside dans le confort dont elles sont dotées : cuisine, wc à l'intérieur mais pas de salle de bains ni de salle

d'eau. Seules les familles très nombreuses pourront bénéficier d'habitations légèrement plus vastes.

Dans la capitale girondine les nouvelles constructions ont été édifiées par des entrepreneurs en grande majorité, assez peu par des architectes. Toutefois les HBM furent bâties par l'architecte de l'Office, à savoir J. d'Welles lui-même. La Ville a indiscutablement été avantagée par le fait de posséder son propre Office depuis 1920, cela lui a permis de gagner du temps car la nouvelle législation leur donne de gros avantages. Les particuliers s'y retrouvent aussi dans la mesure où ce même organisme se charge de toutes les formalités indispensables pour construire et en édifiant plusieurs bâtisses il arrive à en abaisser les prix. Les Sociétés et Offices publics d'HBM louent également les constructions qu'elles font bâtir ou qu'elles gèrent.

La grande innovation de la loi Loucheur réside dans l'ampleur du programme de constructions qu'elle envisage puisqu'en cinq ans il est prévu de bâtir 60 000 habitations à loyers moyens. Cette fois, ce n'est plus vraiment la propriété qui est encouragée mais la location. Les communes vont alors édifier des immeubles et en faire profiter les populations résidant auparavant dans des habitations insalubres. La municipalité Marquet va largement profiter de ce texte dans la mesure où, non contente de donner aux plus démunis la possibilité d'être logés décentement, les habitations à "loyers moyens" sont plutôt destinées aux employés et aux petits fonctionnaires.

La mairie en tire des avantages : elle va fournir du travail en réalisant ce vaste projet et elle donnera satisfaction à une clientèle plus élargie en lui accordant de grosses facilités en particulier au niveau fiscal et successoral. Le succès fut immédiat et au plan local on a même parlé de "fièvre de la construction".

Toutefois, dans la mesure où il va falloir réaliser rapidement les vastes programmes envisagés, les architectes ou les entrepreneurs ont dû opter pour un nouveau style de constructions en série. L'emploi du béton armé est courant à Bordeaux depuis les années 20, en particulier pour les ossatures, les planchers, les linteaux et les appuis de fenêtres néanmoins on a coutume de le masquer par des revêtements de pierre. Pour les cités HBM, le prix de la pierre étant trop élevé, elle est remplacée par la pierre "artificielle" ou "reconstituée" moins onéreuse et permettant de garder "l'aspect habituel des maisons de la région", ce fut le cas de la Cité Galliéni juste avant le premier mandat d'A. Marquet, ce sera le même choix rue du Jardin public. La pierre reconstituée est fabriquée⁴⁵ à partir de "mélange et malaxage de graville épurée de rivière ou minière, de cailloux de 15 à 25 millimètres de grosseur, de chaux de Saint Astier et de ciment Longuety. Le tout est humecté d'eau, puis moulé, mécaniquement pressé et séché".

Entre 1925 et 1929 les lignes et les motifs décoratifs de l'Art-déco s'imposent : angles arrondis, pans coupés, baies à angles coupés, motifs géométrisés pour les sculptures et les ferronneries. Ce n'est vraiment qu'après 1930 que le béton apparaîtra de manière plus affirmée, se présentant alors comme synonyme de modernité.

⁴⁵ Archives municipales de Bordeaux : 9006 M1, rapport sur la construction de la Cité Galliéni par J. d'Welles.

En 1928 la loi Loucheur est porteuse d'espérance : meilleurs logements, meilleures conditions de vie. La France comptait alors beaucoup sur les prestations en nature livrées par l'Allemagne en vertu du Traité de Versailles : mais c'était sans compter sur la grande crise de 1929 et sur l'arrivée au pouvoir d'Hitler en 1933 qui remettront tout en question.

La législation, et tout particulièrement la loi Loucheur, ont donc indéniablement favorisé dans un premier temps l'électorat ouvrier d'A. Marquet puis dans une seconde étape, en lui permettant de satisfaire les classes moyennes, de l'élargir. Grâce à ce support, la municipalité pourra trouver plus facilement une justification à une politique de grands travaux que le maire souhaite ardemment dans un triple but : faire diminuer le nombre des taudis, donner du travail au plus grand nombre, agir de manière visible donc montrer aux bordelais le pragmatisme de son premier magistrat.

Cette attitude n'a rien d'original puisque de nombreuses autres villes françaises ont agi de la même manière ; la particularité de Bordeaux c'est qu'A. Marquet a fait de la construction un argument politique et un cheval de bataille en vue de gagner les futures élections.

Sur le plan local, la loi a permis de résoudre certains problèmes. L'exemple le plus marquant est celui de la fameuse cité Frugès construite par Le Corbusier à Pessac entre 1925 et 1926. Ces maisons n'ayant pas trouvé d'acquéreurs jusqu'en 1930, la loi Loucheur va permettre la vente de ces habitations à plusieurs familles de condition modeste qui d'ailleurs en profiteront souvent pour transformer les créations de l'architecte de façon à les adapter au paysage de la région et à un goût plus traditionnel.

Enfin, le maire de Bordeaux sera obligé de tenir compte de cette législation quand il deviendra ministre du Travail en 1934.

CHAPITRE 3
LE RÔLE DE JACQUES D'WELLES.

INTRODUCTION

I) DE TOULOUSE À BORDEAUX.

II) J. D'WELLES SE FAIT UNE PLACE À BORDEAUX.

III) LE RÔLE D'A MARQUET DANS CERTAINS CHOIX ARTISTIQUES.

- 1) La manière d'agir.
- 2) Les premiers projets.

IV) LES POSITIONS DE J. D'WELLES ENTRE 1925 ET 1929.

- 1) Les revues d'architecture.
- 2) Les sources d'inspiration.

V) ÉTUDE D'UN GRAND PROJET ARCHITECTURAL, PREMIÈRE OCCASION POUR J. D'WELLES D'AFFIRMER SES GOÛTS ET SES CHOIX : L'EXEMPLE DE LA BOURSE DU TRAVAIL.

VI) L'ÉTENDUE DES COMPÉTENCES DE J. D'WELLES.

- 1) A propos des jardins.
- 2) L'ébauche d'un urbanisme.

VII) L'INGÉNIEUR-ARCHITECTE ET SON ENTOURAGE PROFESSIONNEL : EN PARTICULIER LE SERVICE TECHNIQUE D'ARCHITECTURE ET SON PERSONNEL.

CONCLUSION

CHAPITRE 3

LE RÔLE DE JACQUES D'WELLES.

En 1925, quand A. Marquet devient maire de Bordeaux, il trouve J. d'Welles arrivé de Toulouse quelques années plus tôt et nommé ingénieur-architecte de la ville depuis 1921 par son prédécesseur F. Philippart. A cette date, on lui doit une seule grande réalisation: la cité Gallieni. ¹Il a dressé les plans de cet ensemble de 55 logements individuels en 1921 et en achève la construction en 1924. C'est la première réalisation de ce genre dans la ville, elle est due à l'action de l'office municipal des HBM créé en 1920. Elle se place déjà dans une campagne de lutte contre les taudis et a pour but de loger, dans les meilleures conditions, les ouvriers aux faibles revenus. Elle va lui apporter en tant qu'architecte une expérience qui lui sera utile par la suite.

De 1925 à 1944 les deux hommes seront liés par leur amour pour Bordeaux et par un projet commun : moderniser la capitale girondine et maintenir la cité au rang qu'ils estiment devoir être le sien, c'est à dire parmi les plus grandes villes française. Pendant son premier mandat, le nouveau maire va apprendre à connaître et à apprécier cet homme très différent de lui mais toujours fort dévoué, loyal, hautement compétent, connaissant parfaitement ses dossiers et les suivant de la conception à l'achèvement des projets, scrupuleux, toujours soucieux de ne pas dépenser inutilement les fonds publics. De plus, A. Marquet le considère très vite comme un homme de goût auquel il peut faire confiance pour sa ville.

I) DE TOULOUSE À BORDEAUX.

Jacques, Marie, Édouard Boistel d'Welles est né à Toulouse le 22 mai 1883. Son père Robert, Raymond, Frédéric Boistel d'Welles Duroyer, était originaire de Troques petit village de l'Indre-et-Loire, au cœur de la Touraine. On a peu de renseignements sur lui si ce n'est qu'il fut architecte et ingénieur ; il est régulièrement cité parmi les architectes toulousains dans l'annuaire de la Haute Garonne de 1894. Sa mère Marie, Germaine, Marguerite, Françoise, Joséphine Gardes ² était d'Albi ce qui explique sans doute l'installation du couple à Toulouse. Il est très fier de sa famille, et dans de nombreux courriers il n'hésite pas à fournir de multiples renseignements flatteurs sur ses origines.

Son nom de famille d'abord ³, il se plaît à rappeler que "Welles est un petit village français (beaucoup en effet y voyaient souvent une origine anglaise ce qui l'oblige à

¹Cité Gallieni : AMB 9006 M1 et 9002 M9.

²Nelly Desseaux, Paulette Girard, Thierry Mandoul, Jean-Loup Marfaing *Toulouse. 1920-1940, la ville et ses architectes*, Ombres, 1991.

³1 M 123 année 1935.

préciser) situé entre Breteuil et Montdidier et qui est décoré de la croix de guerre comme les officiers qui ont porté son nom. "Il est resté attaché à cette terre lointaine, n'hésitant pas à écrire le 16 novembre 1932 au maire de Welles et Pérennes (Oise) en ces termes : "Comme descendant des seigneurs de Welles, qui n'ont plus hélas dans le pays que la tombe qui orne votre cimetière, je vous serais obligé de vouloir bien m'envoyer certifié conforme par vous, le texte de la citation à l'ordre de l'armée que la commune de Welles et Pérennes a obtenu à la suite des bombardements de 1918, après la prise de Montdidier."

Il a en même temps qu'un certain culte du souvenir, un très vif orgueil à l'égard de ses racines. Dans un autre courrier du 22 décembre 1931 il précise d'ailleurs qu'une de ses trisaïeules fut mademoiselle d'Ayre et "la tradition de famille veut qu'elle descendît de l'un des d'Ayre qui était parmi les fameux bourgeois en chemise à Calais". Il rappelle, toujours d'après ce qu'il nomme "la pieuse tradition familiale" qu'il s'agissait plus précisément de Jean d'Ayre, bourgeois, compagnon du célèbre Eustache de Saint Pierre.

Le 17 août 1938, écrivant au consul des États-Unis à Bordeaux à l'occasion de l'inauguration du monument de La pointe de Grave, il fait mention d'un autre ancêtre glorieux : "Je suis l'arrière petit-fils du général comte Trigant de Beaumont qui prit part à la guerre d'indépendance de l'Amérique comme officier de marine sous l'amiral d'Estaing et qui fut, à cette occasion, fait, par votre gouvernement, chevalier de Cincinnati. "Ces deux courriers sont très révélateurs de la personnalité de J. d'Welles à un double égard : d'une part il ne peut s'empêcher de présenter quelqu'un qu'en insistant sur sa famille, ses ascendants, ses titres et d'autre part, il a un attachement viscéral à la noblesse. A ce point de vue, sans doute a-t-il été marqué par les choix politiques de son père. Ce dernier fut président de la ligue d'action française et se présenta notamment, avec le marquis de Palaminy, aux municipales de 1919 à Toulouse, sur une liste d'union allant des radicaux aux royalistes. Le dit marquis fut un grand ami de la famille puisqu'il fut le témoin de mariage de J. d'Welles et son parrain lors de sa réception à l'académie des jeux floraux.

Sur le plan intellectuel J. d'Welles fut sans aucun doute un brillant sujet. Il fit sa scolarité dans la ville rose, au Caousou, "son collège très cher" comme il aimait à le rappeler. Cet établissement privé tenu par des jésuites était fréquenté par les fils de la noblesse et de la bourgeoisie locale. Comme son père, il y reçut une double formation et décrocha les baccalauréats ès lettres et ès sciences. Toujours sur les traces paternelles, il fréquenta l'École Centrale des arts et manufactures, il en sortit en 1905 avec le titre d'ingénieur des Arts et Manufactures. Il garda toute sa vie un très vif attachement à l'École et une solide amitié pour plusieurs anciens camarades de cette époque. En 1911 il obtint le diplôme d'architecte DPLG. Il fut aussi lauréat de l'Institut section Beaux-arts.

De 1910 à 1914 il travailla à Toulouse comme associé de son père. Évoquant cette période, il s'exprime en ces termes :⁴ "à la veille de la guerre à Toulouse, j'ai bâti des maisons à loyers, ou hôtels particuliers et restauré plusieurs châteaux en Gascogne, en Languedoc, en Rouergue, m'efforçant, auprès de la pierre rare en ces régions, de faire chanter la brique rose du pays des capitouls et des mainteneurs."

Le 11 mai 1914, il épouse à Bordeaux Marie, Cécile, Alix, Christiane Trigant de Beaumont ; c'est ce que l'on peut appeler à l'époque, une belle union, puisque la jeune fille est l'héritière d'un grand nom. Tout juste marié, le voici engagé dans le premier conflit

⁴IM 116 année 1932, 29 mars, lettre de J. d'Welles au Commandant Fortin, son parrain à l'académie des Belles Lettres, 46 avenue Carnot à Caudéran.

mondial.⁵ Il rejoint, dès août 1914, son unité d'artillerie comme lieutenant de réserve. Il fait une guerre brillante, servant même dans l'armée américaine⁶ de septembre à novembre 1918 comme chef d'état major de l'artillerie du 1er corps US (Généraux : Walch, Liggett et Dikman). Il obtient la croix de guerre 1914-1918, et également trois citations à l'ordre de l'armée et du corps d'armée et c'est en tant que capitaine de réserve qu'il retrouve la vie civile en 1918.

Patriote, soucieux d'être toujours au service de son pays, il fera scrupuleusement des périodes militaires. A cet effet, le 10 octobre 1929 il adresse le courrier suivant à M. l'adjoint délégué aux Travaux- Publics (architecture). "J'ai l'honneur de vous rendre compte que je suis inscrit comme chef d'escadron à l'école de perfectionnement des officiers de réserve d'artillerie de Bordeaux. Cinq exercices ont lieu les après-midi des troisièmes samedis d'octobre, novembre, avril, mai et juin. Je vous serais reconnaissant, en m'autorisant, suivant les instructions ministérielles, à y assister, de faire en sorte que la Commission de réception des Travaux d'architecture ne se réunisse pas ces samedis-là. "Son engagement est donc tout à fait réel. A cette époque, on a même de nombreux exemples de travaux qu'il envoie à M. le lieutenant colonel Conte instructeur de l'École des commandants de groupe rue de Cursol à Bordeaux. On y découvre de nombreuses informations sur les emplacements des batteries, leur mission, le ravitaillement, les observatoires, les liaisons, le plan de feux et les tirs. Ce zèle et ses qualités lui permettront d'être lieutenant -colonel, dans la réserve, lors de la mobilisation de 1939.

Après un court séjour à Toulouse de 1918 à 1921, le jeune ménage s'installe définitivement à Bordeaux en 1921, J. d'Welles ayant obtenu le poste d'ingénieur architecte de la ville .Il découvre une cité dont la beauté architecturale l'émerveille, sa naissance et sa belle famille lui ouvrent toutes les portes des grandes familles des Chartrons ; il va donc être très vite intégré dans un monde qu'il aime fréquenter. Désormais, sans rien renier de ses origines toulousaines, (il y garde beaucoup d'amis, se tient au courant de ce qui s'y passe en recevant certains journaux locaux tels que "L'Express du Midi") il devient un véritable bordelais et n'a de cesse de travailler au renom national et international de la capitale de l'Aquitaine. Il le fait parce qu'il aime le lieu de vie qu'il a choisi mais aussi, il ne faut pas le cacher, parce que cela le valorise et le fait connaître partout. Il aime assez les honneurs, et quand il arrive qu'on l'oublie là ou là, il se charge par un petit courrier de se rappeler au bon souvenir de ceux qui n'ont pas pensé à lui. Il est également très fier de son titre d'ingénieur architecte et fait en sorte qu'on ne perde jamais de vue à qui l' on s'adresse. Il semble qu'il ait choisi cette situation par sécurité. Certes, on n'a pas d'informations sur la clientèle de son père, mais on peut se demander si elle a toujours été régulière et s'il en a tiré des revenus suffisants. La famille semble bien trop fière pour s'étendre sur la question. Toujours est-il que ce poste, même s'il prive J. d'Welles des gros revenus éventuels d'une clientèle privée, lui assure un excellent fixe, une position locale qui ne le laisse pas indifférent (il est connu, il travaille aux côtés du maire, il a de nombreux avantages matériels, une certaine influence). De 1921 à 1925 on a peu de renseignements précis sur son action en dehors de la construction de la cité Galliéni. Ce n'est qu'en 1927 que commence toute la série détaillée des Correspondances du service d'architecture de la mairie. J. d'Welles écrit énormément sur des sujets très variés et à des personnes fort différentes les unes des autres. Son courrier est

⁵ Actes de l'académie nationale des sciences , belles- lettres et arts de Bordeaux, 4ème série tome XXVII 1972 p.82 à 86 éloge de J. d'Welles.

⁶CF note 5.

d'une grande richesse : le style d'abord, certaines formules sont typiques d'une époque révolue et d'une société disparue. Le contenu ensuite, permet de se rendre compte de la manière dont a pu fonctionner ce service, des relations que l'architecte en chef et le maire ont pu entretenir. Enfin au fil des lettres l'homme se livre : ses goûts, la manière dont il conçoit la construction, sa vision de la société dont il pressent une évolution qu'il accepte mal, son attachement à sa famille, surtout à ses enfants pour qui il fut un père exemplaire.

II) J. D'WELLES SE FAIT UNE PLACE À BORDEAUX.

La période 1925-1929 fut sans doute, sur le plan personnel, la plus heureuse de la vie de J. d'Welles. Il réside dans un quartier élégant de Bordeaux, au n° 2 de la rue d'Aviau, il demeurera d'ailleurs à la même adresse jusqu'en 1944 et au-delà. Ses trois enfants : son fils François, ses filles Marie et Jacqueline sont encore très jeunes, et surtout, ce sont des années pendant lesquelles son épouse a été en relative bonne santé, ce qui lui a permis d'assumer la charge du foyer. La maladie va peu à peu éloigner de plus en plus celle-ci de sa maison ce qui fait que son mari va avoir progressivement à jouer un rôle de père et de mère pour ses enfants. Il s'acquittera parfaitement de cette tâche tout en éprouvant une peine immense pour eux qui n'auront pas la chance d'avoir "sans cesse à leurs côtés la douceur maternelle".

Sur le plan professionnel, ces années vont permettre la mise en place d'une véritable collaboration entre J. d'Welles et A. Marquet. C'est aussi le moment où vont naître les premières grandes réalisations municipales. On va très vite s'apercevoir que le poste d'ingénieur -architecte est tout sauf un poste honorifique. En même temps ce dernier va exposer ses idées en matière de construction de sorte qu'un véritable style va naître : moderne, mais absolument pas avant-gardiste, ce sera la fameuse "mesure " dont on a souvent parlé, mais peut-être pas autant que l'architecte en chef l'aurait souhaité, puisqu'il a eu l'occasion de le faire lui-même.

C'est dans son bureau à la mairie de Bordeaux que J. d'Welles reçoit et travaille. Le confort du lieu laisse à désirer, son occupant se plaint très fréquemment du chauffage. Il indique que "la pièce est chauffée à la vapeur mais que le radiateur est le plus éloigné de la chaufferie aussi le chauffage est-il discontinu, en hiver il reste froid jusqu'à dix heures du matin et se refroidit encore vers quatorze trente par suite de la marche des chaudières". Aussi réclame-t-il la pose d'un compteur à proximité car, "pour lui donner une température convenable il faudrait le réchauffer au moyen du courant de nuit pendant la nuit et pendant les heures creuses du milieu du jour." Quand il demandera à la société *Mécano française* une nouvelle installation en mars 1929, selon une méthode qui lui est familière, il cherchera à bénéficier d'"un prix spécial" qui serait d'après lui "une réclame en faveur de la ville de Bordeaux".

Quant à son cadre professionnel ⁷, voici comment il le décrit: "ma table de travail, en acajou XVIIIème, c'était l'ancienne table du garçon de bureau à l'état civil. Un meuble à dossiers (ancien meuble du XVIIIème retiré avec une porte en moins et un pied cassé, de l'office de cave). Une chaise de 1789 égarée au service des eaux." Il faut ajouter "une pendulette de cheminée fin XVIIIème, toute simple, assortie au mobilier". J. d'Welles

⁷ AMB.1M 112 Année 1928.

précise qu'il a recueilli ce mobilier peu à peu "non seulement pour que les visiteurs aient l'impression que l'architecte de la ville a un certain goût mais aussi pour les sauvegarder". La décoration de ce bureau prouve son attachement au XVIIIème siècle qui passe à Bordeaux, plus que partout ailleurs, pour le siècle du bon goût. Les intérieurs des maisons de la rue d'Aviau ou du Pavé des Chartrons sont d'ailleurs systématiquement meublés dans ce style. On aperçoit, au passage, son amour pour la sauvegarde de tout ce qui est ancien, toute sa vie il fréquentera les antiquaires pour acheter et reconstituer des décors homogènes.

Amateur éclairé, son goût très sûr lui permet également d'enrichir le patrimoine de la mairie et celui de certains musées de la ville. Ainsi en témoigne une visite qu'il fit à l'Hôtel Dupaty, rue du Loup, le 18 octobre 1929. Il y remarque "une belle table - bureau en acajou et six fauteuils à faire rentrer dans le mobilier de l'Hôtel de ville, et quelques objets qu'il serait, à son avis, intéressant de donner au Musée d'Art ancien". La présentation qu'il en fait permet de se rendre compte qu'il parle en connaisseur :

"-Un trumeau avec baguette dorée, d'époque fin XVIIIème, représentant un jeune homme renonçant aux plaisirs du siècle pour se consacrer à la franc-maçonnerie. La peinture a besoin d'être fortement vernie, elle est de facture un peu raide mais elle est intéressante par son sujet.

-Un trumeau d'époque 1848, représentant une marine avec un bateau à vapeur et à deux roues. Ce trumeau est très fatigué, dans un vilain cadre, mais documentaire.

-Une collection complète des divers instruments de mesures employés par l'octroi. Un exemplaire de chacun d'eux aurait sa place au Musée Carrière pour composer une sorte de panoplie.

-Un grand nombre de lanternes en tôle, dont un exemplaire de chaque type pourrait être aussi gardé par le même musée, tandis que les autres seraient revendues à des antiquaires par petits lots."

Il sera aussi un des premiers à Bordeaux à se soucier de la préservation de l'unité architecturale des différents quartiers. Ainsi, en 1928, il s'insurge à propos d'un projet de M. Delor propriétaire du restaurant du "Chapeau Rouge" 34 Cours du Chapeau Rouge. En effet, cet établissement désire faire construire une nouvelle façade ce qui pousse J. d'Welles à intervenir en ces termes. "Votre entrepreneur a déposé à l'Hôtel de Ville (division des travaux publics 2^e section) une demande en autorisation de bâtir la façade de votre immeuble au n° 34 Cours du Chapeau Rouge. A l'examen de cette demande et du dessin de la façade projetée, plusieurs objections à sa réalisation se présentent. Je crois de mon devoir, afin de sauvegarder un des sites les plus remarquables de Bordeaux, de vous les exposer et de vous demander de modifier votre projet. "L'architecte en chef ne se laisse pas impressionner par la célébrité de ce restaurant et, tout en reconnaissant "l'ordonnance de sa cuisine" il s'insurge contre l'éventualité de "créer un pan de façade blanche dans ce style basque déjà tellement rebattu, de le placer en face du Grand Théâtre et des plus beaux hôtels construits par Louis sur la perspective de La Bourse et d'écraser sous les pierres et les balcons à voussures du XVIIIème siècle, tellement citadines, un soubassement de pans de bois frêles de style campagnard..." Aussi demande-t-il un réexamen du projet et de "faire bon accueil à l'appel "qu'il fait au goût "des bordelais respectueux des traditions".

A partir de cette période comme beaucoup plus tard, au moment de la seconde guerre mondiale, il travaillera à préserver l'unité de la cité, tout en ayant soin parallèlement de sauver certains éléments du patrimoine urbain.

III) LE RÔLE D'A MARQUET DANS CERTAINS CHOIX ARTISTIQUES.

1) La manière d'agir.

Le maire n'a, ni compétence particulière, ni formation quelconque en matière artistique mais il se dit néanmoins amateur d'art, aussi s'intéresse-t-il de près à tout ce qui se fait surtout dans le domaine de l'architecture et de la décoration. Ses déplacements en France et à l'étranger sont pour lui des occasions de voir ce qui se fait ailleurs et de prendre des idées pour Bordeaux. Il agit toujours à peu près de la même manière, c'est à dire rapidement, un peu au coup de cœur, sur des indications très floues et il confie alors à J. d'Welles la tâche de se renseigner plus précisément. Un exemple de juin 1927 est tout à fait révélateur de cette façon d'agir⁸. Le 1er juin 1927 J. d'Welles écrit à M. Meysson architecte en chef de la ville de Lyon :

"M. le maire de la ville de Bordeaux a remarqué, à son récent passage à Lyon pour le congrès de son parti, une salle d'exposition installée avenue Pomerol(?), près du cirque d'hiver ou au cirque d'hiver (?). (Je m'excuse de ces renseignements vagues.) et qui lui a plu beaucoup.

Cette salle est une salle particulière, d'une décoration très moderne et très simple, tendue avec des vélums et tapissée avec des toiles (?). Pourriez-vous me donner, d'après cette description tout à fait vague, mais à laquelle je ne peux pas ajouter plus de détails, des indications supplémentaires ? Quelle société a installé cette salle ? Quels en sont les architectes et les décorateurs ? A qui pourrais-je m'adresser pour avoir des renseignements supplémentaires, des photographies ou des documents ? Je m'excuse encore de ces désignations très incertaines. M. le maire tient beaucoup à avoir quelques détails et m'a chargé d'en obtenir. Je vous serai très reconnaissant de m'en donner."

Voici donc une première étape franchie, et cela marche puisque J. d'Welles obtient rapidement de son confrère lyonnais les renseignements demandés. Cela lui permet de se mettre directement en relation avec M. Trevoux, architecte DPLG qui a réalisé la décoration de la salle du Palais d'hiver à Lyon. L'architecte en chef de la ville de Bordeaux lui rappelle que récemment A. Marquet a admiré son travail, en particulier "les moyens et les matériaux mis en oeuvre avec un esprit très moderne, c'est à dire une ingéniosité et un goût qui n'excluent ni la simplicité ni le bon marché". Cette appréciation est très importante, dans la mesure où elle résume assez bien le souci constant du maire : être moderne, à savoir parfaitement adapté à l'époque dans laquelle on vit, avoir du goût, et surtout que cela ne coûte pas trop cher. J. d'Welles, en tant que professionnel, partage le point de vue de l'élu ce qui lui permet de poursuivre en ces termes : "je me permets de vous demander quelques renseignements sur les moyens et sur les matériaux, sur la construction des murs, sols, plafonds, revêtements, peintures etc. Dans le cas où l'administration de Bordeaux désirerait de plus amples renseignements, je vous serais reconnaissant de me dire à quel prix vous pourriez lui faire établir des documents ou des photos et de quelle nature seraient ces renseignements."

⁸AMB:1M 111 année 1927.

2) Les premiers projets.

En 1927 A. Marquet va charger J. d'Welles d'une première grande mission, celle de construire un Mémorial **(ill. n°8)* pour les morts de la guerre de 1914-1918. Il n'est pas question pour le maire de passer une commande sans se renseigner très précisément sur le projet, il entend, non seulement donner son avis, mais aussi participer au choix de certains éléments. Cette implication toute personnelle conduira souvent l'architecte de la ville à des discussions passionnées avec le maire, il y fera preuve de beaucoup de patience, ce dernier n'ayant pas toujours les connaissances requises pour intervenir. Néanmoins, J. d'Welles essaiera, dans la mesure du possible de donner satisfaction à son supérieur quoiqu'il puisse arriver. C'est dans cet esprit qu'il va lui présenter ce projet dont les deux hommes, sur des terrains différents, attendent beaucoup.

Le 28 octobre 1927, l'ingénieur-architecte de la ville adresse le courrier suivant au député-maire qui lui en a fait la demande ⁹.

"J'ai l'honneur de vous adresser un plan général du Mémorial de la guerre à édifier sur la Place Charles Lamoureux.

La maquette de ce monument, modifiée, sera terminée dans le courant de la semaine prochaine ainsi que tous les plans d'exécution, cahiers des charges et devis. Tous ces documents pourront donc être présentés au conseil municipal suivant votre désir, quelques jours avant le 11 novembre, date que vous avez fixée pour la pose de la première pierre. Le projet prévoit :

I La construction du paravent de béton revêtu des tables de granit où les noms des morts seront gravés en lettres d'or.

II L'aménagement du cadre soit :

1) la suppression de quatre arbres dans l'axe du monument dont deux seront replantés en écoinçons dans les angles à gauche et à droite.

2) la construction d'un miroir d'eau octogonal servant à l'éclairage de la place : chaque sommet de la margelle sera constitué par un bloc creux contenant des lampes ; les faces tournées vers le centre seront fermées par du verre dépoli au travers desquelles sera projetée la nappe de lumière des lampes, à son tour réfléchi par l'eau. Ce miroir contribuera à orner la place définitivement en lui donnant un grand caractère de calme, à distribuer les cortèges, à doubler les lignes réfléchies du monument.

3) installer deux parterres de fleurs de dessin moderne, au midi, derrière le paravent.

4) installer quatre grands vases sur piédestaux, ces vases combinés pour recevoir des fleurs et renfermer en même temps des phares permettant de projeter des faisceaux lumineux obliques sur le monument.

Le dos du mur sera garni d'un treillage où monteront des fleurs grimpantes. Le but de l'envoi de ce document est de provoquer, s'il y a lieu, avant la clôture de l'étude de sa construction, vos observations à son sujet."

Le 14 novembre 1927, l'ingénieur-architecte, toujours à la demande du maire, envoie une note descriptive sur le mémorial de la guerre lui-même :

⁹1 M 111 année 1927.

"Le monument se compose essentiellement de tables de granit poli sur lesquelles seront gravées en lettres d'or les noms des enfants de Bordeaux morts pour la France pendant la grande guerre.

Ces hautes tables verticales sont disposées comme sur un paravent symétriquement déplié. A droite et à gauche et deux à deux, les feuilles de ce paravent élèvent en gradins, jusqu'à la table centrale où l'inscription dédicatoire est gravée. Un socle de granit poli porte des clous de bronze pour suspendre des couronnes et des guirlandes. Sur la face postérieure du mur, un treillage est scellé où grimperont des clématites.

Le monument est placé dans l'axe de la Place Charles Lamoureux face à la rue d'Arès. Encadré par les beaux platanes taillés de cette place, entouré de massifs de fleurs au dessin géométrique, il reflète ses lignes calmes dans un miroir d'eau octogonal. Ainsi sera créé un lieu de recueillement.

Autour de la margelle de granit de ce bassin, se distribueront les co.tèges. Enfin, quatre grands vases décoratifs compléteront l'ensemble et serviront, avec la margelle, à l'éclairage spécial de la place et du monument."

Le 23 mars 1928 au moment où le marché des granits va être signé J. d'Welles précise : "le granit bleu adopté a été spécialement choisi par M. le Maire. "Le 19 avril 1928, il ajoute : "M. le Maire désire, malgré la coutume contraire, placer les accents sur les lettres majuscules, nous sommes au pays de l'accent." Ce sont des détails, certes, mais aussi des preuves, encore une fois, de l'implication de ce dernier dans les grands projets architecturaux qui seront mis sur pied durant ses différents mandats puisqu'il gardera cette habitude au fil des années. (ill.n°9, 10, 11, 12)

Toujours dans le même esprit, A. Marquet demande à J. d'Welles des renseignements tout aussi clairs quant à un avant-projet de Bourse du Travail Cours d'Aquitaine c'est à dire à la place de l'actuel Cours Aristide Briand. ¹⁰ Ce dernier envisage un bâtiment de quatre étages et il fait un descriptif de chaque niveau. Il indique déjà que la construction sera "faite selon les méthodes modernes : ossature portante et planchers de béton armé, remplissage en matériaux pauvres, grandes baies métalliques, volets roulants, linteaux creux, parquets sans joints, peinture laquée sur les murs, meubles en bois naturel verni, couvertures en terrasses, ascenseur, monte-charge, chauffage à air chaud par récupération, ventilation, chaudière au mazout, ascenseur électrique, téléphone intérieur, eau chaude aux lavabos, antennes, cabine de projection etc. etc. Des dessins au lavis aquarellés, des plans seront exécutés pour les rendre plus intelligibles". L'architecte de la ville propose même la réalisation d'une "maquette en plâtre" de la construction pour en avoir une idée "parfaitement précise. "Les deux hommes disposent donc de bases de travail solides pour discuter. (ill.n°13)

IV) LES POSITIONS DE J. D'WELLES ENTRE 1925 ET 1929.

Dans plusieurs de ses lettres, ce dernier expose tout un ensemble de réflexions qui fournissent de nombreux renseignements sur sa manière d'envisager son travail et sur le grand débat architectural du moment à savoir comment construire, comment

¹⁰AMB.I M 111 année 1927.

être moderne tout en respectant le passé. A Bordeaux, ville très attachée au XVIIIème le problème est peut-être plus important qu'ailleurs et, vu ses fonctions, il lui faut prendre parti pour se donner une ligne de conduite qui va d'ailleurs souvent lui servir face à A. Marquet.

1) Les revues d'architecture.

C'est grâce aux courriers qu'il leur adresse qu'il est possible de connaître le point de vue de J. d'Welles sur l'architecture et les architectes de l'époque.

Ainsi, le 26 novembre 1927 J. d'Welles adresse un courrier au rédacteur en chef du journal "*L'architecte*" à Paris. Il rappelle qu'il est "abonné de toujours" à "*L'architecte*" il qualifie, au passage, cette publication de "plus beau journal d'architecture de France", il poursuit en disant qu'il "se permet d'adresser au journal quelques réflexions d'abonné, d'architecte, et d'ingénieur". Il faut noter que J. d'Welles n'est assurément pas quelqu'un qui se tient en retrait ou qui se reposerait sur quelques éventuels lauriers. Il se tient au courant de tout ce qui se fait en France et à l'étranger, il est abonné à de très nombreuses revues et quand il estime pouvoir intervenir sur tel ou tel article paru, il ne se prive pas de le faire. Il est fier de sa formation et rappelle toujours ses titres, plus tard il fera référence à ses réalisations et à leur parution dans la presse spécialisée, ou dans "*l'Illustration*", journal généraliste, mais qui lui est cher. Ses lettres sont toujours très structurées, de manière à être parfaitement intelligibles.

Dans un premier point il déclare ici : "La partie la plus importante d'une construction est son plan "âme de la construction" dit votre journal. On bâtit pour jouir des avantages d'un bon plan. De mon bureau, je ne reçois aucune sensation de la façade de l'Hôtel de ville de Bordeaux, mais je profite ou je pâtis de la disposition du plan de la pièce d'où je vous écris, et je vois les coupes durant toute ma journées de travail. Or, dans votre journal, les reproductions de plans forment 20% des planches à peine ! et, pour 80% ces pauvres plans sont illisibles. Vos belles planches ne sont que des façades. Jamais une bonne coupe renseignant le constructeur n'est reproduite. Malgré notre cubisme, serions-nous donc, comme nous l'avons tant reproché à nos anciens, soucieux avant tout de la façade ? Je demande des plans lisibles, des coupes et par-dessus le marché, des façades". J. d'Welles se livre donc à une lecture très technique des journaux professionnels et ses critiques ne sont pas faites à la légère, elles sont au contraire constructives puisqu'il propose aussitôt des solutions simples.

Le deuxième point aborde un sujet que l'on va souvent voir revenir, c'est celui de l'architecture telle que l'envisage Le Corbusier. Il lui trouve, exemples à l'appui, de gros défauts, tout en lui reconnaissant néanmoins certaines qualités ; mais surtout il considère qu'on lui fait trop de publicité. Ainsi, il qualifie d' "originaux" ceux qui choisissent pour faire bâtir Messieurs Le Corbusier et Jeanneret. Il affirme que "M. Le Corbusier est un écrivain d'un immense talent qui inscrit dans la conscience des architectes de redoutables et troublants pourquoi" mais il estime "que *L'Architecte* a suffisamment publié ses oeuvres. On ne devrait pas ignorer, en effet, à la rédaction de "*L'Architecte*" que certains dadas de M. Le Corbusier sont fourbus et que M. Le Corbusier, usant d'une dictature complète, a pu "créer" près de Bordeaux à Pessac, une cité ouvrière de plusieurs millions claironnée dans "*Vers une architecture*" et destinée à typifier définitivement l'habitation moderne. Or, aucune maison de cette cité n'a pu être louée ni vendue deux ans après l'inauguration !!! Pourquoi ? Parce que cette cité témoigne d'une ignorance naïve de l'urbanisme (eh oui!), d'un mépris souverain des habitudes de la vie domestique -sous prétexte d'inventer un standard plus moderne -est-ce que Ford fait des automobiles où l'on

doive par exemple se tenir à genoux ? et d'une méconnaissance absolue des procédés de construction à bon marché. Ceci devrait rendre modeste....."

J. d'Welles ne refuse pas la modernité, en tant qu'ingénieur, il se doit de se plier aux nouvelles techniques, mais il veut en faire un usage qui ne heurte en rien les traditions. Ainsi, quand il construira pour des familles modestes, il veillera à préserver de beaux volumes, une distribution des pièces qui ne heurte en rien les habitudes familiales laissant à chacun la possibilité de meubler et de décorer son cadre de vie à sa guise. Le Corbusier, au contraire se présente en dictateur dans la mesure où il impose une structure à laquelle l'occupant devra coûte que coûte s'adapter alors que J. d'Welles, au contraire, met son architecture en harmonie avec les nécessités de la vie des habitants, l'individu y est respecté et tout concourt au bien être collectif, seul le choix des matériaux change par rapport au passé. Enfin, il semble sous-entendre que la construction doit rester une affaire de professionnels c'est pour cela qu'il reproche à Le Corbusier, qui ne peut se prévaloir ni d'être architecte DPLG, ni centralien, un certain amateurisme lourd de conséquences pour ceux qui seraient tentés de lui faire confiance. A partir de là, la fameuse Cité Frugès de Pessac sera régulièrement désignée par lui comme l'exemple à ne surtout pas suivre.

Le troisième point est un reproche fondé, "à mon avis, dit-il, *"L'Architecte"* ne parle pas assez des méthodes actuelles de la construction par exemple :

-des meilleurs procédés de construction des terrasses.

-des meilleurs procédés pour donner au béton de ciment un aspect agréable, de meilleurs revêtements.

-des meilleurs murs sous l'épaisseur la plus faible etc."

Il conclut : "N'avez-vous pas un champ à exploiter utilement en renseignant vos lecteurs sur ces questions ?"

Pour rester dans le même domaine, le 16 avril 1928 l'architecte de la ville de Bordeaux écrit au directeur du journal *"Art et industrie"* et là encore on va trouver une critique très dure à l'égard de Le Corbusier. Il reproche à cette publication "d'entonner la gloire de M. Le Corbusier". Il déclare à la suite : "M. Le Corbusier est un publiciste d'un talent vigoureux et incontestable, un merveilleux critique mais c'est tout.

Ainsi, ses livres laisseraient croire que les Quartiers modernes Frugès bâtis à Bordeaux font la preuve de son talent d'architecte et d'urbaniste. Eh bien, M. le directeur, si vous voulez envoyer un de vos rédacteurs sur place, il apprendra que M. Le Corbusier a ruiné son commanditaire ou à peu près, que ses maisons privées de tout ce que prévoit le moindre urbaniste, les pieds dans l'eau, la tête dans l'eau, les wc sans eau et les robinets sans eau, sont inhabitables et inhabitées (depuis trois ans qu'elles sont construites) et que leur prix de revient seul, est au-dessus de tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

Ne soyez pas dupe plus longtemps, et ne dupez pas plus longtemps vos lecteurs, si comme je l'espère, il n'y a pas dans la rédaction d' *"Art et Industrie"* de petite chapelle."

Visiblement la critique dépasse largement, par sa virulence, celle de l'année précédente puisque J. d'Welles accuse carrément Le Corbusier d'avoir ruiné H. Frugès. Il ne serait pas juste toutefois de rendre Le Corbusier seul responsable de l'infortune de ce dernier car il y a, en réalité, des raisons économiques qui ont sans doute été plus déterminantes. C'est plutôt la conclusion qui est intéressante, dans la mesure où l'architecte bordelais semble craindre l'existence, dans le monde de l'art et de l'architecture, de chapelles où l'on soutiendrait sans preuves le talent de tel ou tel, sans vérifier, sur le terrain, ce que cela peut donner dans la pratique. Il lance donc une mise en garde qu'il ne cessera de renouveler, à savoir au fond : arrêtez de faire de la publicité à certaines personnes sous prétexte qu'elles

écrivent bien et qu'elles proposent du nouveau, et surtout jugez plutôt sur pièces avant de vous exprimer sous peine de lamentablement tromper vos lecteurs.

On peut dire, sans se tromper, que Le Corbusier va être la cible privilégiée de l'ingénieur-architecte de Bordeaux. Le 14 novembre 1928, dans un courrier au directeur du journal "*Art et industrie*", la critique, tout en restant la même sur le fond prend néanmoins une tournure un peu différente puisque cette fois J. d'Welles se dit "affligé de la publicité incessante que ce journal français fait à M. Le Corbusier suisse". C'est la première fois, et ce ne sera pas la dernière, qu'il ajoute aux multiples reproches qu'il adresse à ce dernier le fait qu'il soit étranger.¹¹

Ce souci d'honnêteté et de vérité qui s'exprime ici est un trait de caractère de l'architecte en chef et il le gardera pendant toute sa carrière. C'est peut-être, aussi, ce qui, chez lui, a plu à A. Marquet.

2) Les sources d'inspiration.

Parallèlement J. d'Welles, comme le maire, regarde attentivement ce qui se fait ailleurs en particulier à Toulouse sa ville natale. c'est ainsi qu'en novembre 1927 il écrit au maire : "J'ai admiré dernièrement, l'initiative prise par la municipalité toulousaine. A l'exemple des villes espagnoles du nord, le maire de Toulouse a supprimé la grille qui séparait le square du Capitole des rues avoisinantes. L'effet est excellent. Les rues paraissent élargies et le square agrandi. Le socle de la grille maintenu forme une protection suffisante. L'éclairage du square le protège la nuit contre les dégradations et, l'éducation de la population, au sujet du respect dû à la propriété commune, se fait peu à peu. Les chiens, difficiles à discipliner, le seront par l'impôt. Je pense que la suppression de la grille du square Gambetta serait d'un heureux effet et améliorerait l'aspect de cette belle place. "Il ajoute quelques considérations sur les musées locaux, les trouvant trop sombres à l'image des oeuvres exposées véritables "entrées dans la mort". Aussi propose-t-il pour le musée de peinture de Bordeaux d'entrer dans "la voie lumineuse" déjà tracée au musée de Lille, à la Brera de Milan etc. pour "exposer les belles oeuvres dans un éclairage vigoureux."

J. d'Welles participe aussi à des missions à l'étranger dont les retombées ne seront jamais négligeables pour la capitale girondine, au moins sur le plan des idées. C'est ainsi que l'on apprend, le 14 décembre 1928, qu'il prévoit de se rendre en Grande Bretagne et, plus particulièrement à Glasgow, le ministre du travail l'ayant nommé membre d'une mission chargée d'aller étudier les constructions métalliques dans cette ville.

Un peu plus tard, en novembre 1929, on apprend qu'il projette de se rendre à Barcelone puisqu'il écrit le 29 de ce même mois au Consul de France à Barcelone : "la ville de Bordeaux a décidé de m'envoyer visiter Barcelone et son Exposition à la fin du mois de décembre" ; il compte y faire un court séjour et transformer ce déplacement en voyage d'études puisqu'il poursuit : "mon intention est d'y recueillir toutes sortes de documentations dans les différents domaines de l'art en général, de la construction et de l'architecture en particulier, et de l'urbanisme sous toutes ses formes".

Quand J. d'Welles affirme qu'il est envoyé par la ville de Bordeaux, il faut apporter quelques nuances. En réalité il connaît parfaitement le calendrier des différentes manifestations artistiques qui peuvent l'intéresser en France et en Europe. Il n'a plu alors

¹¹Cf. annexes, J. d'Welles, ingénieur-architecte de la ville de Bordeaux, ingénieur ECP, architecte DPLG à M. le directeur du journal "*Art et industrie*" 5 rue Montaigne à Paris, intégralité de la lettre.

qu'à convaincre A. Marquet du caractère indispensable de tel ou tel déplacement et surtout des multiples profits qu'en retirera la municipalité bordelaise. A cette époque, c'est aussi pour lui une occasion de faire profiter sa famille d'un beau et intéressant voyage. A Barcelone il sera accompagné de son épouse, de son fils François et de son neveu Élie Decazes. En général il organise parfaitement son séjour, voit tout ce qu'il y a à voir et surtout noue de nombreuses relations avec des personnes avec lesquelles il continuera de correspondre bien des années plus tard. Il est toujours très reconnaissant du mal que l'on se donne pour lui et sa famille et il a un sens très développé de l'amitié.

Parallèlement, comme d'ailleurs A. Marquet lui-même, il s'intéresse beaucoup à ce qui se passe aux États-Unis. Il est en relation avec certains architectes français établis là-bas tel M. Greber, ce qui lui permet de recevoir des catalogues surtout quand ils sont proposés gratuitement car J. d'Welles est tout sauf quelqu'un de dépensier. En octobre 1928, il s'en procure deux édités par le "Sweet's catalogue service 119, West 40 th Street" à New York. Il s'agit du Sweet's architectural catalogue et du Sweet's engineering catalogue, il en juge la lecture "très utile" et leur consultation sera "très précieuse" pour son administration en même temps il conclut : "je suis certain que nous y trouverons des exemples extrêmement instructifs du progrès américain."

L'étranger est donc une incontestable source d'inspiration pour les architectes français qui désirent être en phase avec leur époque, c'est à dire ouverts à la modernité et donc au progrès dont on est alors convaincu qu'il apportera beaucoup de bienfaits.

V) ÉTUDE D'UN GRAND PROJET ARCHITECTURAL, PREMIÈRE OCCASION POUR J. D'WELLES D'AFFIRMER SES GOÛTS ET SES CHOIX : L'EXEMPLE DE LA BOURSE DU TRAVAIL.

Le 6 janvier 1928 l'architecte en chef de la ville envoie à A. Marquet le premier devis concernant le projet de Bourse du travail. Ce document lui permet de justifier certains choix architecturaux même si l'on s'aperçoit que, dans l'avenir, beaucoup d'éléments ne seront pas respectés et que la réalisation finale différera sensiblement par rapport aux perspectives de départ.

"J'ai choisi de prévoir l'entrée principale de la Bourse à l'angle des deux voies importantes qui la bordent et non à la manière classique, au centre de la façade cours d'Aquitaine pour les raisons suivantes :

1) circulation.

Cette entrée forme naturellement et utilise le pan coupé nécessaire à la rencontre des deux voies.

2) accès.

L'accès est aussi rapproché que possible des arrêts de tramways des nombreuses lignes qui se croisent en cet angle et qui seront utilisées par les usagers. L'entrée est visible de tous les tramways.

3) aspect.

Cette façade d'entrée sera vue, sans perte de terrain, avec le maximum de recul, diagonale du carrefour, et grâce à sa faible hauteur et aux étagements qui la bordent,

le haut immeuble sera dégagé. Elle sera originale, la terrasse, au-dessus du péristyle aura vue sur les deux voies.

4) parti architectural.

C'est principalement pour une raison de composition que cette disposition a été choisie. En effet l'architecte devait trouver au rez- de -chaussée les accès indépendants

- a) de la Bourse
- b) de la grande salle
- c) d'un garage

Pour avoir une valeur locative, ce dernier devait être d'un seul tenant et sur l'arrière rue Henri IV. Dès lors, il était impossible de placer une grande salle dans l'axe de la façade du Cours d'Aquitaine. Le garage serait-il supprimé, que cette grande salle(...) aurait eu le grave inconvénient d'être très mal éclairée par le haut ou par de petites cours et de couper toute la composition et toute la distribution des étages.

L'architecte soussigné, estime que le parti adopté isolant d'abord le garage, ordonne, avec une clarté complète et en les aérant et les éclairant au maximum, les deux parties principales de la composition, la grande salle publique et la maison des syndicats. Sans perdre de place en atrium, vestibules etc. elle les soude, en un point seulement, à cette entrée commune de cent mètres carrés environ, en forme d'éventail, supporté par des colonnes. (A l'exécution d'ailleurs, et pour obtenir un caractère plus moderne, il serait sans doute possible de supprimer ces appuis)."

De ces premières explications il faut retenir le souci de dégager d'une manière originale le nouveau bâtiment du reste des constructions du quartier pour le rendre totalement visible. Le choix d'une façade d'angle n'est pas sans rappeler la Maison cantonale de la Bastide. D'autre part la modernité vient, sans aucun doute, de la réflexion de l'architecte sur les accès à l'édifice, sa fréquentation populaire doit être facilitée par une bonne desserte des différents tramways.

Le choix des matériaux de revêtement, est intéressant parce qu'il permet d'avoir une idée précise de ce qui se faisait à l'époque et des goûts personnels de J. d'Welles.

L'architecte de la mairie vante le granit et le granit seul "à cause de son éclat, de ses formes, de son inaltérabilité, de sa régularité", il donnera au monument "le caractère noble, sévère et définitif qui a été recherché". Si le prix est trop élevé un supplément de crédit doit être voté par le conseil municipal, il l'évalue à 113.428 fr.

Pour convaincre le maire il poursuit en ces termes : "si la mairie, par l'intermédiaire du Conseil municipal ne veut pas voter ce crédit et reste sur le premier budget trois possibilités s'offriront pour le revêtement. "Au passage il faut remarquer que J. d'Welles utilise souvent ce type de méthode avec A. Marquet. Il lui indique ce qu'il estime être le mieux et qu'en réalité il préfère, et ensuite il désigne les éléments de remplacement mais en ne cessant d'indiquer qu'aucun d'entre eux n'égale son premier choix, pour mieux convaincre le maire qui se laisse toujours fléchir quand on lui fait valoir l'excellence d'un matériau. Ici, c'est une occasion de se rendre compte des goûts de l'architecte qui évoque trois solutions :

" a) la mosaïque.

Je suis catégoriquement hostile à l'emploi de ce matériau, son aspect est terne, ses innombrables joints sont, à l'extérieur, une cause de ruine, son emploi est démodé, enfin il dénaturera complètement le monument parce

que, les arêtes vives étant impossibles à obtenir avec ce matériau, sa forme géométrique s'évanouira.

b) les pierres froides.

On pourrait employer la pierre d'Hydrocamp (voir soubassement de la Compagnie Algérienne Cours du 30 Juillet et rue Esprit des Lois) ou le Comblanchien (voir bases du Monument des Girondins). Ces deux pierres ont l'inconvénient de devenir blanchâtres, à moins d'être entretenues et cirées tous les ans. Elles n'auront que passagèrement le poli du granit. Elles n'atteindront jamais son caractère.

c) le verre.

Ce matériau, essentiellement moderne, pourrait être employé avec assez de bonheur, et aussi avec une audace originale, soit sous forme de glaces colorées dites "marmorite" à poli inaltérable, forme géométrique parfaite, minimum de joints, ces plaques seraient alors de couleur brun rouge, lettres or, soit, sous forme de glaces brutes de couleur, opalescentes (genre fontaine de Lalique) avec lettres en or poli en creux. Dans ce cas, les corniches et les cimaises seraient en bronze patiné ou doré. Naturellement les trottoirs resteraient en granit dans les trois cas. Avec ces trois matériaux, le crédit ne serait pas dépassé."

Ces différentes observations permettent de se rendre compte de ce que peut apprécier ou rejeter vivement J. d'Welles. Apparemment, la mosaïque, appréciée de l'Art -Déco à partir de 1925, est refusée catégoriquement, preuve peut-être que cette mode est révolue, tout au moins pour lui. Par contre, on note un incontestable attrait pour le verre ce qui témoigne qu'il se tient parfaitement au courant des tendances de l'époque. Néanmoins, sa manière de traiter le verre peut être contestée dans la mesure où il se démarque du dépouillement recherché par bon nombre d'architectes. Au contraire, il envisage un verre décoré, des lettres en or, du bronze, autant d'éléments qui ne sont pas résolument modernes mais qui pourraient éventuellement séduire le maire.

Quant au béton, l'architecte de la ville fait référence à un passage d'un article de la "Documentation du génie civil" intitulé "Le béton rationnel". Il y est question de la qualité du béton, et en homme qui a le souci du travail bien fait il ne peut qu'adhérer à ces propos. "Il est nécessaire, sur un chantier important d'employer du sable dont la composition se rapproche de l'optimum relatif aux dosages en ciment prévus ; comme le sable manque généralement d'éléments fins, il paraît indiqué de prévoir en même temps, et au même titre que l'installation d'extraction et de lavage ou que la station de concassage et broyage, un moulin à sable permettant de disposer des quantités voulues de sable très fin. La dépense correspondante sera très largement compensée par l'économie de ciment qui sera ainsi rendue possible si le cube de béton à mettre en place est important, et la qualité du béton en sera grandement améliorée."

VI) L'ÉTENDUE DES COMPÉTENCES DE J. D'WELLES.

1) A propos des jardins.

J. d'Welles ne se contente pas de présenter des projets architecturaux bruts : il a toujours le souci du cadre dans lequel va se placer sa réalisation : cela est très visible pour le Mémorial de la Grande Guerre. Parfois il se prononce uniquement sur un jardin comme le montre cet exemple du 13 novembre 1929 à propos du jardin du Grand Théâtre ¹².

"Si le jardin du Grand Théâtre doit être refait, il convient :

1) d'en faire un tracé à la française, qui soit d'un style pur et bien d'accord avec le chef d'œuvre de Louis.

2) de le meubler de plantes, d'arbres et de fleurs qui puissent vivre de l'exposition et aux courants d'air qu'il présente.

3) d'aménager bancs, éclairage et effet d'eaux utilisant la pente pour le parer d'agréments modernes.

I) Tracé.

Un pur jardin à la française ne doit pas se développer sur un plan incliné. celui du Grand Théâtre doit présenter trois terre-pleins sensiblement horizontaux, mais placés en gradins à des niveaux différents. Ceux d'extrémités seront égaux et correspondront au même nombre d'arcades de la façade du Théâtre.

Ces trois terre-pleins séparés par des talus gazonnés communiqueront dans leur axe par de larges degrés de deux ou trois marches interrompant ces talus. Le raccord de ces trois terrasses se fera aisément du côté du Théâtre, en suivant les verticales et les horizontales de l'architecture ; du côté des trottoirs en pente, ou horizontaux, il se fera au moyen de talus gazonnés, coupés par les accès prévus.

II Plantations.

L'architecture d'arbres et surtout d'arbustes verts, tous destinés à être taillés, sera composée de lignes horizontales et verticales en harmonie avec le Théâtre. Les parterres de gazon seront avec de simples grecques de buis et en été avec des fleurs en pots, placés sur des dalles. M. le directeur des plantations et jardins choisira les essences pour qu'elles y vivent et soient agréables aux sens.

III Aménagement du jardin.

Les degrés faisant communiquer les terre-pleins seront bordés de murs d'échiffre dont les arrêts porteront des boules lumineuses basses en cristal. Ils pourront aussi être coupés par des défoncements formant escaliers d'eau. Les grilles seront supprimées. Des bancs seront disposés près des talus dans des sortes de niches de verdure. "

J. d'Welles termine en se mettant à la disposition de l'administration "pour dresser, s'il le fallait le tracé du jardin."

¹²AMB IM 113 année 1929.

2) L'ébauche d'un urbanisme.

Si certains projets ont été modifiés d'autres ont, en revanche, complètement disparu malgré l'audace et la modernité dont ils témoignaient. C'est le cas de l'aménagement (déjà !) du quartier de La Bastide. Le 4 février 1928 J. d'Welles envoie un courrier à ce sujet à A. Marquet. Il y est question de l'avant-projet qu'il vient de réaliser pour la construction d'une cité sur l'emplacement de l'ancienne usine à gaz. Ceci n'est pas franchement original ; par contre, ce qui est plus intéressant, c'est le plan qu'il juge "un peu théorique" d'amélioration du quartier de Queyries. Voici ce qu'il écrit : "Ce plan a été suggéré par M. Ch. Cazalet, vice-président de l'office, bastidien convaincu, afin d'élargir le sujet traité, à l'occasion de l'ouverture prochaine (1930) au trafic, du Pont à transbordeur.

Ce plan est envisagé afin qu'il ne puisse pas être reproché à l'administration municipale de ne pas avoir de vues larges. "Ce fameux pont à transbordeur a été l'arlésienne de l'entre-deux-guerres, on l'attendait chaque année, on faisait des tas de prévisions pour les multiples changements que sa mise en service allait entraîner et puis rien ne vint et les nombreux plans sont partis aux oubliettes. Ici J. d'Welles se livre volontairement à une étude sommaire de la question mais qui est loin d'être exempte de modernité pour l'époque.

"Le pont à transbordeur créera plusieurs courants:

-courants vers ou depuis l'amont
- " " " l'aval

Ces deux courants s'écouleront par le quai de Queyries actuel.

-Courants vers ou depuis la route de Paris
- " " " la route de Bergerac.

Ces deux derniers courants se heurtent à la coupure des voies du PO que le réseau des voies municipales franchit d'une part au moyen de la passerelle, d'autre part au moyen du pont Bouthier.

J'ai donc prévu, en quai de Queyries, une esplanade à l'arrivée du pont à transbordeur, et j'ai fait partir de cette esplanade deux voies aboutissant l'une à l'extrémité NO de la rue Bouthier dont l'élargissement est prévu (courant route de Paris), l'autre à la naissance de la passerelle dont la transformation en pont avec rampes est également prévue (courant route de Bergerac, quartier Benaugé). Cette dernière voie écornerait légèrement le parc à charbon de la compagnie du PO ce qui ne paraîtrait pas un obstacle mais trancherait en deux le domaine constitué par le Quartier Niel et les entrepôts militaires.

Il est probable que les lois récentes sur la vente des terrains domaniaux inutilisés et que le service militaire d'un an rendront aisée cette opération de voirie par entente avec l'état. Cette entente et les autres modifications de détail prévues sur ce plan pour améliorer les communications transversales de ce quartier, entraînerait de vastes expropriations. Parmi celles-ci, figure la voie latérale qui donnerait une issue nouvelle vers le NE à la cité des gazomètres. Cette voie supprimerait un des immeubles collectifs projetés au centre de cette cité mais cette suppression serait compensée par la création de jardins publics sur son emplacement et sur celui des jardins potagers prévus pour les locataires de l'immeuble collectif supprimé."

Toujours dans le même ordre d'idée, J. d'Welles propose à A. Marquet, dans un courrier du 5 septembre 1928, un plan d'aménagement de la rive gauche de la Garonne. Voici ce qui est indiqué :

"Vous m'avez demandé d'établir très rapidement une esquisse d'un aménagement de la rive gauche de la Garonne, quai Louis XVIII au devant de la Place des Quinconces, en m'inspirant des pensées suivantes :

-La population bordelaise, privée du spectacle pittoresque et instructif du mouvement des quais par les nouveaux hangars du port autonome, ne doit pas être privée de tout ce spectacle : il doit y avoir du terrain pour tout le monde.

-La plus grande place d'Europe, la Place des Quinconces, unique et précieux réservoir d'air libre, à conserver libre, contre toute entreprise, ne doit pas être continuée du côté du fleuve, au-delà de ses deux charmantes colonnes rostrales, par un espace d'aspect industriel, ordinairement désordonné, réservé à quelques usagers et masquant l'incomparable vue qui s'étend au nord et au midi, le long des deux branches du croissant d'eau.

En conséquence, le rivage placé le long du quai Louis XVIII, et en-dessous de la partie centrale de la Place des Quinconces doit être aménagé pour que la population puisse venir admirer la perspective de son port.

C'est en m'inspirant de ces idées que j'ai tracé l'esquisse de l'aménagement de cette rive que j'ai l'honneur de vous proposer....

Suivant ces dispositions, les quais seraient construits sur un soubassement à arcades et sur un plan formant avancement sur la Garonne. Cet avancement affecterait la forme en V d'un bastion, rappelant celui du Château-trompette qui se trouvait en ce point pour commander le fleuve. Au sommet de cette avancée, un emmarchement monumental servirait d'embarcadère d'honneur. Ses degrés seraient établis entre des gradins massifs et surmontés de deux groupes sculptés, représentant, l'un l'inventeur de la barque, l'autre l'inventeur de la roue (si l'on veut "Neptune et Mercure"). Sur les côtés, deux escaliers à double rangée, serviraient aussi d'embarcadère. Au niveau de la chaussée, le terre-plein dont les limites ont été supposées très étroites en raison de la circulation, mais qu'une étude plus poussée permettrait sans doute d'élargir, serait bordé de balustrades ; deux jardins symétriques y seraient installés, terminés chacun à leurs -sic- extrémités et dans l'axe des allées d'arbres des côtés de la Place, par un miroir d'eau octogonal, au centre duquel jaillirait entre quelques arbres un puissant jet d'eau. "

A partir de 1928 il y a donc, même s'il s'en défend, une volonté de la part de J. d'Welles de remodeler certains endroits de la ville. Pour la rive droite, il s'agit de faciliter les communications à partir de la mise en place d'une nouvelle infrastructure, en l'occurrence le pont à transbordeur. Pour la rive gauche le but recherché est différent, il y a un désir de mettre davantage les bordelais au contact de leur fleuve en créant des espaces de promenade en harmonie avec le magnifique cadre architectural des quais. Là encore, A. Marquet a fourni à l'architecte en chef une base de réflexion pour démarrer son projet. C'est un premier pas vers des projets d'urbanisme de plus grande envergure.

VII) L'INGÉNIEUR-ARCHITECTE ET SON ENTOURAGE PROFESSIONNEL : EN PARTICULIER LE SERVICE TECHNIQUE D'ARCHITECTURE ET SON PERSONNEL.

J. d'Welles s'appuie sur le Service technique d'architecture de la mairie de Bordeaux sans l'aide duquel il n'aurait pas pu aussi bien mener ses réalisations à leur terme.

Certains courriers témoignent de son amour pour son métier, de son goût du travail bien fait, de son parfait suivi des dossiers et des différents chantiers en cours.

Pendant le premier mandat d'A. Marquet l'architecte de la ville ne dispose pas d'un véhicule personnel, aussi se déplace-t-il en taxi, avec toujours le même rituel. Il prend une voiture conduite par un chauffeur au garage Petit, et il remplit scrupuleusement une petite fiche avec l'heure de départ et l'heure d'arrivée, le parcours complet avec toutes les étapes et au final la somme inscrite au compteur.¹³ Il existe des dizaines et des dizaines de ces petites feuilles ainsi rédigées, il y a ce côté fonctionnaire zélé que l'on ne peut nier, en même temps qu'un sens aigu de l'économie ; c'est chez lui presque une seconde nature dans sa vie personnelle, et il n'a fait que garder la même attitude dans sa vie professionnelle. Avec un maire soucieux de préserver les deniers de la cité, il ne pouvait que s'entendre. Ses compétences sont indiscutables et quand ses confrères parlent de lui que ce soit à Bordeaux ou ailleurs c'est toujours en termes élogieux. De plus quand il fait des critiques, le ton devient très sec mais elles sont toujours justifiées. Se rendant rue des Vignes le 2 février 1928, il découvre un chantier qui ne le satisfait guère : "je suis très mécontent de votre manière de travailler, vous m'avez porté un nombre de poteaux d'huissier insignifiant. Le plâtrier, votre confrère, est obligé de retirer du personnel embauché spécialement et moi, architecte, de voir mon chantier retardé. Veuillez prendre note que ce n'est pas ainsi que l'on travaille avec moi. "

J. d'Welles ne se contente pas de visiter ses propres chantiers, il circule énormément en ville pour voir ce que l'on construit ou ce qui existe déjà de manière à le préserver ou à le remanier comme il l'entend, avec toujours ce souci de l'harmonie qui est une de ses caractéristiques. Ce qu'il découvre, au hasard de ses promenades, le conduit à de nombreuses réflexions dont il fait part à ses nombreux correspondants. Ainsi le 4 février 1928, il adresse une lettre à M. Barrès, président de la Chambre de Commerce de Bordeaux, à propos d'une construction qui fera beaucoup parler d'elle et qui entraînera moult dépenses d'encre, puisqu'il s'agit des fameux hangars-terrasses qu'il vient de voir le 3 février. Là aussi, cette façon de répondre tout de suite est une des particularités de J. d'Welles. Il ne remet jamais à plus tard et fait toujours ses remarques à chaud. A cette occasion voici ce qu'il avance à ce sujet. "La Chambre de Commerce avait, un temps, pensé à engager deux architectes-conseils avant d'élaborer la construction, mais comme nous ne sommes ni à Hambourg ni à Anvers, ni à Rotterdam, suivre les conseils des architectes a paru trop onéreux. Mais quel dommage ! " Avec le sens de la nuance qui le caractérise J. d'Welles n'utilise pas le qualificatif d'affreux car il pense que "d'aucuns trouveraient cela exagéré", il préfère dire "maladroits d'aspect". Quelle diplomatie!

Il justifie ses critiques en poursuivant :

- "ils présentent des consoles de support de chemin de roulement placées comme les dents d'une mâchoire ébréchée.
- des pilastres inutiles, mesquins et répétés sans ordonnance.
- une frise de tyrolien gris noir tellement hachée qu'elle est sans rythme et paraît être faite d'éléments placés au hasard.
- des baies à arceaux : anachronisme dans du béton armé ;
- des frontons mesquins et sans épaisseurs, pauvres motifs d'axe.
- des grilles en fer forgé du plus mauvais pseudo Louis XVI.
- des inscriptions en lettres d'échelles différentes qui nuisent réciproquement à leur clarté."

¹³ Exemple le mardi 14 février 1928 : "le taxi m'a conduit à La Bastide (aux bains-douches rue Paul Camelle, à l'école rue Léonard Lenoir, à l'école rue de Nuits), puis au grand lycée, à la Maison collective rue des Vignes, au centre régional contre le cancer, à l'Hôtel de Ville. A ce moment le compteur marquait 56 fr."

Il pense que "les suggestions d'un homme de goût et de décision, bien appuyé par les réalisateurs, auraient obtenu, sans aucune dépense supplémentaire des améliorations sensibles". Il conclut "la construction purement industrielle réalise actuellement de purs chefs d'œuvre de simplicité, de logique et d'aspect".

Cette affaire permet de se rendre compte que J. d'Welles est absolument un homme de son temps. Certes, ses goûts naturels le poussent à affectionner le XVIIIème siècle, mais il ne faut pas en tirer la conclusion hâtive que cela lui fait rejeter les lignes et les matériaux modernes. Sa caractéristique, lui qui prend toujours en compte l'environnement d'une construction, c'est plutôt de choisir pour chaque édifice le décor et le cadre les plus en conformité avec sa fonction.

Exigeant pour lui-même, J. d'Welles est soucieux de s'entourer d'un personnel qualifié de manière à ce que le travail réalisé soit d'excellente qualité, il le faut par honnêteté d'abord, pour le renom de Bordeaux ensuite et enfin pour satisfaire le maire. On dispose de renseignements précis sur l'organisation interne de ce service mais c'est plutôt au hasard de certains courriers, que l'on retire quelques informations plus personnelles, qui donnent réellement une idée de ce qui se passe et des revendications de l'ingénieur-architecte.

Ainsi le 9 février 1928, il envoie une lettre à A. Marquet et l'on découvre les difficultés rencontrées dans la bonne marche de ce service et les attentes de celui qui le dirige :

"Le service technique d'architecture a perdu un dessinateur auxiliaire fin novembre 1927, et a perdu ou va perdre avant le premier mars 1928 :

- 1) un architecte-inspecteur
- 2) un métreur-vérificateur chef
- 3) un métreur vérificateur
- 4) le secrétaire-dactylographe qui est remplacé (pour la forme) par un employé non dactylographe, rétrogradé et dont la retraite est prochaine.
- 5) un surveillant.

Le nombre d'employés capables de faire un devis de construction (et non d'entretien), d'avoir une conception de construction, de dessiner, d'être un aide pour l'architecte de la ville est singulièrement diminué. La tâche de celui-ci deviendra difficile et lourde, sinon impossible, et les travaux seront ralentis s'il n'est pas remédié à cette situation.

Je reçois l'avis ce matin, qu'un employé de l'octroi va faire un stage de surveillant dans mon service. Or précisément, ce n'est pas de surveillant dont ce service manque, c'est de métreur -conducteur de travaux et de dessinateur.

Si les services administratifs pensent rapidement assimiler un employé ayant des connaissances générales, le service technique d'architecture doit se recruter parmi le personnel qui a vécu sur les chantiers de construction. Ce service comprend déjà trop d'unités n'ayant pas cette indispensable formation."

J. d'Welles reçoit également des demandes d'embauche de la part d'architectes résidant souvent hors de la région. Ainsi le 19 mars 1928, répondant à un architecte rémois M.JM Gaislin, il indique qu'en effet il a bien un poste d'architecte-inspecteur à offrir mais il pense qu'il ne peut convenir à un architecte DPLG, car il est conscient que le traitement posera un problème à long terme. "Les phrases de ma dernière lettre relatives aux améliorations possibles du traitement ont un degré d'imprécision qui est volontaire. Je ne suis pas maître, quoique chef de service, d'obtenir et, par conséquent de promettre ces améliorations, elles sont un peu sujettes aux fluctuations de direction que subit le service du fait du changement des adjoints qui s'en occupent. Ceux-ci, vous ne l'ignorez

pas, sont soumis à l'élection et dépendent de la politique". Il rappelle l'interdiction d'avoir une clientèle privée et déclare que même s'il cherche à avoir "moins d'agents plus payés", il n'est pas sûr de l'obtenir.

Le 5 septembre 1928, dans un courrier à A. Marquet, il est question de ce que l'on attend exactement d'un architecte-inspecteur de la ville de Bordeaux : "travail : capacité à savoir dessiner, projeter, exécuter des travaux, commander des métreurs et des surveillants de travaux, organiser l'entretien des immeubles de Bordeaux dont la valeur se capitalise autour de 150 millions. Le traitement est d'environ 20000 fr.". Pour ce qui est d'un métreur-vérificateur, voici ce qu'il déclare : c'est un poste "juste en -dessous, en somme le même travail, mais dans le détail avec moins d'initiative pour l'organisation de l'ensemble et pas de dessin ni de projet, traitement environ 13000 fr."

L'architecte de la ville est à l'écoute de ceux avec lesquels il travaille et il a parfaitement compris qu'il faut toujours donner satisfaction à ceux qui réclament quand les revendications sont justifiées. Là encore, les litiges sont exposés à A. Marquet dont il attend un arbitrage favorable. Ainsi, par exemple, M. Bataille, métreur-vérificateur demande un relèvement de traitement suite à une injustice qu'il vient de subir. J. d'Welles écrit le 27 mars 1928 au maire : "Donner le même traitement à un métreur-vérificateur et à un surveillant, constitue une erreur lourde. C'est ne pas tenir compte de la différence de valeur professionnelle, de compétence, d'expérience et de labeur qui, existant entre ces emplois, est reconnue et consacrée partout ailleurs par les salaires d'usage dans le bâtiment". Non seulement J. d'Welles le soutient mais encore il réclame pour lui la création d'un poste de "mêtreur-chef ou métreur-projeteur".

On retrouve ce même souci de justice et de respect à l'égard des ouvriers employés sur les grands chantiers municipaux qu'il faut, d'après lui, bien traiter pour pouvoir, en contrepartie, obtenir d'eux un bon travail dans une ambiance sereine.

Ainsi, le 12 mars 1929, il écrit au maire pour prendre la défense des ouvriers qui travaillent sur le chantier du Mémorial. Il rappelle d'abord que "dans tous les chantiers, il est d'usage, à l'achèvement de la corniche de couronnement, que le propriétaire donne une gratification à l'équipe d'ouvriers qui lui apporte un bouquet traditionnel." Or, "hier soir, sur le chantier du Mémorial, le plus ancien des ouvriers poseurs occupé aux travaux de mise en place des plaques de granit, s'est approché de moi et a attiré mon attention sur les faits suivants. Afin de rattraper le retard dans la livraison des granits, l'équipe de quinze hommes qui s'occupe de les monter travaille dix heures par jour, a travaillé déjà deux dimanches et doit maintenir cette allure jusqu'au vingt-deux courant. Or, leur patron, l'entrepreneur de maçonnerie, qui n'a aucune responsabilité dans ces retards, et qui est limité par les prix du cahier des charges, ne consent pas à leur promettre un supplément de paye qu'il n'aurait pas le moyen de récupérer sur le fournisseur de granit."

J. d'Welles en conséquence, invoquant la coutume de ce fameux bouquet traditionnel, envisage "la promesse d'une récompense, qui serait de nature à stimuler le zèle de l'équipe des ouvriers et à rendre plus certain l'achèvement du monument dans le délai prévu." Il poursuit en ces termes : "dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous demander si vous ne croyez pas qu'une gratification de 750 à 1000 fr. pourrait être promise à l'équipe, pour un partage équitable entre ses membres, à la condition que le monument soit terminé à temps.

Ou bien cette gratification serait purement et simplement accordée par la Ville, qui ferait ainsi un geste généreux vis à vis d'ouvriers dévoués, ou bien cette gratification serait retenue à la Société Forézienne des granits sur son règlement pour la partie qui correspondrait seulement au paiement normal, suivant les tarifs des heures

supplémentaires, l'autre partie étant supportée par la ville, à titre d'encouragement et pour le bouquet d'usage". Ce sera au maire de décider puisqu'il représente l'autorité supérieure. L'affaire suit son cours et le 6 mai 1929 il écrit à nouveau au maire : "L'indemnité que j'avais proposée d'accorder et qui a été accordée aux ouvriers qui ont travaillé pour l'achèvement du Mémorial pendant des heures supplémentaires, a été calculée le 27 mars en attribuant seulement à ceux-ci pour les heures supplémentaires quelles qu'elles soient, la plus value ordinaire de ces heures, pour les jours de semaine. Leur réclamation fait observer que leurs journées de dimanche, leur ont été payées par leur patron, au tarif des journées ordinaires et que, par conséquent, la plus-value ordinaire de semaine accordée pour ces heures de dimanche, n'arrive pas à leur octroyer le tarif syndical double en vigueur. Ceci est exact et me paraît équitable. Pour qu'ils puissent toucher le tarif syndical, il serait nécessaire de leur verser une somme supplémentaire de 680,35 fr. à répartir suivant les chiffres de la colonne 9 du tableau ci-inclus. ¹⁴ Ce tableau indique le calcul détaillé des heures faites, du supplément total de l'indemnité calculée au tarif syndical, des sommes reçues, des sommes restant à toucher par ouvrier."

Ces nombreux exemples permettent de se rendre compte qu'entre 1925 et 1929, J. d'Welles a fait sa place à Bordeaux. Il a la confiance du maire, il est reconnu par ses pairs que ce soit sur le plan local ou national. Il est soucieux de s'entourer dans son travail de gens compétents, il est respecté par les ouvriers sur les chantiers car ils savent tous qu'il est juste. Il leur demande beaucoup mais les exemples ont montré qu'il tient également à les récompenser quand ils le méritent tout en veillant au respect des traditions.

¹⁴Ce tableau n'est pas joint au document par J. d'Welles et semble avoir été égaré.

CHAPITRE 4

DES RÉALISATIONS ENCORE MODESTES MAIS UNE NOUVELLE MANIÈRE DE CONSTRUIRE.

INTRODUCTION

I) LES MONUMENTS : LIEUX DE POUVOIR ET DE MÉMOIRE.

- 1) Un lieu de pouvoir : la maison cantonale de la Bastide.
- 2) Les lieux de mémoire.
 - a) *Le Mémorial aux morts de la grande guerre de 1914-1918.*
 - b) *Le monument à la mémoire de Calixte Camelle à La Bastide.*

II) LES TRANSFORMATIONS URBAINES.

- 1) Les rues.
- 2) La Bourse.
- 3) Les nouveaux équipements.
- 4) Nouveautés, projets et réalisations.
 - a) *Les kiosques à journaux.*
 - b) *Le projet de réaménagement de la Place des Quinconces.*
 - c) *Une réalisation effective et un projet déjà élaboré.*

III) UNE RÉALISATION ATYPIQUE : LA CITÉ FRUGÈS À PESSAC.

IV) L'ACTION MUNICIPALE EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION ET D'ÉQUIPEMENTS.

- 1) Un exemple : le centre de prophylaxie du cours d'Albret.
- 2) Les asiles de secours.
- 3) La maternité.
- 4) L'aménagement hospitalier.

V) L'ŒUVRE SCOLAIRE.

CONCLUSION

CHAPITRE 4

DES RÉALISATIONS ENCORE MODESTES MAIS UNE NOUVELLE MANIÈRE DE CONSTRUIRE.

A partir de 1925 la ville de Bordeaux va devenir un vaste chantier selon le vœu de la nouvelle municipalité, c'est pour elle une façon de montrer qu'elle se soucie du cadre de vie des habitants mais également un moyen permanent de lutter contre toute forme de chômage. La cité va en tirer quelque profit et le maire va y acquérir une réputation incontestable de bâtisseur et de bon gestionnaire. Lui qui a toujours voulu être jugé sur son oeuvre, ses réalisations lui en fourniront mieux que tout le reste l'occasion. Bien entendu, la presse locale s'est fait l'écho de toutes ces transformations et nombreux sont les articles de *La France de Bordeaux* et du *Sud-Ouest* et du *Sud-Ouest économique* qui renseignent les lecteurs sur les projets, les travaux en cours et les diverses inaugurations.

I) LES MONUMENTS : LIEUX DE POUVOIR ET DE MÉMOIRE.

1) Un lieu de pouvoir : la maison cantonale de la Bastide. *(ill. n°16, 17, 18, 19, 22, 23)

Le samedi 7 mars 1925, deux mois avant l'élection d'A. Marquet, *La France* consacre un article, non signé, à une manifestation qui vient de se tenir à La Bastide : la pose de la première pierre de la Maison Cantonale par le maire encore en place F. Philippart. C'est l'aboutissement d'un projet ancien dont chacun, à sa manière, essaiera de profiter, ce qui permettra de considérer cette réalisation comme une oeuvre de transition tant au niveau chronologique, que sur le plan stylistique. La localisation du bâtiment, en plein cœur du fief de Calixte Camelle, en fera un édifice emblématique pour la gauche bordelaise, en train de se rassembler derrière son candidat, A. Marquet.

"Après vingt-deux ans de réflexion (le projet fut adopté en 1903 sous la municipalité P.L. Lande), la première pierre de la Maison Cantonale de La Bastide a été posée vendredi 6 mars après-midi.

Le conseil municipal bloc nationaliste, a cru ainsi attirer sur lui la sympathie de la laborieuse population de la rive droite, comme il croit le faire en creusant un peu partout des trous dans le sol de la ville, en plantant des arbres sur les Allées de Tourny, en pavant quelques m² de voies et en vendant en toute hâte, des immeubles frappés d'alignement. On liquide et l'on s'en va. Simple opération électorale qui ne trompe personne. L'heure des comptes va

sonner et ce n'est pas une série d'amusements pour badauds qui donnera le change aux électeurs."

La cérémonie a eu lieu vendredi à quatre heures en présence de M. F. Philippart maire de Bordeaux et de différentes personnalités, il y avait également M. Duprat, architecte de la Maison Cantonale et M. Vercelli entrepreneur.

"Des curieux avaient envahi le terrain dont l'entrée était décorée de drapeaux.

En quelques paroles, M. Philippart rappela les vicissitudes du projet qui prit naissance sous l'administration de son prédécesseur M. Lande, qui fut abandonné à l'époque de la guerre, et qui, enfin repris, a maintenant un commencement d'exécution. Le 18 juillet 1924, les plans et devis de l'architecte Duprat furent adoptés et le terrain municipal situé à l'angle des rues de Nuits et de Chateauneuf fut choisi en vue de leur réalisation. Le crédit prévu atteint le chiffre de 1.591.809,53 fr.

Puis M. Martin (président du comité des intérêts bastidiens) a remercié la Municipalité au nom du comité, et a réclamé l'installation de l'eau et de l'électricité dans les voies non classées de La Bastide. M. l'architecte Duprat a ensuite remis au maire une truelle d'argent avec laquelle M. Philippart cimenta, suivant le rite, la première pierre. Le procès-verbal de la cérémonie, portant la signature de messieurs Philippart maire, Duprat architecte et relatant l'historique de la question fut enfermé dans un tube avec quelques pièces de monnaie au millésime de 1924. Ce tube fut déposé à l'intérieur d'une cavité ménagée dans l'énorme pierre de soubassement.

Une photo du projet est présentée aux lecteurs, et l'auteur de l'article poursuit :

"La Maison Cantonale de La Bastide, dont les fondations émergent actuellement du sol se composera d'une justice de paix, d'un commissariat de police, d'un bureau municipal annexe de l'état civil, d'une bibliothèque, d'une salle de conférences ainsi que des logements du commissaire et du concierge. Une rotonde de pas-perdus, précédée d'un porche ou hémicycle, couvert en terrasse réunira la justice de paix, la bibliothèque et la salle de conférences. L'aile droite abritera le commissariat rue de Nuits et l'aile gauche le greffe de la justice de paix rue de Chateauneuf. Le bureau annexe de l'état civil sera dans un pavillon adossé à la bibliothèque et aura son entrée rue de Nuits. Les deux ailes de la rue de Nuits et de la rue de Chateauneuf seront reliées à la rotonde des pas-perdus par un couloir de dégagement. La salle de conférences aura 170 m² et une galerie de 90 m² environ. Elle pourra contenir 400 personnes. Elle pourra être utilisée aussi comme salle de bal. Elle sera éclairée par de larges baies. La justice de paix aura une superficie de 60 m² et la bibliothèque sera de même dimension à peu près. Le bâtiment qui sera précédé d'un large parvis et d'un perron monumental sera construit avec de la pierre, de la brique et du grès légèrement coloré.

Son architecture rappellera celle des maisons communes de l'époque médiévale, avec une note moderne cependant. Le comble jaillira en beffroi où seront placés l'horloge et son carillon. Le quartier de La Bastide possèdera donc un monument digne de lui."

Cet édifice n'est pas vraiment lié à l'ère Marquet, et son achèvement en 1926 lui permit de débiter son mandat par l'inauguration d'un bâtiment pour lequel il n'avait rien choisi ni décidé, ce sera le seul et dernier exemple de ce genre. La bâtisse est néanmoins originale surtout par son fameux plan en Y, la façade qui coupe littéralement l'angle droit constitué par les deux rues adjacentes permet à

l'architecte de donner une certaine majesté à un lieu relativement modeste. La pente des toitures tranche sur les habitudes locales, il en est de même pour la polychromie qui, surtout à l'origine, donnait à cette construction un air particulièrement riant dans un quartier relativement terne et gris. Les charpentes intérieures apparentes et décorées sortent aussi de l'ordinaire. Enfin cette réalisation, pensée à une époque encore fortement marquée par l'art nouveau, se trouve terminée au moment où l'art déco commence à poindre ce qui en fait un exemple parfait de transition. Toutefois, il n'eut pas beaucoup de succès, J. d'Welles le trouva trop coûteux, et les bordelais de la rive gauche trop lointain pour éveiller un quelconque intérêt, ce qui le condamna d'entrée à occuper une place mineure dans les constructions de la période Marquet.

2) Les lieux de mémoire.

a) *Le Mémorial aux morts de la grande guerre de 1914-1918.*

Sous la plume de G. Dassoa, est publié à la une de *La France*¹⁰ un article intitulé : "En souvenir des enfants de Bordeaux morts pour la France, un nouveau projet de Mémorial". On peut également avoir une idée précise de l'effet qu'il aura concrètement sur le terrain puisqu'il y a ici une photo de la maquette du projet. Voici ce que l'on peut lire :

"Après beaucoup d'autres, un projet de monument élevé à la mémoire des enfants de Bordeaux morts pour la France est soumis à l'étude de l'administration municipale. Nous avons eu l'occasion d'en voir la maquette et des personnalités compétentes nous ont déclaré comme fort possible son adoption. Disons donc en quoi consiste ce mémorial.

C'est à dessein, que nous employons ce terme de "Mémorial". Il caractérise exactement l'œuvre: ensemble simple ne cherchant pas à produire de l'effet, mais dont la sobre esthétique s'accorde parfaitement avec son cadre-le cimetière de la Chartreuse- et son but: perpétuer le nom des enfants de Bordeaux tombés pour la France. Ce monument s'élèverait à proximité du dépositaire devant le monument aux morts de 1870 et serait adossé au mur d'enceinte qui borde la rue d'Arès. On peut se rendre compte de son aspect général par la photographie qui accompagne ces lignes. Cependant, quelques détails complémentaires ne seront pas superflus.

L'idée première de M. d'Welles -auteur du projet- a été de construire un mur d'une forme aussi élégante que possible sur lequel seraient gravés les noms des morts de la guerre. Mais ce procédé avait un défaut, celui d'exiger de l'ensemble une surface, ou, plus exactement une largeur considérable afin que les quelque 8000 noms prévus puissent trouver leur place.

Afin d'obvier à cet inconvénient, tout en donnant un caractère particulier au mémorial, M. d'Welles a conçu (...) un mur, en quelque sorte plissé ; au lieu d'offrir une surface plane, il est composé d'une série de prismes droits dont la hauteur va en décroissant depuis le centre ; de telle sorte, l'on obtient le maximum de surface pour le minimum d'étendue.

¹⁰ *La France de Bordeaux et du Sud-ouest*, jeudi 28 octobre 1926.

La construction est prévue en pierres de taille ; elle serait couverte de plaques de granit brut dans lesquelles on graverait les noms des soldats. Le granit bien plus que le marbre, résiste aux assauts du temps.

Ainsi que l'on peut en juger, cette oeuvre relève également du style classique et de l'art moderne. Deux miroirs d'eau disposés à sa base la reflèteraient en soulignant d'une heureuse façon la noblesse de ses lignes.

Un mémorial de telle sorte, s'il ne vise pas à être classé comme monument historique, se distinguerait de beaucoup d'œuvres qui ont peut-être des intentions très artistiques à leur origine mais qui -en tant que réalisations- sont plutôt décevantes."

C'est dans un article de *La France* du 25 mars 1929 que l'on apprend l'inauguration du Mémorial le dimanche 24 mars, sous la présidence de M. Paul Boncour. On y évoque sa "noble simplicité" et on rappelle que huit ans auparavant "les premiers corps des militaires bordelais exhumés de l'ancienne zone des armées arrivèrent à Bordeaux". Cette inauguration se place involontairement à un moment où le pays repense aux figures marquantes de la Grande Guerre. En effet, le même jour, à l'occasion d'obsèques nationales, "le peuple de Paris rend un pieux hommage à la dépouille mortelle du maréchal Foch qui repose désormais sous l'Arc de Triomphe à côté de la tombe du soldat inconnu. Le décès du général Sarrail se produit au même moment.

Sur le plan architectural, cette construction donnera l'occasion à J. d'Welles de témoigner de son talent en proposant un ensemble sobre aux lignes modernes (ici un beau travail sur les verticales sans surcharges décoratives), de façon à ne pas heurter les goûts hérités du passé.

b) Le monument à la mémoire de Calixte Camelle à La Bastide. (ill. n°24)

Parmi les monuments importants par leur valeur symbolique, il faut noter la place toute particulière occupée par celui élevé à la mémoire de Calixte Camelle en plein cœur du quartier de La Bastide. "*La France*" en relate l'inauguration, non sans une certaine émotion, le 1er mai 1927. Bien entendu, la manifestation débute par un rappel de la carrière de l'homme politique bastidien. Même s'il n'est natif ni de la rive droite ni de Bordeaux, puisqu'il est né à Bressuire (dans les deux Sèvres) le 31 juillet 1863, son destin politique a été lié à ce quartier :

"C'est aux environs de sa vingtième année qu'il s'installe à Bordeaux. D'abord radical, il est élu conseiller d'arrondissement du 7ème canton le 31 juillet 1892, il vient peu à peu au socialisme auquel il consacra toute sa vie. Le 31 juillet 1898 il est élu conseiller général, de 1896 à 1919 il a siégé pendant quatre périodes au conseil municipal, soit comme conseiller, soit comme adjoint. Élu député en 1910, il a siégé au parlement jusqu'en 1919. A chaque consultation électorale, les électeurs bastidiens lui témoignèrent une sympathie accrue. Militant socialiste, au congrès de Tours, il prit position et condamna les déclarations communistes. Il est mort en 1923."

Socialiste convaincu, il eut une influence déterminante sur la carrière politique d'A. Marquet, ce qui explique que dès son élection, il voulut faire réaliser ce monument à la mémoire d'un homme qui avait tant compté dans sa vie.

Ce monument, même s'il n'a pas appelé de commentaires particuliers chez les historiens d'art, est une occasion pour J. d'Welles de confirmer sa volonté de construire de manière sobre et dépouillée.

II) LES TRANSFORMATIONS URBAINES.

Sous la signature d'un certain H. H.B; non sans un certain humour parfois, plusieurs articles paraissent en août 1925 relatant toutes les transformations qui touchent la capitale girondine, que l'auteur intitule "chambardements" et qui témoignent d'une nette volonté de changement de la part de la nouvelle municipalité.

1) Les rues.

"A leur retour, les bordelais qui sont en vacances ne reconnaîtront pas leur ville. On est en train de la "chambarder". De nouveaux immeubles surgissent, d'énormes excavations se creusent ¹¹.

-Rue Porte-Dijieux.

C'est un gigantesque trou qui, rempli d'eau, ferait une magnifique piscine. On pourrait, à cet effet, utiliser les restes d'un aqueduc dont, prétendent les archéologues locaux, on aurait retrouvé les vestiges. Mais, il ne faut pas trop se fier aux archéologues, il leur arrive de prendre des vessies pour des lanternes et de vieux pots pour des vases gallo-romains.

-Rue Vital-Carles.

Ce sont des tranchées évocatrices de souvenirs guerriers. Elles sont destinées, paraît-il, à faciliter la circulation. Pour le moment, elles l'entravent. Mais il faut bien tailler avant de recoudre.

-L'hôtel central des PTT va s'accroître d'un nouveau corps de bâtiments. On n'a pas agrémenté les immeubles neufs de toutes les fioritures néo-byzantines qui illustrent la façade de la rue du Palais Gallien. C'était assez "rococo" comme cela.

-Les allées de Tourny.

La municipalité actuelle a fait passer au rouge les fontaines de ces allées. Il ne faut voir là aucun symbole politique. D'ailleurs, fort heureusement, cette couleur qui donnait aux statues des bassins l'aspect des viandes exposées à l'étal des bouchers, n'a pas tardé à disparaître. Les statues ont repris la couleur grise qui leur sied et les petits acacias grandiront, grandiront si vite que l'on pourra s'asseoir à leur ombrage avant même que le pont transbordeur ne soit achevé."

Cette allusion au fameux pont à transbordeur est souvent présente dans les conversations des bordelais de l'époque. En effet, ce projet très ancien, remontant à 1893 était dû à l'initiative de M. Ch.Cazalet alors adjoint au maire de Bordeaux. Il voulait que ce fût le premier transbordeur édifié en France. Le lieu de son installation était prévu : à la suite du Cours du Médoc, il devait avoir 400 mètres de portée sans pile en rivière et le devis était alors fixé à 1.940.000 fr. On ne cessa d'hésiter à le construire, estimant qu'il représentait un "défi à l'esthétique". En 1910, on crut que les difficultés étaient vaincues et la construction débuta mais la guerre de 1914 survint et le chantier fut interrompu. Dans son numéro du 8 janvier 1925 Le Sud Ouest économique indique que le dossier technique est prêt et qu'il a été soumis à l'ingénieur en chef du département, M Leinekugel- Le coq sera l'ingénieur-

¹¹ *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, lundi 17 août 1925.

constructeur du pont. Le premier câble sera lancé en mars 1925 et l'on prévoit une mise en service de l'ouvrage d'ici quinze à dix-huit mois. Ceci explique qu'à la date de la parution de cet article tous les espoirs sont permis.

2) La Bourse.

- "Les travaux d'aménagement de la Bourse ¹² :

Les vacances sont une période propice aux réparations. Des chantiers, des échafaudages surgissent un peu partout. On respire dans la ville une poussière de plâtre et de gravats.

C'est ainsi que des équipes d'ouvriers ont envahi depuis quelques semaines le Palais de La Bourse. L'extension des services maritimes et économiques installés dans ce bâtiment nécessitait une réadaptation complète de ses locaux. Cette réadaptation s'opère méthodiquement par étapes. L'année dernière, on a procédé à l'aménagement du corps de bâtiments ayant vue sur la Place Gabriel. Au rez-de-chaussée dans un hall magnifique fut installé le bureau de tourisme du port, dont les services sont justement appréciés de tous les étrangers qui passent ou séjournent dans notre ville. Bordeaux peut d'ailleurs s'enorgueillir d'être, avec Le Havre, la seule ville de France possédant un organisme de ce genre. Le premier étage comprend les bureaux de la 8ème région économique et le Musée de la production régionale, innovation également intéressante et appelée à rendre de sérieux services aux commerçants.

Actuellement, c'est à l'aile donnant Place Richelieu que se sont attaqués les différents corps de métiers sous la direction de messieurs Garros et Augereau architectes. Au premier étage, on aménage une salle des séances pour la Chambre de commerce, une salle pour les commissions et un bureau pour le président de notre assemblée consulaire. Au-dessus, se sont installés les bureaux du Port autonome, salle des séances du Comité de direction et du conseil d'administration, bureaux du secrétariat et cabinet du président du conseil d'administration. Les travaux seront, sans doute, terminés vers la fin de l'année. Ils permettront de mettre pratiquement les divers services en rapport avec le développement régulier de notre port.

Et le Palais de la Bourse, pourvu intérieurement de tous les perfectionnements modernes qu'exige le progrès, conservera, dans ses lignes extérieures, le style classique et harmonieux qu'a su lui imprimer l'architecte Gabriel." (*ill. n°25*)

3) Les nouveaux équipements.

Le vendredi 25 septembre 1925 paraît un article intitulé : "Le développement de la régie de l'éclairage, la transformation de l'usine à gaz de Bacalan". Il a le même auteur que les précédents, il est accompagné de trois photos, la première représente les installations de manutention des combustibles, la seconde montre au premier plan le nouveau gazomètre en construction et la troisième a pour objet le nouvel atelier de distillation. Ce document permet aux lecteurs de se rendre compte, explications à l'appui, que la municipalité est en train de réaliser un gros effort au niveau de l'équipement ce qui aura des conséquences bénéfiques pour la vie et le travail à Bordeaux. Voici ce qu'il indique :

¹² *La France de Bordeaux et du Sud-ouest*, mardi 25 août 1925.

"Depuis plusieurs mois, l'usine à gaz de Bacalan est transformée en un immense chantier. Des équipes d'ouvriers, appartenant aux divers corps de métiers, vont et viennent ; l'air résonne du ronflement des machines, du bruit des pioches et des marteaux, lentement des édifices de formes variées s'élèvent vers le ciel.

C'est qu'en effet, les différents ateliers de l'usine vont être transformés et adaptés à une exploitation plus moderne. Désormais, l'usine pourra prendre directement son charbon aux docks où il est déchargé. D'énormes portiques permettront le transport rapide et direct jusqu'aux cornues. La manutention du combustible sera ainsi grandement facilitée.

On construit également de nouveaux locaux affectés aux stades successifs de la fabrication du gaz : ateliers de distillation, de lavage, d'épuration, de fabrication du sulfate d'ammoniaque, gazomètres etc. L'usine fabriquera, en outre, de l'alcali volatil, un bâtiment spécial est aménagé à cette fin. Toutes ces transformations, dont une simple promenade dans l'usine permet d'apprécier l'ampleur, aboutiront à une moindre déperdition dans la fabrication, à une économie de main d'œuvre et à une meilleure utilisation des sous-produits.

M. Carpentier, directeur général de la régie municipale de l'éclairage, a bien voulu d'ailleurs nous donner quelques précisions sur les travaux en cours. Nous réalisons méthodiquement, nous a-t-il déclaré, la transformation de notre usine à gaz de Bacalan. Notre tâche est particulièrement ardue. Il nous faut, en effet, reconstruire certaines des parties essentielles de l'usine sans interrompre la fabrication du gaz. J'espère, cependant, réaliser d'une façon satisfaisante le programme que je me suis tracé et pouvoir achever définitivement au début de l'année 1927 les transformations projetées. Actuellement, nous travaillons à la mise au point des appareils de manutention des combustibles. D'autre part, d'ici quelques semaines, l'usine sera reliée par un embranchement, au réseau ferré de la Compagnie du Midi. Je compte, par ailleurs, pouvoir faire allumer en mars ou avril prochain notre nouvel atelier de distillation. Enfin, la construction d'un gazomètre et des divers ateliers consacrés au traitement du gaz est menée activement.

En résumé, tous nos travaux se poursuivent normalement. Je suis persuadé qu'avec la municipalité bordelaise, nous tiendrons dans les détails prévus, la promesse faite à la population bordelaise de la doter d'une usine vraiment moderne, produisant en abondance un gaz de bonne qualité, à un prix de revient aussi réduit que possible. Ajoutons que ces travaux ne sont que la base matérielle d'une transformation générale des services de gestion de la régie de l'éclairage....."

4) Nouveautés, projets et réalisations.

A) Les kiosques à journaux.

Dès le premier mandat d'A. Marquet, on remarque aussi une volonté d'innover et de moderniser à tous les niveaux, la construction de nouveaux kiosques à journaux en est une preuve et *La France* la signale à ses lecteurs le vendredi 4 novembre 1927 :

"Les anciens kiosques à journaux présentaient de gros inconvénients. Ils étaient assez inesthétiques, exigus, fragiles, d'un entretien coûteux et les étalages n'étaient pas protégés contre les intempéries.

La municipalité bordelaise avait chargé M. d'Welles, architecte de la ville, d'étudier une formule nouvelle supprimant ces désavantages. On peut voir actuellement, à l'angle de la rue Sainte Catherine et du Cours Victor Hugo, un spécimen des nouveaux Kiosques qui, si cet essai donne satisfaction, seront généralisés. Cet édifice est construit en pierre artificielle armée, moins volumineuse que la pierre naturelle et ne nécessitant pas d'entretien. Il sera complété par un caisson en tôle comportant des lampes intérieures qui pourront éclairer des affiches de publicité. Les portes forment paravents et protègent l'éventaire. Des kiosques, d'un modèle analogue, ont été mis en service avec plein succès à Lyon et à Genève notamment".

B)Le projet de réaménagement de la Place des Quinconces. (ill. n°26, 27)

L'année 1927 voit aussi réapparaître le vieux projet d'un réaménagement de la Place des Quinconces ainsi qu'en témoigne un article de Pierre Ferret dans le *Sud Ouest économique*¹³. Sous le titre : "Un projet de galeries en terrasses sur la place des Quinconces à Bordeaux", P. Ferret propose de donner un nouvel aspect à ce lieu cher aux bordelais. Il rappelle, pour débiter, une conférence faite à l'Athénée de Bordeaux le 14 février 1914 (preuve que l'affaire n'est pas récente), sous les auspices de la société des archives historiques de la Gironde par M. Paul Courteault, l'éminent professeur de la Faculté des Lettres. Il y était déjà question d'un projet dressé en collaboration avec M. Alfred Duprat pour doter la ville d'un palais des fêtes et d'un palais des Beaux Arts à élever sur les allées de Chartres et d'Orléans. M. P. Courteault avait alors fait l'historique de la création de la dite place et des différents projets dont elle avait fait l'objet depuis 1775. Ceux-ci furent nombreux dans le passé, au rythme d'environ un tous les dix ans. Le dernier en date remontait à la grande guerre de 1914 et, bien entendu, il avait été abandonné "pour des raisons budgétaires impérieuses". De plus, beaucoup de bordelais ne voulaient pas de "bâtiments qui diminueraient l'importance de cette place dont ils sont fiers à juste titre".

Les bâtiments, dont la nécessité se fait sentir la plus impérieusement à l'heure actuelle, sont des bâtiments pouvant être affectés soit à la Foire de Bordeaux, soit aux foires de mars et d'octobre, soit à des manifestations locales dont la situation au centre de la ville est une des causes certaines de leur réussite.

M. P. Ferret présente un projet d'ensemble basé, selon lui, sur "les considérations suivantes :

- 1) utilisation pratique des bâtiments que nous proposons de construire,
- 2) étude de ces bâtiments en tenant compte de la composition d'ensemble de la place des Quinconces.
- 3) réduction au minimum des dépenses à engager pour édifier ces bâtiments".

Il reprend ensuite ces trois points qu'il va tour à tour développer :

¹³Article de M. P. Ferret, architecte D.P.L.G., professeur à l'école des Beaux Arts de Bordeaux n° 157-158, 15-31 juillet 1927 p.894, 895, 896.

1) L'administration de la Foire est obligée chaque année de dépenser une somme considérable pour monter, démonter les bâtiments et les mettre en garde d'une année sur l'autre. Par conséquent, avec ce projet ce problème financier est résolu.

*Les foires de mars et d'octobre pourraient utiliser ces galeries ainsi les commerçants n'auraient plus à se plaindre des intempéries.

*Ces galeries pourraient aussi être utilisées pour les différentes manifestations annuelles de notre cité : bals , concerts, expositions, réunions publiques etc.

Pour toutes ces destinations diverses, les bâtiments prévus ne comportent qu'une ossature susceptible de s'adapter à tous les besoins des différentes manifestations qu'ils abritent.

2) La place des Quinconces a été tracée sous Louis-Philippe, en tenant compte de l'idée directrice première des projets élaborés depuis 1775 pour la création de cette place, c'est à dire du cirque antique. Le comte de Tournon, préfet de la Gironde sous le règne de Louis XVIII, à qui nous sommes redevables de cette réalisation, regrettait seulement que la terrasse correspondant à l'esplanade n'embrassât pas toute la largeur de la place en façade sur les quais.

Ce regret, dont le comte de Tournon, homme de goût, mais, non point architecte, pouvait ressentir les effets sans en discerner les causes est absolument justifié par ce fait que la place des Quinconces actuelle est divisée en trois parties:

* l'esplanade

* et les deux allées de Chartres et d'Orléans en contre-bas, ce qui a pour résultat de réduire l'importance monumentale de la place. C'est une faute de composition, visible surtout depuis les quais et cela condamne à perpétuité les allées de Chartres et d'Orléans à être les parents pauvres de l'esplanade et à être déshéritées moralement et matériellement.

Notre projet remédie à cette situation en faisant compter les terrasses construites en surélévation légère, de chaque côté de l'esplanade avec cette esplanade, en reprenant la conception première du cirque antique dont les terrasses latérales deviendraient en quelque sorte les gradins. Ainsi, selon le vœu du comte de Tournon, la place des Quinconces offrira son complet développement en terrasses sur toute la largeur de sa façade au lieu d'être limitée à la seule esplanade.

3) Grâce au peu d'élévation des bâtiments au-dessus du sol et aussi à l'architecture des terrasses adoptées, permettant la répétition des mêmes motifs et par conséquent le moulage des pierres de façade en série, par travée, sur un moule uniforme. Les bâtiments de notre projet, entièrement construits en béton armé et en partie au-dessous du niveau du sol de l'esplanade, nécessiteraient un minimum de dépenses et seraient en tout cas très inférieurs comme prix de revient à tous les bâtiments projetés en élévation complète au-dessus du sol. C'est ainsi que les deux bâtiments prévus offrant ensemble une superficie couverte de 26.000 m² environ n'excéderaient pas une dépense totale approximative de quinze millions de francs".

Vient ensuite une description minutieuse du projet avec des plans pour que les lecteurs puissent aisément imaginer la réalisation future :

"Les bâtiments couverts en terrasses disposés de chaque côté de l'esplanade sur les allées de Chartres et d'Orléans sont établis en forme de U allongé dont la base suit la ligne actuelle des balustrades séparant l'esplanade des allées en contre-bas, depuis les quais jusqu'à l'alignement des rues de Condé et Vauban, soit sur une longueur totale de 186m,60.

Les deux branches du U perpendiculaires à cette base, se trouvent donc en façade : l'une sur les quais, l'autre sur le cours du 30 juillet et cours du Maréchal Foch dans l'alignement des rues de Condé et Vauban. Cette disposition permet de réserver entre les branches du U une partie de terrain libre pour des exploitations telles, par exemple, que le casino des Quinconces, les foires d'octobre et de mars, la promenade etc.

la base du U en façade sur l'esplanade est constituée par des terrasses d'une hauteur de trois mètres qui dominent cette esplanade. Ce bâtiment qui a une largeur de 46m,80 est divisé sur cette largeur en trois travées:

* Deux travées latérales, chacune de quinze mètres de largeur éclairées latéralement par de grandes fenêtres donnant sur l'esplanade et sur les allées et ayant une hauteur de 5m,80.

*Une travée centrale de 15m,50 de largeur éclairée par un vitrage, à sa partie supérieure, caché derrière des murailles de verdure. Cette travée centrale, d'une hauteur de 9 mètres sous les entrants des formes supportant ces vitrages.

L'importance des hauteurs ainsi obtenues est due à la différence de niveau existant entre l'esplanade actuelle et les allées en contre-bas et présente l'avantage d'avoir des bâtiments d'une hauteur suffisante pour répondre à toutes les exigences sans dépasser la hauteur de trois mètres au-dessus du sol de l'esplanade.

Le bâtiment en façade sur l'esplanade comprend uniquement des galeries éclairées ainsi que nous l'avons dit, auxquelles on peut avoir un accès direct soit depuis l'esplanade, soit depuis le sol des allées de Chartres et d'Orléans par les ouvertures pratiquées en façade sur ces allées entre les deux branches du U.

Les petites branches du U en façade sur les quais sont également destinées aux mêmes usages que la grande base du U en façade sur l'esplanade mais il y est adjoint sur les façades, en contact immédiat avec les quais une série de trente locaux à l'usage de bureaux commerciaux avec leur entrée particulière sur les quais.

Les autres petites branches du U en façade sur le cours du 30 juillet et du Maréchal Foch sont affectés aux mêmes usages mais celle qui est située du côté des allées d'Orléans peut être réservée en dehors des périodes de foires et d'expositions à une grande salle de 4.000 places pouvant servir à de grandes manifestations : bals, concerts, réunions publiques, cinéma etc. Il est certainement inutile d'insister sur l'intérêt d'une salle de cette importance placée dans cette situation. Ajoutons que cette salle dont les entrées seraient établies à la fois du côté de l'esplanade et du côté du cours du 30 Juillet serait complétée par un grand local pouvant être affecté à un café en façade sur le cours du 30 Juillet.

Signalons enfin que les terrasses en façade sur l'esplanade seraient établies à des niveaux différents permettant aux promeneurs d'embrasser toute l'esplanade d'un coup d'œil sans être gênés par les spectateurs placés devant

eux sur les terrasses inférieures et constituant ainsi les gradins du cirque auquel nous avons fait allusion au début de cette notice. Ces terrasses seraient accessibles directement depuis l'esplanade".

M. P. Ferret conclut sur un paragraphe : "Dépenses prévues et revenu" :

"Les dépenses nécessitées pour l'établissement des bâtiments prévus par le présent projet seraient approximativement de quinze millions de francs, et il n'est pas exagéré de prévoir, grâce aux utilisations multiples de ces bâtiments et à leur situation privilégiée, un revenu qui ne serait pas inférieur à 10% du capital engagé".

Cet exemple est tout à fait significatif des multiples projets qui ont fleuri dans l'entre-deux-guerres et dont la grande majorité n'a jamais abouti.

c) Une réalisation effective et un projet déjà élaboré.

-Plus concrètement, en effet, l'année 1928, la municipalité franchit une nouvelle étape, et, cette fois, crée une voie dans la ville : le cours Evrard de Fayolle.¹⁴ C'est une occasion de rendre hommage à ce « avant originaire de la Drôme, mais qui avait fait de la Gironde sa patrie d'adoption : "peu d'hommes aimèrent Bordeaux comme lui", passionné de numismatique et philanthrope, il avait sa pharmacie cours Balguerrie, il mourut en 1917 à l'âge de 56 ans. La naissance de ce cours est pleine de promesses :

"encore quelques mois et il sera, dans son entier, bordé de spacieuses et agréables demeures. La ville fait édifier, à l'entrée du cours, à l'angle de la rue Camille Godard, un grand et bel immeuble destiné aux familles nombreuses de fortune modeste. But louable entre tous. Le nouveau cours prend naissance rue C. Godard, en face de l'avenue de Boutaut, pour prendre fin place Féger, il aura moins d'un demi kilomètre de long mais il sera un des plus larges de la ville. Tous les corps de métier travaillent avec fièvre à son accomplissement."

Enfin, A. Marquet, lui-même, n'a pas hésité à s'engager personnellement à propos de certains projets au nom d'une défense de l'esthétique urbaine. C'est ainsi qu'il va s'exprimer au sujet de l'aménagement du port de Bordeaux. Le jeudi 13 septembre 1928, *La France*, rappelant que le maire est très "attentif à tout ce qui touche à la beauté de la ville" insiste sur le "souci de la municipalité actuelle de conserver et d'augmenter, si possible, l'attrait artistique de Bordeaux". Dans cet esprit, le quotidien publie les extraits les plus significatifs d'une lettre du premier magistrat de la cité à M. Lévêque, directeur du Port autonome. Il y invoque

la "nécessité de réserver comme espace libre, la partie des quais située au devant de la Place des Quinconces, des allées de Chartres et d'Orléans. Cette section, située au centre même de la courbe du port, dont le croissant figure dans les armes de la ville et les symbolise, présente aux promeneurs une admirable perspective.

¹⁴ *La France* : samedi 21 juillet 1928.

Les hangars, déjà construits en aval, privent la population de la vue de la rade. Il me paraît désirable que la partie des quais placée au devant de la place des Quinconces continue, en quelque sorte, cette belle place et soit convertie en une terrasse monumentale qui permettra aux habitants comme aux touristes de jouir d'un spectacle incomparable".

-Enfin, pour la première fois en 1928, la municipalité, évoquant le vaste et ambitieux projet de la "construction d'une maison des syndicats" dans la capitale girondine, fournit les raisons qui l'ont amenée à envisager une telle réalisation. Le quotidien *La France de Bordeaux et du Sud Ouest*, sous la plume de Jean Delusse, explique la situation dans un article du samedi 26 mai 1928 :

"Mal située, mal aménagée, vétuste et délabrée, d'une superficie habitable tout à fait insuffisante, l'actuelle Bourse du Travail ne répond plus aux besoins des syndicats ouvriers. Depuis plusieurs mois, la municipalité actuelle et l'Union des syndicats ouvriers confédérés de la Gironde se préoccupaient de donner au prolétariat bordelais un local digne de lui pour ses assises corporatives.

En effet, cette organisation ouvrière, la plus importante comme effectifs et dont l'influence morale s'étend sur tout le département, comprend plus de cent syndicats ouvriers adhérents et plus de 18.000 membres. Ses militants apportent une collaboration dévouée et intelligente dans toutes les Commissions départementales ou municipales s'intéressant aux questions du travail ou d'intérêt public. On peut signaler leur présence et leur activité partout où l'on oeuvre en faveur du progrès social.

Les oeuvres diverses qu'elle a créées et qu'elle tend à développer tous les jours sont bien connues, qu'il s'agisse de son groupe artistique donnant la possibilité aux enfants des ouvriers de s'élever par l'étude de la musique ou du chant, qu'il s'agisse de ses cours professionnels qui comprennent plus de vingt groupes techniques, l'Union des syndicats a la fierté légitime de faire oeuvre positive. Son conseil juridique est un organisme qui rend les plus grands services à tous les travailleurs. Mais elle ne peut progresser normalement et étendre ses oeuvres d'éducation ouvrière comme il conviendrait dans le cadre de l'immeuble actuel. D'un commun accord, la municipalité et le bureau de l'Union ont choisi comme emplacement de la future maison des syndicats confédérés, le terrain actuellement occupé par un réservoir d'eau désaffecté et bordé par le cours d'Aquitaine, la rue Jean Burguet, la rue Henri IV et la rue Paul-Louis Lande.

Dans une de ses dernières séances, le conseil municipal -sur la proposition de M. Bardy- a loué ce terrain à l'union des syndicats ouvriers confédérés pour une durée de trente ans et un loyer annuel de un franc.

M. Marquet, député maire de Bordeaux, a chargé M. d'Welles, architecte de la ville, d'étudier les modalités de construction de cette maison des travailleurs.

D'après le projet qu'il a élaboré, l'immeuble comprendrait quatre étages construits en béton armé. L'entrée principale serait située à l'angle du cours d'Aquitaine et de la rue Jean Burguet, quatre corps de bâtiments entoureraient une salle de théâtre aménagée au centre. Ils comprendraient notamment plusieurs salles de réunions, une trentaine de salles affectées aux différents

syndicats, une salle des pas-perdus, des bureaux , une bibliothèque etc. Le projet est plus que séduisant".

Toutefois l'auteur de l'article s'inquiète de la dépense qu'il va occasionner : elle est déjà évaluée à environ cinq millions et demi de francs qu'il faudra trouver si l'on désire le faire réellement aboutir.

III) UNE RÉALISATION ATYPIQUE : LA CITÉ FRUGÈS À PESSAC. *(*ill. n°28 à 31*)

Sur le plan architectural, la réalisation la plus originale de la période 1925-1929 n'est pas liée à l'action municipale, elle résulte d'une initiative privée puisqu'elle a été voulue par l'industriel bordelais Henry Frugès. Cette construction a énormément fait parler d'elle sur place et à l'étranger car elle est due à un architecte assez jeune mais déjà très controversé : Le Corbusier. Dans son oeuvre, la cité pessacaise occupe une place intéressante puisqu'elle est antérieure à certaines de ses réalisations beaucoup plus connues comme la villa Savoye à Poissy qui, elle, date de 1927.¹⁵ L'architecture moderne internationale est alors en pleine effervescence. En Allemagne, W. Gropius est partisan, lui aussi, de constructions en série, utilisant des éléments issus de standards industriels et inspirés esthétiquement du cubisme. Il convient toutefois de reconnaître que ces lignes nouvelles heurtent les clients potentiels des architectes. Il faut l'audace d'H. Frugès mais aussi sa fortune pour se lancer dans un tel projet. Ce dernier a connu l'architecte suisse par la revue "*L'esprit nouveau*" et il a tout de suite été enthousiasmé par le côté révolutionnaire de ses propositions. Dès 1920, l'industriel bordelais lui confie la construction d'une dizaine de maisons à Lège Cap Ferret sur le bassin d'Arcachon. Ces habitations sont destinées aux ouvriers d'une petite fabrique de caisses pour l'emballage du sucre qui appartient à la famille Frugès. Les deux hommes se connaissent donc quand ils se lancent dans l'aventure de Pessac. Sans le déclarer ils attendent sans doute beaucoup de ce travail. Pour Le Corbusier il s'agit de se faire davantage connaître en France et ailleurs, il compte réussir pour mieux prouver à ses détracteurs qu'il a raison dans ses affirmations. H. Frugès, quant à lui, se plaît à jouer les mécènes, peut-être pense t-il, d'ailleurs, que cela attirera l'attention sur son entreprise dont la santé se montre de plus en plus fragile. En même temps, il tire une certaine satisfaction de son rôle de patron impliqué dans l'action sociale, ce qui est assez avant-gardiste et lui convient parfaitement. L'immense chance de Le Corbusier, c'est la confiance aveugle de son commanditaire qui parle de Pessac comme d'un laboratoire qui devait permettre à l'architecte " de réaliser dans la pratique ses théories jusque dans leurs conséquences les plus extrêmes." ¹⁶

¹⁵ Philippe Boudon, *Pessac de Le Corbusier 1927-1967. Etude socio-architecturale*, 1ère édition Dunod, Paris, 1969, Bordas, Paris 1985.

¹⁶ Article de M. P. Ferret dans *Le Sud-Ouest économique* , 15-31 juillet 1927, n° 157-158, p 894-895-896.

Bien sûr, Bordeaux regarde attentivement ce chantier hors du commun et les architectes locaux critiquent tant qu'ils le peuvent cette construction qui pour eux est une atteinte au bon goût. C'est dans ce contexte que, le mardi 15 juin 1926 *La France* présente la fameuse Cité Frugès, l'article est signé Max G.L. et s'intitule:

"M. de Monzie visite les "quartiers cubistes" au Monteil-Pessac.

"Il était une fois un architecte féru d'idées neuves nourri à la substantifique moelle du cubisme, et professant cet axiome moderne, en matière d'architecture tout au moins : "le sentiment arrête le progrès". M. Le Corbusier, aidé de son confrère et ami M. Pierre Jeanneret élabore donc un projet fort intéressant de constructions nouvelles privé de "sentiment" mais adapté au tempérament humain du moment et susceptible de satisfaire les goûts renouvelés de la clientèle moderne.

En ces temps de "struggle for life" exaspéré, le "home" se devait de prendre une allure bien spéciale. Les plans de messieurs le Corbusier et Jeanneret le lui attribuèrent généreusement et comme un mécène s'intéressa avec désintéressement et enthousiasme à leurs créations "dernier cri" -cela arrive comme on le voit-, les quartiers cubistes Frugès sortirent de la légende pour pousser leurs carrés étonnants sur les prairies pessacaises à l'orée du grand pignadar."

Après ces considérations générales, il poursuit en revenant sur la matinée du dimanche 13 juin qui a vu la visite, en présence de M. Arnault préfet de la Gironde, de M. de Monzie ministre des travaux publics entouré d'une cohorte de journalistes.

"Le cortège est reçu par messieurs Frugès, père et fils. Ce "quartier" Frugès bizarrement construit selon les données très personnelles de M. Le Corbusier présente au premier abord l'aspect d'un village marocain multicolore à souhait.

Tous ceux qui l'ont parcouru en suivant les diverses étapes de la visite officielle dans les différents types d'immeubles présentés ont été frappés par leur originale conception : absence totale de toute ornementation, masses géométriques de maçonnerie, escaliers extérieurs, vastes éclairages par des baies aussi larges que le corps du bâtiment, cheminées au milieu des pièces, jardins en terrasse en place de toit de tuile, telles sont les caractéristiques essentielles."

L'auteur relève que M. de Monzie a montré un certain contentement et a apprécié le charme de la réalisation. M. Frugès, pour sa part, indiqua son enthousiasme pour les formes nouvelles préconisées par M. Le Corbusier en vue d'une architecture véritablement moderne et comment, grâce à ces constructions, il comptait combattre la crise du logement. Enfin M. Le Corbusier exprima les "sentiments neufs d'une époque neuve" et justifia les procédés par lui employés pour la réalisation -peut-être d'une plastique étonnante mais d'un incontestable sens utilitaire- du quartier cubiste Frugès. Le ministre souligna, à son tour, l'intérêt de l'expérience tentée par M. Frugès en ce domaine du Monteil, véritable laboratoire d'architecture moderne où l'on créait du "neuf" sans attendre l'hypothétique miracle d'une "Marne" immobilière.

Le ministre termina par un nouvel éloge en faveur des théories de M. Le Corbusier et des réalisations tentées par M. Frugès qu'il remercia de son esprit d'altruisme "car les immeubles cubistes Frugès sont destinés à être vendus sans bénéfice au strict prix de revient."

Cette construction attire deux remarques:

-M.R.Coustet ¹⁷ estime que " pour Le Corbusier, l'expérience de Pessac fut décisive. A la veille de la grande confrontation internationale du Werkbund à Stuttgart (1927) la Cité Frugès avait été le "laboratoire" dont il avait besoin pour vérifier ses théories sur "la machine à habiter". A la suite des recherches sur les prototypes Domino, Monel et Citrohan, il pouvait croire qu'il était en train de passer à la mise en oeuvre des réalisations en série".

-Pour J. d'Welles, responsable des choix architecturaux de la Municipalité bordelaise, l'exemple pessacais représente tout ce qu'il faut éviter dans le domaine de la construction. Depuis qu'il a pris connaissance des premiers travaux de Le Corbusier, il le critique vivement sur tous les points (hormis son sens inné de la communication) et jusqu'en 1944, quand il voudra évoquer un cas d'échec sur tous les plans il citera systématiquement Pessac.

Force est de reconnaître, malgré tout, qu'avec le recul du temps, l'aspect novateur de la Cité est incontestable mais les transformations qu'ont opérées pendant longtemps ses occupants prouvent son peu d'adaptation à la région et aux goûts de la population locale.

IV)L'ACTION MUNICIPALE EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION ET D'ÉQUIPEMENTS.

La municipalité, pensant au bien-être de la population, va s'attaquer à de nombreux problèmes pratiques qui vont entraîner divers travaux dont certains engendrant tout un ensemble de constructions utilitaires.

-En premier lieu, la diffusion de l'éclairage public axial a pour but ¹⁸ de faire de Bordeaux la ville la mieux éclairée de France

A. Marquet s'attaque, en même temps, à la circulation ce qui pour l'époque est assez novateur ¹⁹. "Le problème de la circulation devenant très délicat, l'administration s'est préoccupée d'en chercher la solution. Dans ce but, il est procédé à des essais de sens unique dont on a pu constater l'efficacité. Pour certains carrefours, particulièrement dangereux, un système de signalisation approprié est à l'étude. Un ensemble de mesures concernant la circulation et le stationnement sera appliqué."

-En second lieu, le maire obtient rapidement le concours de l'État. pour l'Office municipal d'HBM ce qui permet la mise en chantier des immeubles de la rue du Jardin Public et de la rue des Vignes.

¹⁷ Dans l'ouvrage collectif : *Bordeaux et l'Aquitaine : 1920-1940, urbanisme et architecture.*

¹⁸ *La France*:vendredi 12 mars 1926,travaux divers.

¹⁹ *La France*:samedi 3 juillet 1926:expose de M. Marquet qui résume sa gestion et fait le bilan des améliorations réalisées.

En 1928, d'autres chantiers sont envisagés et le jeudi 1er mars de cette même année *La France* présente à ses lecteurs l'agrandissement de la cité Gallieni qui constituera un nouveau groupe d'HBM, avec la construction de 62 maisons individuelles avec jardin pour familles nombreuses. Le projet est original car

"il est également prévu sur un emplacement réservé à cet effet, la création d'un groupe scolaire énergiquement réclamé et, avec raison, par les quartiers de Quintin, de la Béchade et de la rue de Pessac. Le terrain sur lequel sera construit ce nouveau groupe d'HBM est situé entre la rue Achille Aubé et les chemins du Tauzin et de la Béchade face à l'asile Picon. Sa superficie est de 15.800 m². Les 62 maisons qui y seront édifiées comprendront 19 maisons à rez-de-chaussée et 43 maisons à rez-de-chaussée surmonté d'un étage. 370 personnes dont 240 enfants pourront y être logés. Il est prévu un certain nombre de magasins ou boutiques absolument nécessaires aux besoins de la nouvelle agglomération qui, avec les maisons de la cité Gallieni, va constituer un véritable petit village.

Le type des maisons sera celui des logements actuellement existant cité Gallieni, par conséquent des maisons salubres, présentant toutes garanties d'hygiène et de confort. La législation sur les HBM donne aux municipalités les moyens pratiques et financiers de construction rapide de maisons collectives ou individuelles pour familles nombreuses et pour jeunes ménages. Les offices peuvent, en effet, obtenir de l'état des subventions importantes et des prêts à un taux très réduit. C'est sur ces bases que l'office municipal de la ville de Bordeaux a pu élaborer le projet d'agrandissement de la cité Gallieni adopté par le conseil municipal. Par un prêt de 250.000 fr. que lui a consenti la caisse d'épargne il a pu acquérir le terrain nécessaire. Il est prévu de l'état une subvention de un million et un prêt de 1.600.000 fr. Enfin, la ville de Bordeaux, par un geste généreux, a fait dotation à l'office des travaux de voirie pour une somme 202.860 fr. Actuellement, soumis à l'approbation, qui ne peut tarder, de l'autorité supérieure, le projet approuvé par le conseil municipal apparaît comme de réalisation très prochaine. La prochaine cité, qui sera sans doute construite dans le courant de la présente année, complètera les groupes déjà édifiés avec le concours de la municipalité puisque, dans quelques semaines, sera inauguré le groupe des maisons collectives de la rue des Vignes dont la première pierre fut posée il y a seulement quelques mois et, qu'en fin d'année, sera également livré le deuxième groupe de maisons collectives de la rue du Jardin Public. "

-Enfin, en troisième lieu, la municipalité va se lancer dans une oeuvre très importante de protection sociale ce qui va la conduire à entamer un vaste programme de constructions :dispensaires, hôpitaux, asiles, écoles. Ces réalisations n'ont pas une valeur architecturale particulièrement intéressante néanmoins, elles ont permis de donner du travail à un assez grand nombre d'ouvriers et, au final, la classe laborieuse en a tiré des bénéfices non négligeables sur le plan de la qualité de vie. La presse, bien sûr, se fait l'écho de ces changements et, en les replaçant dans le contexte du moment, on peut se rendre compte au passage de la situation réelle de certaines catégories sociales et des difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

1) Un exemple : le centre de prophylaxie du cours d'Albret.

Un article de G. Dasso, offre la possibilité d'apprécier la juste nécessité de construire le centre en question.²⁰

Un historique présente sa mise en place :

"En 1916, le dispensaire fut créé au 152 Cours de l'Argonne. Il y connut un développement rapide et son extension devint telle que la municipalité de l'époque décida son transfert à l'hôpital Saint Jean. De coûteuses réparations y furent faites mais, à peine le déménagement était-il opéré, que l'on découvrait - en 1923- que cette résidence ne pouvait être définitive. Enfin la nouvelle municipalité prit possession de l'hôtel de ville Il est maintenant nécessaire d'ouvrir une parenthèse et de spécifier le rôle exact du centre de prophylaxie (ou centre antivénérien).

Fort heureusement, le temps n'est plus où l'on qualifiait de "maladies honteuses" les affections qui ne sont pas plus infamantes qu'un honnête rhume de cerveau. Les pouvoirs publics ont organisé la lutte contre le péril syphilitique -longtemps systématiquement ignoré-, et certaines municipalités intelligentes contribuent à cette contre-offensive dont dépend le salut de notre race ; la municipalité bordelaise est de ce nombre.

C'est tout spécialement avec l'intention de venir en aide aux travailleurs peu fortunés atteints de maladies vénériennes que la mairie a conçu l'installation d'un dispensaire antivénérien dont le centre de prophylaxie du cours d'Albret constitue la magnifique réalisation.

Il fallait de l'argent ? L'état et la municipalité fournirent, à part sensiblement égale, la somme nécessaire. Cette coparticipation constitue une formule nouvelle, dans la plupart des villes françaises le ministère de l'hygiène est le seul dispensateur des fonds nécessaires : inutile de dire que le budget ainsi alimenté est plutôt modeste !

Un bâtiment enclavé dans l'hôpital Saint André fut choisi pour siège du dispensaire. Les travaux furent rapidement menés ; bref à la fin du mois d'août 1926 Bordeaux possédait un dispensaire modèle qui peut soutenir avantageusement la comparaison avec ceux justement célèbres de Lyon et de Nancy.

La formule "dispensaire" est infiniment plus moderne que la formule "hôpital". Au dispensaire, non seulement on donne des consultations, mais encore des soins, des médicaments et l'on fait suivre des traitements complets. Malgré cela, les malades peuvent, la plupart du temps, continuer à mener leur vie habituelle et à vaquer à leurs occupations. Par conséquent, les patients bénéficient d'une liberté inconnue dans les hôpitaux -tout en étant aussi bien soignés que dans ces derniers établissements- et d'autre part, on conçoit que les frais supportés par la ville et l'état sont très sensiblement inférieurs.

Visite du bâtiment.

Tout est conçu dans une formule des plus modernes qui satisfait à l'hygiène. Ajoutons que les malades qui ont recours aux soins donnés dans le dispensaire bénéficient de la plus grande discrétion. Les indigents et les nécessiteux qui sont traités gratuitement dans ces locaux reçoivent des soins

²⁰ *La France*:jeudi 4 novembre 1926.

aussi méticuleux, aussi complets que ceux donnés dans n'importe quel cabinet de spécialiste.

Ajoutons que le centre de prophylaxie possède une filiale cours Balguerie- Stutzenberg dans un immeuble provenant du legs Ferdinand Petit. Un étage est réservé aux tuberculeux et l'autre aux vénériens ; le tout fonctionne avec le même personnel que l'établissement du cours d'Albret. Les personnes peu fortunées de notre ville ne sont plus, de ce fait, livrées aux charlatans qui exploitent les malades sans les guérir.

Des graphiques obligeamment communiqués par M. le professeur Petge (qui avec le professeur Dubreuilh dirige le centre de prophylaxie) il ressort que les consultations pour syphilis données au dispensaire ont augmenté de 3255 en 1917 à 13598 en 1925. Ces chiffres témoignent de l'importance de la tâche qui incombe au centre de prophylaxie. Grâce au persévérant effort de la municipalité Bordeaux est devenu l'un des points stratégiques de la défense antivénéérienne. Le personnel médical fourni par la faculté est constitué par quatre médecins assistés de deux infirmières, plus de nombreux étudiants en médecine n'hésitent pas à consacrer plusieurs heures chaque jour à aider les médecins dans leur tâche. Il y a environ une soixantaine de patients par jour : hommes, femmes et même enfants, les heures de consultation sont de 17 h 30 à 20 heures, les ouvriers peuvent ainsi se faire soigner sans que leur travail en souffre. "

2) Les asiles de secours.

G. Dasso, toujours, consacre, le mardi 16 novembre 1926, un article à l'œuvre bordelaise de l'hospitalité de nuit. Il y est question de deux asiles, situés à proximité l'un de l'autre dans lesquels la municipalité s'implique de plus en plus de manière à aider les plus défavorisés, ceci l'oblige à un entretien régulier et souvent à la construction de nouvelles installations. Il est fait mention ici de la mise en place de salles de douches au motif que "la vermine n'est pas officiellement admise à l'hospitalité de nuit. L'eau la combat sur les corps et la chaleur sur les vêtements puisque les nippes suspectes passent à l'étuve jusqu'au lendemain matin. Et l'homme temporairement dépouillé reçoit du linge de rechange."

"Le premier asile porte le nom de Brandenburg et a pour adresse le passage Leydet. Ceux qui le fréquentent sont pour la plupart des manœuvres ou des personnes ayant des emplois très imprécis". Cette œuvre a été fondée en 1888 par M. Albert Brandenburg, elle a été reconnue d'utilité publique en 1892. Depuis cette époque, elle fonctionne grâce aux subventions données par le département, la ville, le bureau de bienfaisance et les particuliers.

La dureté croissante des temps a rendu de plus en plus insuffisantes ces subventions. La municipalité s'en est la première rendu compte et, désireux d'assurer le logement aux malheureux de notre ville, le conseil municipal a récemment porté de 15000 à 40000 fr. les subsides fournis par la mairie. Dorénavant, l'œuvre bordelaise de l'hospitalité de nuit comptera quatre membres du conseil municipal dans son conseil d'administration où le poste de premier vice-président sera assumé par un des édiles. M. Pinède, le distingué adjoint au maire, délégué aux services de l'hygiène et de l'assistance publique a été désigné pour cette fonction.

A quelque distance du passage Leydet se tient, rue du Sablonat, l'asile Nelly Brandenburg réservé aux femmes. Il est un peu plus grand que le refuge du passage Leydet. L'établissement des femmes assure son propre blanchissage et celui des hommes et pourvoit les deux sites en légumes dans la mesure du possible."

La mairie va, une fois de plus, veiller au bon entretien de ces structures. C'est à chaque fois que le besoin s'en fera sentir les aménagements nécessaires.

3) La maternité.

La municipalité s'est également attaquée de toute urgence au problème de la mise en place d'une Maternité décente dans une ville telle que Bordeaux. En décembre 1926, Jean Delusse va consacrer quelques articles à ce sujet dans le quotidien *La France*. Ils prouvent la volonté du nouveau maire d'agir vite et bien après des décennies d'inertie et de projets qui n'ont pas abouti.

Le mercredi 1er décembre il revient sur la Maternité soixante ans auparavant, pour montrer que le problème est loin d'être nouveau :

"La municipalité en 1864 prévoyait la réunion de tous les hospices dans le domaine de Pellegrin. A l'intention spéciale des femmes en couches, on devait réserver le domaine de Canolle enchâssé dans celui de Pellegrin. Il était prévu de donner aux hospitalisées l'air et la lumière dont les malades ont si grand besoin. En outre, pour les femmes qui accouchaient dans la rue ou qui ne se présentaient que trop tard à l'hospice on devait laisser fonctionner les salles d'accouchement qui y fonctionnaient depuis 1854."

Il poursuit le mercredi 8 décembre :

"C'est il y a environ soixante ans (très exactement en 1864) que le comité consultatif d'hygiène donnait son approbation au projet de transfert de la maternité de Bordeaux dans le domaine de Pellegrin. Deux ans après, en mars 1866 le conseil municipal votait la réunion à l'hospice Pellegrin d'une Maternité destinée à pourvoir concurremment avec l'hôpital Saint André à toutes les exigences du service des accouchements".

Jean Delusse, passant sur les lenteurs de la construction entrecoupée par la guerre de 1870 reprend:

"depuis 1878, à part de très légères réparations, la Maternité de Bordeaux, concurremment avec une clinique d'accouchement située à l'hôpital Saint André, pouvait suffire aux exigences de la vie normale. Mais, en 1895, un incendie obligeait l'administration des hospices à transporter à Pellegrin la dite clinique. Cela, bien entendu, ne devait être que provisoire et son installation dans un grand bâtiment situé au milieu du parc n'avait été envisagée que pour une durée de quelques années à peine. Mais, on le sait la France est un pays où le provisoire dure longtemps...et la clinique d'accouchement est encore, à l'heure présente abritée dans les locaux de Pellegrin.

Il y a mieux : en 1920, la fin de la guerre, le retour des démobilisés amenèrent une recrudescence de maternités, et l'on dut envisager l'extension du service des accouchements. Mais, là encore, on ne voulut faire que du provisoire. On avait, à la hâte, dressé à côté du bâtiment principal occupé depuis 1895 par la clinique, un baraquement Adriant muni de lits et aménagé en vue d'une rapide transformation. Nous sommes allés visiter cette installation de fortune ou plutôt d'infortune."

Suit une description du lieu qui est proprement tenu, le linge est propre, mais l'endroit est misérable, les fenêtres ferment mal et la température ne dépasse pas les 11 degrés. Et il conclut :

"cette situation était absolument intolérable. Le conseil municipal l'a compris et une de ses grandes hâtes a été d'achever l'aménagement du local de l'hôpital Saint Jean en vue de recueillir, dans de meilleures conditions, l'installation lamentable qui a duré de 1919 à 1925."

4) L'aménagement hospitalier.

Le dernier article de Jean Delusse, en date du 13 décembre, permet de se rendre compte, de manière précise, de l'aménagement hospitalier moderne à cette époque. Voici ce qui en est dit :

"Après diverses tribulations, c'est l'hôpital du cours de la Marne qui a été choisi. Nul choix ne pouvait se révéler plus judicieux: les finances de la ville, si lourdement grevées par une gestion souvent insouciant, ne pouvaient assumer les frais d'une nouvelle construction à Pellegrin ; les dizaines de millions nécessaires ne sont hélas! pas à la disposition de la présente administration municipale. Il fallait donc se contenter d'un bâtiment existant, qu'il suffirait de faire approprier à sa nouvelle destination. Dans un quartier aéré, non loin de la Place de la Victoire, à proximité de la Faculté de médecine, situé sur une des plus grandes artères de la ville, muni d'une cour plantée d'arbres, l'ancien hôpital du cours de la Marne a semblé, à juste titre, tout désigné.

Nous nous sommes rendus dans ce vaste bâtiment dont l'extérieur a été remis à neuf. Nous y avons trouvé un chantier activement mené, de nombreux ouvriers au labeur : maçons, peintres, menuisiers, parqueteurs, électriciens y travaillent concurremment, et l'on peut prévoir la mise en état définitive pour dans quelques semaines à peine.

De très vastes salles parquetées, encaustiquées, avec de larges baies par où le soleil et la lumière circuleront largement, se succèdent autour de la cour intérieure. Déjà les lits ont été disposés : ce ne sont plus les couchettes sommaires de Pellegrin, ces lits de campagne presque au ras du sol, il s'agit ici de larges, hauts et confortables lits métalliques, groupés par dix ou douze et entre lesquels il sera possible de se mouvoir aisément. Tout à proximité des dortoirs, évitant ainsi le transport fatigant et souvent douloureux des malades, les salles de "travail" et d'opérations sont déjà munies de tout le matériel exigé par les règles de la plus moderne thérapeutique. Lavabos, chauffe-bains et stérilisateurs abondent. Une salle spéciale de bains pour les nouveaux-nés est déjà installée. Dans le fond du bâtiment, les dépendances ont été groupées intelligemment : partout on sent le désir d'utiliser judicieusement la place dont on dispose mais sans lésiner ; on a fait quelque chose d'ample et de large qui contraste singulièrement avec la baraque en bois de Pellegrin.

Ici, au surplus, on disposera de deux étages, communiquant entre eux et avec le rez-de-chaussée par des escaliers nombreux. Deux cliniques seront installées chacune dans son étage particulier et disposant ensemble non plus de 90 lits comme à Pellegrin mais de 120. Les deux cliniques seront confiées à deux des plus éminents praticiens de l'obstétrique. Messieurs les professeurs Rivière et Guyot assumeront la direction de ces services. C'est sur les

indications de ces deux maîtres autorisés que la municipalité a dressé les plans du nouvel hospice. Elle n'a marchandé aucune dépense utile.

Cela, répétons-le, se sent dans l'économie générale de la nouvelle installation. Cette sollicitude vis à vis des classes laborieuses à qui appartiendront sans nul doute la plupart des nouvelles hospitalisées est également sensible dans la hâte avec laquelle sont poussés les travaux sous la surveillance de l'administration municipale. L'inauguration de cet hôpital qui portera le nom d'hôpital André Bourcier est imminente."

C'est dans un dernier article daté du mercredi 16 février 1927 que M.J Delusse annonce l'ouverture effective de ce nouvel hôpital, anciennement hôpital Saint Jean ; il considère que ces nouvelles installations font de lui

"un des plus remarquables établissements sanitaires de notre ville". Il comprend : la clinique d'obstétrique dirigée par M. le docteur M Rivière et celle de gynécologie, encore inachevée dirigée par M. le professeur Guyot. M.Lafaye, conseiller municipal, est l'administrateur de cet hôpital. Outre les dortoirs et les salles d'opérations on a prévu des locaux pour une consultation de femmes enceintes et pour permettre aux étudiants de suivre des cours ou d'assister à des opérations."

V) L'ŒUVRE SCOLAIRE.

Il est vrai que la municipalité Marquet a construit plusieurs écoles, elle en a également beaucoup rénové et surtout modernisé en y installant notamment le chauffage central ce qui rendait plus agréable la vie des occupants. Toutefois cette action s'inscrit dans un projet plus vaste de protection de l'enfance faisant, à l'époque, de Bordeaux une ville exemplaire à cet égard.

Le vendredi 2 avril 1926, *La France* consacre un article à la situation des enfants, ce qui a sans aucun doute conduit la nouvelle municipalité à s'intéresser à ce problème si important.

S'appuyant sur les chiffres des derniers recensements, plusieurs questions se posent :

"En 1900 Bordeaux comptait 256.906 habitants, la ville est arrivée à avoir en 1921 jusqu'à 267.409 habitants et en 1925 il n'y a plus que 254.386 habitants. On constate donc une diminution de la population. Cette diminution s'explique en grande partie par l'accroissement concomitant de la population des communes suburbaines. Tout comme en Angleterre, les citadins prennent l'habitude d'habiter aux environs immédiats de la cité où les loyers sont moins onéreux, où l'on jouit à la fois de plus d'air et de plus d'espace pour revenir chaque jour à leur bureau ou à leur atelier. Quant aux chiffres des naissances, il est resté à peu près le même qu'il y a une vingtaine d'années. En 1900 il était de 4825, il a réussi à atteindre les 5944 en 1920 et en 1925 il est retombé à 4759. Il est intéressant et un peu affligeant de constater que le nombre des décès d'enfants de moins de un an qui était de 280 en 1900, est passé à 407 en 1910 pour atteindre les 460 en 1925. Soit une proportion de 97 décès pour 1000 naissances."

Cette situation explique les diverses mesures prises par la municipalité pour trouver des solutions qui vont de la prise en charge des jeunes mères avec la construction d'une nouvelle maternité, jusqu'à la construction de bâtiments scolaires

en passant par l'édification d' habitations plus saines et la mise en place d' installations sportives pour rendre la jeunesse plus vigoureuse et donc plus résistante aux diverses maladies pouvant entraîner éventuellement la mort. Dans cet esprit le quotidien bordelais indique le vendredi 9 avril 1926

"que la municipalité est convaincue que des mesures d'hygiène et d'assistance combinées s'imposent." Ainsi "il a été décidé d'adjoindre à chaque bulletin de naissance un feuillet contenant, sous une forme brève et claire, les principes élémentaires d'hygiène qui doivent guider les mères dans les soins à donner à leurs nourrissons. Cette innovation, des plus heureuse, a valu à la municipalité bordelaise de nombreuses lettres de municipalités françaises et même étrangères désireuses de se documenter en vue de prendre des mesures analogues". Cette action locale a eu des conséquences appréciables puisque, le dimanche 23 mai, "M. le docteur Ginestous, adjoint au maire et président du conseil d'administration ²¹ de l'office public d'HBM donne lecture à ses collègues d'une lettre adressée le 17 mai à M. le maire de Bordeaux par M. le Ministre du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, l'informant qu'heureux de pouvoir donner une suite favorable aux démarches, par lui personnellement faites auprès de son département, il avait, par arrêté du 16 mai, accordé à l'office à titre de subvention complémentaire, une somme de 200.000 fr.

Grâce à l'attribution de ce complément qui porte à 505.666 fr. le montant total de la subvention dont il bénéficie, l'office va pouvoir procéder tout prochainement à la mise en adjudication des travaux des deux maisons collectives pour familles nombreuses dont la construction est décidée, l'une rue des Vignes et l'autre rue du Jardin public sur des terrains propriété de l'office. Les travaux de construction de ces deux importants immeubles qui pourront abriter 28 ménages commenceront prochainement et seront activement poursuivis.

D'autre part, le conseil de l'office a été appelé à examiner les plans dressés par M. d'Welles son ingénieur-architecte, d'une crèche et d'un dispensaire pour consultation de nourrissons dont la création est projetée dans le quartier de la cité Gallieni. Les constructions en seront édifiées sur un terrain qu'un industriel de la ville veut bien concéder par bail emphytéotique dans les conditions que l'on peut considérer équivalant à une donation."

"Toujours dans le cadre de la protection de l'enfance, la municipalité bordelaise est arrivée à mettre en place une inspection médicale des écoles. L'affaire est ancienne puisque les premières tentatives dans ce sens remontent à 1893, au temps de la municipalité de M. le docteur Lande. Le docteur Ginestous s'est penché sur le problème et a tenté de trouver des solutions. Il a analysé les raisons des échecs précédents dans un rapport présenté au conseil municipal le 17 juillet 1925. Il estime que les insuccès sont dus "pour une large part, au défaut de coordination entre les intérêts en cause, entre le personnel médical et le personnel administratif chargé de l'instruction". Ayant la ferme volonté d'établir une réglementation ne présentant pas les défauts qui avaient entraîné l'échec des organisations précédentes, il fit appel à la collaboration de

²¹ *La France* : dimanche 23 mai 1926.

tous les intéressés : corps enseignant, corps médical, représentants des parents d'élèves et des oeuvres post-scolaires.

C'est ainsi et, sur ces bases, que fut instituée par délibération du conseil municipal, en date du 17 juillet 1925 une commission extra-municipale chargée d'établir la réglementation de l'inspection médicale des écoles. Cette commission examina le projet élaboré par la division de l'hygiène. Après dix séances, fut adoptée la réglementation que le conseil municipal a votée dans sa séance du 29 octobre dernier. Le règlement d'inspection médicale des écoles de la ville de Bordeaux diffère, par certains articles essentiels, des règlements actuellement en vigueur dans quelques autres villes : Paris, Lyon, Strasbourg, Lille, Montluçon, Nantes par exemple, qui ont déjà établi une organisation de ce genre. C'est ainsi, notamment, qu'il prévoit uniquement l'inspection des écoles communales, à l'exclusion des écoles privées.

Il se justifie en invoquant le fait que cette surveillance obligatoire des écoles libres" eut dépassé les possibilités légales." Ce qui est plus intéressant c'est le but et la portée de l'inspection médicale car un lien direct peut être établi avec la construction."

Le mardi 14 décembre 1926, un article de La France éclaire la situation. Il paraît sous la plume de Henri Bouffard. Selon lui

"l'inspection médicale scolaire s'applique à toutes les écoles maternelles et primaires publiques de la ville de Bordeaux. Elle a pour but d'assurer la surveillance:

- 1) de l'hygiène et la salubrité des locaux scolaires.
- 2) de l'hygiène collective des élèves.
- 3) de l'hygiène individuelle et de la santé des écoliers".

C'est, bien entendu, le premier point qui va avoir des conséquences sur l'action municipale en matière de constructions et d'aménagement scolaires car il est précisé que :

"les médecins-inspecteurs procèdent, au moins deux fois par an, à la visite de chaque école. Ils examinent l'état hygiénique des locaux, les conditions de l'éclairage, du chauffage, de la ventilation, du nettoyage etc. Ils exposent, ensuite, dans un rapport adressé au maire, les résultats de leur inspection. D'autre part, le médecin-inspecteur doit se rendre d'urgence dans les écoles, chaque fois qu'un cas de maladie contagieuse ou épidémique lui est signalé. Il fournira, dans les 24 heures, un rapport indiquant l'origine probable de la maladie et les mesures à prendre pour éviter sa propagation".

Tout ceci explique que la municipalité sera très attentive aux multiples problèmes des enfants. L'école doit non seulement être un lieu clair, propre, accueillant pour que l'on puisse y apprendre dans les meilleures conditions possible mais encore un endroit propice à la diffusion de l'hygiénisme très en vogue à cette époque. Ceci est d'autant plus vrai à Bordeaux qui fut la première ville de France à avoir inauguré le 5 janvier 1893 le premier établissement de bains-douches à bon marché au 21 du quai de la Monnaie.²² "Depuis, il existe 130 oeuvres similaires en France, toutes calquées sur le modèle du premier établissement de ce genre créé à Bordeaux". Ch. Cazalet était alors président de l'oeuvre des bains-douches à bon marché et il justifiait son action en disant : "C'est à l'école même que j'ai toujours voulu étendre les bienfaits de l'oeuvre

²² La France:jeudi 21 juillet 1927.

considérant que l'exemple est la meilleure émulation et que la plus sûre propagande pour le bain-douche est faite par l'écolier lui-même dans son propre foyer".

La nouvelle école des garçons du cours Anatole France dont l'ouverture est prévue à la rentrée d'octobre 1928 illustre bien cette architecture moderne choisie pour les locaux scolaires à partir de cette époque. La France, dans un article du mardi 24 juillet, présente le bâtiment qui accueillera très bientôt des petits bordelais.

**(ill.n°32)*

"L'école constitue la première tranche du programme de construction d'un groupe scolaire qui doit occuper tout l'îlot entouré par le cours Anatole France, les rues Duplantier, du Château d'eau et Bonnaffé. Il comprendra, en outre, une école des filles, une école maternelle et, dans sa partie centrale, une salle de conférences pour les écoles primaires. L'école du cours A. France est peut-on dire une école modèle.

Les dispositions générales des plans dressés par M. Daniel Gervais architecte diplômé par le gouvernement ont été imposées par le plan d'embellissement du quartier élaboré par le service d'architecture de la ville, mais il y a introduit les perfectionnements les plus récents en matière de constructions scolaires.

C'est ainsi que, dans la nouvelle école de garçons, les couloirs qui donnent accès aux classes dans les étages se trouvent du côté de la rue et non plus sur la cour de récréation. Ainsi, les classes sont éloignées du bruit de la circulation et des voisins. Toutefois, l'éclairage est bilatéral, ainsi qu'il est recommandé, les cloisons entre classes et couloirs étant largement ajourées par de grands vitrages.

La cour de récréation est, peut-être, un peu exigüe par suite des dimensions générales de l'emplacement mis à la disposition de l'architecte, mais un vaste préau s'ouvre directement sur la cour et occupe la plus grande partie du rez-de-chaussée du bâtiment encadré par une salle de réfectoire et une salle de lavabos. Il y a donc large compensation.

Les classes, au nombre de huit, sont réparties en deux étages, qui contiennent aussi une salle de dessin, une salle de réunion des professeurs ou d'examen, une salle de musée pédagogique et une salle d'inspection médicale avec toutes leurs dépendances nécessaires.

Au rez-de-chaussée, on trouve encore une salle d'attente pour les parents et enfin le cabinet du directeur situé à proximité de l'entrée et d'où il pourra surveiller aisément la cour et ses annexes.

L'escalier des classes, clair et facile, ne comporte pas de vide dangereux entre les limons ; les rampes sont interrompues par des piliers aux angles arrondis ce qui interdit les glissades à "califourchon".

Dans les dispositions de détail, dans la décoration, non exempte d'un modernisme mesuré, tout a été fait pour que les enfants aiment leur école et n'éprouvent point, en y pénétrant, l'impression d'entrer dans une prison. Le porche d'entrée est orné de mosaïques et de plantes vertes, les peintures sur les murs et les boiseries sont de tonalités gaies et variées selon les étages. Des frises décoratives -idée très heureuse- représentent les principales productions de notre région: raisins, pommes de pin, cèpes etc.

Ajoutons que la dépense prévue au devis pour cette première tranche de travaux était de 1.500.000 fr., une économie d'une cinquantaine de mille francs a pu être réalisée".

Malgré toutes ces nouveautés, Bordeaux a encore du mal à se libérer de son passé architectural, ainsi en témoigne un article publié par M.Léandre Vaillat dans "*Le Temps*" sous le titre : "Une étude sur Bordeaux et son urbanisme". Un passage est repris par le quotidien La France le mercredi 12 septembre 1928, accompagné de réserves "sur certaines impressions de l'auteur".

"Si Poitiers est la ville des églises romanes, Toulouse celle des édifices de la Renaissance, Bordeaux est bien l'œuvre du XVIIIème siècle. Certes, on y trouve encore des monuments gothiques, la cathédrale Saint André et la tour Pey-Berland, l'église Saint Seurin, la Grosse Cloche, l'église Saint Michel et sa tour, l'église Sainte Croix, dont la façade est romane, la Porte de Cailhau. Ces flèches, ces tours, ces faîtes aigus, surgissent en arrière des maisons du quai quand on le regarde du milieu du Pont. Ce rideau calme du XVIIIème siècle masquant l'élan moyenâgeux, c'est toute l'histoire de Bordeaux résumée en traits de pierre.

Stendhal n'a pas eu le temps d'achever l'article qu'il voulait consacrer à cette ville dans les "Mémoires d'un touriste". Son manuscrit est resté à l'état d'ébauche. Néanmoins, il eut à cœur de déclarer net - on était en 1837- "Bordeaux est de bien loin aujourd'hui la plus belle ville de France ". Nous souscrivons, bien volontiers, à cette opinion, sous condition d'y ajouter les trois mots " du XVIIIème siècle". Certes, il existe ailleurs des monuments de cette époque, à Nancy par exemple. Mais, tandis qu'à Nancy les ensembles se réduisent à deux places : la place Stanislas et la place du Gouvernement, à Bordeaux, ils englobent une grande partie de la ville et notamment les quais de la Garonne sur une longueur de deux kilomètres ainsi que les avenues qui y aboutissent à angle droit. D'autre part, tandis que les ensembles créés, par le roi Stanislas et pour lui, servent à d'autres usages que ceux d'une cour disparue, à Bordeaux ils continuent à recevoir la même destination. Ici le passé se survit à lui-même et reste un passé vivant. Ces hôtels, ces monuments que nous admirons, ils ont été construits à l'époque de la grande prospérité de la ville, tandis qu'elle était administrée par des intendants tels que Boucher, Tourny et Dupré de Saint Maur. Les délégués du pouvoir central, en l'espèce Louis XV et Louis XVI surent lui faire oublier, par leur intelligence, leur suite dans les idées, les mesures restrictives de Charles VII, des Valois et de Louis XIV qui n'avaient pas été étrangères aux sympathies recueillies par l'Angleterre et par la Réforme. A l'Angleterre, en effet, ainsi qu'aux pays du nord Bordeaux vendait son vin, en échange, elle recevait des produits manufacturés. Au commerce des vins s'ajouta, pendant le XVIIIème siècle, le trafic avec les îles et notamment Saint Domingue. D'où les arrivages de bois d'acajou dont étaient faits les meubles de l'époque, tels que nous avons pu en voir dans certaines demeures. On connaît le rôle joué par les Girondins pendant la Révolution. Leur commémoration a été le prétexte d'un monument navrant de sottise, d'emphase, de fausse éloquence. Il dépare l'ordonnance calme de la Place des Quinconces, masque certaines perspectives sur le péristyle du Théâtre de Louis, contraste, par sa gesticulation inutile avec les statues tranquilles de Montesquieu et de

Montaigne qui la flanquent et avec les deux belles colonnes rostrales qui l'ouvrent sur la rivière.

Cette place est menacée d'un autre danger. Il est question d'y élever, à l'usage de la foire de Bordeaux, des bâtiments définitifs qui restreindraient ce merveilleux espace libre, un des plus vastes qui soient. Espérons que le maire ne se laissera pas gagner par cette maladie de la pierre. Il a d'ailleurs près de lui un médecin remarquable en la personne de M. Boistel d'Welles, ingénieur-architecte de la ville, formé à la double discipline de l'École Centrale et de l'École nationale des Beaux-arts, ce qui mérite d'être signalé.

Louis avait prévu, à la place de ces Quinconces, un hémicycle monumental dont les portes cintrées se seraient ouvertes sur un système d'avenues rayonnantes. Nous en avons vu le projet aux archives municipales. Il est, certes, regrettable, du point de vue de l'architecture qu'il n'ait pas été exécuté, mais ne le regrettons pas trop du point de vue de l'urbanisme qui cherche à maintenir dans la cité cette forte proportion d'espaces libres sans quoi, elle devient, à bref délai, un désert de pierre. Contrairement à ses confrères, qui sont trop naturellement portés à augmenter la densité de la construction, M. Boistel d'Welles se montre plus urbaniste qu'architecte ".

Cet article, long, très détaillé, comme on aimait les écrire à l'époque, mérite toutefois quelques observations. Il témoigne d'un réel intérêt national pour Bordeaux et la construction dans cette ville. Il est publié dans "*Le Temps*", journal jouissant d'un grand renom et réputé pour le sérieux des personnes qui y écrivent. On y prend conscience que J. d'Welles connaît une réelle notoriété en dehors du cadre strictement local même si très rapidement ce dernier affirmera, qu'à cette date, il ne se considère pas du tout comme un urbaniste. L'élément le plus préoccupant c'est, sans nul doute, le fait que L. Vaillat ne fait pas du tout la moindre allusion aux premières réalisations municipales pourtant déjà reconnues dans d'autres publications. Cela signifie que pour J. d'Welles et la municipalité bordelaise tout reste à faire, ceci les obligera à construire non plus seulement pour moderniser la ville et occuper au maximum la main d'œuvre mais également pour démontrer sur le plan national, voire même international que l'on peut construire "moderne" et de qualité sans faire injure au passé.

CHAPITRE 5

LES NOUVELLES MANIÈRES DE CONSTRUIRE ET LES CONSÉQUENCES POUR BORDEAUX.

INTRODUCTION

I) L'IMPORTANCE DE L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS DE 1925.

II) LES DISCUSSIONS À PROPOS DE L'HABITATION MODERNE.

- 1) Le point de vue des architectes.
 - a) *L'architecture selon P. Ferret.*
 - b) *A propos de M. Mallet-Stevens.*
 - c) *Le cas Le Corbusier.*
- 2) Les réactions devant l'œuvre de Pessac.

III) COMMENT CONSTRUIRE ET QUE CONSTRUIRE ?

- 1) Les habitations individuelles.
- 2) Les nouveaux équipements.
- 3) Projets et réalisations à l'étranger.
 - a) *Les exemples anglais et américains.*
 - b) *Les nouveautés en France*
 - c) *Les exemples allemands.*

CONCLUSION

CHAPITRE 5

LES NOUVELLES MANIÈRES DE CONSTRUIRE ET LES CONSÉQUENCES POUR BORDEAUX.

A partir de 1925, tant en France qu'à l'étranger, l'architecture et les techniques de construction sont souvent évoquées dans la presse pour plusieurs raisons. En premier lieu, il existe une réelle demande de constructions pour remplacer les taudis et doter les villes d'installations diverses destinées à améliorer la vie des citoyens. En second lieu, on voit se généraliser l'usage d'un matériau comme le béton mais, en même temps, on assiste à une recherche effrénée de techniques nouvelles allant de propositions sérieuses jusqu'aux plus farfelues. Enfin, aux États-Unis, on innove totalement et le monde contemple, non sans une certaine angoisse, l'apparition de gratte-ciel de plus en plus élevés, véritables défis de la part des architectes et aussi preuves tangibles des possibilités infinies d'un progrès technique dont on attend énormément.

L'idée générale qui se dégage c'est que partout on a les mêmes objectifs à savoir construire à bas prix pour que les réalisations soient accessibles à un maximum de personnes, on choisit donc de préférence le plus possible des éléments produits en série dans les usines. On recherche également la rapidité d'exécution, le confort, l'entretien facile, la propreté, la solidité pour que nul ne puisse avancer que l'époque moderne est incapable de faire aussi bien que le passé. Jusque là, seules les revues d'architecture renseignaient les professionnels sur les dernières nouveautés de la construction. La presse généraliste, en présentant à ses lecteurs ce qui pouvait se faire dans les grands pays du monde, va vulgariser toutes ces informations et participer, indirectement, aux grands bouleversements architecturaux que les principales villes de France vont connaître à petite ou à grande échelle.

I) L'IMPORTANCE DE L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS DE 1925.

Le début du XX^{ème} siècle est souvent présenté comme le moment privilégié des grandes expositions. À Bordeaux on attend impatiemment le très important rendez-vous international que sera celle des arts décoratifs de Paris qui doit s'ouvrir en avril 1925. Dès le mois de janvier, *Le Sud-Ouest économique*¹ lui consacre déjà un article qui renseigne les lecteurs sur la place que va y occuper la capitale girondine.

¹ Dans son n°99.

Un comité de presse et de propagande a été constitué, il est composé de Paul Berthelot de *La petite Gironde*, de M. Guilhot de *La France* auquel il faut ajouter l'architecte Pierre Ferret qui sera le véritable "animateur" de la section bordelaise. Le journal indique qu' "une place de choix sera occupée par Bordeaux et sa région". Vient ensuite la description détaillée de ce qui constituera la représentation bordelaise.

"La Tour affectée à la région de Bordeaux et du Sud ouest est située sur l'esplanade des Invalides. Elle se compose de deux parties superposées :

1) au rez-de-chaussée, un grand hall d'une hauteur imposante (16 mètres) éclairé par d'immenses verrières sur chacune de ses faces. Dans ce hall prendront place les exposants des principaux produits de notre région.

2) dans les étages supérieurs, un restaurant où seront dégustés nos plus grands crus avec les mets régionaux destinés à les mettre en valeur.

- Le hall de la Tour des vins s'ouvrira, en avril prochain, aux yeux des visiteurs, déjà impressionnés par la proportion en hauteur inusitée de ce grand vaisseau, comme une sorte de temple du vin au centre duquel s'érigera sur un socle de céramique la statue colossale de la "Vigne" du sculpteur Janniot.

- Au-dessus des portes d'entrée et sur les quatre faces du hall les parois s'illustreront de quatre grands panneaux décoratifs de 8,60 mètres de longueur et de 3 mètres de hauteur dus au pinceau de jeunes maîtres modernes dont le talent et la réputation ont déjà franchi les limites de notre région. Ce sont :

* "Les colonies" par Marius de Buzon.

* "L'agriculture" par Despujols.

* "Le vin" par Jean Dupas.

* "Le pin et les Landes" par Roganeau. **(ill.n°33 & 34)*

- La décoration du temple est complétée par un plafond dont le thème est le pin et par la décoration des parois, oeuvre du maître sculpteur Tuffet.

- Enfin, innovation bien moderne, par une sorte "d'armorial" de tous les grands crus et des célébrités de notre pays, dans lequel la lettre, ce bel élément décoratif, joue un rôle prépondérant tant dans les douze vitraux des grandes verrières, oeuvre d'un généreux donateur M. Schneider, que dans les impostes et les panneaux des portes et dans les baies des tourelles placées aux quatre angles du hall, où sont disposés les ascenseurs et les escaliers d'accès au restaurant situé à la partie supérieure de l'édifice. On peut lire "exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes, ambassade du vin de Bordeaux".

Il faut remarquer, au passage, que la vigne et le pin reviennent souvent dans la décoration locale, ce n'est pas sans raison. En avril 1925, le *Sud Ouest économique*² rappelle l'importance de "ces deux grands éléments d'activité économique qui ont contribué largement à la prospérité du pays...On les rencontre souvent peuplant les mêmes contrées comme pour affirmer par leur réunion, la valeur de la région. Il faut faire du bon vin et se souvenir que d'autres cultures peuvent fructifier dans des terrains où le vin n'est que passable, (ce qui témoigne d'une exigence de qualité). Il faut reboiser la forêt et la conserver car c'est un caissier qui ne ferme jamais ses guichets", et le pin "est un patrimoine national que l'on doit sauvegarder avec toutes ses caractéristiques constitutives de qualité et de quantité".

² Dans son n°105.

Dès mars 1925, *Le Sud-Ouest économique*³ avait révélé que de nombreux commerçants français et étrangers avaient déjà fait savoir au comité de la foire de Paris qu'ils viendraient, en mai, pour la visiter en même temps que l'exposition des arts décoratifs et les salons de peinture et de sculpture. La capitale va donc connaître une très grande affluence avide d'informations sur les dernières tendances de l'évolution des arts et des techniques.

Dans un tel contexte d'attente, et d'espérance pour l'avenir, il n'est pas étonnant que, le mercredi 29 avril 1925, *La France*, sous la plume d'Édouard Villanove, consacre un très grand article à l'inauguration, la veille à Paris, de l'exposition internationale des arts- décoratifs et industriels modernes par le Président de la République G. Doumergue. On y retrouve le ton et le style si caractéristiques de l'époque mais également les préoccupations des milieux artistiques et les relations qu'ils entretiennent avec le pouvoir politique :

" M. Doumergue souligne dès le début qu'il s'agit de "la première exposition de l'après -guerre à Paris et que l'an 1925 restera l'an des arts décoratifs". L'avenir lui donnera entièrement raison puisque tout de suite on parlera d'un style Art-déco. Il remercie "les nations qui ont accepté l'invitation du gouvernement de la République Française à participer à la grande manifestation d'art, de travail et de paix dont il a pris l'initiative. Il souhaite une cordiale bienvenue à leurs éminents représentants". Ces paroles ont été prononcées

"dans l'immense salle du Grand Palais qu'une savante adaptation de M. Charles Letrosne a rendu méconnaissable. Sous la haute verrière que voilent des draperies gris perle, de hautes murailles bordent une sorte de nef coupée par un transept et que prolonge à la place du maître-autel un escalier monumental. Les lignes sont nettes, les teintes claires, sur le fond gris argenté de légers motifs rose et or courent en guirlandes.

Dans quatre niches, à la croisée des galeries, quatre statues délicates entourées de verdure adoucissent l'austérité des grands pans de muraille. Tout en haut, s'accroche un encoorbellement d'ampoules électriques dont la lumière se mélange sans heurt à la lumière du jour. Il fallait du nouveau, n'en fût-il plus au monde. Telle était la devise des organisateurs de l'exposition.

Reconnaissons que leur premier essai est couronné de succès. Rappelant vaguement tous les styles connus, le salon du Grand Palais n'en copie aucun. On peut y voir l'église gothique, des portes égyptiennes, des colonnes chaldéennes. Il n'y a rien de tout cela au fond, c'est "art nouveau", net et grandiose"

Il faut noter toutefois, au passage, que l'auteur de cet article a une approche très personnelle de l'art nouveau qui semble très éloignée de celle des historiens d'art. Il y a chez lui, une nette confusion entre moderne et nouveau et c'est peut-être le reproche que l'on peut faire à ce type de publications, l'analyse est assez superficielle et plutôt soucieuse de sensationnel pour captiver le lecteur. Il poursuit :

"ah! si toutes les tentatives de l'exposition avaient été aussi heureuses...

L'immense escalier qui prolonge la travée centrale est coupé par quatre paliers qui sont quatre tribunes. Le plus bas est la tribune officielle. Idée heureuse que de transformer un escalier en gradins".

³ Dans son n°103.

Cette tribune pouvant contenir 400 personnes, on y remarque la présence de personnalités du monde politique français, de membres du gouvernement tel M. de Monzie, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts. Le journaliste insiste

"sur la montée d'habits noirs tachée de plastrons blancs" , "sur la rangée de casques de gardes républicains soulignant d'un pointillé doré le premier rang de la tribune officielle, sur les plumets rouges d'autres gardes en grande tenue qui plus haut piquaient d'écarlate la masse sombre, sur les chapeaux violine des femmes ainsi que l'exige la mode".

On signale aussi parmi les invités des représentants du monde des lettres, des arts, du commerce, de l'industrie, de la banque, de l'université et des sociétés savantes, des exposants, etc. etc. ,en tout 4000 personnes environ assistent à la cérémonie. Il faut y ajouter des ambassadeurs et des ministres étrangers, c'est dire l'énorme importance de cette manifestation.

C'est M. Fernand David, commissaire général de l'exposition qui est le premier à prendre la parole et c'est désastreux car

"dès les premiers mots on voit - car on n'entend pas au-delà d'un rayon de vingt mètres- un défaut de cette salle, pourtant moderne, l'acoustique est très défectueuse. On n'aurait pu, sans doute, dissimuler des hauts parleurs dans les corniches, a-t-on oublié cette invention du XXème siècle ? Les appareils fonctionnent-ils mal ? La foule n'entend rien".

Devant ce problème technique le journal va donc informer les lecteurs qui, pour une fois, seront mieux placés que s'ils avaient pu assister en direct à la scène.

"Trop souvent le produit industriel s'est signalé autant par sa laideur que par son bon marché ; trop souvent, l'inspiration artistique s'est bornée à la copie ou à la contre-façon inavouée des chefs-d'œuvre du passé. Pour peu qu'on laissât faire, ce serait après l'arrêt, la descente .Le feu sacré lui-même finirait par s'éteindre si les étincelles de l'art et du génie ne venaient plus l'alimenter.

C'est contre un tel danger qu'ont voulu réagir les hommes de foi et de volonté qui ont entrepris cette exposition. Tout ce qu'elle montrera à l'admiration de ses visiteurs, doit être marqué par une inspiration nouvelle, par un effort sincère et passionné vers la beauté. A cet effort sont intimement attachés l'artiste qui conçoit la forme et la réalisation qui lui donne la vie. Association nécessaire dans l'organisation sociale actuelle et qui doit survivre à notre exposition".

Ces propos ont eu un large écho dans la mesure où, à partir de 1925, tous ceux qui, de près ou de loin, travaillent dans le bâtiment ont incontestablement le désir de trouver de nouvelles sources d'inspiration. Les édifices doivent désormais être parfaitement adaptés au siècle dans lequel on vit et il convient de redéfinir la notion de beau. La France a le devoir, si elle veut rester fidèle à son image du passé, de jouer un rôle à ce niveau, c'est ce que va très bien exprimer M. Dumant, Ministre de Suisse à Paris et Président de l'Assemblée des Commissaires généraux des sections étrangères :

"La France ayant donné au monde dans les siècles passés d'impérissables modèles de goût, de force mesurée et d'élégante finesse, se devait à elle-même, au seuil d'une ère nouvelle d'appeler à un pacifique tournoi tous les pays désireux, comme elle, de restaurer et de promouvoir dans la vie moderne le règne indispensable de la beauté. Les masses d'aujourd'hui ne sont pas moins avides de beauté que ne l'étaient les élites d'autrefois".

D'autres personnalités vont ensuite s'exprimer et leurs propos vont prendre une tonalité plus politique. Ainsi, M. de Monzie déclare :

"que ce magnifique rassemblement sur les rives de la Seine offre une signification et un espoir exceptionnel et salue cette coopération artistique comme le prélude d'une vaste coopération intellectuelle, comme la préface de ces labeurs pacifiés dont rêve confusément une Europe nostalgique".

Il poursuit :

" je songe, face à ce spectacle qui s'ouvre, aux propos que tenait Renan sur l'avenir de l'art en démocratie. "Ce que l'influence démocratique favorisera un jour sera, je l'imagine, très aristocratique. L'art que ce peuple encouragera un jour, ce sera le grand art". Une exposition n'a pas rempli son objet si elle ne prépare pas, en quelque manière, une promotion collective, un avancement social ; il est permis d'affirmer, par avance, que vous n'aurez pas bâti en vain des édifices précaires"

A Bordeaux, A. Marquet a sans aucun doute perçu ces paroles avec un grand intérêt, convaincu, lui-aussi, que le changement politique devait s'accompagner d'un progrès social auquel l'art devait participer.

Pour sa part, M. Chaumet, Ministre du Commerce et de l'Industrie, insiste sur les sentiments désintéressés qui animent notre pays. Selon lui,

"tout ce qui peut favoriser, fortifier les relations internationales, mérite d'être encouragé. Dans les relations économiques, il est parfois difficile de concilier des intérêts opposés ou divergents, mais dans les relations scientifiques, philosophiques, littéraires et artistiques, les egoïsmes nationaux n'ont plus à se combattre". Sans se flatter que l'exposition internationale des arts-décoratifs échappe à toute critique, il insiste "sur l'effort des exposants qui y est plus méritoire que dans les autres expositions, puisqu'ils ont dû, aux termes du règlement, sortir des sentiers battus et s'engager dans des voies nouvelles".

La description du parcours du Président de la République permet de se rendre compte de la présentation générale de l'exposition : On pénètre sur l'esplanade par la porte d'honneur du pont Alexandre III. Sur ce dernier, une double rangée de "stalles" d'exposants a été élevée. Une avenue divise en deux l'esplanade des Invalides, de nombreuses constructions ont été installées de tous côtés : "les unes charmantes, les autres horribles", si l'on en croit le rédacteur de l'article. Au centre de l'exposition se trouve la cour des métiers ainsi décrite

"c'est un patio moderne, une cour où gazouillent des eaux vives en des vasques de mosaïques, au milieu des fleurs. Les galeries de la cour, couvertes d'un audacieux auvent sans colonne sont bordées de fresques lumineuses représentant les métiers".

Cette cour est considérée comme le "joyau de l'exposition". On quitte enfin l'esplanade par la porte qui s'ouvre près de la tour de Bordeaux face à l'hôtel des Invalides. Cette inauguration est toutefois assez particulière dans la mesure où rien n'est réellement achevé à tel point que l'on signale " qu'il n'eût pas fallu qu'un officiel ait eu l'idée malheureuse de vouloir franchir les barrières car il n'aurait contemplé que pavillons en construction, madriers, tas de sable et fondrières. C'eût été à la lettre essayer les plâtres. Seuls les pavillons scandinaves sont terminés." Même la porte monumentale du ferronnier Brandt ⁴ manque à ce que l'on appelle déjà "la cite des arts nouveaux".

**(ill. n°35, 36, 37)*

⁴ CF Illustrations, réalisations de Brandt à Bordeaux à l'Hôtel Fruges.

II) LES DISCUSSIONS À PROPOS DE L'HABITATION MODERNE.

1) Le point de vue des architectes.

a) *L'architecture selon P. Ferret.*

L'exposition des arts décoratifs a fait prendre conscience à un grand nombre de personnes de la nécessité d'un changement en matière de construction. Aussi va-t-on assister à la publication de nombreux articles sur la question. A Bordeaux, le plus célèbre est, sans aucun doute, celui de Pierre Ferret intitulé "Ce que doit être l'architecture de l'habitation privée moderne" qui paraît (photos à l'appui) *(ill. n° 38) dans *Le Sud-Ouest économique* du 23 mai 1925⁵. Il a eu droit à un commentaire signé Claude Pascal dans *La France* du dimanche 16 août 1925. Ce dernier intitulé "Ce que doit être une habitation moderne" est ainsi rédigé :

"Comme à la veille de la Révolution, le pain était devenu presque aussi cher que de nos jours, l'on prétend qu'une jeune princesse conseilla d'y substituer la brioche. Pareillement l'on affirme que nombre de nos contemporains, ne pouvant plus payer leur loyer, se résignent à faire bâtir une maison et à devenir propriétaires : condition aussi peu avantageuse que celle de locataire mais plus stable, tout de même, sinon moins onéreuse. Mais, pour faire construire une maison à usage d'habitation, l'on a généralement recours à un architecte à qui l'on demande le plan et qui dirigera ou surveillera l'exécution des travaux éventuels. Or, si nous en croyons les plus qualifiés de nos architectes bordelais, ceux-ci se heurtent presque toujours à certains partis-pris, à certains préjugés de leurs clients qui compliquent, si même ils ne l'entravent absolument, la réalisation de la tâche qui leur est confiée. C'est la plainte que faisait entendre naguère dans *Le Sud-Ouest économique*, notre distingué concitoyen M. P. Ferret, architecte diplômé du gouvernement et professeur à l'École Municipale des Beaux-arts et des Arts décoratifs à qui nous devons, tout spécialement, la magnifique "Tour des vins de Bordeaux" à l'exposition de l'esplanade des Invalides". C. Pascal revient sur l'attachement des clients au style XVIIIème ce qui est pour eux, une manière de montrer leur richesse. Tout en reconnaissant que "ce pieux respect envers l'architecture du XVIIIème siècle qui a laissé à Bordeaux et dans la région tant de charmants exemples, procède d'un sentiment fort louable en soi", il invite la clientèle à s'adapter à l'époque présente donnant à sa façon une définition de la modernité dans ce domaine. "Comme disait Molière, les anciens sont les anciens, et nous sommes les gens de maintenant. De gré ou de force nous devons nous conformer à certaines modalités d'existence mal conciliables avec une habitation construite au temps de la chaise à porteurs ou des robes à paniers". Il conclut en invitant "tous ceux de nos contemporains que hante le désir de faire bâtir et qui en ont encore les moyens" à se rallier aux idées défendues par P. Ferret dans *Le Sud -Ouest économique*. *(ill.n°38) & Annexe 4.

⁵ CF annexe 4 p 183

b) A propos de M. Mallet-Stevens.

Le vendredi 22 juillet 1927, *La France*, dans un article intitulé "Les maisons de demain", dont l'auteur se dissimule sous les initiales de G. M., livre une réflexion sur l'architecture de M. Mallet-Stevens et sur la modernité dans ce domaine.

"M.Mallet-Stevens est un de nos architectes les plus résolument modernes. Depuis longtemps, il a puisé dans les formes nouvelles des autres arts, des enseignements qu'il a intégrés aux suggestions de son propre amour du nouveau et de l'original. Il a été ainsi amené, dépassant vraisemblablement les frontières jusqu'où sa nature l'avait conduit, à créer une architecture cousine de ce que fut le cubisme en peinture et en sculpture.

Les premières manifestations de ces retentissantes opinions artistiques, M. Mallet-Stevens nous les a montrées dans des films. Le cinéma, art jeune et nouveau se devait, en effet, d'accueillir une architecture décorative qui rompait plus ou moins brutalement avec la tradition. Et, c'est ainsi que notre artiste créa les décors du film fameux de Marcel L'Herbier "L'Inhumaine". On y voyait notamment un laboratoire où M. Mallet-Stevens avait donné libre cours à sa rigide fantaisie. A l'extérieur, cubes blancs qui dévalaient jusqu'au sol, percés de larges et mystérieuses baies. A l'intérieur, débauche de lignes et de mouvements se coupant à angles droits, s'enchevêtrant, vibrant en un rythme hallucinant et froid tout à la fois.

Les idées que l'architecte avait élaborées au service d'une oeuvre d'imagination et de fantaisie, oeuvre éphémère de carton pâte, il les a de nouveau appliquées, à peine modifiées, à la construction de maisons parisiennes dans une rue nouvelle qui portera son nom... Pour lui, si nos maisons doivent constituer d'abord des abris, elles ne doivent pas être des cavernes où ni l'air ni la lumière ne peuvent pénétrer. Elles doivent répondre à ces besoins primordiaux de l'homme que sont la respiration et la vue. Hélas, jusqu'à présent, les maisons des grandes cités ont mal tenu compte de ces impérieuses nécessités. Blocs gris ou noirs qui réfléchissent la lumière sans l'absorber, ils se dressent les uns contre les autres se disputant les rayons du soleil et l'atmosphère. Leurs masses élevées, sans angles rentrants, font la rue sombre et noire. De leur rez-de-chaussée jusqu'à leur 6ème, ils ont l'air de se défier, à celui qui ne cédera pas un pouce de terrain sur la rue ou la cour. De plus, leurs fenêtres sont étroites et ne laissent pénétrer que parcimonieusement ces bienfaits qu'on trouve dans l'air libre. Enfin, ils sont d'une uniformité un peu ridicule voire douloureuse pour tous ceux qui aiment à se recréer un petit univers différent de celui du voisin.

On a déjà réagi contre des inconvénients aussi graves. A Paris, les règlements de police obligent les entrepreneurs à construire les étages supérieurs en retrait sur les étages inférieurs. Une rue de la capitale a même été construite entièrement sur ce principe. Encore que les matériaux dont elles sont faites soient assez fâcheux à l'œil, les maisons de cette rue sont inondées de soleil et portent à chaque étage un large balcon fleuri du plus charmant effet.

Mais les créations de M. Mallet-Stevens représentent une évolution nouvelle. On y note bien, quoique non uniforme, le retrait des étages. Mais on y trouve surtout une distribution rationnelle des différents corps de bâtiments de façon à laisser prise à l'air et au soleil vivifiants. L'ensemble donne-t-il toute satisfaction à l'esthétique ? Ce n'est pas à nous d'en décider. Contentons-nous

de noter que cette architecture systématique vaut bien les innombrables mesures et les milliers de casernes que l'homme a édifiées sur le vaste monde, plus pour se cacher que pour vivre ”.

c) Le cas Le Corbusier.

-Le Corbusier évoque son action à Pessac.

Parmi les différents points de vue des architectes, celui de Le Corbusier mérite une attention toute particulière. En effet, il rédige lui-même un article qui paraît dans le *Sud-Ouest économique*⁶ sous le titre : Un essai d'industrialisation du bâtiment à Pessac. Il s'appuie sur de nombreuses photos des constructions alors en cours à cet endroit et fait l'éloge des choix d'Henry Frugès qui lui a donné carte blanche pour cet ensemble de réalisations :

"On a le sens de l'architecture comme on a celui de la musique : c'est un don individuel. Mais de plus, il est des périodes, des époques, qui ont la passion de l'architecture (sous Louis XIV par exemple) et un intérêt général est porté aux choses de la construction ; c'est le principe, au moment où une société passant l'un des corps de son évolution se trouve dans l'obligation de créer un cadre conforme à son esprit, un cadre neuf (des maisons, un type de maisons, une qualité esthétique particulière) convenant à un esprit neuf (tournure d'esprit, morale).

Or, le temps présent révèle en tous les points de la terre les manifestations d'un esprit neuf transformant radicalement une part importante des bases de la société ; c'est l'esprit d'une époque machiniste aujourd'hui instaurée. Cette époque machiniste aspire unanimement à une existence harmonisée, à des conditions nouvelles et, tout particulièrement, aspire à une habitation nouvelle conforme à son esprit et exploitant pour son bien-être les ressources fondamentalement neuves du progrès -en l'occurrence les ressources du machinisme.

Sur tous les points de la terre s'éveille une véritable passion pour l'architecture. Des revues nouvelles surgissent, les revues existantes introduisent en première place les questions de l'habitation liées à celles de la sociologie, de l'économie, de l'éthique. Une architecture nouvelle s'affirme de jour en jour, débarrasse des habitudes et des routines traditionnelles, architecture nettement conditionnée par des moyens entièrement neufs et répondant à des exigences de confort multiples, véritables nouvelles fonctions dues aux possibilités du machinisme et qu'avaient ignorées tous les siècles antérieurs. J'ai pu créer, au sujet de la maison moderne, le vocable de machine à habiter et cette destination de la maison, ainsi précisée, a touché le vif de la question portant le débat sur son véritable terrain : faire des maisons dont chaque élément soit une fonction authentique, où tout est utilité, efficacité, rendement maximum avec le minimum de moyens. Qu'on feuillette les revues

6 Numéro 128, 8-15 avril 1926, p. 472-473-474.

spécialisées de n'importe quel pays, on verra que le mouvement d'idées est unanime.

Mais il reste à porter la théorie dans la pratique, le rêve dans la réalité. M. Henri Frugès est un homme qui a le sens de l'architecture : il sent, il mesure, il apprécie. Ce goût de l'architecture l'a porté à entreprendre dans un but hautement philanthropique une tentative hardie d'architecture moderne : l'industrialisation complète du bâtiment, nécessitant, non seulement des moyens financiers, mais de l'intrépidité, une volonté de fer, un optimisme à toute épreuve et la claire vision des buts à atteindre. Si le problème entrepris par M. Frugès conduit à la solution, un pas important sera fait dans la question de l'habitation. De grandes industries comme Michelin à Clermont -Ferrand, la Compagnie des Chemins de fer du Nord, le Comité des forges, les mines etc. des organisations municipales comme celles de Paris, de Lyon etc. poursuivent le même but. Mais aucune, à notre connaissance, n'a osé ce qu'ose M. Frugès : la recherche de la solution pure par l'abandon radical de toutes les traditions, par la mise en oeuvre des moyens mécaniques les plus hardis, par une standardisation systématique. Si l'expérimentation actuelle atteint ses objectifs, cette nouveauté sera (à quelque chose près) devenue réalité: la maison construite par un seul corps de métier, un chantier comme une usine avec organisation de taylorisation, une maison comme une machine établie en série sur base d'une standardisation ayant pour but d'amener chaque élément de la maison à un degré de perfection analogue à celui que nous trouvons aujourd'hui dans l'industrie.

Or, personne n'ignore que le "bâtiment" est demeuré réfractaire aux méthodes qui dictent tout le travail industriel moderne. Le bâtiment est réfractaire parce que le principe du problème de l'habitation n'a pas été modifié et parce que les machines n'ont pas été introduites systématiquement sur le chantier et parce qu'enfin le chantier n'a pas encore été considéré comme une usine.

Succinctement voici le problème tel que nous l'avons proposé à M. Frugès :

Réaliser la maison bon marché en apportant un rationalisme impitoyable à la conception des éléments du plan, à la détermination des standards permettant d'uniformiser toutes les phases de la fabrication, au choix des moyens d'exécution devant réaliser avec célérité, exactitude, régularité. Nous devons, en solutionnant cette chose capitale : un seul corps de métier pour faire la maison, résoudre le problème de l'homogénéité de tous les éléments. Enfin, partant des expériences de physique (isolation, imperméabilité, résistance), nous devons atteindre à la maison légère remplaçant les murs lourds et épais par des membranes minces et isolantes. Des machines à air comprimé devaient, à elles seules, réaliser la totalité de la maison, fondations, murs, plafonds, toitures.

La fabrication par l'air comprimé étant admise, il s'agissait de trouver un module unique pouvant être exécuté en série, automatiquement et susceptible de se grouper avec la plus grande variété suivant les nécessités du parcellement, de l'insolation, des vents, des contiguités etc. Au lieu d'admettre pour module une brique ou un parpaing de vingt ou de cinquante centimètres, nous avons pris la cellule carrée de cinq mètres de côté et de deux mètres

cinquante de haut ; l'élément standard est donc de l'importance d'une chambre et une maison comprend ainsi cinq, six, sept, huit, neuf etc. éléments standards. Les multiples ou sous-multiples de cinq mètres ordonnent donc entièrement le lotissement (parcellement, distribution du plan des maisons, fenêtres, portes, escaliers etc.). Et, contrairement à ce qu'un jugement précité pourrait faire admettre, une diversité inattendue anime tout le lotissement. Ce n'est plus de la fantaisie, du biscornu, de l'incident, du fait divers, mais bien la richesse infinie des combinaisons géométriques.

A coté du problème de l'insolation des maisons qui réalise l'éclairage absolu de toutes les parties, à coté du mécanisme du plan qui assure les pièces utiles à la vie de famille, nous avons appliqué les conséquences directes du ciment armé qui sont la construction, au lieu et place des toitures coûteuses, de jardins suspendus jouissant d'une vue agréable. De plus, nous réaliserons la construction de nombreuses maisons sur pilotis c'est à dire en l'air, loin du sol humide ; ainsi, le jardin passera sous la maison et il sera de plus sur le toit.

Le programme de Pessac comporte la construction de 130 maisons de résidence. Au préalable, un essai d'une dizaine de maisons fut réalisé à Lège pour les Scieries Frugès, puis Pessac fut commencé. Inutile de narrer ici pourquoi une année entière s'écoula sans que les propositions de notre programme fussent suivies. Il en résulta un groupe de constructions pour le moins curieuses et n'ayant que des rapports bien lointains avec notre conception et avec les moyens mécaniques mis à disposition : on ne fait pas d'omelette sans ...! Et encore, ne nous étions-nous pas proposé de faire des omelettes.

En juillet 1925, une reprise énergique du chantier fit disparaître cet état déplorable. Après six mois, cinquante maisons sont debout et la cadence de la production s'accélère tous les jours.

Par des détours imputables à de nombreuses causes, le problème initial réapparaît à nouveau. Chaque jour apporte maintenant une acquisition nouvelle. Les machines, aujourd'hui, fonctionnent entre les mains de chefs et d'ouvriers qui comprennent enfin le but à atteindre. On peut maintenant, sans optimisme exagéré, admettre que Pessac se terminera sur la réalisation totale du programme de départ.

C'est ce grand chantier d'expérimentation que M. Henry Frugès a créé. Fort des expériences de Pessac, on peut assurer que, par la standardisation et l'industrialisation, la question de la maison économique -véritable machine à habiter- n'est plus tout à fait un rêve".

2) Les réactions devant l'œuvre de Pessac.

L'inauguration des Quartiers modernes Frugès a donné lieu à un article paru dans le *Sud-Ouest économique* sous la plume d'H. Chavanon.⁷ Trois personnes vont s'exprimer et leur propos vont largement dépasser le strict cadre de Pessac. H. Frugès déclare toute son admiration pour Le Corbusier et son oeuvre qu'il estime révolutionnaire, ce dernier, une fois de plus, développe ses grandes théories en

⁷ Numéro 133, 23-30 juin 1926 p.812,813,814,815. M. A. Marquet n'était pas présent à cette inauguration mais on pouvait y voir d'autres personnalités, en particulier M. Arnaud, Préfet de la Gironde et M. Cordier, maire de Pessac.

matière de constructions et enfin M.A. de Monzie, ministre des travaux publics, donne, à son tour, son point de vue sur la construction moderne et les perspectives qu'elle ouvre. On peut donc confronter les avis de l'architecte et des profanes. Toutefois il faut remarquer que les paroles que prononceront ces derniers ne sont pas pour autant négligeables dans la mesure où d'un côté, H. Frugès est un amateur d'art confirmé et un passionné d'architecture et d'un autre côté, le ministre par ses choix peut influencer sur les politiques de constructions. En dernier lieu, il convient de signaler qu'au delà du simple fait de bâtir, on va aborder le problème de l'homme face à cette nouvelle esthétique, le droit pour tous d'accéder à un logement sain, propre, bien éclairé et doté de tout le confort nécessaire et enfin la place de chacun dans un cadre urbain qui lui aussi doit évoluer pour être en parfaite adéquation avec une époque et des exigences nouvelles.

H. Frugès commence son discours en rappelant que les immeubles de Pessac ont été édifiés sur un plan et avec des procédés de construction entièrement nouveaux. Il poursuit en précisant que M. de Monzie porte un vif intérêt aux travaux et aux recherches de M. Le Corbusier. En quelques mots, il explique pourquoi et comment des raffineurs de sucre se sont mis à construire des maisons :

"Dans la multitude des problèmes plus ou moins graves, plus ou moins menaçants, angoissants même qui se présentent devant l'homme moderne et s'imposent à son attention, nous trouvons au tout premier plan celui de l'habitation. Qui ne connaît hélas ! la crise du logement.

Nous avons pensé que, dans ces circonstances, chacun avait le devoir d'essayer de contribuer à résoudre cette crise selon ses possibilités, ses aptitudes, ses moyens. Et telle étant notre pensée, il suffisait d'une étincelle pour nous faire passer à l'acte.

Eh bien ! Messieurs, cette étincelle s'est présentée sous la forme d'un livre - d'un livre particulièrement lumineux- c'est celui intitulé "*Vers une architecture*" dans lequel M. Le Corbusier reprenait, avec quelques développements, une série d'articles qu'il avait publiés dans la revue "*L'esprit nouveau*".

M. H. Frugès expose ensuite la théorie de M. Le Corbusier qui étudie successivement "la crise du logement" et la "crise de la circulation", problèmes intimement liés. Piétons qui ne veulent pas être écrasés, automobilistes pressés, municipalités chargées d'assurer à ces deux catégories de citoyens l'exercice de leurs droits, inutilité d'une réglementation draconienne et vétuste, possibilité de dégager la ville du corset qui l'étouffe, tels sont les divers aspects du problème que Tourny à Bordeaux et Haussmann à Paris avaient dû envisager il y a longtemps. La même difficulté se présente aujourd'hui sous une forme encore plus aiguë. Tourny et Haussmann demandent des émules et des continuateurs.

Je pense, dit M. H. Frugès, que M. Le Corbusier, est de ces hommes-là. Ses conceptions sur la réforme du plan des villes ont été trouvées si remarquables que des noms aussi autorisés que celui de Voisin s'y sont déjà attachés et que des architectes aussi éminents que Auguste Perret n'ont pas hésité à s'en faire immédiatement l'écho.

M. Frugès fait alors l'éloge des livres de M. Le Corbusier :

"Style volontairement précis, souffle ardent et farouche qui renverse toutes les routines, acuité de vision, logique impeccable du raisonnement, méthode rigoureuse" telles sont les qualités maîtresses qui ont frappé M. Frugès qui conclut : "M. le Ministre, la lecture des ouvrages de M. Le Corbusier fit sur

moi une telle impression que, avant même de le connaître, j'éprouvai pour l'auteur la plus profonde admiration, en attendant que, l'ayant connu, ainsi que son infatigable associé et alter ego M. Pierre Jeanneret, j'eusse éprouvé pour tous les deux la plus vive et la plus cordiale des sympathies.

Nous eûmes la conviction que ces hommes s'étaient engagés dans le chemin de la vérité et tout naturellement le désir nous vint de collaborer avec eux pour tenter une réalisation. C'est, de ce désir et de cette collaboration -qu'ils ont acceptée- qu'est née l'idée des "Quartiers modernes Frugès". Leur réalisation est l'œuvre de M. Summer, de ses intrépides chefs de chantiers et de leurs vaillantes équipes d'ouvriers.

Je ne puis passer sous silence la précieuse collaboration des quelques rares corps d'état que nous avons eus à employer.

Sans parler de M. Vrinat, notre directeur actuel des travaux, je citerai:

- la société "L'Asphalte" pour le revêtement des terrasses et des routes.

- les établissements Odelin, Nattey, Bourdon pour le chauffage central et la circulation d'eau chaude et froide au moyen du fourneau de cuisine (que nous avons installés partout de parti pris).

- les établissements " Sanitaires Perfection" pour les fameuses fosses chimiques qui sont très peu connues en France (nous sommes à peu près les premiers à les employer) alors qu'elles sont depuis longtemps déjà en usage aux États-Unis.

- la "Maison Lemainque", pour les installations électriques.

- les "Maisons Cadeau-Ramey (Obissier) et Blanchard pour les jardins, les arbres et les fleurs.

- Gintrac, pour la décoration peinte...Messieurs Obissier, Blanchard et Gintrac sont un peu nos grands essayeurs, nos grands couturiers : ils ont la délicate mission de vêtir, de parer nos villas de couleurs multiples et harmonisées avec les lignes de l'architecture, d'après les instructions très précises et très minutieuses de Messieurs Le Corbusier et Jeanneret".

Vient ensuite le discours de M. Le Corbusier qui expose ses théories en matière de construction. Il aborde, non seulement l'utilisation des matériaux nouveaux, mais aussi les innovations dans le domaine des formes et de l'esthétique en général. Il estime que tout le monde, sans distinction de classe sociale, a droit à une habitation de qualité. Ce sont là des propos qui ne peuvent laisser indifférents les socialistes de l'entre-deux-guerres qui ont en charge des municipalités. Ces déclarations vont donc avoir un retentissement particulier à Bordeaux.

Voici donc les propos de M. Le Corbusier.

"M. Frugès nous avait dit: "Je vous autorise à réaliser dans la pratique vos théories jusque dans leurs conséquences les plus extrêmes, je désire atteindre à des résultats vraiment concluants dans la réforme de l'habitation à bon marché, Pessac doit être un laboratoire Je vous autorise pleinement à rompre avec toutes les conventions, à abandonner les méthodes traditionnelles".

Nous avons employé à Pessac les mêmes acquisitions architecturales du béton armé que dans la réalisation de nos constructions parisiennes (hôtels privés, villas etc.) particulièrement l'éclairage des pièces, estimant qu'une

maison dite à bon marché, doit être aussi pure dans sa cellule qu'un hôtel parisien luxueux.

La technique moderne du ciment armé conduit tout naturellement à la suppression de la toiture en charpente de bois et à son remplacement par une terrasse que nous avons faite accessible et plantée de fleurs et d'arbustes. C'est là l'une des innovations décisives du ciment armé : on peut monter sur le toit de sa maison. De même, l'exploitation rationnelle du ciment armé nous conduisait à réaliser par endroits les constructions sur pilotis c'est à dire juchées à trois mètres au-dessus du sol, avec abri ou jardin au-dessous de la maison.

Nous avons nettement répudié le mur ancien, épais, encombrant, s'opposant à l'ouverture des grandes baies vitrées, paralysant le plan d'étage à étage, et l'avons remplacé par un mur de moitié plus mince mais comportant un matelas d'air, mur plus sain, plus isolant que le mur ancien. Le ciment Portland a remplacé la pierre, la chaux et la brique.

Le plan standardisé nous a conduits à fixer l'élément de base de Pessac, soit une cellule de 5m x5m divisible en 5m x 2,50 m. Au moyen de cette cellule, nous avons composé tout le lotissement. Chaque maison comporte 6, 8, 9, 10 cellules suivant sa grandeur. La cellule de 5m x5m nous permettait dorénavant d'employer les fenêtres-types de 5m, 2m,50, 1m,25 qui furent toutes fabriquées d'une fois en usine.

La réalisation prochaine des deux derniers secteurs A et B va permettre de tirer la leçon des expériences faites à ce jour Et nous avons la certitude d'atteindre, au point de vue constructif, à une totale industrialisation et à une totale taylorisation du chantier : qualité et prix de revient.

Il se dégage des constructions de Pessac une esthétique inattendue, neuve. Mais cette esthétique est licite, conditionnée par les impératifs de la construction d'une part, et d'autre part par les bases primordiales de la sensation architecturale, le volume. Les prismes qui se dressent les uns à côté des autres obéissent à des règles de mise en proportion, rapports que nous avons cherché à rendre éloquents et harmonieux. Nous avons aussi appliqué une conception entièrement neuve dans la polychromie poursuivant un but nettement architectural : modeler l'espace grâce à la physique même de la couleur, affirmer certaines masses du lotissement, en faire fuir certaines autres, en un mot composer avec la couleur comme nous avons fait avec les formes. C'était ainsi conduire l'architecture dans l'urbanisme".

Le discours d'A. de Monzie est encore plus intéressant car il s'exprime très librement, ce qui tranche nettement avec l'attitude des hommes politiques de l'époque. Il formule des avis personnels sur l'avenir du logement, de l'architecture, il prend position dans le grand débat qui oppose partisans et adversaires de la modernité dans ce domaine. Au passage, il se permet de porter un jugement sur la ville de Bordeaux elle-même, ce qui est un témoignage sur la manière dont est perçue la ville au niveau national. Voici les propos qu'il tient:

"Comme l'a très bien dit Le Corbusier, vous ⁸ avez fondé un laboratoire de plein air, un laboratoire d'architecture à l'heure où il semble que l'on soit

⁸ Ce "vous" désigne ici H. Frugès.

disposé à créer des laboratoires pour toutes sortes de choses, pour toutes sortes de recherches, sauf pour celle-là qui cependant est la plus nécessaire, la plus urgente pour le développement de notre pays...

Au Parlement, nous avons abordé le problème du logement, nous avons pris seulement des formules d'attribution. On a consolidé la position du locataire, on a réduit d'assez forte manière celle du propriétaire et puis on attend ... on attend le miracle de la Marne immobilière...

Eh bien ! dans ce domaine comme dans tous les autres, il est bien évident qu'il y a eu une erreur initiale. Est-ce qu'il n'y a pas d'autre moyen d'extérioriser et de réduire dans l'avenir la part que le loyer doit prendre sur le revenu ? Il n'y a qu'un moyen : augmenter le nombre des maisons...

Et alors vous avez envisagé, vous, le problème sous son véritable aspect. La maison ? mais quelle maison ? Celle d'autrefois, avec ses mêmes maçonneries, ses mêmes exigences de construction, avec ses mêmes dépendances, avec comme conséquences et comme correspondance la même organisation intérieure ? Non ! Vous avez pensé qu'il fallait voir autre chose. Vous avez, en bon industriel, développé à l'intérieur toutes vos préoccupations de chef de maison, de capitaine d'industrie, toute votre pensée et il vous est arrivé ce qui m'est arrivé à moi-même. Car enfin, si je suis là, et si j'ai tenu à donner ce témoignage à l'effort de Le Corbusier, c'est parce que j'ai fait sa connaissance par ses oeuvres, non pas tout d'abord par ses livres, mais par la "Vue".

M. de Monzie raconte alors à quelles expériences il a été convié par le groupe de l'Esprit Nouveau.

"J'ai pris contact avec les hommes de l'équipe Le Corbusier, Jeanneret, Lipschitz etc. Nous avons causé et j'ai compris, ou j'ai cru comprendre, qu'il y avait là une des rares formes de l'esprit synthétique de notre époque ...

L'extraordinaire indigence de l'architecture d'avant-guerre et, je dirais presque d'après-guerre, se manifeste dans cette espèce de volonté qu'on a eue d'associer le présent au passé, au-dessus de la guerre, comme s'il y avait eu un intermède tragique ; on recommence les copies du grec, l'adaptation de l'ancien, mais il se trouvait cependant quelqu'un pour développer librement ses conceptions, ses conceptions adaptées à ses vues sociales. Et c'est pourquoi, j'ai lu, moi-aussi, "*Vers une architecture*". C'est pourquoi j'ai donné ma confiance, mon amitié à un homme qui voulait enfin faire large et bâtir clair. Ce besoin de la clarté qui devrait se manifester dans les choses publiques ou dans les assemblées politiques, il est déjà dans un cerveau d'artiste, dans un cerveau de constructeur.

Voilà comment, M. Frugès, par les mêmes chemins de l'esprit, je suis venu à m'intéresser à l'œuvre de Le Corbusier. C'est pourquoi j'ai considéré comme un délassement ce voyage au pays presque natal et puis comme un devoir d'assistance gouvernementale pour les jeunes. Il ne sera pas dit qu'un gouvernement démocratique ait une forme tellement protocolaire qu'un ministre n'aurait pas le droit de manifester son sentiment en pareille manière.

C'est une bonne et belle leçon que donne le pays du bordelais. On pouvait craindre qu'il ne fut pas trop disposé à renouveler la grande technique, à bouleverser la vie sociale. Car il y a ici des accoutumances, on dirait un espèce de snobisme de la conservation vestimentaire, intellectuelle et sociale qui s'oppose à certaines audaces.

Or, c'est précisément à Pessac, dans cette commune qui a déjà marqué son goût d'une certaine activité, d'une certaine audace, que vous avez rassemblé les possibilités de faire une belle démonstration. Et Messieurs, je dois surtout saluer celui qui a donné à cette entreprise la possibilité de se développer : M. Frugès. Il n'y a qu'une seule chose qui compte, c'est l'audace de votre esprit, c'est la décision que vous avez prise le premier jour. Il ne suffit pas d'avoir une belle pensée, il s'agit d'oser la mettre en pratique, de mettre derrière une belle pensée un peu de sa vie, c'est cela que vous avez fait et c'est cela que je salue".

III) COMMENT CONSTRUIRE ET QUE CONSTRUIRE ?

1) Les habitations individuelles.

Si les professionnels s'interrogent et apportent déjà des solutions à tous ceux qui veulent édifier des maisons moderne, le prix reste un problème majeur. Cela explique que certains observateurs, ayant étudié des exemples à l'étranger, soient tentés de proposer des remèdes qui pourraient diminuer le coût des réalisations dans leur ensemble. Un article de *La France*, signé par Longemer, en date du mardi 4 décembre 1928, est particulièrement intéressant à ce sujet, d'autant qu'il concerne le Sud Ouest. Il s'intitule : "Pour le développement économique du Sud Ouest : élevons des maisons en série".

"La crise du logement sévit sur tout le territoire sans grandes modifications. Comment en serait-il autrement avec le retard apporté aux réalisations normales depuis quinze ans ! Le déficit enregistré ne pouvait plus être comblé par l'initiative privée, l'intervention de l'état devenait nécessaire, la loi Loucheur est née de cette obligation.

Considérons toutefois le problème dans son intégralité. Il comporte deux faces : il faut bâtir et il faut bâtir vite. Or, dans les deux cas, une difficulté se présente dont la solution n'est pas particulièrement aisée : le manque de main-d'œuvre aussi bien pour l'extraction ou la confection des matériaux que pour l'exécution des maisons.

Allons-nous encore recourir à une importation en masse d'ouvriers étrangers ! Il ne faut pas le souhaiter car les salaires courraient le risque de passer les frontières pour notre plus grand préjudice. On ne saurait oublier que ces exportations, involontaires de notre part, de capitaux détruisent peu à peu la substance de notre pays.

D'un autre côté, l'intensification brutale de la demande, au regard d'une offre insuffisante, doit automatiquement provoquer une hausse des prix. Celle-ci eût été fatale et d'une certaine ampleur, si l'on n'avait pris soin d'ouvrir un robinet de décharge et de demander aux prestations en nature du Reich une large portion des matières à utiliser. Mais cette formule ne résolvait pas la question des bras. Les allemands, avec leur sens pratique aigu, ont fait le raisonnement suivant : "si nous voulons bénéficier d'un maximum de prestations, il nous faut imaginer un type de constructions dont nous réaliserions la presque totalité des éléments, et adopter un procédé qui réduise

au minimum la main d'oeuvre batimentaire". De là à concevoir l'idée de la maison en série, il n'y avait qu'un pas qui fut franchi sans peine. Les prix actuels du bois interdisaient formellement l'emploi des ligneux pour les cadres et les solives. Au contraire, les perfectionnements de la sidérurgie germanique devaient faciliter une production sans limites de pièces de métal standardisées, lesquelles, dans la maison d'acier type aménagée à Dresde, se réduisent à quelques modèles : châssis de la carcasse, châssis de portes, châssis de fenêtres, solives de planchers et toitures, tôles ondulées de couverture que les usines peuvent confectionner en vitesse et qu'il suffira de boulonner. Les murs seront constitués par des carreaux de ciment pour le dehors, de plâtre à l'intérieur, moulés aussi en série. Les planchers sont prévus en béton goudronné. Tout cela est d'une simplicité déconcertante.

On se rend compte aisément qu'il n'est pas besoin de techniciens, à proprement parler, pour la juxtaposition des diverses pièces de l'édifice que des manœuvres puissent suffire à la besogne sous le contrôle d'un praticien et qu'il faille effectivement un minimum de personnel pour l'exécution. Dans la réalité, trois hommes peuvent parachever en trente-cinq jours une maison de quatre logements. C'est le triomphe de la rationalisation. C'est l'application au bâtiment des théories de Ford dont l'efficacité ne se discute plus.

Les français -nous en avons la preuve- ont imaginé plusieurs formules similaires mais ils en sont demeurés aux projets tandis que l'Allemagne a déjà outillé spécialement des usines pour la fabrication des éléments de la maison d'acier. D'autre part, nous avons intérêt à recourir aux prestations pour échelonner, sur une longue période, nos débours, en même temps que nous facilitons au Reich le paiement de ses dettes à notre endroit. Nous ne devons pas faire montre d'un amour-propre maladroit et refuser l'outil qu'on nous propose, outil sûr et garanti, qui, en peu d'années, pourrait heureusement transformer la physionomie de la France, la décongestionner et l'aérer, l'outil enfin qui pourrait faire pousser des plages sur nos côtes privilégiées".

Dans son édition du mercredi 30 octobre 1929, *La France* consacre un article à une exposition de maisons métalliques à la Porte de Versailles. On y remarque que "les fenêtres et les volets s'ouvrent en faisant glissière sur la partie intérieure du châssis qui disparaît dans l'épaisseur des murs. Le tamis, composé de fil de fer et de terre cuite, forme la structure des murs". Les idées allemandes semblent progressivement intéresser le public français qui, de plus en plus nombreux, visite ces expositions et lit la presse⁹.

A Bordeaux, le *Sud-Ouest économique*, dans le numéro 110 de juillet 1925 propose quelques réflexions sur de nouvelles constructions et sur l'usage du fer :

- "La villa "Carde " est une maison en bois. L'Amérique, pays du progrès et du confort, construit des villes entières en bois depuis les régions les plus froides ... jusqu'aux plus chaudes. A cette époque de pénurie de main d'œuvre et de cherté des matériaux, là où il faudrait un an pour construire une maison en dur de 100.000 fr., il suffit d'un mois, avec une dépense de 30.000 fr., pour avoir un logement équivalent, habitable tout de suite car il n'y a pas à craindre l'humidité néfaste des maisons neuves. La villa "Carde", du type bungalow où

⁹ Annexes : exemples d'articles parus sur les nouvelles constructions.

le souci du confort moderne avait présidé à l'aménagement, est un modèle qui a été présenté à la foire de Bordeaux". Un haut fonctionnaire américain a même affirmé que "la villa "Carde" était, en tous points semblable aux maisons américaines les plus récentes et les mieux agencées".

-En ce qui concerne le fer forgé, on assiste à un véritable plaidoyer en faveur de la légèreté de l'ornementation et aussi pour la recherche d'une facture "sobrièreté presque classique". L'auteur de l'article ajoute : "Les artistes ont une tendance, à notre avis néfaste, à faire travail d'orfèvrerie bien plus que de ferronnerie. Le fer n'est pas fait pour être regardé à la loupe. Il faut traiter un métal selon la façon dont il doit être examiné, et ne donner à un travail qu'une main d'œuvre proportionnée à la valeur de la matière employée".

Les maisons économiques Dorgans **(ill. n°39)* sont le troisième exemple proposé par le journal pour abaisser le prix de la construction. Voici ce qui est dit :

"Pour résoudre la crise du logement, il faut construire. Mais la construction, suivant les anciennes méthodes, exige des matériaux d'un prix très élevé et une main d'œuvre de plus en plus rare et de plus en plus chère. Architectes, ingénieurs et chimistes se sont donc préoccupés, d'une part de remplacer les matériaux naturels par des matériaux artificiels qui sont fabriqués en série utilisant des matières premières d'un prix relativement bas et qui n'exigent aucun travail d'adaptation telle que la taille, d'autre part, ils ont cherché à supprimer, autant que possible, l'intervention d'une main d'œuvre spécialisée.

Ainsi les quatre types de maisons économiques du système Dorgans peuvent être construites sans avoir recours, sauf pour la charpente, les portes et les fenêtres, aux nombreux ouvriers du bâtiment. De sorte que leur prix de revient, clef en main, est abaissé à 570 ou 600fr le m² au lieu de 1100 ou 1200 que coûteraient des immeubles de même importance avec une décoration identique.

* type A : 25000 fr. : 3 pièces, water-closets et cave.

* type B : 30000 fr. : 4 pièces, un porche, wc et une cave.

* type C : 37000 fr. : 5 pièces, salle de bains, hall d'entrée, wc et cave.

* type D : 61000 fr. avec 2 étages :

- -rez-de-chaussée : 4 pièces et un hall.
- -1er étage : 4 chambres, 2 cabinets, salle de bain,
- wc et cave.

Les produits utilisés sont de cinq sortes :
-pierre artificielle
-marbre artificiel
-brique de revêtement
-planchers sans joints
-plafonds lavables.

2) Les nouveaux équipements.

Dans ce domaine, il faut observer la place toute particulière qu'occupe le fameux pont à transbordeur qui devait être le deuxième grand franchissement de la Garonne à Bordeaux. Le *Sud Ouest économique*, dans le numéro 122 de janvier 1926, consacre un article (rédigé par Henri Martin) à ce type de technique sur laquelle on fondait beaucoup d'espoir à l'époque. **(ill.n°40)*

"L'assemblée générale annuelle de la société anonyme du pont à transbordeur de Bordeaux (système Arnaudin) s'est tenue récemment dans notre ville sous la présidence de M. Charles Cazalet son président. Étaient présents M. Arnaudin fils et Leinekugel-Le Coq fils et gendre du regretté F. Arnaudin".

On dresse un état de la question, il est alors indiqué que le dossier est complètement à jour au point de vue technique :

"Les villes de Bilbao, Rochefort, Rouen, Nantes, Marseille, New-Port-Mount en Angleterre sont dotées de ponts à transbordeur qui apportent leur aide à la production commerciale de ces cités. La première utilisation des ponts à transbordeur remonte à une origine déjà ancienne. C'est en 1869, alors que l'ingénieur Roebling commençait à construire un pont suspendu sur l'East River à New York que J. W. Morse émit le projet d'appliquer à ce pont un système de transbordeur dont il donna une description dans le numéro du 29 mai 1869 du *Scientific American*. Ce pont de 486 mètres,50 de portée commencé en 1869 fut terminé en 1883. Mais le véritable inventeur du pont à transbordeur fut Ferdinand Arnaudin qui construisit de 1887 à 1889 à Bilbao en Espagne un pont à transbordeur d'une portée de 160 mètres entre pylônes.

D'autres ingénieurs suivirent l'exemple de F. Arnaudin dans la construction d'ouvrages de moindre importance en général qui sont au nombre de cinq. Ces ouvrages ont contribué partout par la continuité, la régularité de leurs services, au développement industriel et commercial du port où ils ont été construits.

L'achèvement du pont à transbordeur de Bordeaux comprend trois phases disjunctes :

-la première réside dans le lancement dans le vide des câbles de la suspension. Cette opération est commencée et plusieurs câbles ont déjà été lancés.

-la deuxième phase consiste dans le lancement des diverses travures du tablier. Il y aura ainsi à Bordeaux pour la partie centrale 40 opérations de ce genre puisque chaque travure aura dix mètres de longueur sur douze mètres de largeur et pèsera chacune de vingt à trente tonnes.

-la troisième et dernière phase consiste dans la mise en place sur une rive du cadre de roulement, de la suspension de la nacelle et de la nacelle elle-même.

Le mécanisme moteur est mis en place simultanément et l'ouvrage peut subir ses épreuves avant sa mise en exploitation.

Les dispositions d'exécution prévoient que tout l'appareil voyageur en surcharge d'épreuve pèsera 150.000 kilos c'est dire la robustesse avec laquelle on établit ce pont qui pourra répondre à tous les besoins du trafic".

L'espoir de M. le président Ch. Cazalet est que l'automne de 1927 ou le printemps de 1928 voient l'inauguration de la mise en service du pont à transbordeur de Bordeaux. Cet ouvrage a été conçu en 1893 et commencé en 1910 et tous ceux qui s'intéressent à l'avenir économique de la ville demandent qu'il soit achevé avec célérité.

3) Projets et réalisations à l'étranger.

Dans l'entre-deux-guerres, la France, en général, regarde de près ce qui se passe à l'étranger dans le domaine de l'architecture et de la construction, de manière à trouver souvent des sources d'inspiration. A. Marquet, quant à lui, observe avec beaucoup d'admiration les États-Unis qui symbolisent, à ses yeux, une modernité qu'il convient de copier tant que faire se peut.

a) Les exemples anglais et américains.

Le jeudi 25 février 1925, *La France* présente la construction des maisons de fer en Angleterre :

"Des entrepreneurs britanniques construisent en trois semaines, des maisons métalliques, "Je sais tout" donne la nouvelle et publie des photographies pour convaincre les incrédules.

Sur de légères charpentes de bois, on cloue des plaques de fer . Fer "repoussé" s'il vous plait, imitant le papier peint riche et qui donne aux parois des différentes pièces un air cossu. Quand les murs métalliques sont construits, on bâtit extérieurement des murs légers, faits de blocs de béton. On ménage entre la paroi inférieure et la paroi extérieure, un espace que l'air occupe et qui préserve la maison contre l'humidité. Ainsi les murs ne peuvent ni se rouiller ni se bosseler. L'ensemble de l'habitation, ainsi obtenue, est fort coquet. Rapidité de construction, solidité, propreté, voilà les principales qualités des maisons de fer imaginées et construites par les architectes et entrepreneurs britanniques".

Les États-Unis apparaissent comme un véritable symbole de la modernité, ils sont dans ce domaine la référence absolue. Aussi tout ce qui se projette ou se réalise outre-Atlantique est soigneusement examiné et commenté en Europe et particulièrement en France. On y observe en particulier les gratte-ciel dont on ne cesse de commenter l'inquiétante hauteur. Le 4 juin 1926 *La France* évoque un nouvel édifice new-yorkais, haut de trente cinq étages, édifié pour une compagnie de téléphone au cœur d'un quartier misérable et illustrant "les modernes théories des architectes américains". **(ill. n° 41)*

Le vendredi 18 mars 1927, **(ill. n°41)* le même quotidien bordelais consacre un court article à ce que l'on nomme déjà les super gratte-ciel de New York. Non seulement l'édifice est géant mais la maquette destinée à le présenter au public est tout à fait extraordinaire. Elle est l'œuvre de M. John Weinbrenner architecte. Elle représente un immeuble qui doit être construit dans cette ville, il aura 120 étages au-dessus du sol et vingt étages en sous-sol qui seront aménagés en garages. La maquette a demandé six mois de travail, elle mesure 4,50 mètres de haut et a 4000 fenêtres.

Toujours dans le gigantisme, il est question le 6 octobre 1928 d'un autre building américain plus élevé cette fois que la Tour Eiffel. Le journal local le présente de la manière suivante :

"On sait jusqu'à quel point les citoyens des États-Unis poussent la passion des records. Tout ce qui est "le plus beau", "le plus grand", "le plus petit", "le plus sot", "le plus ...quelque chose" enfin, les remplit d'aise. A Paris, leur première visite est pour la Tour Eiffel qui passe même avant le tombeau de Napoléon dans le bréviaire des touristes. C'est dire quelle admiration excite chez les yankees l'œuvre métallique du fameux ingénieur parisien.

On ne sera donc pas étonné d'apprendre que nos anciens "associés " de la guerre ont cherché à égaler, voire à dépasser le fameux modèle d'acier. C'est presque chose faite aujourd'hui. On est, en effet, en train de construire à New York, dans la 42ème rue, une maison qui aura 110 étages ! Elle aura 1200 pieds de hauteur, dépassant le fameux Woolworth building de 416 pieds et supplantant la Tour Eiffel par 226 pieds. Près de 400 mètres de ciment armé et de fenêtres. C'est énorme. Nous serions même tenté d'écrire que c'est "kolossal" si cet adjectif n'était réservé dans le vocabulaire un peu simpliste des foules, aux choses de l'Allemagne. Disons du moins, toujours avec le populaire, que c'est "pyramidal" .

Poursuivant dans la démesure, le samedi 26 mai 1928, *La France* annonce que :

"le plus vaste hôtel du monde sera "évidemment" édifié en Amérique. Les travaux sont en voie d'achèvement. L'hôtel sera l'attraction de la huitième avenue de New York. Il comprendra 2500 chambres avec salle de bains réparties dans 45 étages. Il coûtera plus d'un demi million de francs."

Le quotidien bordelais, le mercredi 19 septembre 1928, évoque la maquette (reproduite dans *L'Illustration*) d'un immeuble en cours de construction à Chicago. *(ill. n° 42 a & b)

"Cet édifice monumental abritera les services d'un grand journal: *The Chicago Daily News*. Aux États-Unis, la presse de province est aussi puissante et aussi importante que celle de New York ou celle de Washington, les deux capitales, elle possède des installations qui lui ont coûté des millions de dollars. L'immeuble du *Chicago Daily News* est bâti en plein cœur de la cité, au-dessus de dix voies ferrées, ce qui représente un tour de force technique. Il mesure 133 mètres de long et 70 mètres de large. A sa base, s'étend jusqu'au bord de la rivière une terrasse. Les architectes, messieurs Hollabird et Roche ont réservé la moitié environ des étages du formidable immeuble aux divers services du journal, la location du rez-de-chaussée et de nombreux bureaux ou commerces diminuera le total des frais engagés".

Très rapidement on se demande quand les américains pourront s'arrêter tant on sent chez eux une soif de records. En novembre 1929¹⁰, il est question d'un nouveau building dans une artère de New York, cette fois on parle d'une hauteur de 800 pieds c'est à dire de 244 mètres et on commence à éprouver un certain vertige face à de telles réalisations.

Ce modèle américain s'exporte très loin, puisque l'on apprend qu'en Chine, alors en pleine modernisation, un premier gratte-ciel est en construction à Shanghai et qu'il sera la reproduction du type du "building" américain.¹¹

¹⁰ *La France*, dimanche 3 novembre 1929.

¹¹ *La France*, mardi 15 janvier 1929.

Outre-atlantique, non seulement on construit des immeubles d'une hauteur extraordinaire très rapidement copiés, à une moindre échelle, dans le monde entier, mais encore on se lance dans l'édification d'infrastructures gigantesques que l'on observe partout avec étonnement et curiosité avant de se lancer, plus tardivement, dans des réalisations semblables. Ainsi, le mercredi 6 mars 1929, *La France* fait état de l'édification du barrage de Proima, impressionnant par son ampleur. Il contrôle une partie des eaux de la région de Los Angeles pour la vallée de San Francisco. Il a nécessité quatre années de travail ininterrompu et coûté 2 500 000 dollars. Il n'a pas son pareil dans le monde entier et mesure 112 mètres de hauteur.

b) Les nouveautés en France

Le magazine "*La science et la vie*" signale que l'on se lance dans le bétonnage des routes qui est en train de faire beaucoup de progrès en France. Il semble être une solution pour la voirie moderne.

"Le béton est un mélange de pierre, de sable et de ciment qui nous vient d'Amérique et qui prépare en trois minutes un plein wagonnet de matière répandue automatiquement sur la chaussée. La bétonnière peut produire dix tonnes de béton à l'heure et c'est très suffisant".¹²

Bien entendu, les professionnels de la construction suivent de très près l'évolution de toutes les nouvelles techniques. Ainsi, on apprend par *La France* du 26 février 1927

"que les syndicats des entrepreneurs de travaux publics, de terrassements et de ciment armé de Bordeaux et du Sud-ouest, sous la présidence de Messieurs L. Pichon et G. Prévot, ont présenté au Trianon Théâtre, une intéressante causerie de M. Arnaud Jourdain, directeur de la revue "*La technique des travaux*", accompagnée de la projection d'un film documentaire illustrant d'une façon vraiment saisissante les progrès réalisés dans le domaine de la construction.

Les deux sujets traités ont été: "La route moderne" et les "Fondations en béton". Le conférencier a évoqué la méthode de construction des routes aux États-Unis où le béton remplace de plus en plus tous les autres procédés à cause des multiples avantages qu'il présente. Le matériel est coûteux, mais, largement et vite amorti par le rendement obtenu. "La route en béton revient à un prix deux fois moindre que la route en macadam. Le béton armé, trop coûteux est remplacé par le béton renforcé".

Un nouveau procédé de fondation a été aussi évoqué, il semble

"apporter sa part aux progrès dans l'aménagement de piliers verticaux destinés à soutenir un édifice et à offrir toutes conditions de solidité, stabilité, robustesse, en donnant une base puissante, une assise sûre, quels que soient les terrains traversés".

Parallèlement, regardant toujours vers les États-Unis, on s'intéresse déjà aux garages modernes à étages, Edmond Blanc dans *La France* du 20 mars 1925 déclare que

"le garage d'automobiles est appelé à un grand avenir. Il préoccupe non seulement l'usager de l'automobile, souvent fort en peine pour abriter sa voiture mais aussi le passager en station dans une localité où l'attirent ses affaires ou ses plaisirs".

¹² *La France*, mardi 3 février 1925.

On se met donc à dessiner le garage idéal en s'inspirant des américains qui nous ont devancés dans ce domaine et ont imaginé des garages en sous-sol avec des box fermés, des ateliers, un gardien. On projette aussi des garages à deux et trois étages et à New York on a même doublé ce nombre. Ce type de construction semble être avantageux dans les villes où le terrain est cher.

Certains projets se révèlent assez originaux, et même si quelques personnes y croient, leur avenir semble assez limité. A ce sujet, un architecte français, du nom de Sauvage envisage pour le futur des maisons pyramidales, il en a d'ailleurs fait élever une à Paris. Ses arguments en faveur de ce type de constructions sont les suivants :

"l'air et la lumière pénètrent partout, aucun logement de ces curieux immeubles qui nous paraissent étranges, n'est sombre. Chacun d'eux possède une petite terrasse sur laquelle le locataire peut placer quelques-uns de ces mélancoliques pots de fleurs citadins ou prendre l'air du soir au chant qui monte de la rue". D'après lui, "dans quelques centaines d'années, peut-être, toutes les maisons auront la forme de ces pyramides tronquées et l'urbanisme en sera complètement transformé".

*c) Les exemples allemands. *(ill. n°43 a & b)*

L'Allemagne n'a rien à envier aux autres pays dans la mesure où elle est capable de présenter, elle-aussi, des exemples architecturaux très originaux bien que dans la droite ligne de ce qui peut se faire outre-atlantique.

A titre d'exemple *La France* présente dans un article du jeudi 22 décembre 1927 la "Maison en fer de lance" qui vient d'être construite à Hambourg.

"Il y a dans New York un curieux gratte-ciel surnommé "le fer à repasser" à cause de sa forme. Il y a dans Hambourg, une maison récemment achevée dont une des façades rappelle le fer de lance. Qu'on n'aille pas s'écrier : "Incorrigibles allemands ! Leur militarisme se manifeste jusque dans la forme de leurs maisons ! "Ce serait naïf et inexact, car nous tenons, en fait, que les architectes du nouvel immeuble hambourgeois n'y ont pas vu malice.

Quoiqu'il en soit, cet échantillon de l'architecture allemande moderne est curieux à beaucoup d'égards.

Il a été conçu de façon à laisser pénétrer partout l'air et la lumière. A partir d'une certaine hauteur, les étages sont en retrait les uns par rapport aux autres. Cela a permis l'aménagement de très larges balcons qui sont de véritables rues intérieures sur lesquelles s'ouvrent les "porte-fenêtres" des différents bureaux.

Des armateurs de la ville (qui est, comme on le sait, un des ports les plus importants du monde) ont fait bâtir cette cité commerciale pour y installer leurs bureaux. Mais la maison comporte également, un certain nombre de boutiques, d'entrepôts, d'expositions. Elle est, à peu près entièrement, en ciment armé avec des revêtements de façade en brique et des motifs de décoration. Et c'est maintenant, grâce à sa forme bien germanique, à ses dimensions et à son caractère moderne, une des curiosités architecturales de la plus grande cité maritime allemande."

Toujours outre-Rhin, on apprend dans un article de *La France* du lundi 16 janvier 1928 que

"l'architecture de la vieille Europe commence à s'inspirer des "sky-scrapers" des américains. Un édifice à usage d'usine moderne vient d'être construit, non

point chez nous, mais près de ... Berlin. C'est le plus grand du genre en Europe."

En Allemagne, la presse fait part aux lecteurs des projets des architectes, ce qui engendre une certaine fierté dans la population et bien entendu dans notre pays on en a les échos. Ainsi apprend-t-on ¹³ que "le professeur Karl Stedieck de Berlin vient de présenter un projet de piscine géante qui pourra contenir 3000 nageurs, sa construction coûtera 12 millions de marks". A Leipzig, à l'occasion de l'inauguration de la foire, on n'a pas hésité à construire un immeuble de neuf étages. ¹⁴ A Berlin, ¹⁵ on prévoit l'achèvement en octobre 1929, d'un immeuble moderne dont la construction débute en décembre 1928. Il abritera les bureaux d'une fabrique de cigares. Il occupera un angle, au rez-de-chaussée une galerie sera séparée de la rue par une colonnade. Sur cet ensemble se dresseront six étages surmontés d'une petite construction de deux étages. Les exemples européens prouvent que la modernité s'impose au niveau des formes et des matériaux mais que les bâtisses sont incontestablement moins hautes qu'aux États-Unis.

A la même époque, ¹⁶ on évoque l'existence de cottages allemands à bon marché qui viennent d'être construits à Francfort sur le Main. Ils sont édifiés en "ciment armé afin de remédier à la crise du logement. Les appartements sont loués à raison de cinq à sept dollars et demi par mois". La France ne semble pas alors être la seule à se lancer dans une politique d'habitations à bon marché en faveur des catégories les plus démunies.

Pourtant, les architectes, conscients des limites de la superficie des terrains urbains et de la hausse constante de leur prix, ont compris que les américains avaient raison de construire en hauteur. Les préoccupations hygiénistes sont omniprésentes dans leur choix puisqu'ils essaient partout de faire entrer au maximum l'air et la lumière. Quand on obéit à ces critères on peut donc être considéré comme moderne. Toutefois, beaucoup de gens se posent de multiples questions sur l'avenir de ce type de bâtiments et sur leur place dans le paysage urbain. A cet égard, *La France* du jeudi 16 février 1928, publie des réflexions "à propos des gratte-ciel" qui sont très instructives.

"On les démolit après quelques décades, "parce qu'ils sont atteints d'une faiblesse originelle" qui les rendrait dangereux au bout de vingt ou trente ans. Ils sont comme ces jeunes gens, trop vite poussés, dont le teint chlorotique fait peine à voir et à qui le médecin recommande les reconstituants sous peine de graves accidents. Un immeuble de quarante étages ne peut avoir une base d'une surface proportionnelle à sa hauteur. Il est toujours, malgré les précautions sévères qui sont prises par les architectes et les entrepreneurs, comme un landais de naguère sur ses échasses, sa solidité ne dure qu'un temps.

¹³ *La France*, samedi 11 août 1928.

¹⁴ *La France*, vendredi 31 août 1928.

¹⁵ *La France*, jeudi 27 décembre 1928.

¹⁶ *La France*, dimanche 18 novembre 1928.

Le ciment armé, qui entre presque exclusivement dans la construction de ces édifices gigantesques, et pourquoi gigantesques, est un matériau qui a rendu et qui rendra d'éminents services mais qui n'est pas encore parfaitement connu parce que les études qui ont été faites sur sa véritable valeur n'ont porté que sur quelques années. Les essais auxquels se sont livrés les techniciens new-yorkais semblent avoir montré que le fer, qui constitue l'armature du ciment, est fort sensible à la température et à la pression surtout quand il est utilisé d'une façon aussi intensive que dans les gratte-ciel.

Voilà pourquoi, tous les vingt ans environ, les immeubles aux multiples étages dans lesquels New York a mis son naïf orgueil sont jetés bas comme de vulgaires châteaux de cartes pour faire place à d'autres.

Ainsi, le fond du décor de la ville se modifie sans cesse. Les américains qui aiment, ou affectent d'aimer le passé des autres peuples, agissent comme s'ils voulaient détruire leur "passé" à eux, à mesure qu'il se forme"

Dans ce contexte, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'on pose la question du modernisme en architecture. Ce sera d'ailleurs le titre d'un article de *La France* publié le mardi 3 avril 1928 :

"Compte-tenu des exagérations de certains de ses desservants, l'art de l'architecture semble bien s'orienter de plus en plus vers le confort. Certaines créations de cet art peuvent dérouter parfois, et paraître, au contraire, s'éloigner de toute idée pratique. Ce ne sont pas les erreurs inévitables d'esprits trop en avance ou en retard sur leur siècle. En réalité, banques, théâtres, monuments publics sont construits de mieux en mieux en vue de leur véritable destination : abriter confortablement pour un temps plus ou moins long, un certain nombre d'individus amateurs de bien-être. Il n'est guère que les fameuses habitations à loyers modérés, bâties ici et là, d'une façon plus ou moins officielle pour offrir des refuges déplorablement étroits à leurs locataires".

Le quotidien bordelais cite deux exemples de bons choix architecturaux :

-Le grand hall de la banque de Rotterdam, à La Haye qui a le mérite de montrer combien certains architectes savent être modernes en respectant des thèmes anciens. Ici le style s'apparente au classique hollandais, mais a été assoupli de telle manière qu'il s'ajuste parfaitement aux exigences des clients modernes d'une grande banque.

-Le Titania-Palace, un des plus récents cinémas de Berlin, est, pour sa part, le témoignage du "colossal germanique", mais assagi. Sans abandonner son "tempérament" spécial, l'architecte allemand s'est plié à la règle du confort moderne et à la première règle, surtout en matière de salles de spectacle : voir convenablement de toutes les places.

Entre 1925 et 1929 on n'a eu de cesse de présenter dans les journaux toutes les nouveautés architecturales qui pouvaient exister ; on peut, toutefois, se livrer à plusieurs remarques.

En premier lieu, on pensait, lors de la grande exposition des arts décoratifs de 1925 que la modernité aurait Paris comme point de départ : or il n'en a rien été. Les États-Unis, l'Allemagne sont les pays qui innovent le plus en matière de construction et de décoration.

En second lieu le public est intéressé, il observe, il commente, mais il a très peu le désir d'adopter des formes et des matériaux nouveaux quand il s'agit

de faire construire sa propre maison. Seule une élite se laisse séduire et fait confiance aux architectes les plus novateurs. Enfin , beaucoup d'architectes s'interrogent, en particulier sur les gratte-ciel, et ne cachent pas leur inquiétude pour l'avenir. Dans *La France* du lundi 2 décembre 1929 un article non signé résume les préoccupations de la profession face à ce problème :

"Faut-il gratter le ciel?"

Telle est la question, à forme étrange, que se posent certains architectes européens. Cela revient à dire, selon une formule plus familière à nos yeux : faut-il bâtir des gratte-ciel dans notre vieux monde ?

Affaire controversée. Pour les architectes nourris de tradition, la réponse est un non énergique. Pour ceux qui prennent volontiers des enseignements dans les audacieuses nouveautés, la réponse est un oui non moins précis. Nous n'avons aucune propension à départager des techniciens aussi avertis et aussi contradictoires dans leurs opinions. Mais il nous semble qu'on pourrait d'abord se demander, en France, si la nécessité des "gratte-ciel" se fait vraiment sentir. A Paris peut-être les tenants de l'américanisme trouveraient-ils quelque raison pratique à l'appui de leur thèse. Et encore. Mais, dans le reste de la France, c'est à dire dans la plus grande partie de la France, quelle nécessité invoquer ? Quoiqu'il en soit ,et comme il est bon de s'informer avant de prendre parti, si tant est qu'il faille prendre parti, nous publions, de temps en temps, quelques visions cubistes empruntées à la rue de New York ou de Chicago afin d'éclairer la religion architecturale de nos lecteurs".

A titre d'exemple le quotidien présente ce jour-là : "un ensemble de buildings de l'avenue Lexington à l'est de New York" pris d'une fenêtre du 68ème étage avec une vue plongeante de 200 mètres de haut. Le deuxième exemple évoqué est encore plus vertigineux puisque l'on constate que New York vue de haut fait apparaître les automobiles et les tramways qui y circulent réduits à la taille d'insectes. On pose alors la question : "Notre vieille Europe offrira-t-elle dans quelques dizaines d'années des visions aussi... comment dire... inquiétantes ?

CHAPITRE 6

LES INSTITUTIONS ET LES ARTISTES A BORDEAUX.

INTRODUCTION

I) LA CRÉATION DE L'ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE DE BORDEAUX.

- 1) Une mise en place difficile.
- 2) Le fonctionnement de l'École.
- 3) Les locaux et le règlement.
- 4) Le budget.
- 5) Le directeur: Pierre Ferret 1877-1949.

II) L'ARRIVÉE DE F.M. ROGANEAU À LA TÊTE DE L'ÉCOLE DES BEAUX -ARTS DE BORDEAUX.

III) LES ARTISTES BORDELAIS : EN PARTICULIER RENÉ BUTHAUD.

- 1) R. Buthaud
- 2) Les autres artistes.

CONCLUSION

CONCLUSION DU 1^{ER} VOLUME.

CHAPITRE 6

LES INSTITUTIONS ET LES ARTISTES A BORDEAUX.

Deux événements importants vont se produire entre 1925 et 1929, ils auront des conséquences sensibles sur l'évolution de l'architecture et de la vie artistique de la cité. En effet, le 21 janvier 1928 est créée L'École régionale d'architecture et en 1929, à la mort de Paul Quinsac, François-Maurice Roganeau devient directeur de l'École municipale des Beaux-Arts de Bordeaux.

La connaissance de ces deux domaines n'est pas aisée dans la mesure où l'on se trouve confronté à un problème de sources. D'un côté les archives de l'École des Beaux Arts ont été détruites en 1968, on a voulu ainsi effacer toute trace d'un enseignement jugé périmé. La majeure partie des documents a été détruite ou jetée à la décharge, la correspondance a été brûlée, les oeuvres des élèves ont été détériorées. Il ne reste que très peu d'éléments¹ pour aborder le sujet, d'autant que la plupart des architectes n'ont, eux-mêmes, pas conservé de traces de leurs travaux de cette époque.

Le petit dossier des Archives municipales de Bordeaux (748 R 1) a le mérite de livrer des renseignements directs. On peut aussi apporter quelques compléments grâce à un ouvrage qui n'a jamais été publié et qui avait été réalisé à la mémoire de l'École d'Architecture de Bordeaux et de son rayonnement en France et à l'étranger. Cette ébauche de livre était aussi une occasion pour beaucoup d'amis et d'anciens élèves de Claude Ferret. Je le remercie pour l'énorme travail accompli par lui-même et par son père au service de la ville et de la région. Toutefois, on peut, malgré tout, faire un léger reproche aux auteurs à savoir leurs gros emprunts à d'autres travaux déjà publiés² même si l'on comprend aisément qu'ils y ont été contraints par l'absence de sources sur le sujet.

En dehors de cette documentation³ il reste les oeuvres des nombreux architectes et artistes de l'entre-deux-guerres et les déclarations de certains, tel René Buthaud, qui est sans doute celui qui s'est le plus exprimé sur le sujet.

¹ Le problème de l'absence de documents est abordé déjà par Mme Colette Lestage dans son mémoire de maîtrise d'histoire de l'art contemporain : *Recherches sur le peintre F.M. Roganeau 1883-1973*. sous la direction de M. le professeur Rabreau, 1991. Université de Bordeaux 3.

² En particulier : Epron Jean-Pierre, *Éclectisme et profession, la création des écoles régionales 1889-1903*. Rapport de recherche, Nancy 1987, p.151.

³ Principalement : *René Buthaud*, Entretiens avec Jacques Sargos, présenté par J. du Pasquier. Lexique établi par J. du Pasquier et Valérie de Raigniac. L'horizon chimérique, 7 rue Leyteire, Bordeaux, 1987.

D) LA CRÉATION DE L'ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE DE BORDEAUX.

1) Une mise en place difficile.

Le 9 avril 1926, M. Pierre Ferret, architecte D.P.L.G. envoie une lettre à la mairie de Bordeaux. Elle est destinée, bien entendu, au maire pour qu'il l'examine et qu'il la fasse insérer dans les trois journaux de la ville dans le but de tenir les intéressés au courant des efforts tentés par les sociétés d'architectes de Bordeaux pour obtenir satisfaction et pour leur faire état de l'appui bienveillant accordé par la mairie. En voici le contenu :

"Une École régionale d'architecture à Bordeaux.

Les architectes qui doivent, tout d'abord, être des artistes, sont aussi les créateurs et les conservateurs d'une partie très importante du patrimoine immobilier de la France. Il faut donc à notre nation un minimum d'architectes instruits et honorables.

La profession étant libre, le diplôme du gouvernement, consécration des hautes études d'architecture faites pendant environ cinq années à l'École des Beaux-Arts, confère à ceux qui en sont possesseurs, une autorité qui donne toutes garanties aux clients éventuels des architectes titulaires de ce diplôme. Le diplôme est, en quelque sorte, comparable à la thèse du médecin.

Mais, alors que celui-ci peut conquérir son grade de Docteur dans toutes les grandes villes de France où se trouvent des facultés, à Bordeaux et dans notre région, les architectes sont obligés d'aller à l'École nationale et spéciale des Beaux-Arts de Paris pour obtenir, après des études dont la durée est de cinq années environ, le titre d'architecte diplômé par le gouvernement dont l'utilité se manifeste chaque jour davantage.

Il résulte de cette situation que, seuls les jeunes gens de notre ville et de notre région dont les familles ont les ressources suffisantes pour leur permettre d'entretenir leur fils à Paris, peuvent prétendre à obtenir ce diplôme.

Ce fait est d'autant plus injuste et anormal, que le gouvernement a déjà reconnu à différentes écoles en France (auxquelles a été donné le nom d'Écoles régionales) le droit de former des élèves pouvant être diplômés sans aller à l'École nationale des Beaux-Arts de Paris. Ces villes sont : Lyon, Marseille, Lille, Rouen, Strasbourg et Rennes. Bordeaux et notre région se trouvent donc, de ce fait, en état complet d'infériorité, ce qui cause un gros préjudice aux architectes de notre région, à leurs élèves et à leurs familles.

Le groupe de Bordeaux de la Société des architectes diplômés par le gouvernement et la société des architectes de Bordeaux et du Sud-Ouest s'étaient émus de cette situation et, à la suite d'une démarche faite par ces deux importants groupements, M. le Maire de Bordeaux avait prié M. Ferret, architecte D.P.L.G. et professeur d'architecture à l'École des Beaux-Arts de Bordeaux, de lui faire un rapport, assorti d'un projet de budget, sur la création d'une École régionale à Bordeaux dont il avait reconnu l'utilité incontestable.

Ce rapport vient d'être remis à M. le maire par une délégation de la Société des architectes de Bordeaux et du Sud Ouest.

Nous avons la satisfaction d'annoncer que M. Le maire a fait un accueil très favorable à cette délégation et qu'il l'a assurée de son désir d'aboutir dans le plus

bref délai car le projet de budget qui lui a été soumis ne lui paraît pas être d'une importance de nature à rendre impossible la réalisation de ce projet. Nous pouvons donc attendre avec confiance, l'heure de la justice va bientôt sonner".

Le 23 mars 1927, dans une lettre à M. A. Marquet, M. Costedoat, adjoint au maire pour l'instruction publique et les Beaux-Arts, demande à l'autorité municipale de faire pression sur le ministère à Paris pour que la demande des architectes bordelais aboutisse :

"Au mois de juin dernier, ⁴ à la suite d'un rapport de M. Ferret approuvé par vous, le conseil d'administration adopta en principe la création d'une École régionale d'architecture à Bordeaux.

Cette création était subordonnée à l'approbation du projet par l'administration supérieure et à l'octroi, par l'État, d'une subvention égale au 1/3 de la dépense, destinée à assurer le fonctionnement de l'École.

Une démarche dans ce sens devait être faite par vos soins.

A la date du 10 mars courant, le président du syndicat des architectes de Bordeaux, ému de voir qu'aucune décision définitive n'avait été encore prise, vous a prié de lui faire savoir quelles étaient, à cet égard, les intentions de l'administration municipale et le résultat des démarches entreprises.

Le moment est venu d'intervenir auprès de l'autorité supérieure afin d'obtenir d'elle, et l'approbation du rapport de M. Ferret, dont une copie lui sera transmise, et la participation de l'état aux frais d'installation et de fonctionnement conformément au décret du 23 janvier 1913.

Il y a urgence à faire toutes les démarches nécessaires si nous voulons que l'École s'ouvre à la rentrée prochaine d'octobre, d'autant que les villes qui, comme la Ville de Tours, se sont désistées en faveur de Bordeaux attendent avec impatience une décision.

Je vous serais donc obligé, si vous vouliez intervenir, dans le délai le plus rapproché, auprès de M. le Ministre de l'Instruction Publique qui ne pourra manquer d'accéder à vos désirs. Nous pourrions faire, alors, à la lettre de messieurs les architectes, la réponse qu'ils attendent et qu'ils souhaitent favorable".

Dans ce but, le 28 mars 1927, le maire de Bordeaux et député de la Gironde, adresse le courrier suivant au ministre de l'instruction publique:

"J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, copie d'un rapport qui m'a été adressé en faveur de la création à Bordeaux d'une École d'architecture.

Le conseil d'administration de la ville de Bordeaux, appelé à examiner cette demande, a émis un avis favorable à la création envisagée sous réserve d'approbation par l'administration supérieure et d'une subvention de l'état égale au 1/3 de la dépense destinée à assurer le fonctionnement de l'École.

Je vous prie de vouloir bien faire examiner si, conformément aux dispositions du décret du 23 janvier 1913, la participation de l'État aux frais d'installation et de fonctionnement peut être accordée".

4 En juin 1926.

Apparemment, cette démarche du maire n'a pas porté ses fruits puisque le 20 mai 1927 M. Costedoat lui renvoie un courrier identique, précisant qu'il ne pourra y avoir d'ouverture de l'École avant le mois de novembre prochain puisque, non seulement le rapport de M. P. Ferret n'a pas été approuvé, mais encore, la subvention sollicitée par la ville de Bordeaux n'a pas été perçue.

Ceci va obliger M. A. Marquet à adresser une nouvelle lettre à M. le Ministre de l'Instruction Publique, celle-ci reprend exactement les mêmes termes que la précédente et, pour preuve de sa bonne foi, il en envoie une copie à son adjoint.

2) Le fonctionnement de l'École.

Ce long échange épistolaire n'aboutit qu'en janvier 1928 avec, enfin ! la création de l'École régionale d'Architecture tant réclamée par les professionnels et par les aspirants architectes. Les modalités en sont d'abord fixées par une convention, en date du 14 janvier 1928 et la création a lieu ensuite, par décret du Président de la République, le 14 janvier 1928. La municipalité socialiste de M. A. Marquet réussit donc, trois ans seulement après son installation au Palais Rohan, à donner à la ville une École qui permettra à tous, quel que soit le niveau de fortune, d'accéder à la profession d'architecte. Bordeaux rattrape ainsi son retard sur les cités qui l'avaient devancée dans ce domaine et les talents locaux trouveront sur place un vaste champ d'action où ils pourront s'exprimer. Plusieurs documents permettent de se rendre compte que très rapidement les structures de la nouvelle école vont se mettre en place.

Dans la presse locale les premiers appels à candidature paraissent dans deux quotidiens locaux le 1er février 1928,⁵ sous la forme suivante : "Le maire de Bordeaux, député de la Gironde, a l'honneur d'informer le public que le prochain concours d'admission à l'École régionale d'architecture commencera le lundi 13 février à 8 heures.

Seront admis à y prendre part les candidats qui se feront inscrire au secrétariat de l'École municipale des Beaux-Arts rue de Tauzia avant le vendredi 3 février à 15 heures.

Les candidats devront produire, au moment de leur inscription, leur acte de naissance et un certificat d'un architecte connu attestant qu'ils sont aptes à subir, avec succès, les épreuves du concours.

Ils devront avoir quinze ans révolus, moins de vingt-cinq ans s'ils n'ont pas fait leur service militaire, et moins de vingt-sept ans s'ils ont accompli la totalité de ce service".

La France du 7 mars 1928 et *Le cri populaire* du 10 mars 1928 publient un même article consacré à la nouvelle création et intitulé, bien entendu, "L'École régionale d'Architecture de Bordeaux". Même si l'on retrouve, dans son contenu, plusieurs éléments déjà cités dans la lettre que M.P. Ferret avait adressée à M. A. Marquet le 9 avril 1926, il est à noter qu'il s'agit plutôt ici de remerciements de la profession à l'égard de l'action de la mairie sans laquelle rien n'aurait pu aboutir. Les premiers bons résultats de l'École sont une réelle récompense pour tous ceux qui se sont battus pour que ce projet aboutisse.

⁵ Les deux journaux cités sont : *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest* et *La liberté du Sud-Ouest*.

"Voici enfin une création utile et heureuse et qui, malgré les réclamations incessantes depuis plus de vingt-cinq années, de tous ceux qui s'intéressent aux études d'architecture, n'avait pu encore aboutir.

Sur la demande du maire de Bordeaux, un décret du Président de la République, en date du 21 janvier dernier, vient de mettre un terme à une situation particulièrement préjudiciable à tous ceux qui se destinent à cette belle carrière d'architecte, dont la corporation a contribué si dignement dans le passé et contribue encore, dans le présent, à la grandeur de notre pays et à son rayonnement dans le monde.

Le grand public ignore, en général, ce qu'est la profession d'architecte et croit volontiers que nul ne peut l'exercer s'il n'est pourvu d'un brevet ou d'un diplôme officiel.

Or, la profession est complètement libre et c'est bien là que réside le défaut de cette liberté qui permet au premier venu de prendre le titre d'architecte sans avoir une préparation suffisante pour l'exercer.

Les architectes, qui doivent être, tout d'abord, des artisans, sont aussi les créateurs et les conservateurs d'une partie très importante du patrimoine immobilier de la France. Il faut donc à notre nation un minimum d'architectes instruits et honorables pour sauvegarder ce patrimoine.

Le diplôme du gouvernement, consécuteur des hautes études d'architecture, confère à ceux qui en sont pourvus une autorité qui donne toutes les garanties aux clients éventuels des architectes qui en sont titulaires. Il est, en quelque sorte, comparable au doctorat pour les médecins ou les avocats. Alors que ceux-ci peuvent conquérir leur titre dans toutes les villes de France où se trouvent des facultés, les architectes étaient obligés, avant 1903, de se rendre à Paris, car seule l'École nationale et spéciale des Beaux-Arts de cette ville pouvait conférer ce titre à ceux de ses élèves qui avaient satisfait aux obligations du règlement après un minimum de cinq années d'études.

C'est pour remédier à cet inconvénient qui favorisait l'accession au diplôme à ceux-là seuls qui pouvaient aller faire leur études à Paris que furent créés en France des Écoles régionales d'architecture dans quelques grands centres de notre pays.

La ville de Bordeaux, jusqu'à présent, ne s'était pas intéressée à cette création qui était pourtant si juste et si nécessaire.

Cette erreur est maintenant réparée, grâce à l'esprit de clairvoyance et de justice de la municipalité de Bordeaux vers laquelle vont tous les remerciements des architectes de notre région.

Ainsi que nous l'avons dit, l'École régionale d'Architecture de Bordeaux est créée depuis le 21 janvier dernier et elle vient de remporter un premier succès qui autorise toutes les espérances pour l'avenir, car, au concours d'admission aux Écoles régionales de France, dont la première épreuve éliminatoire d'architecture vient d'avoir lieu le 13 février dernier, les douze candidats présentés par elle furent tous admissibles, ce qui est un très beau succès, très rarement obtenu, même dans les anciens ateliers de l'École des Beaux-Arts à Paris et qui fait le plus grand honneur à l'atelier officiel de l'École régionale de Bordeaux et à son professeur M. P. Ferret.

L'École régionale d'architecture, vu sa situation géographique qui l'éloigne des autres Écoles est le centre naturel des études d'architecture pour les jeunes gens qui habitent les départements suivants : Gironde, Landes, Dordogne, Lot, Lot

et Garonne, Tarn, Tarn et Garonne, Basses Pyrénées, Hautes Pyrénées, Haute Garonne, Aveyron, Corrèze, Haute Vienne, Indre, Indre et Loire, Vienne, Deux Sèvres, Charente, Charente inférieure et Vendée.

L'École régionale de Bordeaux est donc appelée à prendre une importance très grande, dont la qualité de ses professeurs, qui ont déjà fait leurs preuves, ainsi que les éléments d'anciens élèves déjà expérimentés qu'elle possède, sont un sûr garant.

Toutes les demandes de renseignements doivent être adressées à M. le directeur de l'École régionale d'architecture de Bordeaux rue de Tauzia à Bordeaux".

3) Les locaux et le règlement.

L'École régionale d'architecture ⁶ s'installe dans une partie de l'École des Beaux Arts de Bordeaux, dans l'aile construite en 1889 entre l'ancien couvent des dominicains et l'église Sainte Croix. L'atelier d'architecture se situe à l'une des extrémités du bâtiment, à proximité de l'église Sainte Croix. Il possède une entrée particulière, le local dont il dispose est vaste et éclairé par de larges baies. Des salles sont aménagées en loges. Les enseignements artistiques sont assurés par les professeurs de L'École des Beaux arts qui prête aussi son amphithéâtre pour les cours magistraux. En fin d'année, les projets primés au jury de Paris sont exposés dans la galerie de l'École.

Des locaux sont mis à la disposition d'un secrétariat qui assure le lien avec l'École nationale supérieure des Beaux Arts pour l'organisation des programmes venant de Paris et l'expédition des projets des étudiants de Bordeaux.

Comme à Paris et dans les autres Écoles régionales le règlement prévoit :

- des cours se rapportant aux différentes matières,
- l'École proprement dite où l'on peut, à la suite des concours d'admission, participer à des études pratiques, à des concours, obtenir des récompenses et des titres,
- des ateliers où l'on peut participer à des études pratiques et obtenir des récompenses et dont l'accès et le fonctionnement font l'objet d'un arrêté spécial,
- une bibliothèque et des collections.

⁶ Les renseignements qui suivent proviennent de l'ouvrage collectif des étudiants de l'École d'architecture qui n'a jamais été publié.

4) Le budget.

Le budget de l'exercice de l'École pour l'année 1928 fournit quelques éclaircissements sur les différents professeurs, le nombre de leurs heures de cours et les rémunérations qui leur sont attribuées⁷

"1. Théorie de l'architecture et direction de l'atelier : M. P. Ferret, architecte diplômé par le gouvernement, professeur actuel d'architecture à l'École des Beaux Arts de Bordeaux. 16 heures - 1.000 francs - 16.000 francs⁸.

2. Statique graphique et résistance des matériaux : M. Charles Mothe ingénieur E.C.P. 3 heures - 687,50 francs - 2.062,50 francs.

3. Stéréotomie, pierre et bois : M. Emile Mothe architecte diplômé par le gouvernement, professeur actuel du cours préparatoire d'architecture à l'École des Beaux-Arts de Bordeaux. 2 heures - 687,50 francs - 1375 francs.

4. Mathématiques et géométrie descriptive : M. Rebeix professeur de mathématiques spéciales au lycée de Bordeaux, professeur actuel de mathématiques à l'École des Beaux Arts de Bordeaux . 9 heures - 687,50 francs - 6.187,50 francs.

5. Histoire de l'architecture : M.Daniel Gervais diplômé par le gouvernement, professeur à l'École des Beaux Arts de la ville de Bordeaux . 2 heures - 687,50 francs - 1375 francs.

6. Perspective : M .J. Artus professeur actuel de perspective à l'École des Beaux Arts de Bordeaux . 2 heures - 1000 francs - 2000 francs.

7.Législation du bâtiment : M. Minvielle, avocat à la Cour .2 heures - 687,50 francs - 1375 francs.

8. Histoire et littérature : indemnité pour l'examen des candidats à l'admission à l'École des Beaux Arts : 300 francs.

Total des traitements des professeurs : 30.675 francs.

* Traitement supplémentaire du doyen, directeur de l'École régionale : 3.000 francs.

* Traitement du conseiller technique directeur des études: 2.500 francs.

* Indemnité au secrétaire actuel de l'École des Beaux Arts pour s'occuper de la partie administrative de l'École régionale : 2.400 francs.

* Traitement alloué au gardien spécialement affecté à l'École régionale : 5.000 francs.

⁷Document du 8 mars 1928: mairie de la ville de Bordeaux, division de l'instruction publique et des Beaux Arts, École régionale d'architecture ce Bordeaux, Budget de l'exercice 1928.

⁸A coté du nom de chaque cours ou de chaque professeur figurent dans l'ordre : le nombre d'heures par semaine, le taux de l'heure semaine et les sommes correspondantes.

Total de tous les traitements : 43.575 francs.

Frais généraux.

-Frais de voyage à Paris du professeur de théorie de l'architecture délégué de l'École régionale aux séances du jury de l'École nationale des Beaux Arts à Paris : 6000 francs

-Somme à valoir pour frais d'emballage et transports des concours des élèves à Paris, divers et imprévus : 6100 francs.

Total:55.675 francs".

Ce document est certifié exact à Bordeaux le 8 mars 1928, signé par le directeur, vu et approuvé par le maire.

Ce budget est néanmoins insuffisant puisque, l'adjoint au maire délégué pour l'instruction publique et les Beaux Arts, M. Costedoat, demande, dans un courrier du 10 mars 1928, au maire de Bordeaux une augmentation de ce même budget, ce dernier étant chargé de faire parvenir cette lettre à M. le ministre de l'instruction publique et des Beaux Arts. :

"M. le Ministre.

Ainsi que vous le savez, le projet de budget de l'École régionale d'architecture, créée en exécution du décret du 21 janvier 1928 avait été arrêté par le conseil municipal de Bordeaux à la somme de 60.000 francs dont les 2/3 à la charge de la ville soit 40.000 francs et le 1/3 restant à la charge de l'État : 20.000 francs.

Soumis à l'examen des services de la direction des Beaux Arts à Paris, ce budget a été ramené à la somme de 55.675 francs et non 54.975 francs chiffre indiqué par M. Lamblin directeur au ministère par suite d'une erreur matérielle. Il en est résulté, pour les parties contractantes, une diminution totale de dépense de 4.325 francs.

Or, en examinant les chiffres, j'ai remarqué que le traitement du gardien n'était porté que pour une somme de 5.000 francs, tandis que celui à allouer à M. Méric titulaire de l'emploi sera de 10.960 francs.

-traitement brut : 7.700 francs.

-indemnité de cherté de vie :2.600 francs.

-charges de famille :660 francs.

Total: 10.960 francs, soit une augmentation de 5.960 francs.

Dans ces conditions, avant d'approuver le document dont il s'agit, il m'a paru utile de vous prier de vouloir bien examiner la possibilité de reporter à 60.000 francs le budget de cet établissement pour couvrir la majeure partie des frais supplémentaires du traitement du gardien et pour le surplus, par une diminution des prévisions, soit sur les frais de voyage à Paris du professeur d'architecture, soit sur l'indemnité spéciale à allouer au secrétaire de l'École.

N.B. Le traitement du gardien correspond à Bordeaux à celui des surveillants de l'École des Beaux Arts auxquels ce gardien est assimilé".

Les structures et le budget étant ainsi établis, les premiers résultats ne se font pas attendre ainsi qu'en témoigne une note de renseignements intitulée: "Un beau succès de l'École régionale d'architecture. :

"L'École régionale d'architecture de Bordeaux, dont la création remonte seulement au mois de janvier dernier, vient, comme don de joyeux avènement, de manifester sa jeune existence de brillante manière.

Nous apprenons, en effet, qu'au dernier concours d'admission, auquel prenaient part tous les candidats des Écoles régionales de France et ceux de Paris, au nombre de plus de 600, l'École régionale de Bordeaux, à ses débuts, arrive en tête de toutes les Écoles régionales de France avec les numéros 7 et 9 du classement général en y comprenant Paris.

C'est là un très beau succès et, d'autant plus méritoire, que la plupart des Écoles régionales de France existent déjà depuis de longues années. Nous sommes donc autorisés à fonder les plus grandes espérances sur l'avenir de la jeune École bordelaise qui doit son succès d'aujourd'hui à la préparation brillante de ses élèves par l'École municipale des Beaux Arts et des Arts décoratifs de Bordeaux pépinière d'artistes qui font honneur à la cité".

5) Le directeur: Pierre Ferret 1877-1949 ⁹.

Pierre Ferret va largement dominer la période de l'ère Marquet puisqu'il se maintiendra à son poste jusqu'en 1942, date à laquelle il choisit de prendre sa retraite. C'est alors son fils Claude qui lui succède en devenant professeur, chef d'atelier et directeur des études à l'École régionale d'architecture de Bordeaux.

P. Ferret est le fils d'un entrepreneur bordelais, c'est un enfant du quartier de la Bastide où il naît le 30 avril 1877. Il entre à seize ans à l'École municipale des Beaux-Arts de Bordeaux comme élève architecte de Louis Labbé, créateur et professeur de la section d'architecture. Après avoir effectué la classe élémentaire et la classe moyenne, il prépare le concours d'admission à l'École nationale supérieure des Beaux-arts de Paris dans l'atelier de Jean -Louis Pascal. Admis en 1896, il poursuit ses études en deuxième classe dans l'atelier éclectique de J. L. Pascal, aux côtés de Henri Sauvage et Pierre Patout. Il obtient son diplôme en 1900 et devient logiste au Grand prix de Rome. Il demeure à Paris pour sa première expérience professionnelle, dans l'agence d'Albert Tournaire avec lequel il partage la même passion pour l'architecture grecque, il y restera quatre années.

Pendant cette période il garde, cependant, des liens étroits avec sa ville natale ce qui lui permet, en 1904, de venir s'y installer à nouveau. C'est à la même date qu'il fonde sa propre agence d'architecture et qu'il épouse Marthe, Pauline Têtard dont il aura deux enfants : une fille Catherine née en 1905 et un fils Claude né en 1907. A la fin de 1905, il remplace son ancien professeur d'architecture Louis Labbé et, à la mort de ce dernier, il est nommé le 1^{er} janvier 1906 professeur-chef d'atelier, directeur des études à l'École municipale des Beaux-Arts de Bordeaux. Fervent partisan de la création d'une École régionale, dans ce but, il a multiplié les démarches auprès du ministère et de la municipalité. Celle-ci a été très vite sensible à ses demandes car, obtenir la création de cette École était un moyen de ne pas laisser échapper les talents locaux, en même temps

⁹Tout ce qui concerne P. Ferret est emprunté, avec son autorisation, au travail de G. Lechner : *Recherches sur l'architecte Pierre Ferret 1877-1949*. Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art présenté à l'Université de Bordeaux III, sous la direction du professeur Daniel Rabreau, 1986.

qu'affirmer le rayonnement artistique d'une ville où le maire voulait, sitôt après son élection, se poser en fervent défenseur de l'art et en particulier des architectes dont il aurait très vite besoin pour embellir la cité et la doter des nombreuses installations qui lui faisaient défaut.

Pierre Ferret a participé activement à la vie artistique de la capitale girondine. Il fut, en particulier, l'ami de l'architecte Cyprien Alfred-Duprat, des peintres Jean Dupas, Marius de Buzon et Jean Despujols, du céramiste René Buthaud et du sculpteur Alfred Janniot. Il a participé, avec eux, aux expositions annuelles de "l'Atelier". En 1906, il devient membre de la Société des architectes de Bordeaux et du Sud Ouest, il adhère à la Société philomatique en 1908.

Il installe, en 1910, son agence dans l'hôtel qu'il construit pour sa famille au 80 de l'avenue Carnot à Caudéran. Pendant la première guerre mondiale, il accomplit son service auxiliaire, de 1915 à 1918 dans la 18^{ème} section d'infirmiers militaires, ce qui lui permet d'assurer, en grande partie, ses cours à l'École municipale des Beaux-Arts qui ne seront interrompus que de 1917 à 1918.

En 1916 il se sépare de sa première femme et il épouse Jeanine Lozes. C'est alors qu'il abandonne en 1918 l'avenue Carnot pour élire domicile dans le bel hôtel Labottière construit en 1770 par Etienne Laclotte pour les frères Labottière. Son agence d'architecture est alors transférée dans l'ancienne maison paternelle de la rue Émile Fourcand. Ce n'est qu'en 1927 qu'il la rapprochera de son domicile en l'installant rue de Tivoli.

P. Ferret se faisait une conception toute personnelle de son rôle d'enseignant : "son idée était d'apprendre à être moderne à travers l'architecture de toute époque". Dès 1925 il s'exprime sur le sujet ¹⁰, toutefois c'est à l'aube des années 30, que profitant d'une visite de Henri-Roger Expert à l'École régionale, il expose, dans un discours, sa conception de l'enseignement de l'architecture. Cette déclaration, quoique dépassant un peu le cadre chronologique du premier mandat de A. Marquet, correspond néanmoins parfaitement aux propos qu'il tenait déjà avant 1930.

"J'estime que le but vers lequel doivent tendre tous ceux qui s'occupent de l'enseignement de l'architecture en France est de pouvoir arriver à former les jeunes générations d'architectes en vue de la haute mission qui leur sera dévolue : être non seulement, les conservateurs de notre patrimoine immobilier national, mais encore être en mesure de l'enrichir en créant, à leur tour, des oeuvres qui, s'ajoutant à celles du passé, contribueront, par leur valeur, à la grandeur de la France et à son rayonnement dans le monde. Pour atteindre ce but, ils seront d'esprit ouvert et accessible à tous les problèmes qui nous sont journallement posés par la vie moderne, parce qu'ils auront étudié les beaux exemples du passé, qu'ils auront bénéficié des leçons qui se dégagent de ces études et qu'ils appliqueront l'esprit, et non la lettre, des chefs-d'œuvre à leurs productions futures".

Reprenant ainsi les principes acquis dans l'atelier de Jean-Louis Pascal, il faisait étudier à ses élèves les grandes oeuvres du passé, parmi lesquelles l'architecture grecque avait une place particulière, étant, pour lui, un modèle d'harmonie. Mais, cette

¹⁰ CF : le fameux article : "Ce que doit être l'architecture de l'habitation privée moderne", qu'il a rédigé pour le *Sud-Ouest économique* du 23 mai 1925, p.476-479.

étude ne devait pas être seulement copiée, elle se devait d'être assimilée afin de permettre au jeune architecte de produire des oeuvres de son temps, assurant ainsi la continuité historique.

II) L'ARRIVÉE DE F.M. ROGANEAU À LA TÊTE DE L'ÉCOLE DES BEAUX -ARTS DE BORDEAUX.

Il s'agit incontestablement ici du deuxième événement qui a marqué la vie artistique de la cité pendant la période 1925-1929. Toutefois il est très difficile de fournir des informations détaillées et encore moins originales sur le personnage ¹¹. En effet, le peintre n'a pas laissé de correspondances antérieures à 1945, il a eu peu d'entretiens avec la presse et il n'existe pas d'archives familiales, en revanche, certains ont parlé de lui, de son oeuvre et de sa manière d'agir.

Tout le monde s'accorde à le reconnaître comme le représentant d'une peinture figurative, dite parfois "académique". Il remporta le premier Grand prix de Rome en 1906 et fut, sans aucun doute, à Bordeaux le dernier grand peintre classique dans un monde artistique en pleine mutation. Il connaissait toutes les recherches des "avant-gardes", mais il n'en était pas gêné et, pour lui, rien ne pouvait être remis en cause. Il avait choisi une certaine forme d'expression qui correspondait à sa nature et rien ne pouvait le faire dévier de cette voie. Son cheminement artistique fut une ligne droite et le restera toute sa vie.

En 1925, date de l'élection du nouveau maire, A. Marquet, FM.Roganeau est au moins déjà connu pour deux grandes oeuvres. En effet, on lui doit en 1917 la peinture du plafond du Grand Théâtre où la mairie l'a chargé de remplacer Émile Brunet. En 1925, la participation de la région du Sud-Ouest à l'Exposition internationale des Arts décoratifs, lui permet de se voir confier l'exécution d'un panneau peint sur toile marouflée : "Le pin et les Landes" aussi évoqué sous le titre: "La forêt landaise et ses produits"¹². Cette réalisation destinée au pavillon des vins de Bordeaux sera, d'ailleurs, plus tard achetée par la municipalité, avec trois autres oeuvres de peintres bordelais, pour décorer le grand amphithéâtre de l'Athénée.

A. Marquet et FM. Roganeau vont être liés par une solide amitié. Le nouveau maire, grand amateur d'art, a le désir de faire de sa ville, dans ce domaine, une grande cité. Il se prend volontiers pour un grand seigneur de la Renaissance et voit en Bordeaux une nouvelle Florence que ses amis artistes, quels que soient leurs bords politiques, l'aideront à remodeler pour que, jusqu'à la fin des temps, il laisse son empreinte sur le paysage urbain local.

Cette amitié durable va progressivement faire de F.M.Roganeau le peintre officiel de la ville. On lui demande alors de dessiner parfois les choses les plus inattendues tels certains menus pour des grands repas ou réceptions ou divers diplômes. Il apparaît un peu partout, peut-être trop pour beaucoup de personnes. Ainsi, on le voit présider des jurys de dessins d'enfants car il était partisan de sensibiliser très tôt les petits à l'enseignement artistique. Il organise aussi des cours de dessin dans les écoles

¹¹ op. cité : Recherches sur le peintre F.M .Roganeau 1883-1973. présenté par Colette Lestage.

¹² Cette oeuvre est ainsi nommée dans l'ouvrage : Au-delà de la Révolution : deux siècles d'art à Bordeaux .Bordeaux, nouvelles éditions Corail 1988, p.251 et 252.

primaires et il mêle à cette opération des artistes : notamment R. Buthaud et les peintres Renée Seilhean et Odette Sauboa. Il donne, en même temps, des conférences et participe à des inaugurations. Il est également de bon ton, dans une certaine société locale, de posséder dans son salon ou son bureau un portrait exécuté par le maître qu'il devient peu à peu.

Cette notoriété et ses appuis expliquent que, tout naturellement, à la mort du professeur Paul Quinsac, en 1929, il ait été nommé directeur de l'École municipale des Beaux-Arts qui retrouve d'ailleurs cette année-là, son statut municipal. Il quitte à ce moment l'appartement familial de la rue Tiffonet pour s'installer à l'École même. Depuis 1890, celle-ci occupe l'ancienne abbaye de Sainte Croix et elle a, à cette époque, la réputation d'être la plus importante et la plus renommée après celle de Paris .Il prend possession du premier étage réservé à tous les directeurs. Il y demeurera jusqu'à sa retraite en 1957 : autant dire que pendant toute la municipalité Marquet ce sera son domicile.

Dès 1929, comme il continuera de le faire par la suite, il va restructurer l'École : administration, enseignement et discipline. Très rapidement il fait preuve de remarquables qualités de gestionnaire. De l'avis de René Buthaud ¹³

"Roganeau a remonté l'École. Il a mis de bons professeurs en peinture, gravure, sculpture et les élèves ont obtenu de meilleurs résultats. Il a instauré une discipline qu'il fallait tenir : l'appel était fait tous les jours et il était nécessaire d'être là -alors qu'autrefois, on venait ou on ne venait pas- c'était la pagaille ! Roganeau savait aussi embrigader toutes les personnalités qui pouvaient être utiles à l'École : les grands marchands de vins, les propriétaires de châteaux. Il fondait des prix et les invitait à faire partie du jury, ou bien, il envoyait ses élèves décorer la Maison des vins de Pauillac et aussitôt tous les notables étaient bien avec l'École. Du temps de Roganeau les Beaux-Arts avaient un lustre !

Roganeau était un type intelligent mais qui n'attirait pas la sympathie. On lui en a beaucoup voulu à Bordeaux de certains de ses succès. C'est lui qui faisait les portraits des mondaines ou des bourgeois de la ville. Aussi, était-il de bon ton, chez les peintres de gauche de le critiquer et de le traiter de "vieux pompier". (Pour René Buthaud, un peintre de gauche, indépendamment de ses options politiques, est un peintre qui se réclame de l'avant-garde). On lui a surtout reproché d'avoir supplanté Brunet dans la reconstitution du plafond du Grand Théâtre, de plus, Roganeau obtenait tout ce qu'il voulait du maire de Bordeaux dont l'adjoint était son cousin. Marquet avait compris ce que Roganeau voulait faire et cela coïncidait exactement avec ses vues. C'est très important l'esprit du maire. Marquet voulait donner du lustre à Bordeaux".Il avait le désir que sa ville ne fût pas "une petite ville de province mais devienne une ville d'art, une ville où l'on pensait, où l'on travaillait: un grand centre de France". R. Buthaud poursuit : "Ce que faisait Marquet, il le faisait sérieusement. Il voulait que ça soit grand, que ça ait été fait "sous le règne de Marquet" comme on dirait "sous le règne de Louis XIV" toutes proportions gardées ! Dès qu'il a été nommé maire il a voulu faire travailler des peintres, des sculpteurs". Le désir d'A. Marquet de faire de Bordeaux un grand centre d'art a sans aucun doute rejoint l'ambition personnelle de Roganeau.

L'action de ce dernier et, sans doute, l'influence du premier magistrat de la cité, permettront à R. Buthaud de déclarer : "La ville elle-même a joué un rôle important. Nous étions beaucoup d'artistes à avoir été formés par elle .La ville nous

¹³op.cité : *René Buthaud*, Entretiens avec J.Sargos.

imposait une certaine forme, une certaine cadence, un certain style". Le directeur de l'École des Beaux-Arts lui-même, se charge de la classe d'histoire de l'art et de celle de dessin d'après l'antique. C'est peut-être à son rôle que l'on doit cette appréciation du grand céramiste bordelais : "A Bordeaux, l'École des Beaux-Arts vivait en dehors de l'impressionnisme et restait axée sur le Prix de Rome", d'ailleurs, ajoute-t-il : "les véritables bordelais n'ont pas été sensibles à l'impressionnisme car il y avait en eux ce goût du classicisme : on ne cherchait pas, c'était inné". Il semble également que pendant cette période il ait été amené à quitter Bordeaux pour travailler sur deux grands chantiers en Amérique du sud : les vitraux de la cathédrale de Lujan en Argentine et le plafond lumineux du Palais des Congrès de Bogota. Ces oeuvres lointaines ont sans doute contribué à donner encore plus de prestige au maître bordelais.

III) LES ARTISTES BORDELAIS : EN PARTICULIER RENÉ BUTHAUD.

1) R. Buthaud

A partir de 1925, R. Buthaud fait partie des artistes bordelais qui sont en train d'acquérir une dimension nationale et même internationale. A la différence de beaucoup de ses confrères tel F.M. Roganeau qui était très secret, R. Buthaud faisait très attention à tout ce qu'il disait et avait le souci de contrôler son image, ce qui est une attitude très moderne et pour le moins assez inattendue pour un homme et, a fortiori, un artiste de cette époque.

En 1914, il obtient le deuxième grand Prix de Rome de gravure en taille douce et il débute alors la céramique pendant la grande guerre. Il fait partie du jury à l'Exposition internationale des Arts décoratifs et il y présente des pièces hors concours qui remportent un certain succès.

Au lendemain de la guerre de 1914-1918, il fait partie des artistes qui ont travaillé à la décoration de l'hôtel particulier d'Henry Fruges au 63 de la Place des Martyrs de la Résistance (les anciennes allées Damour) à Bordeaux. *(ill. n°44 à 51) Cette bâtisse qu'il envisageait de transformer en "Palais idéal" selon sa propre expression avait été reconstruite par l'architecte bordelais P. Ferret et H. Frugès désirait y réaliser une fusion entre l'art français contemporain et des éléments d'art moyen oriental ou arabe dont il était passionné

H. Frugès était non seulement un amateur d'art, mais également un artiste lui-même, ce qui le rendait très exigeant : c'est la raison pour laquelle R. Buthaud n'a finalement que peu travaillé pour ce dernier. L'industriel bordelais avait pensé en particulier à ce céramiste; car il s'était beaucoup intéressé à la technique de la décoration persane, surtout aux émaux bleu turquoise obtenus à partir de l'oxyde de cuivre et de l'émail sans plomb. H. Frugès avait dessiné le décor dit du "jardin fleuri" pour sa salle de bains et il était décidé à en confier la réalisation à R. Buthaud, mais ce programme décoratif était trop ambitieux et complexe, aussi préféra-t-il laisser sa place à Gentil et Bourdet de Billancourt qui menèrent ce projet à terme. R. Buthaud ne réalisa donc que des faïences pour la cheminée du salon de musique ¹⁴

¹⁴Ce décor a été détruit et a donc totalement disparu.

Bien avant de bénéficier, avec ses amis, du soutien de la mairie de Bordeaux, il a contribué à donner du travail à un petit groupe d'ouvriers dans le cadre de l'usine Primavera à Sainte Radegonde près de Tours. R. Buthaud avait reçu une formation de graveur au burin en vaisselle, aussi quand "Le Printemps" a racheté cette petite usine on y faisait du faux bleu de Sèvres en faïence. Primavera a voulu le remplacer par des créations plus modernes sans arrêter le bleu de Sèvres, cela a permis à l'usine (qui comptait alors 35 à 40 employés) de vivre. R. Buthaud y faisait toutes sortes de recherches et donnait pas mal de conseils. Il y apportait le point de vue du céramiste mais il ne créait pas pour eux. Quand ils ont présenté leur travail à l'Exposition des Arts décoratifs de 1925, tout avait été réalisé sous sa direction, avec sa technique mais les projets, les dessins, les décors n'étaient pas de sa composition. Ce qu'il produisait alors, était entre la faïence et le grès, on appelait cela de la céramique de grand feu. C'était cuit à assez haute température mais ce n'était pas du grès. C'était un potier de Canéjean qui tournait ses pièces car l'argile locale avait de grandes qualités, néanmoins, elle était très réfractaire comme les argiles qui contiennent beaucoup de silice. Quand il recevait les pièces du tourneur il les émaillait et appliquait le décor.

C'est incontestablement avec l'arrivée d'A. Marquet que la carrière de R. Buthaud va prendre la tournure que l'on connaît. Avec le nouveau maire vient le moment des grandes commandes officielles, le travail d'équipe, pour lui qui fut toujours un solitaire, et une renommée qui va largement dépasser le cadre local. A propos du nouvel occupant du Palais Rohan, l'artiste bordelais déclare¹⁵ : "si Marquet était socialiste, ses goûts en art ne tendaient guère vers ce que représentait le socialisme", il ajoute même une phrase souvent reprise : "j'ai l'impression qu'il avait un peu l'ambition de se comparer à un grand seigneur de la Renaissance, à un Médicis : dans le milieu des dentistes dont il provenait tout le monde l'appelait "le grand" ! Bordeaux devait devenir l'équivalent de Florence. Marquet ne s'en cachait pas".

Cette notoriété vaut à R. Buthaud un article rédigé par Marcel Alioth, qui paraît dans le numéro 178 du *Sud-Ouest économique* en date d'août 1928. L'auteur y retrace la carrière de l'artiste depuis 1914, il y fait allusion à son amitié pour Jean Dupas et signale que son talent était déjà reconnu avant 1925 puisque " L'association pour la pensée et l'art français lui décerna le prix Blumenthal".

Il poursuit en ces termes :

"Hors concours dans les différents Salons, il fit partie du jury de l'Exposition des Arts décoratifs en 1925 et du jury international des récompenses de cette même exposition. Les musées de Sèvres, de la ville de Paris, de Bruxelles, de Copenhague, de Munich, d'Oldenburg, de Marseille, de New York, de Detroit et l'État français achètent ses oeuvres. A l'Exposition de Tokyo, ses envois sont classés parmi les plus remarquables.

Pendant deux années, il dirige la Manufacture de Sainte Radegonde près de Tours qui appartient aux Magasins du Printemps, puis il revient à Bordeaux où nous espérons bien le conserver. L'œuvre de R. Buthaud est partout connue et appréciée. Dans les capitales, ses pièces sont exposées auprès de celles des maîtres d'autrefois. Sa modestie, d'une part, et notre indifférence à l'égard de nos artistes font qu'il n'occupe pas à Bordeaux la place qu'il mérite". Aussi

¹⁵op.cité :René Buthaud, présenté par J. du Pasquier : Entretiens avec J. Sargos.

M. Alioth, pour appuyer ses dires, livre un extrait de la belle étude du critique Guillaume Janneau qui est parue dans *Arts et Décoration* de février 1927.

"R. Buthaud travaillait ses vases au tour; il leur donnait des formes dont le caractère est déjà l'indice de son goût personnel. Ils sont robustes, trapus, solidement assis, et si l'artiste mettait quelque recherche dans leur établissement, ce serait dans le sens de la puissance massive plutôt que dans celui de la sveltesse. R. Buthaud aime d'instinct la carrure plantureuse d'une urne quasi cylindrique à l'épaulement carré, au flanc légèrement incurvé. Son oeuvre, déjà nombreuse, présente, à ce point de vue, une remarquable unité. Quelle que soit la destination de la pièce qu'il exécute : pot, bouteille, urne, tourie¹⁶, coupe, R. Buthaud lui donne des proportions qui la font robuste, sans être jamais lourde car un sentiment très sûr des effets de volume guide l'artiste. Ses pièces les plus rudes conservent un caractère de style et d'élégance.

Elles le doivent, en partie, à leur décor qui s'adapte admirablement à leur galbe. Si leur matière même, une faïence de haute température, très voisine de la vitrification, c'est à dire du grès, n'est pas en soi particulièrement intéressante puisqu'elle ne constitue qu'un excipient destiné au décor, l'artiste sait, du moins, choisir l'émail pur sur lequel comptera d'une manière heureuse le décor "écrit" pour la pièce. Au début de sa carrière, ce décor était fait de figures nues indiquées d'un cerne largement et librement tracé ; l'échelle en était assez petite pour éveiller dans l'imagination du spectateur, la même idée qui naît devant un paysage, celle de la proportion de l'être humain dans la nature. Il suffit de peu de chose pour déterminer le prompt déroulement des associations d'idées : quelques hachures exprimant une touffe d'herbes, puis une autre, un peu plus haute, sur la toile ou sur le vase et voici devant nos yeux et dans notre esprit, un paysage".

"Pour nous, les vases, les pots de R. Buthaud sont ceux d'un homme robuste, d'une culture supérieure, maître de sa technique, connaissant à merveille les oeuvres des anciens.

Certaines pièces inspirées de l'art persan et l'art italien sont vigoureusement marquées au sceau personnel de son talent. Sa mâle facture est celle d'un observateur patient qui est arrivé à saisir et fixer de nouvelles expressions de beauté.

Son oeuvre ressemble à sa personne, qui donne l'impression de la force, de la maîtrise de soi, avec un peu de gravité ressentie en face des harmonies qu'on souhaite de réaliser et des épreuves de la vie".

"L'étude de l'art constitue le meilleur lien des intelligences. Elle nous procure de nobles satisfactions et de véritables joies".

2) Les autres artistes.

La décoration de l'hôtel particulier d'H. Frugès a permis à une petite équipe de se constituer. Elle était composée de plusieurs artistes parisiens, tel Edgar Brandt à qui l'on doit en particulier la réalisation de la splendide verrière qui recouvre l'escalier central mais surtout de bordelais parmi lesquels : Émile Brunet auteur en 1919 de deux allégories du jour et de la nuit et des songes pour la chambre à coucher, Jean Dupas qui peignit "La femme à L'Ara" pour la décoration de l'escalier rose, Cazaubon qui réalisa "La fête des vendanges à Bordeaux au XVIIème siècle" qui occupe l'un des

¹⁶Tourie : récipient de moyenne contenance, exclusivement fabriqué en grès.

murs de la salle à manger, et bien sur R. Buthaud, pour ne citer que ceux-là ¹⁷. D'autres les ont rejoints : Marius de Buzon, Alfred Janniot, Paul Quinsac : le peintre et le portraitiste des élégances locales, sans oublier le maître Roganeau.

Entre 1925 et 1929, certaines personnalités acquièrent un grand renom et l'Exposition des Arts décoratifs de 1925 va lancer la carrière de bon nombre de ces nouveaux talents.

-Ainsi Jean Dupas né en 1882, premier grand prix de Rome a été consacré par cette grande manifestation .Il exécute, au sein du groupe Ruhlmann, un important panneau : "Les perruches", une grande toile marouflée : "La vigne et le vin" pour le pavillon des vins de Bordeaux conçu par l'architecte P. Ferret et un panneau pour le palais de la laine.

Très vieil ami d'A. Marquet, il est normal qu'il ait joué un rôle fort important auprès de lui. R. Buthaud évoque ainsi leur relation : "bien avant¹⁸ que Marquet soit maire, tous deux parlaient de l'avenir et ils voyaient la Renaissance arriver. Marquet devait dire à Dupas : "je compte sur toi, tu seras le Michel-Ange de notre époque". Le céramiste poursuit : "Dupas ne pontifiait pas, il n'était pas m'as-tu vu, mais dès qu'il abordait la question art, il était toujours sérieux et se plaçait sur un certain plan. Comme Marquet ne devait pas beaucoup aimer ce qui était impressionniste et Dupas non plus, ils s'entendaient".

-Marius de Buzon né en 1879 exécuta une des quatre grandes toiles présentées au Pavillon des vins toujours à l'exposition de 1925 : "Le port de Bordeaux et les relations outre-mer".

-Alfred Janniot, né à Paris en 1889 et premier prix de Rome de sculpture, a fait la connaissance de Dupas durant son séjour à la villa Médicis. Il participe lui-aussi à l'Exposition de 1925 avec une grande sculpture à trois personnages à la gloire de Jean Goujon. Il vient ensuite à Bordeaux vraisemblablement entraîné par Dupas et, dès cette période, il va recevoir de nombreuses commandes. On le considère d'ailleurs comme le sculpteur officiel de la ville sous la municipalité Marquet. Il est aussi très lié à Cayrel, le maire du Bouscat et l'ami intime d'A. Marquet qui le fait aussi travailler. Son style néo-classique est l'équivalent en sculpture de celui de Dupas en peinture.

-Paul Quinsac, né à Bordeaux en 1858 et membre de l'Académie de la ville depuis 1925, dirige l'École des Beaux-Arts avant de céder la place en 1929 à F.M. Roganeau. Il se fait surtout remarquer par ses talents de portraitiste et sa clientèle est essentiellement constituée par la grande bourgeoisie locale. Roganeau a, lui-aussi, fait la preuve de son talent avec la toile marouflée qu'il a réalisée pour le Pavillon des vins toujours à la fameuse Exposition de 1925.

¹⁷Plusieurs de ces œuvres sont présentées dans la partie Iconographie.

¹⁸op.cité : René Buthaud, présenté par J. du Pasquier. Entretiens avec J. Sargos.

En 1929, à la fin du premier mandat d'A. Marquet la ville dispose de structures qui vont, sans aucun doute, aider la mairie à entreprendre de grandes réalisations. L'École régionale d'architecture va encourager les jeunes talents locaux à rester sur place car l'équipe municipale est toute disposée à fournir beaucoup de travail aux nouveaux diplômés.

Quant aux artistes eux-mêmes, ils sont assurés du soutien total du premier magistrat de la cité qui entend bien lancer dans les plus brefs délais un vaste programme qui leur permettra d'exprimer leurs talents en même temps qu'il leur offrira la possibilité de faire connaître partout en France le renom de la capitale girondine.

CONCLUSION DU 1^{ER} VOLUME.

C'est à A. Marquet lui-même qu'il revient de conclure à la fin de son premier mandat. En effet, ce dernier a l'idée originale pour l'époque de faire parvenir à ses administrés une plaquette intitulée "Élections municipales du 5 mai 1929 : quatre années d'administration municipale et un programme d'avenir pour Bordeaux".¹

"Quel était le bilan en 1925 ?
Quel est le bilan en 1929 ? "

Cette publication est très novatrice par sa présentation et par certains projets évoqués. Aujourd'hui de nombreuses mairies envoient régulièrement des documents de ce genre grâce auxquels la population peut se rendre compte du travail effectué par les équipes municipales. A la deuxième page, il est déjà question d'un mini "plan lumière" avant l'heure puisque l'on y présente "l'une des façades du monument des Girondins illuminée en même temps que la Place des Quinconces à l'occasion de la Foire. Cette innovation due à l'initiative de la municipalité a trouvé le meilleur accueil auprès de la population bordelaise".

Évoquant la situation financière, A. Marquet déclare : "avec le concours de mes collaborateurs, j'ai pu à la fois redresser une situation financière compromise et assurer un certain nombre de créations importantes dont les heureux effets se font déjà sentir.

En ce qui concerne le redressement financier, la tâche était particulièrement délicate. Il fallait trouver les ressources nécessaires pour combler les déficits antérieurs sans dépasser la faculté de contribution de la population bordelaise. Ce résultat a été obtenu en portant le budget au coefficient 5 sur celui de 1914. Dans ce budget au coefficient 5 furent prévus les crédits qui ont permis d'assurer l'aisance de la trésorerie municipale et de payer l'ensemble des importants travaux exécutés à ce jour.

En 1925 les déficits existants étaient les suivants :

- Bureau de bienfaisance : 200.000 fr.
- Hospices : 2 millions de fr.
- Tramways : plus de 3 millions de fr.
- Régie de l'éclairage : 15 millions pour les travaux non payés, 14 millions au résultat d'erreurs comptables sur lesquelles la plus haute juridiction administrative française porta le jugement que voici".

Une fois de plus, A. Marquet va citer la déclaration du Conseil d'État en date du 10 novembre 1927 et qui met un terme au long conflit qui a opposé, par voie de presse, l'ancien maire et le nouveau.

"D'après les documents joints au dossier, le déficit du budget supplémentaire serait dû au report, d'exercice en exercice, de recettes extraordinaires à attendre de la Régie municipale du gaz et de l'électricité et de reprises sur dépenses d'exploitation ou d'avances faites par la ville à cette Régie qu'il y aurait intérêt à faire disparaître du budget comme répondant à des recettes illusoires ou irrécouvrables.

¹ Ce document se trouve aux A.M.B sous la cote: Xa 510.

Il s'agit de recettes purement illusoires et même inexistantes qui ont été indûment reportées, d'exercice en exercice, au budget de la ville. Elles masquent un déficit qui, pour remonter à plusieurs années, n'en est pas moins regrettable et qui ne peut être comblé qu'à l'aide d'un nouvel emprunt de liquidation.

Aujourd'hui, toutes ces erreurs sont réparées, tous les déficits sont comblés. Tant aux bureaux de bienfaisance, qu'aux hospices, qu'aux tramways et qu'à la régie de l'éclairage, la situation financière présente partout des excédents.

Ceci fait, nous avons entrepris et mené à bien les réalisations suivantes :

- 1) suppression de l'octroi.
- 2) établissement du service d'eau surélevée.
- 3) achèvement de l'usine à gaz de Bacalan.
- 4) achèvement et mise en service de l'hôpital André Boursier cours de la Marne.
- 5) création du dispensaire de prophylaxie antivénérienne cours d'Albret.
- 6) achèvement et ouverture de la Maison cantonale de la Bastide.
- 7) large extension de l'éclairage électrique.
- 8) réfection du pavage.
- 9) monument aux morts place du 11 novembre.
- 10) monument Calixte Camelle à la Bastide.
- 11) travaux d'édilité dans les quartiers déshérités.
- 12) création d'une importante École régionale d'architecture.
- 13) transfert de l'école pratique de la rue David Johnston au cours de la Marne dans l'ancien petit séminaire.
- 14) lutte contre les taudis et la crise du logement par la mise en construction de 210 logements et maisons individuelles.
- 15) nouveaux kiosques à journaux, nouveaux tramways, refuges pour piétons, appareils signalisateurs pour la circulation, éclairage électrique des écoles, nouvel aménagement des galeries d'exposition du Musée de peinture, réorganisation de la Bibliothèque municipale etc.

Dans le domaine de l'hygiène et de l'assistance:

- 1) création des consultations prénatales.
- 2) inspection médicale scolaire.
- 3) orientation professionnelle.
- 4) large application des lois sociales par d'importantes augmentations de crédit.
- 5) gratuité des fournitures classiques pour les enfants des écoles et organisation des colonies de vacances".

A. Marquet ajoute : "mon administration fut de clarté, c'est ce qui m'a permis, dans les conférences d'informations municipales, de rendre aux contribuables bordelais les comptes qui leur sont dus. C'est, avec la conscience d'avoir réalisé plus que le programme que je vous soumettais en 1925, que je me présente à vous. Il faut poursuivre la tâche. La réalisation d'un vaste programme d'urbanisme implique l'unité de direction. Changer de maire tous les quatre ans est préjudiciable aux intérêts de la cité. Dans le budget, tel qu'il est établi, se trouvent les ressources qui permettront de transformer Bordeaux en un grand centre moderne".

Le maire sortant n'hésite pas à s'appuyer sur des photos pour illustrer ses propos. La plaquette présente les 62 maisons individuelles de la "Cité Loucheur" en construction entre le cours Gallieni et le château Picon, ainsi que la Maison collective de

la rue des Vignes où sont logées dans les meilleures conditions dix familles comptant 47 enfants.

En 1929, les cliniques chirurgicales de l'Hôpital Saint André sont en construction. Il s'agit de deux cliniques de chirurgie : une clinique d'urologie et une clinique de dermatologie qui seront aménagées dans les nouveaux bâtiments actuellement en construction. Chacune d'elles comprendra une salle de consultations et un laboratoire et pourra hospitaliser une centaine de malades. Une vaste terrasse, avec abris, où les malades pourront se promener et faire des cures de soleil et à laquelle on accèdera par des ascenseurs électriques, surmonte l'édifice.

Sont ensuite évoquées les grandes inaugurations de ce premier mandat :

- *la Maison cantonale de la Bastide inaugurée le 28 octobre 1927.
- *le monument à la mémoire de Calixte Camelle inauguré le 1er mai 1927.
- *le Mémorial des morts de la guerre de 14-18 inauguré le 24 mars 1929.

La conclusion d'A. Marquet est centrée sur le programme d'avenir présenté aux bordelais.

"Il faut que les bordelais envisagent la réalisation d'un vaste programme d'urbanisme,

*doivent être achevés :

- les agrandissements de l'Hôpital Saint André.
- l'amélioration du pavage.
- les aménagements des bâtiments scolaires (chauffage central etc.)

*doivent être entreprises:

- les constructions d'un nouvel abattoir et d'un nouveau marché aux bestiaux.
- une piscine.
- une maison des syndicats.
- des pavillons permanents d'exposition Allées de Chartres et Allées d'Orléans pour la foire de Bordeaux.
- un four d'incinération pour les ordures ménagères.
- un régime d'égouts qui permettra le tout à l'égout dans tous les immeubles.

Pour l'ensemble de ces travaux, les projets sont établis, ils représentent une dépense de l'ordre de 200 millions .Le budget actuel, au coefficient 5 sur celui de 1914, permet de réaliser ce programme en quelques années sans augmenter les impôts. Comme vos propres affaires, les affaires municipales ont besoin d'une unité de direction persévérante et sûre".

ANNEXES VOLUME I



LE PROCES DE MAURICE PAPON

Mairie



La dérive d'Adrien Marquet



Adrien Marquet, maire de Bordeaux sous l'occupation. © redr DDP

De la SFIO au populisme, de la gauche au pétainisme, la trajectoire du maire de Bordeaux Adrien Marquet recoupe celle de nombreux hommes politiques de l'entre-deux-guerres. Mais théoricien d'un fascisme social, son ambition en fit un serviteur zélé de la politique allemande.

Juin 1940, le drapeau français flotte sur la ville envahie par l'armée allemande. Dans la zone occupée, où tous les maires ont été destitués au fur et à mesure de l'avance des bataillons de la Wehrmacht, seul Bordeaux a été autorisé à le conserver.

A l'heure où ce drapeau cingle sur le un mensonge sur la grande porte de la cour du Palais-Rohan, que signe cette triste exception bordelaise ? L'entrée triomphante d'une ville dans la collaboration ou le destin solitaire et tragique d'un homme, Adrien Marquet, qui de la gauche à la collaboration n'a cessé de dériver au fil de ses ambitions personnelles ? Il devient, en ce mois de juin, le zélé ministre de l'intérieur du premier gouvernement du Maréchal.

Quand sonne la débâcle, en 1940, il n'existe pas plus en France de villes collaborationnistes que de villes résistantes. Seulement des communautés mises au pas plus vite que d'autres selon qu'elles sont du bon ou du mauvais côté de la ligne de démarcation. Et Bordeaux apprend vite à ses dépens qu'un maire ministre de la collaboration n'est pas une protection.

En quelques semaines, sous le poids de l'exode, Bordeaux triple ses habitants. Ses magasins sont dévalisés par l'armée d'occupation. Dès le début de l'hiver 1940-1941, la ville a faim. A sa tête, Adrien Marquet n'a pas renoncé à ses ambitions nationales. Elles le mèneront en 1947 devant la Haute Cour de justice, qui le frappera d'indignité nationale.

Juillet 1933, Léon Blum "épouvanté" par les propos tenus à la tribune de la Mutualité lors du congrès de la SFIO, exclut Adrien Marquet. Le maire de Bordeaux est au sommet de sa popularité.

Cet homme autoritaire, portant souliers vernis, parfume à l'eau de Cologne de chez Bijon, est le maire de la transformation de Bordeaux. Dentiste, ne au 104 du cours Victor-Hugo, d'une mère "arracheuse de dents aux Quinçonnès" et d'un père, décédé en 1918 au quartier des fous de l'hôpital de Cadillac, il entre très jeune en politique. A 22 ans, il est déjà secrétaire fédéral de la SFIO.

girondine. Cinq ans plus tard, il est élu conseiller municipal de Bordeaux. Parti tôt, il arrive tôt. En 1924, il devient conseiller général et député de Bordeaux. L'année suivante, il est élu maire. A 41 ans.

Dans ce Bordeaux en plein essor industriel de l'entre-deux- guerres, majoritairement peuplé d'ouvriers, le tribun Adrien Marquet imprime une politique de transformation sociale. Il bâtit, modernise, équipe. Apporte l'électricité à Bacalan. Erige une nouvelle Bourse du travail, le stade Lescuré et les abattoirs. S'assure de durables fidélités en octroyant aux employés du Gaz de Bordeaux quantité d'avantages sociaux.



Le parcours d'Adrien Marquet

Exclu de la SFIO par Léon Blum puis du Parti socialiste de France par Marcel Déat, Adrien Marquet fonde en 1935 le Parti néo-socialiste

Cette base populaire, Adrien Marquet va la conserver jusqu'au milieu des années 30. En 1936, il est réélu député d'une courte tête. Un vote de droite lui assure vingt voix d'avance sur son rival SFIO.

Depuis plusieurs années, il s'est éloigné de sa famille politique d'origine. A partir de 1929, Adrien Marquet louvoie entre dérive autoritariste et opportunisme personnel. On le voit dans le même temps vouloir " prendre le fascisme de vitesse " en prônant une forme de socialisme autoritaire et corporatiste assez proche du modèle mussolinien et devenir ministre des travaux publics du gouvernement de Gaston Doumergue.

" Ordre-Autorité-Nation " est le triptyque de son action politique. Le maire de Bordeaux rêve d'un destin français. En vain. Exclu de la SFIO avec Marcel Déat après la publication du manifeste des néos (néo-socialistes), ils fondent le Parti socialiste de France. " Quelles raisons aurions-nous d'être nous, Parti socialiste de France (...), si nous ne sommes pas anti-marxistes, anti-biumistes, anti-icomunistes ? ", écrit Adrien Marquet qui, trois ans plus tard, cite " Léon Blum et la Juiverie " (1).

Nous sommes en 1938. Adrien Marquet est déjà un familier d'Otto Abetz, ambassadeur d'Allemagne à Paris, qui tisse sa toile parmi le personnel politique français. L'ambitieux dentiste bordelais s'y laisse prendre sans résister. En juillet 1940, le ministre de l'intérieur déclare à la radio : " Nous sommes dans les décombres du régime capitaliste, libéral et parlementaire.. Il faut concilier les points de vue allemand et français, de cette collaboration dépend le retour à la vie normale. "

Suspecté par Pétain de vouloir le renverser, il est " démissionné " deux mois plus tard. En 1942, au plus fort de la collaboration, il harcèle son ancien ami Pierre Laval qui lui refuse le ministère de la justice puis de l'Empire... En 1944, il ne fera rien pour soustraire à la mort et à la déportation Joseph Benzacar, son premier adjoint en 1940, juif d'origine portugaise.

Quand Adrien Marquet meurt, en 1955, d'une crise cardiaque à la sortie d'une réunion politique, Chaban n'avait dû qu'à une opportune prolongation de son indignité nationale de ne pas le retrouver sur son chemin aux municipales de 1954. Drapé dans l'anticommunisme de la guerre froide, Adrien Marquet était devenu le leader d'une partie de la droite bordelaise.

(1) Parmi les sources utilisées pour cet article, citons : " Adrien Marquet ", d'Hélène Sarrazin, aux Editions de la Presqu'île; " Bordeaux 1940-1944 ", de René Temisse, chez Perrin, et " les Néo-socialistes girondins ", numéro 7 des Cahiers de l'Institut aquitain d'études sociales (1988)

Patrick VENRIES

PLAN GENERAL | PLAN SELECTIONNE

EN DIRECT | RETRO | PROCEDURE | ACTEURS | REPERES | LEXIQUE | FORUMS | SITE'S

Annexe 2 : Enquête sur le chômage à Bordeaux, La France de Bordeaux et du Sud-Ouest, 28 janvier 1927.

Ce que disent les employeurs peu ou pas de chômage sauf dans l'habillement et la chaussure. Ils établissent le classement suivant

1) pas de chômage

dans les constructions métalliques, la serrurerie-feronnerie, le bâtiment en général (à l'exception des plâtriers où l'on compte une vingtaine de chômeurs environ et des secteurs des terrassements et maçonnerie ainsi que de la ferblanterie-zinguerie où l'on manque même d'ouvriers qualifiés, il faut aussi ajouter la menuiserie en bâtiment, les entreprises de travaux publics, où l'on recherche également du personnel spécialisé, la métallurgie, l'électricité manquent aussi d'ouvriers qualifiés) Il n'y a pas de chômage dans les grands magasins de nouveautés

2) chômage léger

Il touche environ 5% de l'effectif normal dans les entreprises de peinture, dans la plâtrerie, dans l'automobile, dans les conserves alimentaires

3) chômage moyen

Il concerne 20 à 30% des effectifs de la biscuiterie, de la tonnellerie, de l'ébenisterie, il touche certaines entreprises de matériel roulant (d'autres au contraire travaillent à plein rendement), la carrosserie automobile est aussi touchée

4) chômage important

Il vise 30 à 50% de la main d'œuvre. En particulier, dans l'habillement où l'on compte plus de 1000 "confectionneuses" sans travail et même les usines ont réduit de 30 à 50% la durée de labeur des équipes restant occupées.

Cela touche les tailleurs sur mesure dont le personnel intérieur a été relativement peu réduit, mais dont les façonniers, travaillant à l'extérieur de l'entreprise le plus souvent, sont sérieusement touchés.

Dans la chaussure, et surtout la chaussure de luxe, on compte 2000 chômeurs environ et les usines ne travaillent plus guère que quatre heures par jour sauf dans la branche "pantoufle" qui, moins atteinte, paraît reprendre

5) L'activité est fortement ralentie dans les branches du transit, des transports et des camionnages, du chargement et déchargement des navires, des transports par autos

L'importation a diminué dans des proportions moins grandes que l'exportation dont le mouvement est ralenti d'environ 30% comparativement à la même époque de 1926. Mais le chômage est malgré tout très réduit, les maisons de camionnage et de transit gardant leur personnel spécialisé

Chez les dockers, l'activité est sujette aux coups particuliers à la profession (arrivages de navires plus ou moins nombreux), les poteaux de mines travaillent à plein rendement

Le point de vue des organisations ouvrières la situation n'est ni normale ni alarmante

Les syndicats ouvriers nous ont fourni, de leur côté, les indications suivantes dont quelques unes s'écartent de celles fournies par les syndicats patronaux

1) 766 chômeurs étaient inscrits au 25 janvier pour participer aux allocations de chômage que l'union des syndicats confédérés (CGT), grâce à l'émission d'un timbre de 2fr payable par les travailleurs au profit de la caisse de solidarité, vient d'instituer

2) On ne signale point de maison ayant totalement licencié son personnel et fermé ses portes, mais on note du chômage partiel par diminution du nombre d'heures de travail et "mise à pied" momentanée d'une partie des ouvriers en de nombreuses entreprises. En temps normal, les débuts de l'année marquent d'ailleurs une période de morte saison, période aggravée aujourd'hui par la crise économique.

- 3) On note un chômage sérieux dans la chaussure (près de 2000 chômeurs)
dans l'habillement (1470 chômeurs)
chez les brasseurs et limonadiers (100)
chez les dockers (300)
chez les manœuvres non spécialisés (1200 environ)

4) Il y a un chômage moyen dans la biscuiterie (une centaine de chômeurs)
dans la chocolaterie et les pâtes alimentaires, dans la tonnellerie et dans l'ameublement (80environ)

Un certain nombre d'ébenistes sont momentanément employés dans la menuiserie et le wagonnage

- 5) le chômage est léger
dans la chapellerie (20 chômeurs)
chez les galvaniseurs (15)
chez les typographes (20)
chez les lithographes (15)
chez les boulangers (50)
chez les ouvriers du bâtiment (50)
chez les déménageurs (30)
chez les musiciens (20)

6) Il y a peu ou point de chômage mais seulement une réduction du temps de travail dans la métallurgie, la construction automobile et l'industrie des conserves

7) Pour ce qui concerne les employés de magasin, il y a lieu d'indiquer que dans les grandes maisons (branche nouveautés, tissus, articles de Paris), la presque totalité du personnel du temps normal a été conservé, d'autre part, une cinquantaine d'entre elles ont déclaré qu'elles espéraient éviter tout licenciement d'ici fin avril prochain pour peu que la date d'application d'un accord récent relatif à des relèvements de salaires soit différé

Chez les employés de commerce enfin, on ne compte que peu de chômage, une trentaine de sténo-dactylos, 28 garçons de magasin ou de bureau, 62 comptables et un certain nombre de commis non spécialisés, ce qui constitue, à peu de choses près, le chômage "flottant" normal

Pour résumer, il faudrait évaluer à 6000 environ le nombre total des travailleurs actuellement sans travail. La situation est donc anormale mais sans gravité et l'impression dominante qui ressort de notre enquête c'est que les conséquences de la crise économique, sans causer de troubles profonds dans le rythme de l'activité bordelaise, se font nettement sentir dans notre ville. Et nous croyons être dans la vérité en affirmant que le marché du travail est à coup sûr déséquilibré, plus peut-être que ne l'affirment certains chefs d'entreprise, mais moins gravement que d'aucuns, parmi les extrémistes, voudraient le faire croire."

Volume I, annexe n°3 : la loi Loucheur

1) Dimanche 23 septembre 1928 : 1° article:La construction d'HBM et de logements.:

La loi Loucheur ne peut, en effet, laisser indifférent aucun "français moyen" qui aura la possibilité de trouver dans ses dispositions le moyen de devenir possesseur d'un toit familial. Nous avons demandé à un spécialiste des questions de l'habitation : M. Jean Marceau de dégager la loi de certaines de ses formules obscures et de mettre en relief tout ce qui, dans le texte récemment voté, est de nature à favoriser la solution de la crise du logement.

Le monument législatif de juillet 1928 s'appuie sur les bases suivantes :

- Lois codifiées sur les habitations à bon marché et la petite propriété du 5 décembre 1922.
- Lois du 10 avril et du 15 juillet 1925.
- Articles 30 et 31 de la loi du 30 janvier 1926
- Article 30 de la loi du 4 avril 1926..
- Paragraphe 2 de l'article 214 de la loi du 29 avril 1926.
- Article 25 de la loi de finance du 19 décembre 1926.
- Article 43 de la loi du 9 décembre 1927.
- Article 69 de la loi du 19 mars 1928

Les lois en France paraissent rédigées pour les seuls juristes, en conséquence, il faut des explications pour le français moyen qui a l'espoir de posséder un jour une maison blanche aux volets verts. Le journal va donc réaliser, au fil des semaines , un guide pratique plus soucieux des réalités que des formules.

La loi Loucheur intéresse et les particuliers et les collectivités. Celles-ci ont à leur disposition des spécialistes compétents; elles ont déjà, surtout dans les grandes villes, préparé un plan d'utilisation de la loi et attendent la publication du règlement d'administration publique qu'élabore la commission instituée au ministère du travail. Ce règlement paraîtra avant la date de réunion des conseils généraux afin que ceux-ci puissent procéder à la mise en train dans leur département. Peut-être aussi, le ministère rédigera-t-il une instruction à l'usage des particuliers. Nos lecteurs auront intérêt , quand ces documents paraîtront, à les rapprocher de notre exposé.

La loi Ribot.

La loi Loucheur précise et complète la loi Ribot et surtout en agrandit considérablement le champ d'application. Nous appelons, comme tout le monde, loi Ribot une loi dont l'idée primitive et les articles essentiels furent bien adoptés sous le ministère de feu Ribot (pour n'être du reste appliqués d'abord qu'avec timidité) mais qui furent à plusieurs reprises modifiés pour finalement devenir partie intégrante de la loi du 5 décembre 1922 portant codification des lois sur les habitations à bon marché et la petite propriété

Ce code a déjà été amendé à neuf reprises. La loi Ribot avait pour but d'encourager la construction de maisons salubres, à bon marché, en faveur de personnes peu

fortunées et notamment des travailleurs. Elle créa des organismes de trois catégories dont elle réglementa minutieusement le fonctionnement.

- 1) les sociétés d'HBM
- 2) les offices publics d'HBM
- 3) les sociétés de crédit immobilier.

Les deux premières institutions construisaient des logements pour leurs membres, la dernière avançait aux particuliers les fonds nécessaires à la construction d'une maison ou d'une exploitation rurale ou bien à l'achat d'une maison déjà bâtie ou bien à l'achat d'un terrain, jardin ou champ d'une superficie n'excédant pas un hectare et d'un prix ne dépassant pas 1200 francs.

Quel que soit le système employé le candidat payait d'abord le cinquième de la valeur de la construction qu'il voulait édifier ou de l'immeuble qu'il voulait acheter. C'était là une condition qui écartait nombre de pauvres gens, puisque le maximum autorisé de valeur locative de l'immeuble acquis par la loi Ribot étant en 1925 de 1310fr en province, le propriétaire déboursant d'emblée 5 ou 6000 fr. Le reste, soit les 4/5 de la valeur de l'immeuble était acquitté en 10, 15 ou 25 mensualités (la dernière avant l'âge de 60 ans), à ces mensualités s'ajoutait la prime d'assurance obligatoire qui donnait, en cas de décès du contractant, pleine propriété de l'immeuble à ses héritiers dès le jour du décès. Toutefois, le parlement décida en 1927 et 1928 que le versement du cinquième serait diminué de moitié pour les mutilés (fait de guerre ou accident du travail), ayant un taux d'invalidité égal ou supérieur à 50% et pour les chefs de famille ayant quatre enfants à leur charge ; encore l'apport était-il légalement d'au moins 3000 fr. Pour les familles nombreuses la loi autorisait les communes, les offices publics et les sociétés à édifier des immeubles grâce à ses subventions. Ces logements, jusqu'à concurrence du montant des 2/3 des valeurs locatives de l'ensemble, étaient affectés à des familles de plus de trois enfants de moins de seize ans.

La loi Ribot subsiste dans ses effets, elle n'a pu faute de crédits disponibles, satisfaire des centaines de milliers de demandes mais a néanmoins permis la construction de 40000 immeubles dont les propriétaires paient encore leur redevance annuelle, trimestrielle ou mensuelle. Que ceux-là ne se croient pas défavorisés au regard des bénéficiaires éventuels de la loi Loucheur : d'abord ils sont installés et ensuite ils remboursent en francs actuels des emprunts contractés en francs d'avant la stabilisation. Comme architectes et entrepreneurs ont été payés au fur et à mesure de la construction, seul est perdant dans cette affaire le prêteur c'est à dire en fin de compte l'état.

2) Lundi 24 septembre 1928 : 2ème article.

-1ère partie: Les habitations à bon marché.

1) QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA LOI?

-Nationalité.

Il n'est pas dit que la loi soit réservée aux seuls français, les étrangers dont les patries étaient liées avec la France par un traité de réciprocité qui accordait à nos compatriotes le bénéfice de dispositions légales sur les habitations à bon marché, pouvaient, s'ils se fixaient dans notre pays, solliciter un prêt selon la loi Ribot. La loi actuelle étant muette à ce sujet, rien n'est changé. En fait, devant l'afflux des

demandes, seul un français avait l'an passé la chance d'être choisi. Très rares seront encore les choix d'étrangers.

-Conditions de vie.

Les HBM sont surtout destinées à devenir la propriété de personnes peu fortunées et notamment de travailleurs vivant principalement de leur salaire. Les organismes de crédit ont pouvoir d'appréciation en cette matière. Naguère, un salarié dont le revenu imposable dépassait 5000fr. n'avait pas droit à un prêt en vue de l'acquisition ou de la construction d'une maison à bon marché. Cette limite a été supprimée par le ministre du travail.

-Âge.

Il faut être majeur pour bénéficier de la loi Loucheur. Les clients des sociétés de crédit immobilier doivent prendre garde également à l'autre limite d'âge; ils doivent être âgés de moins de soixante ans puisqu'ils seront obligatoirement assurés comme il est dit dans le paragraphe suivant.

-L'assurance obligatoire.

Tout emprunteur doit passer avec la caisse nationale d'assurances, en cas de décès, un contrat. Lorsque l'emprunteur n'aura pas été admis à contracter l'assurance, celle-ci pourra être souscrite par son conjoint ou par un tiers, s'ils s'engagent solidairement au remboursement du prêt ; ajoutons que les sociétés de crédit sont assez sévères sur les garanties de solvabilité de cette tierce personne.

Pour le contrat d'assurance, le demandeur sera examiné par un médecin désigné par la caisse nationale d'assurance et dont la société présente lui communique le nom. Toutefois, il pourra être dispensé de cette visite lorsqu'il aura, deux ans au moins avant l'acquisition de l'immeuble, formulé une demande d'assurance en cas de décès et versé à la caisse nationale une somme égale à 1% du capital à garantir; en ce cas, la souscription de la police devra être effectuée dans le délai d'un an.

II) QUELS IMMEUBLES PEUT-ON ACQUÉRIR?

-L'immeuble.

La loi permet de devenir propriétaire d'une maison, d'un appartement, d'un atelier ou d'un jardin. Ces deux dernières acquisitions étant soumises à des règles spéciales et du reste peu fréquentes. Une des caractéristiques de la législation nouvelle, c'est qu'elle incite le plus possible à l'accession à la petite propriété. C'est désormais dit M. Strauss, rapporteur de la loi au sénat, à la création de maisons appartenant à leurs occupants qu'iront surtout les subsides et les faveurs de l'état.

L'état veut chaque année installer dans leur logis plus de propriétaires que de locataires et cela est fort bien. Le programme à réaliser en cinq ans comporte 200000 logements ou maisons individuelles ; il est curieux de rappeler, à ce propos, qu'en 1920 M. Loucheur, dans un rapport qui n'eut aucune suite pratique, demandait à la Chambre de voter la construction en dix ans de 500000 logements. La loi actuelle emploie constamment l'expression logements ou maisons individuelles à bon marché. Elle s'applique, en effet, aussi bien à l'acquisition de demeures isolées qu'à celle d'appartements réunis par deux ou en grand nombre pour diminuer le prix de revient.

-Mode d'acquisition.

Cette expression qui se retrouve dans plusieurs textes réglementaires est très vague. La loi Loucheur, comme la loi de 1922, parle avec plus d'exactitude d'acquisition et construction d'habitations à bon marché. En effet, si la législation en vigueur incite surtout à la construction d'immeubles, elle permet également l'achat d'immeubles déjà existants pourvu que ceux-ci répondent aux qualités de prix et de salubrité requises.

-Emplacement de l'immeuble.

Les logements ou les maisons construits ou achetés, s'ils correspondent toujours aux règles légales, peuvent être édifiés en n'importe quel endroit des territoires français et de l'Algérie ; naturellement, le prix maximum fixé empêchera de les situer dans les quartiers centraux des villes où le terrain est payé cher. La loi Loucheur habilite les caisses régionales de crédit agricole à jouer le rôle des sociétés de crédit immobilier pour permettre la construction et l'acquisition d'immeubles ruraux. Elle rend même obligatoire, dans les départements qui n'en comptaient aucun, la création, dans un délai de six mois, d'un organisme d'HBM lequel sera tenu d'établir un programme de travaux par commune.

-Valeur maxima.

La loi réserve la qualité d'habitation à bon marché aux maisons et logements d'un prix de revient inférieur à certains prix limites qu'elle fixe. Ces maxima comprennent le prix de l'habitation, la valeur de la portion de terrain couverte par celle-ci, les honoraires de l'architecte s'il y en a un. Ils ne comprennent, ni le prix de la canalisation pour amener l'eau et pour l'évacuation des vidanges et eaux usées jusqu'à leur entrée dans la maison, ni le prix des appareils d'épuration des vidanges et eaux usées. La valeur du terrain, sur une partie duquel est édifiée la construction et dépendant d'elle, ne peut excéder le quart de celle de la maison ; sa superficie doit être, au plus, de dix ares soit 1000 mètres carrés. Les propriétaires devront produire tous documents utiles à ces évaluations.

Ceci dit, voici quels sont les maxima autorisés par la loi :

1) immeubles non situés dans la ville de Paris ou sa banlieue.

* logements comprenant trois pièces habitables ou plus de neuf mètres superficiels au moins, avec cuisine et wc, et ayant une superficie totale d'habitation entre les murs et cloisons d'au moins 45m²=32.750 fr.

* logements comprenant deux pièces habitables de neuf mètres superficiels au moins, avec cuisine et wc, et ayant une superficie totale d'habitation entre les murs et cloisons d'au moins 35m²=26.000 fr.

* logements comprenant une pièce destinée à l'habitation de neuf mètres superficiels au moins et cuisine, ayant une superficie totale d'habitation entre les murs et cloisons d'au moins 25 m² avec ou sans wc = 19.650 fr.

*logements comprenant une chambre isolée de neuf mètres superficiels au moins, et ayant une superficie totale d'habitation entre les murs et cloisons d'au moins 15 m² avec ou sans wc = 11.575 fr.

2) Immeubles situés dans la ville de Paris et banlieue de la ville de Paris, dans un rayon de trente kilomètres à compter du point de départ du kilométrage des routes nationales.

	valeurs locatives
*1ère catégorie de logements	39.300 fr.
*2ème catégorie de logements	32.750 fr.
*3ème catégorie de logements	22.925 fr.
*4ème catégorie de logements	13.075 fr.

Ces chiffres ne se trouvent pas expressément dans les textes légaux, ils se déduisent des valeurs locatives que ceux-ci indiquent. Pour les familles nombreuses, ces maxima peuvent être relevés. On peut pratiquement les calculer en augmentant du cinquième les nombres de la première catégorie par pièce supplémentaire de neuf mètres superficiels au moins, à la condition expresse que le logement soit attribué à une famille comprenant au moment de l'entrée en jouissance six personnes au moins dont quatre enfants ou pupilles de la nation âgés de moins de seize ans. Les logements comprenant un nombre de pièces supérieur à quatre ne pourront être attribués qu'aux familles comprenant par pièce supplémentaire un nombre de personnes supérieur de deux au minimum ci-dessus. Ajoutons que, à une maison individuelle peut être annexé un petit atelier dont le prix n'entre pas en compte dans le calcul des maxima.

-Salubrité.

Les HBM ne peuvent être édifiés au gré du preneur. On se rapportera au tableau indiquant les prix maxima pour y trouver les indications des mesures de superficie réglementaires. Ces dispositions sont vérifiées par l'architecte de l'organisme d'HBM. De plus, l'immeuble doit présenter certaines garanties de salubrité (cheminées, évacuation des vidanges et eaux usées) constatées sur le devis par un certificat du délégué du comité de patronage des HBM. Il existe au moins un de ces comités par département qui désigne, pour un an, le délégué aux certificats, soit parmi ses membres, soit parmi les architectes ou ingénieurs au service du département ou des communes.

3) Mercredi 26 septembre 1928 : 3ème article.

III) QUELLES SOMMES FAUT-IL VERSER POUR ÊTRE PROPRIÉTAIRE?

Pour devenir propriétaire d'une HBM il faut effectuer -sauf exceptions- un versement préliminaire et ensuite payer un tribut pendant un certain nombre d'années.

-1er apport:

La loi Ribot exigeait le versement de la valeur du cinquième du prix de la construction sauf, depuis six mois, pour les mutilés à 50% et les chefs de famille ayant quatre enfants à leur charge auxquels elle ne réclamait que le versement du dixième, avec un minimum de 3.000 fr. La loi Loucheur change complètement le mode de calcul de cet apport. Pour construire ou acheter une HBM, un particulier quelconque doit, désormais, effectuer un premier apport fixé à 4000fr. Telle est la règle générale mais elle supporte de nombreuses atténuations.

Sont dispensés de tout apport personnel:

- 1) Les pensionnés de guerre (loi du 31 mars 1919) ou invalides du travail s'ils ont un taux d'invalidité égal ou supérieur à 50%.
- 2) Les veuves de guerre, mères de familles non remariées.
- 3) Les particuliers qui, lors de la conclusion du prêt, auront deux enfants ou pupilles de la nation de moins de dix-huit ans à leur charge. S'ils n'ont, à cette époque, qu'un enfant de moins de dix-huit ans ou pupille de la nation à leur charge, ils auront à effectuer un versement de 2000 fr.

Pour les pensionnés de guerre ou les invalides du travail de 25 à 49 % inclus, les éventuels apports ci-dessus (4000 ou 2000 fr.) sont réduits de moitié. Sans préjudice de ces dispositions, l'apport sera réduit à 2000 fr. si l'emprunteur est un artisan faisant construire une maison ou un logement dans une commune rurale avec un petit atelier annexe et est installé pour l'exercice de sa profession dans la dite commune.

-Subventions

La réduction ou la suppression du premier apport reporte simplement ce paiement sur un grand nombre d'années. La loi est, pour certaines catégories de bénéficiaires, plus généreuse et leur fait un véritable cadeau, sous forme de subvention qui diminuera d'autant le prix de l'immeuble pour eux. Ces subventions, quel que soit l'organisme constructeur (société à bon marché ou particulier) seront accordées par décision ministérielle pour toute habitation affectée au logement d'invalides de guerre ou du travail à 60% ou, au logement de familles comprenant trois enfants de moins de dix-huit ans ou pupilles de la nation.

Ces subventions seront de 5000 fr. , elles sont augmentées de 2500 fr. pour chaque invalidité supplémentaire de 10% au-dessus de 60%, ou par chaque enfant de moins de dix-huit ans en plus de trois, sans pouvoir toutefois dépasser 15000fr et sans qu'il puisse être fait état à la fois de l'invalidité et du nombre d'enfants.

Les HBM construits avant le 17 juillet 1928, à l'aide de subventions de l'état, pourront être cédés à des particuliers remplissant les conditions ci-dessus sans que le prix de vente puisse dépasser le prix de revient déduction faite de la part de subvention reçue.

-Annuités à payer.

L'intérêt de l'argent prêté par l'état selon la loi Ribot aux organismes d'HBM avait été relevé à 3,50% puis abaissé à 3%. La loi Loucheur abaisse encore cet intérêt à 2%. Pour couvrir les frais généraux des organismes qui à leur tour prêtent aux particuliers, on ajoute, en moyenne 0,50% et, pour certaines sociétés qui seraient en déficit, 0,75%. De la sorte, des prêts sont faits aux particuliers à 2,50% ou 2,75%.

A l'intérêt de l'argent prêté, s'ajoute la prime à verser à la caisse nationale d'assurances en cas de décès. Cette prime est unique et son mode de calcul est sans intérêt pour la plus grande partie de nos lecteurs. Ceux-ci ont à retenir : que ces trois éléments de leur dette:prêt, intérêt, prime d'assurance, sont totalisés et répartis sur un certain nombre d'années, de façon que les versements du propriétaire soient toujours égaux de la première année à la dernière. Ces annuités, étant donné le jeu de l'assurance, varient suivant l'âge du contractant : les sociétés de crédit immobilier tiennent à la disposition du public des barèmes. Les contractants doivent avoir remboursé tout leur dû avant l'âge de soixante ans; le délai maximum de remboursement est de vingt-cinq ans, mais on peut toujours se libérer par anticipation par des versements supérieurs à ceux qui ont été convenus, ici encore jouent les annuaires d'assurance.

Supposons un emprunteur âgé de trente- cinq ans et ne bénéficiant d'aucune subvention ni réduction: pour un immeuble de 32.750 fr.-maximum en province- il aura à payer d'abord son apport de 4000 fr. et les frais d'actes -environ 4,50% du montant du prêt- et ensuite 25 annuités de 1776 fr. chacune payables par trimestre ou par mois.

Autre exemple ,plus complexe, également donné au parlement : l'habitation revient dans la banlieue de Paris à 35000 fr. , le contractant est un mutilé à 70% ou un père de quatre enfants, qui recevra donc 7500 fr. de subvention bien entendu sans avoir à payer d'apport. Il versera annuellement au taux de 2,50% la somme de 1669 fr. pendant vingt-cinq ans.

La loi Loucheur permet aux départements et aux communes, sous certaines conditions, de participer au paiement de certains intérêts et amortissements dans une proportion maximum de 1,50% ce qui peut réduire encore l'annuité à payer par le propriétaire.

IV) A QUI S'ADRESSER?

-Entrepreneurs et architectes.

L'état ne construit aucun immeuble en vertu de la loi Loucheur. Ce sont des organismes habilités et les particuliers qui construisent directement. Ils ont le choix des entrepreneurs et de l'architecte, pour les maisons individuelles, le recours à celui-ci est préférable mais non obligatoire. Toutefois, les plans et devis sont soumis au contrôle et à l'approbation des architectes désignés par les sociétés de crédit immobilier quand il s'agit de prêts individuels.

-Sociétés de crédit immobilier.

Les sociétés de crédit immobilier soumises par la loi à des mesures de garantie et, en contre partie, dotées de certains privilèges ont pour premier objet de consentir aux emprunteurs des prêts hypothécaires individuels destinés à l'acquisition ou à la construction de maisons individuelles à bon marché. L'adresse de ces sociétés est indiquée par les services d'HBM des préfectures et des mairies et par les offices publics. Les sociétés de secours mutuels, les caisses de crédit agricole, les dispensaires d'hygiène sociale, les associations reconnues d'utilité publique peuvent aussi, à l'usage strict de leurs adhérents, constituer des sociétés de crédit immobilier. C'est à l'une de ces caisses que s'adresse ordinairement tout candidat à la propriété d'une HBM. Avant la loi Loucheur, ces sociétés, faute de crédits, devaient repousser ou ajourner d'innombrables demandes. Or la loi Loucheur leur accorde , pour cet exercice, 420 millions supplémentaires et davantage, les autres années, elles pourront, en outre, emprunter avec la participation de l'état. Toutes ces ressources nouvelles seront nécessaires, car on prévoit un afflux soudain des sollicitations de prêts.

En effet, le recours à une société de crédit permet de bâtir ou d'acquérir une maison aménagée à la convenance de chacun, sur le terrain qu'il a choisi. Puisque la société prend obligatoirement une hypothèque de premier rang, il sied que l'on soit propriétaire du terrain ou tout au moins de la portion de terrain sur laquelle sera édifiée l'habitation (on a pu vendre ainsi séparément cette portion de terrain, surtout, il est vrai, lorsque l'ensemble du terrain avait une valeur supérieure à celle que permet la loi.).

4) Vendredi 28 septembre: 4ème article.

SUITE DU IV : A QUI S'ADRESSER?

-La procédure de prêt.

Quand on sollicite d'une société de crédit un prêt en vue de la construction ou de l'acquisition d'une HBM, il faut fournir les pièces suivantes:

1) Pièces d'identité, bulletin de naissance sur papier libre, livret de famille et, s'il y a lieu, contrat de mariage, parfois la carte d'électeur est demandée.

2) Acte d'acquisition du terrain (à moins que l'acquisition ne soit en totalité ou en partie le but du prêt). A cet acte, doit être joint un certificat négatif d'hypothèque, ayant moins de trois mois de date, et au cas où le terrain n'aurait pas été payé comptant, quittance notariée portant mainlevée de l'hypothèque. Pour les terrains situés dans la banlieue des villes, les sociétés demandent, en outre, le plus souvent, une fiche indiquant l'emplacement et l'itinéraire jusqu'à la gare ou la station de tramway la plus proche.

3) Les plans établis au moins à l'échelle de 0,02 par mètre et les devis descriptifs et estimatifs de la construction signés par le propriétaire et par l'architecte ou à son défaut, l'entrepreneur.

4) Un certificat administratif délivré par le contrôleur des contributions directes du lieu de la construction qui constatera que les prix maxima fixés par la loi ne sont pas dépassés. Un plan et un devis certifiés seront, à cet effet, soumis au contrôleur.

5) Un certificat provisoire de salubrité délivré par le comité de patronage des HBM (il y en a au moins un à la mairie du chef-lieu de département), un plan et devis seront encore soumis à ces comités. Si ceux-ci refusent ce certificat, ou s'ils négligent de le délivrer dans les trois mois de la demande qui leur en sera faite, les intéressés pourront se pourvoir devant le ministre de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales qui statuera, après avis du préfet et du comité permanent du conseil supérieur des HBM.

Pour obtenir ce certificat, les maisons doivent être construites en conformité du règlement sanitaire communal pris en vertu de la loi sur la protection de la santé publique (le demander à la mairie) et le cas échéant, du règlement de salubrité pris par le comité de patronage des HBM.

D'une manière générale, les maisons doivent obéir aux conditions suivantes:

La surface des pièces habitables, cuisine non comprise, ne sera pas inférieure à 9m², et leur cube sera d'au moins 25 mètres.

Les fenêtres doivent avoir au moins 1/6 de la surface de la pièce, les alcôves pouvant se fermer sont interdites.

Les pièces doivent toutes être munies d'un tuyau de fumée et les cuisines, d'un moyen d'évacuation des buées.

Les escaliers doivent être éclairés et aérés.

Les cabinets d'aisance doivent être munis d'un appareil à effet d'eau et à occlusion hermétique, leur sol sera carrelé et ils seront aérés directement, l'usage des trémies étant interdit. Les fosses et les tinettes seront réglementaires, les fosses sceptiques et les puisards absorbants sont interdits.

Les eaux usées doivent être évacuées à l'égout, à son défaut, elles peuvent être recueillies dans un récipient étanche et servir à l'arrosage du jardin

Ajoutons que presque toutes les sociétés de crédit immobilier, sachant l'embarras et les démarches que cause l'obtention des certificats (administratifs et de salubrité) se chargent, moyennant une faible indemnité forfaitaire, d'en obtenir la délivrance au lieu et place du demandeur. Dans ce cas, il faut fournir en tout quatre exemplaires des plans et des devis signés à la société.

6) Un certificat d'emploi indiquant le salaire et la durée des services, le cas échéant remettre en plus un certificat analogue pour la femme et les enfants.

7) Un certificat de non imposition à l'impôt sur le revenu global ou le dernier avertissement relatif à cet impôt. Une instruction ministérielle de M. Fallières avait ordonné, étant donné la pénurie de crédits, de n'accorder des prêts qu'aux personnes accusant moins de 5000 fr. de revenu imposable ; M. Loucheur a promis d'abroger cette circulaire et de s'en remettre à la sagesse de la commission des prêts.

Toutes ces pièces étant fournies à la société, celle-ci constitue le dossier qu'elle soumet, si elle juge bon d'accorder le prêt, (elle n'a pas officiellement à donner les raisons d'un éventuel refus) à la Caisse des Dépôts. Celle-ci - toujours par l'intermédiaire de la société - envoie le demandeur chez un médecin accrédité, qui procède à la sévère visite médicale de règle en matière d'assurance. Le candidat se présentera chez le docteur, avec ses pièces d'identité dont une avec photographie. Si la visite d'assurance n'est pas favorable, le candidat propriétaire peut désigner comme caution, si la société l'accepte, sa femme ou un tiers qui seront, à leur tour, soumis à la formalité médicale ; ce remplacement de la garantie d'assurance sera surtout utile aux mutilés à 60% d'invalidité et plus qui sont d'autant plus intéressés à bénéficier de la loi Loucheur qu'ils obtiennent une subvention de 5000 fr. au moins. Il ne reste plus qu'à attendre la convocation chez le notaire de la société devant lequel sera conclu définitivement l'acte de prêt hypothécaire, après versement à la société de l'apport du demandeur, si celui-ci n'en est pas exonéré en tout ou en partie et des frais d'actes (4,50 à 5 % du montant du prêt et de la prime d'assurance additionnés). Toutefois, si l'emprunteur est tuteur ou bien si lui ou sa femme ont des enfants d'un premier mariage, il faudrait procéder à la purge de l'hypothèque légale, après la signature de l'acte notarié ; cette formalité retardera quelque peu le versement de la somme prêtée.

5) Samedi 29 septembre : 5ème article.

SUITE DU IV: A QUI S'ADRESSER?

-Sociétés et Offices d'HBM.

La loi Ribot a organisé minutieusement la fondation, et le fonctionnement, des sociétés d'HBM et des offices publics d'HBM qui sont respectivement au nombre de 297 et 214 en France. Les unes sont obligatoirement soumises à l'approbation ministérielle, les autres, sont créés par décret, à la demande des conseils municipaux. Il n'entre point dans le cadre de cette étude de préciser les règles tutélaires qui sont les leurs, et aussi les faveurs que leur octroie la loi. Signalons simplement, que ces organisations obtiennent à 2% des prêts de l'état et quelquefois des prêts d'établissements de bienfaisance et des sociétés de crédit immobilier. Ces prêts ne

peuvent dépasser 80 ou 90% de la valeur des immeubles que ces organisations édifient, mais la loi Loucheur leur permet d'émettre des emprunts et met au compte de l'état les intérêts au-dessus de 2% avec une participation éventuelle des départements et communes. Enfin, continueront à être attribuées aux communes les subventions accordées pour la construction de logements réservés pour 2/3, à des familles de plus de trois enfants âgés de moins de seize ans. Les sociétés et offices publics d'HBM vont donc être comblés de ressources. Ils construisent pour eux-mêmes et gèrent obligatoirement les HBM construites par les communes. C'est à eux que s'adressera le candidat propriétaire qui ne peut pas, ou ne veut pas s'adresser, aux sociétés de crédit immobilier. En s'adressant à ces organismes, on ne choisit évidemment, ni l'emplacement de son terrain, ni la distribution de l'habitation mais on n'a plus à accomplir une série de formalités compliquées et, on bénéficie d'une meilleure qualité et d'un meilleur prix de la construction puisque celle-ci est bâtie, non plus pour un particulier, mais pour une collectivité experte.

Les immeubles construits pour les sociétés et offices d'HBM sont soumis aux mêmes conditions de prix maxima et de salubrité que ceux construits à l'aide des sociétés de crédit. Ils comportent, à la différence de ceux-ci, moins de maisons individuelles que d'habitations collectives. Le principal objet des sociétés et des offices d'habitations est la location comme on le verra plus loin. La loi Loucheur les autorise, cependant, à procéder à la vente des logements ou maisons construits avant le 17 juillet 1928, à l'aide de subventions de l'état ; ne pourront toutefois être acheteurs que les mutilés à 60% ou plus d'invalidité et les pères de famille ayant au moins trois enfants de moins de dix-huit ans à leur charge. Le prix sera le prix de revient y compris les réparations dont on déduira la subvention à laquelle auraient droit les acheteurs. Ajoutons enfin, que les offices publics sont autorisés à procéder à des locations -vente. Le type de la société qui permet à ses adhérents de devenir immédiatement propriétaire est la coopérative d'HBM. Il y en a 429 en France. Elles sont soumises aux règles générales de salubrité et de prix fixées par la loi Ribot.

V : LA LOCATION D'HABITATIONS.

Les sociétés et offices publics d'HBM ont pour objet principal la location des immeubles qu'elles font bâtir ou qu'elles gèrent. Le public, en cette matière, n'a pas besoin de nombreuses indications puisqu'il lui suffit de se renseigner auprès des organismes qui lui indiqueront l'emplacement des maisons ou logements, leur disposition, les conditions d'attribution et le prix des loyers. Le montant annuel de ceux-ci, en y comprenant les charges, autres que celles de salubrité (eaux, vidanges) et les primes d'assurance (vie, incendie) ne pourra dépasser les chiffres suivants:

1) immeubles non situés dans la ville de Paris ou sa banlieue.

-a) logements comprenant trois pièces habitables ou plus de neuf mètres superficiels au moins, avec cuisine et wc et ayant une superficie totale d'habitation entre les murs et cloisons d'au moins 45m² : 1092 fr.

-b) logements comprenant trois pièces habitables de neuf mètres superficiels au moins, avec cuisine et wc, et ayant une superficie totale d'habitation entre les murs et les cloisons d'au moins 35 m² : 873 fr.

-c) logements comprenant une pièce destinée à l'habitation de neuf mètres superficiels au moins et cuisine, ayant une superficie totale d'habitation entre les murs et cloisons d'au moins 25m² avec ou sans wc : 655 fr.

-d) logements comprenant une chambre isolée de neuf mètres superficiels au moins, et ayant une superficie totale d'habitation entre les murs et cloisons d'au moins quinze m² avec ou sans wc : 386 fr.

2) immeubles situés dans la ville de Paris et banlieue de la ville de Paris dans un rayon de trente kilomètres à compter du point de départ du kilométrage des routes nationales.

-catégorie a : 1310 fr.

-catégorie b : 1092 fr.

-catégorie c : 764 fr.

-catégorie d : 436 fr.

Les chiffres de la catégorie a seront augmentés d'1/5 par pièce supplémentaire de neuf mètres superficiels au moins, à la condition que le logement de quatre pièces soit attribué à une famille comprenant, au moment de l'entrée en jouissance, six personnes au moins, dont quatre enfants ou pupilles de la nation âgés de moins de seize ans. Les logements comportant un nombre de pièces supérieur à quatre ne pourront être attribués qu'aux familles comprenant, par pièce supplémentaire, un nombre de personnes supérieur de deux au minimum ci-dessus.

Toutefois, les immeubles, construits par les collectivités et réservés pour 2/3 aux familles nombreuses, bénéficient de subventions allant, parfois, jusqu'au tiers de leur valeur ; ces collectivités peuvent donc abaisser le prix des loyers ; la loi les oblige à ne pas descendre au-dessous de la moitié des maxima fixés par le tableau ci-dessus.

6) Lundi 1er octobre 1928 : 6ème article.

VI:CHAMPS, JARDINS, HABITATIONS RURALES.

Les lois sur les habitations à bon marché ne permettent pas seulement la construction ou l'acquisition de logements ou de maisons destinés à l'habitation: elles permettent aussi l'acquisition de terrains, ateliers, champs, jardins, exploitations rurales et l'aménagement de ces dernières. Les bénéficiaires sont, suivant la règle générale, des personnes peu fortunées et notamment celles qui vivent de leur salaire.

-Terrains dépendants.

Signalons d'abord, que l'on peut acquérir, d'une maison également acquise, des terrains ou jardins dépendant grâce à la loi Ribot ; ce terrain mesurera, au plus, une superficie de dix ares. Mais- remarque importante- il n'est pas obligatoirement attenant à la maison ; toutefois, il doit être possédé dans la même localité par le même propriétaire.

-Jardins ou champs:

Les sociétés de crédit immobilier peuvent consentir des prêts en vue de l'acquisition de champs ou jardins aux conditions suivantes :

*le terrain n'excèdera pas un hectare de superficie.

*la valeur locative réelle du logement de l'acquéreur n'excèdera pas les maxima fixés par la loi Ribot (tableau du chapitre V)

*le prix d'acquisition, y compris les charges, ne dépassera pas 6000 fr.

*l'acquéreur, s'engagera à cultiver lui-même le terrain ou, à le faire cultiver par les membres de sa famille. S'il est déjà, au moment de l'acquisition, propriétaire d'un terrain bâti ou non bâti, la contenance et la valeur de ce terrain viennent en déduction des chiffres fixés ci-dessus.

*C'est le contrôleur des contributions directes qui délivrera le certificat constatant que toutes ces conditions sont remplies en vue du prêt par la société de crédit immobilier. Pour les jardins et champs, on peut aussi utiliser les services des sociétés de jardins ouvriers et des sociétés d'HBM.

7) Mardi 2 octobre 1928 : 7ème article.

2ème partie.

VII LES HABITATIONS À LOYERS MOYENS.

La grande innovation de la loi Loucheur est le programme de constructions en cinq ans de 60000 habitations à loyers moyens. Pour cette catégorie nouvelle de logements la loi pousse moins à l'acquisition par les particuliers qu'à la location, elle permet toutefois l'une et l'autre.

-Qui peut bénéficier de ce régime?

Tous les particuliers, dans les conditions de nationalité prévue au chapitre I. Il n'est plus dit qu'ils doivent être peu fortunés et vivant de leur salaire. La commission des finances du sénat avait proposé de réserver les habitations à loyers moyens aux personnes dont le revenu ne dépasse pas 40000fr ; mais ce texte ne fut pas accepté. Il est toutefois évident que les commissions de prêts n'acceptent pas les personnes d'une richesse notoire. Il faut être majeur pour être titulaire d'une habitation à loyer moyen ; mais les prêts devront être remboursés en quarante ans au plus tard. Il n'est plus question d'assurance obligatoire sur la vie.

-Les immeubles.

La valeur locative des logements à loyers moyens (loyers et charges) devra être limitée à 3,6 fois les maxima déterminés pour les habitations à bon marché (le tableau de ces maxima figure à notre chapitre V).

Pour les prix de revient maxima, la loi Loucheur parle du tableau de la loi de 1922, or, ce tableau a été remplacé par un autre dans une loi du 13 juillet 1925. Il semble, d'après la discussion qui s'est engagée à la Chambre au cours de la troisième séance, dans la nuit du 3 juillet, que c'est bien ce dernier tableau qui ait été considéré, puisqu'on lut un texte qui lui appartenait en propre. La loi Loucheur devra être modifiée sur ce point, en attendant, l'instruction ministérielle devrait apporter quelque lumière. Quoiqu'il en soit, nous croyons que, pour les habitations à loyers moyens, les prix de revient limite seront obtenus en multipliant les chiffres maxima indiqués à notre chapitre II par 1,75 soit à Paris et banlieue:68.775 fr. et en province:57.312 fr.,50.Si, toutefois, par une interprétation stricte du texte - mais contrairement à l'esprit de la loi - on s'attache au tableau de 1922, le prix de revient

maximum serait alors : 57.312 fr. à Paris. En province, on retrouverait deux catégories : 47.775fr pour les villes de 40000 habitants et leur banlieue et 38220 fr. pour le reste du territoire.

Ajoutons que ces maxima pourront être atteints pour une habitation de plus de trois pièces habitables, de neuf m² au moins, quel que soit le nombre des enfants du titulaire.

-Qui construira?

Les organismes constructeurs d'habitations à loyers moyens sont : les particuliers et les collectivités tels que les départements, les communes, les chemins de fer ou les sociétés anonymes bénéficiaires de la loi. Les offices publics et les sociétés d'HBM, seront autorisés parfois, à entreprendre cette construction par décision spéciale du ministre. Pour la location, les particuliers s'adresseront aux organismes qualifiés, pour la construction aux sociétés de crédit immobilier.

-Paiements.

L'état n'accorde aucune subvention aux constructeurs mais seulement une avance. Ce prêt atteindra au maximum 40% du prix de revient de l'immeuble ; l'état prêtera à 4% aux organismes habilités ; les sociétés de crédit prêteront à 4,50 aux particuliers. Le remboursement devra être effectué en quarante ans, il pourra ne commencer que vingt ans après les conclusions du prêt ; enfin, il pourra toujours être effectué par anticipation. Il sera garanti par une première hypothèque.

Les particuliers ou organismes constructeurs feront un apport personnel du cinquième soit 20% de la valeur de la construction (la valeur du terrain construit entre dans ce cinquième). Pour les 40% restants les constructeurs devront les prélever directement sur leurs ressources ou les emprunter. En ce cas, l'état participera éventuellement à concurrence de 1,25% au paiement des intérêts.

8) Jeudi 4 octobre 1928: 8ème article

3ème partie: Dispositions spéciales.

VIII : AVANTAGES FISCAUX.

Tous les organismes accrédités qui s'occupent de la mise en oeuvre des lois Ribot et Loucheur bénéficient pour leur création et leur fonctionnement de certains avantages fiscaux importants, certes, mais dont l'exposé détaillé intéresserait peu nos lecteurs. Par contre, ceux-ci prendront connaissance utilement des dégrèvements d'impôts suivants qui diminuent d'autant le prix de revient de l'immeuble.

-Habitations à bon marché.

Les acquéreurs d'HBM qui occuperont personnellement leur maison individuelle ou leur logement dans un délai maximum de deux ans, après achèvement de leur construction, ou avant le 17 juillet 1930, s'il s'agit de maisons déjà construites, seront exonérés du droit proportionnel de 12% appliqué par l'enregistrement à toute mutation d'immeuble à titre onéreux.

En outre, les immeubles construits en vertu de la loi Loucheur avant 1935, seront exonérés pendant quinze ans de contribution foncière (c'est une exonération applicable, du reste, actuellement, à toute construction nouvelle à usage d'habitation). Ces immeubles seront également exonérés de certaines taxes spéciales perçues au profit des départements et des communes (portes et fenêtres). Pour obtenir ces deux exonérations, le constructeur, dans les quatre premiers mois de la construction ou de l'achat, fera à la mairie une déclaration spéciale qu'il complètera ultérieurement par remise d'un certificat de salubrité délivré par le comité de patronage des HBM. Ces exonérations cesseraient si, par suite de modifications apportées à l'immeuble, celui-ci cessait de répondre aux qualités requises d'une HBM.

Le gouvernement et la Chambre avaient décidé que ces exonérations d'impôts auraient une durée de vingt-cinq ans, mais ils durent réduire ce délai à la demande des sénateurs défenseurs des recettes budgétaires des communes.

Le droit de mutation à titre onéreux (12% ou 15%) est réduit de moitié pour les acquisitions de terrains enregistrées avant le 1er juillet 1931, dans le but de construire des HBM ; cette destination du terrain sera portée dans l'acte ; les habitations seront construites au plus tard deux ans après l'achat du terrain. Un mois après ce délai, cette construction sera justifiée par un certificat du maire, à défaut de cette justification, le complément du droit de mutation sera exigé avec un supplément de 2%.

-Habitations à loyers moyens.

Les constructeurs d'habitations à loyers moyens, pourvu que celles-ci soient achevées avant le 1er janvier 1935, ne paieront pas pendant quinze ans la taxe foncière ni les taxes spéciales pour les communes. Les terrains achetés dans le but de construire un immeuble de cette catégorie subiront un droit de mutation réduit de moitié, dans les mêmes conditions que les HBM.

-Avantages juridiques.

Les maisons individuelles à bon marché sont soumises à des règles spéciales en matière d'indivision. Lorsqu'une de ces maisons figure dans une succession et que cette maison est occupée au moment du décès de l'acquéreur ou du constructeur par le défunt, son conjoint, ou l'un de ses enfants, il est dérogé aux dispositions du code civil ainsi qu'il est dit ci-après:

1) Si le conjoint survivant est copropriétaire de la maison au moins pour moitié et, s'il l'habite au moment du décès, l'indivision peut, à sa demande, être maintenue

pendant cinq ans à partir du décès et continuée ensuite de cinq en cinq ans jusqu'à son propre décès.

Si cette disposition n'est point appliquée et, si le défunt laisse des descendants, l'indivision peut être maintenue, à la demande du conjoint ou de l'un de ses descendants, pendant cinq années à partir du décès.

Dans le cas où il se trouve des mineurs parmi les descendants, l'indivision peut être continuée pendant cinq années à partir de la majorité de l'aîné des mineurs, sans que sa durée totale puisse, à moins d'un consentement unanime, excéder dix ans.

Dans ces divers cas, le juge de paix prononce le maintien ou la continuation de l'indivision après avis du conseil de famille, s'il y a lieu.

2) Chacun des héritiers, et le conjoint survivant, s'il a un droit de copropriété, a la faculté de reprendre la maison sur estimation. Lorsque plusieurs intéressés veulent user de cette faculté, la préférence est accordée, d'abord à celui que le défunt a désigné, puis à l'époux, s'il est copropriétaire pour moitié au moins. Toutes choses égales, la majorité des intéressés décide. A défaut de majorité, il est procédé par voie de tirage au sort. S'il y a contestation sur l'estimation de la maison, cette estimation est faite par le comité de patronage et homologuée par le juge de paix. Si l'attribution de la maison doit être faite par la majorité ou par le sort, les intéressés y procèdent sous la présidence du juge de paix qui dresse procès-verbal des opérations.

Ces dispositions sont applicables à toute maison, quelle que soit la date de sa construction, dont la valeur locative n'excèdera pas les limites fixées.

Pour les autres règles juridiques, notamment celles qui régissent le bien de famille insaisissable, les habitations à bon marché restent soumises au droit commun.

9) Vendredi 5 octobre 1928 : 9ème article.

X RESTRICTIONS DU DROIT DE PROPRIÉTÉ.

La loi, qui accorde par ailleurs tant d'avantages aux HBM et aussi aux habitations à loyers moyens, n'a pas accordé aux nouveaux propriétaires qu'elle crée, pleine disposition de leur bien, voici les restrictions qu'elle établit :

-Salubrité.

Rappelons que les immeubles à bon marché et à loyers moyens ne peuvent être distribués au gré de l'acquéreur ou du constructeur. Ils sont soumis à certaines règles de construction que nous avons signalées plus haut. Tant que les habitations ne sont pas complètement libérées, elles sont assujetties au contrôle du comité de patronage qui peut retirer le certificat de salubrité et, partant, le bénéfice du paiement par annuités. Le propriétaire a un mois pour faire appel de cette décision au ministre

-Locations en meublé

Dans tous les immeubles construits en vertu de la loi Loucheur, il est formellement interdit de louer ou de sous-louer en meublé ; s'il est passé outre à cette interdiction, le tribunal devra déclarer les contrevenants déchus du bénéfice de la loi et pourra les condamner à une amende. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux oeuvres purement philanthropiques entreprises par les organismes créés par la loi Ribot, oeuvres telles que cités universitaires, maisons des étudiants, foyers d'infirmerie etc. dès lors que les organismes qui les ont fondées et qui assurent leur fonctionnement ne poursuivent aucun but de lucre.

-Vente de boissons alcooliques.

Dans tous les immeubles construits grâce aux lois que nous commentons, il est interdit de vendre des boissons alcooliques ou de créer des débits de boisson.

-Pas de logements commerciaux.

Sauf quelques locaux habituellement sis au rez- de- chaussée dans les immeubles construits directement par les sociétés et les offices d'HBM, les logements et maisons individuelles soumis aux lois Loucheur et Ribot sont réservés à l'habitation. On peut, toutefois, y annexer un atelier ou un petit bâtiment rural, mais ,à condition que le corps de logis principal soit réservé à l'habitation.

Une réponse du ministre à une question écrite de M. Roustan, sénateur, a précisé qu'une commune ne saurait obtenir le bénéfice de ces lois pour construire des bâtiments destinés aux PTT. Donc pas de logements administratifs non plus. Les organismes qui ont acquis des immeubles aliénés par l'autorité militaire ont un délai de deux ans pour les transformer en HBM

-Ventes d'immeubles.

Bien entendu, est autorisée la vente d'immeubles par les organismes d'HBM comme nous l'avons précisé dans le paragraphe traitant des sociétés et offices d'habitations.

Pour les habitations individuelles à loyers moyens, acquises ou construites par un particulier, la vente est autorisée moyennant purge des hypothèques qui grèvent l'immeuble. Ces habitations ne pourront être vendues que si les offices publics d'HBM et les sociétés coopératives d'HBM ont été appelés à exercer un droit de préemption.

Pour les habitations individuelles à bon marché, acquises ou construites par un particulier, la vente est autorisée mais il faudra obtenir l'autorisation de la société prêteuse en se libérant par un versement anticipé de la somme restant due. Toutefois, lorsque l'habitation à bon marché a été construite ou acquise à l'aide d'une subvention de l'état, elle ne pourra, pendant vingt-cinq ans, être cédée qu'à des personnes qui auraient eu droit à une subvention (mutilés à 60% ou pères de trois enfants) et après acceptation du cessionnaire par le comité de patronage. Toute infraction entraînera recouvrement immédiat de la subvention.

-Location.

La location des immeubles à loyers moyens dont le propriétaire est un particulier, n'est pas spécialement interdite par la loi, mais pourra l'être par la société de crédit prêteuse. Les HBM, acquises ou construites par un particulier, doivent être habitées par le propriétaire et sa famille, la location n'est permise que par autorisation expresse et par écrit de la société qui a avancé les fonds.

La location partielle ou totale de toute habitation à bon marché acquise à l'aide de subventions de l'état est interdite pendant dix ans. Elle pourra être autorisée, de façon tout à fait exceptionnelle, par décision du comité de patronage. Le prix de la location ne pourra , en aucun cas, être supérieur au maximum fixé par la loi. Toute infraction aux deux clauses ci-dessus entraînera le remboursement immédiat du montant de la subvention accordée.

10 Samedi 6 octobre 1928 :10ème article.

XI MESURES DIVERSES.

-Réalisation du programme de constructions.

La loi n'oblige pas à construire ou à commencer la construction d'une égale quantité de maisons ou de logements soit 52000 par année. Il est certain, par exemple, que les crédits accordés au titre de l'exercice 1928, ne seront pas totalement utilisés avant le 1er janvier prochain. Les disponibilités restant sur le montant des crédits budgétaires et des avances de la Caisse des Dépôts et Consignations seront reportées sur les années suivantes.

De même, le ministre du travail pourra échelonner la réalisation du programme pour tenir compte, notamment, des ressources en main d'œuvre et matières premières et éviter une spéculation sur les prix. Du reste, des missions d'étude ont été envoyées à l'étranger pour préparer une série de mesures en vue de rendre la construction économique : nouveaux types de maisons, constructions en série, accords avec les grands syndicats patronaux du bâtiment etc.

Dans le même ordre d'idées, notons que la loi pour les adjudications ou concours ouverts ordonne qu'il soit fait appel aux offres des sociétés coopératives ouvrières de production de la profession intéressée.

Lorsque ces adjudications ou concours comprendront plusieurs lots de même nature, le quart de ces lots devra être obligatoirement réservé aux sociétés coopératives ouvrières de production, si elles le sollicitent, et au prix moyen de ceux des différents lots adjugés.

Les cahiers des charges des adjudications ou concours devront comprendre une clause par laquelle l'entrepreneur s'engagera, s'il est amené à passer des contrats portant sur la main d'œuvre des travaux à exécuter, à donner la préférence, pour ces contrats, à des associations ouvrières, dans les limites et conditions qui seront fixées par le cahier des charges.

Toutefois, les sociétés coopératives ouvrières ne pourront prétendre au bénéfice des dispositions prévues que si elles figurent sur une liste dressée par le ministre du travail.

-Prestations en nature.

Pour permettre l'application de la loi Loucheur, sans trop bouleverser l'industrie française du bâtiment, et aussi pour parer à une hausse éventuelle des prix des matériaux, il est prévu l'utilisation des prestations en nature livrées par l'Allemagne. Des décrets pourront accorder des exonérations partielles ou totales des droits de douane aux produits importés dans ces conditions. L'état pourra obliger les constructeurs à accepter, en paiement de sa contribution, des livraisons de ces matériaux.

-Priorité dans les constructions.

Le ministre du travail s'est refusé obstinément, devant les commissions parlementaires et en séance du parlement, à insérer dans le projet de loi un ordre de priorité quelconque dans les constructions prévues ; toutefois, il a dû accepter au sénat de réserver un tiers des crédits pour les habitations rurales. Notons, cependant,

que les lois Loucheur et Ribot confèrent des priorités d'attribution aux grands mutilés et aux familles nombreuses.

Un article -au reste mal placé- de la loi Loucheur dit qu'un décret précisera les règles concernant l'ordre de priorité des constructions à réaliser en tenant compte des besoins locaux.

En cours de discussion, le ministre du travail a déclaré qu'ils tiendraient compte, dans ses instructions, notamment pour les logements à loyers modérés, des besoins des fonctionnaires et pour les demandes d'HBM, de la qualité d'ancien combattant. Cette dernière catégorie peut obtenir déjà des avantages spéciaux de l'office national du combattant, qui, par décision du 3 juillet, a étendu l'octroi de ses propres prêts aux agriculteurs.

-Modification ultérieure de la loi.

Il est certain et, cela a été annoncé, que l'on apportera des modifications de détail aux lois sur les HBM. Quelques-unes des dispositions actuellement en vigueur appellent, en effet, une rectification, soit pour réparation d'une erreur matérielle, soit pour mise en harmonie de textes législatifs ayant le même objet.

D'autre part, certains réclament l'augmentation des valeurs locatives et des prix de revient maxima autorisés, la simplification des formalités ou bien la reprise des dispositions disjointes telles que la constitution d'une société nationale d'habitation ou une modification des lois sur l'aménagement des villes. De telles considérations n'entrent pas dans le cadre de notre série d'articles ; celle-ci a simplement voulu constituer un guide pratique pour les particuliers qui veulent profiter de la législation actuelle sur les HBM et les habitations à loyers moyens.

A la suite de cette longue, mais très complète, série de dix articles de M. Jean Marceau, le samedi 3 novembre 1928, le quotidien *La France* entame la publication, toujours sous la même plume, d'un ensemble d'articles complémentaires intitulé : La loi Loucheur expliquée : la réglementation nouvelle.

"La réglementation nouvelle" par M. Jean Marceau.

M. Loucheur, ministre du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, a signé récemment trois décrets que nous avons signalés. Ces décrets précisent et complètent la loi sur les HBM et les logements à loyer modéré, promulguée le 17 juillet et non encore appliquée ; il faut, du reste, que soient encore parus quelques autres documents ministériels pour que la loi soit mise en oeuvre.

D) L'ORDRE DE PRIORITÉ DES CONSTRUCTIONS D'HABITATIONS À BON MARCHÉ.

Nous avons signalé que, devant le parlement, M. Loucheur s'était refusé à inscrire dans le texte législatif un ordre quelconque de priorité des constructions (à peine avait-il consenti à réserver le tiers des crédits aux constructions rurales). Le ministre du travail, à toutes les questions posées au sujet de la priorité des constructions, avait répondu : nous réglerons cela par décret. Ainsi fut-il fait.

-Constructions

L'ordre de priorité des constructions est dorénavant déterminé en tenant compte :

1) Des possibilités financières réglementées par la loi : Il est certain que l'octroi des crédits que le gouvernement peut accorder, refuser ou reporter, commande les travaux; mais l'intention ministérielle est d'utiliser la totalité des ressources budgétaires affectées à la construction.

2) De la priorité sur le tiers des crédits accordés pour l'exécution du programme annuel des constructions rurales.

3) De la nature de l'organisme emprunteur.

Seront acceptés d'abord, les projets présentés par les offices publics d'HBM, puis, les projets présentés par les sociétés d'HBM et autres organismes qui se proposent de construire des logements destinés aux mutilés, aux familles nombreuses et aux anciens combattants ; enfin les autres projets.

4) Des besoins locaux en logements appréciés dans chaque département par le comité de patronage des HBM.

Ces comités tiendront compte des besoins en logements signalés par les municipalités et du total de la population des communes; le préfet donnera son avis.

5) Enfin, de la situation personnelle des occupants.

-Accession à la propriété.

Nombreuses seront les demandes des aspirants propriétaires. Le gouvernement a décidé de satisfaire à ces demandes suivant un ordre ainsi fixé:

1) Seront d'abord accordés les prêts et subventions pour l'édification de maisons ou de logements réservés à des pensionnés de guerre (loi de 1919), ayant un taux d'invalidité égal ou supérieur à 60%, ou à des invalides du travail ayant même taux d'invalidité, ou à des familles d'au moins trois enfants de moins de dix-huit ans ou pupilles de la nation à leur charge.

Tous ces bénéficiaires reçoivent une subvention de l'état de 5000fr au moins et de 15000fr au plus. Leurs demandes seront acceptées suivant un ordre décroissant, c'est à dire que le mutilé ou père de famille ayant droit à la subvention la plus élevée sera servi le premier.

2) Seront ensuite accordés les prêts dont les bénéficiaires ne reçoivent aucune subvention.

Dans cette catégorie, les premiers accueillis seront les particuliers dispensés de tout apport personnel à savoir :

- les pensionnés ou invalides (guerre ou travail) d'un taux d'invalidité de 50% à 59%;
- les veuves de guerre, mères de famille non remariées;
- les personnes ayant à leur charge deux enfants de moins de dix-huit ans ou deux pupilles de la nation

Seront acceptés, après satisfaction des solliciteurs ci-dessus les particuliers auxquels est demandé un apport de 2000fr à savoir :

- les pensionnés ou mutilés d'un taux d'invalidité de 25 à 49% ;
- les personnes ayant à leur charge un enfant de moins de dix-huit ans ou un pupille de la nation, et les artisans ruraux.

On notera que les particuliers qui ne sont ni invalides, ni chefs de famille ni artisans ruraux n'ont aucune chance d'obtenir un prêt immédiat.

Le décret de M. Loucheur a ainsi créé deux " échelons " de bénéficiaires mais, dans chacune de ces catégories, et même en tenant compte des préférences déjà signalées, plusieurs solliciteurs se trouveront à égalité ; dans ce cas , ils auront satisfaction dans l'ordre suivant:

- 1) chefs de famille pensionnés de la loi du 31 mars 1919 anciens combattants,
- 2) chefs de famille anciens combattants,
- 3) pensionnés de la loi de 1919 anciens combattants,
- 4) invalides du travail anciens combattants,
- 5° chefs de famille invalides du travail ou pensionnés de la loi de 1919 non anciens combattants,
- 6) chefs de famille,
- 7) invalides du travail ou pensionnés de la loi de 1919 non anciens combattants.

Les veuves de guerre, mères de famille, non remariées sont assimilées aux anciens combattants. Le classement entre les invalides lorsqu'ils viennent en concours est fait d'après le taux d'invalidité.

-Conditions d'application.

Pour permettre le jeu total des règles de priorité ainsi déterminées, les intéressés fourniront à l'appui de leur demande tous les certificats utiles prouvant leur degré d'invalidité, leur qualité de chef de famille, d'ancien combattant etc.

Pour la répartition des crédits de l'année 1929 les demandes seront acceptées jusqu'au 1er mars.

Dimanche 4 novembre 1928, M. Jean Marceau poursuit : La loi Loucheur expliquée, la réglementation nouvelle.

II LES HABITATIONS À LOYERS MOYENS.

Le titre 2 de la loi Loucheur qui édictait la première législation des habitations à loyers moyens est imprécis en plusieurs de ses articles. Nous croyons savoir que le ministre du travail se propose de demander au parlement le vote de plusieurs modifications de ce texte, notamment au sujet des valeurs locatives et des prix de revient. En attendant, il a complété, par décret, la loi existante, sans cependant outrepasser ses pouvoirs puisque ce décret était prévu par la loi elle-même.

-Nationalité des bénéficiaires.

Certains traités conclus par la France avec l'Italie, la Pologne et la Belgique, accordent aux ressortissants de ces pays habitant le nôtre, les mêmes avantages qu'aux français en matière d'HBM. Mais, ces clauses de réciprocité ne pouvaient s'appliquer aux habitations à loyers moyens, pour la bonne raison que cette expression n'avait pas cours officiel en France. Le problème fait l'objet de conversations et de conventions diplomatiques.

Sous réserve de dispositions spéciales contenues dans ces conventions, les habitations à loyers moyens sont réservées aux français.

-L'habitation.

Les logements à loyers moyens répondront aux conditions de salubrité que nous avons signalées. Des conditions nouvelles sont exigées (sauf exception autorisée par le ministre). Ces logements doivent comporter, l'eau, le gaz et l'électricité. La surface des pièces habitables étant toujours de 9 m² au moins, la superficie totale du logement sera au minimum de :

*46m² pour les logements de deux pièces avec cuisine et wc.

*58 m² pour les logements de trois pièces avec cuisine et wc.

et ainsi de suite en augmentant de 12m² par pièce supplémentaire.

La surface des couloirs et des wc ne dépassera pas 15% de la superficie totale.

Un contrôle sera effectué pour assurer l'observation de ces règles techniques.

-Affectation des immeubles.

Les immeubles sont réservés à l'habitation ; cependant le rez-de -chaussée des maisons collectives pourra être aménagé en locaux commerciaux ou autres mais il ne bénéficiera plus des exonérations d'impôt.

Les contrats, suivants lesquels seront accordés les avances de l'état, pourront contenir des clauses réservant (dans certains cas et sous certaines conditions) une proportion des logements aux fonctionnaires civils et militaires.

L'ordre de priorité des constructions de logements à loyers moyens est exactement le même que celui des constructions de logements à bon marché.

-Location.Vente.

Les prix des loyers des habitations à loyers moyens ne pourront en aucun cas dépasser les maxima que nous avons reproduits dans nos articles précédents. D'autre part, si les prix des loyers, tels qu'ils sont fixés dans le contrat initial, n'atteignent pas ces maxima, ils ne pourront ultérieurement être augmentés, sauf autorisation expresse du ministre.

Le propriétaire d'une habitation à loyers moyens peut vendre son immeuble, mais, les offices publics et les sociétés d'HBM ont un droit de préemption, auquel cas le prix ne pourra excéder de 10% le prix de revient augmenté des frais de prêt, de réparations ou d'aménagement. En cas de mise en vente, le propriétaire doit aviser le préfet et attendre, pendant deux mois, la réponse des organismes qui pourraient utiliser leur droit de préemption. Passé ce délai, la vente est libre.

-Accession à la propriété.

Le législateur, qui a voulu pousser davantage à la location des habitations à loyers moyens qu'à leur acquisition par des particuliers, oblige les sociétés de crédit qui désirent consentir des prêts hypothécaires à ce dernier effet, à modifier leurs statuts en y insérant une clause spéciale. Ces sociétés prêteront aux particuliers au taux de 4,50% et exceptionnellement de 4,75%.

Un décret récent, comblant une lacune de la loi, précise que tout particulier empruntant à une société de crédit immobilier, en vue de l'acquisition ou de la construction d'une maison à loyer moyen, doit contracter une assurance en cas de décès. Les conditions d'âge, de tarifs, de paiements, sont celles que nous avons exposées en traitant de l'assurance obligatoire à propos d'HBM.

III LES CAISSES DE CRÉDIT AGRICOLE.

On sait que la loi Loucheur habilite les caisses régionales de crédit agricole à jouer le rôle de sociétés de crédit immobilier pour permettre l'accession à la petite propriété Un troisième décret, pris le 20 octobre, précise les formalités à remplir par les caisses régionales.

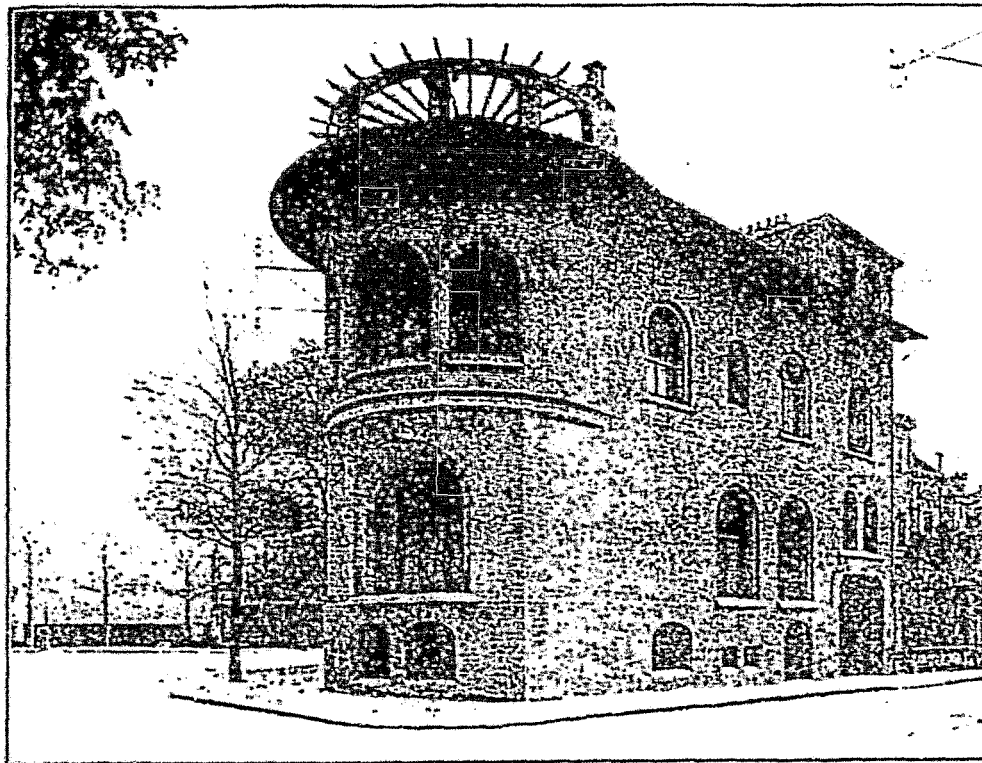


Photo Ind. de Sud-Ouest

HOTEL PARTICULIER, AVENUE CARNOT, A BORDEAUX
(F. S. 20 20 20)

188 188

Ce que doit être l'architecture de l'habitation privée moderne.

Ne vous est-il pas arrivé, au cours de votre carrière, architectes bordelais, mes chers confrères, de recevoir la visite d'un jeune couple bien moderne, venu pour vous consulter sur une grave question : la construction de la maison destinée à abriter la famille qu'il vient de fonder ?

Lui, tout pénétré de l'importance de l'acte qu'il accomplit, hésite avant de formuler son désir.

Elle, à des idées très arrêtées : elle veut une maison Louis XVI, avec de grosses guirlandes de laurier au-dessus des fenêtres et des médaillons ovales, et aussi, des fenêtres à petits carreaux avec du vieux verre à vitre.

« Eh quoi ! chère Madame ! Avez-vous encore votre chaîne à porteur et des robes à paniers ?... »

— Nullement, nous avons notre auto et j'oubliais de vous dire qu'il nous faut aussi un garage. »

Nous nous en doutions bien un peu, n'est-il pas vrai, mon cher confrère, et, quelquefois, nous basant sur cette nécessité moderne, nous avons pu arriver, mal-

gré la désillusion de Madame, à faire admettre, par nos jeunes clients, un projet conçu dans un esprit moderne adapté aux besoins et aux exigences de notre temps, dans un cadre approprié à notre époque.

Mais, dans bien des cas, nous avons dû nous incliner devant une volonté bien arrêtée, basée sur la réputation de bon goût intaillible de Madame, et, bon gré mal gré, nous astreindre à répéter, une fois de plus, un thème trop connu, afin de n'être pas taxés d'ignorance ou de mauvais goût.

Eh bien ! il faut réagir ! Il faut réagir, et c'est aux architectes qu'incombe la lourde tâche d'orienter le goût du public vers une architecture nettement moderne.

Lourde tâche, en effet, car les exemples que nous ont légués nos ancêtres, et en particulier ceux du XVIII^e siècle dans notre ville, portent l'empreinte du charme et de la grâce de l'esprit français. Il est, dès lors, difficile de faire admettre par nos clients éventuels, qu'une maison moderne, construite de nos jours,

avec les idées d'art qui ont cours en l'an de grâce 1923, peut parfaitement rivaliser avec les habitations des siècles antérieurs.

Nous essaierons, cependant, malgré l'aridité de la tâche, car c'est un devoir social de combattre l'esprit de routine qui est synonyme d'impuissance en matière de production. Nous pensons que nous avons le devoir d'être modernes, comme l'ont été, à leur époque, nos ancêtres et nous mènerons le bon combat en nous inspirant de cette forte pensée de Renan : « Ce qui constitue une nation, c'est d'avoir fait de grandes choses dans le passé et de vouloir en faire encore dans l'avenir ».

Mais, au fait, pourquoi les préférences de nos clients les portent-elles, en frappant d'ostracisme les productions modernes, au pastiche des siècles passés et, en particulier, du XVIII^e siècle, dans notre bonne ville de Bordeaux ?

Certes, je reconnais que les exemples charmants dont cette époque abonde dans notre région peuvent avoir en pour conséquence naturelle l'inclination du goût du public vers les manifestations de cet art charmant, mais est-ce là vraiment une raison suffisante pour s'en tenir à cette formule et la rééditer perpétuellement ? N'y aurait-il pas là, plutôt, une paresse de l'esprit qui ne veut pas faire un effort pour comprendre les formules nouvelles, et préfère se cantonner dans des formes d'art qui ont fait leurs preuves, pour être sûr de ne pas se tromper ?

Et surtout, n'y aurait-il pas, à la base de ce mépris du public pour les recherches nouvelles, une ignorance absolue totale, de l'idée que ces deux mots « Art moderne » doivent éveiller dans notre esprit ?

Essayons de dégager cette idée.

Pour vous expliquer ce que je pense de l'architecture moderne, je vais être obligé de vous parler des Grecs. Eh oui, des Grecs, qui, en matière de modernisme architectural, tel que nous le concevons en 1923, sont et resteront nos maîtres incontestables et incontestés.

Il faut bien nous entendre : Si l'architecture moderne éveille dans votre idée les élucubrations du commencement de notre siècle, si votre esprit évoque, par le mirage de ces deux mots, les stations du métropolitain à Paris ou les magasins de la Samaritaine, également à Paris, je renoncerais aussitôt à vous convaincre et me déclarerais vaincu. Mais, si vous voyez dans l'architecture moderne autre chose que des formes épileptiques, si vous voulez bien admettre que quelques artistes qui aiment leur art et l'ont étudié peuvent, en s'appuyant sur ces études, arriver à créer des formes nouvelles, basées sur des nécessités de convenance et de construction, vous ne serez pas surpris que j'aie pu, tout à l'heure, vous parler des Grecs à propos d'architecture moderne, et vous me donnerez le courage de continuer à essayer de vous convaincre.

Oui, les Grecs sont des modernes de notre temps ou plutôt, les architectes modernes ont découvert l'esprit de leurs œuvres, et s'efforcent de l'appliquer à leurs conceptions.

L'architecture grecque est toute imprégnée de logi-

que, de clarté et de vérité. Aucun ornement inutile. Tout est ici la résultante de la vérité dans la conception et dans la construction. Une telle pureté ne s'acquiert pas spontanément par la seule force du génie. Elle est la conséquence lente, mais infaillible, de plusieurs générations d'artistes qui se sont acheminés vers la perfection de la forme, en améliorant incessamment ce qu'avaient fait leurs devanciers. Cela ne va pas sans une connaissance approfondie de ces œuvres, et cette connaissance est indispensable pour prétendre à une production nouvelle.

L'exemple de Pascal inventant la géométrie qu'on ne voulait pas lui apprendre est là pour nous prouver l'inutilité de pareils efforts, un homme de génie peut se permettre de pareilles fantaisies, mais il y a eu peu de Pascals au cours des siècles et c'est au moins du temps perdu.

C'est pourquoi nous nous élevons contre tous les faux artistes qui, sous prétexte de modernisme, font table rase des efforts de leurs devanciers, la plupart du temps, par ignorance.

L'architecture doit évoluer au cours des siècles, en tenant compte des besoins nouveaux, des procédés de construction que la science moderne met aujourd'hui au service du constructeur et, surtout, elle doit s'inspirer des grands principes de vérité, bases de l'architecture grecque, d'où naît la beauté.

Puisque nous sommes ici enfermés dans les limites de l'architecture de l'habitation moderne, que cette architecture s'inspire, du moins, des principes de clarté, de pondération et de vérité qui sont à la base du génie de notre race. Que le plan de votre habitation soit clair, simple, bien distribué, qu'il s'adapte parfaitement aux besoins des personnes qui vivront dans son cadre, avec tout le souci du confort et du bien-être moderne qui rendent la vie plus aimable et plus facile. Que votre architecte, en l'étudiant, se raconte une petite histoire qui l'intéresse, qu'il s'efforce de se substituer à vous et de vivre un peu de votre vie, qu'il se promène, en pensée, dans son plan et qu'il s'y trouve bien.

Puis qu'il ait le courage de traduire sur ces façades la vie intérieure du plan qu'il a créé, qu'il mette une grande fenêtre pour éclairer une grande pièce, une petite fenêtre pour les pièces plus petites, sans s'inquiéter de fausses symétries bonnes pour des palais et non pour d'honnêtes habitations bourgeoises qui n'arriveraient, d'ailleurs pas à donner le change, si elles étaient conçues dans un esprit de grandeur inopportune. Qu'il reste français en un mot, français avec tout ce que ce nom comporte de goût, de tact et de mesure et il aura bien des chances de réaliser une œuvre d'art originale, ainsi, d'ailleurs, que l'ont fait tous ces charmants architectes de la Renaissance dans les créations de leurs vieux logis particuliers.

Voulez-vous me permettre de concrétiser ma pensée, en mettant sous vos yeux quelques types bien imparfaits de ma conception, mais qui, du moins, sont la traduction sincère de ce que j'ai éprouvé en les créant.

Voici, d'abord, une maison située à Bordeaux, avenue Carnot, à la pointe extrême de cette avenue, près

de l'entrée du Parc bordelais. Ici la forme même du terrain, son exposition et sa situation n'ont dicté la composition et le caractère à donner à la construction.

L'habitation était destinée à un architecte ayant ses bureaux incorporés dans son habitation privée.

Ici, les façades reflètent fidèlement les dispositions intérieures. Le grand atelier, cerveau de la maison, occupe l'angle au rez-de-chaussée, et se traduit par deux très grandes baies : l'une, à l'angle, l'autre, au nord, sur la façade d'entrée. Sur cette façade que le soleil ne vient jamais frapper, toutes les baies sont relativement grandes et l'importance de leurs vides est prédominante rapport aux « pleins » des murs. Sur la façade, au midi, au contraire, les « pleins » l'emportent sur les vides des fenêtres et cela a lieu sur un point où si l'on veut bien considérer que le soleil tape très durement sur cette façade ainsi exposée.

Considérez les proportions différentes des baies de cette façade suivant l'importance des pièces qu'elles ont mission d'éclairer, leur apparente dissymétrie et dites-moi si vraiment cette dissymétrie n'est pas préférable à une symétrie prétendue monumentale, pour laquelle on serait obligé d'avoir recours à des fausses fenêtres, et à des baies au travers desquelles viendraient passer des escaliers, ainsi que cela se présente trop souvent.

Autre exemple du même état d'esprit : cette petite maison située également à Bordeaux sur la même

avenue Carnot conduisant au même Parc bordelais, ici le caractère devient plus amable, plus accueillant et, toujours avec les mêmes préoccupations de vérité, correspond parfaitement à la situation et à l'état d'esprit des heureux propriétaires qui me permettent de la réaliser.

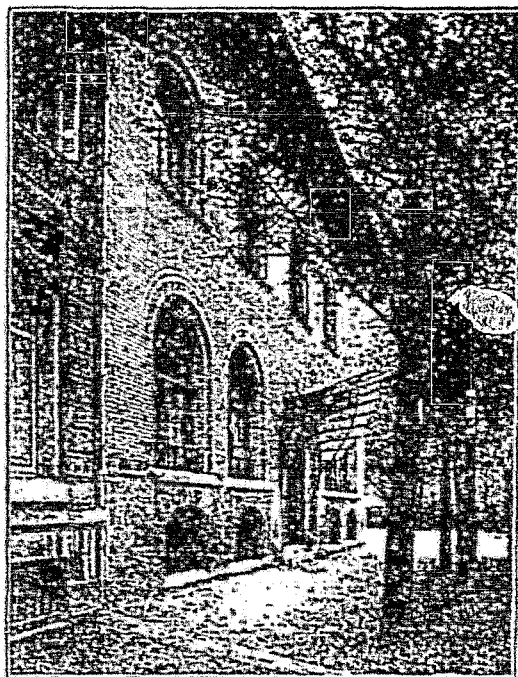
Pour terminer, un exemple plus somptueux de l'entrée d'un hôtel particulier moderne, situé allées Dancour, à Bordeaux et pour lequel je suis heureux et fier d'avoir obtenu la collaboration du grand maître ferronnier regretté Emile Robert.

En présence de cette maîtrise, il faut bien convenir que ce merveilleux travail de fer forgé peut soutenir la comparaison avec n'importe quelle œuvre de ferronnerie dont les archéologues sont fiers à juste titre.

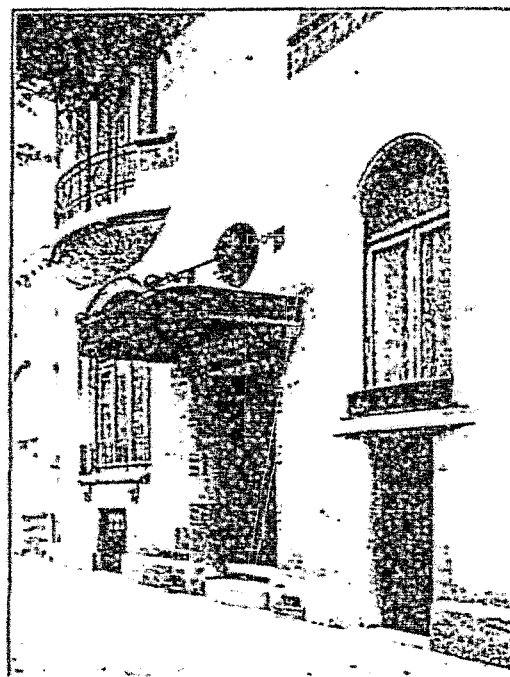
Je ne veux pas clore ce plaidoyer en faveur de l'art moderne. J'allais dire cette profession de foi, sans adresser un chaleureux appel à vous tous, les jeunes, qui entrez dans la vie avec l'ambition et les moyens de marquer votre passage. Soyez modernes et audacieux, pour réaliser votre rêve à celui qui saura vous comprendre et qui saura extérioriser ce qui constitue votre personnalité par quoi il attendra sans efforts à l'originalité. Vous aurez ainsi fait œuvre utile en montrant à l'étranger attentif que la France est toujours le pays des idées nouvelles et des réalisations.

Pierre FERRET,

Architecte diplômé par le Gouvernement
Professeur d'architecture
à l'École des Beaux-Arts de Bordeaux.



Hôtel particulier, avenue Carnot à Bordeaux.
Photo (vue de Sud-Ouest) (Façade d'entrée au nord) (1923-24)

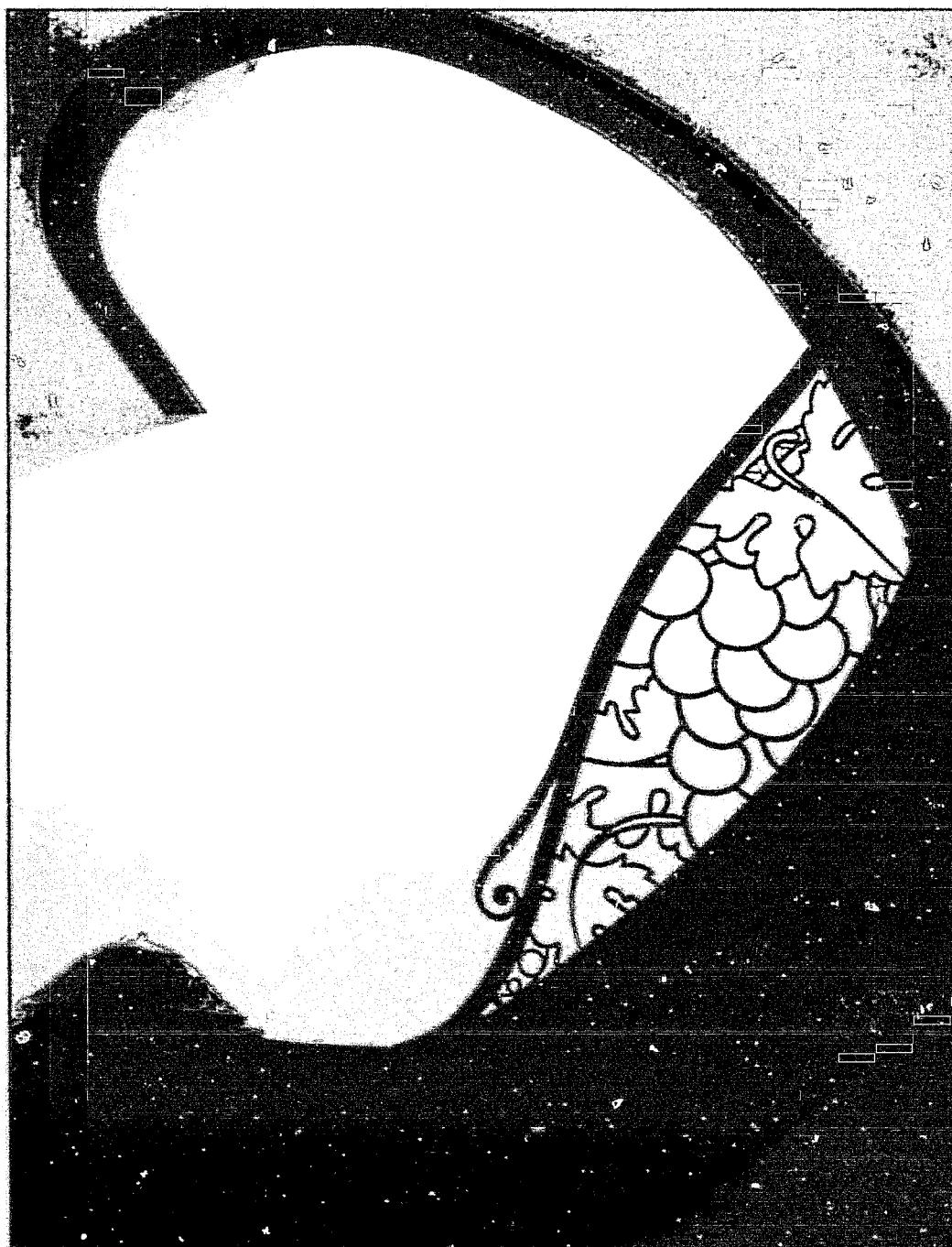


Partiel et particulier, avenue Carnot à Bordeaux.
Photo (vue de Sud-Ouest) (1923-24)

ICONOGRAPHIE VOLUME I



**L'ARCHITECTURE ET L'URBANISME À BORDEAUX SOUS LA
MUNICIPALITÉ D'ADRIEN MARQUET (1925-1944).**



**ICONOGRAPHIE I
CONSTRUIRE POUR MODERNISER
1925-1929**

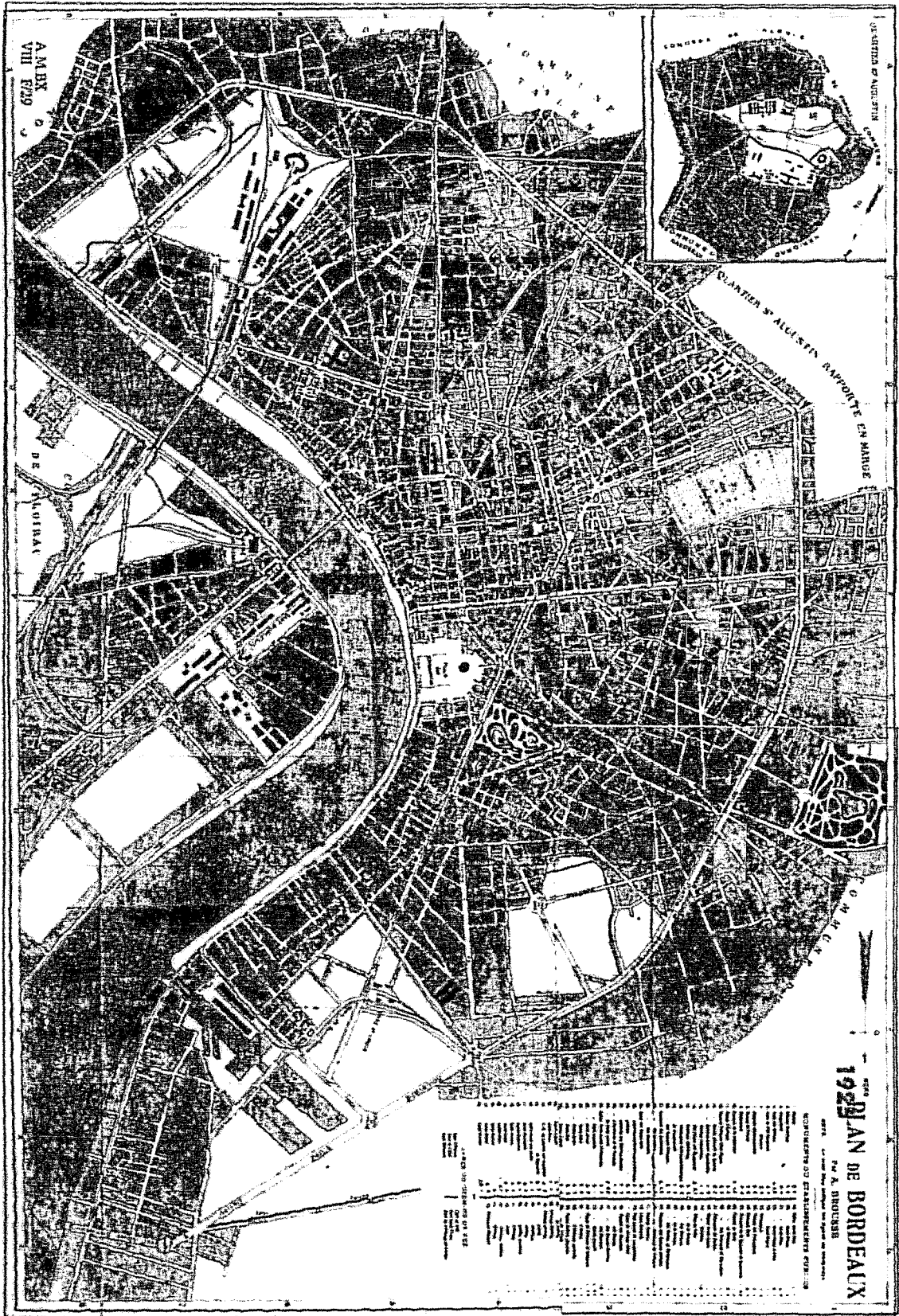


Table des illustrations Volume 1

Construire pour moderniser : 1925-1929.

Plan de Bordeaux, année 1925.

Introduction :	190
Illustration n°1 : Les deux acteurs de la transformation de Bordeaux à partir de 1925	191
chapitre 1.	192
Illustration n°2 : La farandole municipale.	192
Illustration n°3 & 4 : Les cliniques chirurgicales de l'Hôpital Saint André.	193
Illustration n°5 : Le bateau Osiris, caricature de 1912.	195
chapitre 2	196
Illustration n°6 : Maisons collectives rue du Jardin public.	196
Illustration n°7 : Cité Paul Boncour à la Bastide.	198
chapitre 3	200
Illustration n°8 : Le premier projet pour un monument aux morts de la guerre de 1914-1918.	201
Illustration n°9 : Le Mémorial du souvenir	203
Illustration n°10 : L'aspect définitif du Mémorial	205
Illustration n°11 : Les tables de granit poli.	205
Illustration n°12 : Détails des noms gravés.	205
Illustration n°13 : Le premier projet de J. d'Welles pour la Bourse du travail 1927	209
Illustration n°14 : Le centre de Tri postal, rue Charles Domercq à Bordeaux	211
Illustration n°15 : Avant-projet de plan du premier étage de la Bourse du travail, J. d'Welles, 1927.	212
chapitre4	214
Illustration n°16 : La maison cantonale rue de Nuits à Bordeaux-Bastide	214
Illustration n°17 : Plan du rez-de-chaussée.	216
Illustration n°18 : Plan de l'étage supérieur.	217
Illustration n°19 : Détails Maison Cantonale.	218
Illustration n°20 : La salle des fêtes. État actuel.	220
Illustration n°21 : a) blochet	221
b) chapiteau	

Illustration n°22 : Départ de l'un des deux escaliers menant au promenoir du premier étage.	223
Illustration n°23 : Décor de l'un des deux frontons à degrés situés de part et d'autre du bâtiment.	224
Illustration n°24 : Le monument à la mémoire de Calixte Camelle à La Bastide.	225
Illustration n°25 : Bourse maritime, place Lainé à Bordeaux, 1921-1925.	226
Illustration n°26 : Projet d'aménagement de la place des Quinconces par Ferret.	228
Illustration n°27 : 15/02/1929 : reproduction de tableau de Cazaubon <i>Projet d'aménagement des quais au droit des Quinconces.</i>	229
Illustration n°28 : Plans des Quartiers modernes Frugès, à Pessac, architecte Le Corbusier, 1925-1926.	230
Illustration n°29 : exemples de maisons "Gratte-ciel" réalisées à la Cité Frugès	232
Illustration n°30 : Habitations dites <i>Arcades.</i>	234
Illustration n°31 ; Habitations isolées	235
Illustration n°32 : La nouvelle école Anatole France.1924-1928	237
chapitre 5	238
Illustration n°33 & 34: Les quatre compositions décoratives réalisées pour l'exposition des Arts décoratifs de Paris en 1925.	238
Illustration n°35, 36 37 : Les réalisations de Brandt à l'Hôtel Frugès à Bordeaux	241
Illustration n°38 : Maison de l'architecte Pierre Ferret, avenue Carnot, Bordeaux-Caudéran.	244
Illustration n°39 : Plan des maisons économiques Dorgans	245
Illustration n°40 : Le pont à transbordeur.	246
Illustration n°41 : Gratte-ciel new-yorkais	247
Illustration n°42 : Construction à Chicago & Cleveland	248
Illustration n°43 : Exemples de constructions en Allemagne	249
Chapitre 6.	250
Illustration n°44 : Présentation de l'Hôtel Frugès (1913-1927), 63 Allées Damour	250
Illustration n°45 : Les ferronneries de la façade principale.	251
Illustration n°46 : La façade sur le jardin (influence orientale).	252
Illustration n°47 : La salle de bain, le thème du <i>Jardin fleuri.</i>	253
Illustration n°48 : La salle à manger, mobilier et grande toile du peintre bordelais Cazaubon : <i>La fête des vendanges à Bordeaux au XVIIème siècle.</i>	254
Illustration n°49 : Le décor de la chambre à coucher des parents.	255
Illustration n°50 : Autre décor de la chambre à coucher et peinture de Brunet.	256
Illustration n°51 : Frise dédiée au Sport et réalisée par Gaston Schnegg dans le jardin de l'Hôtel Frugès.	257

ICONOGRAPHIE.

Présentation générale.

De manière à rester fidèle à l'esprit de cette thèse, les illustrations sont proposées en deux groupes d'importance inégale : histoire et histoire de l'Art. Ainsi, pour l'histoire, il y a quelques photographies à caractère politique : il s'agit le plus souvent d'inaugurations, d'autres sont des vues générales permettant de se rendre compte de l'allure de Bordeaux entre 1925 et 1944, plus rarement des caricatures originales et des affiches sont présentées. La plus grande partie de l'iconographie est consacrée aux différents édifices réalisés pendant cette période. Les clichés sont soit actuels (ce qui au passage donne une idée de ce que sont devenues ces réalisations), soit pris, à l'aide d'un appareil numérique directement sur la presse de l'époque. Plusieurs plans sont également reproduits de manière à pouvoir apprécier l'évolution de certaines constructions, enfin sont aussi présents des projets dont on a beaucoup parlé et qui n'ont jamais abouti.

Chacun des trois volumes de ce travail est accompagné des photographies correspondant à la période chronologique envisagée. Ce découpage permet de se rendre compte immédiatement des différences quantitatives et stylistiques entre les trois phases de la municipalité Marquet. Pour mieux se repérer dans l'espace deux plans sont utilisés : le premier, daté de 1925, reproduit à partir d'un original des Archives municipales de Bordeaux, est placé dans le volume numéro 1. Toujours pour plus de commodité les volumes 2 bis et 3 sont accompagnés d'une photographie aérienne prise par les entreprises Moreau en 1934 et actuellement archivée à l'Institut Géographique National qui a accepté de la reproduire. En outre, ce dernier cliché possède un autre intérêt dans la mesure où il a servi à la confection de plans au 1/10.000 et au 1/20.000, qui seront aimablement vendus par le Comité d'urbanisme de Bordeaux en 1942 et 1943 aux autorités allemandes.¹

Toute l'iconographie a été réalisée par Anne-Marie Liotard à qui va, une fois de plus, toute ma reconnaissance

¹Archives municipales de Bordeaux 724 D9 : utilisateurs : armée de terre, marine, service de l'occupation, police française, organisation Todt, (le prix d'un plan au 1/20.000 est à l'époque de 40 francs)

Présentation de l'iconographie du Volume I.

Pour A. Marquet la construction va être un moyen facile de montrer son aptitude à gérer la ville de Bordeaux à partir de 1925. S'étant fait élire en tant qu'homme du changement, il a tout de suite voulu donner une image différente de la ville conforme à la nouvelle esthétique architecturale que l'on entrevoit à partir de la grande Exposition des Arts décoratifs de 1925

Toutefois il ne cherche en rien à suivre tel ou tel modèle en la matière et reste ouvert à toutes les propositions, à la seule condition qu'elles tranchent par rapport aux options stylistiques de ses prédécesseurs et qu'elles soient en parfaite adéquation avec l'esprit et le goût des années de son premier mandat.

Plusieurs objectifs déterminent alors son action .

- achever les travaux en cours (ce sera le cas de la Maison Cantonale de la Bastide sur la rive droite)
- mettre à exécution des projets trop longtemps repoussés tel le Monument aux morts de la Grande Guerre.
- et enfin se lancer le plus vite possible dans des réalisations diverses capables de satisfaire à tous égards les bordelais

Pour mettre en application ce programme, il a la chance, à son arrivée au Palais Rohan, de trouver J. d'Welles qui occupe depuis 1921 les fonctions d'ingénieur-architecte de la Ville. Il se mettra immédiatement au service du nouveau maire surtout pour lui éviter de commettre des erreurs. Néanmoins, au final, c'est toujours le premier magistrat de la cité qui décidera car ce dernier, dès le début, a le souci de laisser sa propre empreinte sur la ville.

I

CONSTRUIRE POUR MODERNISER : 1925-1929.

INTRODUCTION

Illustration n°1 : les deux acteurs de la transformation de Bordeaux à partir de 1925.

(Archives municipales de Bordeaux : A. Marquet, portrait en buste. 5. 1935)

Bref rappel de la carrière politique d'A. Marquet : (Archives municipales de Bordeaux : A. Marquet, portrait en buste. 5. 1935)

- Mars 1924, conseiller général du 7^o canton (La Bastide) en remplacement de Calixte Camelle mort en décembre 1923.
- Mai 1924, député.
- Mai 1925, maire de Bordeaux, réélu en 1929 et 1935, il occupera cette fonction jusqu'en août 1944.
- 1933, rupture avec la SFIO.
- 1934, ministre du travail dans le gouvernement de G. Doumergue.
- 1935, fondateur du parti Néo-socialiste.
- Juin 1940, - il vote les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain.
 - ministre d'État.
 - ministre de l'Intérieur.
- Septembre 1940, renvoyé de son ministère il se replie sur Bordeaux.
- 29 août 1944, il est arrêté dans sa mairie puis incarcéré à Fresnes.

Principales étapes de la vie professionnelle de J. d'Welles. (Portrait en buste, Archives municipales de Bordeaux 1. Rec 293 -3).

- 1921, ingénieur-architecte de la Ville de Bordeaux.
- 1929, architecte en chef de la Ville.
- 1931, président du comité des architectes-conseils (composé également de J. Debat-Ponsan et R.H. Expert).
- 1938, il est nommé urbaniste.



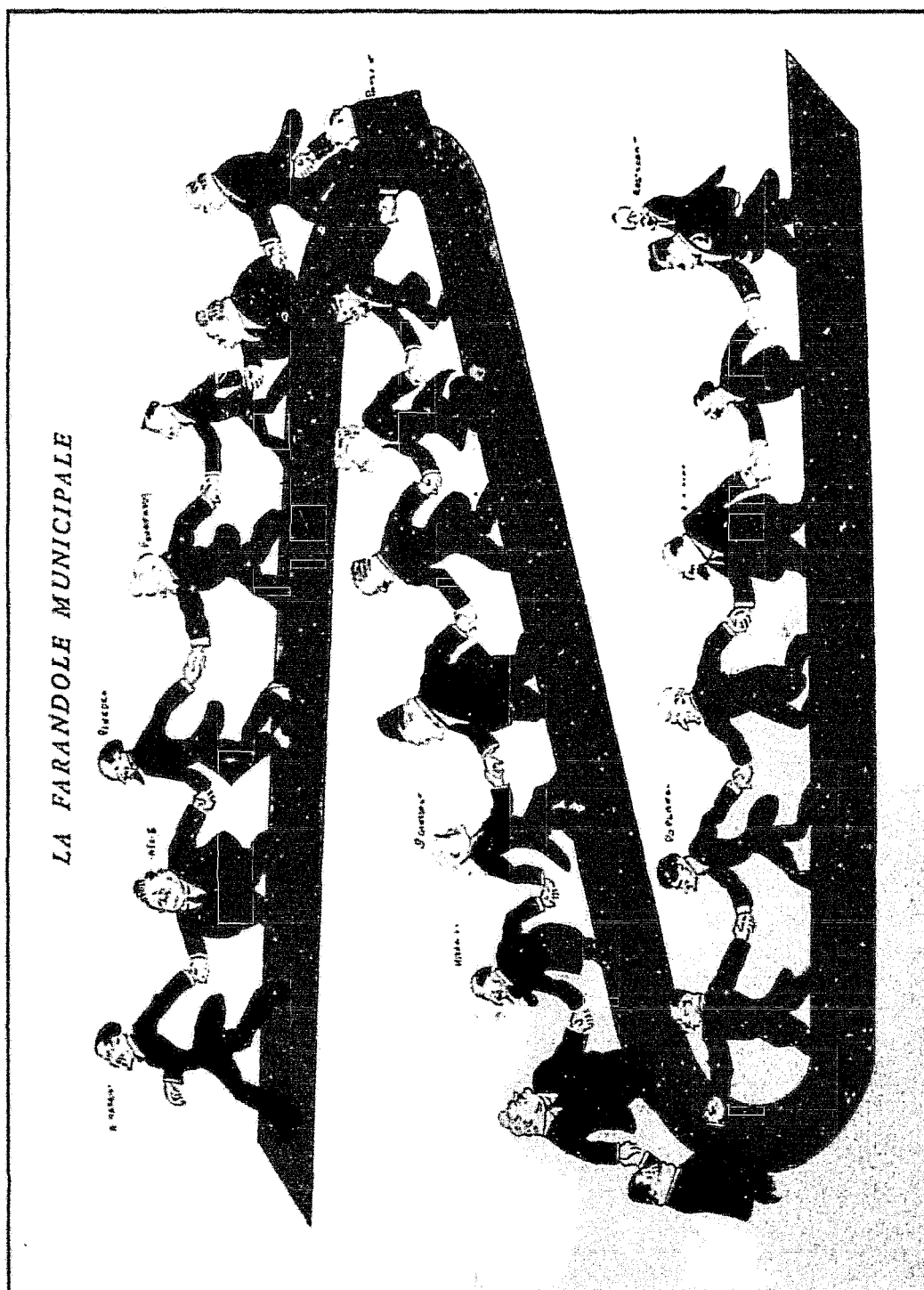
Adrien Marquet



Jacques D'Welles

ill. n°1

Les deux acteurs de la transformation de Bordeaux à partir de 1925.
(Archives municipales de Bordeaux)



ill. n°2

La farandole municipale. (Archives municipales de Bordeaux. 6-1925)

A la manière du célèbre panthéon Nadar, les caricaturistes locaux ont représenté le fringant Marquet entraînant avec fougue toute une équipe bien décidée à instaurer un nouveau style politique.

Chapitre I

Illustrations n°3 & 4 : les cliniques chirurgicales de l'Hôpital Saint André.
(rue Jean Burguet, réalisées par l'architecte C. Alfred-Duprat entre 1925 et 1928).

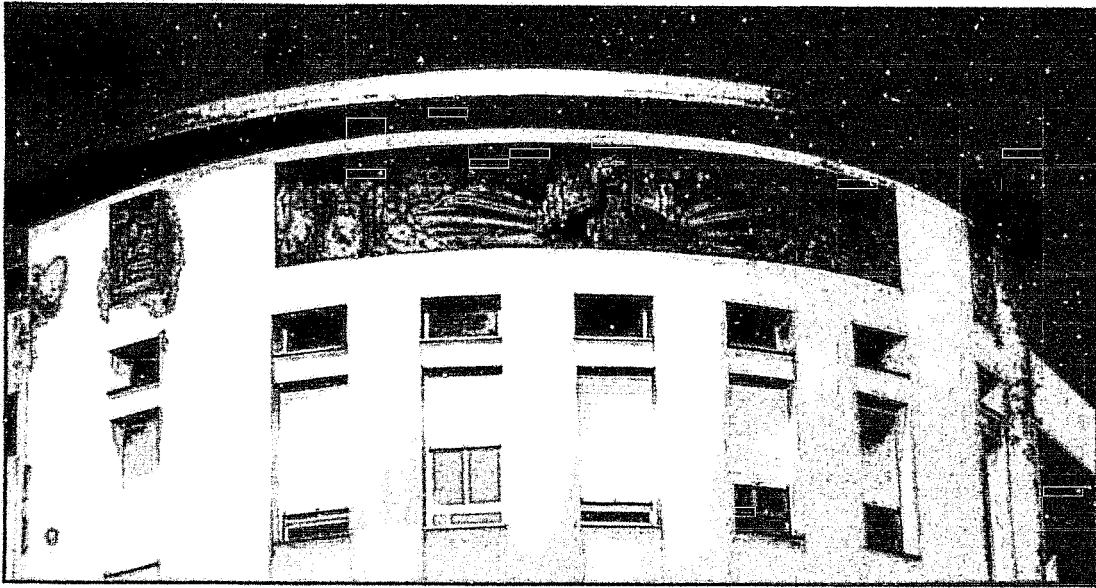
cliché n°3 : vue d'ensemble du bâtiment, état actuel.

Cette construction est intéressante dans la mesure où elle introduit une ère nouvelle dans l'architecture bordelaise à plusieurs égards. La médecine étant fortement liée à l'idée de progrès donc à la modernité, l'architecte doit abandonner la tradition qui eût été de bâtir un ensemble dans un style néo-classique, et réaliser une oeuvre avec des formes différentes, en même temps que l'on affichera ouvertement l'emploi du béton et que l'on n'hésitera pas à choisir un toit-terrasse, ce qui n'est pas encore très fréquent, surtout pour un tel édifice.

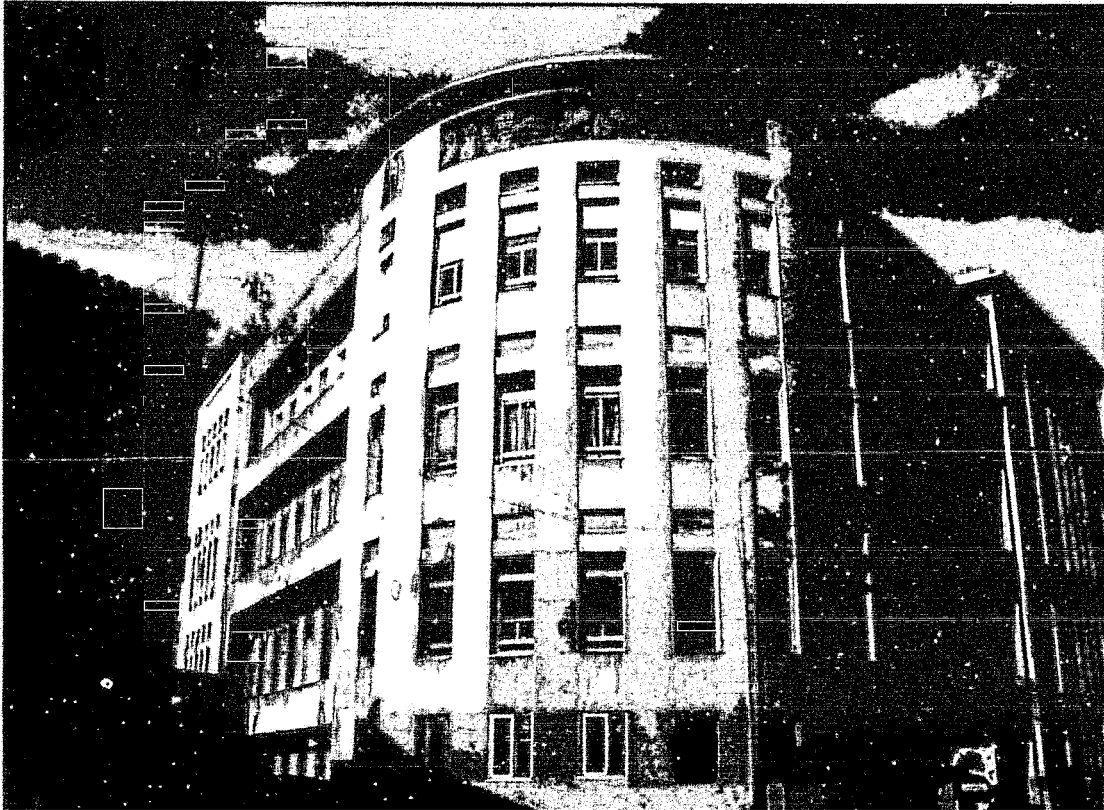
Les Cliniques occupent l'angle formé par la rue J. Burguet, à droite du cliché, et par la rue Henri IV sur la gauche. L'angle est traité en arrondi ce qui allège un tantinet une composition assez massive. On distingue d'une part des pavillons reconnaissables à leur ordonnance verticale et d'autre part des corps de liaison avec de longs balcons constituant des sortes de bandeaux composés de garde-corps pleins. La caractéristique de cette réalisation est la quasi absence d'éléments décoratifs, seule l'alternance des verticales et des horizontales rompt la monotonie.

Illustration n°4 : Détail du seul élément décoratif des Cliniques chirurgicales. (État actuel).

Seul le bâtiment d'angle, au niveau supérieur a été doté d'un panneau décoratif épousant l'arrondi et occupant les cinq travées centrales, deux petits panneaux carrés surmontent les travées latérales créant un ensemble très symétrique. On doit ce travail au sculpteur parisien Hazera. Le maire a participé au choix du sujet : le thème est toutefois très conventionnel, ce qui n'a rien d'étonnant pour une telle construction. Il s'agit d'une allégorie présentant au centre une jeune fille jaillissant d'une fontaine de Jouvence, entourée de femmes alanguies symbolisant la convalescence à gauche, et à droite d'une famille représentant la fécondité. La facture est typiquement art-déco ce qui est assez normal tant ce style a eu de succès à Bordeaux à cette période.



ill. n°4



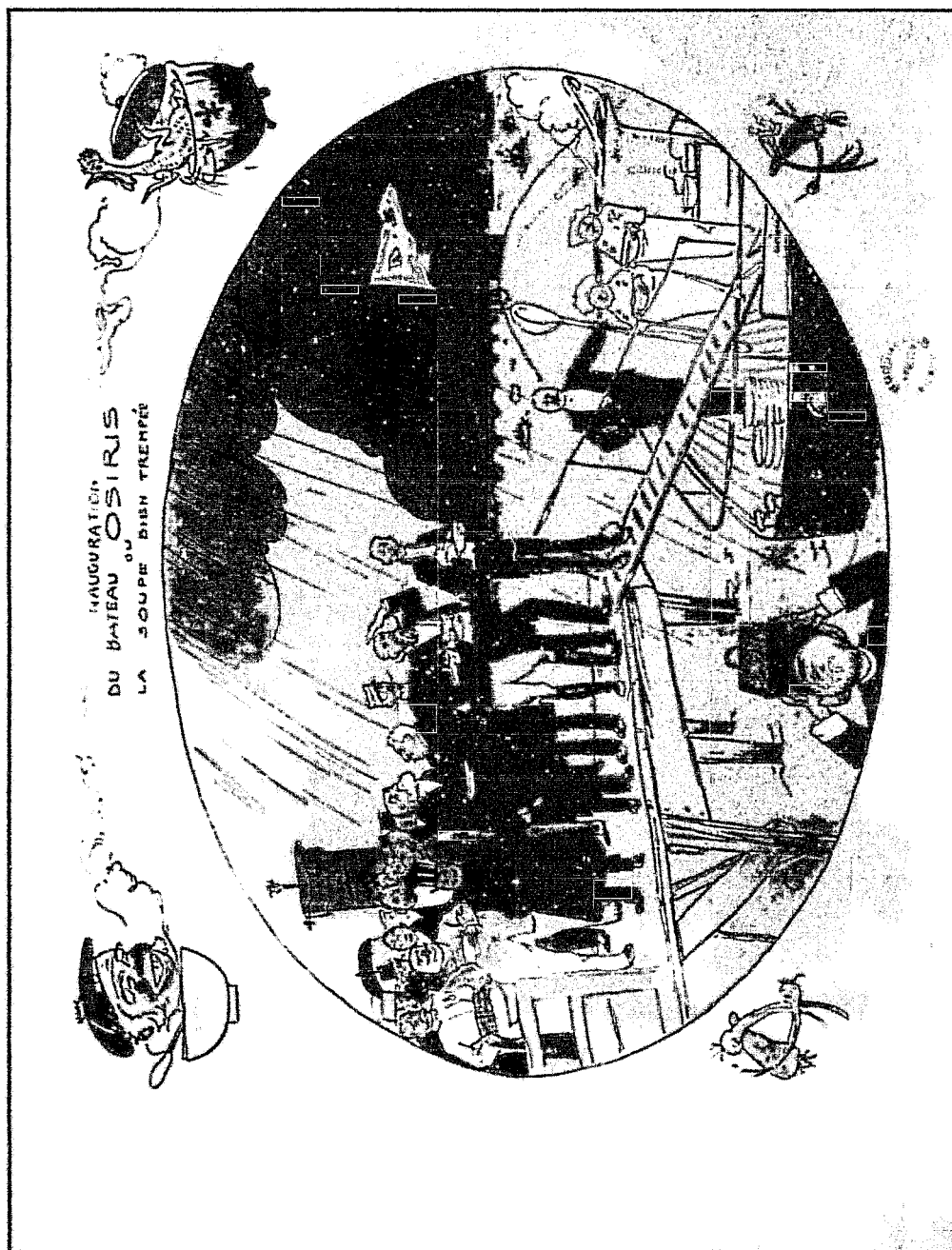


Illustration n°5 : Le bateau Osiris, caricature de 1910.
 (Archives municipales de Bordeaux VEE/10 1912).

Ce bateau aimablement caricaturé ici fut un élément très original du décor des quais de Bordeaux à partir de 1912 jusqu'à sa démolition pendant la 2ème guerre mondiale. Le mécène juif Osiris Iffla fit à sa mort un legs à la municipalité pour entretenir cette oeuvre de bienfaisance qui n'était ni plus ni moins que l'ancêtre des actuels restaurants du cœur.

Chapitre II

Illustration n°6 : Maisons collectives rue du Jardin public. (Archives municipales de Bordeaux XXXIV-N/ 1 / 2²)

L'immeuble collectif de la rue du Jardin Public (angle rue Camille Godard, cours Evrard de Fayolle) appelé aussi *Charles Gruet* a été construit par J. d'Welles l'architecte de l'Office public de HBM entre 1924 et 1929 ; il comprend 19 logements.

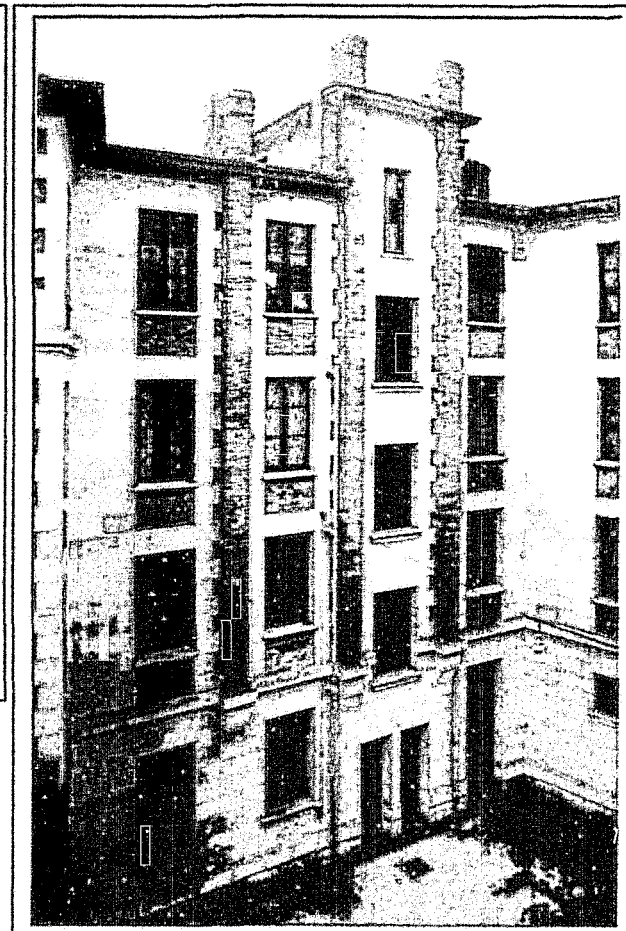
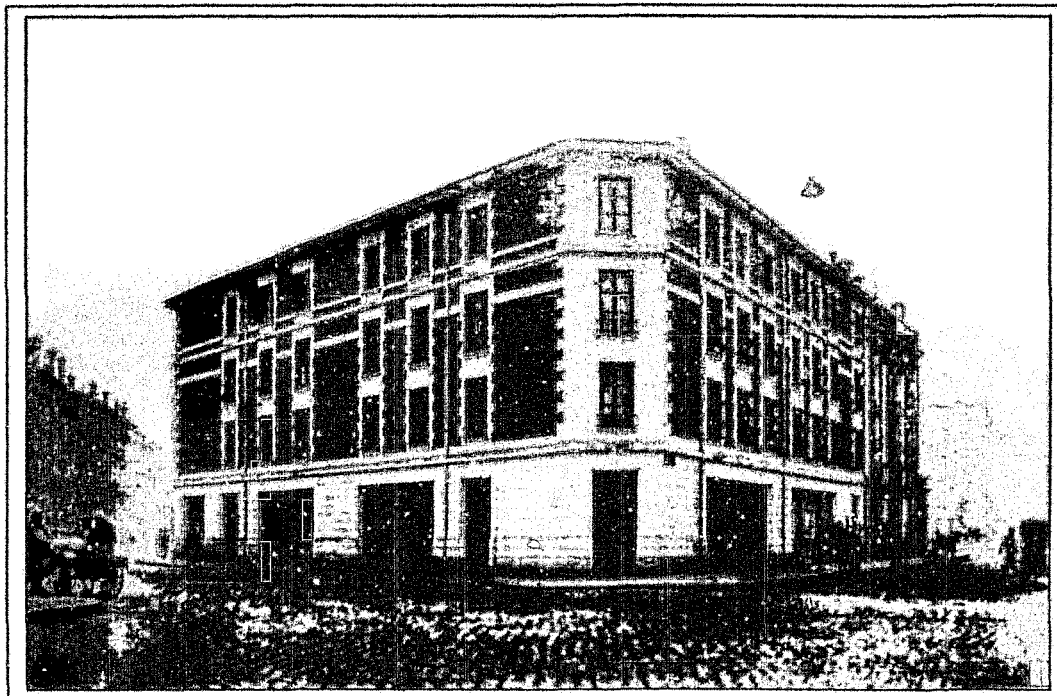
Ces logements sont représentatifs à plusieurs égards :

- Ils ont été bâtis sur des terrains acquis par la Ville et cédés à bas prix à l'Office de HBM.
- Ils sont destinés à remplacer des maisons insalubres.
- Ils font partie de réalisations dont on a beaucoup parlé, en réalité, il faut convenir que le nombre des logements bâtis entre 1925 et 1929 fut très réduit et que la municipalité, avec son sens habituel de la communication, a certainement grossi des constructions au demeurant modestes.
- Dans cet esprit tout fut achevé au moment des Municipales de 1929 de manière à montrer aux bordelais des résultats tangibles de l'action du maire.
- Sur le plan de la composition, les immeubles ont 4 niveaux organisés autour d'une cour intérieure. Le rez-de-chaussée est occupé par des magasins. Les angles des façades sur rue sont traités en pans coupés. J. d'Welles a choisi pour les façades "une certaine ordonnance tout en rejetant les ornements et les symétries superflues". Il se contente d'animer les élévations par un jeu de matériaux et d'appareils divers. Ainsi le soubassement en pierres artificielles est traité en bossage, les élévations supérieures reçoivent un crépi à gros grains couleur rouille, les baies des façades sur rue sont cernées de chaînes harpées, en revanche les élévations postérieures sont en pierres artificielles laissées à nu, la brique apparaît sur les conduits de cheminée et sur les allèges des fenêtres. Les bâtisses n'ont donc rien de particulièrement nouveau exception faite de la couverture en terrasse, mais on ne peut en tenir compte dans la mesure où l'architecte avoue qu'il ne s'agit pas d'un choix mais tout simplement d'un souci d'économie. Seule la polychromie peut témoigner d'une certaine originalité.

a) Façades sur rue : vue d'angle XXIV-N / 2

b) Vue sur cour : XXIV-N / 2

III. n°6 (Archives municipales de Bordeaux XXXIV-N/1/2³)



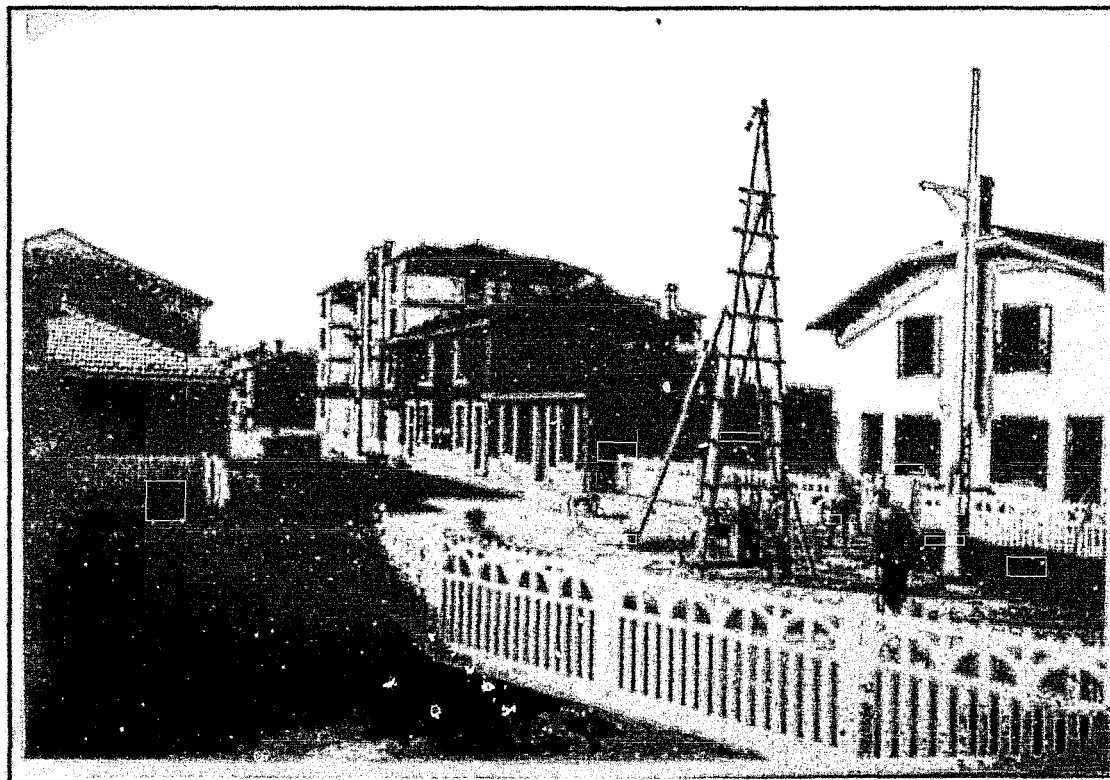
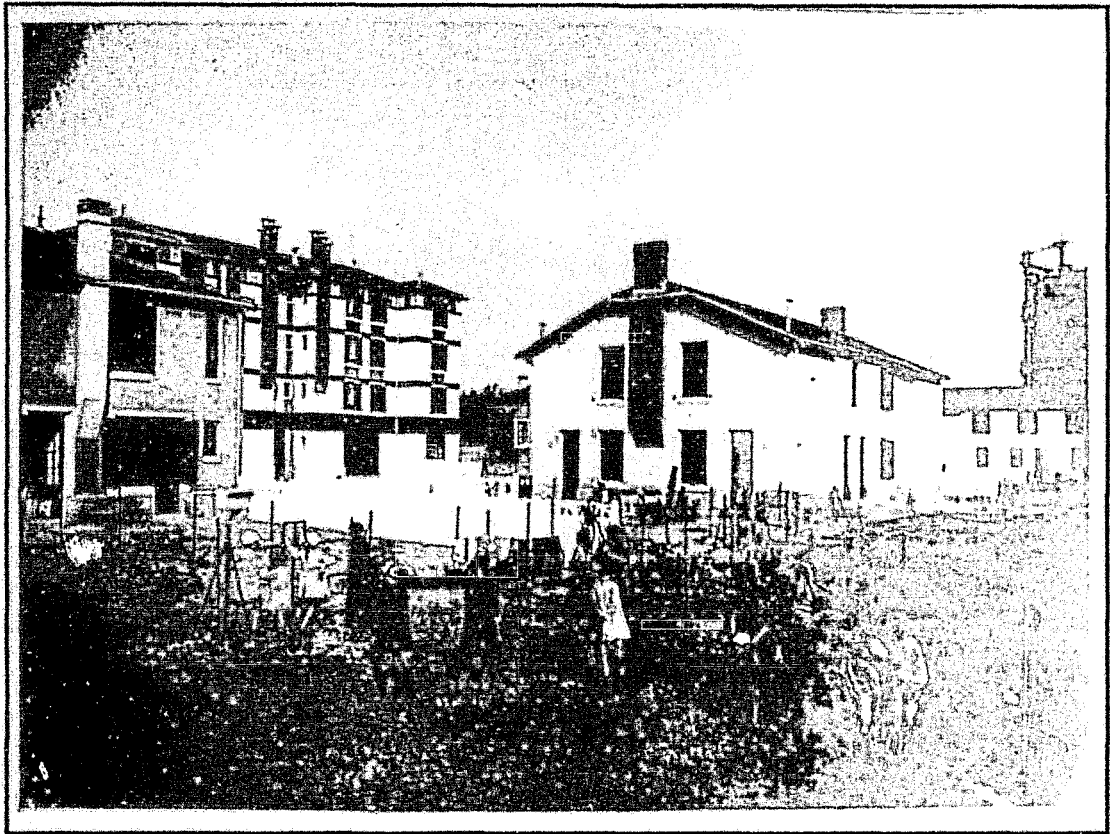
Maisons collectives rue du Jardin public :

- a) façades sur rue : vue d'angle XXXIV-N/2
- b) vue sur cour : XXXIV-N/2

Illustration n°7 : Cité Paul Boncour à la Bastide. (Archives municipales de Bordeaux XXX II-J).

Cette cité fut mise en chantier en 1928 sur les terrains de l'ancienne usine à gaz qui fut alors démolie ; la première pierre fut posée le 1^{er} février 1929 de manière très solennelle par Louis Loucheur ministre du Travail à cette époque qui avait fait le déplacement à Bordeaux.

Ce cliché postérieur à la date de 1929 permet de se rendre compte néanmoins de la variété des réalisations : petits immeubles et maisons individuelles, le style reste très conventionnel, pas de décoration superflue, un souci constant de bâtir à l'économie sans heurter le goût de la population de ce quartier ouvrier. Les groupes d'enfants sur la photo supérieure témoignent de la vitalité démographique de cette partie de la ville et justifient à la fois le besoin de logements, et quelques années plus tard la nécessité de construire des locaux scolaires à leur usage.



III. n°7 : Cité Paul Boncour à la Bastide.
(Archives municipales de Bordeaux XXX II-J)

Chapitre 3

Illustration n°8 : Le premier projet pour un monument aux morts de la guerre de 1914-1918.

Bordeaux a mis beaucoup de temps à se décider à réaliser un monument en mémoire des morts de la Grande guerre puisque ce n'est qu'en 1922 que le maire Fernand Philippart s'en préoccupa. Un concours d'idées fut ouvert avec une date limite : dépôt à la mairie avant le 30 juin 1923. Seuls les meilleurs projets participeraient au concours définitif. Néanmoins, comme à Bordeaux tout est parfois très compliqué, la population s'est largement divisée à propos de l'emplacement et du style de la future construction ; au passage, on remarque, pour la petite histoire, l'idée farfelue de Louis Faget, qui proposait ni plus ni moins de consacrer toute la place de la Victoire au lieu d'un monument, imaginant la destruction pure et simple de la porte d'Aquitaine pour y installer un énorme monument cubique de 10 mètres de côté en marbres de quatre couleurs, avec des représentations massives des poilus, des "maréchaux immortels", le tout dans un décor de palmiers plantés sur la place.

Plus sérieusement on s'orienta peu à peu vers une solution de meilleur goût, celle d'un Mur Glorieux. L'affaire fut menée en toute hâte en 1925 parce que les élections approchaient. Le lieu choisi était le carrefour des cours d'Albret et Champion de Cissé, entre les deux écoles qui allaient être construites, on pensait édifier un bâtiment présentant en façade un mur libre "pour recevoir toutes sortes d'ornementations", c'était donc l'endroit idéal. "Ce mur devrait se soutenir par ses propres moyens et se prêter à une composition architecturale dans laquelle pouvaient être intégrés des bas-reliefs, des inscriptions ou tout autre décor patriotique". La municipalité de l'époque envisageait bien sûr un immense portique XVIIIème pour rester dans la tradition locale.

R. Jourde associé du sculpteur François Cogné devait réaliser cet ensemble mais comme cette réalisation était intégrée à un programme municipal, c'est J. d'Welles, architecte en chef, qui en a pris désormais l'initiative.

Illustration n°8 : Le premier projet pour un monument aux morts de la guerre de 1914-1918.

Cliché 1 : Projet d'Welles-Cogné.

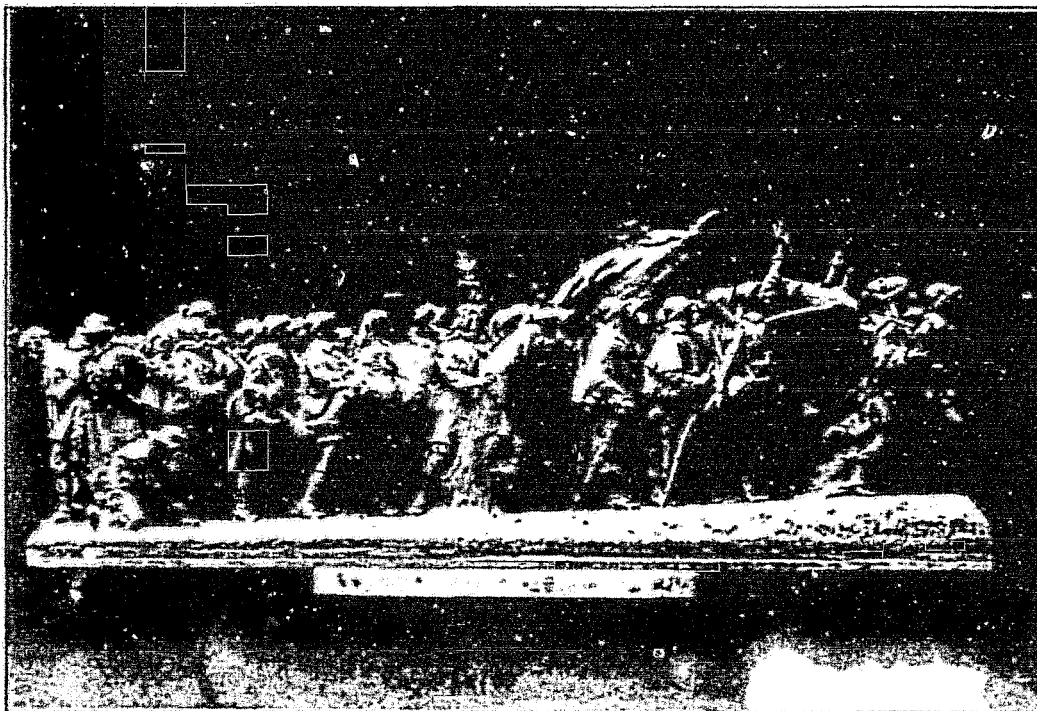
Ce cliché permet de se rendre un peu compte du premier groupe que devait réaliser le sculpteur : "oeuvre superbe représentant la longue théorie des combattants, des blessés, des mutilés, des mères, des veuves, des enfants précédés de la Victoire" comme le présente *La petite Gironde* le 3 février 1925. F. Cogné trouve son inspiration dans la tradition classique, il y a aussi du Rodin dans certaines figures en tout cas il y a incontestablement une forte charge émotionnelle surtout dans certains détails (la veuve qui accompagne le cortège ou l'attitude des poilus conquérants) qui ne pouvait que plaire aux anciens combattants et à la droite de l'époque.

Cliché 2 : On peut se rendre compte de la vue d'ensemble du projet définitif :

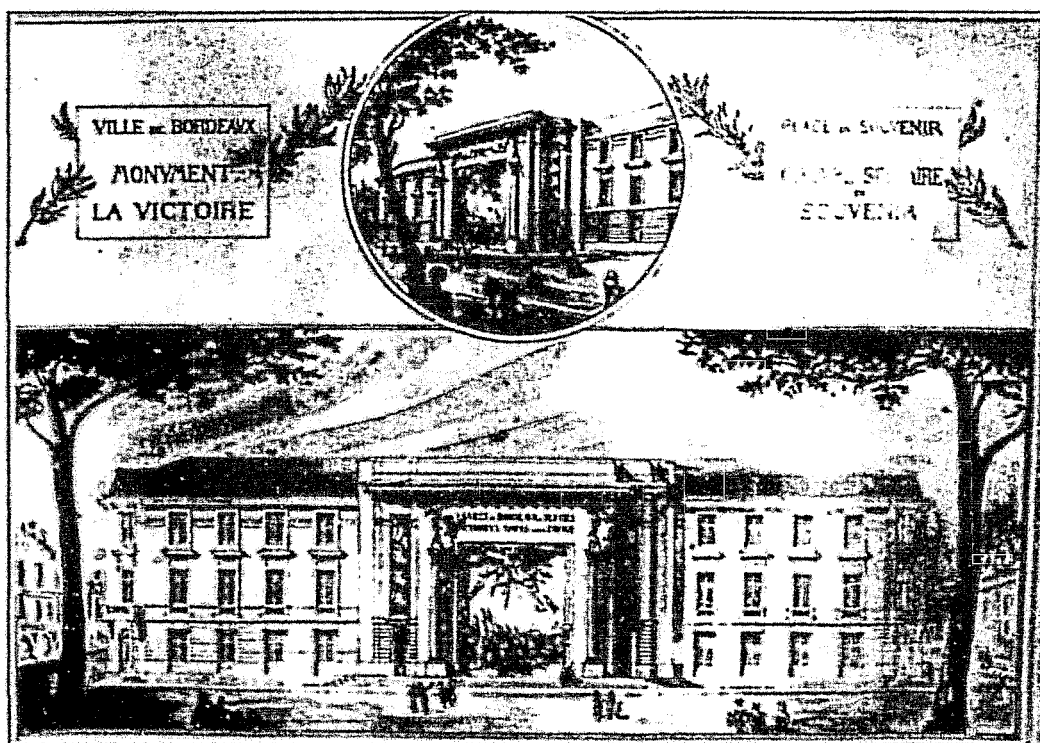
- Dans la partie inférieure le sculpteur maintient le thème du cortège,
- Dans la partie supérieure il envisage de placer une Victoire déployant de grandes ailes au-dessus du cortège précédent.

Sur le plan architectural la composition proposée par J. d'Welles est très académique : une sorte d'arc de triomphe plaqué sur la façade, précédé de quelques degrés, de part et d'autre de la construction, le lien avec les bâtiments scolaires se fait par des décrochements. Les panneaux sculptés sont placés dans la partie centrale dans une zone légèrement renfoncée entre deux groupes de colonnes engagées. Au sommet de celles-ci F. Cogné projette de placer deux Renommées dans un style largement inspiré par le XVIIIème.

Si F. Philippart avait gagné les élections municipales en 1925, il est très vraisemblable que cet ensemble assez théâtral eût été réalisé, il correspondait parfaitement au goût du maire et à celui de son électorat, très attaché aux formes héritées du passé.



Cogné : projet de monument aux morts pour la ville de Bordeaux (photographie ancienne prise dans l'atelier du sculpteur).



J. d'Welles architecte et Cogné sculpteur : (Archives municipales Bx.)
projet pour le monument à la Victoire avec le *mur glorieux*.

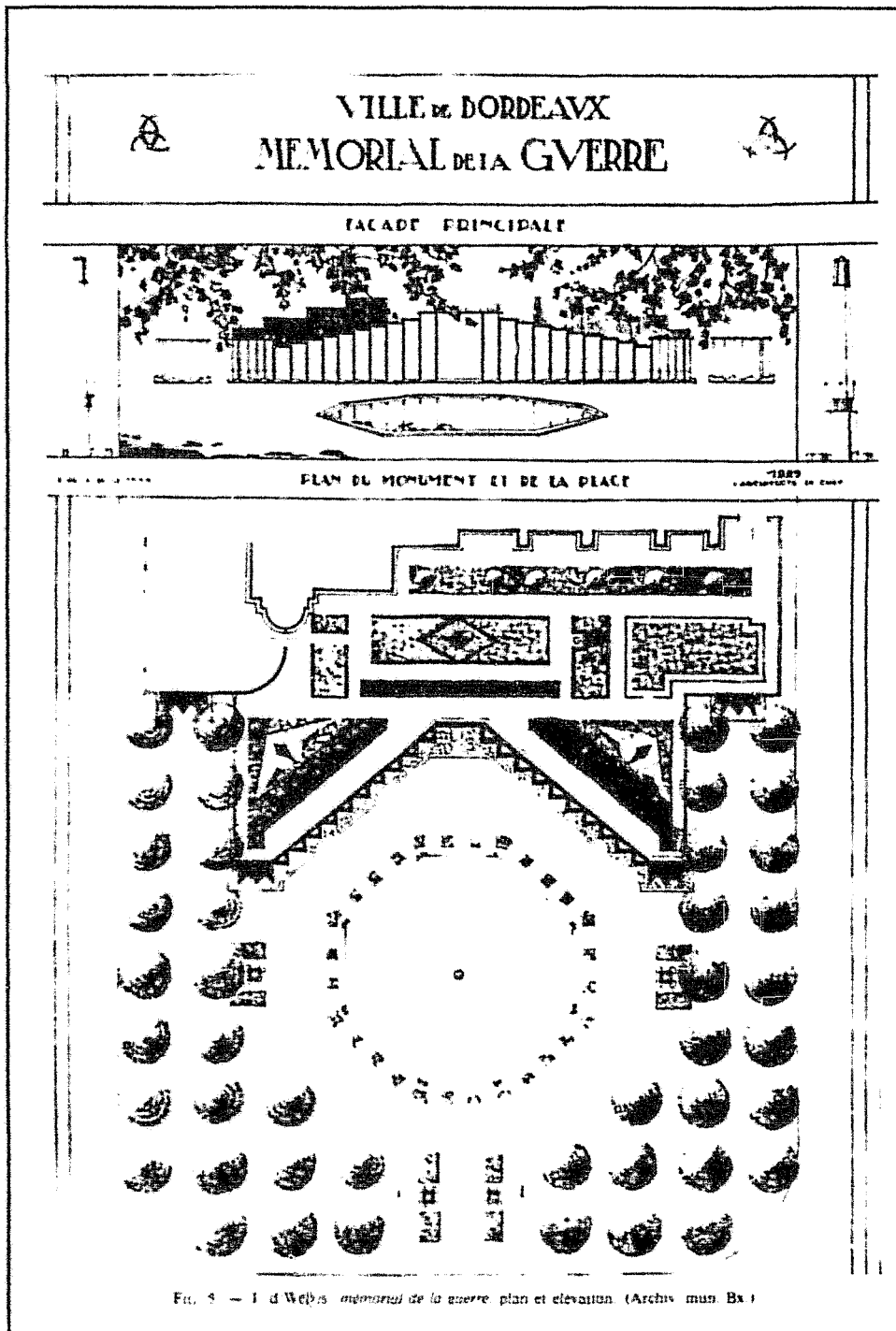
III. n°8 : Le premier projet pour un monument aux morts de la guerre de 1914-1918

Illustration n° 9 : Le Mémorial du souvenir (1925 à 1929) :
Le nouveau projet choisi par A. Marquet lui-même et conçu par J. d'Welles.

A. Marquet ayant fait du changement l'axe central de sa campagne électorale, il était hors de question pour lui d'accepter un projet aussi traditionnel, il fallait donc afficher la rupture par le choix d'un style résolument différent. Il va donc personnellement imposer non seulement un Mémorial au lieu d'un Mur mais encore un style moderne et totalement dépouillé, symbolisant les ambitions de son futur mandat : ordre, clarté, économie, simplicité. Il décide aussi du lieu : la place Charles Lamoureux qui devient désormais la place du 11 novembre. J. d'Welles qui a pour tâche de servir les maires va donc obéir et travailler dans l'esprit fixé par le nouveau premier magistrat de la cité. Il propose un projet aux antipodes du précédent : un ensemble de panneaux de granit de même largeur mais de hauteur décroissante, se déployant de part et d'autre d'un panneau central plus large. Il est prévu de graver horizontalement sur cette réalisation les noms de tous les soldats bordelais morts pour la patrie.

A l'arrière, il est question de construire une crypte semi enterrée et un décor de treillage recouvert de clématites.

Le monument s'intègre dans une place que l'architecte en chef aménage : un miroir d'eau de forme octogonale au centre, un petit jardin planté de platanes et décoré par des vases. L'ensemble est ainsi rendu propice à la méditation et au recueillement, quant à l'ombre de l'église Saint Bruno, elle n'est pas pour déplaire à ceux qui pourraient concevoir une quelconque crainte à la vue d'un maire socialiste au Palais Rohan. Sitôt en place A. Marquet se montre déjà très habile.



III. n°9 : Le Mémorial du souvenir (1925 à 1929) Le nouveau projet choisi par A. Marquet lui-même et conçu par J. d'Welles.

Illustration n°10 : L'aspect définitif du Mémorial. (Photos état actuel).

Vue d'ensemble : Le monument est parfaitement intégré au site, le bassin a été maintenu, en revanche les vases décoratifs ont été remplacés par des luminaires conçus comme des "lanternes des morts". La crypte trop coûteuse n'a pas été construite.

Illustration n°11 : Les tables de granit poli.

Elles accueillent les noms gravés en lettres d'or des soldats morts au champ d'honneur. La réalisation fut techniquement difficile vu le nombre des disparus, le prix du granit a été également plus élevé que prévu. A. Marquet était décidé à inaugurer le monument le 11 novembre 1928, mais comme les plaques de granit n'étaient pas disponibles à cette date, il a préféré repousser l'inauguration au 24 mars 1929 et avoir vraiment ce qu'il avait personnellement choisi.

Illustration n°12 : Détails des noms gravés.

Pour conclure sur cette réalisation il convient de faire deux remarques. On constate d'abord que de part et d'autre du Mémorial l'architecte a été obligé de rajouter deux ensembles de panneaux, de manière à accueillir les noms de ceux qui avaient été oubliés.

La deuxième remarque est beaucoup plus importante puisqu'elle concerne l'implication du nouveau maire dans le choix des styles des constructions à partir de 1925. De même qu'il y a une rupture politique à cette date, une rupture artistique se dessine, la tradition de l'École des Beaux-arts chère à la droite disparaît au profit d'une gauche qui a soif d'innover et qui va choisir la modernité qui se manifeste alors par une simplification des formes et par un recul du décor.

Photos amliotard

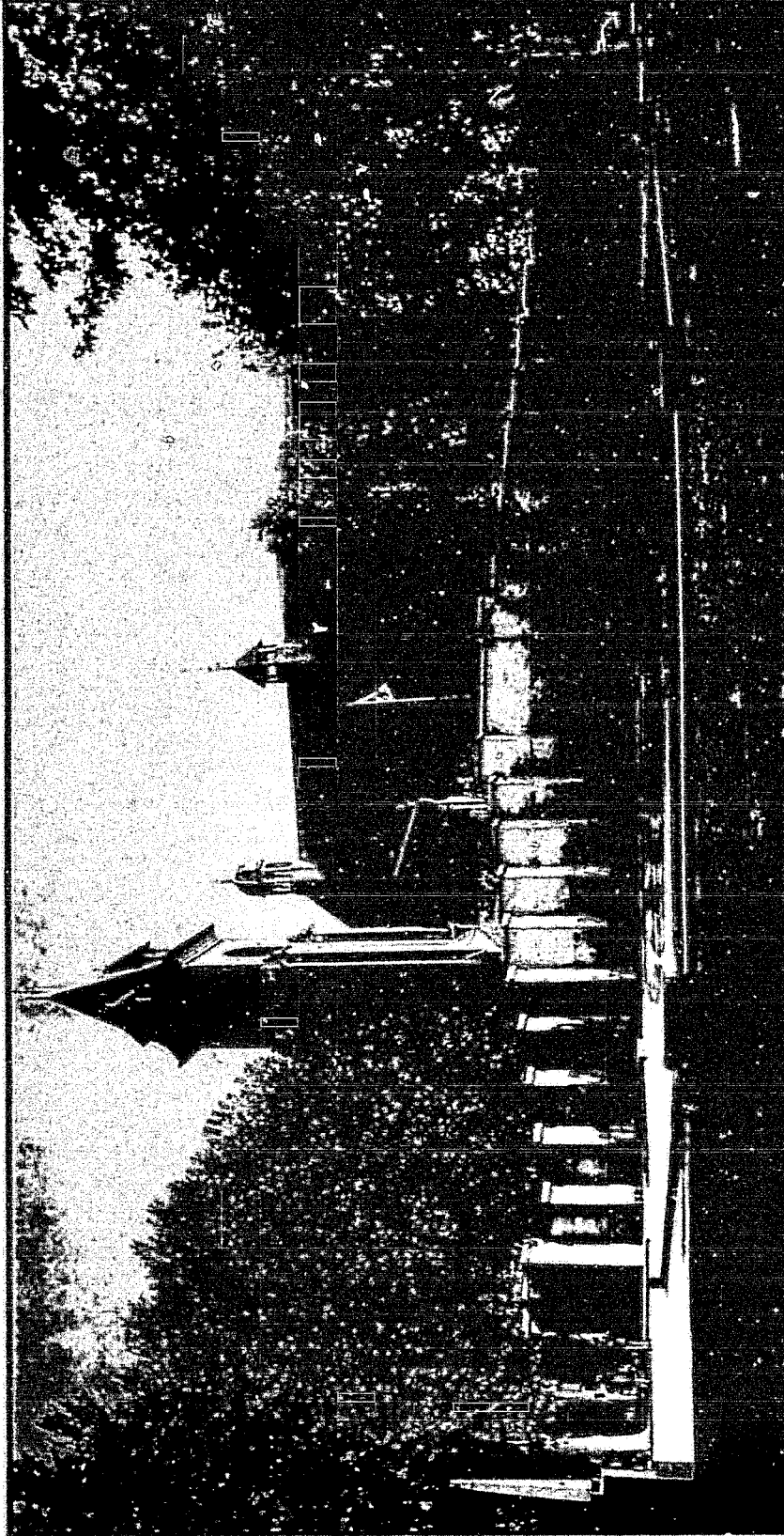


Photo amliotard

III. n°10 : L'aspect définitif du Mémorial. (état actuel)

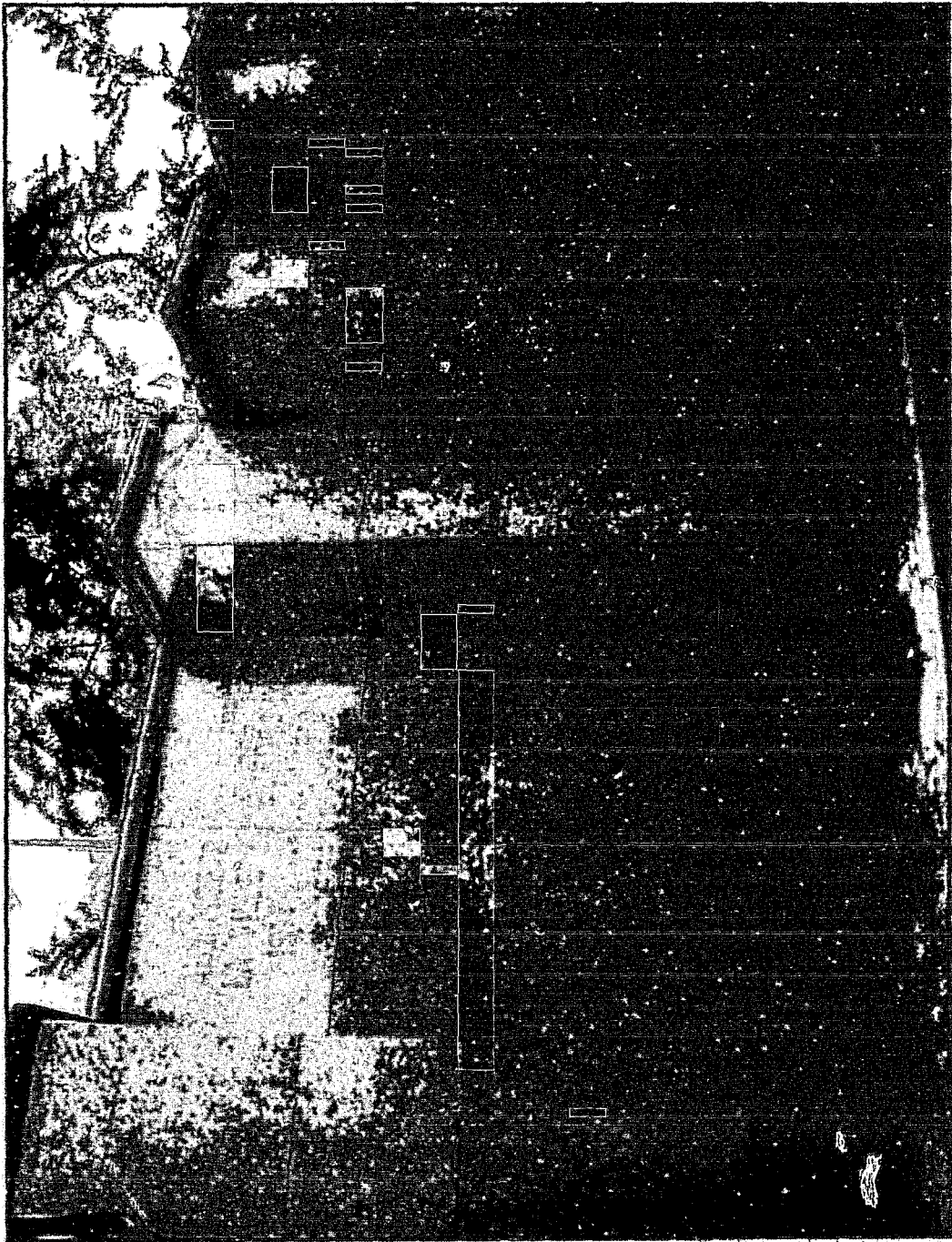
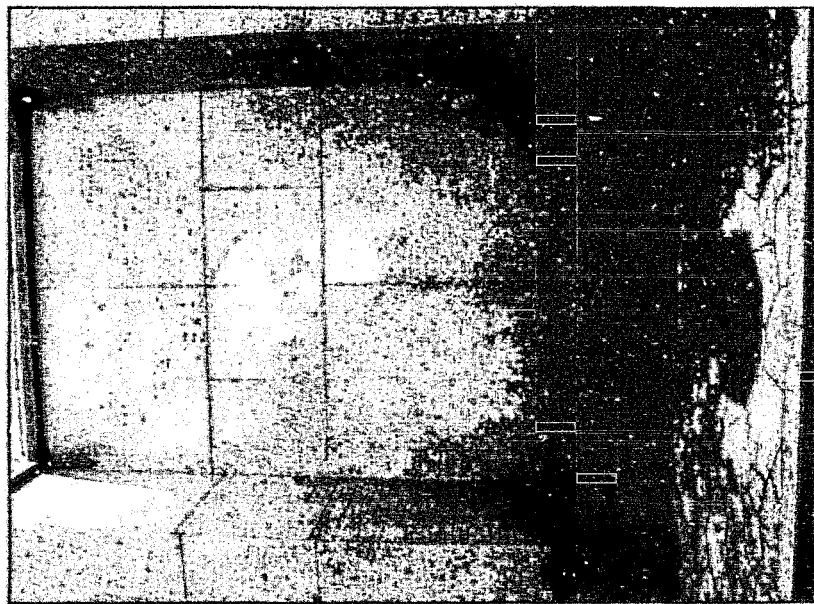


photo améliorée

III. n°11 : Les tables de granit poli



III. n°12 : mémorial, détail des noms gravés.

Illustration n°13 : Le premier projet de J. d'Welles pour la Bourse du travail en 1927. Vue d'ensemble du futur bâtiment.

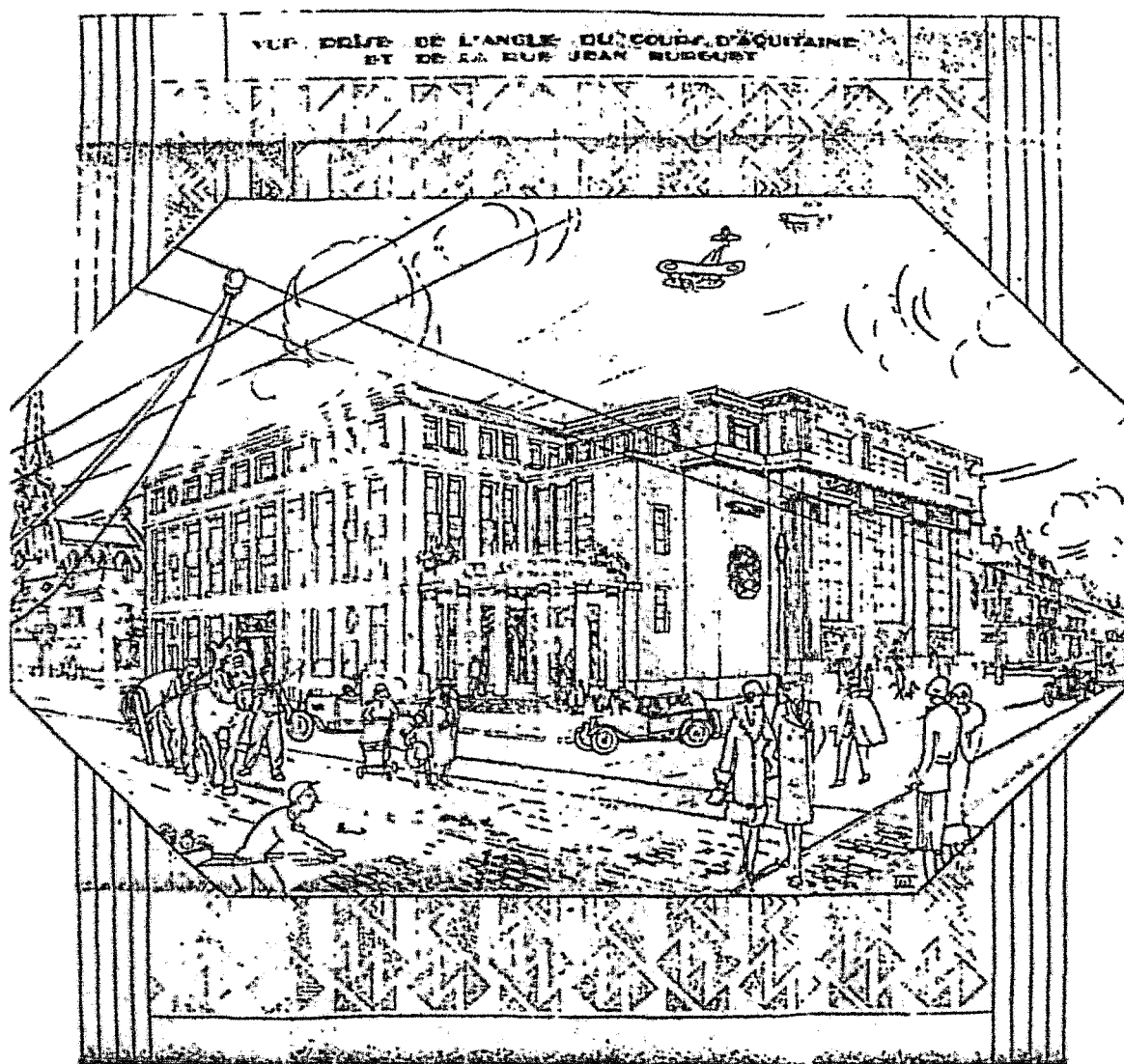
Cet avant-projet présente la future construction vue de l'angle formé à droite par le cours d'Aquitaine (il ne sera plus désigné ainsi après 1932, date de la mort d'Aristide Briand, qui donnera alors son nom à cette artère de la ville), et à gauche par la rue Jean Burguet (celle où se situent les Cliniques chirurgicales précédemment étudiées). Le dessin de J. d'Welles mérite quelques observations : le lieu sera animé, si un attelage témoigne encore que le passé n'est pas tout à fait mort, la modernité s'affirme, silhouettes à la mode de l'époque, véhicules automobiles et avions dans le ciel, le bâtiment est donc résolument tourné vers un avenir placé sous le signe du progrès.

L'originalité du projet réside dans l'entrée prévue dans l'angle Sud-Ouest, "sous un porche en quart de cercle dans-oeuvre qui s'inscrit dans le renfoncement triangulaire du retour d'équerre des façades". Ce même porche est couvert d'une terrasse qui occupe le premier des quatre niveaux, "six colonnes sans chapiteau reposent directement sur le dernier des trois degrés du perron et supportent une corniche en saillie couronnée d'un bandeau".

La façade principale est originale dans la mesure où elle comprend une avancée présentant quatre pilastres cannelés, s'élevant sur trois niveaux, encadrant trois bas-reliefs surmontés de verrières dont la partie supérieure laisse apparaître un décor en dents de scie. De part et d'autre, et pour mieux mettre en valeur l'ornementation centrale, on remarque deux pans de murs aveugles simplement décorés par un bas-relief. La façade latérale est moins intéressante et offre un ensemble plus linéaire. Enfin la couverture est en terrasse.

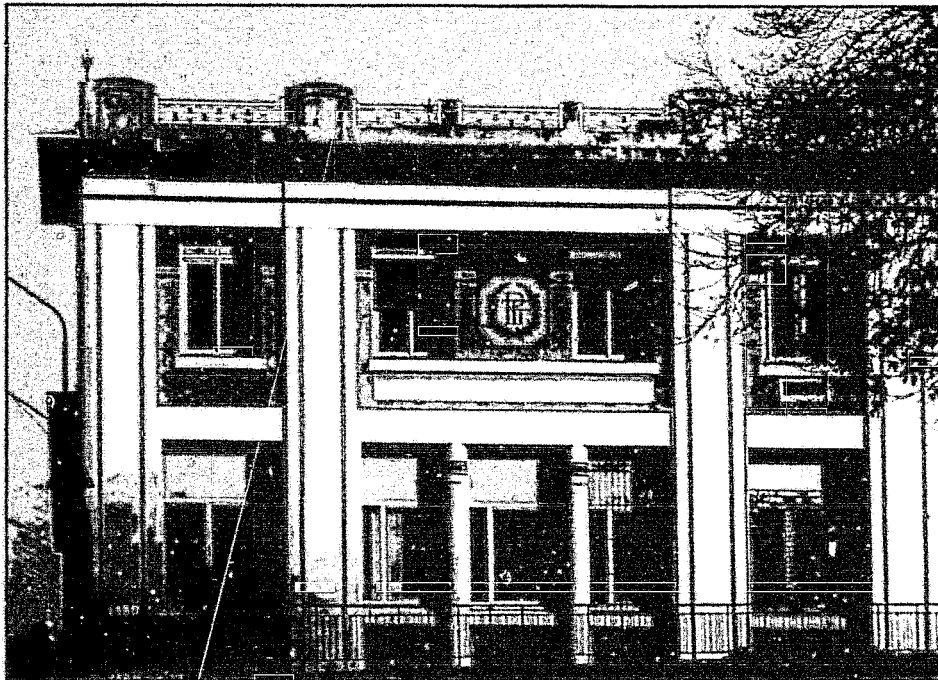
Ce projet est nettement inspiré par le style Art-déco, certains voient pour la façade principale l'influence de l'architecte Jausseley qui fut à Paris le maître de J. d'Welles, et qui travaille alors à construire le bâtiment du Tri postal (cliché suivant) dont l'achèvement n'aura lieu qu'en 1929. On parle aussi d'une possible inspiration des oeuvres d'Auguste Perret (Théâtre des Champs Élysées, aussi pour cette même façade principale) et de Tony Garnier (pour l'entrée en angle sous un portique à colonnade).

BORDEAUX. Bourse du Travail.



*Avant-projet de 1927: photographie de l'élévation perspective.
(Arch. mun. Bx, dossier 62.M.2.)*

Illustration n°14 : Le centre de Tri postal, rue Charles Domercq à Bordeaux, architecte L. Jaussely, 1925-1929.



Magnifique témoignage du style Art-déco, ce bâtiment est aujourd'hui dans un état désastreux : pourtant le décor de mosaïque réalisé par Gentil et Bourdet de Billancourt ne manque pas d'intérêt.

Illustration n°15 : Avant-projet de plan du premier étage de la Bourse du travail, J. d'Welles, 1927.

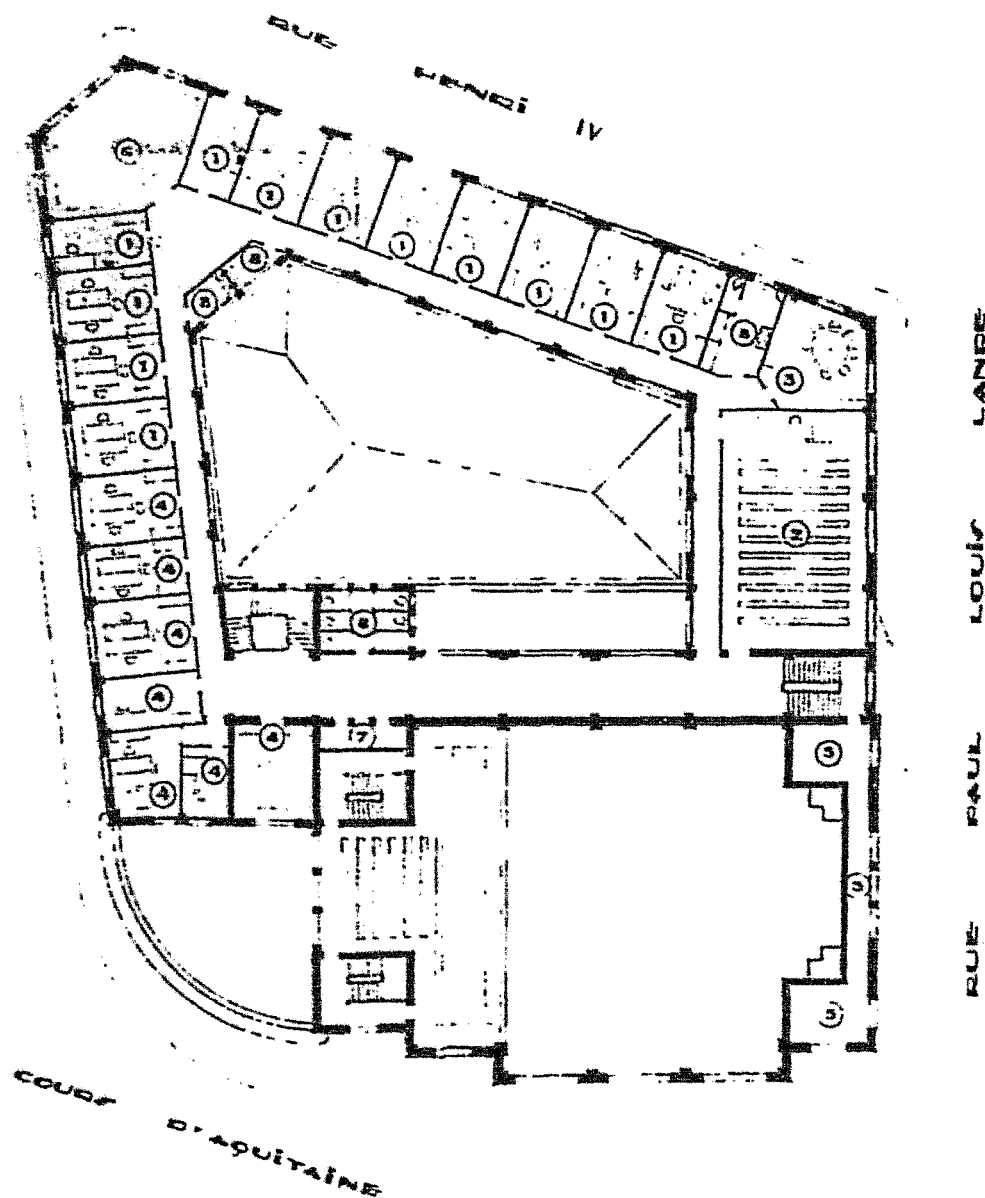
Ce document permet de se rendre compte de la forme du terrain : un quadrilatère irrégulier délimité par quatre rues (Henri IV au Nord, Paul-Louis Lande à l'Est, Jean Burguet à l'Ouest et le cours d'Aquitaine au Sud) dont l'architecte doit tirer le meilleur parti. Ce plan donne aussi une idée de la distribution des futurs aménagements intérieurs. Ainsi est-il prévu un partage de l'édifice en deux par un axe de dégagement Est-Ouest : sur le cours d'Aquitaine est envisagé la création d'un vaste espace rectangulaire destiné aux grandes assemblées qui pourront ainsi être facilement accueillies. Sur les rues Jean Burguet et Henri IV des bureaux seront construits autour d'un vide pentagonal au centre, enfin un garage doit occuper le rez-de chaussée.

Ce projet de Bourse du Travail va pourtant être refusé par A. Marquet qui ne le trouve pas assez prestigieux, ni surtout assez novateur dans ses formes. Le maire a le souci de faire réaliser pour la classe ouvrière qui représente une grande partie de son électorat, une oeuvre de prestige, on parle même de "Palais du travail". J. d'Welles étant l'architecte de la municipalité cela va permettre au premier magistrat de la cité un contrôle très suivi de ses propositions et surtout le droit de refuser tout style qui ne lui conviendrait pas.

Les deux hommes ont beaucoup à gagner dans cette affaire, le maire est partisan d'une architecture moderne de manière, une fois de plus, à trancher par rapport aux formes choisies par l'ancienne municipalité : s'il réussit ce sera la preuve matérielle qu'il est un homme de progrès. De son côté, J. d'Welles a soif de réaliser une oeuvre de grande envergure, il est attiré par une nouvelle manière de construire plus en accord avec l'esprit de l'époque et la fonction du bâtiment, toutefois ce premier projet prouve qu'il a du mal à se détacher des principes classiques enseignés par ses maîtres de l'École des Beaux-arts.

Illustration n°15 : Avant-projet de plan du premier étage de la Bourse du travail, J. d'Welles, 1927.

BORDEAUX. Bourse du Travail.



*Avant-projet de 1927 : plan du premier étage.
(Arch. mun. Bx, dossier 62.M.2.)*

Chapitre 4

Illustration n°16 : La maison cantonale rue de Nuits à Bordeaux-Bastide, architecte C. Alfred-Duprat, 1913-1926. Façade principale, état actuel.

Il ne s'agit pas véritablement d'un bâtiment de l'ère Marquet puisque le premier projet est fort ancien et fut confié à l'architecte Abadie en 1903. La guerre de 1914-1918 est largement responsable du report de l'édification de cette bâtisse. Pour des raisons politiques F. Philippart voulut l'inaugurer le 6 mars 1925 alors même que la construction des murs débutait à peine. L'architecte est C. Alfred-Duprat qui a réalisé le célèbre décor rocaille (toujours visible) du restaurant *Le Chapon fin* à Bordeaux.

Cet édifice est très original et pour ainsi dire assez unique dans le paysage architectural bordelais dans la mesure où l'influence de l'Art nouveau y est souvent très nette. En effet, la façade est polychrome : brique, pierre blanche, bandeaux de grès turquoise, mosaïque dorée au-dessus des portes d'entrée. Certes aujourd'hui les couleurs sont très défraîchies ; néanmoins à l'époque cet ensemble offrait un aspect peu fréquent dans la ville et surtout dans ce quartier assez triste et pauvre.

La pente des toits est très forte et la hauteur peu commune des combles donne une certaine élégance à cette Maison Cantonale, même si l'aspect extérieur donne une fausse idée de la réalité intérieure : en effet, on imagine trouver un important second étage, et en réalité il n'existe que pour donner un plus grand volume aux salles du bas.

Si la touche Art nouveau est indéniable, le respect de la tradition est non seulement maintenu mais encore largement souligné dans la mesure où la partie centrale de l'édifice, traitée à la manière des beffrois du nord, sert d'axe de symétrie autour duquel l'ensemble de la construction va s'ordonner.

Ce cliché permet aussi d'apprécier combien l'architecte a su tirer parti d'un terrain banal, l'idée de couper l'angle permet de donner une certaine monumentalité à l'entrée. On y remarque un alignement de six colonnes (disposées en deux groupes de trois de chaque côté de la porte principale), elles sont reliées entre elles par des arcs, les gouttières placées aux entablements constituent par la régularité de leur disposition une sorte de décor et en tout cas rompent la monotonie. Enfin, ce vaste porche est surmonté d'une terrasse en demi-cercle donnant une fois encore l'illusion de donner accès à un vaste étage supérieur.

De part et d'autre de la façade on aperçoit aux extrémités le profil des frontons à degrés qui surmontent les deux ailes latérales.

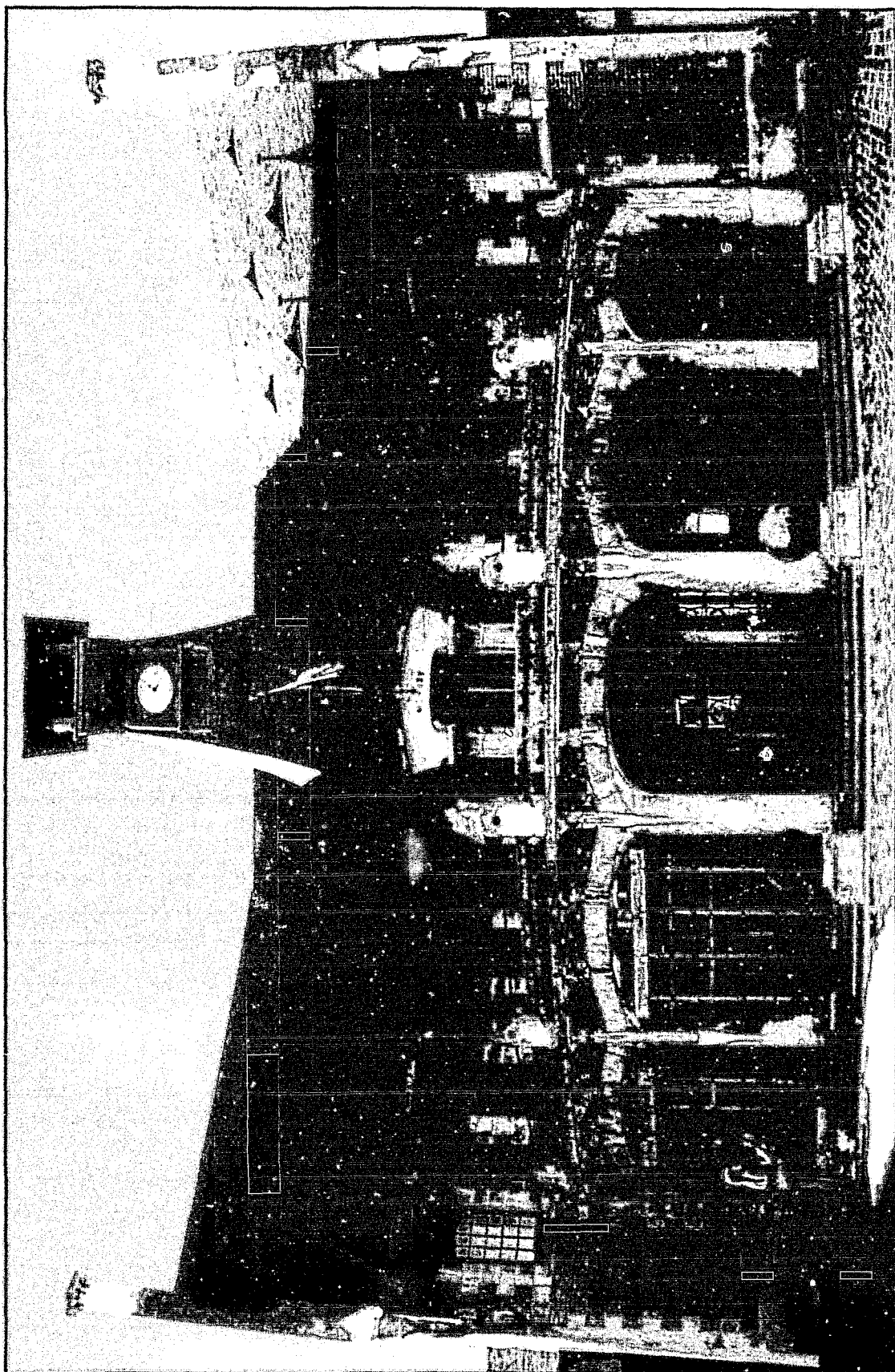


photo architectur

ill. n°16

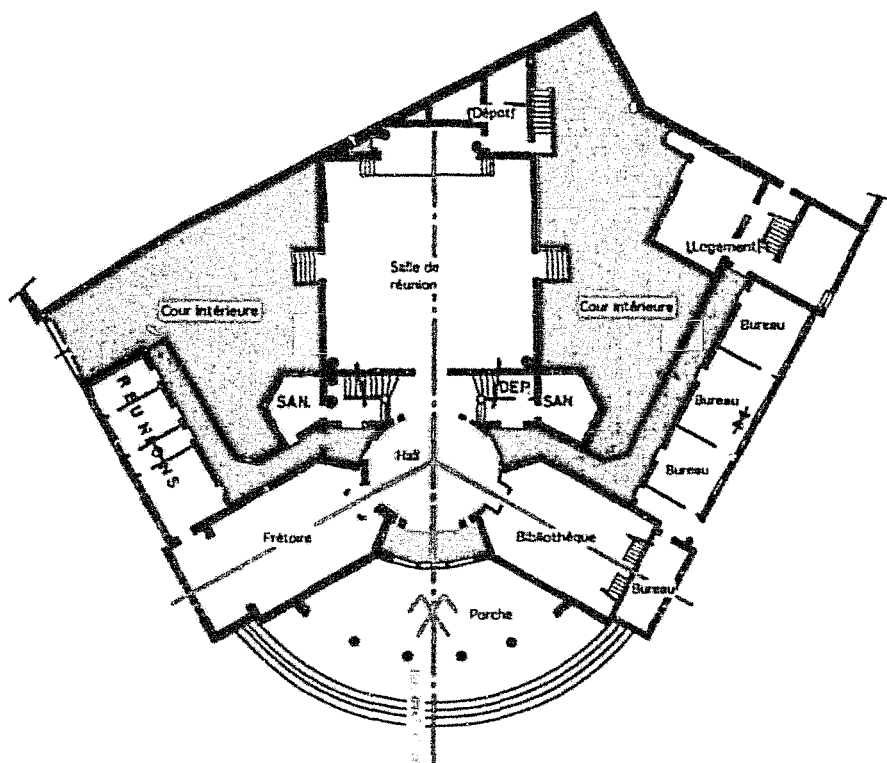
Maison cantonale rue de Nuits, Bordeaux-Bastide. Architecte C. Alfred-Duprat, 1913-1926.
Façade principale, état actuel.

Illustration n°17: Maison cantonale, Plan du rez-de-chaussée

MAISON CANTONALE DE LA BASTIDE - BORDEAUX

Architecte : C. Alfred Duprat
date de construction : 1926

PLAN REZ DE CHAUSSEE



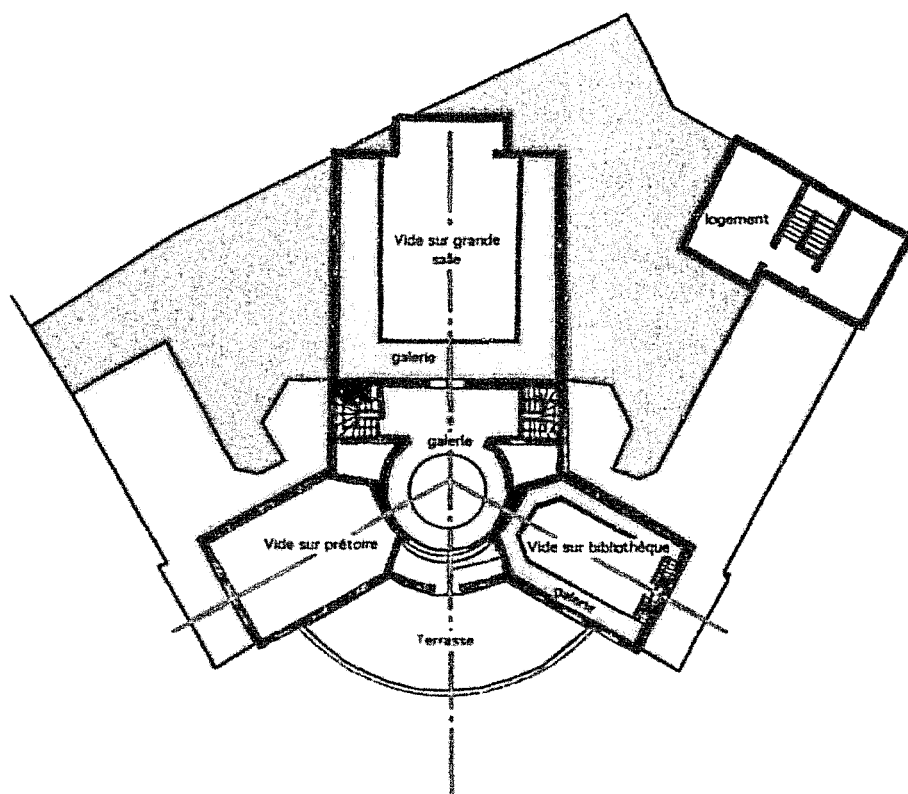
On peut se rendre compte de la réalité de ce fameux plan en Y adopté par l'architecte qui a résolument choisi une parfaite symétrie dans la distribution des pièces à l'intérieur du bâtiment de part et d'autre de l'axe central occupé par le beffroi.

Illustration n°18 : (Chapitre 4) .Maison cantonale : Plan de l'étage supérieur.

MAISON CANTONALE DE LA BASTIDE - BORDEAUX

*Architecte : C. Alfred Duprat
date de construction : 1926*

PLAN ETAGE



La présence des espaces de circulation (galeries) indique qu'il ne s'agit pas d'une zone utilisable mais au contraire d'une construction destinée à embellir l'ensemble en lui donnant de la hauteur sans avoir de réelle utilité.

Illustration n°19 : Détails Maison Cantonale. (Chapitre 4)

Ces deux clichés permettent d'observer qu'il serait tout à fait réducteur de considérer cet édifice comme une pure construction Art nouveau. Il ne faut pas oublier qu'il a été terminé en 1926, les ferronneries sont très éloignées de l'esthétique de Guimard ou de Horta et sont bien plus dans l'esprit de la récente exposition des Arts décoratifs de Paris en 1925. En conséquence on trouve ici surtout des formes géométriques très dépouillées : lignes brisées, cercles concentriques.

a) Cliché supérieur : plafond de la bibliothèque et du prétoire.

Dans ces deux salles les tirants et les fermes sont apparents, des motifs de fer forgé ornent certains caissons du plafond, les luminaires en fer forgé sont accrochés par de longues chaînes.

b) Cliché inférieur.

Les inscriptions au sommet de la porte principale rappellent la fonction de l'édifice qui doit abriter la justice de paix et un commissariat de police. Les motifs sur les battants, en fer forgé pour rester dans la tradition bordelaise, adoptent des lignes sobres conformément à la nouvelle esthétique qui débute en 1925.

Illustration n°19

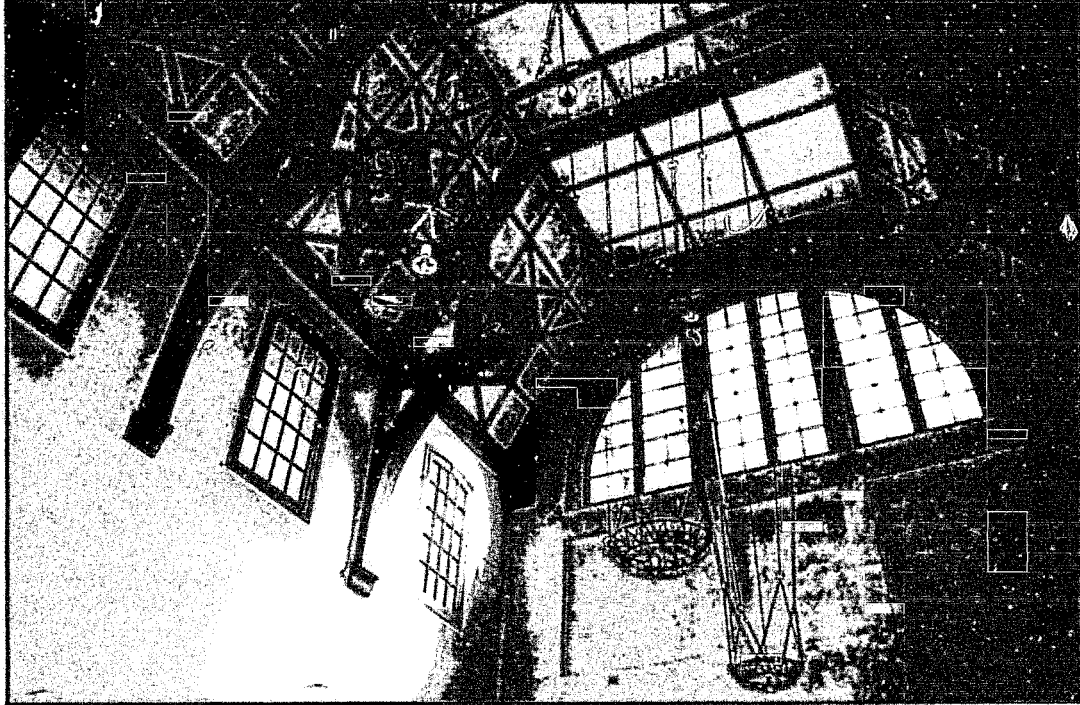
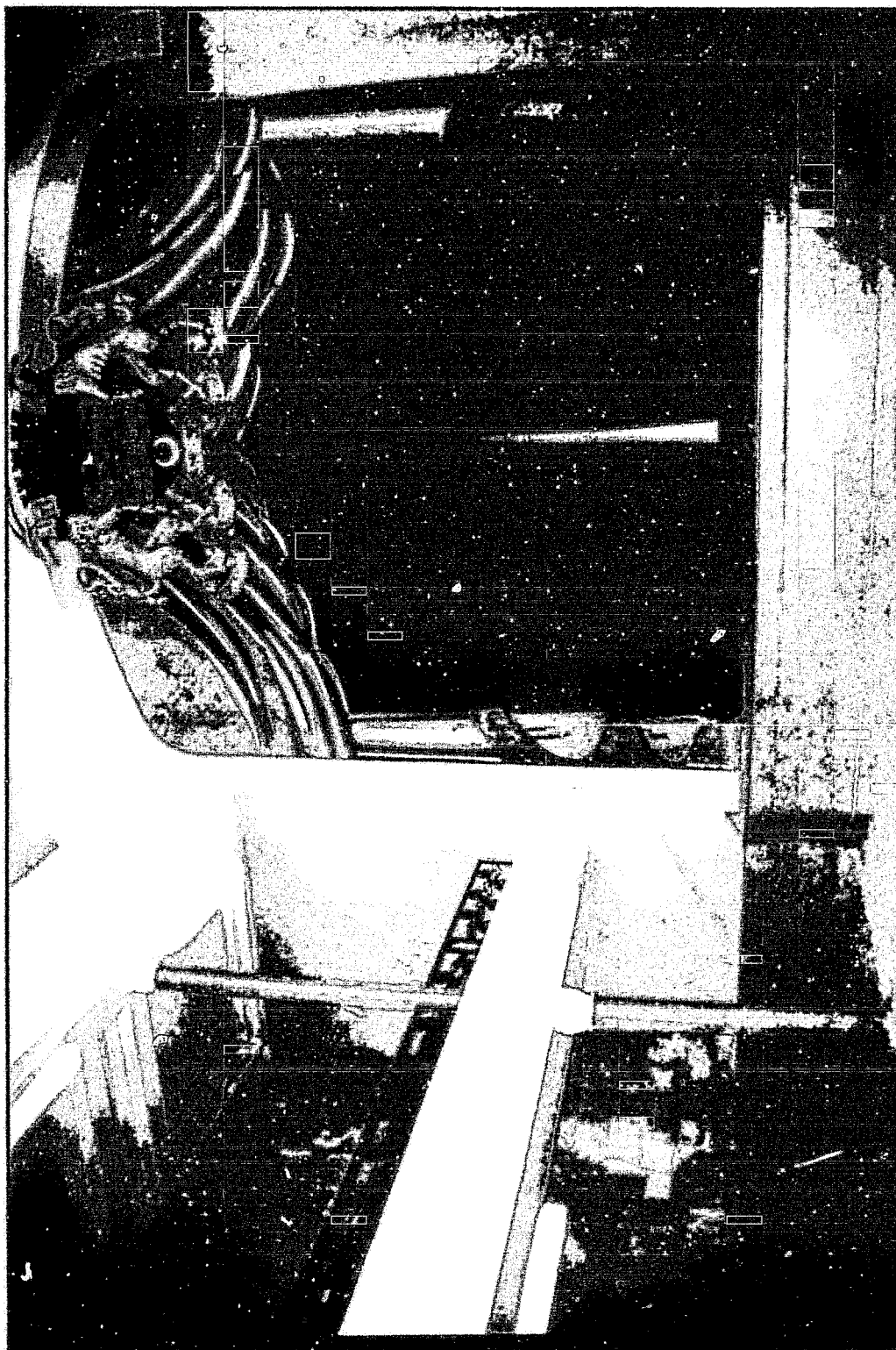


Illustration n°20 : La salle des fêtes. État actuel. (Chapitre 4)



La pièce occupe un rectangle dont un des côtés accueille une scène, les trois autres côtés sont dominés par un balcon porté par de fines colonnes, la ferronnerie du garde-corps rappelle celle de l'entrée principale. La charpente semble être métallique mais elle est cachée par le coffrage du plafond à caissons.

Illustration n°21 : (Chapitre 4)

Cliché supérieur : détail de l'un des blochets ornant les plafonds du prétoire et de la bibliothèque

L'ensemble forme un décor peu commun composé de tout un bestiaire assez inattendu dans un tel édifice : têtes de loup, de sanglier, de bouquetin, de chameau, de babouin, de poisson...

Cliché inférieur : détail d'un chapiteau de colonne de la salle des fêtes.

Les chapiteaux de cette pièce sont originaux, ils présentent huit faces sur lesquelles on trouve des têtes d'oiseaux : chouette, canard, canari et perruche.

Illustration n°21



Illustration n°22 : Départ de l'un des deux escaliers menant au promenoir du premier étage. (Chapitre 4)

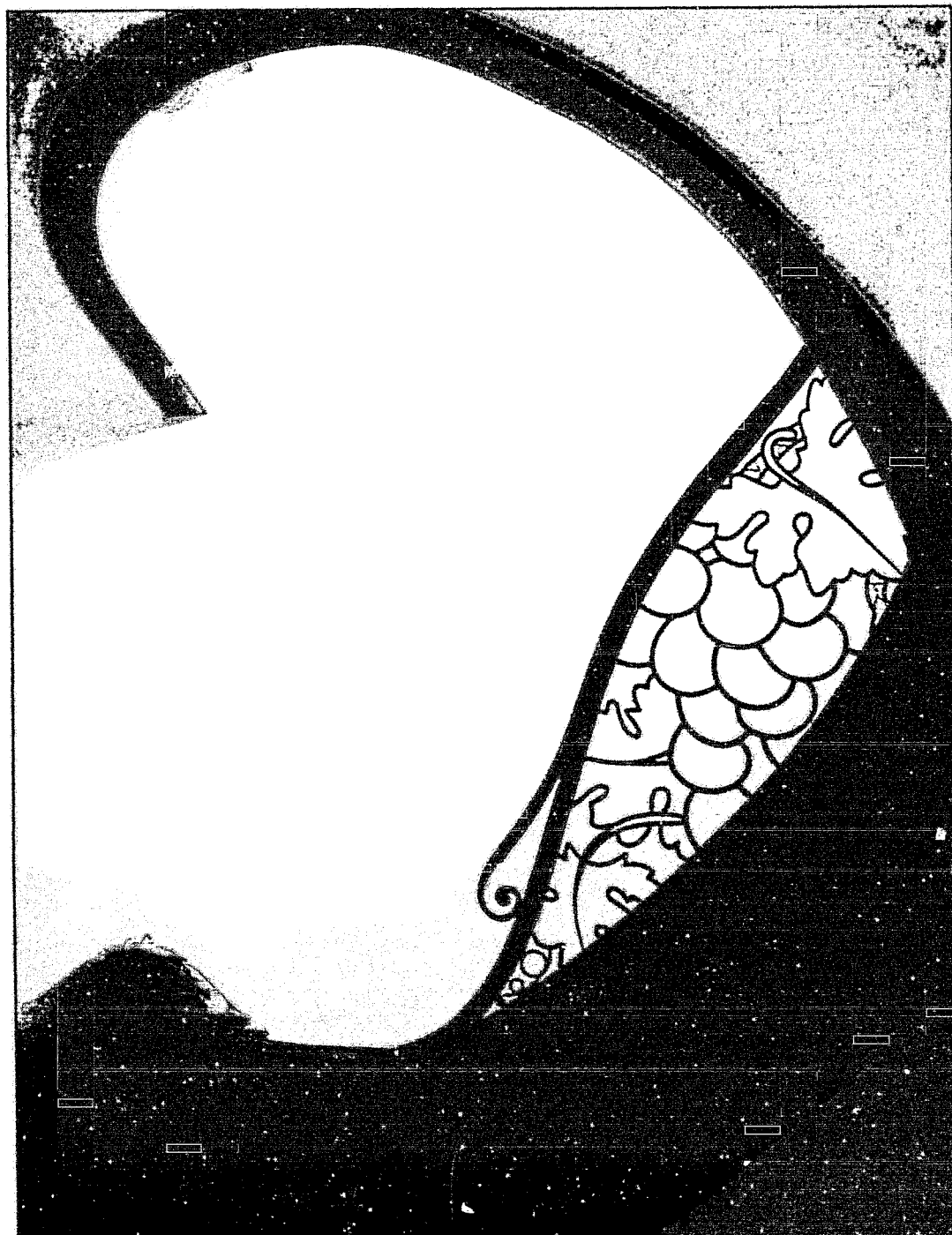
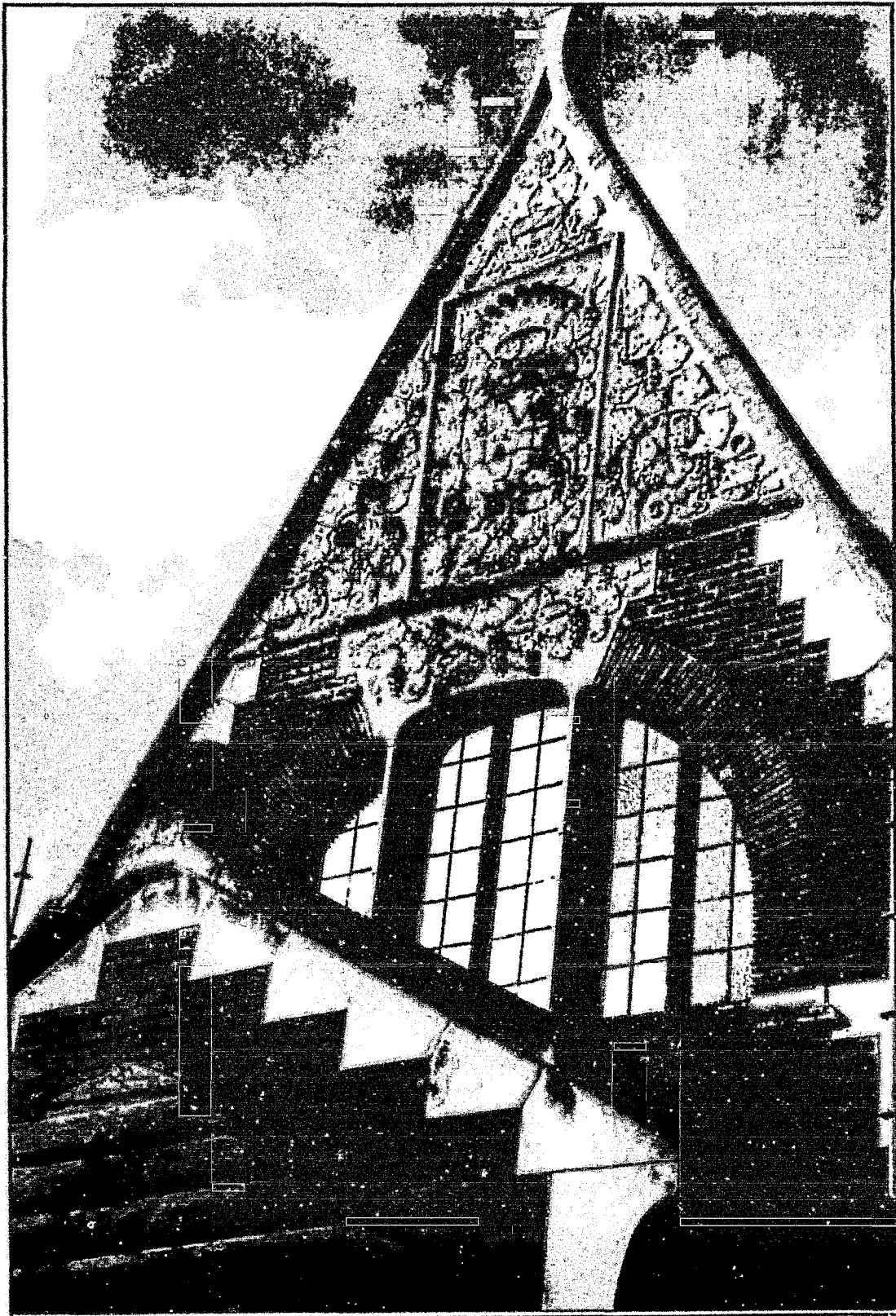


Illustration n°23 : Décor de l'un des deux frontons à degrés situés de part et d'autre du bâtiment. (Chapitre 4)



Les sculptures en méplat puisent dans le répertoire local, armes de la ville de
Dordogne, d'écus de familles de nobles ou de croix de seigneurs de village.

Illustration n°24 : Le monument à la mémoire de Calixte Camelle à La Bastide. (Chapitre 4)

Le monument à Calixte Camelle sera inauguré le 1^{er} mai

C'est le 1^{er} mai — Date opportunément choisie — que sera inauguré le monument élevé à la mémoire de Calixte Camelle par la reconnaissance du prolétariat giroulin, dans le quartier de La Bastide où, malgré vents et marées, il fit toujours flotter le drapeau de la démocratie victorieuse.

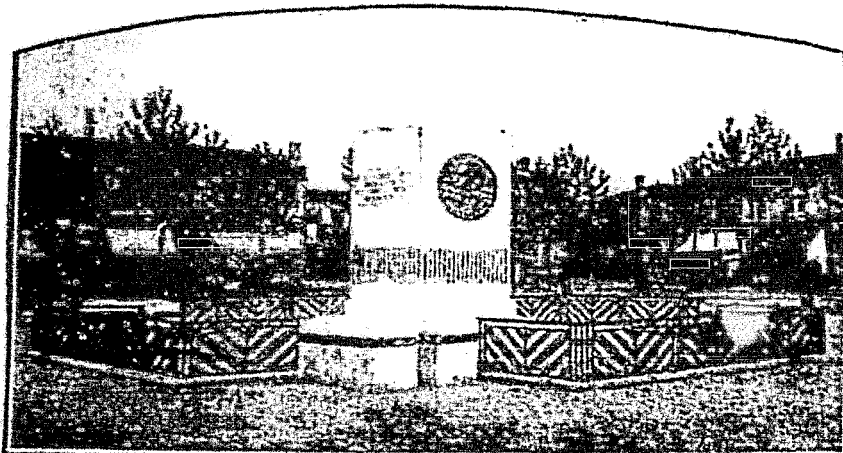
Né à Bressuire, dans les Deux-Sèvres, le 31 juillet 1863, Calixte Camelle aimait à rappeler sans orgueil à rebours, avec une touchante simplicité, la modestie de ses origines et les années de sa jeunesse, passées auprès de son père, ouvrier maçon.

Vers sa vingtième année, il vint se fixer à Bordeaux et, dès lors, jusqu'à son dernier souf le il ne cessa de lutter

pour lui une estime et une amitié par milliers, dont nous retrouvons notamment l'écho à la lecture de certaines lettres de Jaurès que M. Eugène Camelle, digne continuateur de la tradition fraternelle, a bien voulu nous communiquer.

Dans tous les milieux, en effet, Calixte Camelle avait acquis une incontestable autorité morale, fondée sur la rectitude de sa vie publique et privée. Sa bonté, son honnêteté stricte étaient unanimement reconnues, même par ses adversaires.

Lorsqu'en 1919, une lame de fond amena le triomphe momentané de la réaction, il garda une foi indéfectible dans l'avenir. Malade, immobile, il



LE MONUMENT

pour la cause des travailleurs, qui furent reconnaître la tenacité et la loyauté de ses efforts par une fidélité affectueuse et constante.

D'abord radical, il fut élu conseiller d'arrondissement du 7^e canton, le 31 juillet 1892. Puis il vint, peu après, au socialisme auquel il devait consacrer toute sa vie.

A chaque consultation électorale, les électeurs bastidiens lui témoignèrent une sympathie accrue.

Le 31 juillet 1898, il fut élu conseiller général. En même temps, de 1896 à 1919, il siégea pendant quatre périodes au Conseil municipal, soit comme conseiller, soit comme adjoint. Et il sut toujours, dans l'accomplissement de ces fonctions, concilier de la façon la plus heureuse le souci des intérêts de la ville avec le respect de ses conceptions.

Elu député, en 1910, il siégea au Parlement jusqu'en 1919, où il signala sa présence par des interventions éloquentes, inspirées du plus noble idéal.

Les grands chefs du parti avaient

été toujours celui que l'on allait consulter avec fruit, car jamais son conseil n'était faussé par des préoccupations personnelles.

En toutes circonstances, il resta un militant sincère et désintéressé. C'est ce qui le défendit des outrances puériles et sanguinaires. Lors de la scission de 1898, il se retrouva naturellement et logiquement dans les rangs du Parti socialiste français. Et, quand vint le Congrès de Tours, il avait déjà pris position et condamné les déclarations communistes.

La mort le prit en 1923, à la veille du jour où il aurait pu voir, dans Bordeaux, le triomphe de son œuvre.

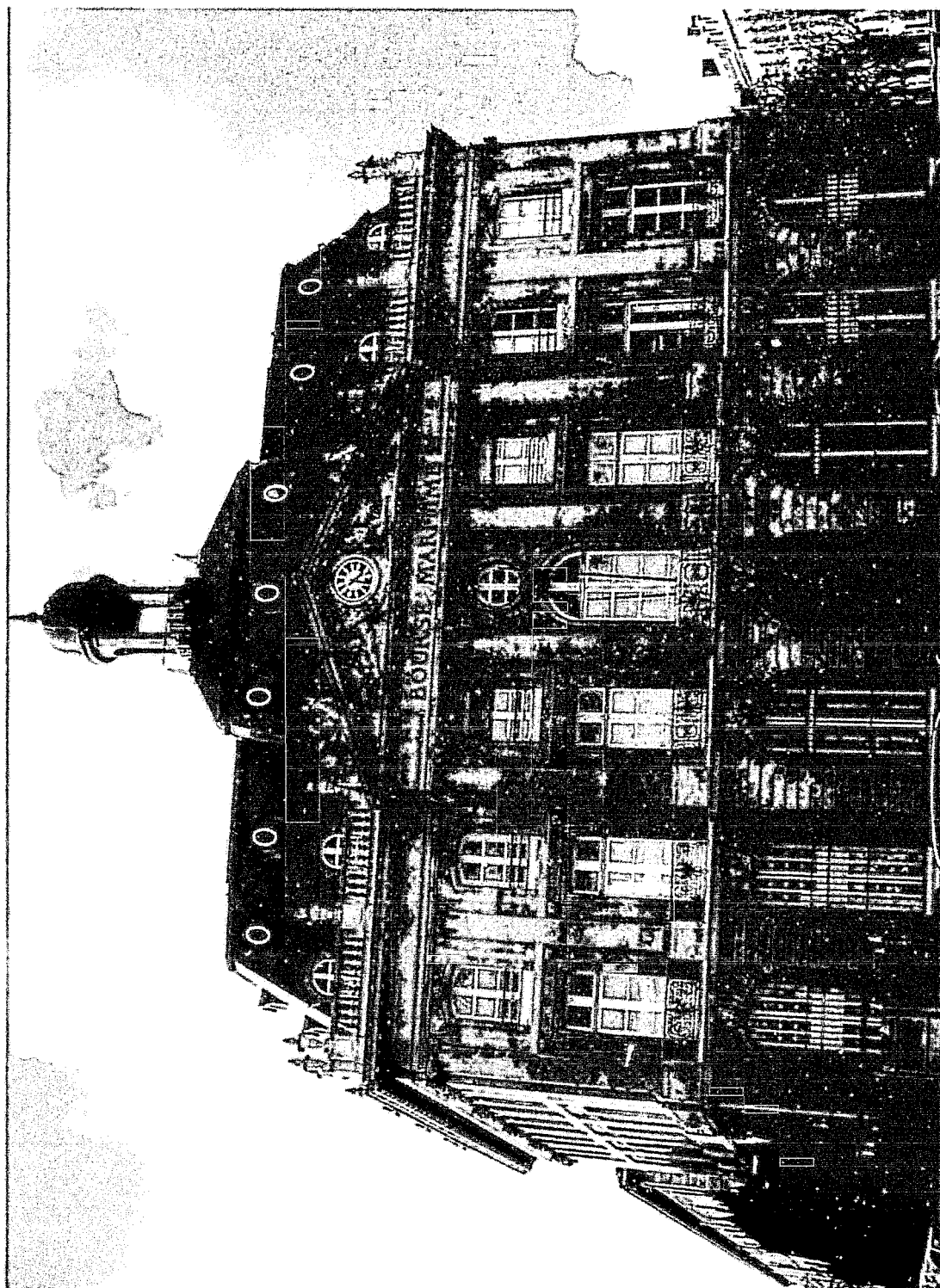
C'est à ce grand démocrate, c'est à cet homme de bien que les classes laborieuses s'apprêtent à rendre un hommage mérité.

Nous tenions, dans ce journal qui s'honore de l'avoir toujours soutenu, à rappeler les étapes de sa probe existence et à rendre à sa mémoire, le tribut de gratitude et de respect qui lui est dû.

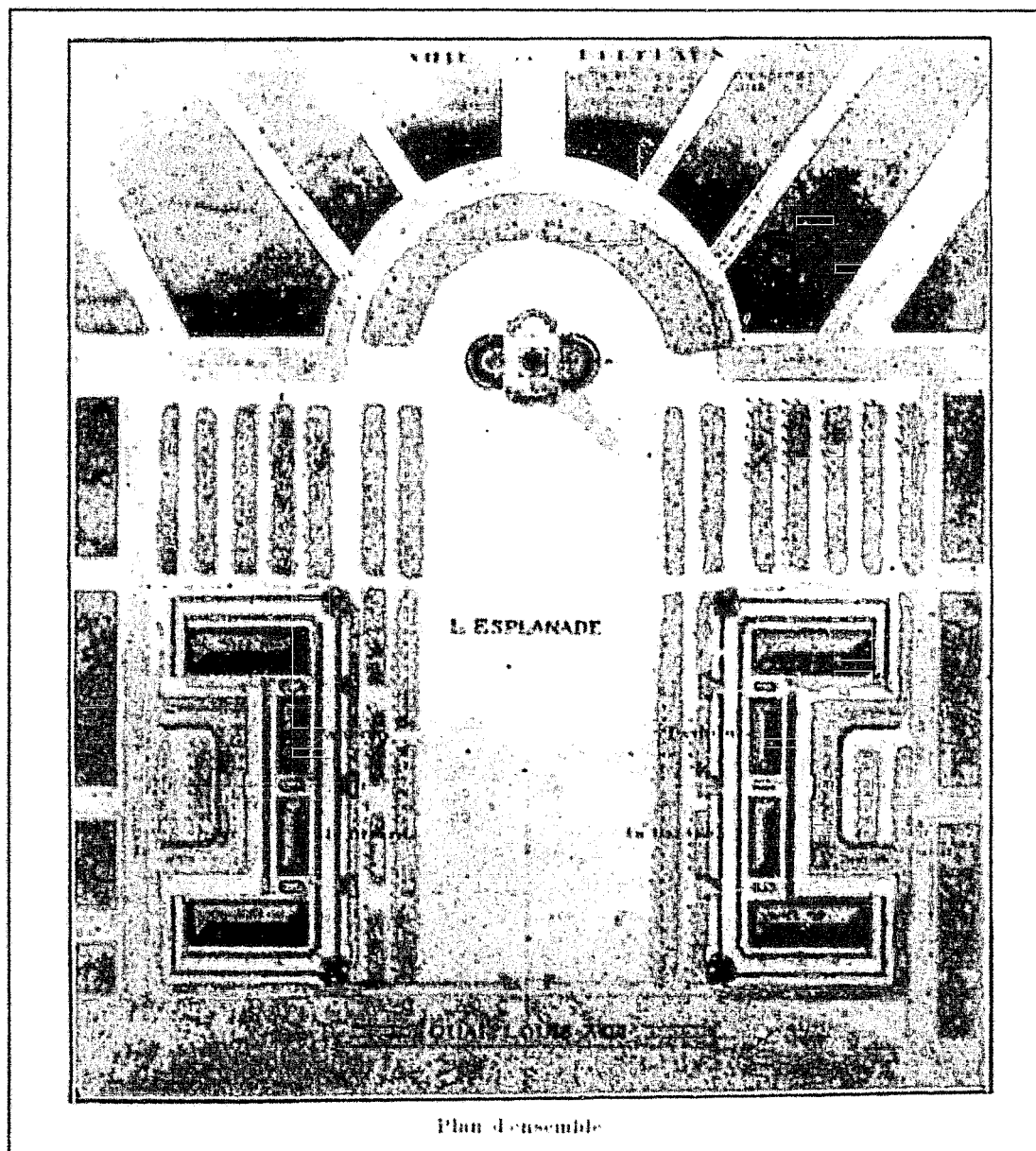
Illustration n°25 : Bourse maritime, place Lainé à Bordeaux, architectes : E. Lacombe, Augereau, L. Garros, 1921-1925.

Réplique à l'identique du pavillon central de la place de la Bourse, inauguré le 15 juin 1925 par le Ministre du commerce, cet édifice témoigne du goût de la municipalité Philippart. La bourgeoisie locale a apprécié cette réalisation qui n'est intéressante qu'à cet égard. Pour des raisons financières les architectes ont été obligés de réaliser la carcasse du bâtiment en béton, mais pour rester fidèle à l'esprit du Grand siècle, seule la pierre de taille apparaît, les mascarons sont aussi présents et le sculpteur Leroux a même eu l'humour d'ajouter aux copies de la Bourse les visages des deux premiers présidents du Port autonome : Messieurs Huyard et Barres. Avec A. Marquet, il y aura une volonté de rompre avec la tradition XVIIIème et de choisir des formes en accord avec l'évolution de l'architecture et du style.

Illustration n°25 : Bourse maritime, place Lainé à Bordeaux,
architectes : E. Lacombe, Augereau, L. Garros, 1921-1925.

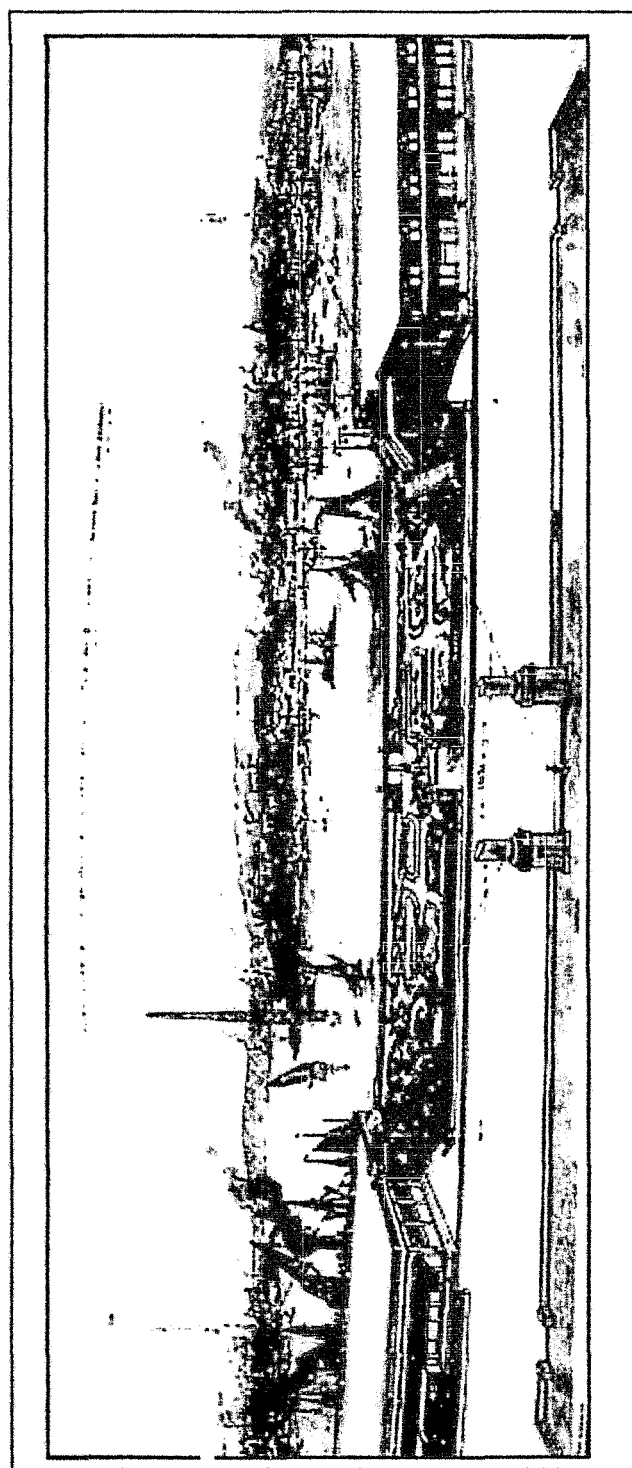


**Illustration n°26 : Projet d'aménagement de la place des Quinconces
par P. Ferret. (Chapitre 4)**



Entre 1925 et 1944, l'aménagement de la place des Quinconces a souvent été évoqué, car beaucoup de bordelais trouvaient regrettable de perdre une telle place, d'autant qu'elle était souvent utilisée et que l'on y installait des bâtiments démontables : d'où l'idée d'y édifier des aménagements définitifs.

Illustration n°27 : (Chapitre 4) 15/02/1929. reproduction du tableau de Cazaubon : *Projet d'aménagement des quais au droit des Quinconces.* (Archives du Port autonome de Bordeaux n°3078).



Vu la grandeur, l'aspect majestueux de la place des Quinconces et surtout la magnifique vue sur le port, il a été de bonne heure décidé d'aménager cette partie de la rive sur la Garonne pour en faire une zone de promenade, ainsi, comme celui-ci, du peintre bordelais Pierre-Louis Cazaubon, de nombreux projets ont été élaborés.

Illustration n°28 (Chapitre 4) : Plan des quartiers modernes Frugès, quartier du Monteil à Pessac, architecte Le Corbusier, 1925-1926. Initiative privée de l'industriel bordelais H. Frugès.

Ces plans sont tirés de l'ouvrage de Philippe Boudon sur la Cité Frugès. (*Pessac de Le Corbusier*, Paris : Bordas, 1985.)

a) Plan d'ensemble n°1.

Il permet de se rendre compte du projet global de Le Corbusier qui n'entendait pas se contenter de construire une série de maisons, mais qui au contraire voulait réaliser un véritable quartier. C'est dans cet esprit que la zone est divisée en deux parties séparées par la rue Xavier Arnoz : au nord une partie commerciale, au sud les résidences proprement dites, partout un décor de verdure et des axes de circulation.

b) La seule partie réalisée.

51 maisons seulement furent construites sur les 200 prévues au départ, elles s'articulent autour de quatre grands axes, allées des Arcades, rue Le Corbusier, Avenue H. Frugès et rue Xavier Arnoz. Pour Le Corbusier l'expérience était passionnante puisqu'il avait enfin la possibilité d'appliquer les théories qu'il ne cessait de proclamer dans toute la presse. H. Frugès lui donnait toute liberté, le seul point de désaccord était le choix de l'habitat : collectif pour Le Corbusier, individuel pour Frugès, ce qui explique en guise de compromis la diversité des maisons proposées.

Si Paris et le ministère des Travaux publics ont considéré ce projet avec intérêt, il faut reconnaître que la ville de Bordeaux a été plutôt réticente tant le style choisi heurtait la tradition architecturale locale.

Illustration n°28 (Chapitre 4) : Plan des quartiers modernes Frugès

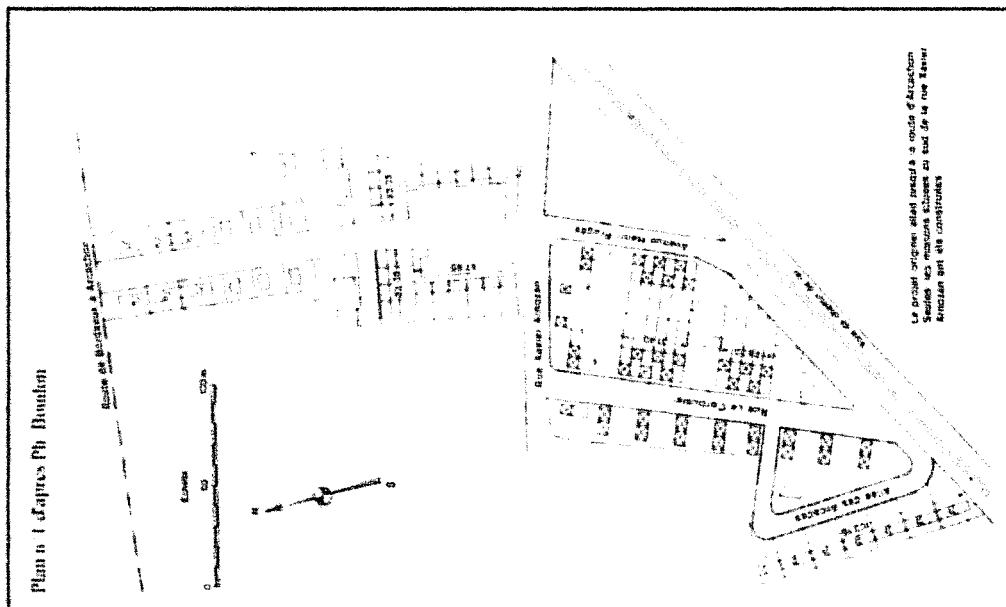
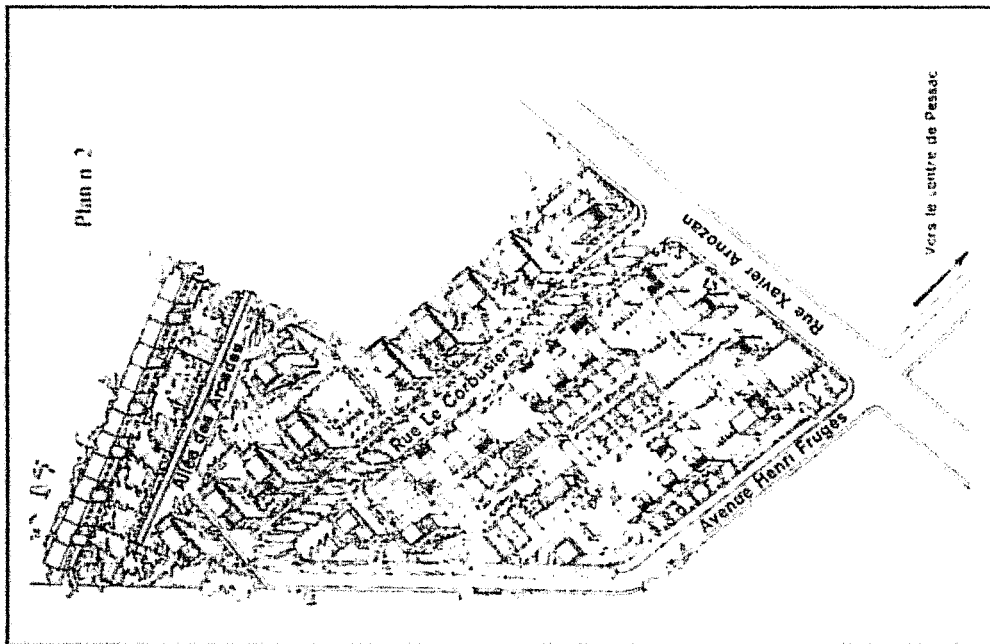
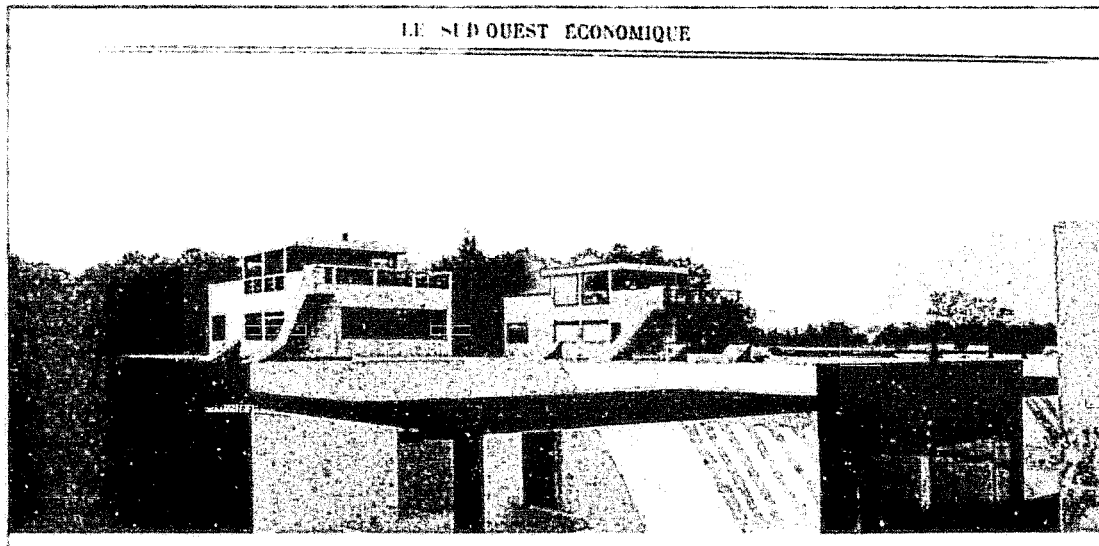


Illustration n°29 : maisons réalisées à la cité Frugès. (chapitre 4)
(*Sud-Ouest économique 23-30 juin 1926*)

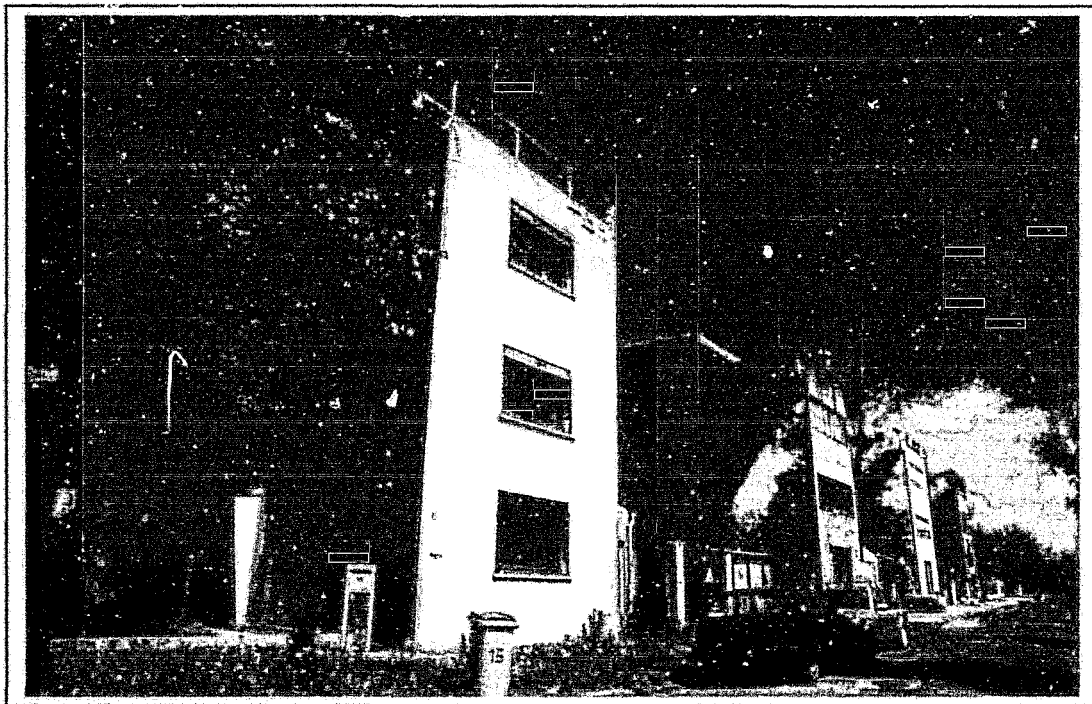


Habitations dites *Gratte ciel*, les plus hautes de la cité, au second plan.

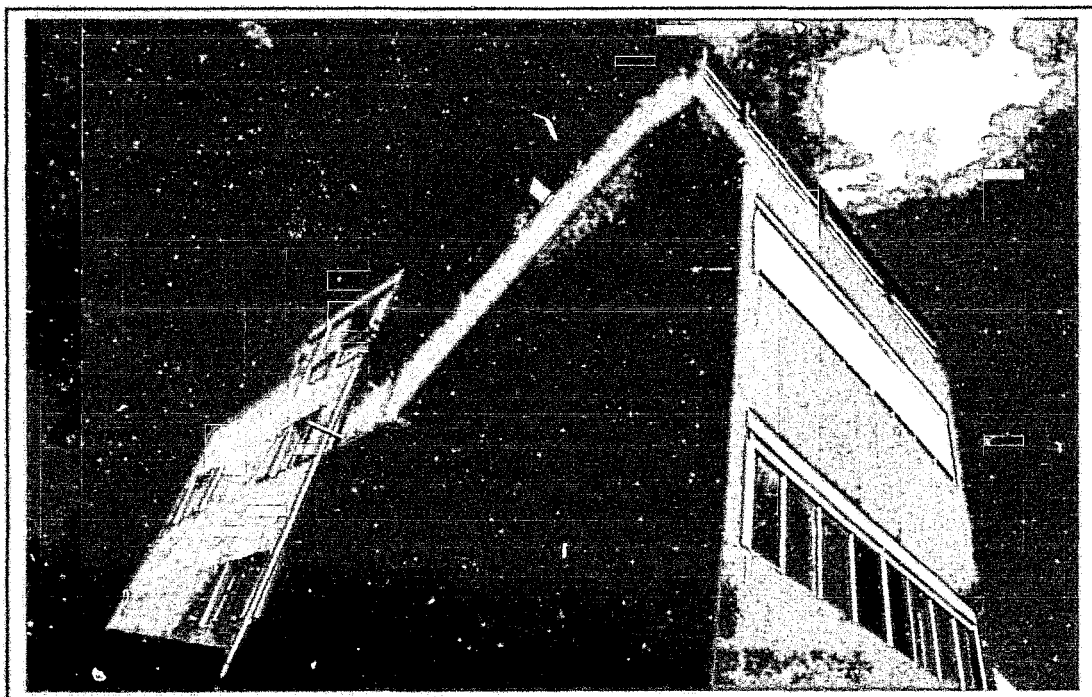
Il s'agit d'une habitation composée de deux logements dos à dos, répartis sur quatre niveaux, dont la toiture en terrasse, accessible par un escalier extérieur. Chaque logement a une superficie habitable de 110 m², les habitants occupent les niveaux 2 et 3, le rez-de-chaussée abrite un garage, une buanderie et un chai, le toit terrasse est un lieu de détente.

La polychromie des façades était une des originalités de ces constructions.

Illustration n°29 : Cité Frugès

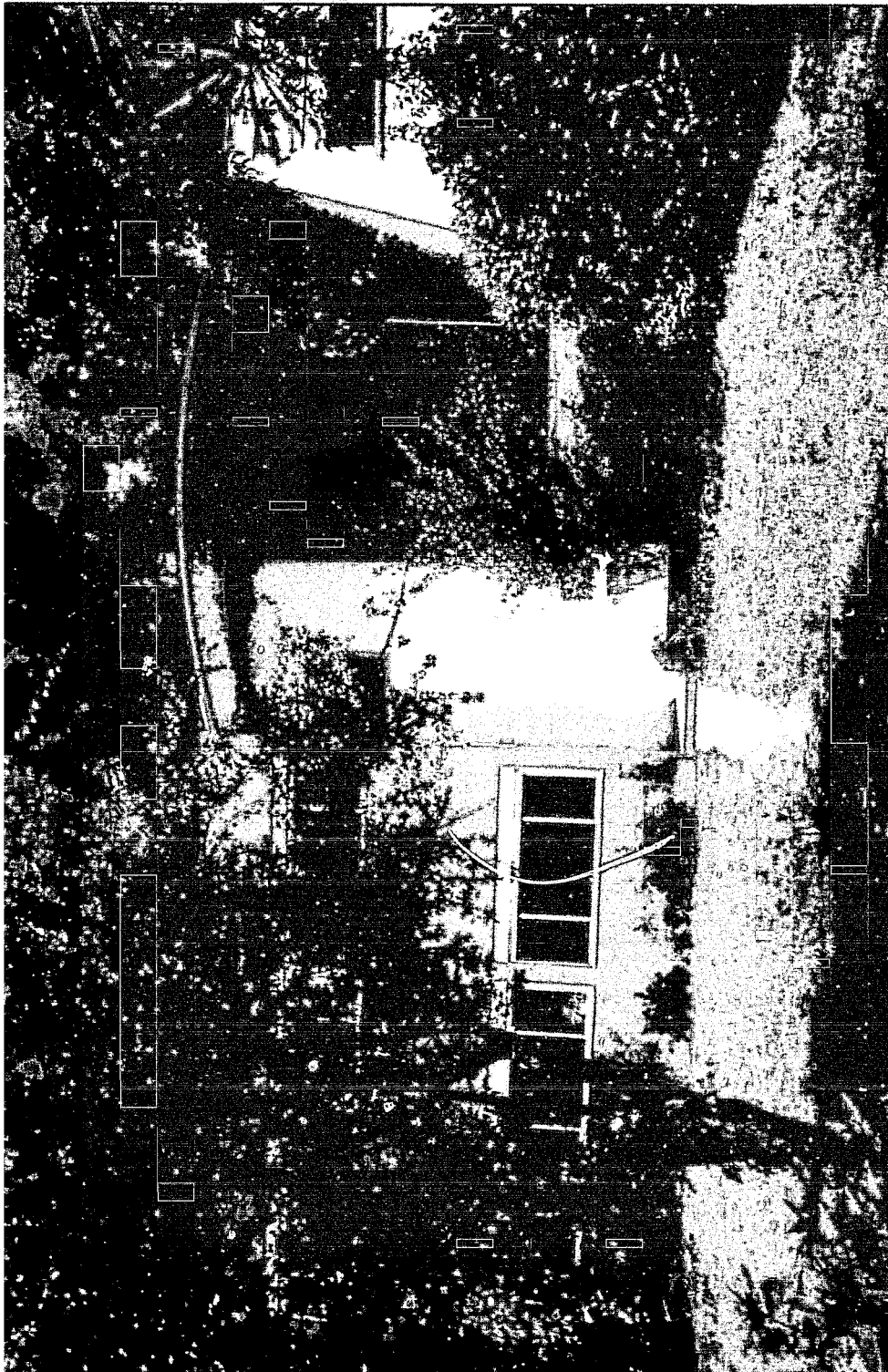


État actuel



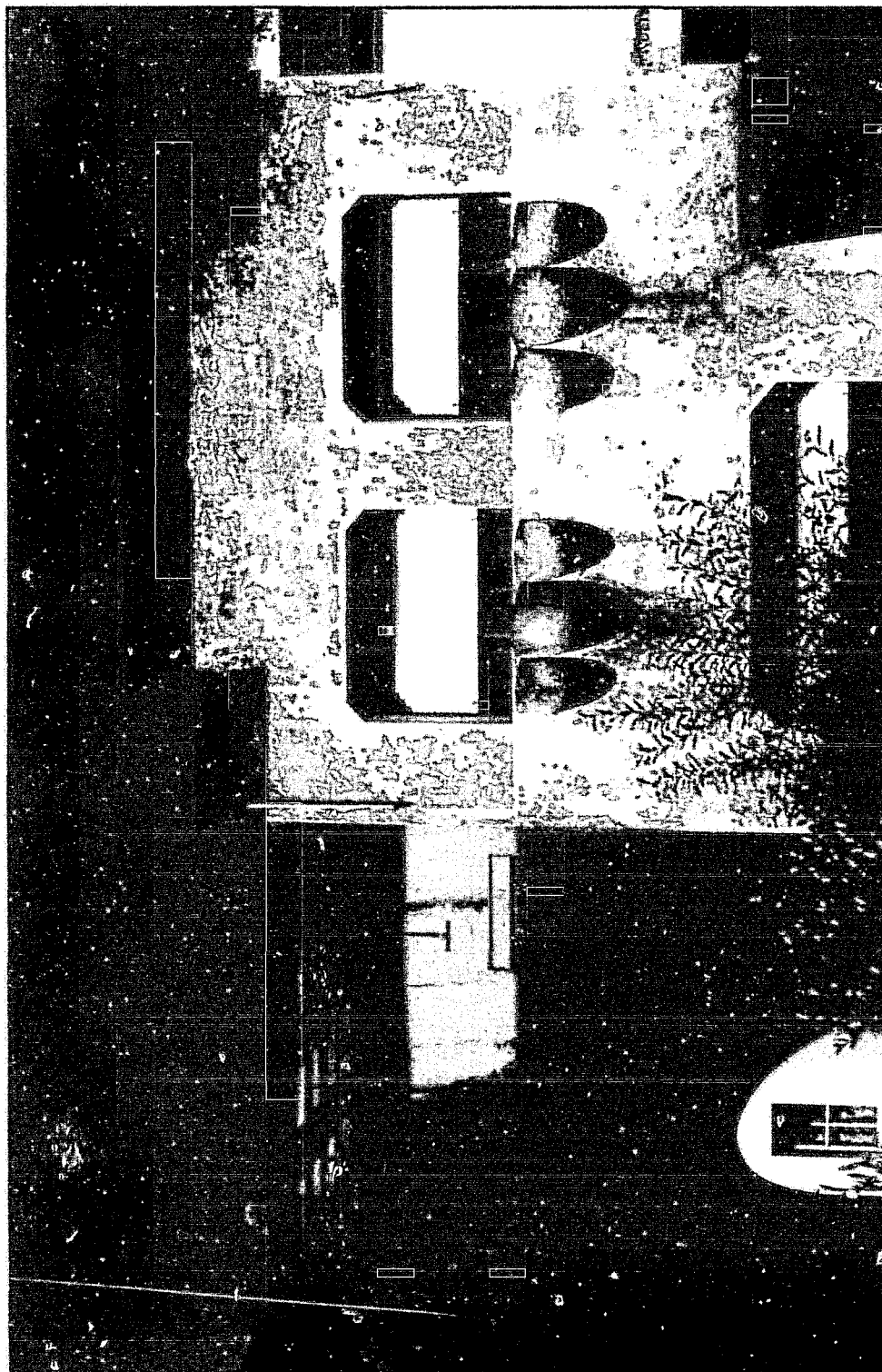
Restauration récente

Illustration n°30 : cité Frugès, habitations dites *Arcades*.



Elles sont disposées en ordre continu, reliées par des arcades, chacune d'elles constituant une véritable ouverture sur la nature, créant ainsi un décor variant au fil des saisons. Chaque habitation a une surface habitable d'environ 85m² répartie sur deux niveaux.

Illustration n°31 : cité Frugès, habitations isolées.



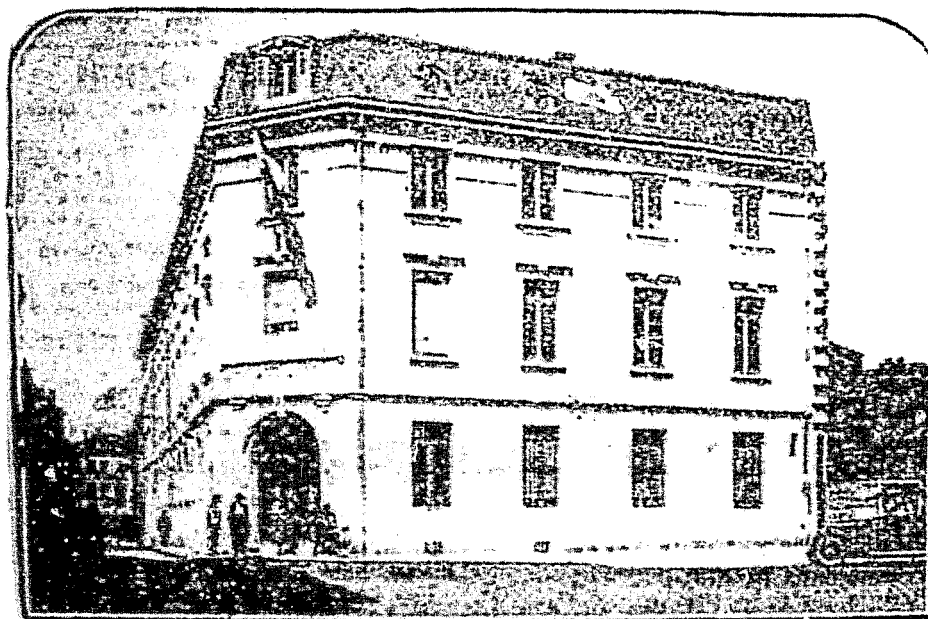
La surface habitable est d'environ 80 m², sur deux niveaux, la terrasse prend des allures de pergola et constitue un lieu de détente, les fenêtres sont ornées de jardinières en béton, en forme de corbeilles.

Cité Frugès

Si cette oeuvre demeure incomplète, force est de reconnaître malgré tout son originalité. H. Frugès et Le Corbusier ont voulu proposer à la classe ouvrière qui n'en avait pas l'habitude, des logements dotés de tout le confort moderne ; à la même époque les logements des HBM construits par J. d'Welles n'en offrent pas autant. Pour l'époque ce sont des habitations vastes où l'air et la lumière pénètrent abondamment, ce qui répond parfaitement aux principes hygiénistes qui se répandent alors. Il faut néanmoins insister sur deux points essentiels : d'une part le fait que le béton n'a pas donné toute satisfaction, ce qui a très vite transformé les terrasses en passoires, situation tragique dans une région malgré tout soumise à un climat assez pluvieux. D'autre part, la population locale n'a pas du tout apprécié le style choisi par Le Corbusier, ce qui explique que dans un premier temps personne ne voulut habiter ces maisons, et que dans un deuxième temps elles ont été immédiatement transformées par les premiers occupants en 1930. Enfin l'affaire a été désastreuse pour H. Frugès, il est peut-être un peu exagéré de lier sa faillite de 1929 à cette construction, il faut seulement avouer que son entreprise ne se portait pas réellement bien et que la réalisation pessacaise a porté le coup de grâce à l'industriel bordelais.

Illustration n° 1 : La nouvelle école Anatole France. 1924-1928.
École de garçons cours A. France à Bordeaux. Architecte D. Gervais.

La nouvelle école du cours Anatole-France



STUDIO LEOED

La France 24 juillet 1928

L'intérêt de ce bâtiment réside dans le fait qu'il s'agit d'une réalisation de transition en matière de construction scolaire. Les fondations et les planchers ont été réalisés en béton armé, la municipalité Philippart fait donc un choix moderne ; néanmoins l'aspect extérieur reste très traditionnel tant sur le plan de la couverture, que de la symétrie de la disposition des deux ailes de part et d'autre de l'entrée principale, qui occupe l'angle en pan coupé. Les ouvertures présentent des différences de hauteur entre les quatre niveaux, leur nombre permet une bonne pénétration de l'air et de la lumière, toutefois on est très loin des grandes baies qui seront systématiquement adoptées à partir des années 30.

Chapitre 5

Illustrations n°33 & 34 : Les quatre compositions décoratives réalisées pour l'une des quatre grandes tours construites par Charles Plumet l'architecte en chef de l'exposition des Arts décoratifs de Paris en 1925.

Cette tour dite Tour des vins était consacrée à la promotion des vins et des alcools de la région Aquitaine, elle fut aménagée par Pierre Ferret, professeur à l'École d'architecture de Bordeaux. Le grand hall central était conçu comme un "temple du vin", au centre était installée une statue de Janniot représentant *la Vigne* dont il ne reste malheureusement pas de trace.

Sont ici présentées les très grandes (8,95 m de long sur 3,70 de hauteur) compositions décoratives évoquant les richesses de la région. Les quatre artistes qui en furent les auteurs sont des prix de Rome appartenant à ce que l'on a pu nommer parfois *L'école bordelaise*. P. Ferret a tenu à imposer une certaine sobriété à ces panneaux de manière à ne pas nuire à la mise en valeur de la statue de Janniot.

Les critiques de l'époque n'ont pas particulièrement apprécié ces oeuvres : pauvreté de la palette, dessin assez académique, manque d'imagination.

Les thèmes traités sont intéressants dans la mesure où ils évoquent les éléments qui constituent la richesse de Bordeaux et surtout de son port. La vigne, les colonies, l'agriculture et la forêt landaise sont essentielles pour la ville et la région ; en outre peintres et sculpteurs y puisent leur inspiration décorative : pomme de pin, épis de blé, feuilles de vigne, navires tournés vers le large, plantes aquatiques reviennent souvent dans les oeuvres locales.

Ce qui est aussi à souligner c'est l'apparition même de ce type de panneaux, ils annoncent le futur décor de fresques qui ornera la Bourse du Travail.

Mis à part Dupas qui tente avec *La Vigne* une présentation originale de son sujet en allongeant les silhouettes de ses personnages, les autres peintres restent très académiques, les compositions sont chargées, *Les Colonies* manquent de profondeur, le souci de traduire la réalité dans ses moindres détails donne en particulier au travail de Roganeau des airs de publicité. Quant à *L'agriculture* de Despujols, l'ensemble est lourd, les personnages ne sont pas naturels dans leurs gestes et dans leurs attitudes en général, l'arrière plan consacré à un paysage de champs cultivés est d'une affligeante banalité.

Les panneaux revinrent à Bordeaux après l'exposition, ils furent alors installés sur les murs de l'Athénée municipal où ils déclenchèrent une stupide polémique, à propos de la nudité de personnages représentés que les Bordelais trouvaient indécentes. Heureusement M. Marquet réussit à les imposer malgré leur peu de valeur, ils restent les témoins d'une grande manifestation dont on parla beaucoup.

Illustration n°33 : Dupas, *La Vigne*.

Buzon, *Les Colonies*.

Illustration n°34 : Despujols, *L'Agriculture*.

Roganeau, *La forêt landaise*. (chapitre 5)

Chapitre 5
Illustration n°33 :

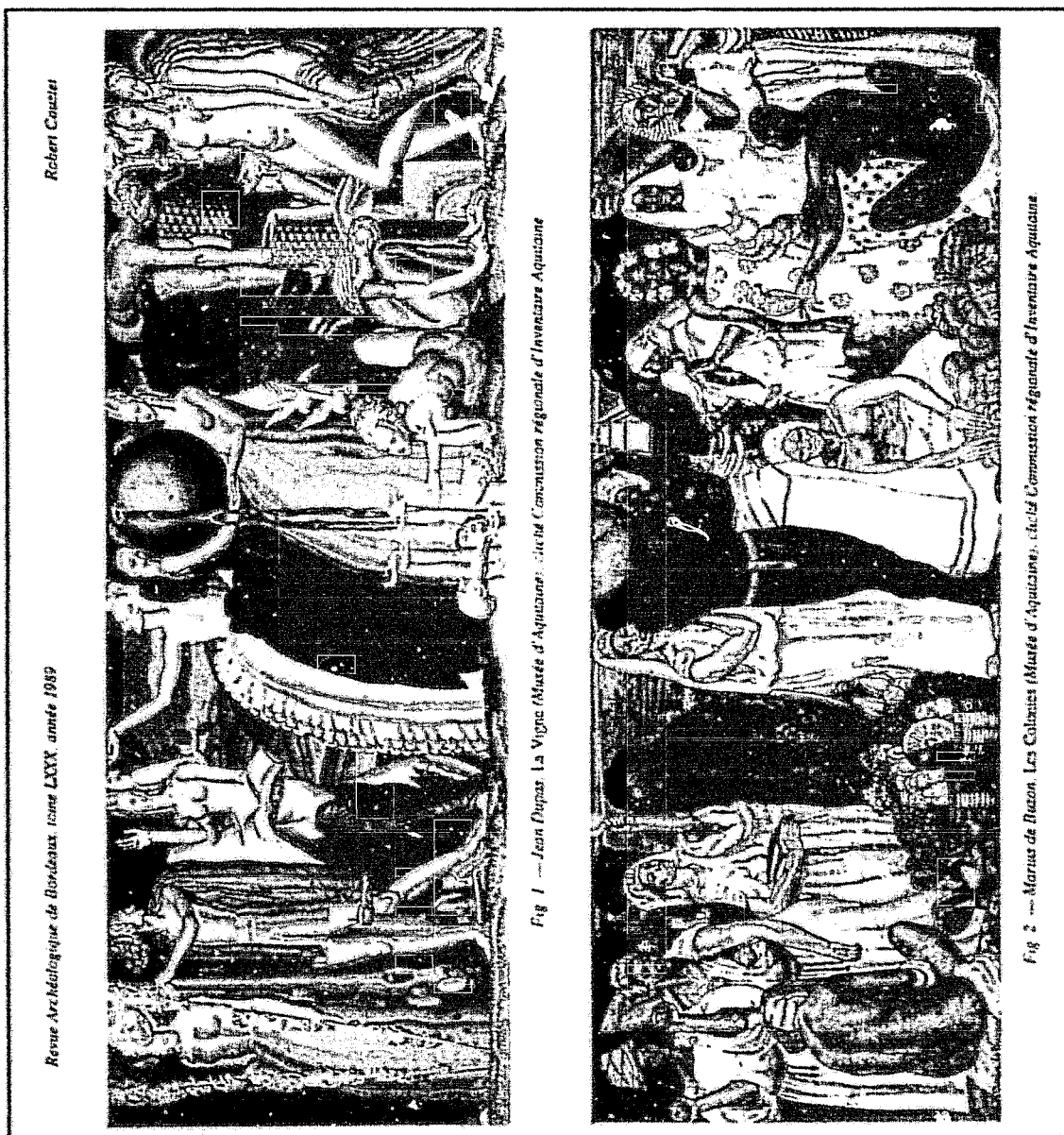


Illustration n°33 :
Dupas, *La Vigne*.
Buzon, *Les Colonies*.

chapitre 5

Illustration n°34



Revue Archéolog. : de Bordeaux, tome LXXX, année 1989

La ville de Bordeaux, décor bordelais de l'ère-doux-quarrez

Fig. 3 — Jean Despujols, L'Agriculture (Musée d'Aquitaine), cliché Commission régionale d'Inventaire Aquitaine.

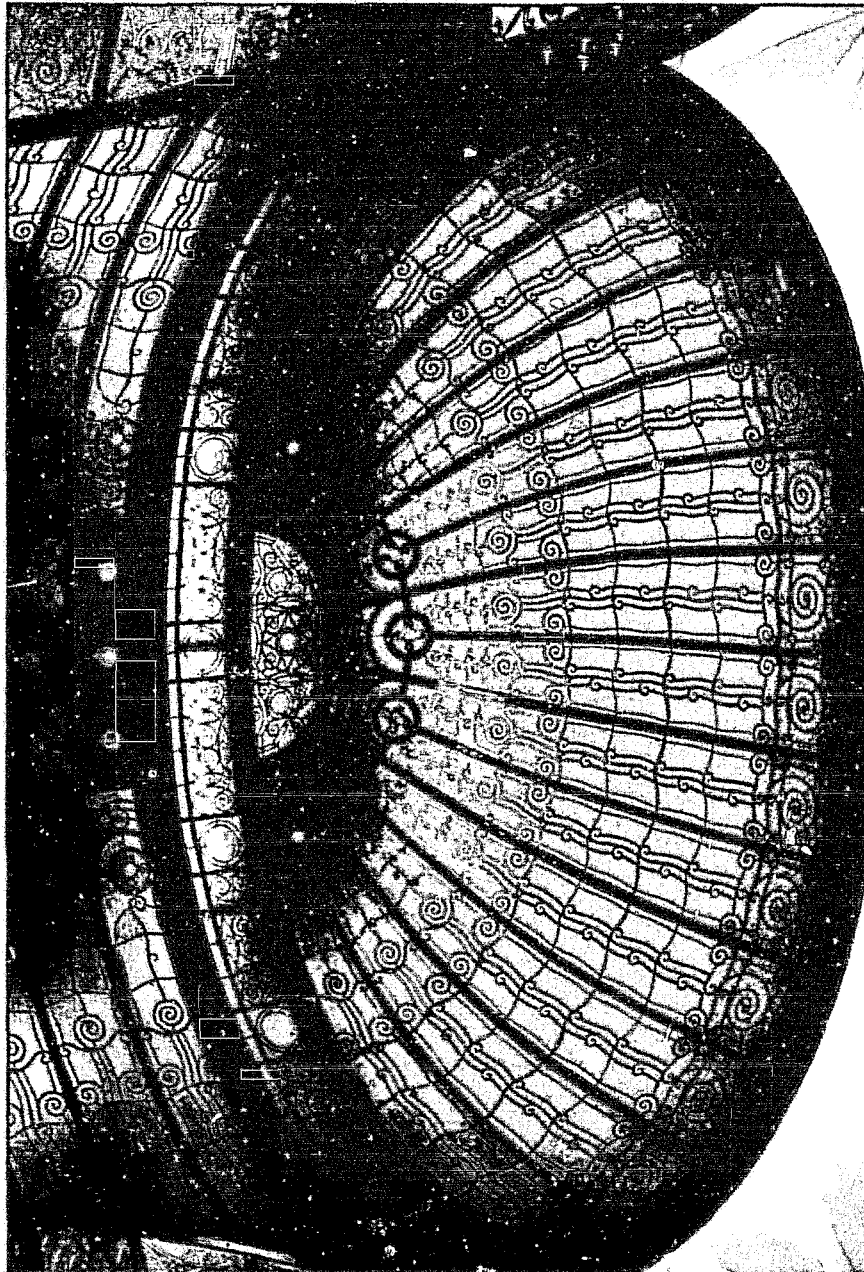
Fig. 4 — François Roganeau, La Forêt Landaise (Musée d'Aquitaine), cliché Commission régionale d'Inventaire Aquitaine.

Illustration n°34 :
Despujols, L'Agriculture.
Roganeau, La forêt landaise.

chapitre 5

Illustrations n°35 36 37 : Les réalisations de Brandt à l'Hôtel Frugès à Bordeaux.

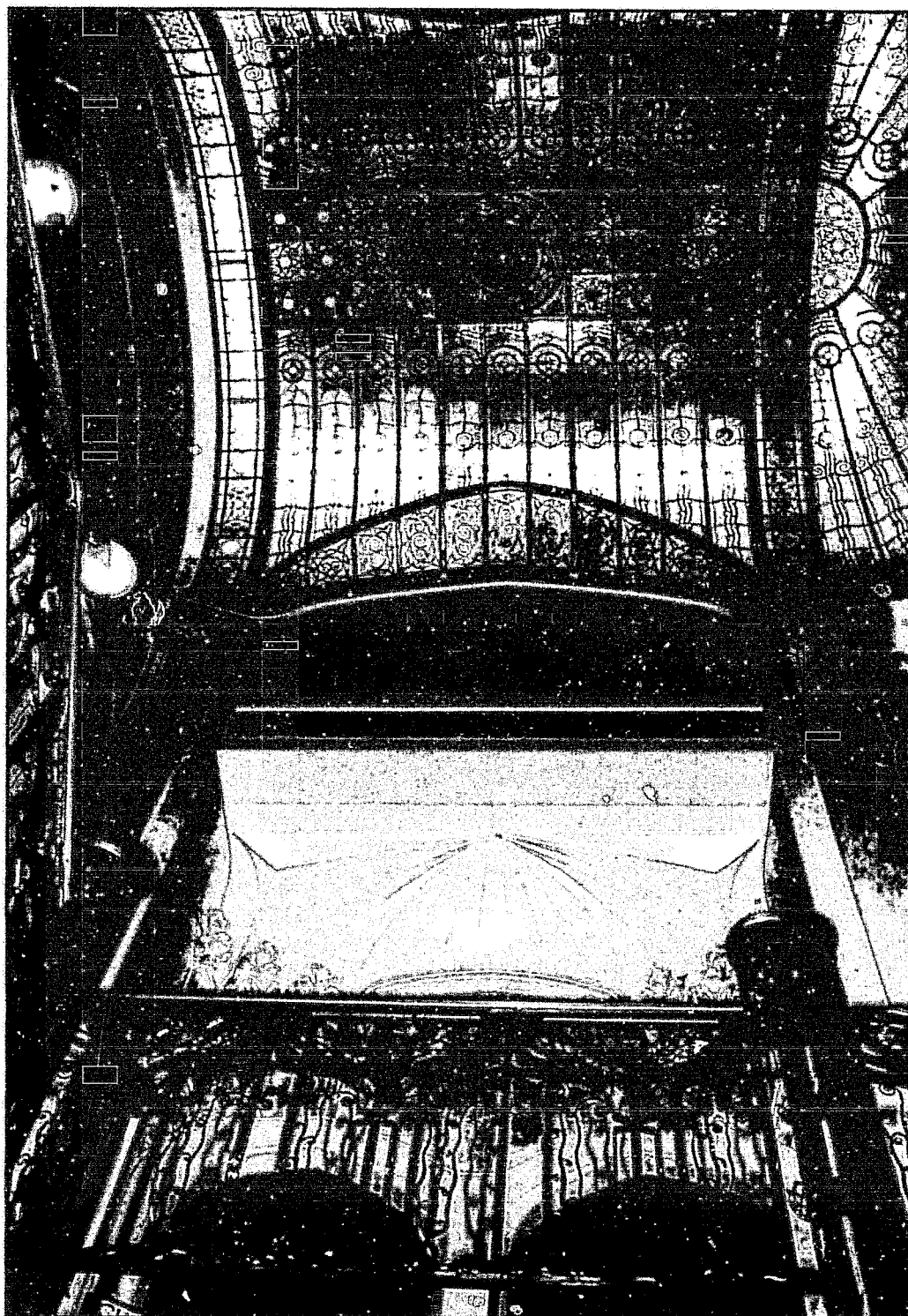
(Oeuvres de 1918 mais dans la mesure où l'ensemble de la construction et de la décoration a été achevé en 1927, on peut les inclure dans la période 1925-1929.



N°35 La verrière du grand escalier.

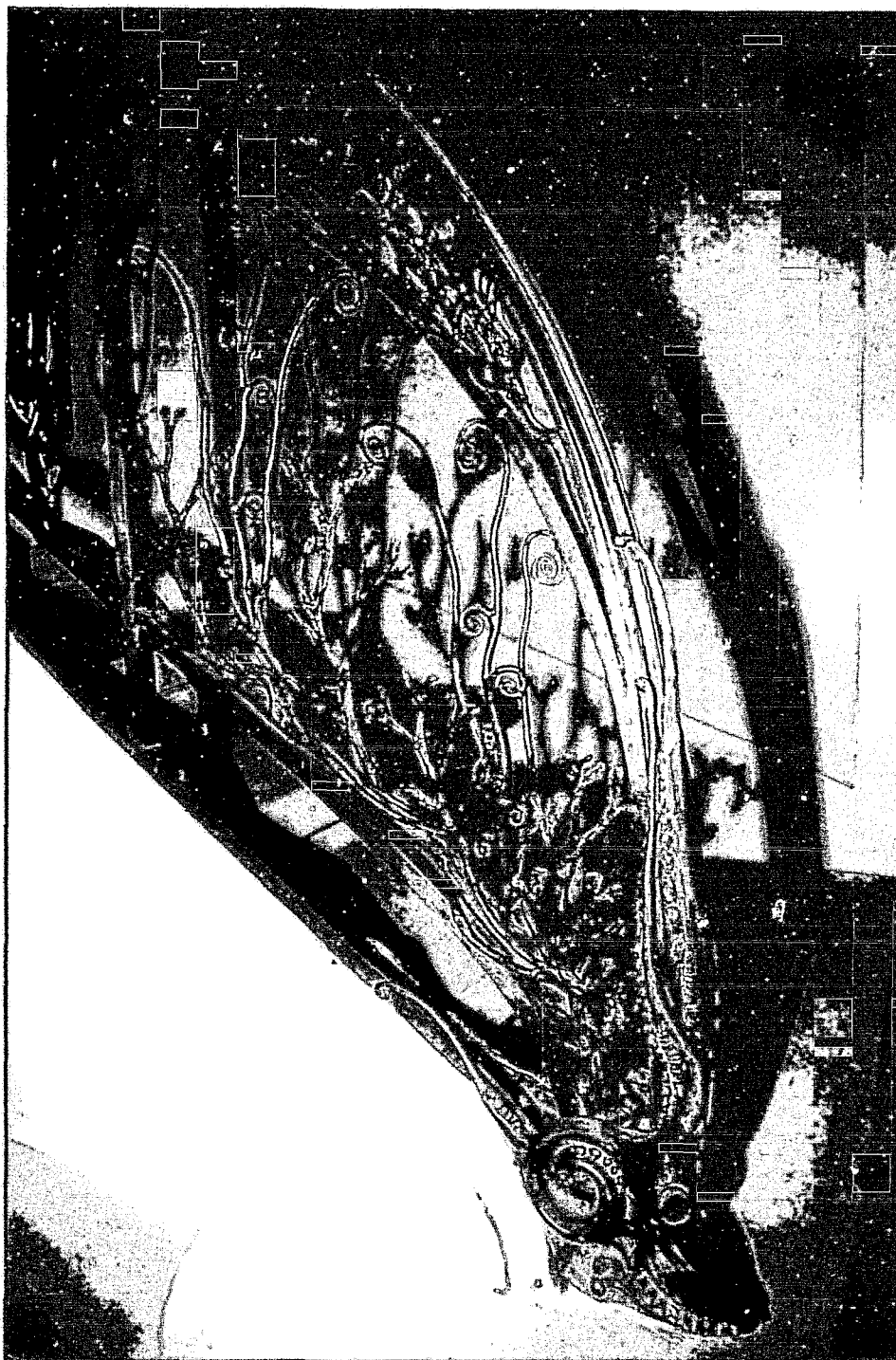
Edgar Brandt, maître-feronnier parisien fut appelé par H. Frugès pour réaliser la splendide verrière du grand escalier dans la tradition de l'Art nouveau. Placée à onze mètres de hauteur, elle s'élève sur trois niveaux.

Illustration n°36 : Brandt.



La verrière et en arrière-plan un décor de stalactites puisé dans le répertoire décoratif de l'art musulman cher à H. Frugès.

Illustration n°37 : Brandt, Le départ de la rampe de l'escalier principal de l'hôtel Frugès.



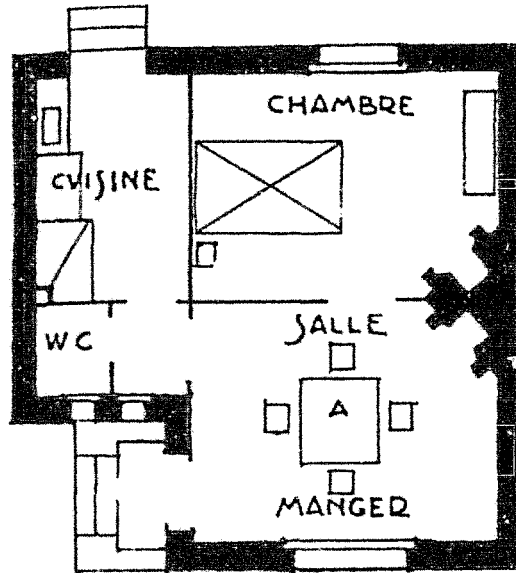
Brandt réalise ici une oeuvre très originale, la rampe se développe à partir d'une tête de pieuvre très réaliste, l'ensemble de la ferronnerie, de manière très symbolique s'inspire de la forme d'une algue des bas-fonds du golfe de Gascogne (*lamellaria saccharina*) dont le nom est un clin d'oeil à l'industrie du sucre qui a permis à la famille Frugès de faire fortune et de s'offrir le luxe de jouer les mécènes. L'oeuvre est réalisée en fer forgé et bronze doré ou patiné ce qui crée de magnifiques contrastes or et noir.

Illustration n°38 :

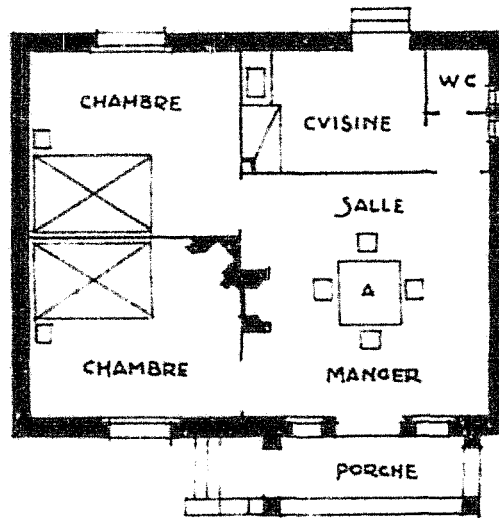


Maison de l'architecte Pierre Ferret, avenue Carnot, Bordeaux-Caudéran. État actuel.

Illustration n°39 : Plan des maisons économiques Dorgans



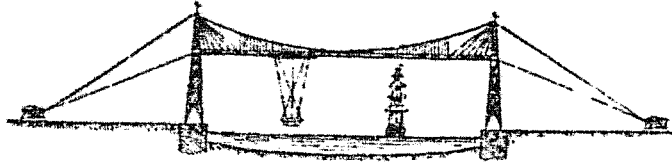
Type d'habitation à 25 000 francs



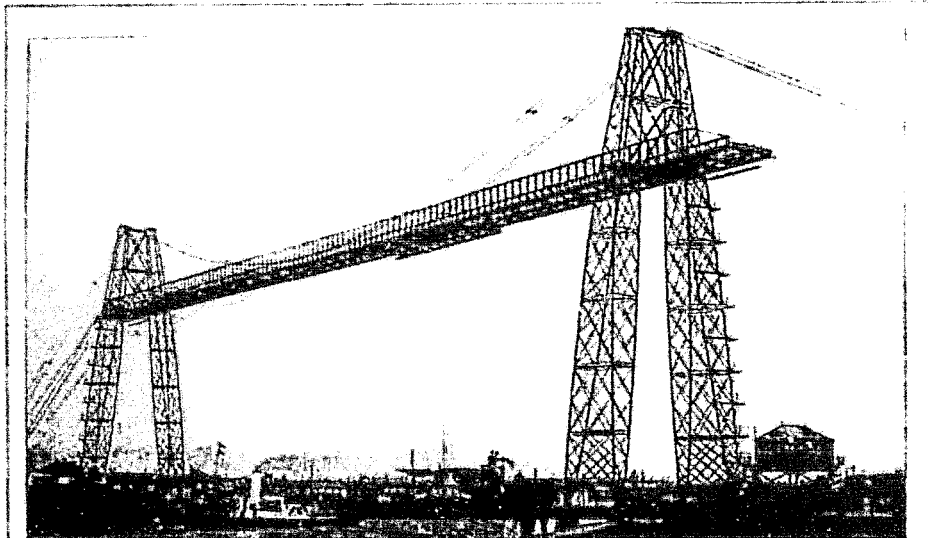
Type d'habitation à 31 000 francs

Un exemple de cet habitat populaire dont on faisait beaucoup "la réclame", en particulier dans la presse et à la Foire de Bordeaux.

Illustration n°40



PONT A TRANSBORDEUR (système Arnodin)
Fonctionnant à Bilbao, Bizerte, Rouen et Martrou.
En construction à Nantes et Marseille.

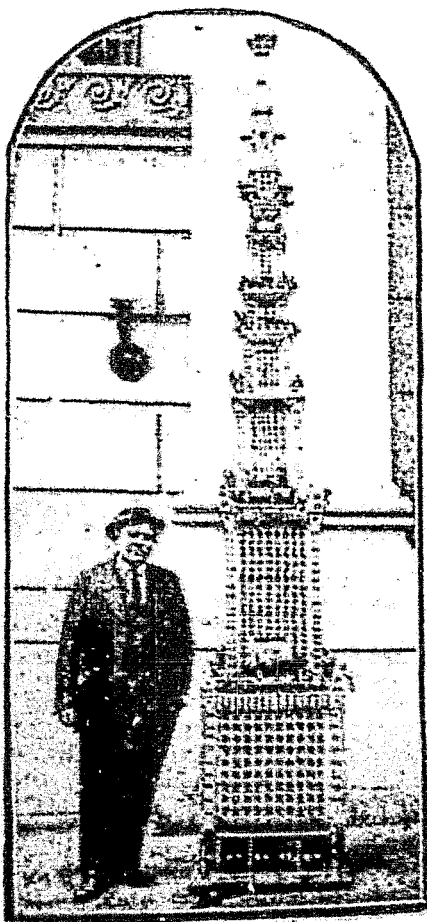


Le pont à transbordeur de Nantes, en construction.

Le pont à transbordeur.

Illustrations n°41 a & b : Gratte-ciel new-yorkais

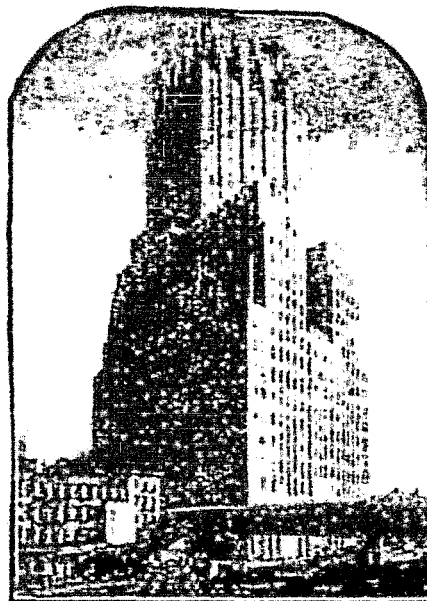
LES SUPERGRATTE-CIEL
DE NEW-YORK.



(WIDE WORLD PHOTOS)

Maquette de M. J. Ruggen, architecte, représentant un ensemble qui doit être construit à New-York, comportant 120 étages au-dessus du sol, et 20 étages en sous-sol qui seront aménagés en garages. La maquette a demandé six mois de travail, elle mesure un mètre de haut et a 400 feuilles.

Un nouveau gratte-ciel



Ce monument, de trente-cinq étages, est le gratte-ciel le plus récent de New-York. C'est un gigantesque « building » élevé pour une compagnie de téléphones au cœur d'un quartier misérable — on voit encore au bas de notre document les débris de leur apparence. Le téléphone, en Amérique, est, en le sachant usé, très fréquent, le nombre des abonnés de New-York est supérieur à celui des abonnés de Londres, Berlin, Bruxelles, Rome et Paris réunis. Les installations dont sera nanti le grand édifice pour servir de desservir cent vingt mille postes, avec l'aide de 6.000 électriciens et 500 auxiliaires. Les câbles, mis tout à l'heure, pourraient encercler la terre de huit mètres. Disons, enfin que l'ensemble a coûté environ 100 millions de francs. Il donne une idée des modernes théories des architectes des États-Unis.

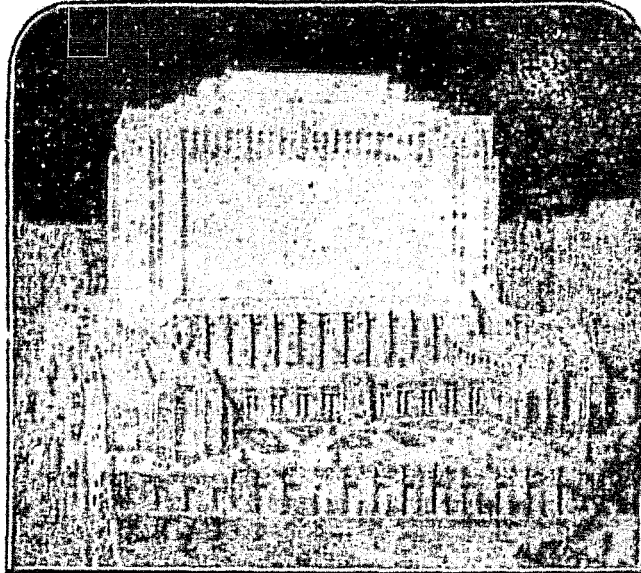
La France 18 mars 1927

La France 4 juin 1926

La presse de l'époque a l'habitude de présenter toutes les constructions les plus élevées ou les plus originales qui sont édifiées dans le monde.

Illustration n°42

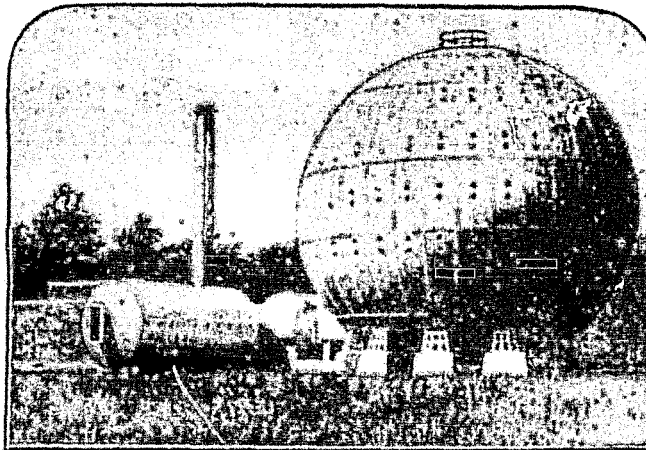
L'IMMEUBLE D'UN JOURNAL AMERICAIN



Les Tribune Tower, un grand édifice de bureaux, à Chicago, construit en 1925. C'est le plus haut bâtiment du monde.

La France 19 septembre 1928

Un sanatorium d'un million de dollars

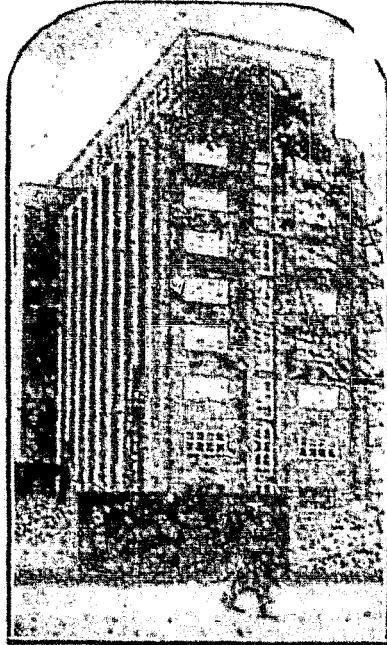


On vient de construire à Cleveland, un sanatorium où les malades seront traités par la lumière et le soleil.

La France 9 octobre 1928

Constructions aux USA. (Chicago & Cleveland)

A LA MANIERE DE...



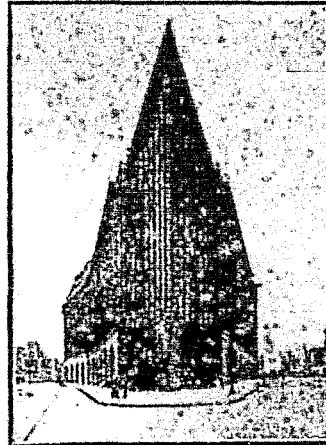
(WIDE WORLD PHOTOS.)

Après le chewing-gum, le corned-beef, et tant d'autres produits qui nous viennent d'outre-Atlantique, voici que l'architecture de la vieille Europe commence à s'inspirer des « sky-scrapers » des Américains.

Un édifice à usage d'usine moderne vient d'être construit, non point chez nous, mais près de... Berlin.

C'est le plus grand du genre en Europe.

La maison en fer de lance



Il y a, dans New-York, un curieux gratte-ciel surnommé le fer à repasser, à cause de sa forme. Il y a, dans Hambourg, une maison récemment achevée, dont une des façades rappelle le fer de lance.

Qu'on n'aille pas s'écrier : « Incorrigibles Allemands ! Leur militarisme se manifeste jusque dans la forme de leurs maisons ! » Ce serait naïf et inexact, car nous tenons en fait que les architectes du nouveau Hambourg n'y ont pas vu malice.

Quoi qu'il en soit, cet échantillon de l'architecture allemande moderne est curieux à beaucoup d'égards. Il a été conçu de façon à laisser pénétrer partout l'air et la lumière. A partir d'une certaine hauteur, les étages sont en retrait les uns par rapport aux autres. Cela a permis l'aménagement de très larges balcons qui sont de véritables rues intérieures sur lesquelles s'ouvrent les « porte-fenêtres » des différents bureaux.

Des armateurs de la ville (qui est, comme on le sait, un des ports les plus importants du monde) ont fait bâtir cette cité commerciale pour y installer leurs bureaux. Mais la maison comporte également un certain nombre de boutiques, d'entrepôts, d'expositions. Elle est à peu près entièrement en ciment armé avec des revêtements de façade en brique et des motifs de décoration.

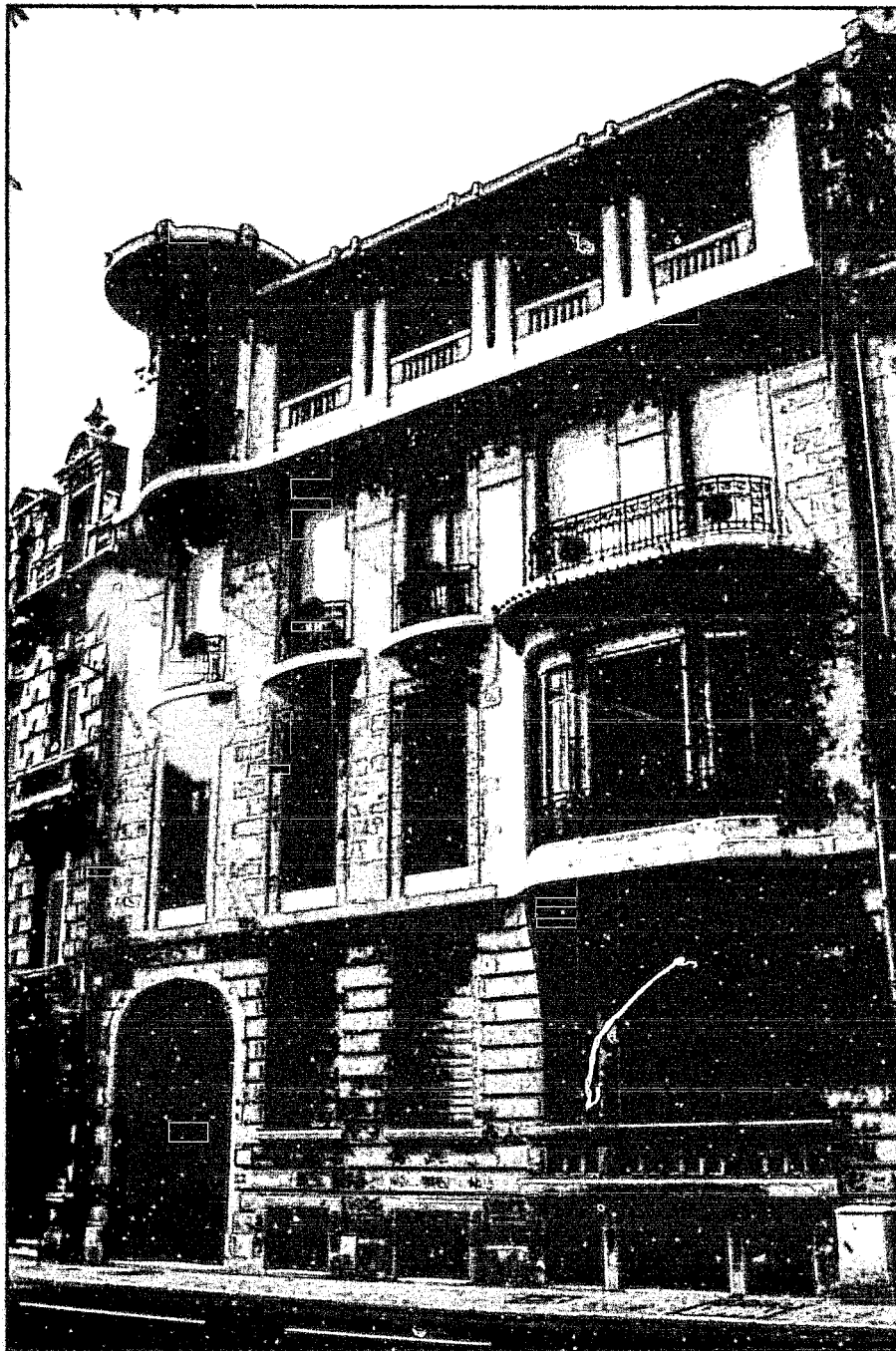
Et c'est maintenant, grâce à sa forme bien germanique, à ses dimensions et à son caractère moderne, une des curiosités architecturales de la plus grande cité maritime d'Europe.

Exemples de constructions en Allemagne.

Chapitre 6.

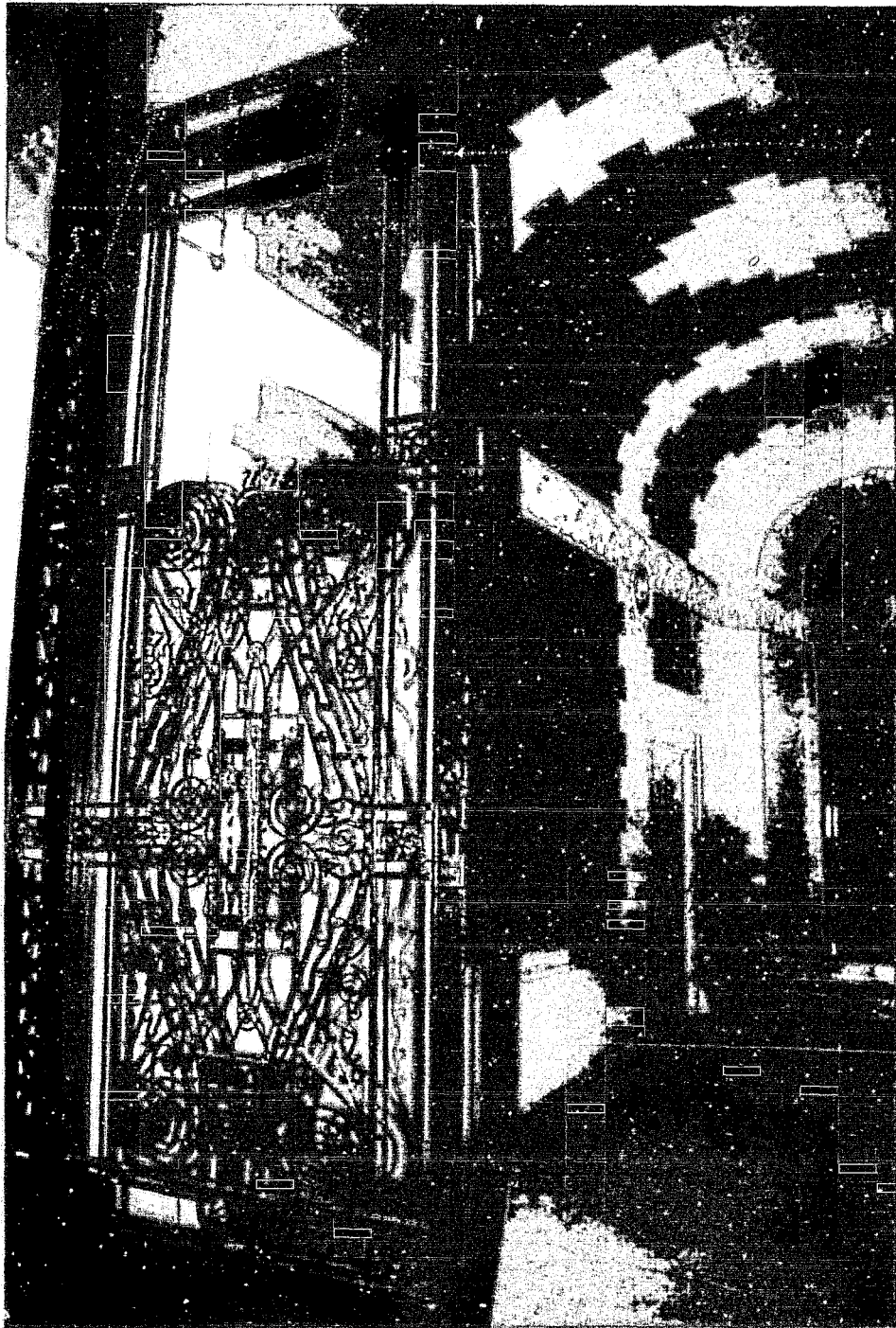
Illustration n°44 : Présentation de l'Hôtel Frugès (1913-1927)

63 allées Damour (aujourd'hui place des Martyrs de la Résistance) à Bordeaux.
Architecte P.Ferret, mais une vingtaine d'artistes parisiens, bordelais et H. Frugès lui-même ont travaillé pour décorer cette demeure.



Ici façade sur rue état actuel. P. Ferret est parti d'un hôtel particulier du XIXème siècle, l'Hôtel Daverne, qu'il a totalement transformé de manière à en faire une œuvre originale ; si l'on remarque une certaine parenté avec l'Hôtel Tassel à Bruxelles (l'oriel du premier étage et le balcon qui le surmonte au deuxième), le classicisme est pourtant aussi présent au niveau des bossages du rez-de-chaussée et du péristyle du dernier étage.

Illustration n°45 : Hôtel Frugès



Les ferronneries de la façade principale.

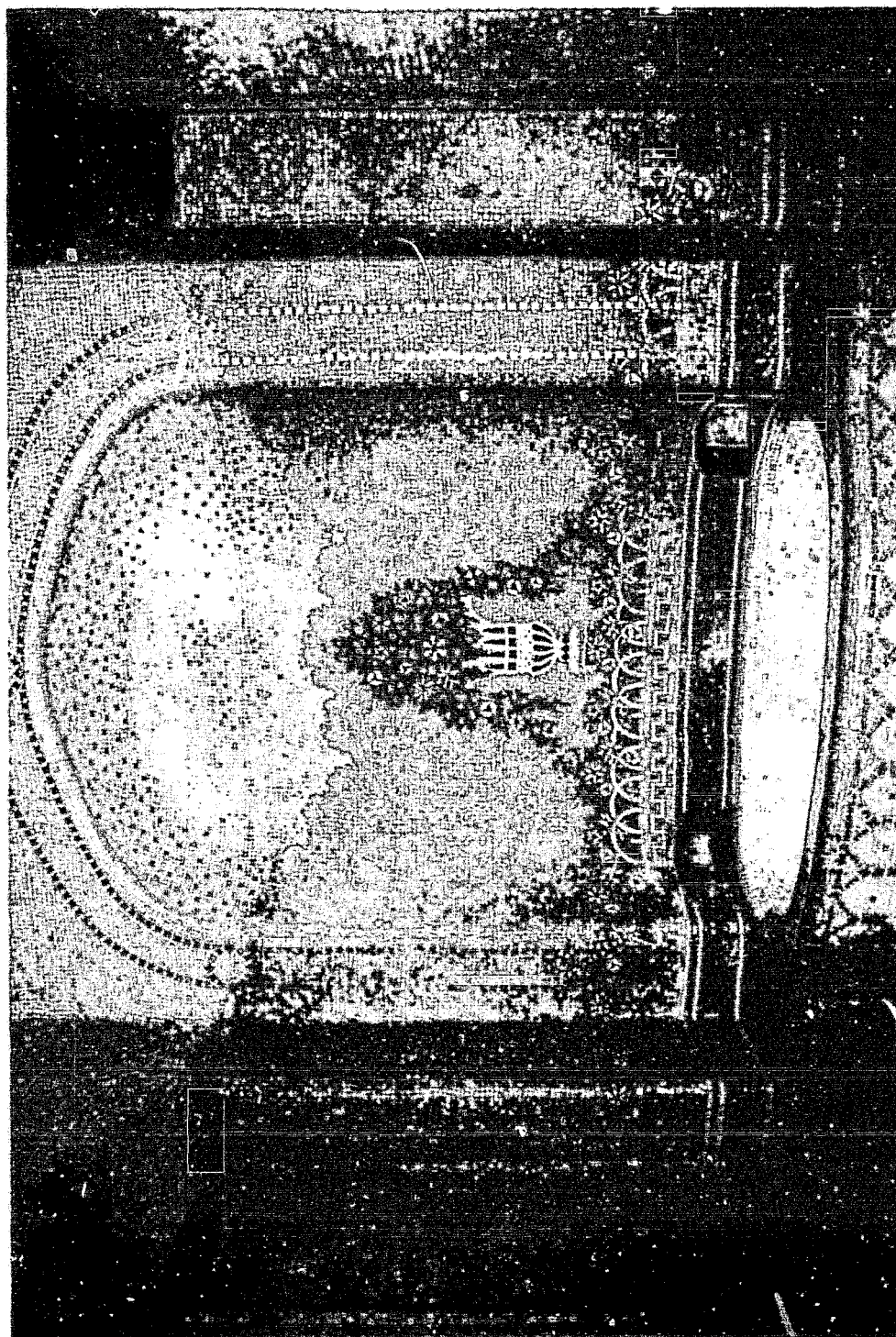
Le célèbre ferronnier bordelais Émile Robert a réalisé les grilles de la porte d'entrée (deux papillons les ailes ouvertes), les garde-corps des balcons et balconnets des différents niveaux, et enfin ceux de l'oriel.

Illustration n°46
Hôtel Frugès : La façade sur le jardin (influence orientale).



L'influence hispano-mauresque est visible au niveau de la pergola du premier étage, l'utilisation de l'arc ogival aplati pour les ouvertures en est une confirmation, c'est même une des constantes du décor intérieur et extérieur de l'Hôtel Frugès.

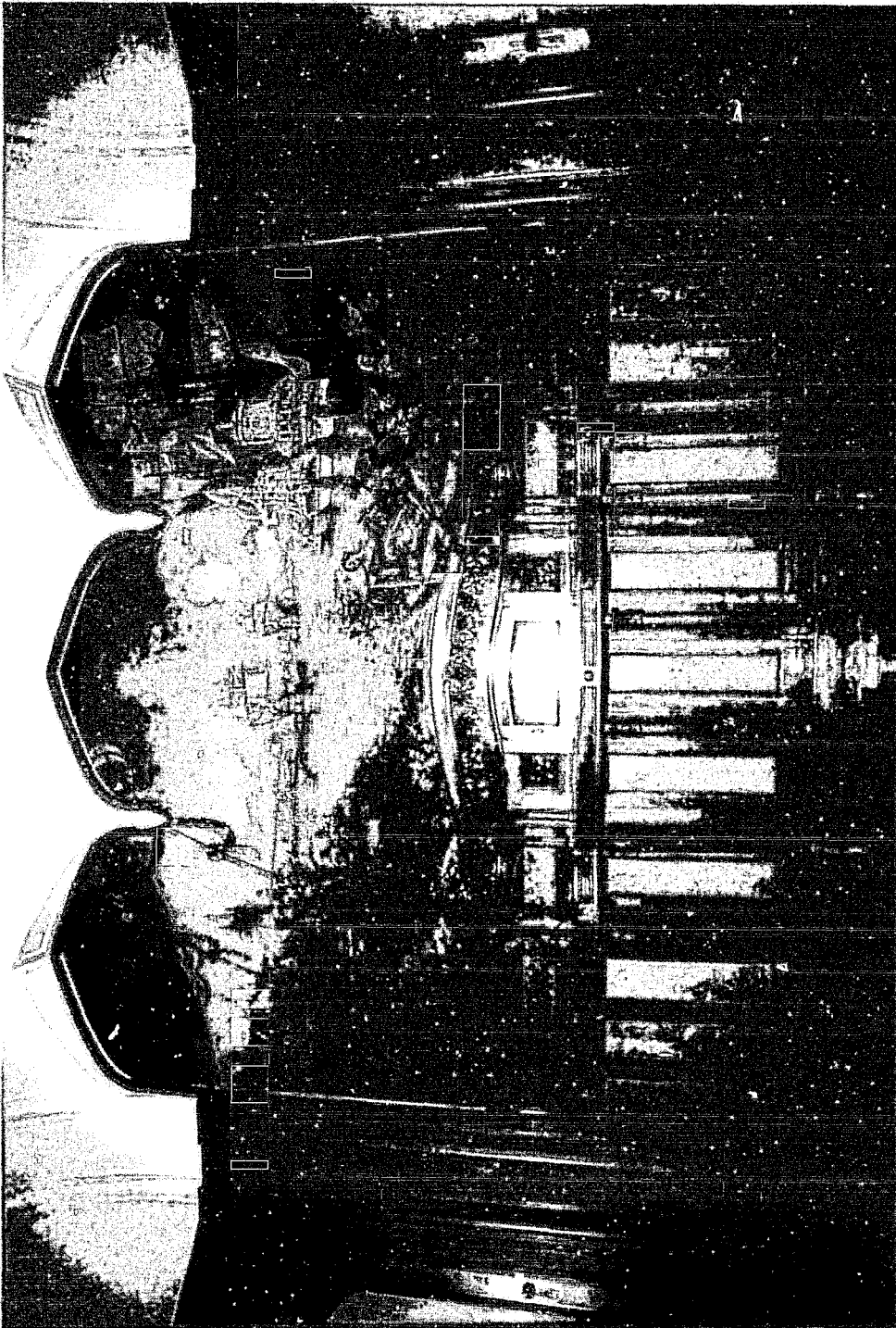
Illustration n°47 : Hôtel Frugès



*La salle de bain, le thème du **Jardin fleuri**.*

On remarque ici encore un style très orientalisant, H. Frugès a lui-même dessiné ce décor, la réalisation était si complexe que R. Buthaud n'a pas désiré la prendre en charge, ce qui explique que cette superbe mosaïque de pâte de verre a été réalisée par Gentil et Bourdet de Billancourt.

Illustration n° 18 : Hôtel Frugès



La salle à manger, mobilier et grande toile du peintre bordelais Cazaubon : *La fête des vendanges à Bordeaux au XVIIème siècle.*

Le mobilier créé pour la pièce est intégré aux murs dans le plus pur style de l'école de Nancy, le décor s'ordonne autour de deux éléments symboliques pour une salle à manger : l'épi de blé (le pain) et la grappe de raisin (le vin). La grande desserte centrale est surmontée de cette toile aux allures de faux triptyque. La beauté de l'œuvre est très contestable, par sa facture d'abord : un style très académique et ensuite par un thème régionaliste maintes fois traité par les artistes locaux.

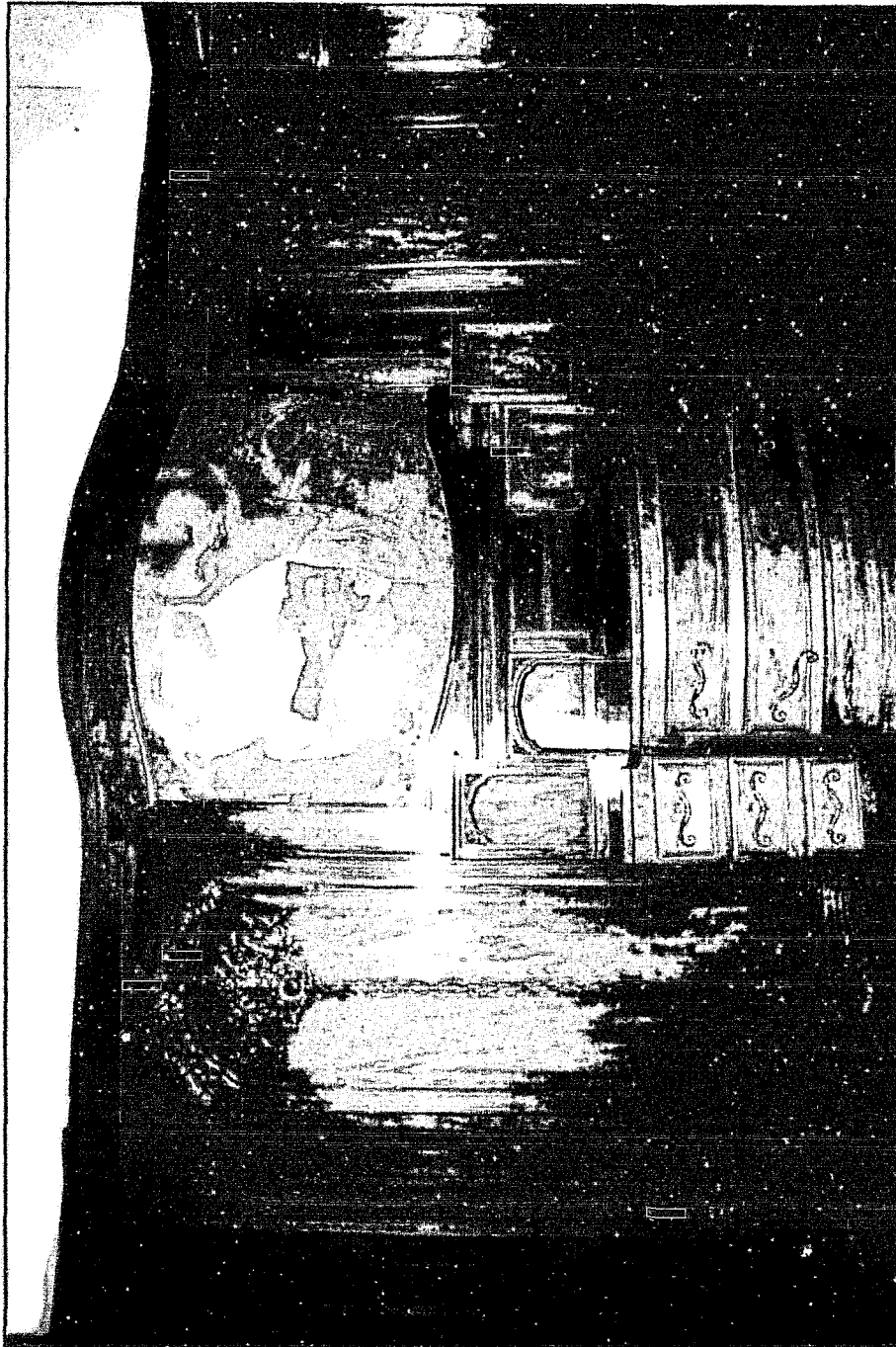
Illustration n°49 : Hôtel Frugès



Le décor de la chambre à coucher des parents.

Les boiseries, comme pour la salle à manger font corps avec les murs, fleurs et rinceaux constituent l'essentiel du décor. C'est l'ébéniste bordelais Pruilh qui l'a conçu et réalisé. Ce cliché permet de se rendre compte de la place du lit encadré par deux chevets ; au-dessus de cet ensemble le peintre bordelais Brunet réalise en 1919 une huile sur toile intitulée *Les songes roses*, oeuvre d'inspiration symboliste, aux couleurs douces mais sans grand caractère. Sa taille est importante : 2,78 m de largeur sur 82 centimètres de hauteur.

Illustration n°50 : Hôtel Frugès



Autre décor de la chambre à coucher et peinture de Brunet.

Sur un autre mur de la chambre des époux Frugès, Pruilh a réalisé une commode-coiffeuse à tiroirs, encadrée de deux petites armoires sur lesquelles on peut observer des décors floraux. Au-dessus du meuble central E. Brunet a réalisé une peinture marouflée : *Le sommeil d'Endymion*, le style est inchangé, la palette est la même que pour la toile précédente mais cette oeuvre est encore plus terne tant en ce qui concerne le thème choisi que dans la manière de le traiter. Ces toiles expliquent peut-être au passage pourquoi Brunet est resté en retrait par rapport à ses confrères locaux.

Illustration n°51
Frise dédiée au Sport et réalisée par Gaston Schnegg dans le jardin
de l'Hôtel Frugès.



Cette frise d'inspiration antique reprend au niveau du jardin celle réalisée pour la loggia du dernier étage de la façade principale.

L'architecture et la décoration de l'hôtel Frugès sont conformes à ce que son propriétaire désirait, à savoir témoigner de sa position dans le monde local des affaires, affirmer sa passion pour l'architecture et les arts en général. Les seuls grands échecs de ce mécène hors du commun furent d'abord la faillite de son énorme entreprise (qui compta au sommet de sa gloire environ un millier de salariés dans les trois raffineries de Bordeaux) et enfin, ce "palais idéal", ce "petit musée des arts et des techniques du XXème siècle" qu'il souhaitait à sa mort léguer à la ville de Bordeaux, et qui fut tristement vendu en 1938, entraînant la disparition de beaucoup d'œuvres de grande valeur, en particulier les luminaires réalisés par Daum.

Conclusion de l'iconographie du 1er volume.

Cet ensemble de photos permet de se rendre compte de ce que fut le 1er mandat d'A. Marquet sur le plan de l'architecture et de l'urbanisme.

Il n'y a pas eu de réels travaux d'urbanisme, pour le maire ce terme désigne principalement la réfection des voies urbaines, l'assainissement, l'éclairage ; en aucun cas il n'a cherché à aménager l'espace ou à construire ou équiper de nouveaux quartiers. Globalement les réalisations demeurent assez hétérogènes et somme toute peu nombreuses bien que le premier magistrat de la cité se plaise à répéter le contraire, car il en fait un argument électoral. La nouvelle municipalité veut surtout montrer qu'elle agit, elle avait d'ailleurs annoncé cette volonté de manière à rompre avec l'immobilisme de la droite. Bordeaux ne change pas vraiment de visage pendant ces quatre ans et les architectes restent dans l'ensemble assez fidèles aux leçons du passé.

Toutefois il faut quand même signaler quelques signes d'un futur changement :

-Le style Art-déco est apprécié et les sculpteurs de nombreux bas-reliefs s'en inspireront comme en témoignent les cliniques chirurgicales de la rue J. Burguet.

-Le béton non seulement est de plus en plus utilisé mais on juge de moins en moins indispensable de le masquer par de la pierre.

-L'École des Beaux-arts constitue un réservoir d'artistes que l'on appelle quand il y a de grands projets à réaliser comme en témoignent les panneaux de la grande Exposition de 1925 ; cette tendance s'affirmera de plus en plus, d'autant que le maire a des amis personnels (Dupas, Roganeau principalement) parmi eux.

-A cette période, il n'existe absolument pas de style municipal : toutefois A. Marquet affirme son désir d'opter pour des formes nouvelles, il le montre en choisissant le Mémorial aux morts de la Grande guerre, et en refusant le premier projet de J. d'Welles pour la Bourse du Travail. Il y a tout lieu de croire qu'en se mettant dans le camp des modernes il ne sera insensible ni au charme du style international ni à la massivité de l'architecture des dictatures, ce qui lui permettra d'affirmer son pouvoir.

-Dans ce contexte il faut reconnaître que les deux seules initiatives originales sur le plan architectural et artistique en général relèvent d'une initiative privée : celle d'H. Frugès qui offre à Le Corbusier l'occasion de montrer ses talents, en même temps qu'il fait travailler pour son compte personnel de nombreux artistes dans son habitation privée.

Ainsi peut-on avouer qu'en 1929, rien n'est fixé, on sait juste que le maire continuera à vouloir équiper, moderniser la ville et la faire connaître en France et à l'étranger : il s'en donne les moyens avec J. d'Welles qui devient en 1929 architecte en chef de la ville. C'est donc sur de grands espoirs que ce premier mandat s'achève.

TABLE DES ANNEXES DU VOLUME I

Introduction générale :	-annexe 1 :	<u>Sud-Ouest en ligne : La dérive d'Adrien Marquet</u>	156
Chapitre 1	-annexe 2 :	<u>Enquête sur le chômage à Bordeaux. La France de Bordeaux et du Sud-Ouest, 28 janvier 1927.</u>	158
Chapitre 2	-annexe 3 :	<u>La loi Loucheur, présentée par La France de Bordeaux et du Sud-Ouest.</u>	161
Chapitre 5	-annexe 4 :	<u>Ce que doit être l'architecture de l'habitation privée moderne. Sud-Ouest économique 1925.</u>	183

Table des illustrations

Volume 1

Construire pour moderniser : 1925-1929.

Plan de Bordeaux, année 1925.

Introduction :	190
Illustration n°1 : Les deux acteurs de la transformation de Bordeaux à partir de 1925	191
chapitre 1.	192
Illustration n°2 : La farandole municipale.	192
Illustration n°3 & 4 : Les cliniques chirurgicales de l'Hôpital Saint André.	193
Illustration n°5 : Le bateau Osiris, caricature de 1912.	195
chapitre 2	196
Illustration n°6 : Maisons collectives rue du Jardin public.	196
Illustration n°7 : Cité Paul Boncour à la Bastide.	198
chapitre 3	200
Illustration n°8 : Le premier projet pour un monument aux morts de la guerre de 1914-1918.	201
Illustration n°9 : Le Mémorial du souvenir	203
Illustration n°10 : L'aspect définitif du Mémorial	205
Illustration n°11 : Les tables de granit poli.	205
Illustration n°12 : Détails des noms gravés.	205
Illustration n°13 : Le premier projet de J. d'Welles pour la Bourse du travail 1927	209
Illustration n°14 : Le centre de Tri postal, rue Charles Domercq à Bordeaux	211
Illustration n°15 : Avant-projet de plan du premier étage de la Bourse du travail, J. d'Welles, 1927.	212
chapitre4	214
Illustration n°16 : La maison cantonale rue de Nuits à Bordeaux-Bastide	214
Illustration n°17 : Plan du rez-de-chaussée.	216
Illustration n°18 : Plan de l'étage supérieur.	217
Illustration n°19 : Détails Maison Cantonale.	218
Illustration n°20 : La salle des fêtes. État actuel.	220
Illustration n°21 : a) blochet	221
b) chapiteau	

Illustration n°22 : Départ de l'un des deux escaliers menant au promenoir du premier étage.	223
Illustration n°23 : Décor de l'un des deux frontons à degrés situés de part et d'autre du bâtiment.	224
Illustration n°24 : Le monument à la mémoire de Calixte Camelle à La Bastide.	225
Illustration n°25 : Bourse maritime, place Lainé à Bordeaux, 1921-1925.	226
Illustration n°26 : Projet d'aménagement de la place des Quinconces par Ferret.	228
Illustration n°27 : 15/02/1929 : reproduction de tableau de Cazaubon <i>Projet d'aménagement des quais au droit des Quinconces.</i>	229
Illustration n°28 : Plans des Quartiers modernes Frugès, à Pessac, architecte Le Corbusier, 1925-1926.	230
Illustration n°29 : exemples de maisons "Gratte-ciel" réalisées à la Cité Frugès	232
Illustration n°30 : Habitations dites <i>Arcades.</i>	234
Illustration n°31 ; Habitations isolées	235
Illustration n°32 : La nouvelle école Anatole France.1924-1928	237
chapitre 5	238
Illustration n°33 & 34: Les quatre compositions décoratives réalisées pour l'exposition des Arts décoratifs de Paris en 1925.	238
Illustration n°35, 36 37 : Les réalisations de Brandt à l'Hôtel Frugès à Bordeaux	241
Illustration n°38 : Maison de l'architecte Pierre Ferret, avenue Carnot, Bordeaux-Caudéran.	244
Illustration n°39 : Plan des maisons économiques Dorgans	245
Illustration n°40 : Le pont à transbordeur.	246
Illustration n°41 : Gratte-ciel new-yorkais	247
Illustration n°42 : Construction à Chicago & Cleveland	248
Illustration n°43 : Exemples de constructions en Allemagne	249
Chapitre 6.	250
Illustration n°44 : Présentation de l'Hôtel Frugès (1913-1927), 63 Allées Damour	250
Illustration n°45 : Les ferronneries de la façade principale.	251
Illustration n°46 : La façade sur le jardin (influence orientale).	252
Illustration n°47 : La salle de bain, le thème du <i>Jardin fleuri.</i>	253
Illustration n°48 : La salle à manger, mobilier et grande toile du peintre bordelais Cazaubon : <i>La fête des vendanges à Bordeaux au XVIIème siècle.</i>	254
Illustration n°49 : Le décor de la chambre à coucher des parents.	255
Illustration n°50 : Autre décor de la chambre à coucher et peinture de Brunet.	256
Illustration n°51 : Frise dédiée au Sport et réalisée par Gaston Schnegg dans le jardin de l'Hôtel Frugès.	257

TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS.	page 1
SOMMAIRE	4
INTRODUCTION GÉNÉRALE	11
VOLUME I : 1925-1929 : CONSTRUIRE POUR MODERNISER	
INTRODUCTION DU 1^{ER} VOLUME	16
CHAPITRE 1 : LE PREMIER MANDAT D'A. MARQUET, BORDEAUX A L'HEURE DU CHANGEMENT.	18
I) Le maire.	19
II) L'installation au Palais Rohan.	22
III) L'action municipale.	26
IV) L'origine profonde de la politique de grands travaux lancée par la municipalité Marquet.	42
CHAPITRE 2 : LA LÉGISLATION FAVORISE L'ACTION DU MAIRE.	51
I) La législation antérieure à 1925.	52
II) La législation postérieure à 1925.	55
III) La loi Loucheur présentée par la presse pour être comprise par tous.	58
CHAPITRE 3 : LE RÔLE DE JACQUES D'WELLES	61
I) De Toulouse à Bordeaux.	62
II) J. d'Welles se fait une place à Bordeaux.	65
III) Le rôle d'A. Marquet dans certains choix artistiques.	67
IV) Les positions de J. d'Welles entre 1925 et 1929.	69
V) Étude d'un grand projet architectural, première occasion pour J. d'Welles d'affirmer ses goûts et ses choix : l'exemple de la Bourse du Travail.	73
VI) L'étendue des compétences de J. d'Welles.	76
VII) L'ingénieur-architecte et son entourage professionnel : en particulier le Service technique d'architecture et son personnel.	78
CHAPITRE 4 : DES RÉALISATIONS ENCORE MODESTES MAIS UNE NOUVELLE MANIÈRE DE CONSTRUIRE	83
I) Les monuments : lieux de pouvoir et de mémoire.	84
II) Les transformations urbaines.	88
III) Une réalisation atypique : La cité Frugès à Pessac.	96
IV) L'action municipale en matière de construction et d'équipements.	98
V) L'œuvre scolaire.	104
	262

CHAPITRE 5 : LES NOUVELLES MANIÈRES LE CONSTRUIRE ET LES CONSÉQUENCES POUR BORDEAUX.	110
I) L'importance de l'exposition des Arts décoratifs de 1925.	111
II) Les discussions à propos de l'habitation moderne.	116
III) Comment construire et que construire ?	125
CHAPITRE 6 : LES INSTITUTIONS ET LES ARTISTES A BORDEAUX.	136
I) La création de l'École régionale d'architecture de Bordeaux.	137
II) l'arrivée de F. M. Roganeau à la tête de l'école des Beaux-arts de Bordeaux.	146
III) Les artistes bordelais : en particulier René Buthé.	148
CONCLUSION DU 1^{ER} VOLUME.	153
ANNEXES I	156
ICONOGRAPHIE VOLUME I	186
TABLE DES ANNEXES I	259
TABLE DES ILLUSTRATIONS I	260
TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME I	262

THÈSE

PRÉSENTÉE À

L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX III
POUR L'OBTENTION DU GRADE DE
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

PAR

MARIE-FRANÇOISE BÉNECH

L'architecture et l'urbanisme à Bordeaux sous
la municipalité d'Adrien Marquet
(1925-1944).

Directeur de recherche :

M. DOMINIQUE JARRASSÉ

Professeur d'Histoire de l'Art contemporain à
l'Université Michel de Montaigne
BORDEAUX III

**VOLUME II : 1929 - SEPTEMBRE 1939 : CONSTRUIRE POUR DONNER
DU TRAVAIL : LES ANNEES DE CRISE.
TEXTE.**

2ÈME PARTIE

CONSTRUIRE POUR DONNER DU TRAVAIL : LES ANNÉES DE CRISE

1929-septembre 1939.

INTRODUCTION

A. Marquet a fait campagne en 1929 en s'appuyant sur la réussite de son premier mandat, en particulier dans le domaine des réalisations édilitaires et également au niveau de son excellente gestion financière. Il a pu ainsi garder le soutien de l'électorat populaire mais, en même temps, gagner celui des possédants qui ne le considèrent plus, désormais, comme un danger pour leur fortune mais, au contraire, comme un allié prêt à tout pour garantir l'emploi et la prospérité. Aux élections municipales du 5 mai 1929, il est indispensable que le maire sortant l'emporte pour que les réalisations entreprises soient menées à leur terme et que la ville garde la stabilité qui permettra à son premier magistrat de la moderniser et de la transformer en grande cité capable d'avoir valeur exemplaire comme il le souhaite ardemment.

Le vendredi 19 avril 1929, au terme de son premier mandat, et résumant l'œuvre entreprise, il n'hésite pas à adresser à l'adresse de son conseil : "Vous avez pensé et travaillé en républicains. Conformément à la grande tradition de la République ; vous avez secouru tous ceux qui se sont présentés, sans leur demander quelles étaient leurs convictions (...) Il n'est pas un groupement économique, professionnel, syndical qui ait vu son activité gênée, d'une manière même indirecte, par les décisions que vous avez prises (...) La Ville, la Chambre de commerce, le Port autonome, le Conseil général de la Gironde et le comité de la foire de Bordeaux ont entretenu les relations les plus cordiales et les plus utiles à la défense des grands intérêts qui leur sont confiés (...) Je peux affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'il n'est pas un de nos concitoyens, pensant aux intérêts de Bordeaux qui, riche ou pauvre, n'ait été par nous accueilli et écouté avec attention".

Cette œuvre locale, si positive, bénéficiera aux bordelais bien entendu, mais elle donnera surtout à A. Marquet une dimension nationale. Sa réussite provinciale en matière d'équipements, son aptitude à donner du travail quelle que soit la conjoncture seront reconnues par tous et lui permettront de servir d'exemple à d'autres villes en quête de solutions à leurs problèmes. Sur le plan français, on va, peu à peu, prendre conscience de ses réelles qualités, ce qui fera de lui un ministre potentiel au cas où un gouvernement accepte de l'appeler à un poste de responsabilité, ce qui se vérifiera en 1934.

La période 1929-1939 va être incontestablement le moment le plus glorieux de la carrière politique d'A. Marquet. Les principales réalisations de cette époque sont restées attachées à son nom, il accède enfin au gouvernement et, c'est la première fois dans l'histoire de la ville que le maire est en même temps ministre. Partout en France on évoque ce qui se fait dans la capitale girondine, J. d'Welles acquiert une réputation nationale voire internationale et les nouveaux choix architecturaux de la cité s'affichent comme en témoigne sa participation à la grande Exposition internationale de 1937. On ne peut, toutefois, pas considérer que la guerre qui débute en 1939 sonne le glas des ambitions politiques de son maire. Quels que soient les événements, il garde une confiance aveugle dans l'avenir et cherche, quoiqu'il puisse arriver, à utiliser Bordeaux et l'action qu'il y mène à des fins personnelles.

2ÈME PARTIE

CHAPITRE 1

L'ACTION D'A. MARQUET DE 1929 A 1934.

- I) LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE ÉQUIPE.
- II)LES PREMIERS TRAVAUX DE LA MUNICIPALITÉ ET LES MÉTHODES UTILISÉES.
- III) L'ANNÉE 1930.
 - 1) Les divers projets en général.
 - 2) Le grand plan du 1er août 1930 dit "Plan Marquet".
 - a) *la présentation du plan en Conseil municipal*
 - b) *le Plan lui-même.*
- IV) LES PREMIÈRES RÉALISATIONS ET LES DIFFICULTÉS.
 - 1) Les réalisations.
 - 2) Les grandes difficultés.

CHAPITRE 1

L'ACTION D'A. MARQUET DE 1929 A 1934.

La victoire est acquise lors des élections municipales du 5 mai 1929 et la première déclaration officielle du nouveau maire aux membres de son conseil annonce clairement ses intentions : "Notre démocratie a magnifiquement exprimé l'attachement grandissant qu'elle porte à l'idée de progrès social que vous représentez. Ainsi, elle a voulu assurer à la vie municipale une unité de direction persévérante et sûre". Il rappelle à l'issue de son mandat de quatre années que depuis 1925, avec le conseil municipal, ils ont "le goût de la précision, de la clarté, de l'ordre". "Je faisais (dit-il) appel à tous les laïques et leur demandais de ne vaincre les résistances de leurs adversaires qu'en leur opposant une tolérance obstinée. J'espérais enfin que la population nous jugerait sur nos actes et non sur l'idée qu'elle pouvait se faire de nos intentions. Nous aurons demain à réaliser le programme d'urbanisme que nous avons soumis à la population. Nous voulons, autour de l'Hôtel de Ville grouper toutes les activités désintéressées. En accord avec les pouvoirs locaux nous travaillerons à la prospérité de notre ville".

I) LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE ÉQUIPE.

Pour procéder à l'élection du maire et de ses adjoints il convient de s'appuyer sur la loi du 5 avril 1884 et plus particulièrement sur l'article 82 : "Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints". Viennent ensuite les noms de certains d'entre eux et les délégations qui leur sont confiées.

- M.Marc Pinède, délégué pour les finances et le bureau des adjudications et marchés.
- M. Edmond Costedoat, délégué pour l'instruction publique et les Beaux-Arts.
- M.André Fourtassy, délégué pour les travaux publics.
- Le docteur Etienne Ginestous, délégué pour l'hygiène publique et la protection de l'enfance.
- M.Gabriel Lafaye, délégué pour le bureau du travail.
- M.Edmond Haurigot, délégué pour les travaux publics (architecture) "

"En vertu de l'article 89 de la loi municipale, lorsque le maire procède à une adjudication publique pour le compte de la commune, il doit être assisté de deux membres du Conseil municipal, désignés d'avance par le conseil, ou, à défaut de cette désignation, appelés dans l'ordre du tableau. Nous vous demandons de nous autoriser à appeler dans l'ordre du tableau les membres du Conseil qui doivent assister le maire dans les adjudications publiques".

"Désignation des membres du conseil municipal aux diverses commissions permanentes. Cette désignation est faite pour la durée du mandat sauf pour quelques commissions que je vous signalerai :

-Commission départementale du travail : désignation de deux délégués, par acclamations le conseil délègue Messieurs Picassette et Bardy pour faire partie de la commission départementale du travail.

-Office public d'HBM de la ville de Bordeaux, désignation de six délégués, par acclamations le conseil délègue M.le docteur Ginestous, Messieurs : Picassette, Paris, Bardy, Commagères, Martin, au conseil d'administration de l'office public d'HBM de la ville de Bordeaux".

II) LES PREMIERS TRAVAUX DE LA MUNICIPALITÉ ET LES MÉTHODES UTILISÉES.

L'été 1929 est particulièrement sec et fait suite à un hiver "peu abondant en pluie", la température étant très élevée on remarque une baisse importante des réserves d'eau¹ ce qui n'empêche pas les premiers travaux tels la reconstruction des bâtiments de l'école de garçons de la rue Jules Guesde après l'incendie de janvier 1929. C'est l'occasion de prendre connaissance de la procédure utilisée dans ce cas là.

"Comme d'usage, la division des travaux publics (architecture) sera chargée, en accord avec le bureau des adjudications et marchés communaux, de la préparation, le cas échéant, des adjudications publiques ou restreintes ou des traités de gré à gré pour un ou plusieurs ouvrages indiqués à ce devis. Les travaux ordinaires seront confiés aux entrepreneurs de l'entretien des bâtiments communaux".

Lors de la séance du conseil municipal du vendredi 27 septembre 1929, M. Bardy présente le rapport suivant :

"Par sa délibération du 17 juillet 1929, le conseil d'administration de l'Office public municipal d'HBM a accepté la cession que le conseil municipal, au cours de sa séance du 19 avril dernier, a autorisé le maire à consentir à l'Office :

1) Des immeubles, rue des Vignes 9 et 11 et rue des Bouviers 14, évalués à la somme de 30.000 fr., dont 25.000 fr. constitueront une dotation supplémentaire et 5.000 fr. un prix à payer par l'office dans un délai de 5 ans, sans intérêts jusqu'au jour du paiement ;

2) Des immeubles, rue Maucoudinat 4, 6, 8, angle rue des Trois chandeliers 2, évalués à la somme de 50.000 fr. dont 45.000 fr. constitueront une dotation supplémentaire et 5.000 fr. un prix à payer par l'office également dans un délai de 5 ans sans intérêts.

3) Et un emplacement de 20.570 m² à prélever sur le domaine de Carreire à l'angle du chemin de Bethmann et du chemin des Carmes, d'une valeur de 300.000 fr., exclusivement à titre de dotation supplémentaire.

Par cette même délibération, ce conseil a approuvé les plans et devis des maisons collectives à édifier rue des Vignes et rue Maucoudinat et des maisons individuelles à construire sur l'emplacement provenant du domaine de Carreire ; il a décidé, en outre, de rattacher ces nouveaux projets à son 4ème programme de travaux approuvé par lui par sa délibération du 7 juin 1929 qui s'appliquait à la construction du groupe "Paul Boncour" sur les terrains de l'ancienne usine à gaz de La Bastide.

¹ P. V. de la séance du conseil municipal : vendredi 2 août 1929.

Le montant total des devis estimatifs de ces projets supplémentaires a été arrêté à 5.508.319 fr. 95 et celui de l'entier programme à 11.174.985 fr. 95.

Pour en réaliser l'exécution, le conseil d'administration de l'Office a fixé comme suit le prix de revient total des immeubles à édifier :

A) Ressources ne provenant pas de l'État :

Valeur des immeubles, charges déduites et apport en espèces de l'Office: 1.370.119 fr. 95.

B) Ressources provenant de l'État.

1) Subventions.

* Subvention déjà accordée pour la création du groupe " Paul Boncour " :
1.066.666 fr.

* Subventions à demander pour l'exécution des projets supplémentaires :
- maison collective rue des Vignes : 161.900 fr.
- Maison collective rue Maucoudinat : 98.300 fr.
- Groupe du domaine de Carreire : 500.000 fr.
Total des subventions = 1.826.866 fr.

2) Prêts de l'État à 2%:

* Prêt déjà attribué à l'Office pour la construction de la cité Paul Boncour: 4.533.400 fr.
* Prêt supplémentaire à solliciter pour l'exécution des projets supplémentaires rattachés au 4ème programme et pour une somme de 66.600 fr. à titre de complément du prêt précédent : 4.814.600 fr.

Total des ressources prévues pour la réalisation du dit programme :
12.544.985 fr. 95.

Par la même délibération et en application de l'article 42 de la loi du 5 décembre 1922, le conseil d'administration de l'Office a demandé à la ville de Bordeaux de lui accorder sa garantie pour le service des annuités, intérêts et amortissements du nouvel emprunt que l'Office se propose de contracter auprès de l'État.

Toutes les décisions qui viennent d'être rappelées ont été prises par le conseil d'administration de l'Office en conformité des prescriptions de la législation en vigueur sur les HBM et sont assorties des engagements prescrits. Les conclusions mises aux voix sont adoptées par le conseil municipal.

Le rapport suivant de M. Bardy (toujours lors de la même séance) précise :

"Comme pour les emprunts précédents contractés par l'Office, son conseil d'administration demande à la Ville, par cette même délibération du 17 juillet dernier, de lui accorder sa garantie pour cet emprunt dans les conditions prévues par la législation sur les HBM. L'annuité, intérêts et amortissements à garantir pour le cas où l'Office serait défaillant à ses engagements, s'élève à la somme de 175.959 fr. 19. Nous vous proposons d'accueillir favorablement la demande qui nous est adressée en prenant la délibération suivante :

La Ville de Bordeaux accorde sa garantie à l'Office public d'HBM dans les conditions prévues par la législation sur les HBM pour un emprunt de 4.814.600 fr. que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations agissant pour le compte de l'État au taux de 2% pour une durée de 40 années pour faire face, à due concurrence, aux dépenses de construction de maisons collectives ou individuelles prévues à son 4ème programme de travaux.

En vue d'assurer cette garantie, le conseil vote :

a) Pour la période de réalisation de l'emprunt au cours de laquelle sont dus seulement les intérêts à 2% sur les sommes réalisées, c'est à dire pendant les années 1929-1930, un centime cinq centièmes de centimes additionnels au principal des trois contributions directes ;

Le produit de cette imposition devant être affecté à la garantie des intérêts à 2% de l'emprunt sollicité.

b) Une fois l'emprunt réalisé, soit à partir de l'année 1930, une imposition de un centime 92 centièmes de centimes additionnels au principal des trois contributions directes pour une durée de 40 ans ; le produit de cette imposition devant être affecté en cas de besoin au paiement de l'annuité (capital et intérêts) qui s'élève à 175.959 fr. 19. Cette imposition sera mise en recouvrement de plein droit en cas de besoin. Le conseil autorise d'autre part le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations agissant pour le compte de l'État et l'Office public d'HBM de la ville de Bordeaux".

Le rapporteur continue : "permettez -moi, en tant que rapporteur, d'exprimer ici la reconnaissance des intéressés à la municipalité bordelaise pour les efforts accomplis par elle concernant les HBM, problème qui est d'une importance capitale pour la crise du logement. Mais, malgré les résultats obtenus, j'estime, et vous serez d'accord avec moi, que nous devons encore faire plus si l'on veut éviter que, dans un avenir plus ou moins éloigné, l'exode des habitants de la ville vers les lotissements de la banlieue ne devienne plus conséquent. Pour ce, j'ai la conviction profonde que les efforts conjugués de l'édilité bordelaise et de l'Office public d'HBM nous apporteront les résultats désirés par la population bordelaise".

Lors de la séance du conseil municipal du vendredi 13 décembre 1929 un autre projet est évoqué en même temps qu'il est fait allusion aux méthodes qui seront utilisées.

En effet il est prévu, au cours de l'année 1930, de grands travaux de pavage en plus de l'entretien des voies déjà pavées et macadamisées. La liste des fournisseurs est alors établie par l'administration municipale.

"Ces fournitures ne pouvant être assurées que par certaines firmes, en raison de la nature et de la qualité des matériaux demandés, notre administration a établi une liste des fournisseurs qui pourraient être respectivement appelés à présenter des offres de prix pour chaque catégorie de matériaux aux conditions stipulées sur les modèles de soumissions annexés au présent rapport. En conséquence, nous vous prions de bien vouloir autoriser le maire à procéder à l'adjudication restreinte sur offres de prix des matériaux ci-dessus énumérés parmi les fournisseurs mentionnés sur les listes ci-jointes et de décider qu'en cas d'insuccès le maire sera autorisé à passer des marchés de gré à gré. La dépense de ces fournitures, s'élevant pour l'ensemble à la somme approximative de 1.500.000 fr., sera prélevée sur les divers crédits qui seront inscrits à cet effet au budget de l'exercice 1930".

III) L'ANNÉE 1930.

1) Les divers projets en général.

Le vendredi 21 janvier 1930 le conseil municipal se réunit et fait état des difficultés rencontrées par l'Office d'HBM ce qui va contraindre la ville à s'engager financièrement pour le soutenir. "En raison du retard apporté dans le paiement des sommes que l'État doit verser à l'Office d'HBM de notre ville, la trésorerie de cet organisme se trouve gênée pour assurer le règlement des acomptes importants dus à la société adjudicataire des travaux de construction et d'aménagement de la Cité "Paul Boncour " à La Bastide.

Dans ces conditions, le conseil d'administration de l'Office, dans sa séance du 28 décembre 1929 a décidé de faire appel au concours financier de la ville et de lui demander de consentir une avance de 300.000 fr. remboursable sans intérêt dans un délai de deux mois. Etant donné que la ville est moralement et pécuniairement intéressée au bon fonctionnement de cette oeuvre, nous vous demandons de vouloir bien régulariser cette opération, décider l'inscription au budget supplémentaire de l'exercice courant d'un crédit en dépense de 300.000 fr. et d'un crédit en recette du même montant".

En même temps que la ville aide les HBM à réaliser leur programme, elle se lance dans de multiples opérations de constructions aussi différentes les unes que les autres mais avec, comme but unique, l'amélioration des conditions de vie et l'embellissement de la cité.

-La construction de bains-douches municipaux à bon marché est prévue à La Bastide rue Etobon Chenebier. Le Ministre de l'Intérieur a alloué pour cette construction une subvention de 180.000 fr. susceptible d'être réduite proportionnellement si la dépense totale prévue au devis approuvé se trouve diminuée de plus de 10% pour quelque cause que ce soit (en raison, par exemple, du rabais d'adjudication). Il convient donc pour la municipalité de "vouloir bien décider la mise en adjudication publique par le bureau des adjudications et marchés des travaux nécessaires. Toutefois, si cette adjudication ne donnait pas de résultat, il pourra y être suppléé par un marché de gré à gré".

-Il est aussi mentionné que l'entretien des bâtiments communaux a été, pour des raisons d'ordre financier quelque peu délaissé pendant de nombreuses années.² Ces bâtiments ont d'autant plus souffert que certaines réparations indispensables (à la charge du service technique d'architecture) n'ont pu être effectuées suivant les besoins et en temps voulu. Il convient donc de remédier le plus vite possible à cet état.

-Il est envisagé la construction prochaine et la mise en fonctionnement d'une usine d'incinération des gadoues à proximité de la centrale électrique de Bacalan³. Cette nouvelle usine est appelée à produire une quantité considérable de mâchefers de 100 à 200 tonnes par jour suivant les saisons. Ces résidus devront être aussitôt déposés sur un terrain proche de l'usine pour éviter son encombrement. Ils seront transformés ensuite en pierres factices sans gêne pour les services de

²P. V. de la délibération du conseil municipal jeudi 13 mars 1930.

³P. V. de la délibération du conseil municipal vendredi 11 avril 1930.

la Régie. Le vaste dépôt constitué par une partie du domaine de Belle-Allée permettra, pendant une longue période de recevoir et d'emmagasiner toute la production. Le développement des exploitations : gaz et électricité sans cesse en augmentation contraindra la Régie un jour qui semble prochain à agrandir ses installations sur les terrains à acquérir et en particulier de nouveaux bassins de décantation de l'eau de la Garonne utilisée pour l'exploitation pourront être construits. L'acquisition du domaine de Belle-Allée est, à tous points de vue, désirable aux conditions présentées qui seront avantageuses pour la Ville.

-En juin 1930, la municipalité acquiert deux terrains "en bordure du quai de la Souys" d'une superficie totale d'environ 1.454 m² dans le quartier de la Passerelle plus exactement entre la Passerelle et la limite sud de la commune, en vue de la création d'une école communale.

-Il est aussi envisagé la construction d'une crèche avec un jardin d'enfants et un établissement de bains-douches dans le quartier de Bacalan "éloigné du centre de la ville et dépourvu de certains établissements publics nécessaires aux besoins d'une population laborieuse relativement dense". Le lieu choisi se situe Place Adolphe Buscaillet et "la dépense est importante", puisque, sur la dite Place est prévue aussi "l'installation d'un marché couvert dont le quartier Bacalan est privé".

-Est également prévue l'édification de kiosques à journaux en béton armé décorés par des motifs en mosaïque sur le modèle de ceux adoptés par la compagnie des tramways Place Jean Jaurès. Un modèle type de cette décoration a été soumis récemment par M. l'architecte municipal à une commission qui en a adopté la composition. L'entrepreneur spécialiste consulté à cet effet accepterait d'exécuter le travail au prix de 500 fr. par kiosque soit pour les 14 édifices existants pour une somme totale de 7.000 fr. Le conseil municipal est convié à donner son accord et à vouloir bien autoriser le maire à traiter par un marché de gré à gré avec M. Foscatto demeurant 208 rue F. de Sourdis pour la décoration par des motifs en mosaïque de nos kiosques en béton compressé. Le conseil est, en même temps, prié de mettre à la disposition de la mairie, la somme de 7.000 fr. par le vote d'un crédit de même importance à ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant, pour permettre de régler le montant de la dépense qu'entraînera l'exécution de ces travaux.

-En juillet de la même année, l'office d'HBM de la Gironde a déposé une demande tendant à être autorisé à établir le lotissement de la propriété du phare de Bordeaux.

-Il est aussi prévu d'agrandir le groupe scolaire Anatole France, rue du Château d'eau.

-Une crèche et un établissement de bains -douches sont envisagés dans le quartier Nansouty sur le lotissement "Lutard-Garrau" situé entre la rue de Bègles et la rue de Langon. "Les créations projetées, au centre d'un quartier ouvrier sont nécessaires, elles répondent à des besoins indiscutables". La mairie acquiert les terrains nécessaires " le prix de cette acquisition ainsi que les frais qui en résulteront seront prélevés sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant chapitre II article 27 pour "amorce de grands travaux".

-Lors de la séance du conseil municipal du vendredi 18 juillet, il est question de "l'acquisition par la ville du Parc des sports de Bordeaux-Mescure, avec toutes ses dépendances moyennant le prix principal de 3.800.000 fr. Le paiement de cette somme sera effectué par acomptes dont le nombre, le quantum et la date seront librement déterminés par la ville à la seule condition que le prix soit entièrement payé le 31 mars 1931". Il s'agit d'un vaste terrain "d'une contenance de 8 hectares 17 ares 94 centiares".

2) Le grand plan du 1er août 1930 dit "Plan Marquet".

Le moment le plus important de l'année 1930, en matière de construction et par là-même d'architecture, est incontestablement la séance du conseil municipal du vendredi 1^{er} août 1930, A. Marquet y présente son plan de grands travaux pour la ville. Celui-ci a pour but de transformer en profondeur Bordeaux. De plus, la grande crise économique de 1929 commence à faire sentir ses effets en France ce qui entraîne une montée du chômage en raison de la fermeture de nombreuses entreprises déjà fragiles. Bordeaux, qui n'avait jamais vraiment retrouvé une importante prospérité après la guerre de 1914-1918, est très touchée en particulier au niveau du ralentissement catastrophique de son activité portuaire. A. Marquet, toujours soucieux du sort des plus démunis qui constituent son premier et fidèle électorat, se doit d'agir. Il va donc choisir ce plan pour redonner du travail et conjointement sauver les entreprises d'une nouvelle petite bourgeoisie qui a récemment voté pour lui. A l'heure où la France est en difficulté Bordeaux donne l'illusion de s'en sortir mieux que les autres, il y a donc une exception Marquet et le maire va s'en servir pour trouver une reconnaissance nationale.

Autre particularité du maire, à partir de 1930 il va régulièrement communiquer avec la population par voie de presse, ce qui est très moderne pour l'époque. Il va ainsi rencontrer les journalistes et leur exposer les tenants et les aboutissants de ses choix en matière de constructions et d'aménagements urbains ainsi que la situation financière de la ville. Il y a donc deux sources qui permettent de se rendre compte de l'ampleur des projets : les délibérations du conseil municipal que l'on peut considérer comme la source la plus officielle et les articles parus dans le quotidien *La France de Bordeaux et du Sud Ouest*.⁴ Leur qualité ne fait pas de doute, ils sont très complets ; toutefois, leur objectivité peut être mise en cause dans la mesure où ils sont généralement rédigés à la gloire du maire.

a) la présentation du Plan en conseil municipal.

La présentation de ce fameux programme des grands travaux va se faire dans un premier temps en Conseil municipal et dans les termes suivants :

"Si nous exceptons quelques opérations isolées, aucun effort d'ensemble n'a été fait depuis une trentaine d'années pour doter notre ville des installations publiques qui caractérisent la Cité moderne ou pour renouveler les établissements mis, par l'administration communale à la disposition de la collectivité.

Au cours des dernières années, nous avons pu, en même temps que nous rétablissions les finances municipales ébranlées, réaliser un programme partiel d'amélioration générale. Par contre, au cours du quart de siècle écoulé, nous ne relevons aucune tentative pour tracer et mettre en oeuvre un programme complet, raisonné, cohérent, de constructions consacrées à la vie collective.

Nous avons fait au corps électoral la promesse de combler cette lacune qui menaçait de nuire à la bonne réputation de Bordeaux.

Votre administration vient aujourd'hui, après une année d'études poursuivies en accord avec vous-mêmes, soumettre à votre décision un programme dont la réalisation répondra à tous les besoins nouveaux.

Nous n'avons rien voulu vous proposer qui ne puisse être fait et nous nous sommes limités, d'une manière presque générale, à l'étude de projets de construction.

⁴ Annexe 1 : série d'articles publiés à partir d'août 1930 et consacrés aux grands travaux de Bordeaux.

Lorsque ce programme important sera réalisé, la tâche ne sera pas terminée ; elle ne peut jamais l'être dans une grande ville dont la vie doit s'harmoniser au rythme du progrès.

Il conviendra ensuite d'étudier la construction d'un réseau complet d'égouts, le réseau actuel, insuffisant, ne pouvant être que partiellement amélioré par les travaux prévus aujourd'hui. Cependant que se réalisera le programme que je vais vous soumettre et que seront poursuivies les études tendant à moderniser le sous-sol de notre ville, l'administration municipale devra établir, en collaboration avec les représentants des communes suburbaines un plan d'extension et d'aménagement rationnel de l'agglomération bordelaise toute entière ; en même temps encore, elle fera un programme d'assainissement des vieux quartiers, d'ouverture de voies nouvelles dispensatrices d'air et de lumière, de création d'un réseau de circulation reliant et soudant la grande ville et sa banlieue.

Nous n'entrerons pas dans de longs détails sur chacun des projets étudiés, vous les connaissez déjà. D'ailleurs, le vote que nous vous demandons a pour but essentiel de permettre à votre administration de se procurer les fonds nécessaires à une réalisation qui sera précédée, pour chaque article, d'un examen approfondi du dossier d'exécution. Les travaux à exécuter pour le compte de la Régie municipale du gaz et de l'électricité : bâtiment des services centraux -usine d'incinération des ordures ménagères- canalisations d'éclairage électrique, ne sont pas compris dans l'énumération que je vais vous faire ; ils font l'objet d'une délibération particulière, la Régie qui bénéficie de l'autonomie financière, assurant elle-même, sur ses recettes, le service de l'emprunt spécial à réaliser.

b) Le Plan lui-même (annexe 2 p 223)

Depuis son arrivée à la mairie en 1925 A. Marquet a choisi d'entreprendre une politique de grands travaux, le Plan de 1930 est donc tout à fait dans la continuité de ce qui avait été décidé antérieurement, de surcroît il est pleinement justifié cette fois par la conjoncture. Politiquement, l'idée de plan va être bien acceptée tant par la gauche que par la droite, en effet elle est évoquée par le belge Henri de Man dans son ouvrage *Au-delà du marxisme* qui paraît en 1929 et elle intéresse aussitôt la CGT. Aux Etats-Unis, pays regardé avec une curiosité admirative par A. Marquet les démocrates évoquent au même moment le possible recours à un plan de grands travaux.

Au niveau décisionnel, il est évident que l'initiative sera municipale, l'aspect technique reposera sur J. d'Welles architecte en chef de la ville depuis 1929. Pour coordonner et surveiller les travaux projetés (surtout les plus prestigieux), est créé en 1931 le comité des architectes-conseils dans lequel J. d'Welles est associé à J. Debat-Ponsan et R. H. Expert. Autour de ce trio on voit apparaître une équipe de jeunes architectes locaux talentueux : André Conte, Paul Vollette et Roger Pagès. Il faut aussi noter qu'à ce moment-là le maire et J. d'Welles sont séduits par le talent, l'audace des projets résolument modernes proposés par Raoul Jourde. L'appel à des architectes reconnus comme Madeline pour les piscines municipales est la preuve que la profession n'hésite pas à accueillir des personnalités venues d'autres horizons.

Les quatre grandes rubriques du Plan en définissent les grandes orientations.

Avant tout, il faut reconnaître que la notion d'urbanisme pose toujours quelques problèmes à A. Marquet dans la mesure où ce terme désigne une fois encore des travaux déjà engagés qui visent l'installation de nouveaux égouts, des wc souterrains, la réfection de voies publiques ou la modernisation de l'éclairage. La municipalité n'envisage pas de grandes restructurations pouvant modifier de façon sensible la schéma urbain.

Plus innovante est l'idée de réaliser des constructions utilitaires de manière à équiper la ville et à la transformer en grande Cité moderne.

Les domaines sanitaire, sportif et scolaire intéressent particulièrement le maire et la politique d'emprunts qu'il choisit est destinée à ne pas augmenter les charges des contribuables bordelais, ce qui ne peut avoir que l'agrément de la population.

Sont également envisagées des réalisations de prestige, ce qui n'est pour déplaire ni au peuple qui y trouvera du travail ni à l'élite qui en sera flattée.

Enfin il est prévu d'achever assez rapidement tout ce qui aura été décidé : cela explique que la plupart des constructions sont mises en chantier de façon échelonnée entre 1930 et 1934, et que certaines sont ou achevées ou très avancées en 1935. De ce fait au moment des municipales, A. Marquet est en mesure d'utiliser ces réalisations comme preuve tangible de son efficacité à lutter contre le chômage (thème majeur de sa campagne électorale).

Le "Plan Marquet" puisque tel est le nom que va prendre ce vaste programme d'équipement de la ville de Bordeaux, est incontestablement très ambitieux, tant au niveau des moyens financiers qu'il met en oeuvre que du nombre de personnes qui vont travailler à sa réalisation. Entreprises et ouvriers vont y trouver leur compte, ce qui offrira au maire un vaste soutien pour les futures échéances électorales. Malgré ses limites (le chômage et la crise sont toujours là, le nombre des logements demeure aussi insuffisant que par le passé), il a le grand mérite de tenter de présenter, pour la première fois, une réflexion plus vaste sur la Ville et son évolution immédiate et future ; on le voit en particulier dans les propositions qui sont faites en ce qui concerne la circulation automobile. Ce projet est aussi intéressant car il incarne tout à fait l'esprit de l'époque soucieuse de modernité (lignes et matériaux nouveaux, utilisation de la voiture), d'hygiénisme (propreté, lumière, développement du sport), d'éducation des masses (l'école et l'instruction à tous les niveaux sont le souci constant de nombreux élus). A. Marquet compte beaucoup sur cette oeuvre pour inscrire définitivement son nom dans l'histoire locale, il lui faut donc réussir et très vite pour montrer à quel point il a raison. Ceci le conduit à mettre en place dès sa réélection en 1935 un nouveau programme, sorte de plan bis destiné à compléter celui de 1930, lui aussi financé par un emprunt, et qui restera en place fort longtemps puisque jusqu'en 1940 le maire de Bordeaux fera tout pour maintenir ou relancer la politique des travaux qui est devenue, en fin de compte, toute l'originalité de ses différents mandats. (annexe 3 p 236)

IV) LES PREMIÈRES RÉALISATIONS ET LES DIFFICULTÉS.

1) Les réalisations.

Le programme de grands travaux a le mérite de présenter un ensemble très cohérent ; il n'empêche pas, toutefois, la municipalité de se lancer dans une série de projets de constructions indispensables pour la Ville mais, néanmoins, très différentes de par leur destination. Seuls quelques-uns sont envisagés ici, leur choix est lié à des particularités, ce sera notamment le cas de la Cité universitaire ou celui de la restructuration de certains quartiers, (on y voit ainsi l'ébauche d'un travail urbanistique), d'autres sont évoqués enfin car ils témoignent des difficultés rencontrées, ce sera le cas des réalisations de l'Office municipal de HBM. Cet organisme va jouer un rôle très important dans la lutte contre les taudis et en faveur de l'hygiène des logements en général comme en témoignent certains rapports du Docteur Ginestous.⁵ Les autres projets seront évoqués par la suite, de manière à en alléger la présentation et dans le but d'arriver peu à peu à un inventaire à peu près exhaustif de l'ensemble de l'œuvre.

- "L'ancien réservoir de Budos"⁶

désaffecté depuis plusieurs années, laisse disponible un vaste emplacement, d'une superficie de 9.722 m² environ qui a fait l'objet d'une recherche d'utilisation de la part de l'Administration.

Au nombre des réalisations possibles sur cet emplacement, la création d'une cité universitaire, depuis longtemps attendue à Bordeaux, a paru particulièrement intéressante dans un quartier bien situé qui a l'avantage de ne pas être trop éloigné des divers établissements universitaires et des centres hospitaliers de la Ville.

La construction de la Cité devant être assurée par les soins de l'Office public d'habitations à bon marché de la Ville de Bordeaux, l'emplacement pourrait être cédé à cet organisme, à titre de dotation et pour participation de la Ville à la création envisagée.

L'emplacement a une valeur de 1.250.000 francs ; son apport représenterait une somme très importante qui serait exclusive de toute autre subvention, actuelle ou future, pouvant avoir trait à l'installation ou au fonctionnement de l'œuvre. La plupart des Universités de France ont déjà ou auront bientôt une Cité universitaire ; l'Université de Bordeaux qui a eu l'an dernier 3.800 étudiants, doit conserver le rang qu'elle occupe.

Pour contribuer à la création de cette Cité, nous vous demandons de vouloir bien autoriser le Maire à consentir la cession gratuite à l'Office public d'habitations à bon marché de la Ville de Bordeaux de l'emplacement d'une contenance de 9.722 m² environ à prélever sur l'ancien réservoir de Budos, avec accès rue de Budos. La partie occupée par l'usine de pompage rue de Ségur, devant rester la propriété de la Ville. Les plans des bâtiments devront être établis de manière, si c'était

⁵ Annexe 4 : Rapport du docteur Ginestous publié dans *La France de Bordeaux et du Sud Ouest*, jeudi 23 octobre 1930, annexe 4 p 237

⁶ P. V. de la délibération du conseil municipal en date du 1er août 1930.

nécessaire, à permettre une transformation facile des locaux pour leur affectation à des logements privés.

-Le projet de reconstruction de la gare Saint Louis est maintenu en même temps que le remplacement du passage à niveau Saint Louis par un passage supérieur et une passerelle pour piétons. Il a été décidé la "participation financière du département, de la Chambre de Commerce et de la Ville de Bordeaux, conformément aux conclusions de la Commission mixte constituée par les trois collectivités pour étudier le projet".

- Le 4ème programme de travaux de l'Office d'H.B.M. rencontre des difficultés dès l'automne 1930, en raison de "l'augmentation constante des prix de la construction et de l'insuffisance des évaluations primitivement établies", ce qui le conduit à demander des avertissements supplémentaires et donc à envisager des dépenses supplémentaires.

Le conseil d'administration de l'Office a décidé de faire face à cette dépense "au moyen des ressources suivantes :

- 1) subvention complémentaire de l'État,
- 2) prêt supplémentaire de l'État,
- 3) prélèvement sur les ressources propres de l'Office".

Il est également demandé à la Ville, en application de l'article 42 de la loi du 5 décembre 1922 d'accorder sa garantie pour le service des annuités (intérêts et amortissement) du nouvel emprunt à contracter par l'Office.

Le conseil d'administration de l'Office a décidé de solliciter de l'État pour faire face à ces dépenses supplémentaires un prêt de 1.104.000 francs, au taux de 2%, amortissable en 40 années. Comme pour les emprunts qu'il a contractés précédemment, l'Office demande à la Ville de lui accorder sa garantie pour le service des annuités du dit emprunt dans les conditions prévues par la législation sur les H.B.M. Cette annuité dont la Ville n'aurait la charge que pour le cas où l'Office serait défaillant à ses engagements s'élèvera à la somme de 40.000 francs.

Sont visés par ces mesures les projets de constructions suivants:

- Deux maisons individuelles, rue des Vignes 9 et 11.
- Rue des Bouviers n° 14.
- Rue Maucoudinat n° 4, 6, 8.
- Rue des 3 Chandeliers n° 2.
- Un groupe d'habitations individuelles sur une partie du domaine de Carreire.

En vue d'assurer cette garantie, le conseil vote, au principal des trois contributions directes une imposition de 45 centièmes de centimes additionnels pour une durée de 40 ans. Le produit de cette imposition devant être affecté, en cas de besoin au paiement de l'annuité qui s'élèvera en moyenne à la somme de 40.000 francs. Cette imposition sera mise en recouvrement en cas de besoin.

Cette affaire n'est pas terminée puisque l'on apprend dans le procès verbal de la délibération de la séance du conseil municipal du mardi 23 décembre 1930 que

" La société anonyme coopérative mutualiste d'H.B.M. du Sud Ouest, poursuivant son effort vers la construction de huit nouvelles maisons individuelles dans les limites de la Ville, se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un prêt de 364.100 francs au taux de 2% amortissable en 20 ans. Elle sollicite la garantie de la Ville pour le service des annuités à payer, intérêts et amortissement.

Cette garantie ne serait effective que pour le cas où la société débitrice ne remplirait pas ses obligations, elle s'appliquera, pendant la période de réalisation du prêt 1930-1931, à l'intérêt annuel s'élevant à 7.282 fr. et à partir de 1932, à l'annuité d'amortissement fixée à 14.985 fr., 26. La Ville de Bordeaux accorde sa garantie à la société coopérative mutualiste

d'H.B.M. du Sud-Ouest dont le siège social est à Bordeaux rue de Cursol 31, dans les conditions prévues par la législation sur les H.B.M. pour le service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 364.100 fr. que cette société se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 2% et pour une durée de 20 ans dans le but de faire édifier des maisons individuelles sur le territoire de la commune de Bordeaux.

Pour faire face éventuellement à la dépense qu'entraînerait cette garantie, le conseil municipal vote au principal des trois contributions directes une imposition de :

a) 7/100 de centime additionnel pour le service des intérêts à 2% de l'emprunt contracté pendant la période de réalisation du dit emprunt et pour les sommes réalisées.

b) 15/100 de centime additionnel, une fois l'emprunt réalisé et pour une durée de 20 ans pour le service s'élevant à 14.985 fr., 26.

Ces impositions seront mises en recouvrement de plein droit en cas de besoin. Le maire aura tous pouvoirs pour intervenir dans les conditions ci-dessus, au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société coopérative mutualiste d'H.B.M.

La situation de l'Office ne s'est malheureusement pas du tout améliorée puisqu'à la fin du mois de novembre 1933 il signale à la Ville "que sa situation financière actuelle présente un déficit locatif important découlant de nombreuses causes:difficultés rencontrées particulièrement en raison du chômage pour le recouvrement des loyers ; réparation de locaux détériorés ; frais élevés de justice engagés envers des locataires non chômeurs, mauvais payeurs volontaires etc.

Dans ces conditions, l'Office se trouve momentanément dans l'impossibilité de faire face au paiement des intérêts et amortissements d'emprunts venus à échéance en cours d'année et sollicite une avance de la Ville de 160.000 francs pour lui permettre de faire face à ses engagements". La dite avance est donc consentie, et, pour en permettre le versement à cet organisme, on vote un crédit supplémentaire d'égale importance, par addition au budget de l'exercice courant. Celle-ci sera remboursée, sans intérêts, en dix annuités de 16.000 francs à partir de l'exercice de 1935 et fera l'objet d'une inscription en recette correspondante aux budgets ultérieurs.

- Abordant, cette fois un problème de restructuration d'un quartier, un procès verbal d'une délibération du conseil municipal en date du vendredi 7 novembre 1930 fait état de l'ouverture du Cours Evrard de Fayolle mais "son débouché sur la place Féger n'a pu être réalisé jusqu'à ce jour en raison du grand nombre de locataires qui, par suite de la crise des logements, ont été recueillis pendant et après la guerre dans les immeubles expropriés. Toutes ces constructions doivent disparaître, elles n'ont, par suite, été qu'imparfaitement entretenues aussi, la plupart d'entre elles sont dans un tel état de délabrement qu'elles ne peuvent plus être habitées sans présenter de sérieux dangers pour leurs occupants. Grâce aux longs délais qui leur ont été accordés, la majorité de ces derniers ont pu trouver un autre logement et le petit nombre qui reste se prépare à déménager. Il y a donc lieu aujourd'hui de ne pas différer plus longtemps la réalisation d'une amélioration de voirie impatientement attendue, qui donnera au Cours Evrard de Fayolle sa véritable utilité en le prolongeant jusqu'au Cours de Verdun et contribuera à l'embellissement d'un important quartier de la Ville.

C'est en 1933 que prend fin cet embellissement du quartier Nord, de nombreux immeubles ont été démolis, ce qui a eu pour conséquence de "modifier profondément la disposition de l'ex place Féger, actuellement Paul Doumer, située au tenant de la nouvelle voie". De dimensions assez vastes, elle présente maintenant un aspect sévère par sa nudité. Aussi des plans et des devis sont établis par le Service technique d'architecture en vue de l'édification, au centre, d'une fontaine lumineuse.

- Dans le cadre des modifications de l'aspect de certains quartiers, il est question, une nouvelle fois dans l'histoire récente de la Ville de l'avenir de la Porte Dijeaux que l'on évoquera très souvent dans l'entre-deux-guerres, pour finalement abandonner carrément le projet.⁷ Il s'agit, en effet, d'un éventuel démontage de la Porte Dijeaux et de son transfert sur la place du Champ de Mars à l'entrée du Jardin Public.

L'affaire est ancienne puisque déjà, à partir de 1832, il y eut de nombreuses pétitions dans le but de détruire cette porte avec même l'appui de personnalités éminentes tel l'ingénieur-architecte de la Ville Bonfin qui estimait qu'il s'agissait "d'une porte inutile, sans intérêt sous le rapport de l'art".

Elle fut construite en 1748, en remplacement de la porte d'enceinte de l'époque anglaise qui s'élevait un peu en avant de la porte romaine. Le but de ce transfert est d'améliorer le passage pour absorber "le nombre très élevé des véhicules et particulièrement des voitures automobiles qui se présentent dans les deux sens". On remarque un encombrement presque permanent surtout aux heures où la circulation est intense dans le centre de la Ville.

En novembre 1933, la Commission des Monuments historiques a même émis un avis favorable à cette opération et elle a choisi comme nouvel emplacement la porte du Jardin Public donnant sur la rue de ce nom qui permet d'accéder à la rue d'Aviau.

2) Les grandes difficultés.

En dehors des problèmes liés à la réalisation de chaque projet, le souci principal de la mairie est, sans aucun doute, le chômage qui oblige la Municipalité à s'engager en prenant des mesures concrètes. Ainsi, lors de la séance du Conseil municipal du mardi 24 mars 1931, le maire présente le rapport suivant :

"L'administration municipale, saisie par divers syndicats ouvriers, de la crise qui sévit actuellement dans un certain nombre de corporations de notre ville par suite de chômage, s'est préoccupée de prendre les dispositions nécessaires en vue de remédier au plus tôt aux conséquences de cette crise.

Un registre d'inscription des travailleurs actuellement au chômage a été ouvert, d'autre part, des dispositions ont été prises d'accord avec l'Office départemental et municipal de placement dans le but de procurer dans la mesure du possible du travail aux personnes actuellement en chômage.

Mais, en attendant que ces mesures puissent donner un résultat pratique notre administration estime qu'il convient de venir en aide aux familles atteintes par la crise, en constituant un fonds de chômage qui permettra de leur allouer un secours, conformément aux prescriptions des décrets actuellement en vigueur.

Les dépenses devant résulter des distributions de secours aux chômeurs ne seront pas complètement à la charge de la ville, car les décrets prévoient une participation de l'État sous forme de subvention dans une proportion fixée, en principe, à 33% du montant des secours alloués par les fonds municipaux de chômage, participation portée provisoirement à 50% pour la période du 1^{er} au 31 mars 1931 (décret du 21 février 1931). Mais pour obtenir cette participation, nous sommes dans l'obligation, préalablement à la distribution de secours, de soumettre à l'approbation de M. le Ministre du Travail, un

⁷ P. V. de la délibération du conseil municipal de la Ville de Bordeaux, en date du vendredi 5 décembre 1930.

arrêté portant règlement du fonds de chômage établi conformément aux dispositions des décrets susvisés.

Dans ces conditions, Messieurs, si vous estimez qu'il y a lieu de prendre toutes mesures nécessaires, en vue de remédier à la crise de chômage qui a commencé à se faire sentir dans notre Ville, nous vous proposons de bien vouloir décider la création immédiate d'un fonds de chômage.

Pour constituer ce fonds, et pour parer à la distribution des premiers secours à allouer aux chômeurs, nous vous demandons de vouloir bien décider l'ouverture d'un crédit de 200.000 fr. par addition au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Enfin, nous vous proposons de vouloir bien adopter le règlement ci-annexé, établi conformément aux instructions en vigueur. Un crédit en recette sera ultérieurement ouvert pour permettre l'encaissement des subventions qui nous seront allouées à titre de participation".

A partir de la fin de l'année 1933, on apprend que le crédit en dépense de 200.000 fr. ouvert pour la création du fonds municipal de chômage est à peu près épuisé. En raison de l'accroissement continu du chômage, il importe que le service chargé du paiement des secours ait à sa disposition une provision suffisante. Un nouveau crédit en dépense, fixé à 500.000 francs est donc ouvert, il est rattaché au précédent et inscrit au budget supplémentaire à l'article 200 chapitre 3, section 2.⁸

Le conseil municipal, lors de sa délibération de la séance du jeudi 17 décembre 1931 ajoute :

"en ce qui concerne les secours de chômage, l'État intervient dans la dépense sous forme de subvention dans la proportion de 50% des secours distribués. A ce jour, la Ville doit encaisser de l'État une somme totale de 69.873 fr., 25 afférente aux secours distribués pendant la période d'août à septembre derniers. Pour nous permettre d'encaisser cette somme et celles qui seront versées ultérieurement par l'État, nous vous prions de vouloir bien décider l'ouverture par addition au budget supplémentaire de l'exercice courant d'un crédit prévisionnel en recette que nous fixerons à 100.000 francs".

Une population de plus en plus nombreuse est touchée par ce grave problème, plusieurs fois la mairie intervient, présentant la situation dans ces termes.

"le nombre des personnes inscrites au service du chômage s'accroît dans de très grandes proportions. Il est actuellement de plus de 1.000 qui reçoivent les secours et la dépense journalière dépasse 10.000 francs. Divers restaurateurs des quartiers ouvriers de notre Ville pressentis à ce sujet, ont consenti à servir des soupes aux personnes régulièrement munies de bons délivrés par le service du chômage établi à l'Athénée. La municipalité s'est également préoccupée des enfants des chômeurs inscrits et recevant les secours, ainsi, la cantine est gratuite pour eux : repas de midi et déjeuner complet". La mairie insiste aussi sur "la durée probable de la crise économique actuelle "et "l'administration municipale estime que, dans la période de crise économique actuelle un effort sérieux doit être fait en faveur des personnes sans travail".

Toutefois il est précisé¹⁰ que "conformément au décret du 5 juin 1931, les fonds de chômage municipaux et départementaux ne peuvent accorder des secours aux chômeurs que pendant une période de 180 jours par an. A l'expiration de cette période, suivant décret du 11

⁸ P. V. de la délibération de la séance du conseil municipal du vendredi 20 novembre 1931.

⁹ P. V. de la délibération de la séance du conseil municipal du vendredi 8 janvier 1932.

¹⁰ P. V. de la délibération de la séance du conseil municipal du vendredi 29 janvier 1932.

novembre 1931 ce sont les bureaux de bienfaisance ou d'assistance qui doivent se substituer aux fonds municipaux ou départementaux de chômage pour le paiement des secours aux chômeurs".

De plus, "aucun local municipal vacant ne pouvant convenir, la construction d'un baraquement spécialement construit et aménagé pour le service du chômage a paru indispensable à l'administration municipale. Ce baraquement, dont le projet d'établissement a été dressé par le service compétent sera démontable pour pouvoir être utilisé à d'autres fins après la disparition du service de chômage pour rendre le maximum de services et son installation a été prévue place Duburg, à côté de l'église Saint Michel".

Il est également prévu de s'occuper du Bateau Osiris qui "a besoin de réparations. Le conseil municipal autorise le maire à procéder à une adjudication restreinte et à traiter avec l'entrepreneur qui aura présenté les offres les plus avantageuses".¹¹

De mois en mois, les secours aux chômeurs s'avèrent insuffisants même si leur nombre reste stationnaire, à tel point que le vendredi 1^{er} juillet 1932 un nouveau crédit de 200.000 francs est demandé pour la distribution de soupes populaires, pour des bons d'alimentation et pour que les cantines scolaires accentuent davantage encore leurs efforts vis à vis des enfants des ouvriers en chômage.

Au mois d'août 1932,¹² il apparaît que "le crédit ouvert au budget de l'exercice 1932 pour secours en nature (bons de pain, de viande et de lait) s'élève à la somme de 30.000 francs. Ce crédit, qui en temps normal permettait d'assurer les distributions régulières de secours aux familles les plus nécessiteuses, est devenu absolument insuffisant par suite de la crise. De plus, la division de l'assistance pouvait disposer autrefois exceptionnellement pour la distribution des secours en nature d'une partie du crédit effectué au complément des frais de l'asile Osiris. Ce crédit fait actuellement défaut, car il a été ramené à 10.000 francs seulement et est affecté exclusivement aux réparations du bateau". En conséquence, pour continuer la distribution des secours en nature il convient de vouloir bien ouvrir, par addition au budget supplémentaire, un crédit en dépense de la somme de 10.000 francs à rattacher à l'article 236 chapitre 1 du budget primitif de l'exercice courant.

En juin 1933 le Conseil municipal, dans sa séance du vendredi 23 juin, peut dresser un bilan. Il constate que, depuis la création du fonds de chômage, il a été ouvert divers crédits en dépense, tous ont été successivement épuisés. Aussi décide-t-il d'en ouvrir un nouveau d'un million :

Jusqu'en 1934, on peut ainsi, constater régulièrement une demande de crédits supplémentaires pour venir en aide le plus possible au chômeurs.

A cette date, il faut reconnaître que le bilan de l'action municipale est très contrasté. Il règne une paix apparente même si certains documents de l'époque laissent l'observateur assez perplexe comme en témoigne cette délibération du conseil municipal de Bordeaux en date du 7 août 1931. On y apprend "qu'une instruction ministérielle en date du 9 août 1923 complétée par une circulaire du 1^{er} août 1927 prescrit diverses dispositions d'étude de protection contre les bombardements aériens et les gaz asphyxiants. Indépendamment des

¹¹ P. V. de la délibération de la séance du conseil municipal du vendredi 13 mai 1932 : cette institution créée grâce au legs d'un généreux donateur : Osiris Iffla, était destinée à venir en aide aux plus démunis en particulier en servant des repas.

¹² P. V. de la délibération de la séance du conseil municipal du vendredi 5 août 1932.

organisations nationales ou départementales, ces textes visent la constitution de commissions urbaines chargées d'étudier des plans et des locaux de protection.

La commission constituée par la Ville de Bordeaux et les communes de l'agglomération a rempli sa mission d'étude mais considérant qu'il s'agit là de dispositions d'ordre national et non local, la commission urbaine etc. a émis le vœu suivant: les mesures envisagées dans le plan de protection qu'elle a établi, en conformité des instructions ministérielles, exigent pour leur préparation et leur exécution des dépenses importantes ; considérant que ces dépenses présentent un intérêt d'ordre national et qu'il y aurait inconvénient grave à en laisser la charge aux budgets municipaux, émet le vœu que les crédits nécessaires soient incorporés au budget de l'État en tant que dépenses intéressant la défense nationale."

D'autre part la crise pèse fortement sur le climat économique et A. Marquet a au moins le mérite de proposer des solutions concrètes en offrant du travail à un moment où celui-ci devient de plus en plus difficile à trouver.

Au conseil municipal une sorte de consensus existe dans le but apparent de permettre aux projets de réussir et tout le monde se réjouit quand un de ses membres, le professeur de droit Joseph Benzacar est promu au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Le maire lui-même, après l'avoir chaleureusement félicité, tient à cette occasion des propos élogieux rappelant que¹³ "nous avons pu apprécier l'aménité parfaite de M. Benzacar dans ses relations de collègue à collègue, nous connaissons sa science profonde des affaires, nous savons la place éminente qu'il occupe à la Faculté de droit, la haute distinction qui lui est conférée est donc la juste récompense des services qu'il a rendus, en particulier au haut enseignement". L'ensemble du Conseil municipal le félicite et estime que cette distinction honore "en même temps le collègue éminent auquel elle est attribuée et le Conseil municipal tout entier auquel il appartient" Heureuse époque, malgré tout, où bien des illusions sont encore permises, on est encore loin de ce triste automne 1940 où ce fidèle adjoint se retrouvera selon ses propres mots "classé parmi les citoyens à capacité réduite".¹⁴

C'est dans ce contexte que la carrière d'A. Marquet va prendre un tournant qui le fera connaître sur le plan national.

¹³ P. V. de la délibération de la séance du conseil municipal en date du 13 février 1931.

¹⁴ Lettre de M. J. Benzacar au maire de Bordeaux en date du 21 octobre 1940.

CHAPITRE 2

L'ANNÉE 1934 : A. MARQUET DEVIENT MINISTRE DU TRAVAIL DANS LE GOUVERNEMENT DOUMERGUE.

I) LE PROBLÈME DES GRANDS TRAVAUX ET LES PREMIÈRES MESURES.

- 1) Le décret loi du 15 mai 1934.
- 2) 15 mai 1934, le décret d'Albert Lebrun Président de la République.
- 3) Rapports et engagements de l'État.

II) LE PROGRAMME DES GRANDS TRAVAUX ET L'ACTION PERSONNELLE D'A. MARQUET.

- 1) Le programme des travaux et les estimations financières.
- 2) Les conditions de travail des ouvriers et l'emploi des matériaux et du matériel pour l'exécution des grands travaux.
- 3) Des mesures simples pour réussir plus vite.
- 4) Le rôle des sociétés françaises d'ouvriers.
- 5) Le règlement du fonds commun de travail.

CHAPITRE 2

L'ANNÉE 1934 : A. MARQUET DEVIENT MINISTRE DU TRAVAIL DANS LE GOUVERNEMENT DOUMERGUE.

Toujours maire de Bordeaux, et réélu facilement en 1932 dans sa circonscription du sud de la ville, A. Marquet va enfin atteindre, au début de l'année 1934, le grand objectif qu'il s'était fixé à savoir accrocher un poste de ministre et, par là-même, faire carrière au niveau national. Sa décision ne fut pas immédiate puisqu'il s'est permis de refuser le 31 janvier 1934 le poste de ministre des Travaux Publics que Daladier lui proposait. Ce n'est qu'en février qu'il accepte de devenir ministre du Travail dans le cabinet présidé par Gaston Doumergue¹

On a coutume de choisir comme dates clés dans la vie d'A. Marquet celle de 1933, moment de la rupture avec la S.F.I.O. ou celle de 1935 qui correspond à la création du parti néo-socialiste or elles n'ont eu absolument aucune incidence sur l'évolution de la situation de l'emploi ni à Bordeaux ni en France.

Au contraire, la date de février 1934 a été retenue, ici, comme date charnière dans son aventure politique parce qu'elle a directement influencé son action contre le chômage et donné à son plan de grands travaux, d'abord testé à l'échelle locale, une dimension nationale dont on trouve des traces bien après son départ du gouvernement.

A cette époque, le maire de Bordeaux jouit d'une incontestable expérience locale et d'un certain esprit d'ouverture fruit de ses nombreux voyages. En effet, en octobre 1932, il accorde une interview² à J. F. Louis Merlet du quotidien *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest* et confie au journaliste qui l'interroge que "depuis dix ans" il est allé dans la plupart des pays d'Europe" parce qu'un homme politique a le devoir, surtout à présent, de savoir ce que sont la vie et les formes de civilisation des différents peuples". Il avoue qu'"aucun pays n'a produit sur lui une impression aussi forte que l'Amérique".

Il a été frappé par les conditions de vie de la population, largement supérieures à celles des français (logement, vêtement, alimentation), par la pratique du sport et de la culture physique généralisée dans pratiquement toutes les classes sociales, par "la consommation de grand air et de soleil", par l'hygiène "remarquablement organisée et contrôlée" qui a pénétré les couches "les plus déshéritées" et enfin par les facilités de circulation dues, d'après lui, "à l'esprit de discipline de ce peuple dans sa majorité d'origine anglaise et germanique". Il va donc essayer de tirer profit de ce qu'il a pu voir en dehors de nos frontières pour tenter de résoudre les principales difficultés qu'il va très vite rencontrer tant à Bordeaux qu'en France.

¹ cf Annexe 5: A la une de *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, le ministère Doumergue, annexe 5 p 239

² Interviews du 3 octobre et du 4 novembre 1932. A. Marquet donne quelques impressions sur son voyage aux États-Unis.

Dès 1930-1931, le problème du chômage se pose de manière très forte sur le plan national et local, ce qui oblige l'État à prendre des mesures. L'action d'A. Marquet se situe dans cette optique, de manière à structurer des quantités d'initiatives préalables. Le ministère du Travail est d'ailleurs en même temps celui de la Prévoyance sociale.

I) LE PROBLÈME DES GRANDS TRAVAUX ET LES PREMIÈRES MESURES.

Ce n'est quand même pas A. Marquet qui a été l'initiateur de la politique de grands travaux en France puisque l'on retrouve des documents³ attestant l'existence de divers projets dans ce sens, antérieurement à la venue du maire de Bordeaux à un poste ministériel.

On compte très exactement les neuf projets suivants :

- 1) projet de loi déposé le 25/11/1929.
- 2) Contre projet Bedouce.
- 3) Contre projet Palmade.
- 4) Contre projet Chabrun.
- 5) Projet de loi du gouvernement Steeg n°4272 décembre 1930.
- 6) Projet de loi du gouvernement Steeg janvier 1931.
- 7) Projet de loi n° 5523 du 12/11/1931. du gouvernement Laval.
- 8) Projet de loi n° 771 du 8/11/1932 du gouvernement Herriot.
- 9) Contre projet Bedouce au projet 771."

Et pour terminer, bien sûr, le fameux plan Marquet de juillet 1934.

Le Ministère du travail édite à ce propos, en septembre 1934, une petite brochure rouge intitulée "Dispositions législatives et administratives du plan de grands travaux contre le chômage"⁴. Elle est préfacée par A. Marquet ministre du travail lui-même, qui précise : "au moment où va entrer en application le plan des grands travaux contre le chômage, il m'a paru opportun de réunir en une brochure les différents textes et documents d'ordre législatif ou administratif qui ont été publiés à ce sujet. Ce recueil s'adresse à la fois aux collectivités emprunteuses, aux organisations patronales et ouvrières et, d'une façon générale à tous ceux qui s'intéressent à cette réalisation".

³ Archives nationales:dossier Plan Marquet : F/60/973.

⁴ Archives nationales : F/2/2135.Ce document est aussi conservé aux archives municipales de Bordeaux sous la cote X- C /44 : A. Marquet.

1) Le décret loi du 15 mai 1934.

Il est prévu que la réalisation du plan de grands travaux contre le chômage doit se faire au moyen des disponibilités des caisses d'assurances sociales. Le ministre du travail adresse donc un rapport au Président de la République dans ce sens en date du 15 mai 1934.

"Au moment où les économies budgétaires réalisées atteignent un total de 4 milliards, un programme de grands travaux apparaît comme une impérieuse nécessité. Il est le corollaire indispensable de tout plan de redressement financier ; son exécution ranimera, non seulement les industries bénéficiaires de commandes nouvelles mais encore l'économie nationale toute entière. A ce titre, il constitue le meilleur remède contre le chômage.

Comme les besoins de la trésorerie nous interdisent pour quelque temps encore, tout appel direct à l'emprunt, nous avons songé à utiliser, en la circonstance, les ressources de l'épargne collective et notamment les disponibilités de la Caisse générale de Garantie et des Caisses de capitalisation prévues par la loi sur les assurances sociales.

Les bénéficiaires de cette loi ne peuvent qu'approuver une mesure qui leur garantit un placement sûr et rémunérateur des cotisations versées, tout en associant les patrons et les ouvriers à une oeuvre de solidarité. Ainsi les caisses viendront, avec leurs ressources, en aide aux chômeurs et contribueront à stimuler le marché du travail.

L'État récoltera directement les fruits de cette politique : la régression du chômage permettra la réduction de certaines dépenses, la faculté de consommation des travailleurs se trouvera accrue, le développement de la production s'accompagnera d'une augmentation de la matière imposable.

Pour aboutir à un tel résultat, il est indispensable de modifier la loi sur les assurances sociales et notamment l'article 31. Sans doute, l'affectation que nous voulons donner aux fonds des assurances sociales n'est pas entièrement nouvelle, déjà les caisses placent librement la moitié de leurs disponibilités en valeurs et prêts aux départements, communes et établissements publics et elles peuvent ainsi être les banquiers des collectivités locales, mais il s'agit là d'une simple faculté.

Pour que devienne réalisable un programme de grands travaux, il importe que cette faculté devienne une obligation. Pour qu'il aboutisse à des résultats effectifs et visibles, il faut, non seulement que les travaux retenus aient un caractère d'intérêt général mais encore que le plan adopté ne donne pas l'impression d'efforts dispersés et que les travaux puissent être concentrés dans les régions du territoire où la densité des chômeurs se trouve la plus forte.

La nécessité d'investissements massifs et rapides impose une restriction de la liberté de ces caisses et une centralisation des prêts consentis. Tel est l'objet essentiel du texte que nous avons l'honneur de vous soumettre. En affectant aux grands travaux qui vont être entrepris 75% des disponibilités des caisses d'assurance-vieillesse et de la caisse Générale de Garantie en ce qui concerne le fonds de majoration et de solidarité seulement, on obtiendra aisément avant le 31 décembre 1940 un total de 9 à 10 milliards soit 1 milliard 1/2 par an.

Les ressources ainsi dégagées seront centralisées dans un Fonds commun dont la gestion sera confiée à la Caisse des Dépôts et Consignations, sous la surveillance d'une commission nationale dont nous vous proposons la création. Cette

commission aura pour tâche d'établir le programme d'ensemble et la liste détaillée des travaux à exécuter, en tenant compte de la nature et de l'urgence des besoins qui lui seront signalées, de l'utilité et de la rentabilité des réalisations envisagées.

Les travaux retenus par cette commission seront exécutés uniquement par les collectivités locales (départements, communes, syndicats de communes), par les établissements publics, les colonies, les grands réseaux de chemin de fer d'intérêt général, certains concessionnaires de travaux publics spécialement agréés et tous autres organismes régulièrement constitués, ayant obtenu la garantie d'un département ou d'une commune.

Les contrats de prêt seront établis suivant un type uniforme délibéré et arrêté par la Commission nationale, ils seront passés par la Caisse des Dépôts et Consignations. La durée des prêts sera au maximum de 30 ans, sauf pour les grands réseaux de chemin de fer d'intérêt général pour lesquels elle pourra être exceptionnellement portée à 50 ans afin de tenir compte des dispositions de la convention de 1921.

Chaque année, la Caisse des Dépôts et Consignations encaissera, aux époques visées par les contrats, les annuités convenues ; après encaissement, elle portera au crédit de chaque caisse la fraction lui revenant. Sur ces annuités, d'après les sommes prélevées sur ses disponibilités au profit du fonds commun provenant notamment des placements à court terme que la Caisse des Dépôts pourra être amenée à faire provisoirement.

L'intérêt des prêts sera fixé périodiquement par arrêté du ministre du travail et du ministre des finances, après avis de la Commission nationale. Ce taux uniforme et net d'impôt pour tous les prêts quels que soient leur volume, le caractère des travaux ou la qualité de la collectivité emprunteuse, sera fixé à un chiffre voisin de celui qui ressortira à chaque instant de la situation du marché financier.

Une telle immobilisation des fonds des Caisses-vieillesse paraît sans inconvénient pour la trésorerie de ces organismes. On prévoit toutefois, après le 31 décembre 1940, la possibilité pour une caisse de céder tout ou partie de ses créances à une autre caisse. A défaut d'accord direct, la Caisse des Dépôts procédera d'office à l'opération avec la fraction des fonds dont le placement lui incombe directement.

Les modifications à apporter à la loi sur les assurances sociales sont contenues dans les articles 1 à 6 du projet ci-après.

Étant données les économies certaines qui résulteront de l'exécution d'un plan de grands travaux sur le budget du travail en ce qui concerne le fonds national de chômage, nous avons pensé que ces modifications pouvaient être réalisées par un décret pris en application de l'article 36 de la loi du 28 février 1934. A ces textes, nous avons ajouté un article 7 relatif aux placements des Caisses autres que ceux affectés à l'exécution de grands travaux : cet article prévoit la réduction des catégories de placements possibles et le renforcement du contrôle de ceux de ces placements faits sur la désignation des Caisses et comporte une refonte des articles 31-76 et 77 de la loi sur les Assurances sociales".

Ce document permet de prendre conscience qu'A. Marquet compte véritablement sur ces mesures pour, non seulement venir en aide aux chômeurs, mais encore, comme il le dit lui-même "stimuler le marché du travail" dans son ensemble. Les grands travaux ont donc pour but une relance totale de l'économie un peu à la manière de ce qui se fait aux États-Unis avec Roosevelt. Le maire de Bordeaux, par ailleurs créateur du Comité parlementaire France-États-Unis, suit de près ce qui se déroule outre-Atlantique, il aura d'ailleurs l'occasion de se rendre plusieurs fois dans

ce pays qui incarne pour lui la modernité. Reçu par le Président des États-Unis en personne, il n'est pas indifférent aux remèdes anti-crise expérimentés là-bas. Enfin il travaille sur le long terme puisqu'il évoque dans son propos l'horizon 1940.

2) 15 mai 1934, le décret d'Albert Lebrun Président de la République.

"Le président de la République Française, sur le rapport du Président du Conseil, des ministres des finances et du travail.

Vu l'article 36 de la loi de finances du 28 février 1934 autorisant le gouvernement à prendre par décrets toutes mesures d'économie qu'exigera l'équilibre du budget.

Vu la loi du 5 avril 1928 sur les assurances sociales, modifiée par les lois des 5 août 1929 et 30 avril 1930.

Vu la délibération du Conseil des ministres en date du 10 mai 1934, décrète :

-Article 1.

&1. Par dérogation aux dispositions de l'article 31 de la loi sur les Assurances sociales, les caisses d'assurances sociales, les caisses d'assurance-vieillesse et d'assurance vieillesse et invalidité, et la Caisse générale de garantie, et ce qui concerne le fonds de majoration et de solidarité, affecteront à compter du 1^o juin 1934 et jusqu'au 31 décembre 1940, 75% de leurs disponibilités à la constitution d'un fonds commun géré par la Caisse des Dépôts et Consignations sous le contrôle de la Commission nationale prévue à l'article 3 du présent décret.

&2. Les disponibilités de ce fonds commun seront investies par priorité en prêts aux collectivités qui participeront à l'exécution de travaux en vue de réduire le chômage dans les conditions prévues aux articles ci-après.

-Article 2.

Les collectivités visées à l'article ci-dessus pourront être les départements, les communes, les syndicats de communes, les grands réseaux de chemin de fer d'intérêt général, les établissements publics, les colonies et les pays de protectorat, les concessionnaires de travaux publics spécialement agréés par un décret soumis au contre-seing des ministres des finances, des travaux publics et du travail ainsi que tous autres organismes régulièrement constitués qui obtiendront la garantie d'un département ou d'une commune.

-Article 3.

Le programme de travaux auquel s'appliqueront les dispositions du présent décret sera dressé par une commission nationale dont la composition sera fixée par décret rendu en conseil des ministres sur la proposition du ministre du travail.

-Article 4.

&1. Les prêts consentis sur le fonds commun institué par l'article 1 ci-dessus donneront lieu à des contrats d'un type uniforme arrêté par la commission nationale et passés entre les collectivités intéressées et la Caisse des Dépôts et Consignations. Lesdits prêts seront remboursés par annuités dans un délai maximum de 30 ans qui pourra toutefois être porté à 50 ans pour les grands réseaux d'intérêt général. Les annuités de remboursement seront calculées d'après un taux d'intérêt uniforme, fixé périodiquement par arrêté du ministre du travail et du ministre des finances après avis de la Commission nationale prévue à l'article 3 ci-dessus.

&2. Les contrats prévus au paragraphe 1 devront stipuler, en sus des annuités de remboursement, l'obligation pour les collectivités emprunteuses de servir des intérêts pour la période courue entre la conclusion du contrat et le prélèvement au débit de fonds commun, des sommes empruntées.

-Article 5.

&1. A la fin de chacune des années 1934 à 1940, la Caisse des Dépôts et Consignations remettra à la caisse générale de garantie et aux caisses d'assurances sociales intéressées un titre de créance comportant l'indication pour les années à venir, de la part qui leur sera attribuée sur les annuités correspondant aux emprunts consentis dans l'année écoulée et déterminée d'après les versements effectués pour leur compte sur le fonds commun au cours de ladite année.

&2. Pendant toute la durée d'amortissement des prêts consentis, la Caisse des Dépôts et Consignations portera chaque année au crédit du compte de chaque caisse, après encaissement, la fraction des annuités leur revenant.

&3. Les intérêts dus par les emprunteurs avant la date prise comme point de départ d'amortissement des prêts sont versés au fonds commun. Tous les revenus de ce fonds seront répartis par la Caisse des Dépôts et Consignations à la fin de chaque année entre la Caisse générale de garantie et les caisses d'assurances sociales au prorata des sommes versées au dit fonds pour le compte de chaque organisme, sous déduction des frais d'administration.

&4. Au cas où, postérieurement au 31 décembre 1940, les nécessités de la trésorerie d'une caisse l'exigeraient, celle-ci pourra céder tout ou partie de ses créances à une autre caisse. A défaut d'entente directe, la Caisse des Dépôts et Consignations prélèvera les sommes nécessaires à cette opération sur la fraction des disponibilités dont le placement lui incombe en vertu de l'article 31 de la loi sur les assurances sociales.

-Article 6.

Les disponibilités des Caisses d'assurance-vieillesse et d'assurance-Vieillesse et Invalidité et de la Caisse générale de Garantie non investies dans les conditions des articles 1 à 5 ci-dessus seront placées suivant les règles prescrites par l'article 31 paragraphe 1 de la loi sur les assurances sociales.

-Article 7.

&1. Le paragraphe 1 de l'article 31 de la loi sur les assurances sociales est remplacé par les dispositions suivantes :

Les disponibilités des caisses d'assurances sont employées en tenant compte de la nature et de l'importance des risques assurés par les caisses.

1) En valeurs de l'État ou jouissant de la garantie de l'État, en valeurs du Trésor et de la caisse autonome d'amortissement ; en obligations foncières ou communales du Crédit Foncier ; en obligations et bons du Crédit National ; en obligations et bons des grandes compagnies de chemin de fer d'intérêt général ; en obligations des départements, communes, syndicats de communes et en prêts à ces collectivités ; en achats d'immeubles bâtis et entièrement achevés sis dans les villes de plus de 100.000 habitants ou dans le département de la Seine.

2) Jusqu'à concurrence de 50% et sur la désignation du conseil d'administration de la caisse ou d'une commission choisie dans son sein et habilitée par lui, non seulement en valeurs prévues au 1° ci-dessus mais encore sous la seule réserve de l'acceptation préalable du conseil d'administration de la caisse générale de garantie ou d'une commission habilitée par lui.

En prêt aux départements, communes, syndicats de communes, colonies, pays de protectorat, établissements publics ou en prêts et valeurs jouissant de la garantie de ces collectivités ou établissements ; en souscription de bons et d'obligations de la caisse nationale de crédit agricole, achats d'immeubles bâtis et entièrement achevés sis dans les villes de plus de 100.000 habitants ou dans le département de la Seine ; en prêts en première hypothèque sur des immeubles remplissant les mêmes conditions jusqu'à concurrence d'un montant global de 50% de la valeur de l'immeuble : enfin en toutes valeurs reçues en garantie d'avances par la Banque de France autres que celles déjà comprises dans le 1° ci-dessus.

L'ensemble des placements immobiliers d'une même caisse ne pourra excéder 1/10^e du montant total de ses placements. Aucun placement immobilier nouveau ne pourra être effectué par les caisses pour lesquelles la proportion ci-dessus se trouvera déjà dépassée ou pour leur compte, aussi longtemps que la situation des dites caisses ne sera pas régularisée. Le taux d'intérêt des placements à long et à court terme des caisses d'assurances sociales ne pourra être inférieur à des taux minima qui seront fixés périodiquement par un décret pris sur la proposition des ministres des finances et du travail.

&2. L'article 76 de la loi sur les assurances sociales est remplacé par la disposition suivante: les règles de dépôt et de placement des fonds d'assurances sociales prescrites par les articles 30 et 31 de la présente loi, sont applicables aux caisses autonomes d'assurance-vieillesse pratiquant l'assurance sociale agricole et aux sociétés de secours mutuels faisant application des articles 75 et 80 de la présente loi.

&3. L'article 77 de la loi sur les assurances sociales est remplacé par la disposition suivante : toutefois les caisses autonomes d'assurance-vieillesse spéciales aux assurés des professions agricoles et les sociétés de secours mutuels faisant application des articles 75 et 80 de la présente loi peuvent dans la limite de l'encaisse autorisée, effectuer des dépôts à vue, à la caisse nationale de crédit agricole.

-Article 8.

Le présent décret sera soumis à la ratification des Chambres conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi du 28 février 1934.

-Article 9.

Le Président du Conseil, le ministre des finances et le ministre du travail seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel".

A. Marquet obtient le soutien du Président de la République et va ensuite demander un engagement toujours plus important de l'État en faveur de la politique qu'il entend mener pour résoudre la crise et en particulier le chômage. Il cosigne avec G. Doumergue le Président du Conseil, et Germain-Martin le Ministre des Finances, plusieurs rapports adressés au Président de la République pour éviter au maximum les problèmes qui pourraient se poser, et obtenir des garanties de l'État.

3) Rapports et engagements de l'État.

G. Doumergue, Germain-Martin et A. Marquet adressent un rapport au Président de la République en date du 29 juin 1934 avec pour objet la demande d'une procédure d'urgence et d'une clause de sauvegarde contre les spéculations.

"Le gouvernement a décidé de réaliser un plan de grands travaux contre le chômage et de le financer au moyen des disponibilités des caisses d'assurances sociales. Le décret du 15 mai 1934, pris en application de l'article 36 de la loi du 28 février 1934 a prévu à cet égard les dispositions nécessaires, mais pour que l'exécution du programme envisagé soit rapide, il est indispensable que la procédure applicable aux travaux en cause soit exceptionnellement hâtée et simplifiée.

1) Autorisation de travaux.

Il semble que sur ce point, on puisse s'inspirer directement de la loi du 24 mars 1928 sur les travaux à exécuter au moyen des prestations en nature. Cette loi donne au gouvernement le droit de déclarer d'utilité publique les travaux de cet ordre par décret rendu en conseil d'état avec le contre-seing du ministre intéressé et du ministre des finances, lorsqu'il y a lieu de recourir à l'expropriation par décret simple pris dans les mêmes conditions, dans tous les autres cas pour lesquels la législation en vigueur prévoit l'intervention d'une loi ou d'un décret en conseil d'état.

Pour ménager le droit de contrôle du Parlement le gouvernement serait tenu de rendre compte de toute autorisation qu'il accorderait dans les conditions indiquées ci-dessus.

2) Formalités administratives.

Les formalités les plus longues sont celles qui accompagnent l'expropriation. Pour les réduire, il suffit de se référer à la procédure d'urgence visée à l'article 76 de la loi du 3 mai 1841 et déjà appliquée par la loi du 12 août 1919 à tous les travaux publics urgents.

Cette procédure permet de supprimer l'enquête parcellaire qui précède l'arrêté de cessibilité. Un expert nommé par le tribunal dresse un procès-verbal qui comprend la désignation des terrains à céder et l'estimation de leur valeur.

Dans le cas où les intéressés n'acceptent pas les offres qui leur sont faites par l'administration, le tribunal autorise l'envoi en possession moyennant consignation d'une indemnité provisionnelle de dépossession. Le jury fixe ultérieurement l'indemnité définitive ainsi qu'il est prévu aux articles 21 et suivants de la loi du 3 mai 1841.

Pour les travaux compris dans le programme qui va être arrêté par la commission nationale instituée par le décret du 15 mai 1934 il n'y aurait pas lieu toutefois de prévoir une déclaration d'urgence par décret comme sous le régime de la loi de 1919 : tous les travaux figurant au programme seraient considérés par eux-mêmes comme urgents.

3) Expropriation par zones.

La loi du 6 novembre 1918 a eu, en particulier, pour but de faciliter les expropriations par zones qui permettaient d'éviter que les opérations d'expropriations ne profitent à l'excès à des particuliers au détriment de la collectivité.

Cette disposition a, jusqu'à présent, trouvé peu d'applications ; il paraît opportun de la généraliser pour diminuer les charges des travaux projetés. Mais, par mesure de simplification, il semble expédient de substituer, en la circonstance, à l'autorisation législative dans les cas où elle est actuellement prévue, l'autorisation par décret en conseil d'état.

4) Clause de sauvegarde contre les spéculations.

En présentant au Gouvernement le plan d'aménagement de la région parisienne, le comité qui a procédé à sa préparation a proposé de réunir dans un texte de loi une série de dispositions tendant à faciliter les réalisations du projet et à mettre obstacle à la spéculation sur les terrains dont l'expropriation serait nécessaire pour l'exécution des opérations prévues.

Il est indispensable que des dispositions analogues soient prises pour éviter les spéculations qui ne manqueraient pas de se produire à l'occasion du programme de grands travaux en préparation. A cet effet, le texte soumis à votre haute approbation prévoit que le jury devra prendre pour base de ses évaluations la valeur que présentaient les immeubles expropriés au 1^{er} janvier 1934 telle que cette valeur résulte, soit de la déclaration faite par les contribuables, soit des évaluations non contestées ou rendues définitives en vertu des lois fiscales".

En réponse, le Président de la République française, "vu l'article 36 de la loi de finances du 28 février 1934 autorisant le gouvernement à prendre par décrets toutes mesures d'économie qu'exigera l'équilibre du budget. Vu le décret du 15 mai 1934 relatif à la réalisation d'un plan de grands travaux contre le chômage au moyen des disponibilités des caisses d'assurances sociales. Vu la délibération du conseil des ministres en date du 23 juin 1934 décrète :

-Article 1.

Les travaux publics figurant au plan de grands travaux contre le chômage prévu par le décret du 15 mai 1934 peuvent quels qu'en soient la nature, l'importance et le montant être autorisés :

-1- Par décret contresigné par le ministre des finances et les ministres intéressés et rendu en la forme des règlements d'administration publique lorsqu'il y a lieu de recourir à l'expropriation.

-2- Par décret contresigné par le ministre des finances et les ministres intéressés dans les autres cas pour lesquels la législation en vigueur prévoit l'intervention d'une loi ou d'un décret rendu en conseil d'état.

La liste des travaux auxquels s'appliquera cette procédure devra être communiquée par les ministres intéressés, aux deux Chambres, dans les trois mois à dater du jour où ils seront entrepris.

-Article 2.

L'application de l'article 76 de la loi du 3 mai 1841 est étendue à tous les travaux publics figurant au plan de grands travaux contre le chômage prévu par le décret du 15 mai 1934.

-Article 3.

Lorsque, par application des articles 2 et 2 bis de la loi du 3 mai 1841 modifiée par la loi du 6 novembre 1918, il y aura lieu d'étendre l'expropriation à des immeubles sis hors du périmètre des ouvrages projetés, l'autorisation en pourra être dans tous les cas, donnée par décret en Conseil d'État.

-Article 4.

Dans les expropriations pour cause d'utilité publique des immeubles atteints par les opérations que nécessitent les travaux publics figurant au plan de grands travaux contre le chômage, prévu par le décret du 15 mai 1934, le jury devra prendre pour base de ses évaluations la valeur que présentaient ces immeubles au 1er janvier 1934, telle que cette valeur résulte soit des déclarations faites par les contribuables soit des évaluations administratives non contestées ou rendues définitives en vertu des lois fiscales.

-Article 5.

Le présent décret sera soumis à la ratification des Chambres conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi du 28 février 1934.

-Article 6.

Le Président du conseil, le ministre des finances et le ministre du travail seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel".

La loi du 7 juillet 1934 prévoit la participation de l'État et des grands réseaux de Chemins de fer d'intérêt général. Un exposé sommaire la précède.

"Par un décret en date du 15 mai 1934, le gouvernement a pris toutes dispositions nécessaires pour la réalisation d'un plan de grands travaux contre le chômage au moyen des disponibilités des caisses d'assurances sociales.

Le même jour a été désignée une Commission nationale chargée d'élaborer le programme des travaux à entreprendre. Cette Commission qui a tenu sa première séance le 26 mai, a examiné les projets en instance dans les différents ministères et son rapport a été remis au ministère du travail dans le courant du mois

de juin. Les propositions de la Commission nationale comprennent des travaux qui, par leur nature et en vertu des règlements en vigueur, comportent normalement une participation de l'état.

D'autres travaux, ceux des chemins de fer -sans comporter de participation de l'État- nécessitent également une autorisation législative. La présente loi apporte à ces deux questions la solution indispensable à la mise en oeuvre immédiate du plan actuellement établi

* L'article 1 tend à concilier la nécessité d'une participation du budget de l'État aux travaux des collectivités locales avec les exigences de la situation financière présente qui interdit à la fois un recours direct au crédit et un accroissement des dotations budgétaires contraire à l'esprit de l'article 70 de la loi de finances de 1934.

Il prévoit que l'État pourra s'acquitter de sa participation non plus en capital mais sous forme d'annuités correspondant à une fraction des emprunts contractés par les collectivités. Il limite cette participation à un total de 2.897 millions qui représentent -en admettant que le taux des emprunts, amortissement compris, soit de 7%- une annuité d'environ 200 millions.

La répartition de ce dernier chiffre entre les départements ministériels intéressés interviendra par décret mais il est bien entendu, qu'en aucun cas, la dépense totale afférente à chaque ministère n'excèdera la fraction actuellement disponible des crédits ouverts au budget de 1934 pour les dépenses de même nature.

* L'article 2 tend à autoriser les grands réseaux de chemins de fer d'intérêt général à emprunter , en dehors des sommes déjà prévues, un total de 2.725 millions pour l'exécution de grands travaux contre le chômage. Il décide, en outre, que les travaux et le matériel payés à l'aide de ces emprunts feront retour gratuitement à l'État en fin de concession ou en cas de rachat".

vient ensuite le texte même de la loi autorisant la participation de l'État et des grands réseaux de Chemins de fer d'intérêt général à l'exécution de grands travaux contre le chômage ainsi présentée :

"Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté, le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

-Article 1.

Les ministres intéressés sont autorisés à accorder la participation de l'État au paiement des travaux entrepris pour lutter contre le chômage et exécutés dans les conditions prévues par le décret du 15 mai 1934, portant modification de la loi sur les assurances sociales.

La participation de l'État fixée par les règlements en usage pour chaque nature de travaux sera fournie sous la forme d'une annuité égale à la charge en intérêt et amortissement de la fraction supportée par l'état de l'emprunt contracté par la collectivité intéressée. Cette annuité pourra être versée, soit à la collectivité emprunteuse, soit directement pour son compte au fonds commun institué par le décret du 15 mai 1934.Elle sera imputée sur les crédits ouverts aux budgets des divers ministères et destinés à exécuter ou à subventionner les travaux conformément au tableau annexé à la présente loi.

La participation de l'État visée à l'alinéa précédent ne pourra dépasser la limite globale de 2.897 millions cette somme comprenant, à concurrence de 425 millions, les subventions accordées en vertu de l'état B de

la loi du 11 juillet 1933 en faveur de l'équipement agricole, des constructions scolaires de l'enseignement primaire et des chemins vicinaux.

Un décret contresigné par les ministres des finances et du travail et les ministres intéressés répartira entre les divers chapitres du budget la dotation globale ci-dessus de telle manière qu'en aucun cas la charge annuelle par ministère, compte tenu de celle découlant des autorisations données par l'état A annexé à la loi du 11 juillet 1933, ne puisse dépasser le total des crédits ouverts aux chapitres correspondants du budget de 1934.

-Article 2.

Le montant maximum des travaux complémentaires de premier établissement et des acquisitions de matériel roulant que les grands réseaux de Chemins de fer d'intérêt général peuvent exécuter en vertu des autorisations annuelles, contenues dans les lois de finances sera majoré, au cours des années 1934 à 1940 inclusivement dans la limite de 2725 millions, du montant des travaux et acquisitions qui seront réalisés à l'aide de prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sur le fonds commun institué par le décret du 15 mai 1934 précité.

Les prêts consentis aux grands réseaux dans les conditions ci-dessus prévues seront assimilés entièrement, au point de vue de la garantie du fonds commun institué par l'article 13 de la convention approuvée par la loi du 23 octobre 1921 et subsidiairement de l'état aux obligations émises en application de l'article 16 de la dite convention.

Les travaux ou le matériel, mobilier ou immobilier, payés au moyen de ces prêts, feront en totalité retour gratuitement à l'État en fin de concession ou en cas de rachat. En outre, il ne sera pas opéré de déduction pour installations remplacées ou supprimées ou pour matériel réformé et amorti à l'occasion de ces travaux ou fourniture.

La présente loi délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés sera exécutée comme loi de l'État".

Il faut ajouter à ce texte le décret du Président de la République du 26 juillet 1934, relatif à la répartition entre les différents chapitres du budget général du montant de la participation de l'État :

"-Article 1.

Les ministres intéressés sont autorisés à accorder au cours de chacune des années 1934 à 1937, des subventions aux collectivités chargées de l'exécution de grands travaux contre le chômage dans la limite des dotations inscrites au tableau A annexé au présent décret.

-Article 2.

Les annuités prévues à l'alinéa 2 de l'article 1 de la loi du 7 juillet 1934 ne pourront être délivrées, au cours de chacune des années 1934 à 1940 que dans la limite des dotations en capital inscrites pour chacun des chapitres intéressés au tableau B annexé au présent décret.

-Article 3.

Les crédits d'engagement et de paiement prévus aux articles 1 et 2 ci-dessus et restant disponibles à la fin d'une année peuvent être utilisés au cours des années suivantes en sus des dotations afférentes aux dites années.

-Article 4.

Le ministre des finances, le ministre du travail, le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'agriculture, le ministre de l'intérieur, le ministre des travaux publics et le ministre de l'air sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret".⁵

L'ensemble de ces mesures permet de saisir l'ampleur même des grands travaux tant sont nombreux les ministères qui les prendront en charge. La lutte contre le chômage va donc mobiliser une partie importante de la nation. A. Marquet a donc atteint son objectif: la politique qu'il a testée dans sa ville, encore assez modestement malgré tout, est capable de s'imposer à l'échelle du pays tout entier. Son action à Paris aura des retombées à Bordeaux puisque désormais l'État accordera des subventions aux collectivités qui se chargeront d'exécuter des grands travaux. La capitale girondine étant capable de fournir immédiatement un vaste plan de modernisation va attirer tous les regards et permettre à son maire de prouver la justesse de ses projets.

II) LE PROGRAMME DES GRANDS TRAVAUX ET L'ACTION PERSONNELLE D'A. MARQUET.

Ces vastes perspectives qui concernent Paris et la Province sont dans l'ensemble sous le sceau d'une incontestable modernité puisqu'elles touchent des domaines comme les routes, les gares, l'électrification, les ports etc. Ce qu'il faut également noter c'est le côté social de certaines mesures : logements, constructions scolaires. Enfin il convient de remarquer que les idées force d'A. Marquet inspireront son action pendant de nombreuses années puisque même pendant la 2^o guerre mondiale le plan d'urbanisme de Bordeaux s'attaquera à plusieurs des domaines qu'il avait évoqués au moment de son passage au ministère du travail.

1) Le programme des travaux et les estimations financières.

⁵ Il s'agit des ministres suivants:

Ministre des finances	: Germain-Martin.
Ministre du travail	: A. Marquet.
Ministre de l'éducation nationale	: Aimé Berthod.
Ministre de l'agriculture	: Henri Queille.
Ministre de l'intérieur	: Albert Sarraut.
Ministre des travaux publics	: P. E. Flandin.
Ministre de l'air	: Général Denain.

Il comporte plusieurs domaines qui sont successivement évoqués avec déjà des prévisions sur le coût de ces opérations.

"A) Des travaux sans subventions de l'État à exécuter :

a) par les grands réseaux de chemin de fer, le montant de ces travaux atteint 2.625 millions se décomposant comme suit :

- travaux d'électrification =1.300 millions.
- modernisation de la signalisation =767 millions.
- divers travaux de sécurité (triplement des voies, aménagement dans les gares)=558 millions.

b) par les autres collectivités. Le montant de ces travaux se monte à 2995 millions se décomposant comme suit:

- travaux d'urbanisme et d'édilité dans la région parisienne (distribution d'eau, assainissement général, suppression d'îlots insalubres, reconstruction de ponts à Paris, rocade des boulevards militaires etc.) =1.410 millions.
- extension du métropolitain dans Paris et sa banlieue immédiate.
- aménagement de chutes d'eau, construction de lignes de transports à haute tension, inter-connexions électriques de la région parisienne et autres travaux d'équipement industriel =355 millions.
- port industriel de Lyon en liaison avec les travaux d'aménagement du Rhône =80 millions.
- tourisme (conservation de sites)=50 millions.

B) Des travaux avec subvention de l'État à exécuter :

a) par les grands réseaux de chemins de fer : suppression de passages à niveaux = 200 millions.

b) par d'autres collectivités. Le montant de ces travaux atteint 4.180 millions se décomposant comme suit:

- *habitations à bon marché=400 millions.
- *éducation nationale (constructions scolaires) et beaux-arts = 1.070 millions.
- *agriculture (travaux d'équipement rural)=1.160 millions.
- *intérieur (routes départementales et chemins vicinaux)=200 millions.
- *air (aéroport de Marseille - Marignane, travaux divers)=35 millions.
- *travaux publics (routes, ports maritimes et navigation intérieure)=1315 millions.

	Récapitulation.		
	réseaux	autres collectivités	total
Travaux sans subvention de l'état	2.625	2.995	5.620
Travaux avec subvention de l'état	200	4.180	4.380
	2.825	7.175	10.000

Travaux subventionnés par l'état.

Le montant des travaux subventionnés par l'état atteint 4.380 millions. Ce total comprend 400 millions pour les habitations à bon marché : dans ce domaine, la participation de l'état se réduit au service de bonifications d'intérêt suivant la législation en vigueur et ne comporte aucune autorisation spéciale. Le tableau ci-après donne pour les autres travaux qui se montent à 3.980 millions, la répartition par ministère en distinguant la dépense totale et celle à la charge du budget général (loi du 7 juillet 1934).

	total des travaux	part de l'état
éducation nationale	1.070	808
agriculture	1.160	925
intérieur	200	140
travaux publics	1.515	1.001
air	35	23
	3.980	2.897

2) Les conditions de travail des ouvriers et l'emploi des matériaux et du matériel pour l'exécution des grands travaux.

Après avoir rappelé, une fois de plus, que l'objet essentiel du programme des grands travaux était de lutter contre le chômage, il est précisé "qu'il était indispensable de prendre toutes dispositions utiles pour réserver son exécution à la main d'œuvre française et d'utiliser, à cette occasion, un nombre aussi élevé que possible d'ouvriers sans emploi".

Les arrêtés du ministre du travail A. Marquet, en date des 9 et 26 juillet, 18 et 19 septembre 1934 précisent "les obligations des entrepreneurs en ce qui concerne la durée du travail, le taux des salaires " et "limitent l'emploi de la main d'œuvre étrangère, des matériaux et du matériel d'origine étrangère"

En outre il est indiqué "que les règles ainsi posées seront applicables à tous les travaux payés au moyen de prélèvements sur le fonds commun de travail, par l'état, les grands réseaux de chemin de fer ou des collectivités locales. Seront également applicables à tous ces travaux les dispositions du décret du 1^o octobre 1931 concernant la participation des sociétés françaises d'ouvriers aux adjudications et marchés passés au nom de l'état".

Le détail de l'arrêté du 9 juillet 1934 fournit de plus amples renseignements.

- "Article 1^o.

Pour l'exécution des travaux faisant partie du programme arrêté par la commission nationale des grands travaux contre le chômage, les bénéficiaires des prêts prévus par le décret du 15 mai 1934 devront observer et faire observer les conditions ci-après de travail des ouvriers et d'emploi des matériaux et du matériel, et insérer les clauses nécessaires à cet effet dans les cahiers des charges des marchés qu'ils passeront pour l'exécution de ces travaux.

-Article 2.

La durée du travail ne pourra, en aucun cas, dépasser la durée légale. Elle ne pourra non plus dépasser la durée inférieure à la durée légale qui serait pratiquée en fait par les entreprises de même nature de la localité ou de la région occupant la majorité des ouvriers de la profession.

Lorsque le bénéficiaire du prêt, pour le compte duquel les travaux sont exécutés, aura imposé au titulaire du marché l'obligation d'occuper une proportion de chômeurs secourus au moins égale à 50% de l'effectif total du personnel occupé aux travaux du marché, cette collectivité pourra, avec l'agrément du ministre dont relèvent les travaux en raison de leur nature et l'approbation du ministre du travail, imposer l'obligation de pratiquer une durée de travail inférieure à la durée pratiquée en fait dans la profession et la région, de manière à faciliter l'emploi du plus grand nombre possible de chômeurs secourus. La durée du travail ainsi fixée, après approbation du ministre du travail, demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'elle ait été modifiée suivant la même procédure pour tenir compte des modifications survenues dans la situation du marché du travail.

-Article 3.

Pour chaque profession et dans chaque profession, pour chaque catégorie d'ouvriers, les salaires normaux horaires ou à la tâche ne devront pas être inférieurs aux salaires couramment appliqués dans la localité ou dans la région où le travail est exécuté.

La constatation ou la vérification du taux normal et courant des salaires seront effectuées suivant la procédure prévue par les décrets du 10 août 1899 sur les conditions de travail dans les marchés passés au nom des administrations publiques. Les bordereaux résultant de cette constatation seront annexés au cahier des charges et affichés dans les chantiers ou ateliers où les travaux sont exécutés. Ces bordereaux seront, le cas échéant, révisés suivant la même procédure.

Lorsqu'il sera employé aux travaux des ouvriers que leurs aptitudes mettent en état d'infériorité notoire sur les ouvriers de capacité moyenne de la même catégorie, il pourra leur être appliqué, exceptionnellement, un salaire horaire inférieur au salaire normal et courant. La proportion maxima de ces ouvriers, par rapport au total des ouvriers de la catégorie, et le maximum de la réduction possible de leurs salaires ne devront pas dépasser les limites qui auront été fixées par le cahier des charges.

Le maître de l'ouvrage se réservera le droit, s'il constate une différence entre le salaire payé aux ouvriers et le salaire courant déterminé conformément aux paragraphes précédents, d'indemniser directement les ouvriers lésés au moyen de retenues opérées sur les sommes dues à l'entrepreneur et sur son cautionnement.

-Article 4.

La proportion des travailleurs étrangers qui pourront être occupés aux travaux, sera fixée par le cahier des charges dans les limites qui auront été déterminées pour chaque département par arrêté du ministre du travail d'après l'état du chômage dans le département. La proportion maxima, ainsi déterminée, ne pourra dépasser 10% pour l'ensemble du personnel ni, pour chaque profession, le pourcentage qui serait fixé pour la région en vertu de la loi du 10 août 1932 relative à la protection de la main d'œuvre nationale.

-Article 5.

L'entrepreneur ne pourra céder à des sous-traitants aucune partie de son entreprise à moins d'obtenir l'autorisation du maître de l'ouvrage et sous la

condition de rester personnellement responsable tant envers celui-ci que vis à vis des ouvriers et des tiers.

L'autorisation de sous-traiter ne pourra être étendue au marchandage, ou sous-entreprise, portant essentiellement sur la main d'œuvre qui est formellement interdit.

-Article 6.

Les matériaux employés aux travaux devront avoir été extraits ou produits en France, en Algérie, dans les colonies françaises, les pays de protectorat ou les territoires sous mandat. Toutefois, dans le cas où il serait établi qu'il n'est pas possible de trouver des matériaux ayant cette origine et satisfaisant aux conditions exigées pour les travaux, des autorisations d'emploi de matériaux d'origine étrangère pourront être accordées à la collectivité pour le compte de laquelle les travaux seront exécutés après approbation du ministre duquel relèvera cette collectivité, sur avis conforme des ministres du commerce et du travail.

Le matériel employé par l'entrepreneur sera de construction française ou francisé par l'acquittement des droits de douane avant le 1er janvier 1934. Des autorisations exceptionnelles d'emploi de matériel étranger pourront toutefois être accordées dans les conditions prévues ci-dessus pour les matériaux.

-Article 7.

Le directeur du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté".

Dans son arrêté du 26 juillet 1934, le ministre du travail apporte des précisions supplémentaires. L'article 4 a, indique que "l'entrepreneur sera tenu de faire connaître, au moins avant le commencement des travaux, à l'office public de placement compétent pour le lieu où s'exécutent les dits-travaux, ses besoins de main-d'œuvre par profession avec toutes indications utiles concernant les conditions de travail, de salaire et généralement tous renseignements de nature à intéresser les chômeurs en quête d'emploi.

Il devra renouveler cette communication à l'office toutes les fois qu'il se trouvera dans l'obligation de procéder à de nouveaux embauchages, notamment par suite de l'extension des travaux.

Il devra accueillir les candidats présentés par l'office. Toutefois sa liberté d'embauchage restera entière et il ne sera pas tenu d'engager les ouvriers qui ne présenteraient pas les aptitudes requises.

Dans le cas où l'office n'aurait pu procurer la main-d'œuvre demandée par l'entrepreneur, celui-ci embauchera, par ses propres moyens, les ouvriers qui lui seront nécessaires, mais il devra communiquer audit office, dans les trois jours, les noms, adresse, profession et nationalité des ouvriers ainsi embauchés et occupés aux travaux".

En outre, A. Marquet, dans son arrêté du 18 septembre 1934, indique que les conditions de travail des ouvriers et d'emploi des matériaux et du matériel, sont "applicables à l'exécution des travaux compris dans le programme arrêté par la commission nationale des grands travaux contre le chômage lorsque ces travaux sont exécutés par l'état ou par une collectivité bénéficiaire d'une subvention ou d'une avance de l'état imputée sur le fonds commun institué par le décret du 15 mai 1934, même si cette collectivité n'est pas directement bénéficiaire d'un prêt sur ledit fonds commun".

Le ministre du Travail, dans un nouvel arrêté du 19 septembre 1934, précise une fois de plus dans l'article 1er, que "dans tous les départements, la proportion des travailleurs étrangers qui pourront être occupés dans les ateliers ou chantiers organisés ou fonctionnant pour l'exécution des travaux faisant partie du programme arrêté par la commission nationale des grands travaux contre le chômage, ne doit pas dépasser 5% pour l'ensemble du personnel.

Cette proportion est ramenée au pourcentage fixé en vertu de l'article 1er de la loi du 10 août 1932 protégeant la main d'œuvre nationale si ce pourcentage est inférieur à 5%. Si la situation du marché du travail ne permet pas de recruter des travailleurs français en nombre suffisant, le ministre du travail, sur la proposition du ministre de qui relèvent les travaux par leur nature, pourra élever le pourcentage ci-dessus, soit à celui fixé en vertu de la loi du 10 août 1932, si ce dernier est supérieur à 5% et inférieur à 10%, soit à 10% si le même pourcentage est égal ou supérieur à 10% ou si aucun pourcentage n'a été prévu.

En aucun cas, l'application des dispositions ci-dessus ne devra avoir pour conséquence d'élever pour une profession déterminée, dans les ateliers et chantiers visés au paragraphe 1 du présent article, le pourcentage d'ouvriers étrangers au-dessus du pourcentage fixé pour cette profession en application de l'article 1er de la loi du 10 août 1932".

Ces différentes mesures font apparaître de la part du gouvernement une réelle volonté de réduire de manière très sensible le chômage. Néanmoins, elles s'accompagnent d'un très net désir de privilégier la main d'œuvre française au moment d'une éventuelle embauche. A. Marquet n'est pas l'initiateur de cet infléchissement du choix de l'état ainsi que le prouve l'existence d'une loi de 1932, il faut malgré tout convenir que cette situation a tout lieu de le satisfaire. En effet, à la date de 1934, il cherche de nouvelles orientations politiques et les grandes décisions qu'il prend lors de son passage au ministère du travail vont déterminer ses options futures. De retour à Bordeaux, il mettra à profit son expérience nationale et proposera, une fois encore, du travail à tous (ou à un grand nombre) essentiellement des français, dans l'ordre et la discipline de manière à obtenir des résultats concrets et rapides quelle que puisse être la conjoncture. Ainsi voit-on se mettre en place un style Marquet fait de pragmatisme, d'autorité et de nationalisme qui explique en partie le succès que rencontrera le maire de Bordeaux pendant la guerre.

3) Des mesures simples pour réussir plus vite.

Le ministre du travail adresse le 27 juillet 1934 une lettre circulaire aux ministres de l'intérieur, des travaux publics, de l'éducation nationale, de l'agriculture, du commerce, de l'air et de la santé publique. Elle a pour but de leur faire savoir officiellement que la liste des grands travaux à entreprendre a été définitivement arrêtée. Elle insiste sur la nouvelle procédure en vigueur qui a pour but de simplifier et de hâter l'exécution des tâches à réaliser. Elle rappelle les nouvelles conditions de travail des ouvriers et l'emploi des matériaux et du matériel adéquats. Enfin, elle souligne la répartition des subventions que l'état est autorisé à accorder pour l'exécution de ce programme et l'existence d'un fonds commun de travail au moyen des disponibilités des caisses d'assurances sociales.

Le ton de ce texte, la capacité de prendre en compte la situation dans sa globalité sont, une fois encore, très significatifs de la manière d'agir d'A. Marquet et incontestablement il en tirera, à court terme, des enseignements dans sa ville natale.

Il précise au départ que la commission nationale a arrêté les modèles de contrats que les collectivités emprunteuses devront passer avec la Caisse des Dépôts et Consignations chargée de la gestion du fonds commun de travail. Quant au taux d'intérêt, il est prévu de le fixer très prochainement.

C'est surtout la suite du document qui est la plus significative puisque, comme à Bordeaux, le ministre désire que les réalisations ne tardent pas pour, encore une fois, montrer à tous que les solutions choisies sont les meilleures. Voici ce qu'il écrit :

"Il importe que, maintenant les premières réalisations interviennent dans le délai le plus rapproché. Je vous prie de bien vouloir adresser aux administrations et aux services qui dépendent de votre département les instructions les plus pressantes pour que les projets actuellement étudiés reçoivent sans plus tarder un commencement d'exécution.

Pour ces projets, les approbations administratives nécessaires devront être données dans le courant du mois d'août pour que les marchés soient conclus dès le début de septembre et que les travaux commencent effectivement avant le début d'octobre.

Si cette échéance était dépassée sans qu'aucun nouveau chantier fût ouvert le gouvernement n'obtiendrait pas l'effet psychologique sur l'économie nationale qu'il attend de la mise en oeuvre d'un plan de grands travaux et la déception qui en résulterait dans l'opinion publique serait particulièrement profonde et dangereuse.(...) Il me paraît indispensable d'attirer l'attention des collectivités appelées à exécuter les travaux dont il s'agit sur la nécessité de faire travailler un nombre aussi élevé que possible de chômeurs et d'assurer une très large répartition des commandes.

On devra éviter de traiter en principe avec des entreprises générales qui seraient contraintes de confier une partie de leurs travaux à des sous-traitants. Il conviendra, au contraire, de fractionner les adjudications et marchés suivant l'importance des travaux et des fournitures et suivant la nature des professions intéressées. Les sociétés françaises d'ouvriers devront être appelées à participer à ces adjudications et marchés".

Les indications suivantes concernent les matériaux qui seront utilisés ce qui laisse présager que tous les genres seront tolérés ceci expliquant souvent l'extrême diversité des styles rencontrés à cette période.

"La commission nationale, tenant compte des inquiétudes qui se sont manifestées dans certains milieux professionnels a, d'autre part, exprimé le désir très net qu'on fasse une part égale aux techniques les plus différentes et qu'on n'assure pas, par exemple, à certains modes de construction une exclusivité de fait. A côté du béton armé, il faudra faire une place à la charpente métallique, la pierre et la brique devront être utilisées concurremment avec les autres matériaux afin d'atténuer le chômage dans toutes les branches de l'activité nationale.

Je vous serais obligé, d'autre part, de rappeler aux collectivités emprunteuses qu'elles devront adresser leurs demandes de prêts au ministère du travail (Plan des grands travaux contre le chômage) soit directement, s'il s'agit de

travaux à leur charge exclusive, soit par l'intermédiaire des ministères intéressés lorsque le travail projeté comportera l'octroi d'une subvention de l'état. Tous les dossiers seront soumis par mes soins à la Commission nationale ou aux sous commissions instituées par le décret du 15 mai 1934.

Dans la limite des dotations inscrites dans la loi du 7 juillet 1934 et le décret du 26 juillet 1934 susvisé, les collectivités locales recevront du fonds commun de travail les sommes représentant la participation de l'état au paiement de certains travaux. L'annuité correspondant à cette participation sera prélevée par les soins de chaque département ministériel sur les chapitres appropriés du budget général.

Les mêmes collectivités pourront également emprunter au fonds commun de travail leur part propre dans ces travaux. Au cas où les disponibilités dudit fonds ne permettraient pas de répondre à toutes les demandes, des dispositions seraient prises pour que les ressources complémentaires nécessaires fussent aussi largement que possible fournies par les caisses d'assurances sociales, la Caisse générale de garantie ou la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse : ces organismes s'emploieront sans nul doute au succès de l'œuvre que nous entreprenons.

Il va de soi enfin que les communes et les départements soucieux, à leur tour des intérêts des Caisses d'assurances sociales, devront conduire les travaux entrepris avec une rapidité suffisante pour que le placement des disponibilités de ces caisses soit rapide et régulier ; c'est à cette condition seulement que l'équilibre financier de ces organismes pourra être maintenu ; c'est à cette condition aussi que la lutte contre le chômage pourra donner des résultats".

Le décret du 11 septembre 1934, relatif au versement de la participation de l'état, est précédé de l'exposé suivant qui explique la nécessité de redéfinir son rôle compte tenu des variations prévisibles de la conjoncture et de manière à simplifier les procédures financières indispensables pour mener à bien la réalisation des grands projets envisagés.

"Au moment où fut votée la loi du 7 juillet 1934, il était entendu que les collectivités chargées de l'exécution de grands travaux contre le chômage emprunteraient au fonds commun de travail géré par la Caisse des dépôts et consignations la totalité des sommes nécessaires au règlement des travaux lorsque ceux-ci étaient aux termes des règlements en vigueur, subventionnés par l'état, ce dernier devait participer au service des emprunts pour une fraction correspondant aux subventions en capital qu'il aurait été normalement appelé à payer.

Mais, le montant de la participation de l'état s'est trouvé sensiblement accru au cours des débats parlementaires. Il permettra, dans certains cas, l'engagement de dépenses très supérieures, dans l'ensemble, aux crédits qu'il sera possible de réserver sur le fonds commun de travail pour les travaux de même catégorie.

Dans ces conditions, les collectivités peuvent être amenées à demander à d'autres caisses la différence entre le montant total de leur devis et la subvention de l'état. Elles ne recevront alors du fonds commun de travail que cette subvention.

Il devenait évidemment impossible d'obliger ces collectivités à souscrire des contrats pour des emprunts dont, en fait, l'état assurerait intégralement le service.

Afin de supprimer des formalités compliquées, la commission des grands travaux contre le chômage a proposé que l'état soit autorisé à emprunter

directement au fonds commun de travail les capitaux correspondant à sa contribution, fixée au total à 2.897 millions à charge par lui de la remettre directement aux bénéficiaires. Désormais, les collectivités n'auront à passer de contrats avec la Caisse des dépôts (fonds commun de travail) que si elles demandent à cet organisme de leur fournir les capitaux représentant leur part propre".

En conséquence l'article 1 de ce même décret indique "que le ministre des finances est autorisé à se procurer, par prélèvement sur les disponibilités du fonds commun institué par le décret du 15 mai 1934, les capitaux correspondant à la contribution de l'état aux grands travaux entrepris pour lutter contre le chômage. Ce prélèvement ne devra pas dépasser la somme de 2.897 millions prévue par l'article 1er de la loi du 7 juillet 1934".

4) Le rôle des sociétés françaises d'ouvriers.

Le décret du 1er octobre 1934 prévoit la participation des sociétés françaises d'ouvriers aux adjudications et marchés de gré à gré passés au nom de l'État. Les différents articles définissent la place précise de ces sociétés à cette occasion.

- "Article 1.

Les adjudications et marchés de gré à gré passés au nom de l'état sont, autant que possible, divisés en plusieurs lots, selon l'importance des travaux ou des fournitures, ou en tenant compte de la nature des professions intéressées.

Dans le cas où tous les lots ne seraient pas adjugés, l'administration aura la faculté, soit de traiter à l'amiable pour les lots non adjugés, soit de remettre en adjudication l'ensemble de l'entreprise ou les lots non adjugés en les groupant, s'il y a lieu.

- Article 2.

Dans les adjudications et marchés de gré à gré comprenant au moins quatre lots de même nature ressortissant à une même profession, des lots doivent être préalablement réservés par l'administration dans la proportion d'un sur quatre pour être attribués au prix moyen des différents lots adjugés ou attribués aux sociétés coopératives ouvrières de production de la profession qui, dans le délai fixé par le cahier des charges, auraient sollicité le bénéfice de cette mesure et se seraient engagées à accepter le dit prix moyen.

Les lots réservés pour lesquels aucune société coopérative ouvrière de production n'a notifié l'engagement prévu ci-dessus sont mis en adjudication en même temps que les autres et dans les mêmes conditions.

Dans le cas de concours pour un même lot entre plusieurs sociétés coopératives ouvrières de production, il est procédé à l'attribution par voie de tirage au sort.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux adjudications restreintes et marchés de gré à gré dans les cas où la liste des soumissionnaires est arrêtée à l'avance à raison de la nécessité de la juste fixation d'une capacité technique spéciale. Les sociétés coopératives ouvrières de production ne peuvent prétendre au bénéfice des dispositions du présent article que si elles figurent sur une liste dressée par le ministre du travail.

-Article 3.

Les sociétés d'ouvriers français constituées dans l'une des formes prévues par l'article 19 du code de commerce ou par la loi du 24 juillet 1867, peuvent soumissionner, dans les conditions ci-après déterminées, les travaux ou fournitures faisant l'objet des adjudications de l'état.

Des marchés de gré à gré peuvent également être passés avec ces sociétés pour les travaux ou fournitures si la dépense totale n'excède pas 100.000 francs.

Sous réserve de l'application des dispositions de l'article 18 du décret du 18 novembre 1882, les administrations de l'état doivent, chaque fois qu'elles auront à procéder à des adjudications ou concours, les porter, dans les formes qui seront fixées par arrêté des ministres des finances et du travail, à la connaissance de sociétés coopératives ouvrières de production de la profession intéressée.

-Article 4.

Pour être admises à soumissionner, soit par voie d'adjudication publique, soit par voie de marché de gré à gré, les entreprises de travaux publics ou de fournitures, les sociétés doivent préalablement produire :

1) la liste nominative de leurs membres.

2) l'acte de société.

3) des certificats de capacité délivrés aux gérants administrateurs ou autres associés spécialement délégués pour diriger l'exécution des travaux ou fournitures qui font l'objet du marché et assister aux opérations destinées à constater les quantités d'ouvrages effectués ou de fournitures livrées.

Les sociétés indiquent, en outre, le nombre minimum des sociétaires qu'elles s'engagent à employer à l'exécution du marché.

En cas d'adjudication, les pièces justificatives exigées par le présent article sont produites dix jours au moins avant celui de l'adjudication.

-Article 5.

Les sociétés d'ouvriers français sont dispensées de fournir un cautionnement provisoire. Elles sont dispensées de fournir un cautionnement définitif lorsque le montant des travaux de fourniture inscrit au marché ne dépasse pas 200.000 francs.

-Article 6.

A égalité de rabais entre une soumission d'entrepreneur ou fournisseur et une soumission de sociétés d'ouvriers, cette dernière est préférée.

Dans le cas où plusieurs sociétés d'ouvriers offrent le même rabais, il est procédé à une réadjudication entre ces sociétés sur de nouvelles soumissions. Si les sociétés se refusent à faire de nouvelles offres ou si les nouveaux rabais ne diffèrent pas, la société adjudicataire est désignée par voie de tirage au sort.

-Article 7.

Des acomptes sur les ouvrages exécutés ou les fournitures livrées sont payés tous les quinze jours aux sociétés d'ouvriers, sauf les retenues prévues par les cahiers des charges.

-Article 8.

Les sociétés d'ouvriers sont soumises aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux et fournitures par les différents départements ministériels en tout ce qu'elles n'ont pas de contraire au présent décret.

-Article 9.

Le décret du 4 juin 1888, modifié par le décret du 5 octobre 1920 et relatif à la participation des sociétés françaises d'ouvriers aux adjudications et marchés passés au nom de l'état, est abrogé".

5) Le règlement du fonds commun de travail.

- Les collectivités qui désirent exécuter des grands travaux pour lutter contre le chômage et bénéficier, à cette occasion, des dispositions du décret -loi du 15 mai 1934 doivent adresser leurs demandes au ministère du travail 127 rue de Grenelle:

*directement s'il s'agit de travaux entièrement à leur charge.

*par l'intermédiaire des ministères appelés à participer à la dépense, s'il s'agit de travaux subventionnés par l'état. (Les seuls ministères autorisés par la loi du 7 juillet 1934 à participer aux grands travaux contre le chômage sont les ministères de l'intérieur, de l'agriculture, des travaux publics, de l'air, de l'éducation nationale. A cette liste, on doit ajouter le ministère de la santé publique en ce qui concerne exclusivement les habitations à bon marché).

Dans ce dernier cas, la demande de prêt de la collectivité porte uniquement sur sa part propre en la transmettant, avec son avis, le ministère intéressé fait connaître le taux et le montant de la subvention qui est allouée à la collectivité pour le travail considéré. Le versement de cette subvention fait, par ailleurs, l'objet de règles particulières.

- Les demandes, ainsi présentées, sont soumises à l'examen de la sous-commission technique puis à celui de la commission nationale instituée au ministère du travail⁶

⁶ La sous-commission technique est composée des personnalités suivantes:

-M.Dautry, directeur général des chemins de fer de l'état, président de la sous-commission.

-M.Cahen-Salvador, conseiller d'état, secrétaire général du conseil national économique.

-M.Jouhaux, vice-président du conseil national économique.

-Le préfet de la Seine.

-Le directeur de l'administration départementale et communale.

-Le directeur général des chemins de fer et des routes.

-Le directeur des voies navigables et des ports maritimes.

-Le directeur des forces hydrauliques et des distributions d'énergie électrique.

-Le directeur des eaux et du génie rural.

-M.Maitre-Devallon, inspecteur général des travaux publics aux colonies.

-Le directeur du travail.

-M.Garnier, président de l'assemblée des présidents de chambres de commerce.

-M.Barrès, président de l'union des chambres de commerce maritime.

-M.Joseph Faure, président de l'assemblée des présidents de chambres d'agriculture.

-Le directeur général des travaux de Paris à la préfecture de la Seine.

La commission nationale des grands travaux est constituée par les ministres du travail, de l'intérieur et des travaux publics.

Cette commission peut demander, soit aux collectivités elles-mêmes, soit au ministère dont elles relèvent, tous renseignements complémentaires (projets, devis, plans etc.)

La commission décide si les travaux dont il s'agit peuvent être admis dans le programme visé à l'article 3 du décret-loi du 15 mai 1934. Les décisions de la commission sont notifiées par le ministre du travail aux collectivités intéressées, et, si elles sont favorables, au directeur général de la Caisse des dépôts et Consignations qui invite aussitôt les emprunteurs à lui adresser les documents nécessaires à l'établissement du contrat de prêt.

- Les projets de contrats de prêts sont soumis à la sous-commission financière qui est convoquée toutes les fois que cela est utile, par les soins du ministre du travail.

Toutefois, le directeur général de la Caisse des Dépôts et consignations est autorisé à signer sans avis préalable de cette sous-commission tous les contrats de prêts portant sur des sommes inférieures à 1.000.000 de francs lorsque le contrat est conforme au modèle-type arrêté par la commission nationale et lorsque la situation financière de la collectivité emprunteuse n'appelle, de sa part, aucune réserve. Il est rendu compte des contrats de prêts ainsi conclus à la sous-commission financière⁷ lors de la séance suivante.

- En ce qui concerne le versement des subventions de l'état, des dispositions spéciales ont été prévues. Le décret du 11 septembre 1934 a autorisé le ministre des finances à se procurer, par prélèvement sur les disponibilités du fonds de travail, les capitaux correspondant à la contribution de l'état. Il conviendra naturellement de donner à ce texte la portée la plus large et de l'appliquer toutes les fois que l'état aura à verser une subvention ou prendra à sa charge la totalité d'un travail déterminé.

Les propositions d'attribution de subventions et les projets de travaux incombant exclusivement à l'état seront transmis par les ministres intéressés au ministre du travail qui les soumettra à la sous-commission technique puis à la commission nationale. Ces propositions seront examinées dans les mêmes conditions que les demandes de prêts des collectivités. Les décisions de la commission seront notifiées par le ministre du travail aux ministres intéressés.

Pour permettre le paiement de ces subventions, la Caisse des Dépôts et Consignations versera des provisions au Trésor. Ces provisions seront inscrites à

⁷ La sous-commission financière est composée des personnalités suivantes:

-M.Tannery, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, président de la sous-commission.

-Le directeur du budget et du contrôle financier.

-Le directeur du mouvement général des fonds.

-Le directeur général des assurances sociales et de la mutualité.

-Le directeur général de la caisse générale de garantie.

-M.Porte, vice-président du conseil supérieur des assurances sociales, président de la caisse autonome mutualiste du Dauphiné et de la Savoie.

-M.Krug, président de la Caisse mutualiste de Franche-Comté.

-M.Marcel Legrand, président de la caisse mutualiste normande de capitalisation.

Le secrétariat de la Commission nationale et des deux sous-commissions est assuré par M.Delsériès, inspecteur des finances, chef adjoint du cabinet du ministre du travail.

un compte d'attente sur lequel seront ensuite imputés les versements effectifs des subventions aux collectivités bénéficiaires. En échange de ses versements, la Caisse des Dépôts recevra, au titre du fonds commun de travail, des certificats représentant un certain nombre d'obligations portant intérêt au taux fixé par l'ensemble des prêteurs. Le compte d'attente, ouvert dans les écritures du Trésor, comportera autant de subdivisions qu'il y aura de chapitres budgétaires intéressés. Les provisions de la Caisse des Dépôts distinctes par chapitre seront versées trimestriellement à terme échu. Chacune d'elles correspondra, en principe, au quart des dotations figurant au décret du 26 juillet 1934 portant répartition de la subvention de l'état entre les différents chapitres du budget général (à titre exceptionnel, en 1934, les provisions - au nombre de deux - seront égales à la moitié des dotations prévues pour cet exercice : le premier versement interviendra le 30 septembre, le second le 31 décembre), sans toutefois que l'ensemble des provisions afférentes à un chapitre déterminé puisse, à aucun moment, excéder le montant total des subventions dont la Commission nationale aura autorisé le prélèvement sur le fonds commun de travail.

Des circulaires spéciales du ministre des finances préciseront les règles de comptabilité applicables aux opérations effectuées sur le compte d'attente prévu ci-dessus.

- Les ministères intéressés adresseront, à la fin de chaque mois, au ministère du travail, en double exemplaire, un état donnant à cette date, par chapitre du budget et par département, la liste détaillée :

*des subventions accordées, avec le nom de la collectivité bénéficiaire, le montant de la subvention, la date de la décision intervenue et l'échelonnement probable des paiements.

*des travaux d'état engagés avec le montant de la dépense totale, le montant des paiements effectués et le rythme des paiements ultérieurs. Un de ces exemplaires sera transmis par le ministère du travail à la Caisse des Dépôts et consignations à titre d'information.

- La Caisse des Dépôts et consignations notifiera au jour le jour au ministère du travail :

a) les contrats intervenus.

b) les provisions versées au Trésor. Elle lui adressera à la fin de chaque mois un état statistique faisant connaître :

*le total des sommes portées au crédit du fonds commun de travail (depuis l'origine) par prélèvement sur les disponibilités des caisses d'assurances sociales et de la caisse générale de garantie.

*le montant total des prêts consentis et des provisions versées pour le service des subventions.

*la répartition par trimestre des sommes versées ou à verser aux emprunteurs et au Trésor pour l'ensemble des opérations intervenues à cette date.

Note : Le taux d'intérêt des prêts à consentir par la Caisse des Dépôts et Consignations sur le fonds commun de travail a été fixé, pour la première fois, par arrêté du 14 septembre 1934, à 5,35 %. Ce taux pourra être révisé suivant l'état du marché financier".

L'œuvre accomplie par A. Marquet durant son ministère est loin d'être négligeable, tant sur le plan du volume des projets que, surtout, de la masse de textes votés de manière à faciliter la réalisation des grands travaux par les municipalités.

Les mesures qu'il a prises ont d'ailleurs largement inspiré ses successeurs et l'on peut d'ailleurs en donner plusieurs preuves.

Le décret du 15 février 1935 permet de subventionner les travaux de chômage engagés par les collectivités locales. Ces dernières reçoivent des aides quand elles ouvrent des chantiers réservés aux chômeurs. L'état prend, dans ce cas, à sa charge une partie des salaires versés aux chômeurs occupés (les chantiers doivent comporter au moins 75 % de chômeurs secourus ou demandeurs d'emplois inscrits dans les offices de placement).

Le décret du 23 février 1935 et l'arrêté du 6 mars suivant font de l'embauche préférentielle des chômeurs un usage absolu pour le recrutement de la main d'œuvre sur les chantiers forestiers. Seuls des chômeurs inscrits peuvent y être embauchés, les offres d'emploi étant servies en commençant par les français chargés de famille à défaut les célibataires et ensuite seulement les étrangers peuvent être admis sur les chantiers. Des méthodes analogues seront d'ailleurs appliquées, par la suite, pour la réfection du réseau routier qui sera entrepris par application d'un décret du 4 octobre 1935.

A partir du mois d'avril 1935, l'exécution du programme est entrée dans sa phase active. Sa mise en application a très vite démontré que, pour assurer à l'effort entrepris un maximum d'efficacité et de rendement, il était indispensable que les modalités de réalisation des projets soient suivies de très près afin d'en hâter le rythme dans toute la mesure du possible.

Les décrets-lois des 8 et 28 août 1935⁸, portant réorganisation de la Caisse de crédit aux départements et aux communes, facilitent la réalisation d'emprunts destinés au financement de grands travaux. Un décret du 30 octobre 1935 institue un nouveau mode de financement des marchés de l'état et des collectivités publiques qui a pour but de permettre l'exécution totale du programme pour le 31 décembre 1938 tout en permettant de différer les paiements jusqu'au 31 décembre 1940.

A la fin de l'année 1935, un rapport du président de la Caisse de crédit aux départements et aux communes indique l'existence de 698 projets approuvés constituant un ensemble de 543 millions de francs de travaux d'édilité ou d'intérêt communal et départemental 12.000 travailleurs y sont ainsi occupés. Si l'on ajoute les travailleurs employés sur d'autres chantiers, ceux qui produisent des fournitures ou ceux qui s'activent dans les services nécessaires à l'exécution des travaux proprement dits, on évalue à 100.000 ouvriers le nombre de ceux à qui le programme apporte du travail.

Un décret-loi du 7 septembre 1936 donne la gestion du fonds commun de travail⁹ à la Caisse de crédit, aux départements et aux communes car, entre le 15 mai 1934 et le 7 septembre 1936, la vie du fonds commun de travail a été troublée par une véritable crise de croissance qui se place entre les mois de juillet et d'octobre 1935. En 1936, environ 4.000 millions de francs de travaux sont engagés (travaux terminés ou en état d'exécution).

Enfin un décret du 18 août 1936, pris en application de la loi promulguée le même jour, charge un comité de coordination, constitué à la présidence du conseil, d'étudier les règles générales relatives à la préparation des

⁸ Archives nationales:F/60/973.

⁹ Le fonds commun de travail est l'organe de financement du Plan de grands travaux destinés à lutter contre le chômage, il a été institué par un décret-loi du 15 mai 1934.

plans de travaux établis par les administrations et collectivités publiques et d'en suivre l'exécution.

Le 7 septembre suivant, un autre décret transfère, par application de la même loi, au conseil d'administration de la Caisse de crédit aux départements et aux communes la gestion de fonds prélevés sur les caisses d'assurances sociales par application du décret-loi du 15 mai 1934 portant réalisation d'un plan de grands travaux contre le chômage au moyen des disponibilités des Caisses d'assurances sociales.

Entre 1936 et 1937 tous les travaux prévus, dont l'exécution ne se heurte pas à des impossibilités d'ordre technique ou financier, sont mis en chantier. Sont retenus en priorité les projets immédiatement exécutables dans les régions de chômage intense mais en s'efforçant néanmoins de financer des travaux répartis sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement propres à utiliser les chômeurs industriels. On constate donc une volonté de décentraliser les efforts pour résorber le chômage et de disperser les projets sur toute l'étendue du territoire.

Après 1937 on ne trouve plus que des indications très fragmentaires sur certains travaux preuve qu'il n'y a plus de politique d'ensemble dans le domaine du travail. Toutefois les différentes mesures prises entre 1934 et 1937 témoignent du rôle important qu'A. Marquet a pu jouer pour tenter d'apporter des solutions à la crise et pour résoudre le grave problème économique et social qu'est le chômage. Il saura utiliser au mieux à Bordeaux les nombreux textes qu'il a su faire voter lors de son passage au gouvernement en 1934.

CHAPITRE 3

J. D'WELLES UN ARCHITECTE TALENTUEUX AU SERVICE DE LA VILLE DE BORDEAUX.

I) LE PROGRAMME DES GRANDS TRAVAUX.

- 1) L'architecte en chef entame sur le terrain l'action initiée par le maire.
- 2) Les premiers travaux envisagés.
- 3) Les méthodes de travail.

II) J. D'WELLES : LA CONNAISSANCE DE LA PERSONNE POUR MIEUX COMPRENDRE SON ACTION.

- 1) L'officier de réserve et l'esprit de caste.
- 2) Un goût certain pour les honneurs.
- 3) Les relations avec la presse.

III) UN RÉEL INTÉRÊT POUR L'ITALIE ET POURTANT UNE GUERRE QUI S'ANNONCE.

- 1) L'admiration et l'amitié pour la patrie des arts mais aussi celle du fascisme.
- 2) La veille de la guerre.

CHAPITRE 3

J. D'WELLES UN ARCHITECTE TALENTUEUX AU SERVICE DE LA VILLE DE BORDEAUX.

Avec le deuxième mandat d'A. Marquet s'ouvre pour l'architecte en chef de la ville la partie la plus prestigieuse de sa carrière. En effet, ses réalisations locales contribuent à moderniser la capitale de l'Aquitaine, d'autre part il dirige avec efficacité le Service technique d'architecture de la mairie, il constitue avec le premier magistrat de la cité une équipe dont le dynamisme va contribuer à changer Bordeaux, enfin ses travaux et son action lui vaudront une incontestable reconnaissance nationale et internationale. Pendant cette période il continue d'entretenir une correspondance très riche avec des personnalités de tous horizons, dont la lecture permet de se rendre compte des préoccupations de l'époque tant sur le plan purement architectural qu'au niveau socio-politique.

I) LE PROGRAMME DES GRANDS TRAVAUX.

1) L'architecte en chef entame sur le terrain l'action initiée par le maire.

Les années 30 sont marquées bien évidemment par la volonté municipale de réaliser tout un ensemble de grands travaux indispensables pour équiper Bordeaux de nouvelles installations qui lui font cruellement défaut. Ces constructions doivent en principe largement contribuer à résoudre le problème du chômage au niveau local.

C'est dans cet esprit que, dès le 22 janvier 1930, J. d'Welles envoie une lettre¹ aux différents architectes auxquels il pense confier les divers chantiers qui vont être entrepris dans la Cité. Ce courrier très détaillé les renseigne sur le programme adopté par le Conseil municipal. Il fixe également une date limite de communication des dossiers, établie au 15 mai de la même année. Il est également indiqué que les dossiers en question comprendront :

-les plans, coupes, élévations et les perspectives des bâtiments indispensables à la parfaite définition de l'œuvre et établis à l'échelle minimum de 0,01 mètre.

-le devis descriptif et estimatif de chaque lot d'ouvrages détaillé par article.

Il ajoute qu'après l'approbation par l'autorité supérieure et en vue des adjudications, ils auront à dresser les plans d'exécution à l'échelle voulue et à compléter chaque dossier par le cahier des charges particulières de chaque lot d'ouvrages et, s'il y a lieu, leurs devis dans la limite du total déjà indiqué, le cahier des charges générales restera celui des travaux exécutés pour la Ville de Bordeaux extrait du registre des arrêtés du maire.

¹ I. M 114, année 1930. Archives municipales de Bordeaux.

Les honoraires alloués aux architectes de la Ville seront ceux que prévoit l'avis du conseil général des bâtiments civils du 3 mai 1928 (ministère de l'instruction publique et des Beaux-arts). Mais à cause du caractère municipal de l'œuvre à accomplir, et en raison des concours divers que les services administratifs et techniques de la ville seront appelés à vous fournir, je vous demande, en votre qualité de citoyens bordelais, de consentir à la ville une remise de 20% sur ce tarif. Ceci correspond à 5,20% pour 200.000 francs, 4,66% pour 500.000 francs, 4,36% pour un million et 4,18% pour deux millions de travaux.

Pour réaliser une certaine unité de conception, de méthode de présentation, de procédures diverses, les dossiers et projets seront soumis à l'examen de l'administration municipale et de ses représentants administratifs et techniques. Messieurs l'architecte en chef de la ville, l'ingénieur en chef de la ville, l'ingénieur du contrôle de l'électricité vous fourniront les directives de l'administration et seront chargés du contrôle général des travaux".

J. d'Welles émet déjà certains points de vue sur l'allure que pourra avoir la Cité à l'issue de ces travaux.² Il précise que l'administration municipale n'a introduit aucun changement à son règlement de voirie dont les articles 75 et 78 définissent la hauteur des maisons. Il rejette l'éventualité d'une modification éventuelle de la façade des échoppes qui constituent une grande partie de l'habitat populaire de la ville. Il rappelle qu'une commission extra-municipale du logement a nommé une sous-commission destinée à étudier le moyen d'aider financièrement les propriétaires "de maisons à rez-de-chaussée dites échoppes et très nombreuses à Bordeaux à élever leur maison de un étage ou bien à aménager leurs greniers en logements". Pour sa part, il a refusé de faire partie de cette sous-commission et il estime ces idées "infécondes".

Il condamne aussi catégoriquement tout projet de gratte-ciel dans la ville en ces termes : "si je crois que le nombre d'étages de nos maisons peut encore parfois être augmenté, je pense que l'entreprise d'un gratte-ciel à Bordeaux est chimérique et je ne perdrai pas une minute à l'envisager ni à l'encourager (. . .) Le gratte-ciel ne correspond pas à notre situation économique actuelle ni à nos habitudes de loyer, il est cher, il exige d'engager les doubles frais d'une carcasse métallique coûteuse d'abord et ensuite à l'intérieur ceux des appartements. Un gratte-ciel, planté isolé dans une vieille ville est un non-sens du point de vue de la circulation, à moins que plus cher et plus moderne encore, il n'absorbe et ne gare à son rez-de-chaussée ou à ses étages, toutes les voitures de sa clientèle. Un gratte-ciel est une impossibilité économique à Bordeaux du point de vue de son exploitation. On ne trouvera pas de locataires pour payer le prix d'un bain chaud au 40^e étage. Le gratte-ciel a contre lui, partout où ne sévit pas un besoin de concentration intense, ce fait mécanique que, pour la construction en série comme pour l'exploitation en masse le roulage est plus économique que le montage vertical, le camion que le monte-charge, la gravité de l'eau que le pompage etc. . . etc." On ne peut décidément être plus clair.

Pour prévenir toute éventuelle critique au sujet de la future Régie municipale du gaz et de l'électricité, il précise que l'immeuble sera, certes, élevé, la partie la plus haute "atteindra environ 60 mètres, au-dessus d'un trottoir d'une rue étroite dont le niveau est plutôt bas "mais que de toutes façons cette tour "doit être une réclame pour l'éclairage. . . et pour ses constructeurs".

Bordeaux éveille tout de suite l'intérêt de la presse nationale puisque dès le 24 mars 1930, le journal parisien *Le monde illustré* demande à J. d'Welles des documents sur la Cité universitaire. Ce dernier estime qu'il est beaucoup trop tôt pour donner des informations approfondies, aussi se contente-t-il de ne livrer que les seules certitudes qu'il ait à cette date. "La Ville concèdera à l'Office public d'HBM la propriété d'un terrain de 11.074 m², emplacement d'un ancien

² Courrier du 3 mars 1930 adressé par J. d'Welles au président de l'office général du bâtiment et des travaux publics 9, avenue Victoria Paris IV^eme.

réservoir d'eau, à charge pour lui de construire une cité universitaire. L'office construira cette cité au moyen d'emprunts à l'État et de subventions fournies par lui, selon le mode employé pour les HBM. L'Université louera à l'Office l'ensemble de cette cité et le prix de cette location devra couvrir toutes les charges d'emprunt. Cette cité contiendra 200 chambres d'étudiants". Ne pouvant en dire davantage mais ne perdant jamais une occasion de se faire connaître un peu plus, il propose au journal des photos du "Mémorial" qui, lui, est une oeuvre totalement réalisée "dont l'architecture très sobre a reçu de très importantes marques d'approbation".

Parallèlement, J. d'Welles profitant du fait d'avoir gardé beaucoup de relations avec d'autres architectes et plusieurs anciens camarades de l'École centrale, va adresser plusieurs courriers aux uns et aux autres de manière à obtenir un maximum d'informations sur tout le côté technique des différents projets de constructions.

Ainsi, à propos des piscines se pose-t-il plusieurs questions ce qui le pousse à les soumettre à M. Chalumeau.³ Il se demande en particulier si les architectes ont été chargés d'étudier les plans par la Compagnie des constructions civiles, s'ils ont travaillé pour cette Compagnie responsable ou si, au contraire, ils ont été chargés d'établir les plans par la Ville de Paris, s'ils ont surveillé la construction pour la Compagnie. Il l'interroge aussi pour savoir si dans les autres piscines construites pour la Ville de Paris le parti technique industriel a dû être fixé avant de choisir le parti architectonique du bâtiment. Il s'enquiert enfin du prix de revient de l'ensemble par unité cabine.

De même, l'architecte en chef n'hésite pas à se déplacer dans d'autres villes de France pour voir de près certaines réalisations de manière à s'inspirer de ces différents exemples. Sachant que la Cité universitaire de Caen est la seule Cité de province ouverte à des étudiants, il obtient d'abord des indications précieuses sur la manière dont elle a été mise sur pied financièrement et administrativement, puis il se rend sur place. Il visite aussi, avec le recteur de la Faculté de Bordeaux, la Cité universitaire de Paris, avec le désir de prendre tous les renseignements utiles, d'étudier les plans et les bâtiments, de se documenter sur l'exploitation, enfin de ramener de Paris et de Caen "les fruits de l'expérience de l'Office départemental d'HBM, de l'Université et des exploitants"⁴ pour ne citer que ceux-là.

Il visite lors de ces voyages des piscines, des installations de chauffage d'écoles, donc tout ce qui peut enrichir ses connaissances pratiques.

En 1931, découvrant sur un journal technique que M. Meysson, architecte en chef de la ville de Lyon, vient de commencer à diriger les travaux de construction de la Bourse du travail de cette ville, il lui demande aussitôt les plans de son oeuvre et "la liste de toutes les branches d'activité de la Bourse "qu'il a pensé à abriter."⁵

³ M. Chalumeau, ingénieur ECP, 237 rue Lafayette à Paris, sujet : construction de la piscine de la rue Blomet à Paris, architectes Messieurs Bassompierre, de Rutte et Sirvin.

⁴ 16 octobre 1930, lettre de J. d'Welles à l'administrateur délégué de l'office départemental d'HBM du département du Calvados, préfecture de Caen. Déplacements de J. d'Welles à Paris et à Caen le jeudi 23 et le vendredi 24 octobre 1930.

⁵ 16 mars 1931 lettre de J. d'Welles à M. Meysson 34 rue Gailleton Lyon.

2) Les premiers travaux envisagés.

Le 17 avril 1930, J. d'Welles envoie les projets de programmes particuliers aux différents architectes chargés par le maire de l'établissement des plans et des devis des constructions comprises dans le programme des grands travaux. Ils concernent :

- l'aménagement de l'Hôtel de l'octroi.
- l'agrandissement de l'école primaire supérieure de garçons rue du Commandant Arnould.
- la piscine municipale
- le groupe scolaire Anatole France.
- l'agrandissement de la caserne des sapeurs pompiers.
- le lycée de jeune filles.

L'architecte en chef a apporté de sa propre initiative quelques modifications. Il a augmenté le crédit de l'annexe de la caserne Ornano pour parer à l'augmentation du nombre de logements de sapeurs pompiers, après avoir appris de la division de la police que 45 sapeurs environ étaient externes.

Il a fixé lui-même, pour correspondre à peu près à la dépense envisagée, le nombre de cabines de bains et de douches de la piscine et ses dimensions d'après les exemples parisiens.

Il a introduit dans le programme du Lycée de jeunes filles les réserves de l'adjoint au maire délégué à l'instruction publique. N'étant pas en possession de renseignements suffisants sur les locaux demandés par l'inspection académique pour le groupe scolaire A. France, il a lui-même rédigé un programme avec l'indication pour l'architecte que ces renseignements lui seraient donnés directement par cette division.

Des programmes complémentaires seront envoyés :

- pour les bains -douches et crèches.
- pour certaines écoles quand les terrains seront définitivement connus.
- pour l'école supérieure de filles.
- et pour l'école pratique de filles quand les programmes des directrices seront fournis.

J. d'Welles est aussi d'avis d'établir un programme de transfert de la police en prévoyant que tous les services actuellement logés dans le bâtiment de la rue du maréchal Joffre qui ne peuvent être expulsés soient cantonnés et aménagés dans une tranche de ce bâtiment avec entrée et escalier particuliers à ces services.

Quant à la salle des fêtes du Cours Victor Hugo il est d'avis que son cas soit étudié après démolition de la partie du marché qu'elle doit remplacer. L'utilisation prévue de cette ossature la rend pour toujours inutilisable autrement et risque d'être disgracieuse en perspective le toit métallique actuel dominant la salle construite suivant un autre style.

Le 17 mai J. d'Welles est en mesure de fournir la liste des travaux et des architectes à qui ils ont été confiés.

- Salle des fêtes populaires : M. Jourde.
- Dispensaire de La Bastide et crèche de La Bastide : M. Drouyn qui sera remplacé le 30 juin par M. Touzin.
- Groupe douche et crèche à Bacalan Place Buscaillet : M. Ferret.
- Lycée de jeunes filles : Messieurs Alaux et Gilet.
- École primaire supérieure de garçons : M. Périer.
- École primaire supérieure de filles rue de Cheverus : à défaut de M. Condis, M. Bac ou M. Raoul Saulnier pourraient être pris comme architectes.
- École primaire A. France : M. Gervais.
- École mixte Bastide-Passerelle (dite aussi de la Souys) : M. Mothe.
- École mixte Martin-Videau, architecte proposé : M. Monginoux.
- École maternelle rue des Menuts : M. Barthe.

- Hôtel des sociétés savantes : Messieurs Tussau et Canouet.
- Logements pour sapeurs- pompiers : M. Garros.
- Piscine, architecte non encore déterminé.

A la liste de ces multiples futures réalisations il faut ajouter en août 1930 la présentation par J. d'Welles lui-même du 2^{ème} avant-projet de Bourse du Travail. (* ill. n°1.)

A partir de 1932, le bureau de l'architecte en chef exposera souvent les photographies des grands travaux projetés par la ville pour que ses visiteurs puissent se rendre compte de l'ampleur du programme et de l'avancée des chantiers.

Cette pièce est d'ailleurs l'objet de tous les soins de son occupant qui veille à en améliorer, chaque fois qu'il le peut, la décoration car il estime que c'est une manière pour lui d'afficher son sens de l'esthétique. Ainsi, écrit-il au maire le 24 mai 1932 pour lui demander l'autorisation de procéder à un aménagement de la dite pièce. "J'ai fait réserver, comme demeurant la propriété de la ville, parmi les matériaux provenant de la démolition des immeubles du domaine de la Maison communale d'éducation physique une cheminée de marbre d'époque Louis XVI, avec pilastres portant de simples cannelures, bandeau à canaux également avec petit motif central sculpté. Cette cheminée est simple mais fort jolie.

J'ai l'honneur de vous demander de m'autoriser à faire placer cette cheminée à l'Hôtel de ville, dans la pièce que j'occupe au Service technique d'architecture, afin d'améliorer l'aspect de mon bureau en remplacement de l'affreuse cheminée à consoles de couleur brun chocolat qui n'est pas de nature à faire croire au bon goût de l'occupant de ce bureau".

3) Les méthodes de travail.

A partir de 1930 J. d'Welles installe à côté du Service technique d'architecture, mais très étroitement lié à lui, un atelier où il accueille de jeunes architectes comme ce sera le cas par la suite de Paul Vollette. Il reconnaîtra rapidement son talent, son dévouement et plus tard, pendant la guerre, il fera tout son possible pour le faire revenir d'Allemagne. tous ceux qui sont là travaillent à présenter le plus clairement possible les grands projets architecturaux au maire qui ne veut rien accepter qu'il n'ait vu et discuté auparavant. Bien que la correspondance de J. d'Welles ne donne pas la date précise de la création du Comité des architectes-conseils, un courrier du 12 juin 1930 y fait allusion preuve qu'à cette date il semble déjà fonctionner.⁶

En effet, le maire de Bordeaux demande à l'architecte en chef de la ville de soumettre au Comité d'architectes-conseils, constitué par ce dernier épaulé par J. Debat-Ponsan et R. Expert, le projet d'immeuble des services centraux de la Régie municipale du gaz et de l'électricité établi par l'architecte R. Jourde. Cet épisode permet de se rendre compte de la manière dont fonctionne la relation entre les trois hommes et le rôle que joue J. d'Welles.

Il adresse à ses deux confrères un exemplaire du projet comprenant : un jeu de plans, un cahier des charges et une description avec évaluation. Il leur demande un examen rapide de ces documents Il souhaite qu'ils formulent des observations sur le projet dans une notice qu'ils devront lui adjoindre. Le dossier devra ensuite revenir à Bordeaux assorti des deux avis des architectes. J. d'Welles rédigera alors lui-même une notice semblable dont il leur fera part. Ces études individuelles serviront de base à un rapport commun des trois architectes. Ce rapport émettra un avis du premier degré c'est à dire que, si le projet est retenu pour l'emprunt, modifié ou non à la suite de cet avis, le Comité d'architectes-conseils sera appelé à examiner de nouveau

⁶ A partir de juin 1930 J. d'Welles va entretenir d'étroites relations épistolaires avec Jacques Debat-Ponsan architecte 55 avenue Victor Hugo Paris XVIème et Roger Expert lui aussi architecte 92 avenue de Villiers Paris XVIIème .

le projet définitif d'exécution avant toute adjudication de travaux et à émettre un nouvel avis à son sujet.

L'avis du premier degré qui est demandé doit négliger de s'occuper du cahier des charges : c'est une question administrative qui regarde plus particulièrement J. d'Welles qui signalera lui-même à l'administration municipale le mode impossible d'adjudication à forfait prévu, la clause d'arbitrage contraire aux règles de la profession d'architecte, la ristourne de l'entreprise pour plans et devis etc. . . toutes clauses que l'administration ne pourra pas accepter.

Le Comité doit donc s'occuper d'abord du devis d'une manière générale, son imprécision interdit des investigations précises, le temps dont il dispose, des investigations multiples. Par conséquent l'avis du comité doit s'attacher principalement à déterminer si le prix de construction au m² de plancher est raisonnable ou non, si les précisions sont suffisantes et nécessaires en qualité et en quantité.

Enfin, cet examen doit porter d'abord sur les parties de plans et de façades, la logique de la distribution et le caractère de l'œuvre. Ensuite sur le parti de construction et les matériaux prévus et leurs rapports avec l'habitabilité, le confort, la sonorité, les commodités, l'exploitation, l'entretien etc.

R. Expert et J. Debat-Ponsan doivent ajouter à ces divers chefs d'avis tous ceux qui leur paraissent utiles de manière à formuler des observations aussi complètes et assurées que possible. J. d'Welles n'exclut pas non plus l'éventualité d'une réunion à Bordeaux sur les lieux ainsi qu'un entretien avec le directeur de la Régie.

Un courrier de J. d'Welles à J. Debat-Ponsan en date du 2 février 1931 fournit quelques renseignements supplémentaires sur l'organisation du travail entre les trois architectes.

Chaque membre du Comité reçoit un certain nombre de dossiers, plans et devis des projets dressés par les divers architectes et correspondant au programme des grands travaux de la ville de Bordeaux. Après consultation de cette documentation, chacun se met en liaison avec l'auteur de chaque étude afin de l'orienter suivant les conceptions du Comité, puis chacun, à nouveau, rédige pour le comité une note sur chaque projet lui donnant satisfaction. L'opinion unanime des trois membres, établie après examen des conclusions et du projet, sera exposée en rapport définitif écrit par les soins de chacun et contresigné par les autres membres du comité. Ce document sera présenté au maire avec le projet de l'architecte. Chaque membre fait alors le même ouvrage pour une tranche équivalente de dossiers.

L'architecte en chef examine scrupuleusement les dossiers qui lui sont communiqués. Il essaie toujours de les rendre intelligibles pour être compris de tous, il se laisse également le droit d'introduire certaines réserves en particulier il cherche souvent à comprimer les dépenses car il juge parfois les prix trop élevés. Il témoigne aussi d'un réel sens pratique s'assurant par exemple du meilleur éclairage possible, de l'aération pour les dispensaires et les crèches.

Il est également très ferme vis à vis de ses confrères, précisant que les architectes n'ont pas à modifier les projets sans l'en avertir. Il entend donc rester le chef comme la mairie lui en a donné l'ordre.

En outre, il a le souci, tout en modernisant, de respecter l'unité architecturale du centre. Ainsi le 21 juillet 1930, (* ill. n°2) quand il s'agit de remplacer 12 kiosques à journaux dans la ville, il précise tout de suite que "les kiosques 4, 5 et 6 des allées de Tourny devront être plutôt exécutés en fer et glace qu'en ciment afin d'être moins apparents à l'œil et plus discrets".

Il témoigne également d'un réel intérêt pour tout détail qui rend le travail plus soigné. Il parcourt la ville et se rend compte sur place de ce qui ne va pas de manière à se plaindre aux responsables et à essayer d'obtenir gain de cause. Ainsi n'hésite-t-il pas à réclamer de toute urgence à un

mosaïste le travail demandé pour les kiosque à journaux à savoir la répétition des bandelettes sur les deux petits panneaux de côté.⁷

Le maire, pour sa part, continue à s'inspirer des exemples extérieurs et en particulier de Paris. Il n'est pas insensible au prestige de la capitale qui est pour lui synonyme de bon goût. Ainsi, ayant pu admirer le kiosque à journaux avec vitrines nouvellement établi à l'angle de la rue Royale et du boulevard de la Madeleine, A. Marquet prie immédiatement J. d'Welles de se renseigner sur son auteur, ses caractéristiques, son prix de revient, le prix de la location du local et de la publicité etc. . .

D'autre part, le premier magistrat de la Cité entend bien donner son avis sur certaines réalisations surtout si elles doivent accueillir du public. Ainsi au sujet de la future Régie municipale du gaz et de l'électricité l'architecte en chef écrit : M. Marquet "m'a fait comprendre que ses deux idées principales et les directives qu'il avait données étaient :

- que le bâtiment fut avant toute chose destiné à sa fonction, entièrement et spécialement adapté à elle.

- que le public défilant aux bureaux et guichets de la Régie dans ce nouvel immeuble fut d'abord guidé jusqu'à la porte d'assez loin mais surtout saisi dès l'entrée, par une éclatante publicité en faveur de l'usage du gaz et de l'électricité.

En 1931, on apprend qu'il est question d'une réorganisation du Service technique d'architecture de la Ville qui sera décidée et mise en route presque certainement avant le 10 février⁸. Des places de métreurs-projeteurs et une d'architecte-inspecteur sont disponibles. Leurs émoluments de départ varient de 14. 400 francs pour les premiers à 19 000 francs pour les seconds. Ces postes ne peuvent être accordés qu'après le passage d'un concours, seul le maire pourrait en décider autrement pour une raison grave.

Toutefois J. d'Welles met en garde les éventuels candidats. Certes l'administration municipale offre des avantages : la sécurité, les heures fixes et limitées de travail, les congés payés, la retraite, les allocations pour charges d'enfants, mais on ne peut dissimuler qu'ils sont inférieurs à ceux que l'on peut trouver dans le bâtiment. Enfin la liberté et l'avenir y sont aussi limités même si l'avenir y est plus régulièrement assuré. L'architecte en chef lui-même a toujours fait preuve d'une grande intégrité puisque, souvent sollicité, il a toujours refusé la moindre consultation, fût-ce à titre amical.

D'autre part, l'architecte en chef a l'œil sur un certain type de personnel de ce service dont il n'hésite pas d'ailleurs à se plaindre au maire lui-même.⁹ En effet il constate "que le service des garçons de bureaux de la division des travaux publics 2^e section et du service technique d'architecture est assuré d'une manière de plus en plus dérisoire". Il demande que le bureau du personnel vérifie les feuilles de présence de deux des garçons de bureaux. On pourra alors constater que ces messieurs "pour cause de maladies, de congés, de permissions etc. . . sont absents environ 4 à 5 mois sur 12". Il juge cet exemple désastreux pour le reste du personnel.

⁷ 29 octobre 1930, lettre de J. d'Welles à M. Foscatto 208 rue François de Sourdis à Bordeaux. Objet : non exécution du travail prévu au paragraphe 3 de la lettre de J. d'Welles en date du 9 avril 1930.

⁸ I M 115, année 1931, courrier de J. d'Welles à M. G. Bouillon 161 rue du Chevaleret Paris XIII^eme. Celui-ci postule pour une place au service d'architecture de la ville de Bordeaux.

⁹ Lettre du 26 mars 1931 de J. d'Welles à A. Marquet.

Il faut aussi constater que la situation du bâtiment à Bordeaux a tendance à nettement s'aggraver en 1934 ce qui oblige le maire à ne plus créer de nouvelles places de fonctionnaires dans le bureau de dessin de J. d'Welles.¹⁰

En janvier 1937, un rapport de l'architecte en chef à l'adjoint au maire délégué pour les travaux publics-architecture- permet de faire le point sur la situation exacte de ce service dont la charge a tendance à s'alourdir.

"Le Service technique d'architecture a été successivement : uniquement service d'entretien, puis service d'entretien et de travaux neufs (constructions scolaires, emprunt 1915) avec deux sections distinctes et indépendantes, puis, de nouveau à l'extinction des travaux neufs, uniquement service d'entretien.

Après la nomination de M. d'Welles, à qui fut subordonné le chef du service de l'entretien, le service commença à s'occuper également de travaux neufs. Depuis, sans augmentation sensible d'effectifs, grâce à un rendement très accru, et au renouvellement du personnel, ce service a pu passer annuellement de 1. 800. 000 francs de travaux d'entretien à 13 millions de travaux exécutés par lui seul en une année, plus environ 5 millions de travaux exécutés par des architectes extérieurs contrôlés. La valeur des rapports, projets, travaux etc. . . fournis s'est accrue en proportion :

-comme il reste possible, et qu'il est avantageux, à plusieurs points de vue de confier des travaux de construction d'immeubles neufs à des architectes bordelais patentés, sous le contrôle du Service technique d'architecture,

-comme il n'est pas indiqué de doubler l'effectif du service comme en 1905,

-comme il est difficile de discriminer les travaux neufs des travaux d'entretien dans certains cas,

-comme il convient d'utiliser le temps et les capacités du personnel au maximum en les subordonnant à un chef unique,

je suis d'avis de conserver l'unité du service technique d'architecture tel qu'il existe actuellement sous la direction de l'architecte en chef, chef du service de l'entretien.

A ce seul titre, d'accord avec M. l'adjoint, il doit déterminer l'importance de l'entretien annuel des propriétés communales et demander le crédit correspondant, poursuivre avec ses techniciens la révision de la série des prix, contrôler son interprétation dans les devis et les comptes, donner ses directives aux inspecteurs, contrôler leurs travaux importants.

Si l'importance des travaux neufs exécutés par le Service technique d'architecture continue à augmenter au même rythme, le volume des travaux d'entretien croissant avec le nombre des immeubles communaux, si les travaux continuent à être exigibles d'urgence, en maintenant l'organisation actuelle, une 4ème section d'inspection devra être créée en partie avec des éléments pris aux sections actuelles qui, en conséquence, seront renforcées et réorganisées.

Cette section, dont le service d'entretien sera dénommée Section d'études. Elle sera spécialisée dans l'étude des devis d'avant-projets et de projets, de vérification de calculs, et prendra en mains la révision de la série. Monsieur l'architecte en chef, dont elle dépendra directement, pourra lui déléguer même sa mission de contrôle de l'entretien.

Pour être efficace, ce contrôle devra disposer de moyens de transport mis à sa disposition à des dates inopinées. Avant la formation de la Section d'études, dans l'organisation actuelle, soit pour les travaux de détail, soit pour présider à ma place la commission de rédaction de la série nouvelle ou de révision des prix, soit pour préparer et collationner les propositions générales de travaux d'entretien pour l'exercice futur, soit pour me remplacer pendant mon congé, il convient de nommer un inspecteur principal, c'est pour ce poste que, en raison de ses titres, j'ai pensé à M. Léon.

¹⁰ 9 mars 1934, lettre de J. d'Welles à Madame Thierry, Hôtel Château des falaises à Biarritz.

Dans l'organisation future, après la création de la Section d'études, cet inspecteur principal sera chef de cette section".

Le 28 janvier 1938 J. d'Welles va encore plus loin en adressant à l'adjoint au maire délégué pour les travaux publics (architecture) et, à la demande de ce dernier, un long texte qu'il a rédigé en vue de réorganiser, une fois de plus, le Service d'architecture. Cette tâche tient compte des inquiétudes d'A. Marquet et de son désir d'organiser un service de contrôle cohérent. Ce document prouve également que des problèmes graves existent et que, de toute urgence, il y a lieu de leur trouver des solutions.

"1) Devis.

Les devis sont établis, suivant leur importance, par les surveillants, par les métreurs-projeteurs ou par les inspecteurs. Le travail est réparti soit par l'architecte en chef, soit par l'inspecteur.

Ces devis sont établis par les agents exclusivement quand les travaux sont nomenclaturés à la Série. Ceux-ci demandent leur avis, des propositions ou des prix aux divers entrepreneurs de l'entretien quand les travaux sont hors série. Il ne peut pas en être autrement. Les reproches qui sont faits à ce sujet au Service technique veulent ignorer l'instabilité actuelle des prix, l'inexistence des cours et la diversité infinie des ouvrages.

La révision des marchés en 1937 a empêché le Service technique d'architecture de continuer l'élaboration de la Série de la ville. Cette rédaction va être reprise de manière que cette Série soit entièrement nouvelle pour l'adjudication de l'entretien 1939.

Ainsi, les devis et les règlements donneront lieu au minimum d'interprétation, de discussion et d'arbitraire. Le devis qui permet une ouverture de crédit ne fait courir qu'un seul risque à l'administration, celui d'ouvrir un crédit trop important qui risque d'être absorbé par des travaux autres que les travaux indispensables strictement nécessaires et suffisants, mais non pas à un dommage ou à un dol dont l'administration ait à souffrir.

D'autre part, l'appréciation du nécessaire et du suffisant est toute personnelle. Néanmoins, l'administration peut l'orienter soit dans le sens de la limitation de la dépense avec entretien d'attente, soit dans le sens de l'économie mais en dépensant ce qu'il faut pour un entretien utile et durable, soit dans le sens de l'entretien permanent à l'état de neuf qui exigerait une remise initiale en état complet avec crédit de plusieurs millions et d'importants crédits annuels et une discipline d'entretien rigoureuse des usagers.

Au point de vue devis, je ne vois d'amélioration possible de l'état de chose existant que :

- dans l'élaboration de la Série,
- dans la définition par l'administration de l'entretien pour l'exercice en cours,
- dans la préparation pour un avenir d'aisance monétaire de l'entretien permanent à l'état de neuf.

2) Ordres d'exécution, commencement des travaux, délais, dépôt de mémoires. . .

Une réglementation sévère à ces divers sujets ne correspond pas à l'infinie variété des cas : entrepreneurs possédant ou non le téléphone et des moyens de transports rapides, heures où un travail peut ou ne peut pas se faire dans un local occupé, intempéries, incertitude sur la succession des diverses entreprises etc. . . etc. . .

En fait, au sujet du dépôt des mémoires par exemple, j'ai introduit dans le cahier des charges la prévision de sanctions que l'administration m'a demandé d'édulcorer et parfois les sanctions que j'ai proposées n'ont pas été appliquées.

Je suis sceptique sur l'efficacité de textes : sévères, les sanctions ne seront pas appliquées car le dommage ne correspondra pas à la pénalité, douces, elles seront inefficaces.

3) Règlement des mémoires.

Le règlement des mémoires est effectué :

-par le surveillant qui doit commander, définir, suivre, contrôler, mesurer, reconnaître les travaux en quantité et en qualité.

-par le métreur qui décide des prix à appliquer aux travaux.

Il est sanctionné par le contrôle et la signature du chef de service : inspecteurs (entretien), architecte en chef (travaux neufs).

Ainsi, l'administration a voulu éluder une corruption totale, une reconnaissance de travaux non exécutés par exemple avec une attribution de prix abusive. Ce sont les seuls risques de dol que court l'administration.

Je repousse l'idée d'installer un nouveau contrôle. . . parce que, du fait de son existence, les contrôles inférieurs se désintéresseront du leur, leur responsabilité sera atténuée et parce que ce contrôleur ne vaudra rien s'il n'est technicien et omniprésent sur les chantiers c'est à dire d'une compétence et d'un grade très élevés. . . Pourquoi ne pas le contrôler d'ailleurs à son tour ? Où s'arrêter dans une telle voie ?

Enfin, ne peut proposer le règlement d'un travail que celui qui a défini et surveillé ce travail. Je repousse l'idée d'enlever au surveillant le règlement du mémoire de l'entreprise. Il n'existe pas d'exemple d'une organisation différente.

A mon avis, il faut rendre effectives les responsabilités, renforcer les contrôles existants, donner aux contrôleurs les moyens de contrôle.

Je propose donc :

A) de rappeler au personnel ses devoirs et ses responsabilités,

B) de renforcer les contrôles en exigeant :

1) que la tenue des carnets d'attachement soit exigée des surveillants avec une grande rigueur et qu'à cet effet :

a) tout règlement porte une référence à une page de ce carnet,

b) que les carnets soient remis tous les mois à M. l'inspecteur principal du Service technique d'architecture qui vérifiera leur tenue et proposera une note de tenue pour chaque carnet avec ses observations.

2) que le rôle du métreur soit élargi et qu'il s'étende à la vérification sur les mémoires des quantités et des prix :

a) par référence au carnet d'attachement contre-signé par lui au moment du règlement,

b) par vérification des travaux sur les lieux.

3) que l'inspecteur soit chargé en plus par l'administration

-de contrôler ces règlements par sondages, l'administration lui confiant au hasard, le contrôle total d'un certain nombre de règlements et lui donnant, pour ce faire, un moyen de transport rapide. Ce contrôle peut aussi être confié à l'inspecteur principal.

-de fournir les moyens d'opérer ce contrôle sur l'étendue des trois sections.

Ces moyens, comme il est dit ci-dessus, seraient des moyens de transport pour tournées d'inspection, soit un side-car mis à la disposition du service une matinée par semaine pour chaque inspecteur ou métreur.

4) Sanctions.

Tel est le mécanisme qui peut être perfectionné pour essayer d'empêcher la corruption. Il a une bien faible valeur comparativement à celle des sanctions ou châtements impitoyables et des récompenses que l'administration devrait donner.

A mon avis, l'instruction d'une affaire de corruption doit être poursuivie jusqu'au bout et le corrupteur doit être mis en demeure d'indiquer quel est le bénéficiaire qui lui a été consenti par le coupable et comment il a pu le réaliser.

5) Précautions vis à vis des adjudicataires.

Mais le péril n'est pas seulement intérieur, il est extérieur, l'administration doit aussi supprimer les conditions favorables à l'éclosion des corrupteurs.

-Éliminer impitoyablement de ses marchés les entrepreneurs qui ont avoué avoir corrompu ou avoir tenté de corrompre.

- Limiter à un lot l'adjudication qui peut être prononcée en faveur d'une entreprise.

- Ne pas admettre à l'adjudication d'un lot l'entrepreneur adjudicataire de ce lot l'année précédente, de manière qu'il n'ait pas de contact avec le même agent de l'administration d'une année à l'autre".

Une fois de plus, l'ensemble de ces mesures prouvent que l'architecte en chef de la Ville s'est comporté en véritable responsable du Service technique, conscient de sa tâche. Il propose une reprise en mains de la situation et surtout il montre une nette volonté d'éliminer la corruption qui semble de règle. Il a le soutien du maire qui n'a cessé au cours de ses mandats successifs de faire de l'honnêteté et de la bonne gestion ses chevaux de bataille électorale.

Enfin J. d'Welles se montre extrêmement scrupuleux, il vérifie tout et il a le souci de laisser à la postérité des ouvrages bien faits qui témoigneront de sa conscience professionnelle. Son attitude à l'examen des voies de la Cité Paul Boncour en est, entre autre, la preuve.¹¹ Voici ce qu'il en dit:

(* ill. n°3)

"Les voies de la cité Paul Boncour, devant entrer, d'une part, un jour dans le patrimoine de la ville de Bordeaux et comme j'ai trouvé, d'autre part, le béton de votre forme un peu mou, et le pavage lâche, j'ai conduit ce matin M. Hugon, ingénieur en chef de la Ville, sur votre chantier de la cité pour lui faire juger si le travail est exécuté conformément aux usages de la voirie. Voici les observations que nous avons faites ensemble :

1) Forme de béton.

La forme du béton ouvree depuis trois semaines au moins, qui se trouve sous les pavés que posent actuellement les paveurs est encore molle, à une reprise en face le gazomètre, elle est friable et plus loin sur le front de fabrication, le gravier employé par les ouvriers est, par suite des livraisons actuelles, presque uniquement du sable.

Elle ne présente donc pas, de ce fait, le dosage de ciment n'ayant pas été corsé, une consistance suffisante et sa prise est trop longue.

Quant au dosage, votre contre-maître m'ayant dit qu'à cause de l'emploi de ciment de laitier, irrégulier de valeur, vous lui aviez prescrit de doser à 250 kg. J'ai fait vérifier ce dosage, il n'est que de 200 kg.

Je vous prie donc de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour améliorer la dureté du béton : gravier à plus forte proportion de cailloux, dosage conforme à votre

¹¹ 13 mars 1931, lettre de J. d'Welles à M. Baci. 28 rue Jenny Lepreux à Bordeaux.

marché et corsé si le gravier est trop sableux, rebut du ciment insuffisant de qualité. Le climat ayant été parfaitement favorable à la coulée du béton et la forme terre étant tassée, aucun désordre ne doit apparaître dans le pavage si la forme est régulièrement dosée et coulée.

2) Le pavage.

M. l'ingénieur en chef a trouvé, comme moi, que le pavage, bien que non battu encore, était trop lâche. Il y a des joints de 2c/m qui sont inadmissibles. Les paveurs ont dû en convenir, ils ont avoué que les pavés fournis n'étaient pas mauvais, ils ont d'ailleurs la facilité de rebuter ceux qui sont inemployables, leur mode de travail défectueux provient de leur état à remplir le m2 d'ouvrage.

Je vous prie donc de leur répéter les instructions que j'ai données ce matin pour ce travail et d'exiger d'eux un pavage parfait".

Il conclut en espérant la livraison d'un travail "irréprochable".

Ce document est donc la preuve que l'architecte en chef ne se contente pas de répartir le travail et de passer distraitemment sur les chantiers. Ses qualités d'ingénieur lui permettent d'affiner son jugement et de se livrer en professionnel à une analyse de la situation. De plus, il n'hésite jamais à demander d'autres avis comme le prouve ici la venue de M. Hugon sur les lieux.

D'autre part, il témoigne d'un constant souci d'honnêteté pour le bien de la Ville et pour la réputation de ses services municipaux et du maire lui-même. Ainsi, dans une note confidentielle qu'il adresse à A. Marquet le 31 juillet 1931 il dénonce "la négligence apportée dans la défense des intérêts de la Ville, la légèreté avec laquelle les propositions nouvelles sont faites, la liberté avec laquelle les marchés passés avec les entreprises sont traités dans l'élaboration des devis" il estime que ces problèmes sont bien plus la cause des retards d'exécution que les contrôles administratifs et techniques. La situation est telle selon lui qu'il paraît bon d'en avertir les architectes de la Ville.

Il veille également au choix de matériaux de qualité, c'est ainsi que, dès 1932, il exigera pour les nombreux travaux entrepris par l'administration municipale que soient seulement utilisés "les seuls ciments agréés par la ville de Paris. Il demande d'ailleurs à cette occasion, "un ou plusieurs exemplaires de la nouvelle liste de ces marques de ciments "établis par les services techniques d'architecture de la mairie de la capitale.

A partir du 6 octobre 1932, l'état d'avancement des travaux en cours d'exécution est publié de semaine en semaine par l'architecte en chef de la Ville. C'est un moyen pour lui de prouver aux bordelais que les chantiers progressent, cela satisfait également l'impatience du maire toujours soucieux de mettre l'opinion publique de son côté.

Il faut aussi noter le dévouement indiscutable de l'architecte en chef. Ainsi, le 15 et 16 juin 1933 de très violents orages s'abattent sur Bordeaux et beaucoup de logements sont sinistrés, il se déplace alors personnellement sur tous les chantiers, même en dehors des heures de travail, et n'hésite pas à se montrer très sec avec les entrepreneurs pour qu'ils respectent les délais de remise en état.

D'autre part, quand un problème se pose entre le Comité des architectes -conseils et certains de leurs confrères l'arbitrage d'A. Marquet est alors requis comme en témoigne un courrier adressé par J. d'Welles au maire le 1^o avril 1932. "Parmi les architectes qui travaillent avec le comité d'architectes -conseils de la Ville, tous se rangent avec bonne grâce aux indications que leur fournit le Comité. M. Gervais, cependant, résiste à nos conseils et ne consent pas à se rendre à l'évidence de nos critiques qu'elles lui soient transmises directement par vous (18 mai 1931), soit

expliquées oralement en conférence, soit écrites de nouveau et expédiées directement par le Comité d'architectes-conseils (15 mars 1932)".

Aussi l'architecte en chef demande-t-il l'intervention personnelle du maire pour les plans de l'école des filles du groupe du Cours A. France. Cette démarche montre donc une fois de plus l'implication directe du premier magistrat de la cité dans les grandes réalisations municipales.

J. d'Welles entretient également des rapports étroits avec la presse, n'hésitant pas à se mettre à la disposition de certains journaux locaux comme *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, *La petite Gironde*, *La liberté du Sud-Ouest*, pour fournir à leurs rédacteurs respectifs les détails techniques concernant les créations municipales, lors de l'inauguration de bâtiments ou de la pose de la première pierre de constructions envisagées comme ce fut le cas le 16 avril 1931, au moment où l'office de HLM de la ville de Bordeaux prévoyait d'inaugurer le 19 avril de cette même année une cité de 113 logements à La Bastide sous la présidence de M. Paul Boncour et la pose de la première pierre d'une cité de 88 logements à Carreire.

Toujours dans le même esprit, il écrit à Léandre Vaillat le 1^o août 1931 pour lui parler de la photo du monument aux morts de Bordeaux qui va paraître dans *L'Illustration* le 1^o ou le 11 novembre. Il lui demande, à cette occasion, de "rédiger les quelques lignes explicatives qui accompagneraient la photographie dans le journal", il ajoute "dans le cas où vous me feriez le grand plaisir d'accepter, je vous enverrais des photographies, des extraits de journaux et de rapports pour faciliter votre tâche".

Il veille aussi à ce que son oeuvre soit le mieux présentée possible ainsi, s'indigne-t-il quand il lit, en octobre 1935, dans la page sportive de *La petite Gironde* un article sur le Stadium universitaire qui omet de le citer comme architecte de cette réalisation. Immédiatement, il écrit au rédacteur du journal "je trouve cela assez fort comme oubli surtout dans la légende qui souligne la photographie. . . Aussi je proteste auprès d'un rédacteur sympathique. . . sans aller jusqu'à R. Chapon. . . parce qu'il se rattrapera à l'inauguration". . . ¹²

J. d'Welles a donc un réel sens de la communication qui lui sert toujours à donner la meilleure image possible de sa ville et de son talent d'architecte. A ce niveau il a, sans aucun doute, bénéficié du soutien sans faille du maire. Ce dernier a certainement été sensible à son style, à son aisance, et à la qualité de son réseau relationnel à une époque où avoir des amis ou de la parenté dans la noblesse, qui plus est à Paris faisait, à coup sûr, un certain effet, et encore plus à un homme issu du peuple comme A. Marquet.

II) J. D'WELLES : LA CONNAISSANCE DE LA PERSONNE POUR MIEUX COMPRENDRE SON ACTION.

1) L'officier de réserve et l'esprit de caste.

En 1931, J. d'Welles est chef d'escadron d'artillerie de réserve et il se montre très actif, suivant toutes les périodes militaires imposées, rédigeant, à l'occasion, des travaux comme le rapport de juin 1931 "concernant les abris à prévoir pour la population par la commission urbaine de protection des populations contre les bombardements aériens". Il n'hésite pas d'ailleurs à se plaindre au général Labryère, commandant le groupe de subdivisions n°1, du manque de

¹² 7 octobre 1935, lettre de J. d'Welles à M. Raby rédacteur au journal *La petite Gironde*, 8 rue de Cheverus, Bordeaux.

sérieux de certains officiers puisque ce travail sera remis sans avoir été discuté préalablement avec un officier du génie comme cela avait été prévu.

J' d' Welles est également très attaché à la classe sociale dont il est issu et de nombreux exemples le prouvent. Désireux d'envoyer son fils en Angleterre pendant les vacances d'été, il adresse au secrétaire général de la société des architectes DPLG le 25 avril 1932 une lettre qui en est la parfaite illustration.¹³

"Ayant lu plusieurs fois dans notre bulletin que les Sociétés d'architectes britanniques entretenaient avec notre Société les rapports les plus cordiaux, l'idée m'est venue de vous demander si, par l'entremise d'une de ces Sociétés à Londres, je ne pourrais pas trouver une famille anglaise d'architecte jouissant d'une situation assez considérable qui prendrait mon fils en pension pendant trente ou quarante jours de juillet et d'août prochain.

Mon fils aura, à ce moment, seize ans et sera dans la période où il devra le plus utilement, en vue du bachot de l'an prochain, apprendre la langue anglaise. C'est mon but. Il lui faudrait donc aller dans une famille dans laquelle il puisse vivre et jouer avec des garçons de seize à dix-huit ans susceptibles d'être ses compagnons de sport : tennis (il joue fort bien) équitation, natation principalement.

Naturellement, je paierai pension, ou bien j'échangerai un service analogue en recevant, pour rester avec mes filles aux bains de mer, sur la côte basque, dans un hôtel avec nous, une jeune fille sachant se conduire seule, d'un âge compris entre dix-sept et dix-neuf ans.

Si cette combinaison pouvait se réaliser par l'intermédiaire de nos Sociétés, il conviendrait que les deux familles puissent obtenir des renseignements précis sur leur catégorie sociale et leur genre de vie".

J. d'Welles, en père toujours très attentif, a le souci de donner à ses trois enfants une éducation assez stricte mais toutefois juste et sans sévérité excessive. Il ne transige pas avec la moralité, il veille à ce qu'ils observent une pratique religieuse régulière. A ce propos, dans une autre lettre à un confrère anglais il précise que la famille qui accueillera son fils devra être "d'un milieu social suffisamment distingué", il ajoute que cette dernière devra être de "préférence catholique ou assez attachée à sa religion pour veiller à la moralité et à l'expérience des devoirs religieux de l'enfant".

Il est très vigilant quant à leur progression scolaire et à leurs résultats. Il nourrit des ambitions pour son fils, à juste titre semble-t-il, puisque "ses professeurs l'estiment capable d'entrer à Saint Cyr et même à Polytechnique ", en tout cas, en 1933, la préparation à une grande école apparaît tout à fait probable. Ce garçon n'est a-priori pas dépourvu d'une certaine ambition et a conscience de sa valeur personnelle, son père ne déclare-t-il pas à son sujet en 1933 qu'"il a noté avec un certain dédain le peu de succès de sa classe" de Toulouse ; aussi réclame-t-il pour lui "un milieu de condisciples d'un niveau d'intelligence et de travail plus élevé, des élèves plus animés de la volonté de réussir qu'il ne s'en rencontre en province". Le père n'est donc pas insensible au prestige de la capitale affirmant qu'il désire retirer son fils de la province, "le placer dans un milieu d'élèves acharnés à conquérir, par la valeur personnelle, une place au soleil". Enfin ils sont tous des sportifs accomplis. En 1937 sa fille aînée Jacqueline est classée 15/2 au tennis, sa fille Marie est une skieuse émérite puisqu'en mars 1938 elle était capable de faire à skis le chemin menant du Pic de la Mine, sur le versant Est de la vallée de l'Ariège, au village de l'Hospitalet. Même si elle y fut victime d'une chute, cela n'enlève rien à ses qualités dans ce domaine. Enfin, comble de la modernité pour l'époque, ils conduiront (leur père dit "mener la voiture") tous la voiture familiale (en 1938 il s'agit d'une 2 chevaux légère Citroën)

¹³ Courrier adressé au 120 rue de Grenelle à Paris VII^e.

dès que leur âge le leur permettra et qu'ils auront obtenu leur "brevet de conduire". Leurs fréquentations et les établissements où ils font leurs études (Le Caousou à Toulouse puis Tivoli à Bordeaux et Saint Louis à Paris pour son fils François, le Sacré Cœur pour ses filles Jacqueline et Marie) les cantonnent dans la classe sociale où ils sont nés et dans laquelle, d'ailleurs, ils continueront d'évoluer plus tard.

On peut toutefois s'étonner qu'un père si pris par son travail se consacre autant à sa famille, la raison est simple et souvent évoquée, non sans tristesse, par J. d'Welles dans sa correspondance, il est profondément touché "par l'absence d'une mère auprès de mes enfants" comme il l'avoue. Il confie au directeur des études de l'école libre Sainte Geneviève à Versailles que son épouse est "frappée d'une neurasthénie qui l'écarte de son foyer". Cette situation le poussera donc toujours à essayer de combler ce vide. Il passe l'intégralité de ses congés avec eux, il les fait profiter de visites intéressantes, ainsi, le 13 décembre 1934 dans son style habituel il adresse une lettre à M. Latécoère ingénieur ECP en vue d'organiser pour ses enfants une sortie particulièrement passionnante surtout pour son fils. "J'ai lu dans les journaux et appris par le cinéma que vous procédiez actuellement au montage à Biscarosse du plus grand hydravion du monde. J'ai l'honneur de vous demander de m'envoyer une carte ou un mot d'autorisation et d'introduction auprès de votre représentant qui me permette de visiter les travaux de construction de ce magnifique aéronef. Je voudrais, en effet, conduire mes enfants et mon fils, candidat à l'École de l'air, auprès du "Lieutenant Paris " pendant les jours de l'An afin de leur montrer comment, grâce à vous, les constructions aéronautiques françaises se tiennent à la tête du mouvement et des progrès de ces constructions. Je me permets de me recommander de feu mon père, ancien président du groupe de Toulouse et que vous deviez, je crois connaître".

En 1937, il demande à ses amis J. Debat-Ponsan et L. Madeline de fournir à ses deux filles "quelques billets d'entrée soit pour l'Exposition soit pour des attractions de cette gigantesque foire".

Enfin, en toute occasion, l'aide de ses beaux-parents lui sera souvent d'un grand secours.

J. d'Welles utilise assez fréquemment ses relations pour aider famille et amis et la manière dont il intervient est très significative de l'esprit de caste qui l'anime. La lettre qu'il adresse à R. H. Expert le 27 décembre 1937, en est un vivant témoignage.

"Mon neveu, Elie Decazes -le fils aîné du duc- ancien élève de Ferret à Bordeaux, est élève architecte à l'École des Beaux-arts à Paris, actuellement en 2ème classe, il n'a acquis à ce jour, que des valeurs analytiques.

Malgré son récent mariage avec Mademoiselle de Rougemont et leur fortune, il a l'intention de poursuivre l'École des Beaux-arts, ses études l'intéressent beaucoup et ses voyages lui ayant ouvert les yeux et l'esprit. Il n'arrivera pas à être Grand prix de Rome car il manquera toujours de puissance, étant du modèle fin et calme plutôt que du modèle vigoureux et perçant, avec cela très gentil.

Quand, à l'occasion de mes travaux, je lui ai dit que tu étais chargé de la construction du pavillon de la France à l'Exposition internationale de New York, il m'a dit de te signaler son existence pour le cas où il pourrait t'être utile dans la composition de ton état-major : agent de liaison, secrétaire parlant anglais et connaissant l'architecture etc. . . etc. . .

Petit-fils d'une Singer (machine à coudre) neveu de la Princesse Edmond de Palignac, née Singer, bien connue, allié à d'importantes familles américaines encore par son mariage : sa belle-mère est Devereux-Clapp américaine, il peut apporter l'atout de ses relations et son concours ne serait pas onéreux, s'il n'était même entièrement bénévole, je n'ai pas parlé de cette question avec lui.

Vois, mon vieux, si tu peux utiliser une aussi faible expérience de nègre doublée de capacités d'un ordre diplomatique et ne te crois obligé à rien faire pour moi qui te gêne surtout. . . . "

A partir de 1935, J. d'Welles livre à certains de ses amis des réflexions politiques qui permettent de mieux situer sa position. Ainsi se laisse-t-il aller à quelques confidences en février de la même année.¹⁴ "Les partis d'extrême droite n'ont aucune hargne ou hostilité contre l'Allemagne -du moins si l'on m'y classe-. Ils s'en méfient.

Si l'on accepte notre époque, il faut s'habituer à la rivalité des peuples : la prépondérance de l'économie matérialiste et l'étatisme l'accroissent : c'est la rivalité tragique du droit au pain par le travail. Les allemands sont malheureux ! je veux bien, et nous ? Pour moi, le plaisir d'être victorieux ne me console pas de ma propre dégringolade depuis 1914".

Dès le mois de décembre 1938 quelques-uns de ses courriers témoignent de son inquiétude devant l'évolution du monde comme en témoigne une lettre du 28 décembre 1938 à M. Bouché rédacteur à *L'illustration*. Il y est question de l'aviation française et l'architecte bordelais "s'insurge contre le fait que huit nations ont été d'accord le 4 juin, pour expédier en 46 avions 449 passagers, 1424 kilos de marchandises, 4 tonnes de fret postal. 8 nations ont été d'accord pour se ruiner car ni ces messageries, ni ces colis, ni ces voyageurs n'ont payé le prix réel de leur passage.

Pourquoi cette ruine ? et cette hâte ? Pour aller moins vite dans les affaires que le télégraphe, le téléphone, la télévision. . . Pour donner des loisirs, principalement à des gens qui en ont trop et du temps à ceux qui en perdent. . . Et ce sont des gouvernements démocratiques et plébiscités qui favorisent ce super luxe ! Le monde a bien perdu la boule ! L'aviation arme aérienne. . . est terrestre car elle se nourrit au sol, elle y reste attachée. A mon avis, elle travaillera avec les armées qui occupent le terrain, le front ou les côtes ou elle ne fera rien d'utile".

Toujours le même mois et à un autre rédacteur de ce journal, il adresse une lettre dans laquelle cette fois il s'interroge sur la dénatalité française. J. d'Welles raconte que l'un de ses amis, médecin et père de 7 enfants lui a fait la confidence que dans les congrès de médecins on estime qu'une des causes de la dénatalité française vient du fait que 80% des sages-femmes vivent du profit des avortements d'ailleurs ce médecin dit qu'Hitler, dès qu'il a pris possession de "Vienne la frivole "a fait "coffrer"médecins et doctoresses suspects.

J. d'Welles demande donc à ce journaliste si son ami a ou non raison. Il ajoute que d'après lui "cette accablante dénatalité vient de l'individualisme excessif, du désir de jouissance inlassablement excité, surexcité par la publicité terrible même quand elle est honnête, cet égoïsme sans frein ni religieux ni moral est la cause première de ce fléau".

Il ajoute une autre cause "le poids des enfants, poids matériel, qu'ils sont et que nulle allocation ne sera assez forte pour équilibrer", il souligne aussi que ces enfants ont "derrière eux dix fois moins de réserves et de patrimoine que n'avaient leurs parents et des besoins dix fois moins dispendieux qu'eux". Il poursuit "expropriés du bien de famille par le fisc, l'esprit et l'âme de leurs enfants, confisqués par l'éducateur, n'ayant plus d'héritiers ni du point de vue matériel, ni du point de vue moral, pourquoi les parents auraient-ils encore des descendants (. . .) Pour la grandeur du Reich répondent les allemands. . . mais ils sont menés par un idéal de folie communiste. . . mais ils ne sont pas dans les voies de la sagesse et du bonheur. "Sa conclusion est assez intéressante, il s'y excuse de ce pessimisme qui l'envahit" à considérer que rien ne se fait à partir des principes. . . rien dans la grandeur, la clarté, le bon sens simple. . . par l'hygiène. . . tout par le remède, la recette, la combine, le jour le jour".

¹⁴ Lettre du 21 février 1935 de J. d'Welles à M. le comte de Vibraye, 16 bis Avenue Bosquet à Paris VIIème

Ces lettres, rares encore à cette période, deviendront plus nombreuses pendant la guerre, elles traduisent les regrets de son auteur, sa nostalgie devant un monde qui disparaît son angoisse face à la mort lente mais inexorable des valeurs sur lesquelles toute sa vie a reposé.

Les convictions politiques de J. d'Welles se vérifient par certaines de ses lectures. Il est non seulement fidèle lecteur du *Figaro*, mais aussi de *L'action française*, sans oublier la presse toulousaine. Il est "actionnaire de *La Garonne*, c'est à dire "soutien" de cette publication et fils d'administrateur de *L'Express du midi*. Quels que soient les endroits où il se déplace tant en France qu'à l'étranger il fait suivre ses journaux. Son attachement est tel que le *Figaro* et *L'action française* ont publié gratuitement un petit entrefilet annonçant les fiançailles de Marie d'Welles, sa fille avec le Lieutenant Jacques de la Rivière, appartenant à la 21^e escadre aérienne.

2) Un goût certain pour les honneurs.

Le 4 juin 1931 J. d' Welles adresse un courrier au chef d'escadron, chef d'état major de l'artillerie du 18^e corps d'armée, au n° 5 de la rue de Cursol à Bordeaux en vue de savoir "le nombre d'annuités que doit avoir un officier de réserve, chevalier de la Légion d'honneur pour pouvoir être proposé comme Officier de la Légion d'honneur et comment sont comptées ces annuités : service, campagnes, citations etc. . . "C'est le début d'une correspondance suivie entre les deux hommes qui ne cessera qu'au moment où l'architecte en chef obtiendra satisfaction. Il n'hésite pas non plus à se rappeler au bon souvenir des chefs d'État-major de la guerre de 1914-1918 pour qu'ils appuient à leur tour sa proposition pour le grade d'Officier de la Légion d'honneur, preuve encore que cette promotion dans cet ordre prestigieux lui tient réellement à cœur.

Il ne peut pas non plus s'empêcher de faire référence à ses liens avec la grande noblesse dont il est très fier ainsi qu'en témoigne ce courrier très significatif de sa personnalité et de sa manière d'agir.

Le 10 juillet 1931 il adresse une lettre au directeur du Parc Pommery à Reims qu'il rédige en ces termes : "J'ai le vague souvenir d'avoir lu dans les journaux illustrés ou techniques que le Parc "Pommery" institué par M. le marquis de Polignac, était le modèle des Parcs de sports modernes, des amis qui l'ont visité m'ont confirmé dans cette opinion.

Je vous serais très reconnaissant, si cela du moins était possible, de m'envoyer tous documents : plans, notices, articles, description sur le parc "Pommery" qui pourraient me donner des idées ingénieuses et tout à fait à la page sur l'organisation d'un Parc des sports moderne. La ville de Bordeaux m'a chargé, en effet, de réorganiser le sien.

S'il fallait le faire connaître de M. le marquis de Polignac, vous pourrez lui dire que je suis connu de la princesse Edmond de Polignac que j'ai rencontrée plusieurs fois chez son neveu, mon co .sin le duc Decazes".

Ces quelques lignes sont très révélatrices, J. d'Welles procède toujours de la même façon, sur un ton extrêmement courtois, faisant valoir des liens amicaux ou une parenté avec des personnalités renommées pour obtenir ce qu'il désire quel que soit le domaine dont il s'agisse.

Il tient également à garder toutes ses prérogatives et s'il constate à un moment ou à un autre le moindre problème il ne manque pas de le signaler aux plus hautes autorités de manière à ce que l'erreur soit corrigée au plus vite. Ainsi le 29 janvier 1932, il adresse un courrier au Préfet de la Gironde dans lequel il rappelle que, de par ses fonctions, l'administration municipale lui a confié la garde générale de l'esthétique urbaine depuis douze ans ; aussi lui demande -t-il d'être membre

de la Commission des sites et monuments naturels qui fonctionne à la Préfecture de la Gironde. Il souhaite aussi redevenir membre de la Commission des monuments historiques de la Gironde (il a même été délégué au Ministère des Beaux- arts à ce titre). Il signale que, sans avoir été informé d'une quelconque radiation, il n'est plus membre de cette Commission.

Le 1^o février 1932, il écrit au préfet de la Gironde pour demander son inscription sur la "liste des architectes agréés pour la construction des bâtiments appartenant aux divers établissements publics du département de la Gironde". preuve encore qu'une fois de plus il se place en bonne position auprès des autorités pour tous les travaux qui pourront se présenter dans l'avenir.

Membre de l'amicale des anciens élèves de l'École centrale des arts et manufactures il veille toujours à ce que la notice le concernant ne présente pas la moindre erreur, n'hésitant pas à fournir lui-même les rectificatifs quand cela est nécessaire.¹⁵

En mars de l'année 1932, il ambitionne d'être candidat à l' Académie des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux ce qui le pousse à adresser une lettre à son président. Il lui soumet le nom de ses deux parrains : M. P. Courteault et le Commandant Fortin et fait sa propre présentation.

"Né à Toulouse, fils et neveu de mainteneurs des jeux floraux, mais n'étant l'auteur d'aucune oeuvre littéraire, j'ai toutefois l'espoir que vous voudrez bien, ainsi que vos collègues, et me reconnaître un certain droit de cité à Bordeaux pour être depuis douze ans celui qui veille à la sauvegarde du magnifique patrimoine de pierre de la ville et me trouver un titre à vos suffrages dans la passion que j'emploie à m'acquitter de cette tâche et à faire oeuvre d'art".

Puis il se lance dans une rétrospective de son action dans la capitale girondine.

"Après la victoire, la destinée m'a conduit à Bordeaux, ville d'un noble et vaste dessin, ouverte aux larges perspectives, composée de maisons de pierre d'une parfaite distinction, et souvent d'une beauté séduisante, j'ai eu la bonne fortune de dévouer mon travail à la sauvegarde de ces belles oeuvres. Et puis, j'ai eu l'audace aussi de construire. Quoi donc ? Voici : Le monument aux morts de Bordeaux, trois cités ouvrières et plusieurs maisons collectives d' HBM formant 380 logements environ, le centre de lutte contre le cancer de Bordeaux et du Sud-ouest, les garages de la ville, l'aménagement de l'Hôtel de Lalande en musée d'art ancien, les agrandissements de l'école de Santé navale, plusieurs écoles, divers édifices urbains sur la voie publique, l'école pratique de garçons en voie d'achèvement. A côté de ces chantiers achevés, je pourrais presque faire état des grands projets dont la réalisation est prochaine sinon immédiate. Dans notre ville de pierre, ils auront la lourde ambition de ne pas faire prendre en pitié notre âge de ciment. "

3) Les relations avec la presse.

J. d'Welles, fidèle lecteur de nombreux journaux français, est tout sauf un lecteur passif, n'hésitant pas à envoyer régulièrement ses impressions sur certains articles publiés mais aussi proposant lui-même des articles dont la plupart sont inspirés par son expérience locale. Il ne se contente pas à ces occasions du simple courrier des lecteurs comme tout un chacun, il traite immédiatement avec les directeurs ou les rédacteurs en chef en personne.

¹⁵ Rectificatif du 9 novembre 1932 : chevalier de la légion d'honneur, croix de guerre, DPLG, lauréat de l'institut (B. A), architecte en chef de la ville de Bordeaux. Bureau à l'hôtel de ville téléphone 72-31, domicile 2 rue d'Aviau à Bordeaux.

En juin 1931, il adresse au *Figaro* ¹⁶, en demandant leur publication, une série d'écrits intitulés "Réflexions sur la circulation" qui sont, d'après lui, "quelques vérités qui touchent à l'intérêt national". Il aborde le problème du carburant français, celui de la santé dans notre pays, les conceptions de constructions modérées satisfaisant à la raison française, le déficit des chemins de fer etc. . .

Dans son numéro du 14 décembre 1931 c'est finalement *La cité moderne* ¹⁷ qui se chargera de la parution de ce fameux article.

L'architecte en chef est également à l'affût de toutes les publications concernant ses travaux et il se charge alors de féliciter les auteurs comme il le fait le 19 janvier 1932 en adressant un courrier à M. Jean Marcel Lizotte rédacteur au *Monde illustré* dont il qualifie de "lumineux" l'article sur la Cité universitaire de Bordeaux.

L'architecte en chef aime aussi que ses conférences soient publiées dans les journaux mais il se laisse le droit de choisir ceux à qui il va confier cette tâche. Le 28 mars 1935, il écrit au rédacteur en chef de la revue *Le bâtiment illustré* (dont il dit par ailleurs ignorer l'existence) pour lui indiquer qu'il préfère confier la publication de sa conférence sur L'architecture américaine au *Sud-Ouest économique*, revue bordelaise. Il justifie son choix en ces termes : "comme certaines de ses remarques sont plus spécialement faites pour la société bordelaise je n'aurai aucune retouche à lui faire subir".

J. d'Welles envoie également de sa propre initiative des photos de ses réalisations par exemple à la revue mensuelle *Bâtir* qui reçoit, en juillet 1936, trois clichés de la Cité universitaire de la Ville de Bordeaux ¹⁸. Le Congrès international pour la santé des étudiants à Athènes en aura au même moment. Il justifie d'ailleurs sa démarche en expliquant au rédacteur en chef de la revue que "la Ville de Bordeaux ne possède pas de service de documentation. Toutes les fois qu'une revue française a publié des photographies d'une de ses réalisations, j'ai agi avec elle comme j'ai agi avec votre revue. Le photographe recevait de cette revue contre remboursement le prix de ses épreuves et même des droits d'auteur. D'autres administrations, qui jugent fructueux de faire de la publicité ou de créer des services de propagande, peuvent faire autrement que la Ville de Bordeaux. Je ne le nie pas, mais je crois qu'elle doit être plutôt louée d'agir modestement et avec économie".

En mars 1938, J. d'Welles invite Léandre Vaillat à venir une nouvelle fois dans la capitale girondine constater dit-il "ce que grâce à M. Marquet j'ai pu réaliser pour conserver à cette belle cité un front classique et rayonnant sans la priver de la signature de notre siècle. . . La ville inaugurera cette année pour bien près de 100 millions de travaux". Cette visite a lieu en juin 1938, J. d'Welles regrette toutefois d'avoir montrer "sa ville aimée" au "pas de charge". Par contre il pense que son accompagnateur a dû "ordonner toutes les visions successives : travaux de conservation et de mise en valeur de l'héritage respecté, travaux nouveaux : apport d'une génération vivante dont l'ambition est d'égaliser ses aînés". Il conclut en soulignant l'ampleur indiscutable de la Ville et de l'œuvre réalisée.

¹⁶ Courrier du 23 juin à M. François Coty directeur du journal *Le Figaro*, 14 Rond-Point des Champs-Élysées à Paris.

¹⁷ Publication à l'adresse du 24 rue du Mont Thabor à Paris.

¹⁸ 9 juillet 1936, lettre de J. d'Welles au rédacteur en chef de la revue mensuelle *Bâtir*, 54 rue des Colonies à Bruxelles.

L'architecte en chef n'hésite pas également à utiliser des techniques modernes pour faire connaître partout ce qui se fait à Bordeaux. Ainsi entretient-t-il le maire du projet de L. Vaillat d'un film sur Bordeaux. A. Marquet en prévoit l'examen "au moment de l'étude du budget 1939 qui se fait sérieusement en novembre pour en caser la dépense dans un chapitre : publicité ou Beaux-arts". Il conclut "Bordeaux serait une des villes de France invitée à se faire connaître à l'Exposition de New-York et autorisée à employer ce moyen très à la page".

Il accueille volontiers tous ceux qui veulent "parler d'architecture moderne" dans sa ville.¹⁹ Il suggère toutefois de faire une demande officielle au maire de manière à ce qu'il puisse mettre à la disposition des conférenciers la salle de l'Athénée municipal. Comme il occupe des fonctions officielles il décline l'offre qui lui est faite en mars 1938 de présider la conférence de son confrère de Grenoble M. Girard, préférant laisser la place soit au président de l'Office du bâtiment soit à celui du Syndicat du bâtiment. Par contre il ajoute "je serai heureux de vous fournir toutes facilités pour visiter les travaux les plus récents de la ville de Bordeaux dont quelques uns ont été réalisés sous ma direction et selon la méthode américaine du building sans que j'ai commis, grâce à Dieu, un de ces monstres orgueilleux, dont un empereur de Chine, déjà au XVIIIème siècle, disait qu'il marquait l'ignorance de l'étendue de la terre".

Toutefois, dans ses relations avec la presse J. d'Welles fait toujours preuve d'une grande probité. Quand A. Marquet lui demande en septembre 1938 la part qu'il a pris à la publication de l'article de *L'Illustration* sur l'œuvre édilitaire de la ville de Bordeaux, sa réponse est très nette et montre combien il se veut avant tout le collaborateur loyal du maire et le serviteur de la grandeur de la Ville.

"Si le journal m'avait proposé de m'entremettre entre l'administration et lui pour obtenir d'elle la moindre somme à titre de publicité, je l'aurais repoussé avec indignation.

Si cette proposition m'avait été faite pour mon compte, je l'aurais repoussée de même : je n'ai d'ailleurs pas les moyens de la rétribuer ni le moindre intérêt à le faire puisque je n'ai pas de clientèle particulière.

En plein accord avec votre action puissante, je n'ambitionne que votre estime, M. le maire, celle de votre administration et de mes contemporains pour ma bonne et ardente volonté de servir la ville et, si cela vous est accordé, comme à moi, la sanction définitive des générations à venir".

A la veille de la guerre, cet amour pour sa ville d'adoption a aussi poussé J. d'Welles à participer à l'ouvrage *Bordeaux dans la nation française* qui, dès sa parution "reçoit du public l'accueil le plus flatteur".²⁰ Il ajoute à cette date, dans un courrier à M. Delmas cette fois "je suis persuadé qu'un pareil livre constitue, par sa qualité même, non seulement un monument durable édifié à la gloire de Bordeaux, mais encore, un témoignage de la volonté de l'élite des bordelais de maintenir le prestige de leur cité".

¹⁹ 3 mars 1938 lettre de J. d'Welles à M. François Girard, 5 rue Félix Poulat, Grenoble.

²⁰ 28 décembre 1939, lettre de J. d'Welles à M. Magnen, librairie Delmas, 57 rue des 3 Conils à Bordeaux et signée J. d'Welles, lieutenant-colonel commandant les FTA n°18, 66 rue de l'Abbé de l'Épée à Bordeaux.

III) UN RÉEL INTÉRÊT POUR L'ITALIE ET POURTANT UNE GUERRE QUI S'ANNONCE.

1) L'admiration et l'amitié pour la patrie des arts mais aussi celle du fascisme.

A partir de janvier 1932 J. d'Welles va entretenir de fréquentes relations épistolaires avec le consul d'Italie à Bordeaux.²¹ Il projette un voyage familial dans ce pays et s'intéresse de plus en plus aux réalisations architecturales qui y voient le jour. Il espère bien que beaucoup de portes s'ouvriront en utilisant un sésame dont il est très fier, à savoir qu'il est "le gendre de madame la comtesse de Beaumont, présidente du comité de rapprochement franco-italien à Bordeaux".

La préparation du dit déplacement est d'ailleurs très significative de sa manière d'agir comme en témoigne le courrier qu'il adresse le 6 février 1932 au directeur de l'Académie de France à Rome à la Villa Médicis. Il fixe la date de sa venue aux environs de la 2ème quinzaine d'avril, il affirme "réaliser un rêve déjà bien ancien", ce voyage sera court et ne durera pas plus d'une semaine car "ses affaires lui laissent peu de temps". Il poursuit : "Ainsi voudrais-je trouver auprès des services d'architecture soit du ministère des Beaux-arts, soit du gouvernement de la ville et du gouvernement du Vatican toutes les facilités qu'un confrère étranger (architecte en chef de la 4ème ville de France) peut trouver aussi bien pour la délivrance des laissez-passer pour les églises et musées que pour le pilotage intelligent vers les points de vue d'où se découvrent les idées les plus exactes et les plus générales sur l'antiquité, la Rome des papes, la Rome moderne". Il conclut : "pour d'autres voyages à l'étranger, j'ai trouvé des concours charmants, empressés et remarquablement utiles en les sollicitant à l'avance".

Dans certains de ses courriers, il utilise des formules de politesse qui aujourd'hui font sourire, ainsi termine-t-il sa lettre du 7 mars 1932 au directeur général des musées du Vatican en ces termes "Je vous prie d'accepter, M. le Commandeur, l'expression de la confusion dont me couvre mon indiscretion vis à vis de vous, de l'espoir d'en être absous par votre indulgence, et de ma considération la plus distinguée".

Pour tous ces déplacements, tant en France qu'à l'étranger, J. d'Welles procède de la même manière de façon à visiter dans les meilleures conditions et, il faut bien l'avouer, sans trop dépenser, car il a un sens assez poussé de l'économie.

Il profite aussi de l'occasion pour entretenir des relations courtoises avec des personnes qui pourront lui être, directement ou indirectement, utiles par la suite. Ainsi invite-t-il à dîner au restaurant Ulpia près du Forum de Trajan le député Garibaldi dont le frère travaille avec lui "sur divers chantiers de la ville de Bordeaux comme directeur de la société d'entreprises générales de travaux publics France et Colonies". Ce repas va se dérouler très simplement, dans une atmosphère détendue, puisque Jean d'Welles, ingénieur en chef de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans et son épouse qui font partie du voyage y sont aussi conviés.

Au cours ce séjour il faut reconnaître que l'architecte en chef de Bordeaux a été très impressionné par l'architecture mussolinienne et il n'hésite pas à en faire part au professeur Munoz, directeur des antiquités et Beaux-arts de Rome. Le 22 août il lui adresse un courrier

²¹ Le consulat d'Italie est alors situé au 106 rue de la Course.

pour le remercier de son accueil chaleureux mais aussi pour lui réclamer l'envoi promis du "plan régulateur de Rome, de la Rome de Mussolini" comme il le précise lui-même indiquant son caractère "si instructif pour un architecte en chef d'une ville telle que Bordeaux".

En avril 1935, il se fait adresser par le consul d'Italie à Bordeaux "un envoi parfaitement intéressant de documents, articles et photographies concernant l'architecture fasciste "il s'engage même à essayer de "les faire publier dans quelque revue ou périodique d'architecture". A cette période il envisage un nouveau séjour dans ce pays, il désire se rendre à Venise qu'il ne connaît pas et à Vicence qu'il avoue ignorer également malgré l'œuvre du "grand Palladio". Ce voyage aura lieu entre le dimanche 28 avril et le dimanche 5 mai 1935. Comme il le déclare au maire dans sa demande d'autorisation de congé il désire profiter de ce repos "pour s'instruire de certaines réalisations urbaines de l'Italie du Nord".

A son retour il envoie une lettre particulièrement intéressante à M. Campini consul d'Italie dans la capitale girondine.

"En vous remerciant encore des facilités que vous m'avez données pour mon voyage à Venise, j'ai l'honneur de vous signaler que j'ai été particulièrement intéressé par les réalisations d'architecture moderne exécutées à Brescia. L'ensemble de la Place della Vittoria constitué par le Palais des Assurances, l'Hôtel de la Poste, les portiques monumentaux, les immeubles à galeries, les fontaines, emmarchements et tribunes, est vraiment remarquable.

Je serais bien heureux si, par votre intermédiaire, les gouvernements de la province et de la ville pouvaient me fournir des documents, plans et photos relatifs à ces réalisations qui font un honneur si grand à l'architecture de la renaissance fasciste en Italie".

Du 26 avril au 2 mai 1936 l'architecte en chef fait un nouveau séjour en Italie et cette fois à Florence et seul semble-t-il. Il s'est promené sur les collines qui entourent la ville et jusqu'à Sienne. Ce qu'il écrit à son retour mérite d'être rapporté ²² car il remercie un ami italien en ces termes : "Je vous exprime très sincèrement mille et mille remerciements. Je veux surtout profiter de cette lettre pour vous féliciter du succès magnifique de l'entreprise coloniale italienne en Afrique. Comme tous les latins, comme tous les fils de la Louve, je m'associe à votre joie triomphale".

Il profitera d'ailleurs de cette bonne entente avec ce directeur de compagnie d'assurances pour lui demander quelques renseignements. En août de la même année il lui écrit une nouvelle fois pour lui dire qu'il "a lu dans certains journaux techniques ²³ que le vélodrome Vigorelli à Milan venait d'être éclairé suivant des principes nouveaux pour réunions de nuit". Aussi se permet-il de réclamer l'envoi soit "par la direction de ce vélodrome, soit par l'entreprise électrique qui a fait cette installation "de "documentation sur cette installation : principe d'éclairage, intensité, appareils, puissance installée".

J. d'Welles obtient satisfaction et répond à son ami de manière toujours aussi enthousiaste. "Je suis très heureux de pouvoir profiter de l'expérience des ingénieurs italiens qui l'ont si magistralement étudiée et réalisée".

Il est donc incontestable qu'à cette date J. d'Welles s'intéresse beaucoup à l'Italie. Il est aussi très admiratif à l'égard de l'œuvre architecturale et urbanistique accomplie par le fascisme dans ce pays. Les autorités municipales tentent d'y résoudre harmonieusement ce qu'il appelle "la poussée universelle de l'architecture moderne". Il se chargera d'ailleurs de présenter les réussites

²² 7 mai 1936, Lettre de J. d'Welles à M. Ponzani, directeur de *L'Abeille*, 5 Via Cusani à Milan.

²³ Le journal de décembre 1935 *La technique des travaux*, 54 rue de Clichy à Paris, a signalé combien cette installation était digne d'être remarquée.

transalpines par le biais de quelques conférences qu'il donnera sur ce sujet en particulier celle organisée par le Comité France- Italie de Bordeaux présidé par sa belle-mère la comtesse de Beaumont. Il est aussi en relation avec le doyen de la Faculté des sciences de Toulouse P. Sabatier qui préside le même Comité pour cette ville. Il se propose lui "le compatriote exporté au bout de la Garonne, membre actif du comité bordelais" de refaire sa conférence dans sa ville natale.

M. Vittorino Ricevuto, président de la "Societa nazionale Dante Alighieri" à Toulouse va se charger d'inviter J. d'Welles à y présenter son sujet : "Venise et le Veneto" dans la salle de la rue Cantegril. Cette manifestation a lieu le mercredi 4 mars 1935 à 21 heures. L'annonce est tout à fait typique de la manière d'agir de l'architecte en chef qui n'hésite pas à poser certaines conditions.

"J'aurais le désir qu'elle soit assez bien annoncée dans les journaux locaux (et dans leur édition du Tarn et de l'Aude si possible) pour que mes amis et le public y viennent nombreux. Le nom et le renom de mon très regretté père, conférencier lui-aussi, et mainteneur des Jeux floraux ainsi que mes relations de famille sont susceptibles de les attirer afin de contribuer à développer des sentiments d'union latine dans ma chère ville natale.

Je vous signale que ma conférence durera environ une heure et qu'elle a été suivie à Bordeaux de la projection muette d'un très joli film parlant (auquel il ne faut pas donner la parole) sur Venise. Ce film intitulé "Heure de Venise, l'aventure aux Sérénades" avait été prêté gracieusement par les films Fernand Weill, 38 rue d'Arès à Bordeaux".

Il s'inquiète aussi de savoir quelle personnalité le présentera : "le doyen Sabatier, le Marquis de Palaminy ou un mainteneur des Jeux Floraux" le connaissant.

En mai 1937, il adresse au consul d'Italie, le texte d'une autre de ses conférences prononcée aux *Samedis littéraires de Bordeaux* avec comme sujet *Les flambeaux de Florence* en lui précisant que "par ces essais littéraires, vous jugerez combien est vif notre sentiment de l'étroite parenté des pensées et des arts italiens et français et quelle noble tâche est celle qui consiste à les faire fraterniser". Il proposera au président de *La société des conférences des Lundis littéraires* à Toulouse le même sujet avec toujours le désir de faire profiter de ses travaux sa ville natale.

Quoiqu'il en soit, J. d'Welles a, semble-t-il été très satisfait de ses conférences disant volontiers que "ses causeries" avaient remporté un certain succès. Il se permet donc d'adresser le 6 janvier 1936 un courrier et une copie à M. Sorbets rédacteur en chef de *L'Illustration* pour lui proposer d'en publier le contenu ou une partie. La réponse se faisant attendre, dès le mois suivant il écrit à nouveau que, s'il n'y a pas d'espoir d'être publié, il cherchera "dans une autre direction". Il agit de même auprès du docteur Voivenel pour la revue toulousaine *L'Archer*.

Les résultats de ces demandes sont favorables puisque le 16 avril J. d'Welles affirme avoir été "largement rémunéré" par *L'Illustration* aussi espère-t-il quelques retombées financières pour la publication dans sa ville natale.²⁴

En mars 1938, son admiration pour l'Italie et en particulier pour Rome reste entière. Évoquant la capitale transalpine il parle de "la prestigieuse cité, la mère de la chrétienté et de la latinité, Rome la grande artiste, avec ses monuments, ses larges voies, ses forums, ses arcs de triomphe, ses thermes et tout son magnifique avenir".²⁵

²⁴ 16 avril 1936, Lettre de J. d'Welles au Docteur Paul Voivenel, 18 rue de la Dalbade à Toulouse.

²⁵ 10 mars 1938, Lettre de J. d'Welles à M. Ansaldo, directeur technique de la scène de l'Opéra royal de Rome

2) La veille de la guerre.

A partir d'août 1938 la guerre est très présente dans les esprits. J. d'Welles l'évoque en l'appelant "la prochaine dernière". Il ne renonce pas à ses "grandes vacances après lesquelles la France entière soupire plus encore qu'après la paix".²⁶ Son séjour traditionnel à Saint Jean de Luz aura donc lieu mais cela ne l'empêche pas de se livrer à quelques réflexions. Il se plaint d'abord d'une certaine inactivité : "après avoir beaucoup bâti, je n'ai guère plus grand chose à faire" confie-t-il à un de ses amis architectes de Barcelone.²⁷ Il tente aussi de prévoir comment il faudra s'organiser en cas de conflit et fait des propositions à l'adjoint au maire délégué pour les travaux publics-architecture, le 28 de ce mois.

"Pour assurer en temps de guerre à la manière de 1914-1918, le service d'aménagement et d'entretien des bâtiments communaux, le personnel du Service technique d'architecture pourrait être réduit au minimum à :

- comptabilité et secrétariat : 3 dont une femme.
- sections : 2 agents par section soit 6.
- dessinateurs : 1.
- garçon de bureau : 0

Mais la guerre de 1939 peut être très différente de la dernière guerre et l'administration municipale être chargée, en liaison et d'accord avec le commandement de la 18ème région :

- du logement des évacués.
- de l'organisation de la défense passive : abris, tranchées etc. . .
- de la protection des bâtiments municipaux, des monuments et d'œuvres d'art.

Dans ce cas, l'effectif minima devrait être de :

- 1 chef du service technique d'architecture.
- 4 employés (comptabilité ou secrétariat) dont 2 femmes.
- 2 chefs de section (par modification des zones de sections)
- 8 métreurs ou surveillants.
- 1 dessinateur".

S'il est question d'un éventuel conflit, le futur proche, c'est surtout le passage, le 9 septembre 1939, du président de la République A. Lebrun. On lui prévoit une arrivée à la gare du Midi, un arrêt à l'Hôtel de Ville, à la Préfecture rue Vital Carles, il se dirigera ensuite vers les quais après avoir longé le Grand Théâtre. La ville doit être décorée, tout doit être installé et terminé six heures avant l'évènement et l'architecte en chef va s'en occuper activement avec l'aide des services municipaux.

Néanmoins, dès le 1^{er} septembre, un autre impératif s'impose : l'examen des caves de la ville, tout le Service technique d'architecture s'en occupe et J. d'Welles est alors en mesure de fournir des informations précises à A. Marquet.

"J'ai l'honneur de vous rendre compte que le travail de classement des caves répertoriées sur les listes de la division des affaires militaires se poursuit sans désespérer par les soins du personnel du Service technique d'architecture. Les caves sont classées en plusieurs catégories,

²⁶ 4 août 1939, Lettre de J. d'Welles à M. Seassal, architecte en chef du gouvernement.

²⁷ 18 août 1939, lettre de J. d'Welles à M. Bassegoda architecte et professeur à l'École des Beaux-arts de Barcelone.

d'après la solidité de leur construction, la valeur et le nombre de couches d'éclatement au-dessus et leurs facilités d'accès.

Au fur et à mesure de la vérification de leurs caractéristiques et de leur étanchéité par rapport à la nappe, les listes des caves sont fournies au Service des travaux publics 1^o section qui fait apposer les pancartes en commençant par la 1^{ère} catégorie, celle des caves les plus solides. Une carte de la ville avec l'indication de l'emplacement de ces caves est en cours d'exécution.

Ce travail a été entrepris d'urgence et peut présenter des lacunes mais il sera perfectionné peu à peu et notamment par l'indication pour chaque cave des travaux à entreprendre pour les transformer :

- 1) en abris contre les grosses bombes explosives par étaieage, pare-éclats etc. . .
- 2) en abris contre les gaz par calfeutrement des issues.
- 3) en abris pratiques par l'amélioration des issues et de l'éclairage par l'équipement et la fixation exacte du nombre de personnes abritées.

L'exécution de ce travail a démontré que certains quartiers sont entièrement dépourvus de caves en raison de la qualité du sous-sol : par exemple le quartier de La Bastide et le nord de la ville : Chartrons et Bacalan (terrains inondés). De même, certains quartiers du côté de Saint Augustin. La carte des abris permettra de connaître exactement ces quartiers. L'administration municipale devra décider si elle doit les doter d'abris à construire de toutes pièces.

D'autre part, l'effectif que l'administration avait pu escompter abriter d'après les listes des affaires militaires après révision des caves et des chiffres ne sera pas atteint. Il y aura un gros déchet en raison des caves signalées dont la solidité est insuffisante et qui seront écartées par le Service technique d'architecture.

Il y a donc lieu de rechercher par de nouvelles prospections et un appel d'offre de caves, d'autres caves, même rapprochées de celles qui seront retenues, car la répartition uniforme idéale sur le territoire ne pourra pas être réalisée.

Enfin, il semble qu'il y aurait lieu d'informer la population et de lui demander sa collaboration par la voie de la presse. J'ai l'honneur de vous proposer cette rédaction :

- Le classement des caves de Bordeaux d'après leur résistance, leur construction, le nombre des couches d'éclatement, leur accès, se poursuit.
- Ce travail, d'abord opéré d'urgence, est en cours d'amélioration progressive.
- La transformation des caves solides en abris de plus en plus perfectionnés est à l'étude.
- Les propriétaires de caves sont priés d'accueillir les agents municipaux qui en sont chargés et de leur faciliter leur tâche : visite, examen, renseignements.
- Les propriétaires de bonnes caves voûtées en pierre, saines et d'accès commode, non visitées à ce jour, sont priés de signaler ces caves à l'administration municipale.
- Les propriétaires des caves désignées par une pancarte, sont priés :
 - * de placer à l'intérieur de l'immeuble des flèches d'indication vers l'accès de la cave,
 - * de vérifier l'éclairage de l'accès, de le débarrasser, y compris les escaliers, de tout objet faisant obstacle au passage.
 - * de clore les compartiments de caves renfermant les réserves de vins, de combustibles ou autres leur appartenant,
 - * de débarrasser les caves des objets inutiles qui les encombrant. Une tournée spéciale des benues de ramassage municipales aura lieu pour enlever ces débris déposés sur le trottoir suivant l'horaire suivant. . . horaire par quartier".

Ainsi donc, une nouvelle guerre va venir clôturer une période d'intense activité pour l'architecte en chef de la mairie. L'équipe qu'il a constituée avec A. Marquet a permis la réalisation de nombreux édifices qu'ils pensaient pouvoir être des témoignages de leur collaboration et de la réussite de l'action municipale. Il a même été question dans une parution de *L'encyclopédie de l'Architecture* de parler des travaux de Bordeaux. A ce sujet J. d'Welles avait suggéré "de grouper une monographie du stade municipal et du parc d'athlétisme (en voie d'achèvement) qui accolés forment un magnifique ensemble", il signalait une fois encore, preuve qu'il en tirait une incontestable fierté que la maquette avait été montée à l'Exposition de 1937 face à celle du stade de Berlin.²⁸

Pour les deux hommes les années qui s'annoncent leur promettent bien des difficultés. A. Marquet va, une fois de plus, être tenté de jouer un rôle au niveau national tout en ménageant ses arrières à Bordeaux. J. d'Welles sera sans aucun doute plus partagé surtout moralement. A la date du 2 septembre 1939, sur un petit papier de récupération de la mairie (toujours son sens de l'économie), il écrit de sa main au crayon bleu "mobilisation générale". L'ancien combattant de 14-18 qu'il est se doit d'agir lors de l'attaque allemande ; toutefois son amitié pour l'Italie, son admiration pour certaines oeuvres de l'architecture des dictatures, la fin d'un monde auquel il était très attaché lui porteront un coup très dur dont il ne se remettra jamais vraiment.

²⁸ 20 décembre 1939, lettre de J. d'Welles à M. le directeur des éditions Albert Morance, 30 rue de Fleurus, Paris 6ème.

CHAPITRE 4

L' ACTION MUNICIPALE, EN PARTICULIER APRÈS 1934 ET LES DÉBUTS D' UN URBANISME BORDELAIS .

I) LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE ET LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE BORDEAUX.

- 1) Le grave problème du chômage et les remèdes.
- 2) La défense des intérêts de Bordeaux .

II) LA QUESTION DE L'URBANISME JUSQU'EN 1935 .

- 1) Le contexte local .
- 2) La notion d'urbanisme en général .
- 3) Une première tentative d'urbanisme à Bordeaux : l'urbanisme utopique de C. Alfred - Duprat.
- 4) L'urbanisme bordelais vu par A. Marquet et J. d'Welles.
 - a) *La situation de 1929 à 1935.*
 - b) *Le tournant de 1935.*

III) LE BILAN DE 1935 ET LA RÉÉLECTION D'A. MARQUET.

IV) VERS UN VÉRITABLE URBANISME 1936-1939.

- 1) L'organisation de l'étude du Plan d'aménagement et d'extension de la région bordelaise.
- 2) L'étape de 1937 : La première assemblée générale du plus grand Bordeaux.
- 3) Les années 1938-1939 : le début d'une période décisive et l'époque des consultations.

CHAPITRE 4

L'ACTION MUNICIPALE, EN PARTICULIER APRÈS 1934 ET LES DÉBUTS D'UN URBANISME BORDELAIS.

Les années 30 ont été incontestablement le moment le plus fécond de l'ère Marquet et, pendant la courte période où le maire a occupé la fonction de ministre du travail à Paris, Bordeaux n'a en rien souffert de son absence car il a fait tout son possible pour être là très souvent. De plus, l'équipe municipale est restée fortement soudée comprenant plus que jamais que la réussite locale avait tout à apporter au prestige du nouveau ministre.

La capitale girondine est présentée en 1931 par Paul Boncour, ami personnel d'A. Marquet, comme "une grande ville à la fois pleine de passé et frémissante de vie moderne"il ajoute également que "sa bonne tenue témoigne éloquemment de ce que l'on peut attendre d'une direction socialiste".¹

Il n'empêche que la crise est demeurée pourtant particulièrement présente et elle a indiscutablement pesé sur le budget car il était logique qu'un maire si proche du peuple et si soucieux de sa défense se porte au maximum au secours des plus défavorisés.

Enfin, durant la période 1929-1939 et plus particulièrement entre 1934 et 1939 une question nouvelle mais o combien importante se pose dans la capitale girondine : celle de l'urbanisme. Il ne s'agit plus alors de simplement construire mais d'ordonner les réalisations autour d'un vaste projet capable de préparer la Ville à affronter l'avenir surtout en matière de circulation automobile et de grands équipements en général.

Les délibérations du conseil municipal de Bordeaux et le dépouillement systématique de *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest* permettent de se rendre compte du gros travail réalisé par le maire et toute son équipe au cours de ces dix années.

I) LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE ET LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE BORDEAUX.

1)Le grave problème du chômage et les remèdes.

La municipalité bordelaise a toujours eu le souci de combattre le chômage bien avant la grande crise économique des années 30. Il est donc tout fait logique que son action ait été plus soutenue après cette date. De son côté, *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest* défend tout particulièrement l'action du maire en faisant paraître des articles sur le chômage à Bordeaux et sur les solutions mises en

¹ *La France*, dimanche 19 avril 1931.

oeuvre par le premier magistrat de la Cité. Ces publications sont la plupart du temps dues à Adolphe Catusse qui est chargé par ce quotidien de suivre à partir de 1930, l'évolution de tous les chantiers de la Ville, de la pose de la première pierre à leur achèvement. Il accomplira consciencieusement sa tâche jusqu'à sa mort en 1938.² A partir de 1934 des crédits supplémentaires en dépense vont être de mois en mois affectés au fonds de chômage, en même temps, la mairie essaye par tous les moyens d'ouvrir des chantiers pour occuper un maximum de main d'œuvre et donner, une fois de plus, l'impression que Bordeaux résiste mieux que le reste de la France et que son maire a des solutions.

Néanmoins, la mairie est obligée de convenir dès le mois de mars³ que "le budget supplémentaire de 1934 ne pourra suffire à supporter les dépenses municipales du chômage, c'est à dire 40% des allocations réglementaires et la totalité des secours d'alimentation accordés aux chômeurs dont les dossiers sont encore à l'instruction, ainsi que des petits repas servis aux enfants de chômeurs dans les cantines scolaires". Toutefois des crédits supplémentaires seront régulièrement votés pour assurer le fonctionnement des soupes populaires pour les adultes et la continuité de la distribution gratuite des repas aux enfants scolarisés dont le père est sans travail.

Pour lutter contre le chômage le maire est convaincu qu'il faut envers et contre tout créer des emplois dans les grands chantiers ouverts par la Ville en divers endroits. Néanmoins ce choix présente des inconvénients puisque de plus en plus le budget municipal est grevé par d'importants dépassements des crédits prévus lors de la mise à exécution de divers travaux inscrits au programme de l'emprunt de 1931. Ces dépassements concernent notamment la construction d'établissements scolaires "école primaire supérieure de garçons, école mixte Bastide-Passerelle, école mixte Martin-Videau, école de filles des Menuts, aménagement d'un jardin-terrasse sur les quais, en face de la place des Quinconces etc. "Le maire ne veut pas pour autant renoncer à des travaux qui d'après lui doivent être réalisés dans un délai rapproché, il cite pour exemple "l'appropriation et l'aménagement du groupe scolaire Goya-Trésorerie, la construction d'une école de garçons sur les terrains expropriés en 1913 rue Maleret et rue Luflade, l'installation rue du Château d'Eau d'un magasin central des divers matériels ou mobiliers municipaux actuellement dispersés (Architecture, Hôtel de Ville, éclairage, téléphone, service des élections, écoles, fourrière) et d'un dispensaire de salubrité".

A. Marquet ne désire pas augmenter encore les charges des contribuables bordelais, c'est pour lui "une solution à laquelle on ne devra avoir recours qu'à la dernière extrémité".

Aussi faut-il abandonner certains projets : ainsi en est-il "de la construction de bâtiments permanents Place des Quinconces". "Les divers avant-projets de ces bâtiments étudiés par M. Expert, architecte, (*ill.n°4) et la maquette établie sur la demande de l'administration municipale, ont démontré que, malgré l'utilité que présenterait cette construction, on ne pouvait prendre définitivement en considération l'idée de recouvrir en presque totalité les Allées d'Orléans et de Chartres, par des bâtiments dont la masse considérable dénaturerait sans doute l'aspect traditionnel de notre magnifique place des Quinconces et soulèverait de nombreuses et véhémentes critiques".

² *Annexe 1* p 218 - annexe 6 p 240

³ Séance du conseil municipal du samedi 24 mars 1934.

La situation des chômeurs reste critique malgré les mesures prises par la mairie. Un certain nombre d'entre eux, se trouvant dans l'impossibilité de payer leur loyer, sont menacés d'expulsion. L'administration municipale préoccupée par cet état de fait a donc décidé "de mettre provisoirement à la disposition des chômeurs les locaux pouvant se trouver disponibles au Camp Guynemer. Le nombre des évictions restant strictement subordonné à la possibilité de réception à Guynemer"⁴. En conséquence, différents baraquements du camp ont dû être aménagés et les services d'architecture s'en sont occupés et ont chiffré le montant du prix des travaux.

Au début de l'année 1935, un restaurant pour chômeurs est créé dans un local rue Causserouge (*ill.n°5). Il faut rappeler que depuis février 1932, l'administration municipale a fait édifier place Duburg (derrière l'église St Michel) un bâtiment pour les chômeurs. Ainsi, au lieu d'avoir à stationner longtemps aux abords de l'Athénée, ceux-ci pourront y percevoir leur allocation dans de meilleures conditions de confort et de rapidité. De plus, un local particulier leur a été réservé où ils pourront séjourner à l'abri du froid et des intempéries.⁵

La municipalité elle-même subit parfois les conséquences de la crise. C'est ainsi que, par lettre du 6 juin 1935, la société anonyme *A. Mione et Cie* lui fait connaître que sa situation financière ne lui permet plus de continuer les travaux dont elle est adjudicataire pour le compte de la Ville. Pour ne pas connaître de retard dans les constructions où elle s'était engagée, à savoir les bains-douches, crèche et dispensaire de la place Buscaillet, l'entretien et construction des égouts et tubulures pour les années 1934-1935 cette société confie son travail à une autre intitulée : *Le bâtiment et les travaux publics*, coopérative ouvrière de production dont le siège social est à Bordeaux 6 rue Régis, qui accepte de prendre la suite aux mêmes conditions.

Lors de la séance du conseil municipal du mardi 31 mars 1936, M. Pinède dresse un tableau de l'évolution de la situation du fonds de secours du chômage créé en avril 1931 jusqu'au 31 décembre 1935. Il apparaît alors que la Ville de Bordeaux a distribué en allocations réglementaires, secours d'alimentation aux chômeurs dont les dossiers sont encore à l'instruction et petits repas aux enfants de chômeurs dans les cantines scolaires, une somme totale de 40 768 119 fr. 87 dont 13. 816 112 fr. 22 exclusivement à sa charge.

Il précise que la commune a pu faire face à cette lourde charge au moyen d'une somme de 6 millions provenant de la désaffectation partielle accordée par le décret présidentiel du 26 octobre 1934 sur l'emprunt municipal de 161. 909. 929 fr. 55 et par ses propres ressources.

En 1936, il avoue que la situation parvient à un point critique car cette aide a absorbé la presque totalité du budget supplémentaire et celui de 1936 ne pourra suffire à supporter les dépenses municipales de chômage évaluées pour l'année à 4. 500. 000 fr. A partir de cette date le Conseil ne cesse de demander l'ouverture de crédits pour continuer à payer les dépenses de chômage à la charge de la Ville. C'est régulièrement l'occasion pour le maire de réaffirmer que "Bordeaux est

⁴ Séance du conseil municipal du vendredi 3 août 1934.

⁵ *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest* : vendredi 12 février 1932.

une des villes de France qui ont fourni le plus gros effort pour donner du travail aux ouvriers", elle a de plus "engagé près de 200 millions de travaux".

Soucieux aussi des enfants de la Ville, dès janvier 1937 le conseil municipal, à l'initiative du maire, décide de distribuer gratuitement du lait aux petits de toutes les écoles maternelles.

A la même date, cette bonne action n'empêche pas A. Marquet d'être souvent critiqué au sein même de son conseil municipal ⁶. La question du chômage est alors au cœur de tous les débats. Toutefois, ces reproches sont néanmoins assez isolés et souvent peu fondés. Ils émanent de trois adjoints MM. Lafaye, Tocah et Haurigot. A titre d'exemple, ces derniers disent souvent : "si on trouvait du travail pour les chômeurs, le budget du chômage serait moins élevé" ce qui est assez injuste quand on sait le mal que se donne la municipalité pour maintenir les emplois. Ils condamnent également le retard pris par certains chantiers comme ceux de l'Abattoir dont l'ouverture était promise "pour le mois d'avril 1935" et qui n'a toujours pas eu lieu "au mois de juin 1937". Des trois contestataires, c'est M. Haurigot qui est le plus virulent allant jusqu'à déclarer qu'A. Marquet "conduit le Conseil municipal en dictateur".

De plus le "cas" bordelais (à savoir une ville où l'on continue de construire malgré la crise) intrigue sans doute le reste du pays et tout particulièrement la capitale puisqu'un membre du Conseil municipal : M. Gargon déclare : "Il s'est produit cette année (1937) un fait assez rare. Nous avons eu la visite d'un inspecteur général des finances, envoyé par l'administration centrale pour examiner la comptabilité et la gestion financière de la Ville. Il n'a formulé aucune critique et les rapports de la Trésorerie générale nous donnent toute satisfaction et devraient vous tranquilliser. "

Le mardi 12 avril 1938, en séance du conseil municipal, A. Marquet dresse un bilan de la situation du chômage dans la Ville. Il avance le chiffre de 2 300 chômeurs inscrits dont 700 femmes soit 1600 chômeurs hommes, 50% d'entre eux ont plus de 60 ans et tous sont des manœuvres. Il admet que ces individus ne constituent pas une réserve de main d'œuvre spécialisée pour une corporation quelle qu'elle soit. Il rappelle qu'une tentative de rééducation a été essayée avec la création d'un centre de rééducation boulevard J. J. Bosc. Le bilan est assez négatif, peu de chômeurs ont été considérés comme susceptibles d'être rééduqués. Certains ouvriers qualifiés sont plus aptes à retrouver du travail même si celui-ci se fait rare et le maire ose le dire. Devant une telle situation le premier magistrat de la cité n'a qu'un seul espoir, les 55 millions de travaux qui seront engagés avec la Faculté des sciences et la construction de la salle des fêtes que beaucoup réclament.

En août 1938, ⁷ A. Marquet est beaucoup plus optimiste puisqu'il déclare : "en ce qui concerne le chômage, pour des raisons diverses, d'ordre administratif et économique, le nombre des chômeurs diminue dans des proportions importantes. Il y a un an, à pareille époque, nous avions plus de 3. 000 chômeurs, aujourd'hui nous n'en avons plus que 1. 800. Lorsque nous avons fait l'emprunt de 10 millions pour couvrir les dépenses de chômage, nous pensions que cette somme ne

⁶ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du vendredi 18 juin 1937.

⁷ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du vendredi 5 août 1938.

couvrirait nos dépenses que pendant trois ans. En raison de la diminution du nombre des chômeurs, nous sommes garantis pour une durée plus étendue à condition évidemment qu'il n'y ait pas d'aggravation du chômage".

Ces propos laissent l'observateur un peu songeur quant à la bonne foi du maire. Comment a-t-on pu passer de 2 300 chômeurs déclarés en avril à 1 800 seulement en août ? Le mystère reste entier d'autant que personne au Conseil municipal ne demande d'explication, quant à cette diminution si brutale des chiffres des sans-emploi. L'autorité habituelle du premier magistrat de la cité semble avoir une fois de plus désamorcé toute velléité de questions.

2) La défense des intérêts de Bordeaux.

A. Marquet a toujours, envers et contre tout, pris la défense de sa Ville, ainsi écrit-il au Président du Conseil le 24 juillet 1935⁸ après avoir étudié la répercussion que pourraient avoir sur l'administration et les finances de la Ville les décrets du 17 juillet 1935. C'est aussi l'occasion pour le maire de présenter un tableau des finances de la Ville à la date du 30 juin 1935.

"-Un budget primitif absolument sincère et en équilibre réel ressortissant à un coefficient inférieur à 6 par rapport à celui de 1914 :

En 1914 : 18. 740. 000 francs.

En 1935 : 112. 433. 000 francs.

-Un budget supplémentaire en équilibre.

-Un compte d'ordre en excédent.

Par conséquent, une situation budgétaire et une trésorerie parfaitement saines. La ville de Bordeaux a créé un certain nombre de régies : RMGE, Régie des eaux, Régie des inhumations ; elle exploite les transports en commun en concession mais sous un régime qui en fait une véritable régie intéressée (.. .) Les tarifs appliqués aux usagers de ces différents services sont des plus bas.

Gaz : usage domestique, 0fr. 81 le m³ ; autres usages de 0 fr. 71 à 0fr. 57 suivant consommation.

Électricité (éclairage) : de 1fr. 25 à 0 fr. 80 le kWh. suivant consommation.

Électricité (force motrice) : variable avec l'index économique, maximum actuel : H. T. 0fr. 495, B. T. 0 fr. 73.

Eau potable : destinée aux usages domestiques, 0 fr. 60 le m³.

Transport en commun : Bordeaux est sans doute la seule ville de France où il soit possible d'effectuer des trajets de 7 km pour 0fr. 50. La ville de Bordeaux se trouve à la tête de régies en parfait équilibre financier, tout en assurant à la population des tarifs sensiblement inférieurs à ceux pratiqués par des entreprises dont les bénéfices ne vont pas à la collectivité. C'est ce qui permet de penser, car cette situation ne doit pas être particulière à Bordeaux, que la commune représente dans les circonstances actuelles une cellule d'ordre au milieu du désordre".

Le maire envisage alors les répercussions des décrets, d'après lui, ils atteindraient :

⁸ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du vendredi 2 août 1935 ; le document auquel il est fait allusion est daté du 24 juillet 1934, toutefois son contenu laisse supposer qu'il y a une erreur et qu'il s'agit plus logiquement du 24 juillet 1935.

- "le personnel municipal, les travaux qui ont été engagés, les régies directes non assimilées aux décrets de 1926. En ce qui concerne le personnel, plus les mesures sont sévères, plus elles doivent être équitables pour être respectées. Or la Ville de Bordeaux et ses régies emploient environ 7000 agents dont les traitements sont nettement inférieurs à ceux des fonctionnaires des départements et de l'état appartenant à des catégories correspondantes".

Il s'appuie alors sur quelques chiffres à titre indicatif :

	Mairie	Préfecture
Huissier	fr.10. 400 à 15. 400	10. 100 à 17. 500
Commis	10. 900 à 16. 900	13. 000 à 26. 000
Chef de bureau	18. 500 à 23. 300	23. 600 à 34. 000
Chef de division	26. 000 à 33. 000	31. 000 à 44. 000

Dans les établissements publics qui sont visés par les décrets : hospices, bureau de bienfaisance, caisse de crédit municipal, office des HBM, les traitements de certains agents sont plus bas que ceux des employés municipaux. Il faut constater que de 1929 à 1931 les communes pensèrent à l'avenir plus que l'état. Or, appliquer à des salaires aussi différents une mesure identique ne serait pas conforme à la justice.

Pour les travaux, les réductions afférentes aux dépenses et aux fournitures à effectuer par voie d'abattement sur les crédits, ne pourraient qu'alourdir les charges déjà écrasantes des finances municipales.

Enfin, pour les régies, la situation qui leur serait faite étant donnés les tarifs qu'elles appliquent à leurs usagers, troublerait leur économie et les conduirait au déficit".

A. Marquet rappelle au Président du conseil que "les budgets municipaux subissent les conséquences de la crise qui provoque des moins-values importantes provenant de la diminution de rendement des centimes additionnels, de la taxe locative, de la suppression du droit proportionnel sur les patentes etc. "Le maire de Bordeaux estime alors que dans ces conditions ce n'est peut-être pas le moment d'aggraver ces difficultés. Il poursuit sur un ton particulièrement dur : "A défaut d'être sûr de réorganiser les finances de l'État, il conviendrait de ne pas commencer l'expérience que vous avez entreprise en désorganisant les finances municipales. Il en résulterait une contraction des activités locales qui n'aiderait en rien à la reprise de l'économie générale. C'est pour cet ensemble de raisons que je me permets, en dehors de toute considération de doctrine, de vous demander :

1) De laisser aux maires, responsables devant le suffrage universel de la gestion municipale, le soin de prendre, selon la situation financière de leur commune et les échelles de traitement du personnel, les mesures qui leur paraîtront susceptibles de vous aider dans l'effort que vous avez entrepris.

2) De permettre, en exonérant les crédits de certains travaux utiles de la réduction envisagée, l'achèvement des entreprises en cours et la mise en oeuvre de travaux neufs, tant dans l'intérêt des industriels que pour lutter contre le chômage.

3) D'examiner si les régies, non assujetties aux décrets de 1926 dont la situation est saine et les tarifs expérimentalement favorables aux usagers, ne doivent pas être exclues de l'application des décrets qui pèseraient sur elles plus lourdement que sur les exploitations concédées ou rétrocédées".

A. Marquet conclut de manière toute aussi ferme : "Il serait dangereux, en effet, de voir supprimer les libertés communales inscrites dans la loi

du 5 avril 1884. Les gouvernements étant malheureusement trop instables pour leur substituer un ordre nouveau".

Le 27 juillet 1935, les maires des communes de l'agglomération bordelaise se réunissent à l'Hôtel de Ville de Bordeaux, prennent connaissance et approuvent la démarche et le contenu de la lettre du maire de la capitale girondine à M. P. Laval président du conseil. Ils protestent en outre "contre l'atteinte à la loi de 1884 que constitue l'article 5 de la circulaire du 20 juillet 1935 adressée par la direction de la comptabilité publique à MM. les trésoriers-payeurs généraux et substituant les comptables communaux aux maires, ordonnateurs légaux des dépenses".

Suite à cette double action le Conseil municipal de Bordeaux déclare de manière très ferme :

"Considérant que les maires et les conseils municipaux sont responsables de leur gestion devant le suffrage universel ;

Que le contrôle de leurs décisions peut être légalement exercé par les représentants du pouvoir central ;

Que l'absence de tout contrôle réel depuis de longues années ne saurait être compensé par son intervention directe dans la vie des collectivités locales ;

Considérant que déposséder les maires et les conseils municipaux des droits qu'ils détiennent de la Loi ne peut qu'étendre aux communes le régime d'irresponsabilité dont souffre déjà le pays ;

Considérant que les atteintes portées aux prérogatives des maires et des conseils municipaux ne semblent pas reposer sur une volonté de substituer à la loi du 5 avril 1884 une charte nouvelle apportant des réformes profondes dans les administrations communales (. . .)

Il demande "au gouvernement de rechercher les moyens de concilier l'effort qu'il a entrepris avec le respect des libertés qui ont permis aux caractères des diverses régions historiques de s'exprimer dans le cadre de l'unité nationale".

Il y a donc une nette volonté de la Ville de Bordeaux, sous l'égide de son maire, de rester fidèle à certaines libertés héritées du passé, c'est d'après lui la seule façon de pouvoir continuer à travailler de manière efficace à l'échelle locale. A. Marquet se permet de critiquer ouvertement le gouvernement. Son goût de l'ordre et de la discipline s'expriment une fois de plus en même temps que sa farouche volonté de continuer coûte que coûte sa lutte contre le chômage. C'est pour toutes ces raisons qu'il refuse catégoriquement tout ce qui pourrait venir entraver son action.

II) LA QUESTION DE L'URBANISME JUSQU'EN 1935.

1) Le contexte local.

A Bordeaux, comme dans de nombreuses villes françaises on a utilisé dans les années qui ont précédé la 1ère guerre mondiale le terme urbanisme pour désigner les grands changements au cœur de la Cité. Il s'agissait alors d'élargir des rues étroites et mal adaptées à l'augmentation de la circulation, de mettre à l'alignement des bâtisses sur certains axes, de détruire des taudis et de construire des équipements suffisants pour satisfaire une population en constante croissance.

Plus généralement, à partir de 1918, la notion d'urbanisme se transforme en une nouvelle science sociale car il devient nécessaire de ⁹ "discipliner des métamorphoses extrêmement complexes et déroutantes nées de la grande poussée démographique européenne du XIXème siècle ainsi que du développement conjugué du machinisme". "L'apparition de l'urbanisme parmi les sciences et d'urbanistes parmi les chercheurs est donc la conséquence de problèmes nouveaux posés par ces phénomènes".

A. Marquet, depuis son premier mandat, s'est toujours montré très sensible aux divers problèmes qu'il était indispensable de résoudre de manière à améliorer la vie de l'ensemble des citoyens, en particulier les plus défavorisés. Les vastes travaux entrepris par la Municipalité en sont la preuve flagrante. Toutefois l'urbanisme semble encore trop souvent utopique comme le confirme le projet d'une ville idéale imaginée par Cyprien Alfred-Duprat. ¹⁰ Les transformations réalisées ont pour but de moderniser la cité. L'adjectif moderne, souvent utilisé à cette époque, traduit la volonté d'une réelle adaptation à des temps nouveaux qu'il convient d'affronter le mieux possible. Les grands chantiers qui s'ouvrent alors dans la capitale girondine sont considérés par la Mairie comme des tâches liées à l'urbanisme avec néanmoins une arrière-pensée politique très claire : lutter coûte que coûte contre le chômage.

Toutefois J. d'Welles est formel, ¹¹ pour lui avant 1934, il ne s'agit que de transformations mais pas du tout d'urbanisme. Néanmoins il faut reconnaître qu'à Bordeaux urbanisme et politique ont toujours été étroitement liés.

⁹ Gaston Bardet : *Problèmes d'urbanisme*, Collection Bibliothèque OSB n° 4. Paris, Dunod, 92 rue Bonaparte (VI) 1941.

¹⁰ cf. les deux publications : -C. Alfred-Duprat, *Bordeaux. . . . un jour !* Bordeaux 1929.
-C. Alfred-Duprat, *Bordeaux. visions d'avenir*. Bordeaux 1930.

¹¹ I M 121, Année 1934, Archives municipales de Bordeaux.

2) La notion d'urbanisme en général.

Dans un ouvrage intitulé "Problèmes d'urbanisme" qui paraît en 1941, Gaston Bardet ¹² évoque la question de l'urbanisme dans son ensemble au regard de tout ce qui se dit ou s'écrit à ce sujet en France et à l'étranger. Il met d'entrée en garde de ne pas confondre l'art urbain très ancien avec les solutions d'urbanisme nécessaires à l'époque car il estime, qu'à partir des années 30, le mot a souvent été utilisé à tort ce qui donne tout à fait raison à J. d'Welles quand il aborde la question.

Le professeur V. Deznaï ¹³ donne en 1934 une définition à la fois de l'urbanisme et des urbanistes. Pour lui, "l'urbanisme est un ensemble de disciplines", c'est "tout d'abord une science et sur cette base peut s'ériger un art appliqué, c'est par essence une philosophie. La connaissance impassible, la création enthousiaste et le choix des valeurs sont les trois aspects nécessaires du faisceau de disciplines que symbolise l'urbanisme. Si l'urbanisme appliqué doit être orienté par des préoccupations normatives, sa base, la Science, ne doit s'attacher qu'aux faits eux-mêmes". L'urbanisme est une science expérimentale".

Quant à l'urbaniste, voici la définition qu'il en donne. "L'urbaniste n'est donc pas celui qui, ayant une autre préparation, considère la Ville en tant qu'elle entre dans le champ de son activité, mais celui pour qui la Ville, dans son unité organique, vivante et

personnelle forme le centre de ses recherches et qui ne considère les autres sciences qu'en tant qu'elles ont des rapports avec la Ville". Alors "on ne considère plus la Ville du point de vue de l'architecture, de la technique, de la sociologie etc. mais simplement du point de vue ville".

G. Bardet s'appuie également sur Marcel Poëte qui fut le premier dans l'École française à s'attacher "à montrer que la Ville est un être vivant possédant une âme collective (dont il faut se garder de faire une réalité ontologique) et un comportement propre. Cette unité est composée d'un être individuel qui plonge ses racines dans le site urbain et d'un être social constamment immergé dans la civilisation générale. De leurs échanges mutuels naît le comportement global de cet être".

Tout le monde s'accorde à reconnaître que la charte officielle de l'urbanisme français est la fameuse Loi Cornudet du 14 mars 1919 modifiée le 19 juillet 1924. Il convient de rappeler qu'elle imposait l'étude et la présentation (dans un délai de trois ans, et à leurs frais) par les villes de 10. 000 habitants et au-dessus et par diverses autres dont celles sinistrées, d'un projet "d'aménagement, d'embellissement et d'extension". Ceci a poussé G. Bardet à se prononcer sur le sujet en ces termes : "Il semble que les plans dits d'aménagement et d'extension n'ont avec l'urbanisme que des rapports assez lointains". D'après lui, il paraît indispensable "d'analyser les éléments composants de la Ville, suivre leur formation, leur évolution, leur croissance à travers les âges en vue d'exprimer leur double déplacement dans le

¹² Gaston Bardet est secrétaire général de la Société française des urbanistes, professeur-chef de l'atelier supérieur d'urbanisme appliqué, lauréat de l'institut d'urbanisme et de l'institut de France.

¹³ Rapport de V. Deznaï à la conférence internationale de l'Union des Villes à Lyon.

temps et l'espace. Cela permettra précisément de dégager la personnalité urbaine, les constantes intangibles, les constantes matérielles (site, localisations, grandes directions, barrières etc.) et constantes morales (civilisations successives, édifices-clefs, nature humaine etc.). "Pour lui, "une loi devrait désormais prévoir une révision périodique des dispositions des plans d'aménagement -à la cadence des recensements par exemple- l'urbaniste-conseil interprétant l'esprit du plan primitif, l'adaptant à la mouvance urbaine qui peut impliquer en certains points non une extension mais une contraction".

Il apparaît donc que si la loi est indispensable en matière d'urbanisme, elle doit néanmoins évoluer pour s'adapter aux mutations de l'espace urbain et à la croissance de la population.

3) Une première tentative d'urbanisme à Bordeaux : l'urbanisme utopique de C. Alfred-Duprat.

Il ne peut être question de parler d'urbanisme dans la capitale girondine dans l'entre-deux-guerres sans évoquer le nom de C. Alfred-Duprat.¹⁴ Ses travaux ont été analysés dans le passé¹⁵, néanmoins, il convient d'y revenir à un double égard.

En premier lieu, la modernité des conceptions de l'auteur est indéniable et en second lieu, ce qui a pu paraître utopique à une certaine époque ne le sera plus du tout au fil du temps.

Le personnage est lui-même intéressant par son ouverture d'esprit et sa soif de s'intégrer le mieux possible au monde nouveau qui était en train de naître. Il fut d'entrée passionné par l'automobile et l'aviation ce qui l'a rendu tout de suite très sensible au problème des transports dans sa ville. Il a été, sans aucun doute, le premier à prendre conscience du fait que les rues de Bordeaux étaient trop étroites pour accueillir la masse de voitures qui inévitablement allait y circuler. Il était également convaincu que l'extension de la ville était inéluctable compte-tenu de l'accroissement constant de la population. Il convenait donc, d'après lui, d'intégrer les communes périphériques à la Ville elle-même. Enfin, il était conscient de la présence dans la cité de quartiers vétustes, totalement insalubres qui, selon lui, méritaient de disparaître.

Ses projets vont donc être placés entièrement sous le signe de la construction de grandes percées pour faciliter la circulation. Il prévoyait une grande voie circulaire autour du centre, à laquelle étaient rattachées toutes les nouvelles voies s'articulant à partir du Pont de Pierre et de la place des Salinières. Il envisageait aussi de doubler ce vaste anneau d'une autre grande voie qui lui était parallèle à travers les communes voisines de Bègles, Talence, Pessac, Mérignac, Caudéran, Le

¹⁴ C. Alfred-Duprat est né à Arcachon le 21 avril 1876, il est mort à Bordeaux le 18 juillet 1933. On lui doit, entre-autres, la construction de nombreuses maisons particulières, mais sa principale oeuvre est, sans aucun doute, l'originale Maison cantonale de La Bastide achevée en 1926.

¹⁵ En particulier dans l'ouvrage collectif : *Bordeaux et l'Aquitaine 1920-1940. Urbanisme et architecture*. Association pour l'étude de l'urbanisme et de l'architecture et Académie d'architecture. Editeur : Techniques et architecture. Editions Regirex. France. Paris 1988.

Bouscat et Bruges. Il voulait, pour parachever le tout, réunir enfin les deux rives de la Garonne par un ensemble de franchissements, ainsi, le pont à transbordeur serait achevé, de nouveaux ponts seraient construits : l'un au droit du boulevard J. J. Bosc, l'autre face aux Quinconces, le Pont de Pierre serait élargi, la passerelle de chemin de fer aussi. Un système de navettes fluviales serait mis en place, enfin, des garages souterrains et des espaces verts étaient envisagés.

Les projets de C. Alfred-Duprat sont certainement les plus audacieux qui aient été proposés, surtout pour l'époque. Ils furent les premiers à imaginer tant d'innovations d'un seul coup, néanmoins on les estima utopiques pour plusieurs raisons. Les politiques, comme Marquet, les trouvaient trop coûteux, trop longs à réaliser à un moment où le maire cherchait à construire vite pour convaincre son électorat de ses capacités politiques. Les citoyens, de leur côté, y voyaient une menace sur leur ville, un changement trop brutal de leur cadre de vie avec la destruction de certains monuments qui leur étaient familiers, telle la porte des Salinières, ou de certains quartiers comme celui de Mériadeck. De plus, ils ne croyaient pas vraiment à un si important développement de l'automobile, les grandes percées apparaissaient donc inutiles.

Et pourtant, on peut au début du XXI^{ème} siècle considérer que les vues de C. Alfred-Duprat ont été un véritable réservoir d'idées pour les maires de Bordeaux, d'A. Marquet à A. Juppé en passant par J. Chaban-Delmas, preuve que ce qui peut paraître utopique à une certaine époque devient tout à fait réalisable bien plus tard dans un autre contexte.

4) L'urbanisme bordelais vu par A. Marquet et J. d'Welles.

a) La situation de 1929 à 1935.

La réélection d'A. Marquet à la tête de la Mairie de Bordeaux le 5 mai 1929 relance sur place la question de l'urbanisme. La France entre peu à peu dans la grave crise qui touche l'ensemble de l'économie mondiale, la capitale de l'Aquitaine, fragilisée depuis la guerre de 1914-1918, subit durement la situation. Aussi, est-il important de rappeler que le nouveau maire doit agir rapidement pour, à la fois satisfaire à long terme son électorat et, en même temps, se faire connaître au niveau national, ce qui aura pour effet de donner à sa carrière politique une plus grande envergure.

Le Plan de grands travaux dit Plan Marquet, adopté par délibération du conseil municipal le 1^{er} août 1930, place en tête de toutes ses différentes rubriques : l'urbanisme. Néanmoins, Bordeaux ne pourra pas être traitée de manière isolée, puisque la loi du 14 mai 1932 a créé pour la première fois une "région", la région parisienne qui a été obligée alors de présenter un plan régional. Le maire de Bordeaux, conscient des conséquences éventuelles au niveau local, a poussé l'union des maires de son agglomération à créer, peu après, un syndicat intercommunal¹⁶ pour effectuer des études d'urbanisme : ce dernier est composé de 12 communes : Bordeaux, Bègles, Talence, Pessac, Mérignac, Caudéran, Le Bouscat, Bruges, Bassens, Lormont, Cenon et Floirac.

¹⁶ Création par arrêté préfectoral du 20 septembre 1932.

Comme il n'existait pas à cette date un plan d'ensemble utilisable et surtout à jour, l'union des maires a commandé aux "*Entreprises de photos aériennes Moreau*"¹⁷ un levé topographique général des communes, à base de photos aériennes (*ill.n°6). Cette firme, vieille de dix ans au moment de ces faits, était spécialisée dans les travaux d'aéro-photo-topographie pour l'établissement de levés de précisions. Elle disposait d'importants moyens techniques et financiers. Ainsi, par exemple, était-elle la seule entreprise à posséder trois avions *Farman* de 260 CV à vastes cabines aménagées pour les prises de vues aériennes. A. Marquet, toujours soucieux de se montrer le plus "moderne" possible, a bien entendu approuvé et encouragé cette initiative particulièrement à la pointe du progrès à l'époque.

Toutefois, il convient de noter qu'en 1934, il existe une divergence entre le maire et l'architecte en chef de la ville sur la notion même d'urbanisme.

-Pour A. Marquet, l'urbanisme semble se résumer à diverses transformations et améliorations de toutes sortes : modernisation de l'éclairage public installation d'égouts, réfection des rues, constructions de wc souterrains, d'écoles, de nouvelles habitations, de bains- douches, de crèches, d'une grande piscine etc. Il y englobe aussi des réalisations plus prestigieuses comme une nouvelle Bourse du travail et un grand stade. De toute manière, le maire ne s'est jamais nettement prononcé sur le sujet ce qui laisse un flou au niveau des interprétations.

-Pour J. d'Welles, au contraire, tout ceci n'est pas de l'urbanisme et il le dit très clairement dans un courrier qu'il adresse le 8 mars 1934 à M. Jean Royer architecte-urbaniste directeur de la revue "Urbanisme".¹⁸ "Quant à ma collaboration pour le numéro spécial de votre revue, je vous l'accorde également bien volontiers (. . .) mais, à vrai dire le sujet que vous me proposez ne me convient guère : "Le programme d'urbanisme de la Ville". Ce programme n'a fait jusqu'ici l'objet d'aucune étude sérieuse, ni de la part de l'administration, ni de la part de ses services techniques. Il a peut-être excité des cervelles superficielles qui prennent les fantaisies de leur imagination pour les exigences des besoins permanents envisagés dans le cadre de toutes les possibilités et pour la réponse aux enseignements des statistiques qu'ils ignorent. En raison des circonstances économiques, M. Marquet n'a pas pris, sur ce sujet ; la position nette qu'il aime à prendre quand il est décidé à l'action, je serais donc gêné pour le traiter. J'aimerais mieux traiter la question "les grands travaux" que vous avez réservée à M. Hugon¹⁹ dans votre sommaire. En effet, les grands travaux exécutés jusqu'à ce jour et appelés ainsi à Bordeaux sont des travaux d'architecture pure sur lesquels s'est exercée ma direction et non la sienne. Ces travaux ne se rattachent pas à un plan d'urbanisme, d'extension ou d'embellissement. M. Hugon pourrait traiter, de son côté, du problème de la distribution d'eau, des égouts, de l'enlèvement et de l'incinération des ordures ménagères et de toutes les réalisations ou projets qui regardent son service".

J. d'Welles, tout en ménageant le maire, indique donc de manière très précise comment il faut percevoir les réalisations municipales à la date de 1934.

¹⁷ 762 D 1, Archives municipales de Bordeaux.

¹⁸ 1 M 121, année 1934, Archives municipales de Bordeaux. A cette date, la revue a son siège social 29 rue de Sévigné à Paris 3°.

¹⁹ M. Hugon est, à cette date, ingénieur en chef de la ville de Bordeaux.

b) Le tournant de 1935.

La loi du 8 juin 1935 et le décret-loi du 25 juillet 1935 étendent les dispositions parisiennes à toute la France et permettent d'établir des plans d'urbanisme pour toutes les agglomérations. C'est donc à partir de cette date que l'architecte en chef de la ville de Bordeaux va envisager sérieusement le problème de l'urbanisme comme le prouve le courrier ²⁰ qu'il adresse le 30 septembre à A. Marquet :

"La question de la réalisation d'un certain nombre de travaux d'urbanisme va se poser inévitablement à l'administration municipale, même avant le début de l'année 1936 pour lequel celle-ci sera mise en possession du Plan de l'agglomération bordelaise relevé par l'Aérotopographie et par conséquent avant qu'elle n'ait organisé l'étude du plan d'extension et d'aménagement de la Ville et de cette agglomération en exécution des prescriptions des lois des 14 mars 1919 et 19 juillet 1924. Je pense que cette étude devrait être entreprise ; elle demande une documentation statistique importante, qu'il est temps de recueillir sur les données actuelles du programme et une anticipation raisonnable mais hardie des progrès et des bouleversements que le transport aérien va provoquer, maintenant en un court espace de temps dans le mouvement des personnes et des choses. Actuellement l'autorité indiscutée de M. le maire peut et doit donner sa sanction à un plan directeur étudié suivant ses directives par un service organisé et fixant pour cinquante années sans ruine à redouter, les grandes lignes du développement ordonné à assigner à la Ville". Il poursuit :

"toute une politique des places est à entreprendre qui conduira aussi au problème de leurs liaisons". Les places concernées sont : celles des Quinconces, de la Bourse, de la Victoire, Anatole France, Gambetta et ce qu'il nomme "les places d'entrée de la ville" sans oublier "l'entrée de Paris" qui nécessiterait la suppression des passages à niveau, un réaménagement du franchissement de la Garonne : "tunnel, déroutement en amont ou triplement du pont par construction identique du pont actuel". Quant à la place de la gare Saint Jean, D'Welles signale qu'en débarquant sur le pavé bordelais, l'étranger ne reçoit ni la sensation d'espace que doit donner l'entrée d'une grande ville ni l'indication de la large voie de pénétration qu'il doit parcourir". Aussi fait-il une proposition, eu égard à ce qu'il a pu observer au-delà des Pyrénées. "Les immenses terrains municipaux des marchés vont être désaffectés. L'occasion s'offre de les utiliser pour créer la place de la Gare par des expropriations et remembrements, hardis peut-être, mais qui n'ont pas parus tels, il y a 85 ans à l'Alcalde de Barcelone, pour le bienfait de cette superbe Cité". Enfin, il ajoute

"la désaffectation du rectangle occupé par l'abattoir va obliger la Ville à étudier son utilisation. Il ne faut pas avoir l'œil frais pour ne pas condamner la gêne provoquée dans la circulation et le désordre créé dans les rues avoisinant les Capucins par le marché de première main. Pourquoi ne pas réorganiser ce marché à la place de l'abattoir d'une manière entièrement moderne, en offrant toutes les facilités au commerce et à la circulation, en

²⁰ I M 123 année 1935, Archives municipales de Bordeaux.

organisant clairement le contrôle, la police, le stationnement, les courants ?
"Pour conclure, J. d'Welles évoque le financement de ces différents projets.

"L'état des ressources actuelles de la Ville peut faire qualifier de chimériques ces suggestions. Mais, le Plan Marquet, les décrets-lois sur les grands travaux ne mobiliseront-ils pas des fonds d'État qui seront distribués à ceux qui présenteront des programmes et sauront ce qu'ils veulent entreprendre. A défaut de crédits pour réaliser des travaux, des crédits d'études restreints ne peuvent-ils pas être ouverts pour rechercher et présenter les solutions des problèmes ainsi posés, et qui sont passionnants pour quiconque aime Bordeaux ? "

III) LE BILAN DE 1935 ET LA RÉÉLECTION D'A. MARQUET.

(*ill.n°7, 8, 9)

L'année 1935 est très importante sur le plan municipal puisque le maire élu en 1925, réélu en 1929, sollicite un 3ème mandat. Les élections sont fixées au 5 et au 12 mai 1935.

Cette échéance est pour A. Marquet l'occasion de dresser le bilan de sa gestion. (*ill.n°10)

"Le dernier exercice du mandat qui nous fut confié se termine dans des conditions financières remarquables. Nous avons réalisé sur fonds d'emprunts 130 millions de travaux représentant de nombreuses journées de travail et qui ont diminué l'extension du chômage à Bordeaux, d'importantes améliorations de voirie et jardins, sur le budget normal versé aux chômeurs sous forme d'allocations plus de 12 millions, la ville est bien tenue.

Les services administratifs fonctionnent dans d'excellentes conditions, notre budget supplémentaire de 1934 est en excédent, notre compte d'ordre 1934 est bénéficiaire. Nos impôts, nous ne le répèterons jamais assez, sont, par rapport à 1914 à un coefficient inférieur à 6. Ce sont là des faits contrôlables qui témoignent mieux que de longs discours de la bonne tenue de notre administration et les marques de sympathie qui nous arrivent de toutes parts attestent que rien ne détournera Bordeaux de la volonté qui est la sienne de nous voir poursuivre l'effort que nous avons entrepris pour que notre Ville se place au premier rang des grandes villes françaises.

En ce qui concerne la RMGE, sa situation est excellente, elle se résume en quelques mots : moins de personnel et une collaboration efficace avec l'organisation ouvrière, plus de rendement, des frais généraux diminués, une vente en augmentation. Cette situation permettra, à la fin de l'exercice en cours, si, comme nous le supposons la crise ne s'aggrave pas, de faire bénéficier les consommateurs de nouveaux avantages.

Par votre délibération du 22 juillet 1932, vous avez décidé la construction des bâtiments de l'abattoir et de la section sanitaire ainsi que la fourniture et la mise en oeuvre de toutes les installations du matériel spécial y afférent. L'ensemble de ces ouvrages est effectué en presque totalité, mais en cours d'exécution des modifications ont été apportées soit dans les dispositions soit dans les matériaux prévus. Elles sont dues à des études de mise au point et à des expériences effectuées en accord avec les services municipaux et l'architecte de l'oeuvre M. Debat-Ponsan, en vue d'apporter des améliorations reconnues indispensables".

Le maire évoque ensuite "aide aux chômeurs sous toutes ses formes et la rénovation des bâtiments scolaires.

Il faut aussi rappeler que, conformément aux termes de la loi du 14 mars 1919, complétée par celle du 19 juin et 1924, les villes sont tenues d'établir un projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension. Par délibération du 5 août 1932 le conseil municipal a estimé que le Plan de Bordeaux devait être établi en liaison avec toutes les communes constituant l'agglomération bordelaise, les travaux préparatoires devant comprendre un relevé topographique et le tracé de la situation. Cette même délibération a donné l'adhésion de la Ville au Syndicat intercommunal qui a été créé à cet effet avec engagement de participer aux frais de constitution et de fonctionnement de cet organisme.

Le Syndicat a fait procéder, après adjudication, à l'exécution du Plan par photogrammétrie aérienne.

Dans ce contexte, la réélection du maire sortant est considérée comme une juste récompense pour tout le travail accompli. Le professeur J. Benzacar ne peut s'empêcher d'ailleurs de faire l'éloge du premier magistrat de la cité lors de la séance du conseil municipal du 19 mai 1935. Quand on sait le peu de reconnaissance que cela lui vaudra par la suite on ne peut qu'être encore plus sensible à ses propos.

"Pour la 3ème fois, j'ai l'honneur de proclamer l'élection du chef éminent de la municipalité bordelaise. Cet honneur est le privilège de l'âge.

Pour la 3ème fois vous avez été élu le premier conseiller municipal, pour la 3ème fois l'unanimité de vos collègues vous a conféré le titre de Maire de la Ville de Bordeaux. Ceci est le privilège légitime d'un mérite exceptionnel. Jamais nos annales bordelaises même les plus anciennes n'ont relaté semblable constance dans la collation de la dignité la plus élevée de la Cité. Infiniment plus heureux que l'un de vos prédécesseurs le plus favorisé, vous n'avez pas connu la mauvaise humeur du suffrage universel. Aussi bien cette rare fortune est-elle due à de hautes qualités d'administrateur, elle est due surtout à une intelligence constructive, mélange d'intuition et d'expérience, puissamment stimulée par un ardent amour de notre ville natale.

Il apparaît que vous avez emprunté quelques-unes de ses règles de conduite au grand intendant Aubert de Tourny dont le portrait domine votre cabinet de travail.

Assurément vous avez éprouvé le choc des critiques. Qu'elles semblent cependant amenuisées quand on les confronte avec les multiples conflits soulevés pendant 14 années contre l'illustre intendant par la Jurade, le Parlement, la Chambre de commerce, l'Académie.

La jurade du XXème siècle a constamment approuvé, encouragé votre activité sans cesse en éveil, embrassant toutes les branches les plus variées de la vie communale. La population bordelaise vous est reconnaissante de tous vos efforts utiles tendant à faire un Bordeaux plus esthétique, plus aimable, mieux adapté à l'évolution rapide des besoins communs.

Recevez, M. le maire, l'hommage unanime de notre gratitude et reprenez possession de ce fauteuil présidentiel que vous occupez depuis 10 ans avec tant de distinction, tant de probité, tant de dévouement à la chose publique".

Cet éloge s'achève sous un tonnerre d'applaudissements, suit alors la publication de la liste de ses 10 adjoints qui sont dans l'ordre :

Messieurs Pinède, Ginestous, Poplawski, Benzacar, Camelle, Lasserre, Fourtassy, Lapeyre, Picassette, Gargon et Marcard.

L'article 2 de la loi du 5 avril 1884 stipule que le maire est seul chargé de l'administration "mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints". M. Marc Pinède est donc délégué pour les finances et le bureau des adjudications et marchés. M. André Fourtassy est délégué pour les travaux publics et M. Jean Gargon est délégué pour les travaux publics (architecture).

Des membres du Conseil municipal sont désignés pour la durée du mandat en vue de participer aux différentes commissions permanentes.

-Conseil d'administration de l'Office municipal d'HBM : Messieurs Ginestous, Maydiou, Commagères, Paris, Lacant et Pivert.

-Commission départementale du travail : Messieurs Picassette et Martin.

-Comité départemental économique de lutte contre la vie chère : Messieurs Marquet, Lasserre, Martin, Tocah et Dourousseau.

-Association contre le taudis : Messieurs Ginestous, Lapeyre et Haurigot.

-Commission de centralisation et d'études des questions de lotissements : Messieurs Ginestous, Benzacar, Commagères, Paris, Martin, Chaume et Tocah.

-Commissions de contrôle et de réception des fournitures et travaux municipaux : Messieurs Pinède, Fourtassy, Barateau, Martin, Renouleaud, Haurigot, Céliérier, Tocah et Dourousseau.

-Commission de contrôle de la main d'oeuvre étrangère sur les chantiers de travaux municipaux : Messieurs Pinède, Barateau, Martin, Renouleaud et Tocah.

-Syndicat intercommunal de l'agglomération bordelaise : M. A. Marquet.

-Commission extra-municipale d'étude du problème de la circulation : Messieurs Marquet, Camelle, Maydiou, Barateau, Renouleaud, Gonthié, Tocah et Lafaye.

Avec l'appui de cette nouvelle équipe, A. Marquet peut laisser libre cours à toutes ses espérances pour l'avenir et l'exprime dans les termes suivants à son Conseil le dimanche 19 mai 1935 :

"Il est permis de constater que notre oeuvre a recueilli l'adhésion de ceux de nos concitoyens qui comprennent les réalités du présent et pressentent les nécessités de l'avenir. Nous avons opposé victorieusement aux débats de doctrine l'esprit positif et l'action quotidienne. Forts de cette expérience, nous nous pencherons sur les problèmes économiques et sur les questions sociales, avec le souci d'y apporter des solutions de justice et d'humanité. Notre administration répondra aux besoins les plus immédiats de la vie collective et nous porterons cependant nos réflexions et nos actes au delà des impatiences du présent. Nous élargirons autour de nous le groupement des activités communales afin que dans un temps où l'inquiétude est dans les esprits et le désordre dans les choses, l'Hôtel de Ville soit comme le pôle où se retrouvent les nécessaires notions de discipline et de méthode. Nous savons que c'est de la masse populaire que jaillissent les forces vives du progrès. C'est pourquoi nous ne décevrons aucune des espérances qui ont été mises en nous.

Je pourrais reprendre sans rien y changer la déclaration que je fis à cette même place il y a dix ans. Je disais à cet effet :

Aujourd'hui, qui peut le mettre en doute, le monde du travail, toutes classes confondues, et j'ajouterai quelques-uns des représentants les plus éminents des bénéficiaires du régime, veulent qu'une orientation nouvelle soit donnée à l'administration des intérêts généraux des cités et de la nation.

En ce sens, mais en ce sens seulement, les dernières élections municipales furent politiques. La politique ainsi conçue est, d'ailleurs, justement à l'opposé des calculs inférieurs qui portent trop souvent son nom.

Autant, en effet, elle est débiliteuse lorsqu'elle est une somme d'indécisions calculées, de capitulations de conscience, d'habileté subalternes, autant elle est vivifiante, quand elle exprime la haute direction de pensée d'une collectivité laborieuse.

Et plus loin j'indiquais : Notre Ville s'est un peu attardée dans le cadre harmonieux et distingué qui lui fut donné, il y a plus d'un siècle, par une génération dont les vues furent audacieuses et les réalisations mesurées. La vie moderne a ses exigences. Il faut à nos activités intellectuelles, artistiques, industrielles, commerciales et sociales nouvelles, un cadre nouveau.

Nous étudierons donc les problèmes de l'heure et demanderons à nos concitoyens de les envisager avec nous en songeant aux responsabilités du moment qui sont graves mais sans négliger nos devoirs envers les hommes de demain.

C'est dans le même esprit que nous travaillerons, avec désintéressement et probité pour que Bordeaux vive et prospère. Pour la 3ème fois je suis appelé à présider aux travaux du Conseil municipal. Je le dois à la reconnaissance de la population et à votre confiance. Notre administration est ainsi assurée d'une continuité de vues dont l'efficacité s'est déjà inscrite dans la vie communale. Nous demanderons à nos concitoyens de nous aider comme ils l'ont déjà fait. Ils savent, parce que nous avons tenu nos engagements, que nous respecterons ceux que nous venons de prendre. Nous nous devons de répondre, en redoublant d'effort, à l'expression de leur sympathie accrue. Avec le haut sentiment d'accomplir notre devoir consacrons nous, Messieurs, à la défense des intérêts de notre Ville, à la sauvegarde de son avenir, à sa grandeur".

IV) VERS UN VÉRITABLE URBANISME 1936-1939.

Les années précédant immédiatement la deuxième guerre mondiale ont été décisives en matière d'urbanisme et préparent le terrain au projet urbain sur lequel J. d'Welles travaillera intensément durant le conflit.

1) L'organisation de l'étude du Plan d'aménagement et d'extension de la région bordelaise.

Le 5 février 1936, l'ingénieur en chef de la Ville de Bordeaux adresse un courrier ²¹ au maire dans lequel il propose, suite à la réunion du Syndicat

²¹ 762 D 1 : Archives municipales de Bordeaux.

intercommunal d'aménagement de la région, un programme d'organisation de l'étude du plan.

Il estime qu'un spécialiste ne peut pas "dès maintenant entreprendre utilement cette étude dont aucun programme n'a encore été discuté". Aussi poursuit-il en ces termes : "Il y aurait lieu. . . de constituer d'abord un "Comité général du plan" placé sous l'autorité du syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'extension de la région bordelaise. Ce comité comprendrait des représentants du Conseil général, du Conseil d'arrondissement, des grandes administrations et services publics, des groupements ou organismes touchant à l'activité économique, industrielle, artistique, sportive et scolaire de la région.

Ce comité constituerait sept commissions :

-1ère commission : préparation et établissement du plan, chargée de l'étude de l'extension, de l'utilisation du sol, de la répartition en zone d'habitation collective ou individuelle, zones d'industrie non affectées.

-2ème et 3ème commissions : chargées de l'étude géologique, météorologique, géographique, historique, économique et démographique de la région.

-4ème commission : chargée de l'étude de la circulation et des transports.

-5ème et 6ème commissions : chargées de l'étude des services publics (eaux, égouts, ordures ménagères, gaz et électricité) et de l'étude des grands travaux publics projetés.

-7ème et 8ème commissions : chargées de l'étude des sites et des espaces libres (création des jardins, squares, parcs, terrains de sport, hippodromes, aérodromes).

-9ème et 10ème commissions : hôpitaux, sanatoria, hygiène générale, casernes, bureaux de poste, marchés, écoles.

-11ème commission : chargée des voies et moyens, servitudes, règlements de construction.

Chacune des commissions composée en principe d'un président, d'un rapporteur et de 10 membres, déposerait dans un délai fixé (3 à 6 mois) un rapport soumis au comité général et ayant pour but de constituer un avant-projet d'aménagement.

Pour faciliter le travail des commissions il est décidé d'acquérir un plan au 1/10.000 de la région à étudier. Ce plan ne serait qu'une réduction photographique du plan au 1/5.000 qui est en préparation".

Il est donc envisagé de se pencher sur les transformations de Bordeaux en tenant compte de tout l'environnement régional ce qui donne au plan une beaucoup plus grande envergure.

2) L'étape de 1937 : La première assemblée générale du plus grand Bordeaux.

Cet épisode important a lieu en avril 1937 et le quotidien : *La France de Bordeaux et du Sud Ouest* en fait la relation dans son édition du 7 avril. Le

compte-rendu officiel existe toujours ²² et témoigne de l'ampleur du projet et de l'implication du maire de Bordeaux :

"Le syndicat intercommunal de l'agglomération bordelaise a tenu dimanche matin, à la salle Franklin, une assemblée générale de ses commissions qui marquera une date dans l'histoire de notre région.

Sous la présidence de M. A. Marquet, député-maire, directeur du Syndicat, une très nombreuse affluence de personnalités appartenant à tous les milieux et à toutes les activités, a participé à une manifestation constituant comme le point de départ de ce que l'on peut appeler "le plus grand Bordeaux".

On connaît déjà les travaux considérables qu'a effectués le Syndicat intercommunal. Il a doté les douze communes de l'agglomération de documents extrêmement précieux. Il lui reste à examiner maintenant, en conformité de la législation nouvelle, l'élaboration du plan directeur de développement et d'urbanisme régional.

Pour cette étude, les municipalités avaient convoqué, outre les conseillers municipaux, les représentants des groupements et des corporations qui, à un titre quelconque sont intéressés à ces matières, membres de l'enseignement à tous les degrés, corps médical, industrie et commerce, syndicats ouvriers, représentants des associations artistiques et sportives et des grands services techniques.

Cette manifestation fut présidée par M. Saufrignon, maire de Mérignac, assisté de MM. Gaudin, maire de Lormont et Lerousseau, maire de Bègles.

Afin que de cette séance se dégagât une parfaite solidarité de vue et d'action, le Syndicat avait désigné pour prendre la parole trois orateurs appartenant à des groupements politiques différents : MM. A. Marquet, député-maire de Bordeaux, Gauthier, maire de Caudéran, Marcade, maire de Pessac.

M. Gauthier prit la parole et fit un historique complet et intéressant de la constitution et des travaux du Syndicat intercommunal. Il énuméra les documents que l'adjudicataire du plan par photogrammétrie avait établis et qui constituent, pour chacune des communes de l'agglomération des bases précieuses d'études : collection d'épreuves photographiques aériennes au 1/50.000 avec cartes héliographiques, cartes clichés sur toile, plans photographiques au 1/20.000 avec indication des accidents naturels du sol, des limites apparentes de culture, des voies de communication, du nivellement, triangulation, etc. . .

Ces travaux qui ont demandé plus d'une année de mise au point ont été vérifiés par un expert et réceptionnés.

M. Gauthier regrette que ce ne soit pas au lendemain de la guerre que la législation ait imposé ces travaux, à une époque où tant de lotissements conçus suivant les idées de chacun, n'avaient pas encore été créés. Il cite un certain nombre de faits qui éclairent cette observation, notamment en ce qui concerne la Commission dont il est président : celle des jardins, des sites et des terrains de sports. Il termine en affirmant que le plan auquel les personnalités présentes sont appelées à collaborer servira de base au développement rationnel et harmonieux de l'agglomération bordelaise.

²² 762 D1 : Archives municipales de Bordeaux.

Ce fut ensuite M. Marcade qui prit la parole et dans un bref exposé souligna quelles étaient les nécessités et les avantages de l'urbanisme. L'assainissement général, l'ordonnance des voies et des moyens de communication, l'embellissement général, voici quels sont les trois objectifs que se propose l'urbanisme.

L'évolution des villes s'est à peu près partout réalisée dans les mêmes conditions. Mais leur développement industriel a toujours posé des problèmes qui ne pouvaient pas être prévus et qui doivent être résolus sous peine de voir les agglomérations diminuer et disparaître. C'est l'étude de la démographie, de la circulation, de l'hygiène, de l'esthétisme etc. . .

En présence d'une oeuvre de l'ampleur du futur plan de l'agglomération, il est légitime qu'on consulte les hommes que leur compétence et leurs travaux ont qualifiés. Il est sûr que les personnalités que le Syndicat a réunies ici participeront avec cœur à l'oeuvre d'avenir à laquelle on les a invitées à collaborer.

M. A. Marquet, maire de Bordeaux, directeur du Syndicat intercommunal fit ensuite une brillante synthèse de ces exposés. Il rappela les étapes de réalisation du plan d'extension et d'embellissement, la création, en 1925, de l'Union des maires de l'agglomération, organisme officieux, puis celle du Syndicat intercommunal, organisme officiel, en 1930, par les douze communes dont les territoires sont limitrophes.

Les travaux exécutés par les syndicats serviront de base à l'exécution du Plan prévu par le décret de 1935 et que le décret de février 1937 vient de rendre obligatoire en créant la région bordelaise. En effet, d'après ce texte, un comité va être créé, qui, dans le délai de deux années, doit établir les lignes directives du Plan suivant lequel désormais le développement urbain devra s'effectuer.

M. A. Marquet trace alors une grande fresque historique de l'évolution des villes. Il montre l'ordre qui présidait à l'organisation des cités romaines, le désordre qui s'y est substituée après les invasions barbares, la tendance à l'uniformité qui domina, particulièrement à Bordeaux, pendant la monarchie et la confusion qui s'est installée dans les constructions urbaines du XIX^e et du XX^e siècles.

C'est à ce défaut d'harmonie et de rationalisme qu'a voulu remédier la législation depuis la fin de la guerre, principalement les lois de 1919, de 1924, concernant l'aménagement et l'extension des villes, les lotissements. Serrant la question de plus près, le décret de février 1937 a soumis les agglomérations à la constitution de plans de développement comportant des précisions importantes au sujet du zoning et des servitudes de tous ordres, hygiénique, esthétique, architectural, etc. . .

M. A. Marquet indique quelques-uns des problèmes particuliers qui sont posés par ces principes nouveaux d'organisation et d'urbanisme collectifs : l'évacuation commune des eaux pluviales et usagées, les constructions scolaires, la création de terrains de jeux, de jardins etc. . .

Il rend hommage à l'effort considérable que les maires, et particulièrement ceux de l'après-guerre, ont fait pour résoudre les problèmes de plus en plus difficiles et complexes de l'administration municipale. Cet effort, dit-il, il est normal que dans des agglomérations comme celle de Bordeaux et de sa banlieue, il ne s'effectue plus en ordre dispersé. L'objectif du décret de

1935 est de réaliser une solidarité effective dans le développement et l'évolution de nos communes. Le décret de 1937 nous donne mission d'établir dans un délai de deux ans le projet dont les directions deviendront obligatoires pour les municipalités quand elles voudront bâtir, s'étendre et s'embellir. C'est une grande oeuvre à laquelle nous sommes heureux d'avoir invité à collaborer les personnalités qui ont répondu à notre appel. M. A Marquet termine en se félicitant de voir réunis dans cette manifestation des hommes appartenant à tous les milieux sociaux et politiques. Ainsi se termina la première assemblée générale du plus grand Bordeaux dont les travaux actifs et concrets vont commencer".

Pour sa part, en 1937, J. d'Welles a déjà des idées très précises en matière de projet urbain et un exemple concret permet de s'en rendre compte : Le 22 février 1937, il adresse un courrier ²³ à l'adjoint au maire délégué pour les travaux publics architecture lui indiquant que, sur ses conseils, le maire vient de refuser le projet de construction d'un groupe d'habitations à l'emplacement de l'ancien abattoir. Les raisons avancées par l'architecte de la Ville sont autant de critères qu'il estime impératif de remplir pour intégrer toute nouvelle construction dans un quartier, lui-même réaménagé compte- tenu de l'évolution future de la Ville toute entière.

"D'une manière générale, suivant une tendance qui doterait la Ville de Bordeaux de plus de morceaux que d'ensembles réunis, on peut dire que ce projet est trop fragmentaire. Il n'a pas le caractère général d'urbanisme que doit présenter le plan que la Ville devra adopter pour l'utilisation des terrains vacants de l'Abattoir et des Marchés.

Le plan qui sera choisi par l'administration ne devra pas se limiter à l'aménagement d'un terrain de deux hectares mais embrasser la question toute entière de l'aménagement du quartier de la Gare et des Capucins, en fonction, non pas du besoin un peu vague de jardins ou de logements mais des besoins réels, spéciaux et permanents de ce quartier caractérisé par la présence de la Gare et de ses hôtels, par le commerce en gros de l'alimentation qui s'y congestionne et par le besoin d'une communication entre la route de Toulouse, les quais et la rive droite.

Le projet, d'ailleurs présenté avec grand talent par ses architectes, se ressent d'une conception aussi étroitement limitée :

-il ne résout aucun problème de circulation.

-il crée un quartier mal soudé aux quartiers environnants et qui ne s'adapte nullement à eux puisque l'axe de la voie et des jardins nouveaux ne prolonge pas le cours Barbey et se place comme si l'entrée monumentale de la nouvelle Faculté des Sciences n'était pas déjà décidée par M. le Maire entre la rue des Étables et le cours Barbey près de cette rue et comme si l'église Sainte Croix n'existait pas. Ceci est tellement vrai que l'on sent ce projet présentable pour n'importe quel rectangle de n'importe quelle ville qui serait dégagé et disponible pour la construction. Il n'est pas fait sur mesures.

-il ne répond pas non plus à des besoins essentiels ou de rendement fructueux ; en effet, la ville de Bordeaux et son office d'HBM, malgré la possession d'un terrain extrêmement sain rue Judaïque et un prêt récemment offert par l'État de 4.500.000 francs à un taux très avantageux, n'arrivent pas à

23 I M 127, Archives municipales de Bordeaux, année 1937.

mettre sur pied le programme financier de la construction d'habitations à loyers modérés. Il ne paraît donc pas que des logements soient plus rentables cours de la Marne à l'Est de la Ville.

-Ce projet enfin est présenté avec une perspective légèrement avantageuse susceptible de faire croire à la possibilité de construire d'immenses immeubles. Or, ce terrain, diminué de l'emprise nécessaire à l'élargissement des voies qui le bordent, n'aura plus que 145 mètres sur 115 mètres environ. Si l'on compte le nombre de fenêtres représentées sur la perspective et que l'on prenne pour elles un entraxe moyen moderne de 4 mètres, on voit que les immeubles dessinés ont une longueur de 135 à 140 mètres. Pour que soient exactes les proportions de la perspective sans sacrifier la place garage figurée en avant sur le cours de la Marne du tiers environ de la longueur, il faudrait donc que le terrain ait 210 mètres de long au lieu de 145 mètres. Les fenêtres n'étant pas tracées sur la maquette, celle-ci ne donne pas l'idée exacte de la dimension des blocs".

En juin 1937, autre preuve de la volonté de réorganiser certains quartiers l'architecte en chef adresse à A. Marquet deux avant-projets très structurés d'amélioration du quartier "Rousselle-rue Neuve". Cette proposition a pour but d'assainir cette zone dans le cadre de la lutte contre les taudis et d'autre part elle offre une réflexion très avancée sur la marche à suivre au niveau purement administratif.²⁴

"Ces projets sont établis en partant des idées directrices suivantes :

-Assainir le quartier par une action d'envergure détruisant le foyer central de pourriture, véritable danger public du fait de la fatigue des constructions et de l'insalubrité des logements. Ce danger est si étendu qu'une intervention timide ne donnerait aucun résultat.

-Créer dans le centre détruit un immeuble ou un passage d'immeubles selon les données les plus modernes d'aération et de prospect sur les voies qui le borderont et sa vaste cour intérieure.

-Donner une valeur locative certaine aux logements contenus dans cet immeuble en lui assurant une communication directe et courte avec le cours d'Alsace par l'élargissement de la rue de la Porte Saint Jean, une communication avec la rue Neuve par la brèche qui résulte de l'écroulement des maisons n° 28 et 30 de cette rue, des prospects agréables sur la rue de la Rousselle, la rue du Puits Descazeaux élargies et sur une voie nouvelle prolongeant la rue de la Porte Saint Jean. Cette voie aboutirait à une petite place d'après l'un des projets à un square d'après l'autre.

-Créer une cour intérieure commune à l'ensemble des immeubles qui se trouvent en façade sur les parties basses de la rue de la Rousselle et de la rue Neuve.

Si ces principes étaient adoptés et l'un des avant-projets retenu comme base d'étude pour une réalisation, la Ville aurait à mettre en oeuvre toutes les ressources des lois qui permettent au nom de l'hygiène, de la salubrité publique et de l'urbanisme de résoudre un problème aussi compliqué.

Il me semble que la marche à suivre serait à peu près la suivante :

²⁴ I M 127, Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles à A. Marquet, 11 juin 1937.

-Décider un plan de principe des rues, du bloc d'immeubles et de tous les remembrements, le tout en accord avec le plan d'extension et d'embellissement de la Ville.

-Fonder le syndicat des propriétaires de tous les immeubles touchés par ce plan : non seulement des immeubles démolis en entier mais des immeubles démolis en partie et même des immeubles présentant une façade nouvelle à créer sur la nouvelle voie publique, l'objet du Syndicat étant la réalisation du Plan.

-Rendre le Syndicat propriétaire de tous les immeubles, chaque membre échangeant sa propriété contre un certain nombre d'actions émises par le Syndicat et la Ville intervenant pour exproprier tout propriétaire récalcitrant et pour faire évacuer les locataires par mesure d'hygiène et salubrité publique.

-Faire contracter par le Syndicat un emprunt auprès du Crédit foncier, d'abord gagé par son capital action, avec garantie de la Ville, subventions de l'État s'il y a lieu, engagement de la Ville de racheter le terrain des voies à créer et de prendre à sa charge la voirie, les égouts, les canalisations d'eau, de gaz et d'électricité, l'éclairage public... Les conditions de l'emprunt comprendraient une clause prévoyant la rémunération de l'apport du Syndicat

-Faire exécuter la construction par le Syndicat sous le contrôle de la Ville.

Ces opérations paraissent excessivement compliquées, il est possible que des Sociétés immobilières ou d'entreprises existent qui possèdent l'expérience de ces questions et qui pourraient faire des propositions à la Ville pour diriger ces opérations sous le contrôle absolu de l'Administration municipale".

3) Les années 1938-1939 : le début d'une période décisive et l'époque des consultations.

En 1938, J. d'Welles devient urbaniste de la ville de Bordeaux. Si l'on se réfère aux propos du professeur Deznai, J. d'Welles n'est pas a priori l'homme qui convient pour cette fonction. En effet, il n'a pas une formation d'urbaniste, c'est une tâche qui vient s'ajouter au reste de son travail, et pourtant il va, non seulement se livrer à un ouvrage considérable qui va l'occuper énormément pendant toute la période de la deuxième guerre mondiale, mais encore préparer l'après-guerre.

Cette même année est également très importante pour la capitale girondine puisque, dans une lettre adressée à M. Léandre Vaillat ²⁵, J. d'Welles précise que "la Ville inaugurera pour bien près de 100 millions de travaux", et à la fin du mois de juin, le journal *L'Illustration* consacre un grand article, occupant environ la moitié du numéro, aux "grands travaux de Bordeaux".

Néanmoins ce n'est qu'à partir de 1939 qu'est mise en place "la commission d'urbanisme ²⁶ des communes de l'agglomération bordelaise présidée par le préfet de la Gironde et dont les vice-présidents sont Messieurs Barraud, président

²⁵ I M 129 : année 1938, Archives municipales de Bordeaux.

²⁶ I M 131 : année 1939, Archives municipales de Bordeaux.

du conseil général et Marquet, maire de Bordeaux, député de la Gironde, ancien ministre". Elle a été créée "en exécution du décret du 19 janvier 1939". Elle a donné pour mission immédiate à la Commission technique qu'elle a constituée dont J. d'Welles a été nommé président "de rassembler toute la documentation et toutes les informations utiles et nécessaires sur la situation de l'agglomération bordelaise et d'en dégager les principes directeurs du programme de son aménagement". Il est précisé que le Comité technique doit dresser un programme et un plan dont la valeur de prévision sera d'environ 50 ans".

En vue de préparer la première réunion de la Commission technique J. d'Welles adresse le 13 juin 1939 des lettres aux différents maires des communes voisines de Bordeaux. Il s'agit des personnalités suivantes : Messieurs Bourdieu (Bassens), Lerousseau (Bègles), Cayrel (Le Bouscat), Videau (Bruges), Gauthier (Caudéran), Bes (Cenon), Cabannes (Floirac), Gaudin (Lormont), Saufrignon (Mérignac), Marcade (Pessac), Lasserre (Talence). Il leur demande de "fournir dans le délai le plus court tous les documents, toutes les informations, toutes les statistiques" se rapportant à leur commune et "susceptibles de faciliter la tâche de la Commission technique".

"La demande de documentation . . . concerne le passé, le présent et l'avenir de votre commune et de l'agglomération :

***Passé.**

Je vous serais reconnaissant de me signaler ou de me fournir toutes les études contemporaines connues de vous et qui ont été faites en vue d'un aménagement partiel ou complet de votre commune, de statistiques, rapports ou plans.

***Présent.**

Je vous serais reconnaissant de me communiquer pour la période de 1924 à 1939 les chiffres relatifs à :

-la démographie : population, natalité, mouvement et densité de la population par quartier, îlots insalubres avec degré de mortalité etc. . . etc. . .

-l'habitation et l'hygiène : permis de construire par quartiers, déplacement des quartiers de résidence, création de quartiers industriels, centres d'alimentation ou centres commerciaux, industries en formation ou en déclin etc. . . Alimentation en eau, gaz, électricité. Évacuation des eaux usées, fumées, odeurs etc. . . etc. . .

-Circulation et richesse : industrie principales et cultures particulières, débouchés, mouvement des produits, voies empruntées, circulation : camions, autos, voitures, tramways. . . gêne à la circulation, va et vient et transit, distribution du trafic. Tourisme, attractions etc. . . etc. . .

***Futur.**

Projets de la commune, desiderata de la population, dossier complet du plan d'aménagement élaboré ou en cours d'élaboration (mémoires, dessins, devis etc. . . etc. . .) Nomenclature des constructions collectives que la commune juge indispensable de construire. Desiderata à exprimer à la commune voisine, services municipaux dont l'exploitation pourrait être intercommunale, services municipaux qui doivent rester autochtones etc. . . etc. . . "

A la suite de cette étape, l'ordre du jour de la première réunion de la Commission technique rédigé le 15 juin 1939 définit les grandes lignes de la rencontre fixée au samedi matin 17 juin mais qui n'aura finalement lieu que le mardi 20 du même mois.

"I) Communication du Président.

a) Bienvenue.

Je préside, parce qu'il faut un président mais non parce que je suis parmi vous celui que ses mérites désignent, peut-être parce que j'ai été le plus bavard sur la question et, parmi les ouvriers d'un grand Bordeaux, le plus voyant par ses travaux d'architecte.

Grâce à votre collaboration, à vos lumières, à votre travail, je deviendrai digne de présider votre Commission. Je compte sur votre dévouement. On nous demande un papier, eh bien nous fournirons un papier mais il sera précis, aussi pratique et utile que possible également éloigné des mesquineries et des chimères. Il sera sérieux. A l'œuvre donc !

b) Permis de construire.

Je vous demande d'approuver ma manière de les examiner et de me donner mandat de les signer avec la formule adoptée dans les cas où les maires auront déjà donné un avis favorable.

c) Démarches.

J'ai déjà écrit : Maires, Port, SNCF, Air France transatlantique. Lecture des lettres. Si j'ai oublié quelque chose, je peux réécrire pour compléter.

d) Idées sur l'accomplissement de la mission.

D'abord travail extérieur, recherche de la documentation. Travail intérieur (documentation). Puis, tri, étude, choix, conclusions.

II) Organisation.

a) Recherche de la documentation.

Je propose que le travail soit réparti entre nous selon nos fonctions.

-M. Derck recueillera à la Préfecture auprès des différents services certains renseignements :

1) Préfecture et Archives de la Gironde. Projets d'aménagement de l'agglomération bordelaise, conservant un intérêt actuel, donc postérieurs à 1860.

2) Ministères : Intérieur, Guerre, Marine, Air, PTT : installations que les divers ministères envisagent sur le territoire de l'agglomération en temps de paix comme en temps de guerre.

-M. Cousteau recueillera à la mairie les renseignements demandés aux autres communes soit :

*Archives municipales : projets d'aménagement de l'agglomération antérieurs à 1860 et intéressants à ce jour en raison des idées qu'ils contiennent.

*Secrétariat : desiderata des Syndicats de quartiers.

*Hygiène : ilots insalubres, nécessités hospitalières.

*État-civil : démographie, natalité.

*Police : mouvement et nombre d'habitants par quartiers, circulation, (nécessité d'établir des statistiques de la circulation en transit ou à destination) ;

*Syndicat intercommunal : recueil des résultats acquis.

*Commissions municipales et extra-municipales diverses intéressées à la question : vœux et avis.

*Régie municipale : projets d'extension de distribution du gaz dans la région.
Examen des conditions d'intercommunication, dans l'agglomération, des réseaux gaz et électricité.

-M. Balan, ingénieur en chef, recueillera dans les services divers des Ponts et Chaussées les projets : * de voirie.

*d'égouts et d'assainissement.

*de distribution.

*de travaux de génie rural sur le territoire de l'agglomération.

Il recueillera les renseignements relatifs :

*aux projets divers du franchissement de la Garonne par un nouveau pont ou un tunnel.

*au Canal des 2 mers.

* à la circulation des autobus et camions, itinéraires de transit, destinations, gares. .

-M. Hugon : *fournira le plan de l'agglomération bordelaise, exemplaires à distribuer : département, communes, en vue de la transcription sur ce plan des plans d'aménagement déjà faits ou en cours d'étude.

*tracera sur ce plan le projet d'égouts complet et définitif, celui de la voirie sur le territoire de la ville.

*étudiera les réserves de terrains et les aménagements à prévoir pour l'épuration, les services à rendre intercommunaux, les distributions d'eau à Bordeaux ou dans l'agglomération.

*proposera des emplacements de garages.

*étudiera avec M. Balan l'amélioration des accès de Bordeaux, voies et places, sur les routes à grand trafic : Paris, Toulouse, Bayonne, Arcachon, Médoc.

-M. d'Welles : *fera reporter sur le Plan certains projets déjà présentés à l'administration pour :

-l'aménagement du quartier de la gare.

-l'aménagement de la Place de la Victoire.

*étudiera l'aménagement des quais de la rive droite en face des Quinconces d'accord avec le Port et l'administration de la guerre.

*continuera des recherches de renseignements et opérera un travail de coordination des efforts.

*se renseignera sur les méthodes, les études et l'état d'avancement des travaux des agglomérations urbaines qui accomplissent la même tâche : Paris, Lyon, Marseille, Alger etc. . .

-Moyens.

Pour les premiers travaux de dessin, je propose qu'ils soient exécutés d'une part par les dessinateurs du service des travaux Publics 1^o section que M. Hugon pourra faire travailler sous sa direction et par ceux de l'Architecture que je ferai travailler de même.

La commission technique n'occupera le local qui lui a été affecté que lorsque sa documentation deviendra encombrante. A ce moment, la question du détachement des dessinateurs se posera.

-Crédits.

Existe-t-il des dépenses à prévoir immédiatement ?

-Questions diverses.

A exposer par les membres qui demanderont la parole".

Après cette importante réunion, J. d'Welles adresse toute une série de courriers à divers organismes dans le but d'avoir une connaissance précise des besoins et de l'évolution de chacun dans l'avenir.²⁷ Il répartit une nouvelle fois les tâches entre M. Hugon, M. Balan et lui-même et rend compte par écrit à A. Marquet de ce qui s'est passé le mardi 20 juin.

Au cours de cette séance, étudiant les moyens de procéder à l'inventaire le plus complet des informations, des idées et des projets qui concernent la situation et l'aménagement de l'agglomération bordelaise, la Commission technique a estimé qu'elle ne devait négliger aucune source de renseignements.

Elle a pensé, en conséquence, bien qu'elle ne nourrisse pas une confiance très grande dans le résultat d'une telle consultation, qu'il y aurait lieu de faire appel, par la voie de la Presse, aux idées des citoyens, des sociétés d'études et sociétés professionnelles qu'ils constituent dans l'agglomération bordelaise.

Elle a pensé également que les commissions municipales et certaines commissions extra-municipales pourraient être invitées aussi, à l'occasion de cette enquête, à émettre des avis et des vœux motivés et enfin qu'une invitation semblable pourrait être adressée aux syndicats des quartiers.

Pour éviter à la Commission du Comité régional du centre d'urbanisme des communes de l'agglomération bordelaise d'une part de trop longs délais d'attente des renseignements demandés et d'autre part le reproche de n'avoir pas pris avis des compétences, il serait donné pour formuler ces vœux un délai, passé lequel, les corps constitués seraient considérés comme se désintéressant de la question.

Mais cette partie de l'enquête débordant légèrement la technique, la Commission a pensé qu'elle ne pourrait s'engager dans cette voie qu'avec votre agrément et suivant vos directives".

On pourrait citer encore plusieurs courriers témoignant de la volonté de la part de J. d'Welles d'établir une vaste concertation en vue d'aménager la ville de manière à ce qu'elle puisse se moderniser en profondeur et se tenir prête à affronter toutes les transformations dont l'utilité pourrait se faire sentir par la suite. Il est clair également que cette vaste entreprise a désormais deux chefs incontestables : le maire de Bordeaux et l'architecte en chef-urbaniste de la ville.

²⁷ I M 131 : année 1939. Archives municipales de Bordeaux.

-22 juin : lettre à l'archiviste départemental.

lettre à l'adjoint au maire de Bordeaux délégué pour la police administrative.

lettre au ministre des Travaux publics.

-23 juin : courrier à l'archiviste municipal.

lettre à M. l'adjoint au maire délégué pour l'État civil.

-24 juin : lettre au vice président de la commission des hospices.

Parallèlement, A. Marquet a d'autres ambitions pour sa Ville. Avec le Conseil municipal, il appuie fermement le vœu émis le 26 novembre 1936 par le Conseil général de la Gironde tendant à l'installation dans la capitale girondine de la base transocéanique d'aviation française.²⁸ Il rappelle que la situation de Bordeaux est particulièrement favorable, elle est placée sous le tracé normal de la ligne à desservir, à proximité de vastes emplacements propices à l'installation de plans d'eau et de terrains d'accès très faciles. De plus le site "réunit les conditions géographiques, météorologiques et démographiques les plus favorables à la création d'une base aérienne".

Dans ce but, "il invite la représentation parlementaire du département à s'associer aux efforts du Conseil général et du Conseil municipal et demande au gouvernement, au point où en sont les études relatives à l'organisation d'une ligne aérienne régulière entre la France et les États-Unis, de fixer à Bordeaux la base aérienne du continent dans l'intérêt même des relations que cette ligne fera inaugurer entre la France et la grande démocratie américaine".

La période 1929-1939 se termine donc de la meilleure manière possible pour la capitale girondine. La municipalité a réussi à maintenir une certaine activité économique ce qui n'est pas négligeable. Aussi, à partir de 1938, compare-t-elle fréquemment ses résultats avec ceux de Lyon, Toulouse et Marseille qui sont elles aussi des villes importantes dont la population en nombre se rapproche de celle de Bordeaux et les résultats locaux sont toujours plus satisfaisants qu'ailleurs. Outre la participation de la Ville à plusieurs manifestations internationales, la mairie assure sa propre publicité comme en témoigne l'affiche "Bordeaux" qu'elle fait réaliser par les imprimeurs bordelais Rousseau et frères et qui est dessinée par Dupas lui-même. "La diffusion de cette affiche a été demandée aux grands réseaux de chemins de fer qui, par l'intermédiaire de la Compagnie P. O.-Midi, ont accepté d'en répartir gratuitement 500 exemplaires entre tous les réseaux". Enfin, la prudence de la gestion municipale de la ville de Bordeaux est reconnue par le ministre des finances Georges Bonnet qui en fait part à A. Marquet dans une lettre en date du 9 octobre 1938. "L'étude du dossier qui m'est soumis m'a permis de me rendre compte que les finances de Bordeaux, gérées avec prudence, n'exigent des contribuables locaux qu'une imposition relativement modérée par comparaison avec la charge supportée par d'autres villes de cette importance".

²⁸ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du samedi 20 février 1937.

CHAPITRE 5

LES GRANDES RÉALISATIONS DE LA MUNICIPALITÉ MARQUET.

I) LES RÉALISATIONS DE PRESTIGE.

- 1) La Bourse du travail (1934-1938).
- 2) La régie municipale du gaz et de l'électricité (1930-1934).
- 3) Les piscines municipales (1931 -1935).
- 3) Le Stade municipal et le Parc des sports (1933-1938).
- 4) La galerie municipale des Beaux-arts (1936-1939).
- 5) Les terrasses (1932) et les portiques-abris (1938-1939) du jardin public.

II) LES RÉALISATIONS UTILITAIRES.

- 1) L'aménagement des voies urbaines.
- 2) L'abattoir et marché aux bestiaux (1932-1938).
- 3) Les égouts et la protection contre les inondations.
- 4) L'éclairage public électrique et les aménagements urbains.
- 5) Les édifices à caractère religieux.

III) LES ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE SOCIAL.

- 1) Les bains-douches et les crèches.
- 2) Le travail et les réalisations de l'Office public d'HBM.
- 3) Écoles, lycées et locaux universitaires.
- 4) Les lotissements.
- 5) Les hôpitaux.
- 6) Les installations sportives.

CHAPITRE 5

LES GRANDES RÉALISATIONS DE LA MUNICIPALITÉ MARQUET.

Les réalisations sont nombreuses et surtout très diverses. Là encore ce fut un choix délibéré du maire : le nombre pour montrer que l'on pouvait agir vite et donner des réponses rapides aux problèmes, la diversité pour affiner la volonté de ne négliger aucun domaine des différents besoins de la population. Bien sûr ces actions s'inscrivent tout à fait dans l'esprit de l'époque et ne changent pas vraiment par rapport aux années précédentes. Elles sont guidées par le souci de loger le plus de monde possible dans les meilleures conditions d'hygiène et de salubrité. Soigner les bordelais dans des structures mieux adaptées et plus modernes, instruire la jeunesse dans des bâtiments clairs et fonctionnels, permettre à tous de faire du sport font partie des grandes options municipales. Ceci n'exclut pas des ambitions plus modestes mais néanmoins nécessaires, celles de permettre à tous de se laver, de faire garder les enfants et de se promener dans un cadre urbain mieux aménagé.

Les conditions de réalisation de ces nombreux travaux ont été particulièrement difficiles : contexte de crise économique, mise en application des grandes réformes du Front populaire et à partir d'octobre 1936 hausse considérable des prix des matériaux et de la main d'œuvre.

Les diverses constructions effectuées par la municipalité pendant ces années ont fait l'objet dans le passé de multiples publications de qualité, le professeur R. Coustet, en particulier, a fait une étude exhaustive de la plupart d'entre elles. Pour cette raison, les réalisations bordelaises de cette période ne seront pas étudiées globalement et encore moins sous la forme d'un répertoire mais au travers des problèmes qu'elles auront rencontrés, des méthodes utilisées, du débat artistique qu'elles ont suscité ou pour montrer l'implication personnelle du maire dans leur construction ou dans leur décoration. Le dépouillement systématique des délibérations du Conseil municipal, les archives de J. d'Welles et la consultation de la presse et des revues d'architecture permet, une fois de plus, de bien se rendre compte des discussions qui ont eu lieu entre le maire, l'architecte en chef, les architectes et les artistes. On peut aussi par ce biais appréhender l'ensemble des problèmes administratifs, financiers et techniques qui se sont posés. Il est également possible de saisir combien les bordelais ont été attentifs à toutes ces transformations et comment celles-ci ont contribué à donner une image prestigieuse de la Ville tant au niveau national qu'international.

I) LES RÉALISATIONS DE PRESTIGE.

Elles sont ainsi qualifiées parce qu'elles ont acquis une renommée nationale et internationale. Elles ont été présentées dans les grandes expositions, en particulier, celle de Paris en 1937 rivalisant avec les grands édifices construits par les architectes de l'Allemagne nazie et de l'Italie fasciste. Enfin la presse française leur a consacré de nombreux articles et les revues d'architecture ont régulièrement fait l'éloge de J. d'Welles et de ses magnifiques constructions de Bordeaux.

1) La Bourse du travail (1934-1938).

Dès le 4 août 1933, le Conseil municipal avait approuvé "les plans de pilotage, cahier des charges et devis estimatif du fonçage des pieux qui devait former le premier lot du projet de construction de la Bourse du travail sur l'emplacement de l'ancien réservoir des eaux dit Saint Eulalie". (*ill. n°11 & 12) Depuis, le projet de construction de la Bourse a été définitivement arrêté dans tous ses détails ; en mars 1934, "l'adjudication préalable du fonçage des pieux est devenue inutile et les travaux qui devaient en faire l'objet ont été englobés dans l'adjudication générale et ne formeront plus une entreprise séparée. Le projet de construction comprend 20 lots de travaux évalués ensemble à 7 914 680,40 francs auxquels il faut ajouter des imprévus évalués à 685 319,60 francs ce qui porte la somme totale à 8 600 000 francs. Cette prévision de dépense est égale au crédit inscrit à l'emprunt de 161 909 920,55 francs contracté pour l'exécution du programme des grands travaux".

L'adjudication des travaux peut être oronée et la construction de l'immeuble être prochainement commencée. A. Marquet est très attaché à cette réalisation, elle doit lui servir de témoignage de sa fidélité à l'égard des travailleurs qui l'ont toujours soutenu, aussi déclare-t-il le 24 mars 1934 : "Les travailleurs de tous ordres trouveront dans ce nouvel établissement, lorsqu'il sera terminé, des bureaux en nombre suffisants pour leurs syndicats, des salles de réunion, de conférence, de cours et de lecture. La Bourse du travail constituera alors un véritable centre d'instruction professionnelle, d'enseignement corporatif et social digne de la classe ouvrière".¹

Par souci d'économie, il est aussi décidé "l'exécution par les services municipaux des divers travaux de voirie ou de tous autres travaux lorsqu'il sera reconnu qu'il est avantageux pour la Ville de ne pas en confier l'entreprise à des particuliers".

En 1937, cet imposant bâtiment en forme de quadrilatère délimité par les rues Jean-Burguet, Henri IV, Paul-Louis Lande et cours Aristide Briand est en voie d'achèvement "dotant la Ville d'un établissement en rapport avec le nombre et l'importance des divers syndicats ouvriers". Dans sa séance du samedi 30 janvier 1937, le Conseil municipal déclare :

"pour donner à l'édifice un certain cachet, (*ill. n°13) le projet adopté prévoit une décoration artistique comprenant : la sculpture d'un bas-relief et d'un motif sur la façade principale, la peinture de fresques pour la grande salle, la grande scène, les foyers, et la peinture et sculpture de médaillons dans la galerie des pas-perdus. En vue de la réalisation de ces oeuvres, plusieurs peintres et sculpteurs, dont le talent honore notre Ville, ont présenté des esquisses et maquettes qui, après examen et acceptation, ont permis d'évaluer la dépense "qui sera engagée. Les artistes ont été choisis sur place dans le but "d'encourager l'art local". il s'agit de Messieurs Janniot pour la sculpture du bas-relief et du motif de la façade principale (prix forfaitaire de 125. 000 fr.), Dupas pour la peinture des fresques sur la grande paroi de la grande salle et la grande scène (1 500 fr. le m² soit 325 000 fr.), Roganeau et Bégaud pour la peinture des panneaux de fresques du foyer nord (1500 fr. le m² pour le premier et 1. 200 fr. le m² pour le second soit respectivement un total 32 438 et 26 688 fr.), de Buzon et Caverne pour la peinture des panneaux de fresques du foyer sud (1 200 fr. le m² pour chacun soit 27 283 et 26 700 fr.), Bate pour la peinture et la sculpture de médaillons dans la galerie des pas-perdus (1 200 fr. le m² soit 9. 160 fr.). Les travaux de M. Bate seront

¹ Séance du conseil municipal du samedi 24 mars 1934.

revus en octobre 1937 et on décidera alors la confection de trois médaillons en plâtre blanc prêts à être mis en place.

2) La régie municipale du gaz et de l'électricité (1930-1934). (*ill. n°14 & 15)

Cet édifice a une fonction utilitaire car il est destiné à regrouper en plein centre de la ville des services répartis sur divers sites ce qui représentera un incontestable avantage pour les utilisateurs. Son architecte, Raoul Jourde, a résolu, avec l'accord du maire, choisi une architecture très moderne qui sera même jugée avant-gardiste par beaucoup. Cette volonté de sortir de l'ordinaire trouve une explication dans la nature des produits qu'il évoque : le gaz et l'électricité représentent le progrès par excellence, le bâtiment est donc en lui-même une réclame, comme l'on disait à l'époque c'est à dire une véritable publicité ce qui justifiera par exemple la construction de son immense tour si souvent critiquée. Sous la plume d'Adolphe Catusse, *La France de Bordeaux et du Sud Ouest* n'hésite pas à faire paraître le vendredi 22 janvier 1932 un article démontrant l'importance de la Régie ce qui justifie la construction de nouveaux bâtiments adaptés à ses besoins.² Le quotidien va suivre le chantier dès cette date, et fait état des vestiges romains qui ont été découverts au moment du creusement des fondations du nouvel édifice.

Cette publicité s'avère presque indispensable car dès 1933 l'administration municipale a attiré l'attention sur le ralentissement de l'activité industrielle et commerciale qui a eu des répercussions sensibles sur les opérations de la RMGE³ et par suite sur ses résultats financiers. La Régie a malgré tout continué à se développer avec pour preuve la vente des kWh pour usage domestique qui s'est accrue en même temps que la consommation de gaz pour les abonnés. A partir du 1er janvier 1935, les tarifs du gaz et de l'électricité ont été sensiblement abaissés. Les ventes d'énergie électrique ont d'abord stagné puis leur progression est devenue constante dès le début de l'année 1936. Ainsi, les dépenses élevées engagées pour l'extension des canalisations de gaz dans les communes suburbaines n'ont pas été faites en pure perte.

Néanmoins les résultats globaux des exploitations du gaz et de l'électricité pendant toute l'année 1936 se montrent moins favorables que ce qui avait été prévu.⁴ "Ils ont subi la conséquence des abaissements de tarifs imposés par les décrets-lois de juillet et d'octobre 1935 et de la diminution des ventes d'énergie électrique force motrice, consécutive aux arrêts de l'exploitation de certaines industries pendant les grèves de juillet 1936. L'augmentation des salaires et des avantages résultant des Accords Matignon ont également joué dans l'accroissement des charges de la Régie alors que les nouveaux tarifs de vente de gaz, votés par le Conseil municipal le 22 décembre 1936 ne pouvaient procurer des recettes compensatrices qu'au début de l'exercice 1937. Les bénéfices bruts sont en rapide diminution depuis 1937 pendant que les charges du personnel subissaient une nette hausse".

² Annexe 7. p 245

³ Le sigle RMGE pour des raisons de commodité est la plupart du temps utilisé à Bordeaux pour désigner la régie municipale du gaz et de l'électricité.

⁴ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du mardi 4 mai 1937.

A la fin de l'année 1937 ⁵ "la situation s'est aggravée au point que les tarifs d'alors ne permettent plus d'assurer l'équilibre financier pour l'exercice 1938". La bonne gestion de la RMGE impose donc l'établissement de nouveaux barèmes de prix de vente du gaz en fonction directe des charges constatées. Des études approfondies ont conclu à la nécessité absolue de fixer à 1fr17 le m³ le prix du gaz. Ce prix devant servir de base aux tarifs dégressifs dont bénéficient les abonnés. Il y a donc une hausse de 0,97 centimes puisque le prix précédent était de 1fr le m³. Ce tarif sera applicable aux consommations relevées à partir du 1^{er} janvier 1938. Il est inférieur et plus avantageux que les prix pratiqués à Paris, Marseille, Toulouse et Nantes dont les exploitations gazières correspondent, en importance, à celles de Bordeaux. A titre de comparaison, le charbon valait 95 fr. la tonne (prix moyen en juin 1936) il est passé ensuite à 130fr et, fin 1937 il atteint 240 fr.

Parallèlement à la construction de la RMGE, depuis mars 1931 est prévue l'édification d'une usine d'incinération des gadoues à Bacalan (*ill. n°15 & 16) ce qui nécessitera à l'été 1934 l'établissement d'une ligne pour transport de force Bacalan-Bordeaux centre. L'usine est dotée de perfectionnements "qui lui assurent le maximum de rendement avec le minimum de frais d'exploitation en permettant au personnel de travailler dans une atmosphère aussi saine que possible". ⁶ Une fois encore la presse, dès 1932, loue cette initiative et considère que cette réalisation va être un grand pas vers une meilleure protection de la santé publique. ⁷

3) Les piscines municipales (1931-1935).

Dès son premier mandat, A. Marquet envisage de doter sa ville de piscines municipales et d'un bâtiment d'éducation physique. (*ill. n°17, 18, 19, 20) A cette intention, il fait réaliser tout un ensemble de devis de manière à pouvoir chiffrer assez rapidement l'ensemble des dépenses à prévoir. Ces devis sont purement indicatifs dans la mesure où ils sont souvent majorés en fonction des difficultés que l'on peut rencontrer sur le terrain. Dans ce cas précis, la compagnie des constructions civiles et industrielles, adjudicataire du premier lot, a engagé des fouilles qui ont révélé dans le sous-sol et, notamment à l'emplacement du bassin d'été, la présence de blocs rocheux qui, en raison de leur dispersion, n'ont pas été trouvés aux endroits où des sondages avaient été exécutés auparavant. Aussi, pour conduire ce travail à bonne fin cette société a été dans l'obligation d'engager un supplément de main d'œuvre pour démolir ces rochers au poinçon et à la masse ce qui a occasionné des frais importants et totalement imprévisibles.

Le 16 avril 1935, les piscines municipales sont mises à la disposition du public. Toutefois, dès la fin de l'année 1936, ⁸ il est signalé "que les piscines, telles qu'elles existent, sont déficitaires". Ceci va conduire le maire à se prononcer très rapidement sur le sujet. "Le déficit ne sera-t-il pas plus élevé l'an prochain ? Il n'y a pas à s'en étonner ni à s'en

⁵ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du mardi 21 décembre 1937.

⁶ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du 28 décembre 1934.

⁷ Annexe 8 : *La France de Bordeaux et du Sud Ouest*, article d'A. Catusse en date du mercredi 3 février 1932. p 247

⁸ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du mercredi 23 décembre 1936.

indigner. Nous n'avons jamais considéré les piscines comme une source de revenus pour la ville et lorsqu'on nous disait que leur exploitation était bénéficiaire nous étions sceptiques. Les piscines sont avant tout des réalisations sociales dont la collectivité doit supporter la charge. C'est une question de santé publique et de développement sportif".

Ceux qui ont critiqué l'action de la municipalité Marquet se sont servis de tels exemples pour attaquer la politique et les choix du maire, à la même époque nombreuses sont aussi les plaintes à l'égard du Grand Théâtre qui accueille, aux dires de certains, une clientèle trop élitiste. Une fois de plus, il apparaît bien difficile de satisfaire tout le monde.

3) Le Stade municipal et le Parc des sports (1933-1938). (*ill. n°21 & 22)

Le stade municipal est la pièce maîtresse du vaste complexe du Parc des sports. Le maire entend, dès le début, faire de cette réalisation un des succès de son mandat.

Lors de la séance du Conseil municipal de la ville de Bordeaux le samedi 16 novembre 1935 A. Marquet met aux voix les conclusions du rapport concernant le financement des 2ème et 3ème tranches des travaux du Parc des sports, cela va lui fournir l'occasion de justifier ses choix, de faire un rapide tableau de la situation qui a nécessité cette vaste opération et également d'indiquer de manière précise les nouveaux aménagements qui sont prévus dans un avenir immédiat.

"Le vaste domaine de Lescure, situé sur le territoire de Bordeaux, en bordure du boulevard Antoine-Gautier, et d'autres voies publiques, ayant été mis en lotissement, un groupement de notabilités bordelaises, mues par l'intérêt du sport et de l'éducation physique, se constitua en 1922 pour la création, sur une partie des terrains de ce domaine, d'un Parc des sports destiné aux entraînements et courses cyclistes, aux matches de football aux jeux divers d'athlétisme et de culture physique, tennis, pelote basque etc. . .

La surface acquise excédait 8 hectares (8 hectares 794 m2) et permettait la réalisation d'un programme de grande ampleur.

Des travaux furent entrepris, une piste aménagée, des tribunes en ciment armé construites.

L'exploitation n'ayant pas donné de résultats financiers suffisant à compenser les sacrifices des promoteurs, la Société anonyme du Parc des Sports de Bordeaux-Lescure décida, par délibération du 19 mai 1930, sa dissolution anticipée, qui devait provoquer la démolition des ouvrages, le lotissement du parc et ses dépendances, dont la valeur s'était accrue en raison de l'ouverture de voies nouvelles dans le voisinage et de la construction de nombreux immeubles constituant un quartier de plaisance.

L'administration municipale, secondant les vœux de tous les groupements sportifs, estima qu'elle devait empêcher la disparition d'une belle oeuvre incomplètement évoluée, mais dont l'intérêt général était indiscutable et qui ne pouvait être rétablie sur aucun autre point du territoire de Bordeaux.

Une décision d'achat, au prix principal de 3 800 000 francs, fut prise par le Conseil municipal le 18 juillet 1930. Pour permettre et régulariser l'opération, un crédit de 5 356. 320 francs fut inscrit au programme de l'emprunt de 161 909 929 fr. 55, réalisé en 1931 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette somme s'appliquait au prix d'achat, aux frais et intérêts, et à l'exécution de divers travaux d'aménagement immédiatement indispensables.

L'étude approfondie à laquelle il fut procédé démontra que avant tous travaux d'aménagement, de reconstruction et d'extension, il était nécessaire de procéder à la déviation du ruisseau le "Peugue" qui, traversant la partie ouest du domaine, la transforme en marécage aux époques de fortes pluies, d'exécuter d'importants remblais, de mettre en valeur les terrain et de préparer leur complète utilisation par l'ouverture de deux voies nouvelles.

Ces travaux constituaient, en même temps, une opération d'hygiène générale depuis longtemps réclamée et qui s'imposait en tout état de cause. Leur montant, en y comprenant la réparation du quartier des coureurs, et l'installation de water-closets absorba le crédit disponible, à concurrence de 1 395 255 francs, ne laissant qu'un reliquat de 161 065 francs sur la somme de 1 million 556 320 francs prévue pour les améliorations projetées.

Une étude plus serrée des travaux d'aménagement général, de leur utilité et de leur rendement financier démontra alors l'insuffisance générale des prévisions.

Aussi, votre administration a-t-elle été conduite à vous proposer la reconstruction de l'entrée, de manière à abriter les guichets et caisses, cette porte devant présenter un caractère architectural inspiré par la destination de l'établissement à rénover.

Des water-closets convenables et en nombre suffisant devaient être établis ; il convenait, enfin, de remplacer les installations archaïques et incommodes par des aménagements modernes et vastes, de construire de nouvelles tribunes et d'augmenter la capacité des tribunes existantes.

L'architecte fut chargé d'étudier un plan d'ensemble du Parc des Sports, établi de manière à pouvoir être réalisé en trois tranches successives.

1ère tranche.

La 1ère tranche devait correspondre à :

- La construction de l'entrée principale.
- La construction d'une entrée secondaire, permettant l'accès direct des coureurs lors des compétitions sur route, aboutissant à la piste.
- La construction du quartier des coureurs et de deux tunnels permettant l'accès du terrain sous la piste.
- La construction de gradins supplémentaires à la grande tribune existante.
- La construction de deux tribunes à droite et à gauche de celle-ci.
- La réparation de la piste.
- Certains terrassements et l'acquisition de mitoyennetés.

La réalisation de ce premier programme entraînait une dépense de 3 millions environ. Les plans et devis furent établis sur ces bases et les crédits votés par le Conseil municipal, en date du 8 décembre 1934.

Il fut demandé au Gouvernement d'autoriser l'imputation des 3 millions nécessaires sur l'emprunt de 1931, par voie de désaffectation d'une partie des crédits primitivement destinés à la construction de bâtiments permanents place des Quinconces.

Sans contester l'utilité de l'œuvre entreprise, le Conseil d'État, saisi par M. le Ministre de l'Intérieur, estima que préalablement, un programme précis, complet, définitif des travaux du Parc des Sports, devait être dressé.

Entre-temps, et pour éviter des retards dommageables, la première tranche de travaux avait été mise en chantiers, les paiements étant effectués au moyen des fonds de la Trésorerie, sous réserve de régularisation ultérieure.

2ème tranche.

La 2ème tranche doit comprendre la démolition de la couverture de la grande tribune, entre les deux tribunes nouvelles (ligne droite d'arrivée), la reconstruction de la couverture de cette grande tribune et l'aménagement des dessous ; le devis s'élève à 2 598 775 fr. 77.

3ème tranche.

La 3ème tranche, enfin, comporte la réfection et la construction des tribunes de virage et de la tribune faisant face à la tribune d'honneur, des tribunes debout, des escaliers d'accès au sommet des gradins ; la dépense prévue est de 6 626 335 fr. 68.

En résumé, après acquisition du domaine et travaux de détournement du Peugue, l'aménagement complet du Parc des Sports s'élèvera approximativement à :

-1ère tranche, y compris les travaux à exécuter par les services municipaux,	3 053 998
-2ème tranche.	2 598 775 77
-3ème tranche.	6 626 335 68
Ensemble.	FR 12 279 109 45

A la suite de cet exposé, A. Marquet indique au Conseil municipal qu'il est indispensable qu'il accepte les plans et devis correspondant à l'ensemble de ces travaux. De plus, afin d'en permettre une exécution immédiate, il lui demande d'autoriser le prélèvement sur les fonds libres de la Régie municipale du gaz et de l'électricité d'une somme égale au montant des devis qui sera remboursée par l'inscription d'un crédit d'égale somme au programme de l'emprunt qui doit être prochainement réalisé. A cet effet sera ouvert :

1° Au budget supplémentaire de la Ville :

a) Un crédit en recette de 12 279 109 fr. 45, pour encaissement de la somme avancée par la RMGE ;

b) Un crédit en dépense du même montant pour "Achèvement du Parc des sports".

2° Au budget supplémentaire de la RMGE :

a) Un crédit en recette de 12 279 109 fr. 45, pour encaissement du remboursement de la ville ;

b) Un crédit en dépense du même montant pour versement d'une avance à la Ville.

Si l'ensemble du Conseil municipal accepte sans problème les propositions du maire, l'un de ses membres, M. Haurigot, d'ailleurs sans cesse opposé à A. Marquet, profite de l'occasion pour formuler de vives critiques à l'égard de cette nouvelle construction. Ses propos ne manquent pas d'intérêt dans la mesure où ils traduisent l'opinion de beaucoup de bordelais. Ces derniers reprochent au maire le coût exorbitant des travaux. Ainsi, pour le Parc des Sports il avait été décidé au moment de son achat "d'y faire 2 millions et demi de travaux" or en 1935 on évoque une somme de 12 millions. Cette dépense est qualifiée de "somptuaire". Ce sont aussi les architectes qui sont à leur tour critiqués, on les reconnaît volontiers "talentueux", mais on estime qu'étant "en régime capitaliste, ils poussent à la consommation". Enfin, certains trouvent la durée du chantier bien trop longue et estiment (l'avenir leur donnera raison) que le Parc des Sports non seulement ne sera pas prêt pour le passage du Tour de France mais aussi pour la saison de football 1936.

A partir de 1935, il faut convenir que la politique de grands travaux initiée par A. Marquet, tout en étant jugée indispensable, fait l'objet de critiques en raison, surtout, des sommes engagées à un moment où de nombreuses professions connaissent d'énormes difficultés. Nombreux sont ceux qui estiment alors que les bâtiments et les travaux publics jouissent d'un traitement de faveur au détriment des travailleurs des autres secteurs.

D'autre part, cette construction a entraîné de gros travaux annexes mais néanmoins indispensables pour le quartier. L'égout canalisant le Peugue dans la traversée du parc de Johnston a dû être élargi. "De plus il a été jugé nécessaire, pour faciliter l'écoulement des eaux de surface se concentrant au point bas des rues Mestrezat et de

Lauradey, d'établir, sous le prolongement de la première de ces voies une canalisation en ciment de 0,60 de diamètre, ce qui permettra la suppression d'un moyen d'évacuation défectueux traversant les propriétés privées".⁹

Si le stade apparaît comme un édifice complexe, il faut reconnaître que son "originalité technique et plastique" repose sur les couvertures en porte-à-faux imaginées par R. Jourde et l'ingénieur italien Dabbeni. (*ill. n°23 & 24) En février 1938, lors de sa séance du mardi 22, le Conseil municipal évoque la question de l'aménagement de l'entrée monumentale. A cet effet, ont été prévus "des motifs de décoration constitués par quatre vases en ciment armé d'une hauteur totale de 5 mètres y compris le socle recouverts de mosaïque suivant des dessins appropriés. La confection de ces motifs, ne pouvant être confiée qu'à un artiste éprouvé, spécialisé dans cette branche, l'administration a consulté M. R. Buthaud professeur d'art décoratif à l'École des Beaux-Arts qui, par une soumission jointe au dossier, s'engage à exécuter les quatre vases en question pour le prix global et forfaitaire de 85 000 francs, comprenant toutes fournitures, matériel, main d'œuvre et sujétions diverses".

Cette construction d'envergure ne pouvait se satisfaire d'une inauguration modeste. Pour qu'un nombre important de gens ait les yeux braqués sur Bordeaux, une date et un moment particuliers ont été choisis : le dimanche 12 juin 1938, jour du quart de finale de la Coupe du monde de football, le match entre le Brésil et la Tchécoslovaquie se déroulera dans la capitale girondine qui sera fière de présenter son nouveau stade qui passe déjà pour être un des plus beaux d'Europe. L'administration municipale a pensé¹⁰ "que cette manifestation méritait d'être filmée parce qu'elle constituera une heureuse propagande en faveur de la Ville". la Société "Éclair-Journal" a proposé de réaliser la prise de vues moyennant une somme de 6 000 francs, ce que la municipalité a accepté.

4) La galerie municipale des Beaux-arts (1936-1939). (*ill. n°25)

Le projet de construction de cet édifice est lié à la réalisation du groupe scolaire cours Anatole France. A la fin de l'année 1936 l'édification de l'école de filles et de l'école maternelle est en voie d'achèvement.¹¹ "Cependant, si sur la façade de ce cours, l'école de garçons et l'école de filles se présentent avec une belle symétrie, il subsiste, entre ces deux établissements, un large espace libre qui laisse apparaître des murs latéraux d'un effet très disgracieux.

En vue de compléter harmonieusement l'ensemble, l'administration municipale a pensé relier les bâtiments par la création d'une galerie municipale des Beaux-Arts qui serait destinée à servir de cadre aux manifestations de l'art régional, aux expositions d'art appliqué, d'art ménager ou de travaux scolaires. Pour ces raisons d'esthétique, il importe que cette construction soit édifiée dans le plus bref délai".

⁹ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du vendredi 3 août 1934.

¹⁰ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du samedi 28 mai 1938.

¹¹ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du mardi 22 décembre 1936.

Face à cette situation, la mairie choisit la solution la plus avantageuse qui consiste à profiter de la présence sur le chantier des entrepreneurs adjudicataires de l'école de filles et à leur confier les travaux par extension de leurs marchés ce qui, compte-tenu de la conjoncture, satisfait tout le monde. L'architecte M. Gervais accepte cette tâche et, après avoir dressé les devis, estime la dépense à 1 105 972 fr. 74. Toutefois, les prix établis sont ceux figurant dans les cahiers des charges ayant servi de base aux adjudications du 20 novembre 1934 pour les travaux correspondants de l'école de filles Anatole France. Ils devront, par la suite, être majorés suivant le taux qui sera fixé par la Commission départementale de révision des marchés.

Les derniers travaux de la Galerie des Beaux-Arts se terminent en août 1939 et lors de son inauguration, le bâtiment accueille une rétrospective de la peinture bordelaise.

5) Les terrasses (1932) (*ill. n°26) et les portiques-abris du jardin public (1938-1939) (*ill. n°27).

En 1932, J. d'Welles réalise les terrasses avec goût, de manière à l'intégrer dans le décor de verdure qui leur sert de cadre. Rapidement ce site sera apprécié de tous et l'on tentera de le rentabiliser ainsi, au début du printemps 1937¹², "dans le but d'être agréable à la population bordelaise, l'administration municipale s'est préoccupée de rechercher un emplacement sur lequel pourront être organisées dans les meilleures conditions, des manifestations artistiques en plein air au cours de la saison d'été. A cet effet, elle a fait aménager le terre-plein en hémicycle situé en face de la nouvelle terrasse du Jardin public, mais il convient également de prévoir la fermeture, pendant les représentations, des arcades qui constituent le milieu du bâtiment ainsi que la décoration du portique central.

L'aménagement du portique comprend :

- L'établissement de panneaux en bois contre-plaqué pour fermer les baies du côté du Jardin botanique.
- L'installation de rideaux en toile de tente rouge pour servir de décors.
- L'adaptation du velum du Grand Théâtre devant le portique, ce velum devant subir quelques modifications pour s'harmoniser avec le cadre général".

En 1938-1939, J. d'Welles restaure les deux portiques construits au XVIIIème siècle dans ce même Jardin public qui fut jadis Jardin royal. Cette rénovation de qualité fut reconnue par tous comme en témoignent les nombreuses photographies qui l'ont présentée dans la presse.

II) LES RÉALISATIONS UTILITAIRES.

1) L'aménagement des voies urbaines.

La municipalité Marquet a eu le souci de se préoccuper des problèmes de circulation des bordelais ce qui l'a poussée à élargir certaines voies urbaines et à en créer d'autres comme ce fut le cas en avril 1934. A cette date, on apprend qu'une voie de 12 mètres va être aménagée pour relier, au travers du Parc des sports, la rue Auguin à la rue Léo Saignat. D'autre part l'administration municipale prévoit également d'élargir de 12

¹² Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du mardi 4 mai 1937.

mètres cette dernière voie. La plus grande partie de cet élargissement porte sur les terrains du Parc des sports mais il est nécessaire d'acquérir une parcelle appartenant à la société immobilière du Parc de Lescure ce qui est accepté par M. Morin son administrateur délégué pour la somme de 7 500 francs.

Néanmoins, dans différents quartiers de la ville des immeubles forment des saillies importantes sur la voie publique ce qui constitue une grande gêne pour la circulation qui tend à se développer de plus en plus pendant l'entre-deux-guerres. L'administration décide donc d'incorporer ces parties à la voie publique, elle propose aux propriétaires concernés le versement d'une indemnité en guise de dédommagement, les droits de voirie et l'établissement du trottoir peuvent être parfois à la charge de la Ville mais ce n'est pas automatique.¹³

En outre, les chemins vicinaux ne sont pas sans poser de problèmes à l'administration municipale¹⁴. Si, "par arrêté préfectoral du 12 décembre 1930, tous les chemins vicinaux situés sur le territoire de la ville de Bordeaux ont été incorporés dans la voirie urbaine, ces chemins n'ont pour la plupart, aucun plan d'alignement régulièrement approuvé et les constructions s'édifient suivant les anciens alignements consacrés par l'usage".

D'autre part, "un certain nombre de ces chemins ont attiré particulièrement l'attention de l'administration municipale car ils sont situés dans l'agglomération de Saint Augustin en voie de développement. Ils bordent des propriétés qui vraisemblablement seront un jour morcelées et il serait nécessaire de prévoir les futurs alignements à imposer aux lotisseurs ou aux particuliers riverains de ces voies. Dans ce but, le géomètre de la ville a procédé à une étude très approfondie de cette question et a dressé les plans d'alignement des voies suivantes :

- rue Léo Saignat,
- chemin de Canolle,
- chemin Francisco Ferrer,
- chemin Eugène Jacquet,
- chemin de Bories,
- chemin du Fils,
- chemin des Carmes,
- chemin de la Béchade,
- chemin de Bethmann,
- chemin du Tauzin,
- chemin de Berliquet,
- chemin du Haut-Brion,
- chemin d'Artiguemale.

Il s'agit là d'un travail très important qui, lorsqu'il sera réalisé, contribuera à l'embellissement de notre ville. On pourra dégager ainsi la partie du cours du Maréchal Gallieni, comprise entre le boulevard et Artiguemale par doublement de ce cours au moyen des chemins de la Béchade et du Tauzin élargis de 14 mètres et 12 mètres. La pénétration de Pessac et de Mérignac sera mieux assurée par l'élargissement du chemin de Bethmann et de la rue Léo Saignat élargis à 14 mètres et à 12 mètres.

¹³ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du samedi 18 juillet 1936, exemple de l'immeuble du numéro 30 de la rue Neuve, M. Mauriac propriétaire.

¹⁴ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du lundi 18 juin 1934.

L'administration municipale a donné un avis favorable à ces différents projets. Les communes de Pessac et de Mérignac consultées pour ce qui concerne les chemins formant limites de communes ont donné leur approbation, sous la réserve que les frais seraient à la charge de la Ville de Bordeaux".

Il faut noter combien il est regrettable de constater "qu'au moment où fonctionne un syndicat intercommunal pour l'étude du plan d'aménagement et d'extension de la région bordelaise, ces deux communes (membres du syndicat) refusent de s'associer à une oeuvre d'embellissement qui intéresse leurs habitants en leur facilitant l'accès à la Ville qu'ils fréquentent de plus en plus".

De 1933 à 1936, le géomètre de la ville dresse un nouveau plan fixant les alignements de la place Amélie Raba Léon, en concordance avec les nouveaux alignements du chemin de Canolle qui lui-même va être élargi. Cette restructuration s'inscrit dans un projet plus vaste qui vise à aligner et à niveler un certain nombre de voies du quartier Saint Augustin. La rue de Canolle va voir ainsi sa largeur passer de 8m50 à 12 mètres.

D'autre part, certains lotissements ont entraîné l'ouverture de nouvelles voies qui ont dû être alors classées dans la voirie urbaine. C'est le cas du lotissement Saint Martial.¹⁵ "La société "Les fils de Bardinnet" et les établissements Schröder, propriétaires de terrains dans le lotissement Saint Martial ont saisi l'administration municipale, en juillet 1937, d'une demande de classement d'office par la Ville de Bordeaux dans le réseau urbain de la voie ouverte dans ce lotissement approuvé par arrêté préfectoral du 16 juin 1933.

Cette voie mesure 10 mètres de largeur, elle est pourvue d'une chaussée empierrée de bordures de granit, de trottoirs sablés, de bouches d'égout, de canalisations d'eau de gaz et d'électricité et de l'éclairage public ; des pans coupés de 3 mètres ont été réservés à chacun de ses débouchés rue Dupaty et rue Maurice. Le procès-verbal de récolement dressé le 11 septembre 1934 atteste que les travaux ont été exécutés conformément au programme d'aménagement également approuvé par le Préfet et que cette voie remplit les conditions matérielles de l'article 277 du règlement sur la voirie urbaine pour être incorporée dans le domaine public communal.

En ce qui concerne l'abandon par les propriétaires riverains de la totalité du terrain constituant l'assiette de la voie, ces derniers sont tenus de remettre à la Ville, à lère réquisition, le sol de cette voie sans qu'aucun d'eux puisse s'y opposer, comme il est d'ailleurs stipulé au cahier des charges du lotissement (article 1). D'autre part, il y a intérêt à procéder à ce classement d'office qui permettra de percevoir les droits de voirie pour chaque construction nouvelle qui sera édifiée dans cette voie".

A la suite de ces démarches, le maire donne son autorisation pour que soit reconnue comme voie publique la voie ouverte dans le lotissement Saint Martial entre les rues Dupaty et Maurice dont la dénomination aura lieu ultérieurement. Il permet aussi aux intéressés d'accomplir les formalités nécessaires pour obtenir l'homologation des plans d'alignement et de nivellement.

Certains classements dans la voirie urbaine mettent énormément de temps à prendre effet comme en témoigne l'affaire de la rue de la Faïencerie prolongée. Dans un courrier adressé à l'administration municipale en date du 3 décembre 1898 le Société anonyme des immeubles et verreries de Bordeaux et Bacalan avait manifesté son désir d'obtenir le classement dans la voirie urbaine des voies ouvertes par ses soins et sur ses terrains. Elle s'était engagée dans cette lettre à prolonger jusqu'au cours Balguerie-

¹⁵ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du mardi 9 juillet 1937.

Stuttenberg, sur une largeur de 12 mètres, le tronçon de la rue de la Faïencerie perpendiculaire au quai de Bacalan. Ladite société avait demandé à l'époque, pour éviter l'arrêt complet des fours, de réaliser ce prolongement par tranches et de le terminer dans un délai de dix ans. Ceci lui fut accordé or, en 1920 rien n'avait été encore réalisé à tel point que des poursuites ont été engagées contre la Société anonyme des immeubles de Bordeaux-Bacalan successeur de la nouvelle Société. En 1937 ¹⁶, la mise en état de viabilité du prolongement de la rue de la Faïencerie est enfin réalisée. La largeur de la voie est de 12 mètres, l'état de la chaussée, des caniveaux et des trottoirs, l'écoulement des eaux sont satisfaisants et conformes aux prescriptions du règlement sur la voirie urbaine et des constructions. Seules les bordures de trottoirs établies en ciment vont être remplacées par des bordures en granit. La rue ne sera pas débaptisée car l'administration municipale "estime qu'il y a lieu de perpétuer le souvenir d'une industrie autrefois très florissante à Bordeaux". Cette voie part du quai de Bacalan et aboutit au cours Balguerie-Stuttenberg, elle a été ouverte sur l'emplacement de l'ancienne faïencerie Vieillard jadis très renommée. Par contre "pour la partie comprise entre cette nouvelle rue et la rue Lucien Faure et alors dénommée rue de la Faïencerie, l'administration municipale propose le nom de Charles Durand en souvenir d'un architecte bordelais de grande valeur à qui l'on doit notamment la construction de la Faculté des sciences et des lettres, de la Synagogue, du marché des Douves, de la grille monumentale du Parc bordelais et la restauration des ruines du Palais Gallien".

A la date de 1938, on peut toutefois considérer que la situation des rues de Bordeaux n'est en rien satisfaisante dans de nombreux quartiers. Lors de la séance du Conseil municipal du vendredi 7 octobre de cette même année, M. Haurigot un des conseillers municipaux le rappelle clairement au maire : "Il y a dans Bordeaux, dans des quartiers que vous connaissez : Saint Michel, Sainte Croix, Saint Pierre, de très nombreuses voies où il est difficile de circuler parce que les maisons empiètent sur la chaussée. Il faudrait essayer de créer des trottoirs". M. Haurigot avec humour, suggère même "de faire reculer les façades des maisons. . .". A. Marquet lui répond en expliquant que les services municipaux sont alors en pourparlers avec des propriétaires qui manifestent leur intention de mettre leurs immeubles à l'alignement. mais le prix d'acquisition du terrain qui revient à la voie publique et la prime de reconstruction offerte par la mairie sont si inférieurs à la dépense prévue que ces propriétaires reculent devant les travaux à entreprendre. Cet état de fait résume à lui seul la situation qui n'est pas près d'évoluer dans un sens plus favorable.

On peut rattacher aux voies urbaines le grand franchissement de la Garonne que représentait le fameux Pont à transbordeur (*ill. n°28). En décembre 1934 l'affaire resurgit. Depuis 1910 la Ville compte beaucoup sur cette pénétrante et régulièrement on reparle de cette construction, en promettant toujours que le projet verra le jour dans un délai en général très rapproché, et pour conclure rien ne vient. Aussi, à cette date, le Conseil municipal autorise donc le maire à adresser à la Société anonyme du Pont à transbordeur une mise en demeure l'obligeant à achever ce travail au plus tard le 30 juin 1936. Tous les espoirs sont alors permis. . . .

Malheureusement la Société n'a pas tenu ses engagements et en séance du Conseil municipal, le samedi 18 juillet 1936, le problème est à nouveau évoqué. Il y est d'abord question "de l'état de dangereux abandon dans lequel sont laissés, depuis 1919, les

¹⁶ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du samedi 20 février 1937.

pylônes construits sur les deux rives de la Garonne". Cet état de fait présente un réel danger pour le public et l'ingénieur en chef du service maritime, Directeur du Port autonome considère qu'il en est de même pour le Port. Ce dernier demande le retrait immédiat de la concession et fait savoir à la municipalité que le Port autonome, substitué à la Chambre de commerce, quoi qu'il arrive, ne prêtera son concours financier ni pour la réparation des pylônes, ni pour la continuation d'autres travaux éventuels. "Déjà et depuis plusieurs années l'État a pris une semblable décision. L'application de l'article 32 du cahier des charges placerait donc la Ville en face de deux éventualités seulement :

- Réparation immédiate des pylônes, dont l'état est dangereux pour la sécurité publique, et continuation des travaux de réadjudication à la folle enchère de la Société.
- Retrait de la concession et démolition des pylônes.

La première solution exigerait l'engagement de dépenses de l'ordre de 10 millions que la Ville ne peut satisfaire. Il est certain, d'ailleurs, que la construction d'un pont à transbordeur ne présente plus actuellement l'utilité et, par suite, l'intérêt financier que l'on pouvait envisager en 1910.

L'emploi généralisé de l'automobile, pour les transports : camions poids lourds, voitures de tourisme, taxis, ne peut s'accommoder d'un appareil intermittent et onéreux plus long et plus coûteux en réalité que l'usage de la route elle-même. D'autre part, les techniciens de la navigation dénoncent la gêne qu'apporteraient dans la rade, aux heures où la marée autorise la montée ou la descente de la Garonne, les mouvements de la nacelle du transbordeur. Reste la deuxième solution dont la conclusion serait la démolition des pylônes, "c'est celle que l'administration municipale choisit. C'est donc la fin de ce projet dont on avait tant et tant parlé et qui s'avère irréalisable, il a donc fallu de très nombreuses années pour s'en apercevoir ce qui laisse perplexes les observateurs. La suite de la délibération ne manque pas non plus d'intérêt dans la mesure où la municipalité déclare vouloir "replacer au premier plan les études antérieurement entreprises puis délaissées pour l'idée du transbordeur et qui visaient l'établissement d'un nouveau moyen de communication entre les deux rives de la Garonne devant Bordeaux". En outre on affirme que ces études ont été provoquées "par l'insécurité et l'insuffisance du Pont de pierre, unique liaison ". Parmi les projets figuraient "l'organisation d'un système de ferry-boats, la construction d'un pont nouveau très large et supporté par un nombre de piles réduit, d'un pont à travée mobile, enfin, l'établissement d'un tunnel avec élévateurs".

Ainsi donc, Bordeaux semble avoir un réel problème au niveau de la jonction des deux rives de la Garonne puisque l'on s'aperçoit finalement que de 1910 à 1936 la situation n'a en rien évolué ; et l'avenir ne sera guère meilleur sur ce point, ce qui semble être un cas assez unique en France.

2) L'abattoir et marché aux bestiaux (1932-1938). (*ill. n°29)

Pour cette construction prévue aux abords du viaduc de Paludate et dont M. Debat-Ponsan est l'architecte de gros travaux préparatoires ont été indispensables ce qui a augmenté les dépenses. Il a fallu pousser les sondages de 20 mètres (comme cela avait été prévu) à 28, 65 mètres.

D'autre part cette réalisation a entraîné les modifications de tracé des lignes souterraines de la Société d'énergie électrique du Sud-Ouest.¹⁷ Cela concerne :

¹⁷ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du vendredi 5 août 1934.

-le déplacement de la ligne souterraine de 13 500 volts Cenon-Talence-Mérignac.
-le déplacement de la ligne souterraine de 13 500 volts Cenon-Floirac-Mérignac.
-la suppression des boîtes de coupures souterraines visitables établies sur la rive gauche à proximité de la pile culée du pont métallique de la Compagnie des chemins de fer du midi et leur remplacement par un poste de coupure en ciment armé.

Ce nouvel abattoir-marché aux bestiaux constituera un centre important de commerce (*ill. n°30) et intéressera non seulement Bordeaux et sa banlieue mais également une grande partie du Sud-ouest. Il donnera lieu à un très gros mouvement d'affaires l'administration des postes a donc jugé utile de faciliter aux usagers l'accomplissement des opérations postales dans ce but, elle a obtenu la création d'un service de guichets annexes qui seront ouverts dans un local de la nouvelle construction. Le ministre des PTT a donné son feu vert sous réserve que la municipalité prenne l'engagement de fournir gratuitement le local qui sera chauffé et éclairé par ses soins, en outre, elle prendra à sa charge les frais d'aménagement mobilier à l'exclusion du matériel technique.¹⁸

Cette nouvelle construction a nécessité différents échanges de vue entre les représentants de la Ville et ceux de la Compagnie des Chemins de fer du Midi.¹⁹ En effet, il s'est avéré tout de suite nécessaire d'établir des voies et des installations destinées à desservir l'Abattoir-marché aux bestiaux. Des contrats ont dû être passés pour déterminer la part de la Ville et celle de la Compagnie du midi "pour l'établissement et les conditions d'exploitation d'un embranchement particulier destiné à relier l'abattoir-marché aux bestiaux d'une part aux voies des quais de la rive gauche de la Garonne et d'autre part aux voies 3 et 4 de la gare maritime de Bordeaux-Brienne par l'intermédiaire de voies faisant partie d'un chantier spécial de désinfection mixte pour wagons et camions à établir dans les dépendances de cette gare".

La vocation du bâtiment n'exclut pas la recherche décorative. Le Conseil municipal, dans sa séance du vendredi 7 août 1936, décide de doter la façade du bâtiment commercial d'un motif décoratif principal et les deux pavillons d'administration de deux motifs secondaires. On choisit de confier ce travail à "M. Binquet sculpteur qui a déjà effectué des oeuvres analogues pour le compte de la ville. M. Binquet propose pour la façade de la section commerciale un grand motif en bronze de 2m, 60 sur 2m environ figurant les armes de la ville de Bordeaux. Il a préparé une maquette dont la reproduction photographique figure au dossier. Le devis établi s'élève à la somme globale et forfaitaire de 30 000 fr."

Le conseil autorise le maire à passer un marché de gré à gré avec M. Binquet pour l'exécution de ces travaux.

En 1938, on peut considérer que cet édifice "répond aux conceptions les plus modernes de la technique et aux prescriptions les plus sévères de l'hygiène, il comporte également une amélioration des conditions de travail des usagers". (*ill. n°32)

Enfin, cette réalisation est admirée en dehors des limites communales puisqu'en décembre 1938, une délégation de la ville de Caen visite les réalisations bordelaises, en particulier les Abattoirs. Non seulement le maire est félicité "pour la perfection et l'importance" de ces constructions mais encore les envoyés ont "pris en note une foule de renseignements et comptent bien faire bénéficier leur Ville des enseignements de leur visite à Bordeaux". (*ill. n°33)

¹⁸ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du vendredi 20 décembre 1935.

¹⁹ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du vendredi 4 octobre 1935.

3) Les égouts et la protection contre les inondations.

En 1936, l'administration municipale espère soumettre au Conseil et ce, avant le budget de 1937, le projet d'emprunt qui permettra de réaliser à Bordeaux le réseau d'égouts qui lui manque. Par délibération du 23 mai 1936, ce même conseil a demandé à l'autorité supérieure la désaffectation d'un crédit de 900 000 fr. inscrit au chapitre 3 du budget de l'exercice courant, pour la construction d'un égout dans le quartier Nord. Cet ouvrage devenant inutile par suite du projet de construction d'un vaste collecteur empruntant la presque totalité des boulevards, le Président de la République a pris à la date du 1^{er} août 1936, un décret aux termes duquel il prononce la désaffectation du crédit de 900 000 fr et autorise le Conseil municipal à se servir de cette somme pour assurer le paiement des travaux de construction d'un égout rue Antoine Jourde et à l'achèvement des travaux d'égouts du quartier Sud.

Dès lors, le dit Conseil autorise le maire à mettre en adjudication publique :

- La construction d'un collecteur de 0,80 de diamètre partant du cours de l'Argonne pour aboutir rue Marbotin.
- La construction d'un collecteur de 0,80 partant de la rue Malbec (en face de la rue de Preignac) pour aboutir à la rue Francin.
- Le prolongement du collecteur "Argonne-Sainte Croix" jusqu'à la rue Barreau.

D'autre part l'égout construit rue Antoine Jourde est destiné à assainir les quartiers de Trégey et de la gare de La Benaugue à La Bastide. Il s'agit d'un égout collecteur amenant à la Garonne les eaux des nombreux fossés de ces quartiers. Cet ouvrage qui part du boulevard Ludovic Trarieux et qui emprunte la totalité de la rue Antoine Jourde passe sous les voies des chemins de fer de l'État au passage à niveau n°513. La municipalité bordelaise a donc dû demander à l'administration des chemins de fer de l'Etat l'autorisation d'établir sous ses voies une partie de l'égout. Une convention a été passée entre les deux parties visant à régler les conditions d'exécution de l'égout et fixant à la somme annuelle de 49 francs l'indemnité d'occupation du territoire des chemins de fer²⁰.

Dès 1932 la municipalité de Bordeaux accepte l'avant-projet de construction à Floirac d'une digue de protection contre les inondations des quartiers bas de La Bastide et s'engage à participer aux travaux pour une somme de 200 000 francs. Le dossier technique et les engagements financiers pris par le Département, les communes de Floirac et de Bordeaux, soumis à l'approbation du Ministre des travaux publics ont fait l'objet de plusieurs observations notamment en ce qui concerne la question financière. Pour satisfaire aux prescriptions ministérielles le 13 octobre 1933 la participation de la Ville a été portée à 250 000 francs. Des terrains ont été achetés en vue de l'établissement de la digue de protection et à la fin de 1936 on peut considérer que les travaux sont très avancés.

En 1937,²¹ le projet de construction d'égouts de ceinture a été soumis à l'examen d'un conseil d'ingénieurs et ces techniciens, en particulier le géologue, demandent

²⁰ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du samedi 30 janvier 1937.

²¹ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du vendredi 15 octobre 1937.

qu'un certain nombre de sondages soit effectué sur le trajet des collecteurs. Il paraît alors indispensable de faire exécuter une vingtaine de sondages sur les trottoirs, dans la ligne des arbres où ne se trouve aucun ouvrage, 10 seraient poussés jusqu'à 20 mètres environ dans la partie des alluvions, les 10 autres n'auraient que 10 mètres au maximum dans la partie où l'on peut trouver du rocher. Les travaux ont été confiés à M. Lucantis, 381 avenue d'Arès à Caudéran qui a proposé le prix le plus avantageux.

En outre, toujours en 1937 et pour supprimer les inondations ²² qui se produisent au moment des fortes marées, dans la partie du quartier de Paludate située entre les rues de Saïgon et Carle-Vernet, les services techniques de la mairie proposent de relier l'égout de la place Ferdinand Buisson au collecteur desservant les nouveaux abattoirs. Cette jonction va permettre de déverser dans la Garonne les eaux ainsi recueillies au moyen de la station de pompage de l'abattoir. Elle apporterait de ce fait une amélioration considérable à la situation des immeubles riverains, à la circulation générale sur le quai de Paludate et notamment empêcherait les inondations des voies d'accès de la partie de l'abattoir réservée aux chantiers de désinfection. Sur le plan technique il s'agit d'installer une vanne à la tête, en rivière, de l'égout se déversant dans l'estey Majou, et de construire un égout de 0m50 de diamètre reliant celui de la place Belcier, se terminant sur le quai au droit de la rue de la Seiglière avec le nouvel égout de 1 mètre de diamètre qui aboutit à la station de pompage de l'abattoir.

4) L'éclairage public électrique et les aménagements urbains.

En 1934 la mairie déclare qu'il reste peu de travaux à exécuter pour terminer la réalisation du plan d'ensemble qu'elle a élaboré en vue d'améliorer l'éclairage de la ville.

Des "lanternes à flux dirigé" sont progressivement placées dans un grand nombre de voies : rue Vital Carles, place Saint Christoly, place Camille Jullian et donnent immédiatement toute satisfaction. Devant cette réussite, en 1937, c'est autour des Allées Damour de connaître un nouvel éclairage dans le cadre de l'application du programme municipal d'embellissement des grandes places de la Ville. Le service de l'éclairage transforme l'éclairage public en augmentant le nombre des candélabres implantés sur le terre-plein et installe des lanternes à flux dirigé sur les immeubles riverains pour accroître et conformer l'éclairage des voies qui entourent la dite place. Le fabricant : les établissements Saunier-Duval et Frisquet, s'engage à fournir 12 lanternes à miroir du type 500 watts avec des crosses appropriées au prix de 622fr l'une.

Il est prévu également d'aménager la Place Gambetta. Le jeudi 10 mars 1932, *La France de Bordeaux et du Sud Ouest*, évoque les wc qui ont été rasés, l'enlèvement des trois marronniers se dressant du côté de la Porte Dijéaux ce qui était nécessaire pour développer la courbure de la nouvelle ligne de tramway. Le carrefour Clémenceau-Intendance est également touché par des travaux puisque les canalisations de gaz et d'eau seront déplacées en vue de construire des souterrains pour piétons. L'ensemble doit être achevé très rapidement pour la Foire coloniale de Bordeaux. La construction de ces passages est confiée aux établissements Violla comme cela apparaît en 1934. .

Parallèlement des wc souterrains vont aussi être construits Place Saint Projet.

²² Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du vendredi 6 août 1937.

La municipalité est contrainte, à partir de 1935, de se pencher sur des travaux moins importants mais néanmoins indispensables. En effet, quand il y a de violents orages les rues de l'église Saint Seurin, Chevalier, de Marseille et Jean Soula sont inondées aussi faut-il se décider à construire un égout destiné à détourner en partie les eaux du ruisseau Le Caudéran vers l'égout de la rue Naujac.²³

En 1935, on décide de s'attaquer à la réalisation de la future place Camille Jullian. (*ill. n°34) Il a été prévu, en février 1933, "de créer une place publique dans l'espace rendu libre par la démolition du pâté d'immeubles limité par les rues Saint Siméon, Pas-Saint-Georges, Bergère et du Serpolet. Les travaux de voirie étant terminés, il y a lieu d'agrémenter cette place, située sur un point de l'ancien Bordeaux, riche en souvenirs historiques". Le Conseil municipal a pensé "pour rappeler le magnifique passé de notre cité et commémorer le souvenir de son illustre historien Camille Jullian d'y ériger un monument simple, mais suffisamment évocateur". Le Service technique d'architecture "a été chargé d'établir les plans et devis de ce petit monument qui sera composé d'un socle, surmonté de deux colonnes antiques. L'une de ces colonnes, avec chapiteau, est donnée par la Chambre de commerce de Bordeaux, l'autre sera prise dans les collections du Musée lapidaire. Le socle recevra sur l'un de ses côtés des inscriptions rappelant l'antiquité du lieu, sur un autre sera gravé le plan de Bordeaux indiquant le tracé de l'époque romaine".

En 1937, au moment où les travaux confiés à l'entreprise Fèvre et Cie sont terminés, on se rend compte que la dépense a été supérieure au montant initialement prévu. Ce dépassement est chiffré à 1215 fr.32 et provient du fait qu'en cours de construction du socle M. l'architecte en chef de la Ville s'est trouvé dans l'obligation de faire ajouter une assise entre la corniche et les pierres antiques. La modification du socle a été réalisée par M. Busquet fils.

D'autre part, toujours cette même année 1937,²⁴ le Conseil municipal soulève le problème posé par les ruines du Palais Gallien. (*ill. n°35) De l'avis unanime, il apparaît depuis longtemps déjà que ces vestiges, situés à l'extrémité de la rue du Colisée, ne sont pas mis en valeur comme ils mériteraient de l'être, le tracé du square où ils se trouvent constitue également un cadre peu en harmonie avec l'implantation même de leur construction. Les services techniques de la mairie projettent donc de dégager la perspective de l'arceau principal et, dans la mesure du possible, celle des autres arceaux ouverts. Ils prévoient aussi l'élargissement et l'extension de la composition par des lignes de gazon et de feuillage prolongeant celles des soubassements de l'amphithéâtre.

Les travaux prévus consistent, notamment, à supprimer la grille existant à l'extrémité de la rue du Colisée et à remplacer la rampe d'accès par un large emmarchement en granit. Du côté opposé, la grille en bordure de la rue de la Trésorerie sera également supprimée et la limite du jardin sera reportée au fond de l'impasse qui se trouvera incorporée à la place ainsi formée. Enfin, la partie végétale du jardin sera remaniée pour être mise en harmonie avec le tracé concentrique des soubassements de l'amphithéâtre.

Au surplus, on envisage, lors de l'exécution des travaux, de placer deux bornes et, au besoin, une chaîne pour les relier, de manière à éviter que des véhicules engagés dans la rue du Colisée ne viennent tomber sur les marches à l'entrée du square.

²³ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du vendredi 1^{er} février 1935.

²⁴ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du mardi 4 mai 1937.

Enfin, en 1939, à la veille de la guerre, la compagnie des TEOB (tramways électriques et omnibus de Bordeaux) poursuit l'exécution d'un vaste programme qu'elle a établi en vue de remplacer les vieux kiosques en bois, dont l'entretien devient onéreux en raison de leur vétusté, par des kiosques en béton armé d'un modèle plus en harmonie avec les autres édifices qui ont été élevés par l'administration municipale. Ces constructions sont parfois accompagnées d'autres locaux. Ainsi le kiosque situé boulevard A. Gauthier à l'angle de la rue Frantz Despagnet au carrefour du boulevard Ornano, à proximité du nouveau Stade municipal et desservant les lignes 9, 10, 11 et 12 du réseau urbain comprend, outre les locaux pour les voyageurs et les services de la compagnie, un poste de police, un taxiphone, une cabine de water-closets et un urinoir.²⁵

En marge des aménagements urbains, la municipalité se soucie de la préservation de ses archives qui étaient jusque là conservées à l'Hôtel de ville. Conformément à la décision prise le 1^{er} août 1930, il est enfin décidé, en 1936, d'un transfert de ces précieux documents sur un site propre. A cet effet, on va procéder à l'aménagement en Hôtel des sociétés savantes de l'ancien Hôtel du Paty de Rayet, rue du Loup. Il s'agit de l'ancien Hôtel de l'Octroi suffisamment vaste pour abriter ce vaste ensemble.

5) Les édifices à caractère religieux.

L'ère Marquet n'est pas à proprement parler une période de construction d'églises, toutefois, il ne faut pas en déduire hâtivement que la municipalité s'est désintéressée complètement de la question.

Ainsi, en novembre 1937, les services techniques de la mairie, en accord avec la paroisse Saint Paul envisage dans un bref délai de dégager les abords de cette église. Pour cela les grilles et les arbustes entourant l'édifice seront enlevés, les murs seront remis en état, la croix de mission existant dans le jardin sera transférée dans la cour du presbytère. Les travaux seront confiés aux entrepreneurs du service de l'entretien ce qui sera financièrement plus avantageux.

De même, les services municipaux participent en août 1939 à la dépense occasionnée par la réparation du 4^o contrefort de l'abside et des pignons entre la nef et le chœur et de celui face Est coté Nord de l'église Saint Pierre classée au nombre des Monuments historiques. Toutefois les travaux seront exécutés par les soins de l'administration des Beaux-Arts en dehors de toute immixtion de la Ville de Bordeaux.

Il convient donc de noter que la municipalité n'a jamais fait la moindre difficulté quand il s'est agi de réparer les édifices religieux de la Ville en cas de besoin.

En ce qui concerne la construction, seule une église a été bâtie et encore pas de manière tout à fait complète : il s'agit de l'église Sainte Geneviève rue Bertrand de Goth. (*ill. n°36, 37, 38) L'architecte Lamy l'édifia entre 1925 et 1928. Elle est née de la volonté de son curé, l'abbé Parage qui a tenu à donner un vrai cœur à ce quartier dont le lotissement a démarré à partir de la fin du XIX^{ème} siècle. Petit à petit l'ancien chemin de Cauderès (au centre de ce qui fut l'immense propriété de Jean Baptiste de Cauderès), bordé de vignes et reliant Talence au cours de l'Argonne a vu de nombreuses maisons se construire avec des paroissiens potentiels qui ne pouvaient se satisfaire de la petite chapelle de la rue Elvina Sivan dans laquelle se déroulaient les offices.

²⁵ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du mardi 28 mars 1939.

De l'amitié du peintre bordelais Émile Brunet et de l'abbé Parage naquit une église assez curieuse, en ciment armé, dans un style néo-byzantin. Le manque d'argent explique la modestie du décor. Néanmoins, l'ensemble reste soigné et harmonieux. Toutefois, rien n'est achevé puisque ce n'est qu'en 1966 que les travaux seront effectivement terminés.

En 1936, une ancienne grange va devenir l'église paroissiale Sainte Jeanne d'Arc rue Quintin, mais aucun élément ne permet alors un quelconque commentaire artistique.

Entre 1937 et 1940, Monseigneur Feltin ordonne la construction de l'actuel Grand séminaire de Bordeaux, 135 rue de Saint Genès. Ce sera l'œuvre des frères Garros (Louis, Marcel et Alexandre). C'est un édifice privé qui a été réalisé à partir d'un bâtiment existant, cet aspect marginal explique qu'il n'est pas nécessaire d'en faire ici une étude particulière.

III) LES ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE SOCIAL.

1) Les bains-douches et les crèches.

Ces deux types de structures sont présentées ensemble car géographiquement elles sont souvent situées au même endroit. Il est prévu que chaque quartier en soit pourvu mais ce sont surtout les plus populaires qui en ont besoin puisque les zones habitées par une population plus aisée sont censées disposer d'installations sanitaires dans les domiciles même, quant aux enfants, les femmes riches ne travaillant pas, elles peuvent se passer de crèches d'autant qu'elles disposent de personnel dans leur habitation.

Les projets sont tous soumis à la même procédure, le ministre de l'intérieur examine toute la partie concernant les bains-douches et le ministère de la santé publique agit de manière identique pour les crèches.

Tous les quartiers sont concernés par ces constructions et la presse suit non seulement l'évolution des chantiers mais encore la mise en service des premières réalisations. Ainsi, le jeudi 16 juillet 1931, *La France de Bordeaux et du Sud Ouest*, après avoir rappelé que la municipalité toujours soucieuse de progrès social poursuivait son programme d'améliorations diverses avec une méthode et une régularité parfaites, relate l'inauguration, le mercredi 15 juillet à 11 heures 30, des bains-douches de la rue Etobon-Chénebier situés non loin de la Maison Cantonale de La Bastide. L'établissement "vraiment coquet et dont l'agencement fait honneur au talent de M. d'Welles comporte 20 cabines de douches et deux salles de bains". (*ill. n°39)

Les plans, devis et cahier des charges dressés pour les bains-douches et la crèche Nansouty, rue Lutard-Garrau sont approuvés dès janvier 1934 et les travaux peuvent ainsi débuter.²⁶ Les architectes sont Messieurs Cazalis et Lacroix. En 1936, une délibération du Conseil municipal du vendredi 7 août, permet même de se rendre compte du fonctionnement de la crèche-garderie. "Elle est destinée à assurer à la mère qui travaille en

²⁶ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du vendredi 19 janvier 1934.

dehors de son domicile la garde de son enfant pendant les heures de travail. Son ouverture est prévue pour le 1^{er} octobre 1936. Cet établissement sera placé sous la surveillance d'un médecin et la direction d'une infirmière qui aura sous ses ordres, deux surveillantes, deux femmes de service et une cuisinière. Un grand repas à midi et un petit repas à 16 heures sont servis aux enfants". La réalisation fut assez rapide puisqu'en mars 1936 il est envisagé de mettre à la disposition de la régie des Bains-douches la somme nécessaire pour en assurer un fonctionnement normal ce qui laisse présager une ouverture prochaine. ²⁷

Sont envisagés également des Bains-douches et une crèche place Adolphe Buscaillet à Bacalan (*ill. n°40 & 41) et des établissements du même ordre rue de Son-Tay (*ill. n°42) dont M. Vardaguer est l'architecte. Le Service technique d'architecture est toujours contraint de faire toutes les vérifications possibles de manière à éviter les excédents de dépenses. En 1937 l'établissement de Bacalan fonctionne et on est même obligé d'y installer des stores aux dortoirs et à la salle de jeu des enfants pour les protéger du soleil. Toutefois les travaux des établissements de Bacalan ne donnent pas entièrement satisfaction puisqu'en octobre 1938, lors de la visite de la Commission de contrôle et de réception des dits travaux, on s'aperçoit que les malfaçons signalées se sont aggravées, en particulier au niveau de la maçonnerie, des cabines métalliques et du mobilier de bois pour lesquels on demande un nouvel examen du Service technique d'architecture.

En avril 1935, en même temps que les piscines est ouvert au public un établissement de bains-douches rue Chauffour, construit dans le bâtiment de la maison communale d'éducation physique. (*ill. n°43)

2) Le travail et les réalisations de l'Office public d'HBM.

Conformément à la loi du 5 décembre 1922, le budget de l'Office doit être soumis à l'avis du Conseil municipal. En 1934, on remarque qu'il présente une diminution d'ensemble de 7.500 000 francs sur celui de 1933, par suite de la réalisation et de l'achèvement de divers projets importants compris dans le 6^o programme de construction. ²⁸

Si plusieurs constructions sont prévues, il est aussi envisagé que l'Office public d'HBM puisse vendre certains immeubles comme c'est le cas de ceux édifiés sur un terrain dépendant du domaine Carreire qui lui a été cédé gratuitement par la ville. ²⁹ "La délibération du Conseil d'administration de l'Office en date du 26 juillet 1932 visant les conditions de ces ventes, stipulait dans son article 3, paragraphe 3, que tout candidat acquéreur d'un immeuble du dit groupe, ne disposant pas immédiatement des ressources suffisantes pour en acquitter le prix d'achat, devrait obligatoirement s'engager à recourir à un prêt par l'intermédiaire d'une société de crédit immobilier. Mais, les diminutions apportées au budget national concernant les crédits affectés à ces emprunts, ont limité considérablement les attributions de prêts et gêné grandement la conclusion des ventes.

Aussi a-t-il paru nécessaire à l'Office, qui est tenu de céder les immeubles dans un délai maximum de deux ans pour faire bénéficier les acquéreurs des exonérations de droits de mutation, d'étudier un nouveau système permettant de réaliser ces ventes sans

²⁷ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du vendredi 20 mars 1936.

²⁸ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du lundi 26 février 1934.

²⁹ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du vendredi 27 avril 1934.

délai. A cet effet, l'Office a décidé, aux termes de sa délibération en date du 27 décembre 1933 :

-par dérogation au 3^o paragraphe de l'article 3 de la délibération du 26 juillet 1932 d'avoir la faculté de consentir des ventes pures et simples aux personnes peu fortunées désirant acquérir des immeubles au Groupe Carreire, moyennant le paiement à terme du prix d'acquisition ou solde du prix, dans un délai fixé à l'acte de vente et par mensualités comprenant l'intérêt à 2, 50 % et amortissements. L'Office posséderait la double garantie du privilège et l'action résolutoire et l'acquéreur serait tenu d'autre part, de contracter l'assurance sur la vie prévue au titre 1^o du règlement d'administration publique du 21 mars 1921.

-de donner tous pouvoirs à l'effet de consentir ces ventes à M. le docteur Ginestous président du conseil d'administration et en cas d'empêchement à M. Paris vice-président".

De plus le docteur Ginestous obtient un avis favorable du Conseil municipal de la Ville de Bordeaux au classement dans le réseau urbain des voies de ladite ville des espaces libres et des voies ouvertes dans une partie du domaine de Carreire.

La presse suit de très près l'évolution des différents chantiers n'hésitant pas parfois à se livrer à une étude détaillée de certaines constructions comme en témoigne l'exemple du projet d'immeuble à l'angle de la rue Bertrand de Goth et du cours de l'Argonne.³⁰ (*ill. n°44)

A partir de 1933 l'Office public de HBM connaît des difficultés qui malheureusement ne cesseront pas. Le rendement des loyers devient de plus en plus déficitaire malgré les mesures prises pour éviter les défaillances injustifiées de la part des locataires. Aussi lui est-il impossible de faire face aux échéances semestrielles de la Caisse des dépôts et consignations. Les sommes manquantes représentent les amortissements et les intérêts de prêts attribués pour divers projets de construction. Dans ces conditions, l'Office prend l'habitude de demander au Conseil municipal de vouloir bien voter un crédit supplémentaire en dépense dont la somme variera en fonction des besoins au budget des différents exercices et un crédit en recette d'une somme égale pour en permettre le remboursement.

Le problème du recouvrement régulier des loyers sera récurrent au fil des années et malheureusement cet état de fait contribuera au déséquilibre du budget de l'Office. La crise économique responsable du chômage, de nombreux locataires sont dans l'impossibilité de payer. La municipalité, fidèle à sa tradition d'aide aux plus démunis, n'hésite pas, malgré ce contexte, à accorder des dégrèvements de loyers aux familles nombreuses. Aussi, en avril 1935, la société d'HBM Coligny demande-t-elle à la mairie une subvention pour les groupes John Bost et Condorcet qui en bénéficient depuis plusieurs années. Ces dégrèvements obéissent à la loi du 5 décembre 1922 qui stipule qu'ils ne peuvent être accordés que si les familles nombreuses d'un groupe, comptant plus de trois enfants de moins de 16 ans, occupent des logements représentant les 2/3 au moins de la valeur locative du groupe.

³⁰ Cf. Annexe 9 : article d'Adolphe Catusse, samedi 4 juin 1932 dans *La France de Bordeaux et du Sud Ouest*. annexe 9 p 249

L'Office public d'HBM a également à sa charge la construction de *La maison des étudiantes*, 50 rue Ligier. Une fois encore, ne pouvant faire face aux travaux il doit contracter un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations au taux de 2% et pour une durée de 40 ans. Ne pouvant obtenir ni la garantie de l'université, ni celle du département c'est finalement la Ville qui l'accorde.

Parfois certains projets sont modifiés en raison de l'évolution de la conjoncture ainsi le dit Office avait envisagé en 1932 la construction d'un groupe de 163 habitations destinées à la vente sur une partie du domaine de Latule. En 1935, ce projet est ajourné par la commission des prêts³¹ "du fait qu'il ne comportait que des maisons à vendre pour lesquelles il est actuellement difficile de trouver des acquéreurs. C'est pourquoi, une nouvelle étude a été entreprise en vue de limiter la construction primitivement envisagée à un groupe de constructions comportant seulement 60 maisons individuelles de divers types pour la simple location et répondant aux nécessités actuelles. Ce projet constitue la 1^o tranche du 7^{ème} programme de construction de l'Office".

Malgré tous les efforts de l'Office la municipalité reconnaît en 1937 qu'il existe encore "de nombreux immeubles insalubres, vétustes ou placés de telle manière qu'ils constituent une gêne pour la circulation". Le nouveau régime de l'expropriation pour cause d'utilité publique institué par les décrets-lois des 8 août et 30 octobre 1935 ne garantit pas suffisamment les intérêts des collectivités expropriantes aussi le maire émet-il le vœu de demander des modifications de la législation en vigueur en vue de doter les communes d'une arme plus efficace de manière à ce que les intérêts généraux soient sauvegardés comme les intérêts particuliers. Il souhaite également que l'État inscrive dans son budget des crédits pour aider les communes, par l'octroi de subventions, à poursuivre l'expropriation des immeubles ou quartiers reconnus insalubres ou incommodes, expropriations qu'elles ne peuvent réaliser par leurs ressources propres.

En 1938, la situation de l'Office d'HBM est à ce point critique qu'il est carrément obligé d'abandonner purement et simplement certains projets déjà anciens comme en témoigne l'affaire des immeubles de la rue Bouguereau. En 1929, la Ville avait cédé à l'Office d'HBM un emplacement d'une superficie de 4 970 m² rue Bouguereau pour y construire des immeubles à loyers modérés. Mais, en raison des difficultés rencontrées par la réalisation de cet ensemble et surtout de l'impossibilité où s'est trouvé l'Office d'emprunter la somme nécessaire avec une durée d'amortissement suffisamment longue, celui-ci a décidé d'abandonner le projet initial et de rendre les terrains à la Ville de Bordeaux.

Enfin, par décision du conseil d'administration de l'office public de HBM, en date du 15 juillet 1938, M. Touzin a été agréé en qualité d'architecte du dit Office³² "afin de surveiller les travaux d'entretien des bâtiments et de vérifier les mémoires des entrepreneurs. Une rétribution de 5% du montant des mémoires des travaux lui sera allouée à titre d'honoraires, des honoraires sont également prévus pour démarches, établissement de plans etc. (. . .) En outre, une somme de 1. 000 francs est demandée pour régler les honoraires de l'avocat de l'Office chargé de défendre ses intérêts dans les instances engagées par certains locataires".

³¹ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du vendredi 19 avril 1935.

³² Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du vendredi 4 novembre 1938.

3) Écoles, lycées et locaux universitaires.

La municipalité Marquet a non seulement construit des écoles mais elle en a surtout agrandi et modernisé beaucoup d'autres.

Les constructions sont souvent intimement liées au développement des nouvelles cités ouvrières qu'il a fallu édifier en raison de l'exode vers les villes. Dans le quartier Saint Augustin, trois cités ont ainsi vu le jour : la cité Gallieni (antérieurement au premier mandat d'A. Marquet en 1924), puis les cités Louis Loucheur et Carreire. Il a donc été indispensable, dès 1931 d'envisager une école pour la cité L. Loucheur, il a été prévu de la situer à proximité des groupes d'habitations Gallieni et Carreire. Ce nouvel établissement comprendra dans un premier temps (car il y a des facilités d'extension) quatre classes où seront admis tous les enfants du quartier Quinin ce qui leur évitera de continuer à se rendre à l'école Solferino. A. Marquet ne manque jamais l'occasion d'aller poser la première pierre et de faire des allocutions évoquant l'œuvre sociale de la mairie et la vitesse de réalisation des diverses constructions.

L'exemple du groupe scolaire de la rue Nuyens à La Bastide témoigne³³, pour sa part, de la nécessité de réaménager certains ensembles scolaires devenus trop petits. En effet, depuis 1931, date de l'achèvement des habitations à bon marché pour familles nombreuses de la cité Paul Boncour les effectifs des élèves fréquentant cette école ont augmenté. Il a donc fallu immédiatement créer trois classes dans des anciens réfectoires et des ateliers désaffectés. Pour sortir de cette situation provisoire, il a été indispensable de construire de nouvelles classes, un nouveau préau, une galerie couverte, un mur de clôture et d'agrandir la cour. Enfin un effort a été réalisé en vue de refaire et d'augmenter le nombre des wc. Ce sont en général des travaux de ce genre qui sont réalisés chaque fois que le besoin s'en fait sentir dans un quartier ou un autre.

Ainsi est-il aussi prévu, par délibération du conseil municipal en date du 3 novembre 1933, d'agrandir l'école de garçons de la rue Léonard Lenoir et M. Touzin est alors choisi comme architecte. En octobre 1934 est décidée la construction de l'école de filles du groupe scolaire Anatole France rue du Château d'eau. En 1935 c'est la construction d'une école maternelle à Saint Augustin qui devient indispensable et urgente. Trois classes enfantines sont nécessaires pour recevoir les 111 élèves qui s'y sont fait inscrire.³⁴ Le projet de construction prévoit l'édification d'une école maternelle complète, dotée de dégagements importants qui formera groupe avec l'école de filles.

Après la construction en 1932 de l'École primaire supérieure du Commandant-Arnould, (*ill. n°45), en mars 1935, on prévoit de transformer le groupe scolaire Goya-Trésorerie. La présentation de ce dossier en séance du conseil municipal permet de se rendre compte au travers de cet exemple de certains besoins scolaires à cette époque et de la nécessité de faire des travaux dans les plus brefs délais.³⁵

³³ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du vendredi 28 décembre 1934

³⁴ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du mercredi 13 mars 1935.

³⁵ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du mercredi 13 mars 1935.

Ce groupe scolaire date de 1908, rien n'a changé depuis bien que la situation ait évolué. Les aménagements sont réclamés depuis longtemps par le personnel enseignant, les parents d'élèves et les groupements divers de quartier. Pour l'école de filles l'agrandissement doit permettre le dédoublement des classes à effectif trop élevé. "Il prévoit la construction sur un terrain libre situé au fond de la cour de deux salles de classe avec préau, salle de récréation, lavabos, wc et local pour la chaufferie du chauffage central". Ce projet est assorti de l'avis favorable de la Commission départementale des constructions scolaires et a été classé par le conseil municipal au nombre des projets à réaliser avec la participation de l'état. Il est aussi prévu "de prendre l'engagement d'inscrire au budget communal, pendant une période de trente années, au nombre des dépenses obligatoires un crédit pour entretien des bâtiments scolaires à construire, égal à 1% au moins du total des dépenses sur lequel la subvention de l'état sera calculée, étant entendu que la partie du crédit non utilisée en fin d'exercice sera reportée au crédit prévu pour l'année suivante".

En octobre 1935 une classe de 1ère année de cours complémentaire est créée à l'École de garçons Saint Bruno.³⁶ Les élèves de cette classe sont alors au nombre de 34 et, afin de leur permettre de poursuivre leurs études, il est nécessaire de créer une classe de 2ème année à partir d'octobre 1936. Cela permettra, en outre la création d'un 13ème emploi d'adjoint, ce qui en cette période est toujours appréciable. .

Au programme de grands travaux voté le 22 décembre 1936, figure également l'extension du groupe scolaire Louis Loucheur devenu lui aussi trop petit en raison de l'accroissement du nombre d'élèves et de la prolongation de la scolarité. L'agrandissement va se faire d'une manière particulière puisque la Ville va louer un immeuble 46 chemin de la Béchade appartenant à M. Orelli. Cette location sera faite pour 3, 6 ou 9 années au gré de la Ville à compter du 1^{er} mars 1937 moyennant un loyer annuel de 8000 francs. En outre le bailleur fait une promesse de vente à la Ville au cas où celle-ci voudrait acquérir son immeuble. De plus, cette construction présente l'avantage d'être contiguë au groupe scolaire et après quelques travaux d'aménagement elle pourra recevoir 4 classes. Le parc y adossé servira à la récréation de tous les élèves.

Au même programme de 1936 est prévu l'achèvement de l'école pratique de jeunes filles dont l'architecte est M. Lejoly. Les travaux arrivent à leur fin en novembre 1938.

Les constructions scolaires, comme la plupart d'ailleurs, doivent affronter le problème des excédents de dépenses malgré toute l'attention du Service technique d'architecture. Ainsi en mars 1935 l'école mixte Martin-Videau (architecte M. Saunier) et l'école mixte quai de la Souys (architecte M. Mothe) connaissent cette difficulté.³⁷ (*ill. n°46 & 47)

D'autre part, certaines décisions doivent être prises rapidement, ainsi, le Conseil municipal dans sa séance du 7 août 1936, donne un avis favorable à la création de 38 classes dans les écoles primaires pour permettre l'application de la loi sur la prolongation de la scolarité. Compte-tenu de l'urgence, il n'a pas été possible de faire établir de devis précis et un crédit provisionnel de 250 000 fr. inscrit au budget supplémentaire a permis l'aménagement de ces locaux dans un délai très bref.

³⁶ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du vendredi 20 mars 1936.

³⁷ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du mercredi 13 mars 1935.

Il est aussi prévu en 1937 d'agrandir le groupe scolaire de l'avenue Thiers. Dans ce but, la mairie fait l'acquisition de l'immeuble du 12-14 rue Baudry-Lacantinerie appartenant à M. Andrau demeurant au 7 avenue Thiers et couvrant une superficie de 200m² environ.

Certains de ces agrandissements entraînent des travaux supplémentaires ainsi à l'école de filles Ferdinand Buisson deux classes ont été aménagées sous le préau, de ce fait les élèves ne peuvent plus s'abriter en cas de mauvais temps. En août 1937, le Service technique d'architecture envisage donc d'installer dans les plus brefs délais un préau léger avec ferme métallique supportant des verres armés pour diminuer l'obscurcissement des classes.

D'autre part, l'augmentation considérable des effectifs du Groupe scolaire Nansouty a pour conséquence un projet de déplacement de l'école maternelle de la rue Paul Antin. A cet effet, un immeuble situé 278 rue Pelleport et rue Paul Antin a été proposé à la Ville par son propriétaire Mme Billion qui fixe un prix de 280. 000 fr. Il remplit les conditions requises pour la construction d'une école maternelle. Toutefois le prix étant jugé trop élevé, la Mairie décide de déclarer d'utilité publique le projet d'acquisition de cet immeuble et va procéder à l'expropriation conditionnelle du dit immeuble en exécution de la loi du 17 juillet 1921, modifiant celle du 3 mai 1841.³⁸

Parallèlement, les lycées sont aussi l'objet de toute l'attention de la municipalité. Il s'agit la plupart du temps d'agrandissement et de modernisation des installations. C'est dans cette optique que le lycée de Longchamps va être agrandi comme cela a été prévu dans le programme de grands travaux voté par le Conseil municipal le 1^{er} août 1930. Ceci lui permettra d'être transformé "en lycée de plein exercice".³⁹ Les travaux ont pour but de construire et d'aménager trois classes ainsi qu'un escalier de secours. D'importants travaux d'électricité sont aussi réalisés "en particulier la pose de lampes dans les couloirs et les caves voûtées pour répondre au désir exprimé par le ministère de l'éducation nationale concernant les mesures à prendre pour la protection des élèves en cas de bombardement aérien".

En 1936, par lettre en date du 1^{er} juillet, le ministre de l'éducation nationale a fait connaître à la mairie de Bordeaux que la sous-commission de l'enseignement technique de la Commission des grands travaux contre le chômage a approuvé l'attribution à la Ville d'une subvention à titre de participation de l'État dans les travaux d'agrandissements du lycée de jeunes filles ce qui va permettre leur mise en adjudication. Ceux-ci sont confiés à M. Gillet architecte.

En novembre 1936,⁴⁰ le ministre de l'éducation nationale informe la mairie qu'il accepte de verser une subvention complémentaire égale à 40 % de la dépense prévue laquelle sera déterminée exactement lorsque les résultats des adjudications lui auront été communiqués. En attendant des baraquements provisoires ont été loués et édifiés pour y aménager de nouvelles classes. Il s'agit de 7 classes installées au lycée Mondenard ce qui n'est pas suffisant puisque la directrice demande 3 nouvelles classes dans un baraquement et

³⁸ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du vendredi 6 août 1937.

³⁹ Délibération du conseil municipal de Bordeaux, séance du vendredi 2 août 1935.

⁴⁰ Délibération du conseil municipal de Bordeaux, séance du mardi 10 novembre 1936.

n'en obtiendra que 2 à l'annexe de la rue Théodore Gardère. pour couvrir tant bien que mal les besoins de son établissement.

Les travaux d'agrandissement des lycées n'échappent pas aux effets de la crise ce qui a pour conséquence de ralentir le déroulement des opérations. Ainsi, dans un premier temps, la "Société Travail", adjudicataire du 2ème lot (charpente) des travaux de construction et aménagement des 3 nouvelles classes du Lycée de Longchamps est obligée de demander la résiliation de son marché en raison de l'augmentation de ses charges qui ne lui permettent plus de maintenir les conditions qu'elle avait consenties. Dans un second temps, au début de l'année 1937, cette société, ayant été déclarée en faillite, et ne pouvant assurer ses engagements, propose au maire de procéder à une consultation entre les entrepreneurs spécialisés en vue de traiter de gré à gré, conformément aux dispositions du décret du 23 octobre 1935 pour faire exécuter cet ouvrage aux lieu et place de l'adjudicataire défailtant dans le but de ne pas arrêter le chantier.

En outre, ces mêmes travaux ont donné lieu à 7 demandes de révision de marchés établies en conformité de la circulaire interministérielle du 23 juillet 1936. Les différentes adjudications avaient été prononcées le 10 juin 1936 antérieurement à la mise en application des lois sociales. Après examen des justifications produites par les intéressés, un accord est intervenu pour fixer les majorations. Ces dernières s'appliqueraient à la totalité des marchés l'ordre d'exécution ayant été donné après le 1^{er} juillet 1936 en raison des grèves. Les dossiers ont été adressés à la Commission départementale de révision des marchés qui, dans sa séance du 5 février 1937, a émis un avis favorable à l'application des majorations. Les travaux du Lycée de Longchamps ont fait l'objet d'une subvention de l'État par décision du 23 janvier 1936 de la sous-commission technique de la Commission nationale des grands travaux contre le chômage. En 1937, la municipalité bordelaise demande une subvention complémentaire calculée sur la dépense nouvelle résultant de ces révisions de marchés.

Le problème de la révision des prix des marchés va être évoqué à propos de tous les grands chantiers bordelais des années 30. Les demandes formulées par les diverses entreprises nous permettent d'avoir une idée de l'identité de bon nombre de personnes travaillant dans différents corps de métiers pour le compte de la municipalité. Ainsi est-il souvent question des maisons : Saignat (fourniture de pavés) pour l'Abattoir, Coustal (aménagement d'espaces) toujours pour l'Abattoir, la grande entreprise Peperiot frères (travaux de terrassement) pour la RMGE, Lafourcade (installations électriques) à la Bourse du travail, France et Colonies pour les transformations et l'agrandissement du Parc des Sports, Carde et fils (charpente et parquets), Dupaquier (serrurerie et quincaillerie) au groupe scolaire A. France, Briard (maçonnerie), La Société "Le travail"(charpentes) au Lycée de Longchamps, la société anonyme Euboolith (travaux de parquets sans joints), Schaudel et Cie (menuiseries métalliques), la société Grouvelle et Arquembourg (travaux de chauffage et de ventilation), la société des établissements Wanner (travaux d'isolement acoustique), les établissements Vernes, Quinet, Sigros et Cie (travaux d'installation d'ascenseurs et monte-charges) tous à la Bourse du travail, Mione (travaux de maçonnerie) et l'entreprise "Le bâtiment et les travaux publics" pour les bains-douches et la crèche de la place Buscaillet. Cette liste de noms est loin d'être exhaustive, elle peut sembler à première vue inintéressante, elle demeure néanmoins très utile pour se rendre compte de ceux qui fermeront au moment de la guerre, travailleront au ralenti ou accepteront de collaborer dans le but de maintenir leur activité.

En marge de toute cette série de travaux et des problèmes qui en résultent, le grand projet universitaire de la fin des années 30 et de la période de la guerre est incontestablement la construction d'une Faculté des Sciences sur les terrains du cours

Barbey après démolition et transfert sur un autre site de l'institut de zoologie. L'affaire remonte à 1930 et l'édification de ces locaux figurait alors dans le programme des grands travaux. En 1937, la réalisation est très loin d'avoir débuté, on discute encore du financement, la Ville de Bordeaux devant prendre à sa charge la moitié des travaux, la 2ème moitié étant à celle du ministère de l'éducation nationale. A partir de cette période, on va très vite se rendre compte des difficultés pratiques pour mener cette construction à bon terme, elle alimentera de vastes débats techniques entre les architectes : J. d'Welles pour la Ville et R. H. Expert responsable de son exécution. De multiples courriers entre le maire et les différentes parties prenantes témoignent de l'intérêt qu'a suscité ce vaste projet. En 1937 on peut considérer sans se tromper que l'on entame, à ce niveau, une période où tous les espoirs sont permis.

Heureusement, il y a eu malgré tout, de vrais travaux qui ont été réalisés pour l'Université : à titre d'exemple la bibliothèque de la Faculté de droit a été agrandie en 1937.

4) Les lotissements.

Pendant cette période, la municipalité est très souvent obligée de donner son avis sur les nombreux projets de lotissements qui lui sont proposés. Quelques exemples permettent de se rendre compte des formalités à accomplir à cette occasion.

Au départ, il y a toujours l'initiative d'un groupe d'habitants qui soumet son projet au préfet de la Gironde qui se charge de l'approuver ou non. Le lotissement qui est doté d'un nom se définit également par un cadre précis sur le terrain. Ainsi, en juillet 1935, ⁴¹le lotissement "Petit Tivoli", est limité au Sud par la rue C. Godard, au Nord par la rue Mandron, à l'Est et à l'Ouest par divers propriétaires. Est ensuite précisée la superficie de toute la zone concernée, ici la superficie des terrains à morceler est de 13 734 m², celle des espaces réservés pour les voies et pans coupés est de 2 802 m².

Les projets sont ensuite étudiés par le service des travaux publics, par celui de l'éclairage et par le bureau d'hygiène ce qui donne lieu à une série d'observations. Si divers écoulements d'eau traversent le terrain, le lotisseur a l'obligation de prendre des mesures en vue d'en établir une bonne évacuation.

Les différentes pièces du dossier peuvent ensuite subir des modifications en fonction des vœux qui pourront être exprimés par la commission des lotissements, c'est elle seule qui donne une suite favorable ou non.

Les lotissements sont desservis par des allées qui sont progressivement, à la demande des habitants, classées dans la voirie urbaine de Bordeaux. Cette opération, observée à travers certains exemples, permet de se rendre compte de l'allure de ces dessertes et des contraintes auxquelles elles sont soumises. ⁴² "Les habitants de l'allée des Marronniers ont saisi l'administration municipale d'une pétition tendant au classement de cette voie dans la voirie urbaine de la Ville.

⁴¹ Délibération du conseil municipal de Bordeaux, séance du mercredi 10 juillet 1935.

⁴² Délibération du conseil municipal de Bordeaux, séance du mercredi 10 juillet 1935, affaire de l'allée des Marronniers, classement dans la voirie urbaine, approbation des plans d'alignement et de nivellement.

Cette nouvelle artère, qui a été créée à la suite d'un lotissement approuvé par M. le préfet de la Gironde le 15 février 1932, a ses tenant et aboutissant rue Berruer respectivement au droit des n° 85 et 95.

Elle a 10 mètres de largeur et se compose d'une chaussée de 6 mètres de largeur, parfaitement empierrée et cylindrée au rouleau à vapeur, bordée de deux caniveaux en béton de ciment, bloqués par une rangée de pavés et de deux trottoirs de deux mètres de largeur, avec bordures en béton de ciment, ainsi qu'il était admis pour les lotissements à l'époque de l'approbation préfectorale.

D'autre part, le profil de l'allée des Marronniers permet l'écoulement normal des eaux de ruissellement et elle est également pourvue de canalisations d'eau, de gaz et d'électricité.

Enfin, conformément au règlement sur la voirie urbaine et les constructions en vigueur, les pétitionnaires se sont engagés à faire cession à la Ville des terrains constituant l'assiette des voies, d'en faire exécuter le premier pavage, de soumettre tout le parcours aux divers règlements actuellement en application.

Les services compétents ont terminé l'étude de cette affaire et il n'y a, actuellement, aucun inconvénient à réserver une suite favorable à la demande des intéressés".

Pour d'autres lotissements l'affaire est très vite réglée, ainsi en est-il du lotissement Maître-Jean.⁴³

Un particulier, M. Lebeau "a présenté aux services municipaux un projet de lotissement dit "Maître Jean" pour un terrain qui confronte :

- à l'Ouest, à la rue Émile Combes,
- à l'Est, au chemin Maître Jean,
- au Nord, à la propriété de M. Canton,
- au Sud, aux propriétés Graves et Labeyrie.

La surface des terrains à lotir est de 16. 400 m² environ. La superficie du terrain réservé pour espaces libres est voisine du quart exigible (environ 3. 960 m²). Ce projet, étudié par le service des travaux publics (1°), par celui de l'éclairage, par le contentieux et le bureau d'hygiène a donné lieu à quelques observations.

Les différentes pièces du dossier ont été modifiées en conséquence par le lotisseur : élargissement à 12 mètres de largeur des voies à créer, engagement pour M. Lebeau de payer les frais de pose de bordures, de construction de caniveaux et raccordement de chaussée sur la rue Émile Combes et le chemin Maître Jean qui seront effectués par l'entrepreneur de la Ville.

Ce lotissement paraissant remplir toutes les conditions requises, la Commission municipale des lotissements, dans sa séance du 18 juin 1937, a accepté ledit projet".

Par contre, la municipalité reste très vigilante vis à vis de certains lotissements-jardins et attire l'attention des propriétaires sur les problèmes qu'ils pourraient rencontrer le cas échéant. L'exemple du lotissement -jardin Cazentre en apporte la preuve.⁴⁴ Il y est question d'un "projet de lotissement-jardin pour un terrain d'environ 11. 600 m² situé dans le quartier de Bacalan, ce terrain dépend d'une propriété dont la partie Nord-est, en

⁴³ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du vendredi 9 juillet 1937.

⁴⁴ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du samedi 23 mai 1936.

bordure de la cité Saint-Aignan, a déjà fait l'objet d'un projet de lotissement à usage d'habitations.

Préalablement à tout examen du dossier, il importe de considérer que la faculté laissée aux acquéreurs de lots d'un lotissement-jardin, d'en transformer la nature, et d'en faire un lotissement de la loi de 1919-1924 doit inciter les autorités compétentes à la plus grande prudence. Les conditions imposées par le décret-loi du 8 août 1935, étant beaucoup moins rigoureuses que celles édictées par la loi de 1919-1924, la tentation doit être grande pour les propriétaires de terrains de se mettre sous le régime du premier pour aboutir plus tard à des opérations de lotissements pour habitations. Les acquéreurs malgré la publicité imposée par le décret-loi à la servitude non aedificandi peuvent d'ailleurs, avec plus ou moins de bonne foi, élever des habitations sur leur terrain sans avoir provoqué les aménagements exigés par la loi : d'où ultérieurement des difficultés et des réclamations de gens qui se prétendent mal lotis mais qui n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes de la fâcheuse situation où ils se trouvent.

Il conviendrait, d'une part de mettre en garde les acquéreurs de lotissements maraîchers du danger auquel ils s'exposeraient en ayant l'arrière pensée d'édifier plus tard des habitations sur leurs lots, d'autre part de subordonner toute autorisation de lotissements-jardins à certaines garanties permettant l'exécution ultérieure, s'il y a lieu, de toutes les conditions de viabilité et d'hygiène exigées des lotissements à usage d'habitation".

Dans cet esprit les services municipaux intéressés ont fait plusieurs observations aux héritiers Cazentre propriétaires de ce terrain, ces derniers y ont opposé une fin de non recevoir ce qui a conduit ces mêmes services à donner un avis "le plus nettement défavorable" à cette affaire.

5) Les hôpitaux.

Dès 1931, parmi les projets figurant au programme de l'emprunt, se trouve un réaménagement de l'Hôpital Saint André. M. Expert, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux s'est, à cette date, livré à une première étude avec plans et élaborations de divers rapports. Plus tard, en 1938, ces travaux envisagés seront abandonnés au moment où sera décidée la construction d'un grand hôpital. La Ville sera alors obligée de payer 10. 000 francs d'honoraires à M. Expert sans que la question soit toutefois réglée.

Le jeudi 2 juin 1932 le quotidien *La France de Bordeaux et du Sud Ouest* évoque la construction du nouvel hôpital militaire qualifié "d'établissement sanitaire exceptionnellement important". Il se situe sur le terrain du Béquet naguère appelé "champ de manœuvres", il est immense et moderne, y sont réunis tous les services de chirurgie et de médecine car avant les locaux étaient plutôt archaïques et dispersés. Il est placé dans un lieu particulièrement salubre, séparé de la route de Toulouse par un magnifique rideau de grands arbres, donc à l'abri des poussières et des fumées d'automobiles. Il est seulement éloigné de 3 km environ de Bordeaux et il répondra à toutes les nécessités. Les pavillons extrêmement nombreux permettront de grouper les malades par affections ainsi tout danger de contagion sera écarté.

A partir de 1936, il est question d'une extension du service de consultation de l'Hôpital des enfants, l'architecte M. Augereau établit un dossier en vue de construire un pavillon devenu nécessaire pour en assurer le bon fonctionnement.

D'autre part, il est aussi envisagé à la même date d'agrandir l'hôpital du Tondu. Cet agrandissement a été reconnu nécessaire depuis de nombreuses années en raison du développement des services qui y sont installés. La commission d'administration des hospices a confié l'étude de ces ouvrages à deux architectes, Messieurs Expert et Pujibet.

Les plans et devis établis prévoient le surhaussement de six dortoirs et de deux promenoirs, la dépense est estimée à environ 2. 093. 600 fr.

En 1937, la commission administrative des Hospices civils décide de construire un pavillon pour 23 ménages de vieillards à l'hospice général de Pellegrin. En décembre de la même année, il est question de construire une clinique odonto-stomatologique à l'hôpital Saint André ce qui impliquera le transfert du service d'électricité médicale dans les locaux de la salle 18 puisque les locaux qu'il occupe seront démolis. En 1938, "le programme des opérations à réaliser en vue de la construction de la dite clinique appelle l'exécution des travaux de raccordement du bâtiment actuel des cliniques chirurgicales avec le futur pavillon de la clinique odonto-stomatologique dont la façade viendra en prolongement du premier sur la rue Henri IV".⁴⁵

Enfin, en 1938, le maire revient sur le projet de construction d'un grand hôpital moderne à Bordeaux. Dans le programme de travaux voté par le conseil municipal le 26 décembre 1936 il avait été prévu de consacrer une somme de 100 000 francs à un nouvel établissement de 1 000 lits environ. Cette étude a été différée en raison du défaut d'approbation de la partie de l'emprunt de 80 millions se rapportant à cette question. Toutefois, des démarches ont été faites en vue de hâter l'accomplissement de cette formalité et il y a lieu, en mai 1938, de fixer la composition d'une commission extra-municipale qui aura pour mission de visiter des créations récentes correspondant aux diverses conceptions hospitalières et de procéder aux études permettant de transposer ces conceptions sur le plan local. Sont alors désignés, en qualité de membres titulaires, pour faire partie de la dite commission :

- M. le maire de Bordeaux,
 - M. Lartigue, adjoint au maire délégué pour l'assistance et la prévoyance sociale,
 - M. Barès, adjoint au maire, délégué pour les travaux publics (architecture).
 - Messieurs Pivert et Fressinet, conseillers municipaux.
 - Le professeur Sigalas, doyen honoraire de la Faculté de médecine, vice-président de la commission administrative des hospices civils.
 - M. Lavergne, administrateur des hospices civils.
 - Le professeur Mauriac, doyen de la Faculté de médecine.
 - le Docteur Creyx, président de la réunion médico-chirurgicale.
- Conjointement à cette liste, deux membres suppléants sont désignés, il s'agit de M. le docteur Ginestous adjoint au maire, délégué pour la santé publique et la protection de l'enfance et M. Commagères, conseiller municipal.

Parallèlement aux transformations hospitalières il est prévu de construire un nouvel institut Pasteur rue Pagès. Ce projet a d'ailleurs été inscrit au programme des grands travaux voté le 22 décembre 1936. L'architecte choisi est M. Perrier et à cette date le devis estimatif de cette construction est fixé à 1 224 469 fr. 68.

6) Les installations sportives.

En dehors du Parc des sports, la Ville tente de se doter d'équipements plus modestes à l'usage du grand public. Ainsi, le stade A. Marquet va voir la construction d'une salle de culture physique particulièrement bien aménagée (*ill. n°48) et J. d'Welles entre 1934 et 1936 construit le stadium universitaire de Pessac. Toutefois, Il faut reconnaître que

⁴⁵ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du mardi 22 février 1938.

c'est surtout durant la guerre que l'on va voir l'apparition de multiples terrains de sport. Ce seront alors des réalisations faciles, visibles et nécessitant peu de frais en raison de leur aménagement assez rudimentaire.

A la fin de l'année 1938 il faut reconnaître que la ville se place entre incertitude et espoir. Dans sa séance du vendredi 4 novembre le Conseil municipal évoque la défense passive et les obligations qu'elle a entraînées. "Les événements récents ont contraint la Ville à appliquer d'urgence les mesures prévues pour protéger la population contre les effets des bombardements aériens ainsi que pour assurer le recrutement et l'instruction du personnel de la défense passive. Un gros effort a été fait dans un laps de temps extrêmement court et les travaux urgents ont été effectués". L'éventualité d'un conflit se profile à l'horizon et A. Marquet une fois de plus ne manque pas l'occasion de faire tourner les regards vers sa Ville. C'est ainsi qu'à la même date, il a adressé des télégrammes de reconnaissance de la population bordelaise à Neuville Chamberlain, premier ministre de la grande Bretagne, Édouard Daladier Président du conseil français et Georges Bonnet ministre des affaires étrangères pour les remercier de leur action à Munich en faveur de la paix. Toujours dans cet esprit le maire de la capitale girondine va prononcer un discours dans lequel il parle moins en élu local qu'en homme politique aux ambitions nationales. Ces paroles vont être émises lors d'une réception accompagnée d'un banquet à l'Hôtel de Ville. Elle a lieu la veille de l'inauguration du monument à la Pointe de Grave élevé en souvenir de l'intervention américaine à la fin du conflit de 1914-1918. L'administration municipale a décidé d'offrir ce banquet aux différentes personnalités invitées. Il a pour cadre les magnifiques salons de l'Hotel de ville. Parmi les présences remarquées, il faut noter entre autres : M. Bonnet, ministre des affaires étrangères, M. W. Bullit, ambassadeur des Etats-Unis, M. G. Mandel, ministre des colonies et M. Champetier de Ribes ministre des pensions.

Devant cet auditoire A. Marquet déclare : "Bordeaux unanime est un fragment de la France totale. (. . .)A cette heure le destin confié à la France une tâche historique, sa mission est de sauver la paix. Le rythme des dépenses de guerre risque de conduire toutes les nations européennes à la faillite et la guerre ruinerait une civilisation qui a donné aux hommes des possibilités de développement infinies. Nous ne la sauverons qu'en substituant à cette politique décevante s'exerçant dans le cadre de chaque nation, une politique de relations économiques internationales génératrice de richesses nouvelles. Il faut maintenir la paix et l'organiser. Il faut réaliser l'unanimité du pays. Il n'est pas un problème intérieur qui, dans la hiérarchie des problèmes, puisse être placé avant celui qui intéresse la paix ou la guerre. La solution des questions sociales, dans le respect de l'ordre républicain et de la concorde nationale est des éléments essentiels du maintien de la paix".

Ce discours est très significatif des futurs choix du maire de Bordeaux à partir de 1939. En effet, il n'aura de cesse de maintenir des emplois et surtout de faire redémarrer tant bien que mal l'activité économique tentant ainsi une sorte de normalisation de la situation qui sera tout à fait exceptionnelle et recevra l'appui de bon nombre de personnalités du monde des affaires dans la région.

Quant à l'espoir il s'incarne en novembre 1938 au travers de trois exemples.

Le premier s'exprime dans une lettre que le maire reçoit du président de la Chambre de commerce suite à une décision du ministre de l'Air en personne. Ce dernier confirme que "les deux pistes d'envol transatlantiques seront immédiatement exécutées à l'aérodrome de Bordeaux Mérignac" l'État prendra à sa charge 8 millions, la Chambre de commerce 4 millions, la ville de Bordeaux 3 millions et le Conseil général de la Gironde

3 millions. La conclusion de la lettre est particulièrement intéressante car le président de la Chambre de commerce y remercie chaleureusement A. Marquet : "ce résultat si favorable vous est dû et sans votre persuasive et énergique intervention auprès de M. le ministre de l'Air les pistes n'auraient pas été construites à Bordeaux". Non seulement la Chambre de commerce est reconnaissante mais elle estime "cette réalisation capitale pour l'avenir aéronautique de la région".

Le deuxième c'est la réalisation d'un film de propagande sur Bordeaux et sa région montrant, outre les réalisations municipales récentes : Stade, Piscine, Abattoir-marché aux bestiaux etc. . . , le port et les vignobles avec leurs grands crus. Les grandes collectivités : Conseil général de la Gironde, Chambre de commerce de Bordeaux, Syndicat des négociants en vins, Comité départemental des vins, Syndicat des grands crus y ont apporté leur concours. La ville a participé à sa réalisation en accordant une somme de 10.000 francs tout en se réservant le droit de déposer une copie positive du film à la cinémathèque municipale. Ce document va voir sa projection assurée dans les principales salles de cinéma des grandes villes de France ainsi qu'au Pavillon français de l'Exposition internationale de New-York.

Le troisième fait suite à un décret du 24 mai 1938 autorisant la création de zones franches dans tout port qui en fera la demande sur l'avis favorable de la Chambre de commerce. ⁴⁶ "L'établissement d'un port franc comporte la délimitation d'un espace de terrain ou d'eau placé, au point de vue douanier, sous le régime de l'exterritorialité. Les marchandises dirigées dans le domaine du port franc y entrent sans payer de droits et en sortent de la même manière, après avoir subi toutes les manipulations ou transformations qui sont jugées favorables au transit. Partout l'institution de zones franches a donné un essor nouveau aux ports qui en ont bénéficié. Le décret susvisé prévoit que la zone franche ne peut être instituée dans un port placé, comme le notre sous le régime de l'autonomie, que sur la demande du Conseil d'administration du Port et l'avis favorable de la Chambre de commerce, après enquête et avis de diverses organisations et, en particulier, des Conseils municipaux des communes sur le territoire desquelles la zone franche doit s'étendre. Le décret instituant la zone franche doit, du reste, définir celles des opérations de manipulation qui y seront autorisées ; il fixe, au surplus, s'il y a lieu, l'utilité publique du nouvel organisme et en détermine les limites territoriales". Après enquête de la Chambre de commerce auprès de tous les groupements et personnes intéressées et, au vu des conclusions exprimées par la commission mixte constituée à cet égard, la Chambre de commerce, avec l'appui du conseil municipal, a décidé, à l'unanimité, d'inviter le Port autonome à solliciter la concession, à Bordeaux, et sur ses propres terrains, d'une zone franche, sous réserve que les travaux d'aménagement de la dite zone ne soient entrepris qu'au fur et à mesure des besoins et lorsque les usagers auront fait part de leur propre désir de s'y installer et d'y effectuer les opérations autorisées par la loi.

La Ville semble donc avoir choisi la voie du développement et, même si l'on ne peut gommer l'ombre d'un conflit, l'esprit de Munich paraît triompher en cette fin d'année 1938 et on peut sans hésiter affirmer qu'il se maintiendra en 1939. La Ville continue de construire et d'entretenir son patrimoine et on se soucie surtout en août de la même année de l'avenir de la Foire coloniale et internationale que la ville accueille chaque année depuis 1916, et qui constitue vis à vis des autres grandes cités françaises une sorte de vitrine de la réussite et de la richesse de la capitale girondine.

⁴⁶ Délibérations du conseil municipal de Bordeaux, séance du vendredi 4 novembre 1938.

CHAPITRE 6

ARCHITECTES, ART ET CONSTRUCTION A BORDEAUX ENTRE 1929 ET 1939.

I) LES ARCHITECTES, LES ÉCOLES : ARCHITECTURE ET BEAUX-ARTS ET LEUR ENSEIGNEMENT.

- 1) Le bilan de 1933.
- 2) La proposition du 29 juin 1933.
- 3) La réorganisation de l'enseignement.
- 4) La réorganisation de la profession.

II) L'ÉCOLE MUNICIPALE DES BEAUX-ARTS ET DES ARTS DÉCORATIFS.

- 1) Le nouveau directeur.
- 2) Le fonctionnement de l'École.
- 3) Le but de l'enseignement de l'École des Beaux-Arts.
- 4) L'administration de F. M. Roganeau de 1929 à 1939.

III) L'ART À BORDEAUX.

IV) ARCHITECTES ET CONSTRUCTIONS.

- 1) Le rôle JOUÉ par le maire.
- 2) Les architectes.
- 3) La place de J. d'Welles.
- 4) Les matériaux utilisés et les techniques de construction.
- 5) La défense du patrimoine.

V) LES GRANDES RÉALISATIONS PERMETTENT DE SE RENDRE COMPTE DU RÔLE JOUÉ PAR L'ARCHITECTE EN CHEF, LE COMITÉ DES ARCHITECTES-CONSEILS ET LE MAIRE LUI-MÊME.

- 1) La piscine municipale.
- 2) La fontaine lumineuse de la place Paul Doumer.
- 3) La Bourse du travail.
- 4) La Cité universitaire.
- 5) Le Parc des sports.
- 6) La galerie des Beaux-Arts.
- 7) Les projets.
 - L'Institut Pasteur.
 - La faculté des Sciences.
 - La salle des fêtes.
 - L'Institut des Hautes études ibériques.
 - Les projets hospitaliers.

ANNEXES 10, 11, 12, 13.

CHAPITRE 6

ARCHITECTES, ART ET CONSTRUCTION A BORDEAUX ENTRE 1929 ET 1939.

Les dix années qui ont précédé la deuxième guerre mondiale sont intéressantes à trois points de vue. En premier lieu, il est incontestable que la profession d'architecte tente de s'organiser de manière à trouver une certaine cohérence. D'autre part, les professionnels de la construction sont très partagés quant aux modèles qu'ils vont suivre : héritage du passé dans les lignes et le choix des matériaux ou grand virage et adaptation des réalisations aux exigences de la fonctionnalité mieux conformes à une vie moderne. Enfin, sur le plan purement local, les grandes réalisations municipales vont être l'objet de multiples échanges entre les architectes comme en témoignent la correspondance de J. d'Welles et celle du Service technique d'architecture.

En 1936, toutefois, l'architecte en chef signale que les archives de ce service ¹ présentent certains défauts : "Elles ne possèdent à peu près aucun document dont la reproduction puisse figurer honorablement dans la collection d'Archives de la Bibliothèque nationale". De plus, "dans l'attente des conclusions des Commissions qui étudient l'aménagement de l'agglomération bordelaise aucun plan d'urbanisme n'a encore été établi pour la Ville". Enfin, "sauf les plans exposés à la Foire de Bordeaux en 1931, à peu près tous les plans des monuments et constructions réalisés isolément sur son territoire par la Ville ont été dessinés d'un point de vue uniquement technique sur des papiers calques de conservation précaire en vue de la réalisation et des renseignements professionnels à donner aux entrepreneurs constructeurs. De la même manière, les documents photographiques choisis n'ont été recueillis que fortuitement en cours de réalisation ou au moment des inaugurations des bâtiments les plus modernes". "Au contraire, moins soucieuses d'économiser les deniers publics, des villes importantes de France comme Strasbourg, ou des administrations comme le Port autonome de Bordeaux par exemple, continuant la tradition qui nous a valu le porte-feuille gravé du Grand Théâtre de Louis, ont un budget d'établissement de plans rendus et d'albums photographiques qui leur permet de répondre à l'invitation de la Bibliothèque Nationale".

Enfin, J. d'Welles se tient parfaitement au courant de ce qui se passe dans sa profession, c'est un fidèle lecteur des principales parutions d'architecture et la consultation de nombreux articles permet de se rendre compte de la diversité de points de vue qui caractérise ce milieu. Dans une lettre adressée à l'un de ses amis le 19 mai 1937 ², l'architecte en chef donne son avis personnel sur la clientèle de ces journaux spécialisés.

¹ I M 125, Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles à l'adjoint au maire délégué pour les Travaux publics. Architecture, 29 octobre 1936.

² I M 127, Archives municipales de Bordeaux, 19 mai 1937, lettre de J. d'Welles à M. Fernand de Lacaze, Scierie mécanique de Guitaru, Bouglon.

-*L'architecture d'aujourd'hui* recrute ses abonnés dans les jeunes férus de modernisme.

-*La construction moderne* recrute ses abonnés dans la foule des petits architectes et petits entrepreneurs plus modestes.

-*Le Génie civil* a pour abonnés les ingénieurs qui ne sont pas exclusivement intéressés par la construction mais par la mécanique, la chimie, la métallurgie etc.

-*Le Moniteur, L'Entreprise, Batiments et Travaux publics, Le Bâtiment* sont des journaux d'entrepreneurs dont le rôle est de renseigner les entrepreneurs sur les règlements, lois, décisions de leur industrie et les travaux publics dont l'adjudication est en vue ou vient d'être traitée.

Archives et presse spécialisée ou non permettent donc de se rendre compte de l'ambiance et des préoccupations de l'époque.

I) LES ARCHITECTES, LES ÉCOLES : ARCHITECTURE ET BEAUX-ARTS ET LEUR ENSEIGNEMENT.³

1) Le bilan de 1933.

Depuis 1928, Bordeaux dispose d'une École d'architecture dirigée par Pierre Ferret dont le talent est unanimement reconnu tant sur le plan local que national. Cette structure est destinée à maintenir sur place les talents et à éviter de grosses dépenses à des familles qui n'auraient pas pu payer une scolarité parisienne à un de leurs fils. Les premières statistiques sont établies en 1933 et permettent de se rendre compte des résultats de Bordeaux par rapport à d'autres villes de France. Il est néanmoins trop tôt pour établir un bilan vraiment satisfaisant sur une période de seulement cinq ans. Certes l'École rend service, elle a trouvé son style en assimilant les méthodes parisiennes tout en ne reniant pas les habitudes locales, sans aucun doute grâce à son directeur. Toutefois les programmes et les jurys restent centralisés à l'École nationale supérieure des Beaux-arts de Paris en même temps que le nombre global des étudiants en architecture augmente.

Bordeaux va être comparée à Lille, Rouen, Rennes, Lyon, Marseille, Strasbourg et Grenoble. On observe que, dans l'ensemble, le nombre des élèves inscrits dans les autres écoles a diminué, seule celle de Bordeaux enregistre une petite augmentation passant de 17 élèves en 1929-1930 à 22 en 1933-1934. Par contre, ce qui est plus préoccupant c'est que les écoles régionales ne produisent pas assez de diplômés car, en grande partie, les meilleurs éléments finissent leurs études à Paris. On constate également que ces derniers ont tendance à rester dans la capitale. Quant aux candidats aux épreuves du Prix de Rome, ils sont carrément obligés de s'installer à Paris. Il faut aussi remarquer que l'organisation des concours est très difficile, les candidats devant transporter leurs châssis et leurs dessins. En 1933 on peut donc reconnaître sans trop se tromper que les résultats sont honnêtes mais que la situation doit être globalement améliorée.

³ La réalisation de cette première partie est empruntée à l'article de E. PONTREMOLI : De la profession d'architecte et de l'enseignement de l'architecture *L'Architecture*, volume n° 11 Paris, 15 novembre 1933, p. 401 à 405.

2) La proposition du 29 juin 1933.

Après avoir longuement étudié la question, la Fédération des Sociétés françaises d'architectes adopte, le 29 juin 1933, une résolution nouvelle visant à réglementer la profession et l'usage du titre d'architecte, ce texte est complété par une proposition de loi sur l'exercice de la profession. Toutefois, il manque une réglementation efficace dans la mesure où l'enseignement ne peut encore former un nombre suffisant d'architectes qualifiés.⁴

Le corps des architectes est alors très hétérogène. "Une codification paraît illusoire et dangereuse. Il faudrait auparavant éduquer et former afin de pouvoir légaliser ce qui serait déjà entré dans les usages, la loi n'étant en la matière qu'une consécration officielle et publique de l'expérience. Pourtant, après avoir pris conscience de ces nécessités, la Fédération semble se laisser convaincre par ceux qui désirent des satisfactions immédiates et présente un texte imaginant des sanctions si rapides et arbitraires qu'il peut paraître provisoire. Il prévoit un enseignement officiel dont le programme, comprenant toutes les connaissances générales, techniques et artistiques qu'un architecte doit posséder, serait sanctionné par un examen d'État qui, seul, donnerait accès au titre. Il tolère cependant un enseignement libre sous contrôle. S'appuyant ainsi sur une formation institutionnalisée, il impose l'emploi de ces architectes d'État pour l'établissement des plans, le contrôle et l'exécution des travaux relevant du permis de construire. La mise en oeuvre de cette loi serait de un an avec une marge de régularisation de cinq ans.

Ce texte rencontre la méfiance de tous ceux qui pensent que la libre expression artistique est incompatible avec la doctrine d'État, entraînant une polémique traditionnelle dans l'enseignement artistique qui revendique sa constitution souple et libérale. On lui reproche, entre autres, de sacrifier l'enseignement à la protection du titre, de mal définir ses ressortissants et de ne pas prendre en compte le contexte économique qui ne permet plus aux architectes de prétendre au monopole de la construction.

Le projet rencontre l'hostilité des ingénieurs-constructeurs, des spécialistes techniciens et financiers qui voient une contradiction dangereuse entre la rapidité de la mise en application et l'organisation d'un nouvel enseignement. D'autre part, les ingénieurs français ne souhaitent pas de loi professionnelle protectrice. Leur rôle est mieux défini que celui des architectes qui pâtissent d'une mauvaise connaissance de leurs qualités. Pour remédier à ce problème il faut donc à la fois revoir l'enseignement de l'architecture et éduquer le public.

3) La réorganisation de l'enseignement.

En novembre 1933, M. Pontremoli, devenu directeur de l'ENSBA⁵, tente de préciser les grandes lignes d'une réorganisation de l'enseignement de l'architecture. Tout d'abord, il définit les principes qui doivent servir de base à la réforme : la liberté doit être préservée car elle est le garant de la liberté artistique et permet l'invention et l'évolution. En conséquence, les cadres de l'enseignement

⁴ Cette question a été étudiée par les étudiants de l'École d'architecture de Bordeaux dans l'ouvrage qu'ils ont rédigé en 1977 au moment du départ à la retraite de Claude Ferret.

⁵ École nationale supérieure des Beaux-Arts.

doivent rester souples et autoriser les modifications et l'intégration de données nouvelles afin de fournir la qualité et le nombre. Cette diversité de formation oblige l'architecte à se définir en précisant ses titres, sa provenance et son identité ; ce qui devrait contribuer à l'organisation de la profession. L'État, qui doit rester neutre sur le plan esthétique, a un rôle important à jouer au niveau du recrutement en choisissant des architectes qualifiés. Il doit aussi exercer une surveillance.

Ayant précisé ces données, M. Pontremoli brosse les grandes lignes de ce que devait être pour lui et la Fédération l'enseignement de l'architecture en France : tout d'abord, il faudrait le décentraliser en favorisant l'autonomie des écoles régionales dans leur recrutement et leur enseignement. Elles pourraient alors collaborer plus étroitement avec les universités pour obtenir une culture originale et spécifique. Organiser les concours en groupant des écoles voisines autour d'un jury commun. Conserver toutefois certains programmes identiques avec l'ENSBA qui seraient soumis à des concours généraux. Maintenir exceptionnellement le droit de déplacement d'une école à l'autre. Enfin, faire soutenir le diplôme en province comme à Paris, devant un jury "circulant".

Tout cela devrait stimuler les écoles régionales et favoriser l'adaptation de l'architecture à chaque région. De son côté, l'ENSBA serait plus libre d'organiser son enseignement en profitant des possibilités offertes par Paris. Il serait ainsi plus aisé de déterminer le nombre de diplômés à délivrer pour constituer peu à peu un corps d'architectes diplômés capables et fiables dans lequel pourraient être admis les élèves venant d'autres écoles dont la spécificité serait définie. Après avoir rempli son rôle d'éducateur, l'État devra alors assurer la surveillance des écoles et des constructeurs libres.

4) La réorganisation de la profession.

La Fédération s'attaque à ce problème en spécifiant les données et en essayant de trouver pour chacune la solution appropriée. Trois points fondamentaux définissent la profession d'architecte : sa qualité d'artiste, son rapport au client et sa fonction de constructeur. Tous s'accordent à revendiquer la liberté artistique qu'il faut donc préserver. Les rapports avec la clientèle doivent être régis par une discipline de moralité. Quant à la fiabilité du constructeur, elle pourrait être laissée à la responsabilité de l'État qui instituerait une "licence de constructeur". Le public connaîtra ainsi les qualités de chacun. Des exceptions justifiées pourront être acceptées, mais le but recherché est bien de s'assurer une compétence sans entamer la liberté artistique. L'État, après avoir mis en place le programme et les épreuves de la licence de constructeur, devra montrer sa confiance dans ses institutions en privilégiant sur ses chantiers les architectes diplômés ou les constructeurs licenciés et participer à un autre point délicat : l'éducation du public.

Ces ferments de réforme trouvent leur porte-parole en la personne de Raoul Brandon, député socialiste, professeur de stéréotomie à l'ENSBA et fondateur de la SFA (Société française des architectes). Il dépose successivement, à partir de 1934, trois propositions de loi qui n'aboutissent pas mais inspirent, quatre ans plus tard, un projet de loi relatif à l'organisation de la profession (projet Blum-Zay).

La première proposition de loi de M. Raoul Brandon du 17 novembre 1933, rapportée par M. Charles Pomaret le 13 décembre 1934, définit la profession d'architecte comme libérale et accessible par un diplôme à l'État. Elle demande, en conséquence, le recours obligatoire à un architecte pour les constructions

soumises à l'autorisation de bâtir, le titre d'architecte étant protégé. Si cette proposition vise à réglementer le port du titre et à réserver aux architectes un monopole, elle ne prévoit aucune réglementation de la profession. Après son passage en commission, elle donne lieu au rapport Pomaret qui la modifie sensiblement, projet de M. Charles Pomaret- juin 1935. Il définit la profession par le code Guadet qui précise les activités incompatibles avec celle d'architecte mais supprime l'obligation de son recours pour les autorisations de bâtir, compensé par une interdiction faite aux agents de l'État de faire acte d'architecture.

-En juin 1936, la deuxième proposition de Loi Brandon maintient le monopole de l'architecte, l'interdiction faite aux fonctionnaires et demande à ce que le titre soit assujéti à un examen. Renvoyée en commission, elle ne fut pas rapportée. En janvier 1937, M. Vaillant-Couturier fait à son tour, une proposition de loi qui ne remporte cependant pas plus de succès.

-Raoul Brandon persévère toutefois dans une troisième proposition de loi, le 13 décembre 1937, où il renforce les conditions d'accès à la profession, enseignement obligatoire de l'architecture dans les établissements publics et stage professionnel de deux ans obligatoire.

Le projet de loi de M. Léon Blum, déposé le 17 mars 1938 par le ministre de l'instruction publique, M. Jean Zay, prend en compte ces préoccupations. Il prévoit que le titre et l'exercice de la profession soient réservés aux citoyens français ayant suivi l'enseignement d'une école publique ou reconnue par l'État. Il donne ensuite une définition de la profession qui affirme son caractère libéral mais prévoit un monopole partiel en imposant leur concours aux travaux de la fonction publique. Ce projet Blum-Zay ne connut pourtant pas un sort meilleur que les propositions Brandon puisqu'il ne fut même pas soumis à discussion.

Le projet de loi de M. Berlioz, en mars 1939, connaît une fin semblable.

Avant 1940, la profession d'architecte n'est donc pas légalement définie, elle n'est donc ni protégée ni réglementée. N'importe qui peut prendre le titre d'architecte sans avoir à justifier d'un diplôme ou de connaissances théoriques ou pratiques. Il suffit, pour respecter la loi, de payer patente d'architecte pour en exercer la profession. De même, s'il existe de nombreuses et réputées Écoles d'architecture, leur fréquentation n'est nullement obligatoire. Quant au diplôme de l'ENSBA de Paris, malgré toute sa notoriété, il ne confère à son titulaire aucun avantage légal. En conséquence " peut s'intituler architecte et travailler comme tel quiconque le veut".

J. d'Welles quant à lui, se prononce en 1935 sur l'avenir de la profession certes, il s'agit d'un avis personnel néanmoins il permet de se rendre compte de ce qui peut se dire dans le milieu des anciens élèves de l'École Centrale.
⁶"Je trouve la réglementation du titre par l'intervention de l'État, de l'État totalisateur intégral. . . absurde. Je sais que le rêve de certains est de voir un diplôme leur fournir

⁶ 1 M 123, Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles à M. Pierre Brunie, président du groupement des architectes anciens élèves de l'École centrale du département d'Oran (Algérie). 21 février 1935.

une sorte de fonctionnariat. Mais, comme nous sommes dans l'étatisme jusqu'aux ongles, on fera une nouvelle loi inapplicable ou inappliquée. Alors, je ne crois pas que le Parlement -même lui ! - manque de bon sens au point de refuser aux Centraux le permis de construire.

Je n'approuve pas la formation d'un groupement spécial : c'est à l'Association toute entière -c'est son rôle- qu'il appartient de nous défendre, car nos spécialités sont interchangeable et tout ECP connaît plus de construction qu'un DPLG frais émoulu des Beaux-Arts".

II) L'ÉCOLE MUNICIPALE DES BEAUX-ARTS ET DES ARTS DÉCORATIFS. ⁷

1) Le nouveau directeur.

A partir de 1929, date de la mort de son doyen Paul Quinsac elle va être dominée par F. M. Roganeau qui en devient le directeur. Sa nomination officielle a lieu le 4 mai de la même année et le contenu de l'arrêté qui en stipule les modalités montre les liens très étroits entre l'École et l'administration municipale qui, seule, choisit la personne qu'elle désire mettre à sa tête. "Par la minute d'arrêté du 4 mai 1929, vu la loi du 5 avril 1884, vu le règlement municipal du 15 avril 1929 portant réorganisation de l'École municipale des Beaux-arts et sur proposition de M. l'adjoint au maire, délégué pour l'Instruction publique et des Beaux-arts, le conseil municipal entendu arrête M. Roganeau François, né à Bordeaux le 13 janvier 1883, est nommé directeur de l'École municipale des Beaux-Arts et des Arts décoratifs. M. Roganeau François est nommé professeur de peinture, d'histoire et dessin (classe supérieure). Il recevra à ce titre un traitement annuel de 30. 000 francs, décompte comme suit :

traitement de directeur	13. 000
traitement de professeur (34 h x5 fr.)	17. 000"

A cette date, le nouveau directeur est une personnalité reconnue sur le plan local, ami d'A. Marquet, il est déjà considéré comme le peintre officiel de la Ville. A l'étranger, ses travaux en Amérique du sud (Argentine et Colombie) ont contribué à faire apprécier son talent en dehors des limites de l'hexagone.

2) Le fonctionnement de l'École.

Depuis 1889, elle est installée rue de Tauzia, à cette date, une convention passée entre le ministre de l'Instruction publique des Beaux-arts et le maire, permet de transformer l'École municipale de dessin en École régionale et municipale des Beaux-arts et des Arts décoratifs. Le traité avec l'État ne nuit en rien aux droits et prérogatives de la municipalité. L'État assure des avantages non

⁷ Les renseignements sur F. M. Roganeau et sur l'École de Beaux-Arts sont extraits du Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art contemporain. Université de Bordeaux 3, UER de Lettres et Arts, *Recherches sur le peintre F. M. Roganeau 1883-1973*. présenté par Colette Lestage sous la direction de M. le professeur Rabreau, 1991.

négligeables puisqu'il alloue une subvention annuelle qui permet, entre autres, l'acquisition de collections de modèles, de plâtres, et de matériel d'enseignement. L'École reste néanmoins sous la haute direction du maire assisté d'un Conseil de perfectionnement.

Elle rencontre dès cette période un grand succès que rien ne viendra démentir et plusieurs prix de Rome (section peinture) y seront formés. F. M. Roganeau lui-même en 1906 et Jean Dupas en 1910 pour ne citer que ceux-là.

Dans les années 1925, un adjoint au maire, dont d'ailleurs tout le monde ignore l'identité, a voulu donner à l'École la structure d'une Faculté. On a alors supprimé le directeur qui a été remplacé par un doyen élu par un conseil de professeurs. Les élèves sont devenus désormais des étudiants et les gardiens des appariteurs. Cette réforme a surtout eu l'ambition de permettre des contacts spirituels et culturels plus étroits entre les diverses Facultés : Beaux-Arts, Médecine, Droit, Lettres et Sciences.

Avec l'arrivée de F. M. Roganeau en 1929, on revient à l'ancien système et on rétablit pour lui le titre de directeur.

3) Le but de l'enseignement de l'École des Beaux-Arts.

Les Écoles des Beaux-Arts ont toujours cherché à dispenser un savoir et une éducation uniformes. Elles proposent une émulation formatrice et une prise de conscience du patrimoine. Il ne s'agit plus seulement de tenir un crayon mais de s'imprégner de la valeur des richesses du passé artistique. Dans ces structures, la tradition classique repose sur la primauté du dessin et sur le naturalisme car le dessin est le garant absolu des valeurs idéales qui passent par une volonté de ne pas tromper.

Cet enseignement doit être assez élevé pour mettre en lumière les vocations artistiques, faire sortir des rangs ceux qui les possèdent. Mais il doit aussi s'adresser à la grande masse, à ceux qui n'ont pas le don sacré. "L'École doit préparer non seulement des artistes mais, si l'on peut s'exprimer ainsi, des artistes ouvriers. En un mot, elle doit être préparatoire et non définitive".⁸ Devant la réputation et les succès remportés par les élèves, en 1926 l'inspecteur Ruffé, inspecteur principal de l'enseignement artistique, va encore plus loin et déclare : "L'École des Beaux-Arts se maintient en bel ordre et justifie sa mission qui est de dispenser un enseignement supérieur des arts du dessin en vue de former des élèves susceptibles de concourir plus tard à l'évolution artistique et d'exercer une heureuse influence sur les productions et le goût de leurs concitoyens dans la région".

La notoriété de l'École et ses succès attirent de plus en plus de jeunes. Le problème de leur avenir inquiète nombre de personnes ce qui conduit l'architecte P. Ferret à préparer un projet de réforme qu'il soumet le 4 mai 1926 à A. Marquet. La grande question posée est celle des buts de l'enseignement artistique de l'École. P. Ferret pense que l'on ne doit pas enseigner l'art pour l'art car les génies sont rares. Il faut donc rechercher les moyens pour assurer aux élèves des sections de peinture et de sculpture un avenir convenable dans des conditions matérielles suffisantes. Il faut trouver d'après lui, une application dans les métiers d'art et de décoration, des

⁸ Rapport de l'adjoint délégué aux Beaux-arts : 1886.

débouchés dans le commerce et l'industrie ce qui conduit alors à développer la section des Arts Décoratifs.

Telle est donc la situation dont hérite F. M. Roganeau en 1929. A Bordeaux comme dans toute les écoles des Beaux-Arts l'enseignement a deux objectifs :

- faire sortir du rang ceux qui ont des dispositions particulières,
- orienter vers les carrières des industries d'art ceux qui sont doués pour les Arts Décoratifs.

Ainsi, l'École se veut-elle sélective, honnête et efficace.

4) L'administration de F. M. Roganeau de 1929 à 1939.

Contrairement à A. Lhote, il n'y eut chez lui aucune révolte contre les valeurs enseignées à l'École ce qui explique qu'il ne va apporter aucune modification brutale. La réorganisation ne se fera que progressivement au fur et à mesure des possibilités. Il ne faut pas oublier que l'École dépend de l'administration municipale et que toute décision ou nomination doit être auparavant soumise à l'approbation du maire ou de son délégué aux Beaux-Arts.

En 1929, le décès du doyen Paul Quinsac laissait vacants les postes de professeur de peinture d'histoire (jeunes gens et jeunes filles) et celui de dessin de la classe supérieure (jeunes gens). En prenant la direction de l'École F. M. Roganeau assure en même temps ces cours comme son prédécesseur. Quelques années plus tard après le départ de M. Vidal il se charge des cours d'histoire de l'art.

On peut considérer qu'entre 1930 et 1939 le nouveau directeur va mettre en place ce que certains appellent "l'École bordelaise" même si cette expression paraît assez discutable.

La première proposition de remplacement de poste concerne le peintre A. Bégau en 1932. F. M. Roganeau sollicite pour lui les cours de dessin de la classe élémentaire déchargeant ainsi Mademoiselle Bourec qui conserve son activité déjà suffisamment lourde de surveillante générale des jeunes filles. Le peintre J. Artus meurt quelques mois plus tard, il est remplacé à l'atelier d'Art décoratif par René Buthaud.

La gravure n'était pas enseignée, aussi, en 1933, F. M. Roganeau crée un cours dont il charge R. Cami (grand prix de Rome en 1928). Le peintre A. Binquet remplace le sculpteur Tuffet atteint par la limite d'âge, pour la sculpture d'ornement.

Il crée un cours scientifique d'anatomie qu'il donne au professeur de médecine Villemin. Cette initiative reçoit d'ailleurs l'agrément du recteur Terracher qui déclare en 1937 : "J'applaudis donc à l'initiative de cours scientifique d'anatomie dans une École des Beaux -Arts et je suis heureux de vous annoncer que le Conseil de l'Université a tenu à en reconnaître l'utilité par l'octroi d'un prix".

Pendant la période 1929- 1939 F. M. Roganeau a été plusieurs fois honoré. En 1932, il est fait chevalier de la Légion d'Honneur. En 1933, il est élu membre de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Bordeaux, il y succède à Bernard de Saint-Jours, réputé pour ses importants travaux sur le littoral aquitain.

M. Darbon président de cette illustre institution va profiter du discours qu'il prononce le 14 décembre 1934 lors de la réception du nouvel académicien pour le féliciter, louer son action et rappeler le rôle qu'il a pu jouer tant en qualité de directeur de l'École municipale des Beaux-Arts qu'en qualité de peintre : "Votre action s'exerce à l'École des Beaux-Arts. Depuis que vous la dirigez vous lui avez donné une vigoureuse impulsion. Vous avez entrepris de vivifier son enseignement, d'éveiller des vocations, de communiquer à vos élèves le goût du travail, de l'ordre et le sentiment de l'éminente dignité de l'art". F. M. Roganeau lui répond alors en ces termes : "Je m'efforce de maintenir ces mêmes traditions de probité et de conscience qu'enseignaient, de mon temps, Paul Quinsac et Gaston Leroux".

Durant ces dix années il a réalisé également d'importants travaux à Bordeaux. En 1935, il exécute un mémorial pour les morts de la Grande guerre à l'école de garçons de la rue du Commandant Arnould. En 1937, la municipalité le charge de diriger les travaux de décoration des foyers de la Bourse du travail. Il s'entoure alors d'une équipe de peintres, professeurs à l'École des Beaux-Arts : Camille de Buzon, André Caverne et André Bégaud. Il peint à fresque sur une surface de 22 m² une composition ayant pour thème "Le Vin".

Le groupe constitué par les principaux professeurs de l'École en 1937 est souvent désigné sous le nom d'"École bordelaise". Cette désignation ne trouve pas son origine dans une quelconque ressemblance stylistique, elle prend corps plutôt autour d'un certain nombre de points communs. En effet, ils ont presque tous fait leurs études à l'École des Beaux-Arts de Bordeaux, ils ont un véritable rayonnement en ville car leurs noms sont présents un peu partout dans la mesure où ils ont décoré beaucoup de monuments ou d'immeubles. Ce sont tous des artistes talentueux qui ont marqué la Cité de leur personnalité et F. M. Roganeau les a réunis à l'École. Il s'agit des personnages suivants :

-Albert Bégaud	:	dessin
-André Binquet	:	sculpture d'ornement
-Camille de Buzon	:	dessin et peinture
-Robert Cami	:	gravure
-René Buthaud	:	peinture décorative
-André Caverne	:	dessin
-André Malric	:	statuaire
-Émile Mothes	:	architecture et perspective

III) L'ART À BORDEAUX.

Le quotidien *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest* publie à partir du jeudi 6 novembre 1930 sous la plume de J. F. Louis Merlet toute une série d'articles consacrés aux Beaux-Arts à Bordeaux dans la rubrique " *Nos grandes enquêtes*". Ils ont le mérite non seulement de dresser un bilan de la situation à cette date mais encore de donner des renseignements de première main et non une quelconque analyse postérieure à la période, les personnalités interrogées par le journaliste ayant toutes des talents unanimement reconnus. Enfin ils montrent aussi combien l'action d'A. Marquet a été déterminante dans la capitale girondine tant sur le plan de l'adoption de matériaux et de formes nouvelles qu'au niveau de la mise en place de l'École d'architecture.

Le 1^{er} de la série s'intitule : "*De la pierre de taille au ciment armé*".

"La tradition d'art décoratif à Bordeaux a ses lettres de noblesse. Le XVIII^{ème} siècle, grande époque, a laissé dans la Cité sa trace ineffaçable. Nous sommes restés au Louis XV et au Louis XVI. Depuis ? Peu de créations marquantes, aucune création significative.

A l'exposition des Arts décoratifs de 1925, la Tour des vins de Bordeaux fournit une date et peut-être le départ d'une rénovation. Des artistes tels que Plumet, architecte en chef en conçut l'ossature, mais l'intérieur fut uniquement bordelais ou régional et ici des noms sont à retenir : les frères Laborde, Janniot, Marius de Buzon, Despujols, Jean Dupas, François - Maurice Roganeau, Dagrant, Lucien Cazieux, Tuffet, Bach, Lestrade, Chaunion et Darnat, Douce et Moulin, Genvré, Jean-Gabriel Domergue, Guérin, René Gobert, Madame Xavier Rozier, tous artistes et artisans qui n'ont eu qu'une pensée : glorifier un pays qu'ils aimaient.

Il y a quelques jours M. Alfred-Duprat, architecte, président de la Société des architectes de Bordeaux et du Sud-Ouest adressait à Messieurs Chauvet et Mauret-Lafage, directeurs du Grand-Théâtre, une lettre ouverte dont il envoyait copie à la presse". Dans ce courrier, la proposition la plus originale concernait le Grand Théâtre "les colonnes peintes de couleurs différentes, des roses, des vertes et des en faux bois et des en faux marbre seraient d'un effet pittoresque et le péristyle serait charmant remis ainsi au goût du jour". Le journaliste a considéré que M. Alfred-Duprat était un humoriste qui faisait ainsi allusion à la rénovation de l'ancien Théâtre français "badigeonné en blanc". J. F. Louis Merlet entame alors un entretien avec ce dernier lui demandant ensuite ce qu'il pense de la transition un peu brusque de l'architecture passée de la pierre au ciment armé dans l'aménagement moderne d'une ville telle que Bordeaux. "M. Alfred-Duprat est un causeur érudit et un fervent de l'urbanisme. En février 1930, il a donné à l'Athénée une conférence "*Bordeaux, visions d'avenir*". On fit quelques réserves sur ses hardiesses, mais, après étude, toute question budgétaire à part, ce qui fut dit et écrit par M. Duprat pourrait bien être la cité nouvelle dans plusieurs années. En architecture comme en urbanisme, on travaille pour le lendemain et le temps n'est jamais perdu qui passe entre la conception et la réalisation. Dans "*Bordeaux. . . un jour*" le même C. Alfred-Duprat expose le résultat de 20 ans de labeur patient et pour lequel C. Jullian de l'Académie française écrivit une préface enthousiaste.

Le journaliste pose ensuite une autre question. La pierre a fait ses preuves, peut-être faut-il attendre pour juger sans erreur le ciment armé ? ce à quoi l'architecte répond : Là n'est pas la question, on peut avoir confiance, mais il y a deux mots très gros de conséquences : tradition et progrès. Il faut essayer de les unir avec un souci d'harmonie. Nous avons ici un magnifique patrimoine du XVIII^{ème} siècle mais, depuis, la vie a profondément changé d'aspect. Au temps des machines-outils, de la TSF, de l'automobile et de l'avion on ne peut accepter le cadre d'hier. La circulation, pour ne citer qu'un exemple, est une des raisons graves de cette transformation". En conséquence C. Alfred-Duprat prévoit des travaux pharaoniques avec d'immenses percées au cœur de Bordeaux, des trottoirs aériens pour piétons et une nouvelle ligne de boulevards extérieurs qui limitera les communes de Talence, Pessac, Mérignac, Caudéran, Le Bouscat et Bruges, formant ainsi le plus grand Bordeaux. Il envisage aussi une gare centrale dans le quartier Mériadeck, des jardins partout, des terrains de sport, l'aménagement total des sous-sols, du tout-à-l'égout par la réorganisation du système actuel, la construction d'un nouvel hôpital au domaine

de Carreire, la transformation des ports aériens de Mérignac. L'ensemble des innovations coûterait environ un milliard de francs. L'architecte termine par ces mots : "Je ne pense pas toucher à la tradition en donnant à Bordeaux ce qui me paraît être la conséquence de son accroissement et de sa prospérité". Il poursuit : "visions d'avenir. Les mots sont exacts. D'accord ! mais songez à ce qu'était Bordeaux il y a 200 ans". Le mot de la fin revient au journaliste qui avoue " Évidemment ! Et je suis resté sec ! . . . "

Un 2ème article paraît le samedi 8 novembre 1930, il s'intitule "*Construire d'abord. . . Les écoles régionales d'architecture*" et il est signé toujours par le même auteur. Cette fois ce dernier désire savoir si l'on peut prévoir une renaissance des Arts Décoratifs dans ce pays. Il est donc aller enquêter auprès de M. Pierre Ferret, architecte diplômé du gouvernement et professeur d'architecture à l'École des Beaux-Arts de Bordeaux qui fut le créateur de la société des Arts Décoratifs de Bordeaux et du Sud-Ouest. Cette dernière est d'ailleurs morte de sa triste mort aussi convient-il de rappeler ce qui se passa.

"Rue Emile Fourcand, M. Pierre Ferret me reçoit avec une extrême courtoisie car notre enquête l'intéresse. Depuis 25 ans il professe à l'École de Beaux-Arts, appelé à prendre la place de M. Labbé comme ancien logiste et élève préféré du maître. Après une conférence faite en 1923 à l'Athénée où il avait lancé l'idée de créer une Société des Arts Décoratifs, son éloquence persuasive la rendait viable et trois semaines plus tard 150. 000 francs étaient réunis. On fit alors appel à toutes les bonnes volontés. Un bâtiment fut élevé et pendant quatre ans, un salon obtint un succès de haute estime avec le concours de maîtres parisiens tels que : Brandt : ferronnier, Ruhlmann : meublier, Charreau : ensemblier pour ne citer que les plus grands et des artistes et artisans du cru : le peintre verrier Feur, Buthaud, Madame de Saint Germain et le concours des grands commerçants. On fit des conférences sur la mode, les lettres, la musique. Tout le monde applaudissait. Mais les résultats matériels étaient d'une médiocrité telle qu'il fallut aligner des chiffres et liquider. . .

On avait installé ces salons à la Foire de Bordeaux afin de profiter de sa vogue et de sa publicité. Rien n'y fit. On n'achetait pas. Les exposants se lassèrent. L'affaire fut passée à la Foire qui la transforma faute d'éléments en une opération pratique montée par les marchands de meubles et autres commerçants. En 1929, dernière expression d'une idée hélas ! défigurée, on y débitait des boissons coûteuses et des vitrines de modes, bien aménagées d'ailleurs, offraient l'appât de robes heureusement présentées. Rien n'y fit. Pas d'affaires. On ferma les portes, mais la clientèle était aussi nombreuse, clientèle platonique, s'entend. Beaux-Arts, Arts décoratifs, boutique bien achalandée, il faut le reconnaître, le goût public n'était pas aiguillonné. C'est une indication. Et il faut dire la vérité aussi amère soit-elle. J'ai demandé à M. P. Ferret ce qu'il pensait d'une renaissance possible. Voici ce qu'il a répondu.

La clientèle est rare quoique riche. Aujourd'hui les préoccupations vont au négoce et les plaisirs limités à la vie aimable et à l'automobile. Les Beaux-Arts passent après. . . ou ne passent pas. Nous avons dû réagir contre le XVIIIème siècle qui figeait en une stagnation redoutable l'effort des architectes et décorateurs. Il y eut des résistances mais peu à peu l'idée moderne, sans rien renier de la tradition, fait son chemin parmi les amateurs et la masse, encore qu'il faille être fort réservé quant aux résultats. L'architecture est évidemment au premier plan, je le comprends, mais vous avez une École Régionale à Bordeaux. Oui. Nous partons de ces principes que toute oeuvre d'architecture doit observer l'utilité, la beauté et la vérité et que pour

les exprimer en toute indépendance avec une sûreté de valeurs indispensables, il faut avoir la culture. N'oublions pas la phrase de Paul Valéry dans Eupalinos : "Le "détruire" et le "construire" sont égaux en importance et il faut des âmes pour l'un et pour l'autre, mais le "construire" est plus cher à mon esprit". Pour ne pas nous égarer en littérature, un architecte doit avant toutes choses, être un technicien remarquable. Or, les parasites sont trop nombreux dans notre profession car ils ont droit de s'établir architectes sans avoir fait le minimum d'études nécessaires d'où des dommages moraux et matériels. Nous en avons eu trop de déplorables preuves. Comment y remédier ? Nous y arrivons. Il faut à notre nation un minimum d'architectes instruits et honorables pour sauvegarder ses richesses immobilières. Le diplôme du gouvernement n'était accordé que par Paris et l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts était insuffisante à produire le nombre d'architectes nécessaires. Or, en 1903, le maître Julien Guadet, membre de l'Institut, réclamait la création des Écoles régionales d'architecture ayant pour mission de préparer les architectes au diplôme. Or, depuis 25 ans que je professe à notre École, je n'ai cessé de réclamer cette création répondant à un besoin. Il m'a fallu attendre la municipalité de M. Marquet et l'impulsion généreuse de ce dernier pour réaliser ce projet.

J. F. L. M -De quand date le décret ?

P. F. -Du 21 janvier 1928.

J. F. L. M -Les résultats ?

P. F. -Jugez-en : le nombre d'élèves architectes est passé en une année de 12 à 48 et ils ont été reçus en tête de liste des Écoles régionales de France. Bordeaux porte le n°8 dans l'ordre de création des Écoles régionales depuis 1930 et n'oubliez pas que 21 départements sont tributaires de son enseignement. Pour ceux qui ne connaîtraient pas la valeur du diplôme, je vous prie de préciser qu'il n'y en a qu'un, en France, délivré par le gouvernement pour les lauréats des Écoles régionales comme pour ceux de l'École de Paris. C'est le même.

J. F. L. M. -Fait-on de la propagande dans les 21 départements dépendant de votre enseignement ?

P. F. -Aucune. L'accroissement rapide des élèves est dû à la seule contribution de Bordeaux et de la Gironde. Or, notre succès paie bien des soucis. Depuis 1929, nos candidats bordelais ont obtenu les n° 1, 3, 4 et 8 du classement général pour le concours d'architecture entre toutes les Écoles, Paris et province.

J. F. L. M. -Vous voyez bien qu'il y a une renaissance.

P. F. -Je n'y contredis point. Il y a surtout émulation et désir de créer dans une ville qui paraît rétive au premier abord à des tentations nouvelles.

J'ai vu dans le bureau de M. P. Ferret de très beaux projets d'édilité, des perspectives hardies, des terrasses devant le fleuve, des planches qui sont oeuvres d'artiste. Et, quand j'essayai de classer mes notes et mes souvenirs, je me rappelai la parole de Valéry : "Eupalinos avait de pareilles attentions à tous les points sensibles de l'édifice. On eût dit qu'il s'agissait de son propre corps et il ne quittait guère le chantier et il en connaissait toutes les pierres".

Faisons confiance aux architectes. Ils sont les maîtres d'œuvre. . . "

Le dernier article de cette série de trois paraît le jeudi 13 novembre 1930, toujours du même journaliste, il se présente en forme de conclusion et a pour le moins un titre assez curieux : "*Bordeaux centre d'art ? . . . Peut-être. . . . Mais ! . . .*" "Le grand mérite de cette publication est de donner une idée très précise du climat artistique sous l'ère Marquet.

"Avant de conclure, je dois réparer quelques oublis involontaires et rendre hommage à certains.

Je connaissais le très beau talent de M. René Buthaud, élève de l'École des Beaux-Arts de Bordeaux, pensionné de la ville à Paris, prix de peinture au concours Chenavard, 2ème grand prix de Rome de gravure au moment de la guerre. C'est un esprit libre, une rude conscience d'artiste, une intelligence bien meublée et hardie. En 1918, il abandonna peinture et gravure pour se consacrer à la céramique. Aux diverses expositions, ses pièces uniques obtiennent un succès rare de haute estime et consacrent son franc renom.

Je suis allé le voir, lui demander quelques avis. Avec simplicité, il m'a parlé de son grand art où le mystère du feu lutte sournoisement contre les efforts de l'artisan devant le four céramique.

J. F. L. M. -Croyez-vous à une renaissance des Arts Décoratifs à Bordeaux ou dans la région ?

R. B. -J'ai l'impression que le régionalisme tend à disparaître mais il peut se créer un foyer d'art.

Cependant pour l'alimenter, il faudrait qu'une clientèle nouvelle se formât et que l'ancienne fut plus généreuse. Or on n'achète pas ici mais à Paris. Je vais vous citer un exemple entre mille. Un amateur, gros nom de Bordeaux, avait coutume d'acquérir à Paris, à la galerie Ronnard où j'expose quelques unes de mes pièces. Lorsque le hasard nous mit en présence et qu'il apprit que j'étais installé à Bordeaux, je ne l'ai plus vu. Vous avez la note.

J. F. L. M. -Elle confirme tout ce que je sais déjà.

R. B. -J'ai pourtant pressenti un renouveau d'art décoratif. J'ignorais tout de la céramique. J'ai fait quelques essais puis vint la guerre. J'abandonnai toute idée de concours pour Rome, malgré les conseils les plus chaleureux. J'ai construit un four. J'ai réalisé. Je fus encouragé à Paris. En 1924, les ateliers Primavera me confièrent des travaux. Je réussis. En 1926, après un deuil cruel, seul, je rentrai à Bordeaux. Depuis, je fais ce qui me plaît et j'ai de grandes satisfactions. Vous me demandez si tout espoir n'est pas perdu. Je veux être optimiste. Je crois à un mouvement accentué à l'École des Beaux-Arts de Bordeaux sous une impulsion indéniable, plus originale, surtout au point de vue décoratif. On atteindrait ainsi par la qualité affinée des élèves, les imprimeurs, architectes, mosaïstes. . . Il faut ne pas oublier que depuis 1850, Bordeaux, en fait, n'a rien suivi comme évolution. Notre musée n'a pas un Monnet, pas un impressionniste de la grande époque. C'est déjà du passé. Mais l'on devrait, dès à présent, faire une part aux jeunes, même s'ils se trompent. On corrigera plus tard les erreurs si le besoin s'en fait sentir. Mais qui peut présager de l'avenir ? Ainsi parla R. Buthaud et j'ai eu tout loisir d'admirer ses oeuvres, véritables joyaux.

Je dois saluer aussi la mémoire d'un peintre mort à 34 ans Laveau-Revel bien connu à Bordeaux où il fut élève de notre école paysagiste, apprécié, lauréat du concours pour le prix Jouvain d'Allinville. Il fit à Paris partie de l'atelier de

Guillemet. Laveau-Revel n'a pas donné toute sa mesure mais il était fidèle à notre terroir qu'il célébrait en toiles sincères. Il n'a gêné personne, n'a pas suscité de jaloux et il est parti au pays des ombres avec discrétion. Ses amis conservent pieusement son souvenir.

Didier Pouget, couvert d'honneurs, se réclame de Bordeaux où il a passé sa jeunesse jusqu'en 1890. Je ne l'avais pas oublié à dessein -quoique nous ayons connu une époque où fleurissaient chaque année les fameuses bruyères du Périgord- et que la manière ne se renouvelât pas, le succès et la fortune aidant. Je préfère à cette série -le mot est hélas ! précis- certaines marines d'Arcachon, quelques paysages du Cantal, de la Corrèze et des Pyrénées, de touche vigoureuse et moins systématiquement apprêtés.

L'artiste a droit de cité à Bordeaux car son père Edgar Pouget, y a passé toute sa vie comme journaliste, principal rédacteur du *Courrier de la Gironde*. Il se spécialisa dans les rubriques des théâtres et des Beaux-Arts. Détail qui nous intéresse particulièrement, appelé à la tête du service d'information lorsque fut créée *La France du Sud-Ouest*, il en composa presque entièrement le premier numéro qui parut le 25 mai 1887 et dont le morceau capital était l'incendie de l'Opéra Comique de Paris. Comme l'on se retrouve ! . . . Arrêtons là souvenirs et hommages et essayons de dégager la leçon que j'appris au cours de cette enquête.

Bordeaux, malgré sa grande tradition, est peu favorable aux Beaux-Arts. Les efforts particuliers, les initiatives se heurtent à une apathie regrettable. Dans notre ville, où tant de grosses fortunes lui assurent une prospérité normale -qui subit la crise mondiale, c'est entendu - on compte les peintres qui reçoivent des commandes de décoration ou de portraits. Selon le mot de l'un d'eux (et c'est un officiel) c'est un événement. Les marchands écoulent plutôt des gravures, des estampes modernes et encore y -a-t-il un choix mêlé, mais peu de tableaux ou de sculptures.

De plus il ne s'est pas passé ici ce que des peintres tels que Dauchez, Cottet, Lucien Simon ont fait pour la Bretagne. Il n'y a pas à proprement parler d'"École Bordelaise" parce que l'esprit des artistes ne permet pas de désigner un maître réel, ce que l'on nomme "un drapeau" autour duquel on se groupe pour un bel effort commun à la gloire d'un même idéal et d'une même province. On chipote. On touche à tout, sans direction, ni trop de sincérité. La race des suiveurs n'est pas prête à disparaître, tant s'en faut.

L'élan manque et c'est une certaine marque, un certain snobisme girondin qui paralysent les meilleurs. Au pays de Montaigne et de Montesquieu, de Rosa Bonheur et de Vergnaud, tout aurait tendance à devenir superficiel si l'on ne veillait pas à sauver le grain. Les professeurs qui forment la jeunesse ont tendance à plus d'audace. Ils veulent aller de l'avant. Je crois à une régénération de ce côté.

Sous l'impulsion d'A. Marquet, la municipalité plus jeune, plus ardente, a prouvé qu'elle savait encourager les arts. Qu'elle ne s'arrête pas en si bon chemin. D'ailleurs, dans les avant-projets des Grands Travaux proposés par le maire, il est prévu, place des Quinconces, l'édification de deux pavillons permanents, l'un pour la Foire et les manifestations coloniales, avec aménagement moderne de tous les stands désirables et l'autre construit de telle façon qu'on y pourra donner des représentations en plein air ainsi que dans un Casino "ad hoc", une place pour concours hippique et des galeries affectées à des expositions d'art. A ce propos, ne laissons pas de côté, pour un avenir que nous ne pouvons pas préciser le projet de

M. Alfred-Duprat d'un palais des Beaux-Arts répondant aux besoins de la Cité après la renaissance que tout le monde doit souhaiter.

Enfin, à défaut d'École bordelaise, on pourrait envisager un régionalisme bordelais. Il serait divers et nourri, offrant aux peintres la variété des sites, de l'enchantement du pays basque à l'opulence et au sol fertile du Périgord, de l'Armagnac aux Causses du Tarn, cependant que pour des méditations et des recherches d'harmonies la fresque immense des Landes présenterait le refuge de ses solitudes où le vent fait chanter les pins où les étangs mirent, au long de l'Océan, un ciel léger estompé par les écharpes des nuages qui s'y déroulent à l'infini. Spectacles émouvants, jours pareils, quel enseignement ils seraient pour les artistes qui, afin de porter au loin la beauté de ce pays, lui demanderaient leur inspiration et une flamme toujours renouvelée".

Il apparaît donc clairement qu'au début des années 30 les milieux artistiques bordelais attendent une réelle reprise de la création et un renouveau des arts en général sous toutes leurs formes. A. Marquet a bien perçu cette espérance, en tant qu'ami des artistes il les a encouragés et aidés chaque fois qu'il l'a pu. Sa politique édilitaire a été une occasion d'encourager le talent des architectes, la modernisation de la ville a permis d'utiliser de nouveaux matériaux meilleur marché. Toutefois Bordeaux n'apparaît pas comme un pôle d'impulsion régionale mais plutôt comme l'aboutissement de différents courants, le régionalisme est ici multiforme et finalement bien peu bordelais.

IV) ARCHITECTES ET CONSTRUCTIONS.

Les archives du Service technique d'architecture de la Mairie de Bordeaux sont particulièrement riches et permettent de se rendre compte de plusieurs éléments. En premier lieu le rôle du maire lui-même qui s'est toujours personnellement impliqué dans la construction de tous les édifices publics, étudiant attentivement les plans et donnant son avis sur tout. En second lieu les nombreux écrits de J. d'Welles offrent l'occasion de mieux connaître le rôle tenu par l'architecte en chef, ses goûts en matière de construction et sa manière de gérer les chantiers. Enfin d'autres architectes émettent également des avis sur les réalisations projetées ou en cours. On s'aperçoit alors qu'il existe à cette période un véritable débat qui s'instaure entre eux sur le thème du choix des formes et des matériaux.

1) Le rôle joué par le maire.

Durant ses divers mandats, A. Marquet n'a jamais laissé passer une seule fois l'occasion de manifester son goût et son intérêt pour les arts et l'architecture en général même s'il faut reconnaître qu'il a toujours eu une arrière pensée politique et plusieurs exemples en témoignent.

Ainsi en est-il en mars 1930, au moment où l'on est en train d'installer une bibliothèque populaire dans l'annexe de la Faculté des lettres. Un terrain libre et bien placé a été utilisé, la construction est d'un accès commode, de plain-pied, au

croisement des lignes de tramways qui facilitent la venue et le retour des lecteurs habitant les quartiers éloignés. Elle est ouverte à tous avec un service simplifié ce qui la rend d'un usage plus pratique. Elle correspond donc tout à fait aux souhaits du maire qui désire donner au peuple et en particulier aux jeunes le goût de la lecture et la possibilité de se cultiver facilement. Le premier magistrat de la cité intervient auprès de J. d'Welles pour modifier la façade de l'édifice. Il désire la rendre plus monumentale et marquer davantage qu'elle appartient à la Ville de Bordeaux et qu'elle est l'œuvre de l'administration municipale. Aussi réclame-t-il un plan d'exhaussement comportant la construction d'un tympan où les armes de la ville de Bordeaux seront sculptées en bas relief.

En janvier 1937 il invite J. d'Welles à adresser des lettres à certains architectes pour achever les travaux en cours. Le 23, c'est M. Gervais (groupe A. France) qui est "prié de pousser très activement l'achèvement de l'École, car la lenteur du chantier fait un très mauvais effet dans le public". Le 29, le maire indique à M. P. Ferret (toujours par le même canal et cette fois à propos des Bains-douches et de la crèche Buscaillet) "son impatience et sa volonté d'obtenir de l'architecte de l'œuvre et des entrepreneurs, l'engagement écrit formel d'avoir terminé les travaux le 15 mars 1937".

Dans d'autres circonstances, A. Marquet est tout à fait capable de refuser ce que tel ou tel architecte lui propose et il se montre alors capable d'affirmer ce qu'il désire. Le 9 janvier 1937 J. d'Welles écrit dans ce sens à M. Gervais à propos de l'entrée du groupe A. France. "J'ai eu l'occasion de montrer à M. Marquet votre plan de pavement céramique du vestibule d'entrée de l'École des filles. M. le maire a inscrit lui-même la mention : "refusé" sur ce document. Il m'a prié de vous indiquer qu'il désirait un pavement dont le dessin donnerait une impression d'unité à l'ensemble vestibule, hall au bas de l'escalier. Étant donné les pans coupés, l'obliquité des marches, les vitrages, seuils et passages de largeur différente, il semble qu'une mosaïque de hasard, aux couleurs de la Ville, étendue comme un tapis uni dans ces deux pièces réaliserait l'homogénéité demandée. M. le maire demande la suppression des bancs et jardinières à mosaïque, d'échelle différente dont la raideur et la froideur monumentale ne correspondent pas parfaitement à la place restreinte qu'ils occupent".

Le maire est aussi très souvent un arbitre comme cela apparaît au moment de la construction de la RMGE ⁹, l'architecte R. Jourde "estimant qu'il existait des contradictions entre les idées du comité d'architectes et les instructions qu'il avait reçu directement du maire". J. d'Welles demande alors à A. Marquet de "mettre les choses au point".

D'autre part A. Marquet, toujours très directif et pressé d'arriver rapidement au but qu'il s'est fixé, suit de près les programmes de constructions de leur commencement à leur fin comme le prouve son attitude au moment de la construction de la piscine Judaïque. En 1931, les échanges épistolaires entre les trois membres du comité des architectes-conseils se multiplient et permettent de se rendre compte du rôle joué par le premier magistrat de la Cité.

⁹ IM 114 : Année 1930, Archives municipales de Bordeaux. Lettre de J. d'Welles au directeur de la RMGE, 5 rue de Condé, 20 novembre.

Dès le 21 avril 1931 J. d'Welles informe ses deux confrères parisiens de l'état du projet.¹⁰ Le maire "veut absolument que nous mettions au point le plus rapidement possible le programme de piscine. Je m'y attache et je vous convoquerai à la fin de la semaine prochaine. (. . .) L'idée du maire est la suivante : le concours est un concours d'esquisse restreint et sur invitation du maire pour le choix d'un architecte qui ne serait aucun de nous qui avons déjà suffisamment d'ouvrage. Nous désignerons trois ou quatre concurrents possibles : Boileau, Laprade, ou de moins célèbres. . . mais bons et auxquels nous demanderions officieusement s'ils veulent bien concourir et à leurs risques et périls pour cette esquisse sans indemnités. Ils auraient trois semaines pour remettre cette esquisse. Le jury serait composé du maire et de nous trois, la voix du maire étant prépondérante pour fixer la majorité. Crois-tu qu'on trouverait des camarades qui seraient tentés par ce problème et cette aventure ? Nous fixerions une échelle pour les esquisses et nous limiterions le travail raisonnablement. Qu'en penses-tu ? Quelles observations fais-tu ? "

Le 22 avril de la même année, l'architecte en chef informe son confrère bordelais R. Jourde du fait que la Ville vient de contracter un emprunt important destiné à financer de Grands travaux. Il évoque ensuite le dit concours pour la piscine "double : couverte et découverte dans l'enceinte de la Maison communale d'Éducation physique". Il ajoute que "ce concours sera fait sans publicité, le délai d'étude sera très court, trois semaines environ du 10 au 31 mai 1931 probablement ou un peu plus tard. Il n'y aura pas de prime, mais probablement une indemnité fixe, assez faible, égale pour chaque concurrent et que ne recevra pas le concurrent choisi pour l'exécution". Il précise que "la Ville de Bordeaux ne veut pas de piscine du genre des piscines municipales de Paris avec leur lourd béton et leur luxe de construction. La construction qu'elle envisage doit se rapprocher de la simplicité de la piscine Molitor. Il serait agréable à M. le maire que ce projet soit étudié et présenté par vous en collaboration avec M. Belleverge qui a présidé à la construction de la dite piscine et dont vous pourriez sans tarder vous assurer le concours".

Le 21 mai le comité des architectes-conseils envoie à A. Marquet la liste des architectes qui sont invités à prendre part à ce concours. Elle est composée de neuf parisiens, Messieurs : Boileau, Marrast, le cabinet Chalumeau, Bassompierre, de Rutte et Sirvin, Forestier, Garnier et Madeline et de trois bordelais, Messieurs Jourde, Perrier et Ferret. En outre, le comité a prévu que "l'exécution serait confiée au concurrent classé 1^{er}. Ceci est indispensable, sous peine de ne pas trouver de candidat. Mais par contre, tous les projets resteraient la propriété de la Ville, ainsi, les idées qui seraient trouvées excellentes dans ces projets, cependant classés à la suite, pourront être incorporés, s'il y a lieu à l'exécution dans le projet retenu et classé 1^{er} ".

Le 3 novembre 1932, toujours à propos de la piscine l'architecte en chef écrit (dans son style habituel) à son vieil ami catalan M. Bassegoda, architecte et professeur à l'école des Beaux-Arts de Barcelone, pour lui demander quelques informations utiles. "Un de mes amis, plein de goût, ayant admiré la piscine du Club équestre de Barcelone, m'a conseillé de m'en procurer des reproductions et des descriptions. J'ai immédiatement songé à vous demander, s'il en existe, de m'indiquer, mon cher confrère, où je pourrais en trouver et, s'il se pouvait, en acheter.

¹⁰ 1 M 115 : Année 1931, Archives municipales de Bordeaux. Lettre de J. d'Welles à Messieurs Debat-Ponsan et Expert.

La ville de Bordeaux construit en effet, en ce moment, une piscine dont je m'occupe et je voudrais connaître les idées de votre grande école barcelonaise d'architecture pour traiter ce sujet".

J. d'Welles reste toujours très déférent vis à vis d'A. Marquet ce qui s'explique par son caractère et principalement son éducation. En outre, il sait que le maire ne perd jamais une occasion de tout contrôler. Ainsi, le 10 septembre 1931 l'architecte en chef écrit en ces termes à R. Expert. "Je t'avertis que M. Marquet m'a donné à vérifier un programme de clinique de stomatologie rédigé par Duprat, que je l'ai remanié de fond en comble pour dissiper l'obscurité et le flou d'une rédaction incertaine. Il est soumis à M. le maire qui en ex-dentiste, saura mettre définitivement au point cette base nécessaire de vos travaux".

Le premier magistrat de la cité se livre à un examen minutieux des dossiers, prêtant attention au moindre détail. Ainsi le 9 février 1932, à propos de la piscine, l'architecte municipal indique à son confrère Madeline : "M. le maire m'a chargé d'attirer votre attention sur le fait que nul emmarchement ne doit exister qui constitue un obstacle gênant pour un nageur, sur l'une quelconque des pistes au moment de réaliser son demi-tour au talon".

On pourrait s'imaginer qu'A. Marquet ne s'intéresse qu'aux chantiers prestigieux, il n'en est rien, et plusieurs documents l'attestent. Le 17 janvier 1934 il exprime à l'architecte en chef "son très vif mécontentement de la lenteur avec laquelle est conduit le chantier de wc souterrains de la Place Saint Projet. Il m'a fait vérifier que l'ordre de commencer les travaux avait été envoyé le 8 juillet 1933, il y a plus de six mois. . . "Ce qui vaut à l'architecte"¹¹ responsable de vifs reproches sur le suivi de ce chantier. Il en est de même pour le jardin-promenade au bas de l'esplanade des Quinconces comme le prouve le courrier que J. d'Welles envoie au maire le 15 janvier 1934 : "Comme vous avez manifesté le désir de le vérifier avant toute exécution, et pour vous permettre cette vérification, j'ai l'honneur de vous informer que le piquetage du jardin-promenade au bas de l'esplanade des Quinconces sera mis en place demain matin mardi 16 courant et que je serai sur les lieux avec M. l'ingénieur en chef de la ville pour l'examiner à 12 heures précises. Je vous serais reconnaissant de me faire savoir si vous pouvez venir l'examiner à cette heure -là".

A. Marquet est également très vigilant quant aux frais engagés dans certaines constructions. Le 8 mars 1933, il écrit à l'architecte municipal à propos du mobilier de l'école pratique dont il désire "faire réviser sérieusement le devis s'appliquant à la fourniture du mobilier". Il précise "la valeur de certains articles de ce mobilier (fauteuils à 1. 200 fr., chaises à 300 fr., table à 5. 000 fr. etc. . .) ne me paraît pas correspondre aux besoins d'une école pratique. Si les élèves eux-mêmes ne peuvent, comme en d'autres écoles fabriquer les meubles nécessaires, on peut cependant exiger le maximum de simplicité dans la qualité et le décor du matériel à acheter".

Cependant, le cas échéant, les deux hommes peuvent également s'affronter ainsi quand A. Marquet veut imposer son goût dans la construction des terrasses du Jardin Public, l'architecte en chef lui répond sèchement le

¹¹ I M 121, Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles à M. Ruben Dacosta, architecte, 32 rue Arnaud Miqueu à Bordeaux.

7 novembre 1931 "j'aime mieux renoncer complètement à cette idée que de la diminuer à ce point".

De même une certaine sérénité n'est pas toujours au rendez-vous : J. d'Welles se dit souvent " harcelé par le maire pour aboutir ".¹² Il évoque aussi pour son ami R. Expert "le maire qui est toujours impatient". Les raisons de cette impatience apparaissent au détour d'un courrier le 7 octobre 1932. Ce jour-là, J. D'Welles écrit au directeur des établissements Durenne et du Val d'Osne¹³ qui doit lui fournir les fontes pour réaménager la place Gambetta. "Mon but n'est pas d'avoir toutes les fontes à la fois car je ne pourrais jamais les placer que l'une après l'autre. . . Mon but est de pouvoir échelonner le travail de pose. De plus, M. le maire de Bordeaux a hâte de voir commencer ce travail de pose à cause de l'opinion publique". C'est une fois encore la preuve que les travaux entrepris par la mairie ont toujours une finalité politique, dans ce cas là : montrer à la population que l'on travaille et que les résultats suivent.

Au travers d'une réalisation parfaite c'est aussi l'image de Bordeaux qui est en jeu. Du 1^{er} au 5 juin 1934, le congrès d'urbanisme doit se tenir à Bordeaux c'est l'occasion rêvée pour la municipalité de montrer les réalisations dont elle est si fière. Or, le 30 mai, l'architecte municipal s'aperçoit que les lignes blanches du Tennis de la Cité universitaire ne sont pas assez visibles alors même que les congressistes vont venir visiter ces installations. Il demande donc d'urgence que ce défaut disparaisse, ajoutant "M. Marquet serait en colère si l'aspect de ce beau court n'était pas parfait".

2) Les architectes.

Interrogé, le 3 août 1939, par le président du syndicat professionnel des entrepreneurs de Travaux publics de la Gironde et du Sud-Ouest¹⁴ sur l'existence d'une éventuelle liste générale des architectes de Bordeaux et du département de la Gironde, J. d'Welles ne peut s'empêcher de répondre "Mais tout le monde peut se dire architecte, vous ne l'ignorez pas. . . Alors ? Alors, la liste la plus "générale" est celle de l'Annuaire de la Gironde. Cependant on peut distinguer :

-En premier lieu, les architectes DPLG, M. Gervais président peut vous fournir la liste de ceux qui font partie de notre groupement de Bordeaux.

-Vient ensuite la Société des architectes de Bordeaux et du Sud-Ouest, M. Roland président peut aussi vous en fournir la liste.

-Je crois qu'il existe une 3^{ème} Société : la Société française d'architectes, mais j'ignore si son groupement à Bordeaux existe toujours. M. Godborge pourrait vous renseigner.

-Enfin suivent tous les architectes indépendants, innombrables, ils ne sont tenus par aucune règle statutaire de Société, leur répertoire n'existe pas.

-J'ajoute qu'une liste des architectes agréés par le département et les communes (la Ville de Bordeaux exceptée) a été dressée par la Préfecture".

¹² 1 M 115, Archives municipales de Bordeaux. Courrier de J. d'Welles du 5 décembre 1931.

¹³ 1 M 116, Archives municipales de Bordeaux, 26 rue du Faubourg Poissonnière, Paris. 7 octobre 1932.

¹⁴ Place Lainé à Bordeaux.

Par contre, J. d'Welles se montre beaucoup plus net, en novembre 1930, quand le directeur de l'Édition d'architecture, d'industrie et d'économie rurale de Strasbourg ¹⁵ lui demande des indications précises sur les architectes les plus en vue à Bordeaux. La réponse de l'architecte en chef, en date du 20 novembre, permet de se rendre compte de son avis personnel sur la valeur de ses confrères. Voici la liste des noms qu'il fournit :

"Les architectes les plus en vue sont, avec votre serviteur :

- M. Ferret, directeur de l'École des Beaux -Arts, 26 rue Emile Fourcand à Bordeaux.
- M. Duprat, 22 rue du Bocage à Caudéran, Gironde.
- M. Garros président des architectes D. P. I. G. 12 rue Lecoq à Bordeaux.
- M. Touzin, 13 cours Saint Louis à Bordeaux.
- M. Jourde, 31 rue d'Eysines à Bordeaux.
- M. Perrier, 77 rue de l'église Saint Seurin à Bordeaux. "

Une erreur s'est sans doute glissée dans cette lettre quant au titre de P. Ferret qui est directeur de l'École d'architecture et non de celle des Beaux-Arts. On peut néanmoins signaler qu'en janvier 1936 l'architecte en chef dresse une liste quelque peu différente de ses confrères " les plus importants". ¹⁶ Il désigne à cette date Messieurs Garros, Touzin, Lejoly, Augereau, Prévost, Ferret, Cazalis et Lacroix. (*annexe 10)-p 250 .

Sur chacun d'eux J. d'Welles émet un avis personnel quand il a l'occasion de les voir à l'œuvre. Ainsi lors de la construction de la RMGE signale-t-il " la fougue et les capacités "de R. Jourde ¹⁷ même s'il lui reproche parfois des projets de plans et des devis "plus romancés que nourris de technique" ¹⁸ ainsi qu'un certain manque de sérieux.

Il peut se montrer également très sévère comme en témoigne le problème des plans de l'école A. France. Le 16 juillet 1931, il évoque cette question avec R. Expert, il rappelle que les premiers plans de M. Gervais étaient mauvais et que les seconds montraient une amélioration sensible ce dernier ayant tenu compte des remarques qui lui avaient été faites. Toutefois ces derniers apparaissent néanmoins "encore bien mauvais" ce qui oblige l'architecte en chef, avec la conscience professionnelle qui le caractérise, à intervenir lui-même et à faire une esquisse de plan.

Il n'hésite pas quand cela est nécessaire à inviter certains architectes travaillant pour la municipalité à refaire leur copie quand divers éléments d'un projet laissent à désirer. C'est le cas des plans de l'école Martin Videau réalisés par l'architecte Saunier ¹⁹. J. d'Welles reproche l'étroitesse du préau, la cage d'escalier "dévorante". Il ajoute aussi "comme il ne peut pas s'agir dans ce terrain inondé de faire une cave, le plan manque de débarras pour les habitants : bois, vin. . . et la place

¹⁵ Adresse : Building 34 et 35 Strasbourg (Bas Rhin).

¹⁶ 1 M 125, Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles à M. de Belmont, 13 rue Romiguières à Toulouse. 24 janvier 1936.

¹⁷ 1 M 115 : Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles à Expert. 15 janvier 1931.

¹⁸ 1 M 115 : Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles à Debat-Ponsan, 2 février 1931.

¹⁹ 1 M 115 : Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles à J. Debat-Ponsan, 16 octobre 1931.

du calorifère doit être fixée avec celle de la soute à charbon". De plus "il faut rappeler à l'auteur que le niveau de son rez-de-chaussée doit être au-dessus du niveau des plus hautes eaux, ce quartier étant souvent inondé".

Par contre, quand il aime, il ne ménage pas ses compliments ainsi quand son confrère Madeline est choisi pour réaliser la piscine, J. d'Welles qualifie son projet de "superbe", il poursuit "la limpidité, la clarté, le goût et la mesure de votre projet vous placent sur le chemin de la perfection (. . .) je suis à votre disposition pour vous y aider de toutes mes forces". Dans cette intention, il lui adresse le 15 octobre 1931 la liste des entreprises de construction les mieux qualifiées pour faire les sondages sur le terrain de la Maison communale d'éducation physique. Il s'agit de l'entreprise générale industrielle du Sud-Ouest (Balineau) 74 rue Guillaume Leblanc à Bordeaux et de la Société anonyme des Anciens établissements Briard, 19 rue Foy également à Bordeaux. Il ajoute : "en raison des techniciens qu'ils possèdent, ces entrepreneurs pourront d'eux-mêmes arrêter les sondages au niveau du caractère déterminé par vous comme étant suffisant pour supporter les charges de la piscine et leur documentation sur les différents sols de Bordeaux et les sondages voisins sera mise à votre disposition. Vous pourrez demander des propositions à l'un et à l'autre. Si vous désirez consulter aussi un spécialiste, Messieurs Lucantis J. fils, 381 route de Mérignac à Caudéran Gironde et Gaden M, 25 rue Borda à Bordeaux sont les puisatiers les mieux qualifiés. "

Enfin il faut noter qu'entre les trois architectes-conseils il règne un esprit de franche camaraderie en même temps qu'une solide amitié. Quand les parisiens viennent à Bordeaux, c'est l'occasion pour eux de se retrouver et d'organiser des repas chez les uns ou les autres, on apprend même que Roganeau à ses heures, se montre excellent "maître queux" comme l'indiquent ses amis, capable de préparer à l'occasion "un régal basque" ²⁰. Le petit groupe se plaît également à organiser des sorties qui n'ont pas l'air désagréables, du moins si l'on s'en tient à la manière dont J. d'Welles lance ses invitations. Ainsi, le 5 janvier 1933, il écrit à Debat- Ponsan "Écris-moi afin que nous organisions : dîner, Boris Godounov au Grand Théâtre (smoking) et la suite. . . . avec Roganeau, Ferret et Poulet". Aucune précision sur cette fameuse suite, d'ailleurs. . . Malgré ce climat de bonne entente, cela n'empêche pas J. d'Welles de dire ce qu'il pense en toute franchise surtout quand il n'est pas d'accord avec ce qu'on lui propose.

On remarque toutefois, surtout à partir de juillet 1933 que le pauvre J. d'Welles a bien du mal à faire venir à Bordeaux les deux autres architectes-conseils. Souvent les courriers qu'il envoie restent sans réponses, les travaux finis ou en cours ne semblent pas les passionner ce qui fait réfléchir sur le fonctionnement réel du comité. Un courrier de l'architecte municipal daté du 28 mars 1934 à chacun de ses deux confrères témoigne des difficultés de fonctionnement du trio. "Je commence à m'impatisser, aussi, comme M. le maire. . . vous me demandez "d'accepter" des remises successives des dates de nos réunions du Comité des architectes-conseils. Espèce de gascon ! Comment pourrais-je m'y opposer. . . Je vous offre de venir toucher de la galette et vous ne venez même pas ! Comment vous décrocher de Panam ! capitalistes ! "J'accepte", contraint, votre diktat et la réunion est remise au jeudi 5 avril, 9 heures sans faute dans mon bureau". On a véritablement

²⁰ I M 116 : Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles à Madeline, 30 janvier 1932.

l'impression que tout repose sur l'architecte en chef, les deux autres n'agissant que par touches, ce qui est peu satisfaisant au final.

J. d'Welles témoigne toujours un grand respect à l'égard de ceux avec qui il travaille. En avril 1935, M. Ducher (inspecteur principal des services commerciaux à la direction des chemins de fer) lui attribue la construction des piscines ce qui conduit l'architecte municipal à répondre "je proteste contre l'omission faite du nom de M. Madeline, auteur du projet des piscines et directeur des travaux. Je ne puis pas laisser intact un texte qui m'approprie ainsi le bien d'un autre".

Ses qualités humaines, sa compétence, sa diplomatie naturelle et sa relation privilégiée avec le maire expliquent sans doute que ses camarades du groupe des architectes diplômés de Bordeaux l'aient choisi pour être leur délégué aux États Généraux du Bâtiment dont la première réunion s'est tenue le lundi 27 mai 1935 au Palais de la Mutualité à Paris.

3) La place de J. d'Welles.

L'architecte en chef de la ville de Bordeaux a des idées très arrêtées en matière de construction car il porte aussi un regard d'ingénieur sur les projets et les réalisations. De ce fait, il s'oppose souvent aux propositions de certains de ses confrères et au maire lui-même. Ainsi a-t-il formulé de nombreuses critiques à propos de la fameuse Tour de la RMGE. Dans un courrier adressé à Roger Expert en date du 4 décembre 1930, il ne cache pas son mécontentement.²¹ "Je ne cesserai pas de dire que la Tour reste l'occasion d'une dépense d'établissement et d'exploitation superflue : c'est une aigrette dans un trou, le trou de la rue du Temple, et qu'on ne parle pas d'un phare pour avion : si l'on en établit à Bordeaux, il sera planté sur les coteaux hors du brouillard de la vallée, sur la route aérienne qui évite la ville. Je persiste à penser que la publicité doit s'adresser aux visiteurs et clients de la Régie et non aux passants (il n'y en a pas), être plus intérieure qu'extérieure. M. le maire devra, à ce sujet, donner un avis catégorique. Nous devons lui demander de choisir".

Plus loin, il poursuit "je veux aussi faire part de mon scrupule : nous nous lançons derrière Le Corbusier (quand on sait combien il condamne ses constructions, ce n'est pas une critique à la légère) vers la paroi de remplissage en verre et en conséquence nous devons adopter avec rigueur le chauffage et la ventilation mécanique, nous choisissons donc une lutte dynamique par le moteur, contre les agents de déperdition ou d'acquisition de chaleur au lieu de la traditionnelle lutte statique par l'inertie calorifique d'un matériau choisi. Soit ! mais M. le maire doit connaître toutes les conséquences de ce choix luxueux, mais quelle que soit la ventilation, l'apport d'air rafraîchi en été, je veux, et M. Wagner a été de mon avis sur ce point, avoir la certitude que les bureaux et les parties d'immeubles orientées sur les rues au midi et à l'ouest ne soient pas transformées en une serre chaude intenable en juillet et août".

J. d'Welles utilise le Comité des architectes-conseils pour convaincre le maire d'éviter certaines erreurs. Pour preuve, le 27 juillet 1931, les trois

²¹ I M 114 : Archives municipales de Bordeaux.

hommes refusent d'accepter le projet de R. Jourde concernant la RMGE. Les résultats de l'examen du dossier les amènent aux conclusions suivantes ²² :

- 1) le devis dépasse de 800. 000 fr. le plafond de 8 millions fixé par la maire.
- 2) le dossier de plans doit être complété.
- 3) la construction doit faire l'objet d'une nouvelle étude dans laquelle les fondations modifiées devront être liées à l'ossature du béton armé.
- 4) la rédaction des devis descriptifs et estimatifs doit être reprise et précisée afin de ne pas favoriser, à l'adjudication, les entrepreneurs peu scrupuleux qui consentiraient un gros rabais dans le but de profiter de ces imprécisions pour demander des suppléments en cours de travaux.
- 5) des matériaux nouveaux sont employés, donc le comité d'architectes-conseils ne peut affirmer qu'ils aient fait leurs preuves.
- 6) le choix des matériaux doit être modifié. Il est, en effet, orienté vers un luxe publicitaire, étalagiste qui correspond bien plus à l'exploitation d'une banque d'affaires et de bourse, d'une exploitation et d'un entretien fastueux qu'à un office municipal dont le peuple laborieux et modeste constitue l'immense majorité de la clientèle.

Dans ces conditions, malgré les qualités incontestables des plans qui présentent un très grand intérêt, le Comité d'architectes-conseils a le regret d'informer l'administration qu'il ne peut pas prendre la responsabilité d'approuver le projet tel qu'il est présenté.

A. Marquet va donc être obligé de tenir compte de l'avis de ces professionnels rigoureux. S'il demeure convaincu qu'à un produit moderne il faut une architecture radicalement différente et que l'impact publicitaire doit passer avant toute considération purement esthétique, il va suivre néanmoins les conseils donnés et se contente de demander "qu'une apparence confortable, sérieuse, soit conservée seulement dans les parties accessibles au public, le reste devant rentrer dans la norme des aménagements d'une administration de la Ville, confortable mais sans luxe offensant pour les contribuables". ²³

4) Les matériaux utilisés et les techniques de construction.

J. d'Welles est également très vigilant quant aux matériaux utilisés dans les constructions municipales. A la RMGE il convainc ses confrères Debat-Ponsan et Expert "d'obtenir que l'étude de béton armé soit faite pour un pourcentage inférieur à 2% ce qui est accepté par R. Jourde qui propose comme ingénieur M. Fouillade, ancien élève de Polytechnique, très connu à Bordeaux, dirigeant le bureau d'études de béton armé le plus achalandé par les entreprises de la région avec de solides références ". ²⁴

Il connaît parfaitement le béton et conseille sans problèmes ceux qui le lui demandent. Ainsi se prononce-t-il sur les périodes qui conviennent le mieux à sa fabrication et sur les entrepreneurs les plus capables. ²⁵ "Les saisons les plus favorables pour faire du béton de ciment sont les saisons tempérées, automne ou

²² IM 115 : Archives municipales de Bordeaux, Lettre du 27 juillet 1931 du comité des architectes-conseils à A. Marquet.

²³ I M 115 : Archives municipales de Bordeaux, déclaration d'A. Marquet 29 Juillet 1931.

²⁴ IM 115 : Archives municipales de Bordeaux, Courrier du 2 février 1931 de J. d'Welles à Debat-Ponsan.

²⁵ I M 115 : Archives municipales de Bordeaux, Courrier du 27 mars 1931 de J. d'Welles à M. Larrouy à Mano (Larrouy).

printemps, parce que le béton peut souffrir en hiver de la gelée qui le désagrège, en été de la chaleur qui fait évaporer trop vite l'eau dont il est imprégné.

Un béton de fosse, coulé dans la terre, risque moins des intempéries qu'un béton coulé à hauteur d'étage entre planches. Il faut veiller à la qualité du gravier qui doit être propre, sans argile, avec des cailloux de 3 à 4 c/m, au dosage de 300 kg par m³, à la qualité du ciment qui doit être d'une des marques de premier choix autorisées par la Ville de Paris. A Bordeaux, il existe le "Demarle et Lonquety" qui est dans ce cas. Les entrepreneurs travaillant pour la ville de Bordeaux et capables de vous étudier et de vous construire parfaitement un caveau en béton armé et que je vous recommande sont :

-Messieurs Barbotin : 75 cours Saint Médard à Bordeaux.

" Bancon : 46 quai Deschamps à Bordeaux Bastide.

" Massart : 148 rue Fondaudège à Bordeaux.

" Vernet : 57 rue Lafontaine à Bordeaux.

" Gallois : 7 Allées Damour à Bordeaux.

" Bernard frères à Bourg sur Gironde.

L'architecte en chef s'intéresse aussi au granito qu'il définit ainsi "c'est une sorte de mosaïque de cailloux que l'on place sur le béton comme un enduit. Il faut l'exécuter convenablement sinon il se fendille ou présente des taches grises de chaux ou de ciment qui ressortent au bout d'un certain temps, cela est loin d'imiter le granit"²⁶

Si J. d'Welles s'oriente de plus en plus vers l'utilisation du béton et d'autres matériaux c'est aussi en raison des problèmes que pose l'usage de la pierre de taille. Le 31 juillet 1931, il s'en explique au maire à qui il adresse un courrier à propos des travaux d'aménagement de l'emplacement des anciennes serres de la Ville au Jardin public.

"Étant donné la très grande difficulté du recrutement des tailleurs de pierre à Bordeaux, la longueur du délai (deux ans peut-être) qu'il faudrait envisager pour réaliser ce bâtiment en pierre de taille et le prix actuel très élevé de la pierre taillée, j'ai étudié la construction de cette façade en mortier de perruche (poudre de pierre) moulée superficiellement sur coffrages précis et liée à du béton également coulé à l'intérieur des coffres.

Cette maçonnerie formant bloc serait ravalée, rejointoyée comme de la pierre et rendue exactement semblable à la façade Ouest actuelle. Ce procédé employé depuis trente ans en Suisse et dans nos kiosques à journaux, vient d'être employé avec succès à la gare Saint Louis".

En août 1939, dans un courrier à l'un de ses confrères ²⁷ on trouve des renseignements intéressants sur les pierres utilisées localement. "Pour les pierres, hélas ! les carrières de pierre ferme de Bourg (Grand Théâtre), de pierre dure de Saint Macaire (Grand Théâtre) ne sont plus exploitées. Comme pierres du pays, il n'existe plus guère en exploitation que des carrières de pierre tendre et des carrières de pierre un peu plus ferme, le Camarsac, le Daignac qui ne sont pas à conseiller pour un monument. Pour des pierres plus fermes, plus denses, nous employons les

²⁶ I M 123, Archives municipales de Bordeaux, Lettre de J. d'Welles à l'entreprise France et colonies 26 octobre 1935. Objet Parc des Sports.

²⁷ I M 131, Archives municipales de Bordeaux, 4 août 1939, lettre de J. d'Welles à M. Seassal, architecte en chef du gouvernement, 26 avenue Masséna à Nice.

pierres de Charente, principalement Vilhonneur et Hauteroche, tu les connais car les carriers de cette région Civet-Pommier, Fèvre et autres vendent aussi à Paris".

Dans l'entre-deux-guerres il y a aussi une sorte de ... du Comblanchien que l'architecte municipal définit comme étant "une pierre froide de la famille des marbres. Très compact, à grain très fin, il permet d'obtenir un aspect très fini, des arêtes très pures, des ajustages parfaits. Le Comblanchien est évidemment cassant sous le choc et une cassure dans ce matériau est très visible car ses arêtes sont précises et sa couleur différente de la poussière". Le Service technique d'architecture et J. d'Welles préfèrent utiliser pour les perrons et les escaliers le granit comme ce sera le cas à la Bourse du Travail.

L'architecte en chef veille également à respecter les traditions locales de manière à ne pas heurter le public et surtout pour maintenir une unité dans les façades de la ville. Dans cet esprit il adresse à son confrère M. Lejoly un courrier le 15 juin 1932²⁸ à propos de l'École pratique de filles. "Ne penses-tu pas que la brique de Toulouse serait un anachronisme ? Ne crois-tu pas qu'une façade très sobre, très nue, d'une proportion très étudiée en pierre du pays, Camarsac ou Daignac, avec les épaisseurs simplement utiles ne seraient pas plus juvénile, plus bordelaise ? . . . en tous les cas, elle serait mieux comprise".

D'autre part quand il rencontre un gros problème, J. d'Welles en homme de dialogue et en esprit curieux toujours avide de connaissances, n'hésite pas à demander des conseils ou des informations à des personnes compétentes. Dans ce but, le 26 octobre 1931, il rédige un courrier à M. Braive, ingénieur des Arts et Manufactures qu'il considère comme un "camarade" doté d'une "compétence impartiale et sincère".²⁹ Sans cesse soucieux de faire connaître les réalisations bordelaises, l'architecte en chef commence par inviter son correspondant à venir se rendre compte sur place "du programme que nous allons sortir" ce qui sera aussi utile pour la Société d'Études et de constructions dans laquelle il travaille. Puis il arrive au cœur du sujet. "Autre affaire où je suis bien indiscret. . . je vous serais très reconnaissant de me dire, en camarade, votre avis compétent sur les fondations en pieux explosés, la valeur de ce procédé, les natures de terrain et de charges à supporter qui peuvent le recommander, la profondeur optima etc. . . Voici de quoi il s'agit. Un architecte (incompétent en la matière) (on reconnaîtra au passage R. Jourde) travaillant pour la Ville et dont je contrôle un important projet (la fameuse RMGE), a pris comme ingénieur-conseil, un ingénieur ancien et vieux X (un dénommé M. Fouillade) qui, pour des raisons que je crois connaître, recommande pour l'immeuble qu'ils vont construire ensemble, l'emploi des pieux explosés. Cet immeuble remplace un immeuble actuellement démolé qui reposait sur des vieux pieux en bois tout simplement. Il est vrai que le nouveau, entièrement en béton armé sur 7 étages est beaucoup plus lourd". L'affaire est alors dans une impasse dans la mesure où le Comité des architectes-conseils a condamné l'emploi de pieux explosés et que l'ingénieur en question "qui ne veut pas avoir tort", a répondu par un mémoire qui de l'avis de J. d'Welles "renferme des énormités". En effet, les pieux explosés trouvent leur emploi logique uniquement dans un terrain meuble or, on apprendra en novembre 1931 que les sondages présentés par M. Jourde lui-même révèlent un sol

²⁸ M. Lejoly, architecte, 57 cours de l'Intendance à Bordeaux, lettre à propos de la façade de l'école pratique de filles. IM 116, archives municipales de Bordeaux.

²⁹ IM 115 : Archives municipales de Bordeaux, M. Braive, 16 avenue Hoche Paris VIII^e.

résistant et une roche dure peu profonde. Donc le pieu explosé n'est pas indiqué en ce lieu ce qui confirmera le refus catégorique du Comité des architectes-conseils quant à l'emploi de cette technique.

5) La défense du patrimoine.

L'architecte en chef se montre très tôt ardent défenseur du patrimoine bordelais ce qui le conduit à prendre parti à propos de certains projets du maire comme en témoigne l'affaire de la porte Dijeaux dont on commence à parler dès 1931. La circulation automobile allant en augmentant, tout le monde ou presque s'accorde à trouver cette porte gênante principalement aux heures de pointe car les embouteillages sont déjà nombreux à cet endroit. Une minorité serait favorable à une destruction pure et simple mais la majorité est plutôt partisane de son déplacement vers une zone moins gênante. J. d'Welles donne son point de vue au maire dans un courrier en date du 18 mars 1931³⁰. "Amateur d'architecture ancienne, je pense que la Porte Dijeaux, sortie de son écrin, plantée au dehors de la ligne des remparts, perdra infiniment de son charme et que partout ailleurs il manquera à son élégance l'harmonie des proportions qui caractérise son emplacement actuel.

Mais, si elle doit être immolée à la vitesse, si le stationnement sur son carrefour lui est interdit, est-ce une raison, je vous le demande pour aller l'isoler dans un espace trop grand, abîmer la place du Champ de Mars dont le charme s'apparente à celui de certains cours de Versailles ". "Je vous propose de la placer à la porte du jardin qui s'ouvre à l'extrémité de la rue du Jardin public, loin de la circulation, elle entrera à cette place dans le cadre d'une architecture non pas ancienne mais très convenablement copiée sur des canons anciens, elle redeviendra une porte et elle se trouvera reconstruite à cent mètres près sur l'emplacement jadis occupé par le célèbre portique de Francin de la Maison communale d'éducation physique".

Le 6 avril 1932, l'architecte en chef affine sa proposition et suggère au maire de placer "la face Gambetta" vis à vis du Jardin Public et lui servant de porte place Bardineau, entre les deux hôtels du XVIIIème dont l'un l'Hôtel de Lisle Ferme est le Muséum de la Ville. "A cet emplacement, beaucoup mieux à l'extrémité du Jardin Public, la porte serait mise en valeur, vue de loin du Cours de Gourcues même, elle achèverait la perspective de l'allée principale du parc qui borde la terrasse et compléterait l'ensemble formé par les grilles, les balustrades, la Place du Champ de Mars et les futurs abris".

Sur tous les chantiers de la Ville J. d'Welles a toujours le souci d'examiner les caves et les objets qui y sont entreposés pour les expédier soit dans les différents musées de la Cité soit pour les exposer sur d'autres sites où ils seront mieux mis en valeur.

L'architecte en chef est également un fervent défenseur de la façade des quais. Aussi quand il est question dès 1931 de transformer le quai au bord des Quinconces en possible embarcadère des hydravions il ne peut cacher sa colère à son ami Expert auquel il écrit le 30 juillet. "Des rues et des monuments sur rues, il y en a par toutes les villes, la Gironde seule est à Bordeaux. La façade du quai sera la façade du repos, des terrasses et de leurs fauteuils, du loin et du large. Elle contribuera, quoi qu'on en dise, à être, pour le fils de Bordeaux, pour le voyageur qui

³⁰ I M 115 : Archives municipales de Bordeaux.

passé, pour celui qui prend la gondole ou le navire, un des aspects inoubliables et caractéristiques de la Ville. . . qui est un port industriel, (*ill. n°49) oui, certes, mais avec la beauté nouvelle et moderne de cette industrie. Ces idées paraissent difficiles à concilier avec des barres". (*ill. n°50)

En novembre 1931 J. d'Welles va personnellement s'engager dans l'affaire de la construction des Hangars sur le quai de la douane et sur les conséquences qu'ils présentent pour la préservation de la beauté de la place de la Bourse. Au préalable, il convient de rappeler que Bordeaux est avec Le Havre le premier port français à opter pour l'autonomie³¹. Elle est officiellement instituée par un décret du 14 novembre 1924, deux personnalités en prennent la tête : Etienne Huyard président de la Chambre de commerce en devient le président du conseil d'administration et l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées François Lévêque, le directeur. Entre 1920 et 1930 le port a acheté de nombreux équipements, grues, engins de levage qui ne sont pas toujours appréciés par les riverains au prétexte que cela leur gâche la vue. (*ill. n°51) En 1925 un vaste plan d'aménagement du Port se met en place et l'échelonnement des travaux va se poursuivre jusqu'en 1940. Le but est de transformer Bordeaux en port moderne, ainsi, les dernières cales disparaissent remplacées par des quais verticaux permettant l'accostage. De même les baraquements hétéroclites en bois sont remplacés par de vastes constructions en ciment. C'est là que débute la fameuse bataille des hangars.³²

Les bordelais assistaient donc depuis quelque temps à la transformation de leurs quais qui, cela dit, en avaient grand besoin. Les grilles installées pour séparer la ville et le port ne furent pas mal acceptées, ce sont les hangars qui ont déclenché la polémique surtout quand le chantier a atteint la hauteur des allées de Chartres. Les hangars 5 et 7 ont particulièrement été au cœur de la tourmente. Le Port autonome voulait aller vite pour rentabiliser les constructions et n'a pas attendu le feu vert de J. d'Welles, qui en tant qu'architecte en chef de la Ville avait son mot à dire. C'est ainsi qu'on a vu bientôt s'élever des hangars dans un style faussement XVIIIème, (*ill. n°52) conçus par un architecte du nom de Umbdenstock³³ et qui ont été immédiatement vivement critiqués par tous les tenants du bon goût, J. d'Welles en tête qui l'accusait de saccager un site "dont la beauté fait partie du patrimoine de la France".³⁴

J. d'Welles ne rate jamais une seule occasion de critiquer son confrère. Il qualifie son langage de "pathos à demi-scientifique, à demi-artistique", il ajoute "il est présentement un exalté dangereux pour ses clients et les voisins de ses clients".

Il va entraîner dans son sillage, bien entendu le Comité des architectes-conseils, toutes ses relations parisiennes au sein du monde des arts (l'architecte Madeline ayant même choisi pour sujet de concours de 1ère classe le

³¹ Lebègue Antoine, *Bordeaux des Paquebots, mémoire du quotidien*, collection dirigée par Antoine Lebègue. Editions Sud-Ouest, novembre 1988.

³² Article d'A. Lebègue, *Ingénieurs contre architectes, la bataille des hangars du port dans l'entre-deux-guerres*. Septembre 1994, cote 12. K A/2°1. Bibliothèque du port autonome.

³³ Architecte DPLG, 21 rue Bonaparte, Paris VI°.

³⁴ Cf Annexe 11 : intéressante lettre de J. d'Welles au rédacteur du Figaro, 7 avril 1932 à propos du fameux Umbdenstock.

programme de quai-promenade fourni par J. d'Welles)³⁵ et évidemment le maire lui-même qui a trop peur d'être considéré comme quelqu'un manquant de goût et qui va se ranger du côté de l'élite artistique. Dans plusieurs courriers, l'architecte municipal se justifie en ces termes.³⁶ "Ne suis-je pas chargé par mes fonctions auprès du maire du redoutable devoir de veiller, d'embellir la belle ville de Bordeaux". "Ne suis-je pas chargé, par mes fonctions auprès du maire, et sous son autorité éclairée, du redoutable devoir de veiller sur le patrimoine de beauté de la belle ville de Bordeaux et de l'embellir en exécutant les vastes projets de la municipalité" ?

C'est dans cet esprit qu'il amène le Comité des architectes-conseils à se prononcer sur ce fameux projet³⁷. Ces derniers "s'abstenant de développer la critique des détails de ce projet, veulent mettre en pleine lumière cette constatation préliminaire :

-La façade de la Place de la Bourse et le soubassement de son quai constituent un ensemble dont l'harmonie et l'unité sont intangibles.

-La majesté de ce tout s'affirme aussi bien de la rive droite que du fleuve et que de sa rive gauche.

-Son ampleur ne doit être ni diminuée, ni masquée d'aucun des points de vue d'où elle se dévoile admirable. La noble ordonnance de cette place universellement célèbre et de cette partie de façade des quais contribue non seulement à la renommée de la Ville mais fait partie du patrimoine artistique national.

En conséquence, le Comité d'architectes-conseils de la ville de Bordeaux, estimant qu'il faut profiter de la reconstruction du quai pour restituer le terre-plein de la place, émet les vœux suivants :

-Que le conseil municipal de la ville de Bordeaux s'oppose à la réalisation du projet du Port, en saisissant de son opposition les autorités compétentes.

-Que le ministère des Beaux-Arts soit informé de sa protestation et prié d'intervenir.

-Que le gouvernement fasse une enquête pour savoir si le volume des entrepôts actuellement bâtis n'est pas suffisant pour permettre de multiplier, au-delà même des espoirs les plus légitimes, le trafic du Port alors que les navires désarment et que les plus grands et les plus récents paquebots n'accostent plus à Bordeaux.

-Qu'une étude soit poursuivie, d'accord avec les services intéressés pour examiner, si, au moment où la perspective de la place des Quinconces est menacée sans espoir d'être sauvée, il ne convient pas de restituer l'ancienne place Louis XV et son quai promenade en utilisant d'une part le terre-plein pour agrandir la vivante gare d'autobus si heureusement créée par la Ville et d'autre part le quai pour l'accostage des vedettes de service, des grands hydravions qu'il faut espérer voir remonter la rivière prochainement jusqu'à Bordeaux". Sur ce point l'architecte municipal semble se contredire puisqu'un an auparavant il avait violemment rejeté cette intrusion des hydravions dans le port.

³⁵ Janvier 1932, le jury de l'École Nationale des Beaux-Arts va se prononcer sur le projet de quai-promenade, 200 élèves de 1ère classe ont travaillé sur le problème qui se pose à Bordeaux pour le quai des Quinconces.

³⁶ I M 115, Archives municipales de Bordeaux, Lettres du 9 et 13 novembre 1931 à M. Kunstler, critique d'art au Journal " Ric et Rac", 18 rue de Saint Gothard, Paris XIV^e. J. d'Welles l'estime car, dit-il, "il a fait une appréciation : ogieuse de mon Monument aux morts, elle a devancé celle de Léandre Vaillat.

³⁷ I M 115 Archives municipales de Bordeaux, 5 novembre 1931, courrier des architectes DPLG, architectes-conseils de la ville de Bordeaux à A Marquet.

L'affaire a dépassé le cadre strictement local, Léandre Vaillat dans *L'Illustration* du 9 janvier 1932, Hubert Morand dans *Le Journal des Débats*³⁸ du 17 janvier de la même année et Philippe Diolé dans *Beaux-Arts*³⁹, ont vivement critiqué l'action du "Port autocrate" ainsi qu'ils le désignèrent.

Ce qui a sans doute exacerbé les passions est le fait que le port autonome a continué les travaux, en particulier ceux d'habillage, malgré l'intervention du maire. Le 8 février 1932 J. d'Welles écrit à A. Marquet pour lui faire part de son indignation. "Les travaux d'habillage continuent malgré votre intervention. Cette conception d'habillage est de la nature de celle qui consisterait à construire une locomotive en style Louis XVI. En effet, les hangars présentent des rideaux de tôles ondulées, des châssis de grillages galvanisés, des croisées en béton cellulaire, une marquise en verre armé et profilés d'acier, sur consoles de béton de ciment armé de 3m50 de portée et de profil déterminé par le calcul. Pour dénaturer cette architecture franche et honnête et faire tourner en dérision ceux qui approuveraient son maquillage, le port dépense des dizaines de mille francs.

De plus, poursuivant sa politique qui consiste à rejeter toute collaboration avec les services d'architecture de la Ville pour le quai-promenade, en comanettant. . . "l'erreur" de ne pas répondre aux lettres de l'architecte en chef et à mettre la Ville devant des faits accomplis, la direction des travaux du Port commence aujourd'hui le moulage de la balustrade qui couronne le hangar. Or cette balustrade doit se continuer comme rampe des perrons d'accès aux terrasses, le fait de la couler détermine l'architecture des escaliers monumentaux et supprime toute possibilité de collaboration".

En pleine querelle, le 22 février 1932 l'architecte municipal ayant appris de la bouche de son confrère Augereau que la Commission supérieure des monuments historiques avait classé d'office le site de la place et des quais de la Bourse et de la Douane de Bordeaux, demande à M. Hulot, conservateur des monuments historiques pour la Région d'entrer en possession du texte exact, avec date et toutes précisions utiles, de l'arrêté de classement car le maire "s'intéresse, avec un goût fort éclairé à cette question".

En mars 1932, J. d'Welles profite d'une conférence du Port autonome à la Bourse dont le sujet porte évidemment sur les hangars, pour se livrer à un plaidoyer en faveur de l'utilisation du béton et pour la préservation des sites. Il reçoit l'approbation du maire et des deux autres architectes-conseils et déclare :

"-Que l'architecture naturelle en béton armé des hangars industriels, avec ses matériaux modernes, était franche et par cela même empreinte d'une certaine beauté, qu'un habillage au moyen de bossages la dénature, sans pouvoir lui faire acquérir, en raison de son essence même, le moindre caractère qui l'apparente à une architecture ancienne ou qui lui confère du "style".

-Qu'il ne suffit pas, pour mettre en valeur l'œuvre de Gabriel, de dégager le centre de la Place de la Bourse mais qu'il convient, puisque la question se pose aujourd'hui, de saisir une occasion, qui ne se présentera peut-être plus jamais, de dégager tout l'ensemble monumental des façades entières des palais de la Bourse et de la Douane qui ne forment qu'un tout".

³⁸ H. Morand, rédacteur, 17 rue des Prêtres, Saint Germain l'Auxerrois, Paris. J. d'Welles qualifie son article de "lumineux".

³⁹ Secrétaire de la rédaction des *Beaux-Arts*, 106 Boulevard Saint Germain, Paris VIème.

Devant une telle pression, le port a donc cédé, et devant la Bourse, le hangar fut finalement souterrain, ce qui avait l'avantage d'offrir à la ville des abris supplémentaires en cas de conflit. Cela allait dans le sens voulu par l'État puisqu'en 1932, lors de son passage à Bordeaux, le maréchal Pétain, alors ministre de la guerre s'était prononcé sur la nécessité d'adopter une stratégie défensive en particulier pour défendre le port contre d'éventuelles attaques aériennes. Toutefois l'affaire a malgré tout fait perdre de l'argent aux deux protagonistes puisque la décoration "grotesque" a été supprimée aux frais de la Ville et tout ce qui avait été exécuté postérieurement à l'accord conclu entre les deux parties a été à la charge du Port.

Le seul point qui peut paraître discutable dans cette affaire, c'est l'affirmation selon laquelle "l'histoire devenait, à travers le XVIIIème, le refuge d'utopies passéistes".⁴⁰ J. d'Welles ne peut en aucun cas être considéré comme un homme du passé. Il est vrai qu'il demeure fermement attaché aux traditions mais c'est une question de milieu social et d'éducation, il est cependant très ouvert au progrès. Dans la construction, il privilégie les matériaux les moins coûteux, même s'il la sous-estime, il est préoccupé par l'augmentation des voitures en circulation et cherche des solutions au problème qu'elle pose. A titre d'exemple dès 1931 il s'inquiète de la pollution et envisage déjà des voitures électriques. Il croit en l'aviation (il aura un fils et un gendre officiers dans cette arme) et enfin ses propositions sur la venue d'hydravions (après un premier refus) dans le port sont, sans aucun doute, un signe de son ancrage dans une inéluctable modernité et aussi la preuve de son ouverture d'esprit. Par contre, s'il s'est si violemment opposé à ces fameux hangars néo XVIIIème de la Bourse c'est qu'il a toujours fait preuve de bon goût, il aime le vrai et non le pastiche, il recherche l'harmonie et il est très attaché à la défense du patrimoine dans son intégrité. Il apprécie la modernité mais sans excès, il défend Tony Garnier, par contre il condamne résolument Le Corbusier qui lui apparaît comme la plus parfaite incarnation du mauvais goût et d'un certain déclin de l'architecture.⁴¹ Il considère l'échoppe comme "démodée".⁴² Enfin son opposition n'a pas été systématique et bornée, pour convaincre le maire il a pris lui-même des photos pour bien lui montrer " que les monuments seraient masqués et à quel point la proportion, le rythme et l'échelle de l'architecture ancienne seraient rompus" par les nouvelles constructions. Aussi, la critique dont il a pu faire parfois l'objet ne semble pas tenir.

A. Marquet, formé à l'école de son architecte en chef veillé, de son côté personnellement à ce que le patrimoine bordelais ne soit en rien défiguré. Le 25 février 1932, il refuse que soit accroché un projecteur sur un candélabre de la place de la Bourse pour éclairer le cadran de l'horloge de ce monument. Il propose lui-même une solution qui revient à "loger les lampes d'éclairage dans un creux pratiqué à la face inférieure de l'entablement. En raison des accidents possibles aux personnes et au matériel lors d'un changement de lampes, il croit impossible, à son regret, de permettre l'usage de l'échelle des pompiers. Mais il suggère que les lampes pourraient être montées sur un porte douille suspendu à un système de fils posés sur poulies et manœuvrés par un petit treuil du balcon du premier".

⁴⁰ Op. cité A. Lebègue, page précédente.

⁴¹ CF Annexes 11 & 12. p 262

⁴² 1 M 125, Archives municipales de Bordeaux. lettre de J. d'Welles du 14 août 1936 au sujet de la construction d'un certain M. Boucq.

V) LES GRANDES RÉALISATIONS PERMETTENT DE SE RENDRE COMPTE DU RÔLE JOUÉ PAR L'ARCHITECTE EN CHEF, LE COMITÉ DES ARCHITECTES-CONSEILS ET LE MAIRE LUI-MÊME.

1) La piscine municipale.

Le samedi 10 décembre 1932, A. Marquet, maire de Bordeaux a coulé le premier béton des piscines municipales de la ville, rue Judaïque dans l'ancien domaine de l'école de dressage occupé par la maison communale d'éducation physique installée en 1923 par la municipalité.

Les trois entreprises adjudicataires sont parisiennes :

- pour le béton armé : la compagnie des constructions civiles et industrielles à Paris.
- Pour le chauffage, les pompes, la purification : la société anonyme Grouvelle et Arquembourg à Paris.
- Pour la serrurerie et la ferronnerie : Borderel et Robert à Paris.

Elles vont permettre de doter la Ville d'un des plus beaux établissements de piscines d'Europe comme l'indique J. d'Welles qui précise : "L'eau des bassins d'hiver et d'été sera réchauffée aux températures de 25° et 22°, entièrement renouvelée une fois par semaine. Elle sera, grâce à de très puissantes pompes, reprise sans arrêt, filtrée, purifiée chimiquement et bactériologiquement et réchauffée. Un contrôle rigoureux et vérifiable à chaque instant de son état de pureté sera organisé, grâce à la possibilité que Bordeaux a eu de mettre à profit les plus récentes expériences des piscines anglaises et parisiennes.

Cet établissement réunira tous les récents progrès de cette technique spéciale. L'établissement sera achevé pour Pâques 1934".

A. Marquet participe au travail en imposant certains de ses goûts. C'est ainsi que le 6 août 1934, J. d'Welles écrit à Madeline et lui confie. "Je sors de la piscine avec M. Marquet très calme et bienveillant. Il a choisi le ton du mur, légèrement ocré que j'ai montré à Courbu. Il a écarté le blanc. Il désire toutes les menuiseries peintes en rouge-rouge turc, intermédiaire entre le vermillon et l'orange-Il écarte le rouge cerise. Même ton rue Chauffour. "

En outre, le premier magistrat de la cité se montre très strict quant à la communication au public de l'état des chantiers, il se réserve le droit de contrôler toutes les informations ainsi qu'en témoigne une importante note de service du 4 août 1934 intitulée "Ordre de M. A. Marquet maire de Bordeaux, député de la Gironde, ministre du travail.

M. Marquet, maire de Bordeaux regrette que M. Madeline, architecte, se soit laissé interviewer par un journaliste et qu'il lui ait donné des indications, d'ailleurs erronées, sur la date d'achèvement des travaux.

Il appartient à la seule administration municipale d'informer, par la voix de la Presse, la population bordelaise de l'état d'avancement des travaux et de la date d'ouverture des piscines municipales. M. Marquet regrette également que le journaliste, auteur de l'article, ait été informé des discussions qui ont eu lieu au sujet de l'emploi des matériaux, de leur choix ou leur couleur. Développées dans un cercle

administratif et technique restreint, l'écho n'en aurait pas dû se répandre à l'extérieur. Il convient de ne plus parler de ces discussions.

Enfin, M. Marquet donne l'ordre que le chantier soit rigoureusement fermé aux étrangers à la construction, sauf les élus municipaux et les agents techniques de la Mairie".

On ne peut être plus clair.

L'examen du suivi de cette construction fournit aussi l'occasion de se rendre compte du nombre de mal façons rencontrées à l'époque. L'architecte Madeline se plaint dès le début février 1935 du mauvais travail de peinture effectué par l'entreprise Courbu. En avril de la même année ⁴³ J. d'Welles signale que "dès les premiers jours d'exploitation de la piscine, un grand nombre de carrelages de la plage du bassin d'hiver, au lieu de rester adhérents à la forme, se sont détachés et basculent sous les pieds des baigneurs. Il est à craindre que le mal ne s'amplifie".

2) La fontaine lumineuse de la place Paul Doumer. (*ill. n°53)

Le 19 janvier 1933 J. d'Welles reçoit l'ordre d'exécution de tous les travaux de cette construction et il demande à l'entreprise Mione et Cie, adjudicataire, de commencer aussitôt. C'est l'occasion de se rendre compte que l'utilisation des matériaux français est privilégiée de manière très rigoureuse.

En effet, dès le 2 février l'architecte en chef envoie une lettre dans ce sens au directeur de cette entreprise. "La brique extra blanche que vous me proposez étant de fabrication étrangère (bien qu'un entrepôt en soit constitué en terre française) ne peut être retenue. De plus, les références qu'elle possède sont assorties à des contre-références qui indiquent que les sels de plomb que renferme sa pâte ont souvent dénaturé à la longue son aspect brillant qui s'obscurcit, se teinte de violet et la rend friable". En conséquence des briques Nevada et des pavés de Saint Gobain seront achetés.

3) La Bourse du Travail.

A partir d'avril 1933 le projet de construction d'une nouvelle Bourse du Travail se précise et on commence à en parler dans les milieux artistiques, aussi, dès ce moment, certains artistes toulousains essayent de solliciter l'intervention de J. d'Welles pour y réaliser quelques décors ce qui est prouvé par les nombreuses lettres qu'il reçoit dans ce sens.

Néanmoins, à la même date il les prévient de manière assez précise "je crois qu'une offensive sévère s'organise de la part des artistes bordelais pour être seuls appelés par M. Marquet à peindre, sculpter et décorer. . . ". Cela n'empêche pas l'architecte en chef de mener une action personnelle en direction de certains de ses amis comme ce sera le cas du sculpteur Sarrabezolles (*ill. n°54) qui fut l'un de ses condisciples à Toulouse. Cette démarche est assez significative à la fois du savoir-faire de J. d'Welles et en même temps de sa parfaite connaissance de la

⁴³ I M 123, Archives municipales de Bordeaux, 30 avril 1935, lettre de J. d'Welles au directeur de l'entreprise des constructions civiles et industrielles, 237 rue Lafayette, Paris.

psychologie du maire. ⁴⁴ Voici comment il expose le travail qu'il compte effectuer à la Bourse du travail.

"J'ai l'intention de loger dans une grande niche, légèrement concave, ménagée à gauche de ma façade principale et qui mesure 7 mètres de haut sur 3m 80 de large, un grand groupe de sculpture. La facture sobre de ce panneau devra s'accorder à la façade nette, et sans autre arabesque, du monument. Ses murs présenteront une surface un peu feutrée, entièrement en béton bouchardé mais rehaussée de pierre froide polie. Celle-ci sera utilisée aux colonnes d'entrée, aux meneaux, aux appuis, aux colonnes de la loggia etc. . . comme un trait plus aigu et plus éclatant qui souligne les accidents les plus nobles de la distribution. Le sujet de ce bas relief pourrait être, soit le travail à Bordeaux en 1934, soit le travail à Bordeaux à travers les âges, soit les quatre états historiques et alternés du travailleur : isolement dans l'esclavage, groupement dans la corporation, isolement dans la liberté, groupement dans le syndicat. La matière devrait être une pierre légèrement colorée assortie au ton de la pierre froide.

Bien que M. Marquet (maire de Bordeaux) ait pensé pour cette oeuvre à Janniot (sans lui rien dire) puis à des artistes régionaux (sans y beaucoup tenir), j'imagine que la présentation d'une idée, d'une maquette très réduite (qu'il pourrait voir à Paris) pourrait emporter sa décision. Expert et moi pourrions lui indiquer le chemin de ton atelier si tu étais intéressé par cette étude et si tu voulais y penser d'abord sans commande d'aucune sorte ni indemnité, dans le seul espoir d'enlever le morceau, j'en aurais grand plaisir". La méthode d'Welles est assez spéciale : présenter au maire un projet à Paris sachant combien celui-ci est sensible à tout ce qui peut se faire dans la capitale, d'autre part faire travailler quelqu'un sans la moindre rémunération. La conclusion de ce courrier est aussi significative de la haute idée que l'architecte en chef a de lui-même. "Veux-tu, en me répondant me donner de tes nouvelles et, si tu ne voulais pas essayer de collaborer avec peut-être le seul de tes copains du Caousou qui te donnera l'occasion de le faire, me renvoyer mes documents".

L'épisode Sarabezolles a quelque peu traîné en longueur puisqu'en janvier 1934 rien n'est encore décidé. En effet, l'architecte en chef attendait la séance du conseil municipal du vendredi 19 janvier au cours de laquelle les crédits pour la construction de la Bourse du travail devaient être votés. Or, A. Marquet a été retenu à Paris en raison de l'affaire Stavisky. J. d'Welles demande alors à son ami ⁴⁵ de se déplacer à Bordeaux et de faire, encore une fois à ses frais, une cire sur la maquette qui est à ce moment-là présentée à l'Hôtel de Ville. Il estime aussi qu'il est préférable que le maire soit informé de la venue du sculpteur car, d'après J. d'Welles, le premier magistrat de la Cité pourrait croire qu'il essaie de lui forcer la main et, il conclut "j'aime mieux tout ce qui se fait au grand jour".

Parallèlement, A. Marquet envoie l'architecte en chef à Paris en mai 1933 pour aller "examiner sur des chantiers terminés ou mieux sur des chantiers en cours, les divers revêtements que l'on fait aux bâtiments construits en béton armé". Aussi demande -t-il à Debat-Ponsan de lui "faire faire les visites de ses chantiers pour aller examiner la façon et l'aspect de ses bétons bouchardés". Il réclame à son

⁴⁴ 1 M 119, Archives municipales de Bordeaux, 30 octobre 1933, lettre de J. d'Welles à M. Sarabezolles, sculpteur, 16 rue des Volontaires, Paris, XV^e.

⁴⁵ 1. M 121, Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles à Sarabezolles, 22 janvier 1934.

confrère de lui communiquer, via le chef de chantier, des renseignements écrits sur la façon des bétons bouchardés de l'Hôtel de Ville de Boulogne. "Ils doivent indiquer : la composition granulométrique et le choix du gravier, du sable, le dosage en ciment, la façon du mélange, de la coulée avec ou sans vibration, la façon des coffrages, celle du bouchardage avec la force de l'outil, les épaisseurs du béton qui est bouchardé : pleine masse, plaquettes armées ou couche extérieure. . . enfin, tous renseignements utiles détaillés et toutes remarques d'expérience" ⁴⁶.

Il demande à son confrère Expert de lui organiser "des visites de chantiers intéressants au point de vue choix, découverte ou emploi de matériaux. . . car je veux décider l'épiderme de ma Bourse du Travail".

Il y a donc eu un très gros travail préparatoire avant la construction de cet édifice. D'autre part, le bâtiment intéresse déjà des personnes avant même qu'il ne sorte de terre puisque l'on apprend que le 3 octobre 1933 le maire de Saint Nazaire a demandé "un jeu de photos du projet de la Bourse du travail avec le programme de construction du bâtiment".

Fait notable également, J. d'Welles signale ce jour-là au directeur de cabinet du maire de Bordeaux qu'il a "demandé à M. Marquet de lui donner une liste de sujets éventuels de fresques ou bas reliefs pour les salles de réunion, de devises ou maximes sur le travail, de noms de bienfaiteurs de la classe laborieuse, de dates de lois organisant la protection de l'enfance, de la femme et du travailleur qui pourraient lui servir pour introduire, avec la plus grande sobriété, un peu moins de froideur en des points choisis sur les grandes surfaces nues des parois des locaux de la Bourse".

Ceci prouve une nouvelle fois l'implication directe du maire qui sort du domaine purement administratif pour intervenir au niveau artistique.

Un courrier de l'architecte en chef à son ami Sarabezolles en date du 11 janvier 1934 permet de se rendre compte que cette fois la façade de la Bourse du travail est définitivement arrêtée. En outre, la discussion technique entre les deux hommes ne manque pas d'intérêt. "Au lieu d'une niche creuse qui efféminait ce grand mur (. . .) j'ai, au contraire, imaginé de développer un mur convexe dans l'ouverture encadrant le bas relief. Cette forme permet au motif de se déployer au lieu de se rétrécir dans une concavité. Je crois que c'est plus mâle et beaucoup mieux d'accord avec cette grosse colonne ronde qui lui sert d'axe et le plante au sol. Tu verras aussi que le grand motif que j'ai dessiné représente le travailleur, belle académie, auquel la Science, les Arts, l'Industrie, l'Agriculture etc. . . offrent leurs instruments de labeur et leurs fruits". Ensuite, J. d'Welles analyse le projet du sculpteur. "Je crois qu'il y a la matière d'une belle oeuvre. Toutefois, je voudrais voir le travailleur plus rayonnant d'espoir et plus sûr de conquête, peut-être aussi le geste d'offrande ou la situation de l'objet offert, moins uniformes -le travailleur exprimé plus en dominante-, j'éprouve ensuite un sentiment de satisfaction incomplète en présence de la division très tranchée sans perspective en "étages" de la partie des "muses" dont je redoute qu'elle lutte un peu, sans raison avec la division en trois étages de ma baraque. Il y a là une cadence qu'il n'est pas nécessaire d'affirmer tellement et qu'on pourrait peut-être "entre-rompre" comme disait Ronsard. Qu'en dis-tu de cela ? J'ai prévu la sculpture en pierre de Lavoux, montée par le maçon".

L'épilogue de cette affaire semble se dessiner le 9 mars 1934. Dans un courrier daté de ce même jour et adressé à Sarabezolles J. d'Welles lui indique

⁴⁶ I M 119, Archives municipales de Bordeaux, 2 et 16 mai 1933.

"M. Marquet m'a dit qu'il te demanderait et demanderait à un autre sculpteur une maquette esquisse et qu'il choisirait le sculpteur d'après le jugement qu'il porterait sur les deux propositions". C'est donc encore une fois la preuve que le goût artistique du maire l'emporte au final.

Le lundi 11 juin 1934 à 11 heures le maire de Bordeaux procède à la pose de la première pierre de cette Bourse du Travail qui a déjà tant fait couler d'encre.

L'affaire Sarabezolles n'est pas pour autant réglée puisque le 22 juillet 1935 à 15 heures 30, se réunit à l'Hôtel de Ville un jury chargé d'examiner les maquettes présentées par divers concurrents pour les panneaux de sculpture de la façade principale. Ce jury est présidé par M. Marquet, il a comme membres Messieurs Debat-Ponsan, Expert et d'Welles ce dernier remplissant les fonctions de secrétaire. Cinq sculpteurs ont été appelés à concourir : Madame Vautier, M. Gassiot, M. Janniot, M. Sarabezolles tous les quatre de Paris et M. Binquet de Bordeaux.

Deux projets seulement portant les devises *Ausone* de M. Binquet et *Trois cercles* de Madame Vautier ont été remis dans les conditions prescrites par le programme. Après un examen attentif de ces maquettes esquisses, le jury a décidé à l'unanimité qu'aucune d'elles ne méritait d'être retenue pour l'exécution. Néanmoins M. Binquet et Madame Vautier se partageront la somme de 2000 francs réservée dans le crédit de la Bourse du travail pour indemniser les auteurs de projets non retenus pour l'exécution mais dont le mérite a été néanmoins reconnu.

C'est finalement en novembre 1935 qu'un sculpteur est définitivement choisi, le concours précédent n'a donc absolument pas servi. De surcroît, le choix du maire a été décisif et si J. d'Welles a tenté malgré tout de donner une chance à Sarabezolles, il apparaît que dès le départ A. Marquet était plus favorable à Janniot qui l'a finalement emporté. (*ill. n°55) Les lettres que l'architecte en chef adresse à ce dernier sont très révélatrices de son influence sur le travail du sculpteur.⁴⁷

"M. Marquet, maire de Bordeaux vient de m'informer que vous acceptiez de sculpter le grand bas-relief de façade de la nouvelle Bourse du Travail, je vous remercie d'avoir cédé aux instances de M. le maire.

M. Marquet m'a demandé de vous expliquer les raisons de la forme arrondie de ce bas-relief. Je le désire tel pour accompagner la forme puissante du pilier rond planté au sol qui le soutient par le bas et qui se prolonge au sommet par la hampe du drapeau : ainsi ce panneau lui est accroché comme un bouclier à une colonne pour sortir de la sécheresse géométrique de la façade, pour qu'il soit mieux vu et admiré du trottoir d'en face dans un cours beaucoup trop étroit et sans recul (si vous veniez voir), pour qu'il soit enfin mieux animé et plus varié par les ombres du soleil tournant autour de lui durant la journée car il est exposé plein midi.

Je vous demande de réfléchir à quel point cette courbure, sensible sur un petit plan, est peu gênante pour le sculpteur et disparaît presque dès qu'elle est traduite en grandeur sur le sol et, avant de me demander de diminuer son gonflement pour revenir à la platitude courante, réfléchissez, je vous prie aussi, cher maître, aux aspects charmants des vases grecs et des pots de Versailles sculptés.

⁴⁷ 1 M 123, Archives municipales de Bordeaux, 21 novembre 1935, lettre de J. d'Welles à A. Janniot sculpteur 7 rue de Bagneux à Paris.

La façade est en béton bouchardé avec une dominante de cailloux jaunes et bleus, les parties nobles, encadrements de baies, soubassement en Comblanchien veiné poli. (*ill. n°56)

La pierre prévue dans les devis de maçonnerie est de la pierre de taille de Lavoux à grains, dont je vous adresse un échantillon. Vous saurez me donner votre avis sur ce matériau car il n'est pas encore commandé et il serait temps de le changer si c'était indispensable ; de même, je vous adresse un projet d'appareil : ce plan prévoit des grands blocs d'une hauteur d'assise considérable dans la zone où seront probablement placées vos figures principales. Je vous demande de me donner votre avis également sur cet appareil. L'entrepreneur de maçonnerie dont le travail s'avance désire, en effet, profiter de ses engins pour monter prochainement ces cailloux.

Dès que vous aurez fait une esquisse, je compte sur votre obligeance pour me la communiquer. Je voudrais que, pareil à cette belle figure de votre fontaine dont mon admiration a gardé le souvenir et qui saisit un cheval frémissant au naseau, vous saisissiez ce travail d'enthousiasme pour doter la Ville de Bordeaux de la magnifique page qu'elle attend".

Toutefois la proposition de ce fameux bas-relief n'est pas figée puisque le 20 décembre 1935 J. d'Welles écrit à A. Marquet "il m'est venu à l'idée que la composition serait plus agréable, plus stable, plus classique si elle était pyramidale et si, au-dessous de la Ville de Bordeaux, la figure de la Paix et son auréole de fleurs se conjugueraient avec une figure de l'Abondance auréolée de fruits. Il est vrai que la composition serait moins caractéristique de la manière de ce sculpteur". L'architecte en chef ne paraît donc pas laisser les mains libres à A. Janniot puisqu'il se donne le droit d'intervenir directement sur la manière dont il faut traiter l'œuvre elle-même.

En février 1936, J. d'Welles va jusqu'à affirmer la suprématie de l'architecte par rapport à l'ensemble de l'équipe engagée sur le chantier.⁴⁸ "Quant au panneau supérieur, M. Janniot s'avance un peu trop en pensant que je vais modifier mon parti de façade, la plantation verticale et l'ascension des motifs jusqu'au drapeau. M. Marquet m'a parlé à deux reprises du désir du sculpteur d'intervenir dans l'Architecture, mais j'ai maintenu mon point de vue de "chef d'orchestre", d'architecte qui décide avant les exécutants, eussent-ils du génie".

Si J. d'Welles a des idées très précises de ce qu'il attend du sculpteur de la Bourse du Travail, il entend également suivre de près la réalisation des fresques. Dès le 13 juin 1935 il écrit dans ce sens à Jean Dupas dans son style si personnel où la courtoisie n'exclut pas le désir de rester très ferme sur ses demandes :⁴⁹ "Laissez-moi vous féliciter d'abord de votre admirable réussite de *Normandie*. Je suis allé visiter le paquebot et votre moderne *Galerie des Glaces* m'a émerveillé. La composition, le coloris, le parti pris décoratif ont un accent de plénitude et d'unité qui enchante et intéresse de bout en bout. Et puis, j'aime infiniment la grâce des figures de la *Rose des Vents* au-dessus de la porte du fumoir. (*ill. n°57 & 58)

⁴⁸ 1 M 125, Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles à M. le directeur des établissements Boyer, 4 rue du Maréchal Harisse, Paris.

⁴⁹ 1 M 123, Archives municipales de Bordeaux, Lettre de J. d'Welles à J. Dupas, artiste peintre, 19 boulevard du Port Royal, Paris.

Je me suis félicité de vous avoir comme collaborateur pour la Bourse du Travail et je viens vous entretenir de cette collaboration. M. Marquet vous a désigné pour exécuter les fresques de la grande salle de ce monument et les sujets de ces fresques ont été arrêtés par M. Marquet en personne. Je vous serais très reconnaissant de me faire savoir quelle est la matière du fond sur lequel vous demandez que soit appliquée la fresque : cloison béton plein ? cloison brique creuse, et sur ceux-ci quel enduit ? Comment faut-il vous le livrer ? Quelle sera l'épaisseur de la fresque proprement dite ? Quelles sont les précautions particulières à prendre pour la construction ? Enfin, car il faut toujours en revenir là, avant de passer une commande définitive, quelle est la rémunération que vous demandez pour un pareil travail. Car il faut établir, pour la Ville comme pour vous, une convention ferme".

Autre élément assez savoureux, un courrier de J. d'Welles en date du 24 décembre 1935 toujours à propos de la Bourse du Travail et adressé cette fois à Sacha Guitry, cette lettre est tout à fait représentative des méthodes employées par l'architecte municipal qui écrit énormément, qui n'hésite pas à se recommander d'untel ou d'untel, ni à faire jouer son réseau relationnel chaque fois qu'il en sent l'utilité. Voici donc ce qu'il écrit à cette occasion. "C'est peut-être une idée bizarre. . . c'est peut-être une bonne idée, comme elle m'est venue, j'agis comme si elle était bonne et je vous interroge résolument sur Pasteur. Vous l'avez fait revivre magistralement et vous êtes, vous devez être, le français qui connaît le mieux son oeuvre.

Pour la Bourse du Travail que j'élève en ce moment et qui sera illustrée par des sculptures de Janniot et des peintures de Dupas, il me faut une inscription de plusieurs lignes, un texte, une belle pensée, sage, profonde et tranquille sur le travail. . . et il ne faut ni du Jaurès, ni du Staline, ni d'un quelconque tribun, il le faut d'un homme plus utile à l'humanité et au fond plus aimé du peuple. . . Pasteur est ainsi nettement désigné. Pouvez-vous me fournir cette phrase à graver en lettres d'or ? avec référence, car vous seriez bien capable de servir à mon ignorance du Pasteur de Sacha Guitry et je ne peux pas, quel dommage ! vous avoir comme collaborateur sans un ordre de M. Marquet, maire de Bordeaux. Soyez sans méfiance. Excusez-moi. Envoyez-moi ce tuyau. Acceptez mes remerciements, cher maître, pour toutes les fois que vous m'avez diverti et croyez-moi votre très dévoué et très reconnaissant ".

L'histoire ne dit pas si S. Guitry a répondu ou non.

Toujours est-il qu'en janvier 1936,⁵⁰ à la demande du maire, l'architecte en chef adresse un courrier au bibliothécaire de la Ville. "Dans l'œuvre de Pasteur, discours de réception à l'Académie française, discours du Jubilé à la Sorbonne ou tout autre page de ce savant populaire et utile à l'humanité, M. Marquet a l'intention de prendre un texte de trois ou quatre lignes expliquant, glorifiant, justifiant le travail ou la condition du travailleur afin que le texte soit gravé sur un mur de la Bourse du Travail".

La même année J. d'Welles se préoccupe déjà de certains décors intérieurs⁵¹ de ce bâtiment et en particulier de ceux d'une petite salle de réunions

⁵⁰ I M 125, Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles à M. Masson, bibliothécaire de la Ville, place du Chapelet à Bordeaux.

⁵¹ I M 125, Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles à M. Teisseire, club photographique, 30 rue Notre Dame à Bordeaux.

dans laquelle il envisage de présenter "des agrandissements de photographies collés sur toile et marouflés. Ces photographies doivent obligatoirement représenter des scènes de la vie des travailleurs dans la région bordelaise : ouvriers du quai, marins, vigneron, résiniers, constructeurs métallurgistes etc. . . etc. . . se détachant sur des paysages bordelais et girondins caractéristiques". Ce club pourrait proposer une collection de photographies pour que le maire puisse faire son choix.

En octobre 1936, l'architecte en chef présente à A. Marquet qui se montre "fort intéressé" des fascicules de la collection *La France travaille*. Ils envisagent tous deux la réalisation de fresques qui résulteraient d'assemblages et d'agrandissements de photographies tirées de cette documentation ⁵².

Le maire donne son accord en novembre 1936 pour la réalisation de ce décor si original pour l'époque et il intervient directement sur la réalisation. En effet il n'accepte "qu'à la seule condition que ces fresques soient non collées au mur (comme le désirait J. d'Welles) mais encadrées par des bandes métalliques. Ainsi, plus pareilles à des tableaux, elles paraîtront un meuble et non une partie de la construction". "Cette opinion de M. le Maire repose sur le fait que la photographie s'altérera, se fanera et qu'en conséquence elle ne doit pas faire partie d'un mur qui doit durer". ⁵³

En 1937, l'affaire est en bonne voie puisque, le 14 octobre, J. d'Welles demande un devis au directeur du Studio Leoed, 62 rue de l'Abbé de l'Épée à Bordeaux. ⁵⁴ "Les grandes lignes de la décoration photographique de la petite salle de réunion de la Bourse du Travail sont définies par le plan de cette salle et les indications des panneaux à revêtir de photos. (*ill. n°59)

Ces panneaux vous seront livrés dressés au plâtre. Sur ces panneaux, soit directement après préparation à la colle, soit sur contreplaqué mince appliqué sur la paroi, ces dessous étant exécutés à vos frais, par vos soins et sous votre responsabilité, seront collées les fresques photographiques. Celles-ci seront exécutées ou bien sur papier de ton chamois, les blancs étant de ton pierre, ou bien et de préférence, en photo sur métal, dite dorure murale, par application de feuilles de bronze.

Les propositions que vous ferez, donneront des prix pour l'un ou l'autre procédé avec échantillons joints. L'inaltérabilité devra être garantie dix ans pour les photos. Si vous jugez utile, pour renforcer cette garantie de proposer un vernis inaltérable dans votre proposition, la prévision de ce vernis sera incluse.

Les bords des photos seront encadrés par une baguette plate en bronze poli de 2cm de large et 3mm environ d'épaisseur qui fera partie de votre devis. Pour fixer les idées, j'ai établi un avant-projet des panneaux à réaliser. Cet avant-projet prévoit l'utilisation de photos qui proviennent comme le précisent les indications de mes dessins :

-Les unes de la publication *La France travaille*, édition des Horizons de France, 39 rue du Général Foy à Paris, dont le directeur m'a écrit et répété au cours d'une visite qu'il m'a faite à Bordeaux qu'il autoriserait la Ville de Bordeaux à reproduire et à agrandir ces clichés. Il vous appartiendra de vous mettre en relations avec lui pour connaître ces conditions et pour examiner dans quelle mesure les agrandissements prévus des photos prêtées sont possibles. Si d'autres clichés de cette maison

⁵² 1 M 125, Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles à *La France travaille*, Éditions des Horizons de France, 39 rue du Général Foy à Paris. 31 octobre 1936.

⁵³ 1 M 125, Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles du 7 novembre 1936 à Mme Laure Albin-Guillot, 43 boulevard Beauséjour, Paris.

⁵⁴ 1 M 127, Archives municipales de Bordeaux, 14 octobre 1937.

paraissent plus favorables à ces agrandissements, je vous serais fort obligé de bien vouloir me le dire.

-D'autres de la collection de photos d'amateurs, membres du photo club du Sud Ouest (clichés)

-D'autres, de la Section Photo du Port autonome (clichés). Si vous vouliez vous intéresser davantage encore à cette oeuvre, vous pourriez, au lieu d'utiliser les clichés des autres, prendre vous-même tout ou partie des clichés les plus intéressants. Il est évident que votre proposition de prix devrait tenir compte dans ce cas de cette particularité. "

J. d'Welles accepte des suggestions et demande "les conditions de prix pour l'ensemble fini dans les diverses hypothèses, plus l'envoi d'échantillons des papiers et le résultat des renseignements que vous aurez recueillis".

L'affaire a néanmoins traîné en longueur puisque le 31 janvier 1938 l'architecte de la Ville est obligé de relancer le directeur du Studio Leoad à qui il se permet d'indiquer que le maire attend toujours ses propositions "pour la fourniture et la mise en place des agrandissements photographiques".

Le 3 mars 1938, on apprend officiellement que "le maire a confié à M. Pillot (Studio Leoad) la décoration de la fameuse petite salle de réunion de la nouvelle Bourse du Travail. Les murs vont être revêtus d'agrandissements des photographies les plus caractéristiques des diverses activités de la Région".⁵⁵

Parallèlement à ces préoccupations esthétiques, J. d'Welles veille à tous les détails et donne des indications précises sur la construction.⁵⁶ "Les murs extérieurs sont à double paroi : béton à l'extérieur, brique à l'intérieur. J'ai l'intention de profiter de cette disposition pour placer, à une hauteur commode et dans le vide ainsi créé, des petites armoires de coupe-circuits groupées dont la porte vitrée se trouvera à fleur de cloison intérieure et dont le concierge ou le mécanicien attaché à l'établissement possèdera la clef".

En 1936, on a d'autres preuves de l'implication du maire dans la décoration de la Bourse du travail. Le 2 juillet J. d'Welles indique à un de ses correspondants⁵⁷ à propos d'A. Marquet "que c'est lui et lui seul, qui a déjà désigné six peintres et un sculpteur et qui désignerait encore éventuellement d'autres artistes pour exécuter des peintures décoratives à la Bourse du Travail". (*ill. n°60 à 64) Ceci est confirmé par une autre lettre, du 28 août, de l'architecte en chef à F. M. Roganeau. "M. Marquet est très engagé dans les choix. Le ton général des fresques sera le rouge, bien entendu, il ne s'agit ni de réaliser un camaïeu, ni de peindre une sanguine. Des accents noir et or et des clartés au sommet desquelles interviendra le blanc pur, rehausseront le ton général. La dimension maximum des figures sera de 2 mètres. L'étroitesse relative des Foyers et le rapprochement des points de vue interdisent d'augmenter leur taille davantage.

M. Marquet m'a demandé de préciser que les sujets des fresques du groupe Roganeau-Bégaud seraient la vie régionale animée par le vin et le pin, que

⁵⁵ 1 M 129, Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles du 3 mars 1938 à M. Guérin, inspecteur des affaires commerciales du Port autonome, Hôtel de la Bourse, Place Gabriel à Bordeaux.

⁵⁶ 1 M 123, Archives municipales de Bordeaux, Lettre de J. d'Welles à M. Lafourcade électricien, 107 Cours du Médoc, 15 novembre 1935.

⁵⁷ 1 M 125, Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles à M. Cosson, 5 passage Doisy à Paris.

ceux du Foyer Buzon-Labat seraient la grandeur du Port de Bordeaux et la gloire de son architecture".

J. d'Welles émet néanmoins quelques conseils. "Pour éviter de tomber dans une mollesse de lignes ou d'arabesques qui serait en désaccord avec la rigidité de l'architecture de béton, je vous signale l'importance que j'attacherais personnellement à trouver des lignes droites exprimées par des inscriptions en belles lettres capitales de taille et de couleur variées".

Les artistes se montrent assez lents dans leur travail ainsi le 29 septembre 1936 Messieurs Janniot et Dupas reçoivent un courrier de l'architecte municipal leur rappelant que leurs esquisses n'arrivent pas et que "les entrepreneurs hurlent depuis plusieurs mois et ne veulent plus maintenir leurs échafaudages qui attendent inutiles et coûteux".

Le 12 janvier 1938 il est encore question d'un retard d'A Janniot qui est convié fermement à faire diligence car "le public désire apercevoir enfin son oeuvre".

Malgré retards et difficultés, les bordelais impatients se précipitèrent à la Bourse du Travail le 1^{er} mai 1938, jour de son inauguration, ce qui a permis à J. d'Welles de dire que le nouvel édifice était "l'objet d'une curiosité extraordinaire de la part du public qui monte à l'assaut des étages et viole les portes fermées". (*ill. n°65, 66, 67)

4) La Cité universitaire.

En janvier 1934, J. d'Welles achève la Cité universitaire dont il se montre d'ailleurs très fier. Le choix d'un modeste élément décoratif, en l'occurrence des vases, est tout à fait significatif d'une méthode qu'il emploie fréquemment.

En premier, une lecture dans une revue spécialisée ici, le n° 56 de la revue *L'Aluminium*. Un article paraît, sous la plume de M. Bally, ingénieur-conseil de cette publication⁵⁸, il y parle de vases à fleurs en alliage d'aluminium. Jusque là, rien de très original.

Vient ensuite une seconde étape dans laquelle l'architecte municipal indique à son interlocuteur à qui il a affaire. "J'achève, en ce moment-ci, la très importante cité universitaire de la ville de Bordeaux (300 chambres) dont l'inauguration par M. Marquet, maire de Bordeaux et député de la Gironde, en présence du ministre de l'éducation nationale, aura, je crois, un certain retentissement". (*ill. n°68, 69, 70)

Suit alors un exposé très précis de la demande qui est formulée : "Je comptais acheter, pour placer sur les margelles du perron du Foyer, une vingtaine de vases en terre cuite de 0m 20 de diamètre moyen et 0m 20 de haut et pour placer sur le perron d'entrée du restaurant, un très grand vase : diamètre moyen 0m 40, hauteur 0m 60 minimum également en terre cuite". Encore une fois rien de particulier à signaler dans cette démarche.

Par contre la phase finale est très révélatrice de la personnalité de l'architecte municipal qui agit pour la Ville comme il le ferait dans une affaire personnelle. C'est un marchandage déguisé ainsi qu'il le pratique toujours dans sa propre vie et chaque fois que l'occasion se présente. Voici ce qu'il propose. "Si la

⁵⁸ 1 M 121, Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles du 6 janvier 1934 à M. Bally, Revue *L'Aluminium*, 32 boulevard de la Chapelle Paris XVIII^e.

firme qui fabrique les vases auxquels vous faites allusion pouvait vendre à l'Office public d'HBM de la ville de Bordeaux, des vases en alliage d'aluminium au prix des vases d'argile, à titre de publicité et de référence je serais tout disposé à lui en faire l'achat régulier".

Il existe beaucoup d'autres occasions dans lesquelles J. d'Welles agira de la même manière, demandant que Bordeaux, ville ô combien renommée, jouisse de prix préférentiels puisqu'elle assurera la publicité du produit acheté. Les entreprises sont loin d'avoir réagi favorablement à ce type de sollicitation, surtout eu égard à la difficile conjoncture que traverse le pays dans la décennie qui a précédé la 2ème guerre mondiale.

Parallèlement, J. d'Welles veille à ce que les travaux soient exécutés dans le respect de la plus parfaite légalité. Ainsi, le 10 octobre 1933 il informe un ingénieur ⁵⁹ qui voulait travailler pour la ville de Bordeaux que "tous les travaux importants et ne constituant pas des spécialités, sont donnés par voie d'adjudications publiques. Elles sont annoncées dans les journaux du bâtiment dont la liste paraît régulièrement et les entrepreneurs qui désirent concourir, doivent, au vu de cette annonce, demander leur inscription pour cette affaire particulière au Bureau des adjudications et marchés de la Ville de Bordeaux à l'Hôtel de Ville".

5) Le Parc des sports.

A partir de juin 1934, les relations deviennent de plus en plus tendues entre l'architecte en chef et R. Jourde, ce qui pousse le premier à en informer le maire ⁶⁰ et à le prévenir que la situation ne peut plus durer. Les critiques sont multiples et fondées et expliquent que le projet ne peut, en l'état, être retenu.

En premier lieu, la surabondance du béton qui prend "un aspect barbare inacceptable". Ensuite, l'insuffisance de l'étude technique des fondations, de la couverture, de l'évacuation des eaux. Enfin et surtout, le défaut total de justifications des prix avancés. R. Jourde se contentant d'une vague évaluation n'ayant pas du tout le caractère d'un devis exact. Pour finir, apparaissent des omissions importantes de travaux cependant indispensables ou de dépenses inévitables dans cette évaluation. L'architecte municipal demande donc l'appui du maire pour contraindre son confrère à revoir son projet avec plus de rigueur. Autant devant le premier magistrat de la cité J. d'Welles modère ses critiques à l'égard de R. Jourde autant avec les deux autres membres du Comité des architectes-conseils il qualifie ses erreurs de "bourdes " "à ne pas laisser passer".

Les courriers deviennent très secs comme le prouve cette mise au point du 16 octobre 1934. "Le désir de M. le maire et de la population bordelaise de voir achever le Parc des sports très rapidement ne peut malheureusement pas dispenser l'administration municipale de traiter avec des entreprises autrement que par adjudication et sur des bases précises qui écartent dans toute la mesure des prévisions possibles, les aventures, les surprises et les procès". A cette date la fermeté de la municipalité témoigne de son refus de s'engager dans des voies qui ne

⁵⁹ 1 M 119, Archives municipales de Bordeaux, 10 octobre 1933, lettre de J. d'Welles à M. Vezes, ingénieur ECP, 1 bis rue Vaneau, Paris VII.

⁶⁰ 1 M 121, Archives municipales de Bordeaux, 28 juin 1934, lettre de J. d'Welles à A. Marquet.

respecteraient pas scrupuleusement le droit et qui finiraient par ne lui occasionner que des ennuis.

Pourtant la rupture entre les deux architectes a mis du temps à s'effectuer et, une fois de plus, J. d'Welles s'est montré patient et diplomate mais néanmoins vigilant comme en témoigne ce courrier qu'il adresse le 6 mai 1935 à R. Jourde. "En passant sur le chantier vendredi, j'aurais voulu vous féliciter de l'état d'avancement du Parc des sports. Mais une question m'est venue à l'esprit au sujet des constructions qui vont être moulées bientôt en élévation et qu'il faut bien que je vous pose : quelles précautions avez-vous prises pour vérifier ou faire vérifier les calculs du béton armé des tribunes proposées par l'entreprise adjudicataire ? et leur conformité aux circulaires ministérielles et aux obligations de votre cahier des charges ? L'enjeu est si important et la responsabilité si lourde que vous voudrez bien me fournir, pour l'administration, tous apaisements. "Inutile de dire qu'il n'y aura pas de réponse de R. Jourde ce qui ne peut être acceptable ni pour la mairie qui doit garantir la sécurité de ses installations ni par l'architecte en chef qui est le garant de la régularité administrative de toutes les constructions effectuées par la municipalité.

Devant tant de légèreté, J. d'Welles adresse une nouvelle fois à R. Jourde ce qu'il appelle un "rappel à l'ordre", le 24 juillet 1935. Ce dernier a déclaré que la Société France et Colonies avait étudié les divers postes et d'ailleurs des pièces établies par cette entreprise se trouvent dans la chemise du dossier du Parc des Sports. Toutefois, l'architecte en chef remarque "qu'elles ne sont accompagnées d'aucune étude de vous. De votre part, je ne trouve pas la moindre vue d'ensemble, pas le moindre résumé, pas la moindre approbation ou désapprobation du point de vue de l'entreprise, de ses demandes ou de ses prétentions, pas la moindre signature ni de l'entreprise, ni de vous-même, pas le moindre signe d'une responsabilité consentie par qui que ce soit. Si bien que je me trouverais, si je voulais donner une opinion justifiée à l'Administration, dans l'obligation de faire tout un travail de dépouillement de ce dossier de recherche et d'étude qu'il vous appartient de faire et de me présenter et qu'il m'appartiendra d'apprécier. Il n'y a pas un architecte des plans et un architecte des chiffres, il n'y a qu'un seul architecte pour un ouvrage.

Je vous prie donc, car je vous connais seul et non pas l'entreprise, de me faire des propositions claires d'après les propositions de l'entreprise jugées par vous, d'après des mètres et des applications de prix acceptées par vous afin qu'il en ressorte clairement et d'urgence :

1) les crédits nécessaires pour l'achèvement de la première tranche avec les modifications ou additions déjà faites et avec celles qui sont en projet ou que vous proposez,

2) les crédits nécessaires d'après les engagements de l'entreprise et votre vérification pour exécuter la grande tribune".

Deux courriers de J. d'Welles, du 19 et 22 février 1936 expliquent réellement la situation et permettent d'en apprendre davantage sur cette affaire.⁶¹ Dans le second il indique : "pour la construction du Parc des Sports de Bordeaux, stade de 32. 000 places, je viens de prendre la suite d'un architecte qui s'est dégonflé. Cette suite est compliquée de problèmes épineux qui avaient été laissés sans solution

⁶¹ I M 125, Archives municipales de Bordeaux, Lettre de J. d'Welles du 22 février 1936 à M. Raymond de Galard-Terraube, Etablissements "Durenne", 26 rue du Faubourg Poissonnière, Paris X. Lettre du 19 février 1936 à M. l'adjoint au maire délégué pour les Travaux publics, Architecture.

et notamment, on peut dire que le problème de l'évacuation des eaux de la couverture envisagé par des gargouilles crachant sur le public (inadmissible), n'avait pas été résolu bien que la construction du béton fusse avancée".

Dans le premier, il va encore plus loin.

-Il s'exprime d'abord sur le retard. "le retard provenant hélas ! de la présentation des dossiers de M. Jourde : incomplets, affranchis des règles administratives, précipités, imprécis, ils tenaient du dynamisme de leur auteur. Je le lui ai dit amicalement cent fois. Mais il espérait toujours que, semblable à un manager qui, pour rémunérer son capital veut ouvrir son cinéma à une date fixe, la Ville voterait des crédits sur dossiers privés des précisions indispensables afin d'ouvrir le Parc des Sports à date fixe".

-Ensuite il aborde la "valeur des travaux de M. Jourde et du Comité d'architectes-conseils. Simple question : de qui est le projet ? de M. l'ingénieur Dabbeni après concours dont le cahier des charges a été fait, par qui ? par M. Jourde sérieusement assisté du Comité d'architectes-conseils. Il serait dangereux pour M. Jourde de vouloir faire apprécier la valeur de son travail personnel".

-Enfin dans un paragraphe intitulé "sentiments de M. Le président du Comité d'architectes-conseils" il indique : "je regrette que M. Jourde puisse me croire capable d'autres sentiments que l'attachement absolu aux intérêts de la Ville, heureusement conformes à ceux du droit et de la justice ! M. le maire cherchait pour le Parc des Sports un architecte rapide et enthousiaste. C'est moi qui lui ait désigné M. Jourde. M. Jourde m'en a remercié en son temps il n'y a pas dix ans. Mais les épreuves se sont acharnées sur lui et j'ai l'impression qu'il n'a pas pu, comme il en avait l'intention, donner tous les soins voulus à la préparation de cette oeuvre. Ni la juste part qui lui revient dans la conception, ni la part due de ses honoraires qui sera appréciée en définitive par M. le maire, ne lui seront arrachées".

L'architecte en chef reconnaît donc les mérites et le talent de R. Jourde qu'il place d'ailleurs toujours parmi les meilleurs architectes de la Ville, toutefois il sait que le maire engage sa responsabilité et son honnêteté dans les travaux qu'il fait réaliser. J. d'Welles ne peut alors, en aucun cas, accepter des devis fantaisistes, et d'une désinvolture que certains ne se priveraient pas par la suite de reprocher à A. Marquet lui-même.

J. d'Welles a l'habitude de demander à des confrères étrangers des documents sur des réalisations qu'il trouve particulièrement réussies. S'il correspond régulièrement avec l'Italie ce n'est pas sa seule source d'inspiration, puisqu'on trouve certains documents sur la Hollande.⁶² "J'ai lu, écrit-il, dans les journaux techniques que le vélodrome d'Amsterdam était de tous les vélodromes d'Europe, le mieux aménagé et le mieux éclairé. Comme la ville de Bordeaux restaure en ce moment son vélodrome, je vous demande d'avoir l'obligeance de m'adresser tous les documents que vous pourrez me fournir sur cette oeuvre exemplaire de la municipalité de votre ville : plans, coupes, dépenses faites ou à faire, justification des dispositions prises, mode et appareils d'éclairage, puissance électrique installée etc. . . et tous renseignements que vous croirez susceptibles de m'intéresser".

Les archives du Service technique d'architecture permettent de se rendre compte de l'impact des grèves et des mesures du Front populaire sur le

⁶² 1 M 125, Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles à M. l'ingénieur en chef des travaux de la ville d'Amsterdam, Hollande, 4 août 1936.

chantier du Parc des Sports. Le 10 septembre 1936, l'architecte municipal fait état d'un retard lié à la grève qui a duré du 10 juin au 3 août, soit environ deux mois. Il signale d'autre part qu'il "n'est plus possible de faire des journées de 9 heures et de travailler le dimanche matin comme l'admettait l'Inspection du Travail pour certains travaux de coulage de béton qui ne souffraient pas d'interruption". Il ajoute qu'il "existe de plus un ralentissement provoqué par l'absence permanente d'environ 25 à 30 hommes en congés payés".

Malgré toutes les difficultés rencontrées, J. d'Welles est en mesure d'adresser à A. Marquet le 30 octobre 1937 un descriptif de la porte monumentale du Stade municipal sur le boulevard A. Gautier : "L'arceau (*ill. n°71) construit comme un caisson creux en treillis de béton armé est moulé sur deux articulations réunies par un tirant enfoui dans le sol. Il monte à la grande hauteur de 18 mètres au-dessus du sol. Il est placé à l'alignement des façades du Boulevard. Son intrados est allégé et orné par des défoncements, à la manière des voûtes antiques, mais ces caissons seront fermés par des glaces brutes derrière lesquelles seront placées des lampes. Le nettoyage et le changement de celles-ci sera opéré de l'intérieur. L'extrados de l'arceau sera nervuré pour faciliter l'écoulement de l'eau et rompre les différences de couleur des enduits, alléger son aspect.

Le plan indique, sans qu'il soit besoin d'explications, la disposition des guichets et tourniquets et de leurs vestibules voûtés, des gazons qui s'aperçoivent dans l'encadrement de leurs arceaux, des murs latéraux de clôture répétant les arcades du Stade et celles des murs analogues à l'entrée de la tribune d'honneur, l'éclairage par projecteurs sur pylônes de la vaste place, la disposition des vases décoratifs placés dans l'alignement des bornes de granit réemployées".

En octobre 1937, les travaux sont suffisamment avancés pour que J. d'Welles puisse penser aux décors. Il va s'adresser à R. Buthaud et une fois encore il va demander à l'artiste de suivre ses propositions.⁶³

La nouvelle entrée du Parc des Sports se situe à la rencontre de la rue Auguin et du boulevard. "Les travaux de dégagement du terrain ont été commencés hier. (. . .) La porte s'ouvre à l'intérieur du stade sur un terre-plein dallé, à forme d'entonnoir, limité à droite et à gauche par deux murs bas. L'ossature de ces murs reproduit les arcades qui sont l'élément de construction fondamental du stade, avec leur proportion un peu large. Du côté droit, en entrant, ces trois arcades sont pleines, du côté gauche, elles sont vides mais occupées par la grille qui se prolongera tout le long du mur de clôture de la rue Auguin.

C'est au centre de chacune de ces six arcades et à l'extrémité d'un gazon découpé en redents que doivent prendre place les vases décoratifs dont M. le maire a l'intention de vous passer commande. Trois d'entre eux sont adossés et les trois autres sont visibles de tous les côtés.

Je n'ai fait aucun croquis qui puisse vous indiquer le volume qu'ils doivent présenter. Je vous laisse donc libre d'étudier vous-même et de me présenter quelques esquisses de divers partis à petite échelle : vases tournés, stèles, pyramides, bornes etc. . . L'espace qui sépare les deux groupes est trop grand pour pouvoir songer à les utiliser comme porte-lumières. Ils pourraient à la rigueur recevoir des fleurs. Je pense plutôt qu'ils devraient se suffire à eux-mêmes pour satisfaire le besoin d'un certain faste décoratif. (*ill. n°72 & 73)

⁶³ I M 127, Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles du 2 octobre 1937 à R. Buthaud, professeur à l'École des Beaux-Arts, 34 rue Cantemerle à Bordeaux.

Personnellement, je les vois monochromes et traités pour être vus de loin. . . leur sujet : la force, l'adresse, l'agilité, l'endurance, la grâce, l'esprit d'équipe etc. . . et si vous faites des figures. la flamme, le laurier, les agrès olympiques si vous faites des objets". J. d'Welles se contente de laisser ces indications à R. Buthaud tout en précisant qu'il faut laisser le projet mûrir avant d'en rediscuter.

Le 3 janvier 1938, l'architecte de la Ville avertit le maire que le nombre des vases décoratifs à placer à l'entrée du Stade a été ramené de 6 à 4 mais leur dimension a été augmentée. Le prix global a donc été abaissé passant de 96. 000 à 85. 000 francs.

Toutefois, ces fameux vases posent un problème, il vient d'être question d'une commande de J. d'Welles directement à R. Buthaud et on en a une trace écrite puisque le courrier en question existe aux archives municipales de Bordeaux. Or R. Buthaud a donné une version quelque peu différente dans les entretiens qu'il a accordés à J. Sargos.⁶⁴

Quand A. Marquet a envisagé les décors de la Bourse du Travail il a choisi plusieurs artistes bordelais amis de R. Buthaud qui s'est étonné de ne pas figurer parmi eux, et a confié sa surprise au maire qui lui a répondu : "vous savez que j'ai fait un stade, je voudrais que vous me fassiez quelque chose. Cherchez, je vous donne carte blanche. " Ce n'était pas tout à fait la version de l'architecte en chef qui, au contraire, lui avait fixé un cadre de recherche et non un espace de liberté totale. R. Buthaud poursuit : "J'ai donc cherché ce que je pourrais faire. En céramique, j'ai pensé à des carreaux, mais des carreaux, c'était vraiment trop peu de choses. Je n'étais pas sculpteur. Alors j'ai eu l'idée de réaliser des mosaïques à la romaine. J'ai montré au maire plusieurs esquisses de grands vases représentant des athlètes et dont les formes très simples rappelaient celles que j'employais en céramique. Le maire a choisi une forme définitive entre plusieurs variantes et j'ai commencé à travailler. N'étant pas mosaïste, j'ai été chercher un italien qui s'appelait Foscatto, un garçon qui faisait des salles de bains, des cages d'escalier. Il a un peu tiqué puis m'a mis en rapport avec son contremaître avec lequel je me suis très bien entendu. Nous avons exécuté un morceau et je lui ai expliqué ce que je voulais. D'abord, ils se servaient de carreaux de grès de 2x2 mais ils s'en servaient tels quels, ils ne les taillaient que s'ils arrivaient en bord de cloison. Je leur ai dit de couper tous les carreaux en quatre morceaux de 1x1. Même si c'était mal coupé, ça ne faisait rien, je préférais ça. Je leur ai montré des mosaïques romaines où les carreaux de marbre étaient toujours coupés à peu près et où les joints se voyaient. Ce n'était pas grave que les joints se voient. Enfin le contremaître a très bien compris. Il est revenu me voir par la suite et m'a dit que je lui avais montré ce qu'était la mosaïque !

Puis l'on est passé à l'exécution. Il y avait quatre grands vases de près de trois mètres de haut représentant chacun trois personnages. L'ensemble avec le socle doit mesurer dans les 3,50 mètres ou 4 mètres. Le bâti a été posé par un entrepreneur qui s'appelait Garibaldi (un parent du grand Garibaldi). Les mosaïques ont été collées dessus avec du ciment frais. Je m'en occupais peu, c'était un travail très important. Quand l'ouvrage a été fini j'ai demandé un rendez-vous au maire et nous avons été sur place. Je me rappelle qu'il a été un peu syncopé quand il a vu ça, il ne s'attendait pas à ce que ce soit si bien. Il m'a dit : c'est digne de mon Stade. Car ce Stade, c'était son chef d'œuvre".

⁶⁴ René Buthaud, Entretiens avec J. Sargos, présenté par J. du Pasquier. Lexique établi par J. du Pasquier et Valérie de Raignac. L'horizon chimérique, 7 rue Leyteire, Bordeaux, 1987.

Dans le récit de R. Butnaud il n'est pas une seule fois question de J. d'Welles, y a-t-il eu rivalité entre les deux hommes, simple opposition, oubli d'un homme très âgé ?

A. Marquet fait incontestablement confiance à J. d'Welles qui a manifesté, comme à son habitude, un grand sérieux sur ce chantier. Toutefois il s'intéresse de près aux moindres détails, intervenant par exemple sur le choix des marbres. Aucun des échantillons présentés par la maison Doat à Toulouse "ne répond exactement aux désirs de M. Marquet" confie l'architecte en chef, le maire demande alors "d'étudier les possibilités d'exécuter des plaques en bronze" et se réserve seul le droit de faire un choix définitif en fonction des prix de revient qui lui seront soumis.
65

Si la construction du Parc des Sports a déclenché un conflit entre l'architecte en chef et R. Jourde, elle a aussi entraîné d'importants travaux de voirie exécutés par l'administration municipale et qui ont quelque peu modifié l'aspect du quartier.⁶⁶

J. d'Welles les présente lui-même à la Presse en août 1935.

-La Ville a canalisé le Peugue pour assainir le quartier entre la rue Saignat et le boulevard Antoine Gautier.

-Elle remblaie le vaste quadrilatère marécageux dans lequel serpentait ce ruisseau entre l'enceinte du Parc des Sports et cette rue Léo Saignat.

-Elle a mis cette dernière rue (qui livre passage à une circulation très active) en relation directe avec le boulevard et le quartier Ornano par la nouvelle rue Auguin prolongée. Celle-ci dessert les tribunes Est du parc des Sports et met en valeur les terrains assainis qu'elle borde, d'autant mieux qu'elle se branche aussi sur la rue Mestrezat prolongée, donnant ainsi par la rue de Lauradey un nouveau dégagement à la Place Campeyrat.

Quoiqu'il en soit, et malgré le retard pris par les travaux, l'inauguration du Stade eut lieu le 12 juin 1938. L'audace de certaines lignes revenait à R. Jourde, les prouesses techniques à l'ingénieur Dabbeni dont le nom figure "sur le bronze d'une plaque commémorative à la nouvelle entrée du monument" et la majesté de l'ensemble à J. d'Welles. Ce jour-là, le monde, par l'intermédiaire des footballeurs eut les yeux tournés vers Bordeaux et l'architecte en chef de la ville fut immédiatement assailli de demandes de renseignements de toutes sortes sur cet édifice si réussi.

⁶⁵ I M 129, Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles à M. B. Doat, 64 allées J. Jaurès à Toulouse.

⁶⁶ I M 123, Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles à M. Rabi, rédacteur à *La petite Gironde*, rue de Cheverus à Bordeaux, 17 août 1935.

6) La galerie des Beaux-Arts.

Ce bâtiment va témoigner de l'engagement personnel du maire qui ne va pas hésiter à se pencher de très près sur le projet de l'architecte Gervais ce qui a pour conséquence un courrier du 28 décembre 1934 de J. d'Welles à Expert. "J'ai vu le maire, il a été horrifié de la proposition de Gervais. . . mais il a voulu, avec son ami Cayrel, se livrer à des recherches d'esquisses personnelles à son tour et notamment essayer de faire régner au centre les architectures des côtés et même la corniche supérieure mais sans prolonger les toitures. J'ai cru que j'allais tourner en bourrique devant tant de propositions. Dis-moi sur un calque ton sentiment -et vite- le maire veut, avec raison, une façade en pierre et non pas en placage". La confrontation entre professionnels et amateurs n'apparaît pas des plus aisées.

Le 14 janvier 1936 J. d'Welles adresse une lettre à l'architecte Gervais l'informant que le maire souhaite qu'il pousse à partir de cette date, l'étude de la Galerie municipale d'exposition. "Il désire formellement que la façade soit bâtie en pierre de taille et entre un grand nombre de croquis qui lui ont été présentés, il a préféré les deux esquisses suivantes. L'une est de style Louis XVI bordelais, l'autre prévoit l'utilisation éventuelle de 8 statues d'environ 2m,50 de haut provenant de la démolition du Trocadéro. M. le maire fixera son choix d'après les commodités du plan et de sa variante, comme aussi d'après les facilités que la Ville trouvera auprès de l'administration des Beaux-Arts pour obtenir les statues. Le projet que je vous demande devra serrer l'exécution de très près".

Le 12 février M. Gervais sera à nouveau informé par J. d'Welles "que M. Marquet a décidé qu'une nouvelle disposition serait adoptée pour la façade, ayant renoncé, en effet, à employer des statues du Trocadéro. La nouvelle façade sera choisie par M. Marquet et composée par M. Expert".

Tout étant décidé, le maire, dès le 30 octobre 1936, désire très vivement voir commencer les travaux et "manifeste son impatience".

Une fois encore son implication dans un projet architectural est clairement établie, les professionnels proposent mais il se laisse seul le droit de choisir ce qu'il désire, voire même d'imposer ce qu'il envisage comme étant le meilleur pour la Ville.

Et il faut reconnaître que des architectes comme M. Gervais doivent se montrer bien patients devant une telle attitude dans la mesure où le rôle qui leur est accordé apparaît vraiment très faible et sans réel intérêt. S'ils restent malgré tout fidèles à la municipalité, c'est sans aucun doute parce qu'ils sont flattés de travailler pour un maire connu en France et de participer à la rénovation de Bordeaux qui est, à cette date, une ville dont on parle beaucoup dans la presse nationale.

Le pauvre Gervais a d'ailleurs beaucoup souffert sur ce chantier dans la mesure où il a dû plusieurs fois revoir sa copie, puisque J. d'Welles ne l'a pas ménagé. Ainsi, en décembre 1937, il lui reproche "d'avoir suspendu la guirlande le son entablement sans se préoccuper d'en axer les points de suspension sur les modillons". Il propose donc une autre solution après avoir demandé l'avis d'Expert. Son principe en est "acceptable mais les rubans sont de trop sur le bandeau qui surmonte la frise et la sculpture de la guirlande doit donner une impression plus libre et moins compacte". Pour réaliser ce travail M. Gervais va confier la guirlande et le cartouche à A. Binquet et les médaillons à Ch. L. Malric (sculpteur ornementiste sur façades comme le présente J. d'Welles) deux artistes bordelais. L'architecte de la Ville s'inquiète néanmoins et "espère que le sculpteur vaincra la difficulté de la

guirlande qui passe derrière la chèvre", ce qui prouve un extrême souci du détail chez ce dernier. (*ill. n°74, 75, 76)

7) Les projets.

-L'Institut Pasteur.

Parmi les constructions envisagées par la municipalité il y a celle d'un Institut Pasteur. Dès le 10 juin 1929, le directeur de cet Institut avait demandé à l'administration municipale de faire étudier un projet d'édification d'un nouveau bâtiment pour loger le dit Institut. Il ne fut pas retenu pour l'emprunt de 1930.

En décembre 1932, le docteur Ginestous, adjoint au maire délégué à l'Hygiène a transmis à J. d'Welles un rapport très circonstancié et accompagné de croquis du Docteur Dubreuil directeur de l'Institut Pasteur. Il envisageait la réorganisation totale de cet établissement sur les terrains appartenant à la Ville et sis aux n°73 et 83 de la rue Saint Genès. Il demandait à l'architecte en chef d'étudier les possibilités de réaliser un pareil programme et éventuellement de lui soumettre le plan de cette nouvelle construction.

La première idée de l'administration municipale et du directeur de cet établissement a été tout naturellement de le bâtir sur ses propres jardins et sur les terrains voisins acquis par la Ville à cet effet dans un lieu déjà connu et achalandé.

Le 8 février 1933, J. d'Welles, après avoir fait relever le terrain et visiter l'Institut et les lieux avec le Docteur Dubreuil a adressé à l'adjoint au maire délégué à l'hygiène publique un projet sommaire d'utilisation de ces terrains et un plan plus détaillé du nouveau bâtiment demandé placé au centre du jardin et distribué selon le programme du directeur et conçu spécialement pour sa destination. Ce projet était accompagné d'un rapport et d'une estimation de la dépense, montants honoraires et imprévus non compris à 765. 000 francs à diminuer de 300 000 francs si le n°83 était vendu par la Ville à ce prix pour diminuer le décaissement de fonds. D'après ce projet, et selon les propositions du directeur, tous les services scientifiques ou médicaux étaient transférés de l'hôtel particulier du n°83 déclaré à juste raison inadaptable dans le nouveau bâtiment.

Après examen de ce projet par le Conseil d'administration de la Ville de Bordeaux et par lettre au docteur Ginestous A. Marquet décidait le 17 février 1933 d'ajourner cette construction. Le maire faisait alors savoir que cet Institut devait être une oeuvre municipale dont le modernisme devait se manifester, il a donc envisagé, et il l'a écrit au docteur Ginestous le 20 février, de le placer sur une partie de l'ancien abattoir après sa démolition.

La réalisation des immeubles de la Fondation Faget fournissant enfin des fonds disponibles, le maire a demandé par lettre du 6 novembre 1935 d'envisager cette fameuse construction sur le terrain de la rue Pagès. L'architecte en chef a aussitôt étudié les possibilités de cette construction avec le docteur Dubreuil qui se montra fort satisfait. L'architecte Perrier fut alors chargé de développer des avant-projets que le comité des architectes -conseils devait étudier. Avec le concours du professeur Dubreuil et la collaboration du CAC ⁶⁷, ces projets ont été mis au point définitivement le 22 avril 1937 par l'architecte Perrier. J. d'Welles a aussitôt signalé que l'orientation, les accès et la forme du terrain étant différents on ne pouvait donc ni se servir du projet de la rue Saint Genès, ni de celui de la rue Pagès, il allait donc falloir démarrer sur d'autres bases.

⁶⁷ CAC : Comité des architectes-conseils.

Cette affaire est particulièrement intéressante car elle fait partie, avec la Faculté des Sciences, de ces constructions qui devaient voir le jour très vite (on s'extasiait déjà sur leur aspect) et qui finalement ne sont jamais sorties des cartons.

-La faculté des Sciences.

C'est le 13 avril 1938 que J. d'Welles écrit à son ami R. Expert pour lui indiquer qu'il accepte "le principe de collaborer avec lui à la construction de la Faculté des Sciences. (*ill. n°77) Dès lors il va profiter de toutes les occasions pour prendre une foule de renseignements sur d'autres chantiers en France de manière à pouvoir tirer profit de l'expérience des autres. Ainsi se rend-t-il à Paris où il visite le magnifique chantier de la Faculté de médecine sur lequel travaille son confrère Madeline et le 3 novembre 1938 il lui adresse un courrier lui indiquant son association avec Expert à la nouvelle Faculté des Sciences et son besoin de précisions très techniques. "Le moment va peut-être arriver où nous allons couler le premier m³ des fondations. . . Aussi faut-il dès à présent étudier le gros oeuvre au-dessus et fixer nos principes de construction de l'élévation.

Je n'ai aucun respect humain à vous demander de me faire profiter des conclusions (qu'il appelle familièrement des tuyaux) auxquelles vous êtes arrivés dans l'étude de ces problèmes et je compte sur votre obligeance et votre camaraderie pour me les faire connaître au moyen d'un rapport succinct (. . .) Les problèmes qui m'intéressent le plus sont les suivants :

-Comment obtenez-vous l'étanchéité des caves situées dans la nappe d'eau (s'il y en a) ?

-Comment construisez-vous le mur courant de façade pour qu'il ait un bel aspect, qu'il soit isotherme et ne présente aucun désordre etc. . . etc. . .

-Comment construisez-vous les planchers courants pour qu'ils puissent être rapidement utilisés pendant le temps de la construction, qu'ils soient insonores, qu'ils puissent receler sans danger des tuyauteries, présenter une face inférieure permettant de réaliser des plafonds parfaitement unis etc. . . etc. . .

-les Feeders des canalisations passant horizontalement en sous-sol, verticalement dans des courettes, horizontalement dans les entresols des couloirs, où passent leurs ramifications dans les différentes pièces ? "

Si J. d'Welles joue le jeu en prenant un maximum d'informations auprès de ses confrères, il semble toutefois inquiet dès le départ sur la réalisation concrète de ce fameux édifice comme le prouve certaines réflexions qu'il fait à ce sujet à R. Expert. Le 27 janvier 1939, il l'interroge : "as-tu une idée personnelle sur les chances que possède la Faculté des Sciences de passer à travers le crible des décrets-lois ? et de sortir un jour ? Le 18 juillet de la même année il le questionne à nouveau avec toute sa lucidité d'ancien combattant : "et la Faculté, y as-tu pensé ? As-tu des tuyaux ? Ne crois -tu pas qu'elle pourra repartir si l'Europe passe l'été au calme ? "

*-La salle des fêtes. (*ill. n°78, 79)*

Le 20 mars 1939, l'architecte en chef évoque la mise à l'étude par la Ville de Bordeaux de la construction d'une salle des fêtes. Comme à son habitude il va demander des renseignements à ceux qui ont déjà l'expérience de telles réalisations. A Nantes c'est M. Robida, architecte DPLG ⁶⁸ qui a dirigé avec M. Bourcy les travaux du marché et de la salle d'exposition de cette ville. J. d'Welles

⁶⁸ 12 passage Saint Yves à Nantes.

désire connaître" le prix de revient de ce bâtiment, voirie non comprise mais toutes dépenses d'installation, d'équipement et de mobilier incluses. "

-L'Institut des Hautes études ibériques.

Le 12 mai 1938, J. d'Welles fait part au recteur de l'Académie de Bordeaux de l'état de ce projet. L'architecte envisage d'utiliser le "terrain Frugès" c'est à dire le terrain de l'ancienne raffinerie Frugès situé à l'angle du quai Sainte Croix et de la rue Peyronnet.

Sur le plan de l'allure générale voici ce qu'il indique. "Je propose de construire l'Institut en s'inspirant de l'architecture espagnole et en interprétant d'une manière moderne certains de ses motifs les plus séduisants : patio et jardinet, revêtement d'azulejos, campanile, pignons et demi pignons découpés, couronnements de piliers par boules ou en pinacles, grilles de fer forgé saillants au-devant des croisés, écussons sculptés et colorés de France, de Portugal et d'Espagne etc. . . "

A cette date, il a déjà une vision d'avenir du quartier et diverses idées pour son aménagement. "Ce terrain m'a paru particulièrement convenable en raison de la transformation prochaine du quartier Sainte Croix. Par la disparition de l'Abattoir en effet, la construction de la Faculté des Sciences, le groupement des Écoles pratiques de garçons, de l'École de Santé navale, de l'École des Beaux-Arts, ce quartier va prendre un caractère nouveau et en quelque sorte universitaire. De plus, la construction de l'Institut sur cet emplacement permettrait de l'environner d'un jardin espagnol, de dégager l'abside de Sainte Croix, de mettre en valeur sa ravissante fontaine, d'élever les loges de sculpture réclamées par l'École des Beaux-Arts et de conserver un vaste espace de jardins en bordure du quai de la Garonne".

-Les projets hospitaliers.

A partir de septembre 1938 J. d'Welles commence à se documenter très sérieusement sur les derniers hôpitaux modernes construits en France et à l'étranger. C'est dans ce but qu'il envoie toute une série de courriers aux architectes de la Ville et des Hôpitaux des villes suivantes, Colmar (Haut Rhin), Moulin (Allier), Vienne (Isère), Tony Garnier son célèbre confrère lyonnais. Il indique qu'une commission présidée par M. Marquet est déléguée par les Hospices de la Ville de Bordeaux pour visiter les hôpitaux de ces villes. Il désire qu'on lui fournisse toutes sortes de renseignements sur les constructions, l'architecture, l'équipement, leur ameublement etc. . . Quand la délégation admire plus particulièrement une réalisation comme ce fut le cas à Lille et à Paris pour la Fondation Foch, il réclame des plans, des coupes et des élévations des différents bâtiments.⁶⁹

A l'étranger, c'est le centre hospitalier de Birmingham en Angleterre qui a séduit l'architecte en chef qui le qualifie de magnifique et félicite ses auteurs⁷⁰ comme l'a déjà fait A. Marquet sur place. Il s'émerveille également de la modernité du nouvel hôpital Wilhelmine d'Amsterdam en particulier du pavillon de chirurgie et de celui du service clinique du Docteur Hulschoff son auteur. Bien entendu, selon son habitude, il réclame renseignements, coupes et plans.

⁶⁹ Pour Lille il s'agit de M. Ferdinand Deregnacourt, architecte DPLG, 312 rue de Solferino dans cette ville et pour la Fondation Foch à Paris il s'agit de M. Fouquet, simple architecte, 15 rue Boileau à Paris.

⁷⁰ I M 129, Archives municipales de Bordeaux, 16 septembre 1938, lettre de J. d'Welles à Messieurs Lanchester et Lodge F. F. R. I. B. A architectes à Birmingham.

Les grands travaux bordelais sont connus au niveau national, le président de la République lui-même a l'occasion de les admirer au cours de sa visite du 15 juin 1934 dans la capitale girondine. J. d'Welles, de son côté, fait tout ce qui est en son pouvoir pour présenter son travail au plus grand nombre de gens possible et, pour être sûr que les éventuels articles paraissent, il contacte lui-même la presse. Ainsi, le 15 juin 1934 il écrit dans ce sens à M. Sorbets, rédacteur en chef bien connu de *L'Illustration*.⁷¹ "Je pense que, vers la fin de septembre, les piscines, que j'estime grandioses et que nous aurons terminées à ce moment, pourront fournir le sujet d'un article sur les travaux de la ville de Bordeaux". "Les charmants bains-douches de M. Vardaguer"⁷² auront à occuper une place de choix dans cette nomenclature qui pourra comprendre des écoles, mon Préventorium du Moulleau, la Terrasse du Jardin Public, le bâtiment des services centraux de la Régie, l'usine d'incinération etc. . . etc. . . "

En septembre 1935 A. Marquet demande à J. d'Welles de lui remettre un état récapitulatif des travaux prévus à l'emprunt de 1930⁷³. "Cet état permet de se rendre compte du degré de réalisation de chacun d'eux, de l'écart entre les devis des constructions et les dépenses de construction soit que celles-ci aient été réglées et arrêtées, soit que leur règlement soit en cours. Ce document permet de prendre connaissance aussi des travaux restant à entreprendre dans le cadre ou à projeter dans l'esprit du programme de l'emprunt de 1930". Deux éléments essentiels semblent à retenir.

-En premier lieu, la construction de petits logements est toujours aussi nécessaire d'après les résultats du dernier recensement de Bordeaux consignés à la statistique générale de la France, 70. 000 habitants de la Ville sont logés dans des conditions d'hygiène inférieure ou très inférieure à la normale. Mais à tout logement sain nouveau édifié par l'initiative des pouvoirs publics, devrait correspondre la destruction d'un logement taudis.

-En second lieu l'architecte en chef conclut sur la nécessité d'entamer l'étude de grands travaux ce qui laisse à penser que l'on commence, à cette date, à entrevoir les projets d'un véritable urbanisme bordelais.

Toutefois, à la fin du mois d'août 1939, la population bordelaise ne pense plus à se faire construire des maisons ni aux grands édifices réalisés ou projetés par la municipalité. Son souci majeur est la construction de tranchées qu'elle doit effectuer par ses propres moyens dans les jardins particuliers. En effet, les journaux locaux ont fait paraître une note du maire à ce sujet dans le but d'installer des "abris contre les bombardements explosifs ou incendiaires et contre les gaz non vésicants dès que la distribution de masques à la population sera amorcée". J. d'Welles a eu connaissance de nombreux commentaires à ce sujet car les dimensions fournies par la presse (notice provisoire du ministère de la défense du 24 décembre 1938) conviennent à des tranchées déjà perfectionnées. Aussi propose-t-il "d'aller au plus simple et au plus pressé quitte à apporter des perfectionnements plus tard". Il fournit donc aux services municipaux tout un ensemble de considérations à faire

⁷¹ *L'Illustration*, 13 rue Saint Georges, Paris.

⁷² M. Vardaguer est l'architecte des Bains-douches de la rue de Son-Tay.

⁷³ Cf Annexe 13. p.263

connaître à la population au plus vite. L'architecte en chef se met au service de la Ville et avec son habituel sens de l'organisation, déclare :

"1) Plus une tranchée est étroite et profonde, plus la protection est efficace :

*soit qu'elle soit découverte parce que l'orifice par où pénètre le danger (éclat d'obus, flammèches, gaz, ou fumée. . .) est plus étroit.

*soit qu'elle soit couverte parce que la portée de la couverture est plus faible et que celle-ci peut être solide avec moins de matériaux.

Dans une tranchée étroite de 0,90m par exemple, les personnes abritées seront au nombre de cinq par mètre de longueur.

2) Une tranchée doit être creusée avec des parois presque verticales toutes les fois que la consistance du terrain le permet, ces parois restent nues.

Quand le terrain est moins consistant, le creusement se fait en plantant des palplanches de blindage au fur et à mesure de l'approfondissement et en les tenant par des madriers ; ceux-ci sont contrebutés et coincés d'une paroi à l'autre par des étais obliques (et non horizontaux) placés en quinconces et pour permettre la circulation dans la tranchée. Une pareille tranchée tient beaucoup moins de place dans un jardin et les déblais qu'elle procure sont aussi moins encombrants.

3) Il y a un gros intérêt à couvrir la tranchée par des madriers, eux-mêmes recouverts de la terre de déblais. Cette couverture sert de pare-éclats. . . elle évite de transformer la tranchée en réservoir d'eau et protège les parois contre le ruissellement qui les effriterait.

4) Le fond de la tranchée doit être en pente, comporter un fossé d'écoulement latéral et un puisard, d'où l'eau peut être écopée, pompée ou envoyée dans une nappe perméable.

5) Les tranchées doivent être aussi éloignées que possible de l'immeuble ou du mur les plus voisins, en tenant compte des possibilités d'écroulement de ceux-ci et de la résistance du toit de la tranchée".

C'est dans ce climat que Bordeaux va aborder les heures sombres de son histoire ; une fois encore A. Marquet fera tout pour donner de sa Ville une image positive malgré les énormes difficultés rencontrées dès 1939.

CHAPITRE 7

BORDEAUX : UNE VILLE DONT ON PARLE.

I) LA FOIRE COLONIALE ET INTERNATIONALE DE BORDEAUX.

II) LES REVUES.

- 1) Les revues d'architecture.
- 2) Les grandes revues françaises et la presse en général.

III) LE IER CONGRÈS D'URBANISME À BORDEAUX, JUIN 1934.

IV) LES EXPOSITIONS.

- 1) Les expositions à faible retentissement.
- 2) Les grandes expositions internationales.
 - a) *L'exposition internationale de Paris en 1937.*
 - b) *L'exposition universelle et internationale de New York en 1939.*
 - c) *projet d'une exposition coloniale universelle à Bordeaux.*

CONCLUSION DE LA 2ÈME PARTIE.

ANNEXES 14-15-16-17-18.

CHAPITRE 7

BORDEAUX : UNE VILLE DONT ON PARLE.

Il est incontestable que l'on a beaucoup évoqué Bordeaux tant en France qu'à l'étranger dans la décennie qui a précédé la deuxième guerre mondiale. "Avec un trafic maritime total de 4. 054. 000 tonnes de marchandises le port s'est classé en 1932 au 4^o rang des ports maritimes français à la suite de Marseille, Rouen et Dunkerque et son tonnage a représenté 9,2 % du tonnage total manutentionné dans l'ensemble de tous les ports maritimes français". ¹ C'est la ville qui travaille en pleine crise, on y construit des bâtiments originaux pour l'époque, les projets de tous ordres se multiplient, A. Marquet s'est créé une réputation de maire actif et prompt à vouloir résoudre les problèmes de ses administrés. De surcroît la cité présente des particularités, elle dispose d'un splendide patrimoine architectural hérité du XVIII^{ème} siècle mais néanmoins elle n'est pas pour autant véritablement figée. Elle croit au succès de son ouverture sur l'empire colonial et sur les États-Unis, enfin elle réfléchit beaucoup aux transformations qui touchent la construction et la décoration en même temps qu'elle s'interroge sur les effets d'un éventuel retour au régionalisme. La Ville aime accueillir des manifestations qui la feront connaître en dehors des limites de la cité, dans cet esprit le congrès d'urbanisme organisé par la revue *Urbanisme*, avec le concours de la Société française des urbanistes et de l'Union des villes et communes de France se tient à Bordeaux du 1^{er} au 5 juin 1934. C'est alors pour J. d'Welles l'occasion de montrer aux congressistes venus de divers horizons les récentes réalisations de la municipalité.

La Foire internationale et coloniale est également une occasion de présenter l'activité portuaire et les créations locales. J. d'Welles est en relation avec un grand nombre de revues qui vont publier toutes sortes d'articles sur ses réalisations et son travail. En dernier lieu, pendant cette période Bordeaux va participer à plusieurs grandes expositions dont la plus prestigieuse sera la grande exposition internationale de 1937 à Paris.

D) LA FOIRE COLONIALE ET INTERNATIONALE DE BORDEAUX.

"Née en 1916 en pleine guerre, la Foire de Bordeaux fut un magnifique acte de foi. A une heure tragique où certains se laissaient aller au découragement elle s'éleva pour affirmer sa confiance dans les destinées du pays, pour rallier les énergies et les volontés des producteurs désemparés". ²

Dès le début des années 30 cette manifestation très attendue à Bordeaux et dans toute la région est une occasion de montrer la confiance dans l'avenir de la Ville, dans la municipalité, dans les entreprises locales et dans le génie inventif du monde

¹ *Sud Ouest économique* n°237, août 1933, p. 676, article de C. Guérin.

² *Sud Ouest économique* n° 222, mars et mai 1932.

artistique. Le président du comité de la foire, M. Louis Gonfreville, signale lors de l'inauguration de la Foire de 1931 "les difficultés d'une période exceptionnelle". mais il ajoute "luttons contre le pessimisme, ayons confiance dans les destinées de la France, travaillons et nous sortirons victorieux des épreuves de l'heure présente".

En 1932 "en pleine crise, la Foire vient apporter au monde de affaires mieux qu'une espérance". A Marquet tient énormément à cet événement qui est pour lui une occasion d'exposer les réalisations municipales au public, tout ce qui touche la construction est présent à la Foire, matériaux nouveaux, styles différents, innovations de toutes sortes. La Foire a même son architecte : ainsi en 1932 comme en 1931 ce fut Raoul Perrier, il réalisa les plans de la porte monumentale qualifiée de "svelte, élégante et d'une architecture bien moderne" et ceux de la plupart des bâtiments. (*ill. n°80) Jusqu'en 1939 le maire a tout fait pour encourager cette manifestation et y attirer un maximum de personnes.

Il faut également noter que ces Foires sont considérées comme des "solennités régionalistes"³, elles ont pour vocation de fournir des précisions économiques et de faire ressortir, entre autres, l'importance de la production industrielle. Comme la construction est une des priorités de la municipalité Marquet il est donc tout à fait normal qu'il en soit beaucoup question à Bordeaux. (*ill. n°81)

A cette intention, dans plusieurs pavillons d'exposition, architectes et artisans étalent sous les yeux des visiteurs plans et croquis, à tel point que l'on commence à craindre qu'il soit de plus en plus difficile de choisir. Il en est de même pour les matériaux : marbres artificiels, dont on commence à dire qu'ils arrivent à "acquérir la nuance, le poli et presque la transparence des dalles authentiques". On peut faire des remarques identiques au ciment qui s'impose partout "fondation, pierre lisse ou rugueuse, terrasse, marquise, balcon, balustre, colonne, feston, voire bouquetier ou potiche."⁴

La Foire est aussi l'occasion de présenter au public des maquettes fort utiles pour imaginer concrètement certaines réalisations à venir. Ainsi, en 1931 l'aéronautique est la principale attraction de la XVème foire de Bordeaux.⁵ Les visiteurs trouvent dans le stand de l'aéroclub les plans et maquettes du futur Port Aérien exposés par la Chambre de commerce et par la Société des grands travaux aéronautiques. (ill. n°Un des articles parus sur le sujet traduit tout l'espoir que la Ville fonde sur cette prochaine réalisation.

"Dans la galerie, se trouvait le stand très réussi de la Compagnie générale aéro postale qui, à l'aide de graphiques saisissants et de superbes documents, montrait la progression ininterrompue du fret postal aérien sur notre grande ligne du Maroc, de l'AOF et de l'Amérique du Sud et la portée d'une oeuvre à laquelle est attaché le prestige national et, qui, en dépit des difficultés passagères actuelles est assurée du plus bel avenir.

La société aérienne bordelaise qui voisinait avec l'Aéropostale exposait des échantillons de sa remarquable construction métallique et une très jolie maquette (signée Alfred-Duprat comme les maquettes du Port aérien) représentant

³ *Sud Ouest économique*, juin-juillet 1930, N°199-200, P. 722, 723, article de G. Bouchon intitulé " Le régionalisme à la Foire de Bordeaux".

⁴ *Sud Ouest économique*, avril 1930, n°197, p. 726, 727, article de Maurice Simard intitulé : " La jolie maison". Cf. annexe 15 p 265

⁵ *Sud Ouest économique*, n° 211-212, juin-juillet 1931, p. 546, 547, 548, article de M. Louis Valetton " La chambre de commerce et le port aérien".

l'aménagement intérieur de son magnifique avion de transport géant, le fameux "DB-70". (. . .)

Le Président de la République vient de signer, après les ministres de l'air, des finances et du commerce, le décret par lequel notre Chambre de commerce est chargée d'aménager d'abord et de gérer ensuite le port aérien de Bordeaux. (. . .)

Après avoir, au cours des siècles passés, donné la vie et la prospérité à notre port maritime, elle reste dans sa noble et féconde tradition en nous dotant aujourd'hui d'un port aérien qui deviendra, à son tour, comme son aîné, un des meilleurs facteurs de richesse de notre cité et de notre région. Déjà, (et malgré la crise actuelle) les avions de l'Aéropostale transportent le courrier des commerçants bordelais en 24 heures au Maroc, en 48 heures au Sénégal et en 7 jours en Argentine.

Avant longtemps, nos constructions nous doteront d'un hydravion capable de traverser en une étape les 3.200 km qui séparent Dakar de Natal et, ce jour-là, Bordeaux sera à 4 jours de Buenos-Aires. D'autre part, et dès l'été dernier, la ligne Paris-Bordeaux-Biarritz-Madrid permettait aux voyageurs pressés de quitter Londres à 9 heures du matin et d'arriver dans la capitale espagnole le même soir à 19 heures.

Enfin, il faut déjà penser à nos liaisons aériennes vers Lyon, Genève et l'Europe centrale d'une part, vers Marseille et l'Orient d'autre part, et le problème de la liaison transatlantique avec l'Amérique du Nord, pour être plus ardu et de réalisation plus lointaine, ne doit cependant pas être négligé par nous.

Mais, pour accueillir toutes ces lignes, il nous fallait un port aérien digne de Bordeaux et digne du trafic que l'avenir lui réserve. C'est de ce port aérien que notre Chambre de commerce va maintenant nous doter avec l'aide et sous le contrôle de l'État. Ce port aérien, situé à l'emplacement (considérablement agrandi) de l'aéroport actuel, à Teynac-Mérignac, se composera d'un immense aérodrome de près de 300 ha, d'une aérogare aussi harmonieuse que moderne et de deux vastes hangars de 150 mètres de long sur 40 mètres de profondeur. Déjà, la Chambre de commerce (qui avait été autorisée par le ministre de l'Air à commencer les travaux avant la sortie du décret) a presque triplé par des acquisitions particulièrement heureuses et judicieuses la superficie de l'ancien aéroport d'état ;

Déjà, la Société des grands travaux aéronautiques et d'équipement des voies aériennes, à laquelle la Chambre a confié la préparation et la direction des travaux s'est mise à l'œuvre. Des adjudications et des concours ont eu lieu, des déboisements, des terrassements et des drainages ont été réalisés, et, bientôt, les fermes métalliques du 1er hangar se dresseront sur l'emplacement qui lui a été réservé.

Quant à l'aérogare, construite en ciment armé et réalisée d'après les conceptions et les données les plus modernes, elle comprendra tous les services nécessités par le trafic des passagers de la poste et des messageries, un hôtel confortable, un restaurant, des salles de conférence et des terrasses du haut desquelles le public pourra suivre les évolutions des avions. (. . .)

L'ensemble des réalisations ainsi prévues est chiffré à 18 millions, mais ces 18 millions qui vont doter Bordeaux d'un des plus beaux ports aériens d'Europe, l'État et la Chambre de commerce ne regretteront pas de les avoir dépensés. L'avenir de la locomotion aérienne est, en effet magnifique et l'hypothèque ainsi prise sur cet avenir est de tout premier ordre".

En 1932, J. d'Welles expose plusieurs de ses projets à la Foire ; entre autres, on peut découvrir ce que seront :

-La Bourse du Travail, deux plans, deux châssis de 1,25 x 1,65, une perspective (châssis 1,25 x 0,85)

- Le Sanatorium X. Arnozan, deux plans, une perspective, les dimensions sont demandées à M. Expert.
- La caserne des pompiers, un plan, rez-de-chaussée, un plan étage, une façade, une perspective. Le tout sur quatre châssis grand aigle de 1m,25 x 0,85.
- L'école supérieure de garçons, deux plans, une façade sur un châssis de 1m,60 x 1m,10.
- La cité universitaire, un plan général, une perspective d'ensemble, deux plans et deux façades du Foyer, le tout sur quatre châssis grand aigle (1,25 x 0,85).

En 1933, la Foire remporte un succès sans précédent. Cette fois il ne s'agit plus seulement de présenter des projets divers, le maire va profiter de l'occasion pour exprimer aux bordelais les nouveaux axes non seulement de sa politique municipale mais encore de celle qu'il souhaite pour le pays tout entier.

Dans un article du *Sud Ouest économique* de juillet 1933 et intitulé "Dans la crise actuelle Bordeaux a largement fait son devoir"⁶, il dresse un tableau de la situation et, comme à son habitude, propose des solutions :

"Notre Ville subit la crise la plus grave qu'elle ait jamais enregistrée. Toutes les sources de son activité et de sa richesse sont atteintes, quelques unes risquent d'être tarées à bref délai, s'il ne leur est pas porté secours. L'armement, le trafic colonial, la viticulture et la sylviculture, le commerce des vins, ne vivent plus que d'une vie réduite et angoissée. Le chômage et la sous-consommation aggravent cette situation. (. . .)

Tous ont pu constater, dans l'organisation matérielle de la Foire, un souci de modernisation qui démontre que si notre Ville a des traditions, elle a l'esprit ouvert et le goût des initiatives hardies. Le port, rudement frappé par la crise, a manifesté, lui aussi, une activité dont on a pu critiquer parfois les conséquences mais qui s'est heureusement concrétisée dans l'achèvement du môle du Verdon.

Pour notre part, nous avons tenu à donner à l'Administration municipale un élan nouveau pour la placer au premier rang de la lutte contre les difficultés économiques. Le programme de grands travaux que nous avons soumis à la population bordelaise se réalise dans les conditions prévues et nous contribuons ainsi à entretenir la vie économique de notre cité. L'industrie locale, le commerce, très éprouvés, ont défendu avec intelligence et activité leurs productions et leurs débouchés.

J'ai pu porter témoignage devant M. le ministre du Commerce et les représentants de toutes les activités de la région réunis pour l'inauguration de la Foire, que Bordeaux a largement fait son devoir. Mais, de la crise que nous subissons il ne suffit pas de déplorer les conséquences pour la réduire et pour la vaincre. L'espérance est bien, agir est mieux. Il faut regarder les faits, les étudier avec méthode. Je pense que la liberté est le régime idéal, mais la liberté ne doit pas conduire au désordre. Nous sommes dans un temps où il faut définitivement choisir entre le système de la liberté absolue et le système de la liberté organisée. Jusqu'à maintenant, c'est la liberté absolue qui a prévalu. Il n'est pas abusif d'affirmer qu'elle nous a conduits à la crise actuelle.

Nous devons remettre de l'ordre dans la maison et alors nous pourrions affronter les difficultés extérieures avec l'autorité d'une expérience réussie. Nous reprendrons ainsi dans les conférences internationales la place qui revient à notre pays non seulement en raison de son passé, mais encore, mais surtout,

⁶ *Sud Ouest économique*, n° 235-236, juin - juillet 1933, p. 500 -501.

en raison de son présent, et nous en ferons un élément d'ordre international, de concorde et de paix.

Tous les problèmes sont liés. Nos représentants à Genève et à Londres font une oeuvre utile dont nous leur savons gré, mais les difficultés qu'ils rencontrent sont aggravées par les difficultés de notre économie intérieure. Cependant, quels que soient les résultats de leur action, nous nous en réjouissons, n'auraient-ils fait que mettre en lumière la complexité des problèmes, les prétentions contradictoires des peuples et l'urgence d'y mettre un terme.

La crise actuelle provoque trop de souffrances dans trop de milieux sociaux pour durer encore longtemps. L'heure est venue de choisir et de décider. Toutes les volontés doivent s'unir pour créer les conditions d'un ordre nouveau, plus humain et plus rationnel.

C'est à cette volonté que je fais appel. Beaucoup ne m'ont pas attendu pour y répondre. Et, c'est en l'espérant, en constatant que l'horizon commence à s'éclaircir que je vois un avenir meilleur se lever sur notre ville et sur notre pays".

Grâce à la volonté d'A. Marquet, les projets du début des années 30 se concrétisent et en août 1935, *Le Sud Ouest économique* ⁷ (ill. n°82) relate, non sans fierté, l'inauguration du Port aérien de Bordeaux par le général Denain, ministre de l'Air. René Magne, le nouveau président de la Foire rappelle, une fois de plus, que "les mêmes raisons qui ont fait de Bordeaux un grand port maritime -situation géographique et économique- en ont fait également un grand port aérien. Avec une claire vision de l'avenir, la Chambre de commerce s'est attachée à cette grande réalisation et a doté notre Cité d'un port aérien moderne et d'un vaste terrain de 372 ha -le plus grand terrain de France- ce qui permettra l'installation prochaine dans notre ville de deux escadres de bombardement.

Pour les mêmes raisons de décentralisation, de puissantes usines de construction aérienne se sont récemment établies à Bordeaux et le général Denain n'a pas manqué d'insister sur le précieux élément d'activité qu'offre pour notre ville la naissance de l'industrie aérienne".

II) LES REVUES.

1) Les revues d'architecture.

Depuis 1925, la presse s'est toujours intéressée à ce qui se construisait à Bordeaux cela paraît normal compte-tenu du réseau relationnel de J. d'Welles. Toutefois, quand la municipalité s'est attaquée aux constructions importantes qui ont donné à A. Marquet sa réputation de maire bâtisseur, les revues d'architecture les ont étudiées de près et ont alors voulu publier des articles détaillés et techniques sur ces réalisations.

⁷ n° 260-261, juillet-août 1935, article d'Henri Martin "Bordeaux foire régionale et nationale sous le signe du succès".

-Art et Industrie :

Dès 1934, cette publication fait paraître un article rédigé par J. Debat-Ponsan sur "Les piscines et le centre d'entraînement physique de la Ville de Bordeaux".⁸

Cet article très détaillé, puisqu'il est accompagné de croquis et de plans, replace cette réalisation dans l'œuvre entreprise par A. Marquet pour doter sa ville "d'un ensemble de constructions municipales représentant un effort qui n'avait jamais été encore réalisé". Ces piscines sont considérées alors comme "un ensemble très complet qui dotera Bordeaux de ce qu'il y a de mieux en France jusqu'à présent". L'auteur insiste sur le fait que "l'emplacement choisi ne rendait pas la composition très aisée" : terrain s'étendant en profondeur et contenant une piste de course à pieds qu'il fallait conserver, existence également sur la rue Judaïque d'un portique du XVIIIème siècle à garder ce qui nécessitait pour donner un recul important la création d'une cour d'entrée. Enfin construction de deux piscines : une d'hiver se développant en longueur, perpendiculaire à celle d'été s'étendant en largeur. Plusieurs difficultés ont été rencontrées et surmontées par l'architecte L. Madeline, (architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux) : installation des cabines de déshabillage en dehors du hall de bain, accès aux dites cabines pour pieds chaussés et pieds nus, mêmes cabines pour les deux piscines, entrée du public et des baigneurs par la même porte etc. . . L'architecte a montré toute la maîtrise de son art en donnant l'impression au public qu'il n'avait rencontré aucun problème. La modernité s'est affichée dans ce bâtiment par le choix de l'association béton armé, métal. "Dans certains endroits, la protection du métal contre l'humidité a conduit l'architecte à couvrir l'ossature. Tout a été bien prévu pour éviter les condensations qui sont le redoutable fléau des piscines".

"La composition se complète par un corps de bâtiment lui-même très important réservé à l'entraînement des athlètes".

L'auteur conclut sur la beauté et la réussite de cette construction par rapport à d'autres qui n'ont en commun avec elle que le principe des deux bassins.

Dans ce même numéro une " Tribune libre " permet de se rendre compte des propos que peut inspirer à J. d'Welles le Salon de l'automobile de 1934.⁹ A la même époque il adresse au journal *Le Figaro* un article de la même veine ce qui prouve combien la question le préoccupe. Il n'a certes pu échapper à l'achat d'un véhicule automobile que d'ailleurs assez rapidement son fils et ses filles ont conduit. Pourtant, il ne semble pas être un excellent conducteur du moins si l'on se fie aux nombreux courriers entretenus avec son assureur à propos des quelques accrochages qu'il a pu avoir. Son propos est intéressant dans la mesure où il va devenir bientôt urbaniste de la ville de Bordeaux. Dès 1934 il se montre très inquiet devant la formidable croissance de la circulation et le peu d'adaptation possible des villes à cet égard, aussi propose-t-il des véhicules de petites dimensions à moteur électrique, faciles à garer, non polluants. Il a donc eu, au regard de la situation bordelaise, le pressentiment de ce qui allait se passer plusieurs décennies plus tard même si ses réflexions n'ont absolument pas été suivies d'effets.

⁸ *Art et Industrie*. 10ème année, Novembre 1934. "Les pages d'architecture, tribune indépendante de l'Art du Bâtiment dirigée par le Comité d'architecture, Jacques Debat-Ponsan, Stéphane Dessauze, Joseph Hiriart".

⁹ Cf. Annexe 14 Tribune libre, "Réflexions sur l'urbanisme et l'auto dans les villes". p 26 4

-La construction moderne.

En janvier 1938, M. George Braive, architecte DPLG ¹⁰ transmet à J. d'Welles de la part de *La construction moderne* son désir de présenter dans cette revue les plus récents édifices élevés par la municipalité Marquet. L'architecte en chef lui répond qu'à cette date ceux qui seront susceptibles d'intéresser le plus les lecteurs de cette publication sont :

- "-La cité universitaire. Architecte J. d'Welles, DPLG, ingénieur ECP.
- Les piscines municipales et la maison communale d'éducation physique. Architecte L. Madeline, architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux.
- Les Bains-douches et la crèche du quartier Bacalan. Architecte P. Ferret DPLG.
- Le preventorium du Moulleau. Architecte J. d'Welles DPLG, ingénieur ECP.
- Les embellissements divers de la Ville, architecte J. d'Welles, DPLG, ingénieur ECP : . (ill. n°84) Terrasse-promenade au bas des Quinconces et escaliers monumentaux,
 - . Nouvelles terrasses du Jardin public,
 - . Édicules municipaux : kiosques en élévation et souterrains.
- Le stadium universitaire, architecte J. d'Welles, DPLG, ingénieur ECP.

Et dans le courant de l'année qui va voir leur inauguration :

- Les nouveaux abattoirs et marchés aux bestiaux, architecte J. Debat-Ponsan, architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux (Société nouvelle de constructions et de travaux)
- La Bourse du Travail, architecte J. d'Welles DPLG, ingénieur ECP.
- Le stade municipal
- Enfin un peu plus tard le Parc d'athlétisme. "

La suite de ce courrier est particulièrement instructive car l'on s'aperçoit que l'architecte en chef a tout prévu pour que ceux qui demandent de tels renseignements aient à leur disposition dans les plus brefs délais tout un dossier capable de les satisfaire.

"Une documentation photographique immédiate de plans et des bâtiments (intérieur et extérieur) existe dès à présent pour la Cité universitaire". J. d'Welles se propose aussi de mettre en contact la direction de la revue avec le photographe qui traitera des conditions de reproduction de ses clichés et puis de l'envoi de toute sa collection.

Ce qu'il faut surtout retenir c'est que l'architecte en chef se met à la disposition de *La construction moderne* pour lui fournir une notice sur toutes les réalisations évoquées plus haut, sur les procédés de construction employés et sur leurs particularités intéressantes.

Il ajoute que M. Madeline fournira avec plaisir "les éléments d'une publication sur sa "magnifique piscine". La collection de photographies existe, un grand nombre de notices, y compris une notice municipale imprimée pourront compléter la note technique qu'il donnera". Il poursuit en précisant que M. l'architecte Ferret sera heureux d'apporter son aide à la publication d'un article sur sa réalisation. En tout été de cause l'architecte en chef souhaite rencontrer à Bordeaux l'équipe de la revue et désire vivement prendre connaissance de l'article qui sera rédigé avant de le composer même s'il s'agit d'une oeuvre construite par un confrère. Il rappelle qu'il est toujours resté l'architecte en chef des oeuvres réalisées pour la ville de Bordeaux et qu'il devra mettre le maire au courant avant toute parution.

¹⁰13 rue Albert Sorel, Paris XIV^e.

En avril 1938 ¹¹, J. d'Welles rapporte que le maire lui a fait "connaître son désir d'unifier en quelque sorte tous les articles qui pourront paraître sur les réalisations de l'administration pour que les renseignements fournis sur leurs données essentielles concordent avec exactitude. En conséquence l'administration rédige actuellement sur les Abattoirs, le Parc des Sports, la Bourse du travail, des notices omnibus dont les lignes générales et les chiffres devront être rigoureusement respectés".

Deux conclusions s'imposent alors, d'un côté les articles que l'on peut lire dans la presse d'architecture seront dans l'ensemble peu objectifs puisque rédigés par les auteurs des oeuvres présentées, d'autre part, en ce qui concerne Bordeaux, le maire et l'architecte en chef se livrent à un strict contrôle de toute communication sur ce qui touche les créations municipales.

-La revue *Travaux*.

En mai 1938, J. d'Welles donne son accord pour la publication d'une étude sur le Stade municipal de Bordeaux dans cette revue mensuelle. ¹² Il rédige une notice à cet effet qui traitera des 1^o et 2^o parties mais il demande à l'ingénieur Dabbeni ¹³ (qui a étudié pour le compte de "France et colonies" le projet et qui a été proclamé adjudicataire du concours organisé par l'architecte en chef pour la couverture en béton armé des gradins du stade) de "rédiger en français une note scientifique, avec épures réduites et croquis sur la conception technique et le calcul des différents problèmes particuliers susceptibles d'intéresser nos camarades ingénieurs et architectes et entre autres sur les voûtes en porte à faux parallèles ou convergentes".

-*L'architecture*.

En décembre 1938 J. d'Welles indique à Albert Laprade qu'il a été sollicité par différents journaux d'architecture ¹⁴ : *La construction moderne*, la revue *Travaux* et d'autres ; il préfère toutefois réserver la primeur de sa documentation à *L'Architecture*. A. Laprade, de son côté, évoque la publication de "monographies des oeuvres du grand Bordeaux de M. Marquet". Comme à son habitude, l'architecte en chef demande des informations précises sur la qualité de la documentation du journal et propose de l'enrichir par des apports personnels particulièrement bien choisis.

¹¹ Courrier du 28 avril 1938 de J. d'Welles à M. Victor Montange, ingénieur, 69 rue Kléber à Caudéran.

¹² Lettre de J. d'Welles du 17 mai 1938 à M. le directeur de la revue mensuelle *Travaux*, 29 rue de Berri, Paris VIII^e.

¹³ Lettre de J. d'Welles à M. Egidio Dabbeni, ingénieur-architecte, 8 via Giulio Uberti, Brescia Italie. 17 mai 1938.

¹⁴ 23 décembre 1938, lettre de J. d'Welles à A. Laprade, architecte en chef du gouvernement, 27 rue Lhomond, Paris.

-L'architecture d'aujourd'hui. ¹⁵

En réponse à la demande de la direction de la revue, en date du 6 février 1939, J. d'Welles lui adresse le 26 du même mois, une documentation sur trois des plus importantes réalisations de la ville de Bordeaux.

"Avec les Abattoirs et marchés municipaux de J. Debat-Ponsan, les piscines de Louis Madeline sur lesquelles vous vous documenterez directement auprès de ces architectes, je pense que la Cité universitaire, la Bourse du Travail et le Stade municipal que j'ai construits pour la Ville formeront un ensemble digne des autres édifices publics dont vous donnerez la monographie.

Ma documentation se compose des trois notices que vous trouverez sous ce pli, pour les illustrer le Service d'architecture ne dispose pas d'épreuves photographiques. . .

Je vous fait remarquer que les notices ne contiennent aucune appréciation sur la valeur de ces oeuvres. . . Je ne puis tout de même pas les vanter ! ! ! comme font beaucoup de confrères. . . J'aimerais donc qu'un architecte qui les connaisse comme Debat, Laprade par exemple ou mieux, un visiteur que vous enverriez à Bordeaux émette à leur propos une opinion motivée.

Ce qui caractérise mon Architecture, excusez ce "mon" haïssable, c'est l'usage de la voûte : couverture, circulations voûtées, escaliers sur voûtes du Stade, salles de réunions voûtées de la Bourse et de la Cité universitaire. J'attire aussi votre attention sur le plan en U de la cité Universitaire dont le couloir médian reste éclairé grâce à la disposition originale que j'ai prise de ne pas construire les angles extérieurs des retours.

Les seuls travaux d'"urbanisme" de véritable urbanisme, exécutés à Bordeaux concernent l'amélioration du Jardin public et les travaux exécutés en liaison avec moi par le Port autonome sur les bords du Quai de la rive gauche de la Garonne. Ceci pourra faire l'objet d'un autre article avec la documentation sur le Parc d'athlétisme que je termine et la Faculté des Sciences que j'espère édifier avec Expert si M. Reynaud donne les crédits".

Auparavant, le 23 février, des clichés avaient été demandés à M. Sautier ¹⁶ (Fontaine de verre de la place Féger, Mémorial de la Grande Guerre, Bains-douches Son Tay, Terrasses du Jardin public, Piscines municipales) ainsi qu'à M. Gourdin. ¹⁷ Le 24 février 1939, J. d'Welles avait passé commande de photos du Stade et de la Bourse du Travail pour *L'architecture d'aujourd'hui* à M. Leoed (Studio Pillot). Le même jour des photographies de la Cité universitaire et de la Bourse du travail avaient été également demandées cette fois à M. Le Maillot, photographie industrielle du Sud Ouest. ¹⁸ En outre, messieurs Gourdin, Le Maillot et Pillot ont réalisé les photographies destinées à être exposées au Musée du quai de Tokyo à l'Exposition de l'architecture française.

Quand on ne pense pas aux constructions bordelaises, J. d'Welles se charge de rappeler à quiconque veut bien l'entendre qu'il a réalisé des édifices à Bordeaux et qu'il conviendrait peut-être d'en dire un mot. Ainsi, le 7 février 1939 il écrit à un

¹⁵ 5 rue Bartholdi, Boulogne (Seine).

¹⁶ Photographe, 6 Allées de Tourny à Bordeaux.

¹⁷ Photographe, 15 rue Paul Bert à Bordeaux.

¹⁸ 58 rue du Pas Saint Georges à Bordeaux.

confrère lillois ¹⁹ pour lui signaler "qu'aucune monographie de la Bourse du Travail n'a paru dans les journaux d'architecture. Ceux-ci, en effet veulent bien faire paraître des articles et reproduire des photographies mais il faut tout leur fournir. . . même les appréciations, ce qui est assez comique et montre le crédit que l'on peut accorder à toutes les auto-louanges, à signature démarquée que nous lisons dans ces journaux. *L'Illustration*, seule, le 4 août 1938, a publié un article de Léandre Vaillat, écrit par lui et non par moi, mais qui ne donne aucun renseignement intéressant pour un architecte. La Bourse de Bordeaux tire toute son originalité de la forme du terrain qui m'avait été donné : un quadrilatère très irrégulier".

Cette déclaration est assez curieuse dans la mesure où d'une part la mairie contrôle tout ce qui paraît sur la Ville et d'autre part l'architecte en chef lui-même se prête volontiers au jeu qu'il critique comme cela a été prouvé plus haut. Il aurait sans doute souhaité que des spécialistes renommés, faisant autorité en matière de construction, rédigent d'eux-mêmes des articles sur ses réalisations ce qui aurait alors donné encore plus de poids à son travail.

Les regrets de J. d'Welles sont d'autant plus étonnants que la presse d'architecture étrangère a présenté certains de ses édifices comme en témoignent les remerciements qu'il adresse, en juin 1939, aux directeurs de la revue anglaise *The architect and Building News* pour la "belle présentation qu'ils ont faite des vues de la Bourse du Travail et les légendes élogieuses qui les soulignent". ²⁰ En juillet 1939, il leur envoie une notice concernant le Stade municipal accompagnée de conseils : celui de demander à M. Pillot, photographe, les clichés correspondants et également celui de publier une "photo de la maquette de l'ensemble des installations sportives constituées par le Stade et le Parc d'athlétisme voisin dont j'aurai achevé la construction en octobre" et dont la photo a été réalisée par M. Le Maillot. Il conclut "cette maquette, qui m'a valu un diplôme d'honneur et une médaille d'or à L'Exposition internationale de Paris en 1937 y a été exposée dans la même salle que celle du Stade olympique de Berlin".

Malgré toutes les questions qu'il peut se poser, l'architecte en chef continue d'envoyer photographies et commentaires sur les constructions bordelaises ainsi, toujours en juin 1939, il adresse au rédacteur en chef de *L'Architecture* ²¹ des photos de la RMGE précisant que "ce bâtiment assez caractéristique de notre époque et même de ce qui passera de notre époque est l'œuvre de M. Jourde architecte". Il ajoute fort élégamment "parce que cet architecte a été rayé du nombre de ceux qui travaillent pour M. Marquet et par lui, je ne voudrais pas qu'il pense que je m'acharne à faire le silence sur son nom. . . Aussi, j'aimerais que ces photos paraissent avec quelques mots que Laprade pourrait rédiger en glanant dans la notice qui a paru à son sujet dans le dernier numéro de *L'Architecture d'aujourd'hui*".

A. Marquet a officiellement autorisé *L'Architecture* à publier un numéro sur les œuvres de son administration municipale. Le journal ne tient pas à engager de gros frais dans cette opération. De son côté, le maire, en homme pressé, prend cette

¹⁹ Lettre de J. d'Welles à M. André Maillet, architecte DPLG, 28 rue Gauthier de Chatillon à Lille.

²⁰ Lettre de J. d'Welles, 27 juin 1939, à Messieurs S. Henry Kahn et A. Robinson, correspondants de la presse technique anglaise *The architect and Building News*, 16 rue Clauzel, Paris IX^e.

²¹ Lettre de J. d'Welles à M. Hauteceur, 8 rue Danton, Paris, 28 juin 1939.

décision avant son départ pour New York où il se rend à l'Exposition internationale. Il laisse quelques instructions à J. d'Welles qui en fait part le 1^{er} juin 1939 à M. Hautecoeur rédacteur en chef de la revue. "Il m'a laissé carte blanche à la condition qu'il ne soit pas traité comme Louis XIV et moi comme Mansart. Je vous rédigerai donc pour le 15 juin une préface chapeau-que je signerai ou ne signerai pas et qui remplacera celle que M. le maire n'aura pas le temps de dicter avant son départ. J'y donnerai mon appréciation sur l'œuvre de Madeline (Piscines municipales) sur celle de Debat-Ponsan (Abattoirs) et sur divers autres comme me l'a demandé Laprade. Malheureusement pas sur l'œuvre d'Expert qui n'a, à ce jour, rien construit pour la ville de Bordeaux.

Je demande que Laprade qui a visité la Bourse du Travail, la station climatique La Dune, le Stade, la Cité universitaire, l'Esplanade au bas des Quinconces : mes oeuvres principales, se charge d'écrire les quelques mots nécessaires à leur sujet. Il possède pour cela la notice technique sur la Bourse. Il va recevoir les notices techniques sur la Cité universitaire, le Stade et l'Esplanade. Je lui adresse aussi la liste d'un choix des plus remarquables photographies prises de ces diverses réalisations. La Ville n'est pas propriétaire des clichés, le journal doit donc s'entendre avec les photographes en vue de leur reproduction".

Les résultats ont été à la hauteur de ce que l'architecte en chef pouvait attendre puisque le 4 août 1939 ce dernier remercie A. Laprade pour "les éloges" qu'il a décernés à son oeuvre. Néanmoins il demande des corrections car elles lui semblent indispensables "à cause du maire". Il poursuit "j'ai reçu les textes heureusement :

-car dans la préface il manquait, entre autres choses, un compliment à M. Marquet,

-car pour le Stade, s'il avait été mentionné comme étant mon oeuvre exclusive, Jourde qui n'en a dirigé que le 1/12^e environ, et encore en oubliant les écoulements d'eaux et les escaliers, aurait pu faire des difficultés à votre journal,

-car, pour la Bourse du Travail, Dupas a terminé sa fresque, superbe d'ailleurs, et modifié ses desseins et ses. . . dessins pour les autres parois".

J. d'Welles a beaucoup insisté pour que ce fameux numéro spécial paraisse. Il était en préparation au moment de la déclaration de guerre et d'après lui, il "sortirait vite de l'actualité si son achèvement était ajourné". La revue parut donc ²² pratiquement à la date prévue, les grandes réalisations bordelaises ont toutes été présentées ainsi que les travaux de la Ville de Bordeaux en général. ²³ L'architecte en chef n'a pas eu trop d'états d'âme puisqu'il a lui-même rédigé trois articles. Le rôle joué par A. Marquet est particulièrement souligné et une fois encore son oeuvre apparaît comme "une suite harmonieuse, traditionnelle et moderne" dans "la glorieuse histoire du développement de la Cité". Il est précisé aussi que l'administration municipale a fait travailler un très grand nombre d'architectes locaux" selon des programmes établis par le Comité d'architectes -conseils et d'après les plans et les devis qu'il a pu approuver. Ce numéro a l'immense mérite de faire le point complet sur le travail architectural et urbanistique accompli sous les divers mandats du député maire de la

²² Août-Septembre 1939, 52^e année, Éditions Albert Morancé, 30 et 32 rue de Fleurus à Paris, revue mensuelle, prix du n^o 20 fr. Publicité, administration, 76 avenue de Suffren, Paris XV^eme.

²³ J. d'Welles : Les travaux de la ville de Bordeaux p. 253.

Les piscines municipales (Louis Madeline architecte) p. 255.

Les abattoirs (J. Debat-Ponsan architecte) p. 260.

A. Laprade : L'œuvre de d'Welles architecte en chef de la ville de Bordeaux p. 265.

L'immeuble de la Régie municipale (Jourde architecte) p. 289.

ville. A. Laprade, ami personnel de J. d'Welles, ne ménage pas non plus ses compliments qualifiant d'"immense" l'œuvre accomplie sous l'administration de M. Marquet et sous la direction de J. d'Welles, estimant qu'"une "des plus belles villes du monde" est "entre bonnes mains, évoluant dans la tradition, maintenant sa réputation par la qualité supérieure de ses productions modernes".

-Enfin, le numéro 96 de *L'art national* consacre une présentation très réussie (c'est en tout cas l'avis de l'architecte en chef) des divers aspects de la Bourse du Travail et des termes employés à cet égard. Ce monument y apparaît comme "marquant une étape dans l'évolution de notre architecture contemporaine".²⁴ Ce à quoi J. d'Welles ne peut s'empêcher de répondre "vous vous êtes donc rendu compte que, délaissant la Boîte à chaussures et le silexore, j'ai introduit dans la construction et les décors des lignes souples, des arcs en plein cintre et des voûtes de formes entièrement inédites ; j'ai délivré le béton de son suaire de laitance, ou de sa peau d'enduit, en montrant sa structure de cailloux choisis".

En août 1939, J. d'Welles est sollicité par la *Société française d'éditions d'art* qui se propose d'éditer une brochure contenant la photographie de ses œuvres. Cette publication reprendrait celle éditée par cette imprimerie pour l'architecte lyonnais M. Meysson, architecte en chef de cette ville. Il faut toutefois signaler que cette offre n'est pas très avantageuse puisque J. d'Welles devra faire personnellement les frais des photos, envoyer la liste des entreprises ayant travaillé aux œuvres représentées et qu'il n'en recevra aucune rétribution mais seulement quelques exemplaires qui lui seront offerts.

2) Les grandes revues françaises et la presse en général.

Dans les années 30 la presse s'intéresse beaucoup au problème du logement et de la construction. Les raisons en sont nombreuses. Depuis la première guerre mondiale il a fallu reconstruire ce qui avait été détruit et on a eu également la volonté de lutter contre les taudis. Toutefois devant ce double phénomène beaucoup d'observateurs s'interrogent car ils sont déçus et inquiets devant certaines réalisations. A Bordeaux le *Sud Ouest économique* fait paraître de nombreux articles sur le sujet témoignant de l'aspect multiforme de la réflexion sur la question.²⁵

Pour quelques personnes les réalisations qu'ils observent sont plutôt condamnables et leurs critiques sont nombreuses.

-Les maisons nouvelles sont à partir de cette époque des maisons urbaines elles sont liées à une croissance des villes qui ne s'arrêtera plus. Elles sont édifiées à proximité du centre et dans ce qui commence à apparaître comme des banlieues. A Bordeaux le nombre de maisons aux façades Art-déco exprime parfaitement ce mouvement. De surcroît, il faut reconnaître que bon nombre d'habitations ouvrières ont très vite tendance à ressembler à des sortes de casernes sans goût où les habitants

²⁴ Lettre de J. d'Welles du 1^o septembre 1939 à M. Laschett de Polignac, architecte et directeur de *L'art national*, 7 rue du Docteur Roux à Paris.

²⁵ Annexe 15 Deux articles du n^o235-236, juin-juillet 1933. 1^o article p. 511-512-513 "La petite maison" et 2^o article p. 514-515 "Le home".

sentent le poids de leur condition au travers des choix architecturaux de ceux qui ont tenu à mieux les loger.

-Manque de charme, législation pas toujours bien appropriée, campagnes de plus en plus désertées, architectes sans inspiration, laideur de bon nombre de matériaux, que de déceptions et surtout quelle rupture par rapport au passé et en si peu de temps.

Par contre tout le monde s'accorde à reconnaître que le confort a progressé ce qui est ressenti comme un point plutôt positif. Cela permet aux habitations les plus isolées de bénéficier des mêmes avantages que celles des villes. De nouveaux matériaux arrivent à acquérir une belle qualité, des meubles et des styles différents prouvent le dynamisme des artistes. Enfin toutes ces nouveautés donnent du travail aux entreprises qui les fabriquent et surtout une masse plus importante d'individus accède à la possession d'un mobilier jadis réservé aux classes dites possédantes c'est ce que l'on peut appeler "la démocratisation du joli meuble".

Des articles écrits par des anonymes ou par des personnalités plus connues se chargent de vanter les réalisations bordelaises tout en dressant un état de la situation locale.

C'est ainsi qu'en 1935 *Le Sud Ouest économique* présente la Cité universitaire ²⁶:

"Les difficultés économiques de l'après-guerre ont amené les Universités à prendre conscience de leurs devoirs de tutelle à l'égard des étudiants. Elles se sont préoccupées d'atténuer pour eux les exigences de la vie matérielle. Bordeaux eut d'abord une maison d'étudiantes modeste alors qu'aucune autre université française n'en avait. Il a aujourd'hui sa Maison des étudiantes confortablement installée rue Ligier. (ill. n°85, 86, 87) Et, depuis l'an dernier, il a sa Cité universitaire. Le projet en fut établi par le recteur Dumas qui signa en 1932 le contrat avec l'Office municipal des HBM qui permit de l'édifier.

La construction des bâtiments sur un terrain généreusement donné par la ville de Bordeaux rue de Budos a été achevée rapidement : la première pierre fut posée le 4 juillet 1932, l'inauguration officielle eut lieu le 16 juillet 1934. Cinq pavillons comprenant 258 chambres s'ordonnent au milieu des jardins, autour d'un bâtiment central où sont groupés restaurants, salles de fêtes, de lecture, de musique, de jeux et de culture physique et que domine une terrasse d'où l'on embrasse un beau panorama. Tout est à la fois simple et confortable, gai, net et clair. Tout cela fait grand honneur au talent et au bon goût de l'architecte M. J. d'Welles. "On peut ajouter que cette cité a été construite avec une charpente métallique à l'américaine et que la vitesse de son exécution, dont maintes photographies peuvent témoigner, est exceptionnelle. Plus encore, "le Conseil de l'université a acquis à Pessac, sur le domaine du Château Phénix un terrain pour y créer un Stadium universitaire. Les bâtiments sont en construction, mais déjà les terrains de jeux délimités et aménagés sont utilisés de façon régulière et continue".

Toujours en 1935, c'est F. M. Roganeau lui-même qui rédige un article intitulé "Bordeaux grande et belle cité" permettant de faire un peu le point sur la situation de la ville.

"Il est bien évident que le Bordeaux de 1935 est tout à fait différent du Bordeaux d'avant-guerre. La Province a bénéficié depuis 1914 d'une meilleure répartition des forces intellectuelles de la Nation. Les capitales de régions, et

²⁶ n°256-257, mars-avril 1935. P. 97.

Bordeaux en tout premier rang, ont vu renaître leurs activités locales, s'affirmer les particularités de leur esprit, se manifester une vie nouvelle. . .

Cette effervescence fait présager un renouveau éclatant de nos arts régionaux, toujours si pleins de sève mais engourdis par une centralisation outrancière et désormais condamnée. Il m'est arrivé de blesser la susceptibilité de l'Italien d'aujourd'hui -plus fier de ses usines que de ses chefs d'œuvre- en regrettant le désaccord évident qui règne entre ceux-ci et ceux-là.

A Bordeaux, il n'y a jamais contraste choquant entre la Ville d'art et la Ville industrielle, un lien mystérieux s'est établi entre ces éléments disparates. . . souvent même les beautés de la Ville d'art paraissent exaltées par le machinisme moderne. . . .

Au cours de la dernière décennie, des constructions nouvelles, commerciales, industrielles ou édilitaires ont jailli du sol de Bordeaux. Leur aspect jeune et ardent paraît toujours avalisé, si j'ose dire, par la tradition ambiante".

D'autres articles rappellent "que Bordeaux fut en France le berceau des raffineries de sucre. Elle resta longtemps la capitale du raffinage. C'est, en effet, le 6 mars 1633 que les jurats de Bordeaux accordèrent à un marchand flamand David d'Herquens la première autorisation de construire une raffinerie. L'usine fut bâtie et en septembre 1636, une ordonnance des jurats régla le statut des ouvriers raffineurs et institua une taxe sur le sucre".

A cela, il faut ajouter que "depuis plusieurs siècles Bordeaux est le centre commercial français le plus important du commerce de la morue. Malgré le développement récent de quelques autres places, Bordeaux exploite encore aujourd'hui plus de la moitié des produits de grande pêche française. C'est au commerce de la morue que le vieux quartier de la Rousselle doit le meilleur de sa prospérité et de sa renommée et Bègles est le grand centre des sécheries".

Enfin J. d'Welles lui-même n'hésite pas à proposer des articles à certains journaux comme *L'Illustration* qu'il apprécie particulièrement et comme le prouve le courrier qu'il adresse à Léandre Vaillat le 5 septembre 1931.²⁷

"Connaissez-vous une revue affranchie des intérêts de marchands d'essence et d'autos, et non pipée par les idées stupides de Le Corbusier, qui consentirait à publier ou à discuter mon topo ci-joint ? " Suit alors une notice rédigée par l'architecte en chef lui-même sur le Monument aux morts de la ville de Bordeaux.

"Notice sur le Mémorial érigé par la Ville de Bordeaux, M. Marquet étant maire de Bordeaux et inauguré par M. Paul Boncour le 24 mars 1929. Monumentum de monere se souvenir.

A l'origine un programme : l'inscription des noms des 8.000 enfants de Bordeaux morts pour la France pendant la grande guerre.

Un emplacement désigné : une petite place au chevet de la vieille église Saint Bruno, près de la porte du cimetière de la Chartreuse.

L'architecte adopte le parti d'élever un mur de granit gris foncé et d'y graver en or les inscriptions.

L'exiguïté de l'emplacement, la nécessité de placer tous les noms à portée de lecture aisée, le conduisent à imaginer dans une ligne générale basse, une sorte de livre d'or à demi ouvert comme un immense paravent dont il vous semble feuilleter les pages inégales quand vous vous déplacez devant lui.

²⁷ I M 115, Archives municipales de Bordeaux, année 1931.

Au milieu des allées de platanes taillés, un miroir d'eau octogonal doublant les lignes verticales donne une note de sérénité et d'apaisement.

Quatre lanternes des morts, en granit, croisent les feux de leurs projecteurs la nuit sur le poli des marbres où l'or des noms ruisselle, tandis que le bassin reflète la lumière qu'il reçoit à la surface de son eau.

"La noble simplicité de ce monument traduit très justement la beauté des sacrifices individuels accomplis sans ostentation, il en exprime la somme impressionnante. Il faut féliciter l'artiste qui, en se limitant à des moyens aussi simples a su rencontrer la grandeur définitive et impérissable". (d'après Paul Boncour)

A la fin du mois de juin 1938, la moitié d'un numéro de *L'Illustration* est consacré à Bordeaux et à ses réalisations cet événement est la preuve qu'à ce moment particulier la Ville est observée et admirée en France pour son travail et son aptitude à réagir à la crise tout en se modernisant de manière durable.

III) LE 1^{er} CONGRÈS D'URBANISME À BORDEAUX, JUIN 1934.

La revue *Urbanisme* commence à paraître en 1932, elle est publiée sous le haut patronage de personnalités renommées et en même temps issues d'horizon très différents puisqu'entre autres, le maréchal Lyautey de l'Académie française dont on dit qu'il "a fait les villes du Maroc" y côtoie E. Pontremoli, membre de l'Institut et ancien président de la fédération des Sociétés françaises d'architectes. Le comité de direction compte parmi ses membres l'éminent Henri Prost, grand prix de Rome, ancien directeur des services d'architecture et d'urbanisme du Maroc. La direction est assurée par Jean Royer, architecte-urbaniste, directeur administratif de l'École spéciale d'architecture. Le programme de cette publication est de "diffuser en France les idées d'urbanisme : aménagement rationnel des villes, sauvegarde des paysages urbains, amélioration des conditions de vie et d'habitabilité dans les agglomérations urbaines ou rurales, à la Métropole comme dans les colonies".

Il faut reconnaître, malgré tout, que cette revue n'est pas citée par J. d'Welles qui apparemment n'entretient pas de relations privilégiées avec elle. L'architecte bordelais travaille beaucoup en réseaux et sa correspondance ne laisse pas la moindre trace d'un lien particulier avec ce journal ce qui explique que ce dernier ait choisi de présenter souvent Marseille et non Bordeaux. Toutefois, il s'est entretenu souvent avec J. Royer qu'il connaît, il a lu les écrits de l'architecte et urbaniste Gaston Bardet et achètera *La charte de l'urbanisme* l'ouvrage d'André Gutton qui paraîtra en 1941, pour le compte du Service technique d'architecture.

C'est dans ce contexte que la ville de Bordeaux va accueillir du 1^{er} au 5 juin 1934 le 1^{er} congrès d'Urbanisme organisée par la revue du même nom. Les participants se déplaceront aussi dans la région qu'ils pourront découvrir et apprécier. La presse locale a fait grand cas de cet événement et *Le Sud Ouest économique* l'a particulièrement couvert par la publication de plusieurs articles. J. d'Welles a assisté aux principales réunions qui ont marqué le déroulement de cette grande manifestation et M. Boucoiran, secrétaire général de la Préfecture de la Gironde a honoré de sa présence le Congrès.

Tout naturellement la revue *Urbanisme* s'est fait l'écho des temps forts qui l'ont animé ²⁸ et en particulier de la motion finale particulièrement importante pour l'avenir.

"Le congrès a unanimement reconnu :

1) La nécessité, quelle que soit la situation financière de la commune d'établir dans chaque ville un plan d'aménagement et de prévoir dans ce plan un réseau de routes et chemins aussi rationnel que possible en tenant compte des besoins du principal usager actuel, l'automobile, ce qui implique que les comptages de la circulation soient homogénéisés et généralisés.

2) La nécessité, dans la traversée des agglomérations moyennes par des voies à grand trafic, de concilier les besoins de la circulation et la sauvegarde du caractère local, d'où, la plupart du temps, l'établissement d'une déviation pour la circulation de transit.

3) l'opportunité pour les agglomérations importantes :

a) de prévoir de larges voies de pénétration qui pourront exceptionnellement être aménagées en autoroutes.

b) de séparer, dans la mesure du possible, sur ces voies de pénétration, la circulation générale et la circulation locale, certaines d'entre elles pouvant, par place être aménagées en parkways ;

c) d'assurer la liaison entre les voies de pénétration par des voies périphériques largement traitées ;

d) d'aménager les artères à grand trafic de manière à y interrompre le moins souvent possible la circulation ; d'établir, à cet effet, dans toute la mesure du possible, les canalisations en galeries souterraines visitables, ou tout au moins de les placer sous accotements ou sous trottoirs ;

e) de réserver la possibilité de la création ultérieure de voies souterraines, si elle devient nécessaire lorsque d'autres moyens de transports plus puissants (tel que le chemin de fer métropolitain) auront épuisé leurs possibilités ;

4) l'opportunité qu'il peut y avoir à réglementer au point de vue circulation et stationnement, les services tant privés que publics de transports en commun ; étudier dans les agglomérations la création de gares d'autocars convenablement placées et répondant à un plan d'ensemble de transports ;

5) l'opportunité aux abords des agglomérations et, plus généralement dans la campagne, d'user largement de la possibilité de frapper les terrains, de part et d'autre des alignements actuels ou projetés, des servitudes non aedificandi ;

6) la convenance d'imposer aux carrefours importants dans les agglomérations ou à leurs abords, la circulation giratoire, en réservant pour l'avenir la possibilité, lorsque cela sera jugé utile, de réaliser un croisement à deux niveaux en faisant passer l'itinéraire privilégié sous le giratoire ;

7) la nécessité de rendre homogène, d'une agglomération à l'autre, la signalisation et la réglementation de la circulation en adoptant la signalisation internationale et d'exiger dans l'intérêt de la sécurité de tous, le respect absolu de toutes les mesures imposées (lois, décrets, règlements)".

Plusieurs personnalités concluent de diverses manières. "M. André Bérard, président de l'Office du bâtiment et des travaux publics émet le vœu que le vocable "urbanisme" soit enfin reconnu". Il remonte à 1909, date à laquelle quelques camarades et lui avaient décidé de grouper tous les architectes qui s'intéressaient à

²⁸ n°28, juillet-septembre 1934.

cet art si nouveau pour les français et que les anglais désignaient sous le nom de Town Planning et les allemands sous celui de Stadtebau. Puis le sous-préfet René Bousquet affirme que " l'urbanisme doit être la forme moderne de l'administration des départements et des communes de notre pays". Enfin, M. André Ménabréa, secrétaire général de la Ligue urbaine ²⁹ évoque les bordelais en ces termes "la meilleure manière de conserver leur fortune était de la fixer en beaux monuments de pierre qui réjouiraient leur vue et que personne ne pourrait en aucun cas leur ravir" avant de conclure "enfin, Bordeaux a servi de modèle à Paris. Avant d'être préfet de la Seine, Haussmann fut préfet de la Gironde et il affirmait : il n'est pas de dépense plus productive pour une capitale que de consacrer chaque année une portion de ses ressources à préparer son avenir".

IV) LES EXPOSITIONS.

Les expositions ont tenu une grande place dans l'entre-deux-guerres il n'est qu'à se souvenir de l'impact qu'a eu celle des Arts décoratifs de Paris en 1925. Grâce à elle, en cinq ans on a enregistré des changements notables, le goût des particuliers a évolué et bien entendu les magasins ont fait d'autres propositions à leur clientèle. ³⁰ "Le décorateur moderne a trouvé sa formule, son équilibre. Il nous a créé l'intérieur où nous pouvons le soir nous reposer de la vie fiévreuse de la journée".

1) Les expositions à faible retentissement.

Chaque année, les artistes décorateurs organisent une exposition au Grand Palais à Paris. Cette manifestation a beaucoup contribué à faire évoluer le goût du public ainsi "même le bourgeois le plus réfractaire et qui dit détester tout ce qui est moderne, possède presque toujours à présent soit un meuble, soit quelques lampes ou objets artistiques qui le font vivre avec son temps". Parallèlement on assiste à la renaissance de la ferronnerie d'art et certains considèrent qu'elle atteint dans l'entre-deux-guerres "un épanouissement comparable à celui de son âge d'or, le XVIIIème siècle". Les artistes bordelais avec comme chef de file Émile Robert que l'on n'hésita pas à surnommer le rénovateur de la ferronnerie, et son successeur Raymond Subes, (ill. n°88) vont bénéficier de ce renouveau et participer à ces manifestations. Leurs oeuvres allient "le modernisme à la plus sûre inspiration classique".

Le 29 janvier 1932, le Conseil municipal de Bordeaux a décidé que les oeuvres sociales bordelaises d'hygiène et de technique sanitaire figureraient à l'Exposition internationale de Lyon du 7 au 20 mars ³¹. "En vertu de ces dispositions un élégant stand vitré a été retenu au palais de la Foire et M. A. Marquet a chargé la division de l'hygiène et de la protection de l'enfance (adjoint M. le docteur Ginestous) de préparer la documentation nécessaire.

M. le docteur Llaguet, directeur du bureau d'hygiène qui représentera la ville de Bordeaux à l'exposition lyonnaise a présenté un projet exécuté par M. Madore

²⁹ Notes et réflexions sur le Congrès de Bordeaux.

³⁰ *Sud Ouest économique*, n° 197, avril 1930, article de Jean Gaumont : *Le salon des artistes décorateurs français*.

³¹ *La France de Bordeaux et du Sud Ouest*, mercredi 2 mars 1932. Article d'A. Catusse.

géomètre municipal. Ce projet permettra d'offrir aux visiteurs de l'Exposition un ensemble de plans, de cartes murales et de photographies qui montreront quelle place prépondérante occupe au point de vue de l'hygiène urbaine et des oeuvres sociales la ville de Bordeaux. Citons notamment : le marché aux bestiaux, l'abattoir et l'usine d'incinération des gadoues. (. . .) L'organisation du stand bordelais remarquablement préparée fera honneur à notre cité".

En février 1939, la ville de Bordeaux est présente à l'exposition de l'Eau de Liège. Elle y montre ses installations de douches avec des clichés : douches de la Cité universitaire, de la rue Chauffour, de la Piscine et de la rue Etobon Chênebier à La Bastide.

2) Les grandes expositions internationales.

Dans les années 30 les expositions jouent un rôle sociopolitique important en ce qui concerne le moral des Nations. Les deux manifestations qui vont être retenues ici le sont parce que la ville de Bordeaux y a participé. En 1937, l'engagement de la capitale girondine est fort remarqué car elle présente divers exemples de réalisations locales, en 1939, la présence bordelaise est nettement plus modeste et traditionnelle puisque c'est essentiellement le vin qui a représenté la ville et la région. Il faut toutefois noter que c'est R. H. Expert, l'un des trois architectes du comité des architectes-conseils qui a été l'auteur avec P. Patout du pavillon français.

a) L'exposition internationale de Paris en 1937.

(ill. n°89, 90)

La plus importante de ces expositions est incontestablement celle de 1937. Elle a eu dès le départ de nombreuses difficultés à surmonter mais qui n'ont pas réussi à en retarder l'ouverture. Beaucoup de gens craignaient qu'elle ne réussisse pas à égaler la grande Exposition universelle de 1900 dont elle occupait à peu près la même place au centre de Paris. D'autres personnes prétendaient qu'elle n'apporterait pas dans le domaine de l'architecture de durables enseignements comme l'avait fait la belle réalisation de Chicago en 1893, ce qui s'est avéré faux.³² "1937 fut un effort de lutte contre l'adversité" et une incontestable réussite. "Plus de cinquante nations ont répondu (. . .) soucieuses de mettre en valeur leur économie nationale sur un comptoir où passera la clientèle mondiale"³³. Elle affirme la volonté de montrer que l'on peut sortir de la crise. Une exposition universelle est une confrontation et suivant la définition du grand poète V. Hugo "une certaine mise au point de la civilisation résulte d'une exposition universelle." L'exposition internationale de Paris sera la fête de la Paix et comme disait encore le poète "la communion des Nations dans l'harmonie qui sort du travail".

³² *L'Illustration*, n°5023, 97ème année, 1939, l'article de Jacques Greber "L'exposition de New York".

³³ Déclaration d'Edmond Labbé, commissaire général de l'Exposition.

Dès 1934, il est question de cette grande manifestation dans la presse locale et elle suscite immédiatement de grands espoirs comme en témoigne un article d'Hermann Tasta dans *Le Sud Ouest économique*.³⁴

"On a beaucoup discuté et l'on discute même encore sur le point de savoir ce que sera exactement le cadre de l'Exposition de 1937. Grâce à son éminent commissaire général M. Labbé, ancien directeur de l'enseignement technique et à ses dévoués collaborateurs, les grandes lignes de cette importante manifestation sont cependant connues.

L'idée directrice de l'Exposition sera la vulgarisation de l'art. On s'efforcera de diffuser dans les masses restées jusqu'ici à peu près étrangères à la beauté et au confort, des actions réservées jusqu'ici à l'élite. Les Arts-déco remportèrent en 1925 un succès considérable mais les temps sont changés. C'était alors le luxe et la prospérité. C'est désormais la pénitence dès longtemps annoncée. Il faut donc tout en éliminant toute idée de tristesse ou de pessimisme orienter la prochaine manifestation mondiale vers l'utilitarisme ce qui la mettra en harmonie avec l'époque.

On a décidé en France de combattre le taudis. C'est très bien. Mais en donnant aux habitants de la ville et de la campagne des idées d'architecture et d'urbanisme jusqu'alors peu répandues parmi eux, on améliorera en même temps l'état d'esprit de ceux auxquels on s'adresse. En leur permettant de mieux vivre, on combattra une mentalité née des conditions de l'existence actuelle. L'exposition de 1937 fera donc oeuvre sociale en premier chef. Elle fera aussi oeuvre économique car la reprise des affaires est également au premier plan des préoccupations de ses dirigeants".

Si la "vulgarisation de l'art" apparaît comme l'une des préoccupations importantes des organisateurs de l'Exposition de 1937 il est incontestable qu'ils ont également d'autres objectifs. A l'automne 1935, lors de la pose solennelle de la première pierre de deux des grands palais de l'Exposition et ils affirment que cette manifestation doit être "un véritable rendez-vous donné au monde entier".³⁵ On espère alors que non seulement Paris accueillera une foule de visiteurs mais que le reste du pays en recevra aussi un nombre important. On compte donc beaucoup sur la beauté de tous les pavillons régionaux pour donner envie aux foules d'aller admirer à l'intérieur des provinces ce qui aura été présenté à Paris. Il est donc tout à fait compréhensible que Bordeaux ait particulièrement soigné sa participation car elle devait à la fois servir de publicité à la municipalité Marquet tout en faisant connaître l'architecte en chef de la ville et le Comité des architectes-conseils qui l'aidait dans sa tâche.

Parallèlement, à la fin de l'année 1934, la direction des services d'architecture de l'Exposition de Paris de 1937 ouvre un concours entre les architectes français, 25% de ceux admis à concourir devant être d'anciens combattants. Ceux-ci doivent joindre à leur demande une copie légalisée et certifiée conforme de leur livret militaire portant mention des campagnes qu'ils ont faites. A ce titre, J. d'Welles demande dès le 19 décembre 1934 le programme de ces concours. En avril de l'année suivante il assiste au congrès de l'art régional à Paris en vue de l'Exposition de 1937 et pour les opérations du jugement du concours des projets. Les architectes se sont donc mobilisés eux-aussi très tôt pour animer cette manifestation.

³⁴ Avril 1934, n°245 p. 496-497.

³⁵ Annexe 16 : Septembre-octobre 1935, article d'Edmond Chaix intitulé "L'année 1937 doit être l'année de la France" dans *Le SudOuest économique*. p 270

A Marquet, quant à lui, s'est personnellement engagé à la fin de l'année 1935 de manière à ce que la région soit présentée le mieux possible.³⁶ Il a pris l'initiative de mettre sur pied un plan de travail de façon à ne rien laisser au hasard et de créer un organisme groupant en son sein les "représentants qualifiés des départements intéressés". Dès cette période le comité artistique et technique présidé par M. P. Ferret est en mesure de présenter déjà une maquette du futur Centre régional.

En 1936, une étape supplémentaire est franchie car Edmond Labbé lui-même lance un appel aux commerçants et aux industriels français qui paraît dans *Le sud Ouest économique* afin d'encourager le patronat et les milieux commerciaux bordelais à s'engager à fond dans la grande aventure que représente cette Exposition universelle de 1937.³⁷

"Raisons qui militent en faveur d'une exposition :

Mon optimisme n'est pas fondé sur l'ignorance et l'insouciance, il n'est ni schématique, ni systématique. Je pense :

1) Que l'exposition doit intensifier sensiblement la vente d'un certain nombre de produits, stimuler en général les échanges et d'une façon plus durable qu'on ne pourrait le penser tout d'abord.

2) Que, pièce importante sinon essentielle d'un programme de grands travaux qui mérite l'attention de tous les français conscients des richesses et des ressources de la France, elle constitue un moyen de redressement à ne pas négliger, une arme vraie contre la crise.

3) Qu'en nous obligeant à mettre au point un certain nombre de techniques, à rassembler sous les yeux du public les résultats obtenus par chacun, en nous permettant de les comparer les uns aux autres, et de les opposer à ceux dont s'enorgueillissent les autres Nations, elle contribuera au progrès technique et industriel français et, par là, à la défense de la situation que des siècles de travail nous ont permis d'occuper parmi les grandes puissances économiques de la planète.

L'exposition est une bonne affaire.

L'étude des statistiques établies à la suite des expositions parisiennes montre que, contrairement aux prévisions de théoriciens aveuglés par leurs théories, ces manifestations ont une action heureuse et relativement longue sur le commerce parisien, sur le commerce français tout entier et, par contre coup, sur la production industrielle et agricole dans son ensemble.

Les indices consultés, indices financiers, indices douaniers etc. . . corroborent les conclusions du raisonnement optimiste. Afflux de visiteurs étrangers, développement du tourisme intérieur : l'industrie hôtelière, le commerce de luxe sont les premiers bénéficiaires de ces mouvements de foule qui sont aussi, ne l'oublions pas, des mouvements de porte-monnaie, mais n'en sont pas les seuls bénéficiaires.

On me dira que j'invoque des expériences déjà lointaines, donc périmées. Cette remarque, si frappante, si piquante soit-elle, ne va pas, comme on dit très loin. Pour qu'une exposition de l'envergure de celle que nous préparons n'ait point de conséquences analogues à celles des expositions antérieures, il faudrait

³⁶ Annexe 17 *Sud Ouest économique*, novembre-décembre 1935, article intitulé "La participation de Bordeaux et de sa région à l'Exposition de 1937". M. Edmond Labbé, commissaire général, vient à Bordeaux. p 271

³⁷ N°266-267, janvier - février 1936, article d'É. Labbé intitulé "L'exposition de 1937, appel aux commerçants et industriels français".

que la France soit devenue, en quelques années, par un processus souterrain mystérieux, surnaturel, un pays pauvre entre les pays pauvres. Tel n'est pas le cas.

L'exposition et le chômage.

La crise engendre le chômage et le chômage fait durer la crise. Songez à la chute vertigineuse, une chute de plusieurs dizaines de milliards, qu'a faite le pouvoir d'achat des masses salariées et appointées en quelques années.

La sous-consommation met en péril la structure industrielle réalisée au prix de quels magnifiques efforts depuis la guerre !

Nous allons, grâce à l'exposition donner du travail à des corporations durement éprouvées.

Nous allons changer la carte de Paris, élever des Palais après en avoir détruit, employer non seulement des ouvriers, des techniciens, mais encore des artisans et des artistes. Le travail de préparation que vont entreprendre les futurs exposants ne va pas rappeler sous les drapeaux de l'industrie une armée de ces réservistes malgré eux que sont les chômeurs, c'est entendu ! Les chantiers de l'exposition ne seront point des ateliers nationaux capables d'absorber et de régénérer toute la misère française, je l'avoue de bon gré ! Je prétends cependant que, réduite à ses véritables proportions, remise à sa place dans le plan général de grands travaux, l'Exposition de 1937 mérite votre attention, mérite votre adhésion.

L'exposition et le régionalisme.

On m'a demandé de définir ce que nous entendons, nous organisateurs d'une exposition qui a pris ce terme pour mot d'ordre, par Régionalisme. J'ai souligné, à cette occasion, l'importance de l'exposition considérée comme un vaste laboratoire des Arts et techniques modernes Cette idée me tient à cœur, j'y reviens aujourd'hui.

L'exposition de 1937 doit être le vaste champ d'expérience où triompheront les métiers et les styles vivants capables de conserver à notre production sous toutes ses formes, le prestige dont elle ne peut se passer. L'exposition doit permettre aux aspects actuels de la qualité française de s'affirmer dans toute leur variété, dans toute leur pureté aussi. Laboratoire monumental, l'exposition ne saurait vous laisser indifférents.

Dans la société moderne, la production orientée vers le profit et la recherche audacieuse, la recherche scientifique, sont solidaires. Nous ne pouvons être dupes des apparences. Nous savons que ceci dépend de cela que, dans le fracas des marteaux, la plainte aiguë des scies, le ronflement des forges, le ronronnement des moteurs, éclatent, non l'aveugle triomphe de la matière, mais les lucides victoires de l'esprit. La loi de l'industrie, c'est le progrès, loi spirituelle. Une industrie qui perdrait contact avec sa source profonde : l'invention qui renierait ses origines, trahirait la cause de la science et de l'art, se condamnerait elle-même à mourir d'épuisement.

Commerçants et industriels français ne veulent pas ce suicide, j'en suis persuadé".

Il est bien entendu assez normal qu'A. Marquet ait immédiatement adhéré à ce programme. Exposition dédiée au progrès sous toutes ses formes, grands travaux en perspective, action importante au niveau régional, le maire de Bordeaux oeuvrait dans ce sens depuis si longtemps qu'il ne pouvait laisser passer cette belle occasion qui allait parfaitement dans le sens de la politique menée au niveau municipal depuis 1925.

Dans ce climat, le *Sud Ouest économique* se devait de couvrir la manifestation : c'est ainsi que le journal lui a consacré plusieurs articles.³⁸ On y apprend que "toutes les provinces françaises seront représentées dans un "centre régional" qui sera un des "clous" de l'exposition". En ce qui concerne Bordeaux "les activités commerciales et industrielles se trouvent intimement associées à l'activité artistique ou intellectuelle" Le groupe des bâtiments de la région "Guyenne et Gascogne" s'ouvre sur la Place centrale du centre régional.

"Dans le hall d'entrée seront exposés des photographies et des dioramas formant frise lumineuse et sous lequel figureront les maquettes des grandes réalisations actuelles et les projets de la région de Bordeaux et des départements voisins. Le hall est de couleur claire et chaude, pleinement éclairé de jour par la grande verrière frontale et de nuit par des rayons lumineux réfléchis. Y seront exposées en dioramas ou en maquettes les réalisations récentes ou en projet de la municipalité bordelaise (Cité universitaire, Bourse du travail, Parc des Sports, Piscine, Maison communale d'éducation physique, nouveaux Abattoirs, Marché aux bestiaux etc. . .), celles de la Chambre de commerce (aérodrome de Mérignac) et du Port autonome (aménagement des quais, nouveaux dispositifs pour le déchargement des céréales et des arachides en vrac, équipement ultra-moderne pour le stockage et le déchargement de bois coloniaux, de charbons, création du port des Pétroles de Bassens ; les docks flottants, passes et station d'escale du Verdon, station de radoub de Pauillac, projet du canal maritime de Gratequina etc. . .), celles des Chantiers maritimes (maquette des nouvelles créations navales de la marine de guerre et de la flotte commerciale etc. . .)"

J. d'Welles précise le 22 mars 1937 quels seront exactement les documents exposés. Il envisage de présenter "les maquettes des dernières constructions importantes édifiées par la Ville, à savoir la Faculté des Sciences, la piscine municipale, la Bourse du Travail, le Bâtiment de la RMGE, l'esplanade jardin et escaliers monumentaux du quai Louis XVIII, le Parc d'athlétisme. Ces maquettes devront être présentées sur des tables socles, d'aspect massif, revêtues de contre plaqué verni, il y aura en plus les maquettes du Port autonome.

En arrière des maquettes et fixés au mur :

a) des plans d'architecture "rendus". les seuls actuellement prêts et dont nous puissions disposer :

- plan des abattoirs,
- plan du préventorium de la Dune,
- trois plans de la Bourse du travail.

b) des photographies de différentes réalisations de la Ville :

Preventorium du Moulleau, piscines, abattoirs, école pratique de garçons, cité universitaire, terrasse du Jardin public, escaliers des quais, usine d'incinération et Parc des sports si l'administration estime que les photographies d'un chantier en construction peuvent être reproduites".

J. d'Welles s'est lui-même rendu à Paris pour installer la maquette du Parc des Sports à la classe 25 (architecte M. Gabriel Morice, DPLG, 182 Faubourg Saint Honoré, Paris). Cette classe 25 est installée dans le sous-sol, rez-de-chaussée du nouveau musée d'Art moderne lequel est un des monuments de l'Exposition destiné à lui

³⁸ L'article "Bordeaux et le Sud Ouest à l'exposition internationale de Paris, n°278-279, janvier-février 1937, p. 9. Exposé de M. Fernand Belliard, commissaire régional de la région 8 bis, Guienne et Gascogne.

survivre. A. Marquet a voulu que les bordelais puissent admirer dans leur propre ville la maquette de la Ville de Bordeaux avant qu'elle ne soit présentée à Paris. Cela permit à la population de découvrir cette réalisation, mise en valeur par le beau décor du grand salon de l'Hôtel de Ville, le vendredi 28 mai, le samedi 29 et le dimanche 30. Puis elle sera acheminée vers la capitale en camion découvert bâché au tout début du mois de juin 1937. L'architecte en chef demande à son confrère parisien "de changer le dispositif du fond de la salle sur laquelle elle se détache suivant les dispositions du nouveau plan (élévation) et de la variante (perspective)" qu'il joint à l'envoi. Il ajoute "M. Marquet désire que sur ce fond soient placés deux photographies agrandies de cette maquette de 0,90 x 0,80 portant une légende explicative. Il faut donc créer deux niches inclinées à droite et à gauche du défoncement central de la cloison. Un seul cartouche de la Ville de Bordeaux se trouvera donc au centre au-dessus de la photographie panoramique de la Ville".

La maquette du Stade municipal et du Parc d'athlétisme (ill. n°91, 92) a été exécutée par M. Vignal et l'architecte en chef a rédigé le 11 octobre 1937 une notice complète sur cette construction.³⁹

L'Exposition fut inaugurée par le président de la République M. A. Lebrun mais les résultats ont été néanmoins quelque peu décevants puisque J. d'Welles, faisant part de ses impressions à M. Maigrot, architecte en chef du centre régional de l'Exposition avoue : "Bravo ! pour la réussite enfin acquise du Centre régional où malheureusement Guyenne et Gascogne ne brille pas d'un éclat particulier. Il m'a été impossible d'intervenir utilement pour grossir les crédits qui auraient permis de mieux faire. . . . et pour combattre la diversité des points de vue de la direction et de l'exécution par cinq architectes".

Le pavillon girondin est composé de trois façades dégagées qui expriment trois architectures différentes.

1) une façade avoisinant la région charentaise a été traitée comme une bastide gersoise et s'agrémentée d'un pigeonnier.

2) la façade de la région limousine exprime l'architecture des régions de vignobles, les couvertes de Sainte Foy la Grande et les encadrements moulurés que l'emploi de la pierre permet dans toute la région girondine.

3) la façade en bordure du quai d'Orsay est un rappel du Lot et Garonne et notamment des grands balcons qui dominent le Lot comme à Villeneuve.

Le Pavillon gascon se présente dans la note traditionnelle avec de gros pans de bois et remplissage en briques. L'entrée est marquée par un grand porche. La treille et les hortensias, décor classique de la ferme gasconne aviveront cet ensemble.

Les architectes qui ont conçu les plans de l'Exposition "8 bis Guienne et Gascogne" sont Messieurs : Chévenot (Georges), Conte (André), Faucheux (Paul), Pagès (Roger), Vardaguer (J-M).

"Le Centre régional offrira le spectacle infiniment varié d'une France au travail" et dans "la croisade pour les belles et bonnes choses de chez nous" "Bordeaux trouve sa place parce qu'elle représente une ville qui travaille, qui crée, qui va de l'avant".

Le langage tenu par les responsables et les participants à cette manifestation est assez intéressant dans la mesure où l'on s'aperçoit que quelques années plus tard le maréchal Pétain n'aura rien à inventer, il lui suffira de s'inspirer de ces propos et des

³⁹ Cf. annexe : 8 Notice sur le Stade rédigée par J. d'Welles en date du 11 octobre 1937.

valeurs qu'ils prônent pour mettre en place la nouvelle France qu'il souhaite et que bon nombre de français de l'époque appellent aussi de tous leurs vœux.

A Marquet a tenu à garder un souvenir de cette exposition pour la Ville et a demandé que de bons clichés "bien éclairés, très lisibles et contrastés de 13x18 ou de 18x24 soient pris des cinq maquettes en plâtre appartenant d'ailleurs à la Ville et se trouvant dans le hall du Pavillon Guyenne et Gascogne au centre régional de l'Exposition de 1937. Chaque maquette devant être photographiée de deux ou trois points de vue suivant les cas :

Faculté des Sciences, Piscine et Bourse du travail : trois clichés, Promenade des Quinconces et Parc d'athlétisme deux clichés".

Pendant quelque temps il a été question de rapatrier à Bordeaux les maquettes exposées au Pavillon Guyenne et Gascogne, toutefois, la Ville a dû y renoncer en raison du prix excessif du transport et aussi car les ouvrages qu'elles représentaient étaient tous exécutés.

b) L'exposition universelle et internationale de New York en 1939.

Pour commémorer le 150^{ème} anniversaire de l'accession de George Washington à la présidence des États-Unis (Washington fut assermenté à New York), New York organise une exposition universelle et internationale en 1939. ⁴⁰ Elle s'inscrit dans une démarche positive marquant une nette volonté de tourner la page après les temps difficiles de la grande dépression. Elle a pour thème "Le monde de demain", c'est une manifestation de grande envergure occupant une superficie de 493 hectares et accueillant près de soixante nations et 1500 exposants. Elle recevra 45 millions de visiteurs dont 26 millions seulement en 1939. Les architectes et designers industriels les plus influents de l'époque y sont présents.

Elle offre des points de comparaison intéressants avec l'exposition parisienne de 1937. (ill. n°93) "La distance totale entre le bâtiment des États-Unis et celui des Transports automobiles, qui forme l'axe transversal de l'Exposition, est exactement celle de la place du Trocadéro à l'École militaire. L'ouverture du grand mail entre la pavillon de la France et celui de la Belgique est identique à celle qui séparait à Paris le pavillon britannique du pavillon belge. La longueur du mail (Constitution Mall) et égale à la distance, sur l'axe du Champ de Mars, du pont d'Iéna à la place Joseph-Bouvard. La grande pièce d'eau ovale occupe, dans le plan de la World's Fair, la position de la Seine dans la grande perspective du Trocadéro et l'esplanade de la Paix est superposable à l'espace central des jardins du Trocadéro. Ces heureuses coïncidences résultent du terrain et non d'une identité de conception, les plans des deux expositions étant totalement différents. Le groupement, comme à Paris, des nations étrangères à la tête du plan s'imposait pour la même raison : mettre les invités à la meilleure place".

Chaque nation présente a élevé sur le terrain qui lui a été attribué un bâtiment isolé, représentatif de son architecture propre et contenant l'ensemble de ses exposants particuliers.

A New York, les architectes français, R. H. Expert et P. Patout ont construit le "Palais de la France". (ill. n°94) A cette date R. H. Expert a en charge à Bordeaux le

⁴⁰ <http://netrover.com/~berta/ny39.html>

vaste chantier de la future Faculté des Sciences. Dans son pavillon, "la France fait les honneurs des ressources multiples de ses sites, de ses monuments, de son urbanisme, de son architecture, de sa peinture, de sa sculpture, de son art mobilier, de sa mode et de sa couture, de sa gastronomie et de ses vins, des produits de sa terre, de sa science, de sa littérature, des citadelles de son industrie".⁴¹ C'est dans cette réunion des valeurs françaises que doit apparaître désormais la profonde originalité du pays. Elles avaient été jusqu'alors dissociées et grâce à M. Olivier, gouverneur général des colonies, commissaire général de la France à l'Exposition de New York et à ses collaborateurs, les voici maintenant groupées en équipe.

Parmi les artistes présents dans le Pavillon français figure M. A. Janniot à qui l'on doit à Bordeaux le bas relief de la Bourse du travail. Il a aussi orné la façade du Musée des Colonies au bois de Vincennes et plus récemment celle des nouveaux musées du quai de Tokyo. On lui doit à New York la représentation d'un torse dans lequel le sculpteur s'applique à montrer "l'engagement subtil des plans et des volumes, la modulation des "valeurs" sur un corps humain" et qui est une des oeuvres les plus marquantes parmi toutes celles qui sont exposées.

A. Marquet a conduit la délégation parlementaire du groupe France-États-Unis qui est allée visiter l'exposition de New York.⁴² "Il s'est donné comme mission avec ses collègues de multiplier et de fortifier les liens qui unissent les deux grandes démocraties de l'ancien et du nouveau monde et cette mission est à la fois d'ordre économique et culturel.

Le vin de Bordeaux sera le symbole de l'esprit de notre race. Le destin d'un grand peuple, comme celui de toute individualité forte est de sortir de soi, de rayonner, de s'étendre, de conquérir à sa pensée, à sa culture, à son idéal, les domaines vierges qu'il fécondera par son labeur et par sa foi.

Le destin du peuple français, inscrit dans son histoire est de porter au loin le prestige d'une race privilégiée par son climat matériel et moral, par les grands héritages que lui a légués le passé, par les grands devoirs aussi qui sont sa raison d'agir.

Notre Ville se doit de garder, à ce point de vue, la place qu'elle a conquise au cours des siècles dans la communauté française. Porte largement ouverte sur l'Océan qui l'invite, elle est comme la bouche éloquente par laquelle s'expriment la grandeur et la pensée nationales, dans ce langage où les mots sont des navires, où les phrases sont les grandes flottes qui portent dans les terres lointaines l'activité créatrice et fécondante, la richesse matérielle, la civilisation et la paix".

A la veille d'une période troublée ces paroles sont pleines d'un formidable espoir de paix et montrent que Bordeaux croit encore très fort dans ses atouts essentiels, à savoir son ouverture sur le monde et la qualité de son vin.

⁴¹ *L'Illustration*, n°5023, 97^e année, 1939. L'article de Léandre Vaillat intitulé "Le palais de la France".

⁴² *Sud Ouest économique*, année 1939, n°305-306, mai-juin 1939, p. 257-258, Exposé de M. Pinède adjoint au maire.

c)-Projet d'une exposition coloniale universelle à Bordeaux.

Ce projet est l'ultime espoir d'une manifestation d'envergure que la capitale girondine aurait peut-être la chance d'accueillir dans un proche avenir. Ce n'est pas une idée en l'air puisque dès le début du mois de juin 1939 A. Marquet, lui-même en a fait part à l'architecte en chef qu'il a "péremptoirement invité à s'y intéresser, à y réfléchir et à chercher des idées à lui soumettre".⁴³ J. d'Welles se renseigne donc immédiatement sur la dernière exposition analogue qui s'est tenue à Marseille. Ses questions sont très précises : surface occupée, coût réel de la manifestation, répartition des dépenses : État, département, commune, port ? distribution des travaux etc. . . et enfin le problème majeur, celui de "la raréfaction des crédits pour les oeuvres paisibles" et les crédits possibles en 1940 puisque cette exposition ne se déroulerait qu'en 1941.

Des nombreux articles parus dans la presse spécialisée ou dans ceux de grands journaux comme *L'Illustration* il ressort que Bordeaux a tout fait pour se différencier des autres grandes villes françaises. Présente dans bien des manifestations, travaillant, quand les autres ralentissent leur activité, portée par le formidable élan qui anime son maire la capitale girondine peut être fière de son bilan. *L'architecture* dans son numéro d'août-septembre 1939 résume de la meilleure des manières, grâce aux articles de J. d'Welles et A. Laprade, la situation en matière d'urbanisme et d'architecture de la cité.

"Un peu partout (. . .) des places ont été nouvellement aménagées ou créées : la place Gambetta et son jardin libéré de ses grilles, la place Paul-Doumer et sa fontaine lumineuse de verre, la place Camille Jullian et son monument de pierres gallo-romaines, l'entourage de l'amphithéâtre de Gallien, la place de l'église Saint Michel dominée par son admirable flèche magnifique signal de Bordeaux".

Depuis 1930, la municipalité a fait construire un nouvel abattoir doté des "derniers perfectionnements de la technique". L'usine d'incinération possède des fours qui passent pour être parmi "les plus modernes". Le maire a veillé personnellement à soigner les équipements des écoles et universités, l'hygiène et la santé publique, les oeuvres sociales, toutes celles destinées à favoriser le développement des sports ne sont pas en reste non plus.

Quant à J. d'Welles et A. Marquet, il suffit de lire les propos d'A. Laprade pour se rendre compte de la valeur de l'équipe qu'ils ont constituée depuis 1925 et particulièrement entre 1929 et 1939. "Louis disait : "la postérité me rendra justice". Son successeur d'Welles n'aura pas besoin d'attendre si longtemps. Il semble bien que tout le monde à Bordeaux comme en France, rende dès

⁴³ Deux courriers identiques envoyés par J. d'Welles le 13 juin 1939, l'un à M. Raymond Rodet, 9 rue d'Artois, Paris VIIIème, et l'autre à M. Gaston Castet, architecte en chef du gouvernement, 2 rue Croix de Régner à Marseille.

maintenant hommage à son oeuvre considérable et de qualité. C'est une chance inouïe et rarissime pour une grande nation ou une grande cité que d'avoir simultanément des administrateurs lucides et courageux pour décider, des architectes de talent si sérieux pour exécuter ! Bordeaux a eu cette chance. Si au XVIIIème siècle les choses n'allèrent pas sans heurts, en ces dernières années, au contraire, il y eut une harmonie totale entre l'administration et les architectes. La tâche menée à bien en ces quinze dernières années est considérable et remplit d'admiration l'homme de métier".

CONCLUSION DE LA 2ÈME PARTIE.

Durant les dix années qui ont précédé la deuxième guerre mondiale le programme d'A. Marquet a été parfaitement appliqué, on a réellement construit pour de bon du travail. Non seulement la Ville a lutté de toutes ses forces contre la crise et ses tragiques effets mais encore elle en a profité pour se moderniser en se dotant de nombreux équipements et de nouvelles constructions. Ces réalisations ont été si réussies qu'elles ont valu à Bordeaux une réputation qui a largement dépassé les frontières de l'Aquitaine. Cette situation explique l'incontestable fierté de la ville, de son premier magistrat et de l'architecte en chef, on comprend alors aisément que la capitale girondine se soit mise à rêver. Elle s'est vue dès 1937 capable de devenir le "port aérien de l'Atlantique-nord", véritable "base de départ de la ligne France-Amérique".⁴⁴ Ce projet place alors Bordeaux dans un plan plus vaste puisque "déjà plusieurs nations jettent les bases d'un trafic aérien Europe-Amérique" et que "la France ne doit pas se laisser devancer". La Ville s'est mise à croire en cet avenir car elle estimait réaliser "les meilleures conditions géographiques, météorologiques, démographiques, financières et stratégiques".

La Ville se voyait également reliée par autoroutes aux grandes cités voisines car, observant ce qui se faisait en Italie et en Allemagne en matière de construction de grandes percées, la France entendait suivre ce modèle et bien entendu Bordeaux y trouverait une place de choix.

Néanmoins, c'est quand même sur le plan strictement local que les rêves se montraient le plus facilement réalisables. Il n'empêche pourtant que certains sont passés à la trappe comme le fameux tunnel sous la Garonne dont le premier projet remontait pourtant à 1886.⁴⁵ On peut retenir aussi l'idée évoquée en février 1937 d'une "désaffectation de l'Hôpital Saint André", "plusieurs musées y pourraient s'installer, on construirait à Pellegrin un hospice moderne de mille lits et des petits pavillons pour les vieux ménages pauvres"⁴⁶.

La seule réalité à laquelle Bordeaux s'accroche, encouragée et soutenue par A. Marquet et J. d'Welles, c'est la nécessité de lancer un vaste Plan d'urbanisme. Tous deux estiment ne pas être encore allés assez loin dans ce domaine, la Ville doit donc poursuivre sa modernisation, permettre une meilleure circulation aux automobilistes, améliorer les franchissements de la Garonne, continuer à lutter pour faire disparaître les taudis encore trop nombreux tout en respectant le patrimoine qui continue à faire la grandeur de la capitale girondine. C'est autour de ce vaste programme que se joue l'avenir de Bordeaux, ce sera son objectif majeur pendant la tragique période qui va s'ouvrir à l'automne 1939.

⁴⁴ *La France de Bordeaux et du Sud Ouest*, série de quatre grands articles : jeudi 25 février 1937, dimanche 28 février, 1^{er} mars 1937 et 2 mars 1937.

⁴⁵ *La France de Bordeaux et du Sud Ouest*, 2 juillet et 22 août 1938.

⁴⁶ *La France de Bordeaux et du Sud Ouest*, 24 février 1937.

ANNEXES VOLUME II

Volume 2, chapitre 1, annexe 1:

La France de Bordeaux et du Sud Ouest : samedi 2 août 1930.
LES GRANDS TRAVAUX DE LA VILLE DE BORDEAUX.

C'est le 1^{er} d'une longue suite d'articles rédigés par Adolphe Catusse à partir de 1930. Son journal lui a confié la mission de rencontrer le maire de Bordeaux chaque fois qu'il s'exprimera sur les Grands travaux et de suivre l'évolution de tous les chantiers ouverts par la municipalité de manière à informer le mieux possible la population.

Les grands travaux coûteront 220 millions et, pour cela dit A. Marquet, maire de Bordeaux "pas un centime additionnel, pas une taxe nouvelle".

La ville de Bordeaux, en l'occurrence, son administration, va s'engager dans l'ère de réalisation des projets d'amélioration de la vie urbaine étudiés depuis plusieurs mois. Il ne s'agit de rien moins que d'une dépense de 186.909.929, fr55 dont il faut déduire les subventions de l'État s'élevant à 25 millions environ ce qui réduit le montant des dépenses à engager à 161. 909.929 fr. 55.

Disons tout de suite qu'au cours d'une conversation que M. A. Marquet, député maire, a eue jeudi soir avec les représentants de la presse quotidienne, le premier magistrat de la cité a précisé que cette somme formidable n'entraînerait aucune augmentation d'impôts ; d'autant que 30. 500.000 fr. seraient récupérés par un emprunt spécial de la RMGE.

Suivant M. le maire dans ses explications, nos lecteurs apprendront par le tableau suivant quel sera l'emploi des fonds dont la Ville va disposer :

- 1) urbanisme, circulation, voirie, salubrité : 31.372.000 fr.
- 2) assistance et hygiène publique : 28.321.716 fr.
- 3) instruction publique et Beaux Arts : 41.373.939 fr.
- 4) établissements divers : 85.842.929 fr 55.

Ni centimes additionnels, ni taxes nouvelles.

Et maintenant, entrons dans le détail de l'emploi de ces sommes impressionnantes qui ne sauraient troubler en quoi que se soit la quiétude des contribuables, attendu, ainsi que le maire de Bordeaux l'avait déclaré au cours de la dernière campagne électorale, que l'annuité d'intérêt d'amortissement qui s'élève pour l'importante somme que représente ces travaux à près de 10 millions par an, se trouve dès à présent dans le budget sans qu'il soit nécessaire de voter un centime additionnel ou une taxe nouvelle. Voilà qui est clair.

Salubrité d'abord.

Un gros problème se posait tout d'abord pour la municipalité : l'évacuation des ordures ménagères qui étaient et sont encore, pour peu de temps, transportées dans les "gravières" des communes suburbaines.

Hors boulevards, on n'en veut plus ; la question de la santé publique tracassant aussi les voisins. Il n'était d'autre solution que l'incinération. Le conseil municipal n'a pas hésité et c'est ainsi que va être édifiée à Bacalan, à proximité des gazomètres, une usine d'incinération des gadoues, dont les produits seront utilisés ou vendus cependant que sera récupérée une importante quantité de force motrice. Le fonctionnement de cette usine marchera donc de pair avec les services de la régie du gaz.

Toujours plus de lumière.

Les services centraux de la RMGE qui sont situés, ainsi que l'on le sait, rue de Condé, vont être déplacés, le bail de location arrivant à expiration et étant porté d'ailleurs à un taux excessif.

A cet effet, un Building s'élèvera place Saint Christoly. Il coûtera 8.500.000fr. Afin de poursuivre l'éclairage intensif de nos voies publiques dont la moitié l'est à l'heure présente, à l'heure présente, une somme de 5 millions sera affectée aux canalisations électriques. On pourra alors dire que la ville de Bordeaux est une des mieux illuminées de France et même d'Europe. Le coût de l'usine d'incinération des gadoues qui sera de l'ordre de 17 millions sera, rappelons le, "englobé" avec les sommes précédentes, dans l'emprunt de la RMGE qui satisfera elle-même à ses obligations financières.

Urbanisme, circulation, voirie.

Un respectable paquet de l'emprunt municipal au juste 31.372.000 fr. sera utilisé :

A l'aménagement de la place Gambetta, dont les trottoirs seront supprimés et reportés sous les arbres qui seront conservés ; à l'installation d'appareils électriques ; à la terrasse-promenade sur les quais qui permettra aux bordelais de contempler "leur Garonne" et aux visiteurs d'en admirer les croissants ; à la création de cabinets souterrains place Saint Projet (on ne touchera pas à la croix) et place de la Victoire d'où disparaîtront les divers édicules qui l'encombrent afin de rétablir la perspective des cours ; à la transformation de la terrasse du jardin public ; à la construction d'égouts ; à la réfection du pavage des trottoirs et des voies macadamisées (16 millions) etc.

Pour les malades et les bien-portants.

Le rayon de l'assistance et de l'hygiène publique a été tout particulièrement soigné si l'on peut dire. Projets et chiffres ex : Hôpital Saint André : achèvement du programme ancien : crédit:4.625.679 fr.

Instruction publique et Beaux - Arts.

Un très gros effort a été fait dans cet ordre d'idées.

Établissements divers.

La partie du rapport de M. A. Marquet qui traite des " établissements divers " mérite une attention toute spéciale car il absorbe à lui seul près de la moitié

de l'emprunt : 85 millions. Nous attirerons simplement l'attention de nos lecteurs sur la construction de l'Abattoir, du marché aux bestiaux et du Palais des Quinconces.

Préparation, organisation et surveillance des travaux.

La réalisation de ce programme dont on conçoit l'ampleur méritait une préparation, une organisation et une surveillance de tous les instants afin que tout fonctionne au mieux des intérêts de la Ville. Des centaines et des centaines d'ouvriers vont être occupés pendant plusieurs années. Les entrepreneurs de travaux publics de toutes corporations vont connaître une prospérité qui ne sera point que sur le papier. Tout cela, il fallait le régulariser, aussi M. A. Marquet a-t-il constitué un comité d'architectes-conseils actuellement désignés et qui aura mission de surveiller les travaux en cours et d'en rendre compte. La création de ce comité technique dont l'importance est grande à tous points de vue n'aurait-il comme raison d'être que la sauvegarde du patrimoine artistique de notre ville que nous serions heureux d'y applaudir comme nos concitoyens applaudiront certainement à la bonne gestion municipale que l'on ne pourrait contester sans mauvaise foi.

2ème article, mardi 5 août 1930, toujours du même A. Catusse :

POURQUOI LES GRANDS TRAVAUX ?

Cet article a été inspiré par des manifestations qui ont eu lieu le dimanche 3 août. Ce jour-là, le député-maire de Bordeaux a exposé le plan judicieux de son action municipale d'abord devant les membres du comité de la Place de la République puis, il s'est rendu à une réception offerte par le comité des fêtes de Bacalan à l'occasion du couronnement de la muse du Travail.

A. Marquet adore ces réunions publiques, il ne se fait jamais prier pour y assister. C'est pour lui l'occasion de s'exprimer, d'expliquer clairement son programme et d'être au contact de son électorat. A. Catusse a donc retenu les grandes lignes des déclarations du maire.

Un programme général.

M. Marquet exposa comment quatre années de vie municipale avaient amené le conseil municipal à concevoir un programme général de grands travaux. Il démontra, qu'à part quelques opérations isolées, aucun effort d'ensemble n'avait été fait depuis une trentaine d'années pour doter notre ville des installations publiques qui caractérisent la cité moderne ou pour renouveler les établissements mis par l'administration communale à la disposition de la collectivité.

On peut dire qu'au cours d'un quart de siècle, nous ne relevons aucune tentative pour tracer et mettre en oeuvre un programme complet, raisonné, cohérent de constructions consacrées à la vie collective. Nous avons fait au corps électoral la promesse de combler cette lacune, c'est aujourd'hui chose faite.

D'autre part, A. Marquet précise : "Nous voulons que ces travaux soient vraiment de notre époque, nous entendons qu'il soient édifiés sous une inspiration commune. Pour obtenir ce résultat, il fallait, tout en faisant appel aux architectes locaux, constituer un comité d'architectes conseils. Nous avons fait appel à Messieurs Expert et Debat-Ponsan dont la réputation et la compétence sont

nationalement reconnues. Avec M. d'Welles, architecte en chef de la ville, ils constituent ce conseil. Aucun des projets, quelle que soit son importance ne sera mis à exécution sans avoir été examiné et approuvé par ce comité d'architectes conseils. Ainsi, les bordelais, soucieux de l'esthétique de leur ville, les contribuables qui désirent, comme les membres du conseil municipal, que les dépenses engagées soient toujours exactement calculées.

Importance du projet.

L'ensemble des dépenses prévues s'élève en chiffre rond à 225 millions. Les ressources pour les effectuer sont réparties de la manière suivante:

- Un emprunt fait par la Commission des hospices pour l'agrandissement du sanatorium de Feuillas, emprunt garanti par la Ville : 2.500.000 fr.
- Un emprunt fait par la Ville et couvert par la régie de l'éclairage dont l'exploitation est à cette heure remarquablement saine et prospère : 30.500.000 fr.
- Un emprunt fait par la Ville et garanti par des centimes communaux de 161.500.000 fr.

Ceci dit, M. Marquet donne au total une contribution de 194.500.000 fr. en chiffre rond qui représente la charge directe ou indirecte de la Ville. Le montant des dépenses s'élevant à 225.000.000, la différence doit provenir des subventions de l'État prévues par la loi pour ce qui concerne les devis visant l'hygiène et l'instruction publique.

Les voies et moyens.

Cet ensemble de travaux pourrait être fait sans impôts nouveaux, déclaration de 1929.

En effet, le conseil municipal avait voté, en 1926, une somme de 10 millions pour travaux neufs qu'il avait inscrite au budget. Le marché de l'argent était à cette époque inabordable : le taux d'intérêt seul s'élevait à 10, 11, 12, 13 et 14%.

Le conseil municipal décida de ne pas contracter d'emprunt et d'employer cet argent chaque année pour les travaux qui furent réalisés de 1926 à 1929. Aujourd'hui, le taux de l'argent étant à 5% ,avec la même somme il est possible de gager un emprunt qui permettra de réaliser les projets votés par le conseil municipal. Ainsi, sans une augmentation d'impôts par un emprunt qui se justifie d'autant plus que les réalisations serviront aux générations futures, sera réalisé le programme de grands travaux que nous avons élaboré.

Dans l'assistance, quelqu'un pose alors une question au maire : "Puisque vous allez contracter un emprunt, pourquoi vous adressez-vous au Crédit foncier ou à la Caisse des dépôts et consignations ? Ne vaudrait-il pas mieux le lancer dans le public?"

Avec son aisance habituelle, A. Marquet répond très clairement :

- Pour lancer un emprunt dans le public directement, il eût été nécessaire de créer un service municipal de l'emprunt, le conseil municipal n'a pas cru indispensable d'augmenter le nombre des fonctionnaires.
- Pour lancer un emprunt dans le public par l'intermédiaire des banques, il aurait fallu payer à ces dernières le concours qu'elles auraient prêté. Le conseil municipal a pensé que c'était là une dépense qui devait être évitée.
- Mais un emprunt proposé au public soit directement, soit par les banques, nécessite des frais de publicité par journaux, tracts et affiches...Il paraît difficile de faire au conseil municipal le reproche d'avoir évité, par sa décision, ces dépenses.

C'est en fonction de ces trois considérations que je vous soumetts, que le conseil municipal a décidé de s'adresser au Crédit foncier ou à la Caisse des dépôts et consignations pour réaliser l'emprunt de la Ville. Avec ces deux organismes de courtage, pas de frais de publicité, pas de commission. Des opérations connues, les versements de fonds opérés par le Trésor public, économie, rapidité, clarté, moralité, tels sont les avantages de la formule adoptée par le conseil municipal

A. Marquet, de manière toujours aussi moderne, et pour montrer sa proximité par rapport à ses administrés, envisage alors l'avenir dans son ensemble. "l'essentiel dans une démocratie, quand on sait ce que l'on veut, c'est d'expliquer ses projets à la population". Dans une ville comme la nôtre, on rencontre toujours des hommes de bon sens pour vous comprendre. Il faut rattraper un demi-siècle de retard ; nous avons besoin de la collaboration de tous pour mener à bien cette importante tâche dont le terme doit être fixé à 1935. Nous ne ferons qu'amorcer le réseau d'égouts et ce devra être l'œuvre de la municipalité de 1935 à 1941 de doter Bordeaux d'une modernisation nécessaire de son sous-sol.

Pendant que se feront ces choses, devra être établi, en collaboration cordiale avec les communes de banlieue, un plan d'extension et d'embellissement de Bordeaux et de l'agglomération bordelaise dont la mise en oeuvre sera l'œuvre de demain.

Pour nous, poursuit A. Marquet, en terminant dans le prolongement si riche du passé de notre cité, nous voulons inscrire la volonté agissante de notre génération. Dans l'intérêt des classes laborieuses qui est au premier plan de nos préoccupations comme de toute la population, nous voulons travailler avec désintéressement à la grandeur de Bordeaux.

Volume 2, chapitre 1, annexe 2 : le Plan Marquet.

"Les projets que je vous présente sont groupés sous quatre rubriques:

- I) Urbanisme ; Circulation ; Voirie ; Salubrité.
- II) Assistance et Hygiène publiques.
- III) Instruction publique et Beaux-Arts.
- IV) Établissements divers.

I) Urbanisme; Circulation; Voirie; Salubrité.

1) Place Gambetta, aménagement F:480.000.

Cette place, centre topographique de Bordeaux, est le point de notre ville où la circulation est la plus intense. Sans aller, quant à présent, jusqu'à la solution complète que nous avons un moment envisagée et qui pourra être ultérieurement réalisée, si la nécessité en est démontrée, nous vous proposons de supprimer les trottoirs du square, d'enlever les grilles qui le limitent, ainsi que leur socle et, tout en conservant les plantations du jardin, d'établir à l'intérieur du périmètre actuel, une large bande asphaltée pour la circulation des piétons.

La largeur de la chaussée de la place Gambetta sera ainsi augmentée de 2m50 environ, au grand avantage de la circulation. L'opération proposée entraînera le remaniement des chaussées sur une grande surface et aussi la modification des voies de tramways.

2) Éclairage public électrique installation des appareils :F.10.500.000.

Une partie seulement des voies publiques a pu être électrifiée au cours des trois dernières années. L'achèvement complet du programme porte sur l'installation de 4.370 lampes, la plupart destinées à l'éclairage axial. La pose des canalisations d'amenée du courant demeure à la charge de la Régie du gaz et de l'électricité et est comprise dans l'emprunt spécial à cette Régie.

3) Terrasse-promenade sur les quais au droit de la place des Quinconces.F.500.000.

Sur l'intervention de la municipalité, l'administration du Port Autonome a renoncé à la construction de gares maritimes sur les quais, au devant de la place des Quinconces. Un jardin promenade y sera aménagé, permettant aux bordelais et aux touristes de jouir, sans obstacles à la vue, du magnifique panorama de notre rade. Des escaliers aménagés aux extrémités de ce jardin permettront d'accéder aux terrasses des gares maritimes à construire quai Louis XVIII.

4) W-C. souterrains place Saint Projet, W-C. souterrains place de la Victoire. F.235.000. F.200.000.

Il n'est pas nécessaire de souligner l'utilité de ces travaux depuis longtemps réclamés.

5) Terrasse du Jardin public : aménagement. F. 547.000.

Les anciennes serres du Jardin Public ne répondaient plus aux besoins des cultures coloniales ou de la conservation des plantes d'ornement. En très mauvais état, elles présentaient un tel danger pour les promeneurs du Jardin Public, et particulièrement pour les enfants, que la démolition de la grande serre centrale a dû être ordonnée d'urgence. Les deux serres en aile seront réparées et reliées par une terrasse où le public aura accès.

Cette terrasse constituera un nouvel attrait pour la nombreuse population qui fréquente notre magnifique Jardin Public.

6) Construction de serres (Domaine de Carreire et Jardin botanique) F.410.000.

La moitié des serres de multiplication du jardin fleuriste de Carreire a été reconstruite en 1926 ; il y a lieu de terminer le travail commencé. D'autre part, en raison de la transformation des serres du Jardin Public, il sera également installé, au domaine de Carreire, une serre spéciale destinée à la multiplication et à la conservation des plantes de collection.

7) Trottoirs, Voies pavées et macadamisées ; réfection. F.16.000.000.

Un programme de réfection de nos voies publiques, très dégradées durant la guerre, et dont l'entretien avait été abandonné pendant plusieurs années, a été adopté en 1926. Il a été partiellement exécuté au moyen de fonds provenant de centimes additionnels spéciaux. Les travaux restant à exécuter sont incorporés dans le programme actuel dont les centimes additionnels créés en 1926 constitueront une partie des ressources financières.

8) Suppression de cassis ; construction d'égouts. F. 2.500.000.

L'insuffisance du réseau d'égouts de notre ville nous a obligés à maintenir jusqu'à présent, sur de nombreux points, des cassis permettant l'écoulement des eaux dans la traversée des rues. La circulation publique en souffre, et particulièrement celle des véhicules automobiles. C'est aussi une cause de stagnation d'eaux sales, qu'il est nécessaire de faire disparaître.

L'exécution du projet permettra de supprimer 261 cassis. Il comprend également l'établissement de deux collecteurs destinés à améliorer le régime des égouts dans un des quartiers les plus fréquemment inondés.

Total de la section 1F. 31.372.000.

II) Assistance et hygiène publiques.

1) Hôpital Saint André : achèvement du programme ancien ; crédit ...F. 4.625.679.

Un emprunt a été réalisé par la ville de Bordeaux en 1923 pour la construction, à l'hôpital Saint André, de cliniques chirurgicales, dentaire et de psychiatrie ; la réfection de la chaufferie et du service d'hydrothérapie ; l'établissement de cours, trottoirs, passages couverts etc. En raison de l'augmentation considérable des prix des matériaux et de la main d'œuvre, le crédit primitivement

voté présente, pour arriver jusqu'à complet achèvement des travaux, une insuffisance qu'il est nécessaire de combler par le vote du crédit que nous vous demandons.

2) Hôpitaux : agrandissements et aménagements. F.11.344.810.

Certaines parties des hôpitaux bordelais sont très anciennes et exigent d'importantes améliorations. La commission administrative des Hospices civils, dont les ressources propres sont insuffisantes, a demandé à l'Administration municipale de prendre la charge des travaux nécessaires dans l'intérêt même de la population.

Après une longue étude des projets présentés, nous avons pensé que pour ménager les finances municipales, nous devions nous borner aux travaux strictement indispensables. Cette décision nous était d'ailleurs dictée par l'incertitude de l'avenir où nous laisse, au point de vue du fonctionnement des hôpitaux et des hospices publics, la mise en application de la loi sur les Assurances sociales.

Ces travaux concernent:

- pour notre vieil Hôpital Saint André, de profondes modifications et la reconstruction des cliniques d'électricité médicale et d'oto-rhino- laryngologie ;
- pour l'Hôpital des enfants, l'installation du chauffage central ;
- pour l'Hospice général de Pellegrin, la mise en état des quatre pavillons et l'installation du chauffage central ;
- pour l'Hôpital du Tondu, la mise au point du service de radiologie, l'aménagement d'une salle d'études et la réfection du monte-charge.

La commission des Hospices civils juge nécessaire et urgente la création au Sanatorium Xavier Arnoz de deux nouveaux pavillons; cette création doit entraîner une dépense de 8.500.000 FR, dont une partie sera couverte par l'État, conformément aux prescriptions légales, et une autre partie devra être empruntée par la Commission administrative des Hospices à la Caisse des Dépôts et Consignations, à un taux particulièrement bas.

La Ville de Bordeaux prendra à sa charge, à titre de subvention, 15% de la dépense totale, soit 1.275.000 FR, qui sont compris dans la somme qu'il vous est demandé de voter pour l'ensemble des hôpitaux.

3) Sanatorium pour enfants tuberculeux osseux; construction. F. 3.200.000.

Une généreuse donatrice, Mme veuve Lalanne, a fait don à la Ville de Bordeaux, en mémoire de son mari, M. le docteur Lalanne, d'un terrain de 15 ha. environ, situé aux Abatilles, sur le territoire des communes d'Arcachon et de La Teste.

Ce terrain est destiné à l'établissement d'un sanatorium pour enfants tuberculeux osseux non pulmonaires. Nous nous sommes engagés à terminer la construction du sanatorium dans un délai maximum de trois années.

4) Piscine de natation.....F. 6.500.000.

On ne conçoit pas une grande ville moderne sans piscine publique de natation. Le projet que nous vous soumettons prévoit un concours pour la construction d'une piscine d'hiver couverte et d'une piscine d'été en plein air sur les terrains municipaux de l'École municipale d'éducation physique, rue Judaïque.

Les groupements sportifs et toute la population ont, vous le savez, accueilli notre projet avec la plus grande satisfaction.

5) Bains-douches et crèches dans les quartiers Bacalan, Nansouty, Terres- de Bordes, la Bastide et dispensaire anti-tuberculeux à la Bastide. F. 2.651.227.

La nécessité s'impose de construire des établissements d'hygiène dans les quartiers périphériques, particulièrement habités par une population ouvrière. C'est cette nécessité, qui correspond à la proposition qui vous est présentée.

A déduire : montant des subventions à escompter de l'État...F. 5.000.000.

Net F. 23.321.716.

III) Instruction publique et Beaux-Arts.

1) Faculté des sciences ; transfert F. 18.000.000.

Les bâtiments actuels de la Faculté des sciences, communs avec ceux de la Faculté des lettres, sont devenus insuffisants, notamment en ce qui concerne les laboratoires qui ne répondent plus aux exigences de l'enseignement supérieur.

La construction d'une nouvelle Faculté est devenue nécessaire. Les terrains municipaux situés cours Barbey, grevés d'une servitude au bénéfice de l'Université, et sur lesquels existe déjà l'Institut de zoologie, répondaient à ces besoins.

L'avant-projet a été dressé en accord avec les représentants de l'Université. Le transfert de la Faculté des sciences permettra, ultérieurement, l'extension des services de la Faculté des lettres.

2) Lycée de garçons, cours Victor Hugo : installation du chauffage central. F. 1.311.400.

Le système de chauffage du Lycée de garçons, cours Victor Hugo, date de l'origine de l'établissement ; il est très défectueux. Le projet présenté vise l'établissement des appareils de chauffage central destinés à desservir tous les locaux du Lycée, à l'exception des dortoirs et de l'ancienne chapelle. Il a été dressé en accord avec la direction de l'Enseignement secondaire et l'Administration du Lycée.

3) Lycée de jeunes filles: aménagement et agrandissements...F. 3.600.000.

L'immeuble affecté au Lycée de jeunes filles est constitué par diverses parcelles successivement acquises. L'achèvement du Lycée auquel il devait être procédé avant-guerre, n'a pu encore être réalisé. Le projet actuel permettra, tout en augmentant la surface utile des bâtiments, d'organiser avec méthode des services maintenant dispersés.

4) Lycée de garçons, place Longchamps...F. 510.000.

Les travaux prévus ont pour but de transformer ce Lycée, qui est de premier cycle, en lycée de plein exercice.

5) École pratique de jeunes filles : aménagement...F. 1.650.000.

Les installations de cet établissement, qui a été ouvert en 1914, dans des bâtiments provisoires, ne répondent plus aux besoins d'une école technique florissante et très fréquentée. Après exécution des travaux réclamés, l'école disposera de locaux convenables pourvus des aménagements indispensables.

6) *École primaire supérieure de garçons ; reconstruction...F. 1750.000.*

L'École Pèlerin a été ouverte en 1836. Ses dimensions sont insuffisantes, ce qui oblige la direction à refuser chaque année un assez grand nombre d'élèves; ses conditions d'hygiène laissent à désirer ; son aménagement est désuet.

Le transfert de l'École n'ayant pu être réalisé, faute de terrain convenable et bien situé , la décision a été prise de l'agrandir et de l'aménager par une reconstruction intégrale sur place.

7) *École primaire de jeunes filles : agrandissement...F. 450.000.*

Création de 5 classes supplémentaires répondant à l'accroissement de l'effectif scolaire, et destinées à assurer une meilleure préparation des élèves au brevet supérieur.

8) *Enseignement primaire élémentaire :*

Beaucoup de locaux scolaires sont vétustes et même insalubres ; d'autres insuffisants à recevoir les enfants des quartiers qui les avoisinent. Il est devenu indispensable de procéder à une révision complète du réseau scolaire de Bordeaux, d'exécuter des reconstructions, des agrandissements des aménagements.

L'ensemble des travaux prévus s'élève à F. 8.678.539.

Ils intéressent les bâtiments suivants:

-École primaire mixte à Saint Augustin	F.748.539.
-École primaire mixte Martin Videau: travaux	F.467.103,22
-Acquisition d'un immeuble et indemnité	F.132.896,78
-École primaire mixte de la Passerelle	F.730.000.
-École maternelle de la rue des Menuts, travaux	F.388.052.
-Acquisition d'un immeuble et indemnité	F.111.948.
-École primaire de garçons : rue Emile Combes	F.180.000.
-École primaire de filles place Montaud	F.60.000
-École primaire de filles rue Fieffé	F.100.000
-École primaire de garçons : avenue Thiers	F.350.000.
-Groupe scolaire Anatole France : travaux	F.3.949.440,16
-Acquisition d'un immeuble et indemnité	F.130.559,84
-École primaire de garçons : rue Léonard Lenoir	F.1.000.000.

9) *Écoles primaires communales : chauffage central ; installation. F. 4.360.000*

La plupart de nos écoles communales sont encore chauffées au moyen de poêles à charbon dont les inconvénients sont multiples. L'installation générale du chauffage central permettra d'obtenir un chauffage constant et hygiénique, d'éviter les dangers d'incendie et de diminuer la main-d'œuvre.

10) *École des Beaux-Arts : aménagements et agrandissements...F. 224.000.*

L'École régionale d'architecture a été installée d'une manière provisoire dans les locaux de l'école des Beaux-Arts. Les travaux projetés permettront une installation normale de l'École d'architecture et apporteront, en même temps, une amélioration de l'École des Beaux-Arts.

11) Hôtel des Sociétés savantes: aménagement....F. 560.000.

L'Athénée municipal est insuffisant à recevoir les nombreuses Sociétés de notre ville qui y tiennent leurs réunions. La suppression de l'Octroi, qui a libéré l'Hôtel du Paty de Rayet, rue du Loup, nous permettra de dégager l'Athénée encombré et de recevoir dans les bâtiments aménagés à cet effet les Sociétés savantes, telles que : l'académie des Belles-Lettres, la Société des Archives historiques, la Société Linéenne, la Société archéologique, la Société astronomique, etc.

12) Grand Théâtre: protection contre l'incendie.....F. 280.000.

Notre admirable Grand Théâtre, le plus ancien d'Europe, dont la parfaite harmonie et la richesse d'ornementation font l'orgueil de notre ville et l'admiration de tous ceux qui le visitent, doit être défendu, dans toute la mesure possible, contre les risques d'incendie. De nombreuses dispositions de protection ont été déjà prises ; elles seront complétées par l'installation d'un réseau d'extinction automatique.

Total de la Section 3.....F. 41.373.939.

A déduire: montant des subventions à escompter de l'État.....F. 20.000.000.

Net.....F. 21.373.939.

IV. Établissements divers.

1) Bourse du travail.....F. 8.600.000.

La Bourse du travail, établie place Mabit, dans de vieux bâtiments où existait autrefois l'École de médecine, est, en raison du très grand nombre des syndicats qui y tiennent leurs réunions (120 syndicats) manifestement insuffisante. Le projet présenté vise l'édification d'une nouvelle Bourse du Travail, digne de Bordeaux et des travailleurs bordelais, sur l'emplacement de l'ancien réservoir des eaux dit de "Sainte Eulalie" aujourd'hui désaffecté.

2) Abattoir et marché aux bestiaux.

Montant des travaux...F. 42.500.000.

A déduire: produit de la vente des terrains des constructions actuelles...5.000.000.

Dépense nette prévue....37.500.000.

L'Abattoir actuel a été inauguré en 1833, il y a près de 100 ans et le marché aux bestiaux en 1836. Bordeaux avait alors une population de 96.944 habitants. Depuis 40 ans, la question de la reconstruction de ces établissements est à l'étude, sans jamais aboutir. Mal situés, de dimensions restreintes à l'excès, délabrés, insalubres, sans liaison entre eux autrement que par la voie publique, l'abattoir et le marché aux bestiaux à Bordeaux sont indignes de notre Ville.

La nouvelle construction est prévue quai de Paludate, sur des terrains dépendant du Port Autonome. Le projet tient compte de toutes les conditions locales, il s'inspire aussi des besoins futurs et fournit une solution moderne, très heureuse, à la question posée.

3) *Garage automobiles municipal; construction....F.3.500.000.*

Les divers véhicules du nettoyage de la Ville sont actuellement répartis en deux garages. Cette répartition, admissible lorsque les points de déchargement des bennes dans les terrains de remblaiement étaient variables, ne le sera plus dès qu'il pourra être procédé à l'incinération des ordures ménagères. L'usine d'incinération doit être construite dans les dépendances de l'usine électrique à Bacalan. Pour économiser les frais de transport, le garage central doit donc être situé à proximité de cette usine.

Le terrain de la Tule, appartenant à la Ville se prête dans d'excellentes conditions à la nouvelle installation. Les garages auront une surface couverte de 3.500 m² ; les ateliers de 2.300 m² et les locaux annexes de 2.500 m².

L'économie des frais de transport réalisée du fait du transfert du garage sur cet emplacement, sera de 300.000 fr. par an environ.

4) *Salle de réunions et de fêtes populaires ; aménagement....F. 2.500.000.*

L'importance des transactions opérées au Grand marché, cours Victor Hugo ayant subi une diminution considérable, deux des trois pavillons de ce marché ont été désaffectés il y a longtemps. Le pavillon central a été consacré au service de l'Inspection sanitaire des viandes, qui sera ultérieurement transféré dans le nouvel abattoir. Le pavillon sud (Victor Hugo) est demeuré sans utilisation. Le projet prévoit l'aménagement, sous cette halle, d'une vaste salle de réunions et de fêtes populaires.

5) *Marchés d'approvisionnement ; grosses réparations...F.1.650.000.*

Les marchés d'approvisionnement de Bordeaux nécessitent d'importantes réparations et mises en état que les crédits d'entretien, annuellement inscrits au budget, ne permettent pas d'effectuer. Ces travaux ne peuvent être encore différés, si l'on veut éviter un délabrement qui nécessiterait, dans l'avenir, des sacrifices plus importants.

Les marchés où doivent être effectuées de grosses réparations sont : le marché des Grands-Hommes ; le marché des Chartrons ; le marché de Lerme ; le marché Saint Martial ; le marché Amédée Larrieu ; le marché des Capucins ; le marché des Douves ; le Grand-Marché.

6) *Caserne des sapeurs-pompiers : construction de logements. F. 3.165.000.*

L'insuffisance du nombre de logements dont on peut disposer dans la caserne des sapeurs-pompiers, nous a obligés à externer un certain nombre de ménages de sapeurs, qui, de ce fait, sont parfois gênés dans l'accomplissement d'un service où la promptitude des mouvements constitue l'une des conditions indispensables.

Il y a quelques années, un vaste immeuble, situé à proximité immédiate de la caserne actuelle, a été acquis par la Ville. Cet immeuble sera utilisé pour la construction de logements nécessaires à 48 familles de sapeurs-pompiers.

7) *Hôtel de Ville : installation d'un standard téléphonique...F. 350.000.*

Le standard téléphonique qui dessert actuellement le réseau municipal date de 60 années. Malgré les fréquentes réparations qu'il a subies, son fonctionnement est incertain et défectueux. Il ne contient que 200 numéros d'appel qui sont tous affectés.

Il y a lieu de le remplacer par un nouvel appareil automatique à 300 numéros, placé à l'Hôtel de Ville même, dans un local situé au centre du réseau de distribution.

8) *Place des Quinconces : bâtiment permanents ; construction...F. 19.000.000.*

Le projet présenté a pour objet de mettre à la disposition des diverses collectivités contribuant à l'essor économique de la Ville de Bordeaux des bâtiments définitifs, dans lesquels pourront trouver asile les manifestations les plus diverses organisées par la Ville elle-même ou par des groupements publics ou privés notamment par la Foire Internationale et Coloniale annuelle, sans qu'il en résulte, lors de chaque manifestation, un encombrement des bas-côtés de la place des Quinconces, qui sont transformés, pendant plusieurs mois, chaque année, en un chantier de construction, pour l'édification de baraquements provisoires.

Les bâtiments des Allées d'Orléans pourront recevoir : salle de fêtes, de réunions publiques, de banquets ; ils pourront abriter un cirque et une scène à double face destinée aux spectateurs placés, soit à l'intérieur du hall, soit extérieurement, à l'air libre. La salle en plein air sera spécialement réservée au Casino des Quinconces. Les galeries entourant le hall au premier étage pourront servir pour les expositions et pour les spectacles. Les bâtiments des allées de Chartres, semblables comme aspect extérieur à ceux des allées d'Orléans, recevront des expositions des beaux-arts et des expositions diverses.

9) *Parc municipal des Sports: acquisition et travaux...F. 5.356.320.*

Il y a quelques années fut créé, dans de vastes terrains dépendant de l'ancien domaine de Lescure, un Parc des Sports où furent aménagées d'importantes tribunes en ciment armé, et une piste cycliste. La pelouse était destinée aux jeux et matches divers, et notamment aux matches de football.

Sur les terrains réservés dépendant du domaine, devaient être aménagés des piscines, douches, piste spéciale de culture physique, court de tennis, terrain de pelote basque, d'athlétisme etc.

L'exploitation du parc des Sports n'a pas donné financièrement les résultats qu'on pouvait en attendre et, par délibération du 19 mai 1930, la Société anonyme qui en est propriétaire, a décidé de prononcer sa dissolution anticipée.

Pour empêcher la disparition d'une oeuvre dont l'intérêt général est incontestable, l'Administration municipale a pris accord, conformément à votre décision, avec le Conseil d'Administration de la Société du Parc des Sports, pour l'acquisition de ce Parc, avec toutes ses dépendances.

La surface du terrain -situé sur le territoire de la commune de Bordeaux, en liaison avec plusieurs lignes de tramways- et dont, par conséquent, la valeur est très élevée, excède 8 hectares. Le prix de la vente a été fixé à 3.800.000 fr. Ce prix est particulièrement avantageux si l'on considère non seulement la valeur du terrain, mais aussi celle des constructions qui ont été élevées.

Ces constructions doivent subir d'importantes réparations ; le quartier des coureurs doit être complètement reconstruit et aménagé d'une manière confortable ; des passages couverts reliant les grandes tribunes au-dessus des pelouses doivent être construits, en même temps qu'il sera procédé à divers aménagements intérieurs. Le montant des travaux à exécuter a été évalué à 1.556.320 fr.

10) Personnel de l'Enseignement primaire : sommes dues à l'État liquidation.....F. 4.220.954,55.

Antérieurement à la loi du 20 mars 1919, les Villes de plus de 150.000 habitants étaient tenues d'acquitter les dépenses de l'enseignement primaire excédant le produit de 8 centimes additionnels.

Cette disposition inique ayant été abrogée, un décret du 24 juillet 1920 a fixé les sommes décroissantes jusqu'en 1929 qui devaient être versées chaque année par les quatre villes intéressées (Bordeaux, Lyon, Marseille et Paris) à titre de subvention à l'État pour les dépenses de traitement du personnel de l'enseignement primaire.

Les contributions annuelles fixées pour Bordeaux s'élèvent au total, pour les années 1919 à 1929, à la somme de 4.903.800 fr. Les sommes payées par la Ville avant la mise en application de la loi étant de 682.845 fr,55 il reste dû à l'État : 4.220.954 fr,55 à inscrire pour liquidation dans le montant de l'emprunt.

Total de la section 4F. 85.842.274,55.

La récapitulation des quatre sections de l'emprunt fournit un total de 161.909.929fr,55.

Notre souci constant a été, au cours de l'année qui a été nécessaire à l'établissement du programme que je viens de vous exposer, de compléter ce programme par un plan financier permettant de mener à bien les travaux projetés sans augmentation des charges des contribuables bordelais.

Voici dans quelles conditions nous pensons y parvenir:

Laissant de côté la partie des travaux incombant à la Régie du gaz et de l'électricité qui, ainsi que je vous l'ai dit, fait l'objet d'un emprunt spécial, dont le service sera assuré par la Régie elle-même au moyen de ses recettes, nous avons fait l'inventaire de nos ressources.

Les budgets à venir, à partir de 1931, bénéficieront de la libération des centimes additionnels destinés à gager les emprunts de 1891 à 1920, venus à échéance soit.....6 c 32.

En outre, l'augmentation très sensible du produit de chaque centime additionnel au principal des Contributions directes, soit 94.500 fr. au lieu de 89.500 fr. prévus au budget de 1930, représente un supplément de recettes de 2.358.750 fr., correspondant à24 c 96.

et, sans doute, la progression continuant davantage encore en 1931.

Les taxes municipales créées en application de la loi du 13 août 1926 produisent une somme excédant de un million environ les prévisions, soit la valeur de10 c 58.

Enfin, l'incorporation dans le programme de l'emprunt des travaux de réfection du pavage et d'installation de l'éclairage électrique, auxquels il était fait face par des centimes additionnels déjà créés, nous donne la disposition de73c90.

Les 115c76 dont il nous est ainsi possible de bénéficier sans modification au nombre total qui figure au budget de 1930, représentent une somme de 11 millions environ.

Pour être complet, je vous indique que l'augmentation de dépenses résultant, en 1931, de l'application du nouveau régime d'assistance prévu par la loi du

16 avril 1930, et de l'augmentation des indemnités pour charges de famille accordées au personnel municipal s'élèvera à 1.600.000 fr.

L'annuité demeurant disponible après défalcation de ces charges nouvelles sera donc de 9.400.000 francs. Les prêts du Crédit foncier aux communes sont consentis actuellement au taux de 5,05 % ; le taux de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 5%.

En raison de l'importance des travaux envisagés, qui bénéficieront à la population bordelaise pendant de longues années, il est normal de prévoir que l'amortissement de l'emprunt à contracter portera sur une période qui ne peut être inférieure à 40 ans.

Nous en tenant au taux d'intérêt actuel, et sans faire état d'une diminution possible, sinon probable, du loyer de l'argent, nous constatons que l'annuité nécessaire pour l'amortissement en 40 années d'une somme de 162 millions s'élève à 9.440.000 francs ; elle est donc couverte par les sommes demeurant disponibles, sans augmentation du nombre des centimes inscrits au budget de 1930.

Je vous demande Messieurs, d'adopter les propositions que je vous présente ; elles comportent le programme général des travaux à exécuter , le vote d'un emprunt de 162 millions, amortissable en 40 années, et à contracter au taux maximum des prêts consentis par le Crédit Foncier de France. Cet emprunt pourra être émis en plusieurs tranches correspondant aux périodes d'exécution des travaux.

Le nombre des centimes additionnels gageant l'annuité sera de 99,47 ; ainsi que je vous l'ai exposé, la création de ces centimes nouveaux sera compensée par une diminution correspondante du nombre des centimes déjà inscrits pour amortissement des emprunts de 1891 et de 1920, pour amélioration du pavage, du service des eaux, installation de l'éclairage électrique ou pour insuffisance de revenus.

La réalisation de ce programme ne comporte, pour la plus grande partie des projets, aucune acquisition nouvelle, qu'il s'agisse de la création d'établissements nouveaux ou de l'extension et de l'aménagement des établissements actuels devenus insuffisants.

Mais, en ce qui concerne quelques projets intéressant l'enseignement primaire, leur exécution exigera l'utilisation de plusieurs immeubles appartenant à des particuliers.

En prévision de cette exécution, le Conseil municipal a, par des décisions précédentes, autorisé l'acquisition des immeubles rue Bonnaffé 14, 16, et 18, et rue du Château d'Eau, 62 et 64 pour l'agrandissement de l'emplacement destiné au groupe Anatole France et de deux terrains quai de la Souys pour la création de l'école mixte de la Passerelle.

Ces diverses acquisitions sont effectuées ou en cours de réalisation.

La Ville doit encore acquérir:

- 1) Pour le groupe scolaire Anatole France, l'immeuble situé rue du Château d'Eau, n°60 angle de la rue Bonnaffé, n° 20.
- 2) Pour le transfert rue des Menuts de l'École maternelle de la rue du Cloître, l'immeuble situé rue des Menuts, n°68.
- 3) Pour la construction de l'École mixte de la cité Martin Videau, l'immeuble loué par la Ville depuis plus de 50 ans, pour y installer cette école, ainsi que les autres constructions attenantes appartenant au même propriétaire qui les loue à des particuliers, ce corps d'immeuble situé cité Martin Videau.

Nous vous demandons d'autoriser le maire à réaliser l'acquisition de tous ces immeubles, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Nous vous prions également de l'autoriser à poursuivre la déclaration d'utilité publique des divers projets pour lesquels cette déclaration sera indispensable.

Nous sommes maintenant à pied d'œuvre. Aucun effort analogue à celui que nous avons préparé n'a été accompli à Bordeaux depuis une époque éloignée.

Considérant que tout arrêt prolongé dans l'évolution des villes est une véritable régression, nous démontrerons à la population bordelaise que la confiance qu'elle a mise en nous était bien placée. Franchissant en une étape un retard préjudiciable aux intérêts de la Cité, nous allons remplir la première partie de la mission que nous nous sommes fixée. Alors, sans nous lasser, le regard dirigé vers l'avenir, nous nous remettons au travail, pour un développement toujours plus grand de la Ville que nous avons l'honneur d'administrer".

Après la mise aux voix de l'adoption de ces conclusions, et leur adoption à l'unanimité, le maire remercie son conseil pour son unanimité qu'il considère "comme un réconfort qui l'aidera à conduire à bien l'œuvre entreprise". Il évoque ensuite le cas particulier de la Régie municipale du gaz et de l'électricité.

"La Régie municipale du gaz et de l'électricité se suffit à elle-même. Elle prélève sur ses ressources, non seulement toutes prestations qui seraient imposées à un concessionnaire, mais encore les sommes nécessaires à l'amélioration continue de ses services, à la réfection de son matériel.

La situation de cette Régie est des plus florissantes. Depuis le rachat des anciennes concessions, opéré à la date du 1^{er} juillet 1919, rachat auquel il a été fait face au moyen d'un emprunt, la Régie a couvert toutes ses dépenses d'extension, par prélèvement sur ses recettes annuelles.

D'importants projets sont établis, dont la réalisation dépasse les possibilités d'imputation directe sur les crédits ordinaires. Ils ne peuvent être mis à exécution qu'au moyen d'un emprunt répartissant le montant des sommes à engager sur une période que, restant au-dessous de la durée d'utilisation, nous avons fixée à 30 années. Ces projets sont les suivants :

1) Construction d'une usine d'incinération des ordures ménagères.

Les ordures ménagères collectées à Bordeaux par le Service municipal du nettoyage, sont livrées à l'agriculture comme engrais, ou transportées pour servir de remblai sur des terrains de notre Ville ou des communes de la banlieue. Cette dernière opération a provoqué de tout temps, particulièrement pendant les mois d'été, de véhémentes protestations. On peut craindre, d'ailleurs, que, dans quelques années, les dépressions de terrains où sont actuellement déversées les gadoues, se raréfient, la Municipalité se trouvant ainsi placée d'urgence devant un problème difficile à résoudre.

Après une étude qui a permis d'éliminer tout autre procédé de destruction, l'Administration municipale a fait dresser un projet de construction d'une usine d'incinération. Cette usine doit produire une quantité considérable de vapeur évaluée à 72.000 tonnes par an, dont l'utilisation permettra la récupération des dépenses engagées.

Les Services du gaz et de l'électricité étant municipaux, il était tout naturel de penser que la vapeur créée trouverait sa meilleure utilisation dans l'alimentation des générateurs de l'usine d'électricité.

L'étude faite a démontré que les ordures ménagères collectées en une année produiraient une quantité minimum de 12 millions de kilowatt-heure, dont le prix de revient, y compris l'amortissement de l'usine, les frais de main-d'œuvre, de courant électrique, d'entretien, les impôts et frais généraux, serait de 0fr.208, en moyenne. Le devis estimatif de la construction s'élève à 17 millions.

2) Bâtiment des Services centraux et ateliers.

Les Services centraux de la Régie sont actuellement installés dans divers bâtiments, particulièrement dans un important immeuble pris en location et situé rue de Condé. Le loyer de cet immeuble, dont le bail expire en 1934, est actuellement fixé à 36.000 francs seulement. Ce loyer subira certainement en fin de bail une importante augmentation, en raison des dimensions considérables de l'immeuble et de sa situation au centre même de Bordeaux.

Il est nécessaire que, avant cette échéance, la Régie soit installée d'une manière commode autant pour le public que pour son propre service, dans un immeuble correspondant à l'importance de ses opérations.

Elle possède, déjà, rue du Temple, place Saint Christoly, rue de Grassi, des bâtiments où existent des ateliers, des transformateurs, ainsi que le centre de répartition des câbles portant l'énergie électrique dans tous les quartiers de la Ville. En 1929, un terrain enclavé, l'ancienne imprimerie Cadoret, a été acquis pour permettre des extensions futures. Sur une partie de ces emplacements, doit être construit, en matériaux modernes, un vaste immeuble groupant, en un rez de chaussée et 5 étages, tous les Services centraux. Le devis de la construction s'élève à 8 millions 500.000 francs.

3) Fourniture et pose des canalisations de l'éclairage public électrique.

L'administration municipale a prévu l'achèvement rapide des travaux d'installation de l'éclairage public électrique dans toutes les voies de Bordeaux.

La partie "extérieur" de ces travaux incombe au budget municipal ; elle est comprise dans un emprunt visant les travaux communaux. Mais les canalisations souterraines, raccordées au réseau de distributions, sont à la charge de la Régie. De ce chef, une dépense de 5 millions a été prévue.

L'ensemble des travaux à comprendre dans l'emprunt spécial à contracter par la Ville de Bordeaux au compte de la Régie autonome du gaz et de l'électricité correspond à une dépense totale de 30.500.000 francs. Au taux d'intérêt de 5.05% qui est pratiqué par le Crédit Foncier de France et qui constitue un maximum, taux porté à 6,50% pour un amortissement effectué en 30 années ;

l'annuité à verser s'élèvera à 1.984.068 fr. 92. Le budget de la Régie supportera très aisément cette dépense qui sera d'ailleurs compensée par les bénéfices résultant :

1°) De la vente de l'énergie électrique produite dans l'usine d'incinération des ordures ménagères ;

2°) De la suppression du loyer de l'immeuble où sont actuellement installés les Services centraux ;

3°) De la vente du courant de nuit correspondant à l'installation de l'éclairage public électrique.

Le montant de l'annuité sera versé par la Régie dans la caisse municipale, la Ville contractant elle-même l'emprunt. L'imposition éventuelle représentant cette charge annuelle sera de 21 centimes additionnels.

Je vous prie de vouloir bien adopter le programme qui vous est présenté complètement indépendant de celui qui comprend des travaux exclusivement municipaux, et d'autoriser votre Administration à en poursuivre l'approbation auprès de l'autorité supérieure. Il demeure d'ailleurs entendu que, après approbation de l'emprunt, les projets reviendront devant vous pour examen et adoption des dossiers d'exécution, ainsi que pour décision définitive sur les conditions de l'emprunt à contracter pour lesquelles des études sont actuellement en cours".

Volume 2, chapitre 1, annexe 3 : Échange de lettres entre A. Marquet et R. Cruse à propos de la politique des grands travaux : Réponse du maire de Bordeaux, *La France de Bordeaux et du Sud Ouest* fin août 1930.

Cette joute épistolaire témoigne d'une opposition de certains bordelais face aux choix du maire, au-delà des personnes c'est un vaste débat droite-gauche qui transparait.

Ainsi M.R. Cruse a envoyé une lettre qui a paru dans la presse le 15 août 1930 (*La petite Gironde, La liberté du Sud Ouest, La république de Bordeaux et du Sud Ouest*)

Il a envoyé aussi la délibération de la ligue des contribuables. M. R. Cruse y écrit sa désapprobation à l'égard de la délibération unanime du conseil municipal visant les grands travaux.

Déjà, en mai 1929, M. Cruse a combattu ce programme. Il s'élève aujourd'hui contre sa stricte application. Dans les conférences d'information municipales que j'ai faites en février, mars et avril 1929, j'ai expliqué par avance l'économie de la décision du 1^{er} août 1930. Dès mai 1930 la population savait:

1) que 10 millions affectés à des travaux neufs étaient dans le budget municipal depuis 1926.

2) qu'ils étaient employés chaque année pour l'éclairage, le pavage, l'établissement du service surélevé des eaux etc.

3) que le taux d'intérêt de l'argent s'abaissant, ils serviraient au moment opportun à gager un emprunt.

Dans ces conditions, il n'aurait été possible au conseil municipal de pratiquer une politique de dégrèvements que sous la double obligation d'oublier ses engagements et d'arrêter les travaux en cours. Mais que représente par contribuables cette annuité de 10 millions. Sur 100 fr. d'impôts communaux, 10 fr. étaient hier consacrés aux travaux neufs, ils seront demain destinés au service de l'emprunt.

C'est à des dégrèvements de cette importance que M. Roger Cruse sacrifierait des réalisations édilitaires légitimement attendues. Il est heureux pour notre ville que ses classes laborieuses aient des vues plus larges et des ambitions plus hautes. Quand seront réalisés les projets d'indispensable utilité que M. R. Cruse estime "sommatoires", il conviendra de moderniser notre sous-sol. M. R. Cruse ignore-t-il que l'établissement d'un réseau d'égout entraînera une dépense d'au moins 100 millions ?

Faut-il lui signaler, en outre, qu'il est nécessaire de dresser, en collaboration cordiale avec les administrations municipales des communes de banlieue, un plan d'extension et d'embellissement du plus grand Bordeaux ?

Par un constant effort, en des temps où elles avaient confiance en leur avenir, les classes possédantes constituèrent l'admirable patrimoine collectif qu'est notre cité. Si M. R. Cruse est en accord avec l'unanimité des membres de la ligue des contribuables, cette confiance a changé de camp.

Volume 2, chapitre 1, annexe 4 : article du jeudi 23 octobre 1930 paru dans *La France de Bordeaux et du Sud Ouest* , sous le titre : L'hygiène du logement , un intéressant rapport du Docteur Ginestous.

M. le docteur Ginestous, adjoint du maire de Bordeaux, vient de faire une intéressante communication à la Société de médecine à Paris. Voici le texte de ce substantiel rapport qui a valu à son auteur les plus vives félicitations.

La loi du 13 juillet 1928 sur les HBM a eu pour but, en vue de remédier à la crise du logement, d'assurer "la construction et l'aménagement d'immeubles salubres".

Les commentaires de cette loi, publiés par le ministère du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales (circulaire n°9) précisent sur ce point la pensée du législateur qui a voulu aboutir à la suppression progressive des taudis. "Il faut, dit la circulaire ministérielle, interprétative de la législation du 13 juillet 1928, qu'en même temps que ces maisons s'édifient, disparaissent les taudis qui sont une misère sociale des grandes villes". Il faut donc que parallèlement à la construction des HBM, soit entreprise la lutte systématique contre les taudis. A cet effet, lorsque les offices publics notamment, feront appel au concours financier de l'Etat, il y aura lieu de se préoccuper de réserver une partie des logements à construire aux familles habitant des immeubles d'une insalubrité notoire et qui auront été invités à les abandonner dans les conditions prévues par la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique.

Ainsi comprise, la loi du 13 juillet 1928 -La loi Loucheur- peut être considérée comme le complément de la législation sanitaire du 15 février 1902, car elle doit permettre à la fois la destruction des taudis et la construction de maisons salubres de remplacement. Mais si nous voulons que, sur ce point de protection sanitaire, la législation nouvelle reçoive son application intégrale, il est indispensable qu'une liaison étroite soit établie entre les services d'hygiène et les organismes, sociétés ou offices, chargés de construire les HBM.

A Bordeaux, depuis mai 1925, cette collaboration est assurée par le fait que l'adjoint au maire délégué à l'hygiène est également président de l'Office municipal d' HBM. En même temps que s'édifient des constructions nouvelles, présentant toutes les garanties de salubrité, nous dirons même tout le confort de la maison moderne, la guerre aux taudis est entreprise. Tout immeuble de Bordeaux a son carnet sanitaire et chaque fois qu'une maison insalubre se vide, notre surveillance devient plus agissante. Nous mettons les propriétaires en demeure d'avoir à exécuter les travaux d'assainissement indispensables et nous voudrions même, si la procédure en était plus facile, arriver à l'application de la loi du 17 juin 1915 qui prévoit l'expropriation des immeubles. De la sorte, nous évitons, autant qu'il est possible, qu'un taudis vidé soit réoccupé par de nouveaux locataires.

Il nous paraît que, dans l'application de la loi du 13 juillet 1928 sur les HBM, cette action combinée des services d'hygiène et des Offices devrait être partout la règle et que pour arriver à ce but dans toute ville où il existerait une organisation chargée d'assurer la construction des maisons à bon marché, le directeur du Bureau d'hygiène devrait être appelé, pour le moins à titre consultatif, dans son conseil d'administration. Ainsi pourrait réellement être appliquée, dans son texte et

dans son esprit, la loi du 13 juillet 1928 qui, nous l'avons dit, est une loi de protestation sanitaire.

Pour ces raisons, nous présentons le vœu suivant :

- 1) Que soit établie une liaison étroite entre les organisations ayant pour but la construction d'HBM, en application de la Loi Loucheur et les services d'hygiène.
- 2) Que dans les villes où existe un bureau municipal d'hygiène, le directeur de ce service fasse partie du conseil d'administration des organisations ou Offices d'HBM.

Volume II, annexe 5 (chap. 2)

samedi 10 février 1934, à la "une" de *La France de Bordeaux et du Sud Ouest* : Le ministère Doumergue.

Président du conseil	Gaston Doumergue
Ministres d'état	E. Herriot et Tardieu
Vice présidence du conseil et justice	Henry Chéron
Affaires étrangères	Barthou
Intérieur	Albert Sarraut
Guerre	Maréchal Pétain
Finances et budget	Germain Martin
Marine	Piétri
Air	Général Denain
Éducation nationale	Aimé Berthod
Commerce	Lamoureux
PTT	Mallarmé
Colonies	Pierre Laval
Agriculture	Queuille
Travaux publics	Flandin
Travail	A. Marquet
Santé publique	Louis Marin
Pensions	Rivollet
Marine marchande	William Bertrand

Dans la presse locale, il faut signaler qu'il n'y a pas eu de manifestations particulières lors de la nomination d'A. Marquet au poste de ministre du Travail.

Le cabinet Doumergue a démissionné le jeudi matin 8 novembre 1934.

En cas de développement du chômage, la municipalité va activer l'exécution de grands travaux. On peut bien dire que notre bonne cité burdigalienne, grâce à sa vigilante administration, n'est pas actuellement en prise à l'épidémie des sans-travail. Néanmoins, il serait puéril de laisser croire que la crise économique ne se fait pas sentir plus lourdement que dans la proportion indiquée par la distribution des secours de chômage qui, pour une population de 265.000 habitants est relativement faible, puisque, à peine 200 chômeurs perçoivent l'allocation légale. Mais cela tient surtout à ce que le chômage se fait sentir plutôt dans la périphérie. Depuis longtemps, M. A. Marquet, député-maire de Bordeaux, en administrateur prévoyant, a analysé les conséquences de la crise. Aussi a-t-il pris les mesures nécessaires, non seulement pour panser mais guérir cette plaie qui jette les travailleurs dans une misère à peine atténuée.

De grands travaux vont surgir sous peu. Ils occuperont des centaines et des centaines d'ouvriers. Ils participeront, à n'en pas douter, au redressement de la situation. De leur côté, certains employeurs consciencieux, comprenant leur rôle et aussi leur intérêt se sont attachés à conserver leur personnel en n'opérant aucun renvoi par le simple jeu d'une réduction des heures de travail. Ainsi, si chacun pâtit un peu, l'existence de tous reste assurée. D'autres, n'ayant aucune compréhension de leur devoir social, licencient leurs ouvriers et se refusent à indiquer sur le certificat de cessation de service la mention "pour cause de diminution de travail" ce qui empêche tout simplement ces derniers de toucher leur allocation. A les en croire, cela pourrait avoir une fâcheuse répercussion sur leur crédit. Quelle singulière erreur ! En prévision d'évènements plus douloureux, des caisses de chômage en fonctions ou prévues, ont été organisées.

Les premières, celles des pâtisseries-viennois et des cuisiniers, rendent déjà les services que l'on attend d'elles.

Une autre, celle des dockers dont la besogne est intermittente a été soumise à l'approbation ministérielle en raison de son caractère spécial, eu égard à la vitalité du Port autonome. Elle fait l'objet d'une étude particulière qui nous permettra ultérieurement d'émettre une opinion sur le fonctionnement du dit Port autonome qui se doit de songer que construire n'est pas tout. . .

Mais parlons de l'organisation des caisses de chômage puisque la question est hélas ! à l'ordre du jour.

Le fonds municipal.

Le fonds municipal de chômage voté par le conseil municipal sur la proposition de M. A. Marquet, député-maire, a été mis en application le 27 avril 1931, date à laquelle la distribution des secours aux chômeurs a commencé.

Les décrets des 28 décembre 1926, 15 février et 29 avril 1927, 13-21 février et 19 mars 1931 qui réglementent cette distribution, indiquaient que seuls doivent être admis aux allocations journalières ceux qui, susceptibles de gagner leur vie par un salaire régulier, sont mis dans l'impossibilité de le faire par suite des circonstances économiques ou ayant perdu leur emploi en raison de la réduction des affaires, sont déliés de toute obligation envers leur dernier employeur et ne peuvent trouver un nouvel emploi.

L'admission aux secours.

Pour sauvegarder les deniers publics et aussi pour éviter les abus, la Commission paritaire du bureau de placement départemental et municipal de placement exige un certificat indiquant que l'employeur congédie son employé "pour cause de chômage". Il est indispensable, en effet, que le chômeur donne la preuve qu'il travaillait habituellement, et au moins pendant une période de 6 mois précédant la mise en chômage.

D'autre part, la Commission paritaire départementale de contrôle, conformément aux décrets et règlements prononce l'admission aux secours. Elle indique, par ailleurs qu'il ne sera pas possible d'accueillir favorablement :

- 1) Les personnes qui, sans motifs reconnus valables, n'auront pas répondu aux demandes de renseignements ou aux convocations leur ayant été adressées ou auront refusé un emploi suffisamment rémunérateur.
- 2) les personnes secourues habituellement par le département, l'État ou la ville de Bordeaux et qui ne sont pas en état de se livrer habituellement à un travail régulier, à cause de leur âge, de leur incapacité et de leur volonté ainsi que les étrangers qui ne sont pas en possession de la carte de travailleur non périmée.

Le barème des secours distribués est ainsi fixé :

- 1) aux chômeurs, chefs de ménage, jusqu'à concurrence d'une somme de 7 francs par jour.
- 2) au conjoint chômeur et à chacun des enfants au-dessous de 16 ans à la charge du chômeur ne travaillant pas ou gagnant moins de 4 francs par jour : 3 francs par jour.
- 3) à chacune des personnes de plus de 16 ans en chômage vivant dans le ménage de leur père, mère, tuteur, grand-père, grand-mère, oncle et tante : 3 francs 50 par jour.
- 4) à l'ascendant sans travail, à la charge du chef de ménage : 2 francs par jour.
- 5) le total des secours alloués à un ménage sera de 18 francs par jour. Mais si le ménage comprend 3 enfants, il pourra être porté à 19 francs, s'il en compte 4, à 22 francs, s'il en compte 5, à 25 francs.

Chaque chômeur bénéficiaire a en sa possession une carte lui donnant droit au secours et mentionnant le montant de ce dernier.

Le rôle de la Commission de contrôle.

La Commission de contrôle départementale, composée de 4 délégués ouvriers et de 4 patrons, exerce un contrôle sévère pour éviter que des personnes ayant cessé de remplir les conditions de chômage continuent à recevoir des secours.

Elle vérifie, à des intervalles rapprochés, la situation des personnes secourues :

- 1) par des renseignements et enquêtes auprès des employeurs habituels
- 2) par l'examen des listes fournies par les chefs d'établissements industriels et commerciaux et par la présence et la signature des chômeurs aux heures habituelles du travail ; l'horaire des présences et des émargements devant être changé tous les jours. Ces moyens de contrôle ne sont qu'énonciatifs mais non limitatifs.

Cette commission exclut des secours de chômage, soit temporairement soit définitivement, les chômeurs qui ont fait des déclarations inexactes ou présenté des attestations mensongères ; ceux qui, après y avoir été admis, auront refusé l'emploi de leur profession qui leur aura été offert et ceux qui n'auront pas répondu aux convocations qui leur auront été adressées par la dite Commission ou ceux encore qui auraient touché indûment des secours en ne faisant pas connaître qu'ils n'étaient plus chômeurs ou ne remplissaient plus les conditions requises pour y participer.

Elle exerce la récupération des secours indûment perçus et peut même demander des sanctions d'ordre pénal contre les chômeurs fraudeurs dans les cas particulièrement graves. La Commission de contrôle de l'Office départemental a donc la haute main sur l'attribution des secours de chômage mais seule, elle a aussi le pouvoir de suspendre ou de supprimer les secours déjà accordés.

Le rôle de la Ville de Bordeaux.

L'administration municipale assure l'organisation matérielle du fonds de chômage. Par la délibération du conseil municipal, et sur proposition de M. A. Marquet, député-maire, elle a ouvert un crédit de 200.000 francs le 24 mars 1931 pour pouvoir commencer la distribution des secours aussitôt que possible.

Dès que cette délibération fut sanctionnée par l'autorité supérieure, la ville de Bordeaux installa à l'Athénée un service spécial doté d'un personnel éprouvé et diligent et le 27 avril la distribution des secours commença avec ordre et méthode, et depuis, les distributions ont lieu tous les jours aux heures normales du travail.

Mais la municipalité ne se borne pas seulement à verser l'obole quotidienne aux malheureux sans travail. Elle se préoccupe surtout de leur donner de la besogne : et, dans les divers services de l'Hôtel de ville on se livre à des efforts constants pour la mise en chantier rapide et de l'usine d'incinération des gadoues et d'autres bâtiments compris dans l'emprunt de 161 millions.

Gouverner c'est prévoir, M. Marquet gouverne bien sa ville, tout le monde le reconnaît d'ailleurs, même ses anciens adversaires.

2ème ARTICLE sur le chômage à Bordeaux. Ce document est intéressant dans la mesure où il évoque les différentes catégories de chômeurs. Il n'est pas rédigé par A. Catusse, mais par une personne qui signe par ses initiales : L. M. ; il paraît le jeudi 14 janvier 1932.

La situation exacte du chômage dans la ville.

-Les plus atteints sont ceux qui vivent du port et de son trafic : les manœuvres et dockers, peu de bateaux, peu d'arrivages : embauche au ralenti.

On peut compter de 1. 300 à 1. 500 ouvriers sans spécialité et n'ayant pas la carte professionnelle des dockers qui, on le sait, n'est délivrée qu'après trois années de métier. Chez les dockers qui en sont munis, le chômage se fait moins sentir mais cependant il existe. Le jour où l'aménagement du port, les facilités matérielles accordées aux bateaux auront modifié le trafic de notre fleuve et intensifié son rendement commercial, l'activité et le travail permettront d'avisager un meilleur avenir pour les dockers. Actuellement le régime est sévère.

-Parmi les autres professions, il convient de citer les menuisiers et charpentiers (120 environ) et quelques maçons. Dans la chaussure, le chômage est partiel. Les grands magasins tiennent, mais après la poussée des fêtes, on s'attend au trou annuel sans aggravation particulière. Les banques sont touchées. D'autre part, certaines maisons qui sont fonctions de transactions commerciales et créées pour cela subiront le contre coup de la crise avec une acuité d'ailleurs attendue.

-Ajoutons au triste bilan du chômage :

200 métallurgistes,
150 navigateurs,
150 employés de l'alimentation.

Ces indications ont été prises à l'Office départemental de la Gironde que dirige avec tant de zèle attentif et constant M. Gaston Blanché depuis une dizaine d'années. Il s'agit de chômeurs inscrits, en quête d'emploi et qui touchent les allocations prévues par le décret du 31 décembre dernier.

On ne saurait cacher que le chômage monte lentement, fait tache d'huile et que le problème devient angoissant pour celui qui offre vainement ses bras au labeur quotidien. Mais la question du chômage dépasse le cadre d'une idée ou d'un pays et ne pourra être résolue que sur le plan international.

3ème ARTICLE : Compte-rendu de réunions à la Préfecture les 6 et 8 février 1932, paraissant dans l'édition du samedi 13 février 1932 de *La France de Bordeaux et du Sud Ouest*.

Les sous-commissions chargées de procéder à diverses études sur la question du chômage se sont réunies à la Préfecture les 6 et 8 février 1932.

La 1ère sous-commission envisageant les questions de main d'œuvre et de salaires a chargé M. Pierron de recueillir auprès des chefs d'entreprise tous renseignements statistiques sur le chômage et de provoquer de leur part toutes suggestions sur les questions de main d'œuvre et de salaires.

La 2ème sous-commission a émis, en ce qui concerne les travaux municipaux le vœu suivant :

- a) que les travaux des communes de la Gironde soient réservés dans toute la mesure du possible aux entreprises et ateliers de la région girondine.
- b) que les projets de travaux soient établis de manière à réserver du travail au plus grand nombre de corps de métiers et que des modifications soient apportées aux projets arrêtés pour satisfaire à cette préoccupation.
- c) que la somme des travaux à confier à chaque corps de métiers soit en rapport avec l'importance de chacun d'eux.
- d) enfin, que les plans et cahiers des charges permettent à l'industrie du département de la Gironde d'exécuter tout ce qui lui est possible.

Cette sous-commission a émis également un vœu tendant à obtenir de l'État qu'une partie du programme naval soit exécuté dans les chantiers de Bordeaux. Elle a décidé de saisir de ce vœu les parlementaires de la Gironde pour qu'ils se concertent en vue d'une démarche collective auprès des ministres de la Marine militaire et de la Marine marchande.

La 3ème sous-commission, chargée de l'étude des moyens pour atténuer le chômage et placer les chômeurs, a décidé d'intervenir auprès de certaines maisons de la place pour obtenir d'elles que leurs commandes soient remises aux industries bordelaises afin d'occuper la main d'œuvre locale atteinte par la crise. Elle a chargé M. Cruse de condenser en un vœu son exposé sur l'organisation générale du placement des chômeurs.

La 4ème sous-commission a approuvé le rapport de M. Ortal sur les mesures préventives contre le chômage. Elle a décidé d'intervenir auprès de certains

services pour qu'ils interdisent à leurs employés de travailler chez des employeurs en dehors des heures habituelles de travail. Enfin, elle a renvoyé à la prochaine réunion l'étude d'un vœu présenté par M. Mourgues sur la durée de la journée de travail.

Au secours des enfants des chômeurs.

D'après les dernières statistiques du BIT (Bureau international du travail), il y a, à l'heure actuelle, de par le monde, 20 millions de chômeurs sans compter les innombrables ouvriers qui ne travaillent que quelques jours par semaine.

C'est donc au bas mot 40 millions d'enfants qui ne mangent pas à leur faim, qui souffrent du froid et, faute de vêtements décents, sont dans l'impossibilité de suivre l'école. C'est toute une génération menacée dans son développement physique, moral et intellectuel, c'est l'avenir même de notre civilisation mis en péril.

Pour remédier, dans la mesure du possible, à cette catastrophe d'une étendue sans précédent, le Comité français de secours aux enfants organise, avec le concours du Syndicat national des instituteurs et de la Confédération générale du travail une quinzaine de souscriptions et de collecte du 15 au 29 février.

Cette campagne du Comité français de secours aux enfants (section girondine) est une occasion, par voie de presse, de faire, une fois de plus, le point sur la question du chômage et des chômeurs ainsi que de leurs familles.

Chapitre 5, annexe 7 : vendredi 22 janvier 1932, article d'Adolphe Catusse sur la RMGE avec titre :

Sa constante progression.

Une organisation rationnelle des services de la RMGE a permis de démontrer que les qualités d'ordre et de méthode rigoureusement observées et encouragées peuvent être, non seulement mises en parallèle avec n'importe quelles industries standardisées ou taylorisées, mais encore leur servir d'exemple.

Qui donc a dit que régie signifiait gabegie ou incompétence ? L'exposé qui va suivre prouvera péremptoirement que la RMGE de Bordeaux gérée par la collectivité est une entreprise de premier ordre, pour la simple raison d'abord que Bordeaux est la ville de France où les prix du gaz et de l'électricité sont les moins élevés et où la gestion est la plus fructueuse.

Notre municipalité a tenu, à cet égard, à mettre à la disposition de ses administrés une brochure dont les chiffres sont vérifiables par tous. Cette brochure expose que la Régie alimente en énergie électrique 260. 000 habitants et en gaz 380. 000, huit communes suburbaines bénéficiant des mêmes avantages que l'agglomération bordelaise. Dans le budget municipal, la Régie possède une organisation financière propre ; elle a, juxtaposée à la comptabilité publique, une comptabilité identique à celle des entreprises privées et établit chaque année son bilan, assorti d'un compte de profits et pertes. Son budget particulier atteint aujourd'hui 85 millions c'est à dire 25 millions de moins que l'ensemble des autres services municipaux. Elle verse néanmoins à la Caisse municipale des redevances semblables à celles qui incomberaient à une société concessionnaire. Ces redevances se sont élevées en 1930 à 3. 500. 000 francs.

Quelques chiffres tout à fait suggestifs feront ressortir aux yeux des lecteurs, beaucoup mieux qu'une phraséologie abondante, l'excellente gestion de la RMGE que dirige avec dévouement et clairvoyance M. J. F. Lapeyre avec l'aide de techniciens de premier ordre.

-En 1925, la vente d'énergie électrique s'est chiffrée par 51 millions de kWh.

-En 1930, elle a atteint 70. 800. 000 kWh.

-En 1920 le nombre de compteurs d'électricité était de 36. 688.

En 1927 de 70. 567.

En 1930 de 82. 128.

Grâce à des tarifs spéciaux, la consommation du courant de nuit augmente régulièrement. En ce qui concerne le gaz, la consommation de Bordeaux, Bègles, Talence, Pessac, Mérignac, Caudéran, le Bouscat, Cenon et Floirac a été de 34. 626 926 m³.

Si l'on examine la situation de l'éclairage public et celle de la substitution de l'éclairage électrique à celui du gaz, on remarque que Bordeaux était doté en 1922 de 6. 308 becs de gaz et qu'il n'en existe plus en 1930 que 2. 970. Quant aux lanternes électriques, elles se chiffraient en 1923 par 991 tandis qu'en 1930, 4713 éclairent nos rues.

Et la brochure municipale annonce qu'en 1933 l'éclairage public au gaz sera complètement supprimé. Nous serons encore en avance sur Paris où sans doute les becs incandescents vivront encore.

de 1930 ? Veut-on maintenant connaître la conclusion de la situation financière

Crédit :	-bénéfices exploitation gaz =	3. 263. 314 fr., 70.
	-bénéfices exploitation électricité =	12. 777. 031 fr., 86.
	-intérêts de notre compte à la Trésorerie générale =	7. 620 fr., 26.
	Total =	16. 046. 966 fr., 82.
Débit :	-intérêts des emprunts =	5. 276. 351 fr., 69.
	-rappel et provision pour 1930, impôts sur bénéfices industriels et commerciaux =	3. 270. 252 fr. 69.
	-intérêts pour 1930 des sommes dues aux anciens concessionnaires =	1. 241. 324 fr. 86.
	-provision pour amortissement des immobilisations du rachat des concessions =	5. 150. 650 fr.
	Total =	14. 938. 579 fr. 24.
Bénéfice net =		1. 108. 387 fr. 58.

Ce bénéfice net de plus d'un million est réparti par moitié au personnel afin de le récompenser de ses efforts. Malgré l'augmentation des ventes pour l'utilisation d'installations perfectionnées, l'emploi de machines comptables, de méthodes graphiques et de simplification des rouages administratifs, l'effectif du personnel qui était de 1320 en 1926 est descendu en 1930 à 1242 et cependant la production s'est accrue de 1920 à 1930 de 50%.

N'avons-nous pas établi, chiffres à l'appui, que la RMGE est bien une entreprise collective de premier ordre ?

Chapitre 5, annexe 8 : *La France de Bordeaux et du Sud Ouest*, article d'A. Catusse en date du mercredi 3 février 1932. Titre : Pour protéger la santé publique, une visite des travaux en cours de l'usine d'incinération des ordures ménagères.

Après un bref aperçu c'est futur aspect de la réalisation : 5 niveaux, 2 cheminées, des ouvertures rythmées par des supports maçonnés, en gros une architecture qui n'est pas sans rappeler ce qui se construit à la même époque en Allemagne et dans le nord de l'Amérique, A. Catusse entre dans le vif du sujet.

L'administration avait convié mardi (c'est à dire le 2 février 1932) les représentants de la Commission consultative de la RMGE et la Presse à visiter les chantiers de la nouvelle usine d'incinération des gadoues qui va s'élever sur les terrains contigus à l'usine à gaz de Bacalan.

A 11 heures les personnalités étaient présentes parmi elles, A. Marquet et J. F. Lapeyre adjoint, délégué à l'administration de la RMGE, Lafaye, député, adjoint au maire, ainsi que de nombreux membres du conseil municipal et bien d'autres personnes connues.

M. J. F. Lapeyre a expliqué à l'assistance "fort clairement" les raisons qui avaient motivé la construction de l'usine d'incinération d'ordures ménagères et indiqué que la municipalité, ayant par dessus tout le souci de défendre la santé publique, n'avait reculé devant aucun obstacle pour sauvegarder cette santé menacée par les procédés anciens d'évacuation des gadoues. La municipalité s'est, a-t-il dit, entourée de toutes les garanties nécessaires avant d'entreprendre des travaux de cette importance ; elle a fait appel aux techniciens les plus éprouvés en la matière, les a chargés de rechercher tous les systèmes utilisés dans d'autres villes et donnant déjà entière satisfaction. Elle leur a assigné pour but d'utiliser au mieux des intérêts de la Ville les sous-produits et aussi la force motrice pouvant résulter de l'incinération. Ce double but a pu être atteint grâce à l'installation de l'usine dans les dépendances directes de la centrale électrique de Bacalan.

Ce que sera l'usine ?

L'établissement d'incinération occupera une superficie de 68 mètres de longueur sur 39 de large. Elle consistera en trois groupes de fours qui recevront les ordures d'une fosse en béton armé de 600 m³ environ de capacité. Ces ordures seront prises par deux ponts-roulants et transportées dans des silos reliés aux cellules d'incinération. On accèdera à l'immense fosse entièrement close par une route de 100 mètres de long et de 15 mètres de large qui aura son origine chemin de la Palu.

Chacun des fours pourra brûler environ 100 tonnes d'ordures en 24 heures. La vapeur produite sera envoyée comme appoint aux turbos de la centrale électrique, sous une pression de 25 kg.

Les scories seront déversées sur un tapis métallique transporteur aboutissant au bâtiment de préparation des dites scories qui seront triées, broyées et stockées dans des silos déversant directement leur contenu sur wagon. Ces résidus pourront être utilisés à la fabrication des pierres artificielles et aux remblais.

N'y aura-t-il pas d'odeur désagréable ? M. Wagner, directeur général de la Régie du gaz répond : nullement, deux cheminées de 78 mètres de hauteur et de 2m50 à l'orifice intérieur, permettront l'évacuation des fumées sans aucun inconvénient. Au surplus, ces fumées seront résorbées par des procédés techniques. D'autre part, le déversement des gadoues dans la fosse sera automatique et ses portes se refermeront d'elles-mêmes...

Avez-vous prévu une extension ? La chose s'imposait. Aussi la construction d'un 4^o four a-t-elle été envisagée ce qui porterait à 400 tonnes la quantité journalière de gadoues à incinérer. Nous avons même envisagé pour l'hiver le chauffage des chaudières au charbon car en temps de pluie ou d'humidité la combustion serait moins rapide.

Un mot sur les travaux.

Sur la clôture du bureau des chantiers, des plans colorés ont été montrés aux visiteurs. Ceux-ci ont pu aussi se rendre compte de la marche des travaux qui, commencés le 1^{er} octobre dernier (1931) devront être terminés avant que 365 jours ouvrables ne se soient écoulés.

Nous sommes dans les délais, a dit M. Trophy, administrateur-délégué de l'entreprise. Actuellement, on enfonce les 26 pieux en ciment armé de 18 mètres de long et d'un poids de 8 tonnes qui soutiendront chacune des cheminées. La grande fosse est à peu près terminée. Une centaine d'ouvriers est occupée à la construction de l'usine que nous livrerons dans les délais prévus. M. A. Marquet soulignera, à son tour, que cette usine rendra à la population de grands services, qu'elle occupera une quarantaine d'ouvriers (pas plus) et qu'elle sera d'un rapport profitable aux finances municipales.

Chapitre 5, annexe 9 : *La France de Bordeaux et du Sud Ouest*, samedi 4 juin 1932, auteur A. Catusse. Titre : Sur l'emplacement d'une vieille maison on va construire un immeuble à "loyers améliorés".

L'article 23 de la loi du 13 juillet 1928 sur les HBM avait également prévu des logements à loyers moyens pour ménages qui, sans être fortunés, sont cependant de situation plus aisée.

Les difficultés de procédure rendirent en fait cette législation inapplicable. La loi du 28 juin 1930 en a heureusement modifié le texte en créant une catégorie nouvelle dite "habitations à bon marché améliorées".

Dès la promulgation de ces nouvelles dispositions l'Office municipal dont le président est le docteur Ginestous, adjoint au maire, s'est préoccupé de faire bénéficier la population bordelaise des avantages de la nouvelle loi en utilisant l'emplacement situé à l'angle du cours de l'Argonne et de la rue Bertrand de Goth, propriété de la ville où se trouvait naguère le poste d'octroi de la route de Bayonne avant que ne fut créé celui de la barrière Saint Genès.

La cession en fut faite par la ville à l'Office à la suite d'une délibération du conseil municipal en date du 2 octobre 1931 sur rapport de M. Gonthié. Cet emplacement confronte au cours de l'Argonne sur une longueur de 10 mètres et à la rue Bertrand de Goth sur 30 mètres. Il représente avec les constructions actuelles une valeur de 105. 500 francs.

Origine de cet immeuble.

Il fut acheté par la ville de Bordeaux (M. A. Gautier étant maire) le 31 décembre 1857 aux époux Brun demeurant 42 allées de Tourny. M. Brun s'en était rendu propriétaire le 9 septembre 1856 à la barre du tribunal comme provenant de la succession de M. Antoine de Laloubie ancien conseiller à la cour impériale de Bordeaux dont le père l'avait acquis de Madame Rose de Groc, épouse de M. Jean-Jacques Labarthe. Il ne s'agissait à l'époque que de jardins et de vignes. La rue Bertrand de Goth était alors dénommée chemin de Cauderès, appellation qui lui venait du propriétaire du domaine situé à l'autre angle du chemin et de la route de Bayonne. Ledit propriétaire Jean-Baptiste Cauderès -dont le nom a été conservé par l'autre partie du chemin séparant, hors boulevard, Talence de Bordeaux- était un prêtre du diocèse, curé de Canéjean en 1780. Il fut déclaré émigré le 13 janvier 1794, il est rentré en France le 27 juin 1803, il fut alors nommé chanoine par l'archevêque de Bordeaux Monseigneur Daviau.

La nouvelle construction sera réalisée par M. J. d'Welles ingénieur, architecte avec la collaboration de M. Bésineau, architecte de l'Office municipal des HBM. Cette construction comprendra 10 logements, 2 bureaux, 2 magasins et un appartement de concierge. Elle comportera un certain confort et sera dotée de tous les agencements modernes c'est à dire : eau, gaz ; électricité, chauffage central, appareil à touches pour chaque logement.

CHAPITRE 6, ANNEXE 10 :

LES ARCHITECTES BORDELAIS "LES PLUS EN VUE" EN 1930 : CLASSEMENT ÉTABLI PAR J. D'WELLES.

En novembre 1930, à la demande du directeur de *L'Édition d'architecture, d'industrie et d'économie rurale* de Strasbourg, J. d'Welles établit la liste des architectes qu'il estime être "les plus en vue" à cette date. Il s'agit de Messieurs : Ferret, Duprat, Garros, Touzin, Jourde, Perrier et J. d'Welles lui-même.

La présentation de ces personnalités est empruntée au répertoire alphabétique des architectes établi par G. Lechner¹, elle sera accompagnée de la photographie d'une réalisation de chacun d'entre eux, toutefois, seules les constructions effectuées avant 1944 seront retenues.

1) Ferret Pierre. (30 avril 1877 à Bordeaux-10 janvier 1949 à Bordeaux)

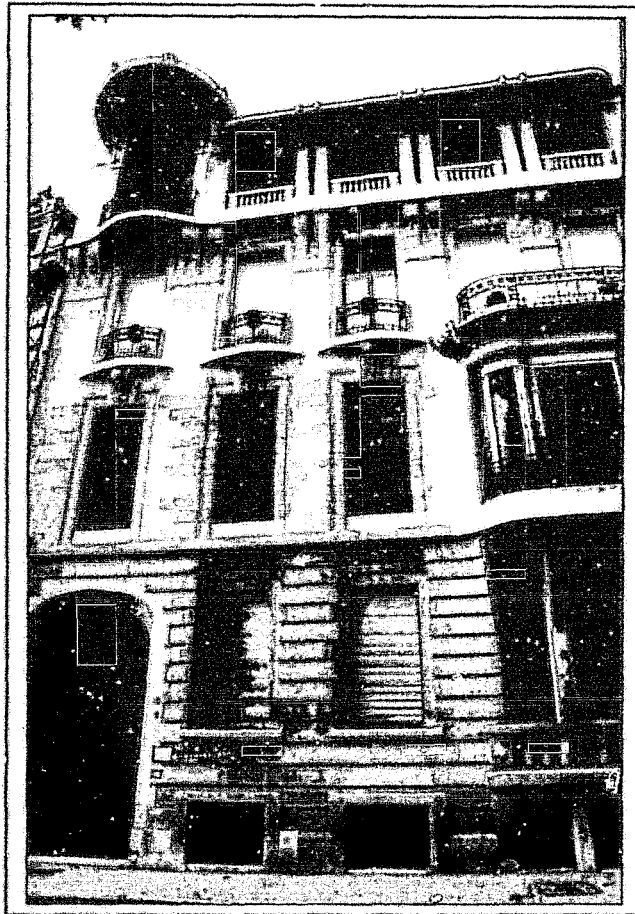
Architecte à Bordeaux, professeur d'architecture à l'École des Beaux-arts, puis à l'École régionale d'architecture de Bordeaux (1906-1942)

École des Beaux-arts de Bordeaux, section architecture (élève de Louis Labbé) , puis École nationale des Beaux-arts de Paris, atelier Pascal (DPLG en 1900) Travaille dans l'agence de l'architecte Albert Tournaire (1900- 1904).

- hôtel particulier, n°80 avenue Carnot, Bordeaux, 1910.
- maison particulière n°51 avenue Carnot, Bordeaux, 1913
- transformation de l'hôtel Frugès n°63 place des Martyrs de la Résistance, Bordeaux, 1913-1927.
- hôtel particulier n°41 rue Durieu-de-Maisonneuve, Bordeaux, 1920.
- immeuble de la Compagnie Algérienne, rue Esprit-des-Lois, Bordeaux, 1920-1923
- hôtel particulier n°15 rue Claude Boucher, Bordeaux, 1922.
- aménagement intérieur de la Tour des vins de Bordeaux et construction de la galerie des sections françaises à l'Exposition internationale de Paris 1925
- transformation de l'hôtel n°15 place Charles Gruet, Bordeaux, 1925.
- groupe scolaire Jean Jaurès, Le Bouscat, 1930-1932.
- bains-douches et crèche place Adolphe-Buscaillet, Bordeaux, 1930-1937.

¹ *L'architecture régionale et la commande publique : l'exemple de la Gironde. (1919-1960), rapport pour l'inventaire général, Ministère de la culture et de la communication, 1985)*

Façade de l'Hôtel Frugès, état actuel.



2) Alfred-Duprat Cyprien. (21 avril 1876 à Arcahon-18 juillet 1933 à Bordeaux) .

Architecte à Bordeaux. Fils et collaborateur de Bertrand Alfred-Duprat, architecte (1840-1905) .

Architecte de la ville de Bordeaux et des hospices, membre de la commission des Monuments historiques, président de la Société des architectes de Bordeaux et du Sud-Ouest.

-maisons particulières n 22 à 30 rue du Bocage, Bordeaux, (B. Alfred-Duprat).

-maison cantonale de la Bastide, Bordeaux, 1913-1926.

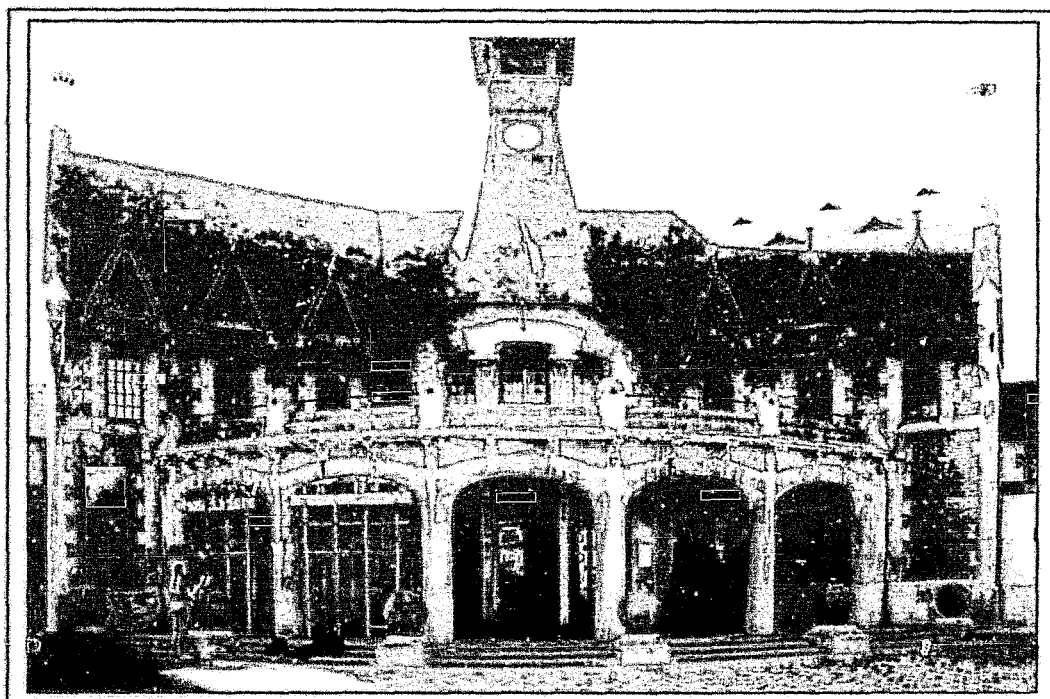
-clinique chirurgicale, Bordeaux, 1925-1928.

-ancienne aérogare de Bordeaux-Mérignac, 1929-1935, (J. Alfred-Duprat).



- anciens magasins Thierry cours d'Alsace et Lorraine, Bordeaux.
- annexe des Dames de France rue Porte-Dijeaux, Bordeaux.
- garage Saurer rue de Caudéran, Bordeaux.

Maison cantonale de la Bastide, façade, état actuel.



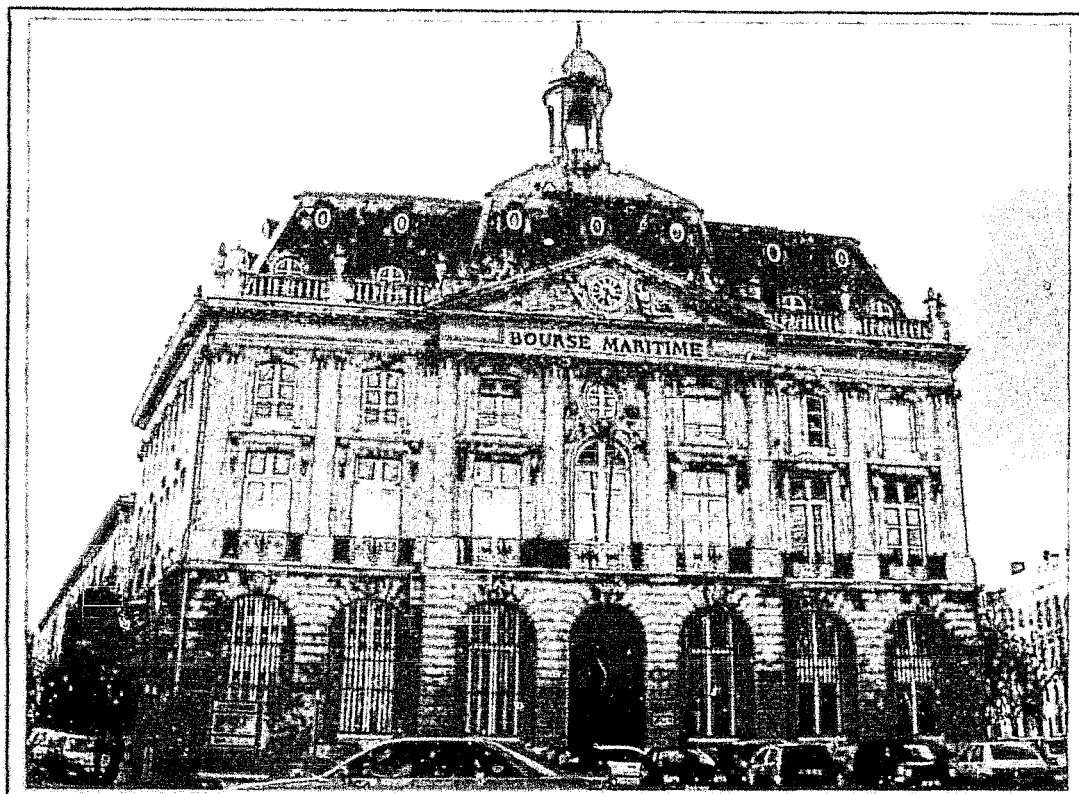
3) Garros Louis. (20 septembre 1895 à Bordeaux-12 juin 1956 à Bordeaux).

Architecte à Bordeaux. Fils et petit-fils d'architectes, il dirige l'agence familiale avec son frère Marcel Garros.

École nationale des Beaux-arts de Paris, ateliers Redon et Tournaire (DPLG en 1923).

- Bourse maritime, Bordeaux, 1921-1925, (L. Augereau, E. Lacombe)
- Collège Saint-Joseph de Tivoli, Bordeaux, 1929-1931, (A. et M. Garros)
- grand séminaire, Bordeaux, 1937-1940, (M. Garros)
- église Notre-Dame de la Paix, Andernos, 1938, (M. Garros)

Bourse maritime. État actuel.



4) **Touzin Robert**, (3 mai 1883 à Bordeaux-15 avril 1959 à Bordeaux)

Architecte à Bordeaux, fils de l'architecte Albert Touzin.
Architecte de l'Office public d'HBM de la Gironde.

École nationale des Beaux-arts de Paris, atelier Laloux (DPLG en 1910) .

- Cité Maupéou, Floirac, 1920-1923, (H. Chamard)
- plan de masse de la cité Sair... Germaine, Bruges, 1922.
- aménagement du café de France, place Tourny, Bordeaux, 1924.
- cité Fernand Bouisson, Mérignac, 1925-1930.
- logements HBM, Hourtin, 1930-1933.
- maison des étudiantes cours de la Libération, Bordeaux, 1931-1932.
- immeuble des compagnons du Devoir, rue Laroche, Bordeaux.
- agrandissement de l'école primaire Léonard Lenoir, Bordeaux 1932-1935

-gare Citram, rue Lafaurie de Monbadon, Bordeaux, 1933.

Gare Citram



Extrait de *Bordeaux et l'Aquitaine, 1920-1940, Urbanisme et architecture*, p.196
Paris, éd. Régirex, 1988.

5) Jourde Raoul. (14 mai 1889 à Viviez Aveyron-12 août 1959 à Soulac sur mer Gironde)

Architecte. Chef d'atelier chez Josef Hoffmann à Vienne puis chez Tronchet à Paris.
Architecte communal de Soulac sur mer, Villenave d'Ornon, Saint Médard de Guizières, Grayan.

École nationale des Beaux-arts de Paris, atelier A. Perret (non DPLG) .

-ateliers de la Compagnie des Chargeurs réunis, Bordeaux, 1923.

-aménagement et décoration des paquebots des compagnies des Chargeurs réunis et du Sud-Atlantique, 1923.

-aménagement des bureaux de la Bourse maritime, Bordeaux, 1925-1927.

-hôtels Westminster et de la Plage, casinos de la Plage et de la Forêt, tir aux pigeons, champs de courses, Le Touquet-Paris Plage, 1926.

-café de Madrid, restaurant des Capucines, Le Royal-Madeleine, Le Billard-Palace, le Cercle des Finances, théâtre Caumartin, Paris, 1928.

-abattoirs municipaux de Saint Médard de Guizières, 1928 ?

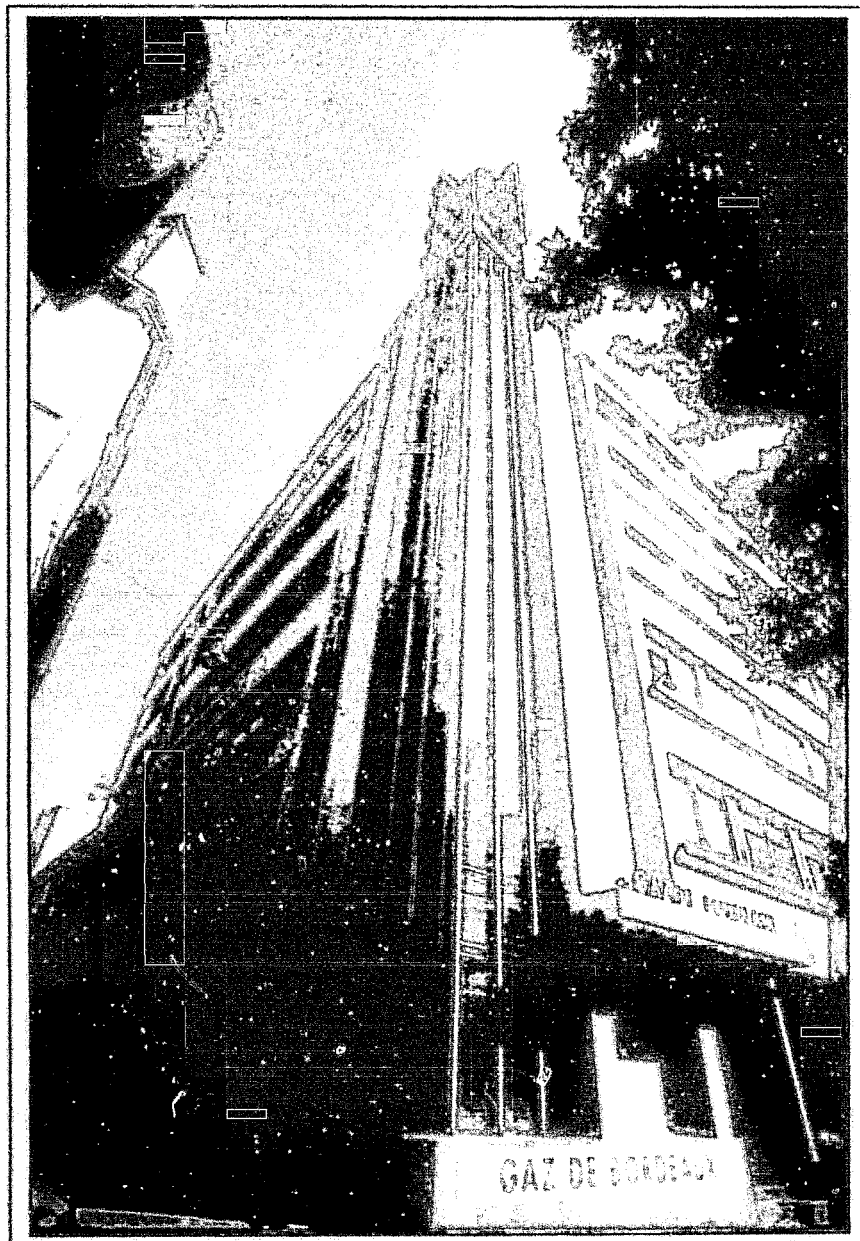
-hôtel Océanic, Royan 1929.

-hôtel Eden Roc, Cap d'Antibes, 1930.

-Régie municipale du gaz et de l'électricité, Bordeaux, 1930-1934.

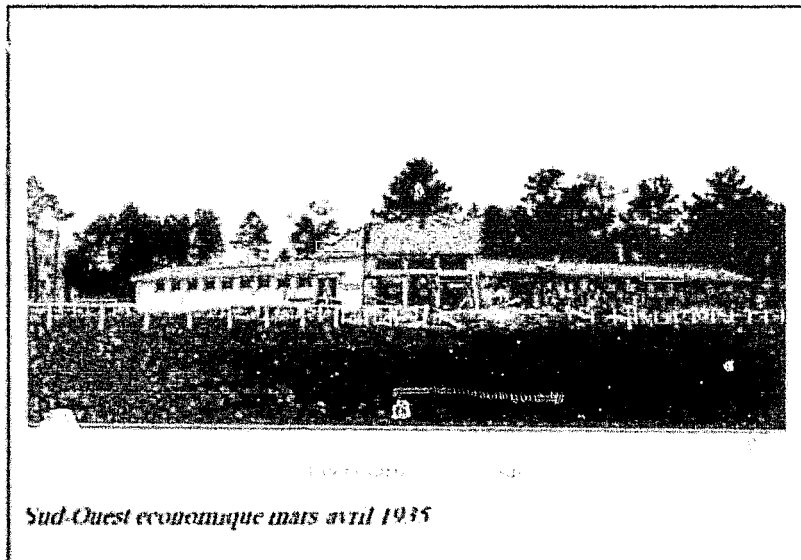
- stade municipal de Bordeaux. 1933-1938. (d'Welles, Dabbeni).
- magasins Lanoma et Monoprix, Bordeaux 1934.
- casino d'Estoril, Portugal, 1935.

Régie municipale du gaz et de l'électricité de Bordeaux, état actuel.



École centrale des Arts et Manufactures de Paris (diplômé en 1905) et École nationale des Beaux-arts de Paris (DPLG en 1911).

- cité Gallieni, Bordeaux, 1921-1924.
- Centre de lutte contre le cancer (Fondation Bergonié), Bordeaux, 1923-1930.
- maison du jeune ménage, Bordeaux, 1924-1926.
- immeuble collectif rue des Vignes, Bordeaux, 1924-1928.
- immeuble collectif rue du Jardin public, Bordeaux, 1924-1929.
- cité Louis Loucheur, Bordeaux, 1927-1929.
- mémorial aux morts de la guerre 1914-1918, Bordeaux, 1928-1929.
- bains-douches rue Etobon-Chênebier, Bordeaux, 1928-1930.
- cité Paul Boncour, Bordeaux, 1928-1931.
- immeuble collectif rue des Vignes et des Bouviers, Bordeaux, 1929-1932.
- immeuble collectif rue Maucoudinat, Bordeaux, 1929-1933.
- cité Carreire I Bordeaux, 1929-1933.
- école primaire Louis Loucheur Bordeaux, 1930-1933.
- cité universitaire rue de Budos, Bordeaux, 1930-1933.
- hangars-terrasses quai Louis XVIII, Bordeaux, 1931-1934.
- immeuble collectif rue Bertrand de Goth, Bordeaux, 1931-1934.
- station climatique de la Dune, Arcachon, 1931-1934.
- aménagement du stade A. Marquet (actuel stade Galin), 1931-1936.
- fontaine lumineuse place Paul Doumer, Bordeaux, 1932 (détruite).
- terrasses du Jardin public, Bordeaux, 1932.
- stade municipal de Bordeaux, 1933-1938. (R. Jourde, Dabbeni)
- jardin des quais quai Louis XVIII, Bordeaux, 1934.
- stadium universitaire Pessac, 1934-1936.
- Bourse du travail Bordeaux, 1934-1938.
- salle de culture physique de la Compagnie des TEOB rue du Commandant Marchand, Bordeaux, 1936-1938, (détruite).
- portiques-abris du Jardin public, Bordeaux, 1938-1939.
- centre municipal d'athlétisme, Bordeaux, 1938-1940.



En janvier 1936, l'architecte en chef dresse une nouvelle liste de ses confrères qu'il considère comme "les plus importants" de la ville. Il apporte des modifications à son classement de 1930, ainsi voit-on disparaître les noms de Messieurs Jourde, Perrier et Duprat. Sont maintenus Messieurs Ferret, Garros, Touzin et J.d'Welles bien entendu. En revanche cinq nouveaux venus sont désignés, il s'agit de Messieurs Lejoly, Augereau, Prévost, Cazalis et Lacroix.

1) Lejoly (E) .

Très peu de renseignements existent sur cet architecte. Dans l'ouvrage *Bordeaux et l'Aquitaine : 1920-1940, Urbanisme et architecture*, les auteurs le présentent "comme un architecte actif à Bordeaux, il signe un hôtel particulier néo-Louis XVI, 31 avenue Carnot, puis les numéros 104 et 106 rue Jean Soula ainsi que le n°4 rue de Soulac".

2) Augereau Louis. (27 avril 1891 à Bordeaux-11 février 1977 à Bordeaux) .

Architecte à Bordeaux, architecte des Monuments historiques et des hospices de Bordeaux.

École nationale des Beaux-arts de Paris (DPLG en 1920) .

- Bourse maritime Bordeaux, 1921-1925, (L. Garros et E. Lacombe) .
- Société Générale cours de l'Intendance, Bordeaux, 1928-1930.
- Caisse d'épargne rue de Nuits, Bordeaux vers 1930.
- Caisse d'épargne place Paul Doumer, Bordeaux 1935.
- Caisse d'épargne place de l'Église Saint Augustin, Bordeaux vers 1935.
- Centre de consultation de l'Hôpital des enfants, Bordeaux, 1936-1938.
- groupe scolaire Raymond Poincaré, Bordeaux-Caudéran, 1936-1938.

Caisse d'épargne rue de Nuits, état actuel.



3) Prévot Jean-Jacques. (14 mai 1904 à Bordeaux-décembre 1985 à Bordeaux) .

Architecte à Bordeaux. École régionale d'architecture de Bordeaux (DPLG en 1935) .

Il convient de soulever le problème posé par le nom de cet architecte. J'd'Welles évoque un certain Prévost sur lequel il n'existe pas de renseignements. D'autre part s'il s'agit de Jean-Jacques sa présence sur la liste est curieuse dans la mesure où il a surtout fait carrière à l'après-guerre. Aux dates qui peuvent nous convenir il n'a qu'une réalisation achevée : le groupe scolaire Paul Lapie à Talence (1938-1941), la cité Saint Aignan ancienne de Bordeaux sera réalisée entre 1939 et 1948. Il peut s'agir d'un talent prometteur à moins qu'il ne soit question d'un autre Prévot (A) signalé comme "architecte actif à Bordeaux, ayant signé plusieurs maisons de la rue Jean Soula (numéros 94, 96, 100)" .

4) **Cazalis Etienne.** (13 mars 1880 à Bègles, Gironde-28 août 1952 à Camblanes, Gironde) .

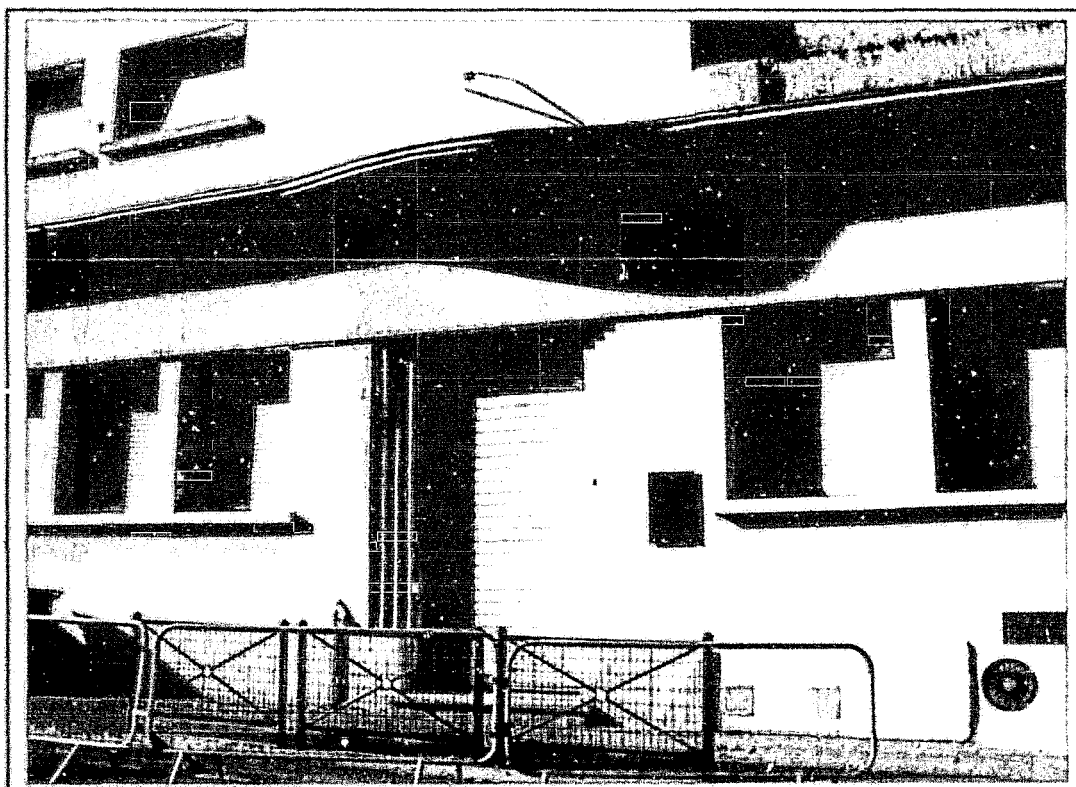
Architecte-ingénieur à Bordeaux, associé à Lacroix.
École centrale des Arts et Manufactures de Paris.

-bains-douches et crèche rue Lutard-Garrau (actuelle rue Roger Mirassou),
Bordeaux, 1930-1936, (Lacroix) .

5) **Lacroix.**

N'ayant pu trouver le moindre renseignement sur cet architecte et pour avoir malgré tout une idée du lieu où il travailla, une photographie des bâtiments actuels est présentée ici.

**Bains-douches et crèche rue Lutard-Garrau, façade, état actuel. (actuellement
rue Roger Mirassou).**



CHAPITRE 6, ANNEXE 11 : A propos de l'architecte UMBDENSTOCK. Lettre de J. d'Welles à M. Maurice Noël, rédacteur du journal "Figaro", 14 Rond point des Champs Élysées à Paris. 7 avril 1932.

"Lecteur assidu du *Figaro* et de votre intéressante revue de la presse, je vous dirai la peine que j'ai à vous voir pour la troisième fois emboîter le pas derrière M. Umbdenstock.

La faconde, la grandiloquence, l'enflure verbale de cet ancien maître, pourraient faire illusion en raison d'un vocabulaire technique et d'une certaine documentation artistique, d'ailleurs embrouillée, et en raison surtout de sa plus récente manie qui est de se camper en défenseur du patrimoine d'art français ! . . . Un tel pathos, une telle confusion, une telle impossibilité de séparer, de définir, d'ordonner, de simplifier les problèmes, au service du clair esprit de France ! ! !

Jadis, les artistes français ont épuré les apports de la Renaissance et ceux de la suite de nos reines italiennes ou espagnoles. . . et Perrault a battu le cavalier Bernini au concours pour la façade du Louvre. . . Aujourd'hui, les artistes français continueront sans réclame ni système, mais au fil de leur nature française et d'accord avec leur époque, à faire oeuvre nationale sans le secours du laborieux M. Umbdenstock.

Certains ponpriers crient au feu pour faire croire qu'ils l'ont éteint et qu'ils sont les sauveteurs ! Sourions, mais ne construisons pas leur piédestal.

M. le rédacteur, j'ai eu, voici huit jours, l'occasion, me trouvant avec ce professeur, cet "exalté" -c'est le moins que vous puissiez dire de lui si vous connaissez M. Umbdenstock- après cinq quarts d'heure d'éruption éloquente, de lui montrer des morceaux d'architecture exquis entre tous ceux que notre ville recèle. Quelle a été sa réaction ? de goûter un plaisir délicat dans la contemplation ? dans le silence ? . . . Non certes ! mais de me démontrer un théorème, de tenter de me prouver que le dessin d'une adorable rampe en fer forgé deux fois centenaire, pouvait s'appliquer sur un réseau type de lignes dont le tracé connu et transmis depuis Ptolémée chez les serruriers s'était perdu à l'époque contemporaine et que lui, avait retrouvé.

Est-ce d'un français ? Est-ce d'un artiste ? Non, c'est prétentieux et puéril, cela ressemble comme un frère au procédé de Le Corbusier son adversaire du moment, suisse au nom français et non français au nom danois.

La presse nous a donné Le Corbusier grand merci ! on s'en débarrasse, mais qu'elle ne nous donne pas Umbdenstock en échange. Ni l'un, ni l'autre".

2ème courrier encore plus virulent de J. d'Welles à R. Expert en date du 30 avril 1932, toujours à propos d'Umbdenstock.

Le maire délivré de ses élections va, je l'espère, balayer ce toqué, ce grandiloquent obscur, ce Don Quichotte de l'architecture nationale, cet empêtré de théorèmes. Figure-toi qu'Umbdenstock a craché sur Debat, sur Hulot nominalement et qu'il m'a dit que tu avais approuvé ses projets quand, au sortir de la séance que tu avais eu avec lui, tu m'as écrit le contraire. C'est une sale bête.

Mais, quand aurez-vous le culot de le déboulonner ce moisi !

Chapitre 6, annexe 12 : 18 avril 1936 Lettre de J. d'Welles à M. Pierre Vago, architecte rédacteur en chef de *L'architecture d'aujourd'hui*, 5 square du Mont Blanc, Paris.

"La lecture de votre très intéressant article du *Miroir du monde*, m'a engagé à vous signaler un oubli dans les paragraphes qui traitent des architectes dont l'influence a été prépondérante sur l'architecture contemporaine : vous avez omis de citer Tony Garnier dont les oeuvres construites et le dossier de la *Cité industrielle* ont profondément agi sur toute une génération. Il me semble qu'il est juste de lui rendre cet hommage.

Par contre, vous avez exagéré, non pas l'influence de Le Corbusier qui fut grande, mais son importance. Soulignant qu'il a été un critique superbe, un destructeur magnifique, "L'architecte destructeur", vous n'avez pas marqué qu'il ne fut jamais qu'un constructeur paradoxal. Aux poncifs qu'il a si justement réduits en poussière, il a substitué d'autres poncifs qu'un enthousiasme naïf l'a empêché de juger comme tout aussi " a priori" que les anciens. Il porte la responsabilité d'innombrables studios trop vitrés, serres et glaciers suivant la saison, des terrasses inhabitables ou percées, de façades plates, mornes, agrémentées d'un coq à l'âne, que la nuée des imitateurs a construits à sa puissante voix.

Mais il est impossible de montrer de lui une oeuvre qui plaise, une oeuvre qui charme. Elles ont toutes besoin d'être expliquées et par des raisons déraisonnables. Le beau resplendit sans explication.

Mais, si vous voulez être documenté sur sa fameuse Cité de Pessac, aux maisons invendables, à l'urbanisation défectueuse, aux plans saugrenus et pour laquelle il est venu se plaindre à moi, très cordialement, d'une imaginaire cabale qui n'était autre que le refus du bon sens populaire d'utiliser de telles machines à habiter, je pourrais vous donner d'utiles clartés car les lecteurs de revues doivent être empêchés de suivre de tels exemples". .

Chapitre 6, Annexe 13 : 27 septembre 1935, Lettre de J. d'Welles à A Marquet. Archives municipales de Bordeaux cote : 1 M 123. État récapitulatif de travaux prévus à l'emprunt de 1930.

1) Certains projets du programme de l'emprunt n'ont pas reçu le moindre commencement d'exécution.

Wc souterrains de la place de la Victoire, remaniement de l'Hôpital Saint André, agrandissement des hôpitaux, Faculté des Sciences, agrandissement du lycée de jeunes filles et du Lycée de garçons place Longchamps, école de filles place Montaud, salle de réunions et de fêtes populaires, place des Quinconces bâtiments permanents, la Ville a renoncé à ce projet, Hôtel des sociétés savantes rue du Loup pour y installer les archives municipales.

2) sur ce programme ont été réalisés :

Bains-douches Son-Tay, bains-douches et crèche Lutard-Garrau (Nansouty), bains-douches et crèche Buscaillet.

3) projets faisant partie du programme de l'emprunt en cours d'exécution ou d'adjudication :

Bourse du Travail, groupe scolaire A. France, Parc des Sports, École pratique de filles, Chauffage central dans les écoles primaires et au lycée M. Montaigne, École pratique de garçons, abattoir-marché aux bestiaux.

4) Travaux terminés susceptibles d'un complément :

préventorium du Moulleau, caserne des pompiers, promenade des Quinconces, HBM, il y a eu des réalisations ex : Cité universitaire et maison collective Argonne.

5) Travaux envisagés par l'administration ou étudiés par le Service d'architecture correspondant à des projets faits et dont les devis ont été présentés ou sont en cours de rédaction.

École maternelle Saint Augustin, portique-abri au Jardin public, réorganisation du Crédit Municipal, Conservatoire de musique, installation de la police municipale, école maternelle rue Goya (groupe Trésorerie), école de filles et remaniement de l'école de garçons du groupe de la rue de la Trésorerie, agrandissement de l'école de garçons rue du Jardin public, école de garçons rue Nuyens à la Bastide, Institut Pasteur, Musée de peinture : installation d'un nouveau chauffage central, place Nansouty : construction d'un poste de police et de wc, poste de police, wc, abri de TEOB, kiosque de journaux cours du Médoc, angle quai des Chartrons, marché place Buscaillet avec salle des fêtes, aménagement de la place au-devant de l'église Saint Augustin.

RÉFLEXIONS SUR L'URBANISME ET L'AUTO DANS LES VILLES.

TRIBUNE LIBRE

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que nous ouvrirons une Tribune Libre et que nous serions heureux de recevoir les suggestions de nos confrères. Il nous a paru intéressant de publier l'article que nous venons de recevoir de M. Jacques D'Welles, architecte en chef de la ville de Bordeaux.

Réflexions sur l'urbanisme et l'auto dans les villes

(Séance du 27/11/34)

— En regardant la circulation brillante et exemplaire de la circulation automobile autour du Salon de l'Auto 1934, avez-vous l'impression que l'automobile peut nous procurer vraiment cet avantage dont elle s'enorgueillit du transport de porte à porte ?

— Non, n'est-ce pas ?

— Et cependant le Grand Palais est entouré de vous qui comptent parmi les plus larges du monde.

— Alors ?

— Dans le plan idéal de la cité future, et si l'effectif des autos s'accroît toujours, faudra-t-il élargir encore ces voies et séparer les immeubles par des espaces réservés à la circulation, à la manœuvre et au garage des voitures tellement vastes que nous devrions être resignés à les mettre en station toujours plus loin des portes des édifices que nous voudrions aborder ?

— Supposons que le plan « Vista » se réalise, que M. Le Corbusier ait bâti ses étages sur le Grand Palais, que le nombre d'automobiles par habitant soit le même qu'aujourd'hui, ... comme la longueur d'accostage le long des trottoirs de l'édifice n'aurait pas changé, comme le nombre de visiteurs de l'immeuble-tour serait multiplié par 50, il faudrait à leurs autos des voies en bordure « fois plus vastes... »

— Vous voyez cela ?

— La construction en sous-sol de ces espaces nécessaires d'arrangerait rien, surtout pas les hautes urbaines ! Par rampes, ascenseurs, ou trappes de niveau, l'auto de l'homme-serie serait toujours désastreusement éloignée des entrées et des sorties devant lesquelles il avait le projet de s'arrêter. L'auto s'inscrit contre ce rêve en hauteur. L'auto dessine l'éléphant devant laquelle elle mule. Le sky scraper est affaire de piétons et d'ascenseurs.

— Alors comment accorder l'urbanisme et l'auto ?

— L'intérêt du constructeur d'automobiles n'est-il pas de retarder l'instant où la demande d'automobiles sera arrivée à la saturation. Pour écarter ce spectre, elle est fort ingénieuse l'invention qu'il vient d'avoir d'y mêler la mode, et un certain anarchisme scientifique qui s'appelle l'aérodynamisme. L'aérodynamisme « en ville » mais c'est l'agitation du cœur dans des artères qui ne livrent pas passage au sang. En ville ? à quel bon ?

D'abord, ce trac, renouvelé des contours exotiques d'il y a toujours ? La clientèle fervente du tourisme se contentera-t-elle pendant plus d'une saison à faire du transport rapide, à ras du sol ? à oublier la compagnie sur les autostrades ? Qu'un enferme dans des automobiles ou qu'un donne des ovens à ceux qui veulent rester à nos portes leur sécurité et leur charme. Plus sûr que le recours à la mode, le meilleur moyen pour le constructeur de continuer à construire, c'est de lancer un type nouveau correspondant

à un besoin à une nécessité nouvelle, ou nouveauté mise en lumière.

Regardez les voitures qui passent aux Champs-Élysées ?

Elles occupent de 5 à 7 m² de chaussée, elles ont en moyenne six places disponibles, mais en moyenne aussi deux places seulement sont occupées et encore ? Je vous le dis : vérifiez-le. Ne voyez-vous pas déjà que dans les taxis la place voisine du conducteur est toujours vide ?

M. Ford s'est vanté d'avoir donné naissance à d'innombrables HP dans le monde, mais quel pitoyable rendement ! Une trentaine de chevaux effectifs pour traîner deux hommes qui traversent Paris du Nord au Sud, le jour à 25 km à l'heure de moyenne vitesse commerciale ! Tout se passe comme si pour voyager dans un espace inchangé, l'homme avait enflé son volume dans cet espace et accru les déplacements de ce volume dans le temps... le contenu est devenu trop étroit, c'était l'ère.

— Alors ?

— Alors ! pour éviter la saturation, pour éviter l'embouteillage, pour donner aux chaussées des espaces libres, pour les dégager, pour augmenter la vitesse de transport en ville, pour donner vraiment la possibilité du « porte à porte », pour accorder l'architecture et l'urbanisme à l'auto, il faut créer la *voiture de ville*, la *voiture à l'échelle humaine*, la *voiture de surface réduite*. Il faudra ou l'inventer ou aller à pied et en métro.

— Elle sera individuelle d'encablement minimum, en plan, pourquoi pas 1 m² de puissance réduite, à moteur électrique, car l'électrique est un carburant national et car elle ne sera ni nuisable pour les poumons des enfants et des hommes, ni fatale aux arbres à feuillage tendre.

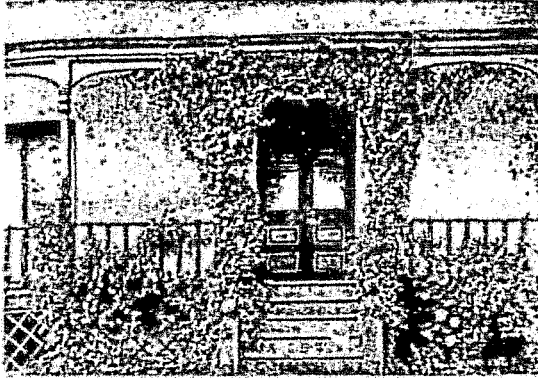
— Elle fera demi-tour sur place, elle se rangera dans les vestibules, elle pourra, au besoin, monter aux étages des maisons nouvelles par ascenseurs ou des rampes de faible rayon. Seule, avec les voitures des services publics, elle aura droit en ville à emprunter certains itinéraires. Sa forme sera révolutionnaire mais la publicité la déclarera séduisante, son moteur pourra ne pas la propulser, mais se placer sous son siège ou sur le toit. Elle sera la classe à porteur du xx^e siècle.

— Des voitures semblables circulent déjà dans les automobiles des foires et distribuent la bonne humeur à leurs occupants. Les spectateurs ne les trouvent pas si ridicules.

Alors pourquoi pas ?

Jacques D'WELLES,

Architecte en chef de la ville de Bordeaux.



La petite Maison

Peut-on parler encore de la petite maison qui faisait plus intime la pensée du foyer et semblait débiter avec un sursis jaloux tout l'héritage des rêves timorés et si tendres de nos aïeux ?

Nous avions pu penser qu'en l'environnement de la mille-guerrière effarouchée partant de terre pour apaiser les irritations et rassurer les âmes non pour grouser les villes déjà confortables, mais pour empêcher la vie et la joie à des paysans prédestinés.

Et leurs groupes charmants, en effet, ont pu, en maints endroits, payer un tribut. Mais bientôt les conceptions diverses les ont happées impitoyablement. Mises collectives, elles ont été, sous des habitements et des loyers, privation de secours de chômage, etc. etc., tous une répartition diverse et sans des termes sans tout être, évidemment intéressées, autrement et même en travers de la propriété individuelle, dont la petite maison était le modeste et confortable refuge. Le refuge, dit-on, et quelque symbole d'un temps perdu.

Nous pensons que vous, vous, des villes et modes des cités, ont très en des moments collectives, par exemple. Elles sont l'expression d'un autre idéal social que l'on ne saurait méconnaître et dont beaucoup, qui même un sentiment rétrospectif, comptent un avenir meilleur.

Mais elles ne peuvent pas ne pas être un peu des casernes qui rap-

pellent à l'homme, ses chaînes et rien n'a été fait pour aider le travailleur à oublier les contraintes qui lui créent son état, à faire un retour sur lui-même et à mesurer sa valeur propre dans la tourmente qui l'emporte et le trouble. Il ne saurait qu'on qu'il veuille se sentir chez lui, à se reposer en pleine et totale quiétude, et peut-être même la l'impression qu'on s'est attaché à lui laisser pour que cet avortement du foyer, en lui donnant que messieurs pour le sol et le fait que l'on aura pu les avoir profondément, ce qui est triste.



La loi sur les loyers, dont l'esprit, non plus, n'était pas effrayante, a permis un autre coup parallèlement rendu. La construction de la petite maison, en perdant, a été, dans les années, le quart, par suite des dépenses de construction, d'induction à un tel développement et d'élévation de son prix, des petites, qui, précédemment, étaient vendues, pour un prix, des très modestes.

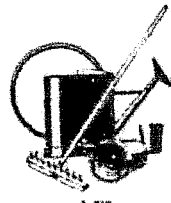
Comment l'ouvrier, qui ne dispose, que de quelques milliers de francs pour acquiescer au lot pour tout et présentement, se rendre propriétaire, se dit, en premier lieu, déboursés dix ou quinze mille francs ou plus avec les frais notariés, puis ensuite se conformer à un calcul des charges qui portera à cinquante francs, au bas mot, le prix de la construction. Aussi

ne voit-on s'offrir, sur des terrains ayant coûté souvent de 30 000 à 50 000 francs, que des villas qui représentent une fortune, cependant que partout naissent des procès de mal légal, que la loi voulait protéger.

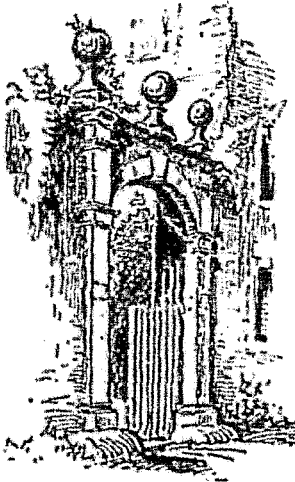
La petite maison, évidemment, n'a plus sa place, isolée aux abords des villes, et si d'en fait, selon les synthèses de la loi, il faut bien, pour le moins, convenir qu'elles sont sans charme.

Est-ce donc encore un autre rêve que nous devons éliminer, abandonner, propre à ce que s'affaiblit d'aujourd'hui, les habitants et tant de logis inhumains que l'on, des propriétaires, ne peuvent plus restaurer ?

Il est, en effet, l'écroulement des habitations de la région du Nord des bords du Nord et l'oucheur, ce qui, tant, vers de la crise, autres, le tout, ont, à l'heure, des villes, tant, avec de la, l'assupit, et a ces bords, qui, peut-être, de la, la propriété, un, l'œuvre, de la, à l'oucheur, sans, l'oucheur, tant, dans les habitations, ce, l'on, mar, que, ce, l'oucheur, l'oucheur, au



A 219



maison de septembre prochain à Paris. Nos vœux accompagnent les intéressés. Ils auront beaucoup de besogne.

Et pourtant que de plus innombrables et fraîches notes frappent parfois au bord d'une grande voie, loin des villes, et combien nous regrettons que tant de milliards soient dispersés en vain, ne soient pas venus fronder que activité nouvelle, sagement dirigée vers la vie rurale. Quel plaisir de constater qu'en ces troupes charpentiers et fleuris toute l'industrie moderne s'est concentrée pour dispenser ses bienfaits et ses agréments. Comme pour redoubler son essor au lieu impénétrable les constructeurs ont, pour notre repos futur, réalisés des merveilles dans le même temps que d'autres s'ingénient à nous empêcher d'en jouir. Tout ne serait-il donc pas perdu en notre beau pays de France, qui veut des demeures en harmonie avec ses grâces ?

On peut, au gré de son humeur, estimer que, parmi quelques architectes dignes d'admiration, les architectes, dont les œuvres ne sont pas sans quelque préoccupation

d'opportunité ne réussissent pas toujours, même en tenant compte, à côté des demeures qui restent un achant joyeux dans leur destination militaire.

Mais on ne saurait le conseiller d'incompétence les industriels qui leur manquent de matériaux, l'entrepreneur. Si la production s'accomplit, le mal est allé.

Si M. le Ministre des colonies, dans son discours magistral du 2 juillet dernier, au départ du Grand Théâtre, en nous faisant partager à sa modeste dessein, l'enthousiasme de Taléole, n'était au regard nos âmes impressionnées à recevoir les merveilles d'architecture dont il évoquait les splendeurs d'un autre âge, nous n'en aurions pas tous nos souvenirs des détails de quelques toitures du présent siècle. Car l'industrie particulière s'est touchée en ce domaine aussi agissante et aussi heureuse dans ses initiatives que furent mal inspirées certaines conceptions dont elle n'est pas responsable. Elle a, par son effort et son investissement, pare à tant qu'elle le pouvait, fait à l'indigent indormi, présentement défilé, ce tant de bruyants affluents.

On peut en vouloir au ciment, au général, et à ses applications multiples et lui reprocher par-dessus tout cet endormissement, on peut formuler contre lui des griefs d'un autre ordre que les siècles à venir vérifieront. On ne saurait contester qu'il réalise dans sa résistance si appréciable, des présentations qui fixent l'attention et dont on se souvient à des effets surprenants.

La XXII^e Exposition de Bordeaux nous permet d'en juger. Cette classe, il nous suffit de revoir en souvenir de très nombreux stands pour admirer encore comme certaines fleurs s'adaptent admirablement, non seulement à la maison légère qui s'élève, mais aussi à l'habitation massive de nos aïeux. En partant de fer, pour simple et net qu'il soit, passant dans une clôture bien dessinée, et voûté avec l'artisme qui les pare, une maison d'arcueil amide. C'est là un signe qui ne trompe pas le passant. C'est l'évidente attestation que l'hospitalité, en ce lieu, quel qu'il soit,

est restée dans la tradition de la vieille courtoisie française.

Voyez cette terrasse. Arrêtez votre regard sur elle. Ne vient-elle pas vers vous comme une main tendue et comme un appel à l'inconnu que vous êtes et que votre indifférence ne saurait déconcerter. Car un autre, après vous, en saisira le sens délicat et profond. Ne vous y trompez pas. Celui qui en modifie les perceptions plus qu'un psychologue, quelque philosophe impénitent qui croit de l'humanité moderne un nouveau type conceptif à lui, et visible sous ces traits, une âme sensible et pressée à cultiver.

L'une des notes de la fontaine que l'on a le plus aimées et dont on a rendu grâce à son architecte, M. Sénez, est venue sans aucun doute d'une même inspiration. On a voulu que le visiteur n'accablé au Palais abstrait de nos Arts, circonferes qui par une suite d'accents, triomphes qui lui donnent d'abord l'impression d'une étroite intimité avec le cœur même de l'homme, et lui fit une escorte aux des pavillons des nations présentes et des colonies qui nous sont chères.

C'est ce charme dans l'œuvre qui recherchent les créateurs à qui nous devons l'agrément de nos habitations enclavées dans les ruelles et les artères.

Nous ne parlons pas de jardins, avants et reculés, de riches paysages torturés, mais de la modeste parure des fleurs et des branches que la nature abandonne à l'homme, son enfant, qui les caresse d'un regard d'amour.

La formule est désormais triviale, et nos précurseurs, presque toujours sensibles à la beauté des choses, ses aires entre leurs mains, sont passés maîtres dans l'art des trouvailles ornamentales et sans appareil qui nous ramènent au goût droit de la rusticité.

Sans cesse nous demandons en



... dans les pays étrangers...
... de la région...
... profit...
... de la région...

... l'industrie...
... de la région...
... de la région...

... de la région...
... de la région...
... de la région...

... de la région...
... de la région...
... de la région...

... de la région...
... de la région...
... de la région...

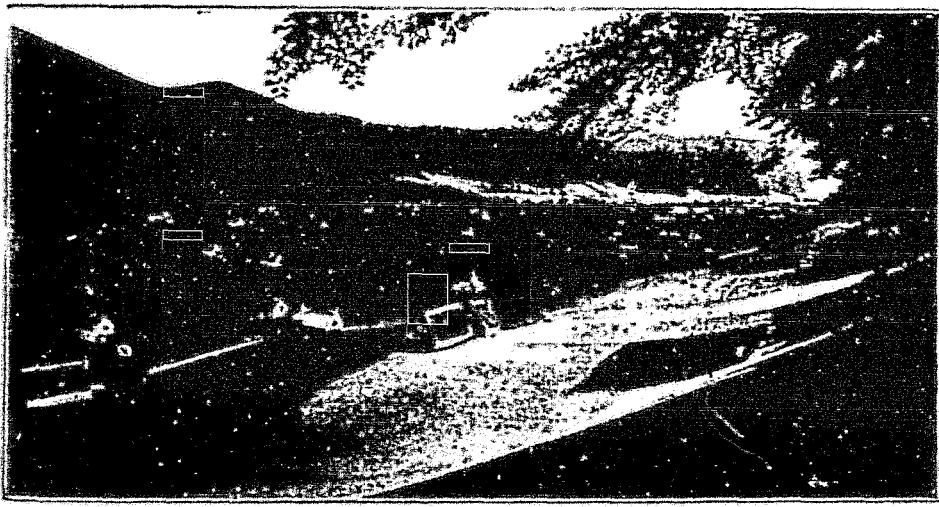
... de la région...
... de la région...
... de la région...

... de la région...
... de la région...

... de la région...
... de la région...
... de la région...

... de la région...
... de la région...
... de la région...

M. SIMMONS



A road built through the woods near the mountains.

Le "Home"

Pour le meubler, l'éclairer et le chauffer

Ce n'est pas pour satisfaire à un vœu superficiel que les constructeurs québécois ont à Québec et en d'autres endroits de la province adopté le home, le plus approprié et le plus moderne pour un salon.

Les besoins de la vie moderne ont exigé que le meuble soit adapté à la vie moderne. Le home est le fruit de cette adaptation. Il est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne. Il est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne. Il est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne.

Quelle atmosphère que celle qui se crée dans un home moderne, quelle atmosphère agréable, confortable et moderne.

Voilà son idéal.



Une atmosphère moderne et agréable.

posséder quelques beaux objets d'art, quelques belles plantes, quelques belles fleurs, quelques belles fleurs, quelques belles fleurs.

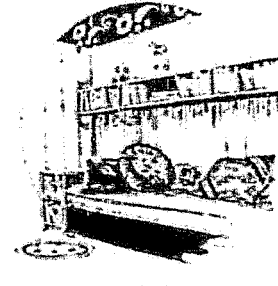
Le home est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne. Il est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne.

Le home est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne. Il est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne.

Le home est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne. Il est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne.

Le home est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne. Il est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne.

Le home est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne. Il est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne.



133

Le home est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne. Il est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne.

Le home est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne. Il est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne.

Le home est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne. Il est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne.

Le home est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne. Il est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne.

Le home est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne. Il est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne.

Le home est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne. Il est conçu pour offrir à la famille une atmosphère agréable, confortable et moderne.

De la l'importance, à la Foire de 1933, de tout ce qui concerne l'aménagement en général.

Une visite à travers les galeries et les stands révélait immédiatement l'importance, la variété, le goût artistique, la commodité et le confort des mobiliers exposés.

Et si, ne vous bornant pas aux seules impressions d'une promenade à la Foire, vous voulez avoir des précisions, reporter-vous aux indications du catalogue, et vous retrouverez les noms des firmes les plus réputées, des maisons les plus connues, qui, grâce à un outillage perfectionné et au concours d'ouvriers possédant une formation professionnelle complète, produisent des meubles d'aspect agréable et d'une suffisante robustesse, susceptibles de prendre place dans l'intérieur d'un bourgeois aisé ou d'orner l'humble foyer du modeste travailleur.

Exposez les conceptions des heures consacrées à la visite de cette magnifique Foire de 1933, et vous verrez tout d'abord à vos yeux ces modèles d'appareils, de buffets, de lits, de tables et de chaises, inédits, un peu étranges au premier abord, mais de lignes sobres, de formes élancées, formant un dérivatif au ensemble que se laisse percer que l'ère séduisant.

N'oublions pas les remarquables

spécimens de meubles spéciaux présentés dans les différents pavillons coloniaux.

On ne peut que se réjouir de cette sorte de démocratisation du joli meuble. Le moral de l'individu s'élève lorsqu'il y a autour de lui des objets mobiliers qui lui plaisent, auxquels il accorde quelque intérêt, qu'il contemple avec une note de satisfaction mêlée de fierté.

Il est beaucoup plus enclin aux défaillances coupables, celui que rien ne rattache à une chose ayant pu à un moment donné provoquer en lui pareux. Quel terrain de culture propre aux plus mauvaises actions que ces intérieurs délabrés, que ces appartements où toutes les tables sont hantées et toutes les chaises cassées.

Répondons donc au développement de l'industrie et du commerce du meuble, qui correspond à une élévation du niveau du bien-être général et de la stabilité sociale.

Nous ne nous occupons pas ici de la décoration des intérieurs, mais seulement des moyens de les éclairer et de les chauffer.

C'est dans ce cas, en matière d'éclairage public en particulier, de la lumière électrique.

Tandis que les nombreux commerçants qui sont venus à la Foire de Bordeaux nous présenter leurs ap-

pes innombrables de lampes, leurs dispositifs ingénieux, souvent ravissants, de lustres, d'appliques et de supports de toutes sortes ont compris tout ce que pouvait fournir de commode et de charmant l'application de l'électricité à l'éclairage des appartements.

Le chauffage domestique a occupé aussi une place capitale à la dernière Foire; nous le rapprochons volontiers dans cette rapide revue rétrospective de tout ce qui peut rendre un intérieur plaisant, douillet, offrant ce bonheur intégral de la paix dans un « home » confortable.

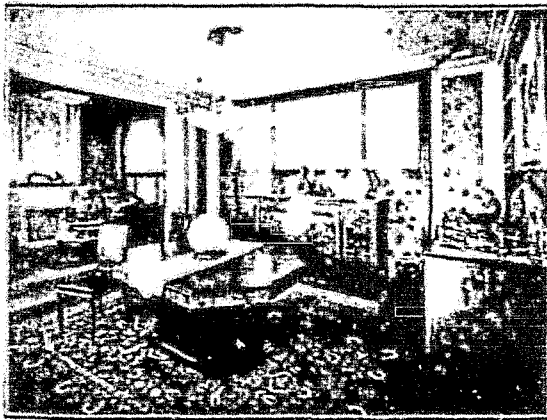
En matière de chauffage, l'électricité n'occupe qu'une place relativement restreinte, le gaz, les combustibles liquides, représentent une importance dont les appareils les plus commodes et les plus pratiques font ressortir la facilité d'installation.

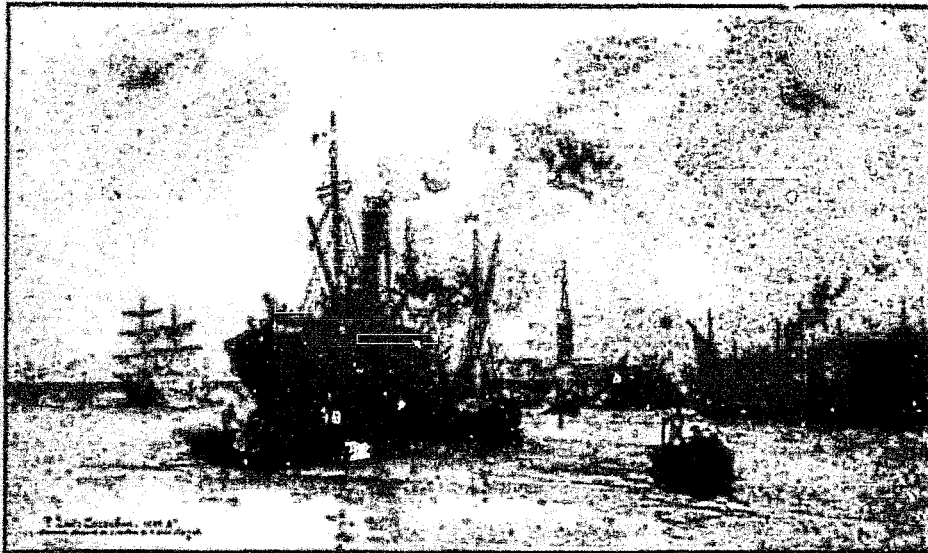
Coloniale, agricole par ses origines et ses fondements essentiels, la Foire de 1933 peut être caractérisée en disant qu'elle a été l'Exposition du meubler.

Nous avons admiré l'effort méthodique et consciencieux qu'avec des moyens différents, poursuivront des industriels et des commerçants, qui s'efforcent de mettre le joli meuble à la portée de tous. Il est bien entendu que nous sommes ici dans le domaine de l'industrie et du commerce. Nous sommes bien reux de constater qu'ils conservent avec les préoccupations artistiques un contact permanent qui donne à tous les meubles sortis des ateliers français un cachet d'élégance, de fraîcheur, de bon goût et de bon sens, et qui nous rassure sur la consommation de produits qui, dans ces conditions, ne peuvent que nous être utiles.

Les artisans et les industriels qui ont travaillé à la Foire de 1933 ont fait un effort considérable pour améliorer le confort de nos intérieurs. Ils ont travaillé à la fois sur le plan de la décoration et sur le plan de la commodité. Leur effort a été couronné de succès, et nous sommes convaincus que les meubles exposés à la Foire de 1933 ont été très appréciés par le public.

Paris, 1933





BORDEAUX, CENTRE MERVEILLEUX DE TOURISME. APPORTERA SON ACTIVE COLLABORATION A L'EXPOSITION DE 1937 ET ACCUEILLERA AVEC SA BONNE GRACE HABITUELLE LES VISITEURS ÉTRANGERS

L'année 1937 doit être l'année de la France

A l'heure où vient d'être solennellement posée la première pierre de deux grands palais de l'Exposition de 1937, il est temps de fixer également les premiers jalons d'une organisation qui, non moins que l'ensemble des constructions destinées à abriter, quelques mois durant, les diverses sections de l'Exposition, doit faire de cette grande manifestation un véritable rendez-vous donné au monde entier.

Sans doute est-ce à Paris qu'afflueront en premier lieu les visiteurs qui, n'étant pas présomptueux de l'espace, répandant de toutes parts, à l'invitation de la France, mais qui il serait donc maladroit de notre part de ne pas profiter de l'occasion qui nous est offerte d'assurer la France entière dans la multiplicité des manifestations de son génie dans la variété de ses aspects, à l'éminente Administration qui doit être faite, en 1937, de la place que tient toujours notre pays dans le monde.

L'année 1937 doit être, pour le monde entier, l'année de la France.

Il faut que toute la France, toutes les provinces françaises reçoivent nos visiteurs de 1937. Il faut que les touristes qui auront admiré, dans l'en-

ceinte de l'Exposition, l'ensemble des palais et des pavillons ou seront évoqués les aspects caractéristiques de chacune de nos provinces et mis en valeur ce que l'activité nationale doit à chacune d'elles, soient irrésistiblement tentés de les mieux connaître et, pour cela, qu'il soit prévu, un peu partout, des fêtes et des manifestations régionales attrayantes, autant que possible inédites, et annoncées comme il convient.

Un peu partout, si je dit, est-il utile que j'ajoute, conformément à un plan d'ensemble coordonné, ne laissant place ni aux improvisations, ni aux gestes inconsidérés qui inspireraient l'esprit de particularisme ou les antagonismes mesquins, qui pourraient opposer une région touristique à une autre et aboutir à les priver l'une et l'autre, des bienfaits d'une propagande commune.

Je considère donc qu'il est d'un intérêt primordial que toutes les provinces françaises participent aux profits moraux et matériels de la grande fête de 1937. Il faut pour cela qu'un plan d'ensemble soit établi qui réserve sa place à chaque région, des côtes du Pas de Calais à celles de l'Atlantique et de la Méditerranée, des

Pyrénées aux Alpes, du Massif central au Jura et aux Vosges, de l'Île-de-France à la Provence et du Languedoc à la Loire; je crois donc devoir dès à présent poser le problème et inviter tous ceux qui ont qualité pour travailler à l'élaboration et à la mise au point d'un tel plan d'ensemble à se saisir de la question et, en tout premier lieu, à ceux qui, dans les comités de l'Exposition, s'occupent des questions de tourisme et du régionalisme.

Mais ce n'est pas seulement en qualité de président du T. C. F. que je proclame aujourd'hui cette impérieuse nécessité. Je me suis vu confier, en effet, la présidence de la commission du tourisme de l'Exposition et à ce titre encore, j'affirme que si la participation du tourisme et du thermalisme français devait se traduire uniquement par la présentation plus ou moins ingénieuse dans un pavillon, si attrayant soit-il, de photographies, de dioramas et de graphiques, cette documentation de propagande, eût-elle une originalité frappante, un pouvoir de séduction irrésistible, resterait sans grand effet sur nos visiteurs de l'Exposition, dont l'attention sera sollicitée de tant de manières.

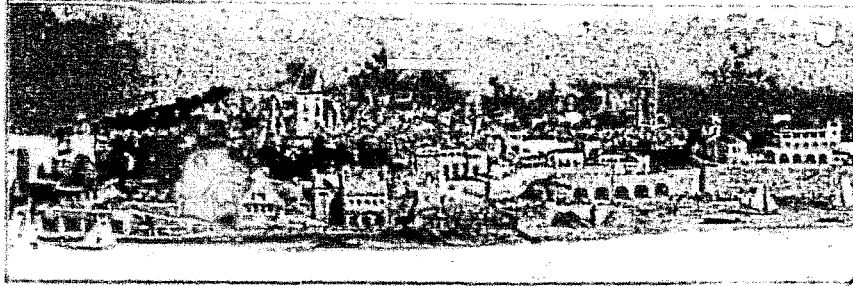


Photo Archéval

L'Exposition de 1937. La Maquette du Centre régional

E. 1937

La participation de Bordeaux et de sa Région à l'Exposition de 1937

M. Edmond LABBÉ, Commissaire général, vient à Bordeaux.

Récemment, et sur l'initiative prise par M. Marquet, maire de Bordeaux, a été tenue à l'Hôtel de ville, une importante réunion à laquelle assistait M. Edmond Labbé, commissaire général de l'Exposition Universelle de Paris de 1937, qui accompagnait son collaborateur M. Raymond Riabel.

À cette réunion que présidait M. A. Marquet, maire de Bordeaux étaient présents MM. A. Bouffard, préfet de la Gironde, les représentants des Conseils généraux de la Gironde et de la Bordelaise, des Landes et du Lot-et-Garonne, du Conseil municipal de Bordeaux, de la Région économique de la Chambre de commerce de Bord, autonome de l'Empire allemand, des Syndicats et des Syndicats ouvriers, du Syndicat d'initiative, etc.

La parole est tout d'abord donnée à M. Feret, président du Comité artistique et technique qui rend compte des démarches et des travaux à ce jour accomplis.

M. Boissac, président de la Chambre de commerce de Bordeaux et du Comité de propagande, expose cette démonstration de faits, projets et marque le rôle de la VHP Région de façon honorablement à l'Exposition.

M. Edmond Labbé

M. Edmond Labbé indique sommaire les travaux des organisateurs de l'Exposition internationale. Après un bref état d'esprit de Bordeaux et de sa région, il trace les lignes de la tâche qui incombent au Comité régional.

Ainsi dit-il, il convient d'être ce que nous entendons par régionalisme et par centre régional.

« Si par conséquent on se fait faire la part du passé et si l'on se donne que l'esprit la plus attrayante qui s'offre à l'esprit lorsqu'il s'agit de créer un Centre Régional, est

celle d'une reconstitution, j'estime qu'il importe avant tout de faire une expérience et une expérience féconde. Il s'agit de savoir ce qui peut être et ce qui doit être sauvé de tous les régionalismes français, ce qui leur manque et le sens dans lequel ils doivent être développés.

« Notre Centre Régional doit être autre chose qu'une pittoresque exhibition. Il doit être le spectacle infiniment varié d'une France au travail qui ne veut pas être « à l'instar de Paris » et dont chaque région a une âme. Il doit être comme le microcosme des vingt-deux régions françaises, en ne négligeant rien de ce qui peut le rendre fécond en enseignements artistiques, économiques, sociaux, et en même temps pittoresque et attrayant.

« Déjà pour l'organisation de ce Centre Régional, la VHP Région qui comprend désormais deux Comités, VIII Pyrénées-Atlantiques et VIII des Gervens Gascons, est mise consciencieusement à l'œuvre. Une quinzaine de projets nous ont été présentés et le jury a fait choix de trois d'entre eux. Si les membres du jury leur ont accordé la préférence entre tous les autres projets qui méritaient eux aussi de retenir l'attention, c'est que le fait consistait le mieux, à leurs yeux, la région Gervens-Gascons. On a restitué la reconstitution d'une exploitation viticole de la région bordelaise, avec le portail rappelant les magnifiques entrées des grands châteaux, avec la cour qui ouvre un vieux patio avec l'habitation du vigneron, d'une belle architecture classique évoquant les belles demeures du XVIII^e siècle. On les comparera au talent de notre compatriote l'architecte Louis, avec le présent, les choses et le passé.

landais, qui donne à tout cet ensemble une note unitaire. Des terrasses s'étagent en bordure du fleuve qui pourrait être la Garonne ou la Garonne, menant au niveau de l'eau à la petite maison du pêcheur d'huitres, telle qu'on la rencontre à Arcaehon, Maremnes ou Gujan-Mestras, avec sa treille, ses filets pendus et son ponton où accoste une pinasse.

Nous tenons à ce que rien ne soit négativé de ce qui caractérise votre région, ou plutôt, puisqu'elle n'est ni tout à fait maritime, ni tout à fait agricole, ni tout à fait viticole et qu'elle est résimière de ce qui met en lumière ses contrastes. Votre capitale est partagée entre l'esprit rural et l'esprit maritime. Votre campagne est divisée entre le vignoble et la lande. Il faut que l'on sente le voisinage qu'il y a entre les anciennes spécialisations, qui tendent à maintenir le Bordelais à l'écart du reste de la France et son besoin de participer à l'unité nationale.

« Dans la liste que vous êtes en train de composer pour le Comité Régional de patronage et de propagande, le Comité supérieur des régions VIII et VIII bis du Comité Régional Guyenne-Gascogne, je compte trouver les personnalités les plus marquantes appartenant au monde officiel au monde artistique, industriel et commercial, les représentants les plus éminents de l'Université, de l'Enseignement technique, de la Presse régionale. Sous la présidence d'une haute personnalité bordelaise, vous allez grouper les peintres, les sculpteurs, les graveurs, les décorateurs, les avocats, les musiciens, les industriels, les maîtres-imprimeurs, les représentants du vignoble et de la lande, de l'automobilisme et du tourisme, j'ai déjà l'impression de ce que doit être et de ce que sera la participation de la Guyenne et de la Gascogne.

« C'est bien la physionomie de la Région bordelaise, sous ses aspects les plus divers, que vous allez présenter aux visiteurs du Centre Régional. La région « Guyenne et Gascogne » sera grâce à vous, le reflet exact de la VIII^e Région économique. Que vos initiatives servent d'exemple. Que votre activité trouve de nom-

breux imitateurs dans tous les autres centres régionaux.

« Ce sera pour moi l'assurance que le Centre Régional sera comme je le désire, un des « clous » de l'Exposition de 1937 qu'il sera à la fois fécond en enseignements économiques et sociaux, pittoresque et attrayant, qu'il fera apparaître tous les visages de la France et symbolisera néanmoins l'union de tous les Français, cette union indissolublement liée à l'œuvre de paix et de redressement économique et financier. »

L'exposé de M. Labbé est chaleureusement applaudi.

M. Adrien Marquet adresse ses félicitations au commissaire général et lance un appel à l'auditoire pour que toutes les activités régionales unissent leurs efforts afin que la région Guyenne-Gascogne, Pyrénées-Atlantique, tire ainsi qu'il convient à l'Exposition.

Le maire de Bordeaux propose alors un plan de travail. Il lui paraît indispensable qu'en accord avec le Comité de propagande et le Comité art et technique, soit créé un organisme qui groupera en son sein les représentants qualifiés des départements intéressés.

Cette manière de voir ayant été unanimement approuvée, M. Marquet propose la nomination de trois personnalités chargées de coordonner les efforts et de mettre l'œuvre sur pied.

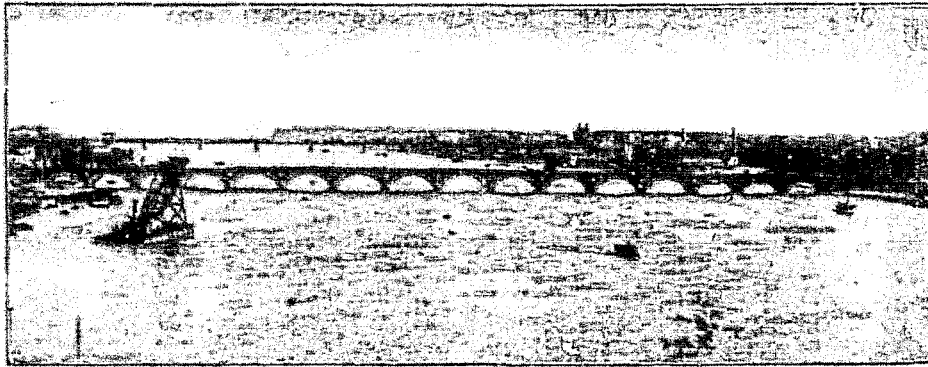
Les propositions sont acceptées d'enthousiasme. Sont désignés : MM. Edouard-G. Faure, commissaire; Fernand-Belliard, commissaire adjoint; René Mague, trésorier.

Le déjeuner.

Un déjeuner offert par la municipalité de Bordeaux, réunit les personnalités qui avaient pris part aux travaux, au Château Trompette.

Au dessert, M. Adrien Marquet a formulé le vœu que l'Exposition de 1937 montre aux yeux du monde le véritable visage de la France.

M. Edmond Labbé remerçant de l'accueil qui lui fut réservé, tint à préciser qu'une place considérable serait réservée aux vins de France, en l'honneur desquels une grande fête serait organisée au Grand-Palais.



Le Pont de pierre et la Passerelle

CHAPITRE 7, ANNEXE.18 : Notice sur le Stade rédigée par J. d'Welles en date du 11 octobre 1937.

"La ville de Bordeaux expose à la classe 25 la maquette du Stade et du Parc d'athlétisme municipaux dont la construction figure au programme des grands travaux envisagés par son administration.

Le Stade municipal ouvrira ses portes au début du 2^{ème} trimestre de 1938. L'achèvement du Parc d'athlétisme n'est prévu que pour la fin de 1939.

Le Stade verra les grandes compétitions de cyclisme, de rugby, de football, d'athlétisme divers : sauts, course à pied, lancement de disques, javelots etc. . .

Sa piste cycliste mesure 450 mètres de long. Sa piste gazonnée qui la borde à l'intérieur mesure 430 mètres. Les terrains et sautoirs divers, espacés sur un gazon neuf établi sur un sol nouvellement drainé, ont les dimensions olympiques. Tout autour du terrain de jeux sont disposées les tribunes construites en béton de ciment armé. Leurs gradins contiennent 20 000 places toutes couvertes et 4.000 places debout supplémentaires environ.

La couverture de ces gradins se compose d'une série de voûtes en forme de tuiles romaines courbées de 4m50 de largeur reposant sur des consoles de béton armé en porte à faux. Les consoles des grandes tribunes établies sur un plan hardi atteignent 20 mètres de portée. Une galerie voûtée dégage tous les gradins à leur partie supérieure et forme tout autour de l'amphithéâtre une promenade de 800 mètres de long.

Sans s'étendre sur les services d'administration, conciergerie, police, incendie, buvettes, préparation des cortèges, postes de secours, presse etc. . . il faut signaler que cet ensemble est complété par un quartier des coureurs et des athlètes comportant l'installation moderne et indispensable des cabines vestiaires et douches ainsi que la communication par souterrain avec le terrain des jeux et les pistes.

Trois entrées sont prévues pour le public avec guichets. Une entrée pour les athlètes et une entrée pour les cyclistes routiers.

Les travaux sont exécutés par la Société d'entreprises "France et Colonie" ingénieur M. Dabbeni sous la direction de M. J. d'Welles architecte en chef de la ville de Bordeaux.

Le Parc d'athlétisme est réservé à l'entraînement des sportifs et de la jeunesse sportive. L'administration municipale mettra à la disposition dans ce Parc et suivant les sexes : les garages à vélos, vestiaires, douches, services médicaux nécessaires pour 250 athlètes s'entraînant simultanément puis les places et les terrains de jeux comprenant :

- une vaste salle de gymnastique couverte.
- un terrain de pelote basque de 100mètres à double fronton avec tribunes.
- une piste d'entraînement de 400 mètres course à pied et une de 110 mètres haies.
- de multiples sautoirs.
- 4 terrains de baskets.
- 3 terrains de tennis dont 1 avec tribunes".

ICONOGRAPHIE VOLUME II

L'ICONOGRAPHIE DE LA SECONDE PARTIE SE TROUVE DANS LE VOLUME II BIS



ANNEXES VOLUME II

CHAPITRE 1 : -annexe 1 : <i>La France de Bordeaux et du Sud Ouest</i> : 2 août 1930 :	218
<u>Les grands travaux de la ville de Bordeaux.</u>	
-annexe 2 : <u>le Plan Marquet.</u>	223
-annexe 3 : Réponse du maire de Bordeaux à R. Cruse à propos de la politique des grands travaux : <i>La France de Bordeaux et du Sud Ouest</i> fin août 1930.	236
-annexe 4 : article du jeudi 23 octobre 1930 paru dans <i>La France de Bordeaux et du Sud Ouest</i> , sous le titre : <u>L'hygiène du logement, un intéressant rapport du Docteur Ginestous.</u>	237
CHAPITRE 2 : -annexe 5 : samedi 10 février 1934, à la "une" de <i>La France de Bordeaux et du Sud Ouest</i> : <u>Le ministère Doumergue.</u>	239
CHAPITRE 4 : -annexe 6 : <i>La France de Bordeaux et du Sud Ouest</i> . Article de A. Catusse. Samedi 19 septembre 1931 : <u>Le chômage à Bordeaux.</u>	240
CHAPITRE 5 : -annexe 7 : <i>La France de Bordeaux et du Sud Ouest</i> , 22 janvier 1932, article d'Adolphe Catusse sur la RMGE.	245
-annexe 8 : <i>La France de Bordeaux et du Sud Ouest</i> , article d'A. Catusse, 3 février 1932. : <u>Pour protéger la santé publique, une visite des travaux en cours de l'usine d'incinération des ordures ménagères.</u>	247
-annexe 9 : <i>La France de Bordeaux et du Sud Ouest</i> , 4 juin 1932, eur A. Catusse. : <u>Sur l'emplacement d'une vieille maison on va construire un immeuble à "loyers améliorés".</u>	249
CHAPITRE 6 : -annexe 10 : Les architectes bordelais "les plus en vue" en 1930 : classement établi par J. d'Welles.	250
-annexe 11 : A propos de l'architecte Umbdenstock. Lettre de J. d'Welles au <i>Figaro</i> . 7 avril 1932.	261
-annexe 12 : Lettre de J. d'Welles à <i>L'architecture d'aujourd'hui</i> . 18 avril 1936.	262
-annexe 13 : Lettre de J. d'Welles à A Marquet, 27 septembre 1935.	263
CHAPITRE 7 : -annexe 14 : Tribune libre. J. d'Welles, novembre 1934, <u>Réflexions sur l'urbanisme et l'auto dans les villes.</u>	264
-annexe 15 : Articles du <i>Sud-Ouest économique</i> , juin-juillet 1933 : <u>La petite maison</u> , et <u>Le home.</u>	265
-annexe 16 : <i>Sud-Ouest économique</i> septembre-octobre 1935 : <u>L'année 1937.</u>	270
-annexe 17 : <i>Sud-Ouest économique</i> novembre-décembre 1935 : <u>Bordeaux et sa région à l'exposition de 1937</u>	271
-annexe 18 : Notice sur le Stade rédigée par J. d'Welles en date du 11 octobre 1937.	273

Table des illustrations.

Volume 2

Construire pour donner du travail : les années de crise 1929-1939.

Introduction : <i>du tome Iconographie du volume 2)</i>	p. 1. (pages
Indications pour se repérer dans le Bordeaux des années 1930 :	p. 2.
Chapitre 3 :	p. 3.
Illustration n°1 : Août 1930, 2ème avant-projet de Bourse du Travail par J. d'Welles.	p.3-4-5
Illustration n°2 : Plan de kiosques à journaux des allées de Tourny.	p.6
Illustration n°3 : Achèvement de la cité Paul Boncour à la Bastide.	p.7
Chapitre 4 :	p. 8.
Illustration n°4 : Palais municipal prévu par l'architecte R. H. Expert pour la place des Quinconces en 1932.	p. 8
Illustration n°5 : Le restaurant populaire de la rue Causserouge à Bordeaux.	p.9
Illustration n°6 : Vue aérienne du centre de Bordeaux réalisée par l'entreprise de photographies aériennes Moreau en 1934.	p.10
Illustration n°7 : Affiche électorale d'A. Marquet.	p.11
Illustration n°8 : Le palais Rohan, siège de l'Hôtel de ville de Bordeaux en 1935.	p. 12
Illustration n°9 : Signatures de quelques membres du conseil municipal, du maire lui-même et de J. d'Welles.	p. 13
Illustration n°10 : Document électoral d'A. Marquet concernant les grands travaux réalisés par la mairie à la date de 1935.	p. 14
Chapitre 5 :	p.15.
Illustration n°11 : Maquette de la future Bourse du Travail réalisée en 1933.	p. 15-16
Illustration n°12 : Plan du premier étage établi en 1938.	p.17-18
Illustration n°13 : Le grand escalier d'honneur à double révolution de la Bourse du Travail, état actuel.	p. 18-19
Illustration n°14 : La régie municipale du gaz et de l'électricité, 1930-1934.	
a) cliché d'époque.	p.20-21
b) état actuel.	p.22
Illustration n°15 : L'usine d'incinération des gadoues de Bacalan.	p.23
Illustration n°16 : Vue d'ensemble des usines de la RMGE à Bacalan.	p.24
Illustration n°17 : Les piscines municipales de Bordeaux, 1931-1935. Plan d'ensemble.	p. 25
Illustration n°18 : L'entrée des piscines rue Judaïque.	-
a) Le portique de Gabriel.	p. 26
b) L'entrée de Madeline.	P. 26 bis

Illustration n°19 : Le grand médaillon de ciment réalisé par le sculpteur parisien Pico.	p. 26 bis
Illustration n°20 : La piscine d'hiver et la piscine d'été.	p. 27-28
Illustration n°21 : Le stade municipal et le Parc des sports, 1933-1938. Vue aérienne.	p.29
Illustration n°22 : Plans du stade et du parc d'athlétisme.	p. 30
Illustration n°23 : Les voûtains de Dabbeni, état actuel.	p. 31
Illustration n°24 : Le signal de l'avenue Maurice Martin, état actuel.	p. 32
Illustration n°25 : La galerie municipale des Beaux-arts, 1936-1939, façade, état actuel.	p.33
Illustration n°26 : Les terrasses du Jardin public, 1932.	p. 34
Illustration n°27 : Les portiques-abris du Jardin public, 1938-1939.	p.35
Illustration n°28 : Le pont à transbordeur.	p.36
Illustration n°29 : L'abattoir et marché aux bestiaux, 1932-1938, vue d'ensemble.	p. 37-37 bis*
Illustration n°30 : Ensemble des bâtiments des Abattoirs.	p. 38*
Illustration n°31 : Les bâtiments d'entrée et des services commerciaux et administratifs.	p. 39*
Illustration n°32 : Plan de la totalité des Abattoirs.	P. 39 bis
Illustration n°33 : L'inauguration des Abattoirs.	p. 40
Illustration n°34 : Le monument commémorant le souvenir de l'illustre historien bordelais C. Jullian sur la place qui porte son nom, état actuel.	p. 42
Illustration n°35 : La mise en valeur des ruines du Palais Gallien.	p. 43
Illustration n°36 : L'église Sainte Geneviève rue Bertrand de Goth, 1925-1928.	p.44
Illustration n°37 : Façade de l'église Sainte Geneviève, état actuel.	p. 45
Illustration n°38 : Frise de la nef centrale, état actuel.	p. 46
Illustration n°39 : Les Bains-douches de la rue Etobon Chênebier à la Bastide, état actuel.	p. 47
Illustration n°40 : Bains-douches et crèche place Adolphe Buscaillet à Bacalan, vue d'ensemble, état actuel.	p. 48-49
Illustration n°41 : Détails des entrées des deux pavillons, état actuel.	p. 50
Illustration n°42 : Bains-douches de la rue Son-Tay.	p. 51
Illustration n°43 : Carte des établissements de bains de Bordeaux.	p. 52-53
Illustration n°44 : Immeuble à loyers modérés de la rue Bertrand de Goth à Bordeaux.	p. 54-55
Illustration n°45 : Ecole primaire supérieure de la rue du Commandant Arnould, état actuel.	p. 56-57
Illustration n°46 : Ecole mixte de la Passerelle, quai de la Souys à la Bastide, rive droite.	p. 58
Illustration n°47 : Inauguration de l'école de la Passerelle par l'équipe municipale conduite par A. Marquet.	p. 59
Illustration n°48 : Entrée et plan d'ensemble du Stadium universitaire de Pessac.	p. 60

Chapitre 6 :	p.61.
Illustration n°49 : Publicité pour le Port de Bordeaux.	p. 61
Illustration n°50 : Le pont de pierre sur la Garonne, novembre 1932.	p. 62
Illustration n°51 : Les quais devant la Place de la Bourse avant les travaux de 1937.	p. 63
Illustration n°52 : Projet de deux hangars néo XVIIIème.	p. 64
Illustration n°53 : La fontaine lumineuse de la Place Paul Doumer (anciennement place Féger).	p. 65
Illustration n°54 : <i>L'Océan</i> , sculpture de Carlo Sarrabezolles pour le paquebot <i>Normandie</i> .	p. 66
Illustration n°55 : Le bas-relief d'A. Janniot pour la Bourse du travail, état actuel.	p. 67-68
Illustration n°56 : Façade de la Bourse du travail, état actuel.	p. 69
Illustration n°57 : <i>Les époques de la navigation</i> , panneau peint sur glace par J. Dupas pour le paquebot <i>Normandie</i> .	p. 70
Illustration n°58 : Le grand salon du paquebot <i>Normandie</i> .	p 70-71

Illustration n°59 : La frise photographique de la salle de réunion de la Bourse du travail.	p. 72
Illustration n°60 & 60 bis : Bourse du travail, fresque du foyer Sud de F. M. Roganeau.	p. 73-74
Illustration n°61 & 61 bis : Bourse du travail de Bordeaux, fresque du foyer Sud de P-A Bégaud.	p. 73-75-76
Illustration n°62 & 62 bis : Bourse du travail de Bordeaux, fresque du foyer Nord réalisée par Camille de Buzon.	p.77-78-79
Illustration n°63 & 63 bis : Bourse du travail de Bordeaux, fresque de A Caverne.	p.79 80-81
Illustration n°64 : Bourse du travail de Bordeaux, fresque réalisée par Jean Dupas.	p. 82-83
Illustration n°65 : Les médaillons réalisés par le sculpteur bordelais Louis Bâte pour la Bourse du travail de Bordeaux.	p. 84
Illustration n°66 : Ascenseur et cage d'escalier de la Bourse du travail, état actuel.	p. 85
Illustration n°67 : La loggia de l'étage supérieur de la Bourse du travail.	p. 86
Illustration n°68 : La Cité universitaire de Bordeaux.	p. 87
Illustration n°69 : Vue de la grande cour intérieure et des deux pavillons de la Cité universitaire.	p. 88
Illustration n°70 : Entrée de la Cité universitaire, état actuel après rénovation.	p. 89
Illustration n°71 : L'entrée monumentale du Stade municipal, état actuel.	p. 90
Illustration n°72 : Deux des quatre grands vases réalisés par R. Buthaud pour l'entrée du Stade municipal, état actuel.	p. 91
Illustration n°73 : Gros plan de l'un des quatre vases, état actuel.	p. 92
Illustration n°74 : La guirlande et la sculpture des armes de Bordeaux réalisées par A. Binquet pour la Galerie des Beaux-arts, état actuel.	p. 93
Illustration n°75 : Les médaillons de Ch. Malric pour la Galerie des Beaux-arts, état actuel.	p. 94
Illustration n°76 : Portail d'entrée de la Galerie des Beaux-arts, état actuel.	p. 95
Illustration n°77 : Projets de Faculté des Sciences par R. H. Expert, 1930 et 1938.	p. 96
Illustration n°78 : Projet de grande salle des fêtes cours de la Marne : plan des gradins, 1936.	p. 97
Illustration n°79 : Vue extérieure de la grande salle, 1936.	p. 98

Chapitre 7 :

	p. 99.
Illustration n°80 : Entrée monumentale de la Foire de Bordeaux par R. Perrier en 1931.	p. 99
Illustration n°81 : Pavillons d'exposition, à titre d'exemple celui de la RMGE de Bordeaux en 1938.	p. 100
Illustration n°82 : Le port aérien de Bordeaux-Mérignac, maquette 1931.	p. 101
Illustration n°83 : Les hangars de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac en 1938.	p. 101
Illustration n°84 : Terrasses-promenades au bas des Quinconces et escaliers monumentaux.	p. 102
Illustration n°85 : La maison des étudiantes rue Ligier.	p. 103.
Illustration n°86 : Angle de la Maison des étudiantes, état actuel après rénovation.	p. 104
Illustration n°87 : Détails de la façade, état actuel après rénovation.	p. 105-106
Illustration n°88 : Les créations de R. Subes présentées à la Foire de Bordeaux.	p. 107
Illustration n°89 : Affiche <i>Bordeaux</i> de J. Dupas.	p. 108
Illustration n°90 : Le centre régional où se trouveront réunies les régions du Sud-ouest à l'Exposition de 1937.	p. 109
Illustration n°91 : Maquette du Parc d'athlétisme.	p. 110
Illustration n°92 : Maquette du Stade municipal et du Parc d'athlétisme.	p. 110
Illustration n° 93 : Plan de l'Exposition de New York de 1939 comparé à celui de l'Exposition de Paris en 1937.	p. 111
Illustration n° 94 : Pavillon de la France à l'Exposition de New York en 1939.	p. 112

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME 2

VOLUME 2 : 1929-SEPTEMBRE, CONSTRUIRE POUR DONNER DU TRAVAIL : LES ANNÉES DE CRISE.

INTRODUCTION	2
CHAPITRE 1 : L'ACTION D'A. MARQUET DE 1929 A 1934.	3
I) La mise en place de la nouvelle équipe.	4
II) Les premiers travaux de la municipalité et les méthodes utilisées.	5
III) L'année 1930.	8
1) Les divers projets en général.	
2) Le grand plan du 1er août 1930 dit "Plan Marquet".	
IV) Les premières réalisations et les difficultés.	13
1) Les réalisations.	
2) Les grandes difficultés.	
CHAPITRE 2 : L'ANNÉE 1934 : A. MARQUET DEVIENT MINISTRE DU TRAVAIL DANS LE GOUVERNEMENT DOUMERGUE.	20
I) Le problème des grands travaux et les premières mesures.	22
1) Le décret loi du 15 mai 1934.	
2) 15 mai 1934, le décret d'Albert Lebrun Président de la République.	
3) Rapports et engagements de l'État.	
II) Le programme des grands travaux et l'action personnelle d'A. Marquet.	33
1) Le programme des travaux et les estimations financières.	
2) Les conditions de travail des ouvriers et l'emploi des matériaux et du matériel pour l'exécution des grands travaux.	
3) Des mesures simples pour réussir plus vite.	
4) Le rôle des sociétés françaises d'ouvriers.	
5) Le règlement du fonds commun de travail.	
CHAPITRE 3 : J. D'WELLES UN ARCHITECTE TALENTUEUX AU SERVICE DE LA VILLE DE BORDEAUX.	48
I) Le programme des grands travaux.	49
1) L'architecte en chef entame sur le terrain l'action initiée par le maire.	
2) Les premiers travaux envisagés.	
3) Les méthodes de travail.	
II) J. d'Welles : la connaissance de la personne pour mieux comprendre son action.	61
1) L'officier de réserve et l'esprit de caste.	
2) Un goût certain pour les honneurs.	

3) Les relations avec la presse.	
III) Un réel intérêt pour l'Italie et pourtant une guerre qui s'annonce.	69
1) L'admiration et l'amitié pour la patrie des arts mais aussi celle du fascisme.	
2) La veille de la guerre.	
CHAPITRE 4 : L' ACTION MUNICIPALE, EN PARTICULIER APRÈS 1934 ET LES DÉBUTS D' UN URBANISME BORDELAIS .	75
I) La lutte contre le chômage et la défense des intérêts de Bordeaux.	76
1) Le grave problème du chômage et les remèdes.	
2) La défense des intérêts de Bordeaux .	
II) La question de l'urbanisme jusqu'en 1935 .	83
1) Le contexte local .	
2) La notion d'urbanisme en général .	
3) Une première tentative d'urbanisme à Bordeaux : l'urbanisme utopique de C. Alfred-Duprat.	
4) L'urbanisme bordelais vu par A. Marquet et J. d'Welles.	
III) Le bilan de 1935 et la réélection d'A. Marquet.	89
IV) Vers un véritable urbanisme 1936-1939.	92
1) L'organisation de l'étude du Plan d'aménagement et d'extension de la région bordelaise.	
2) L'étape de 1937 : La première assemblée générale du plus grand Bordeaux.	
3) Les années 1938-1939 : le début d'une période décisive et l'époque des consultations.	
CHAPITRE 5 : LES GRANDES RÉALISATIONS DE LA MUNICIPALITÉ MARQUET.	104
I) Les réalisations de prestige.	105
1) La Bourse du travail (1934-1938).	
2) La régie municipale du gaz et de l'électricité (1930-1934).	
3) Les piscines municipales (1931 -1935).	
3) Le Stade municipal et le Parc des sports (1933-1938).	
4) La galerie municipale des Beaux-arts (1936-1939).	
5) Les terrasses (1932) et les portiques-abris (1938-1939) du jardin public.	
II) Les réalisations utilitaires.	113
1) L'aménagement des voies urbaines.	
2) L'abattoir et marché aux bestiaux (1932-1939).	

1938).	
3) Les égouts et la protection contre les inondations.	
4) L'éclairage public électrique et les aménagements urbains.	
5) Les édifices à caractère religieux.	
III) Les équipements à caractère social.	123
1) Les bains-douches et les crèches.	
2) Le travail et les réalisations de l'Office public d'HBM.	
3) Écoles, lycées et locaux universitaires.	
4) Les lotissements.	
5) Les hôpitaux.	
6) Les installations sportives.	
CHAPITRE 6 : ARCHITECTES. ART ET CONSTRUCTION A BORDEAUX ENTRE 1929 ET 1939.	137
I) Les architectes, les écoles : architecture et Beaux-Arts et leur enseignement.	138
1) Le bilan de 1933.	
2) La proposition du 29 juin 1933.	
3) La réorganisation de l'enseignement.	
4) La réorganisation de la profession.	
II) L'école municipale des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs.	142
1) Le nouveau directeur.	
2) Le fonctionnement de l'École.	
3) Le but de l'enseignement de l'École des Beaux-Arts.	
4) L'administration de F. M. Roganeau de 1929 à 1939.	
III) L'art à Bordeaux.	145
IV) Architectes et constructions.	151
1) Le rôle joué par le maire.	
2) Les architectes.	
3) La place de J. d'Welles.	
4) Les matériaux utilisés et les techniques de construction.	
5) La défense du patrimoine.	
V) Les grandes réalisations permettent de se rendre compte du rôle joué par l'architecte en chef, le comité des architectes-conseils et le maire lui-même.	167
1) La piscine municipale.	
2) La fontaine lumineuse de la place Paul Doumer.	
3) La Bourse du travail.	
4) La Cité universitaire.	
5) Le Parc des sports.	
6) La galerie des Beaux-Arts.	
7) Les projets.	

CHAPITRE 7 : BORDEAUX : UNE VILLE DONT ON PARLE.	189
I) La foire coloniale et internationale de Bordeaux.	190
II) Les revues.	194
1) Les revues d'architecture.	
2) Les grandes revues françaises et la presse en général.	
III) Le 1er congrès d'urbanisme à Bordeaux, Juin 1934.	204
IV) Les expositions.	206
1) Les expositions à faible retentissement.	
2) Les grandes expositions internationales.	
CONCLUSION DU 2ÈME VOLUME.	217
ANNEXES 2	218
ICONOGRAPHIE VOLUME 2. bis	Volume séparé
TABLE DES ANNEXES 2	274
TABLE DES ILLUSTRATIONS 2	275
TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME 2	278

THÈSE

PRÉSENTÉE À

L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX III
POUR L'OBTENTION DU GRADE DE
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

PAR

MARIE-FRANÇOISE BÉNECH

L'architecture et l'urbanisme à Bordeaux sous
la municipalité d'Adrien Marquet
(1925-1944).

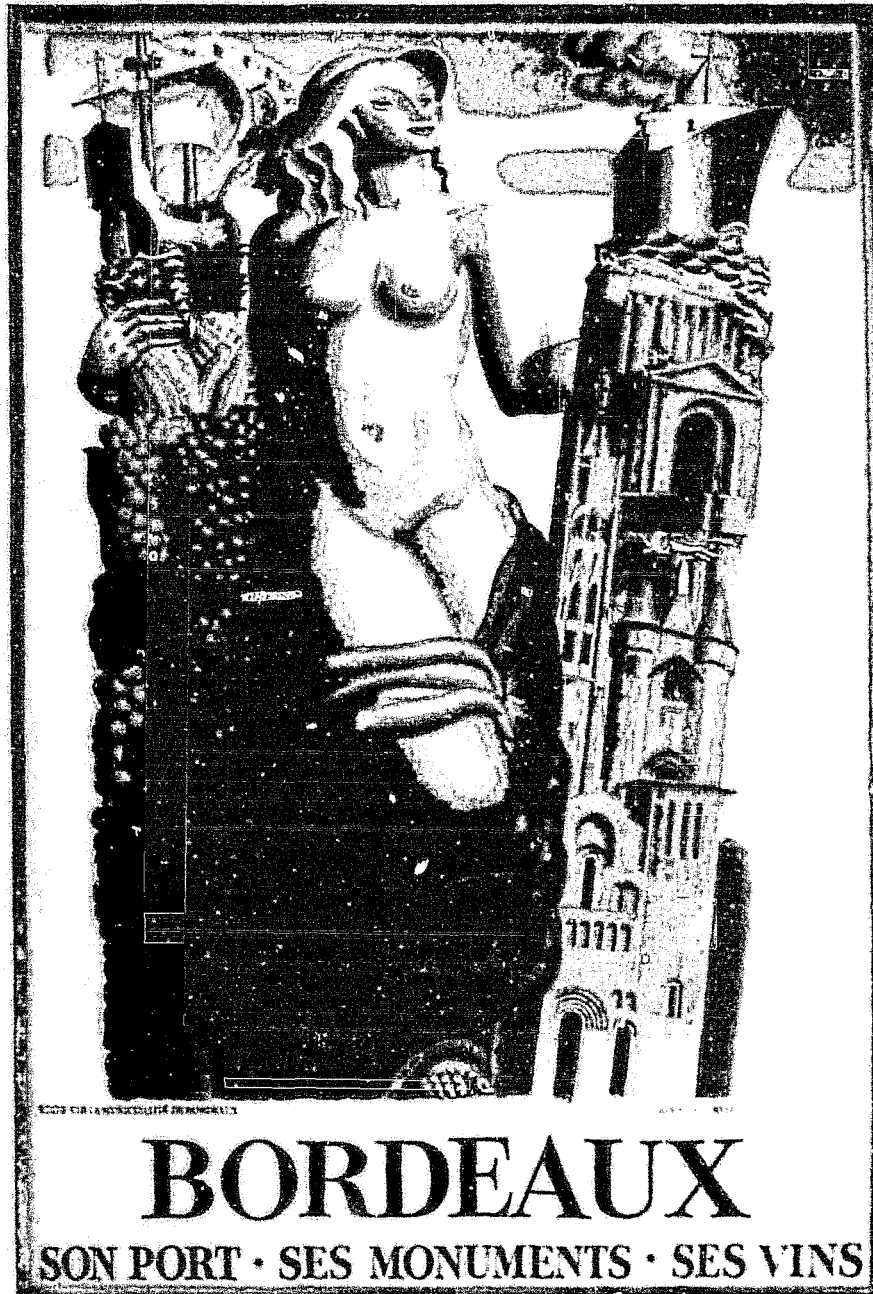
Directeur de recherche :

M. DOMINIQUE JARRASSÉ

Professeur d'Histoire de l'Art contemporain à
l'Université Michel de Montaigne
BORDEAUX III

VOLUME II bis : 1929-SEPTEMBRE 1939 : CONSTRUIRE POUR
DONNER DU TRAVAIL : LES ANNÉES DE CRISE.
ICONOGRAPHIE.

L'ARCHITECTURE ET L'URBANISME À BORDEAUX SOUS LA
MUNICIPALITÉ D'ADRIEN MARQUET (1925-1944).



ICONOGRAPHIE II
CONSTRUIRE POUR DONNER DU TRAVAIL
1929-SEPTEMBRE 1939

ICONOGRAPHIE 2ÈME VOLUME : CONSTRUIRE POUR DONNER DU TRAVAIL : LES ANNÉES DE CRISE 1929-1939.

Le volume et la diversité de l'iconographie de la période 1929-1939 sont la preuve de la très grande activité qu'a connue Bordeaux dans le domaine de la construction. Les réalisations de ces dix années ont permis à A. Marquet d'être à l'époque considéré en France comme un maire bâtisseur.

Les élections municipales de 1935 sont une date importante pour l'architecture et l'urbanisme bordelais dans la mesure où le premier magistrat de la cité désire montrer à ce moment précis des constructions achevées, preuves tangibles de son efficacité sur le terrain. Il faut aussi considérer que ce vaste programme s'inscrit dans le fameux Plan initié en 1930 et poursuivi après 1935, les objectifs ne changent guère par rapport au premier mandat : occuper coûte que coûte une main d'oeuvre de plus en plus en difficulté pour trouver du travail et satisfaire les divers besoins de la population en matière d'équipements de toutes sortes.

Sur le plan stylistique la décennie qui a précédé la deuxième Guerre mondiale est assez intéressante. Bordeaux va subir l'influence de Raoul Jourde, celui-ci n'est pas un inconnu dans la ville, puisqu'il a travaillé dans les années 20 aux premiers projets de Monument aux morts qui n'ont d'ailleurs pas abouti, sa place est donc faite en 1929. Ce qui est nouveau, c'est qu'à partir du début des années 30 il se tourne résolument vers le style international et l'utilisation du béton ce qui permet de le considérer comme un architecte *moderne*, donc apprécié du maire et de J. d'Welles. Ce dernier reste néanmoins partisan d'un certain classicisme qui le pousse à opter pour des effets décoratifs sans surcharge, ce qui le rapproche de R.H. Expert, avec lequel il échange des idées au sein du Comité des architectes-conseils. L'architecture fasciste italienne ne le laisse pas indifférent non plus. En tout état de cause, l'architecte en chef restera toujours soucieux de faire coïncider chacune de ses réalisations avec le cadre qui l'accueillera, ce qui explique qu'il puisse bâtir la Bourse du Travail, et presque en même temps les portiques-abris du Jardin Public dans un style tout à fait opéré.

L'iconographie de ce 2^e volume est précédée de la photographie aérienne réalisée en 1934 : y ont été placés quelques éléments permettant aux lecteurs de se repérer dans le Bordeaux des années 30.

36 Esc Obs. Esc. 2 - 29.9.54

R4 n° 95



- A : cours D'ALBRET
- AB : c. A. BRIAND
- AI : c. ALSACE-LORRAINE
- AI : allées de TOURNY
- B : place de la BOURSE
- CR : c. du CHAPEAU ROUGE
- DAB : dir ABATTOIRS
(hors plan)
- DG : dir GARE ST JEAN
(hors plan)
- GB : place GAMBETTA
- GT : GRAND THÉÂTRE
- HA : hôpital ST ANDRÉ
- HI : HANGARS-TERRASSES
- HV : HÔTEL DE VILLE
- I : c. de l'INTENDANCE
- J : JARDINS des QUAIS
- M : c. de la MARNE
- PB : pl. PEY-BERLAND
- Q : QUINCONCES
- S : STADE
- SC : rue STE CATHERINE
- SM : ST MICHEL
- SC : Quartier STE CROIX
- V : place de la VICTOIRE
- VH : c. VICTOR HUGO
- * : BOURSE du TRAVAIL

INDICATIONS POUR SE REPÉRER DANS LE BORDEAUX DES ANNÉES 30.

chapitre 3.

Illustration n° 1 : Août 1930, 2° avant-projet de Bourse du travail par J. d'Welles. Extrait de la *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, Bordeaux 1986-1987, tome XXXII, p. 177 à 193.

Après avoir refusé les premières propositions de J. d'Welles pour la Bourse du Travail en 1927, dès le début de son second mandat en 1929, le maire est décidé à faire aboutir le projet. Il l'intègre au Plan des grands travaux de 1930, ce qui lui permet de faire voter des crédits. L'ancien réservoir Sainte Eulalie est démoli de manière à rendre la réalisation possible dès qu'il aura donné son accord.

En ce qui concerne le plan de l'édifice proprement dit, l'esprit du premier projet est maintenu, à savoir la division de l'espace construit en deux parties : l'une réservée aux réunions, sur le cours d'Aquitaine, et l'autre destinée à abriter les bureaux autour d'un vide pentagonal, à l'arrière. Entre ces deux zones distinctes le dégagement transversal subsiste.(a)

Les changements sont visibles en façade(a) et dans les détails du plan (b).

(a) La façade.

A première vue on constate une rupture par rapport à la précédente option de J. d'Welles : en effet l'entrée est désormais placée sur le cours d'Aquitaine, les magasins du rez-de-chaussée sont supprimés et un 4° étage est envisagé. Enfin, il faut souligner une simplification des formes dans la mesure où l'esthétique art-déco se marie davantage avec des lignes empruntées à une architecture *moderne* nettement plus dépouillée.

Cela donne une entrée centrale dotée d'un auvent rectiligne, aux deux extrémités de la façade principale les angles sont en retrait et traités de manière convexe ; au-dessus une très grande salle s'élevant sur trois étages, dont on devine la dimension par la hauteur des ouvertures sur rue, puis un bandeau rectiligne doté d'une inscription précisant la fonction de l'édifice, et pour terminer un 4° étage dominé par une petite corniche précédant une toiture en terrasse.

Le décor est réduit à sa plus simple expression et en tout cas respecte parfaitement la symétrie établie à partir de la porte centrale : ouvertures longitudinales sur les quatre niveaux juste entrecoupées par le bandeau supérieur, quatre séries de cannelures aux trumeaux, trois motifs cruciformes en décoration des allèges, deux ornements latéraux encadrent cette partie centrale de la façade et composent un décor vertical fait d'une succession de carrés de taille identique barrés d'un X. Sur les angles les ouvertures longues et très étroites donnent à ces deux parties des airs de "tourelles".

(b) Plan intérieur.

On voit apparaître un immense hall que l'architecte en chef se plaît à appeler *péristyle* et qui va servir d'axe de symétrie à la première partie du bâtiment, puisque avant la cour du fond on retrouve une disposition identique des deux pièces latérales et des deux escaliers. Les ailes sur la cour centrale ne sont plus exclusivement réservées à des bureaux dans la mesure où l'on voit apparaître une salle de réunions sur la rue P. L. Lande et une salle de cours qui présente l'originalité d'occuper un des angles de l'édifice (rue J. Burguet-rue Henri IV). Le plan du rez-de-chaussée est repris sur les quatre niveaux ; toutefois, au-dessus du hall d'entrée une immense salle au sol incliné s'étend sur les trois niveaux supérieurs. Des baies latérales éclairent le couloir sur la cour. J. d'Welles a ici le souci d'utiliser l'espace de manière rationnelle et fonctionnelle.

Dans un quartier qui abrite déjà les Cliniques chirurgicales rue J. Burguet, l'architecte en chef opte pour une esthétique dépouillée, tout en maintenant un certain classicisme, principalement dans sa manière de concevoir la façade principale.

Beaucoup plus qu'avec le premier projet on s'oriente vers le fameux *Palais du travail ou Palais des syndicats*, promis par le maire à la classe ouvrière ; cependant il ne se montre pas tout à fait satisfait et demande à J. d'Welles d'apporter quelques améliorations, par exemple de donner encore davantage de majesté à l'édifice, en particulier au niveau de la façade.

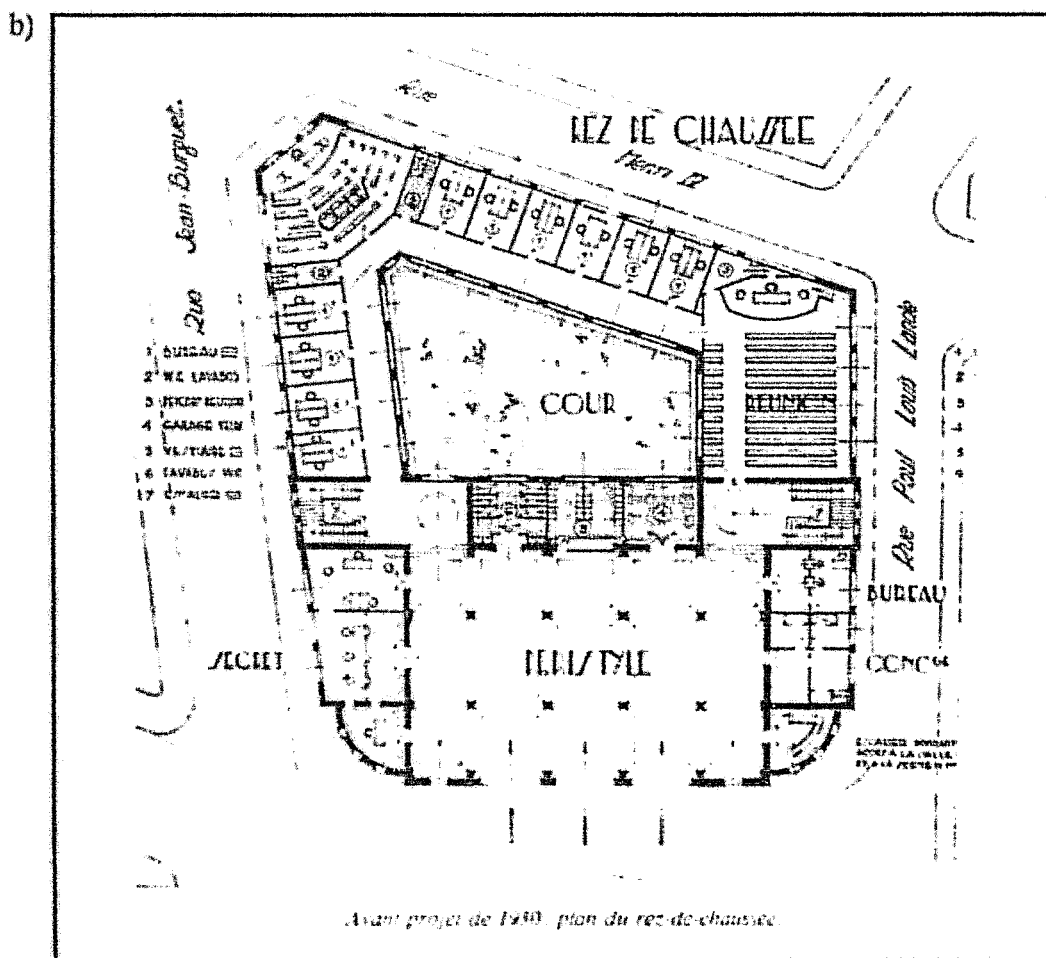
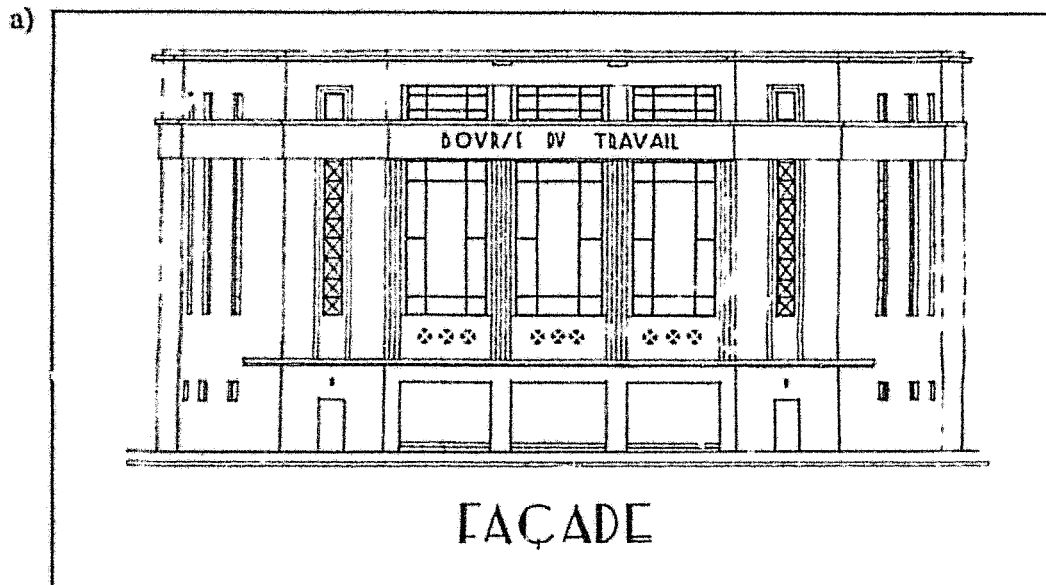
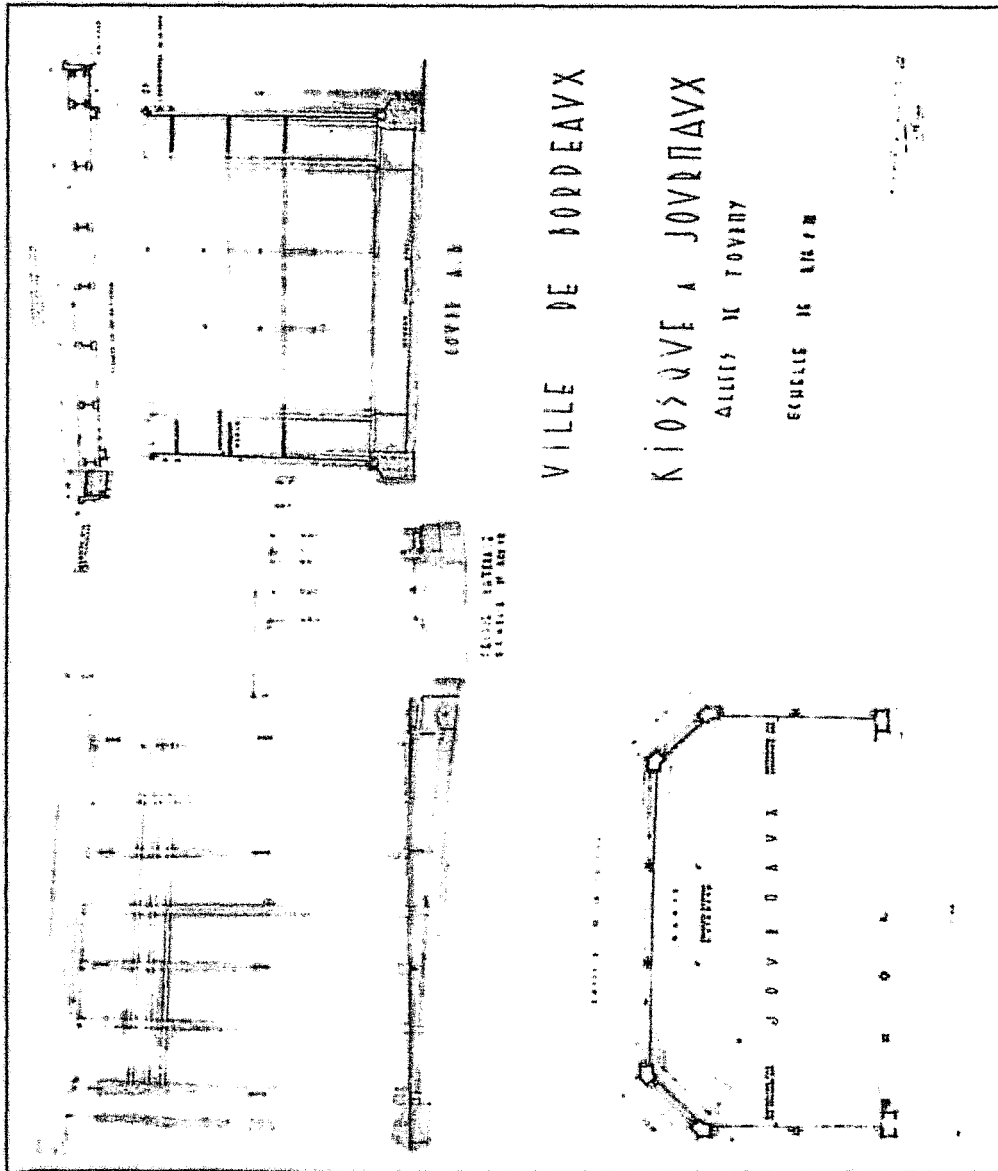


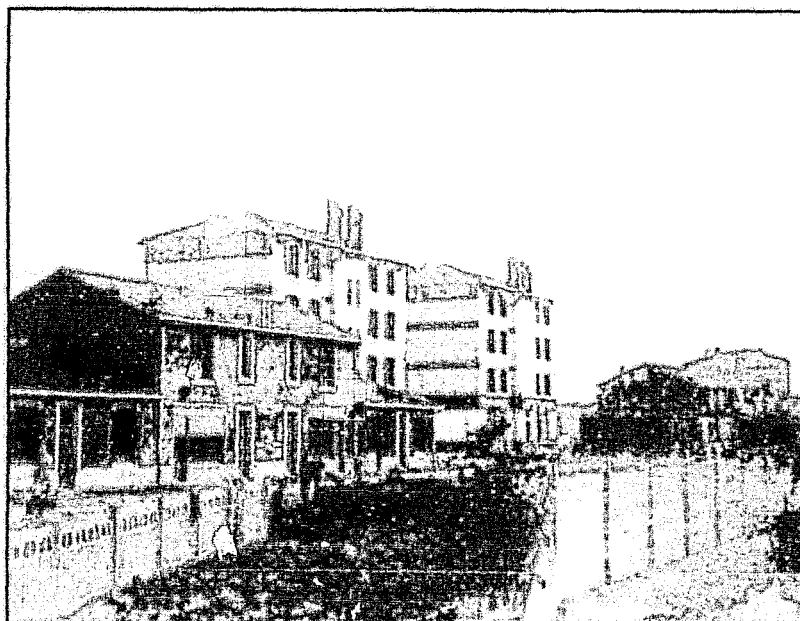
Illustration n°1 : avant-projet pour la Bourse du Travail, 1930.

Illustration n°2 : Plan de kiosques à journaux des allées de Tourny.
calque 1934, Archives municipales de Bordeaux XX-Q / I.



Ce plan, difficile à reproduire en raison de l'état du calque, est présenté uniquement pour montrer la qualité du travail de J. d'Welles et du Service technique d'architecture, qui ont eu le souci de réaliser tout un ensemble de kiosques comme celui-ci, aux lignes sobres, conformes à cette fameuse esthétique *moderne* à laquelle de plus en plus de personnes adhèrent en raison de son caractère fonctionnel.

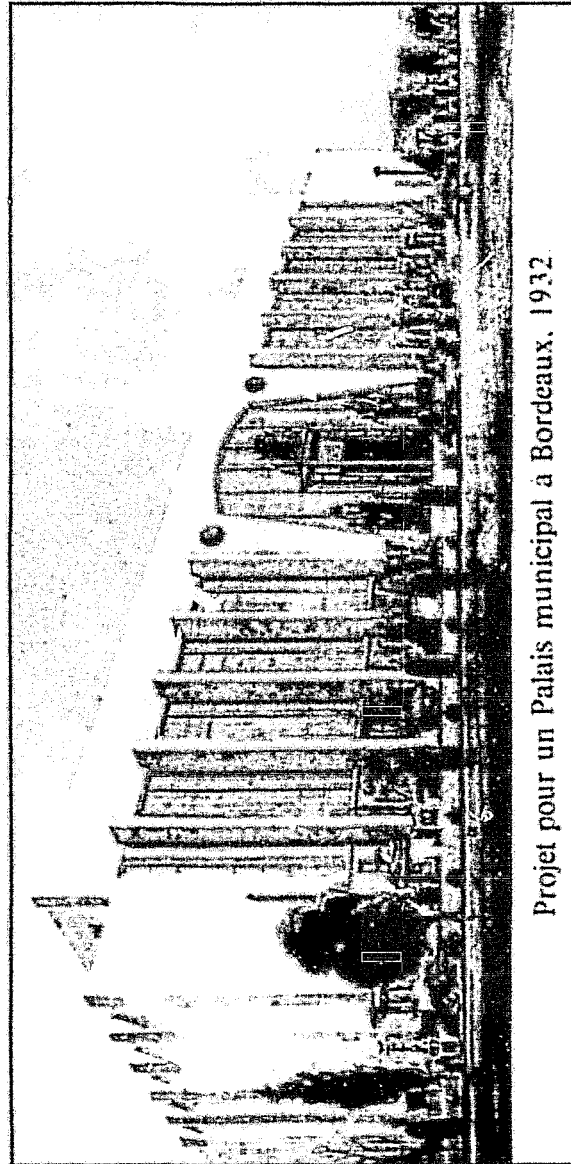
Illustration n° 3 : Achèvement de la cité Paul Boncour à La Bastide. Archives municipales de Bordeaux, XXXII-J.



Il a pour caractéristique d'offrir un ensemble d'habitations très différentes, petites maisons de plain-pied, maisons à un étage et logements collectifs sur quatre niveaux. Le photographe insiste une fois encore sur les enfants toujours aussi nombreux dans ce quartier populaire.

Chapitre 4.

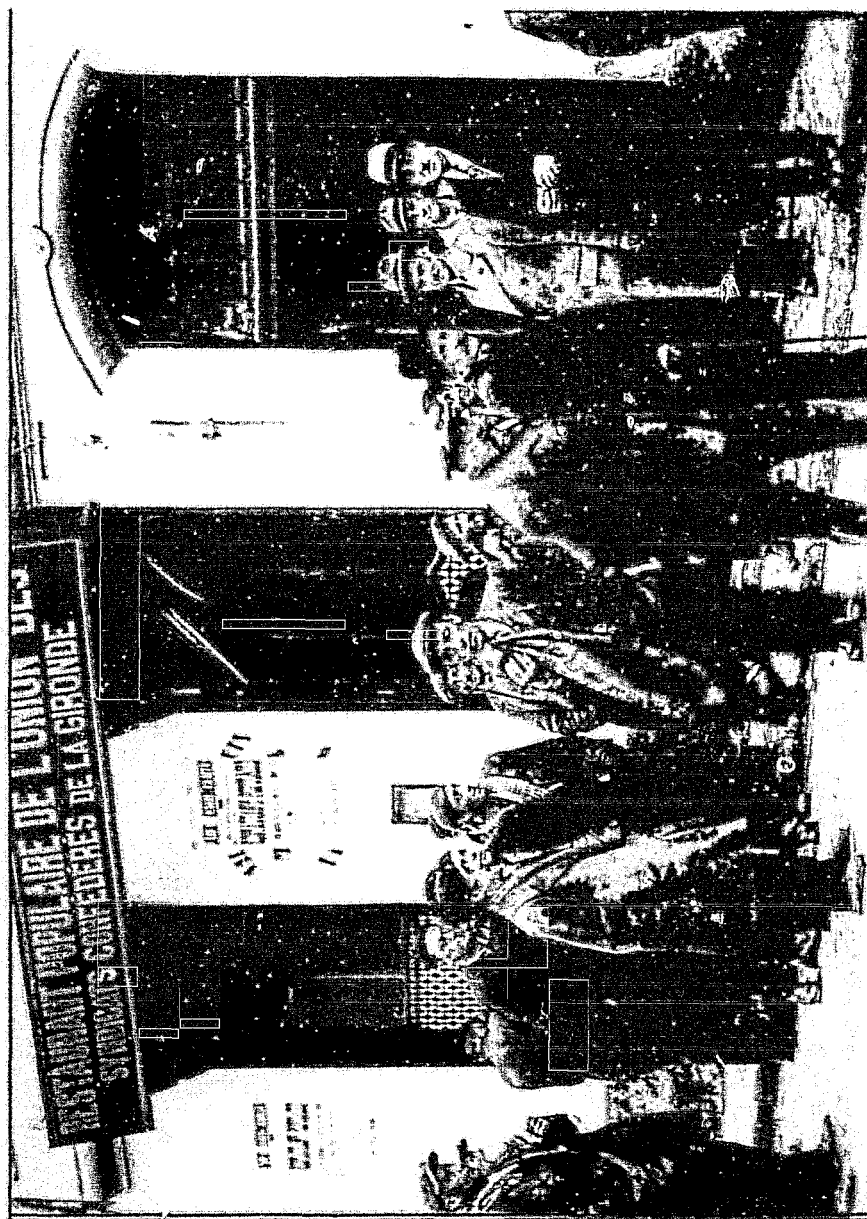
Illustration n°4 : Palais municipal prévu par l'architecte R. H. Expert pour la place des Quinconces en 1932. Cliché tiré de l'ouvrage sur R. H. Expert, Paris : éd. du Moniteur, 1983. p. 232.



Projet pour un Palais municipal à Bordeaux. 1932.

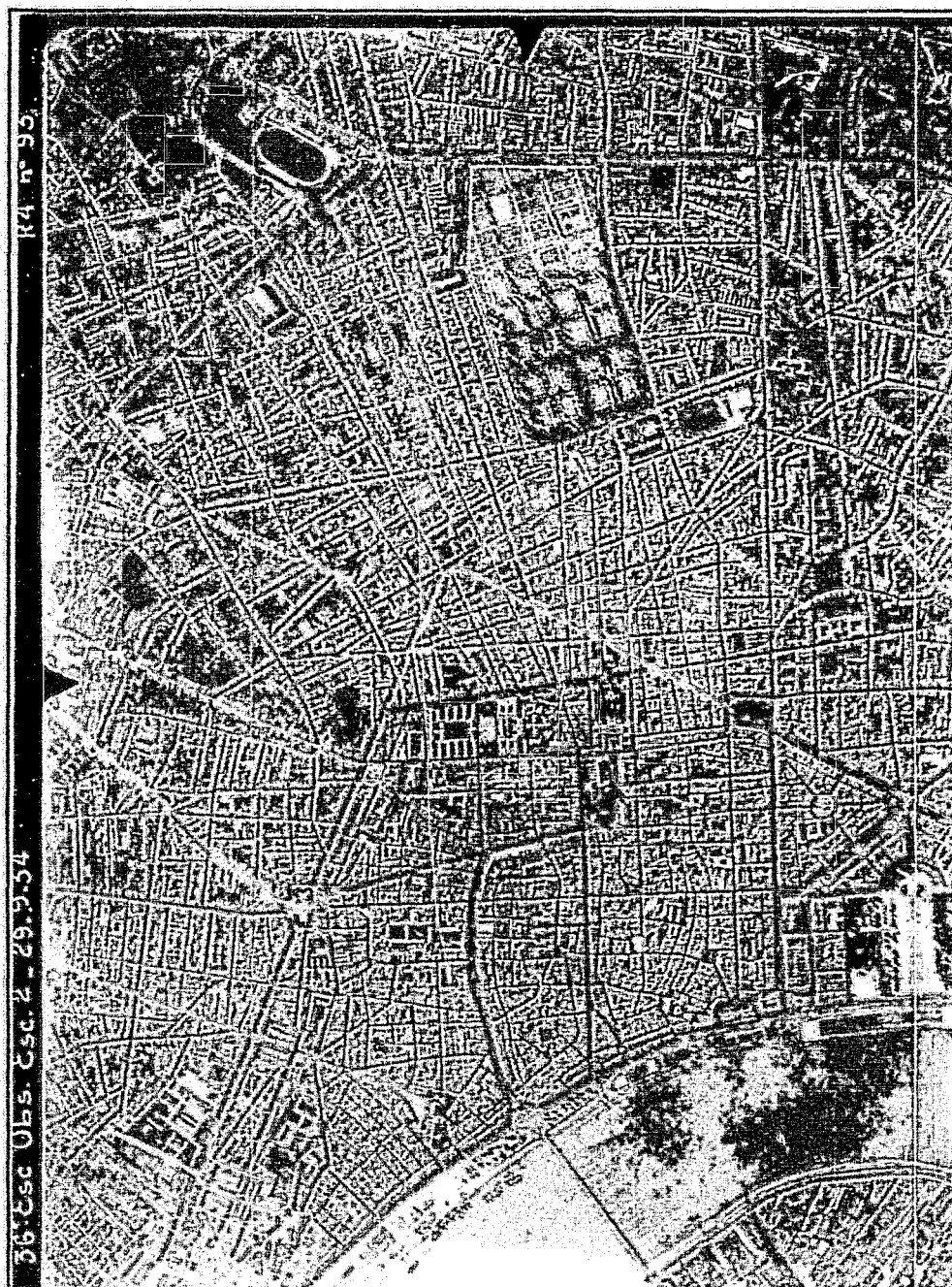
Dans l'entre-deux-guerres le maire n'a eu de cesse d'envisager la construction à Bordeaux d'une immense salle de réunions ; plusieurs endroits sont souvent évoqués : la place des Quinconces avec son espace perdu que tant de personnes voudraient voir occupé, le quartier V. Hugo en face du Lycée Montaigne, qui aurait l'avantage de se situer plus au centre et d'entraîner un remodelage du quartier, enfin le cours de la Marne, dans la restructuration éventuelle des environs de la Gare Saint Jean.

Illustration n° 5 : 1935, Le restaurant populaire de la rue Causserouge à Bordeaux, Archives municipales de Bordeaux V-GG/ 1.



Pendant la campagne électorale de 1935 A. Marquet, qui clame partout sa volonté de lutter efficacement contre le chômage, et en tout cas de secourir les chômeurs, leur a rendu souvent visite comme en témoigne ce cliché.

Illustration n° 6 : Vue aérienne du centre de Bordeaux réalisée par l'entreprise de photographies aériennes Moreau en 1934.




L'Institut géographique national qui a communiqué ce cliché est en possession de *La mission de 1934* au 1/15000 sur Bordeaux ; 119 photos sont nécessaires pour couvrir toute la zone urbaine en stéréo. Pour l'époque ces réalisations sont considérées comme étant à la pointe du progrès et A. Marquet a été particulièrement fier des résultats obtenus, qui permettront plus tard à J. d'Welles de travailler à son plan d'urbanisme.

Illustration n° 7 : Affiche électorale d'A. Marquet, Archives municipales de Bordeaux XII-I / 8 cf 3-PS 2.

MARQUET : ~~NON~~ NON
N° 6910 du registre d'Entrée

Électeurs



Le 5 Mai 1935, pour
que l'Administration
municipale continue
à porter très haut, le
renom de notre Ville,

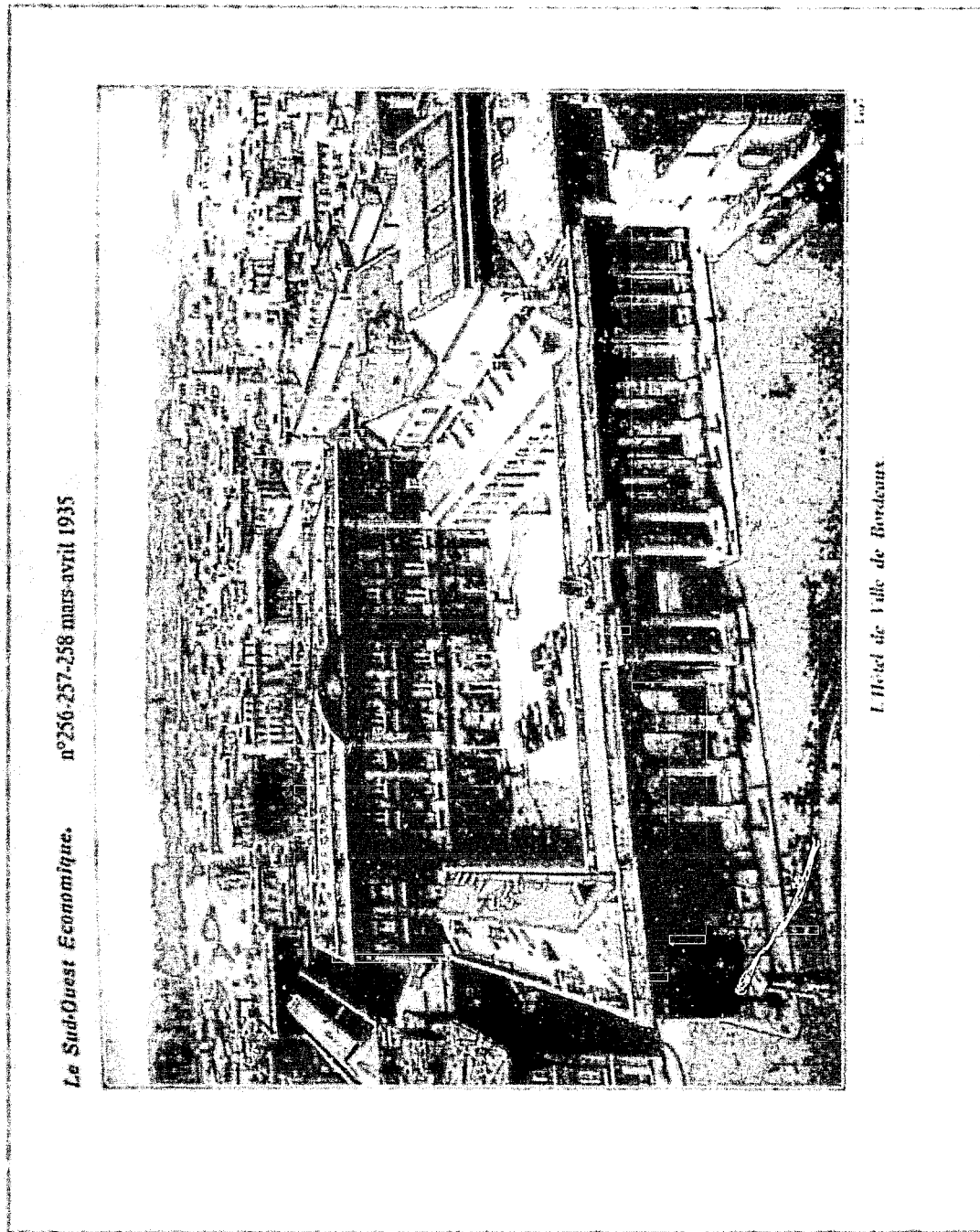
VOTEZ sans PANACHER
pour la liste

ADRIEN MARQUET
MARQUET (Adrien)

5

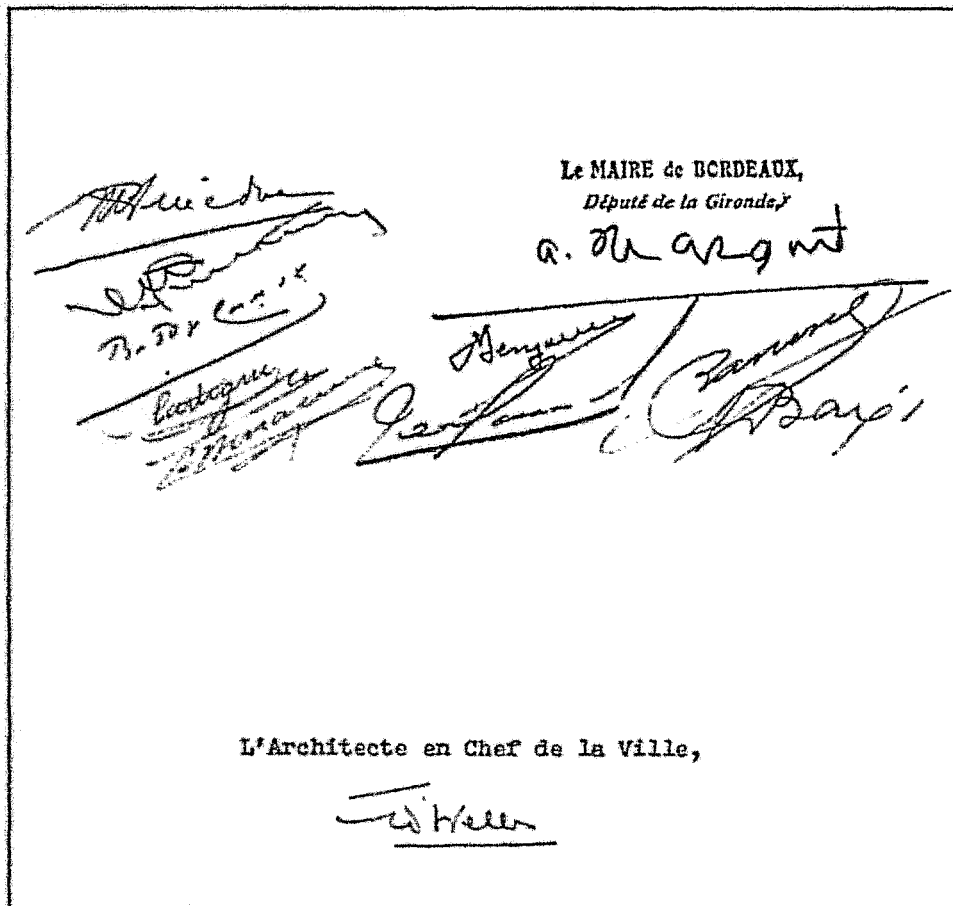
La campagne d'A. Marquet (maire sortant et récemment ancien ministre) pour les municipales de 1935 a été très moderne : affiches, plaquettes montrant les réalisations, articles de presse faisant le bilan des mandats précédents, multiples déplacements du premier magistrat de la cité, inaugurations... La mairie n'a pas lésiné sur les moyens pour rallier les suffrages d'un maximum d'électeurs.

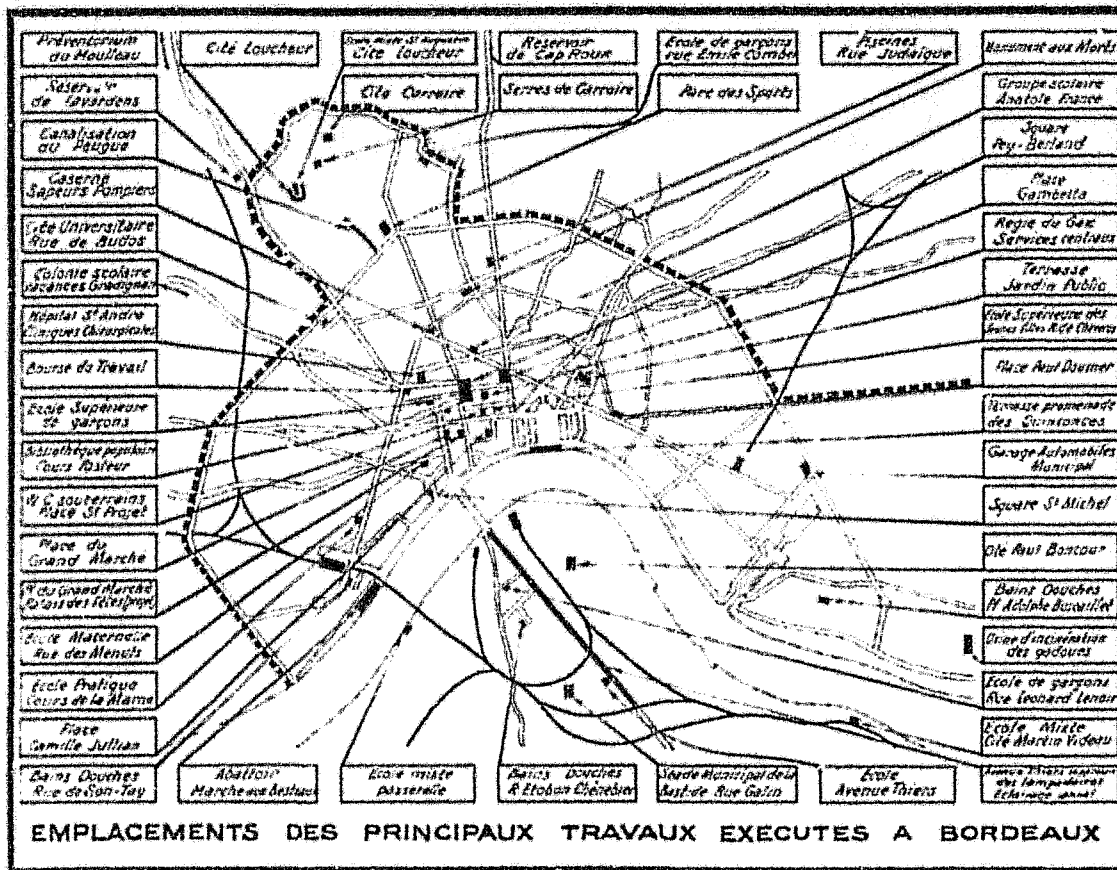
Illustration n° 8 : Le Palais Rohan, siège de l'Hôtel de ville de Bordeaux en 1935.



A. Marquet y eut son bureau de 1925 à 1944, mais il n'y habita pas et garda toujours le domicile familial du 104 cours Victor Hugo où il était né. De ce fait les bordelais pouvaient quotidiennement croiser en toute simplicité leur maire dans la rue pendant son trajet. La mairie abrita aussi à la même époque dans ses locaux le bureau de J. d'Welles ainsi que ceux du Service technique d'architecture.

Illustration n°9 : Signatures de quelques membres du Conseil municipal et du maire lui-même, (Archives municipales de Bordeaux, registre des délibérations du Conseil municipal séance du mercredi 23 décembre 1936). Signature de J. d'Welles, Archives municipales de Bordeaux, 724 D 8.



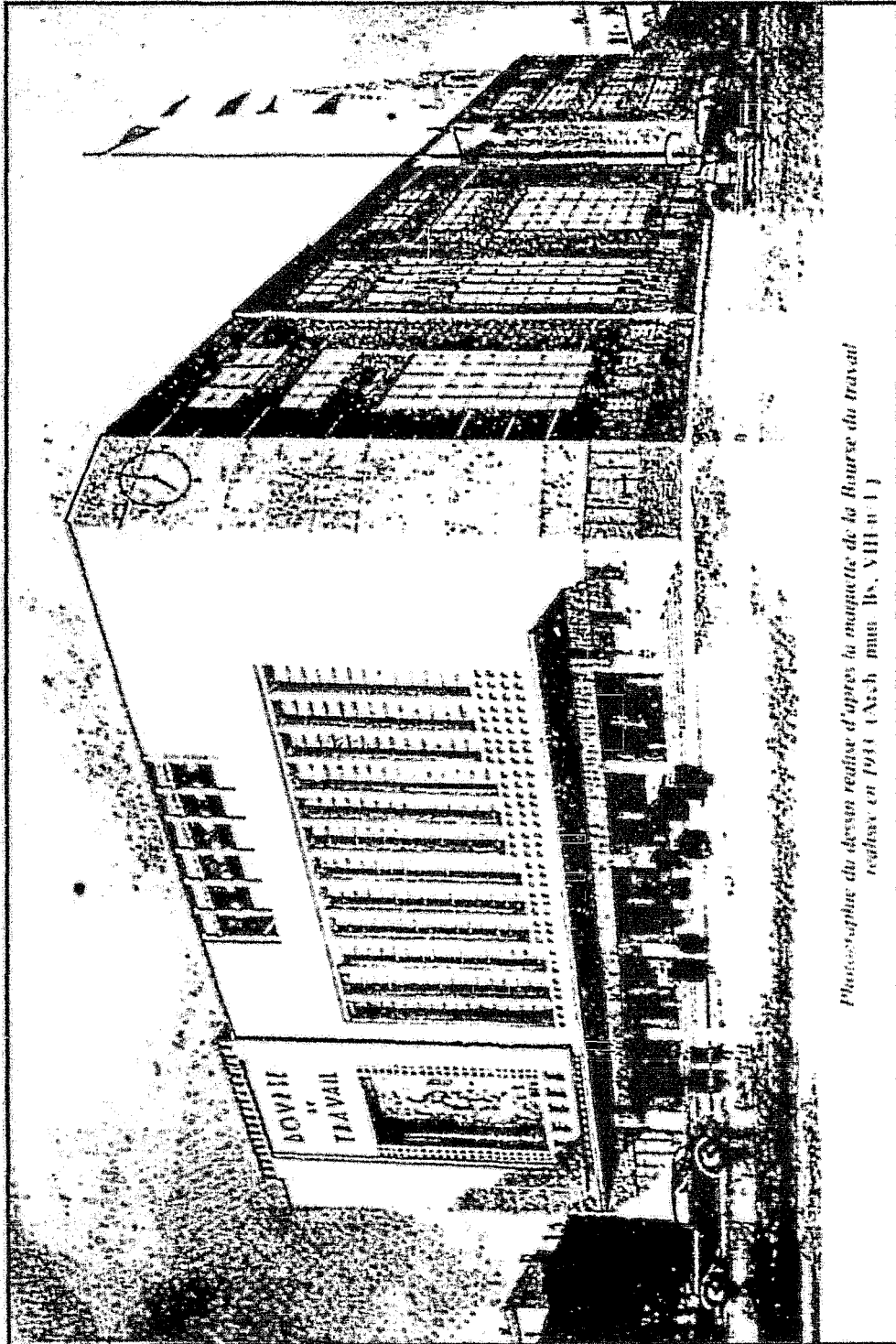


Document électoral de Marquet pour les municipales du 5 mai 1935.

Illustration n° 10 : Document électoral d'A. Marquet pour faire prendre conscience aux bordelais de l'ampleur des travaux effectués depuis qu'il est maire de la ville.

chapitre 5

Illustration n°11 : En 1933 est réalisée une maquette de la future Bourse du Travail; elle paraîtra souvent par la suite dans la presse, en particulier dans le numéro de mars-avril 1935 du *Sud-Ouest économique*.



*Photocopie du dessin réalisé d'après la maquette de la Bourse du travail
réalisée en 1933 (Arch. mun. B. VIII n° 1)*

Illustration n° 11 : Maquette de la future Bourse du Travail.

Le bâtiment se présente enfin dans sa forme définitive. Le recours à la maquette permet à tous de se rendre compte de ce que sera la future construction. On observe ici une réalisation de grande envergure, dans l'esprit de ce que proposera R.H. Expert en 1938 pour la Faculté des Sciences.

Au rez-de-chaussée, sur le cours Aristide Briand s'ouvre une vaste entrée composée de cinq grandes portes en fer forgé qui occupent la quasi totalité de la façade ; cet immense Perron rectangulaire couvert par un auvent rectiligne est séparé du trottoir par un emmarchement de cinq degrés.

Le plan est en partie visible de l'extérieur, le renforcement sur la rue P.L. Lande (à la hauteur de la grande hampe chargée de drapeaux) indique la place de l'axe de circulation interne séparant le bâtiment en deux zones distinctes comme cela avait été envisagé dès le départ. Quatre étages apparaissent ensuite. La grande salle au sud, éclairée par une immense verrière, s'élève sur trois niveaux, ce qui est signalé par la succession de onze meneaux en comblanchien, dont la base constitue des degrés indiquant la dénivellation du sol. Au dernier étage on distingue, par une ouverture composée de cinq fines colonnettes, une terrasse qui utilise de manière originale et agréable la couverture ainsi transformée en espace de détente.

La façade principale est dissymétrique, la grande salle en est l'élément principal, les deux angles sont traités de manière différente : au sud-est, un pan coupé sur lequel est placé une horloge, et au sud-ouest un angle obtus. Enfin la partie gauche est destinée à accueillir un grand bas-relief. Le jeu des verticales et des horizontales est très net, l'influence de l'architecture fasciste italienne est aussi sensible dans le choix du style de cette construction, que J. d'Welles se plaît à présenter avec un certain recul ; cela explique que plus tard, pendant la guerre, il proposera de créer devant ce bâtiment une place pour le dégager.

Illustration n° 12 : Plan du premier étage de la Bourse du Travail établi en 1938.

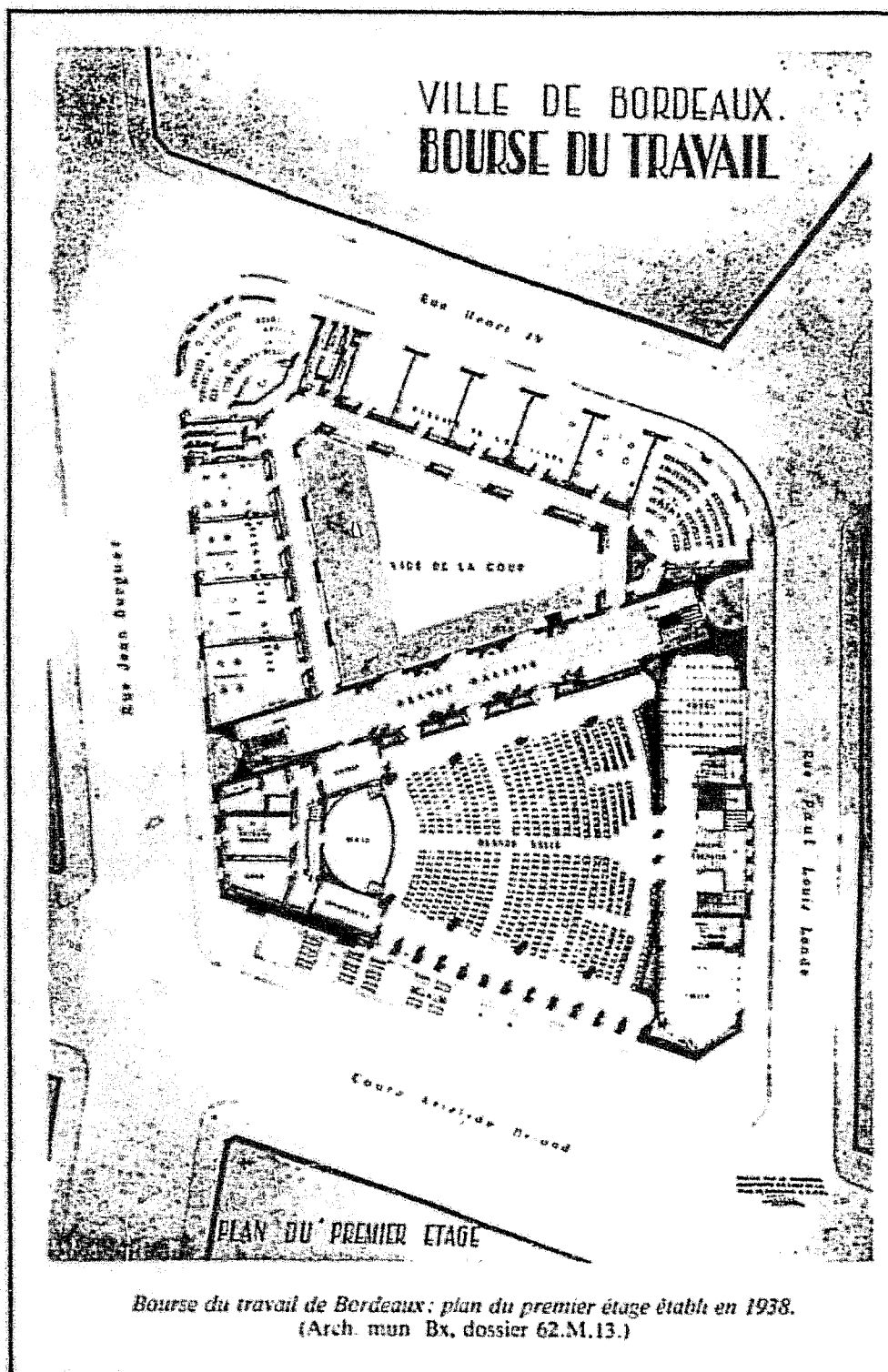


Illustration n° 12 : Plan du premier étage établi en 1938.

La division en deux du quadrilatère a été maintenue, mais a subi une déviation, la zone située en façade s'articule dans un triangle isocèle, la partie arrière occupe un triangle irrégulier, avec pour particularité de présenter des angles arrondis aux deux extrémités nord-est et nord-ouest sur la rue Henri IV.

Sur le cours A. Briand l'immense salle (offrant 1500 places) ordonnée autour d'une vaste allée centrale occupe toute la superficie, son mur nord est percé de trois portes donnant sur l'axe de circulation interne qui devient une galerie des pas perdus reliant les deux escaliers de dégagement latéraux. Cette galerie est elle-même éclairée côté cour intérieure par trois fenêtres qui s'ouvrent dans l'axe des portes.

Un couloir dit *Couloir de la maison des syndicats*, distribue les bureaux qui ont tous une ouverture sur rue par une fenêtre. Ce plan se reproduit sur tous les niveaux. Il faut également remarquer que les deux angles nord-ouest et nord-est sont occupés par des salles disposées en éventail qui utilisent judicieusement cet espace.

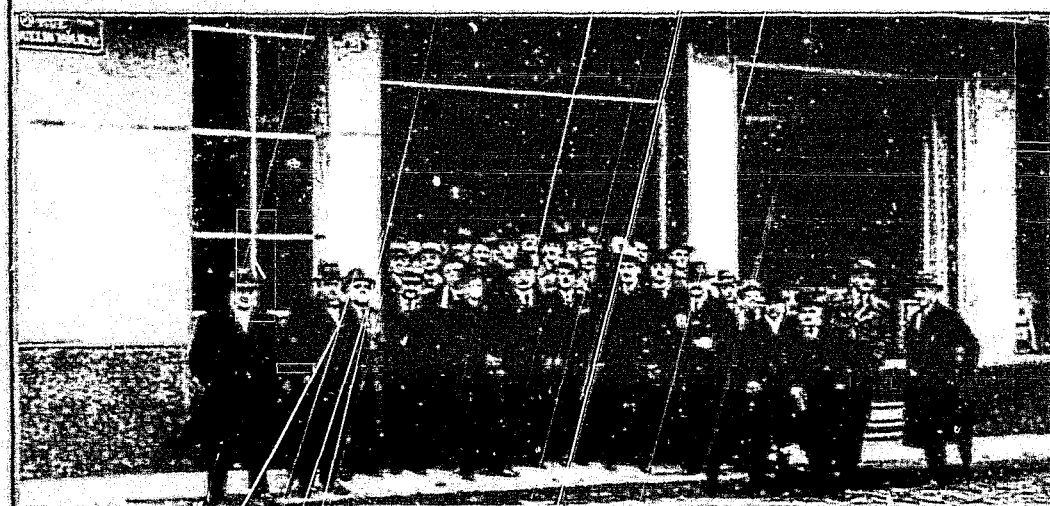
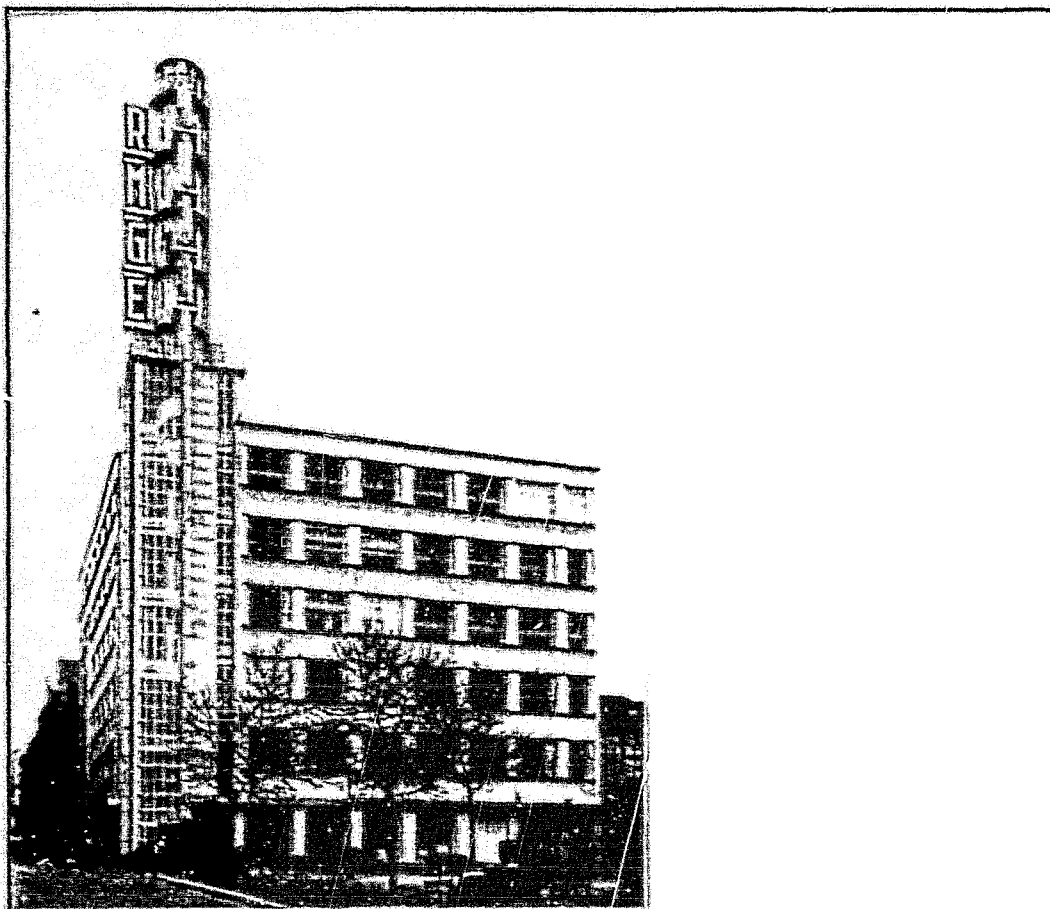
Illustration n° 13 : Le grand escalier d'honneur à double révolution de la Bourse du travail (état actuel).

Il occupe au rez-de-chaussée le centre du mur est, il s'inscrit dans la largeur de l'entrecolonnement central et ses marches sont en comblanchien. Il se situe dans l'immense vestibule qui abrite les services d'accueil comme, par exemple, à droite, la conciergerie, et il permet d'accéder à la grande salle, ce qui explique que J. d'Welles ait tenu à lui donner ce caractère majestueux. Sur le plan stylistique, le parti pris de sobriété est très net, on note un beau travail sur le jeu des courbes. L'architecte en chef a lui-même dessiné les rampes réalisées par le maître ferronnier Galin. Le fer plat allié au laiton étincelant des globes et les volutes qui se terminent en boules de cristal participent à la beauté de l'ensemble. Toutefois il n'y a rien de particulièrement révolutionnaire dans les choix de J. d'Welles, qui reste dans la droite ligne des réalisations d'Expert pour le paquebot Normandie. Il y a donc une sorte de mode architecturale à laquelle l'architecte bordelais semble sacrifier comme beaucoup de ses confrères à la même période.

Illustration n° 13 : Le grand escalier d'honneur à double révolution de la Bourse du Travail.



Illustration n°14 : La régie municipale du gaz et de l'électricité, 1930-1934.
a) clichés d'époque.



D 267

M. Adrien Marquet, maire de Bordeaux, inaugure l'immeuble des services centraux
de la Régie Municipale du Gaz et de l'Electricité.

Sud-Ouest économique n°299-300 novembre-décembre 1938

Illustration n°14 : La régie municipale du gaz et de l'électricité, 1930-1934. Le cliché d'époque (a) présente l'édifice avec plus de recul qu'aujourd'hui (b). Architecte Raoul Jourde.

Avec ce bâtiment, c'est par excellence l'arrivée du style international à Bordeaux. Les critiques ont été très nombreuses ; pourtant il faut avouer qu'on ne pouvait faire de la *réclame* pour le gaz, énergie *moderne* à l'époque, dans un bâtiment XVIIIème. L'architecture est donc en parfait accord avec la fonction. De surcroît, le terrain limitait d'entrée les ambitions de l'architecte le contraignant à utiliser au mieux un espace somme toute assez exigü dans un quartier aux rues étroites.

Le résultat est plein d'audace et encore, de nos jours, les matériaux ont perdu de leur éclat, l'œil du public est habitué à des formes bien plus originales ce qui fait qu'il n'y a plus l'état de choc d'avant-guerre. L'élément le plus marquant de cet édifice est incontestablement la tour d'angle, haute de 47 mètres, visible de partout tant par sa hauteur que par l'inscription que l'on peut y lire et qui avait la caractéristique d'être un signal lumineux. Cette tour aux parois vitrées abrite un escalier et une cage d'ascenseur, ce qui est révolutionnaire à une époque où l'on avait plutôt l'habitude de les dissimuler. Le bâtiment s'élève sur cinq étages et les façades sont rythmées par des horizontales occupées par des fenêtres en bandeaux, qui éclairent largement les bureaux en même temps qu'elles permettent aux passants de voir travailler le personnel dans les locaux. R. Jourde a opté pour des matériaux très voyants, verre qui reflète les rayons du soleil, glaces sécurit, menuiseries métalliques (acier embouti inoxydable, duralumin) sans compter les chromes, les cuivres, et les céramiques de l'intérieur qui ont aujourd'hui disparu.

Devant tant de nouveautés on comprend aisément que les bordelais aient mal accepté cette construction ; néanmoins sur le plan purement architectural c'est la seule réalisation publique locale dans la tradition du Bauhaus et de l'école de Chicago.

Illustration n°14 : La régie municipale du gaz et de l'électricité, 1930-1934.
b) état actuel.

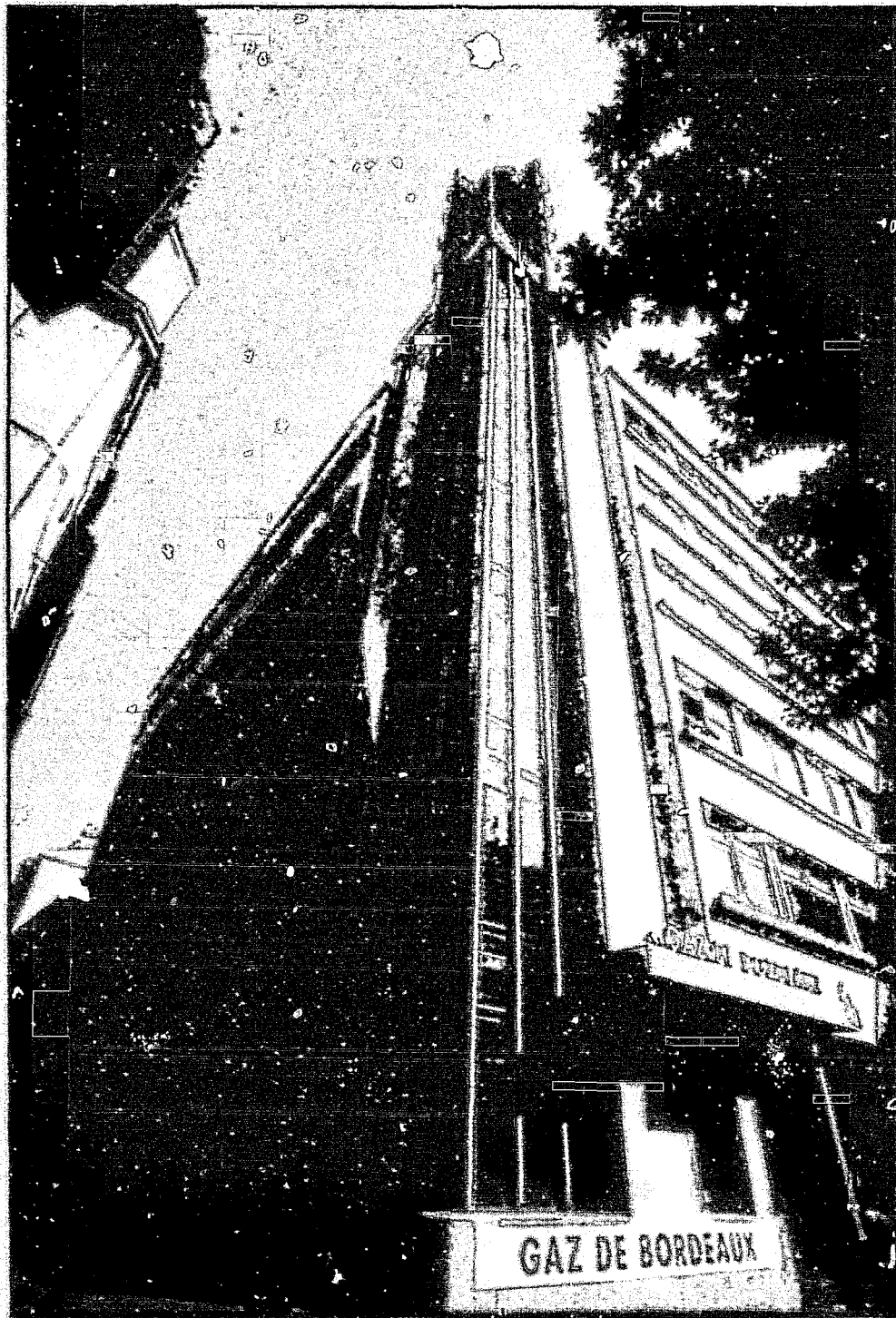
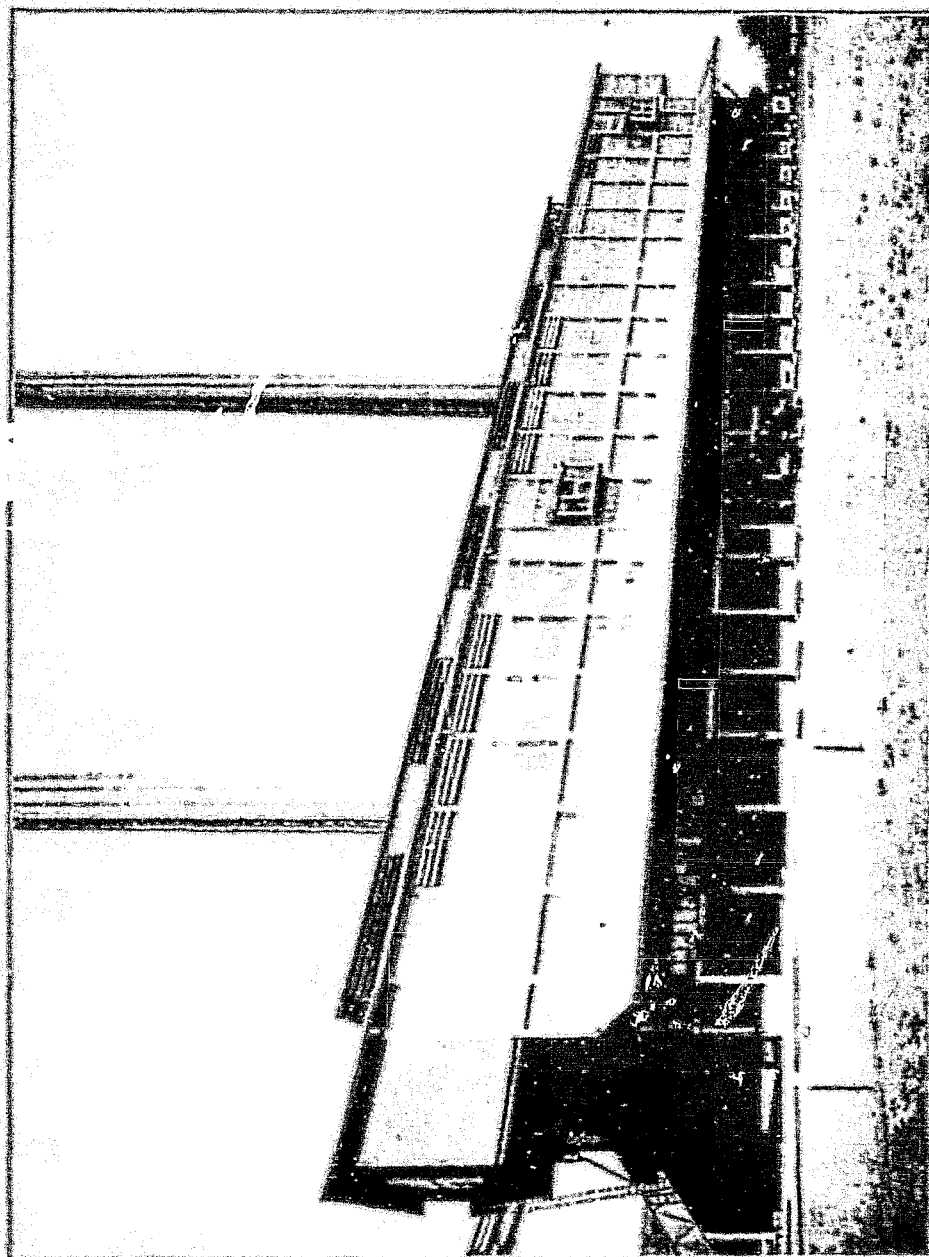


Illustration n° 15 : L'usine d'incinération des gadoues de Bacalan.

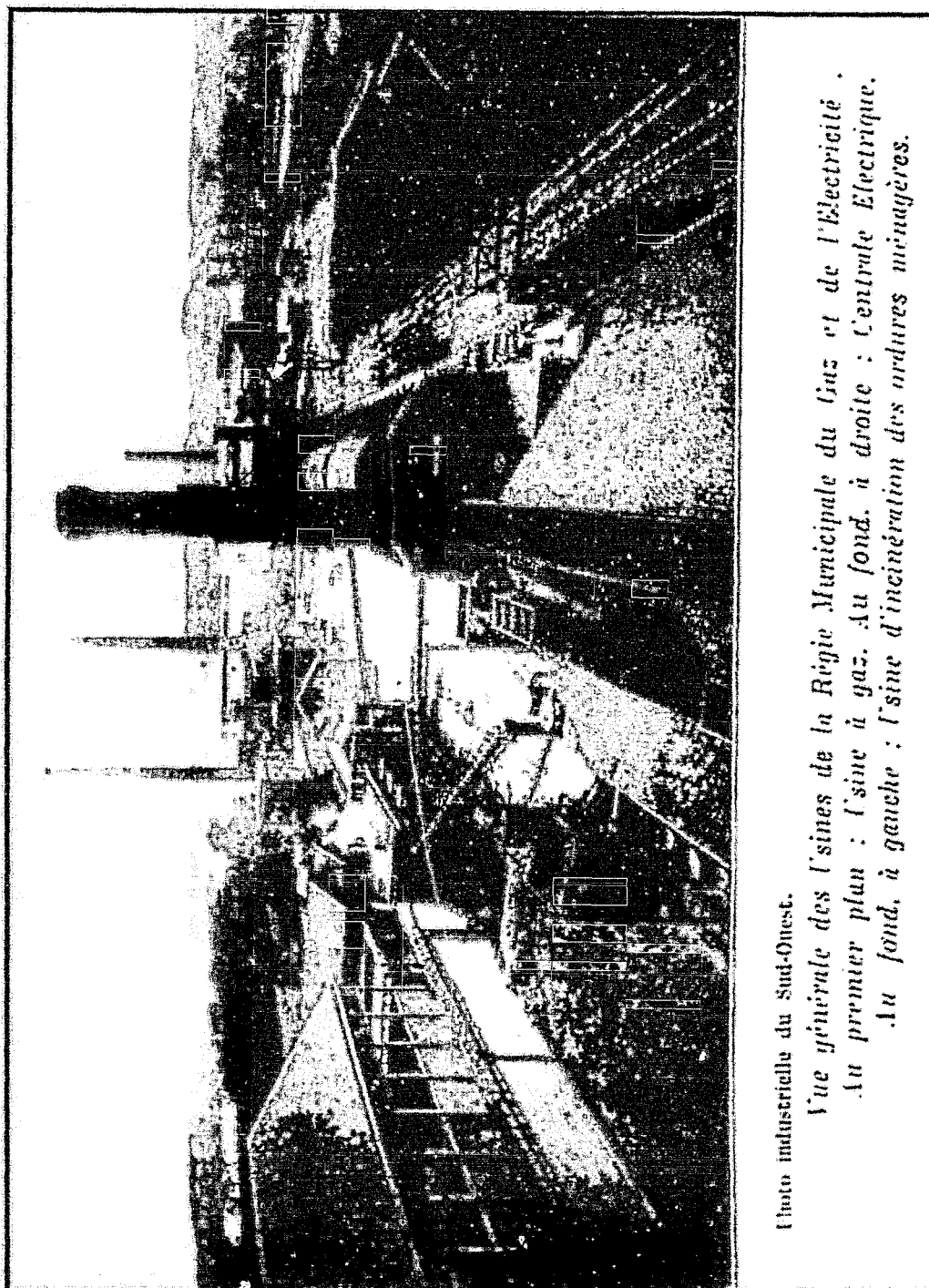


D. 33

L'Usine d'incinération des gadoues.

Sud Ouest économique n° 256-257-258 mars-avril 1935

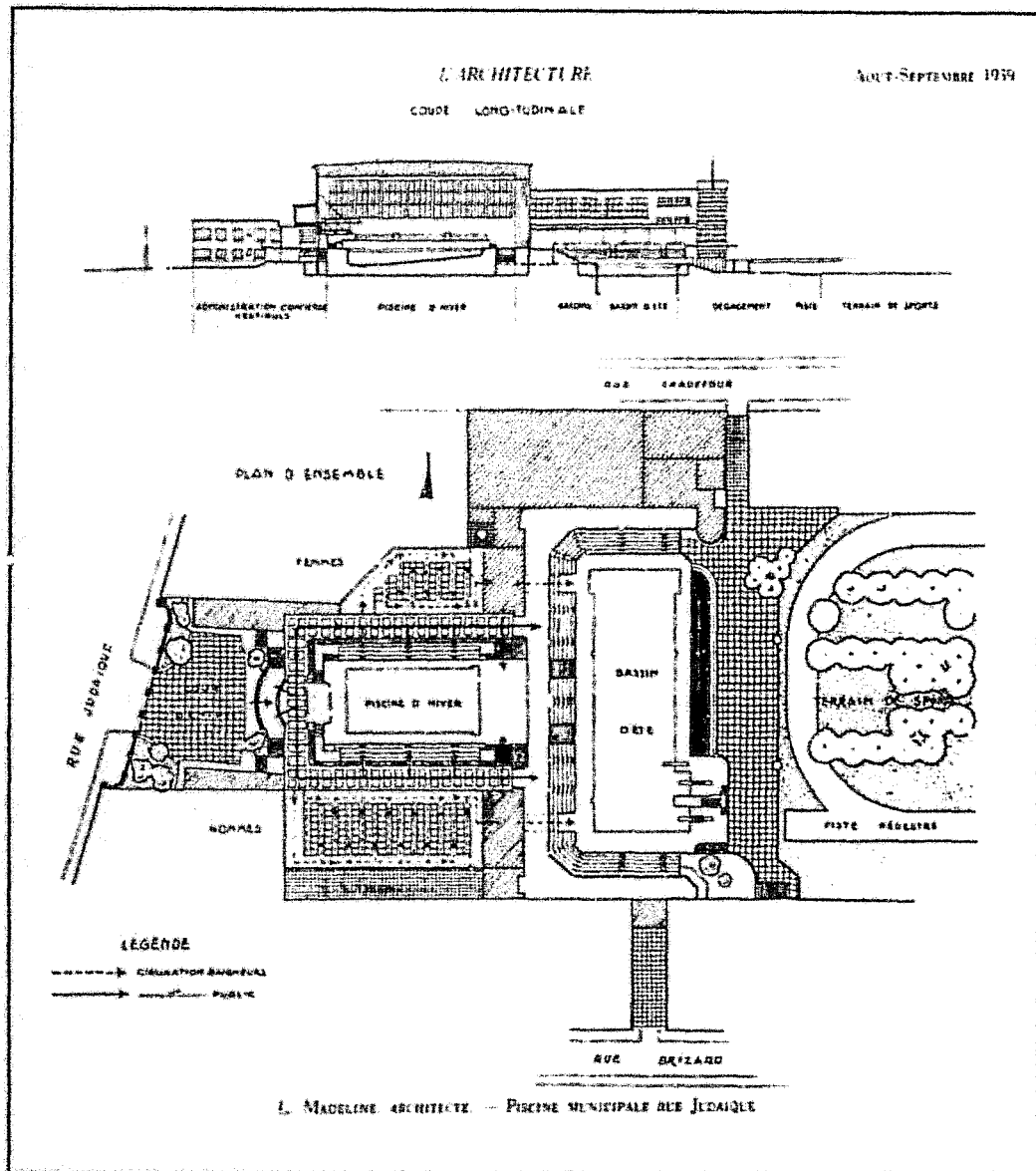
Illustration n° 16 : Vue d'ensemble des usines de la RMGE à Bacalan, *Sud-Ouest économique*, novembre-décembre 1938, n° 299-300 p. 399.



Ces deux illustrations (15 & 16) témoignent de la volonté municipale d'équiper la ville d'installations modernes, capables de l'alimenter en énergie, et de régler le problème de l'élimination des déchets d'une population toujours plus nombreuse.

Le choix de Bacalan est dû à la position excentrée de ce quartier, qui se voit condamné, dans un tel environnement, à n'accueillir que des industries.

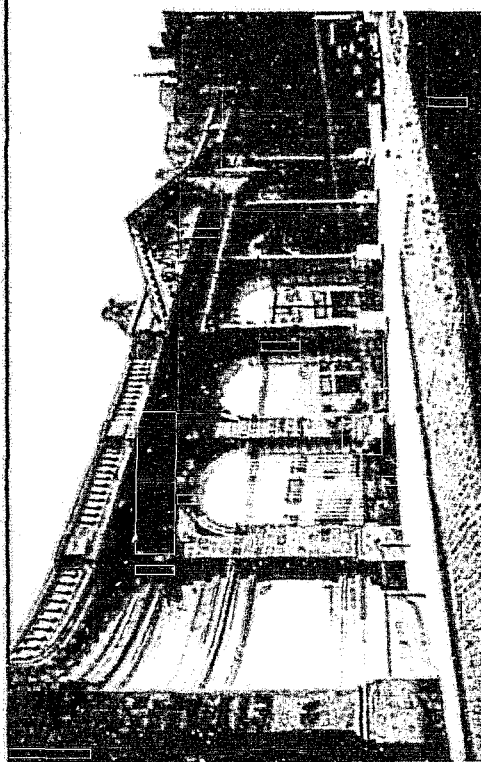
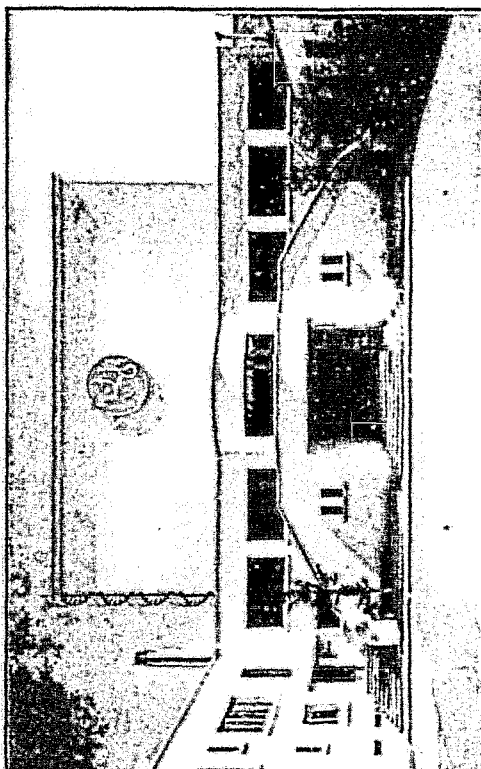
Illustration n° 17 : Les piscines municipales de Bordeaux, 1931-1935. Architecte Louis Madeline : Plan d'ensemble.



Cette construction voulue par le maire pour répondre aux préoccupations hygiénistes de l'époque représentait alors ce qu'il pouvait y avoir de mieux en France. Le terrain a rendu ardue la tâche de l'architecte : un emplacement assez profond avec au fond, une piste de course à pied qu'il fallait garder, donc des limites très précises dont il fallait à tout prix s'accommoder pour caser une piscine d'hiver, une piscine d'été et un centre de culture physique.

L. Madeline opte pour une disposition originale : les deux bassins sont perpendiculaires, un des murs de la piscine d'hiver (sur la rue Judaïque) sert d'appui à l'entrée principale, le mur opposé s'ouvre sur le bassin d'été.

Illustration n°18 : L'entrée des piscines rue Judaïque



La juxtaposition d'une belle œuvre moderne et d'un chef-d'œuvre du passé : entrée de la piscine municipale (Mandefine, archit.), précédée d'un portique de Gabriel.

L'ILLUSTRATION 13 août 1918

Illustration n° 18 : L'entrée des piscines rue Judaïque.

a) Le portique de Gabriel.

Autre contrainte pour L. Madeline : il fallait conserver le portique XVIII^e réalisé par Gabriel en 1757 pour l'ancienne école d'équitation, ce qui l'a obligé à réaliser une cour d'entrée pour dégager la nouvelle construction. La restauration dudit portique fut confiée à Augereau, alors architecte des Monuments historiques.

b) L'entrée de Madeline.

Ile comprend une grande façade superposant trois corps de bâtiments aux fonctions et aux formes différentes se succédant en arrière les uns des autres. Au rez-de-chaussée, un porche précédé de quelques marches permet l'accès à la zone d'accueil des utilisateurs, le grand escalier à double révolution mène à une petite terrasse sur le porche, et conduit à l'entrée des visiteurs ; ce premier étage s'ouvre sur la cour par une série de grandes baies horizontales. Ces deux niveaux sont un peu écrasés par l'imposant pignon aveugle, qui est en fait l'un des murs de la piscine d'hiver, heureusement un grand médaillon vient rompre la monotonie de cet imposant panneau.

Illustration n°19 : Le grand médaillon de ciment réalisé par le sculpteur parisien Pico.



Ce bas relief représentant Neptune chevauchant un cheval marin, décor évidemment adapté à la fonction de cette construction, placé dans l'axe des deux entrées, contribue à conférer à l'ensemble une certaine monumentalité.

Illustration n° 20 : La piscine d'hiver et la piscine d'été.

a) La piscine d'hiver.

L. Madeline a voulu ici laisser entrer au maximum l'air et la lumière ce qui explique l'importance des ouvertures. L'ossature de cette construction est métallique, mais l'architecte l'a volontairement cachée : on a donc l'impression de se trouver devant une structure en béton comme le reste des constructions alors qu'il n'en est rien. Si le métal (acier) a été dissimulé c'est avant tout pour le protéger de l'humidité. On peut observer que les verrières latérales sont doubles et ventilées à l'air chaud pour éviter la condensation.

Enfin l'immense panneau vitré donnant sur la piscine d'été est en fait une grande porte roulante qui s'éclipse dans les deux montants latéraux ; cette paroi s'ouvre donc à la manière d'un hangar d'aviation, agencement ressenti, là aussi, comme éminemment moderne.

De surcroît les deux bassins peuvent ainsi communiquer, ce qui augmente considérablement l'espace disponible pour les baigneurs.

b) La piscine d'été.

Elle est disposée perpendiculairement à la piscine d'hiver, entourée sur trois côtés de gradins permettant d'accueillir le public. Le quatrième côté s'ouvre sur une plate-forme réservée aux bains de soleil, donnant elle-même sur la partie jardin, les arbres et la piste. Sur ce même côté on peut apercevoir la fameuse *girafe* en ciment armé que l'on appela ainsi à cause de sa forme, et qui est tout simplement un grand plongeon à deux étages.

Illustration n° 20 : La piscine d'hiver et la piscine d'été.

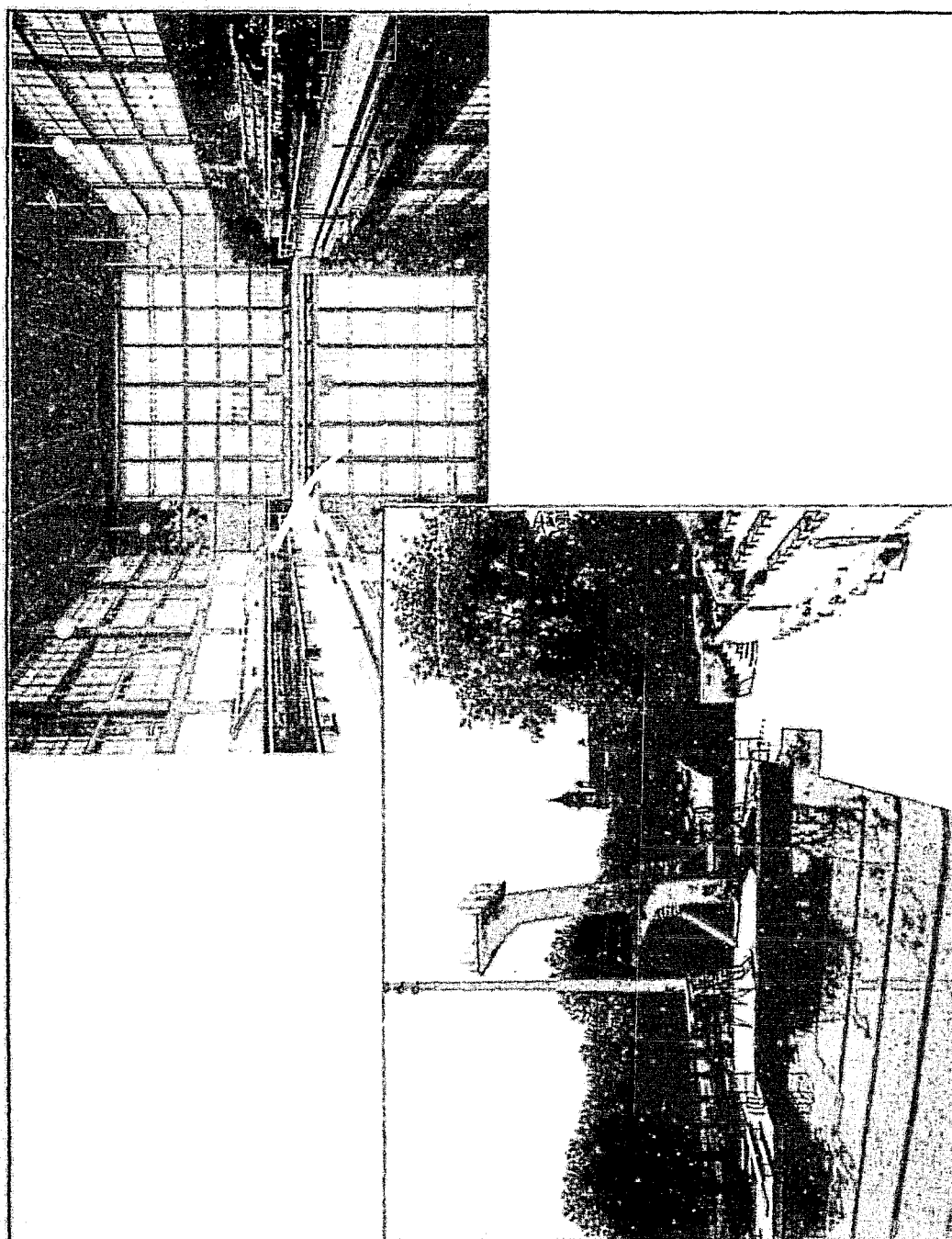


Illustration n°21 : Le stade municipal et le Parc des sports, 1933-1938.
Architectes : Raoul Jourde puis J. d'Welles avec la collaboration de l'ingénieur italien Dabbeni.



Photo Georges Bernheim

Le stade municipal de Bordeaux

Photo Pierre Lecomte
1938

*Un grand stade qui par son ampleur prise en compte de
 notre époque, est un stade municipal, un grand monument
 de nos plus beaux d'Europe qui peut contenir plus de
 10000 spectateurs assis.*

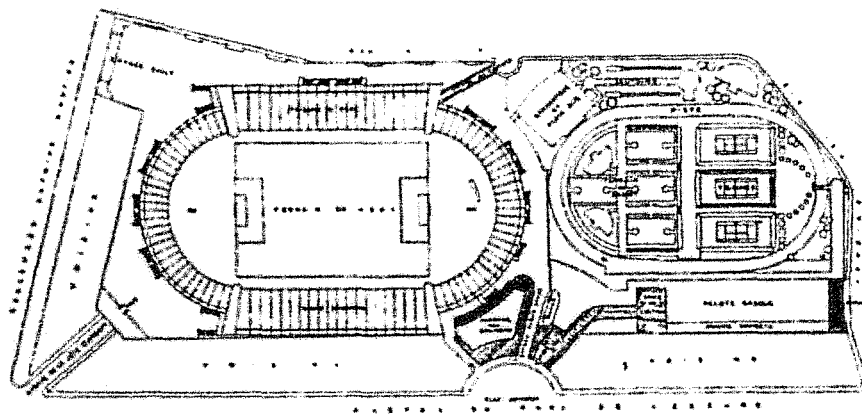
Sud-Ouest économique n°299-300 novembre-décembre 1933

Vue aérienne du Stade en 1938 : à cette date il passe pour être l'un des plus beaux d'Europe, les bordelais et la municipalité en sont particulièrement fiers, et cette photographie a été maintes fois publiée.

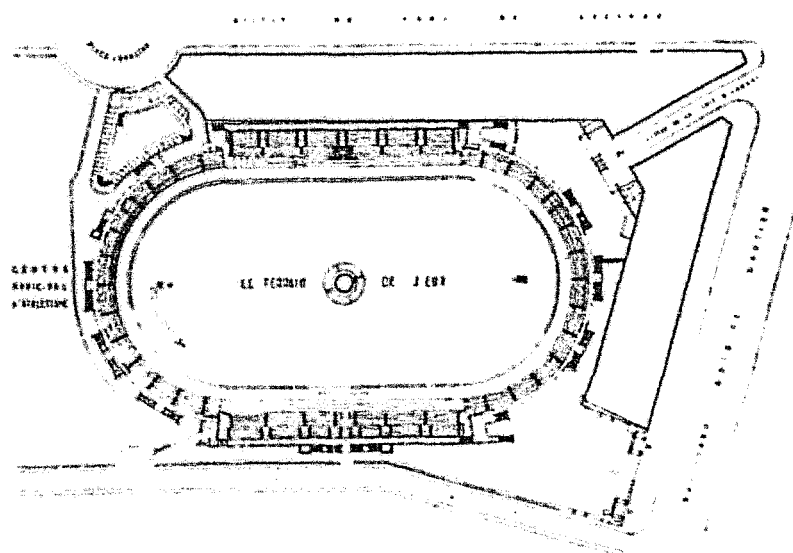
Illustration n°22 : Plans du stade et du parc d'athlétisme.

L'ARCHITECTURE

AOUT-SEPTEMBRE 1939



M. D'WELLES, ARCHITECTE. — PLAN SCHEMATIQUE DU STADE MUNICIPAL ET DU PARC D'ATHLETISME.

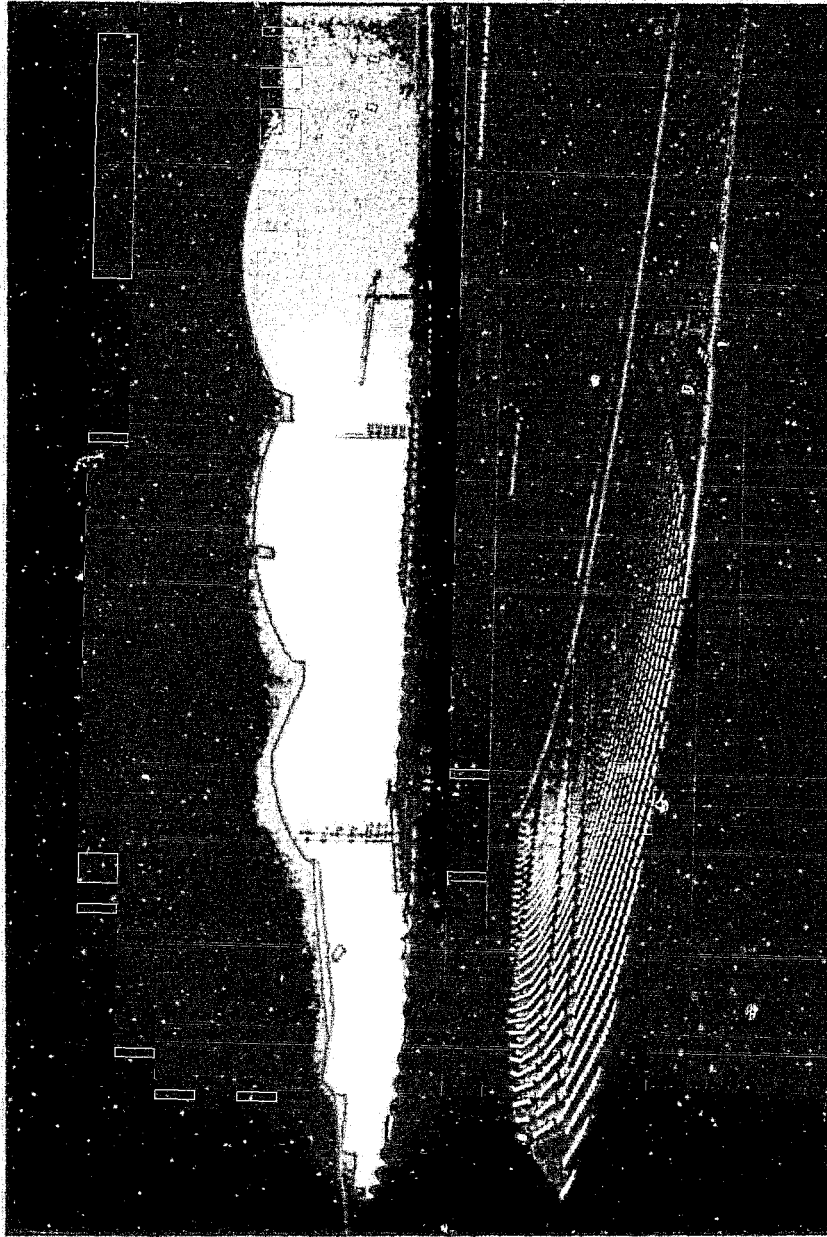


M. D'WELLES, ARCHITECTE. — LE STADE MUNICIPAL DE BORDEAUX. PLAN D'ENSEMBLE.

L'ensemble constitue le complexe du Parc des sports mais l'élément principal demeure le stade lui-même. Ces constructions vont venir rénover et transformer l'aspect d'un vieux stade déjà existant et réalisé par C. Alfred-Duprat en 1919, qu'A. Marquet juge indigne d'une ville en pleine modernisation comme Bordeaux.

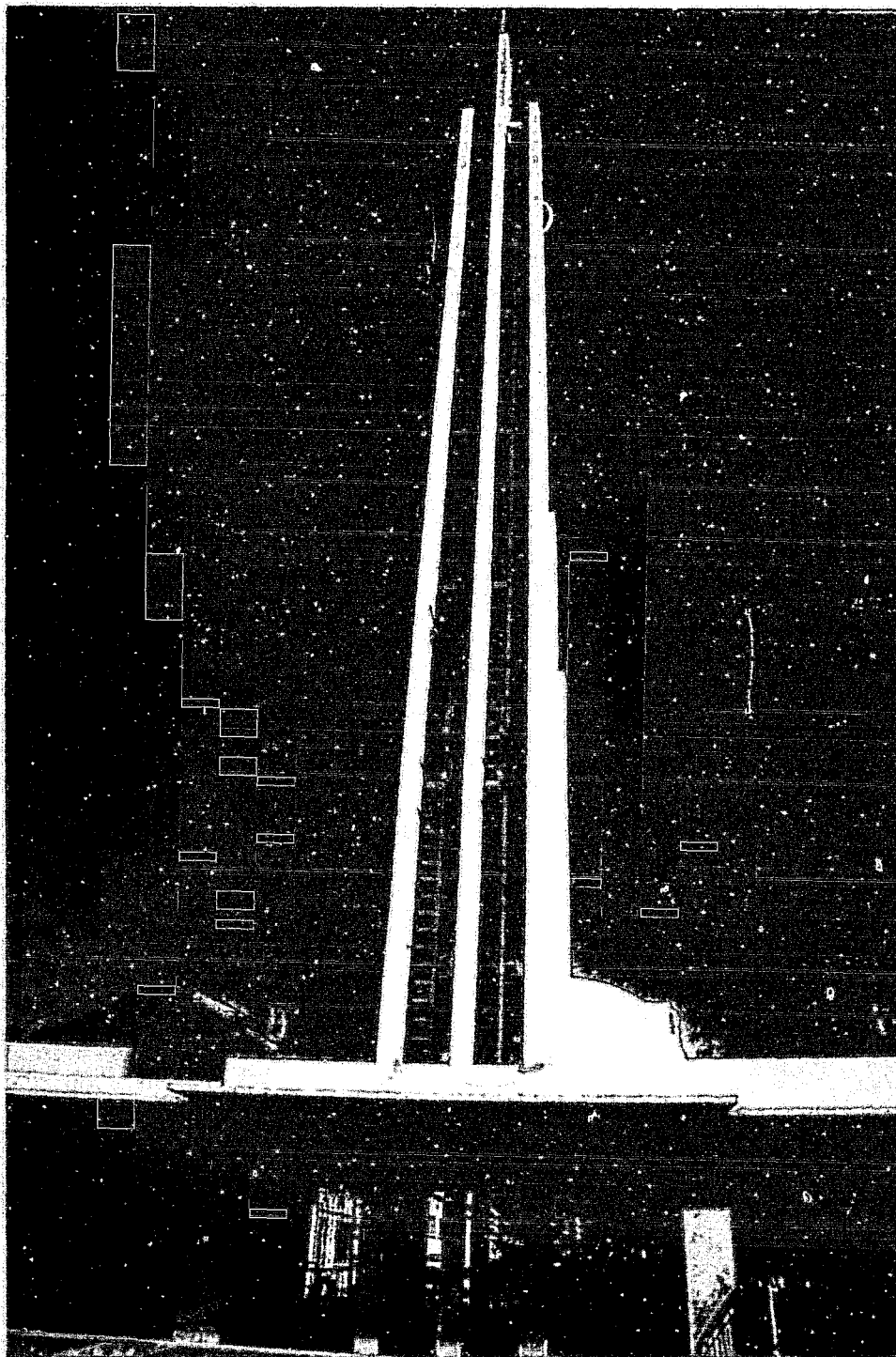
Largement inspiré de l'*Arena* de Milan, le stade lui-même comptait à l'époque 17000 places assises sur les gradins et environ 8000 places debout. Partout la visibilité est excellente. On remarque trois entrées : la première avenue Maurice Martin (antérieurement nommée avenue de la Côte d'argent), une autre boulevard Antoine Gautier (actuellement boulevard du maréchal Leclerc) et la dernière place David Johnston. Les coureurs cyclistes peuvent aussi emprunter une entrée annexe rue Auguin.

Illustration n°23 : Les voûtains de Dabbeni. (État actuel).



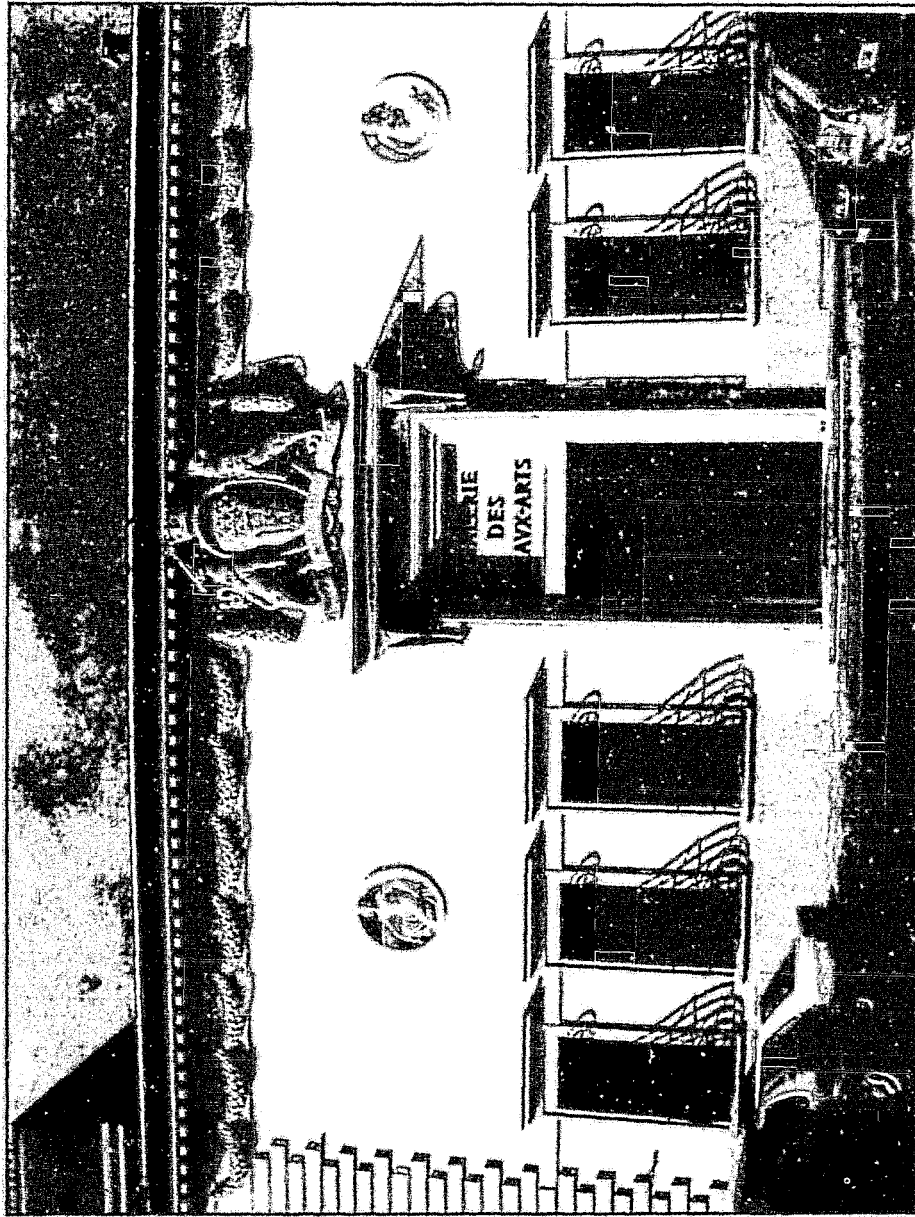
C'est R. Jourde qui eut l'idée de recouvrir les tribunes par une succession d'immenses voûtains en porte-à-faux aux arêtes apparentes et en béton armé brut de décoffrage, conception tout à fait novatrice à cette date. La réalisation est due à l'ingénieur italien Dabbeni qui réduisit la largeur des dits voûtains et qui acheva le projet, car il était seul capable de maîtriser les problèmes techniques qui se posaient, comme par exemple le rapport entre la largeur, l'épaisseur et la portée de ces immenses structures.

Illustration n° 24 : Le signal de l'avenue Maurice Martin (réalisation personnelle de R. Jourde). (État actuel).



On retrouve ici l'esprit de la Régie municipale du gaz et de l'électricité et l'affirmation du style international auquel cet architecte est alors très attaché.

Illustration n° 25 : La galerie municipale des Beaux-Arts, 1936-1939. Architecte Daniel Gervais. Façade, état actuel.



Cet édifice témoigne d'un certain retour en arrière sur le plan décoratif : guirlande en frise, cartouche, mouluration, chaînes d'angles harpées, façade en pierre, le lien avec le XVIII^e est incontestable. En revanche, l'ensemble paraît assez dépouillé car la plus grande partie de cette même façade est totalement nue. Les historiens d'art sont convaincus, à juste titre, de l'influence de R. H. Expert qui antérieurement à Reims, avait choisi des options identiques pour la construction de la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville. L'oeuvre de Gervais a donc des aspects modernes tout en restant fidèle aux valeurs sûres du passé : c'est tout à fait caractéristique de la période 1936-37 pendant laquelle on prépare les grandes constructions de l'Exposition universelle.

Illustration n°26 : Les terrasses du jardin public, 1932, architecte J. d'Welles.

Le Sud-Ouest Economique.

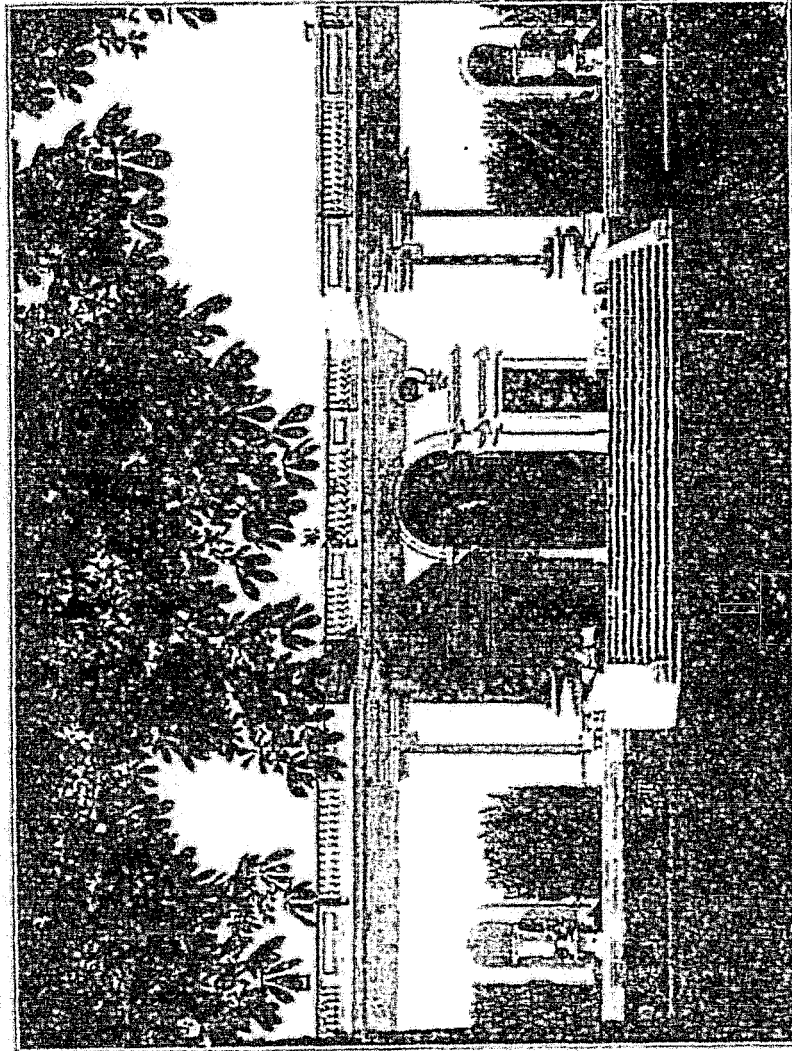


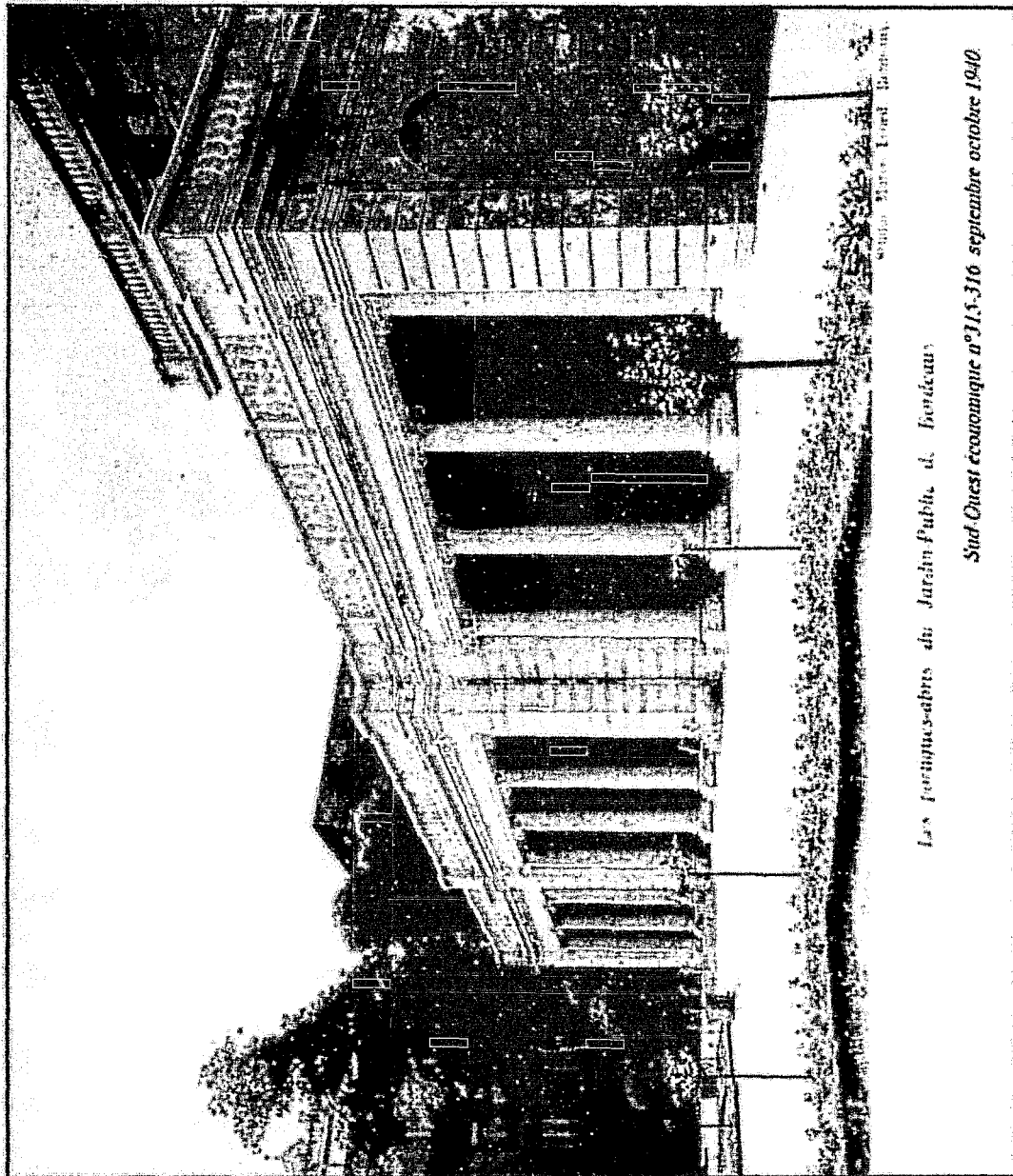
Photo industrielle du Sud-Ouest

L'embellissement progressif de Bordeaux, et surtout avec succès et méthode l'œuvr la nouvelle terrasse du Jardin-Public.

Sud-Ouest économique n° 280-281 mars-avril 1937

Ces terrasses occupent la place des serres édifiées par Charles Burguet en 1856. Elles gardent l'esprit de premier architecte et de son époque, l'ensemble a l'allure d'un grand mur entrecoupé de niches accueillant de gros vases. Au centre de la composition, J. d'Welles a réussi à imposer une grande baie palladienne perçant le mur, à laquelle on accède par un emmarchement; cela donne une certaine monumentalité à l'ensemble. Le respect du cadre (le Jardin public), et du passé (style néo XVIII^e) a guidé l'architecte en chef dans sa réalisation.

Illustration n°27 : Les portiques-abris du Jardin public, architecte J. d'Welles, 1938-1939.



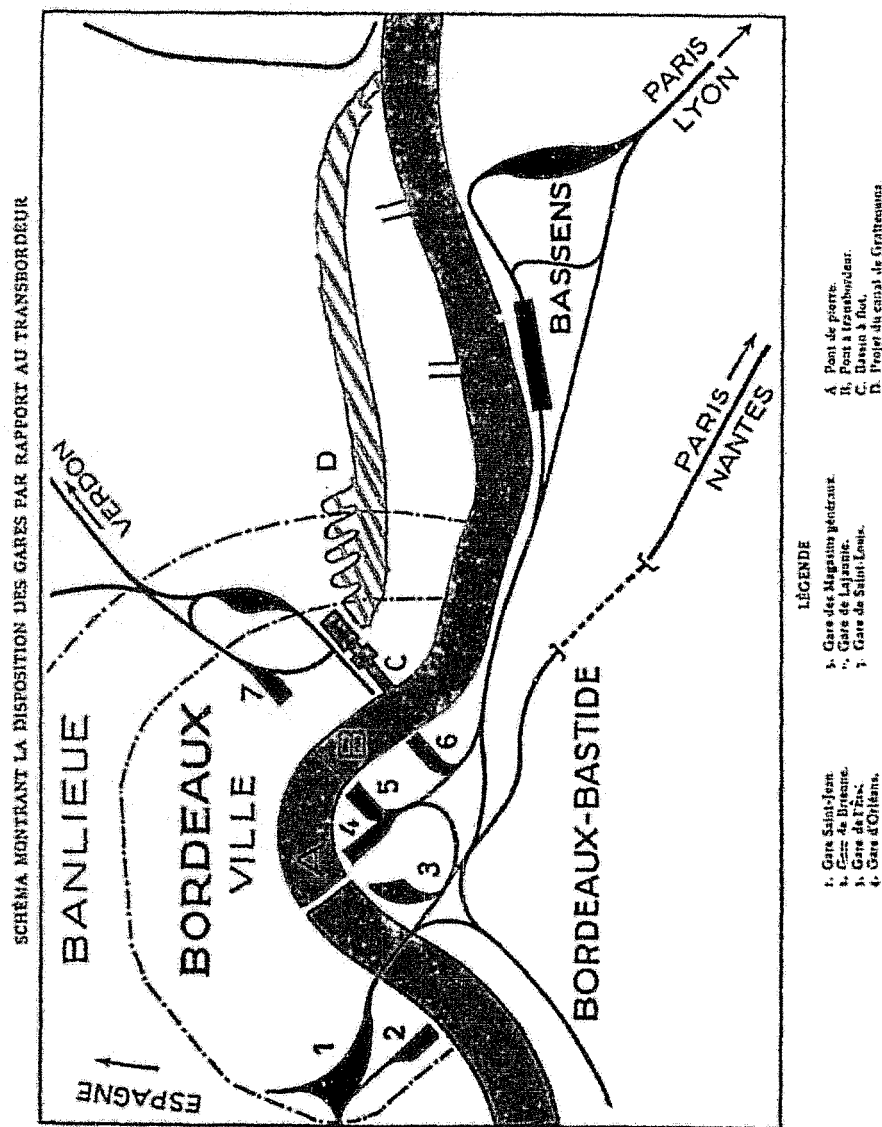
Studio Marc Lévy (Bordeaux)

Les portiques-abris du Jardin Public de Bordeaux

Sud Ouest économique n°313-316 septembre octobre 1940

Il ne s'agit pas ici à proprement parler d'une construction, mais d'une rénovation. J. d'Welles est un ardent défenseur du patrimoine en général, et en particulier des richesses architecturales de la ville et de la région. Ici, il est parti de portiques édifiés au XVIIIème siècle qui, pour diverses raisons, ont été au fil du temps particulièrement endommagés. Il a donc fallu reconstituer le décor d'époque ce qui a été parfaitement réussi.

Illustration n° 28 : Le pont à transbordeur d'après l'ouvrage de René Vrinat, ingénieur des Arts et Métiers, diplômé de l'École des Sciences politiques, *Au pied de l'obstacle*, Librairie Delmas, Bordeaux, 1934. Ouvrage tiré à 30 exemplaires (Service de documentation du Port autonome de Bordeaux : 12 KA. 178.)



Cette carte suggère plusieurs remarques :

- En 1934, certains bordelais croyaient encore à la réalisation de ce projet.
- La construction de cet ouvrage aurait eu une grande incidence sur les transports ferroviaires et routiers en facilitant d'une part la liaison entre les quatre gares bastidiennes de la rive droite et la gare Saint Louis sur la rive gauche, et en désengorgeant le Pont de pierre, alors seul franchissement de la Garonne à Bordeaux.
- Enfin les problèmes de circulation évoqués ici ne sont toujours pas résolus au début du XXIème siècle, et en outre, si un nouveau pont est construit, il sera grosso modo positionné à la place du fameux transbordeur.

Illustration n°29 : L'abattoir et marché aux bestiaux, 1932-1938, architecte Jacques Debat-Ponsan (un des membres du Comité des architectes-conseils). Vue d'ensemble. (*S-O. économique*, n°299-300, novembre-décembre 1938, p. 397.)

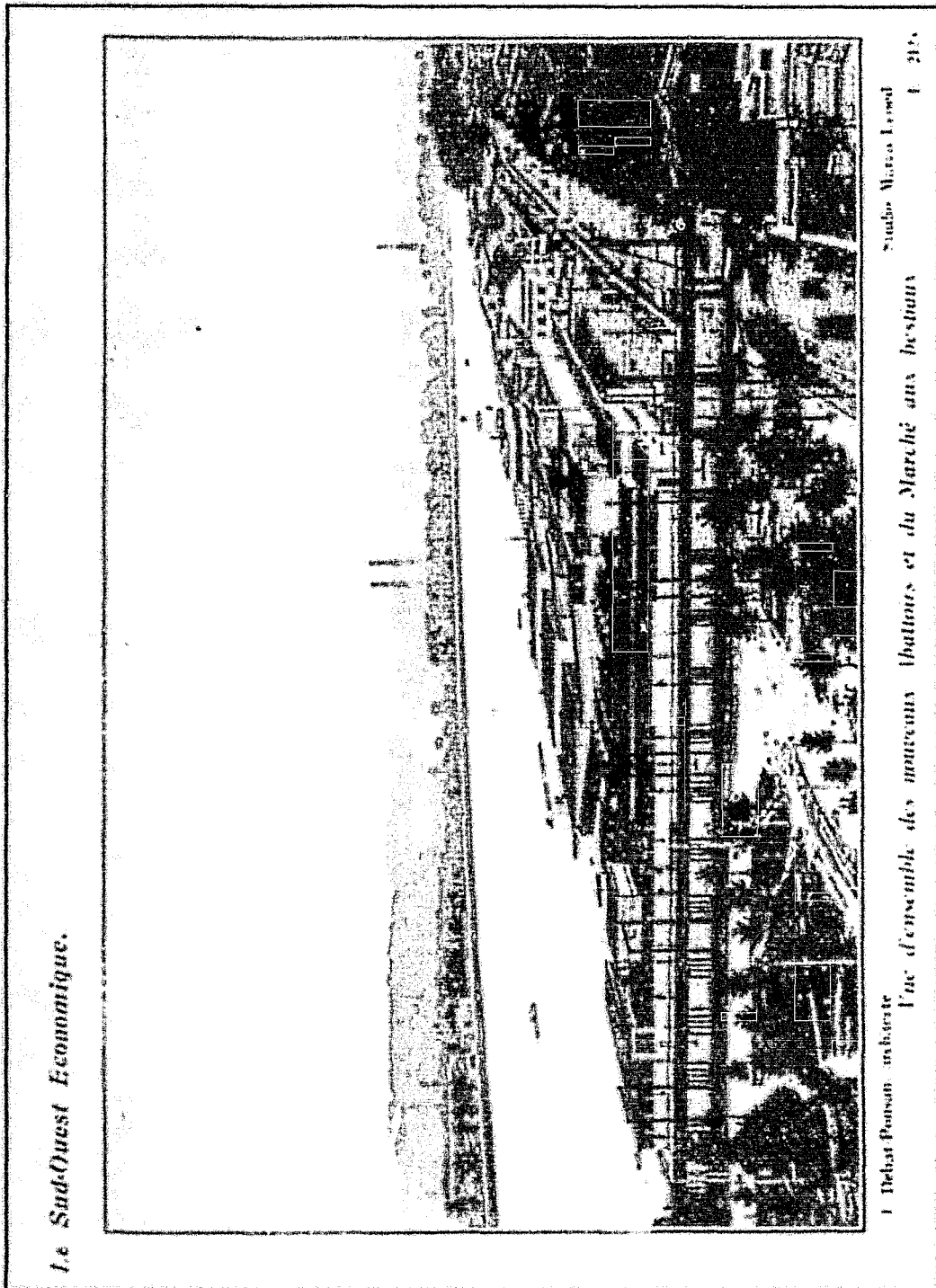


Illustration n°29 : L'abattoir et marché aux bestiaux, 1932-1938, architecte Jacques Debat-Ponsan (un des membres du Comité des architectes-conseils). Vue d'ensemble.

Ce cliché permet de se rendre compte à la fois de l'importance des installations quai de Paludate en bordure de la Garonne et en amont du fleuve. Les nouveaux bâtiments ont été construits pour remplacer les anciens situés cours de la Marne, devenus totalement vétustes et particulièrement gênants pour tout le quartier. De surcroît, les anciens Abattoirs, considérés comme insuffisants depuis 1865, avaient été édifiés pour une ville de 100.000 habitants, alors même qu'au moment de la nouvelle réalisation la capitale girondine en compte 265.000 et avec les communes de l'agglomération près de 400.000. Cette vue met également en évidence le fait que le terrain n'est pas facile à aménager, car il s'agit d'un grand rectangle de 600 mètres de long et d'environ 100 mètres de large.

Illustration n°32 : Plan de la totalité des Abattoirs paru dans le numéro d'août-septembre 1939 dans la revue *L'Architecture*.

Ce document indique de façon très précise la localisation de l'ensemble des différents services de cette importante réalisation avec leurs fonctions. La ventilation, la réfrigération, l'évacuation des eaux usées et toutes les contraintes liées aux multiples exigences sanitaires ont imposé à l'architecte des difficultés techniques dont on peut aisément se rendre compte étant donné la dimension des constructions. Le but de J. Debat-Ponsan et du maire, qui a particulièrement tenu à faire édifier ce vaste ensemble, a été de faciliter le travail des utilisateurs, d'assurer une exploitation la plus économique possible tout en mettant en place des conditions d'hygiène remarquables. Les visites des nombreux spécialistes français et étrangers et les compliments reçus par la municipalité sont la preuve de la réussite de cette entreprise.

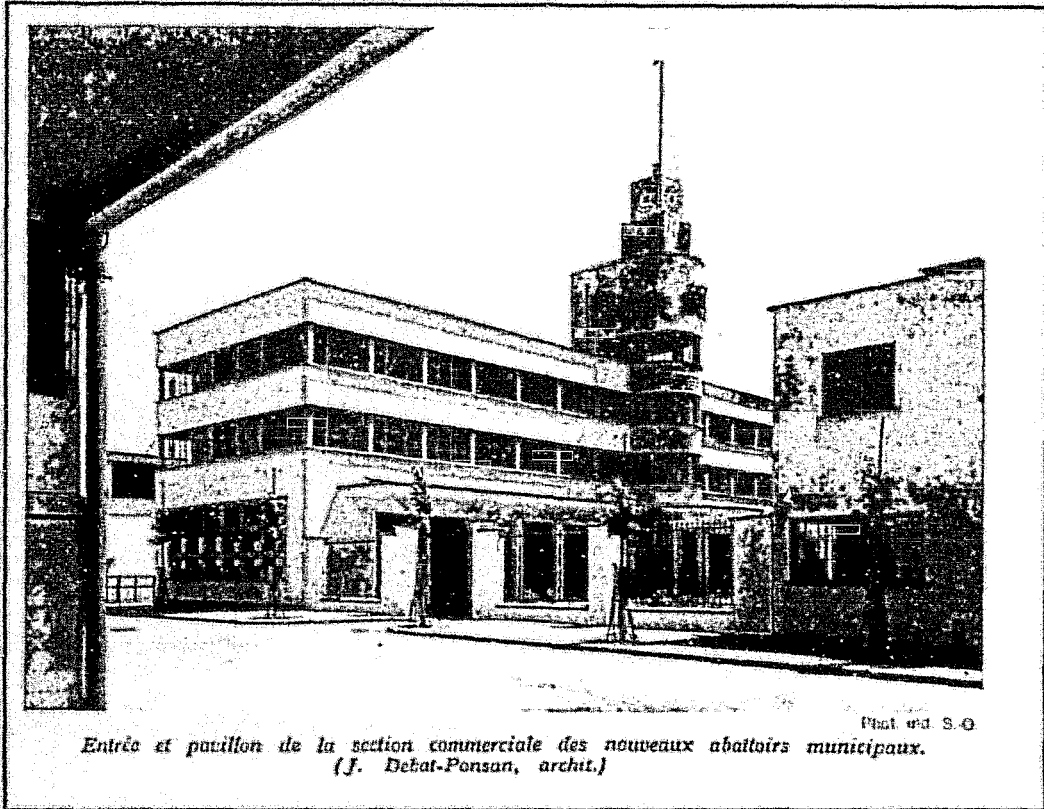


E. 1536

Les nouveaux Abattoirs, dont la construction sera prochainement achevée.

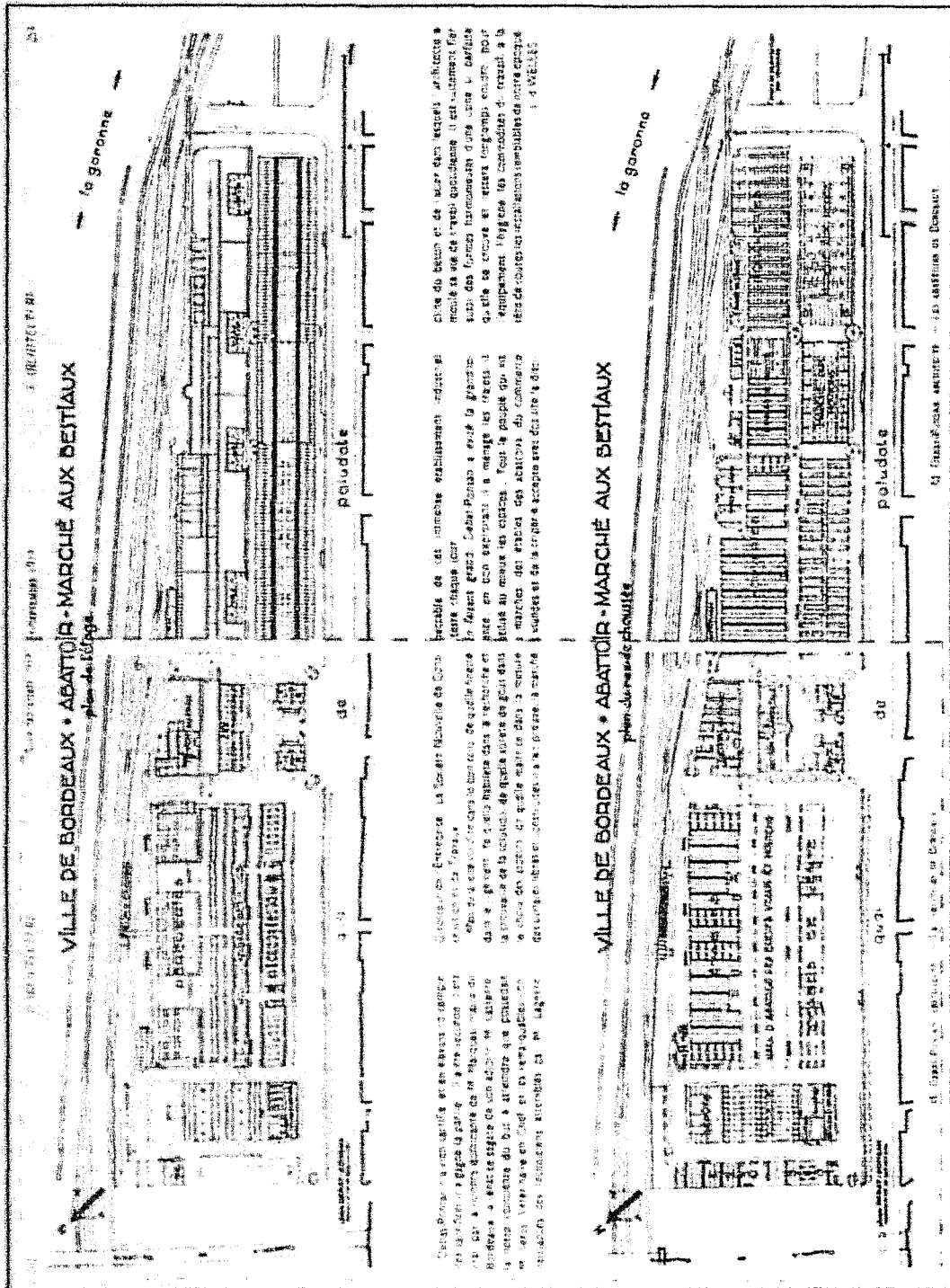
Cette photographie prise en amont du fleuve (avec à l'arrière-plan la passerelle métallique du chemin de fer réalisée en 1859-1860 par Gustave Eiffel) permet d'observer qu'en raison de la forme du terrain les constructions sont disposées parallèlement les unes aux autres, il s'agit d'abris, de hangars servant d'étables, des stands de vente. Les travaux ont nécessité un réaménagement général des quais à ce niveau ainsi que la mise en place de dessertes pour faciliter les échanges.

Illustration n°31 : Les bâtiments d'entrée et des services commerciaux et administratifs. (*L'Illustration*, 13 août 1938)



Ils sont situés au centre du terrain au milieu des alignements précédemment cités. L'architecture de cette réalisation est très sobre à savoir : un corps de bâtiment constituant un parallélépipède rectangle en béton, au rez-de-chaussée un alignement de colonnes qui se poursuit aux deux étages supérieurs de manière à rythmer les larges ouvertures en bandeaux dont l'horizontalité eût pu donner un aspect monotone à la façade. Celle-ci, toute de béton et de verre, est divisée en deux par un axe vertical constituant une sorte de tour haute de trois étages abritant la cage d'escalier, au sommet de cette construction on peut observer le seul élément réellement décoratif : la sculpture de Binquet représentant les armes de la ville de Bordeaux, une horloge, dans et sur un cube de béton, vient couronner l'ensemble. Comme pour la Régie municipale du gaz le style international s'est imposé, et plus particulièrement l'esthétique *paquebot* au niveau de la saillie de la tour. Ici, et vu l'éloignement de l'édifice, non seulement il n'y eut pas de critiques, mais tous s'accordèrent même à reconnaître que l'architecture de béton et d'acier était capable de donner naissance à des formes harmonieuses, en tout cas parfaitement adaptées à la fonction de l'édifice.

Illustration n°32 : Plan de la totalité des Abattoirs paru dans le numéro d'août septembre 1939 dans la revue *L'Architecture*.



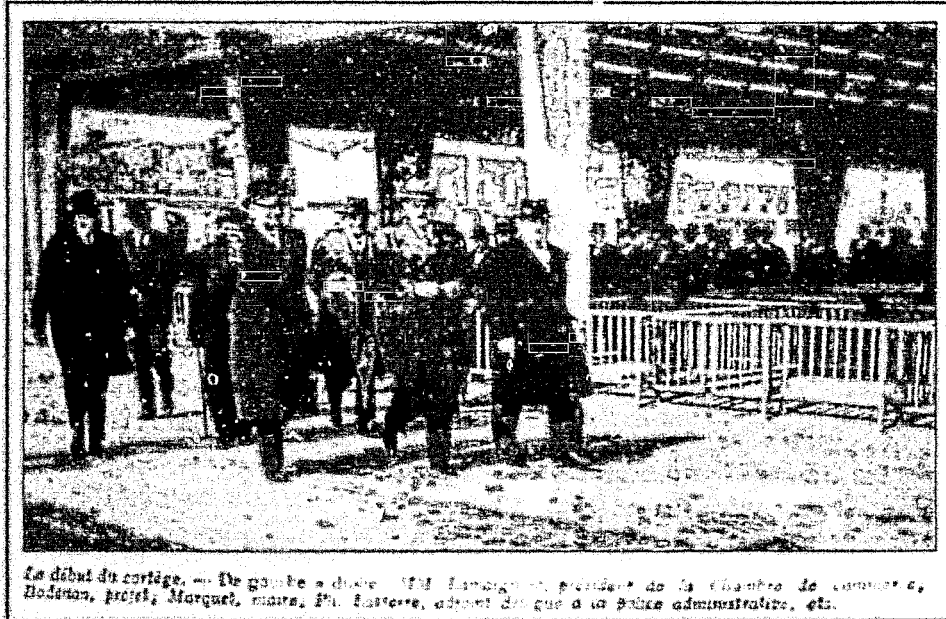
Chaque bâtiment a sa destination et son aspect architectural...
 Le plan est conçu pour assurer une circulation fluide et une organisation efficace des opérations de l'abattoir et du marché.

Le marché aux bestiaux est conçu pour accueillir un grand nombre de transactions...
 Les bâtiments sont disposés de manière à maximiser l'utilisation de l'espace et à faciliter le travail des employés.

Les courtyards sont conçus pour offrir un espace de travail ouvert et bien ventilé...
 Les passages sont conçus pour permettre un accès facile et sécurisé à toutes les zones du plan.

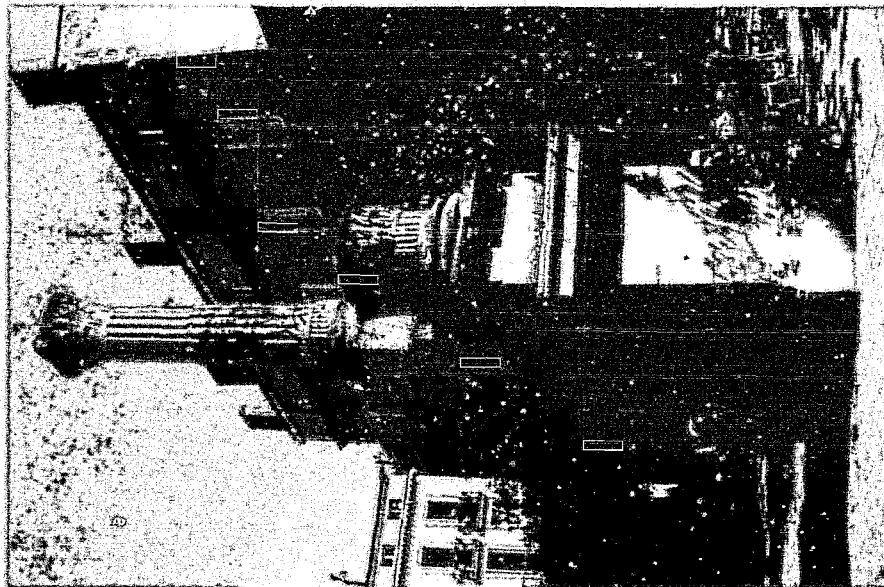
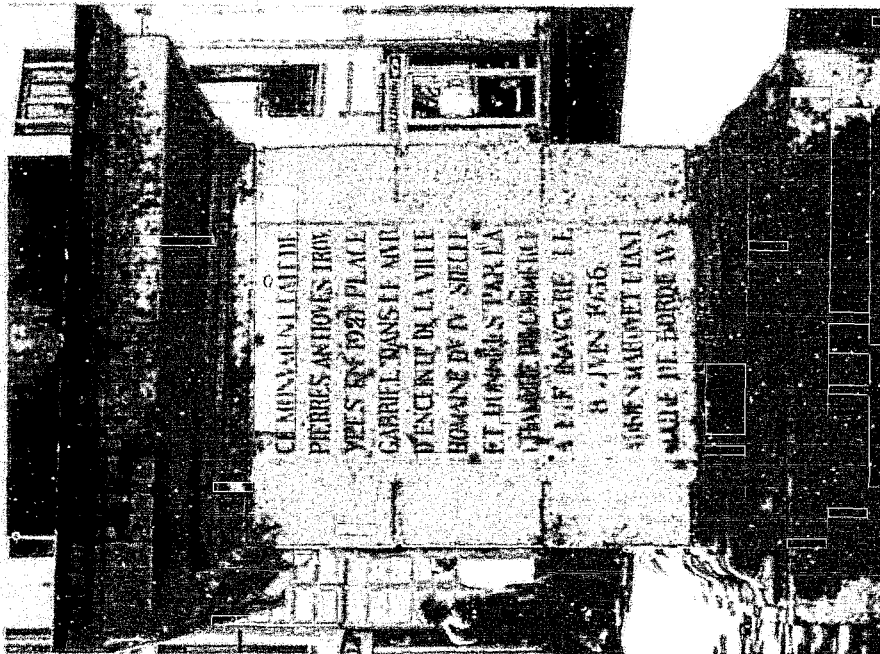
Le plan est le résultat de nombreuses études et consultations...
 L'objectif principal est de créer un environnement de travail sûr, efficace et moderne pour les abattoirs et le marché.

L'INAUGURATION des nouveaux abattoirs modèles de Bordeaux



L'année 1938 a été importante pour Bordeaux dans la mesure où le maire a inauguré trois grandes réalisations : les Abattoirs et le Marché aux bestiaux (le 22 avril), la Bourse du travail et le Stade municipal des sports. Ces constructions ont représenté "en francs Poincaré une dépense de l'ordre de 80 millions". Les usagers des Abattoirs furent immédiatement enchantés de ces nouvelles installations considérés à la pointe du progrès à l'époque.

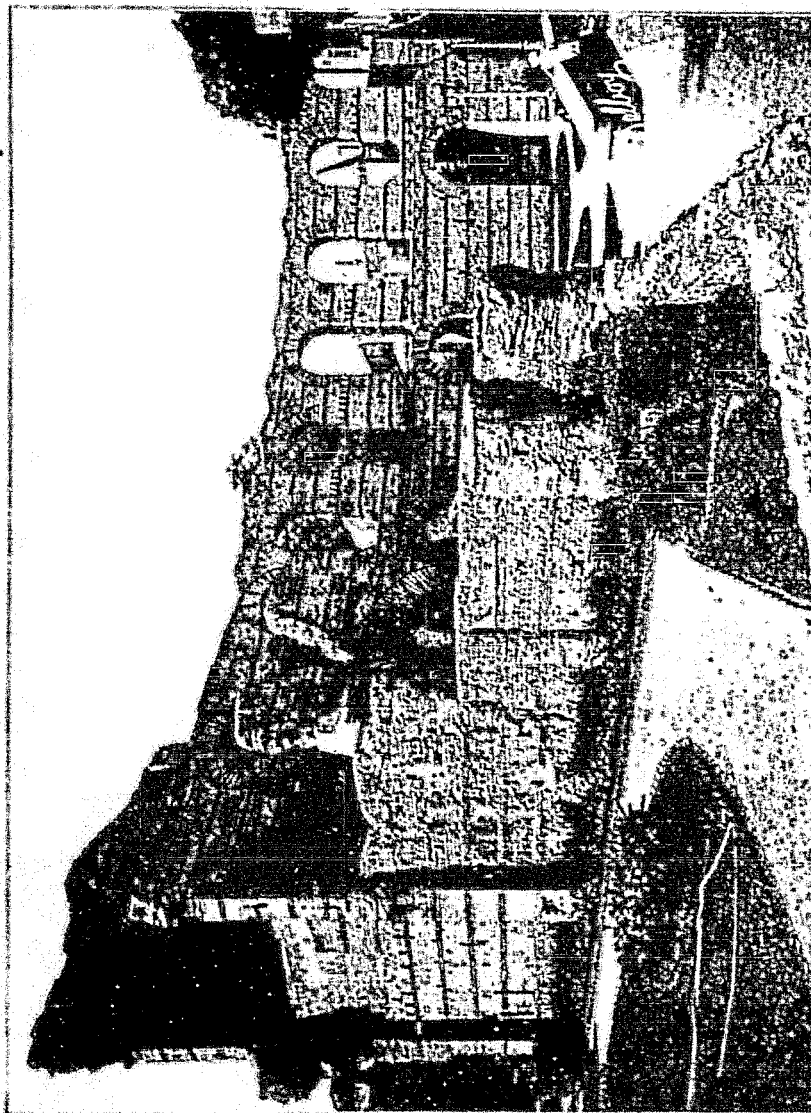
Illustration n°34 : Le monument commémorant le souvenir de l'illustre historien bordelais Camille Jullian sur la place qui porte son nom.



J. d'Welles a conçu ici un monument original, sur un socle il a dressé des fragments d'architecture gallo-romaine, une base, un fût de colonne. Dans les plaques de granit noir qui recouvrent le socle, on a gravé un plan de Bordeaux où l'on distingue le tracé des remparts du IV^{ème} siècle, l'ancien port intérieur. Enfin, une inscription est dédiée à celui qui aima tant sa ville : *A Camille Jullian. 1850-1933, son historien, la ville de Bordeaux.*

Illustration n°35 : La mise en valeur des ruines du Palais Gallien.

Le Sud-Ouest Économique.
n°284-285, juillet-août 1937.



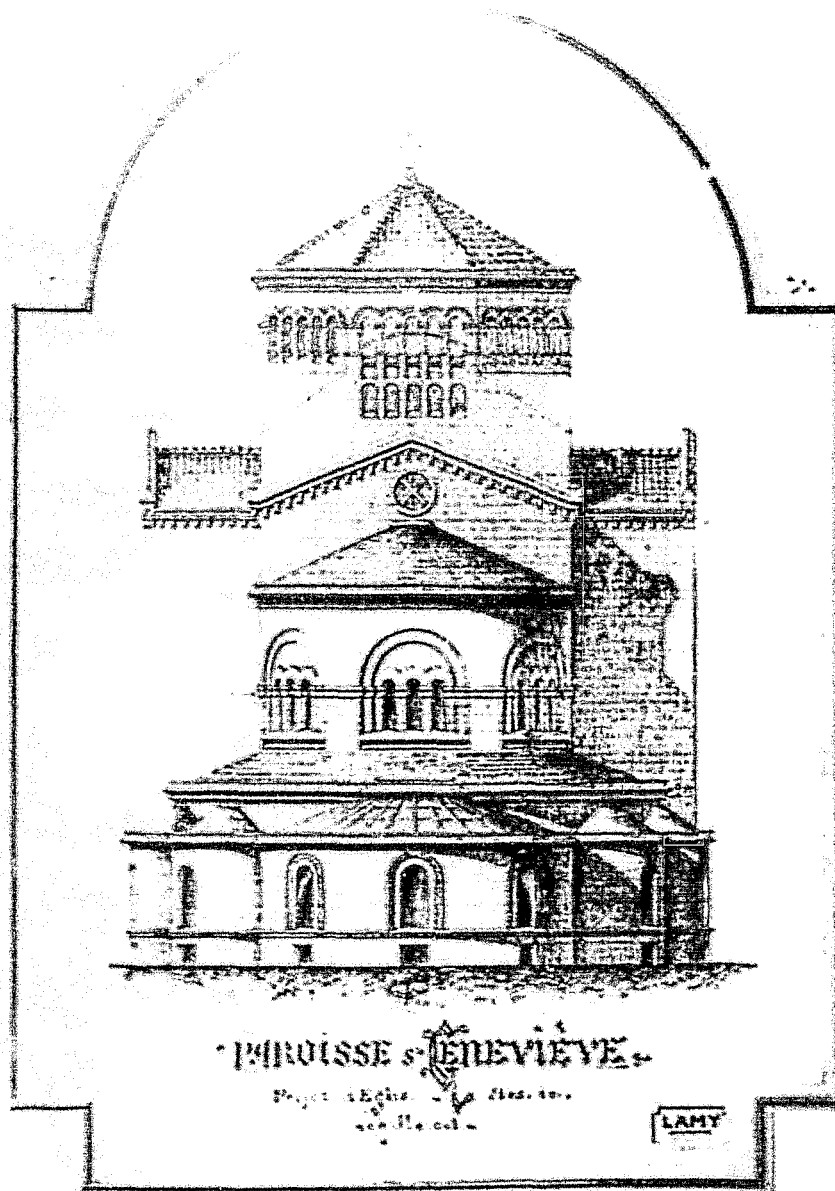
F. 393

Les ruines du Palais Gallien.

422

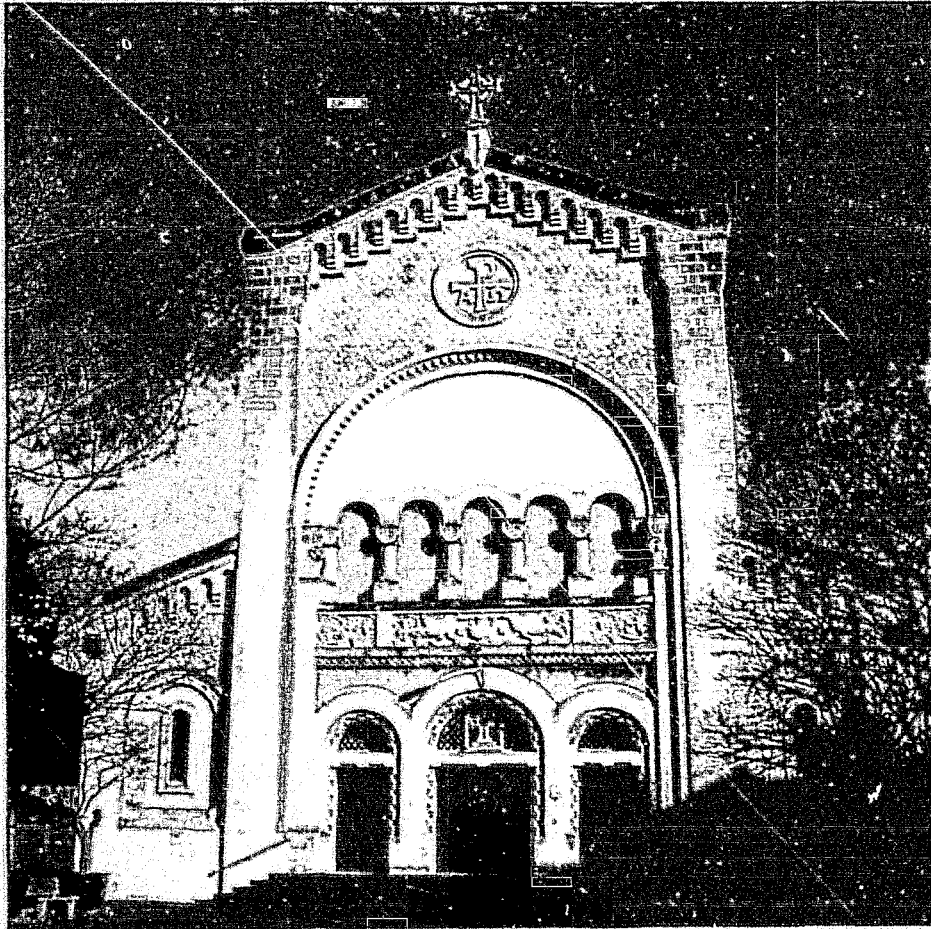
Comme le précise Léandre Vaillat dans *L'Illustration* du 13 août 1938, J d'Welles a dégagé "les nobles arches de l'amphithéâtre Gallien, le stade de l'époque romaine" qui est désormais entouré d'un cadre de verdure qui embellit les lieux et témoigne une fois de plus, de la volonté de l'architecte en chef de préserver et de présenter le mieux possible le patrimoine bordelais.

Illustration n°36 : L'église Sainte Geneviève rue Bertrand de Goth, 1925-1928, Archives municipales de Bordeaux, VII-T / 2, 1927.



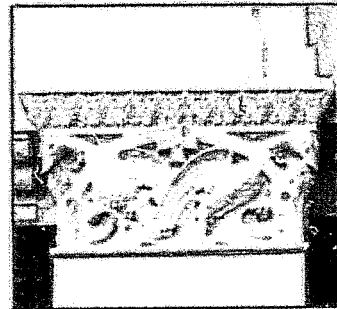
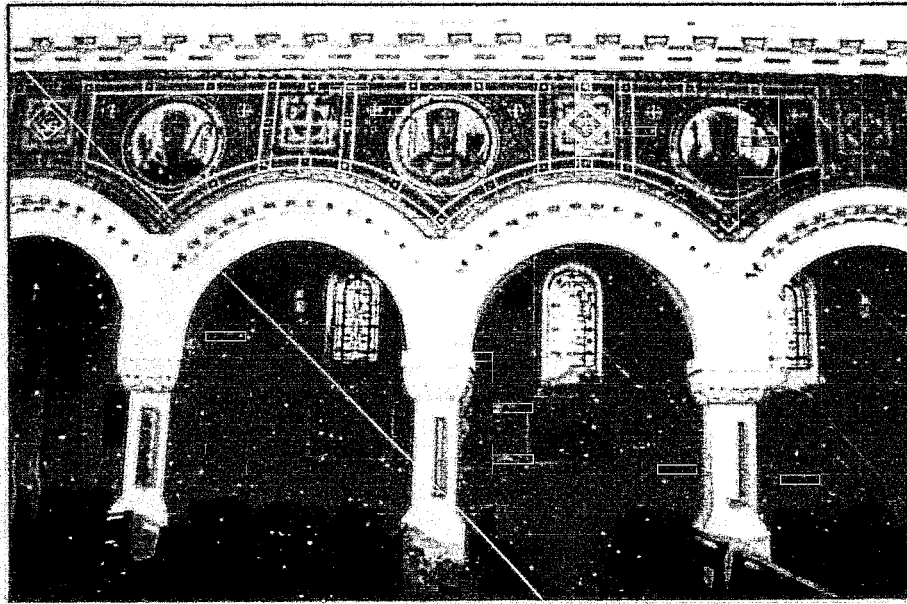
Les bordelais s'apercevront vite qu'il y a une grande différence entre ce projet de l'architecte Lamy de 1927 et l'église actuelle. L'abbé Parage, alors curé de cette paroisse, amateur d'art, ami du peintre Brunet, est personnellement intervenu et a participé au projet. Malgré un goût marqué pour l'art roman, il a voulu un édifice avec des matériaux peu coûteux, plus adaptés à l'époque tout en gardant une certaine originalité. Ces considérations lui firent choisir un style néo-byzantin en ciment armé. La mort du prêtre et le manque de moyens expliquent que la construction n'ait pas pu être telle qu'elle avait été prévue, la coupole, l'abside furent abandonnées, le résultat est assez banal.

Illustration n°37 : Façade de l'église Sainte Geneviève, état actuel. Détails.



Trois portes donnent accès à l'intérieur de l'édifice, elles sont surmontées d'un bandeau sculpté où plusieurs motifs symbolisent l'Eucharistie, l'ensemble est surmonté d'un fronton orné d'une croix.

Illustration n°38 : Sainte Geneviève, frise de la nef centrale. Chapiteaux.



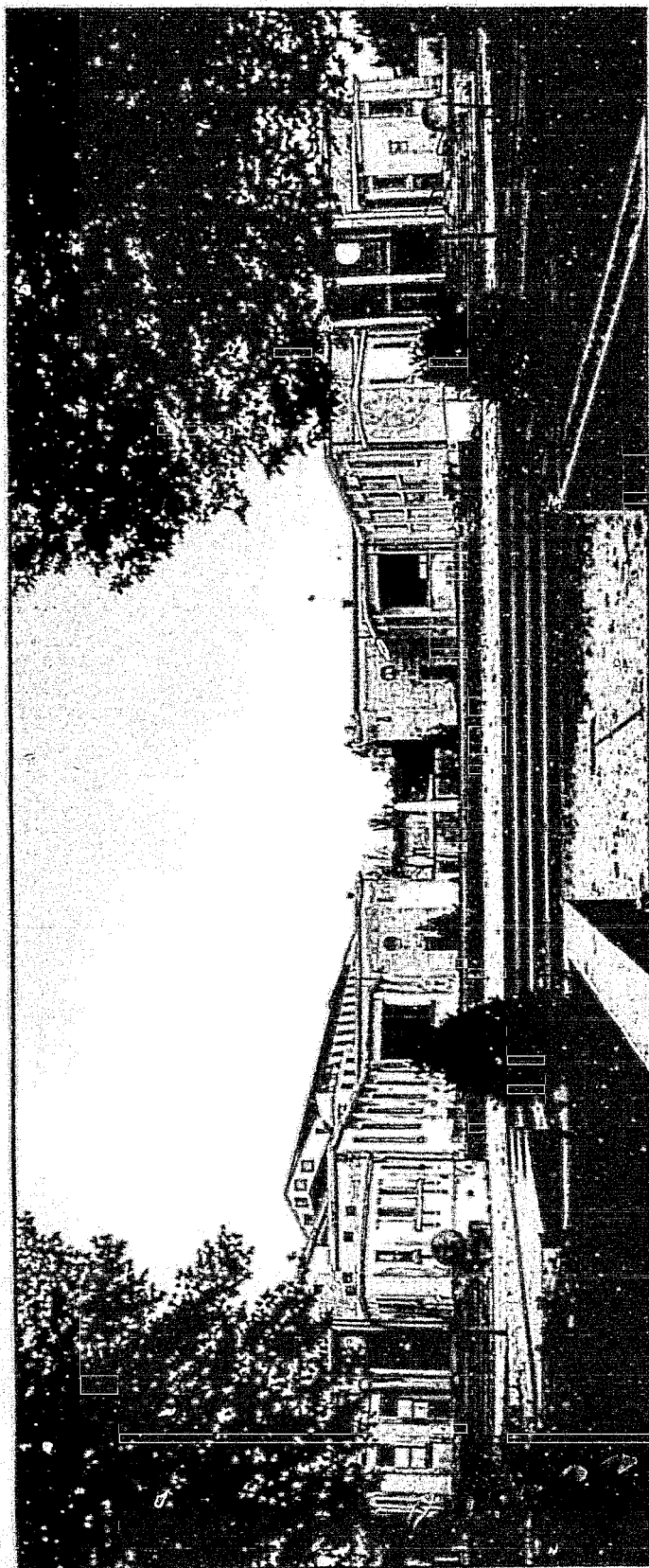
La frise est le seul élément de la construction qui rappelle réellement le style néo-byzantin souhaité par l'abbé Parage. Le décor d'entrelacs et d'oiseaux est emprunté au bestiaire byzantin de même que le traitement de "type mosaïcal". Emile Brunet a réalisé de cette manière le chemin de croix qui n'est pas ici représenté en raison de ses couleurs particulièrement sombres.

Illustration n°39 : Les bains-douches de la rue Étobon Chênebier à La Bastide inaugurés le 15 juillet 1931.



A quelques mètres de la Maison Cantonale, au cœur du quartier de la Bastide, J. d'Welles réalise un bâtiment fonctionnel, seule l'entrée reçoit un décor de mosaïques dont les formes géométriques trouvent leur origine dans le style Art-déco.

**Illustration n°40 : Bains-douches et crèche place Adolphe Buscaillet à Bacalan.
1930-1937. Vue d'ensemble, état actuel.**

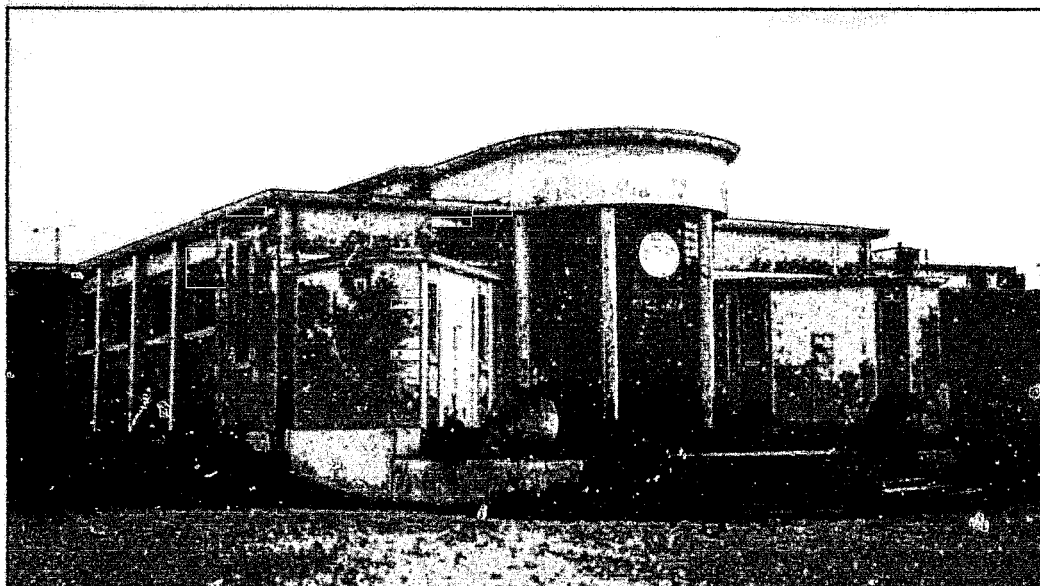


**Illustration n°40 : Bains-douches et crèche place Adolphe Buscaillet à Bacalan.
1930-1937. Vue d'ensemble, état actuel.**

Ces constructions sont le témoignage de la politique sociale de la municipalité Marquet qui voulut par là-même offrir au quartier populaire et excentré de Bacalan des installations modernes et utiles. Le choix de P. Ferret, architecte de grand renom, est significatif, la mairie tenait ainsi à montrer que l'ensemble de la ville pouvait bénéficier de belles réalisations indispensables au bien-être des citoyens.

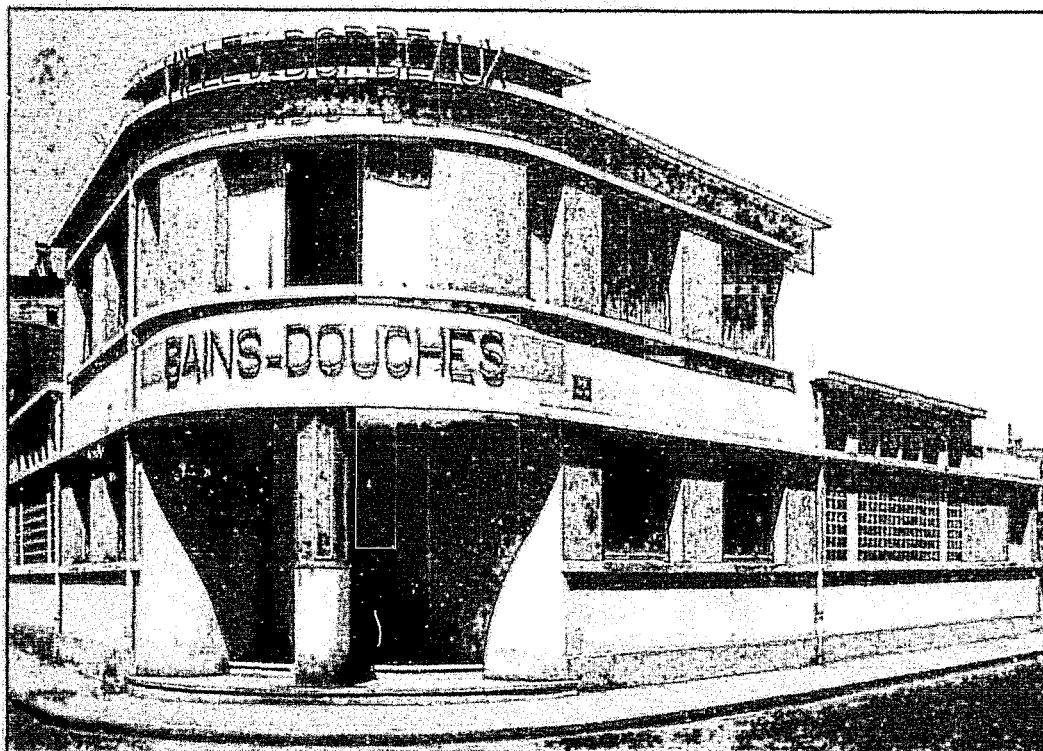
On distingue ici deux pavillons, l'un destiné à la crèche et au dispensaire, l'autre aux bains-douches, entre les deux un jardin d'enfants. Le matériau choisi fut, bien entendu, le béton armé. P. Ferret aurait souhaité un décor plus abondant ce que J. d'Welles et le comité des architectes-conseils ont refusé essentiellement pour des raisons matérielles et par souci de simplicité, ce qui explique qu'il fallut sept ans avant de pouvoir inaugurer l'ensemble. Sur le plan stylistique, l'esthétique *moderne* l'a une fois de plus emporté, lignes droites, courbes des entrées, les seuls éléments décoratifs sont les belles grilles en fer forgé et le médaillon réalisé par Binquet présentant les armes de Bordeaux dans la tradition de l'Art déco. Il y a en revanche une manière assez théâtrale de traiter l'ensemble de la composition, les emmarchements, le dégagement de la place donne une certaine majesté à une construction utilitaire.

Illustration n°41 : Détails des entrées des deux pavillons, état actuel.



Ces clichés permettent de se rendre compte de l'état lamentable dans lequel ils se trouvent aujourd'hui.

Illustration n°42 : Bains-douches de la rue Son-Tay. Archives municipales de Bordeaux I-i / 2.



Cette construction fut très appréciée au moment de sa réalisation. M. Vardaguer qui en est l'auteur y a fait preuve d'imagination et de talent. En 1937, cet architecte édifia la *Maison de la Guyenne* au Centre régional de l'Exposition de 1937, elle fut alors particulièrement remarquée. L'établissement de bains-douches ici représenté est situé dans un quartier populaire proche de la gare Saint Jean, le traitement de l'entrée principale en arrondi est fidèle à l'esthétique du style *Paquebot*, le soir les lettres et la colonne centrale étaient lumineuses.

Illustration n°43 : Carte des établissements de bains de Bordeaux. Archives municipales de Bordeaux 111 M 1.

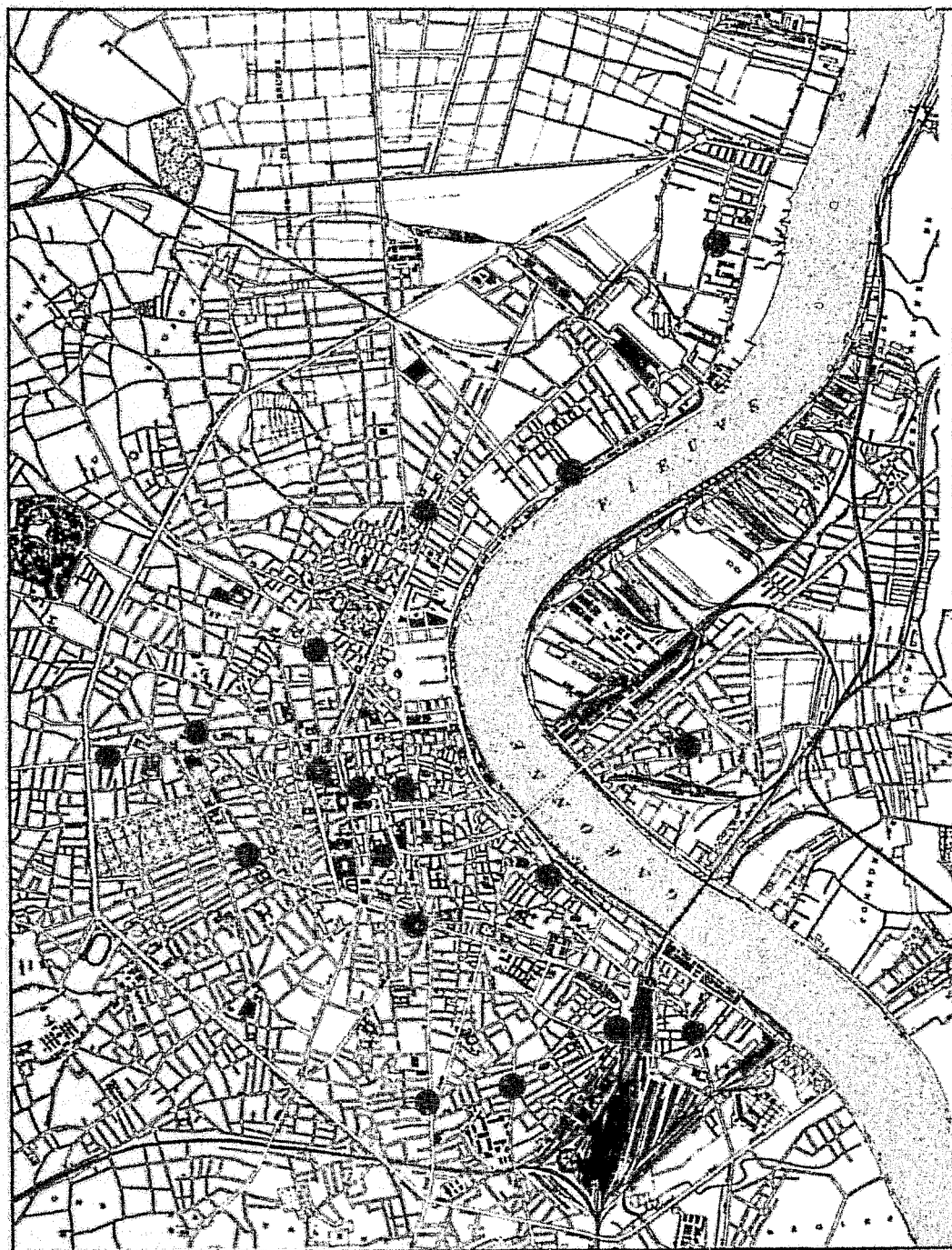


Illustration n°43 : Carte des établissements de bains de Bordeaux. Archives municipales de Bordeaux 111 M 1.

Cette carte n'est pas précisément datée mais se trouve dans un ensemble de documents des années 1930. Les points rouges correspondent aux Bains-douches et les points bleus aux seuls établissements de Bains. A l'extrémité gauche du plan se situent les Bains-douches de la rue de Son-Tay et à l'extrême droite ceux de la place Adolphe Buscaillet précédemment cités.

Liste des Bains-douches :

- quai de Bacalan.
- Place Adolphe Buscaillet.
- Rue Dauphine.
- Rue Etobon-Chênebier (rive droite, quartier de La Bastide).
- Rue de Lauzac.
- rue Lutard-Garrau (actuelle rue Roger Mirassou).
- Cours de la Martinique.
- Quai de la Monnaie.
- Rue de Nuits.
- Rue d'Ornano.
- Place Saint Projet.
- Rue de Son Tay.
- Place de la Victoire.

Liste des établissements de Bains.

- Le Hammam, rue Vital Carles.
- Bains : -Judaïque, rue Judaïque.
- Midi, face à la gare Saint Jean.
- Nansouty, cours de la Somme.
- Palais Gallien, rue du Palais Gallien.
- Saint Seurin, rue Jean Soula.
- Ségur, rue de Cursol.

Illustration n°44 : Immeuble à loyers modérés de la rue Bertrand de Goth à Bordeaux. Cliché paru dans *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 29 janvier 1934.

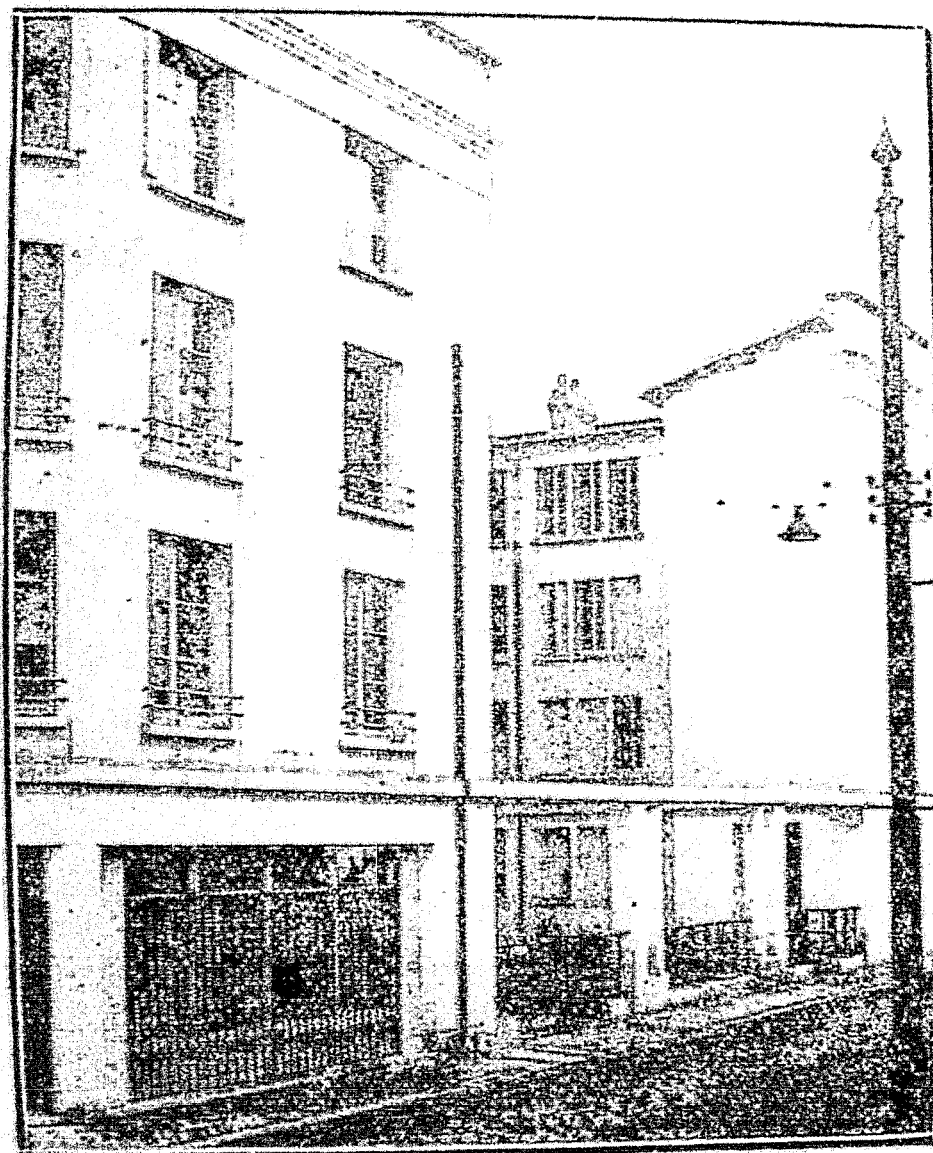


Photo FRANCOIS

La nouvelle maison collective à « loyers améliorés » du cours de l'Argonne. — Vue de la façade de la rue Bertrand-de-Goth.

Illustration n°44 : Immeuble à loyers modérés de la rue Bertrand de Goth à Bordeaux. Cliché paru dans *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 29 janvier 1934.

Cette construction comprend trois pavillons contigus à trois étages élevés sur caves. Dans ces trois pavillons sont répartis : une grande boutique de denrées alimentaires, des bureaux et dix logements présentant un certain confort.

Quatre de ces logements sont loués mensuellement 300 francs, charges comprises. Ils sont divisés en six pièces: cuisine, salle à manger, trois chambres, une salle de bains (ce qui est un grand luxe pour l'époque et qui plus est dans ce type de logement), des wc et une cave. Ils comportent le chauffage central individuel, l'eau, le gaz et l'électricité.

Les six autres logements, au prix de 250 francs par mois, ont absolument la même disposition avec une chambre en moins. Ils sont achevés en janvier 1934 et seront tous occupés le 1^{er} mars de la dite année.

Sitôt ces constructions achevées les demandes d'occupation adressées à l'Office municipal des HBM ont été nombreuses ce qui prouve le succès qu'elles ont immédiatement rencontré dans le public.

On peut observer ici au premier plan l'immeuble situé à l'angle du Cours de l'Argonne et de la rue Bertrand de Goth et sur cette même rue la petite colonnade qui la sépare de la cour intérieure sur laquelle donnent les trois immeubles. Ceux-ci présentent des lignes très dépouillées, sans la moindre trace de décoration, de nombreuses ouvertures permettent une parfaite entrée de l'air et de la lumière dans le plus pur respect des règles de l'hygiénisme alors en vogue. Ce style sera largement adopté dans les années 1950 pour les HLM que l'on construira dans le but de loger de la manière la plus saine possible les familles.

Illustration n°45 : L'école primaire supérieure de la rue du Commandant Arnould (1930-1935), façade et entrée principale en bas du cliché, en haut, détails de la frise de grecques et du médaillon aux armes de Bordeaux (état actuel Collège Goya).

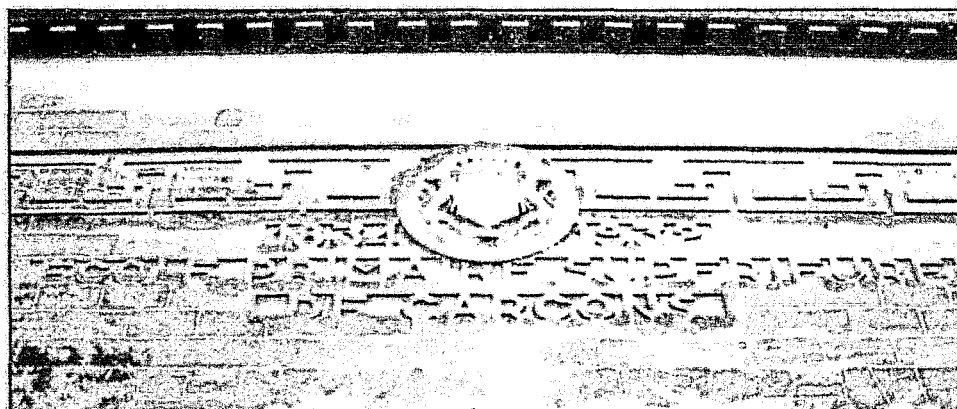


Illustration n°45 : L'école primaire supérieure de la rue du Commandant Arnould (1930-1935), façade et entrée principale en bas du cliché, en haut, détails de la frise de grecques et du médaillon aux armes de Bordeaux, (état actuel collègue Goya).

Il ne s'agit pas ici pour l'architecte Raoul Perrier de bâtir une école mais de se lancer dans une importante rénovation comme la municipalité s'y était engagée dès 1925. La première construction scolaire sur ce site débuta en 1834 (d'où cette date sur la façade), elle s'acheva en 1836 et fut elle-même remaniée en 1879. La rénovation voulue par A. Marquet débuta en 1932 ce qui explique aussi cette inscription sur le mur d'entrée.

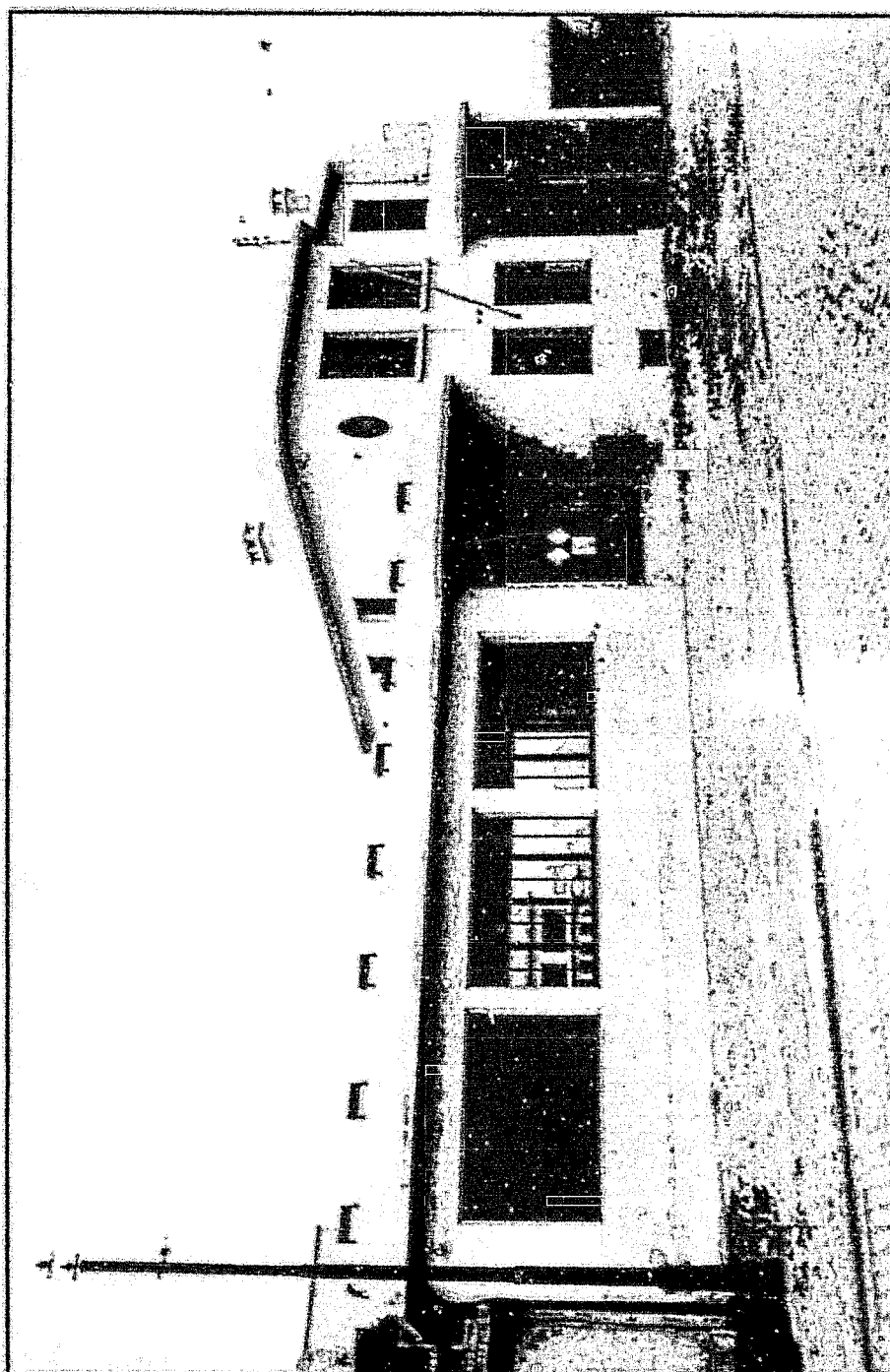
Derrière cette partie, visible de la rue, se cache tout un ensemble de constructions destinées à abriter des classes bien éclairées par des ouvertures permettant également une bonne aération des locaux comme ce sera le cas dans tous les bâtiments de ce genre à cette époque.

Si le béton fut le matériau dominant ("murs neufs montés sur des semelles en béton armé" et "formés par un remplissage en béton de ciment et de grave", "crépis à deux couches de mortier de ciment"), la façade présentée sur ce cliché offre la particularité d'avoir reçu "un parement en pierre dure de Vilhonneur pour le soubassement et en pierre de Nersac pour le reste du mur".

Le portail d'entrée en fer forgé présente une décoration très sobre. Le motif central est composé d'écailles cernées par des terminaisons de grecques dans la tradition de l'art déco, en revanche, l'allure générale reste classique dans la mesure où l'on a doté la partie supérieure de ce portail d'un arc en plein cintre entouré d'une série de quatre voussures ce qui donne une certaine majesté à la réalisation. Cette réminiscence de l'art roman est peut-être destinée à rappeler aux élèves le caractère sacré de l'enseignement qu'ils y reçoivent, seul capable de leur permettre une vie meilleure.

Cette photographie permet enfin d'apprécier la disposition régulière des ouvertures rectangulaires sur la voie publique en même temps que l'originalité de la composition de cette façade puisque la partie haute est aussi importante en surface que celle occupée par les fenêtres (comme c'est le cas à la Galerie des Beaux-arts) ce qui met davantage en valeur la série de denticules qui orne la corniche, la frise de grecques qui s'étend sur toute la largeur de la construction, le médaillon aux armes de Bordeaux dans l'axe de l'entrée et enfin la désignation de la fonction de l'édifice en lettres capitales. Le comité des architectes-conseils et, en particulier R. H. Expert ont beaucoup insisté pour qu'il en soit ainsi : mélange habile du passé et du présent qui était une manière pour ce dernier d'embellir et de donner du caractère aux formes architecturales dites modernes.

Illustration n°46 : École mixte de la Passerelle quai de la Souys à La Bastide (rive droite). Archives municipales de Bordeaux : XXXI-I / 4 (SD).



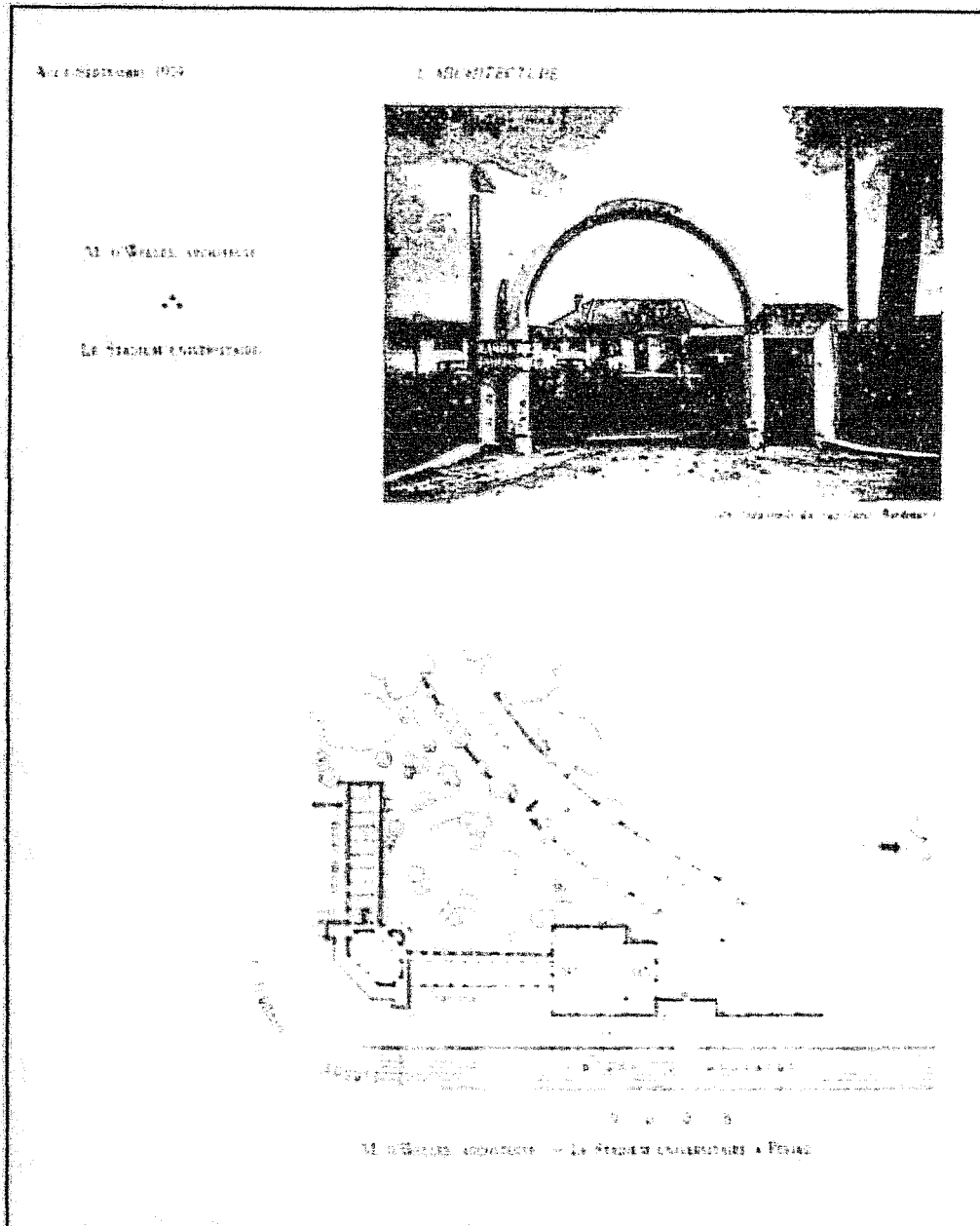
Loin du centre, cette école permet de se rendre compte de l'adoption à partir des années 30 d'un véritable style scolaire : bâtiments en forme de cubes ou de parallélépipèdes, avec parfois la combinaison des deux comme ici, toits terrasses, larges ouvertures en bandeaux, aucun élément décoratif. Ce type de constructions servira de modèle à tout ce qui se fera en la matière après la 2ème guerre mondiale.

Illustration n°47 : Inauguration de l'École de la Passerelle par l'équipe municipale conduite par A. Marquet. Archives municipales de Bordeaux : XXXI - I/4 (SD).



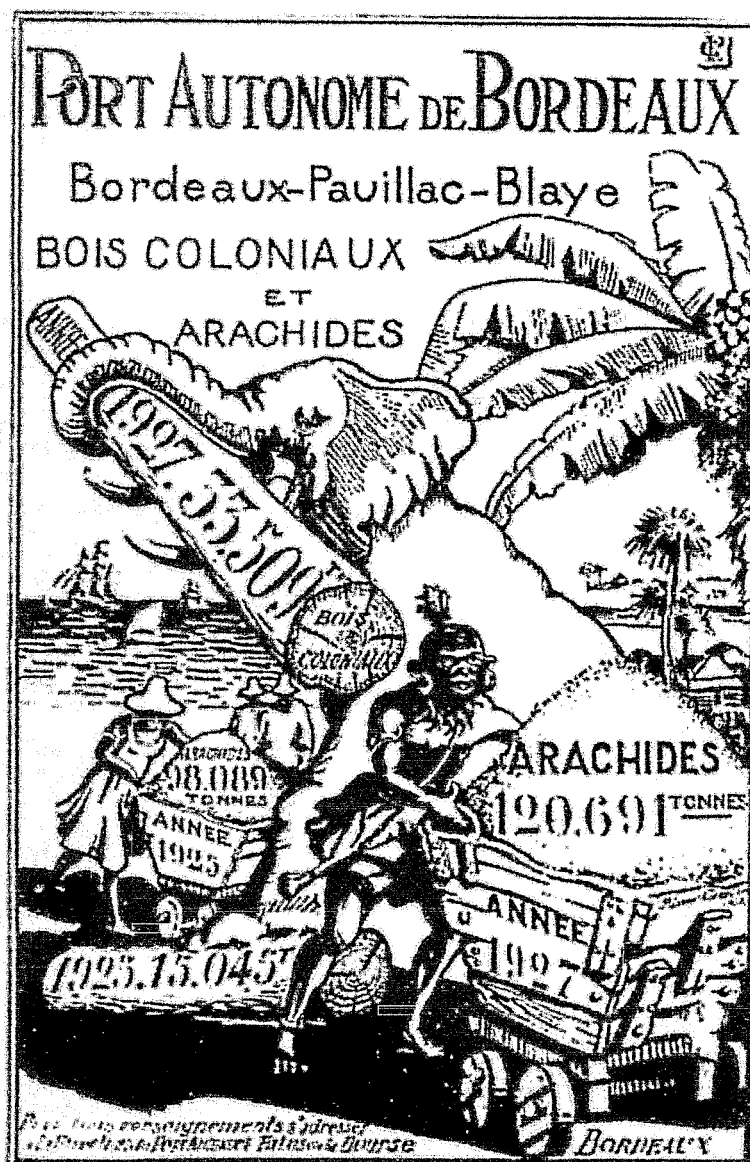
Encore une inauguration pour le maire qui en fit tant d'autres, toutefois, dans ce quartier populaire qui vit le début de son ascension politique sa présence était réellement indispensable. Le cliché du haut sur lequel deux rangées de petits élèves, filles à gauche et garçons à droite, entourent les visiteurs, permet de remarquer des deux côtés de la porte d'entrée la seule décoration du bâtiment constituée par un motif de mosaïque représentant des chiffres symbolisant une des vocations essentielles de l'école à cette époque : apprendre à lire, écrire et compter.

Illustration n°48 : Entrée et plan d'ensemble du Stadium universitaire de Pessac construit par J. d'Welles, cliché réalisé à partir de la revue *L'Architecture*, août-septembre 1939.



Dans cette époque éprise d'hygiénisme et dans la mesure où même la Cité universitaire offrait la possibilité de pratiquer une activité sportive comme le tennis, il était logique que l'on en propose d'autres dans un cadre nettement plus vaste. Le choix de Pessac n'est pas un hasard et prouve que déjà à la date de 1939 il était envisagé d'attirer les étudiants vers cette zone encore semi-rurale où les possibilités d'implantation étaient nombreuses.

Illustration n°49 : Publicité pour le port de Bordeaux. Archives du Port autonome de Bordeaux.

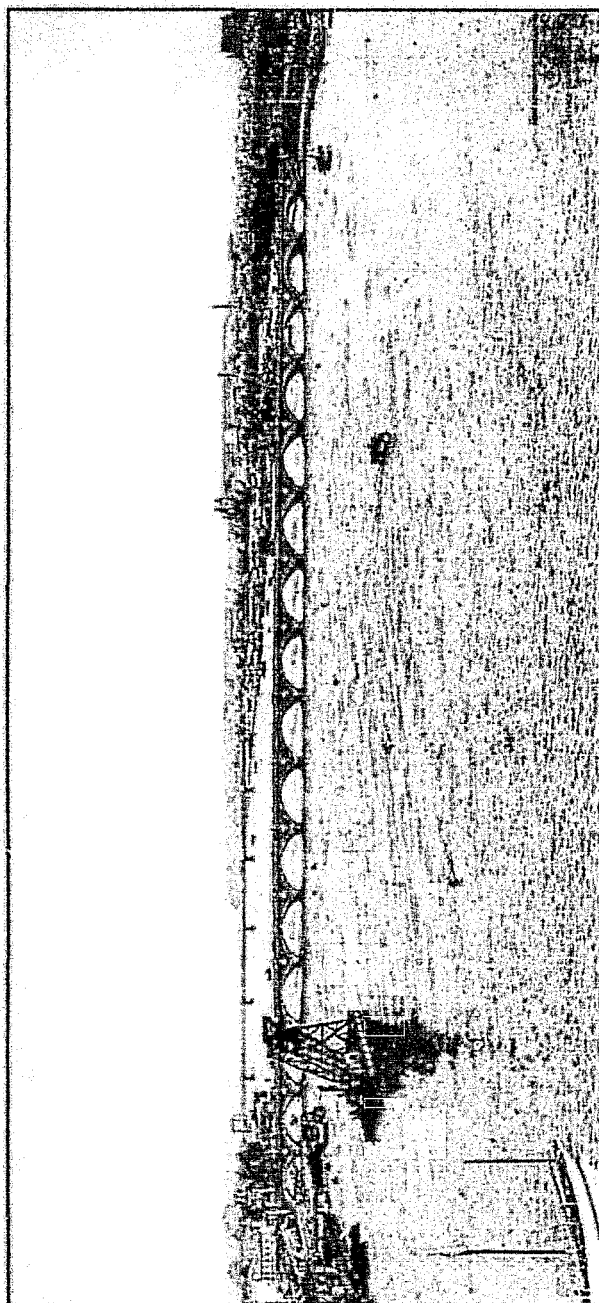


16/01/1929. Publicité relative aux denrées coloniales

n°3061

Comme la mairie, le Port autonome, de manière très moderne d'ailleurs, a eu le souci de soigner sa communication et sa publicité. Cette affiche témoigne de la croissance de certaines importations en provenance des colonies en même temps que l'attachement de la ville à l'Empire tout entier. Pour preuve, le *Sud-Ouest économique* a multiplié dans l'entre-deux-guerres de nombreux articles sur le Maghreb, l'Afrique noire et l'Indochine, terres porteuses de toutes les espérances pour une population que la crise conduisait progressivement à douter et parfois à désespérer.

Illustration n°50 : Le pont de pierre sur la Garonne, Novembre 1932. Archives du Port autonome de Bordeaux n° 4395. Vue prise en aval du fleuve, à gauche la gare d'Orléans, à droite les quartiers Saint Michel et Sainte Croix, à l'arrière-plan la Passerelle de G. Eiffel.

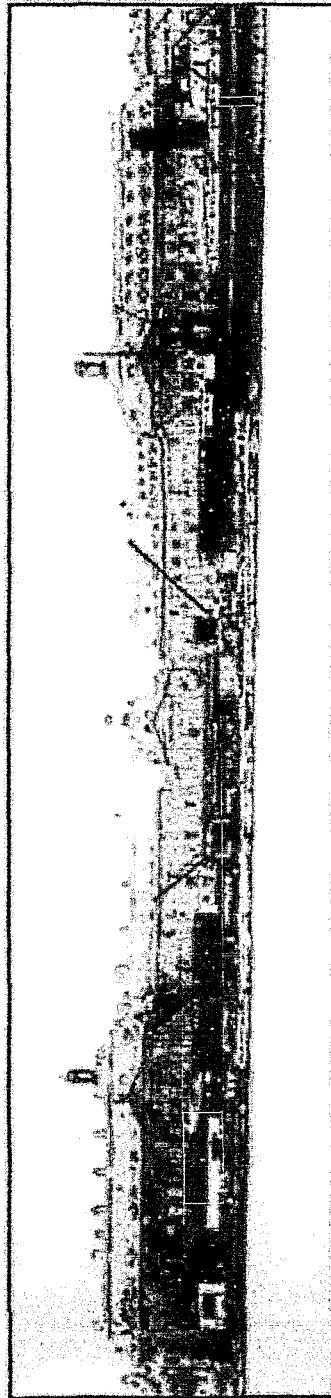


n°4395

Novembre 1932. Le Pont de Pierre

Ce n'est que tardivement que les deux rives de la Garonne furent reliées puisque l'inauguration de cet ouvrage date seulement de 1821. S'il est ici présenté c'est parce qu'A. Marquet, habitant le tout proche quartier Victor Hugo, aimait s'y accouder avec son ami Cayrel pour voir se lever le soleil et refaire inlassablement le monde au cours de leurs fréquentes discussions et après parfois des nuits de travail.

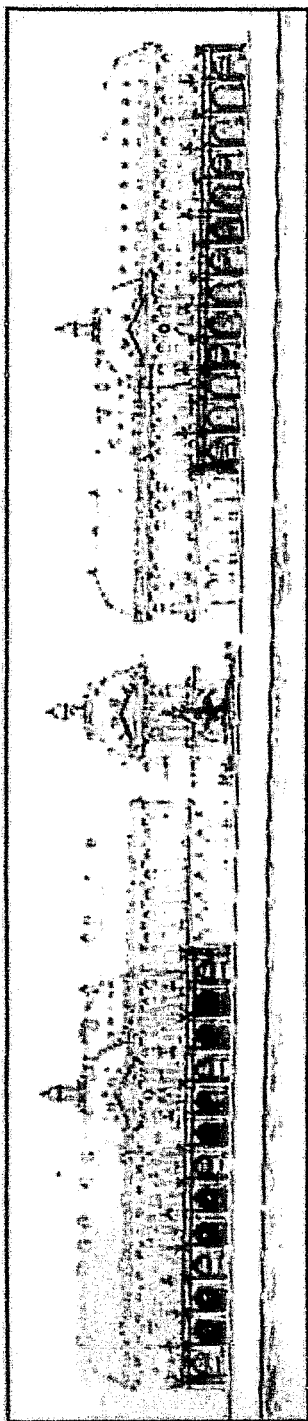
Illustration n°51 : Les quais devant la Place de la Bourse avant les travaux de 1932. Archives du Port autonome de Bordeaux.



16/01/1932. Vue d'ensemble de la place de la Bourse.

Jusqu'en 1932, la splendide place de la Bourse (anciennement place Royale), aménagée en 1755 et considérée comme l'un des plus beaux ensembles XVIIIème d'Europe, fut défigurée par les installations portuaires qui se présentaient ici comme une zone désordonnée, hérissée de baraquements de bois et d'engins de levage. Entamé après la 1ère guerre mondiale le réaménagement des quais prévoyait de construire deux hangars en bordure du fleuve, face à la place.

Illustration n°52 : projet de deux hangars néo XVIIIème, au centre, on aperçoit la fontaine des Trois Grâces.



S'inspirant du style XVIIIème, et par souci de rentabilité pressé d'aboutir, le Port autonome voulait imposer deux hangars avec bossages, consoles sculptées, vases qui furent vite comparés à des coquetiers, bref une décoration lourde et parfaitement inadaptée à l'usage que l'on allait faire de ces bâtiments. Après une grande mobilisation bordelaise et nationale contre une idée d'aussi mauvais goût, le Port opta, à la satisfaction générale, pour un hangar souterrain.

Illustration n°54 : Réalisation de Carlo Sarrabezolles qui fut un temps intéressé par la sculpture du bas relief de la Bourse du Travail. Il s'agit ici d'une sculpture intitulée *L'Océan* qui fut réalisée pour le paquebot *Normandie*. Cliché tiré de l'ouvrage consacré à R. H. Expert, Paris : éd. du Moniteur, 1983. p. 105.

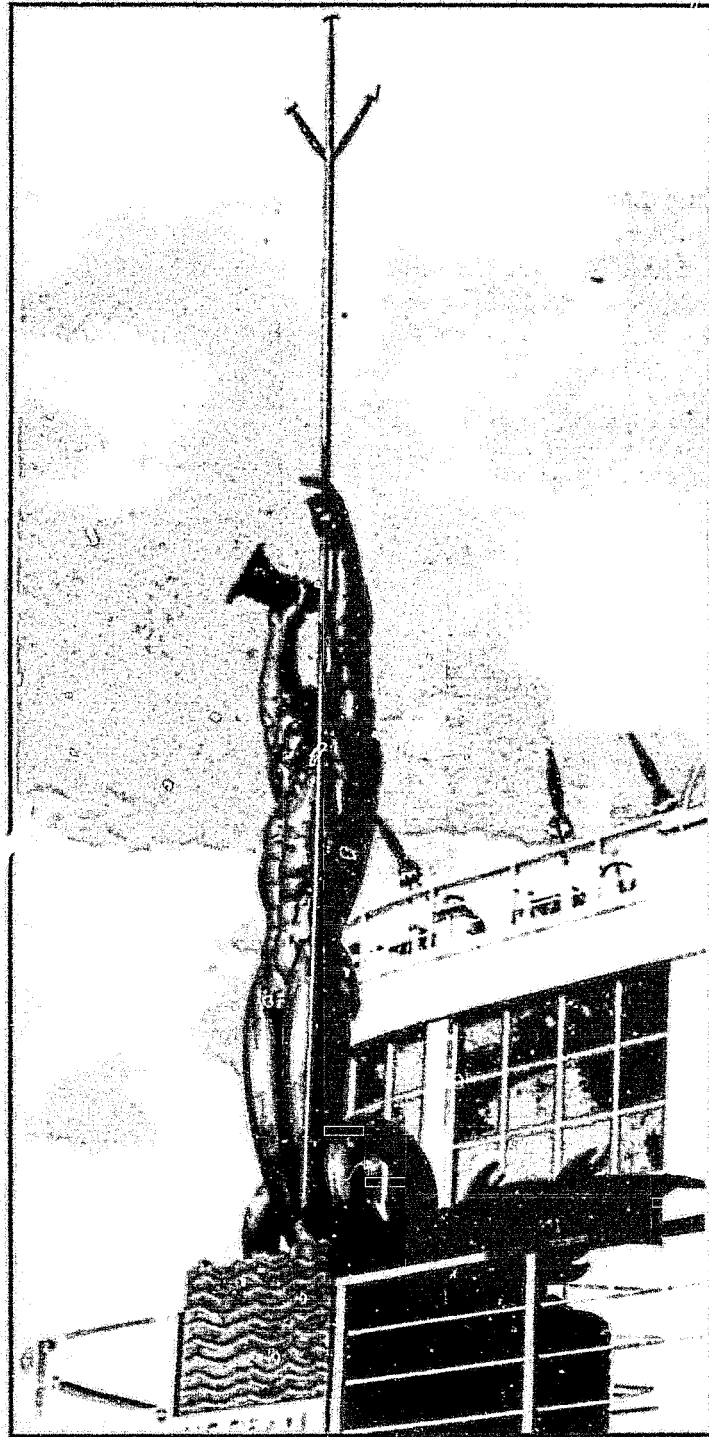


Illustration n°55 : Le bas-relief d'A. Janniot pour la Bourse du Travail, état actuel.

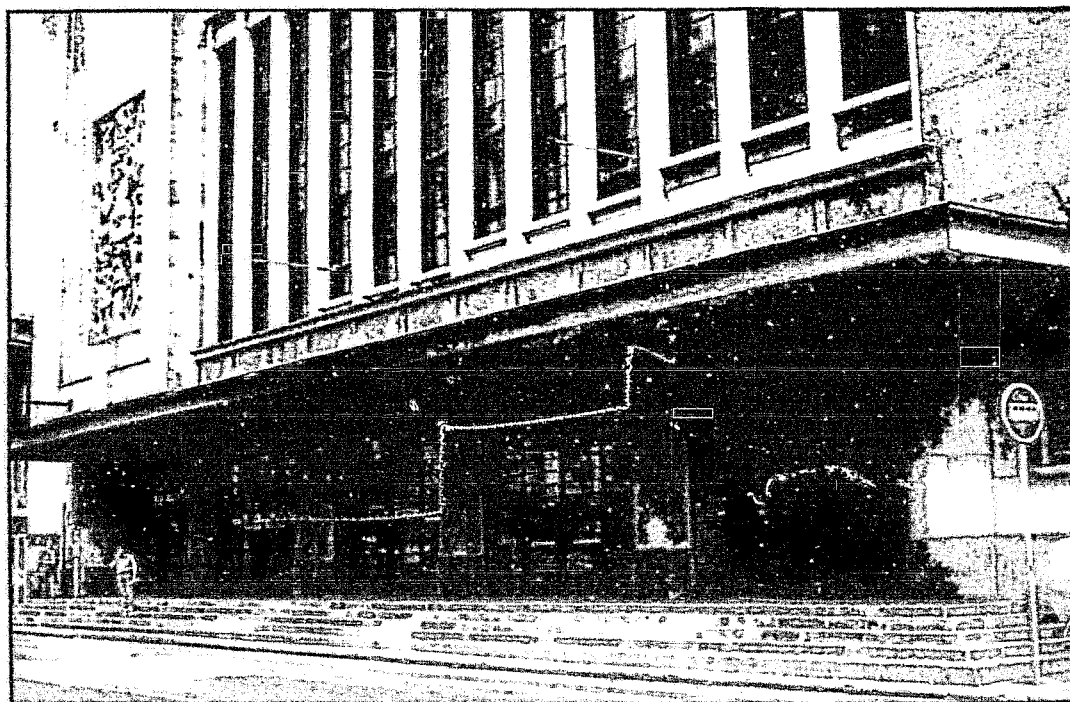


Illustration n°55 : Le bas-relief d'A. Janniot pour la Bourse du Travail, état actuel.

Il s'agit d'une grande composition de 7 mètres sur 3,80 mètres, sculptée dans la pierre de Lavoux. Elle représente une allégorie de la ville de Bordeaux au centre, entourée de tout ce qui fait ou qui fit la richesse et le renom de la cité, les arts, le travail, la vigne, les monuments, la navigation et la paix, le tout dans un style puissant qui n'exclut pas une certaine sensibilité.

L'inscription centrale, dont la date n'est pas celle de l'inauguration des lieux mais au contraire celle du Front populaire, moment de progrès importants pour toute la classe ouvrière, est surmontée d'un cartouche présentant en son milieu les trois croissants entrelacés du *Port de la lune*, entourés de part et d'autre d'un décor de feuilles de vignes et de grappes de raisins.

Illustration n°56 : Façade de la Bourse du Travail (état actuel).



Le cliché en couleur permet de mieux voir le "béton bouchardé avec une dominante de cailloux jaunes et bleus", on saisit également le contraste entre ce matériau et le comblanchien veiné poli utilisé pour les parties nobles, encadrements de baies et soubassement.

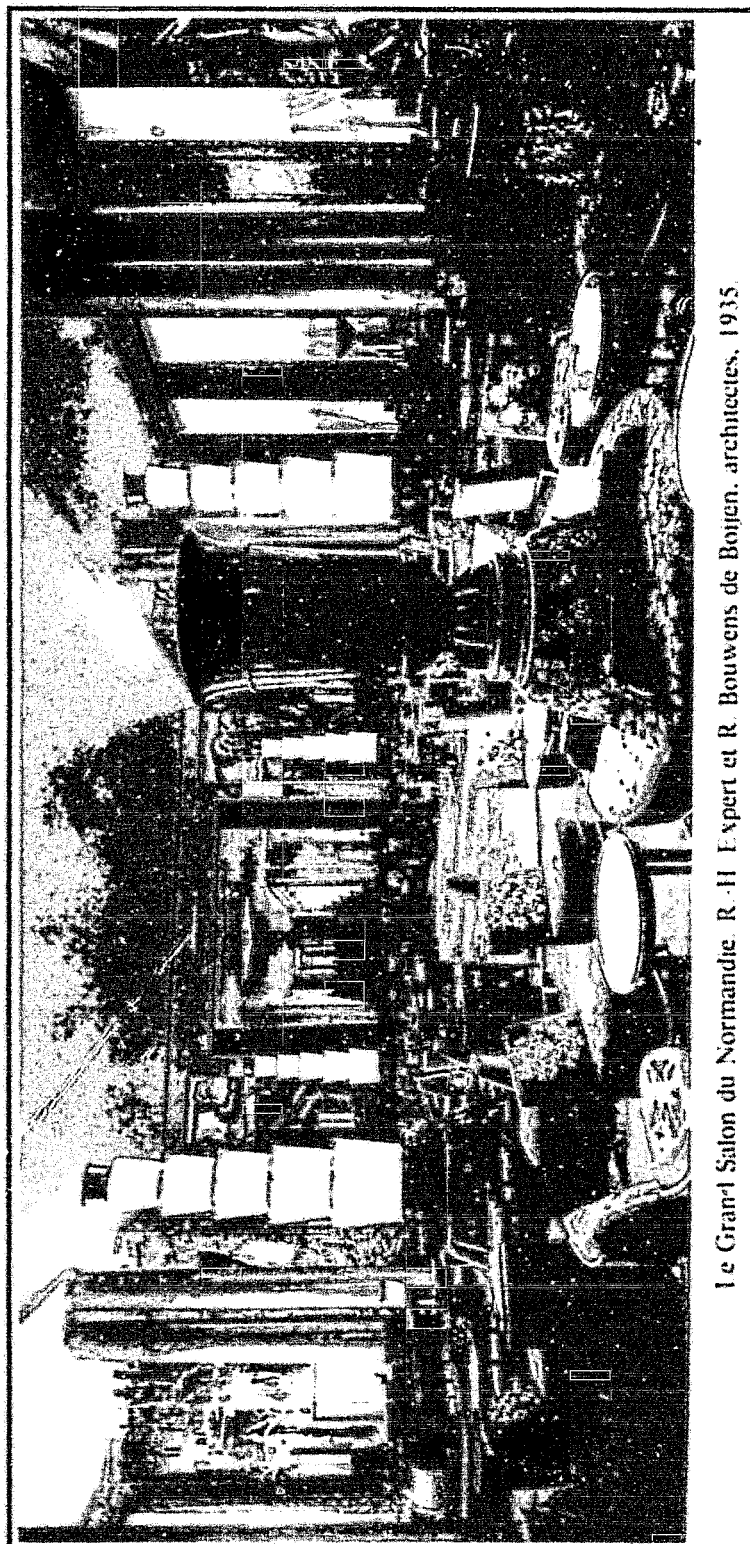
Illustration n°57 : La réalisation de J. Dupas pour le paquebot Normandie qui enchantait J. d'Welles et dont il lui fit compliment au moment où il lui confia la réalisation de la grande fresque de la Bourse du travail à Bordeaux. Cliché tiré de l'ouvrage consacré à R. H. Expert, Paris : éd. du Moniteur, 1983. p. 108.



Illustration n°58 : Le grand salon du paquebot Normandie réalisé par les architectes R. H. Expert et R. Bouwens de Boijen en 1935. Cliché tiré de l'ouvrage consacré à R. H. Expert, Paris : éd. du Moniteur, 1983. p. 108.

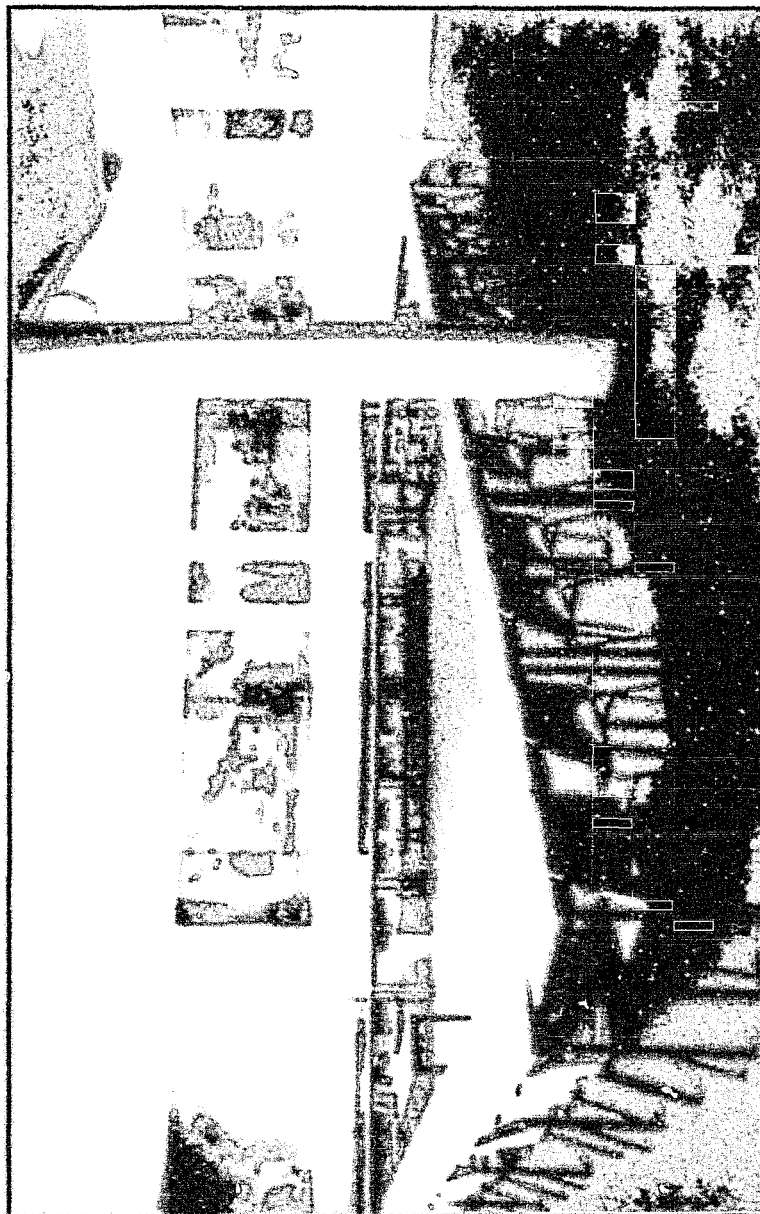
Cette photographie est un des exemples de l'énorme travail réalisé par Expert pour le fameux paquebot *Normandie*, ce qui explique qu'à cette période il ait été très occupé : d'où les multiples rappels à l'ordre de J. d'Welles, désolé du manque de temps de son confrère parisien pour l'aider au sein du Comité des architectes-conseils.

Illustration n°58 : Le grand salon du paquebot Normandie réalisé par les architectes R. H. Expert et R. Bouwens de Boijen en 1935. Cliché tiré de l'ouvrage consacré à R. H. Expert, Paris : éd. du Moniteur, 1983. p. 108.



Le Grand Salon du Normandie. R. H. Expert et R. Bouwens de Boijen, architectes, 1935.

Illustration n°59 : La frise photographique ornant la petite salle de réunion de la Bourse du Travail a été réalisée par Marco Pillot en 1938. (*Le Festin*, n° 39, automne 2001, p. 42).



Pour l'époque, imaginer des murs ornés d'immenses photographies était une option très moderne. Ce décor trouve sa place au 4ème étage, sur les murs d'une petite salle de conférences, il est composé de 28 photographies agrandies, courant sur 33 mètres de long et sur une hauteur de 2 mètres. Le délabrement actuel du bâtiment a gravement endommagé cette réalisation si originale.

Cet ensemble vantant les mérites du travail, l'efficacité de la municipalité, en particulier du maire, les techniques les plus avancées du moment et les activités de la région rappelle largement l'esprit qui anima les concepteurs des grandes affiches des dictatures avant la 2ème guerre mondiale.

Les fresques de la Bourse du travail sont présentées en couleur dans leur état actuel mais les travaux en amputant certaines parties il était indispensable de reproduire aussi ces oeuvres dans leur état ancien mais en noir et blanc.

Illustration n°60 et 60 bis: Bourse du Travail de Bordeaux, fresque du foyer Sud réalisée par François-Maurice Roganeau, directeur de l'Ecole des Beaux-arts sur le thème du *Vin*, le plus noble symbole de la richesse de la région. État actuel et ancien.

Située sur le mur Ouest, cette composition couvre une superficie de 22 m². Assise sur une immense corne d'abondance dégoulinante de grappes de raisins, la Reine du vin, nue, simplement coiffée de feuilles de vigne et nimbée des trois croissants de la ville, occupe la partie centrale.

Elle est entourée à sa gauche par des personnages qui récoltent les raisins et à sa droite par d'autres qui dégustent le vin. En fond, sur la partie haute, le quadrigé d'Apollon passe dans les signes du Zodiaque de septembre et d'octobre, période des vendanges. Les couleurs utilisées a dominante ocre rappellent les tons de l'automne quand les rayons du soleil illuminent une végétation qui vire au jaune et au brun avant de disparaître.

Cette réalisation est incontestablement d'inspiration académique (même si les artistes bordelais s'en défendent) : position de l'allégorie centrale, char d'Apollon et tout un registre décoratif emprunté à l'antiquité gréco-romaine selon la tradition de l'École des Beaux-arts. Toutefois, le réalisme n'est pas absent et s'exprime au travers des contemporains qui travaillent, qui boivent ou qui jouent de l'accordéon. Le tout témoigne d'un bel équilibre, ce qui n'a rien d'étonnant de la part de F. M. Roganeau.

Illustration n° 61 et 61 bis : Bourse du travail de Bordeaux, fresque du foyer Sud réalisée par Pierre-Albert Bégau, professeur à l'Ecole des Beaux-arts sur le thème *des Pins des Landes*, une des autres richesses de la région. État actuel et ancien

Cette fresque couvre une superficie concave de 22 m². Au centre de la composition et au premier plan, un homme nu jaillissant d'un bouquet de fougères incarne le pin vertical et dépouillé, les pieds dans les fougères et la tête dans le vent. En fond, l'océan sur lequel passe un vol de palombes. De part et d'autre, des scènes réalistes se déroulent devant un rideau de troncs de pins. A droite, une maternité entourée des richesses locales (mais, oies, volailles, ruches, gemmeurs) symbolise la fertilité. A gauche, une jeune fille aux tresses blondes, sorte de déesse des forêts, en présente les ressources traditionnelles : becasses, lievres, cepes. Les paysans sont aussi présents portant du bois ou guidant un attelage accompagnés par le chien de chasse.

L'ensemble est agréable à l'œil, le dessin est très net, les verts et les pourpres dominant, on pourrait presque y trouver matière pour une affiche destinée à promouvoir les Landes.

Illustration n°60 : Bourse du Travail de Bordeaux, fresque du foyer Sud réalisée par François-Maurice Roganeau, directeur de l'École des Beaux-arts sur le thème du *Vin*. État actuel.



Illustration n°60 bis: Bourse du Travail de Bordeaux, fresque du foyer Sud réalisée par François-Maurice Roganeau, directeur de l'École des Beaux-arts sur le thème du *Vin*. État ancien.



Illustration n°61 : Bourse du Travail de Bordeaux, fresque du foyer Sud réalisée par Pierre-Albert Bégaud, professeur à l'École des Beaux-arts sur le thème *des Pins des Landes*. État actuel

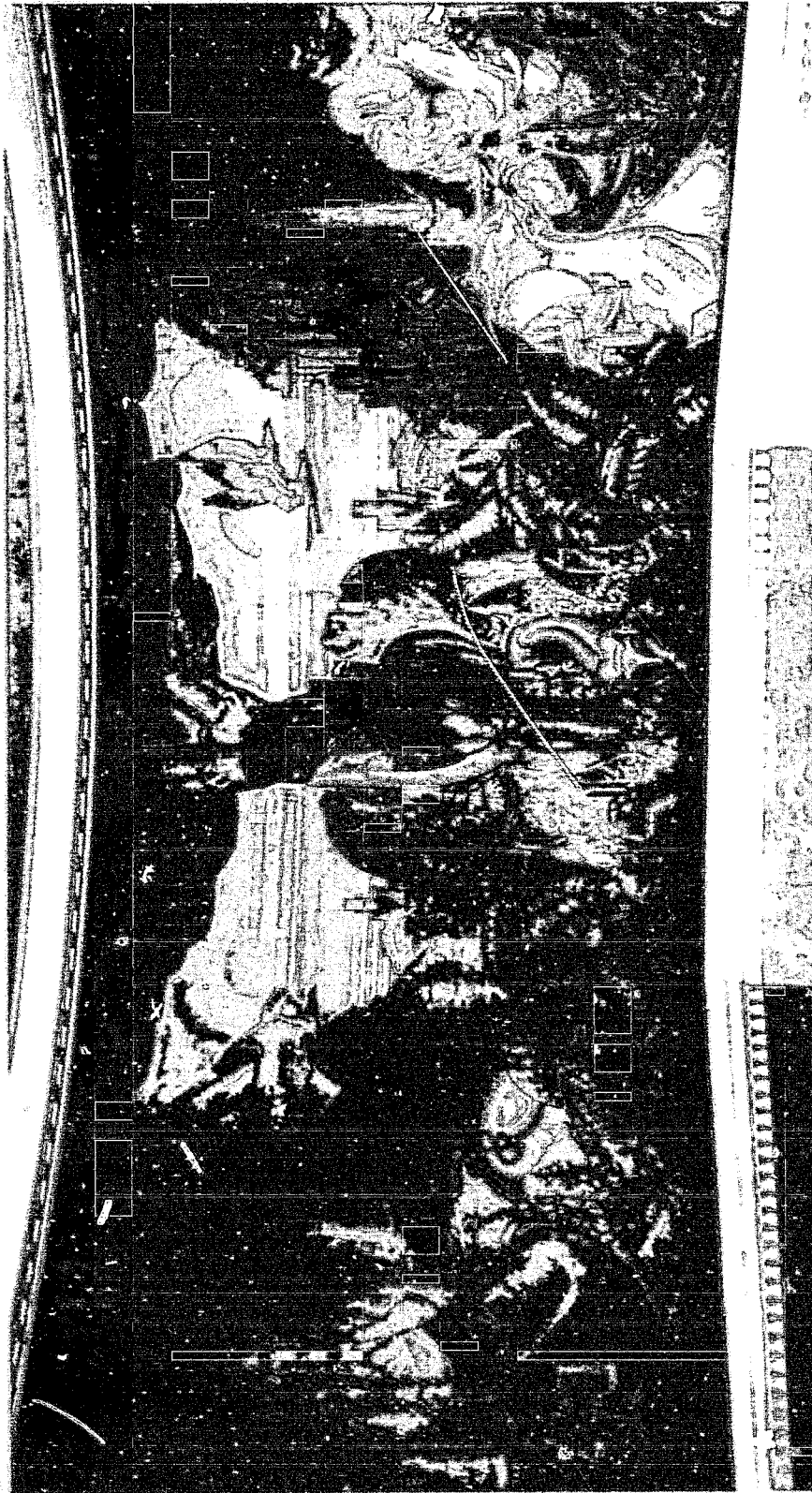


Illustration n°61 bis : Bourse du Travail de Bordeaux, fresque du foyer Sud réalisée par Pierre-Albert Bégaud, *les Pins des Landes*. État ancien.

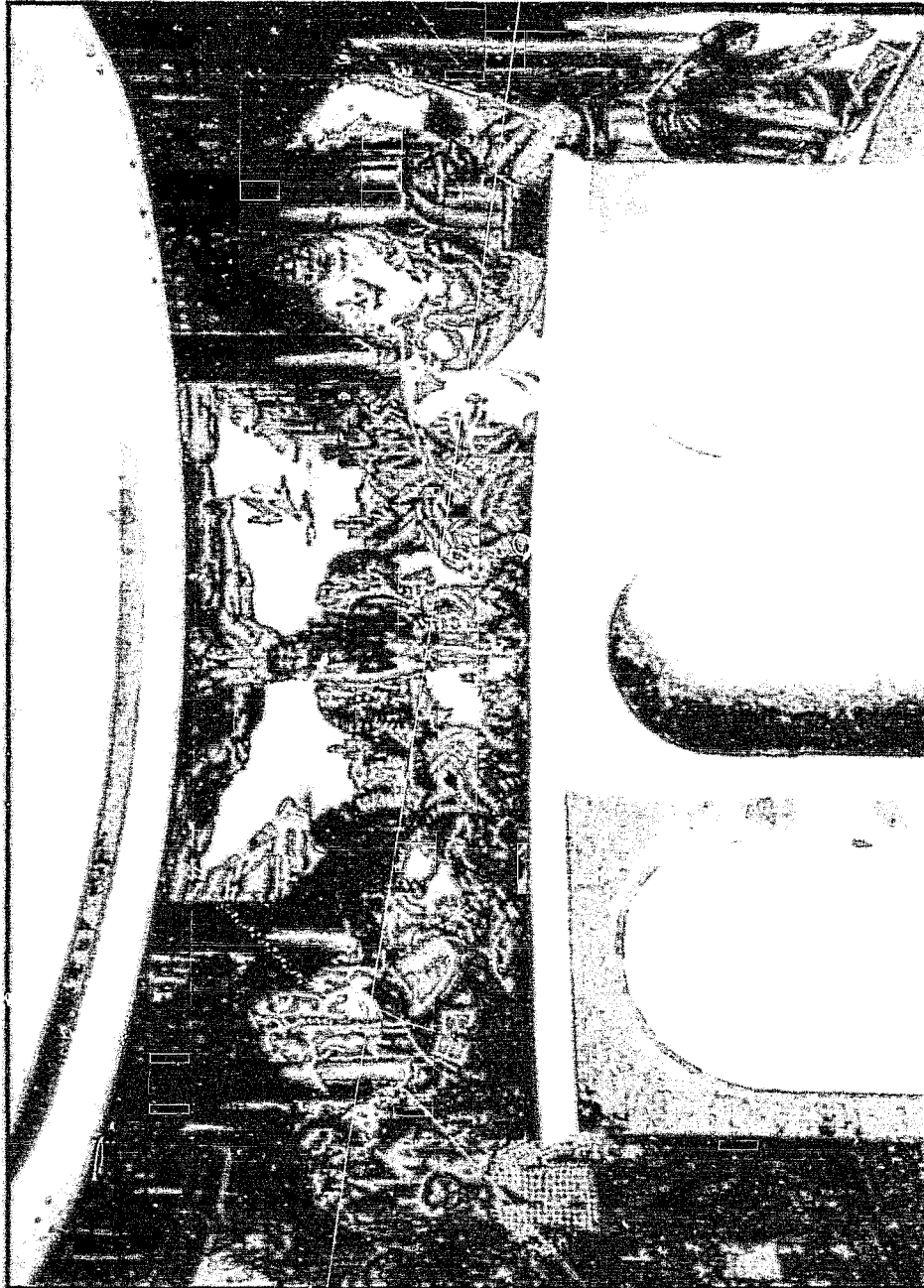


Illustration n°62 : Bourse du travail de Bordeaux, fresque du foyer Nord réalisée par Camille de Buzon, professeur à l'École des Beaux-arts sur le thème de *La gloire du port de Bordeaux*. État actuel.



**Illustration n°62 bis : Bourse du travail de Bordeaux, fresque du foyer Nord
réalisée par Camille de Buzon : *La gloire du port de Bordeaux*. État ancien**

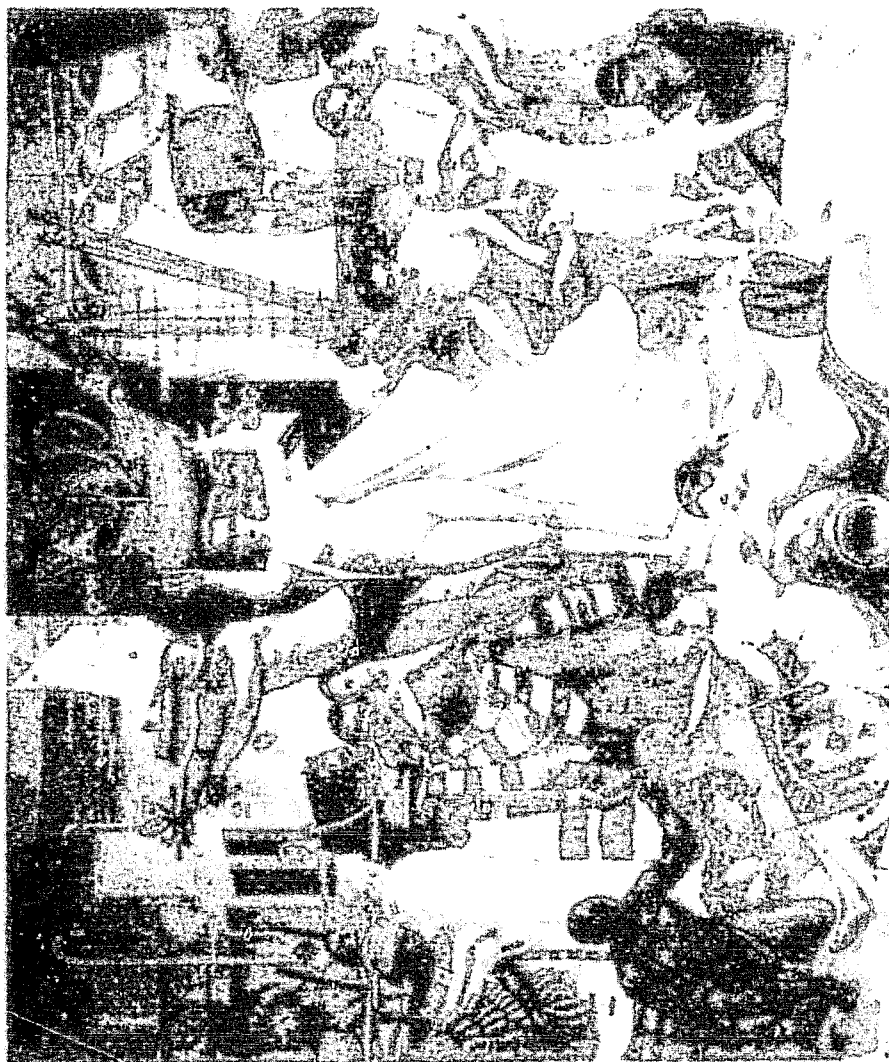


Illustration n°62 et 62 bis : Bourse du travail de Bordeaux, fresque du foyer Nord réalisée par Camille de Buzon, professeur à l'École des Beaux-arts sur le thème de *La gloire du port de Bordeaux*. État actuel et ancien.

Cette composition couvre une superficie de 23m². Elle présente en son centre une allégorie féminine largement dénudée, debout, ses pieds reposent sur un socle rostral. La brise entraîne vers la droite sa chevelure blonde et parallèlement le drapé blanc qui tombe de ses épaules. Sur sa tête elle porte un vaisseau aux voiles gonflées par le vent du large, à ses pieds, deux femmes représentant à droite Bordeaux dont elle tient les armes et à gauche la Garonne dont l'eau coule d'un vase. Derrière le personnage central se tient un Mercure (identifiable à son caducée) montrant la voie du commerce. A l'arrière-plan on aperçoit la Garonne où passent des embarcations.

Cette fresque est riche en couleurs ce qui traduit bien l'atmosphère de marché cosmopolite que le peintre a voulu rendre : africain, antillaise avec ses bananes, maghrébin, femmes européennes admirant étoffes et bijoux, chargement et déchargement des cargaisons, instrument de levage, tout le décor témoigne de l'activité incessante du port. Le style est réaliste et une fois encore on peut souligner un traitement du sujet que les affichistes ne renieraient pas.

Illustration n°63 et 63 bis : Bourse du travail de Bordeaux, fresque réalisée par André Caverne sur le thème de *La gloire de l'architecture bordelaise*. État actuel et ancien.

Cette fresque occupe une surface de 22m². Ici encore la composition s'ordonne autour de *l'Architecture* au centre, symbolisée par une femme vêtue d'une longue robe blanche, son bras droit repose sur un chapiteau composite, son bras gauche tend une lampe à huile allumée. De part et d'autre représentations humaines et monuments s'entremêlent.

De gauche à droite on peut distinguer : le Moyen-âge (avec le sculpteur accroupi et l'homme qui tient dans ses mains l'équerre et la truelle), en arrière-plan des constructions de cette période comme la porte Cailhau et la Grosse Cloche.

Viennent ensuite Montesquieu et Tourny puis du côté de la lumière Gabriel et Louis avec en arrière-plan le Grand Théâtre.

A l'extrême droite enfin, des ouvriers contemporains assemblent des pièces de fer, derrière eux des bâtiments modernes représentent leur travail.

Cette réalisation aux tons relativement sombres est très chargée, les réminiscences passées sont nombreuses : licorne, armes de Bordeaux entourant l'allégorie centrale, l'artiste a eu du mal visiblement à trancher entre académisme (toujours ce problème qui est posé) et traitement plus moderne du sujet.

Illustration n°63 : Bourse du travail de Bordeaux, fresque réalisée par André Caverne sur le thème de *La gloire de l'architecture bordelaise*. État actuel.

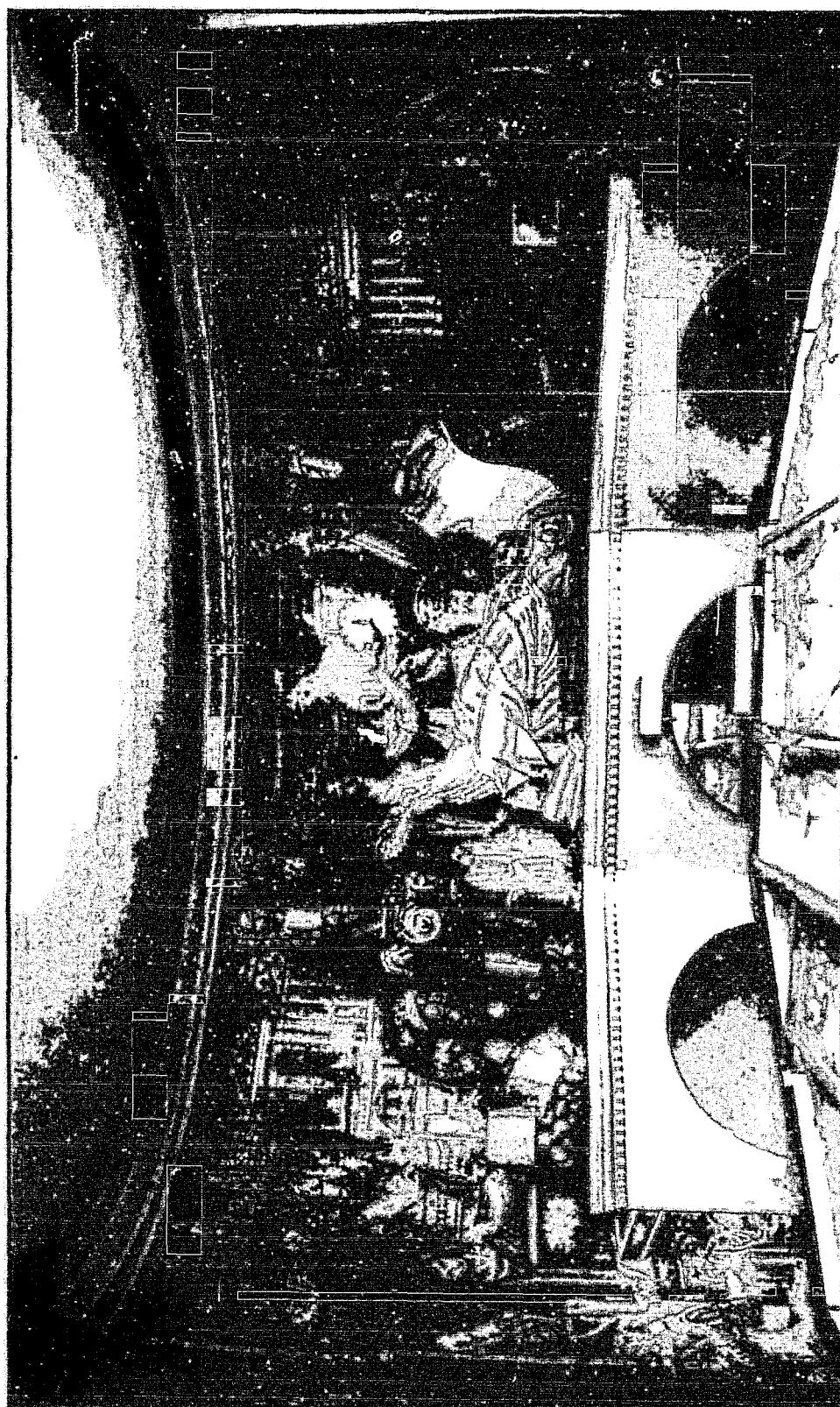


Illustration n°63 bis : Bourse du Travail de Bordeaux, fresque réalisée par André Caverne sur le thème de *La gloire de l'architecture bordelaise*. État ancien.

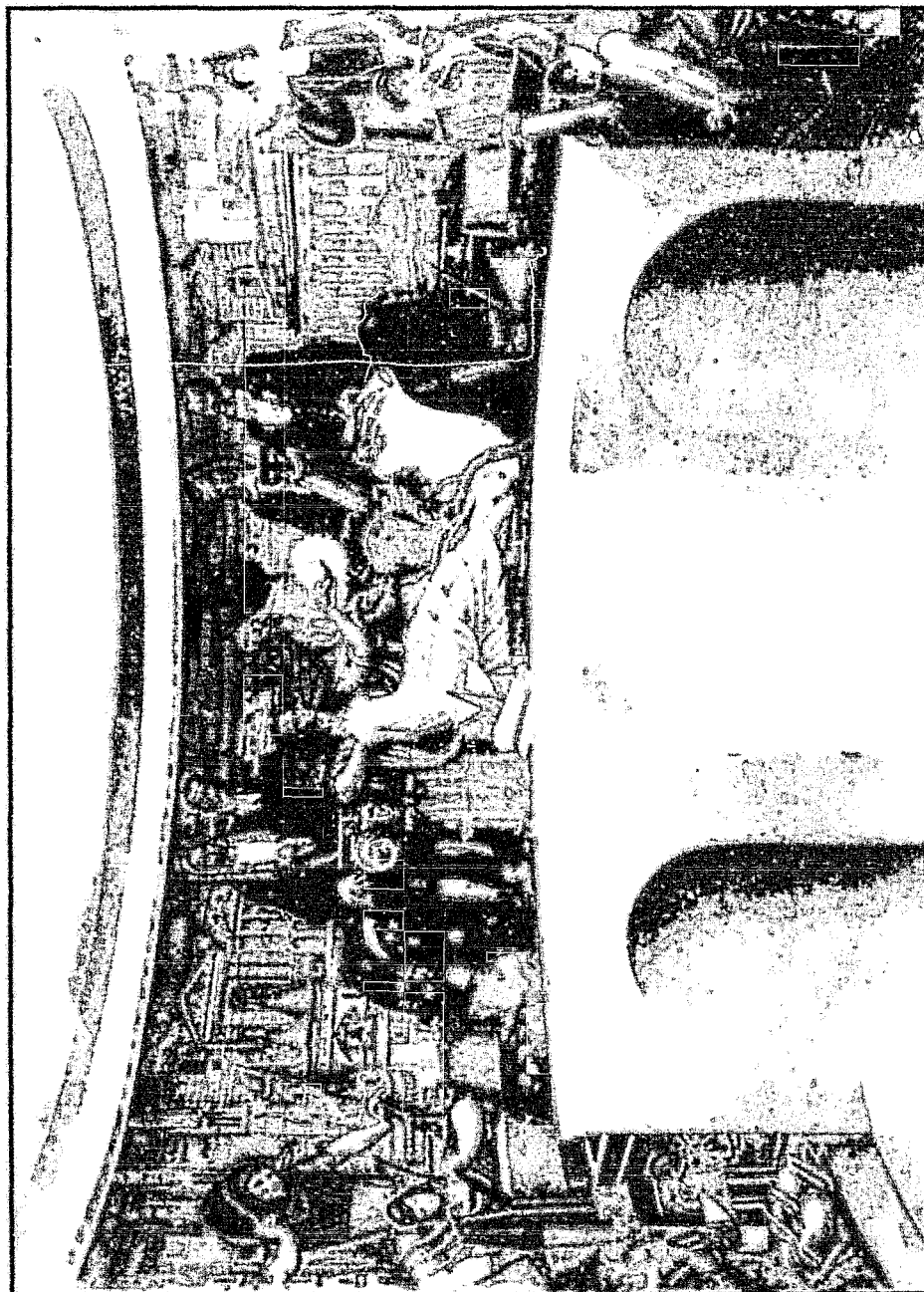


Illustration n°64 : Bourse du Travail de Bordeaux. Fresque la plus importante de Jean Dupas, premier prix de Rome de peinture. État ancien.

Ami personnel d'A. Marquet, J. Dupas reçut la plus grande commande : la fresque qui devait recouvrir l'abside au fond de la salle (Ambroise Croizat), les deux panneaux rectangulaires en retour et un grand mur latéral.

Le contrat signé au départ prévoyait une réception des travaux le 31 décembre 1938 ; seule l'abside fut achevée fin 1939 et des panneaux en grisailles furent peints directement sur les murs, le tout fut enfin terminé en 1942.

La fresque de la concavité centrale a une hauteur de 5 mètres sur une largeur de 12,60 mètres elle met en scène une allégorie de Bordeaux, thème décidément très cher aux artistes qui ont réalisé l'ensemble des oeuvres de la Bourse du Travail.

Au centre de la composition, le blason de la ville, surmonté d'une couronne de muraille et soutenu de part et d'autre par deux antilopes blanches de profil, enchaînées par des colliers. Dans la partie supérieure, à droite, se détachant sur un ciel nuageux, on distingue une nymphe alanguie appuyée sur le torse d'un *Mercur*e tenant dans sa main gauche un énorme caducée. Dans la partie gauche, une renommée ailée tend au couple une couronne de lauriers tout en dirigeant son mouvement en sens inverse.

Enfin, au premier plan, des deux côtés du décor central, les grisailles évoquent la civilisation et la culture avec les représentations à gauche de l'Afrique, de Neptune et à droite de Bacchus et de Cérès.

La couleur gris argenté domine, ce qui donne des nuances particulières à l'éclairage de la salle.

L'ensemble des fresques paraît aujourd'hui très caractéristique de l'époque de l'entre-deux-guerres, on y retrouve l'esprit des grands panneaux de l'Exposition des Arts décoratifs de 1925, le thème colonial traité aussi par Lucos de la Haille en 1929-1930 dans *La France des cinq continents* (Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie). Ici, elles affirment la fierté des artistes bordelais ravis de l'occasion qui leur est offerte de célébrer leur ville et ses richesses. S'ils refusent de sacrifier encore à un certain académisme, il n'empêche qu'ils optent résolument pour un néo-classicisme très réaliste encore une fois à la manière de beaucoup d'autres artistes de cette période. Le mélange de personnages contemporains et antiques convient parfaitement à une municipalité soucieuse de rendre la culture accessible à tous. Cet édifice étant destiné au public et plus particulièrement aux travailleurs les fresques ont un but pédagogique qui a sans doute satisfait A. Marquet.

Illustration n°64 : Bourse du Travail de Bordeaux. Fresque la plus importante de Jean Dupas, premier prix de Rome de peinture. État ancien.

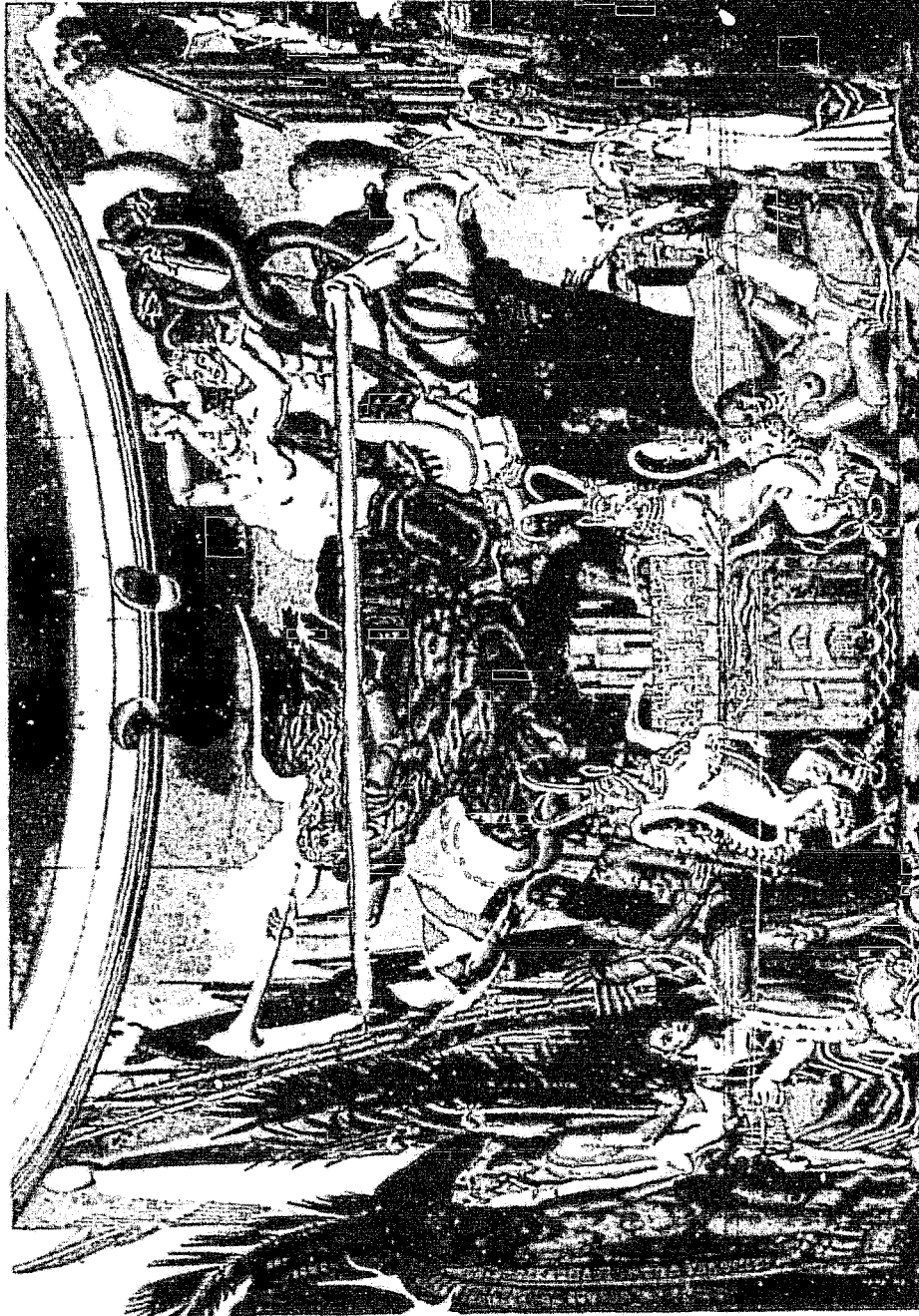


Fig. 16 — Jean Dupas. La Chaire de Bordeaux (Bourse du Travail). (Arch. Musée de Bordeaux, photo de la Commission régionale d'Inventaire Aquitaine)

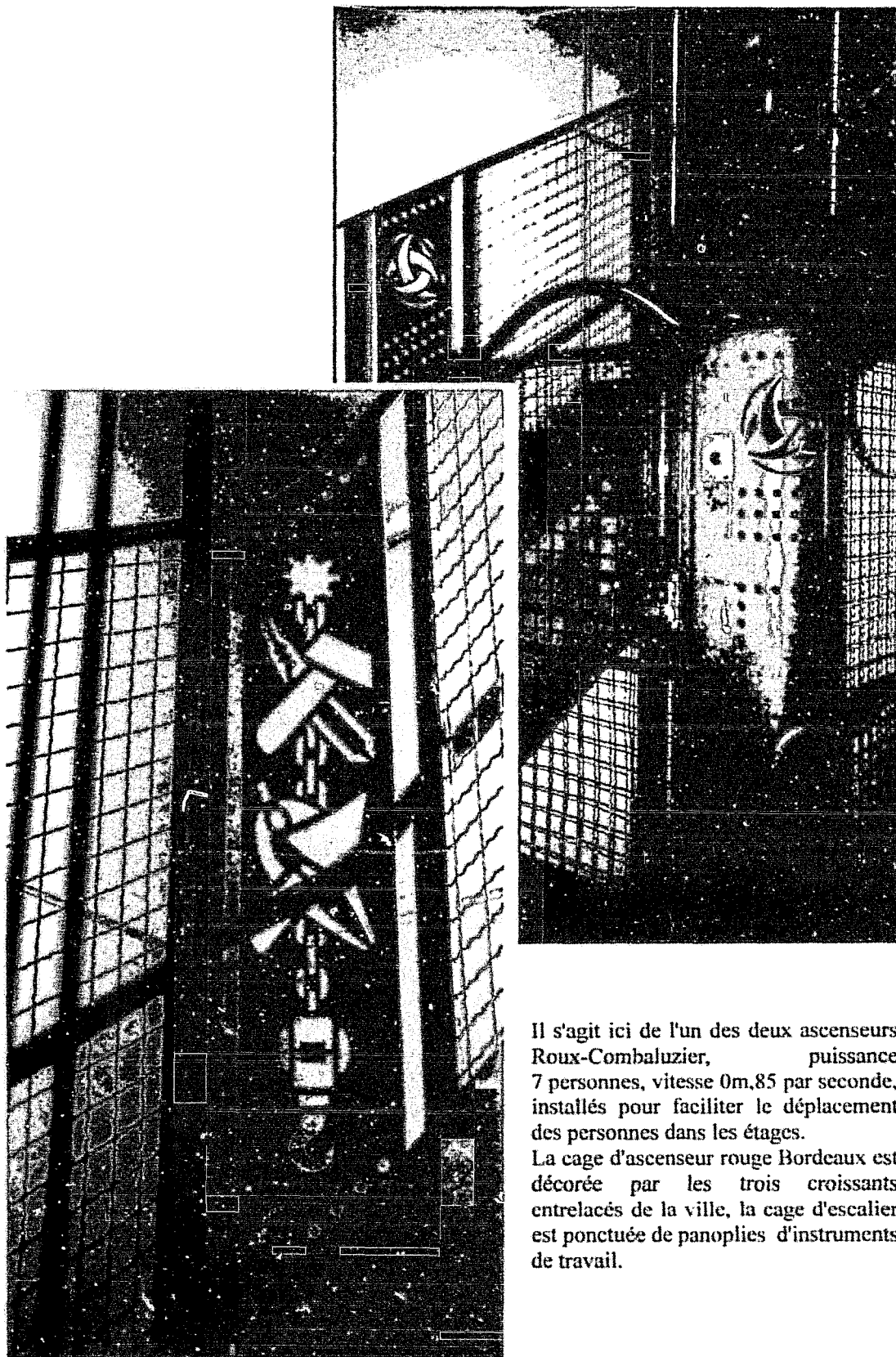
Illustration n°65 : Les médaillons réalisés par le sculpteur bordelais Louis Bâte pour la Bourse du Travail de Bordeaux, galerie latérale à la grande salle, état actuel.



Il s'agit de trois médaillons en plâtre blanc de 1,20m de diamètre chacun et de 10cm d'épaisseur. Leur composition est identique : un portrait central avec un entourage décoratif :

- entourage de feuilles de chêne pour Jean Jaures,
- entourage d'olivier pour Pierre Proudhon,
- entourage de laurier pour Charles Fourier.

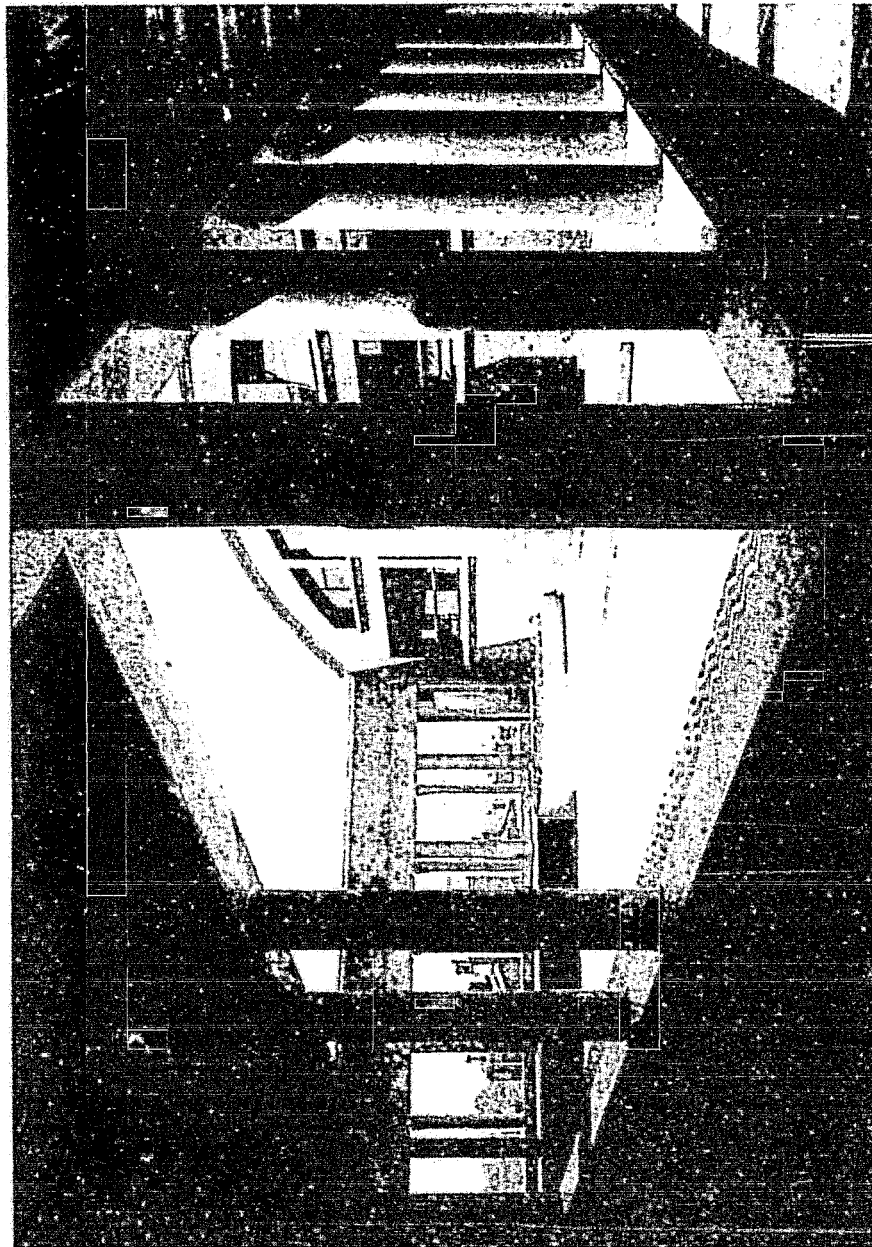
Illustration n 66 : Bourse du Travail, ascenseur et cage d'escalier, état actuel.



Il s'agit ici de l'un des deux ascenseurs Roux-Combaluzier, puissance 7 personnes, vitesse 0m.85 par seconde, installés pour faciliter le déplacement des personnes dans les étages.

La cage d'ascenseur rouge Bordeaux est décorée par les trois croissants entrelacés de la ville, la cage d'escalier est ponctuée de panoplies d'instruments de travail.

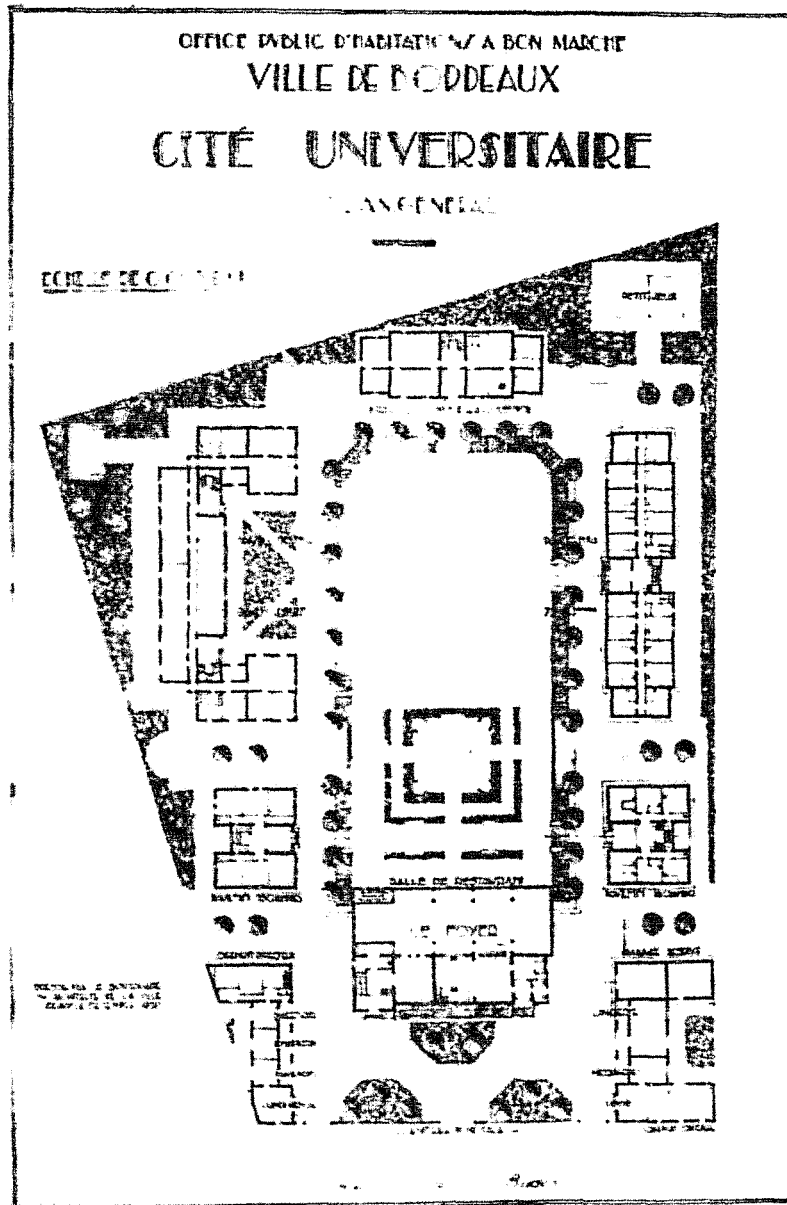
Illustration n°67 : La loggia de l'étage supérieur de la Bourse du Travail, reproduction de la photographie parue dans la revue *L'Architecture*, n° d'août-septembre 1939.



La loggia de l'étage supérieur

Le toit-terrasse a permis l'aménagement d'un espace de détente entièrement carrelé et organisé autour d'un patio avec portique et loggia. Dans la mesure où la bibliothèque et la petite salle de conférences donnent sur cet agréable dégagement, on comprend qu'il fut rapidement apprécié de tous.

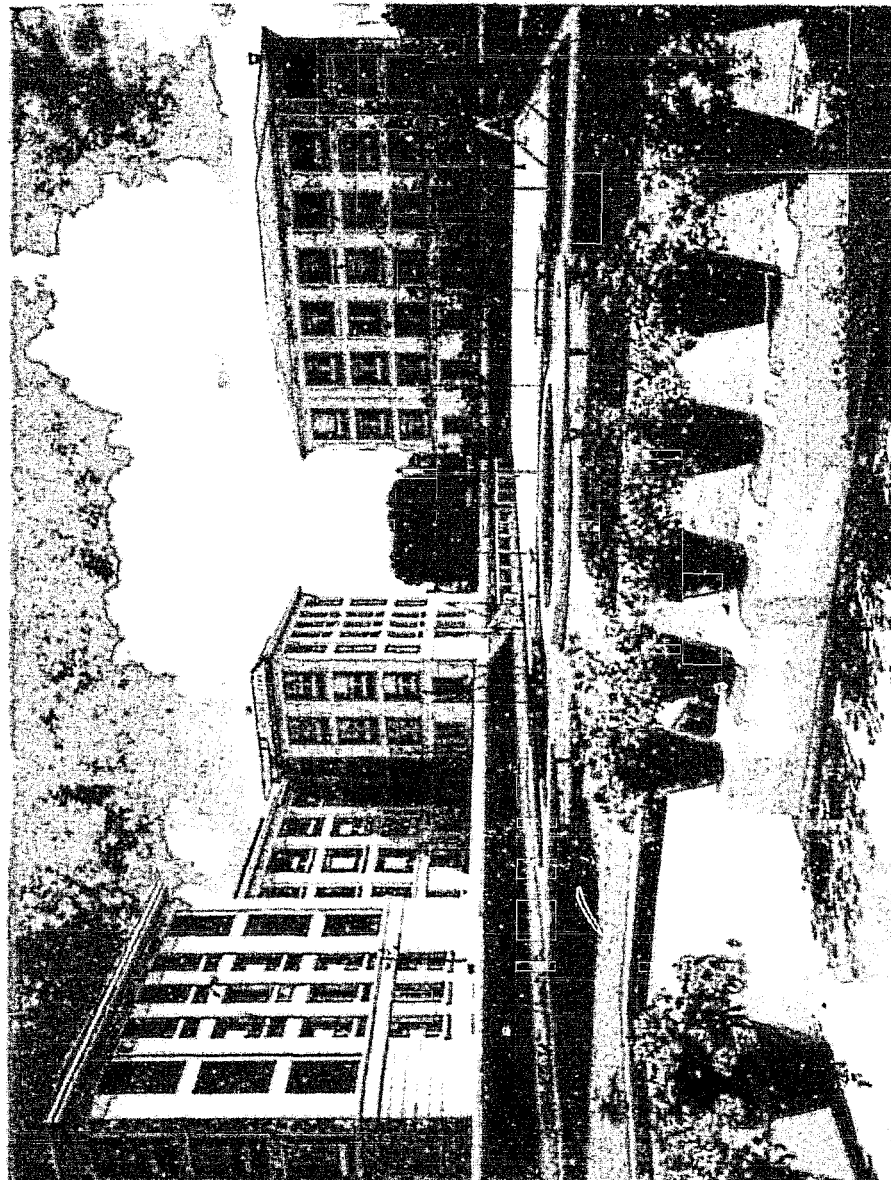
Illustration n°68 : La Cité universitaire de Bordeaux réalisée par J. d'Welles entre 1930 et 1933. Plan d'ensemble reproduit à partir de la revue *L'architecture*, n° d'août-septembre 1939.



M. d'WELLES, ARCHITECTE — LA CITÉ UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX

Ce plan permet de se rendre compte de la disposition des huit pavillons groupés autour des deux cours que sépare le pavillon du Foyer. La petite cour d'entrée donne sur la rue de Budos. C'est sur la grande cour intérieure que donnent les cinq pavillons d'inégale grandeur contenant les 274 chambres de la Cité.

Illustration n°69 : Cité universitaire, Vue de la grande cour intérieure et de deux pavillons, reproduction à partir d'une photographie du *Sud Ouest économique*, mars-avril 1935.

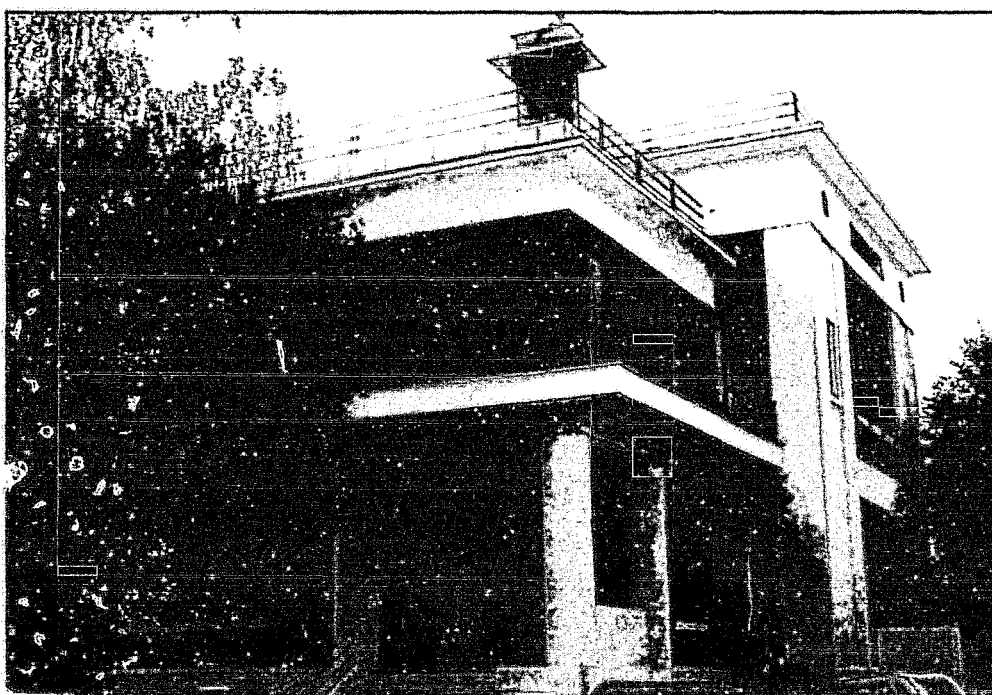
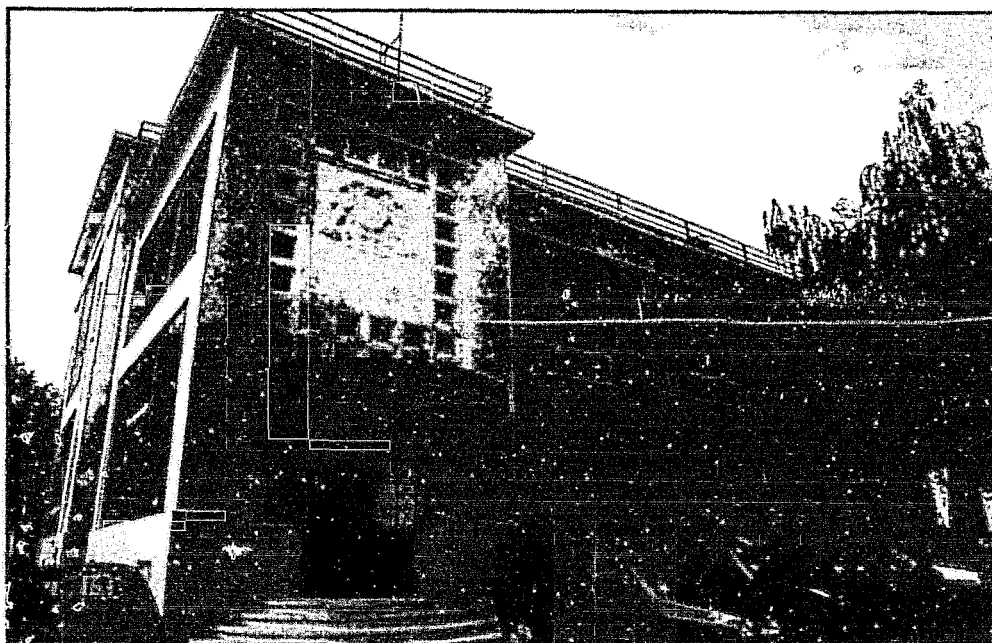


LA CITÉ UNIVERSITAIRE DE BARBEAUX

Plan. Prof. E. Sautouat
n° 256. 257. 258 mars avril 1935

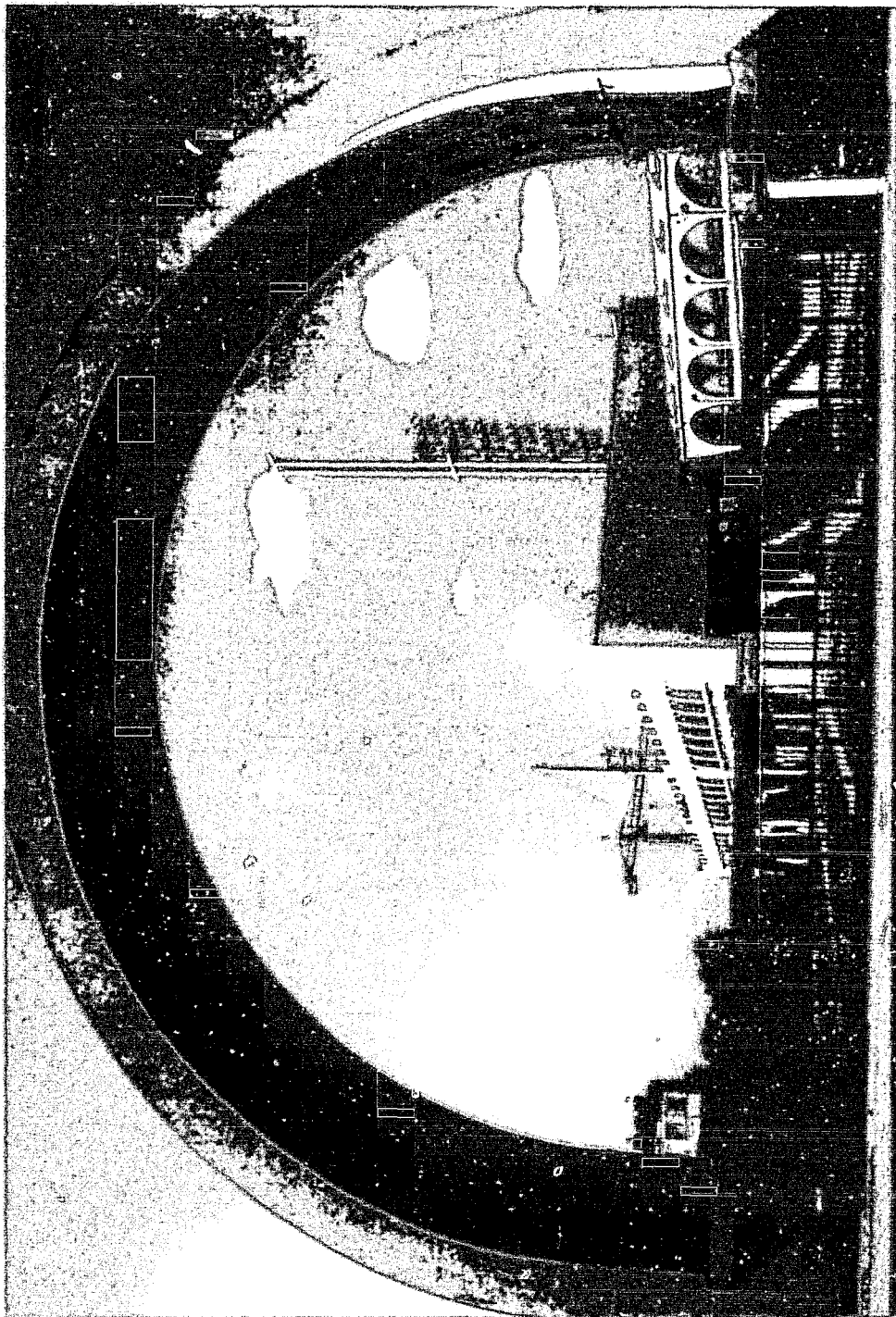
On peut observer ici le dernier pavillon visible sur la gauche du plan précédent et le pavillon du fond de la cour. Au centre de cet espace et en contre-bas, l'architecte a installé au premier plan un petit jardin joliment fleuri et juste derrière un court de tennis réglementaire, le tout est bordé d'un talus de gazon. Les étudiants vivent ainsi dans un cadre de verdure aéré, ensoleillé quand le temps le permet et dans lequel ils peuvent avoir une activité sportive.

Illustration n°70 : Entrée de la Cité universitaire, état actuel après rénovation.



Ce cliché permet de se rendre compte de la bichromie de l'édifice. Le béton est bien sûr toujours présent dans la construction mais il est travaillé comme de la pierre reconstituée. La nouveauté, surtout à Bordeaux, vient du remplissage de briques peu habituel dans la région, fréquent au contraire à Toulouse. L'esthétique art-déco l'emporte : motifs des garde-corps en fer forgé, ferronneries de la porte d'entrée et de la marquise, pavés de verre et bas-relief sculpté au-dessus de cet ensemble. Toutefois la tradition classique est maintenue : arcades, colonnes, l'influence de Jausse qui fut le maître de J. d'Welles n'est peut-être pas étrangère aux choix de l'architecte en chef pour cette construction.

Illustration n°71 : L'entrée monumentale du Stade municipal sur le boulevard du Maréchal Leclerc, état actuel.



Cette photographie permet d'apprécier l'ampleur de la réalisation de J. d'Welles et son caractère original. C'est un immense arc creux de 23 m, 50 de portée et de 19 mètres de hauteur, orné de caissons à claustras.

Illustration n°73 : Gros plan de l'un des quatre vases de R. Buthaud, état actuel.



Ce cliché donne une idée du volume de chaque œuvre ; si la nudité s'affiche, les pans de toge que l'on aperçoit réaffirment très nettement l'inspiration antique.

Source : www.musee-louvre.fr

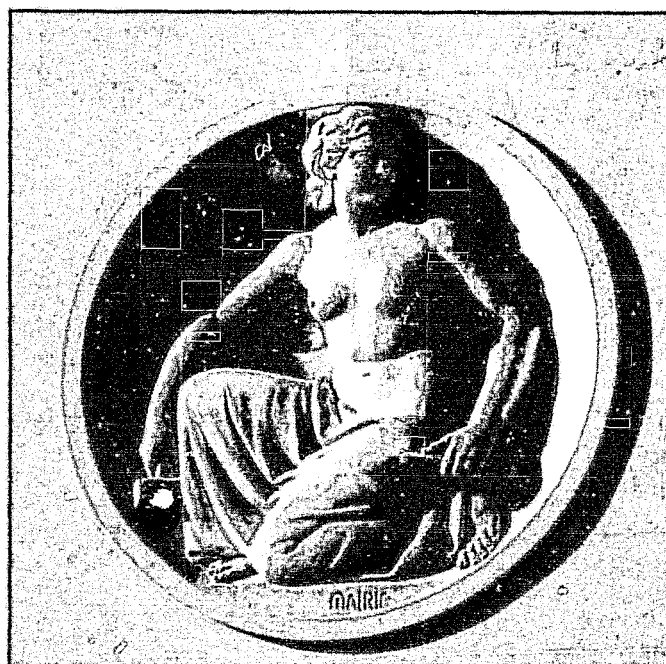
Illustration n°74 : La guirlande et la sculpture des armes de Bordeaux réalisées par A. Binquet pour la Galerie des Beaux-arts, aperçu des grilles des fenêtres, état actuel.



La guirlande est placée en frise et occupe toute la largeur de la façade seulement entrecoupée au centre et au-dessus de l'entrée par la grande sculpture des armes de Bordeaux. La ressemblance avec le décor de la salle des fêtes de l'Hôtel de ville de Reims réalisée par Expert dix ans auparavant est ici réelle.

Les grilles en fer forgé, harmonieusement galbées ornent les fenêtres, elles ont été réalisées par la Maison Galin et fils de Bordeaux

Illustration n°75 : Les médaillons de Ch. Malric pour la Galerie des Beaux-arts, état actuel.



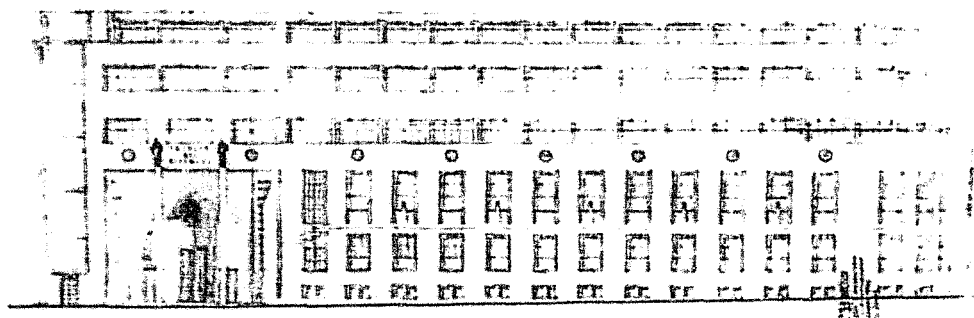
Sur cette façade où la nudité l'emporte sur le décor, les deux médaillons réalisés par Malric, de part et d'autre de l'entrée, sont les bienvenus. En haut il s'agit d'une allégorie de la Sculpture et en bas d'une allégorie de la Peinture.

Illustration n°76 : Portail d'entrée de la Galerie des Beaux-arts, état actuel.

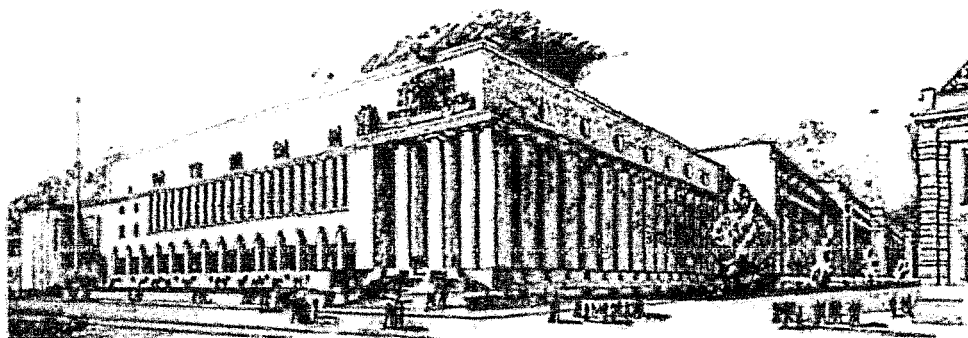


Contrastant avec les grilles des fenêtres, le portail d'entrée affiche un grand dépouillement : simples lignes verticales et horizontales, l'ensemble pourrait, à première vue, sembler d'une grande banalité, cependant les quatre figures en bronze de Gaston Pichon (quatre des neuf muses ou allégories des arts ?) lui donnent une incontestable qualité. M. R. Coustet signale la possible influence de R. H. Expert avec son dessin de la porte de l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs, rue d'Ulm à Paris réalisé en 1928. Pourtant, la correspondance de J. d'Welles montre plutôt que le choix a été fait à Bordeaux, par l'architecte en chef lui-même, qui nourrissait une grande admiration pour le travail d'Expert ; peut-être a-t-il voulu s'en inspirer, mais en aucun cas ce dernier ne semble avoir imposé quoi que ce soit.

Illustration n°77 : Projets de Faculté des Sciences par R. H. Expert, cliché tiré de l'ouvrage sur R. H. Expert, Paris : éd. du Moniteur, 1983. p. 232.



Projet pour la nouvelle Faculté des sciences à Bordeaux, 1930.



Projet pour la Faculté des sciences à Bordeaux, 1938.

A partir de 1930, et jusqu'en 1951, R. H. Expert n'a cessé de proposer à J. d'Welles des projets concernant cette fameuse Faculté des Sciences.

Le projet de 1930 est assez traditionnel, on y retrouve l'influence des frères Perret au début du XXe siècle en même temps que celle de la ligne *paquebot* qui commence à séduire les architectes à cette date.

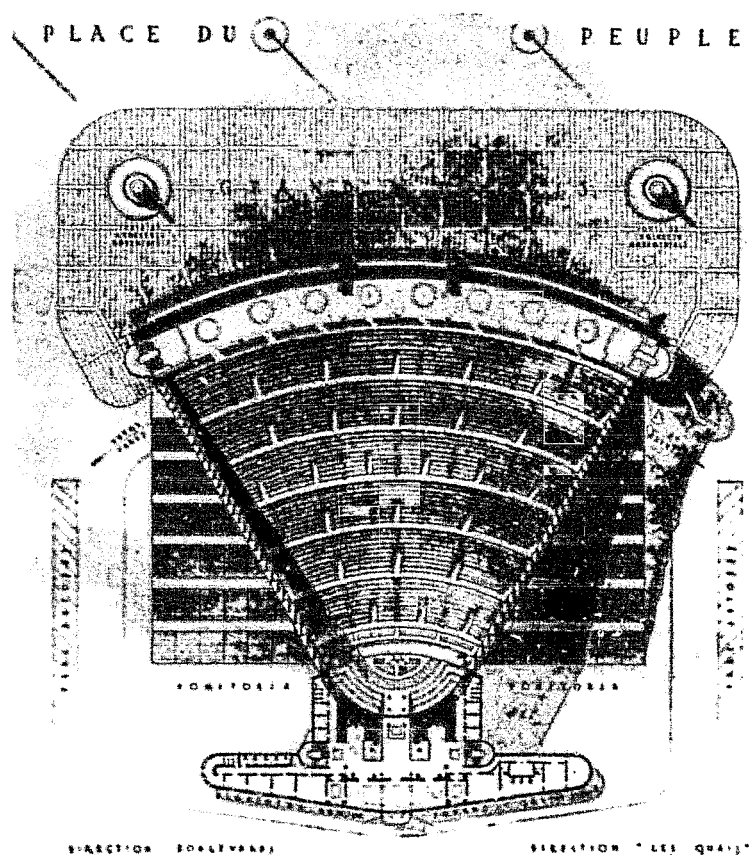
En revanche le projet de 1938 est monumental, voire même trop imposant pour une simple université et, qui plus est, assez peu adapté au quartier qui devait alors accueillir cet édifice. Il se présente comme une construction moderne, certes, mais le classicisme de cette impressionnante colonnade rappelle le Palais de Chaillot de 1937 ou encore l'architecture imposante des dictatures à la même époque. Tout de suite, J. d'Welles fut enthousiasmé par les propositions de son confrère et ami parisien. Venant d'achever la Bourse du Travail, il retrouvait ici certaines idées qui lui étaient chères, confirmant ainsi qu'il ne s'était pas trompé et que sa réalisation était conforme à ce qui se faisait alors de mieux en matière de construction.

Illustration n°78 : Projet de grande salle des fêtes : Plan des gradins, 1936. Cliché tiré de l'ouvrage sur R. H. Expert, Paris : éd. du Moniteur, 1983. p. 218.

ROBERT HENRI EXPERT

PROJET POUR UNE SALLE DE SPECTACLE DE 5 000 PLACES A BORDEAUX. 1936.

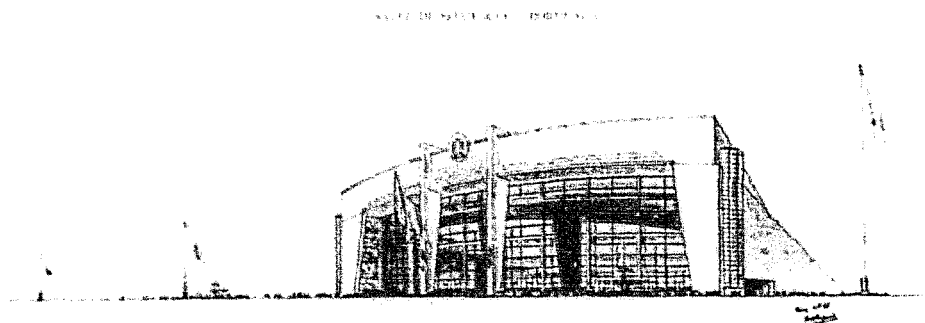
R. H. Expert, architecte-conseil de la ville de Bordeaux étudia pour la municipalité trois projets importants dont aucun ne vit le jour : un Palais Municipal (hall d'exposition) à édifier sur les Quinconces (1932), une Nouvelle Faculté des Sciences (Expert y travailla de 1930 à 1951) et la salle de 5 000 places projetée à l'emplacement de l'ancien abattoir.



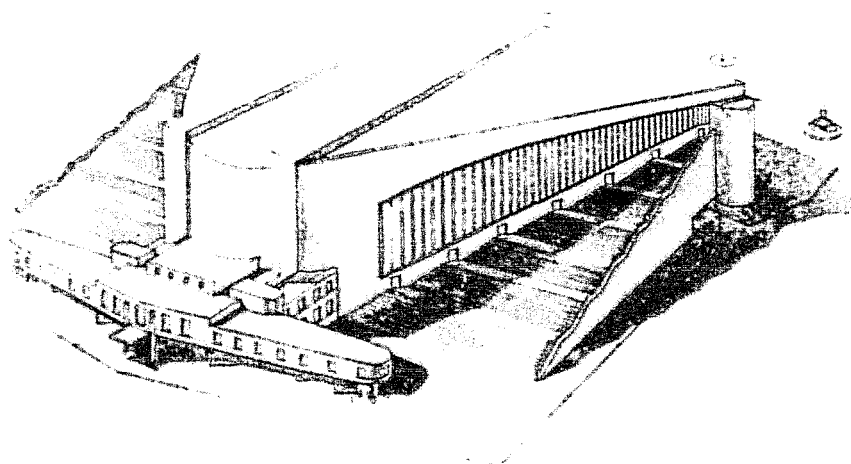
Plan des gradins

A. Marquet désirait beaucoup cette immense salle, seul le choix de l'emplacement posait de gros problèmes : Quinconces, cours V. Hugo. Ici R. H. Expert propose cette immense construction pour le cours de la Marne à la place de l'ancien abattoir, ce qui s'inscrit parfaitement dans la réorganisation d'ensemble du quartier de la gare que J. d'Welles envisage à court terme.

Illustration n°79 : Vue extérieure de la grande salle, 1936. Cliché tiré de l'ouvrage sur R. H. Expert, Paris, éd. du Moniteur, 1983. p. 219.



Perspective depuis le centre de la Merne. La grande porte fermée avec le décor de la grande salle



Perspective montrant l'entrée de la grande salle et les circulations extérieures permettant une circulation rapide de la salle

Cette reproduction permet de se rendre compte de l'aspect de la future réalisation et en même temps de son implantation sur le site. On ne peut que constater l'aspect imposant de cette construction, le dessin rappelle les esquisses que J. d'Welles lui-même réalise à cette époque ; outre les lignes modernes, le souci de prévoir des entrées et des sorties pour les automobiles est louable et indique clairement que la circulation et le stationnement des véhicules commencent à devenir une préoccupation réelle des architectes.

Illustration n°80 : Entrée monumentale de la Foire de Bordeaux par Raoul Perrier en 1931.

Le Sud-Ouest Economique.

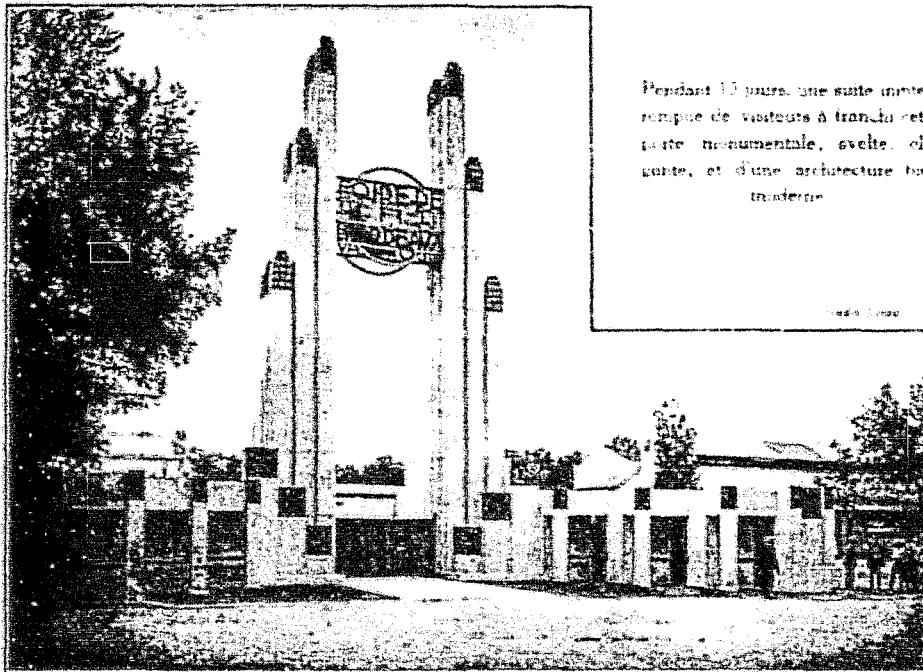
545

..... LA FOIRE DE
BORDEAUX
..... 1931

1931

Numero special de propagande
publie par

LE SUD-OUEST ÉCONOMIQUE

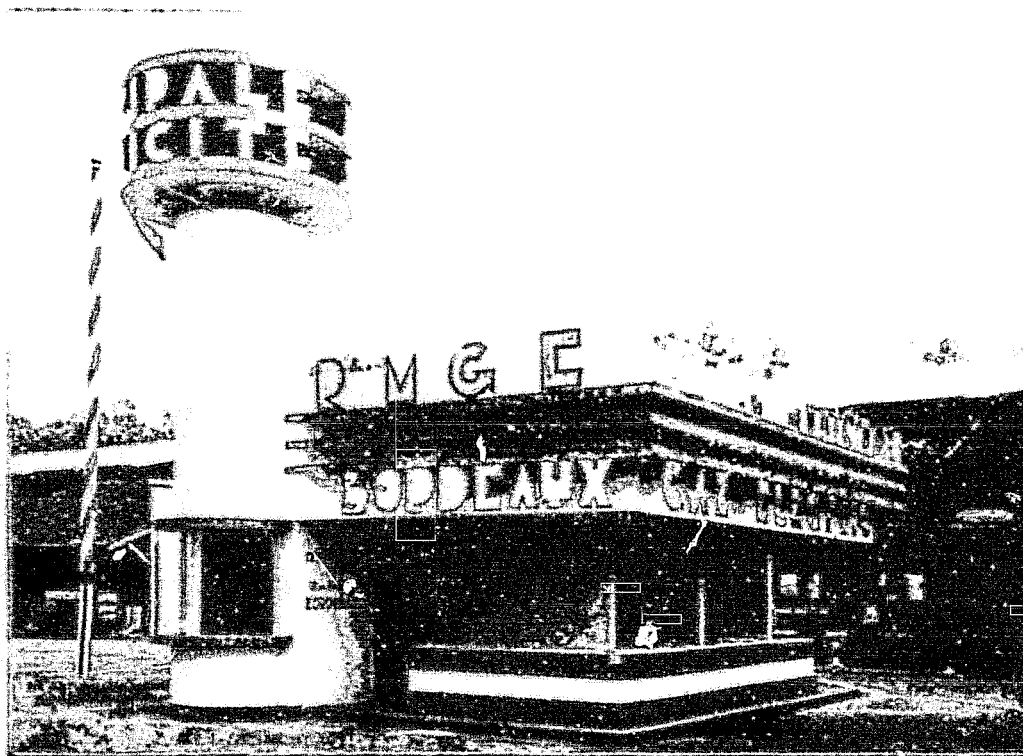


Pendant 13 jours, une suite ininterrompue de visiteurs a franchi cette porte monumentale, svelte, élégante, et d'une architecture bien moderne.

Raoul Perrier

Chaque année R. Perrier, l'architecte de la Foire imaginait entrée et pavillons pour la plus grande joie des bordelais particulièrement attachés à cette manifestation. Le style art-déco l'a largement inspiré durant les années d'avant-guerre.

Illustration n°81 : Pavillons d'exposition, ici à titre d'exemple celui de la RMGE de Bordeaux en 1938.



Le pavillon de la Région Maritime Gascogne à Bordeaux en 1938.

0 28

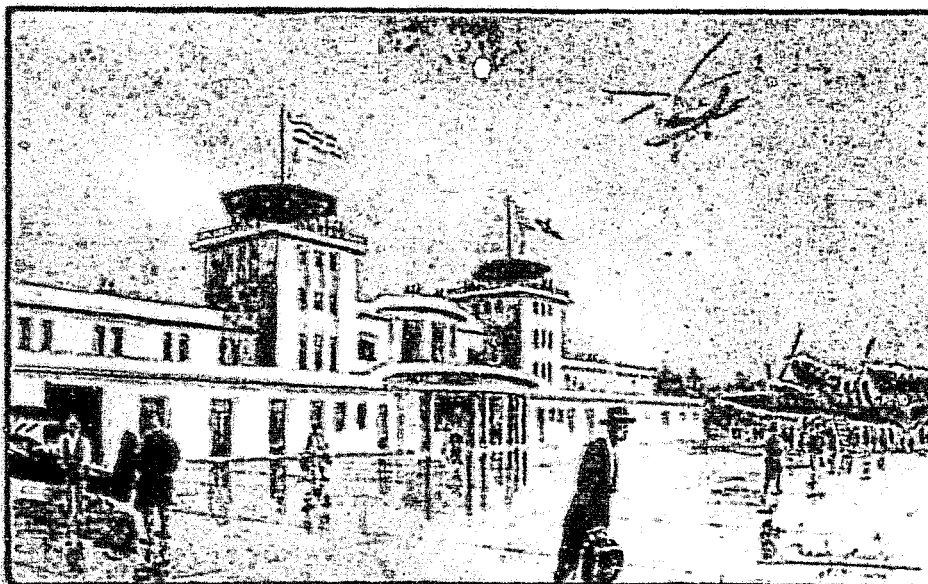
S O éco novembre décembre 1938

Ces constructions provisoires conçues comme des baraques publicitaires étaient une occasion de vanter certains produits, dans le cas présent il s'agissait de convaincre certains bordelais, encore récalcitrants, des bienfaits de l'équipement au gaz dans les maisons et les appartements.

Illustration n°82 : Le port aérien de Bordeaux-Mérignac, maquette 1931.
n°83 : Les hangars de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac en 1938.

Le Sud-Ouest Economique.

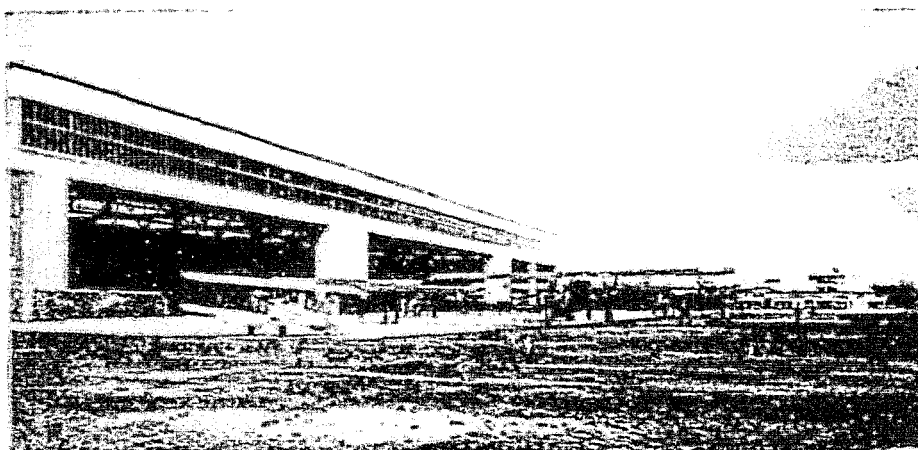
n°211-212. juin-juillet 1931



Le Port aérien de Bordeaux-Mérignac en sa future situation.

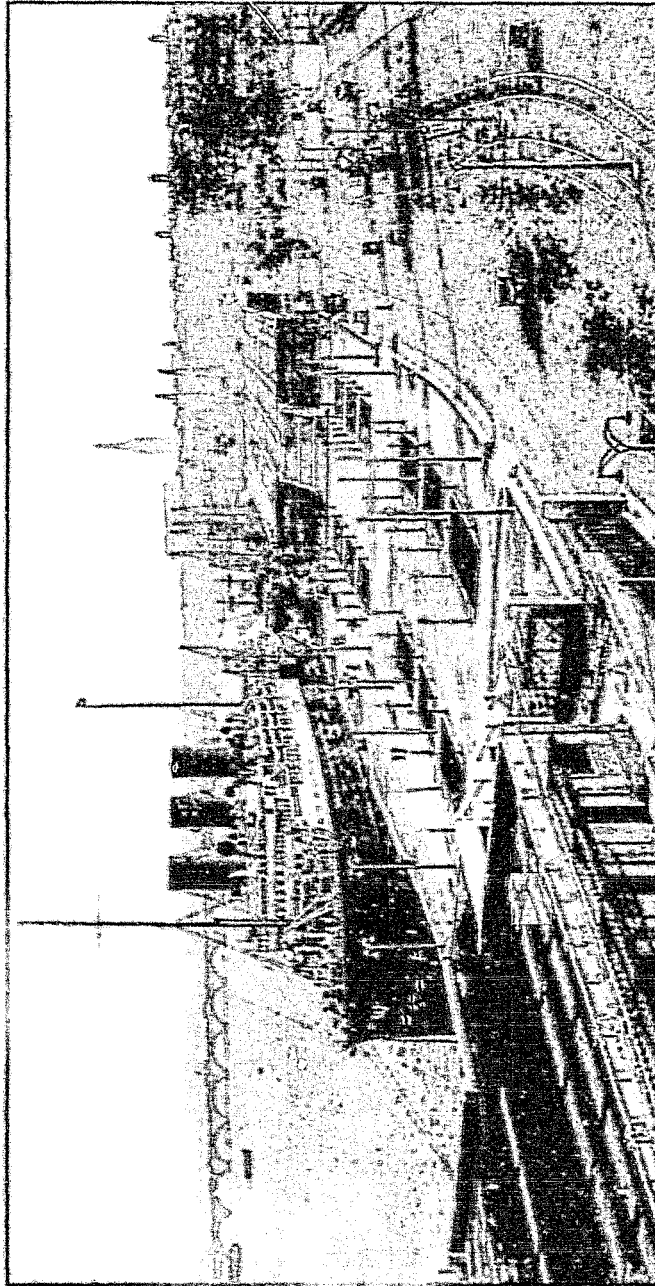
Le Sud-Ouest Economique.

n°299-300 novembre-décembre 1938



Ces deux photos, prises à sept ans d'intervalle, témoignent de la volonté de la municipalité Marquet de faire de la capitale girondine un grand port aérien, largement ouvert sur l'Amérique du Nord et du Sud ainsi que sur l'Afrique. Même si à ces dates la question d'une base d'hydravions se pose encore, les équipements de Mérignac apparaissent déjà capables de donner à la ville un atout de poids pour son développement économique.

Illustration n°84 : Terrasses-promenades au bas des Quinconces et escaliers monumentaux. Ce cliché permet d'observer au centre le jardin des quais réalisé en 1934 par J. d'Welles et de part et d'autre les hangars-terrasses qu'il réalisa de 1931 à 1934.

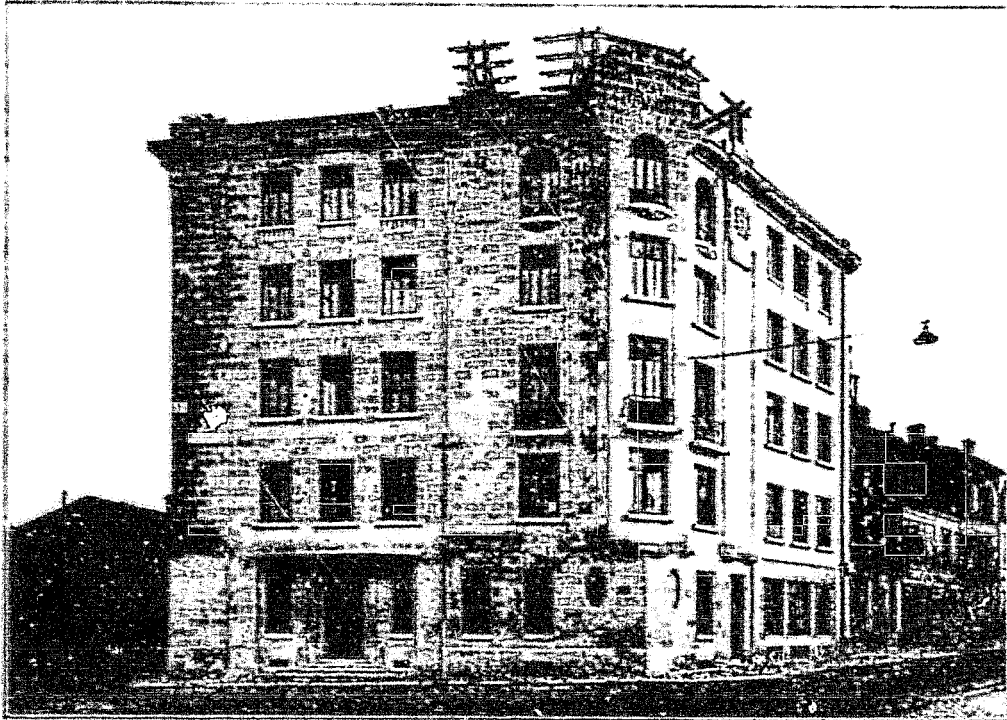


Le jardin de quai des Quinconces, entre les escaliers monumentaux qui permettent d'accéder aux terrasses, sous lesquelles s'allongent les salles hypocaustiques des quais de la Garonne, œuvre de J. d'Welles, architecte, et de la firme Bordeaux-Buenos Aires.

L. MILLON TRAVAILLEUR 1938

L'ensemble se situe au bas de l'esplanade des Quinconces, la composition est excessivement simple comme A. Marquet en avait manifesté le désir. Ce qui paraît le plus intéressant, surtout aujourd'hui, c'est la volonté municipale de donner cet espace aux bordelais pour en faire un lieu de promenade axé uniquement sur la détente, le spectacle des bateaux et celui du cours de la Garonne. Les deux lignes de tramway au centre renforcent le caractère actuel de cette vue prise en 1938 et le désir du maire de tourner la ville vers ce fleuve à qui elle dut longtemps l'essentiel de sa richesse.

Illustration n° 85 : La Maison des étudiantes rue Ligier, état ancien.



La Maison des Etudiantes.

D 137

Sud ouest économique n° 256-257-258 mars-avril 1935

Cet édifice réalisé par l'architecte de l'Université : R. Touzin en 1931 était réservé aux jeunes filles, les garçons étant hébergés rue de Budos. Sur un terrain d'angle, et sur une superficie assez limitée, il ne pouvait être question de construire un bâtiment très original : néanmoins il est en pierre, le traitement de l'angle à pans coupés et la disposition régulière des ouvertures rend cette construction harmonieuse. Ce cliché permet de se rendre compte de l'utilisation du toit terrasse qui sert de jardin et donc d'espace de détente, la pergola visible ici a aujourd'hui disparu.

Illustration n°86 : Angle de la Maison des étudiantes, état actuel après rénovation.



On peut observer sur cette photographie les principaux éléments de décoration du bâtiment largement inspirés par le style art déco, en particulier les garde-corps en ferronnerie présentant des motifs géométriques et les médaillons octogonaux. Dominant le toit-terrasse, un fronton aux lignes épurées permet de lire en toutes lettres la fonction de l'édifice.

Illustration n°87 a & b : Détails de la façade, état actuel après rénovation



Ces deux clichés présentent deux des trois sculptures ornant les parties hautes de l'immeuble. Ce sont des visages stylisés inscrits dans des médaillons octogonaux toujours dans la tradition art-déco, en haut un visage féminin entouré d'une couronne de laurier semble évoquer les succès universitaires des futures occupantes des lieux tandis que la jeune fille de la photographie du bas offre au regard le visage penché et attentif d'une étudiante studieuse et appliquée comme il se doit dans un tel endroit.

Illustration n° 87 c & d : Détails de la façade, état actuel après rénovation

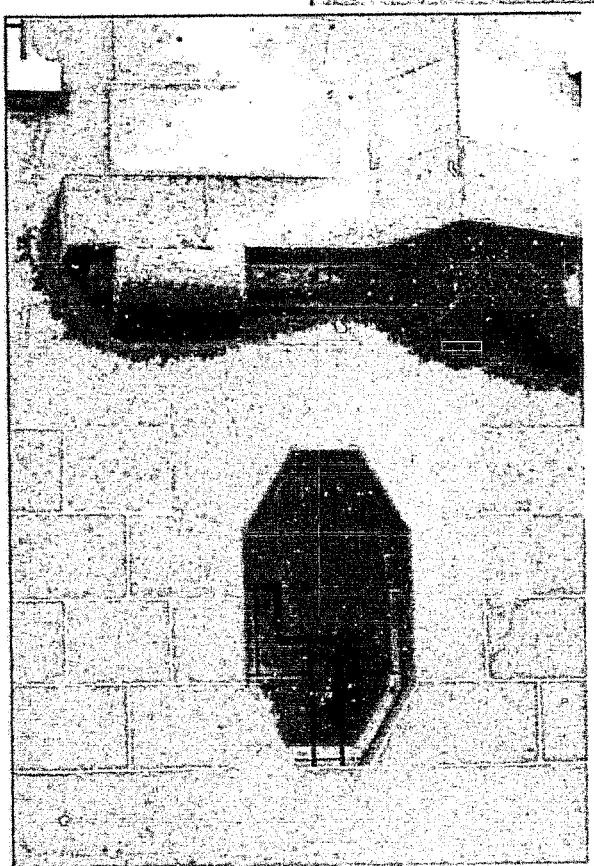
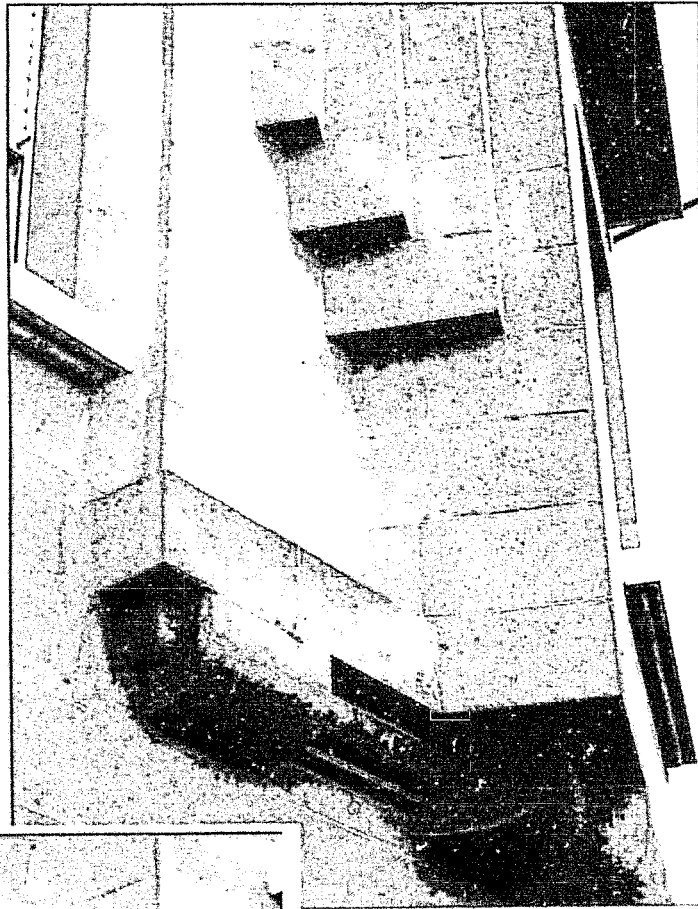
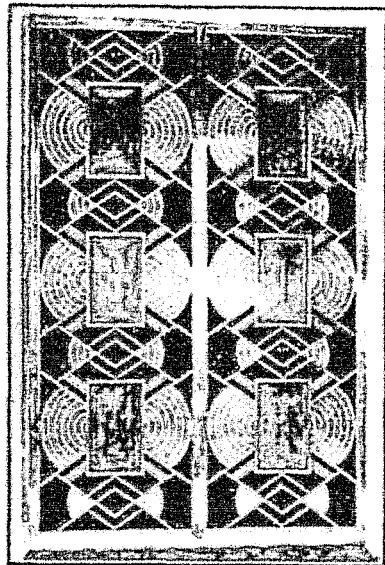
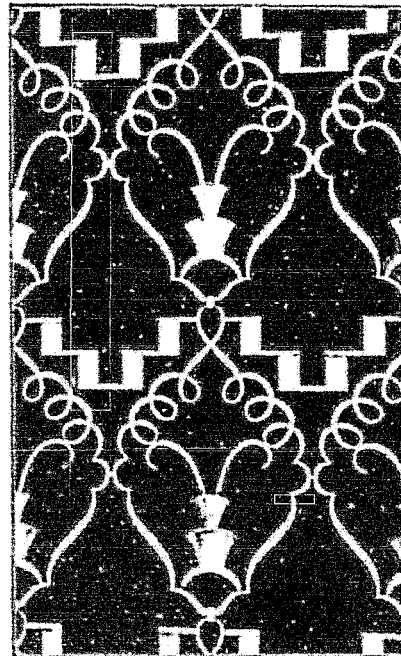
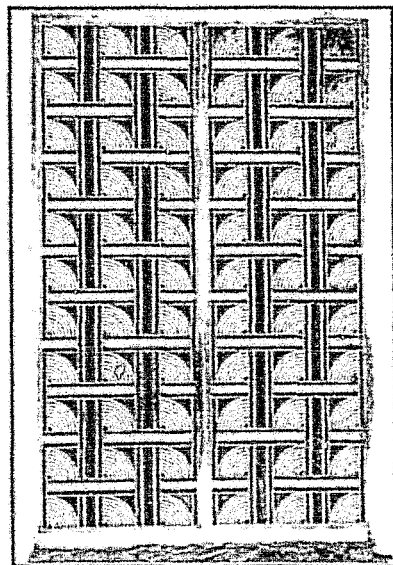
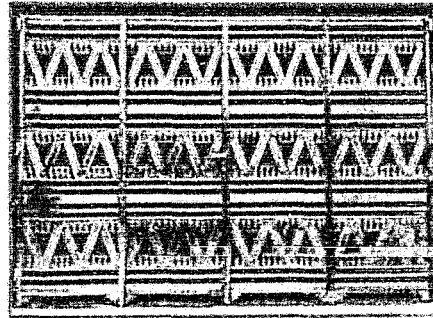


Illustration n°88 : Les créations de Raymond Subes présentées à la foire de Bordeaux. *Sud-Ouest économique*, n° 197, avril 1930, p. 631 et 632.



créations de Raymond Subes, ferronnier



sud ouest économique n°197 avril 1930

L'artiste ferronnier bordelais R. Subes commença à travailler dans l'entre-deux-guerres. Il fut l'élève et le successeur d'Émile Robert que l'on considéra comme le rénovateur de la ferronnerie. De même que pour Brandt, l'Exposition des Arts décoratifs de 1925 a influencé sa carrière dans la mesure où elle s'inscrit dans un renouveau des formes auquel "le beau métier" n'a pas échappé. La modernité s'exprime chez eux au travers de formes géométriques qui n'excluent pas des effets simples et hardis. A de nombreuses occasions la foire de Bordeaux a présenté les oeuvres du maître Subes, l'inspiration demeure classique et son alliance avec le modernisme donne des résultats qui ont fait de lui un artiste souvent appelé pour réaliser des grilles d'intérieur, comme celles-ci, destinées à orner les habitations de la nouvelle bourgeoisie locale.

Illustration n°89 : Affiche *Bordeaux* de J. Dupas parue dans *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest* du 23 avril 1938.

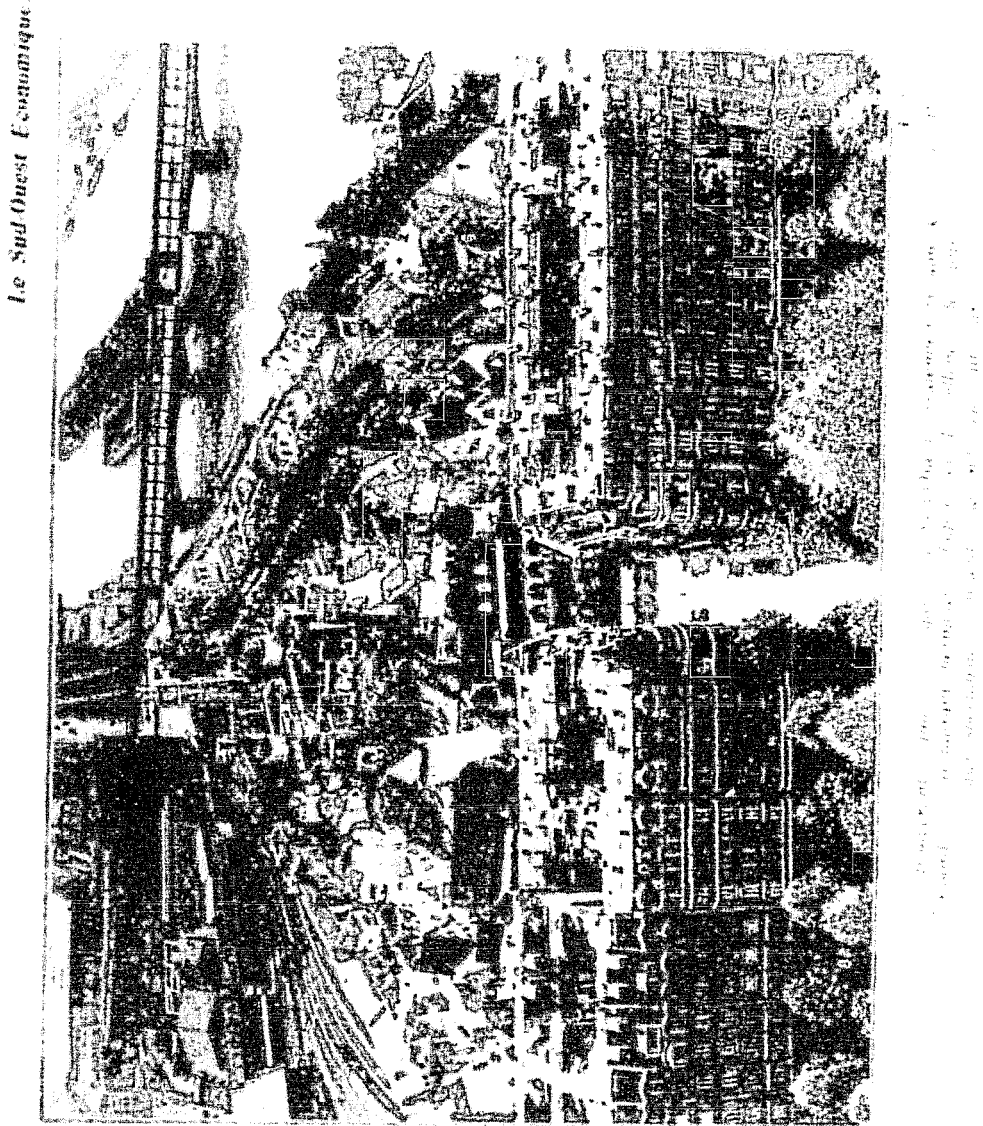
Une affiche d'art de Jean Dupas symbolisant Bordeaux



BORDEAUX
SON PORT · SES MONUMENTS · SES VINS

Cette affiche est une commande d'A. Marquet à son ami Dupas. Elle symbolise la ville, son port, ses monuments, ses vins. Comme l'ont souligné les contemporains cette réalisation originale allie modernisme et classicisme pour le plaisir des yeux et de l'esprit, ils lui trouvèrent également une grande noblesse. Elle est particulièrement connue et était destinée aux principales gares françaises et étrangères. Elle fut aussi placardée dans certains halls d'exposition.

Illustration n°90 : Le centre régional où se trouveront réunies les régions du Sud-Ouest à l'exposition de 1937..



Ce cliché a souvent paru à l'époque dans la presse régionale manifestant ainsi le grand intérêt et la mobilisation de tous pour la réussite de cette oeuvre d'envergure internationale. Pour l'architecture bordelaise c'était une occasion rêvée de faire connaître partout les réalisations locales.

Illustration n°91 : Maquette du Parc d'athlétisme.

Illustration n°92 : Maquette du stade municipal et du Parc d'athlétisme.

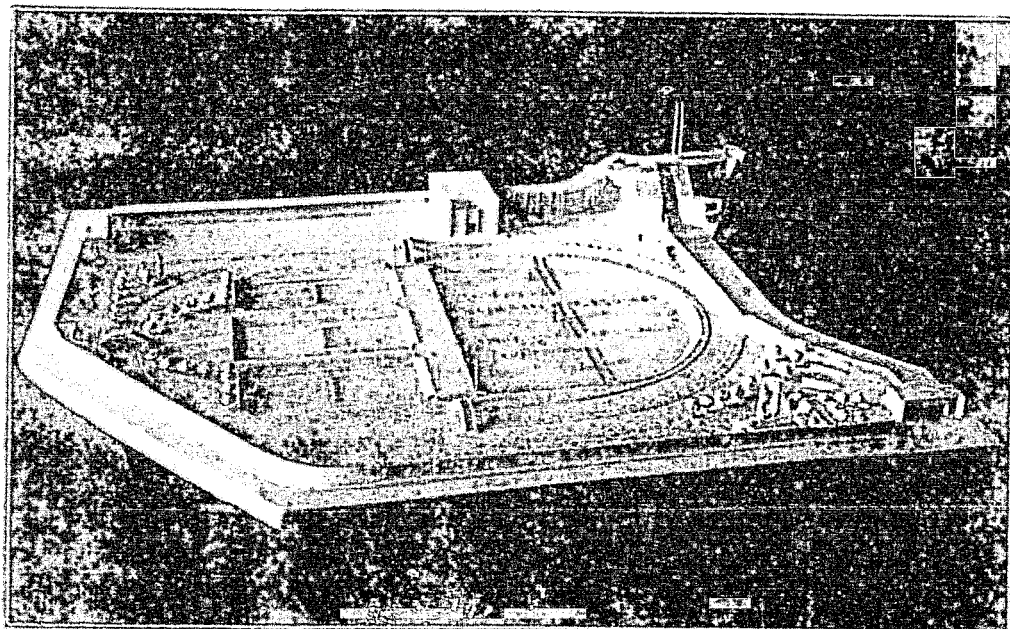


Photo indistincte de San-César

Maquette du Parc d'athlétisme

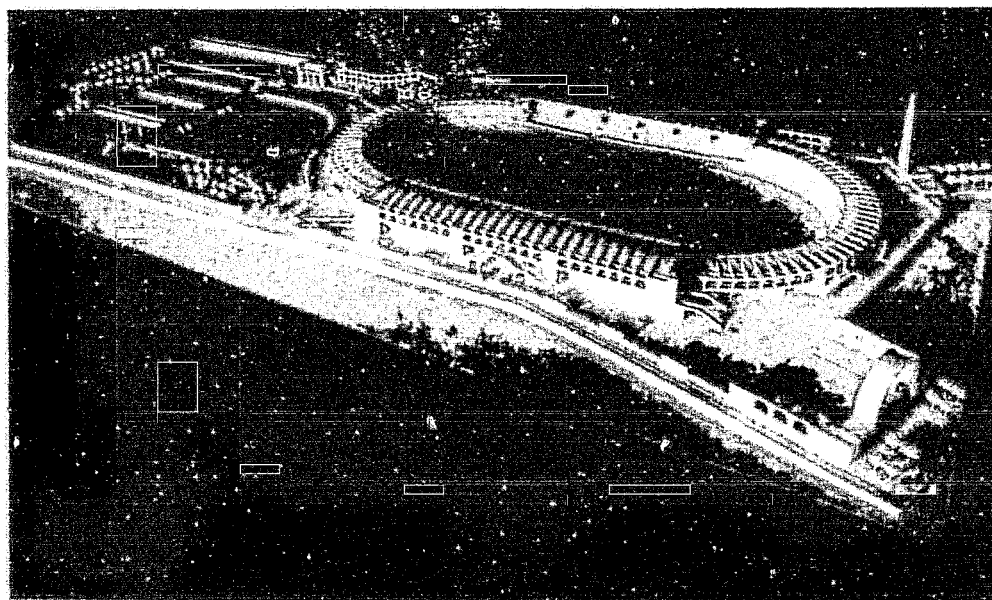
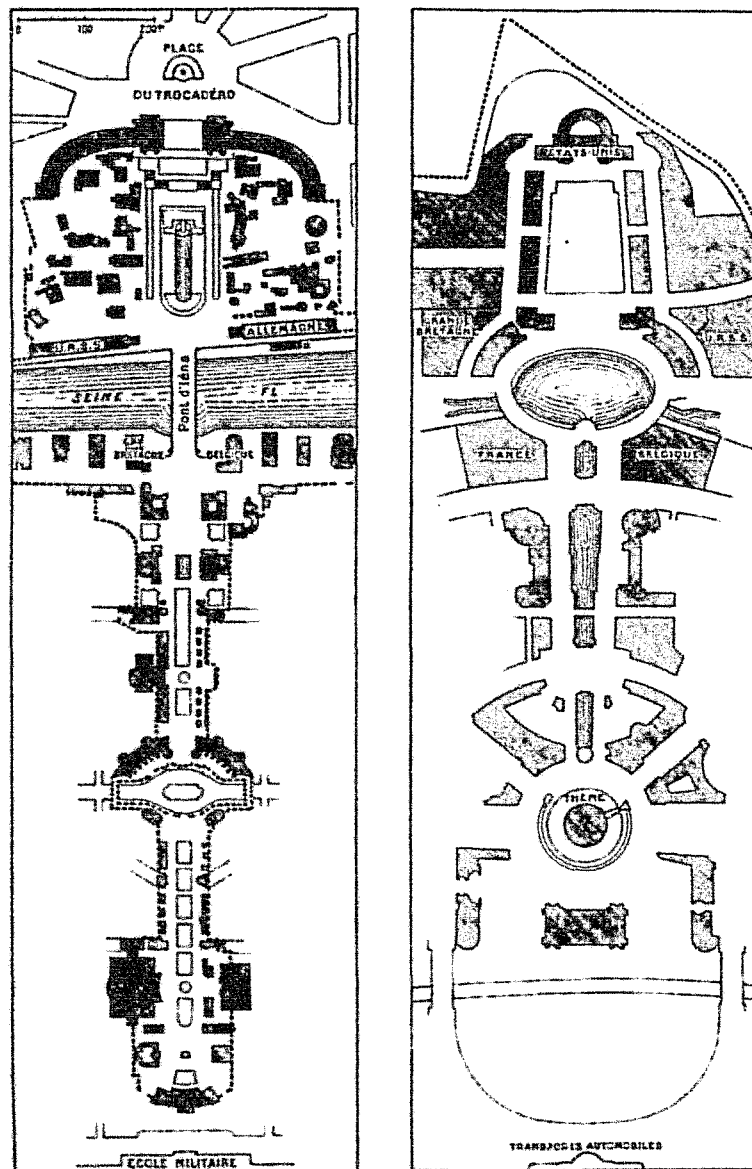


Fig. 6. — Maquette du Parc des Sports réalisée à la demande de F. d'Wolff, 1937.
Arch. mun. D. 9912 M. 11

Ces maquettes ont été présentées à l'Exposition internationale de 1937 avec les autres grandes réalisations de la municipalité Marquet pour montrer le dynamisme de l'architecture et de la construction à Bordeaux.

Illustration n°93 : Plan de l'exposition de New York de 1939 comparé à celui de l'Exposition de Paris en 1937. (*L'Illustration* n°5023, 10 juin 1939.)

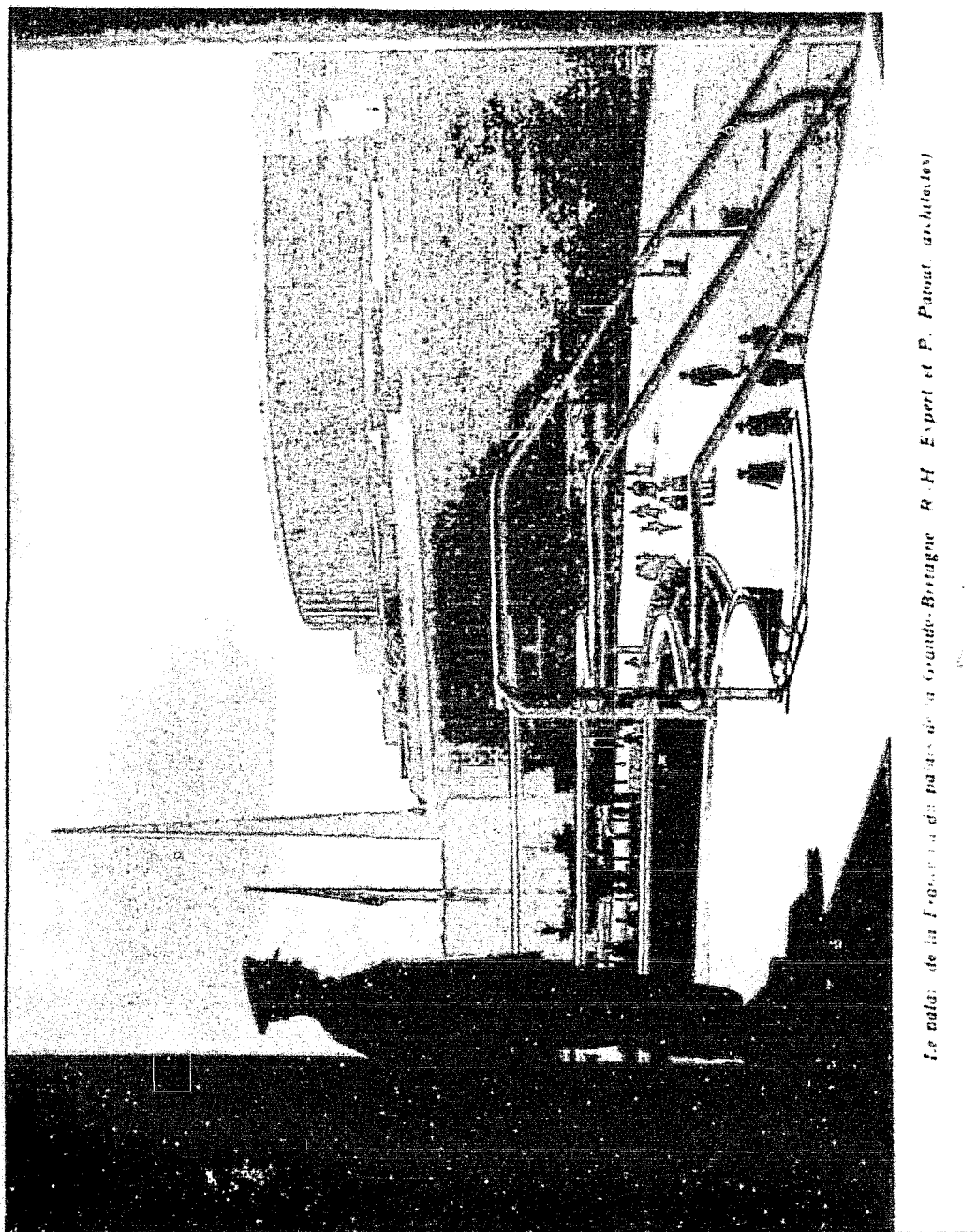


Comparaison, à la même échelle, des artères centrales des Expositions de Paris 1937 et de New York 1939.

La France occupe une place de choix dans cette exposition dont le programme est plus vaste et plus abstrait que celui de Paris, "on a cherché à dégager de l'état actuel des progrès matériels de l'industrie et de la technique générale une analyse des tendances et des probabilités qui permette d'imaginer une vision de la vie future".

Le plan directeur de l'Exposition est nettement déterminé par la prochaine utilisation du terrain : créer une extension urbaine. S'il existe des coïncidences entre les deux plans, elles résultent du terrain et non d'une identité de conception car ils sont fondamentalement différents. Toutefois, si le groupement des nations étrangères a lieu à la tête du plan c'est pour la même raison : mettre les invités à la meilleure place.

Illustration n°94 : Pavillon de la France à l'Exposition de New York en 1939, photographie réalisée à partir du journal *L'Illustration* n° 5023, 10 juin 1939.



Le palais de la France et le palais de la Grande-Bretagne R. H. Expert et P. Patout, architectes

Ce pavillon nommé par Léandre Vaillat : *Le Palais de la France*, a été réalisé par les architectes R. H. Expert et P. Patout.

Au rez-de-chaussée, industrie, décors de France... trouvent leur place, à l'entresol, l'art et le luxe, au premier étage, la dégustation des vins de France et des produits régionaux. La France d'Outre-mer, quant à elle, a son propre palais, enfin un restaurant en terrasse couronne le tout.

Toutes ces illustrations témoignent de l'abondance et de la diversité des constructions à Bordeaux entre 1929 et 1939. La ville s'est considérablement modernisée pendant ces années, le béton non seulement est couramment utilisé mais d'une manière générale il ne se cache plus derrière divers revêtements. Toutefois, force est de reconnaître que ces constructions sont très dissemblables tant sur le plan du style que de la fonction ; dans l'ensemble, ce sont les édifices utilitaires qui sont de loin les plus nombreux.

J. d'Welles a veillé à choisir pour chaque réalisation un style parfaitement en accord avec la fonction et le site dans lequel elle s'implante, de manière à préserver l'unité architecturale de la ville et des différents quartiers : cela explique qu'en règle générale (sauf l'exception de la RMGE), les lignes modernes n'apparaissent pas en plein centre.

Le recours aux artistes et aux architectes locaux est constant, c'est une occasion de montrer la vitalité de l'École des Beaux-arts et de l'École d'architecture, A. Marquet y tenait beaucoup et J. d'Welles s'y est plié.

La ville n'a pas été vraiment transformée par les changements opérés par la municipalité, si la place C. Jullian ou la place Féger ont été aménagées, ce ne sont que des cas isolés, il n'y a pas de grandes percées dans le tissu urbain. Toutefois, il faut noter, même si cela n'a rien de surprenant, que de nombreuses zones urbaines sont de plus en plus loties et que la ville continue de s'étendre au-delà des boulevards, là où le prix des terrains est le moins cher.

En matière d'urbanisme tout reste donc à prévoir : ce sera le grand défi de la période des années de guerre.

Table des illustrations.

Volume 2

Construire pour donner du travail : les années de crise 1929-1939.

Introduction : <i>du tome Iconographie du volume 2)</i>	p. 1. (pages
Indications pour se repérer dans le Bordeaux des années 1930 :	p. 2.
Chapitre 3 :	p. 3.
Illustration n°1 : Août 1930, 2ème avant-projet de Bourse du Travail par J. d'Welles.	p.3-4-5
Illustration n°2 : Plan de kiosques à journaux des allées de Tourny.	p.6
Illustration n°3 : Achèvement de la cité Paul Boncour à la Bastide.	p.7
Chapitre 4 :	p. 8.
Illustration n°4 : Palais municipal prévu par l'architecte R. H. Expert pour la place des Quinconces en 1932.	p. 8
Illustration n°5 : Le restaurant populaire de la rue Causserouge à Bordeaux.	p.9
Illustration n°6 : Vue aérienne du centre de Bordeaux réalisée par l'entreprise de photographies aériennes Moreau en 1934.	p.10
Illustration n°7 : Affiche électorale d'A. Marquet.	p.11
Illustration n°8 : Le palais Rohan, siège de l'Hôtel de ville de Bordeaux en 1935.	p. 12
Illustration n°9 : Signatures de quelques membres du conseil municipal, du maire lui-même et de J. d'Welles.	p. 13
Illustration n°10 : Document électorale d'A. Marquet concernant les grands travaux réalisés par la mairie à la date de 1935.	p. 14
Chapitre 5 :	p.15.
Illustration n°11 : Maquette de la future Bourse du Travail réalisée en 1933.	p. 15-16
Illustration n°12 : Plan du premier étage établi en 1938.	p.17-18
Illustration n°13 : Le grand escalier d'honneur à double révolution de la Bourse du Travail, état actuel.	p. 18-19
Illustration n°14 : La régie municipale du gaz et de l'électricité, 1930-1934.	
a) cliché d'époque.	p.20-21
b) état actuel.	p.22
Illustration n°15 : L'usine d'incinération des gadoues de Bacalan.	p.23
Illustration n°16 : Vue d'ensemble des usines de la RMGE à Bacalan.	p.24
Illustration n°17 : Les piscines municipales de Bordeaux, 1931-1935. Plan d'ensemble.	p. 25
Illustration n°18 : L'entrée des piscines rue Judaïque.	-
a) Le portique de Gabriel.	p. 26

b) L'entrée de Madeline.	P. 26 bis
Illustration n°19 : Le grand médaillon de ciment réalisé par le sculpteur parisien Pico.	p. 26 bis
Illustration n°20 : La piscine d'hiver et la piscine d'été.	p. 27-28
Illustration n°21 : Le stade municipal et le Parc des sports, 1933-1938. Vue aérienne.	p.29
Illustration n°22 : Plans du stade et du parc d'athlétisme.	p. 30
Illustration n°23 : Les voûtains de Dabbeni, état actuel.	p. 31
Illustration n°24 : Le signal de l'avenue Maurice Martin, état actuel.	p. 32
Illustration n°25 : La galerie municipale des Beaux-arts, 1936-1939, façade, état actuel.	p.33
Illustration n°26 : Les terrasses du Jardin public, 1932.	p. 34
Illustration n°27 : Les portiques-abris du Jardin public, 1938-1939.	p.35
Illustration n°28 : Le pont à transbordeur.	p.36
Illustration n°29 : L'abattoir et marché aux bestiaux, 1932-1938, vue d'ensemble.	p. 37-37 bis*
Illustration n°30 : Ensemble des bâtiments des Abattoirs.	p. 38*
Illustration n°31 : Les bâtiments d'entrée et des services commerciaux et administratifs.	p. 39*
Illustration n°32 : Plan de la totalité des Abattoirs.	P. 39 bis
Illustration n°33 : L'inauguration des Abattoirs.	p. 40
Illustration n°34 : Le monument commémorant le souvenir de l'illustre historien bordelais C. Jullian sur la place qui porte son nom, état actuel.	p. 42
Illustration n°35 : La mise en valeur des ruines du Palais Gallien.	p. 43
Illustration n°36 : L'église Sainte Geneviève rue Bertrand de Goth, 1925-1928.	p.44
Illustration n°37 : Façade de l'église Sainte Geneviève, état actuel.	p. 45
Illustration n°38 : Frise de la nef centrale, état actuel.	p. 46
Illustration n°39 : Les Bains-douches de la rue Etobon Chènebier à la Bastide, état actuel.	p. 47
Illustration n°40 : Bains-douches et crèche place Adolphe Buscaillet à Bacalan, vue d'ensemble, état actuel.	p. 48-49
Illustration n°41 : Détails des entrées des deux pavillons, état actuel.	p. 50
Illustration n°42 : Bains-douches de la rue Son-Tay.	p. 51
Illustration n°43 : Carte des établissements de bains de Bordeaux.	p. 52-53
Illustration n°44 : Immeuble à loyers modérés de la rue Bertrand de Goth à Bordeaux.	p. 54-55
Illustration n°45 : Ecole primaire supérieure de la rue du Commandant Arnould, état actuel.	p. 56-57
Illustration n°46 : Ecole mixte de la Passerelle, quai de la Souys à la Bastide, rive droite.	p. 58
Illustration n°47 : Inauguration de l'école de la Passerelle par l'équipe municipale conduite par A. Marquet.	p. 59
Illustration n°48 : Entrée et plan d'ensemble du Stadium universitaire de Pessac.	p. 60

Chapitre 6 :

	p.61.
Illustration n°49 : Publicité pour le Port de Bordeaux.	p. 61
Illustration n°50 : Le pont de pierre sur la Garonne, novembre 1932.	p. 62
Illustration n°51 : Les quais devant la Place de la Bourse avant les travaux de 1932.	p. 63
Illustration n°52 : Projet de deux hangars néo XVIIIème.	p. 64
Illustration n°53 : La fontaine lumineuse de la Place Paul Doumer (anciennement place Féger).	p. 65
Illustration n°54 : <i>L'Océan</i> , sculpture de Carlo Sarrabezolles pour le paquebot <i>Normandie</i> .	p. 66
Illustration n°55 : Le bas-relief d'A. Janniot pour la Bourse du travail, état actuel.	p. 67-68
Illustration n°56 : Façade de la Bourse du travail, état actuel.	p. 69
Illustration n°57 : <i>Les époques de la navigation</i> , panneau peint sur glace par J. Dupas pour le paquebot <i>Normandie</i> .	p. 70
Illustration n°58 : Le grand salon du paquebot <i>Normandie</i> .	p 70-71

Illustration n°59 : La frise photographique de la salle de réunion de la Bourse du travail.	p. 72
Illustration n°60 & 60 bis : Bourse du travail, fresque du foyer Sud de F. M. Roganeau.	p. 73-74
Illustration n°61 & 61 bis : Bourse du travail de Bordeaux, fresque du foyer Sud de P-A Bégaud.	p. 73-75-76
Illustration n°62 & 62 bis : Bourse du travail de Bordeaux, fresque du foyer Nord réalisée par Camille de Buzon.	p. 77-78-79
Illustration n°63 & 63 bis : Bourse du travail de Bordeaux, fresque de A Caverne.	p. 79 80-81
Illustration n°64 : Bourse du travail de Bordeaux, fresque réalisée par Jean Dupas.	p. 82-83
Illustration n°65 : Les médaillons réalisés par le sculpteur bordelais Louis Bâte pour la Bourse du travail de Bordeaux.	p. 84
Illustration n°66 : Ascenseur et cage d'escalier de la Bourse du travail, état actuel.	p. 85
Illustration n°67 : La loggia de l'étage supérieur de la Bourse du travail.	p. 86
Illustration n°68 : La Cité universitaire de Bordeaux.	p. 87
Illustration n°69 : Vue de la grande cour intérieure et des deux pavillons de la Cité universitaire.	p. 88
Illustration n°70 : Entrée de la Cité universitaire, état actuel après rénovation.	p. 89
Illustration n°71 : L'entrée monumentale du Stade municipal, état actuel.	p. 90
Illustration n°72 : Deux des quatre grands vases réalisés par R. Buthaud pour l'entrée du Stade municipal, état actuel.	p. 91
Illustration n°73 : Gros plan de l'un des quatre vases, état actuel.	p. 92
Illustration n°74 : La guirlande et la sculpture des armes de Bordeaux réalisées par A. Binquet pour la Galerie des Beaux-arts, état actuel.	p. 93
Illustration n°75 : Les médaillons de Ch. Malric pour la Galerie des Beaux-arts, état actuel.	p. 94
Illustration n°76 : Portail d'entrée de la Galerie des Beaux-arts, état actuel.	p. 95
Illustration n°77 : Projets de Faculté des Sciences par R. H. Expert, 1930 et 1938.	p. 96
Illustration n°78 : Projet de grande salle des fêtes cours de la Marne : plan des gradins, 1936.	p. 97
Illustration n°79 : Vue extérieure de la grande salle, 1936.	p. 98

Chapitre 7 :

99.

Illustration n°80 : Entrée monumentale de la Foire de Bordeaux par R. Perrier en 1931.	p. 99
Illustration n°81 : Pavillons d'exposition, à titre d'exemple celui de la RMGE de Bordeaux en 1938.	p. 100
Illustration n°82 : Le port aérien de Bordeaux-Mérignac, maquette 1931.	p. 101
Illustration n°83 : Les hangars de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac en 1938.	p. 101
Illustration n°84 : Terrasses-promenades au bas des Quinconces et escaliers monumentaux.	p. 102
Illustration n°85 : La maison des étudiantes rue Ligier.	p. 103.
Illustration n°86 : Angle de la Maison des étudiantes, état actuel après rénovation.	p. 104
Illustration n°87 : Détails de la façade, état actuel après rénovation.	p. 105-106
Illustration n°88 : Les créations de R. Subes présentées à la Foire de Bordeaux.	p. 107
Illustration n°89 : Affiche <i>Bordeaux</i> de J. Dupas.	p. 108
Illustration n°90 : Le centre régional où se trouveront réunies les régions du Sud-ouest à l'Exposition de 1937.	p. 109
Illustration n°91 : Maquette du Parc d'athlétisme.	p. 110
Illustration n°92 : Maquette du Stade municipal et du Parc d'athlétisme.	p. 110
Illustration n° 93 : Plan de l'Exposition de New York de 1939 comparé à celui de l'Exposition de Paris en 1937.	p. 111
Illustration n° 94 : Pavillon de la France à l'Exposition de New York en 1939.	p. 112

THÈSE

PRÉSENTÉE À

L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX III
POUR L'OBTENTION DU GRADE DE
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

PAR

MARIE-FRANÇOISE BÉNECH

L'architecture et l'urbanisme à Bordeaux sous
la municipalité d'Adrien Marquet
(1925-1944).

Directeur de recherche :

M. DOMINIQUE JARRASSÉ

Professeur d'Histoire de l'Art contemporain à
l'Université Michel de Montaigne
BORDEAUX III

**VOLUME III : CONSTRUIRE L'AVENIR, SEPTEMBRE 1939-1944 :
LES ANNÉES DE GUERRE.
TEXTE ET ICONOGRAPHIE.**

3^{ème} PARTIE

**CONSTRUIRE L'AVENIR, SEPTEMBRE 1939-1944, LES
ANNÉES DE GUERRE.**

INTRODUCTION

Après la période faste des années trente, la période 1939-1944 n'a évidemment rien de comparable puisqu'elle correspond au moment le plus atroce de l'histoire contemporaine de la France, aussi convient-il de faire plusieurs remarques.

A. Marquet, maire de Bordeaux depuis 1925, bénéficie de la confiance absolue de sa ville au moment où le conflit éclate c'est pour lui l'occasion de voir aboutir ses désirs de 1933 : Ordre, autorité, nation. Ceci explique en grande partie son aisance et même une certaine joie en juin 1940 quand il accueille le gouvernement dans la capitale girondine. Jusqu'en 1942 il va continuer à croire qu'il peut avoir une place de choix dans la nouvelle France qui est en train de se construire et dont il ne veut, en aucun cas être exclu. A partir de 1942 il est incontestable qu'il se replie sur Bordeaux pour des raisons assez difficiles à interpréter surtout compte-tenu de la complexité du personnage. Par orgueil A. Marquet refuse le ministère du Travail que Laval lui offre en 1942 mais il espère toutefois que son action à Bordeaux lui permettra d'être rappelé et cette fois à un poste clé puisqu'il estime être plus proche des nazis que Laval. D'ailleurs il va continuer à entretenir avec eux des liens " étroits, réguliers, confiants ¹". Une fois de plus il va utiliser sa ville à des fins personnelles. Il accueille la fameuse exposition *Le Juif et la France* qui au passage reçoit un franc succès, il couvre la répression qui s'abat sur la communauté juive avec l'arrestation du docteur Schinazi en juin 1942 et participe à la spoliation des biens juifs comme l'attestera la fameuse affaire du *Hameau Fleuri* dans laquelle la mairie elle-même est directement impliquée. Parallèlement, il assiste à la mise en place d'une équipe préfectorale nettement plus efficace que celle de Pierre Alype puisque la nouvelle est composée en particulier de messieurs Sabatier et Maurice Papon dont le zèle fut rapidement incontestable. Toutefois il paraît probable qu'à partir de 1943 le maire de Bordeaux ait volontiers joué un double jeu malgré des convictions farouchement pro-allemandes de manière à pouvoir affronter n'importe quelle éventualité dans l'avenir.

Dans ce contexte politique, sûr de rester au pouvoir quoiqu'il puisse arriver, A. Marquet a fait tout son possible pour que la vie à Bordeaux reste normale, et bien entendu, que l'on continue à y travailler plus qu'ailleurs malgré les difficultés rencontrées. Ceci explique la formidable œuvre d'urbanisme réalisée par J. d'Welles à la demande de la mairie pendant ces quatre années. Il a réfléchi à ce que pourrait

¹ Pierre Brana, Joëlle Dusseau : Adrien Marquet, maire de Bordeaux. *Du socialisme à la collaboration*. Atlantica, Anglet, 2001.

devenir la ville quand la paix reviendrait et en même temps il s'est énormément interrogé à la fois sur son propre travail dans le passé et aussi sur l'évolution du monde et de la France en particulier, conscient qu'après le conflit la vie serait à jamais différente et que la société connaîtrait de profondes mutations. Ainsi donc, si on a davantage entretenu les édifices que réellement construit on a malgré tout occupé un maximum de personnes comme le prouve la mise à la disposition des allemands du Service technique d'architecture de la mairie.

Enfin, il est à noter qu'à partir de 1940 la profession d'architecte va désormais être réglementée, cela signifie qu'un contrôle très strict sera exercé par l'Ordre et que tout le monde devra s'y soumettre ce qui sera l'assurance du sérieux et de la qualité des réalisations effectuées. Dans ce domaine aussi la guerre a donc préparé le futur en cherchant à éviter les erreurs du passé.

Bordeaux, une fois de plus va se singulariser en ne vivant pas le conflit comme la majorité des autres villes françaises. Son premier magistrat garde ses particularités de toujours, habileté politique, ambition personnelle, goût de l'ordre, obsession du travail. J. d'Welles va réaliser l'exploit de ne jamais prendre réellement position ce qui lui a sans aucun doute sauvé la mise après les hostilités tout en effectuant une œuvre colossale au moins sur le papier et malgré les difficultés matérielles qu'il a pu rencontrer.

III
CHAPITRE I

A. MARQUET, UN MAIRE AU CŒUR DE LA TOURMENTE.

I) L'ACTIVITÉ MUNICIPALE DE SEPTEMBRE 1939 À JUIN 1940.

- 1) Le maintien d'une certaine normalité.
- 2) Les travaux en cours.
- 3) L'installation de l'armée.
- 4) Les difficultés.

II) 1940-1942 : BONHEUR ET DÉCEPTIONS.

- 1) Juin 1940.
- 2) De juillet 1940 à 1942.
 - a) *Un ministre actif*
 - b) *A. Marquet quitte le gouvernement.*
 - c) *Le rôle de J. Ph. Larrose.*

III) LA LOI DU 16 NOVEMBRE 1940 ET SES CONSÉQUENCES SUR L'ACTIVITÉ MUNICIPALE.

IV) BORDEAUX PENDANT LA GUERRE.

- 1) Les activités de Bordeaux.
 - a) *Les terrains de jeux.*
 - b) *Une petite place encore pour l'art.*
 - c) *Les bâtiments publics et les travaux d'équipement.*
- 2) Les relations avec les allemands.
- 3) Les difficultés de plus en plus nombreuses.
- 4) Les destructions.

V) 1942-1944 LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES D'A. MARQUET À LA MAIRIE DE BORDEAUX.

III

CHAPITRE I

A. MARQUET, UN MAIRE AU CŒUR DE LA TOURMENTE.

Le maire de Bordeaux, solidement installé à son poste depuis 1925 et s'abritant derrière ses incontestables réalisations passées pensait que la période qui s'ouvrait à partir de 1940 allait, une fois de plus, lui permettre de jouer un rôle national et local particulièrement exemplaire. Mais le 10 juin 1940 a été sans aucun doute un moment privilégié dans la carrière d'A. Marquet puisqu'à cette date il s'est comporté en véritable maître de la ville, fier et heureux d'accueillir dans son fief l'élite politique française, son attitude résolument pro-allemande allait très vite le couler à long terme même s'il est incontestable qu'à partir de 1942-1943 (comme bien d'autres d'ailleurs) il a pris des positions qui peuvent s'apparenter à une sorte de double jeu, de manière à pouvoir par la suite se tirer de tout embarras venant du camp des vainqueurs, comme de celui des vaincus.

I) L'ACTIVITÉ MUNICIPALE DE SEPTEMBRE 1939 À JUIN 1940.

Au vu de l'action de la municipalité bordelaise du début de la guerre à 1944 plusieurs remarques s'imposent. En premier lieu le maire a tout fait pour rendre cette période la plus normale possible au point qu'en lisant les délibérations du Conseil municipal on a parfois peine à imaginer que l'on puisse se situer en plein conflit. D'autre part, on retrouve la volonté récurrente de donner du travail ce qui conduira A. Marquet à envisager une fois de plus un Plan de Grands Travaux en même temps que l'énorme oeuvre d'urbanisme qu'il confie à J. d'Welles. Il a également voulu maintenir la politique sociale qu'il avait entamée en 1925, malgré la guerre, il a tenté de garder toutes les mesures possibles pour assister les vieillards, les infirmes, les enfants en leur permettant également à tous un accès aux soins. Enfin le premier magistrat de la cité n'a pu éviter d'échapper longtemps aux difficultés inhérentes à la guerre c'est à dire le manque de main d'œuvre et de matériaux ce qui a entraîné bien entendu l'arrêt des principaux chantiers en cours ou projetés. Il n'empêche que ce difficile contexte a permis à des entreprises et à des particuliers de continuer à faire des profits. Il semble aussi qu'il y ait eu certains changements qui se soient opérés puisqu'en 1939, certains entrepreneurs, ayant été rappelés sous les drapeaux, ont été obligés de fermer leurs ateliers, les services municipaux ont donc fait appel à de nouveaux entrepreneurs.

1) Le maintien d'une certaine normalité.

Dans la mesure où la municipalité a voulu coûte que coûte maintenir presque les mêmes activités qu'en temps de paix on peut considérer que Bordeaux a vécu à peu près normalement pendant les années de guerre.

D'ailleurs, dès le 14 octobre, A. Marquet déclare "nous sommes préoccupés de la situation des industries et des entreprises commerciales en vue de les aider à retrouver une activité qui contribue à la reprise de la vie économique", il évoque immédiatement le projet d'un comité de coordination ayant pour but de poursuivre le développement économique de Bordeaux et de sa région.² En novembre 1939, le premier magistrat de la cité est d'ailleurs félicité par Paul Reynaud pour la création à Bordeaux d'un Comité des industries de qualité et des exportations françaises. Le dit Comité va être subventionné par la Chambre de commerce et le Comité de la Foire de Bordeaux qui en ont pris l'engagement. La Ville met à sa disposition la somme de 15 000 francs et le Conseil général a voté aussi l'octroi d'une somme de 15 000 francs. Tout ceci prouve une fois encore que la prise de décision municipale a été rapide et efficace, on semble donc croire alors au développement des exportations françaises malgré la période troublée. L'attitude du maire est pourtant critiquée une fois de plus au sein du Conseil municipal, le socialiste Haurigot dénonçant le fait qu'A. Marquet "administre en maître absolu" la cité.

Pourtant l'objectif d'A. Marquet est très clair, il veut "contribuer à galvaniser l'activité économique du pays" et il entend bien maintenir l'ouverture de la Foire de Bordeaux quoi qu'il arrive. Cet événement local si attendu n'aura quand même pas lieu ce qui plongera la trésorerie de son comité d'organisation dans une situation très difficile.

Petite preuve, malgré tout, d'un léger frémissement dans le bâtiment au 10 mai 1940, le projet de construction d'un dispensaire de salubrité rue Pierlot sur l'emplacement de l'ancienne Orangerie ce qui est plus que modeste.³ Plus ambitieux est le contenu du courrier adressé le 5 août par A. Marquet au Président du Port autonome lui demandant "de s'associer à la démarche du Conseil municipal auprès du gouvernement en vue de la réalisation d'un programme de travaux d'intérêt général permettant la prochaine mise en oeuvre de nombreux chantiers "pour réduire le chômage".

Si l'on ajoute à la fin de l'été 1940 la réouverture de la saison lyrique au Grand Théâtre avec une représentation de *Carmen* on peut considérer que, malgré la guerre et une réduction des crédits, la capitale girondine veut continuer à vivre comme avant. Autre preuve d'un retour à une vie normale, à la même date l'administration municipale décide de réouvrir le Stade pour quelques manifestations, en conséquence, elle procède au vote des crédits nécessaires à son fonctionnement et demande une autorisation en recette d'égale importance.

² Extrait du discours du maire le samedi 14 octobre 1939, c'est la 1ère séance du Conseil municipal depuis le début des hostilités. Archives municipales de Bordeaux.

³ Séance du Conseil municipal du vendredi 10 mai 1940.

2) Les travaux en cours.

En 1939 il n'est pas envisagé d'arrêter les réalisations en cours, c'est ainsi que l'on décide en octobre de poursuivre l'achèvement des plâtres des Bains-douches et de la crèche de la place Adolphe Buscaillet.

Les travaux de la Galerie municipale des Beaux-arts se poursuivent (menuiserie, peinture, vitrerie) comme ceux de la Bourse du travail où l'on met la dernière touche à la décoration intérieure du bâtiment. Des travaux d'entretien sont également prévus aux Musée de peinture et de sculpture. Des projets sont évoqués par certains organismes comme la Société coopérative mutualiste d'HBM du Sud-Ouest qui se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de 202. 700 francs pour lui permettre la construction de trois immeubles composant son 13° programme.

Les travaux de drainage du Parc d'athlétisme sont maintenus et l'entreprise France et Colonies en est chargée. Parallèlement il est décidé de poursuivre l'entretien des Bâtiments communaux et les nombreuses réparations envisagées au Lycée Montaigne (remise en état des toitures, souches de cheminées et galeries vitrées de la cour intérieure, reconstruction du campanile et de la charpente.)

Les travaux de construction d'un bâtiment pour le service des consultations à l'Hôpital des enfants sont maintenus. la mairie y ajoute même la construction d'un pavillon pour les enfants de réfugiés en raison de leur nombre très important dans la ville. A. Marquet réclame à ce sujet au ministre de la Santé publique l'attribution d'une subvention de 500. 000 francs.

Au début de l'année 1940, la mairie poursuit les mêmes objectifs, elle envisage de confier au service de la voirie la construction, la réfection et l'entretien des pavages des chaussées et trottoirs, des dallages en asphalte, des égouts et tubulures. L'agrandissement et l'aménagement du lycée de jeunes filles rue Mondenard sont achevés.

Il faut noter que l'existence de ces divers chantiers va servir, une fois encore, l'action politique d'A. Marquet. Lors de sa délibération du samedi 31 août 1940, le Conseil municipal évoque la mise en place d'un "programme de travaux d'intérêt collectif pour utilisation de la main d'œuvre disponible et pour éviter la mise en chômage de nombreux démobilisés". Les travaux sont divisés en trois groupes, d'un côté ceux en cours de réalisation, de l'autre "ceux qui ont fait l'objet de démarches en vue d'obtenir les concours financiers nécessaires, subventions ou emprunts, ainsi que les autorisations administratives indispensables" enfin, ceux qui "nécessitent encore une mise au point par les services techniques municipaux après avis du Centre régional d'urbanisme". La dépense totale est chiffrée et estimée à " 130 millions de francs environ". Ces travaux correspondent "tous à une nécessité réelle et urgente" et le Conseil municipal en dresse la liste suivante :

-Réseau d'égouts pour l'agglomération bordelaise, 1ère tranche d'un programme général;

-Amélioration du service des eaux :

a) désodorisation des eaux de la Gamarde

b) augmentation des ressources en eau potable ; forage de 10 puits;

-Lycée Michel-Montaigne : réparation des toitures;

-Parc d'athlétisme : finition;

- Achèvement du programme d'installation du chauffage central dans les écoles communales;
- Construction d'une Faculté des sciences ;
- École pratique de jeunes filles : achèvement des travaux ;
- Institut Pasteur ;
- Clinique odonto-stomatologique à l'Hopital Saint André;
- Services centraux des Hospices ;
- Hospices Pellegrin : Pavillon d'entrée et aménagement de la place Amélie-Raba-Léon;
- Reconstruction d'un magasin des décors ;
- Extension du cimetière Nord. "

Dans cette liste il faut souligner que certains travaux vont être mis en chantier incessamment mais "il est apparu aussi que l'étude d'un certain nombre de projets de grande importance dont la réalisation a été différée depuis plusieurs années devait être activement poursuivie" ce qui conduit le Conseil municipal à "adresser au Gouvernement une demande concernant l'exécution des différents travaux d'utilité publique ci-après désignés :

- a)Suppression des passages à niveau de l'avenue Thiers ;
- b)Construction d'un tunnel sous-fluvial à Bordeaux;
- c)Aménagement d'une base aérienne transocéanique mixte à Bruges".

Dès la fin de l'année 1940, la municipalité bordelaise réagit à l'adversité en proposant une fois de plus comme remède à tous les maux le travail et en associant le nouveau Plan de Grands Travaux au vaste Plan d'urbanisme auquel J. d'Welles commence activement à oeuvrer. Le maire dépasse donc sa recette habituelle pour imaginer une autre ville dans une situation plus sereine.

3) L'installation de l'armée.

Il faut distinguer deux types d'installations de l'armée, en premier lieu les troupes françaises de 1939 à juin 1940 et en second lieu les troupes allemandes quand celles - ci occupent Bordeaux le 29 juin 1940.

En ce qui concerne les français, dès le 14 octobre 1939 ⁴ les écoles du groupe scolaire Alphonse Dupeux sont réquisitionnées par l'armée en vue de l'installation d'un hôpital complémentaire. Cet ensemble comprenait 30 classes. D'autre part, cinq vastes locaux sont aussi disponibles dans le quartier d'Arlac une partie a été louée à l'amiable et le reste a été réquisitionné.

Pour les allemands, les premiers signes de leur présence durable apparaissent dans la délibération du Conseil municipal du 26 juillet 1940 : "l'occupation de la ville de Bordeaux par les troupes de l'armée allemande a mis notre administration dans l'obligation d'engager certaines dépenses d'aménagement, d'utilisation de locaux et d'acquisition de matériel. Ces dépenses ne pouvant être imputées sur aucun des crédits du budget de 1940 nous vous demandons messieurs de vouloir bien autoriser l'ouverture d'un crédit en dépenses de 2. 000. 000 de francs à rattacher par addition au budget de l'exercice courant. Ces dépenses étant rangées, aux termes de la loi du 17 avril 1919, parmi les dommages de guerre mis à la charge de l'État. Nous vous

⁴ Délibérations du Conseil municipal du samedi 14 octobre 1939, Archives municipales de Bordeaux.

prions également de prévoir une autorisation de recettes de même importance (2 000 000 de francs). A cette date on peut considérer que Bordeaux a fixé les conditions matérielles de l'installation des allemands.

A la fin d'août 1940 la situation évolue puisque l'on apprend⁵ "qu'à la demande des autorités allemandes, l'administration municipale a été dans l'obligation de se substituer au Génie pour faire assurer les travaux dans les bâtiments militaires. La ville a dû, notamment à la Caserne Nansouty, faire procéder à l'achèvement d'un groupe de wc de dix cabines et faire terminer la construction de baraques. Les entrepreneurs adjudicataires sont respectivement Messieurs Fleurant et Taillefer qui ont accepté de continuer les travaux commandés par l'autorité militaire aux conditions de leur marchés". "Il a été également demandé par les autorités occupantes la construction de deux autres groupes de wc de dix cabines l'un au quartier Nansouty et l'autre à la caserne Xaintrailles". Ce sont des travaux exécutés pour le compte de l'État et les adjudicataires sont régulièrement payés.

Les occupants s'installent également dans les écoles qu'ils réquisitionnent comme l'école de la Passerelle en novembre 1940. Cela oblige les enfants à déménager dans des locaux pas du tout adaptés à leurs besoins puisque dans ce cas précis des classes ont été aménagées dans un bâtiment appartenant à la Société des Pétroles Jupiter au n°8 du quai de la Souys⁶.

4) Les difficultés.

A partir d'octobre 1939,⁷ même si personne ne semble s'y attarder, on sent pourtant poindre les premières difficultés. La délibération du Conseil municipal du 22 décembre 1936 avait prévu qu'un emprunt de 80 millions permettrait l'achèvement du programme des Grands Travaux de 1930 et la réalisation de projets nouveaux en particulier l'amélioration du régime des égouts. Or, cet emprunt n'a pas reçu l'approbation de l'autorité supérieure et la mobilisation générale prive les chefs d'entreprise de main d'œuvre qualifiée. Les travaux en question sont donc remis au moment où "la vie publique aura repris son cours normal". A cela il faut ajouter les difficultés persistantes de l'Office des HBM.

A la fin de l'année 1939, on décide déjà de mettre un terme à la réalisation de certains projets inscrits au programme de l'emprunt de 1937 comme c'est le cas du Groupe scolaire Louis Loucheur dont l'extension prévoyait la construction d'une école maternelle. On voit à cette occasion le fonctionnement d'une procédure qui ne cessera d'être utilisée par la suite. En effet, "suivant les usages courants du Conseil général des bâtiments civils il y a lieu d'allouer à l'architecte auteur du projet les honoraires auxquels lui donne droit l'étude qu'il a faite". le conseil municipal fixant la somme forfaitaire. M. Rolland a été le 1^{er} architecte à bénéficier des effets de ces mesures.

En mai 1940 d'autres architectes connaîtront un sort identique. M. Lamy va percevoir la somme qui lui est due pour le projet inscrit au programme de l'emprunt de 1937 visant à construire un groupe scolaire Goya, école de garçons et filles qui est désormais annulé. M. Augereau est également payé pour son projet de construction d'un pavillon de contagieux à l'hôpital des enfants. On peut considérer (si du moins

⁵ Délibération du conseil municipal de Bordeaux, samedi 31 août 1940.

⁶ Délibération du Conseil municipal du 16 novembre 1940.

⁷ Toujours la délibération du Conseil municipal du samedi 14 octobre 1939.

l'on en croit la mairie) qu'en 1940 tous les architectes qui ont réalisé différents projets ont été payés forfaitairement.

II) 1940-1942 : BONHEUR ET DÉCEPTIONS.

1) Juin 1940.

En juin 1940, A. Marquet a déjà un réseau relationnel et des amitiés qui vont influencer très rapidement son avenir, il est intimement lié avec Laval qui fut ministre en même temps que lui en 1934 dans le cabinet Doumergue, il est aussi très proche de Marcel Déat, exclu avec lui de la SFIO en 1933 et fondateur également à cette date du Parti socialiste de France. Il tient, au moins apparemment, en haute estime le maréchal Pétain déclarant "qu'il donnait l'impression, même par sa tenue, d'être le seul français qui, depuis 1914 ne s'était jamais trompé"⁸. De ce fait, beaucoup considèrent que le maire de Bordeaux a préparé dès le 10 juin 1940, en complicité avec P. Laval, l'accès de Pétain au pouvoir⁹.

Comme en 1870 et en 1914, Bordeaux devient le 14 juin 1940 capitale de la France. Le président de la République A. Lebrun et le gouvernement dirigé par P. Reynaud y arrivent en provenance de Tours le jour où les allemands pénètrent dans Paris. La ville, une fois de plus, est loin d'offrir un aspect homogène et très vite la situation des classes populaires va être très différente de celle des privilégiés de la fortune ou du monde politique.

En effet, depuis le 20 mai la préfecture de la Gironde est assaillie par l'arrivée massive de réfugiés venus de Belgique, du Luxembourg, du Nord de la France et des Ardennes affolés par l'avancée des allemands. Tous ceux qui ont connu Bordeaux à cette époque évoquent le souvenir du Pont de pierre (seul franchissement de la Garonne) complètement bloqué par des voitures chargées de passagers et d'objets de toutes sortes, par des camions et par des charrettes où s'entassaient pêle-mêle le peu d'affaires que ces malheureux avaient réussi à sauver, triste image d'une défaite programmée et d'une Europe en détresse. Bien entendu la ville n'a pas la possibilité d'accueillir ce surplus de population que l'on a d'ailleurs du mal à chiffrer, les chiffres les plus fous circulent, certains disent que la capitale girondine compte 750 000 habitants, d'autres parlent de plus d'un million (*L'Illustration* dans son édition du 28 juin 1940 évoque même le chiffre d'un million et demi), c'est un temps où les informations ont tant de mal à être vérifiées que l'on finit par ne plus savoir où se trouve la vérité et où commence le mensonge. Pour cette foule les abris sont rares, ceux qui ont la chance de posséder une automobile s'en servent pour y demeurer, la gare Saint Jean voit s'entasser femmes et enfants, et comble de malheur la mairie est obligée de rationner l'eau.

Dans ce climat, pas question de mélanger cette foule désemparée avec les ministres, les hauts fonctionnaires et les quelques deux cents parlementaires qui arrivent rapidement et pour qui les hôtels vont être immédiatement réquisitionnés.

⁸ Robert Aron, *Histoire de Vichy 1940-1944*, livre fait en équipe par R. Aron et Georgette Elgey. Librairie Arthème Fayard, 18 rue du Saint Gothard, Paris, 1954.

⁹ Maurice-David Matisson, Jean-Paul Aribat, *Psychanalyse de la collaboration. Le syndrome de Bordeaux 1940-1945*. Editions "Hommes et perspectives" 1991, 61 rue Marx-Dormoy 13004 Marseille, surtout p. 223-250.

A. Marquet lui-même "répartit les arrivants selon l'estime politique qu'il éprouve pour chacun d'eux". R. Aron ¹⁰ rapporte "que les privilégiés ont été casés dans les vignobles réputés de la banlieue, les autres dans des sites moins agréables", certains même près de la gare où leur sommeil était sans cesse troublé par la crainte des bombardements. Le cas de Léon Blum est très révélateur de l'attitude bordelaise. Jugé compromettant comme juif et par son hostilité à l'armistice, ni les particuliers ni les hôteliers n'ont voulu l'héberger, seul le député Audeguil a accepté de le recevoir. Ambassades et consulats (au total environ 1500 personnes) vont être ainsi logés dans les propriétés et châteaux viticoles des environs. Albert Lebrun s'installe dans la résidence du Préfet rue Vital Carles où désormais vont se tenir les réunions ministérielles. Dans la même rue, Paul Reynaud prend possession de la demeure du Général commandant la région militaire. Le ministre de l'intérieur Georges Mandel, député du Médoc et ancien président du Conseil général de la Gironde s'établit au siège même de la Préfecture dans le prestigieux Hôtel de Saige rue Esprit des Lois. Pierre Laval, arrivé dès le 14 juin, réside à l'Hôtel Splendid, son ami A. Marquet est ravi de lui faire les honneurs de la mairie dans laquelle d'ailleurs il va se sentir très vite à l'aise. Il faut dire que députés et sénateurs en quête d'informations diverses se pressent dans les couloirs du Palais Rohan qui devient une sorte de relais du pouvoir et un passage obligé pour bon nombre de membres de la classe politique, ce qui n'est pas pour déplaire au maire.

Édouard Daladier est aussi hébergé à l'Hôtel Splendid, le général de Gaulle quant à lui est au Majestic. Le maréchal Pétain, vice-président du Conseil loge chez un particulier boulevard du président Wilson. Les députés siègent à l'école Anatole France dans le quartier Mériadeck et les sénateurs rue Judaïque dans une salle qui deviendra le cinéma Capitole.

Tous ces personnages gardent à Bordeaux leurs habitudes parisiennes : plaisirs des sorties et joies de la gastronomie locales sont le lot quotidien de bon nombre d'entre eux. Dans un tel contexte on comprend aisément que le fameux restaurant *Le Chapon fin*, ait été littéralement pris d'assaut. Son merveilleux décor rocaille créé par C. Alfred-Duprat qui avait accueilli bon nombre de célébrités dans l'entre-deux-guerres sera le lieu de rencontre préféré des acteurs de la République moribonde.

Le premier conseil des ministres dans la capitale girondine se tient le 15 juin 1940 et le maréchal Pétain prend position pour l'armistice, il est soutenu par le Général Weygand chef des armées françaises et par A. Marquet. L'attitude de ces trois personnalités est vivement combattue par un groupe assez important composé de G. Mandel, le Président Lebrun, E. Herriot président de la Chambre des députés, Jules Jeanneney Président du Sénat, le général de Gaulle sous-secrétaire d'État à la défense nationale et Paul Reynaud. L'affrontement entre partisans et opposants à l'arrêt des hostilités va donner un ton très violent au Conseil des ministres du 16 juin au soir rue Vital-Carles. On n'a pas d'informations précises sur ce qui a été réellement dit mais le résultat a été en faveur du Maréchal Pétain et de ceux qui le soutenaient. P. Reynaud a dû donner sa démission et le président Lebrun, dans la nuit du 16 au 17 juin, a nommé le Maréchal à la présidence du Conseil en le chargeant de constituer un gouvernement. Il a alors 84 ans, par souci d'impartialité on retiendra non pas l'opinion de ses adversaires mais au contraire celle de son officier d'ordonnance, le capitaine Bonhomme qui lui voue un véritable culte, et que rapporte

¹⁰ Robert Aron. *Histoire de Vichy 1940-1944* R. Aron et Georgette Elgey. Librairie Arthème Fayard, 18 rue du Saint Gothard, Paris 1954.

R. Aron : "Il est très, très vieux. Sa pensée n'embraye plus sur l'action, il a aussi des trous de mémoire qui laissent leurs témoins pantois". C'est à cet homme qui n'a pour lui que son passé que la France confie désormais son avenir.

Bordeaux va continuer à lier son nom à des événements marquants de ce triste mois de juin. C'est de Mérignac le 17 juin que le général de Gaulle s'envolera pour Londres pour prononcer son fameux appel. Les occupants du Massilia, G. Mandel en tête, partis du Verdon le 21 juin tenteront de donner un autre cours au déroulement de l'histoire de la France. Dans la nuit du 19 au 20 juin des avions allemands vont pour la première fois bombarder la capitale girondine. La guerre cette fois est vraiment là. Le 22 juin l'armistice est signé à Rethondes, le 23 P. Laval et A. Marquet deviennent ministres et Bordeaux, le samedi 29, cesse d'être la capitale de la France, ce même jour le gouvernement part pour Vichy et A. Marquet, aux alentours de 11 heures, accueille les allemands (*ill.n°1) avec son habituelle courtoisie et non sans une certaine chaleur puisqu'il parle déjà de Collaboration et d'Ordre nouveau ce qui fait dire à quelques observateurs que la Collaboration est née sur les bords de la Garonne. Bientôt le général von Faber du Faur s'installe au siège du commandement de la 18ème région militaire rue Vital-Carles à côté de la résidence du Préfet, Bordeaux est alors occupée par la 7ème armée allemande dirigée par le général Kleist. La ville semble cautionner l'attitude de son premier magistrat puisque, déjà peu avant, Monseigneur Feltin lui-même, à l'occasion de la journée de deuil national¹¹ et au cours d'une messe célébrée à la cathédrale Saint André en présence du Président de la République, du Maréchal Pétain et d'A. Marquet, avait déclaré dans son homélie : "Il faut reconstruire une autre France, créer un ordre social nouveau qui, sur bien des points, apparaîtra en contradiction avec celui que nous avons connu. Avant tout, restituons l'idéal méconnu. Rendons à ce pays le culte des grands principes oubliés : Dieu, la Patrie, la Famille..."¹² "Nul ne saisit pourtant tous les malheurs qui se cachent derrière ce programme. Seul le maire de Bordeaux est conscient de son choix puisqu'il est l'aboutissement logique de son action politique depuis 1933.

2) De juillet 1940 à 1942.

a) *Un ministre actif*

Dès le mois d'août, le maire de Bordeaux entre en relation avec Otto Abetz l'ambassadeur du Führer à Paris et avec Helmut Knochen le chef du Service de renseignements SS en France. Pour se faire bien voir des allemands et des collaborationnistes il va d'ailleurs s'appuyer sur le journal *Le petit parisien* qu'il réussit à faire reparaitre et où il place des hommes de confiance dont son interprète M. J. Peter. Il ressort de cette époque avant tout un climat souvent de grande confusion et de multiples intrigues. A. Marquet est particulièrement engagé dans ce

¹¹ Sur le plan strictement militaire les hostilités entre la France, l'Allemagne et l'Italie cessent le 25 juin 1940, une journée de deuil national est proclamée et un service solennel se déroule à la cathédrale Saint André.

¹² *L'Illustration*, édition du 29 juin 1940.

que le Maréchal présente comme "un Ordre nouveau"¹³ puisque depuis le 22 juin il occupe le poste de ministre d'État, et le 27 celui de ministre de l'Intérieur. Il ne veut toutefois pas rompre avec Bordeaux de manière à conserver toujours une position de repli, lors de la séance du conseil municipal du 29 juin il s'exprime clairement sur la question : "appelé par la confiance de M. le Maréchal Pétain à faire partie de son gouvernement je serai dans l'obligation d'être moins souvent à Bordeaux que je ne l'aurai désiré dans les circonstances présentes" il poursuit en promettant "que l'activité municipale ne connaîtra aucun ralentissement" et "que notre cité conservera l'impeccable tenue qu'elle doit à son architecture". Durant les absences du maire c'est le premier adjoint qui représentera la ville.

On retrouve aux côtés d'A. Marquet tous ses fidèles amis dont P. Laval vice-président du Conseil. Ce dernier est persuadé d'une victoire rapide de l'Allemagne, de la défaite anglaise et d'une Europe soumise à la domination allemande. Il l'affirme d'ailleurs très clairement, il faut "adapter le plus rapidement possible notre pays au nouvel ordre hitlérien pour passer du camp des vaincus à celui des prochains vainqueurs". Pour soutenir P. Laval il y a aussi Marcel Déat fondateur avec A. Marquet du Parti socialiste de France en 1933 et l'inévitable Cayrel¹⁴. Ce petit groupe rapidement très actif entend bien enterrer la république. Son effondrement, le 10 juillet 1940, divise profondément la France "en son âme, en son territoire et dans l'esprit de ses enfants" et malheureusement la responsabilité du maire de Bordeaux en est pleine et entière. Le 25 juillet dans un discours radiodiffusé à Vichy il se livre à une violente critique du passé en déclarant "c'est une politique néfaste économique et sociale épuisée qui, au premier choc des armées allemandes, s'est effondrée sur nos têtes. Nous sommes sous les décombres du régime capitaliste, libéral et parlementaire". Le maire de Bordeaux oublie alors assez vite combien il avait été fier et heureux en 1934 de participer à un de ces gouvernements qu'il critique si violemment quelques années plus tard.

Toujours est-il que pendant sa participation au gouvernement A. Marquet va être particulièrement actif. En effet, il va voter, en Conseil des ministres toutes les lois de Vichy. Les retombées de ces textes seront très importantes dans une ville comme Bordeaux qui depuis plusieurs années déjà avait accueilli des étrangers venus s'installer en raison du relatif dynamisme commercial du port.

On retiendra particulièrement les lois suivantes :

-celle du 17 juillet permettant de relever les fonctionnaires par simple décret (elle lui donnera l'occasion d'épurer l'administration bordelaise).

-celle du 22 juillet relative à la révision des naturalisations (là aussi c'est la fin de toute possibilité d'intégration pour les réfugiés installés depuis longtemps en France.)

-celle du 23 juillet relative à la déchéance de la nationalité française à l'égard des français ayant quitté le territoire national entre le 10 mai et le 30 juin (elle vise directement les résistants et elle lui permet de régler le compte de son ennemi

¹³ Dans son édition du mardi 25 juin 1940, *L'Illustration* avait déjà évoqué une autre homélie de Monseigneur Feltin : "dans le chœur de cette cathédrale St André où l'on a vu se fonder un ordre nouveau que symboliquement cette flèche pointant vers le ciel en soit le signe". L'Église de France, par la voix de l'un de ses représentants, emploie le même langage que bon nombre de politiciens.

¹⁴ Du 3 au 24 septembre 1940 il occupa les fonctions de Commissaire général du service des réfugiés au ministère de l'Intérieur.

G. Mandel prouve qu'A. Marquet a la rancune tenace et qu'il n'a pas digéré, malgré le temps passé, sa défaite aux Législatives de 1919).

-celle du 30 juillet, portant création de la Cour Suprême de Justice pour les ministres, anciens ministres ayant commis des crimes ou des délits, pour toute personne accusée d'atteinte à la sûreté de l'État mais également co-auteur ou complice, avec une prescription de 10 ans pour les crimes, même commis antérieurement à la loi, (elle lui permettra de se débarrasser de ses ennemis d'hier dont L. Blum auquel il s'était toujours vivement opposé.)

-celle du 13 août relative à la suppression des sociétés secrètes lui permettra de se débarrasser des francs-maçons qu'il n'a jamais vraiment acceptés.

A. Marquet a non seulement voté et signé ces textes mais en plus il s'est personnellement chargé de les présenter à la presse. La nature même de ces lois est particulièrement inquiétante puisque leur contenu s'oppose à la démocratie. Le maire de Bordeaux ne s'en tient pas là, chaque fois qu'il en a l'occasion, il fustige les communistes; il renouvelle le corps préfectoral pour y placer des hommes plus sûrs, même s'il lui arrivera de se tromper dans sa propre ville où l'entente avec Pierre Alype sera quasiment impossible entre 1940 et 1942. Quant à l'antisémitisme, s'il n'y a pas de prise de position directe hormis l'affaire Benzacar, il faut reconnaître que les relations d'A. Marquet sont vivement hostiles aux juifs, les déclarations de ses amis collaborationnistes à Vichy sont d'ailleurs particulièrement édifiantes à ce sujet. Il est donc plus que vraisemblable que le maire de Bordeaux ait partagé les idées de son entourage.

La séance du Conseil municipal du samedi 16 novembre 1940 permet de se rendre compte au plan local de la froideur d'A. Marquet et de sa détermination à faire passer avant tout son ambition personnelle. Ce jour- là, il est question pour la première fois du statut des juifs qui touche directement cette assemblée puisque l'un de ses membres M. Joseph Benzacar est juif. Le personnage est pourtant remarquable et particulièrement attachant à bien des égards. A la date des faits il a 78 ans, il a accompagné fidèlement l'ascension politique du maire, il est doyen du Conseil municipal et on se rappelle combien il était toujours flatté avant guerre de l'estime que l'on semblait alors lui manifester. Il a derrière lui une brillante carrière universitaire puisqu'il a été un éminent professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux. Sa famille est établie dans la capitale girondine depuis 1781. Pour lui la nouvelle législation antisémite va être appliquée avec une rigueur et une sécheresse administrative sans égale. A. Marquet se contente de déclarer "depuis notre dernière séance le statut des juifs a été promulgué. Notre collègue M. Benzacar s'est trouvé frappé par cette mesure. Il m'a adressé sa démission. Je l'ai transmise à M. le Préfet de la Gironde qui, dans son accusé de réception, constate que M. Benzacar ne peut plus remplir les fonctions d'adjoint et de conseiller municipal de Bordeaux".

Pas un mot du maire, pas une parole d'amitié des uns ou des autres ; une seule voix s'est élevée pour exprimer des regrets, celle du socialiste Haurigot : "c'était un excellent homme qui a honoré cette assemblée de son talent". S'il est vrai que le pauvre M. Haurigot détient sans doute la palme des réflexions stupides à l'égard du maire avant-guerre, il a au moins montré à cette occasion qu'à défaut de briller par son intelligence il avait un cœur, ce qui était loin d'être le cas de tout le monde à cette heure-là. Puis, sans aucune transition on est passé à la réquisition de l'école de la Passerelle.

Il est bien évident que devant cette affaire on a du mal à cautionner la thèse de la défense d'A. Marquet qui évoque un maire qui aurait sauvé des vies en général et des

juifs en particulier. Dans tous les cas, il a non seulement abandonné son ancien adjoint mais il l'a laissé cruellement partir en déportation en 1944 et mourir à Auschwitz malgré son âge et son passé, il n'a pas tenté la moindre action en sa faveur. On reste vraiment sans voix devant une telle attitude et surtout l'on se dit qu'avec un individu de cette sorte tout est possible, car le seul élément qui lui tient à cœur c'est lui-même et tout ce qui peut servir son ambition.

b) A. Marquet quitte le gouvernement.

Malgré tout son dévouement au nouveau régime (il ne faut pas oublier qu'il a fait partie des députés qui le 10 juillet 1940 ont voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain) le 6 septembre ce dernier procède à un remaniement du Cabinet exigeant sa démission collective malgré l'absence de plusieurs de ses membres. Cette mesure sera fatale pour A. Marquet désormais écarté du pouvoir. Peut-être a-t-il été sacrifié en raison de son passé de parlementaire ou de son parcours à gauche, ou bien finalement n'était-ce pas simplement le besoin de placer au gouvernement des hommes nouveaux capables d'accepter plus facilement d'une part les multiples violations des engagements pris lors de l'armistice par les allemands, et d'autre part le fait que le Maréchal ait désormais des pouvoirs supérieurs à ceux des anciens rois de France. Toujours est-il qu'il ne reste plus au maire de Bordeaux qu'à rentrer dans sa ville et à chercher à s'y faire bien voir à la fois par l'occupant et par le Maréchal sous peine d'être à son tour suspecté. Cela explique peut-être le lancement par A. Marquet d'un hebdomadaire collaborationniste *Le progrès de Bordeaux* dont la parution débute en juin 1941 et qui s'est achevée en février 1943. La collection a été complètement détruite avant le jour de la Libération.

Le 21 février 1941 l'amiral Darlan forme un nouveau gouvernement à Vichy, pendant 14 mois les relations d'A. Marquet sont elles aussi mises à l'écart. Il faudra l'assassinat de F. Darlan à la Noël 1942 pour que le maire de Bordeaux intrigue à nouveau dans l'espoir de faire revenir Laval au pouvoir et d'en avoir lui-même des retombées.

Il a néanmoins eu l'habileté de garder des relations courtoises avec le gouvernement en place ce qui lui permet de rencontrer M. Lehideux, Jélué général à l'Équipement national, qui lui promet en 1941, une somme d'environ 3 milliards de francs qui pourrait servir à financer le démarrage des travaux d'urbanisme dont il a confié la préparation technique à J. d'Welles.

c) Le rôle de J. Ph. Larrose.

A partir de la fin de l'année 1940 M. J. Ph. Larrose devient l'interprète d'A. Marquet ce fut donc un témoin direct de cette époque et ses confidences permettent de se rendre un peu compte de l'atmosphère du moment.¹⁵

Jusqu'en 1940 l'interprétariat du maire est assuré, semble-t-il, par un alsacien du nom de Jean Peter. Après la rentrée scolaire d'octobre 1940 M. Larrose va le remplacer. Ce dernier est depuis quelques années professeur agrégé d'allemand, passionné par la langue et la littérature de ce pays; il a été avant la guerre lecteur à l'université de

¹⁵ Entretiens privés avec M. J. Ph. Larrose, Bordeaux lundi 17 novembre 1998. Documents personnels fournis par M. J. Ph. Larrose lui-même.

Göttingen où il eut pour ami Helmut Knochen qui sera pendant le conflit le chef du service de renseignements SS en France. Les lycées de Boulogne sur mer, Mont de Marsan ont vu passer ce jeune enseignant qui arrive à Bordeaux à Michel de Montaigne en 1940, c'est un établissement renommé et un brillant destin semble y attendre J. Ph. Larrose puisqu'il est également chargé de cours à l'Université. La mairie a fait savoir à l'administration de Montaigne qu'elle recherche un interprète de qualité, l'ensemble des professeurs refuse et le proviseur nomme le dernier arrivé c'est à dire M. J. Ph. Larrose. Avec le recul du temps on se dit qu'il eût peut-être pu refuser, pour sa part il estime que c'était un ordre et qu'il ne pouvait en aucun cas s'y soustraire. Toujours est-il qu'il va très vite jouir d'une situation privilégiée. Il bénéficie d'un emploi du temps aménagé, il dispose d'un bureau à l'Inspection d'Académie, d'un laissez-passer des services allemands. Il est présent partout où l'on a besoin de lui, à la Feldkommandantur, à la Kriegsmarine, à la Gestapo au Bouscat. Il a certaines prérogatives puisqu'il a créé une pièce, le "laissez-passer scolaire" qui permettait aux lycéens de rentrer chez eux et que les allemands ont accepté. Il dit ne pas avoir été "l'interprète de la mairie" mais appelé seulement pour les grandes questions qui intéressaient la vie bordelaise. C'est ainsi qu'A. Marquet le conviait presque systématiquement aux dîners qu'il donnait en l'honneur des grands officiers d'État-major qui venaient à Bordeaux. Il participera au fameux dîner à Paris chez *Maxim's* au cours duquel A. Marquet a oeuvré pour le retour de Laval en 1942.

M. Larrose ne renie pas cette période, il affirme ne s'être jamais engagé et avoir observé un silence absolu car le danger était partout, "on ne savait qui était qui, faux noms, trahisons, dénonciations" étaient monnaie courante. Toutefois il ne cache pas qu'il a beaucoup admiré A. Marquet, l'homme jeune qu'il était alors, n'a pu s'empêcher d'être ébloui par la personnalité du maire de Bordeaux, son autorité, son verbe, sa prestance, son aisance en toute occasion, son audace et son assurance face aux allemands. Tout ceci explique sans doute qu'à une époque de privations, de répression et de malheurs la situation de ce jeune agrégé, son fol enthousiasme pour l'âme allemande éternelle ont été vivement critiqués et ont fait naître des jalousies tenaces qui l'ont conduit à la lourde peine qui lui fut infligée à la Libération.

Une fois de plus, en tout cas A. Marquet qui aime se montrer sous son meilleur jour est heureux d'être accompagné par J. Ph. Larrose qui lui fait honneur dans les réceptions par sa conversation brillante et sa parfaite connaissance de la culture allemande, il avoue d'ailleurs lui-même avoir parfois mieux maîtrisé certaines notions que ses interlocuteurs. Peut-être Bordeaux a-t-elle été protégée par la bienveillance de Knochen : en tout cas M. Larrose en est un peu persuadé, car le responsable du Service de renseignements SS avait indiqué à tous ses chefs de service en France qu'il avait un ami à Bordeaux, et qu'il fallait bien le traiter : de là à y voir une protection invisible du haut responsable nazi il n'y a qu'un pas que M. Larrose franchit allègrement.

III) LA LOI DU 16 NOVEMBRE 1940 ET SES CONSÉQUENCES SUR L'ACTIVITÉ MUNICIPALE.

La délibération du Conseil municipal de Bordeaux en date du samedi 21 décembre 1940 évoque pour la première fois la grande réforme qui touche la vie municipale française et par voie de conséquence Bordeaux.

Jusqu'au 16 novembre de cette même année, le régime municipal dépendait de la loi du 5 avril 1884, en vertu de ce texte les Conseils municipaux étaient élus et au sein de ceux-ci les maires et les adjoints l'étaient aussi. Cette situation était le résultat de plusieurs siècles de lutte en faveur des franchises communales.

"La loi du 16 novembre 1940 rétablit la distinction entre grandes et petites communes en la posant explicitement comme la distinction du rural (lieu de "nature" et de tradition, où l'on a droit à administrer son "terroir") et de l'urbain (réalité issue en grande partie de l'économie où les enjeux sont d'intérêt national et où la gestion par techniciens est requise). En vertu de ces principes, les communes de moins de 2000 habitants gardent la démocratie complète (élection des conseils par les électeurs et des maires et adjoints par les conseils) et les communes de plus de 2000 habitants la perdent totalement : maire, adjoints et aussi les conseillers municipaux sont nommés (par le préfet jusqu'à 10 000 habitants, par le gouvernement au-delà de 10.000 habitants)."¹⁶

Le Conseil municipal de Bordeaux commente ce texte de manière assez curieuse dans une mairie qui fut socialiste depuis 1925 et dans un groupe qui se disait démocrate. En effet, le rapporteur général du budget M. Barrière présente l'affaire en ces termes : certains pourront regretter le passé,

"d'autres au contraire, constateront avec une profonde satisfaction que l'autorité s'exerce maintenant d'en haut au lieu de venir d'en bas: ils s'applaudiront de ce que la désignation des administrateurs municipaux échappe désormais aux passions populaires, aux querelles stériles de personnes et de partis. Ils y verront l'assurance que disparaîtra désormais le scandale de municipalités administrant pour une seule catégorie de la population et contre les autres ; la certitude enfin que les abus, les concussions mêmes, trop souvent découvertes ces dernières années dans les gestions communales, ne pourront plus se reproduire. Il ne nous appartient pas de nous prononcer dans cette controverse qui nous dépasse. Nous nous bornerons à constater que la Ville de Bordeaux n'a jamais été attristée par de pareils spectacles et que les diverses municipalités qui se sont succédé au Palais de Rohan n'ont eu d'autre souci que le bien de tous et la prospérité de la Cité. Celle qui arrive au terme du mandat qui lui a été conféré par nos concitoyens, a conscience de ne s'être jamais inspirée que de ces principes, et d'avoir, ainsi, pleinement justifié leur confiance".

Vient ensuite l'éloge du maire qui a consacré depuis 1925 "la plus grande partie de sa vie à l'Administration municipale et à l'embellissement de sa ville natale. Sa puissance de travail, son haut sentiment de la justice, la grandeur de ses vues, son inlassable volonté, l'ont classé parmi les grands intendants de Bordeaux. Son nom est déjà lié à l'histoire de la Cité. Son oeuvre sera, dans l'avenir, le vivant témoignage de

¹⁶ M. Agulhon, L. Girard, J. L. Robert, W. Serman et collaborateurs. *Les maires de France du Consulat à nos jours*, Ouvrage publié avec le concours du CNRS, Publications de la Sorbonne, 14 rue Cujas 75231 Paris Cedex 05, 1986.

son activité créatrice". M. Barrière se fait enfin "l'interprète de tous les membres de l'Assemblée communale, en souhaitant vivement qu'il continue à mettre au service de la Ville ses hautes qualités morales et intellectuelles".

Bordeaux semble donc accueillir très favorablement la nouvelle législation qui permet à A. Marquet de garder la haute main sur la ville en choisissant son équipe. En décembre il est même question de faire exécuter au sculpteur Janniot un buste du maire.

L'application du texte est évoquée lors de la séance du Conseil municipal du mercredi 20 août 1941 au cours de laquelle le maire déclare : "par arrêté en date du 5 avril 1941 de M. Darlan, amiral de la flotte, ministre secrétaire d'État à l'intérieur, j'ai été maintenu dans les fonctions de maire". Par arrêté en date du 31 juillet 1941 de M. Pucheu, secrétaire d'État ministre de l'intérieur ont été nommés les membres du Conseil municipal.

Sa composition mérite quelques commentaires.¹⁷ S'il reste quelques membres des premières équipes municipales comme M. Raoul Gonthié qui prend d'ailleurs en charge l'Architecture, il faut toutefois noter certains départs en particulier celui de M. Pinède ancien 1^{er} adjoint et franc-maçon et celui du socialiste M. Haurigot. Parmi les nouveaux arrivants figurent de nombreux notables comme le négociant M. Roger Cruse ou l'industriel Lucien Duriot preuve qu'A. Marquet est désormais apprécié de la classe possédante dans sa ville et qu'elle lui fait confiance en ces temps troublés. Il y a aussi beaucoup de représentants des classes moyennes, en particulier des petits commerçants et enfin une seule femme Madame Emily Portmann vice-présidente de la Croix rouge.

Dès le 29 août 1941 on voit très vite comment la situation va évoluer puisque l'on apprend que désormais les adjudants des gardiens de la paix seront recrutés non plus par concours mais sur liste "dressée et publiée par le maire", c'est la conséquence directe des mesures prises par A. Marquet pendant son passage au ministère, cela va lui permettre un contrôle et une sélection sévères qui en fin de compte débouchera sur l'exclusion des indésirables, tout en ne définissant jamais, d'ailleurs ce qui se cache derrière ce terme.

IV. BORDEAUX PENDANT LA GUERRE.

1) Les activités de Bordeaux.

Une fois de plus la capitale girondine, sous l'impulsion de son maire, va tenter de gommer la guerre et de faire en sorte de donner du travail à la main d'œuvre disponible tout en se préoccupant encore de passer quelques commandes à des artistes connus. A titre d'exemple les travaux au Stade municipal et au Parc d'athlétisme (*ill.n°2 & 3) se poursuivent et sous la pression du Comité de Guyenne des manifestations sportives s'y déroulent régulièrement les dimanches à partir de 1942 cela contribue également à donner l'impression que tout va presque bien à Bordeaux. Les grandes réalisations municipales d'avant-guerre restent des références puisqu'en 1942, donc au cœur du conflit, la municipalité bordelaise accueille le maire de Bayonne et la délégation qui l'accompagne venus visiter le Parc des Sports et la Piscine.

¹⁷ Annexe 1. p 183

Cette même année, lors de la séance du Conseil municipal du samedi 1^{er} août, il est question des nombreuses lettres de remerciements reçues par les services de la ville au moment des Championnats de France d'athlétisme organisés à Bordeaux. La Ville reçoit de nombreux compliments, il y est question d'admiration "pour l'œuvre grandiose réalisée en dotant la Cité d'installations sportives parfaites et uniques en France" qui seront "citées en exemple", les installations bordelaises sont aussi qualifiées de "magnifiques et modernes". Au cœur de la tourmente les spécialistes du monde du sport ne tarissent donc pas d'éloges devant les réalisations municipales. La fédération française de cyclisme sollicite, en avril 1944, la location du stade de Bordeaux en vue d'y faire disputer "le 2 juillet 1944, en accord avec le Commissariat général des sports, une finale du Championnat de France de demi-fond".

a) Les terrains de jeux.

Pendant la guerre la municipalité va aménager des terrains de jeux scolaires en vue de "compléter l'équipement sportif de la ville". En février 1941, elle trouve parmi les propriétés communales deux terrains rue Maleret et rue Bouguereau, remplissant les conditions exigées et pouvant constituer la première tranche de travaux. La Ville prend alors l'engagement de mettre ces installations à la disposition de toutes les sociétés agréées de la localité lorsque ces installations ne seront pas utilisées par les enfants des écoles. Ce sont des créations faciles, ne demandant pas de gros moyens, ayant un certain impact social et qui donnent l'illusion d'une activité.

En août 1941, la mairie envisage de louer le terrain du 208 cours de l'Argonne à côté de la *Maison de famille du soldat* pour y établir des terrains de jeux. Il est rappelé que "la pratique de l'éducation physique étant devenue obligatoire dans les écoles primaires, le Commissariat général à l'éducation générale et aux sports a demandé aux municipalités d'aménager, dans la mesure du possible, des terrains de jeux à proximité des écoles".

Par la suite, d'autres terrains seront à leur tour aménagés : fin août, pour les enfants du quartier de Bacalar, l'ancien terrain utilisé par le Bordeaux-Athlétic-Club, 206 rue Achard. Suivront au même moment l'acquisition et l'équipement par la mairie d'un terrain rue de la Benauge (la propriété Pirçon), la réalisation d'installations semblables sur un terrain de la rue Carle Vernet et l'aménagement provisoire d'un terrain au n° 58 de la rue Paul- Louis Lande.

Toutefois le maire de Bordeaux a de plus hautes ambitions et en mars 1941 il semble avoir le soutien du pouvoir central comme en témoigne la délibération du Conseil municipal en date du samedi 22 mars. Ce jour-là, ce même conseil adresse au Maréchal Pétain et à l'Amiral Darlan l'expression de sa sympathie et de sa confiance et se réjouit de "l'effort entrepris par le gouvernement pour réaliser un vaste programme d'équipement national. Il enregistre la collaboration qui s'est établie entre M. Lehideux délégué général de l'équipement national, la Chambre de commerce et l'administration municipale en vue de réaliser la base transocéanique projetée à proximité de la ville, l'agrandissement des formes de radoub, la construction du passage sous la Garonne, la création d'autostrades partant de la base transocéanique en direction de Paris, de l'Espagne, de l'Italie et de l'Allemagne ainsi que la mise en oeuvre des grands travaux prévus par le Comité régional du centre d'urbanisme des communes de l'agglomération bordelaise au point de vue sportif, sanitaire et urbain". C'est aussi pour A. Marquet l'occasion de remercier M. Lehideux pour l'intérêt qu'il porte à la cité bordelaise, à la région du Sud-Ouest et au pays.

b) Une petite place encore pour l'art.

Outre la commande du buste du maire à A. Janniot, la mairie entend en honorer une autre décidée en juin - juillet 1939 et confiée aux sculpteurs Damboise et Janniot il s'agissait au départ de l'exécution d'une statue en pierre destinée à la Ville de Bordeaux. En février 1941 l'administration municipale la désire cette fois en bronze et il n'est plus question d'une mais de deux statues, destinées à orner le Parc des Sports, leur hauteur est même fixée à 2mètres 85.

En août 1941 la municipalité acquiert une statue en bronze de Jeanne d'Arc réalisée par Antoine Bourdelle "un des maîtres incontestés de la sculpture contemporaine", selon le maire lui-même, dans le but d'orneur une place de la Ville. Madame Bourdelle a bien voulu "consentir à la céder pour la somme de 100. 000 francs".

Toujours dans les travaux de décoration, en 1942, une certaine Madame Duplessy fait don à l'administration municipale d'une petite fontaine que l'on décide de placer sur la terrasse du Jardin public. Cela s'inscrit dans l'aménagement et l'entretien des jardins bordelais qui n'a pas cessé pendant la guerre.

c) Les bâtiments publics et les travaux d'équipement.

Au début de l'année 1941 l'entretien des bâtiments publics est assuré et va de l'équipement hospitalier (achat de matériel radiographique pour l'hôpital Saint André) à la réfection des chaudières dans telle ou telle école.

En avril 1941 la municipalité arrive encore facilement à se procurer de la peinture - émail rapide pour ses ateliers et ses garages et elle peut se permettre de construire quelques kiosques en béton armé pour certaines lignes des TEOB.

Les premiers mois de l'année, on constate que les dossiers concernant des projets comme la construction du dispensaire antivénérien, l'agrandissement de l'école pratique de jeunes filles ou la construction d'une clinique odonto-stomatologique, continuent à faire l'objet d'un suivi administratif régulier et l'État accorde encore à la ville de Bordeaux des prêts.

Tout au long de l'année 1941 la municipalité a réussi tant bien que mal à faire certaines grosses réparations indispensables, certaines églises en ont été les principales bénéficiaires tout à fait par hasard d'ailleurs : Saint Pierre (électricité), Sainte Croix (réparation du contrefort N.O., du portail de la nef façade Ouest de l'église) et Saint Seurin en 1942 (réfection de la toiture).

La Ville a projeté, depuis le début janvier 1940, de vastes travaux de voirie pour lesquels elle a d'ailleurs reçu l'agrément du commissariat à la lutte contre le chômage. Ces travaux sont prévus sur les territoires de la commune du Bouscat, ils ont pour but la canalisation partielle du fossé *Conrad* qui entraînera l'assainissement de tout le quartier mais encore un élargissement très sensible de la chaussée. Ce qui paraît important à signaler c'est que la Ville dresse alors l'inventaire des fournitures nécessaires et elle dispose des buses en ciment armé et du remblai indispensable pour réaliser les travaux.

En décembre 1941, preuve d'un certain optimisme de la municipalité bordelaise : elle acquiert pour l'Université le domaine Olibet à Talence afin d'y installer l'ensemble de ses Instituts d'Histoire naturelle ce qui occasionne un vif plaisir au recteur de

l'académie, M. A Lirondelle. C'est l'amorce d'une nouvelle répartition des "services scientifiques qui s'installeront par étapes à Talence et au cours Barbey".

Pour rester dans une note d'espoir, le bon fonctionnement du Grand Théâtre étant réel, l'administration municipale acquiert en juin 1942 (non sans avoir contracté un prêt auprès du Crédit foncier de France) un terrain et un hangar situés boulevard Alfred Daney et vue d'y installer le magasin aux décors. Le cas du Grand Théâtre est assez original malgré tout, les spectacles présentés y rencontrent du succès ce qui est un signe de bonne santé. Néanmoins le coût de fonctionnement est trop élevé par rapport aux disponibilités de la mairie qui se voit donc dans l'obligation pour la saison lyrique 1941-1942 de licencier avec indemnité plusieurs musiciens.

A partir de 1942, la Ville se lance à fond dans la poursuite de l'étude de son Plan directeur et elle constitue, à cet effet, une Commission spéciale d'urbanisme dont la présidence est assurée par le maire. Quant à ses membres, ce sont soit des adjoints au maire, soit des hauts fonctionnaires, dans tous les cas des personnalités connues au niveau local.¹⁸ Parallèlement il est à noter que, pendant toute la guerre, les plans d'alignement entamés auparavant se sont poursuivis, toutefois il est impossible d'avoir une idée précise de l'origine des biens qui ont été touchés.

2) Les relations avec les allemands.

A. Marquet entretient des relations régulières avec les autorités d'occupation qui, de leur côté, savent qu'elles peuvent compter sur son aide en cas de difficultés. L'affaire Reimers en est l'illustration et elle a été évoquée en séance du conseil municipal le mardi 4 février 1941.

Une lettre du 23 janvier 1941 rédigée par le général de division, chef de l'administration militaire allemande du district de Bordeaux rappelle les faits : "au cours de la nuit du 19 au 20 janvier 1941 un membre de l'armée allemande¹⁹ a été attaqué à Bordeaux par des personnes non militaires pendant l'exercice de son service". En fait, il s'agit de l'assassinat du "docteur" Reimers, conseiller militaire à la Feldkommandantur. Les conséquences ont été immédiates "à cause de cet acte d'hostilité contre la sûreté de l'armée d'occupation allemande" la Ville se voit imposer une amende de 100 000 Reichsmark soit 2 000. 000 francs. Cette somme est payable immédiatement et doit être produite par la population toute entière. En outre, un montant de 200 000 Reichsmark soit 4 000. 000 de francs, à produire de la même manière, doit être déposé comme garantie par la Ville de Bordeaux somme qui, en cas de récidive, échoira au profit du Reich. Si cela devait se reproduire les mesures prévues seraient encore plus sévères.

Ces deux sommes ont été versées à la Trésorerie de l'administration militaire le 27 janvier et doivent être récupérées sur les habitants proportionnellement aux possibilités de chacun. "Le maire demande au Conseil municipal de bien vouloir répartir la charge que doit supporter la population conformément à la circulaire en date du 24 janvier 1941 n° 210 D. G. de M. le préfet Ingrand, délégué du ministre de l'Intérieur, qui recommande de recourir pour les amendes de cette nature à l'emploi des bases d'imposition de la contribution mobilière avec adoption d'un barème par tranche". Il propose, en outre, "d'autoriser l'inscription d'un crédit en dépense de régularisation de 6. 120. 000 francs et d'une autorisation de recette d'égalé

¹⁸ La liste est fournie en annexe.

¹⁹ Le docteur Reimers.

importance pour permettre l'encaissement de la somme à récupérer, le dit crédit tenant compte des frais d'assiette et de perception de cette imposition extraordinaire". Dans une lettre du 11 mars 1941, le général de division, chef de l'administration militaire du district de Bordeaux déclare qu'en raison de "l'attitude correcte" de la population bordelaise vis à vis de l'armée allemande, il a ordonné la restitution du dépôt de garantie de 4. 000. 000 francs qui avait fait l'objet de son arrêté du 23 janvier 1941. En conséquence la somme à récupérer sur la population se trouvera réduite à 2 millions de francs.

Si la question d'argent s'est plutôt bien terminée sur le plan humain les conséquences de la mort de Reimers ont été très lourdes, les allemands demandaient l'arrestation de certains otages. De nombreux militants communistes ont été désignés, cinquante d'entre eux furent exécutés parmi eux le docteur Nancel-Pénard. Les cinquante autres otages en réchappèrent. A. Marquet a soutenu avec force qu'il était personnellement intervenu pour les sauver, il n'y a pourtant aucune preuve d'une quelconque action dans ce sens de sa part.

Quoiqu'il en soit, les militaires allemands se sentent dans l'ensemble assez bien à Bordeaux, en 1941, à la demande des autorités d'occupation la saison lyrique du grand Théâtre a été allongée de deux mois. Ont été également appréciés les concerts populaires organisés au Jardin public par la société des concerts du Conservatoire pour procurer quelques ressources à de nombreux musiciens professionnels sans travail ²⁰. Enfin l'année se termine par une déclaration pleine d'espérance (qui ne manque pas de saveur, d'ailleurs) d'A. Marquet dans le *Sur-Ouest économique* de décembre 1941. ²¹

En 1942, les allemands réquisitionnent un bâtiment emblématique de la municipalité Marquet, la Bourse du Travail du cours Aristide Briand, renvoyant les syndicats qui y avaient leur siège, dans les anciens bâtiments de la rue Paul -Louis Lande qu'il a fallu réaménager pour la somme de 32 727, 10 francs ²². Ils continuent parallèlement d'occuper les édifices scolaires puisqu'en novembre ils s'installent dans l'école maternelle de l'avenue Thiers et dans l'école mixte de la Passerelle.

3) Les difficultés de plus en plus nombreuses.

Le programme de grands travaux dans lequel la municipalité bordelaise avait placé tant d'espoirs va subir dès 1941 un coup très dur car l'État va brusquement cesser son financement.

Au départ la loi du 5 août 1940 avait alimenté bien des espoirs dans la mesure où elle accordait aux communes des avances de trésorerie pour faciliter le financement de travaux publics. En application de ce texte, le ministre de la production industrielle et du travail, par décision du 7 octobre 1940, avait accordé à la ville de Bordeaux une avance de 35 millions de francs pour l'exécution de divers travaux. Sur cette avance

²⁰ Il s'agit des concerts des 10, 17, et 24 août et 7 et 14 septembre 1941. Séance du 8 novembre 1941. Conseil municipal de Bordeaux. Archives municipales de Bordeaux.

²¹ Annexe 2 p 184

²² Délibération du conseil municipal de Bordeaux. Séance du 10 octobre 1942, Archives municipales de Bordeaux.

d'ailleurs, un premier acompte de 20 millions avait été encaissé le 30 mai 1941. Par la suite, l'article 7 de la loi du 11 octobre 1940 abrogeant la loi du 5 août 1940 indique que "les avances de trésorerie accordées pour le démarrage des travaux devront être remboursées au Trésor au plus tard le 30 juin 1941 au moyen, le cas échéant, des prêts prévus par la présente loi et des subventions allouées par l'État pour l'exécution des travaux ayant donné lieu aux dites avances". En conséquence Bordeaux doit reverser au Trésor le montant de l'avance encaissée dans le délai imparti cela va obliger la municipalité à revoir ses projets à la baisse.

En août 1941, au moment où la transformation des services opératoires de la maternité de Pellegrin est devenue nécessaire on commence, pour la première fois, à faire état "de l'incertitude du marché et du manque de matériaux". De même, les écoles communales connaissent une pénurie de locaux de plus en plus forte et la municipalité doit acquiescer d'urgence des baraquements.

Comme autres signes de la difficile situation de Bordeaux il faut noter l'absence de Foire en 1941, pour masquer les problèmes et intéresser les bordelais l'administration municipale a eu l'idée d'organiser dans les Foyers du Grand-Théâtre une exposition rétrospective des Foires de Bordeaux, la Ville s'est associée à cette manifestation "en présentant les projets d'urbanisme et le Plan d'extension de l'agglomération bordelaise, documents qui ont montré à la population le programme des travaux à entreprendre"

Il est utile de mentionner aussi à partir de novembre 1941 les "difficultés sans cesse grandissantes dues à l'insuffisance des approvisionnements en charbon", la mairie insiste alors sur l'urgence des mesures "destinées à assurer le chauffage des écoles et des bâtiments municipaux et périmunicipaux au cours de l'hiver 1941-1942". A cette date, le conservateur des eaux et forêts assure pourtant qu'il pourra fournir les 4000 tonnes environ de bois nécessaire à la constitution d'un dépôt dans un local de la Ville.

L'équilibre du projet de budget de l'année 1942 se révèle très difficile dès la fin 1941 ce qui conduit l'administration municipale à user de "la faculté que lui offrent les lois et décrets en vigueur" pour créer trois nouvelles taxes municipales :

- taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- taxe sur le chauffage et l'éclairage par le gaz et l'électricité,
- taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux.

Ces mesures prendront effet au 1^{er} janvier 1942.

Au moment de Noël 1941, la mairie parle d'une misère qui n'a cessé de croître tout au long de l'année.

Dans la première moitié de l'année 1942, le problème de la pénurie des matériaux est de plus en plus évoqué par les Services municipaux ce qui va fortement compromettre la réalisation de l'ensemble des travaux projetés ou en cours. En août, l'abandon du projet de réalisation du dispensaire de prophylaxie vénérienne de la rue Pierlot est un exemple des difficultés rencontrées sur le plan des constructions municipales. Cette affaire avait pourtant été bien menée malgré le conflit : le ministre de la santé publique avait donné son accord en novembre 1939. M. Allard chargé des travaux de démolition, de terrassement et de maçonnerie avait même quitté son domicile parisien pour s'installer à Bordeaux ²³, il y avait donc une nette volonté de

²³ M. Allard réside 28 rue Bonaparte à Paris (6^e) et fait "élection de domicile au 90 cours de Verdun à Bordeaux".

mener ce projet à son terme. Toutefois comme l'on constate malgré tout la persistance d'une réelle activité dans le domaine des travaux publics, on peut se poser la question (au moins jusqu'en 1942) d'une éventuelle intervention d'A. Marquet auprès des autorités d'occupation en vue d'obtenir quelques matériaux indispensables.

En juillet 1942 on apprend que Bordeaux a dû se soumettre à l'application de la loi du 11 octobre 1941. Il a été procédé à l'enlèvement des statues et monuments métalliques de la ville en vue de leur refonte. A la date du samedi 4 juillet le groupement d'importation et de répartition des métaux a fait parvenir à la municipalité un chèque de 494 088 francs représentant la valeur des 16 469, 600 kg de bronze provenant des statues livrées à la récupération et qui ont été remboursées sur la base de 30 francs le kilo. Au fur et à mesure que l'année avance, on assiste à une augmentation constante du prix des matériaux et des fournitures pour le bâtiment et les travaux publics mais aussi à une hausse du prix du papier et des fournitures de bureau.

Le grand tournant en matière de travaux pendant la guerre se situe indiscutablement en 1943. En effet, depuis 1942 les allemands contrôlaient de près ce que faisaient les français et toléraient certaines réalisations (d'ailleurs plus que modestes) : en décembre 1943, les difficultés générales rencontrées par les occupants les conduisent à durcir leur attitude et désormais les travaux effectués seront rigoureusement réglementés en zone occupée, l'administration française est obligée de plier et de transmettre aux différents préfets²⁴. Ces mesures contraignent les entreprises à n'entamer "les démolitions et constructions envisagés qu'après s'être assuré de la possibilité d'obtenir les bons matières et les fournitures nécessaires".

Il convient toutefois de remarquer qu'avant la circulaire de décembre 1943, au hasard de certaines délibérations du Conseil municipal de Bordeaux, de graves difficultés sont évoquées²⁵. Tout d'abord l'abandon du béton de ciment "par suite de l'impossibilité de trouver du ciment et en vue d'utiliser le maximum de main d'œuvre il a été décidé depuis septembre 1941, à la demande du Ministère de la Production nationale, de substituer la maçonnerie de moellons au béton". La société adjudicataire a trouvé une carrière à Baurech, dans les environs de Bordeaux, en bordure de la rivière, pour permettre un transport par eau moins onéreux et plus facile en raison de la pénurie de camions et de carburant. Finalement, "par manque d'explosifs" la carrière, pourtant aménagée, n'a pu être utilisée. Les travaux paraissent donc sérieusement compromis, même un modeste lot de serrurerie au Lycée Michel Montaigne n'est pas possible à cette période. Quant aux projets qualifiés de "très onéreux" comme la construction de réservoirs d'eau au-dessus des pavillons de la Maternité de Pellegrin, ils sont jugés par la municipalité "pratiquement irréalisables en ce moment".

Parmi les difficultés il y a celles liées à la suppression dans beaucoup d'immeubles du chauffage central ce qui a amené "les architectes à étudier les différents moyens d'utiliser au mieux les faibles contingents de combustibles mis à la disposition des

²⁴ Annexe 3 : Archives nationales. F/ 14 /14 921. Circulaire du Délégué général à l'équipement national, Paris le 15 décembre 1943. p 185

²⁵ Délibération du Conseil municipal de Bordeaux du samedi 7 août 1943 relative à la construction d'un égout collecteur le long des quais par la Société anonyme des Entreprises Monod adjudicataire des travaux.

usagers".²⁶ On peut y ajouter à la rentrée scolaire d'octobre 1943 "conformément aux instructions de l'autorité supérieure", la dispersion des élèves des écoles communales. L'administration municipale s'est donc "trouvée dans l'obligation d'ouvrir de nombreuses classes dans des immeubles particuliers qui ont été loués soit par arrangement amiable, soit par voie de réquisition", d'où un certain nombre de dépenses.

En juin 1944, les difficultés touchant la construction semblent bien dérisoires dans le contexte de l'époque : difficultés d'approvisionnement en lait, pénurie de lait concentré, production de vaccin à Bordeaux par le service anti-diphthérique car Paris ne peut plus fournir la région, plus de combustibles minéraux et la liste est encore longue...

4) Les destructions.

Le 8 décembre 1940, le presbytère de l'église Saint-Pierre a subi des dommages enfin réparés à l'été 1942. Conformément aux dispositions de la loi du 9 février 1941 relative à la réparation des dommages le maire a sollicité l'octroi d'une subvention de l'État.

D'autre part, lors du bombardement aérien du 11 décembre 1940²⁷, divers bâtiments ont été partiellement détruits à l'usine de la RMGE à Bacalan. Il s'agit de la centrale électrique de l'usine d'incinération des gadoues, de divers ateliers, de maisons d'habitation pour le personnel logé et d'installations électriques diverses. Par lettre, en date du 12 janvier 1942, l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées, délégué régional à la reconstruction immobilière a fait connaître à l'administration municipale qu'il y avait intérêt à présenter au plus tôt les dossiers de dommages au délégué régional à la reconstruction en vue d'obtenir la participation de l'État dans les dépenses de reconstruction (en conformité des lois du 11 octobre 1940 et 12 juillet 1941). Les services techniques de la RMGE évaluent le montant total des dégâts subis à la somme de 766 630 francs.

Les bombardements du 17 mai 1943 ont fait de gros dégâts à Bordeaux et ont suscité des réactions de la part des élus locaux, le maire de Biarritz parle "de la révoltante agression dont la ville de Bordeaux a été victime de la part des forces aériennes anglo-saxonnes", le maire des Églisottes va encore plus loin : "les libérateurs continueront des exploits bien dignes des fuyards de Dunkerque qui, espérons-le, se solderont un jour".

Les conséquences de ces attaques sont évoquées lors de la séance du Conseil municipal du samedi 5 juin 1943 et pour la première fois il y est question d'une utilisation du vaste terrain du *Hameau fleuri*, rue Léo Saignat. Il paraît alors "susceptible de recevoir 5 baraques en bois de 30 mètres sur 6 mètres et 5 baraques de 10 mètres sur 6 mètres provenant du Service des constructions provisoires (SCP) de Bordeaux. L'occupation de ces bâtiments se ferait au fur et à mesure de leur montage et dans un temps relativement restreint. La dépense totale à envisager, y compris la préparation des sols, le curage d'un ruisseau, la création de wc s'élèverait à la somme

²⁶ Délibération du Conseil municipal de Bordeaux du samedi 4 décembre 1943. Archives municipales de Bordeaux.

²⁷ Cette affaire est évoquée lors de la séance du Conseil municipal du samedi 9 mai 1942. Archives municipales de Bordeaux.

de 1.505.920 f". Ce même jour le Conseil municipal, reconnaissant que l'utilité de ce projet était d'intérêt général, a demandé une subvention à l'État.

D'autre part, Bordeaux a eu, depuis le début des hostilités, le souci de réparer les dégâts causés par les bombardements aux bâtiments communaux. C'était indispensable pour la bonne conservation des constructions. En 1944, les dommages augmentant, il y a de plus en plus de demandes en vue d'obtenir la participation de l'État dans les dépenses de la reconstruction (loi du 9 février 1941).

V) 1942-1944 LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES D'A. MARQUET À LA MAIRIE DE BORDEAUX.

Le 19 avril 1942, P. Laval revient au pouvoir, il devient en fait sinon en titre le véritable chef de l'État, René Bousquet détient le poste de Secrétaire général de la police. La période est dominée par deux éléments importants d'une part la situation française est de plus en plus critiquée de l'intérieur, le cardinal Gerlier archevêque de Lyon, primat des Gaules et le pasteur Boegner président de la fédération protestante de France dénoncent les excès du régime en place. De ce fait beaucoup de français pétainistes se tournent vers le général de Gaulle et vont grossir les rangs de la Résistance.

D'autre part les allemands durcissent leur attitude à l'égard de la France rendant la "polémisation" (selon l'expression de R. Aron) du pays de plus en plus inévitable surtout avec l'arrivée à Paris du général Heydrich, chef suprême de la police et de la sécurité.

Pour A. Marquet, ces deux années vont le voir passer de l'espoir aux doutes et aux nuances.

En effet le maire de Bordeaux s'est donné énormément de mal pour réinstaller P. Laval au gouvernement, ce dernier et R. Bousquet tiennent alors le pays et le maréchal Pétain n'a plus qu'un rôle de figurant. En récompense de ses efforts, il espère un grand ministère, celui de l'Intérieur par exemple, et là, énorme déception on ne lui propose que le ministère du Travail, ce qu'il refuse jugeant d'un côté que ce n'est pas un poste assez digne de lui, et d'un autre côté que les allemands appuieront sa demande. Il a multiplié les contacts avec eux pendant cette période, se rendant presque chaque semaine à Paris et rencontrant les représentants de l'armée, l'ambassadeur, les hauts responsables SS. Il a la confiance de ces derniers, s'appuyant sur les fameuses *Archives Marquet*. P. Brana affirme qu'à ce moment-là, A. Marquet considère qu'en participant au gouvernement à un poste-clé, il y aurait représenté le national-socialisme car il se sentait alors plus proche des nazis que P. Laval. Une fois de plus le maire de Bordeaux va devoir attendre ce qui explique son repli sur sa ville.

En 1942, les groupes collaborationnistes sont très actifs dans la capitale girondine. En mars, l'exposition *Le juif et la France* connaît un franc succès. *La liberté du Sud-*

ouest parle même de "succès sans précédent" ²⁸. La Ville subit la répression et l'épuration organisée par l'Ordre des médecins en est un des épisodes, l'arrestation du docteur Schninazi en juin 1942 en sera l'un des moments les plus douloureux. L'arrivée de la nouvelle équipe préfectorale dirigée par Sabatier qui fait lui-même appel à des hommes de confiance comme M. Papon est le signe d'un durcissement de la vie locale, il faut montrer aux allemands que l'on est à leurs côtés et dans le même camp. A. Marquet est toujours présent quand les ténors de la Collaboration passent par Bordeaux, délaissant volontiers les petites réunions préparatoires où il préfère se faire représenter.

Le doute s'installe à partir de 1943 : M. J. Ph. Larrose raconte qu'après la capitulation de Stalingrad le maire de la capitale girondine aurait déclaré aux allemands "vous êtes foutus", d'après l'interprète cela indiquerait le début d'une certaine délidarisation d'A. Marquet par rapport aux occupants : rien n'est moins sûr. En effet il a été établi lors de son procès qu'il a continué à voir très régulièrement les autorités allemandes, qu'il les a soutenues dans toutes leurs actions et, preuve accablante, son nom figure très précisément dans le fichier des envahisseurs comme ayant été un collaborateur fidèle de la Gestapo tant à Bordeaux qu'à Paris. Enfin, la capitale girondine a quand même été la 2ème ville de France par nombre de fusillés. On peut rétorquer qu'A. Marquet a évité la mort ou la déportation à quelques personnes et c'est sans doute exact, toutefois on peut malgré tout se poser au moins deux questions : d'abord les critères de ses fameuses interventions, et surtout le gros problème de leur date. En effet, ceux qui ont été sauvés l'ont été à partir de 1943 donc justement au moment où l'avenir du Reich a commencé à être menacé, ce qui accrédièterait donc la thèse d'un double jeu joué par A. Marquet, puisque l'on sait que parallèlement, il fréquentait assidûment les allemands et qu'il obtenait d'eux des renseignements dont il pouvait faire l'usage de son choix. De toutes les façons, le maire de Bordeaux était un personnage beaucoup trop habile, bien trop intrigant et attaché à rester dans sa ville, pour n'avoir joué à partir de ce moment qu'une seule carte. Quand on examine de près sa carrière politique on s'aperçoit très vite qu'il a toujours et avant tout cherché son propre intérêt : on a donc du mal à imaginer que dans la période trouble de la guerre il ait pu changer de comportement. Ceci explique donc l'attitude nuancée qu'il va alors adopter et qu'il gardera jusqu'à son arrestation. Il prépare l'avenir en mettant en place en juillet 1943 l'Association départementale des maires de la Gironde tout en continuant à assister aux manifestations locales même s'il faut noter que souvent il préfère s'en tenir à l'écart. C'est le 26 août qu'il préside son dernier conseil municipal c'est presque une fin de règne tant son empreinte a été forte sur la ville depuis 1925, il quitte cette fonction de maire qu'il avait tant voulu occuper, il emporte avec lui ses secrets puisqu'il brûle une masse très importante de documents, une fois de plus il a agi seul avec ce goût du mystère qui l'a accompagné depuis l'enfance laissant les historiens s'interroger pour toujours.

²⁸ Édition du 14 avril 1942.

CONCLUSION.

Malgré l'accumulation des difficultés, A. Marquet a voulu jusqu'au bout croire en l'avenir et préparer sa ville à affronter des jours meilleurs : les dernières séances du Conseil municipal de juin et juillet 1944 témoignent de cette confiance du maire, ce qui laisse à penser qu'il a cru jusqu'au bout qu'il resterait à la tête de sa ville.

Dans sa séance du 3 juin ce même Conseil évoque la réalisation d'un projet vieux de quelques années celui de l'édification d'un Institut d'Histoire naturelle groupant les différents services de recherches de zoologie, botanique, géologie, minéralogie ainsi que le laboratoire de recherches coloniales. Cet "ensemble moderne, adapté aux progrès de la science" occuperait un vaste domaine de 12. 000 m² à proximité de la ville au 47 rue Lamartine à Talence. Le recteur envisage l'acquisition par l'Université de ce terrain jusqu'alors pris à bail. Toutefois le montant de l'indemnité d'expropriation a été fixé à 1. 250. 000 francs par la Commission arbitrale d'évaluation. Devant l'importance de ce chiffre l'Université a été amenée à faire appel à l'aide financière du département d'une part et de l'administration municipale d'autre part. La commission administrative départementale a décidé le 17 novembre 1941 qu'elle autorisait le département à allouer une somme de 500 000 francs à la condition que la Ville consente (ce qu'elle fait) à une dépense équivalente.

Le 29 juillet 1944, la municipalité décide la création d'une Bibliothèque de prêt, cette section sera provisoirement installée dans les locaux de la bibliothèque populaire 20 cours Pasteur et "l'architecte en chef de la ville sera chargé de procéder à l'aménagement des locaux".

Le 5 août enfin est évoqué, toujours au cours d'une séance du Conseil municipal, l'éventualité de débaptiser la place de la République. Le 30 juin cette place a reçu le nom de Philippe Henriot sans que l'administration municipale ait pu donner son avis, ce que le premier magistrat de la cité n'a pas accepté, estimant qu'il s'agissait d'une atteinte à son autorité, en conséquence, il a adressé un courrier de protestation à M. Franc chef régional de la Milice. Ce dernier a demandé au maire d'obtempérer, ce qui a été le point de départ d'un bras de fer entre A. Marquet et M. Fritsch, délégué régional de la Milice à l'information. Le maire a vivement résisté et a estimé qu'il faudrait revoir la question "plus tard, dans un climat plus serein". Cet épisode est peut-être une preuve supplémentaire d'un double jeu joué par le maire de Bordeaux de manière à mieux se positionner par rapport aux deux forces en présence à ce moment précis.

Le 29 août 1944 à 11 heures du matin A. Marquet est arrêté au Palais Rohan. En guise d'adieu, lors de la séance du Conseil du 22 août, il avait déclaré au personnel municipal et celui de la RMGE :

"Au personnel,

Depuis quatre ans, vous avez unanimement fait votre devoir. Merci au nom de la population bordelaise que vous avez soutenue dans le malheur en assurant la marche des services municipaux avec un dévouement qui a fait face à toutes les difficultés. L'étroite union de votre organisation syndicale et de votre administration a donné les résultats qui vous valent la reconnaissance de la cité.

Ces rapports confiants n'ont été possibles que parce que le Maire, les adjoints et le Conseil municipal qui n'ont pensé qu'à Bordeaux ne vous ont jamais rien demandé qui puisse froisser votre conscience de français. Nous arrivons à la fin de la terrible

épreuve. Dans les sursauts d'agonie de la guerre, vous redoublez d'efforts pour aider à vivre la population bordelaise, ainsi vous servirez la France".

Et comme, quoiqu'il puisse arriver, la vie doit continuer, le Conseil municipal se réunit le 18 septembre 1944, le nouveau maire Fernand Audeguil prend ses fonctions, pas un mot n'est prononcé au sujet de celui qui domina depuis 1925 la vie de la Cité. Néanmoins, dans la délibération du Conseil municipal du 30 décembre 1944 deux remarques font apparaître les principaux reproches qui sont adressés à la ville de Bordeaux à l'issue de la guerre.

-La première est une constatation : "dans toute la France en général, dans Bordeaux en particulier, des fortunes considérables se sont édifiées au bénéfice des pratiquants du marché noir et des vastes entreprises qui s'étaient mises à la disposition des allemands. "

-La deuxième porte sur le gros déficit du budget communal. Pourtant la nouvelle équipe reconnaît qu'"il n'est pas douteux qu'en période normale le budget bénéficierait d'un chiffre de recettes beaucoup plus élevé". En effet la baisse de l'activité commerciale et la quasi disparition du trafic du port explique ce déficit.

CHAPITRE 2

ARCHITECTES, ARCHITECTURE ET BEAUX-ARTS PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE.

I) L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

- 1) L'histoire du portrait du maréchal Pétain par F. M. Roganeau.
- 2) Les années 1939 à 1941 à l'École.
- 3) Les années 1941 à 1944.

II) LA MISE EN PLACE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES.

- 1) La législation.
- 2) La mise en place de l'Ordre des architectes à Bordeaux.
- 3) La réorganisation de l'enseignement à partir du 17 février 1941.
 - a) *Les conditions d'admission.*
 - b) *L'enseignement.*
 - c) *Le diplôme légal.*
 - d) *Dispositions transitoires et tendance générale.*

III) L'ORDRE DES ARCHITECTES DE BORDEAUX PENDANT LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE.

- 2) L'admission à l'Ordre des architectes.
- 3) Le travail de l'Ordre.
- 4) Le problème juif et la relation avec les occupants.
- 5) Le premier bilan : la réunion plénière du 28 juin 1943 à l'Athénée Municipal.

IV) LE CAS PARTICULIER DE J. D'WELLES ARCHITECTE EN CHEF DE LA VILLE DE BORDEAUX.

- 1) Point de vue sur les architectes.
 - a) *La question des architectes régionaux.*
 - b) *Le rôle de l'architecte dans la cité.*
 - c) *L'Ordre des architectes.*
 - d) *Prise de position à propos du Cahier des charges et de la Série de prix des travaux.*
 - e) *Le problème des salaires.*
- 2) L'architecture en général et l'avenir.

**ARCHITECTES, ARCHITECTURE ET BEAUX-ARTS PENDANT LA
SECONDE GUERRE MONDIALE.**

En France, la période de 1930 à 1944 est capitale dans l'histoire des architectes puisque leur profession va désormais être organisée en Ordre par la loi du 31 décembre 1940. Bordeaux va donc devoir s'adapter à cette législation qui met fin à des siècles de totale liberté dans l'exercice de ce métier et le premier recueil des Procès Verbaux des séances du Conseil régional des architectes ¹ pendant ces quatre années permet de se rendre compte du tout nouveau fonctionnement de cette structure et des préoccupations de la profession à ce moment.

D'autre part, l'École régionale d'architecture de Bordeaux ² change de directeur puisqu'en 1942 Claude Ferret succède à son père. Il faut reconnaître que pendant l'Occupation l'atelier d'architecture a fonctionné sans trop de difficultés, mis à part les problèmes de déplacement à Paris pour les jurys. Preuve de cette bonne santé, le nombre des étudiants a augmenté, passant de 40 inscrits en 1942 à 100 en 1945, ce qui est tout à fait remarquable ³. De plus l'École remporte de nombreux succès ainsi que Claude Ferret aime à le rappeler le 5 janvier 1946. ⁴ Messieurs Bourgeois, Godeboeuf, Rougevin et André remportent en 1943 le 1^{er} prix et la 1^{ère} médaille. Les deux premiers les remportent encore en 1944. Chaque année on a enregistré un grand nombre de mentions, de premières mentions et de nombreuses médailles. Enfin, en 1944, quatre élèves ont été admis d'office à la seconde épreuve du Concours de Rome et, fait sans précédent dans les annales d'une École régionale, un élève a été admis comme 2^{ème} supplémentaire en 1944.

Dans un tel contexte, il apparaît normal qu'à cette époque le débat architectural ait été très nourri ce qui témoigne du dynamisme d'une profession qui, tout en observant le passé, cherche à construire un avenir adapté aux besoins d'une population qui sortira transformée du conflit qu'elle est en train de vivre.

Parallèlement, l'École des Beaux-arts connaît une situation nettement plus difficile et son directeur F. M. Roganeau doit faire preuve de beaucoup d'énergie pour tenter de faire fonctionner à peu près normalement une institution dans laquelle l'atmosphère se dégrade chaque jour davantage, situation qui est d'ailleurs peut-être liée à la personnalité du directeur.

¹ Ce recueil a été aimablement prêté.

² Les informations sur la profession d'architecte et sur la législation qui la concerne sont extraites du projet d'ouvrage réalisé par les étudiants de l'École d'architecture de Bordeaux en 1977 au moment du départ à la retraite de M. Claude Ferret.

³ Ces chiffres proviennent du document coté 748 R 6 des Archives municipales de Bordeaux et diffèrent quelque peu de ceux proposés dans l'ouvrage précité qui donne : une trentaine en 1942 et une cinquantaine en 1945 (p 61).

⁴ 748 R 6 : Archives municipales de Bordeaux.

I) L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.⁵

La guerre a été une période difficile pour tout le monde, bien qu'il y ait eu de très grosses différences entre les citoyens en fonction de leur appartenance à tel ou tel groupe plus ou moins bien accepté ou persécuté par l'Occupant selon les cas. Dans un tel contexte, C. Lestage souligne combien il a été difficile de diriger une École des Beaux-arts qui ne représentait pas une nécessité de tout premier plan dans la vie de tous les jours.

Dès le début des hostilités les locaux ont été réquisitionnés pour l'armée. Il y a eu des pénuries de matières premières, et pourtant le directeur n'a jamais arrêté les cours, faisant face à tous les problèmes et maintenant l'activité coûte que coûte.

1) L'histoire du portrait du maréchal Pétain par F. M. Roganeau.

Cet épisode est volontairement abordé en dehors du tableau général de la période 1939-1941 car il se situe en marge de la vie de l'École des Beaux-arts pendant cette période et a pourtant une certaine importance dans la vie locale.

Depuis le début du 2ème conflit mondial, le maire, A. Marquet n'a cessé de donner aux habitants de sa ville l'impression que la guerre est loin et que l'on va continuer à vivre tranquillement en gardant les habitudes du passé. La Foire commerciale et internationale était une manifestation qui plaisait énormément et qui attirait les foules, aussi aurait-il bien voulu l'organiser malgré les circonstances ; or, en 1941, cela s'avère tout à fait impossible. N'étant jamais à court d'idées, il va la remplacer par une exposition rétrospective des foires bordelaises qui va se tenir dans les Foyers du Grand Théâtre. Elle va être inaugurée le 31 août 1941, et présente des documents rappelant le passé commercial de la Ville et sa richesse au XVIIIème siècle.

A cette occasion, A. Marquet, ami de F. M. Roganeau lui demande d'exécuter un portrait en pied du chef de l'État français. Le catalogue assez important qui va être alors édité présente la reproduction d'un immense tableau à l'effigie du Maréchal Pétain. L'œuvre a aujourd'hui disparu mais il existe une toile préparatoire qui représente le personnage en buste.

Dans la réalisation définitive, dont il ne reste qu'une reproduction de qualité très moyenne, le sujet est représenté en grandeur nature dans un cadre fait de faisceaux de lances et de branches de lauriers.

Marc Granet, ancien secrétaire du maire, a été le témoin des séances de pose et il raconte que faute d'avoir sous la main le véritable modèle, le peintre faisait appel à un modèle volontaire qui n'était autre qu'un grand résistant ce que tout le monde ignorait bien sûr et qui ne manque pas de saveur dans le contexte de l'époque. Si l'on ajoute que pour traduire le visage du maréchal F. M. Roganeau avait réuni différentes reproductions découpées dans la Presse l'affaire prête à sourire.

Pour ajouter au bon goût de cette oeuvre il faut également signaler que la mise en page du personnage est entourée de symboles. En 1941, le pays est occupé, brisé, vaincu comme l'arbre qui figure aux pieds du chef de l'État. Mais, de ce tronc

⁵ La documentation sur l'École des Beaux-arts est extraite du Mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art contemporain *Recherches sur le peintre F. M. Roganeau, 1883-1973*, présenté par Colette Lestage sous la direction de M. le professeur Rabreau, 1991.

foudroyé par l'orage qui déchire le ciel, il reste encore assez de vie pour qu'un rameau naisse droit et vigoureux. C'est l'espoir de voir la France renaître à l'image de l'arc-en-ciel qui annonce le retour du calme après la tempête.

Inutile de dire que cette commande a valu à son auteur de très nombreuses critiques, beaucoup de bordelais y voyant une preuve de collaboration avec l'ennemi. F. M. Roganeau n'a jamais répondu aux attaques dont il était l'objet et a continué son travail comme si de rien n'était. Ce caractère secret l'a amené à taire le Mémorial des déportés qu'il réalisa sans en faire de publicité. Il en reste une reproduction portant comme dédicace "Au Maître Roganeau, souvenir d'une oeuvre magistrale dont tous nos camarades de "résistance" lui sont grandement reconnaissants -Retour des cendres de nos malheureux camarades morts en déportation", le tout daté des 27 et 28 mai 1950. Bien entendu un problème des dates se pose, entre 1941 et 1950 bien des changements d'opinion peuvent s'opérer dans la vie d'un homme et d'autre part un portrait du Maréchal Pétain réalisé dans les premiers temps de la guerre à la demande de son ami Marquet n'est peut-être pas une preuve flagrante de collaboration de même qu'un Mémorial de 1950 n'est sans doute pas non plus un aveu de résistance. Nul ne connaîtra donc les choix politiques profonds de F. M. Roganeau.

2) Les années 1939 à 1941 à l'École.

Dès les premiers jours du conflit, les bâtiments de l'École étant mis à la disposition de l'armée, les cours se déroulent en continu dans deux ateliers et dans une galerie. La statuaire et la sculpture d'ornement ainsi que la gravure sont logées, tant bien que mal, dans des locaux de fortune. Le directeur a pris soin de mettre la Bibliothèque et les Antiques en sécurité. L'année scolaire s'achève par une cérémonie intime avec la remise des prix sans le banquet traditionnel. On tente de maintenir une atmosphère presque normale puisque l'Inspecteur Leydet signale même "l'animation exceptionnelle des ateliers".

Ce n'est qu'au cours du premier trimestre 1941 que l'École peut récupérer ses anciens locaux et en particulier les loges du premier étage. Les cours reprennent presque comme avant la guerre retrouvant leur cadre habituel mais les esprits sont tendus, en état de révolte. Le directeur signale "un fléchissement inexplicable dans la tenue, le travail et la discipline" même s'il précise que cela ne concerne qu'une minorité. Il ajoute également "il m'a fallu sévir, plus souvent et plus sérieusement au cours de ces derniers mois que pendant les douze années précédentes de direction". Et pourtant, malgré la dégradation du climat au sein de l'École, l'Inspecteur général de l'enseignement, dans son rapport de fin d'année, fait malgré tout l'éloge de l'établissement en ces termes :

"Si l'on devait établir un palmarès de la valeur de nos Écoles d'art en province, Bordeaux viendrait en tête pour l'enseignement de l'art pur aussitôt après Paris. Le peintre Roganeau la dirige avec une grande maîtrise. Les études de peinture y sont particulièrement sérieuses et aucune École de province n'a autant de chevalets occupés".

3) Les années 1941 à 1944.

Les conditions de travail commencent à quelque peu troubler le fonctionnement de l'École : vie artistique ralentie, chauffage central supprimé, heure allemande, défense passive, rareté et cherté des fournitures. Cette rareté s'est faite sentir dans les ateliers de peinture et de décoration. Les toiles ou panneaux servent pour plusieurs études successives d'où la difficulté pour l'élève et l'impossibilité pour le professeur de conserver de bonnes études en vue de les exposer. Les élèves peignent avec des produits de mauvaise qualité.

Le directeur essaie pourtant de rendre son École accueillante comme l'indique un rapport de l'Inspecteur : "Il s'est attaché, jusque dans les détails et avec une grande intelligence et une grande ingéniosité à rendre les locaux attrayants et pratiques".

Le problème majeur et le plus préoccupant vient de l'attitude de certains élèves qui remettent en cause carrément l'enseignement lui-même. Les concours en loge, autrefois tant attendus, sont aujourd'hui rejetés. "Jamais, dit le directeur, il n'a été fait étalage de plus de présomption et d'inconséquence. On ne sait rien ou si peu mais on vous a déjà des petits airs de génies méconnus. S'instruire ? A quoi bon ! "Le niveau de plus en plus bas des candidats est également signalé en 1944 par l'architecte M. R. Perrier à tel point qu'il indique "qu'il y aurait lieu à l'avenir de demander au secrétariat des Beaux-arts que les programmes des épreuves soient en rapport avec le titre qui leur est par la suite conféré".⁶

Cependant, les résultats de l'ensemble prouvent que tout n'est pas perdu ce qui fait dire au directeur : "la qualité de certains d'entre eux nous remplit d'espoir pour demain".

Néanmoins, c'est surtout à partir de 1942 que la situation devient préoccupante. Le moral de tous est au plus bas et une fois encore personne ne se sent l'envie d'organiser la moindre fête pour terminer les cours comme cela se faisait avant la guerre. Les circonstances ne le permettent pas. Trop de jeunes ont disparu : tués ou déportés. Certains ont pu s'échapper à temps et se cachent. Les conditions de travail sont de plus en plus difficiles. Il y a très peu de charbon. On se chauffe avec des souches de brande qui absorbent le tiers des crédits. De surcroît l'École est située dans un quartier dangereux, près de la gare. Il y a parfois des bombardements et elle a déjà été touchée. Même s'il n'y a pas eu de victimes il y a eu des dégâts matériels qui n'entravent pas cependant l'activité de la dite École. Les concours de fin d'année se déroulent presque normalement. Ils sont récompensés par des livres que F. M. Roganeau arrive à se procurer auprès de la librairie Flammarion. Ils sont moins nombreux, moins luxueux, mais la tradition est respectée. Avec tristesse et nostalgie, le directeur se souvient des jours heureux d'avant-guerre où la cérémonie annuelle du mois de juillet réunissait élèves, professeurs et directeur :

"Autrefois, aux derniers jours de l'année scolaire, au moment où nos campagnes girondines sont lourdes de récoltes, le dîner du Patron réunissait professeurs, élèves, anciens élèves et bienfaiteurs ou sympathisants autour d'une de ces plantureuses tables d'avant-guerre. La tradition s'était créée petit à petit que j'eusse à prononcer au dessert une critique substantielle de l'année écoulée. Je disais à chacun mon sentiment sur la qualité et la quantité du travail fourni. Cela se passait entre nous, sans étiquette, en famille. Je pouvais même employer cet argot d'atelier

⁶ Réunion du Conseil régional de l'Ordre des architectes de Bordeaux le 19 juin 1944.

qui dit des choses de notre métier avec une éloquence parfois osée mais si savoureuse".

A côté de l'École des Beaux-arts, l'École régionale d'architecture semble tellement préoccupée par la mise en place des nouvelles structures de la profession et par le débat qui s'engage sur l'avenir qu'elle paraît peu touchée par le conflit. Les personnalités solides et sans controverse de Pierre et Claude Ferret expliquent peut-être aussi l'absence de contestations au sein de cette institution.

II) LA MISE EN PLACE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES.

1) La législation.

La profession d'architecte est organisée et instituée en ordre par la loi du 31 décembre 1940⁷. Des modifications et des compléments seront apportés postérieurement à 1944, ce qui n'entre donc pas dans le cadre de cette thèse.

La loi du 31 décembre 1940 a la particularité d'avoir été promulguée dans une période où les syndicats professionnels étaient dissous. Néanmoins elle vise à clarifier l'exercice de la profession et elle s'inspire des diverses propositions de loi sur la réorganisation de la profession faites de décembre 1934 à mars 1939. Elle se présente donc comme l'aboutissement logique d'une réflexion déjà entreprise depuis plusieurs années.

Parue au Journal Officiel du 26 janvier 1941, elle "institue l'Ordre des architectes et régit le titre et la profession d'Architecte". Elle assure la protection du titre en le définissant : seuls pourront exercer les français titulaires d'un diplôme.

⁸L'architecte diplômé devra s'inscrire à l'Ordre qui organise et surveille l'exercice de la profession. Celle-ci n'est plus soumise au Code Guadet mais à un nouveau code des devoirs professionnels, décret du 24 septembre 1941⁹ qui prévoit des sanctions pour manquement.

L'Ordre est régi par un conseil supérieur de 12 architectes élus avec un président, décret du 9 mars 1941¹⁰. Des conseils régionaux sont créés dont la composition est fixée par les arrêtés des 20, 28 mai et 16 juillet 1941 (J. O. des 31 mai et 18 juillet 1941).

Ces Conseils régionaux doivent surveiller l'exercice de la profession dans leur circonscription et une inscription des architectes à un tableau régional est prévue. Chaque conseil désigné procède alors à l'étude des dossiers de demande d'inscription et les architectes sélectionnés prêtent serment. Ces conseils peuvent aussi créer des

⁷ Loi du 31 décembre 1940. J. O. du 26 janvier 1941, dans *Ordre des architectes, documents officiels*, fascicule n°1, Paris juin 1942, p. 5 (annexe 2)

⁸ La loi de 1940 est suivie d'un examen prévu par l'article 19, il permet à quelques 500 commis municipaux d'accéder à la profession.

⁹ Décret du 24 septembre 1941, J. O. des 6 et 7 octobre 1941, dans *Ordre des architectes, documents officiels*, fascicule n°1, Paris juin 1942, p. 39 (annexe 9)

¹⁰ Décret du 9 mars 1941, J. O. du 12 mars 1941 dans *Ordre des architectes, documents officiels*, fascicule n°1, Paris juin 1942, p. 24 (annexe 4)

organismes de coopération, mutualité, assistance ou retraite au bénéfice des architectes.

La loi du 31 décembre 1940, complétée par celle du 21 septembre 1941¹¹ et le décret du 3 février 1942¹², porte règlement d'administration publique et fixe les conditions de l'élection des membres des Conseils de l'Ordre des architectes. Ainsi donc désormais nul ne peut porter le titre ni exercer la profession d'architecte s'il ne remplit les conditions définies par les lois successives il devient alors indispensable :

- d'être de nationalité française,
- de jouir de ses droits civils,
- d'être titulaire du diplôme,
- d'être admis à s'inscrire à l'Ordre des architectes.

Seul le recours à l'architecte n'est pas obligatoire. Ainsi y a-t-il dorénavant une protection du titre et seulement le début d'une certaine protection de l'exercice. Des mesures transitoires sont prévues (arrêté du 6 janvier 1942 relatif à l'exercice de la profession¹³ et décret n°1240 du 17 avril 1942 relatif à la réglementation du titre d'architecte¹⁴) le titre d'architecte est préservé et lié à l'exercice de la profession. L'Ordre en est le garant en contre partie de ses pouvoirs disciplinaires.

2) La mise en place de l'Ordre des architectes à Bordeaux.

Le Conseil régional, tout juste installé, a tenu sa première réunion le 7 août 1941 à 14 heures 30, tous les membres étaient présents sauf messieurs Cocula et Mignon qui étaient excusés.¹⁵ (*ill. n°4)

Le président a fait part à ses collègues de son désir d'organiser au plus tôt le bureau de manière à être prêt dès que le règlement d'administration publique paraîtrait. Il a également tenu à remercier le Préfet régional M. Pierre Alype et le Service départemental d'architecture qui ont permis au Conseil de disposer du local du cours de Verdun. En outre, il a fait état des nombreuses démarches effectuées auprès de l'administration des Domaines pour rentrer en possession des biens et en particulier du mobilier de la Société des architectes de Bordeaux et du Sud-Ouest ce qui a permis de meubler assez rapidement le siège social. Il a été question du choix comme secrétaire dactylographe de mademoiselle Bellouard qui viendra, à raison de quatre après-midi par semaine pour s'occuper de la question administrative et qui recevra en échange la somme de 500 francs par mois pour le travail fourni.

M. Omer Coustet est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire et M. Émile Mothe assurera celles de Trésorier. A partir du 7 décembre 1942, pour répondre aux instructions du Conseil supérieur, M. Coustet prend le titre de Secrétaire général et

¹¹ Loi du 21 septembre 1941, J. O. du 5 octobre 1941 dans *Ordre des Architectes, documents officiels*, fascicule n°1, Paris, juin 1942 p. 38 (annexe 8).

¹² Décret du 3 février 1942, J. O. du 6 février 1942 dans *Ordre des Architectes, documents officiels*, fascicule n°1, Paris juin 1942, p. 50 (annexe 13).

¹³ Arrêté du 6 janvier 1942, J. O. du 14 janvier 1942 dans *Ordre des architectes, documents officiels*, fascicule n°1, Paris, juin 1942, p. 50 (annexe 12).

¹⁴ Décret n°1240 du 17 avril 1942, J. O. du 22 avril 1942 dans *Ordre des architectes, documents officiels*, fascicule n°1, Paris, juin 1942, p. 62 (annexe 15).

¹⁵ Extraits des Procès verbaux des séances du Conseil régional de l'Ordre des architectes, Circonscription de Bordeaux.

M. Cazalis est désigné comme secrétaire adjoint. Ce dernier verra sa nomination annulée le 21 décembre de la même année car non conforme à l'article 67 du règlement intérieur.

Pour faciliter le paiement des cotisations des membres de l'Ordre, le Président est autorisé à demander l'ouverture d'un compte courant postal au nom de l'Ordre régional des architectes de la circonscription de Bordeaux.

A partir du 12 octobre 1942, le Conseil décidera de tenir deux réunions officielles par mois le premier et le troisième lundi de chaque mois à 14 h 30.

La circonscription de Bordeaux comprend les départements de la Charente, de la Gironde et de la Dordogne et a son siège 35 cours de Verdun à Bordeaux. Après un bref déménagement au 3 rue Vauban dans un local mis à la disposition de l'Ordre par la Préfecture à l'automne 1942, à partir du 7 décembre 1942, le Conseil régional de l'Ordre louera un autre local 13 cours de Tournon au prix de 500 francs par mois et 300 francs pour le mobilier.

Le premier Président de l'Ordre est M. Touzin Robert, 13 cours Saint Louis à Bordeaux. A partir du 12 octobre 1942, M. Alexandre Garros sera désigné pour remplir les fonctions de vice-président.

Quant aux premiers membres ce sont : Messieurs :

-Cocula Paul (délégué en zone libre), 17 rue Bodin à Périgueux.

-Coustet Omer, 73 rue de la Course à Bordeaux.

-Ferret Pierre, 26 rue Emile Fourcand à Bordeaux. (remplacé à partir de 1943 par M. Roland).

-Mignon Maurice, 52 rue de l'Arsenal à Angoulême.

-Mothe Émile, 33 rue Ferrère à Bordeaux.

-Perrier Raoul, 11 rue du Palais de l'Ombrière à Bordeaux.

A ce petit groupe d'architectes il faudra ajouter à partir de la réunion du Conseil régional du 12 octobre 1942 quatre autres membres : messieurs d'Welles, A. Garros, Lamy et Cazalis désignés par décret du Ministre de l'Éducation nationale (Beaux-arts) en date du 6 octobre 1942. Si le nombre des membres du Conseil (qui était primitivement de 7) a été porté à 11 c'est "en application de l'article 8 de la loi du 31 décembre 1940 dès que l'effectif eut atteint 100 membres".

3) La réorganisation de l'enseignement à partir du 17 février 1941.

L'arrêté du 17 février 1941 ¹⁶ paraît au Journal officiel le 5 avril 1941 et a pour objectif de réorganiser l'enseignement de l'architecture.

Un Conseil supérieur de l'architecture, dont les membres sont nommés par l'arrêté du 8 avril 1941 ¹⁷ est créé auprès de la direction des Beaux-arts. Il est chargé de superviser l'organisation administrative de l'enseignement. Dorénavant, seules les

¹⁶ Arrêté du 17 février 1941, J. O. du 5 avril 1941, dans *Ordre des architectes, documents officiels*, fascicule n°1, Paris, juin 1942, p. 11 (annexe 3).

¹⁷ Arrêté du 8 avril 1941, J. O. du 10 avril 1941, dans *Ordre des architectes, documents officiels*, fascicule n°1, Paris, juin 1942, p. 25 (annexe 5).

Écoles autorisées peuvent délivrer l'enseignement et préparer au diplôme légal. Nommées par l'arrêté du 31 mai 1941¹⁸, ces Écoles sont au nombre de quatre :

- École nationale supérieure des Beaux - arts (section d'architecture),
- École nationale supérieure des Arts décoratifs (section d'architecture),
- École spéciale d'architecture,
- École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie.

Elles ont pour principal objectif d'enseigner l'architecture et accessoirement les autres arts plastiques à l'exclusion de toute discipline étrangère au domaine de l'art.

a) Les conditions d'admission.

Pour être admis dans les écoles autorisées, les futurs élèves, de nationalité française et jouissant de leurs droits civils, doivent être titulaires de l'un des titres suivants : le baccalauréat (1ère partie), le brevet supérieur ou le diplôme complémentaire de l'enseignement secondaire des jeunes filles.

b) L'enseignement.

L'enseignement est donné à la fois dans des ateliers et par des cours oraux avec le souci constant de préparer les élèves à l'exercice complet de la profession d'architecte. Les études sont divisées en deux sections au cours desquelles les élèves doivent satisfaire à des examens et concours en obtenant des mentions ou valeurs :

- La Section d'études préparatoires.

Elle comporte une année d'études qui se termine par un examen dit "examen d'admissibilité à la Section d'études normales".

- La Section d'études normales.

L'enseignement y est réparti sur trois années. Il n'y a pas d'examen général en fin d'année mais les élèves doivent prendre part aux épreuves écrites ou orales instituées en cours d'année et déclarées obligatoires. Pour passer d'une année à l'autre, il doit être obtenu le minimum de mentions et points déclarés obligatoires annuellement.

Au cours de l'année, chaque professeur peut également prescrire des interrogatoires et exercices dans la matière qu'il enseigne ce qui permet la tenue d'un carnet scolaire individuel annuel.

Enfin, il est tenu compte de la note moyenne résultant de ce carnet scolaire et des médailles acquises dans les épreuves écrites, pour le classement général établi en fin d'année, d'après le nombre de mentions et de points obtenus.

c) Le diplôme légal.

Avant de se présenter à l'examen du diplôme légal, tout élève ayant obtenu les mentions et points exigés annuellement au cours des trois années d'études normales,

¹⁸ Arrêté du 31 mai 1941, J. O. du 5 juin 1941, dans *Ordre des architectes, documents officiels*, fascicule n°1, Paris, juin 1942, p. 26 (annexe 6).

se voit dans l'obligation d'accomplir un stage professionnel d'une année. Ce stage doit s'effectuer chez un architecte, sous le contrôle de l'Ordre des architectes, et est justifié par un journal de chantier, des croquis de chantier, des rédactions d'ordres de services et des vérifications d'attachements.

Le stage accompli, l'élève remplit maintenant toutes les conditions pour se présenter à l'examen du diplôme, composé de deux grandes épreuves.

Dans un premier temps, la présentation d'un projet d'exécution sur un programme commun à toutes les écoles et dont le sujet est donné chaque année par le Conseil supérieur de l'architecture, après approbation ministérielle. Ce projet d'exécution (plans, coupes, et élévation) est accompagné d'un rapport de présentation, d'une notice descriptive des ouvrages et installations prévus dans la construction et d'une estimation justifiée de la dépense. Si l'élève, après notation et discussion orale sur son projet devant le jury, obtient le minimum de points demandé pour cette première épreuve, il est admis à poursuivre l'examen.

Il s'agit maintenant de la deuxième partie composée d'une épreuve écrite et de quatre interrogatoires, soit un total de cinq épreuves pour lesquelles il est également demandé d'obtenir un minimum de points. Si l'élève ne réunit pas ce total minimum, il peut encore se présenter à deux sessions auxquelles il bénéficie du résultat acquis pour la première épreuve.

Tout élève ayant satisfait à la totalité des épreuves obtient le diplôme légal lui donnant le droit de porter le titre "d'architecte diplômé".

d) Dispositions transitoires et tendance générale.

Il est créé un examen d'État pour les architectes français qui, depuis moins de cinq ans à la date du 1^{er} septembre 1939, payaient la patente ou étaient fonctionnaires de l'État, d'un département ou d'une commune.

Ces derniers ne peuvent, en effet, continuer à exercer que s'ils satisfont à l'examen prévu par la loi dont l'arrêté du 18 décembre 1941 fixe les dates de la première session¹⁹ afin de se voir délivrer un "certificat d'aptitude à l'exercice de la profession d'architecte". La liste des candidats reçus à cet examen lors de la première session, notamment à Bordeaux, est publiée au Journal Officiel du 24 février 1942 dans l'arrêté du 21 février 1942²⁰.

Parmi les tendances qui se dessinaient avant 1940 en faveur d'une organisation de la profession, aucune sans doute n'était plus unanime que celle qui recherchait la protection du titre. La loi du 31 décembre 1940 a répondu d'un point de vue professionnel à cette nécessité en instituant l'Ordre des architectes, l'inscription au tableau de l'Ordre devenant une preuve d'intégration à la profession.

La réorganisation de l'enseignement de février 1941 vient confirmer cette recherche de protection du titre. Cette tendance est encore plus nette avec le décret du 26 juillet 1941 créant une section des hautes études d'architecture à l'ENSBA²¹ et l'instruction

¹⁹ Arrêté du 18 décembre 1941, J. O. du 27 décembre 1941, dans *Ordre des architectes, documents officiels*, fascicule n°1, Paris juin 1942, p. 49 (annexe 11).

²⁰ Arrêté du 21 février 1942, J. O. du 24 février 1942, dans *Ordre des architectes, documents officiels*, fascicule n°1, Paris, juin 1942, p. 61 (annexe 14).

²¹ Décret du 26 juillet 1941, J. O. du 27 juillet 1941 dans *Ordre des architectes, documents officiels*, fascicule n°1, Paris, juin 1942, p. 73 (annexe 7).

du 10 décembre 1941 ²². Il convient en effet maintenant de chercher protection du côté de l'enseignement et l'objectif est bien d'avoir un "diplôme légal", uniformément distribué en France, donnant le droit à ses possesseurs de porter le titre "d'architecte diplômé" et d'exercer seul, avec recours obligatoire la profession d'architecte.

III) L'ORDRE DES ARCHITECTES DE BORDEAUX PENDANT LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE.

Le recueil des Procès-verbaux des séances du Conseil régional de l'Ordre des architectes de la Circonscription de Bordeaux durant les années 1940 à 1944 permet de se rendre compte de la manière dont ont fonctionné ces nouvelles institutions et surtout ce document fait apparaître les préoccupations de l'Ordre à cette période.

1) Le retour des architectes prisonniers.

Dès le mois de septembre 1941, Messieurs Touzin et Coustet (anciens combattants) vont tout mettre en oeuvre pour faire revenir de captivité "leurs malheureux confrères" ce qui permettra la reprise d'une activité presque normale (c'est tout au moins ce que l'on espère à cette date). Entre 1941 et 1943 deux prisonniers sont rentrés mais à cette dernière date cinq autres "attendent encore avec anxiété le jour de leur libération". Le Conseil déclare d'ailleurs officiellement ²³ qu'à leur retour "il fera tout ce qui dépendra de lui pour leur permettre de retrouver dans la profession la place à laquelle, de par leur sacrifice, ils peuvent prétendre".

Progressivement, les prisonniers reviennent de captivité dès le début de l'année 1944. Ainsi, le 20 mars, l'architecte Pierre Cocula (matricule régional n°149), fils de Paul Cocula membre du Conseil régional, récemment décédé vient prêter serment et M. Moreau lui aussi libéré va reprendre le cabinet d'un confrère. Tout cela témoigne d'un retour à une vie professionnelle plus normale.

Préalablement, lors de la réunion du 7 février 1944, il avait été indiqué "qu'en vue de constituer un pécule aux architectes prisonniers "une part a été attribuée aux membres de l'Ordre par le Conseil supérieur qui en prendra réception. "A cet effet, chaque membre du Conseil régional versera sa cote part de fr. : 250 au compte de chèques postaux du Conseil régional n°785. 41 Bordeaux. Il est bien entendu que ce versement est en plus de la cotisation de fr. : 500 pour 1944". Il faut quand même signaler que, le 20 mars 1944, le Conseil régional, lors de sa réunion, attire l'attention de tous sur le fait que 47 membres n'ont toujours pas payé le supplément de cotisation de 200 francs pour l'année 1943, que pour l'année 1944, 59 architectes ont réglé leur cotisation annuelle et seulement 30 ont versé pour le pécule des prisonniers, preuve que certaines habitudes ont bien du mal à s'installer.

²² Instruction du 10 décembre 1941. J. O. du 12 décembre 1941, avec rectificatif du 17 décembre dans *Ordonnances des architectes, documents officiels*, fascicule n°1, Paris, juin 1942, p. 48 (annexe 10).

²³ Déclaration faite lors de la réunion plénière du 28 juin 1943.

2) L'admission à l'Ordre des architectes.

La deuxième tâche, et non la moindre, est celle d'examiner toutes les demandes d'inscription à l'Ordre qui arrivent de manière à établir si elles peuvent recevoir ou non satisfaction puisque la Loi fixe des conditions bien particulières. Curieusement le nombre des demandes est si faible que le 15 septembre "le Conseil est d'avis de faire passer une nouvelle et dernière note pressante dans les journaux locaux". Le 29 du même mois "à l'exemple de l'Ordre régional de Paris, il est décidé de demander une somme de 5 francs à tous les membres reçus à l'Ordre. Cette somme sera payée avec la première cotisation". L'admission de J. d'Welles est enregistrée lors de la séance du 6 octobre 1941 sous le numéro 52.

Les dossiers sont étudiés de façon très rigoureuse de manière à ne pas s'encombrer "des indésirables notoires". Ainsi, lors de la réunion du Conseil régional du 9 mars 1942, la candidature de Raoul Jourde est vivement rejetée au motif suivant : "Il est de notoriété publique que le candidat n'est pas digne d'entrer dans l' Ordre des architectes" sans autre explication. Ne sont pas retenues également les personnes qui ne présentent pas "les qualités morales nécessaires" ou qui exercent parallèlement une "activité commerciale".

Enfin, quand un problème se pose, les bordelais ont recours au Conseil supérieur à qui il est demandé un avis avant de trancher à l'échelon local. Ainsi, lors de la séance du 27 octobre 1941, ce dernier déclare qu' "il ne semble pas qu'il puisse y avoir de doutes sur l'interprétation de la loi du 31 décembre 1940 en ce qui concerne les personnes ayant exercé la profession sans avoir payé patente. Tout candidat n'ayant pas encore été patenté au 1^{er} septembre 1939 ne peut être admis à l'examen probatoire que s'il remplit les conditions de Chef d'agence suivant les termes de la loi du 21 septembre 1941 complétant la loi du 31 décembre 1940, parue au J. O. du 5 octobre n°275 ou s'il est fonctionnaire en vertu d'une nomination officielle. Notamment un architecte travaillant avec son père depuis moins de 12 ans et n'étant pas patenté, soit à titre personnel, soit comme associé, ne peut être admis à l'Examen d'État".

Les épreuves de cet Examen ne sont connues qu'en janvier 1942 et organisées comme suit :

- 30 janvier 1942 : esquisse de 8h 30 à 20h 30.
- 31 janvier 1942 : à 10 h exposition des esquisses (Jury).
- 31 janvier 1942: de 14 à 18 h, épreuve écrite (rapport)
- 1^{er} février 1942 : de 14 h à 18 h, exposition publique des esquisses.
- 3 février 1942 : examen oral.
- 4 février 1942 : examen oral (si c'est nécessaire).

Et M. Touzin réussit même à obtenir de la mairie de Bordeaux "une petite attribution de charbon pour chauffer les loges dans la matinée". Le service de surveillance est organisé par les surveillants de l'École qui recevront pour l'occasion une somme de 100 francs chacun.

Entre 1942 et 1943, seize candidats ont été admis à porter le titre d'architecte.

Préalablement, le 10 novembre 1941, la prestation de serment des membres du Conseil avait eu lieu devant le premier président de la Cour d'appel (en 1941 c'est M. Courrégelongue), en présence du bâtonnier de l'Ordre des avocats (Maître Augé à la même date). Le premier Président avait alors déclaré "je vous demande de prêter

serment d'exercer votre Art et de remplir vos fonctions de membres du Conseil régional de l'ordre avec conscience et probité" et les membres avaient répondu d'un seul cœur "je le jure". Seul M. Cocula, n'ayant pu franchir la ligne de démarcation, avait la possibilité de prêter serment devant la Cour de Limoges.

Le 2 mars 1942 a lieu la première prestation de serment devant le Conseil et J. d'Welles fait partie de ce groupe qui comprend en tout 25 architectes, tous bordelais sauf M. Royer de Langon et M. Richard de Camarsac. La formule est lue par le Président, M. R. Touzin "je vous demande de prêter serment d'exercer votre Art avec conscience et probité et d'observer les règles contenues dans le Code des devoirs professionnels". Puis, chacun des membres lève la main droite et déclare "je le jure" puis ils signent le procès-verbal de la prestation de serment et leur est faite de leur carte de membre de l'Ordre ainsi que d'un exemplaire du Code des devoirs professionnels établi par le décret du 24 septembre 1941 (n°2129)".

Néanmoins, le 11 mai 1942, M. R. Perrier au nom de l'Ordre fait connaître aux nouveaux membres "que certains d'entre eux, n'ayant pas toujours observé le *Code Guadet*, n'ont été admis que par bienveillance mais qu'il espère qu'à l'avenir ils se feront un devoir d'observer scrupuleusement le nouveau Code des Devoirs professionnels".

Il apparaît pourtant qu'à partir du 1^{er} juin 1942, les lettres circulaires du Conseil supérieur n°37 à 43 n'incitent plus guère les Conseils régionaux à la rigueur quant aux nouvelles admissions à l'Ordre ce qui va, bien entendu, susciter une vive émotion auprès des bordelais qui s'étaient fait jusque là un devoir de sélectionner les candidats les plus irréprochables. En effet, ce texte contient des directives qui ne concordent pas avec celles "données lors de la séance de décembre 1941 puis confirmées par écrit" ce qui a pour conséquence de ne laisser que deux mois aux Conseils pour statuer sur les dossiers des candidats refusés et qui ont fait appel". Ce délai apparaît beaucoup trop court "pour se procurer les preuves matérielles nécessaires "et, dans ces conditions, le même Conseil "sera souvent dans l'obligation d'admettre tous les architectes douteux".

Les bordelais vont néanmoins se défendre pour garantir les qualités morales et l'honnêteté des nouveaux admis. A titre d'exemple, le 15 juin 1942, la candidature Jourde est à nouveau évoquée puisque le dossier de ce candidat refusé à Bordeaux vient d'être retourné par le Conseil supérieur pour renseignements complémentaires. Le Conseil régional déclare alors qu'il avait jugé "que les preuves de la moralité de ce candidat étaient déjà suffisantes pour mériter le refus" mais qu'il décide "d'entendre de nouveaux témoignages et de joindre au dossier certains renseignements confidentiels particulièrement édifiants"²⁴. L'affaire Jourde ne se terminera qu'à la fin de l'année 1942 puisque dans sa séance du 7 décembre "le Conseil régional enregistre avec satisfaction la décision prise par le Conseil supérieur concernant le rejet d'appel de M. Jourde".

Cette décision n'est pas, malgré tout, une preuve d'un quelconque poids que pourraient exercer les instances bordelaises sur la capitale car, au même moment, Bordeaux est obligée d'admettre parmi les inscrits à l'Ordre un architecte que le Conseil régional avait considéré comme "indésirable" mais lui, avait la chance d'être moins connu que R. Jourde.

²⁴ Dans sa réunion du 6 juillet 1942, le Conseil régional fait savoir qu'il a complété son enquête auprès du tribunal de Commerce au sujet d'une affaire Larrue / France - Colonie : Jourde.

Après la réunion du Conseil régional du 20 avril 1942, il est décidé qu'un avis paraîtra "dans les journaux de la Circonscription de Bordeaux invitant les intéressés à se faire inscrire avant le 1^{er} juillet 1942, faute de quoi des poursuites et sanctions seront prises contre tous ceux qui continueront à exercer la profession d'architecte sans avoir été admis à l'Ordre".

3) Le travail de l'Ordre.

Pendant cette période le Conseil régional sera obligé de regarder de très près ceux qui se disent architectes et qui ne le sont pas du tout, aussi nombreuses sont les poursuites pour exercice illégal de la profession. Cette situation s'explique relativement facilement car l'Ordre est récent et a bouleversé des habitudes de liberté fortement ancrées et d'autre part beaucoup profitent de la période troublée pour tenter de se soustraire à la nouvelle législation.

Le Conseil décide, à partir du printemps 1943, de créer plusieurs commissions. On retrouve le titre de la totalité d'entre elles mais malheureusement aucune indication ne permet de se rendre compte de leur tâche réelle. Pour exemple on peut citer celle des prisonniers présidée par M. Robert Touzin avec Messieurs Raymond Mothe et Jean Canouet pour membres, celle de la propagande présidée par J. d'Welles, avec pour membres Messieurs Georges Grange et Jean-Jacques Prévot, ou encore celle du Béton armé présidée par Etienne Cazalis avec pour membres Messieurs Raoul Duchêne et Pierre Laliard.

4) Le problème juif et la relation avec les occupants.

Le 22 décembre 1941 "le Président ayant donné connaissance des lettres reçues du Conseil supérieur relatives à la liste d'architectes à fournir au commissariat aux Questions juives pour l'évaluation des biens immobiliers, le Conseil choisit, parmi les membres reçus, ceux qui, à son point de vue, pourront être les mieux qualifiés pour remplir cette délicate mission".

La profession n'a pas rejeté le travail proposé par l'ennemi tout en utilisant souvent en ce domaine un certain art de la nuance comme le prouve l'exemple suivant évoqué lors de la réunion du Conseil régional du 21 décembre 1942. Un architecte bordelais est sollicité par une entreprise allemande pour remplir auprès de cette dernière les fonctions d'architecte avec rétribution mensuelle. Ce dernier demande au Conseil s'il peut assurer cette fonction sans encourir un blâme. "Après échanges de vues, le Conseil est d'avis, dans les circonstances exceptionnelles résultant de la guerre et de l'arrêt des travaux, d'autoriser ce membre à accepter cette fonction à la condition expresse qu'il l'exerce avec toute la dignité qui s'attache au titre d'architecte". On ne peut s'empêcher de se poser des questions sur cette fameuse dignité dans la mesure où l'Ordre encourage ni plus ni moins l'un de ses membres à choisir volontairement de travailler pour les allemands. Certains architectes n'ont même pas ce genre de scrupules et avouent comme l'un d'entre eux le 8 juin 1943 avoir été "retenu à l'île de Ré pour faire exécuter des travaux pour l'autorité allemande". On semble donc avoir accepté certaines offres d'embauche sans état d'âme.

Il est fait aussi mention le 20 mars 1944 d'un architecte bordelais qui a prêté son concours "à une entreprise étrangère pour la construction d'ouvrages militaires", il va être mis en congé néanmoins "vu le caractère spécial de la collaboration qui lui est demandée" le Conseil décide son maintien sur le Tableau.

Les différents Conseils régionaux de France sont en relation entre eux, c'est ainsi que celui de Bordeaux fait état, le 7 février 1944, d'une lettre du Conseil de Nîmes signalant "un scandale au sujet d'un terrain de sports, dans le Vaucluse, confié à un architecte juif à Avignon". Les nîmois demandent aux bordelais s'il ne se "produit pas d'irrégularités sur le même sujet" dans leur circonscription. La réponse de ces derniers est assez floue et surprenante car le Conseil déclare que dans la région "les choses ne se passent pas d'une façon régulière dans le choix ou la désignation des architectes et Lamy est chargé de préparer une lettre pour le Conseil supérieur exposant la situation qui ne peut être supportée plus longtemps". On reste sur sa faim car cette déclaration manque de précision et l'on ne peut pas savoir d'abord s'il reste encore des architectes juifs capables d'exercer à Bordeaux au début de l'année 1944 ou si les terrains de sports sont confiés à tels architectes plutôt qu'à tels autres sans aucune indication sur les critères requis. La seule explication que l'on peut avancer provient du procès-verbal de la réunion du Conseil régional en date du 15 mai 1944. Le Conseil déclare admettre à l'Ordre M. Spivac Alexandre domicilié 30 boulevard Lakanal à Périgueux (matricule régional 188), il est précisé qu'il est "de nationalité russe mais naturalisé français le 5 avril 1939, admis bien qu'israélite, le pourcentage fixé par la loi n'ayant pas été atteint". Ce qui laisserait supposer que la législation française a permis à un nombre très limité de juifs de continuer à exercer leur profession.

Pour pouvoir travailler les architectes sont obligés de posséder des bons-matières qui sont répartis par le Conseil régional de l'Ordre, qui confie cette tâche à certains de ses membres comme l'atteste le compte-rendu de la réunion du 3 mai 1943. Messieurs Barthe, Marcel Garros et Lamy sont alors désignés pour faire partie d'une commission chargée d'effectuer la répartition.

La question des bons-matières est tellement importante qu'elle sera abordée par le Président de l'Ordre lors de la Réunion plénière du 28 juin 1943 en ces termes :

"En ce qui concerne les bons-matières, que nous avons craint un moment de ne pas avoir, et qui actuellement arrivent régulièrement ²⁵, je vous prie de ne pas attendre de nouvelles circulaires pour rendre visite au Siège social et toucher votre monnaie-matière ainsi que vos fournitures. Prenez l'habitude de passer une fois tous les mois ou tous les deux mois au secrétariat, cela évitera une perte de temps pour vous comme pour nous. En effet nous avons institué une Commission pour la délivrance de ces bons-matières dont la distribution paraît assez compliquée" et dont la tâche a été confiée à M. Lamy.

5) Le premier bilan : la réunion plénière du 28 juin 1943 à l'Athénée Municipal.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Robert Touzin, 83 membres de l'Ordre sont alors présents. Le contenu de ce discours est assez intéressant car il permet d'avoir une idée très précise de la situation et des soucis des architectes bordelais et de leurs confrères dans la région. ²⁶

²⁵ On peut supposer que peut-être les bonnes relations d'A. Marquet avec les allemands expliquent la régularité de l'approvisionnement en bons-matières.

²⁶ On se contentera ici, pour rester dans les limites de ce travail, de n'évoquer que les éléments concernant les architectes bordelais. De même seuls les passages les plus importants seront retenus.

Le Président souligne d'abord le fait que cette réunion est la première depuis que l'Ordre des architectes a été constitué, c'est à dire depuis que la loi du 31 décembre 1940 a été promulguée. Puis, il ajoute :

"Les tristes événements que nous subissons d'abord, et ensuite la mise au point de l'organisation de l'Ordre n'ont pas permis à notre Conseil de prendre contact avec vous plus tôt, car c'est bien une simple prise de contact que nous prenons, mais celle-ci peut être fertile pour l'avenir si chacun de nous comprend la discipline qu'il doit observer et s'il facilite le travail du Conseil Régional en respectant les directives que celui-ci lui adresse.

Notre siège social a changé trois fois de domicile, mais nous pensons que le local qu'il occupe actuellement, en plein centre de notre belle ville, et par cela facilement accessible à tous nos confrères, est définitif, tout au moins jusqu'à la fin des hostilités".

Il aborde ensuite le problème du titre :

"Depuis plusieurs siècles, le titre d'Architecte qui a été porté souvent par des artistes dont le nom est resté célèbre dans l'histoire de notre pays, ce titre, tout en étant libre, n'était guère porté que par quelques personnalités marquantes. Peu à peu, et surtout depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, le nombre de ceux qui s'intitulaient *Architecte* a grandi sans qu'aucune règle ne régit le titre ni la profession.

Les vrais architectes en ont souffert et, depuis 25 ou 30 ans, on commençait à s'inquiéter dans les grandes Sociétés qui présidaient aux destinées de notre profession, de l'envahissement de celle-ci par des personnes dont l'honorabilité était, pour le moins douteuse et dont le savoir était des plus restreint, mais qui, avec un entêtement et des moyens dont les scrupules étaient exclus glanaient et enlevaient aux véritables architectes une clientèle importante.

Ce qu'a dit Jacques Baschet au sujet de la décadence de la peinture dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle peut s'appliquer rigoureusement à l'Architecture. De larges lézardes apparaissent alors dans les solides structures sur lesquelles s'appuyait l'Art. En peu d'années tout allait s'effondrer : garanties, défenses contre les médiocrités, méthodes, respect de cette tradition gardienne des progrès transmis d'âge en âge. . . Il faut ajouter l'avilissement de ces valeurs spirituelles et morales qui ne fait que s'accroître. Cela est très vrai, et nous pouvons dire que les premiers ennemis des architectes furent les architectes eux-mêmes, ils cessaient d'être une élite, c'était la porte ouverte à tous. Depuis de nombreuses années plusieurs d'entre nous se sont occupés de cette grave question qui mettait en péril le bon renom de notre profession et ont cru, à plusieurs reprises, obtenir, non point la réglementation du titre, mais tout au moins celui de la profession. Chaque fois, le grain de sable fatidique pénétrait dans les rouages sous la forme d'intérêts particuliers et nous étions obligés de reprendre, par le début, nos démarches pour nous heurter de nouveau à des difficultés insoupçonnables. Peu de temps avant 1939 la Corporation des Architectes subissait un nouvel échec.

Dès l'armistice de 1940, différents projets de Réglementation étant au point, on a voulu en haut lieu balayer les miasmes qui empoisonnaient notre profession et la loi du 31 décembre 1940 réglementant Titre et Profession a enfin vu le jour. D'aucuns trouvent cette loi imparfaite, c'est entendu, mais elle existe, c'est le principal et déjà les bienfaits s'en font sentir et tout d'abord nous avons une existence officielle ce qui est énorme pour l'avenir.

D'autres trouvent le minimum d'obligations imposées trop sévère et pourtant, renoncer à toute sélection, c'est abandonner l'espoir de former une élite. A cet avilissement des valeurs spirituelles et morales qui n'a fait que s'accroître pendant un

nombre d'années trop grand, nous devons faire front et rendre à l'Architecture le prestige qu'elle n'aurait jamais du perdre. Beaucoup de nos confrères connaissent, au moins de nom, le fameux Code Guadet, ses règles qui étaient toutes morales ont été adaptées aux circonstances économiques actuelles et le nouveau Code professionnel qui a fait l'objet du Décret du 24 septembre 1941 doit être appliqué et respecté par tous. Nous sommes tous solidaires et si nous sommes disciplinés, nous pouvons être sûrs que les pouvoirs publics nous respecteront".

Le Président aborde ensuite la question de la *Publication n°1* (bulletin de mai 1943), éd. par le Conseil supérieur qui a l'avantage de fournir de multiples renseignements sur l'activité de l'Ordre. Elle établit un lien entre ses membres et elle fait part également du gros effort réalisé par le Conseil supérieur auprès des administrations "dont certaines veulent encore ignorer notre existence". Elle indique l'effectif régional qui est de 146 membres se répartissant de la manière suivante :

-Gironde : 104.
-Dordogne : 29.
-Charente : 13.

M. Touzin rappelle que malgré les critiques dont elle peut parfois faire l'objet, la loi de 1940 a mis en place "une institution qui, depuis près de 50 ans, était réclamée par nos grandes Sociétés". Il insiste aussi sur la volonté de l'Ordre d'accepter toutes les suggestions de ses membres de manière à faire évoluer positivement la profession et à faire en sorte qu'elle soit "également chaque jour plus écoutée et plus respectée". Il aborde enfin la question des honoraires pour constater que "la loi du 31 décembre 1943 a fortement augmenté les charges qui pèsent sur la profession" (reconnaissant que, malgré tout, nombreux étaient ceux qui s'y étaient soustraits jusque là). Toutefois "le Conseil supérieur s'est préoccupé du relèvement du taux des dits honoraires pour les travaux particuliers" et il poursuit des démarches pour faire adopter le barème de l'Ordre des architectes par les pouvoirs publics. A titre indicatif, il précise "que pour les travaux en-dessous de 50. 000 francs le taux avait été porté à 10% et à 8, 50 % entre 50. 000 et 100. 000 francs, le taux des tranches supérieures a également été relevé". Il attire ensuite l'attention de l'assistance sur le fait que "la surenchère en matière d'honoraires est également interdite". L'Ordre voit plus loin dans la mesure où il vient de mettre au point un barème qui va être distribué aux architectes "pour les opérations après bombardements et dont un exemplaire a été remis au Service de la Reconstruction". Il indique néanmoins que "vu la situation vraiment intéressante d'un grand nombre de sinistrés, un abattement reste autorisé à condition toutefois que le bordereau soit établi d'après le tarif adopté".

Le dernier point envisagé et présenté par J. d'Welles est celui des abris. La ville de Bordeaux ne peut, à cette date, et, avec les attributions dont elle dispose, établir des abris. Il appartient donc à l'initiative privée de "renforcer les caves, d'établir des communications entre elles et surtout de faire des tranchées. Ces moyens ne pouvant pas, bien entendu, préserver d'un coup au but, mais étant seulement suffisants pour protéger contre les effets du souffle".

IV) LE CAS PARTICULIER DE J. D'WELLES ARCHITECTE EN CHEF DE LA VILLE DE BORDEAUX.

La correspondance de cette importante personnalité, plus particulièrement à partir de 1942, permet de se rendre compte de l'avis d'un grand professionnel sur l'évolution de l'architecture et le rôle de l'architecte lui-même.

C'est le 19 juillet 1941 qu'il adresse à M. Touzin (architecte DPLG, président du Comité régional de l'ordre des architectes, 13 cours Saint Louis à Bordeaux) une demande d'inscription à l'ordre des architectes. Il rappelle à cette occasion ses différents titres : officier de la légion d'honneur, architecte DPLG (1911), ingénieur ECP (1905), lauréat de l'académie des Beaux- arts (1908), architecte en chef de la ville de Bordeaux et président du Comité technique du CRCUAB.

1) Point de vue sur les architectes.

a) La question des architectes régionaux.

A la fin de l'année 1941 il est question de nommer des architectes régionaux ce qui a fait aussitôt réagir très vivement J. d'Welles qui déclare : "c'est absurde. . . trop vaste. Je ne connais pas un camarade d'érudition, de connaissance et d'envergure capable de bien tenir ce poste". En février 1942, à l'initiative de M. Hautecoeur, il est prévu une enquête de l'architecte Expert à Bordeaux à ce sujet. Messieurs Marquet et Boucoiran envisagent de désigner l'architecte en chef au poste d'architecte régional, ils le lui ont confié verbalement, toutefois ce dernier s'inquiète et leur répond qu'il préfère "continuer son oeuvre qui est tout de même moins dans les nuages". Il ajoute qu'il lui faudrait "deux ans d'information avant d'être capable de s'occuper de la région efficacement".

L'affaire est, malgré tout, assez engagée puisque le 23 juin 1942 J. d'Welles fait état d'un avis favorable de M. Hautecoeur en ce qui concerne la réservation d'un emplacement pour une agence régionale d'architecture dans l'Hôtel des Fermes et des Douanes sur "la magnifique Place de la Bourse". Malgré les promesses les projets n'aboutiront pas mais cela n'a pas empêché pour autant J. d'Welles de se prononcer à plusieurs reprises sur la profession et les problèmes rencontrés à cette période.

b) Le rôle de l'architecte dans la cité.

Dans un courrier du 1^o juin 1943 adressé au président du conseil de l'Ordre des architectes ²⁷ il étudie de manière très précise le rôle de l'architecte dans la Cité et soumet sa réflexion à l'ensemble de ses confrères en guise de base de discussion.

"Voici quelles réponses pourraient, à mon avis, être faites aux questions posées dans la circulaire n°129 du Conseil général de l'Ordre. Mais, en préambule, je vous avertis que je suis un farouche adversaire de la réglementation totale et envahissante dont nous sommes en train de nous garrotter. Jamais la réglementation ne saisira la réalité toute entière, la réalité vivante, elle est datée, donc déjà morte. Jamais elle ne remplacera l'initiative opportune ni ne pourra suivre la marche du temps. Il faut

²⁷ 1 M 139, Archives municipales de Bordeaux, lettre au président du conseil de l'Ordre des architectes, 8 cours Tournon à Bordeaux.

solidement établir des principes indépendants de lui mais pour chaque jour et en dessous : la liberté contrôlée. Ainsi pour ce cas particulier : qu'est ce qu'une commune ? il y en a de toutes sortes. . . et leur importance comme Ville d'art par exemple, n'est pas réductible à une catégorie. Qu'est ce qu'un architecte ? . . . il y en a de toutes sortes. . . bien qu'on les ait fait rentrer tous dans le même Ordre ! Tous les cas posent des problèmes particuliers. . . il faut des hommes de commandement juste pour les résoudre en temps et lieu, non des barèmes et des lois. . . inapplicables ou inappliqués.

Ceci dit, je réponds :

1ère question : Est-il nécessaire que la commune ait un architecte ?

Je ne crois pas. Il ne s'en trouverait pas assez de compétents en France. Est-il souhaitable que toute la construction devienne l'Oeuvre des communautés ? Que tout le travail soit "les grands travaux" ? . . . Que le plus grand nombre d'architectes devienne fonctionnaire ? Je ne crois pas. Mais, il est nécessaire qu'un contrôle d'architecte s'exerce :

-sur tous les projets de construction municipaux,

-sur tous les projets de constructions sur les territoires des communes.

Ce contrôle communal, départemental ou régional suivant les cas, préservera les monuments, les sites, le caractère de la commune selon les directives générales des ministères : équipement, reconstruction, Beaux-arts.

Cependant, les communes propriétaires d'un patrimoine immobilier à fixer en valeur de francs ou en valeur d'art pourront être obligés à payer un architecte municipal. Au-dessous d'une certaine valeur d'inscription au budget de la commune pour le chapitre architecture, cet architecte sera soumis au contrôle. Au-dessus, et si l'architecte, comme il est souhaitable, a suivi les hautes études architecturales ou réalisé des oeuvres d'envergure, il en sera dispensé.

2° question : La fonction de l'architecte communal est :

-d'assurer un excellent entretien des immeubles municipaux et des églises,

-de contrôler les permis de construire des particuliers en fonction du plan d'urbanisme, des règlements d'hygiène et de voirie, et de construction, de classement par les Beaux-arts en liaison avec le contrôle supérieur,

-de projeter et de construire pour la Ville les immeubles neufs que celle-ci doit édifier et dont elle lui confie la direction,

-de contrôler les travaux des maîtres d'œuvres étrangers que la Ville (si elle est très importante) peut confier au surplus à des maîtres étrangers,

-d'assurer et de contrôler tous les règlements et paiements de travaux.

3° question : Deux cas distincts :

A) L'importance de la Ville, de son budget, de ses travaux neufs et d'entretien permet de payer, pour un temps consacré entièrement à la Commune, un architecte avec bureau réduit, cabinet constitué ou agence considérable. Alors, cet architecte est fonctionnaire et ses employés le sont aussi. Il est appointé à forfait annuellement pour la totalité de l'entretien et pour un maximum de travaux neufs fixé à l'avance. Au-dessus de ce maximum, il reçoit des honoraires suivant tarif, mais avec coefficient de réduction. Au-dessous, il peut, en principe, cumuler mais avec l'autorisation du maire pour chaque cas. L'incompétence, la paresse, la bêtise, l'inexpérience et l'inertie ne cumulent pas. La compétence, le labeur, l'expérience, l'activité doivent servir à la société au maximum, les capables doivent trouver leur juste récompense. Les autres n'ont pas droit au travail dont ils sont incapables mais à l'assistance.

B) Si la commune n'a pas un budget suffisant pour appointer un homme de l'Art convenablement, la commune fera appel à un architecte résident ou résidant au plus proche voisinage pour dresser tout projet, lever, état des lieux, estimation etc. . . etc. . . diriger tous travaux à lui confiés. Il sera payé sur les crédits particuliers à chaque affaire, et pour chacune, suivant tarif, tous frais d'agence à sa charge. Il sera contrôlé, comme il a été dit, pour tous ses projets et devis. Proposé par la Commune, il sera agréé par le Préfet.

4° question :

Pour la province d'Aquitaine l'organisation pourrait être : à la Préfecture :

- un architecte régional résidant,
- un architecte départemental résidant,
- un architecte en chef des Monuments historiques résidant.

Le contrôle des architectes municipaux, des règlements de voirie, d'hygiène, des permis de construire, sera réparti entre ces trois architectes par le Préfet. Celui-ci désignera les architectes municipaux qui seront dispensés du contrôle ou l'exerceront par délégation de sa personne".

c) L'Ordre des architectes.

Ces propositions prouvent qu'une fois de plus J. d'Welles n'a pas été un membre de l'Ordre passif. S'il adhère, un peu contraint et forcé, à cette institution, il se laisse le droit de la critiquer quand il juge que cela est nécessaire et il entend ne pas tout en accepter comme en témoigne la lettre qu'il adresse au Président de l'Ordre des architectes le 5 octobre 1943 pour protester contre la hausse des cotisations. J'ai payé hier à votre trésorier, écrit-il "le supplément de cotisation demandé par votre circulaire n°4. Aujourd'hui, je viens protester contre cette augmentation de cotisation et en le faisant, je suis l'interprète d'un très grand nombre de confrères, plus timides que moi dont j'ai recueilli les doléances et que l'amour seul de la discipline retient de faire plus d'éclat.

Au moment où l'on ne construit plus, où les cabinets d'architectes perdent leur activité et leurs rapports, l'Ordre des architectes apparaît comme un collecteur supplémentaire d'impôts. . . en contre partie desquels nul service substantiel n'apparaît être rendu à des architectes. . . Nous ne sommes pas faits pour monter une administration, des bureaux où vivront des parasites ou des ratés de notre profession. Je proteste pour que le Conseil supérieur entende les protestations d'un membre de l'Ordre, et pour demander qu'il examine de réduire les cotisations et les frais généraux en 1944 et de les établir en proportion de la prospérité de la profession".

d) Prise de position à propos du Cahier des charges et de la Série de prix des travaux.

Comme autre preuve de l'activité de J. d'Welles, sa lettre du 20 juillet 1944 à M. Touzin président du conseil de l'Ordre des architectes. Il rentre, dit-il, "dans les attributions de notre Conseil de préparer pour le bâtiment, dans la circonscription de Bordeaux et dès la fin des hostilités, l'usage unique d'un cahier des charges et d'une Série de prix de travaux. Le cahier des charges obligatoire pour le département de la Gironde est encore du 1/1 /1869. . . Il n'existe pas de série de prix homologués.

J'estime que notre Conseil devrait demander à M. Le préfet régional de mettre à l'étude un arrêté destiné à remplacer celui de 1869 et qu'il devrait lui demander aussi d'homologuer une série, laquelle ?

Je vous ai dit, dans notre dernière réunion, que la série provinciale imprimée à Paris chez Créte prétendait servir à toutes les provinces parce que la délégation générale à l'Équipement national, dénuée de tout autre instrument, l'a adoptée "pour l'application de la Loi du 11 février 1941". Je ne pense pas qu'elle puisse servir dans notre circonscription. Provinciale ? Le titre, en principe même est trop ambitieux, les provinces n'offrent pas les mêmes matériaux, il n'y a pas d'intérêt à uniformiser leurs coutumes de construction.

Provinciale ? Il faudrait qu'elle présentât une partie commune aux provinces, une partie spéciale à chacune d'elles. De plus, cette série est incomplète. Voyez ses colonnes blanches. Elle tend à entrer dans des détails qui justifient l'importance des métreurs-vérificateurs et noient la clarté des conventions, multiplient les chicanes et les fraudes. Cette série n'est pas à jour. Le tome estimatif promis à paraître depuis 1943 n'est pas paru et le dernier est de juin 1942. La dernière mise à jour par coefficients est de mars 1943. Cette série n'est pas signée, elle n'est pas approuvée ni par un corps d'architectes ni par un corps d'entrepreneurs ni homologuée par une administration. Il semble que la publication de cette série soit une affaire commerciale.

Je vous signale, au contraire, que le Service technique d'architecture de la Ville de Bordeaux, fortement constitué en personnel par M. le maire de Bordeaux pour assurer de 1932 à 1939 la préparation, l'exécution et le règlement de 170 millions de travaux exécutés ou contrôlés sous ma direction, a rédigé une série de prix entre 1936 et 1940. Cette série, signée de moi, contresignée de M. le maire, approuvée par M. le préfet, comporte les fascicules suivants :

- 1936 : terrassements et maçonnerie, béton armé, ciment, carrelages, couverture, zinguerie, plomberie, plâtrerie,
- 1940 : charpente, menuiserie, serrurerie, peinture, vitrerie,
- 1943 : fumisterie,
- 1938 : chauffage.

Bien entendu toute sa partie quantitative et sa partie prix ne sont plus à jour ? Cependant, avec le cahier des charges de l'adjudication et des travaux, extrait du registre des arrêtés de M. le maire, elle forme une base solide pour les marchés de Travaux du bâtiment. Des coefficients d'augmentation permettront de l'employer en attendant la stabilité qui permettra de fixer sa partie quantitative. Elle est provinciale, elle est simple dans ses méthodes de métrage, elle est le fruit d'une expérience assez ample, acquise à propos de travaux adjugés publiquement.

J'ai l'honneur de vous proposer qu'elle soit examinée par le Conseil régional de l'Ordre, soumise par lui aux comités d'organisation du bâtiment et adressée à M. le Préfet, assortie des observations et propositions de modification, pour homologation".

e) Le problème des salaires.

De juillet à août 1944 J. d'Welles s'est aussi considérablement démené auprès du maire afin d'obtenir des salaires dignes du travail fourni par les employés de son service en même temps que pour lui une rémunération conforme à ses compétences et à sa solide expérience. Il entend donc par ces démarches préparer l'avenir et

assurer des revenus satisfaisants à tous ceux qui oeuvreront à la construction du Bordeaux d'après-guerre.

La question est évoquée pour la première fois le 17 juillet 1944. Le secrétaire général de la Ville vient de communiquer "l'échelle de traitement nouvelle des employés municipaux émanant du ministère de l'intérieur". La réponse de l'architecte en chef est immédiate et il adresse alors à l'autorité municipale sa "déféréte protestation" en ce qui concerne les traitements prévus pour lui et l'ingénieur en chef de la Ville "aux trois points de vue du droit, des proportions de traitement et de la valeur absolue de ceux-ci".

Il aborde le problème de la manière suivante :

- "Droit.

Nous sommes entrés au service de l'administration municipale quand le traitement de ses techniciens était à la disposition du maire et sans rapport avec ceux du cadre administratif déjà assujettis à une échelle et à un avancement. . . Cette disposition a permis aux maires de Bordeaux sous qui nous avons servi d'ajuster nos traitements à ceux que nos pairs touchaient dans l'industrie ou dans les affaires, compte-tenu de la dépréciation ininterrompue de la monnaie, des services rendus et d'un travail croissant avec l'importance des budgets municipaux. Dans ces conditions, faire rentrer nos traitements de techniciens diplômés des hautes écoles dans le cadre administratif constitue en quelque sorte une novation unilatérale de nos conventions antérieures sanctionnées par arrêté.

- Proportion de traitement.

L'échelle susdite institue un écart de 18% seulement entre le maximum du traitement prévu pour nous et celui de notre subordonné le plus élevé. Ce: écart ne correspond pas à l'écart de titres, de connaissances, d'expérience, de valeur, de responsabilités de ces deux échelons de fonctionnaires. De tels procédés préparent ce danger : découronner les services de l'État et des villes. . . pousser les élites à entrer dans le commerce ou les affaires et à désertir les services publics.

Note :

Pour en donner l'exemple, en nous excusant de parler ainsi de nous-mêmes, le subordonné classé 1^{er} sur l'échelle à l'architecture n'est pas bachelier alors que son supérieur l'architecte en chef est architecte DPLG, ingénieur ECP, urbaniste désigné par l'État, auteur d'une oeuvre considérable et possédant des connaissances administratives, historiques, archéologiques et littéraires reconnues. La même différence existe entre l'ingénieur en chef, ingénieur ECP et ses subordonnés classés immédiatement au-dessous de lui. Quant à la proportion de traitement de ces techniciens et ceux du haut personnel administratif et financier, ce n'est pas abaisser la valeur de celui-ci que de constater que les premiers pourraient aisément et rapidement le remplacer mais que l'inverse ne pourrait pas se produire.

- Valeur absolue de ceux-ci.

Étant donné la puissance d'achat du franc, les valeurs de traitement maxima inscrits à l'échelle correspondent à un retour à notre situation de début, donc à une diminution de situation de nature à bouleverser l'économie de nos budgets. Que chacun prenne sa part de la misère de l'État cela est juste si cette part est prise sur le superflu mais non pas si elle met dans l'impossibilité d'assumer des charges de famille justement contractées grâce à un traitement équitable et en contre partie d'un travail de valeur et efficace".

Il adresse également des protestations supplémentaires au maire "parce que le classement d'une Ville comme Bordeaux par la seule considération de l'effectif de sa population, dans une catégorie telle que ses hauts fonctionnaires doivent être moins

payés que les fonctionnaires correspondants de la Ville de Paris par exemple (. . .) paraît être une double erreur.

D'abord, il n'y a pas de proportionnalité entre le chiffre de la population et la surface de la ville. L'ingénieur en chef de Bordeaux contrôle une surface de voie publique égale, à peu près, à celle de Paris, et les canalisations de toutes sortes à Bordeaux sont plus longues et plus importantes dans le même rapport.

En ce qui concerne l'architecture, quelle preuve peut-on donner que la richesse immobilière d'une ville et que sa capacité d'équipement urbanistique, donc les travaux de son architecte, sont proportionnés à sa population.

Ensuite les problèmes à résoudre, avec des moyens d'entreprise plus étroits sont-ils plus faciles à résoudre dans une ville que dans une capitale.

Enfin, pourquoi la Ville de Bordeaux n'a-t-elle pas le droit, puisqu'elle en a le devoir, d'enrôler un architecte et un ingénieur en chef d'une valeur professionnelle égale à celle de ceux que la grande industrie utilise ou à celle des hauts fonctionnaires de Paris ? et d'ailleurs ? Les intérêts : équipement, propreté, voirie, eau, égouts. . . beauté et adaptation parfaite des constructions municipales et privées ne sont-ils pas de la même qualité que ceux de toute autre ville ? . . . Existe-t-il un degré de propreté et d'équipement, un degré d'art et de beauté pour la province, distinct de celui d'une autre province ou de Paris ou inférieur à lui".

Pour toutes ces raisons, J. d'Welles demande au maire de solliciter du ministère le droit et la liberté pour l'administration municipale, sous le contrôle de la Préfecture, capable également de juger sur place, de donner aux architectes et ingénieurs en chef les traitements appropriés à leur compétence et à leurs responsabilités.

Le 18 juillet 1944 il adresse une fois encore à A. Marquet un courrier à propos de la circulaire ministérielle établissant l'échelle des traitements des chefs de section ou de service. A la page 14 elle stipule que "le ou les ingénieurs ou architectes, chefs de sections sont placés à la tête d'un service (architecture, urbanisme, voirie, parcs et jardins etc. . .) et relèvent directement de l'ensemble des services techniques". Or le projet d'échelle municipale soumis au maire et communiqué à J. d'Welles par le secrétaire général ne comporte qu'un chef de service, l'inspecteur principal pour le service technique d'architecture. Et ce service, placé sous les ordres de J. d'Welles lui-même pour réaliser le programme de travaux initié par le maire comporte outre le secrétariat administratif :

- la direction des travaux d'entretien,
- la direction des travaux neufs,
- l'équipement mécanique moderne des bâtiments anciens et neufs : ascenseurs, eau chaude, chauffages, ventilation, climatisation, douches, sanitaires, wc, fosses, buanderies, cuisines etc. . .

J. d'Welles joint à cette lettre la statistique des sommes payées de 1932 à 1939 pour les travaux exécutés sous ses ordres et sous sa surveillance de Président résidant du Comité d'architectes conseils. "Il en résulte que pour cette période l'importance des trois catégories de travaux se classent dans l'ordre suivant en pourcentage du total :

-travaux neufs personnels	33, 19%
-travaux neufs contrôlés	53, 13%
-travaux d'entretien	13, 68%
-travaux d'équipement (environ 8% des travaux neufs)	6, 91%(1)

(1)Note :

Le pourcentage des travaux d'équipement est faible. En effet, ils sont minutieux et ne "cubent pas "mais il est de toute évidence que les projets, prévisions, exécutions,

règlements qu'ils comportent demandent plusieurs fois plus de connaissances et de travail à égalité de dépenses que les travaux de construction par exemple : terrassements, plâtrerie etc. . . En conséquence, pour faire face à une activité semblable à celle qui a précédé la guerre, il doit être envisagé de créer trois postes de chefs de service :

- un poste d'architecte-projeteur et métreur (chef d'agence) pour les travaux neufs (M. Devèze à la fois dessinateur de talent et excellent métreur et directeur de travaux)
- un poste d'inspecteur principal de l'entretien (M. Vergne excellent directeur et métreur de travaux d'entretien)
- un poste d'ingénieur de l'équipement des bâtiments municipaux (M. Tastet qui occupe cet emploi comme ingénieur des Arts et manufactures)

Je demande aussi que M. Volette, architecte-dessinateur (architecte DPLG) prisonnier de guerre, soit classé, au moins, à l'échelon des inspecteurs".

Ce document prouve la volonté de l'architecte municipal de préserver la qualité du fonctionnement de son service, il est aussi à remarquer qu'il reste fidèle à ceux dont il a su apprécier le travail. Ceci est surtout vrai pour P. Volette qu'il n'oubliera jamais pendant le conflit et pour lequel il gardera une place, à la hauteur de ses mérites, au moment de son retour à Bordeaux.

Enfin J. d'Welles, conscient de l'œuvre effectuée pour la municipalité Marquet, entend conserver une place de choix au moment de la fin des hostilités et cette situation ne peut se maintenir que si le traitement perçu reste largement au-dessus de la moyenne. C'est dans ce but qu'il va être le meilleur des avocats au service de sa propre cause qu'il s'efforcera de défendre le mieux possible comme en témoignent les deux courriers suivants.

Le premier est une lettre adressée à A. Marquet en date du 27 juillet 1944 ²⁸.

"Au cours de sa carrière municipale, les titres, les oeuvres et les services de votre architecte en chef ont été estimés par vous de telle importance que vous lui avez maintenu une situation toujours supérieure à celle de votre plus haut fonctionnaire administratif. En effet, vous ne l'ignorez pas, il aurait quitté le service de la Ville si vous ne l'aviez pas ainsi traité.

Diminuer par principe son traitement, le diminuer en chiffre de francs dévalués et ne pas l'ajuster comme celui des autres fonctionnaires, c'est non seulement prononcer une rétrogradation injustifiable, mais encore rompre notre convention tacite en vertu de laquelle je suis resté à mon poste. Ce serait aussi vous forcer à l'ingratitude. Je m'excuse d'avoir à le rappeler de 1932 à 1939 non compris, les projets produits, les expertises, les rapports de toute sorte, en huit ans votre architecte en chef a conçu, dirigé et réglé, exécutés d'après ses directives, plans, cahiers des charges et devis originaux : 23 millions de travaux d'entretien. 56 millions de travaux neufs. Il a préparé, étudié et animé de plus : 90 millions de travaux dirigés sous son contrôle par des architectes libres enrôlés par la Ville. L'ensemble du travail accompli correspond à 5. 000. 000 de francs d'honoraires au tarif officiel pour le service dirigé par l'architecte en chef c'est à dire à Bordeaux pour une organisation de bureau laissant 60% d'honoraires net à l'architecte 3. 000. 000 en huit ans 375. 000 francs par an. Il est loin d'en avoir touché la moitié. Est-ce le moment de le traiter comme un novice ou un secrétaire de sous-préfecture ?

²⁸ 1 M 140, Archives municipales de Bordeaux.

La direction de l'urbanisme a nommé à Bordeaux un inspecteur adjoint frais émoulu des écoles. . . Ce fonctionnaire de l'État, sans expérience ni passé, bénéficie d'un traitement de début de 60. 000 francs avec autorisation d'entreprendre des travaux personnels. M. le préfet régional a pris un arrêté le 1^{er} février 1944 (voir bulletin hebdomadaire n°11 D des actes administratifs) organisant un service départemental d'architecture. L'article 9 fixe le traitement de l'architecte "à la somme de 100. 000 francs de traitement augmentée des indemnités réglementaires" traitement de début. Le titulaire est un jeune ingénieur des Arts et manufactures promo 1931. Admis tout récemment, et en considération de son poste à l'Ordre des architectes, s'il possède des connaissances de construction, ce fonctionnaire n'a fait aucune étude d'architecture, de décoration ou d'archéologie. Il n'a produit aucune oeuvre architecturale, toutes ses preuves sont à faire sauf pour l'entretien et les aménagements. Le domaine immobilier du département, arrondissement de Bordeaux qui lui est confié, est bien moins important que celui de la Ville surtout si on y ajoute celui des Régies, des Hospices, les monuments historiques dont son architecte s'occupe également. Alors, pourquoi deux poids et deux mesures ? Pourquoi cette disproportion dans la même cité entre les traitements de la Ville et ceux de l'État ? Les villes n'auront-elles plus que la ressource de se faire servir par les bas fonctionnaires de celui-ci ?

En versant à mon dossier ces nouveaux arguments, j'ai l'honneur de renouveler ma demande de jouir, hors échelle, d'un traitement équitablement calculé et de vous prier, en attendant la solution, de m'autoriser à exécuter des travaux particuliers pour maintenir ma situation selon le rythme d'accroissement admis pour les autres ".

Le second courrier daté du 1^{er} août 1944 ²⁹ est adressé au Président de l'Ordre des architectes de Bordeaux et un double est destiné au Président de l'Union des ingénieurs de Bordeaux et du Sud-Ouest. Ce sont les dernières protestations de J. d'Welles pendant l'extrême fin de l'ère Marquet elles témoignent, une fois de plus, d'une volonté de clarifier la situation de manière à repartir sur des bases saines à l'aube de temps meilleurs.

L'architecte municipal s'appuie sur la "circulaire n°75 / AD 3 en date du 1^{er} juin 1944 adressée par M. le chef du gouvernement, ministre secrétaire d'État à l'intérieur à Messieurs les préfets", celle-ci règle la question de la rémunération du personnel des collectivités locales et fournit des échelles types de traitement. Voici l'étude qu'il fait de ce document de façon à pouvoir protester à partir d'une connaissance parfaite de la question.

"Ce document légifère pour les villes de plus de 40. 000 habitants autres que Paris, Marseille et Lyon. Il pose dans le chapitre "Services techniques" les principes suivants : ces services sont assurés soit par un seul technicien, un ingénieur qui s'occupe des services relatifs à l'art de l'ingénieur (voirie, eau, éclairage, égouts, nettoyage etc. . .) et aussi de l'architecture et des bâtiments, soit par un ingénieur et un architecte.

Dans le premier cas, l'échelle des traitements de ces deux chefs de service est analogue à celle du secrétaire général adjoint de la Mairie. Dans le second cas, ce chef de service unique "bénéficiera de l'échelle de traitement du secrétaire général adjoint majoré de 10%.

²⁹ 1 M 140, Archives municipales de Bordeaux.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les faits suivants :

1) -Il est prévu pour des villes de 40. 000 habitants un secrétaire général et un secrétaire général adjoint.

-Le technicien, architecte inscrit à l'Ordre, dont le diplôme a une valeur supérieure à celle des titres exigés pour être nommé secrétaire général (quand il en est exigé) est placé au-dessous de celui-ci et auprès de celui du secrétaire adjoint.

2)La circulaire dispose ensuite qu'il peut être attribué à ces techniciens des indemnités tantôt de technicité, tantôt de travaux exceptionnels qui plafonnent à 6. 000 francs et à 5. 000 francs, de telle sorte que, si pendant une ou plusieurs années et pour plusieurs millions de dépense l'architecte construit une mairie par exemple, il reçoit une indemnité annuelle toujours la même. . . Il est incité, soit à la paresse, soit à la lenteur. . . selon que l'indemnité est devenue habituelle ou n'est que temporaire.

3)La circulaire dispose également qu'il peut exister des chefs de section ou de service, ingénieurs ou architectes, et des sous-chefs de section ou de service, ingénieurs ou architectes capables de recevoir une indemnité de technicité, les premiers de 5. 000 francs, les autres de 4. 000.

4)Passons maintenant à l'échelle des traitements. . . Le secrétaire général, dont il n'est dit nulle part qu'il doit être titulaire de grades universitaires ou de diplômes. . . alors que les titres d'ingénieur et d'architecte ont désormais un sens, domine et son traitement varie de 75. 000 à 115. 000 francs par an.

En regard, voici les traitements prévus pour les techniciens :

-l'architecte en chef : de 60. 000 à 85. 000 francs

-le chef de section, architecte, entre 44. 000 et 70. 000 francs

-le sous-chef de section, architecte, entre 24. 000 et 42. 000 francs.

Si vous estimez, comme moi, que ces dispositions ne tiennent pas compte :

-de l'écart de connaissances, de qualités, de puissance de travail qu'il convient d'exiger des agents techniques supérieurs d'une ville de 250. 000 habitants par exemple et d'une ville de 40. 000 habitants.

-de l'écart de valeur des diplômes d'ingénieur et d'architecte et des titres des agents d'administration (un ingénieur en chef, un architecte en chef dignes de ce nom remplaceront au pied levé un secrétaire général et la réciproque n'est pas vraie)

-des appointements et honoraires servis par l'économie particulière à des ingénieurs et à des architectes libres. . . ou des traitements servis dans toute autre profession (pharmacie par exemple) avec homologation de l'État. . . et même par les nouveaux organismes de l'État

-de la valeur d'achat du franc. . . comment recruter un ingénieur à 24. 000 francs pour être sous-chef de section ou un architecte quand un ouvrier en gagne bien davantage.

Si vous estimez, comme moi, que ces dispositions sont de nature, soit à décourager, soit à déconsidérer les services techniques des grandes villes, vous voudrez bien protester auprès de l'Union des ingénieurs de France (ou du Conseil supérieur de l'Ordre des architectes) afin que l'Union (le conseil supérieur) proteste à son tour contre l'indignité où cette circulaire prétend maintenir notre profession.

PS : Si vous décidez de défendre la position de nos camarades dans la société et la société que doivent leur reconnaître les pouvoirs publics, je vous demande d'adresser ici même une protestation à M. le préfet régional tout en écrivant au siège central de Paris.

2) L'architecture en général et l'avenir.

Souvent, pendant la guerre, l'architecte en chef, sans doute conscient des changements économiques et sociaux qui s'annoncent, a confié à plusieurs de ses relations son point de vue sur l'avenir de l'architecture tout en livrant son sentiment sur l'évolution en cours.

Le 7 août 1942 il adresse une lettre à M. Pierre Joannon³⁰ qui vient d'écrire un article dans le dernier numéro de *L'architecture française* du 6 août. Il cite ledit article de "frappeur et éloquent", "plein de flamme" et comme son auteur invite les lecteurs à réagir l'architecte bordelais ne s'en prive pas.

"Je me déclare disciple du domisme et je prie mon génie tutélaire de me préserver du sot domisme. Comme vous avez raison de dire : "on parle d'urbanisme à en oublier. . . à en oublier tout bon sens". Oui, de même qu'une France est inconcevable sans français, une révolution sans révolutionnaires, une ville urbanisée est inconcevable sans belles et bonnes maisons. Et après avoir laissé choir le mot d'architecte vous posez cette question "comment l'éduque-t-on ce praticien, ce chef ? "

Comment l'éduque-t-on ? Je vais vous le dire.

Pendant le temps de mon école des Beaux-arts, je n'ai pas eu à présenter un seul projet de maison à habiter, je n'ai pas entendu un seul cours sur la maison destinée à la famille. Tous les concours avaient pour sujet des projets de construction depuis la Sous-préfecture jusqu'au noble Palais des fêtes. . . L'École servait surtout de formation aux futurs architectes du gouvernement et le déchet était destiné à servir le public en ayant appris son métier par le haut et la plupart du temps sans l'avoir atteint.

Il est vrai qu'un cours sur la maison est bien difficile à rédiger. Avec la civilisation communautaire qui s'organise sous les plis de tous les drapeaux, avec les filles de la maison dispersées aux sports, aux laboratoires, aux dispensaires, aux Facultés, aux cantines, cliniques, bibliothèques, crèches pour enfants des autres, auxiliaires de tout ce qui a besoin de secours, est-il nécessaire de penser désormais à une maison où l'on ne vient que pour dîner et coucher selon des horaires discordants ? S'il faut voir les choses comme elles sont, c'est toutes les choses qu'il faut voir comme elles sont.

Et puis, pour rédiger pertinemment ce cours, il faudra consulter les hygiénistes. Seront-ils d'accord ? Le docteur Carrel n'a-t-il pas asséné un fameux direct aux préservateurs de microbes, aux faiseurs de santés artificielles ? et encore n'a-t-il pas dit en quelle race de bovidés stériles, mous et de belle apparence, se changent peu à peu les blancs qui renoncent à l'allaitement maternel, et quelle race d'amusclés les adorateurs de la machine qui dispense d'effort. . . même dans le combat. . . nous prépare ?

Vous avez appelé l'architecte un chef ?

Quelle erreur ! Quelle erreur, monsieur de le croire responsable de tant de mauvais desseins et dessins. Je contrôle tous les projets de construction de l'agglomération bordelaise : 12 communes dont Bordeaux. Savez-vous, sur 4000 plans par exemple

³⁰ I M 137, Archives municipales de Bordeaux, lettre à M. P. Joannon, professeur à la Faculté de médecine de Paris, 155 rue de Sèvres à Paris.

combien sont signés par des architectes ? à peine 30%, à peine 6% par des architectes diplômés !

Et l'Ordre n'a rien changé et ne changera rien à cela ! De nos jours, le chef, c'est celui qui paye. C'est le demandeur de maison. Il a lu des articles de journaux d'architecture ou de médecine, il a voyagé surtout et il a ses idées, il ne veut pas payer ou il ne dispose que d'une somme forfaitaire. Il lui faut la construction la moins chère avec les matériaux les plus minces, les plus modernes, donc les plus ersatz et qui exigent le moindre tonnage pour le transport, le plus de rapidité pour le montage. . . Au fond, on ne sait pas pourquoi, routier passionné, il continue cette routine de désirer une maison quand une roulotte lui suffirait si bien ou un train de roulottes pour la famille unifiés. Mais il sait ce qu'il veut, ce qui est à la mode. Son architecte est l'exécuteur de ses ordres, il le paie pour ne pas s'y opposer et non pour être un héros de l'Art. Pressé, il achèterait même la maison de confection si elle existait, transportable en grandeur dans des magasins.

Mais cette maison moderne dans laquelle le dynamique supplée au statique, les pompes et les courants remplacent l'épaisseur, pourquoi à propos d'hygiène l'opposer à la maison du passé. La maison du passé a été transformée en taudis par l'usage, la désaffectation, la désaffection, l'abandon puis la misère. A bien considérer sa structure, sa composition, sa disposition, même du point de vue hygiène, elle ne le cède pas si souvent à la maison moderne qui est seulement mieux équipée ; cette dernière, que sera -t-elle, livrée aux mêmes vicissitudes dans 100 ans ? C'est ainsi que la vie entre cour et jardin, méprisée des urbanistes actuels -c'est encore la vie de jolis villages où la rue reste un chemin commun aux domaines clos et aérés- était, à tout prendre aussi saine que la vie sur la rue : l'extension du commerce et des échanges et la souveraineté de la déesse machine auto ont changé sa destination et ont exigé qu'elle soit élargie pour apporter son vacarme et ses fumées partout. Comme il est difficile d'y voir clair et de ne pas vouloir des contradictions !!!

Mais je vous approuve de vouloir de belles et bonnes maisons pour abriter de belles et bonnes familles. C'est vouloir la solidité, la persévérance, la patience, le pierre à pierre, la durée. Vous recommandez la mesure, vous recommandez l'étude, vous recommandez la confiance, la valeur, l'acharnement au travail, vous avez raison. Il n'y a pas de querelles d'anciens et de modernes, il n'y a de querelles que d'arrivistes. . mais c'est en majuscules qu'il faut imprimer votre adjuration aux jeunes pères de familles, au client. C'est lui qui est responsable. Il méritera l'architecture qu'on lui bâtira. L'architecture est le témoin d'une époque et le reflet de ses mœurs".

Preuve supplémentaire de l'inquiétude de J. d'Welles face à l'avenir, le 19 octobre 1943 il écrit à son ami Laprade ³¹ toujours à propos du numéro 35 de *L'architecture française*. Il critique la publicité, la propagande qui tend à sévir pour l'architecture "comme elle a sévi à propos de la peinture et pour sa décadence".

"On peut nous exhorter à avoir le courage de le comprendre, on peut nous montrer que le rétrécissement de l'espace abolit - dans l'espace- les provinces et peut-être les nations, que le chemin de fer a véhiculé la tuile de Marseille et qu'il faut nous attendre à d'autres inondations. . . et même d'entrer dans ce mouvement avec élan. Mais, que ce soit, juste ciel ! pour sauver aussi ce qui demeure éternel de la tradition.

³¹ 1 M 139, Archives municipales de Bordeaux. lettre de J. d'Welles à M. Laprade, architecte en chef des Palais nationaux, membre du Comité de rédaction de *L'architecture française*, 27 rue Lhomond à Paris.

On peut nous prédire que l'Architecte, plus constructeur qu'artiste, deviendra le Conseil "technique" de plus en plus vaguement artistique du génial fabricant pour compte de l'État mondial de tous les immeubles de l'Univers. Mais, s'il est cet architecte obligé de résoudre le problème qui lui sera posé dans le quart d'heure imparti par l'intérêt à courir du capital et d'établir des plans catalogues d'immeubles en série, du tonnage le plus réduit, du prix le plus bas, du montage le plus rapide par la main d'œuvre la moins spécialisée et en un mot de se consacrer à cet idéal, c'en est un ! qu'il soit persuadé de son devoir d'être pénétré, d'être inspiré par un autre idéal à tel point qu'une sorte d'instinct, de seconde nature, l'incline à le poursuivre, à ne pas le sacrifier : l'idéal de la beauté. N'opposons pas le réalisme à la recherche de la délectation qu'offre l'œuvre bâtie, celle qui plait, celle qui sert au-delà des besoins matériels. . . l'harmonie de ses proportions, ses formes heureuses, ses volumes habilement captés à la mesure humaine, accueillent le sentiment de la vanité et de la petitesse des grands nombres et celui de la grandeur de l'âme. Comme elle s'épanouit à l'aise !

Indéfiniment, successivement, chaque époque cherche le secret de ces œuvres, chefs d'œuvre qui la précèdent et la commandent. . . Comment ? En étudiant, admirant, comprenant les maîtres. Ainsi, seulement s'augmente notre patrimoine de beauté. Continuons, ne refusons pas l'héritage. "

Le 23 mai 1944, toujours en réaction à un article de *L'architecture française*, J. d'Welles écrit une nouvelle fois à M. Laprade ³². Ce courrier est intéressant car son auteur pousse plus loin sa réflexion et affirme encore sa crainte d'un avenir où le modèle américain paraît de plus en plus incontournable, avec tout ce que cela peut comprendre comme effets néfastes à long terme.

"C'est un fait. L'état et la qualité des logements d'une partie de la population française sont une honte. . . pour elle et pour le pays. Cette population habite et fabrique des taudis. Comme elles étaient coquettes les maisons des cités que j'ai bâties et que les Offices d'HBM ont louées au lieu de les vendre.

Mais qui trouvera les moyens de bien loger ces pauvres gens : ils ne font aucun sacrifice ni pour payer un loyer correspondant équitablement au loyer de l'argent représentant la valeur de la construction, ni pour entretenir ce logement. . . Le propriétaire, en partie exproprié, ne peut et parfois ne veut pas prendre la charge de cet entretien. Un architecte ou bien un sociologue, un économiste, un politique pourraient-ils résoudre le problème ? Ce n'est pas l'affaire de l'architecte. Il peut se le poser pourtant. La solution de ce problème n'exige-t-elle pas de la part des "logés" ou des "à loger" un effort de dignité et un sacrifice financier personnel distinct du contre-coup inévitable de l'impôt qu'ils auront à payer si l'État se mêle de les loger ? Après tout ils reconnaissent comme légitimes les salaires du maçon, du charpentier. . . Pourquoi leur budget loyer ne le constaterait-il pas comme leur budget boisson ou alimentation constate l'élévation des prix du vin et du pain. M. Vario. propose un système d'expropriation qui empêche les propriétaires de s'opposer aux destructions nécessaires (que de destructions nécessaires à la France ! ! !) Leur revenu est garanti. Attention. . . Mais le capital qui leur garantit pour les logements détruits la rente de leurs anciens termes, étant donné le coefficient de multiplication des prix marchands

³² I M 140, Archives municipales de Bordeaux, quelques réflexions sur l'article de M. Jean Variot dans *L'architecture française*, adressées à M. Laprade architecte en chef des Palais nationaux, 27 rue Lhomond, Paris 5^e.

entre la construction ancienne et la construction neuve (elle va de 1 à 5 ou 10 selon les cas) ne permettra de construire que le 1/5 ou le 1/10 du nombre des logements détruits. . . Qui construira les 4/5 ou 9/10 manquants ?

Si nous répondons comme tous les rêveurs : l'État, en supposant que si l'État construit tout, il aura les moyens de construire autre chose que des baraques, nous n'en avons pas fini pour cela. Les logés, eux, paieront-ils le loyer correspondant au prix de revient des logements neufs c'est à dire 5 ou 10 fois plus cher ? ou bien faudra - t-il que l'État leur avance encore et pour combien de temps, la plus grande part de leur loyer ? Non, le problème n'est pas simple. . . C'est même ce qui explique qu'il n'est pas résolu.

Le Maître Perret a dit que c'est verbiage de parler des splendeurs de la propriété immobilière future tant que des lois sur les loyers nieront les droits de cette propriété. L'industrie de l'automobile libre a fourni de merveilleuses voitures perfectionnées peu chères. L'industrie du logements moderne libre aurait fourni aussi des logements merveilleux et bon marché.

A M. Variot qui paraît avoir une inclination pour le gratte-ciel, je me permets de demander s'il a visité Villeurbanne ? Quelle prison ce logement étroit au 13ème étage (baigne à tous les étages), prison fermée par l'ascenseur-clef quand les gosses ont envie de fouler la terre, les filles de cueillir une fleur et soi-même de sortir de la cage inhumaine autrement que par le suicide et le saut dans le miroir d'eau sale de la place. En France, sait-on qu'il existe des ligues contre les sky-scrapers en Amérique ? Une fois calmé le phénomène d'utilisation publicitaire de l'acier, des américains se sont avisés de l'absurdité de dresser la population d'une sous-préfecture sur 3 hectares, de la rendre prisonnière dans une tour et esclave des pompes d'eau et des moteurs d'ascenseurs, de créer des égouts monstrueux à leur base, de rendre si coûteuse la montée de 150 litres d'un bain à 150 mètres (22. 500 kilogrammètres), qu'un français moyen ne pourra jamais la solder. . . , d'imaginer une construction doublement onéreuse, d'abord la Tour Eiffel d'ossature pour ainsi dire, ensuite la maison, et son tonnage qu'il faut soulever à 200 mètres de hauteur. Absurdité alors qu'il existe une verte campagne, une nature accordée à notre nature vers laquelle l'automobile roule si vite, si facilement et le camion aussi, dépensant moins de travail pour rouler 5 tonnes à 18 km 300 qu'un monte-charge pour le monter à 100 mètres de hauteur. . .

Et puis, l'automobile, c'est le porte à porte. . . Or le périmètre d'accostage d'une automobile le long des trottoirs d'un îlot est constant quels que soient le nombre d'étages et d'habitants de l'îlot. Plus vous construisez d'étages plus il y a d'habitants et moins les habitants trouveront de place pour accoster avec leur voiture. . . si bien qu'un immeuble de 20. 000 âmes sur 1 km de périmètre n'offre que 100 postes d'accostage commode pour 5 000 autos personnelles et 5. 000 de visiteurs. Depuis l'automobile, le sky-scrapers est démodé. Il faut choisir. Le public, le bon sens, la nature humaine choisissent la Ville en surface".

S'il a passé de nombreuses années à critiquer l'architecture dite américaine et surtout la société qu'elle engendre, s'il a toujours été le défenseur de l'élite, il ne faut pas croire pour autant que J. d'Welles ait oublié le sort des plus démunis. Il y a chez lui un incontestable sens social qui le pousse à réclamer pour tous une habitation décente, voire même d'un certain goût aussi dénonce-t-il vivement les abris dans lesquels on envisage de loger dès août 1944 les populations privées de toit. Il en fait part le 10 de ce mois à M. Barraud le directeur de la compagnie des TEOB en ces termes : "l'abri de "famille" qu'il représente, car un lit d'enfant est prévu, doit avoir

été conçu pour le couple élémentaire et communautaire de quelque sordide avenir. En rentrant du travail, des lavabos-wc et du restaurant d'usine, satisfait de n'être pas chômeur, il n'a plus qu'à fermer les yeux sur son grabat.

Cet abri est conçu pour être exécuté en série, couvrant la plus faible surface pour un bas prix de revient et un faible tonnage. Comme une étable à cochons. . . en lésinant même sur l'air, la lumière et les aises les plus légitimes, puisque les données principales du problème ne sont pas d'établir un logement humain. C'est mieux qu'une maison effondrée sous les bombes, certes, mais c'est navrant. "

Ainsi donc jusqu'au bout J. d'Welles a défendu une idée qui lui était chère : construire pour tous des logements pouvant offrir même aux familles pauvres une vie agréable. Il a aussi longuement répété son rejet d'une société qui préfère le culte de la voiture et des déplacements en tout genre aux joies calmes des foyers unis. Il a senti venir ces changements profonds et il a vite compris que ses critiques n'étaient qu'un combat d'arrière-garde. C'est dans ce contexte que, le 7 août 1944, a lieu la dernière réunion du Conseil régional de l'Ordre des architectes de Bordeaux avant l'arrestation d'A. Marquet le 29 août. Peu à peu, malgré les difficultés, cette nouvelle structure se met en place. L'un de ses membres, J. d'Welles, a été choisi pour faire partie du Comité supérieur des Hautes études d'architecture qui vient de naître et qui est composé de 40 personnalités choisies à Paris et en Province. La réunion suivante se tiendra le 4 septembre, ce sera la première après la libération de la Ville et elle débutera par un discours du Président manifestant la joie et le soulagement de tous au moment du départ des allemands et rendant hommage à ceux qui ont contribué à la délivrance du pays et en particulier aux américains et aux anglais. Il y a cependant une inquiétude réelle quant à la survie de l'Ordre lui-même, beaucoup craignant, vu sa création sous Vichy, qu'il ne puisse se maintenir "pour le plus grand bien de la Profession".

Pour ce qui est de l'École des Beaux-arts, la situation est très différente dans la mesure où le changement de direction s'est effectué pendant la guerre. En effet, c'est en 1942 que Claude Ferret succède à son père qui part à la retraite. Il arrive à ce poste auréolé d'un passé brillant puisque né en 1907, il est admis à l'ENSB en 1927, il entre dans l'atelier de R. H. Expert et restera d'ailleurs dans son agence comme collaborateur jusqu'en 1939. Il fut un excellent élève obtenant seize valeurs sur médailles, les Prix Redon, Rougevin, Chenavard, Stilleman, enfin il est DPLG en 1934.

Il a été logiste au grand Prix de Rome en 1937 et ses principaux projets sont le quai de Tokyo en 1935, le Pavillon de la France à l'Exposition internationale de New-York, la Fontaine du Trocadéro, le Paquebot Normandie en 1939. Mobilisé en 1940 il revient alors travailler à Paris toujours chez R. H. Expert. C'est là que la Mairie de Bordeaux, après consultation, viendra le chercher pour le nommer professeur, chef d'atelier et directeur des études à l'École régionale d'architecture. Il a fait marcher cette institution pendant la période difficile de la guerre et il a dominé largement par son talent, non seulement l'École elle-même, mais encore la vie artistique bordelaise puisque cet enseignant passionné, au talent unanimement reconnu, a formé toute une génération d'architectes de l'après-guerre. La contribution de la famille Ferret, père et fils a donc été tout à fait considérable dans l'histoire de l'architecture de Bordeaux non seulement dans l'entre - deux- guerres mais largement au-delà.

CHAPITRE 3

J. D' WELLES TRAVAILLE ENCORE MAIS SE MET A DOUTER.

I) ENCORE ET TOUJOURS LA POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX.

- 1) J. d'Welles adapte Bordeaux à la guerre.
 - a) *De 1939 à 1940.*
 - b) *De 1940 à 1944.*
- 2) Les projets et les problèmes qu'ils posent.

II) LES REVUES D'ARCHITECTURE ET LES PUBLICATIONS SUR BORDEAUX.

III)LE TEMPS DE L'ESPOIR ET DES DOUTES.

- 1) Le fonctionnement difficile du Service technique d'architecture.
- 2) Les rêves d'un nouveau Bordeaux.
- 3)Le désir de ne pas perdre d'argent.
- 4) Les doutes et les interrogations.
- 5) La guerre impose de construire autrement.
 - a)*Le retour aux matériaux traditionnels.*
 - b)*Des allures plus modérées.*

IV) L'INQUIÉTUDE DEVANT L'AVENIR ET LA NÉCESSITÉ DE SAUVEGARDER.

- 1) L'avenir.
- 2) L'avenir passe une nouvelle fois par un Plan de travaux contre le chômage.
- 3) La Sauvegarde.

V) LES RAPPORTS AVEC L'ALLEMAGNE ET LES ALLEMANDS.

- 1) Un climat amical.
- 2) Des inquiétudes au sujet de la France.
- 3) Les difficultés.

CHAPITRE 3

J. D' WELLES TRAVAILLE ENCORE MAIS SE MET A DOUTER.

Pendant les années de guerre il est incontestable que l'architecte en chef a beaucoup travaillé. Certes il ne s'agit pas du tout des mêmes tâches que pendant la période précédente, néanmoins, il a eu beaucoup à faire et surtout dans des domaines très variés. Il a fallu loger les occupants, entretenir malgré tout les bâtiments publics, mettre en place un plan d'urbanisme cohérent et projeter la réalisation de certaines constructions indispensables à brève échéance donc préparer l'avenir, envisager la sauvegarde de nombreux édifices dont l'intérêt historique était réel. J. d'Welles s'est parfaitement acquitté de cette tâche en réussissant l'exploit de ne jamais prendre parti, ce qui l'a sauvé à la Libération. Il n'empêche que pendant le conflit il s'est mis à douter d'abord du bien fondé de certains de ses choix personnels, de la qualité de son travail, et enfin et surtout il a plusieurs fois manifesté, au moins par écrit, son inquiétude face à une société en pleine mutation et qui lui semblait de plus en plus difficile à comprendre. Il convient néanmoins de reconnaître qu'il y a eu durant cette période une formidable dépense d'énergie, des projets de toute sorte, et au final bien peu de résultats palpables.

D) ENCORE ET TOUJOURS LA POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX.

1) J. d'Welles adapte Bordeaux à la guerre.

a) De 1939 à 1940.

Dès la fin de l'année 1939, le préfet de la Gironde désire que l'architecte en chef lui adresse la liste des locaux à usage industriel disponibles dans la commune de Bordeaux. En janvier 1940, "le nombre de locaux recensés et disponibles s'élève à 76".¹ Parallèlement, le directeur de la Société pour la fabrication d'armement², à la demande d'A. Marquet, établit des plans explicatifs et un rapport en vue de construire des logements pour "la main d'œuvre importée à Bordeaux et dans l'agglomération bordelaise pour le service des usines de l'armement".

En février 1940, le maire envisage également de loger en ville les troupes noires africaines (un effectif prévu entre 750 et 1500 hommes) cantonnées à Souge et qui doivent stationner dans la capitale girondine. J. d'Welles est donc prié de réfléchir très rapidement à ce problème et de proposer une solution³. Le lieu choisi pour cette implantation est "l'extrémité Est du terre-plein des Quinconces bordé par les allées d'Orléans et par le quai Louis XVIII". Le décor prévu reste fidèle au regard de la Métropole sur l'Afrique "dans la limite des moyens financiers, c'est à dire sans

¹ 1 M 132 année 1940. Archives municipales de Bordeaux.

² 1 M 132, 3 rue Montalivet Paris 8^e, courrier de J. d'Welles, 30 janvier 1940. Archives municipales de Bordeaux.

³ 1 M 132, courrier de J. d'Welles à A. Marquet. Archives municipales de Bordeaux.

épaisseur réelle, un certain caractère africain sera recherché, par l'utilisation des Pavillons de la Foire, par la construction d'un mur d'entrée circulaire en pisé, de dessins sénégalais... Il serait intéressant que les constructions soient couvertes en chaume". "Tous les pavillons sont prévus construits en baraquements de bois de pin des Landes de 6 mètres de large avec fermettes en planches espacées de 2 mètres, le plancher légèrement surélevé au-dessus du sol sur blocs en béton, le bois peint de couleurs appropriées, la couverture en éverite de couleur à défaut de chaume".

En avril, la société pour la fabrication de matériel d'armement (SOFMA) achète des terrains dans le quartier de Bacalan dans le but d'y construire la cité Saint Aignan pour loger 500 ouvriers.

L'armistice va sensiblement modifier la situation rendant inutile certaines constructions comme le centre d'accueil pour les troupes sénégalaises. Dès le mois de juillet J. d'Welles signale au maire que le local apparaît déjà en ruine au centre ville, les clochards le pillent et surtout c'est un témoignage d'un travail perdu. Il va donc falloir montrer plus d'efficacité dans les réalisations sous peine pour la mairie de perdre toute crédibilité.

b) De 1940 à 1944.

A partir de juillet 1940 la Ville de Bordeaux s'est substituée au Génie de la 18ème région pour assurer l'entretien des casernements militaires et terminer certaines constructions commencées et jugées utiles pour améliorer le cantonnement. Les services municipaux vont se livrer à une analyse détaillée des travaux qu'ils peuvent poursuivre ou qu'ils doivent abandonner. A l'issue de l'examen de la question il ressort que la majorité des travaux a été abandonnée.

J. d'Welles va alors se préoccuper de "connaître l'étendue, la nature et la densité de l'occupation, par les troupes allemandes et les réfugiés de tous les immeubles, logements, locaux, voies et terrains des diverses administrations publiques et privées". A partir de ces renseignements, il sera possible d'en opérer une répartition plus judicieuse et moins diluée, plus compatible avec les besoins des occupants et des occupés.

La municipalité va recentrer son action sur la préparation des casernes qui doivent accueillir les troupes allemandes, à la date du 18 juillet les casernes suivantes sont prêtes : Nansouty rue de Bègles, Boudet rue de Pessac, Niel quai de Queyries, Xaintrailles.

J. d'Welles affirme d'ailleurs "l'intérêt général paraît être de continuer à distribuer du travail", ce qui explique peut-être que l'on a parfois travaillé pour rien à ce moment-là si ce n'est pour faire illusion et impressionner la population.

En octobre 1940 J. d'Welles fait état du "travail intensif que donne au personnel du Service technique d'architecture, actuellement surmené le bureau des cantonnements des troupes occupantes" cela l'oblige à demander à "l'administration de combler deux vacances en enrôlant deux surveillants le plus tôt possible et de décider si ces surveillants seront désignés par concours sur titres ou par épreuves et examens de concours".

Les travaux exécutés pour les allemands sont surveillés et réglés par le Service technique d'architecture, "ils sont confiés aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien (Ville de Bordeaux), aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien (Génie 18) et à des entrepreneurs particuliers non adjudicataires. Toutefois, dès

1941, le Service technique d'architecture aura du mal à trouver des entreprises qui acceptent de travailler pour lui car il pratique des prix inférieurs à ceux consentis par le Port autonome et par les monuments historiques. En effet, J. d'Welles, dès juillet 1940, a fixé comme base pour les prix à appliquer ceux des marchés d'entretien souscrits par certaines entreprises avec la Ville ou le Génie. Il l'a employée et imposée à l'amiable aux entreprises qui n'étaient pas tenues de se conformer à un marché, c'est ce qui explique les différences qui existent en matière de rémunération. De plus les occupants réclament toujours, sous peine de sanctions, des réalisations très rapides qui imposent des cadences difficilement acceptables pour les ouvriers.

En avril 1941, l'architecte en chef précise "qu'aucune entreprise n'est obligée d'accepter d'exécuter les travaux demandés par les allemands. Aucun arrêté du gouvernement ou de la Préfecture n'a fixé des prix pour ces travaux". Ceux qui ont travaillé pour l'occupant l'ont donc délibérément choisi.

Cette situation va conduire J. d'Welles à prendre la défense de son service et à faire des réclamations au nom des employés auprès de l'administration municipale ⁴. "Tandis que leur activité se déployait jadis pour assurer annuellement l'exécution, la surveillance, le règlement de 3.500.000 francs de travaux correspondant au crédit d'entretien de l'exercice, ces agents : inspecteurs, métreurs, surveillants ont dû satisfaire en plus depuis l'armistice toutes les demandes du Service du Cantonnement dans des conditions d'entreprise très difficiles, à des heures insolites et même le dimanche sous leur responsabilité et parfois sous la menace de sanctions. C'est ainsi, que depuis six mois, ils ont reçu commande, passé ordres d'exécution, surveillé et réglé de 8 à 9 millions de travaux. A ce jour, les mémoires portant sur plus de 8 millions de travaux ont été réglés et déposés par eux. L'activité de ces employés a donc quintuplé. Il serait juste, il serait expédient pour maintenir leur moral que sur les crédits d'occupation soient prélevés non seulement comme à ce jour les traitements d'auxiliaires du Service des Cantonnements parfois supérieurs aux leurs, mais aussi les suppléments de salaires actuellement mérités par le supplément inusité de travail de ces employés".

Il faut ajouter que pour "parer au chômage le maire de Bordeaux a invité les propriétaires à procéder au ravalement de leurs immeubles, mais il ne l'exige pas et ne conduit aucune poursuite contre ceux qui n'y procèdent point". Donc peu nombreux seront ceux qui engageront des travaux. ⁵

Il convient toutefois de reconnaître qu'à partir du début de l'année 1942, aux dires mêmes de J. d'Welles, "la situation du marché de la construction s'est aggravée surtout en ce qui concerne la main d'œuvre pompée par les autorités occupantes et les transports". Il n'empêche qu'en avril 1942 l'architecte en chef comptabilise "294 bâtiments communaux" à entretenir plus "369 cantonnements ou logements de troupes d'occupation", il ajoute que "les travaux entrepris dans ces cantonnements ont représenté depuis la défaite environ 31 millions de francs". Enfin il conclut en insistant, une fois encore sur les multiples difficultés qu'ont connues ces travaux : "ordres imprécis ou même inexacts par suite de traductions, de transmissions

⁴ 1 M 135 Lettre de J. d'Welles à l'adjoint au maire, Travaux publics, architecture, 14 janvier 1941. Archives municipales de Bordeaux.

⁵ 1 M 135 Lettre de J. d'Welles à Mme Mareilhac, Château Rambaud, La Brède, Gironde, 28 juillet 1941, Archives municipales de Bordeaux.

multiples des services administratifs : occupation, division, troupes allemandes et pour les règlements services de la Préfecture, rendez-vous imprécis, entreprises défaillantes ou qui se dérobent, incertitudes des prix, intervention des services administratifs dans l'exécution, menaces, défauts de matériaux". Aimant l'ordre et surtout le travail réfléchi et bien fait, on comprend aisément qu'il n'ait pu se satisfaire d'une telle situation qu'il a dénoncée tout au long de la période de la guerre.

Toujours en 1942, le problème des prix pratiqués par le Service technique d'architecture va se poser de manière telle que J. d' Welles est contraint d'adresser un courrier au Préfet de la Gironde pour attirer son attention sur le sujet ⁶. "Le service technique d'architecture est appelé à régler de nombreux comptes de travaux entrepris par le Service des cantonnements, par les entrepreneurs adjudicataires de l'Entretien et un certain nombre d'autres entrepreneurs adjoints pour pouvoir donner rapidement satisfaction aux troupes d'occupation.

Ces travaux se montent approximativement à 1. 500. 000 francs par mois jusqu'en novembre 1941 et à 700. 000 francs depuis. Les comptes sont réglés suivant les prévisions de la série de la Ville ou celles de la série du Génie et aux prix de l'adjudication de l'exercice en cours. Une fois réglés, ils sont adressés au service départemental des réquisitions allemandes pour vérification, acceptation et règlement aux entreprises. Or, des plaintes se produisent journellement de la part de celles-ci au sujet des prix de règlement du Service technique d'architecture qui sont trouvés trop bas par rapport à ceux acceptés par la Préfecture dans des règlements provenant d'autres architectes.

Tout récemment, à l'appui de ces réclamations, les entreprises ont apporté un document imprimé émanant de la Préfecture de la Gironde intitulé *Observations et règlement concernant les travaux et fournitures pour bâtiments effectués par les entrepreneurs pour le compte des réquisitions allemandes*. Elles ont apporté aussi un barème ronéotypé estampillé par la Préfecture des taux maxima d'heures de régie. J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait que ces documents ne m'ont pas été adressés et n'ont pas pu être connus du Service technique d'architecture par la voie hiérarchique administrative régulière". J. d'Welles a bien "directement reçu le barème des salaires minima et normaux à appliquer à Bordeaux 4ème division, 4ème bureau, en date du 26 janvier 1942 mais ce barème ne porte pas le salaire maximum ni le pourcentage de majoration à lui appliquer comme le barème ronéotypé.

Je me permets de vous faire observer également que le règlement imprimé (prix unitaires) et ce barème fournissent des bases singulièrement élastiques pour les règlements. De plus, ce règlement accepte notamment comme série de base les séries des syndicats du bâtiment et des entrepreneurs, séries unilatérales établies par les syndicats pour leur seul avantage et ne mentionne pas la série de prix de la Ville de Bordeaux qui sert de base à la plupart des règlements faits par le Service technique d'architecture pour les troupes d'occupation".

Il existe donc un réel problème d'unité entre les divers prix pratiqués, qui bien entendu défavorise le service municipal, qui à terme risque fort de ne plus trouver d'entreprises acceptant de travailler pour lui.

⁶ 1 M 137, 20 février 1942. Archives municipales de Bordeaux.

En 1943, la situation devient encore plus délicate et J. d'Welles intervient de nouveau auprès du maire pour lui indiquer une nouvelle fois "que le service d'entretien reste à assurer au milieu de difficultés considérables pour les 280 bâtiments communaux où le travail s'est ralenti, à propos desquels les exigences se calment et pour les cantonnements allemands dont le nombre s'élève à 515. Actuellement le personnel est donc hors d'état d'assurer le service". Aussi demande-t-il au maire d'ouvrir des concours de recrutement du personnel à différents échelons.

Les plus grandes difficultés apparaissent en 1944, J. d'Welles dès le 4 janvier déclare qu'il lui "paraît impossible de faire exécuter les rares travaux d'entretien normaux et les travaux d'architecture que d'éventuels bombardements pourraient rendre inévitables sans que des marchés soient conclus à l'avance entre la Ville et des entrepreneurs désignés obligés par contrat. Les marchés de gré à gré ne peuvent pas être envisagés. En cas d'urgence ils donnent lieu à un marchandage dont il vaut mieux qu'un fonctionnaire ne soit pas l'arbitre. Les conjonctures actuelles s'opposent à un marché d'entretien à long terme et l'adjudication publique annuelle n'a pas été envisagée par le bureau des adjudications et marchés". Aussi propose-t-il "que ce bureau demande, d'une part aux entrepreneurs adjudicataires de 1943 pour les lots de charpenterie, couverture, plâtrerie, serrurerie, s'ils consentent à proroger leur marché des travaux d'entretien des Bâtiments communaux pour une période de trois mois (du 1^{er} janvier au 31 mars 1944) aux conditions de 1943. J'estime, en effet, qu'ils peuvent travailler à ces prix, d'autre part aux entrepreneurs adjudicataires des autres lots quelle est la majoration qu'ils demandent pour leur lot pour un tel marché, les majorations maxima au-dessus desquelles j'estime qu'il ne doit pas y avoir adjudication sont déposées, sous pli cacheté".

"Pour remplacer les entrepreneurs qui ont été défaillants dans le courant de l'année 1943 : Busquet fils, Duret Henri (décédé), Larrieu et Lacoste (et que je demande de ne plus appeler), le bureau des adjudications pourra consulter d'autres entrepreneurs de la place. Le montant des travaux à fixer pour le marché peut être minime, les travaux autres que ceux de sécurité devant être interdits quand l'ordonnance allemande à ce sujet sera devenu exécutoire".

L'inquiétude est à son comble en juin 1944 au point que J. d'Welles écrit le 20 de ce mois au maire pour lui faire un compte-rendu de la situation et lui proposer d'éventuelles solutions.

"La privation d'énergie électrique et de charbon, l'impossibilité de recevoir des matières premières et d'évacuer les produits finis vont arrêter un grand nombre d'industries de l'agglomération bordelaise. Cet arrêt entraînera la mise en chômage de 20.000 ouvriers environ.

Il importe à la paix sociale et au maintien d'un ordre économique de leur trouver du travail d'ici six à huit semaines. En temps normal cette main d'œuvre aurait pu être absorbée par des grands travaux financés par la collectivité. Actuellement le problème est plus compliqué. Avouer l'incapacité des entreprises de continuer à fournir du travail à une telle masse ouvrière, constitue un danger pour celle-ci. Il peut, en effet, lui être trouvé des emplois par d'autres patrons ailleurs qu'à Bordeaux (si Bordeaux n'est pas bombardé). D'autre part, tout travail sur chantier ouvert doit être autorisé par les occupants. Il serait peut-être bon que M. le Préfet de la Gironde et M. le Maire de Bordeaux négocient avec elles à ce sujet. Parallèlement ne pourrait-on pas demander aux industries menacées de chômage de fournir à

M. l'Intendant économique un état numérique approximatif des ouvriers susceptibles d'être mis en chômage par elles. Cet état sera complété par une évaluation du nombre des chefs d'équipe des contremaîtres et des hommes classés par catégorie : terrassiers, conducteurs, manœuvres, ouvriers qualifiés susceptibles d'être qualifiés directement en vue d'un emploi dans des travaux publics ou bâtiments. Ce recensement reporté sur une carte de l'agglomération ferait ressortir la situation des usines et le groupement de la main d'œuvre disponible... Il donnerait une indication sur la région de l'agglomération où cette main d'œuvre devrait être de préférence employée.

Un tel recensement pourrait d'ailleurs être utile s'il n'est déjà fait, pour le cas où des bombardements auraient créé des ruines qu'il serait urgent de relever. Un inventaire de matériaux ou d'objets finis (baraquements, ciment etc.) non évacués vers les lieux de destination pourrait aussi être fait en même temps établi à la demande de M. l'Intendant économique. Sa résorption sur place désembouteillerait et créerait du travail!"

Durant toutes ces années il a été souvent question des cantonnements pour les occupants mais sans aucune indication descriptive. Or, un courrier de J. d'Welles d'août 1944 renseigne pour la première fois sur l'état de ces constructions. La lettre en question pose toutefois un problème de datation difficile à résoudre, elle est adressée à A. Marquet le 31 août 1944 alors même que le maire a été arrêté le 29 du mois et qu'il n'est donc plus en exercice à la date indiquée.⁷ Néanmoins le contenu de la missive est fort intéressant. On y apprend que "la marine allemande a créé un cantonnement magnifique sur les terrains dits du Château Blondeau à Bacalan, entre les chemins de la Barde et de la Palu, le chemin Laffitte et la cité Lafon, 20 hectares environ à proximité immédiate de l'usine à gaz de Bacalan. Cette cité marine comporte un grand nombre de baraquements très bien construits, isolés au milieu de jardins et de potagers avec des salles communes et des installations sportives remarquables (piscine- tennis)". Cet ensemble abritait une garnison de 1500 hommes, qui osera dire que les allemands étaient mal logés à Bordeaux quand l'architecte en chef lui-même reconnaît la qualité de telles prestations.

2) Les projets et les problèmes qu'ils posent.

Tout naturellement l'architecte en chef va être chargé par A. Marquet de la réalisation des travaux que l'administration municipale a décidé d'entreprendre pour remédier au chômage. C'est une tâche énorme et difficile car il ne suffit pas de vouloir mais de pouvoir or, bon nombre de ces projets sont irréalisables faute de moyens. Il va donc falloir faire le tri entre le possible et l'impossible tout en donnant l'impression que beaucoup sera fait puisqu'une fois encore le maire joue sa crédibilité sur ce programme.

De manière très schématique, il ressort qu'en gros les projets peu coûteux ou en voie avancée de réalisation (tel l'achèvement de l'École pratique de filles) ont été terminés rapidement avec beaucoup de publicité de manière à montrer que l'on travaille à

⁷ 1 M 140, Archives municipales de Bordeaux, lettre de J. d'Welles à A. Marquet 31 août 1944.

Bordeaux, par contre les constructions plus ambitieuses et nécessitant de gros moyens comme la Faculté des sciences sont restés dans les cartons et constituent un énorme gâchis de temps, de papier et d'énergie pour un résultat nul.

De toutes façons, les constructions et l'entretien des bâtiments se sont heurtés dès 1940 à des problèmes divers qui ont considérablement ralenti voire anéanti la perspective de mener à bien les chantiers⁸. J. d'Welles signale d'abord les difficultés de circulation du personnel de certaines entreprises situées en zone libre, puis la raréfaction du zinc⁹ suite à l'arrêt de sa vente dès août 1940 ce qui rend presque impossible l'achèvement de la réfection des toitures du Lycée Montaigne qui en nécessiterait 6 tonnes. Ce petit épisode permet de connaître un moyen détourné pour se procurer ce fameux zinc. En effet, l'architecte en chef évoque la possibilité pour la Ville de Bordeaux "de recevoir ce métal pour une somme à fixer, à valoir sur le remboursement des sommes qu'elle avance à l'État (en 1940) en frais d'occupation". Il considère que cela permettrait d'entreprendre d'utiles travaux d'entretien des bâtiments publics et serait économique "du point de vue prix".

La recherche constante des matériaux va être la grande préoccupation des services municipaux pendant les années de guerre. Au début du conflit, l'architecte en chef signale que "les autorités occupantes ont accepté à plusieurs reprises de débloquer des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux qu'ils font entreprendre au Service technique d'architecture". Il indique aussi qu'elles donnent les autorisations indispensables pour aller en zone libre chercher par exemple des tuiles. Elles offrent la possibilité de profiter des camionnages autorisés pour les rapporter. Les quantités évoquées sont très importantes, en octobre 1940, il est question de 60.000 tuiles à chercher soit à Roumazières (région d'Angoulême) ou à Sainte Bazeille (Lot et Garonne), le prix de revient est alors de 1300 francs le mille approximativement.

A partir d'août 1940, il apparaît également que le problème de la reconstruction est régulièrement évoqué et représente un espoir pour tous les professionnels du bâtiment.

Néanmoins, au début de l'année 1941, les difficultés se font sentir, J. d'Welles parlant même de "blocage du ciment artificiel et de l'acier".

Il n'empêche que malgré les difficultés du moment certains projets de l'architecte en chef paraissent très ambitieux et prouvent, en tout cas, que l'on continue à travailler. En effet, le 10 juin 1942 il adresse un courrier au maire de Bordeaux à charge pour lui de le transmettre au Ministre secrétaire d'État à l'Éducation nationale. Il y est question des travaux de décoration, sculpture et peinture à exécuter par l'administration des Beaux-arts à l'École pratique de filles "dont la 2^{ème} tranche, enseignement ménager est en cours de construction" (preuve également que l'on arrive encore à bâtir à cette date). Les réalisations prévues sont intéressantes à deux titres, d'une part elles témoignent de la volonté de rester fidèle à la tradition décorative locale, d'autre part les thèmes choisis prouvent une incontestable allégeance au pouvoir politique en place.

"Sculpture :

L'entrée dans la grande cour, dans l'axe de l'entrée sur rue, se fait sur le préau par trois grandes baies. Le projet de façade prévoit qu'elles sont surmontées de trois

⁸ Cf annexe 4 : 8 juin 1942 lettre de J. d'Welles à A. Marquet lui demandant des précisions sur les directives des allemands en matière de construction. I M 137, Archives municipales de Bordeaux. p 189

⁹ I M 132 Lettre de J. d'Welles à l'adjoint au maire délégué pour les travaux publics, architecture, 28 août 1940, Archives municipales de Bordeaux.

cartouches. Un sculpteur pourrait être chargé d'exécuter, soit ces trois cartouches, soit par modification de la façade et pour donner plus d'intérêt et de champ à la sculpture trois bas-reliefs rectangulaires au-dessus des baies. Le sujet à traiter serait : Travail-Famille-Patrie.

Peinture :

A l'exclusion de l'amphithéâtre, salle de travail mal désignée pour recevoir une décoration, une seule salle présente des dimensions assez importantes pour permettre la mise en valeur de peintures, mais c'est la salle d'expositions des travaux d'élèves, le musée. Il faut l'exclure en raison de cette destination. Néanmoins, si M. le Directeur des Beaux-arts pensait qu'une décoration murale plus familière pourrait être commandée par ses soins je pense que deux panneaux pourraient être réservés à cet effet dans le réfectoire des élèves par modification de la façade prévue. Ils présenteraient entre cimaise et gorge une hauteur de 2,50 mètres et une largeur de 6 mètres environ. Le sujet serait : Travaux et récoltes en Gironde.

De même la salle à manger du cours de cuisine pourrait recevoir une décoration en frise supérieure seulement en raison de ses petites dimensions. Le sujet à traiter serait : "La mère, lumière, chaleur et providence au foyer". Et il conclut en insistant "pour que ces travaux soient réservés à des artistes bordelais".

II) LES REVUES D'ARCHITECTURE ET LES PUBLICATIONS SUR BORDEAUX.

Malgré le conflit J. d'Welles est resté fidèle à ses relations avec lesquelles il entretient des rapports épistolaires. Il a beaucoup apprécié, en plein début de guerre, la parution du numéro de *L'Architecture* consacré aux travaux de Bordeaux et a été particulièrement sensible aux "aimables éloges" que lui a décernés M. Laprade "dont la signature fait la valeur". L'administration municipale, jusque là très soucieuse de cultiver son image, n'a pas jugé utile de réclamer quelques numéros estimant les articles "trop techniques" et consacrant "trop de louanges aux architectes". Cela vient peut-être du fait qu'à cette date elle a des préoccupations nettement plus importantes. En janvier 1940 l'architecte en chef a adressé plusieurs reproches de forme (surtout concernant certaines illustrations) à la maison Delmas chargée de l'édition de l'ouvrage *Bordeaux dans la Nation française* auquel il a collaboré et qui doit donner, selon lui, la meilleure image de la ville. Au cas où il y aurait une seconde édition il conviendrait de tenir compte de ses remarques. Au passage, d'ailleurs, il ne peut s'empêcher de donner son avis sur la façade de Sainte Croix "tripatouillée par Abadie qui ne fait pas honneur à nos architectes des monuments historiques nés à Bordeaux". Malgré le conflit, J. d'Welles reste à la fin de l'année 1939 et pendant une bonne partie de 1940, soucieux de garder ses multiples contacts et de faire en sorte que la vie suive son cours le plus normalement possible.

En septembre de cette même année, il corrige les épreuves du guide réalisé par M. Georges Planes Burgade *A travers l'histoire de Bordeaux*, on retrouve toujours la modestie de l'architecte en chef veillant à ce que son nom n'apparaisse pas trop souvent tout en figurant quand même en bonne place, pour ne pas heurter les susceptibilités de ses amis "n'oubliez pas Jean Dupas, il en ferait une jaunisse" dit-il. Plus loin c'est le style et les préoccupations qu'il faut évoquer "je vous remercie de l'occasion que vous me donnez de m'entretenir de ces choses paisibles et avec vous... Tout ce qui est art console à condition de ne pas trop penser à son avenir". Puis il

conclut à sa manière si particulière "je vous prie de vous charger de mes hommages pour Madame Planes et de les décharger à ses pieds".

Le 27 mars 1941, au hasard d'une lettre de l'architecte en chef on apprend que la presse d'architecture a été victime d'une sévère épuration. Désormais il n'y a plus qu'un nouveau et seul journal technique autorisé à paraître dans le pays il s'agit de *L'architecture française* remplaçant "les publications similaires qui se trouvaient toutes être éditées par des maisons d'éditions israélites". Le service technique demande un abonnement d'un an de manière à pouvoir mieux connaître "les règlements, décrets, lois concernant la construction et les travaux des collectivités ainsi que les tendances de la construction moderne en face des difficultés actuelles".

Comme il en avait l'habitude avant la guerre J. d'Welles entretient tout de suite de bonnes relations avec cette nouvelle publication, car il déplore qu'en 1941 "rien, ni plan, ni photo, n'a paru sur le Parc d'athlétisme. *L'architecture française* pourrait donc en avoir la primeur"¹⁰. D'ailleurs dit-il "à son passage à Bordeaux, M. Durand Souffland m'avait même demandé un papier, que je n'ai pas eu le loisir de lui préparer, au sujet de la formule d'un journal d'architecture *Ordre Nouveau*...." L'architecte en chef poursuit les propos qu'il avait tenu à ce moment à son interlocuteur parisien. "Un journal d'architecture ne doit pas être un journal de modes. Il doit être sincère, sage utile, de bon conseil. Il doit consigner non des espoirs fondés sur certaines dispositions et l'emploi de certains matériaux mais les résultats : résultats d'entretien, d'exploitation et de durée, d'économie des bâtiments à parois trop minces, cuisantes et glacées ! et celle des terrasses et le maintien ou le défaut d'homogénéité des constructions dont le squelette, la chair, l'épiderme sont distincts etc. (...) Dans un journal utile, ce n'est pas à l'architecte de l'œuvre à parler de lui, surtout à chaud, surtout à l'heure du décoffrage : l'œuvre est alors toute radieuse de jeunesse et il faut congratuler le conseil d'administration dont la mention est gravée dans le marbre commémoratif... plus tard, après usage, humblement, il faudrait que l'architecte fit sa confession. La confession !!! Voyez terrasse ? voyez revêtement ? voyez services oubliés ? Voyez... sincèrement que dirait M. P.... aujourd'hui de la façade jadis béatifiée du Théâtre des Champs Élysées... Pour moi, il me semble que je saurais m'accuser de certains péchés. Un de mes camarades, Grand prix de Rome comme vous, me conduisait un jour visiter un très grand monument public qu'il venait de terminer... Par le grand axe, nous entrons dans le très vaste vestibule et il me dit aussitôt "tu vois mon escalier est raté. De cette humble confession nous avons gagné de rechercher et de savoir pourquoi, afin de ne pas recommencer. Je le remercie toujours du profit que j'en ai tiré".

En juin 1941, il est question d'une éventuelle parution d'un article sur le Stade municipal et le Parc d'athlétisme dans le journal *Architecture et Technique*. On y apprend qu'à cette date les allemands "occupent en partie" cet élément de ce grand ensemble et que d'autre part, non seulement "son exploitation est longue à se mettre en train" mais aussi l'architecte en chef n'a ni photo ni rédigé de notice à son sujet. J. d'Welles signale à son confrère J. Debat-Ponsan que *L'architecture française* est aussi intéressée par le même sujet. Le courrier entre les deux hommes est l'occasion pour le bordelais de donner la température du moment "je serai enchanté de vous

¹⁰ 1 M 135, lettre de J. d'Welles du 12 juin 1941 à M. Hilt architecte, 13 rue Bonaparte, Paris " Documentation sur les grands travaux de Bordeaux", Archives municipales de Bordeaux.

revoir à Bordeaux... mais, sans matériaux, sans crédits en monnaie matière, dans l'ignorance de l'ordre des reconstructions en France. Nos réunions seront simplement agréables. En ce temps, c'est déjà beaucoup".

Finalement l'article ne paraîtra pas, les délais étant trop courts, l'architecte en chef n'aimant pas" les choses bâclées, M. Marquet non plus. Le stade et le Parc méritent une présentation parfaite" dit-il, il a donc décliné toute participation à cette revue.

A partir du début de l'année 1942 l'architecte en chef entretient d'étroites relations épistolaires avec M. Durand- Souffland directeur de *L'Architecture française*. Il le complimente pour l'intérêt constant de sa publication "malgré les difficultés de l'heure et le marasme du bâtiment". Tous deux se demandent ce que doit être un journal d'architecture, revue "de présentation ou de critique", J. d'Welles est persuadé qu'un journal beau et utile ne peut l'être tout à fait que s'il veut aussi instruire et oser critiquer. Il estime que l'on distribue "indéfiniment les éloges et dans un langage prétentieux avec des explications acrobatiques afin d'excuser même le raté". C'est dans ce sens qu'il condamne vivement le projet de la grande salle des Fêtes présenté par M. Gromort dans le n°8 qu'il estime totalement disproportionné tant par son volume trop imposant que par l'emplacement choisi. Ceci le conduit à déclarer "il n'existe pas de projet qui sort de table rase ou dans le désert comme un projet d'école... Un monument se place dans un milieu. Il peut y régner mais il doit être accueilli par lui. Voilà l'urbanisme et l'Urbanité... Une ville est une société de maisons d'autant plus plaisante qu'elles s'entendent mieux entre elles". Il s'excuse de son excès de sévérité parfois mais il estime que si l'on veut "reconstruire la France, il faudra la construire sur le bon sens, sur la sincérité vis à vis de soi-même. Il ne faut pas se payer de mots, il faut aimer l'unité mais ne pas se torturer pour la découvrir où elle n'est pas".

III) LE TEMPS DE L'ESPOIR ET DES DOUTES.

L'architecte en chef a incontestablement cru, au moins en 1940, à l'Ordre nouveau, l'ancien com' attant de 1914 n'a pas été insensible au retour au pouvoir du maréchal Pétain et cela apparaît dans certains de ses propos ¹¹ : "nous espérons ici que l'autorité de l'État va faire acte d'elle-même c'est à dire punir, faire justice". Il poursuit (s'adressant toujours à M. Fanguiaire) et montrant ainsi son attachement au maire "dites-moi, si vous le savez qui sera gouverneur de la Province ? Tourny ? Alors, dites à M. Marquet de me placer auprès de ce gouverneur pour y servir un grand chef sans cesser de servir la Ville de M. Marquet. Offrez lui mes sentiments respectueux et affectueux et mes souhaits de réussite".

J. d'Welles va être appelé très vite à subir la guerre et à s'adapter. Essence rationnée ¹², téléphone placé en permanence à son chevet par l'autorité militaire, il assiste à la réquisition (dont il a lui-même dressé l'état) du beau mobilier XVIIIème destiné à "l'ameublement des bureaux, salons et chambres de l'Hôtel du Préfet, mis à la disposition du Général commandant l'armée allemande". En octobre 1941, un

¹¹ 1 M 132, lettre de J. d'Welles du 17 juillet 1940 à M. Fanguiaire, cabinet du ministre de l'Intérieur à Vichy (Allier).

¹² Sa carte de consommateur de produits pétroliers lui attribue 35 litres par mois.

courrier de l'architecte en chef à l'intendant général révèle que son logement personnel au n°2 de la rue d'Aviau a été réquisitionné "pour le logement éventuel des personnalités françaises de passage" à Bordeaux ¹³. C'est ainsi qu'il recevra des membres du gouvernement et des représentants du tout Paris du spectacle ou du monde des lettres (D'Alfred Cortot à Abel Bonnard sans compter M. Lehideux ou le duc et la duchesse de Nemours). Se trouvant obligé d'offrir le petit déjeuner à ces hôtes habitués à une vie plutôt aisée, l'architecte bordelais se livre pendant toutes les années de guerre à un compte très strict des quantités de café, sucre, pain et beurre consommées dont il demande le remboursement régulièrement, tout en se plaignant de la lourdeur de ce service "hôtelier" totalement indésiré.

1) Le fonctionnement difficile du Service technique d'architecture.

Peu avant, en août 1940, A. Marquet avait demandé à l'architecte en chef de mettre à l'étude des projets de construction afin de pouvoir occuper la main d'œuvre démobilisée. Il a donc été indispensable pour lui de regrouper le personnel de son bureau d'études et de dessin. Ceci va l'obliger à entreprendre des démarches pour faire libérer ses collaborateurs qui ont eu la malchance d'être fait prisonniers. C'est ainsi qu'en novembre 1941, il demande à A. Marquet en personne d'intervenir auprès du service d'occupation pour obtenir le "retour de captivité de M. Volette, sergent chef Stalag VC n°6042 dessinateur, architecte DPLG au Service d'architecture" de la mairie. En plus du travail réclamé par le premier magistrat de la cité, " le service de l'occupation demande sans cesse au Service technique d'architecture, des relevés d'immeubles, des dessins de plans, des tirages de minutes. Ainsi un dessinateur se trouve presque en permanence occupé à ces travaux". Les effectifs du bureau étant réduits il convient de retrouver au plus vite un nombre suffisant de personnes pour s'acquitter de la tâche imposée par les uns et les autres.

En décembre 1941, J. d'Welles estime que la situation de son service est intolérable ce qui le conduit à adresser au maire un courrier dans lequel il dresse un tableau très précis.

I) Effectif.

Des vides importants se sont produits depuis deux ans dans ce personnel. M. Riollot est décédé, Messieurs Volette, Estique et Monguille sont prisonniers, Messieurs Léon, Chamouveau et Jasmin ont été évincés" (suite à l'épuration organisée par les autorités de Vichy). "Pour combler en partie ces lacunes M. Rieu, des Travaux publics, a été affecté à l'architecture. Messieurs Houdayer et Roi servent comme auxiliaires et M. Blanc du Service des eaux est provisoirement détaché pour s'occuper du chauffage. Malgré ces renforts le déficit d'effectif reste sensible.

II) Travail fourni.

Le travail d'entretien est resté sensiblement aussi important que les années précédentes. Les travaux neufs ont à peu près disparu, mais ils étaient étudiés par moi et mis au net principalement par M. Léon et M. Volette. En ce qui me concerne, l'étude du Plan directeur a remplacé leur étude largement. Le travail d'installation des troupes d'occupation très considérable s'est ajouté. Un travail peu important mais minutieux de ravalement fait pour le compte de l'État par le service de la Ville s'est

¹³ Ordre de réquisition n° 585 du 22 avril 1941. 1 M 137 Archives municipales de Bordeaux.

aussi ajouté aux travaux courants. En résumé et en chiffres, le montant global des travaux exécutés pendant cette année est :

-entretien des bâtiments communaux = 3.500.000 francs.

-travaux pour l'occupation = 14.000.000 francs.

C'est à dire que les agents du service de l'entretien et principalement les surveillants ont vu leur travail quadrupler sinon davantage.

En même temps, l'exécution devenait plus difficile : défaut d'entreprises acceptant le travail, absence de marchés et de conventions de prix, pénurie de matériaux et de transports, exigences et menaces des occupants etc. etc.

Dans l'ensemble les agents ont donné toute satisfaction. Toute personne raisonnable, instruite au minimum du travail d'aménagement et d'entretien des immeubles, de ses conditions actuelles, doit en convenir.

III) Situation. Rémunération.

La situation de ces agents, pécuniairement a néanmoins baissé à mesure de l'aggravation des charges de la vie. Néanmoins, si leur état de santé est resté bon, leur état physique a très sensiblement baissé et fait craindre un abaissement de leur rendement lié à leurs préoccupations pour l'existence de chaque jour et à l'état de leur moral. Ils voient les entreprises gagner beaucoup d'argent. Les agents de leur catégorie libres enrôlés par les dites entreprises tentatrices, gagner leur vie, leur nourriture aisément et beaucoup mieux que chacun d'eux, à égalité de compétence... et encore plus s'ils sont enrôlés par les allemands.

L'administration, plus en contact avec les techniciens dont elle attend les réalisations qu'elle commande, ne les juge qu'avec son impatience... Remuer les entrepreneurs libres, les ouvriers et les matériaux, n'est pas aussi aisé que dactylographier, ordonner ou transmettre. Elle met ainsi les techniciens en perpétuel état de tentation, elle les induit à comparer autour d'eux, elle ne les retient que par la crainte de perdre les versements faits pour une retraite... dont ils escomptent encore, jamais découragés, une valeur d'achat restante. Ils seraient disposés -comment remonter un tel courant ? - à proportionner selon leur jugement unilatéral leur travail à leur salaire. Ce sont de détestables conditions pour le travail et pour le dévouement honnête qui conditionne le bon travail.

Je demande donc instamment un relèvement général du taux des salaires des employés du Service technique qui tiennent compte de la rareté et de la valeur comparées du technique et de l'administratif, et de la valeur comparée des Services techniques architecture et travaux publics. Ingénieur moi-même, je ne trouve aucune raison d'avantager ceux-ci plutôt que ceux-là.

Je demande également qu'un ajustement soit fait conformément aux demandes particulières figurant aux notes de chacun. Je cite particulièrement Messieurs Vergne, Banquet, Devèze, Merle. Ce dernier à peine plus payé qu'un garçon de bureau !!!

Je signale que les employés du Service technique ont fourni de nombreuses heures supplémentaires. De telles heures sont payées sur le budget de la ville à de nombreux employés. Pourquoi ne leur seraient-elles pas payées comme aux autres et sur les frais d'occupation ? La ville va toucher les honoraires pour ravalements, pourquoi ne seraient-ils pas utilisés pour des gratifications données à ceux qui se sont occupés de ces travaux au lieu et place des agents de l'État ?

S'il n'est pas porté remède à cette situation, il sera de plus en plus difficile, malgré l'exemple du travail que je m'efforce de donner, de commander le personnel, en vue d'obtenir de lui un bon rendement".

L'attitude de l'architecte en chef dans cette affaire est dans la suite logique de celle qu'il a adoptée tout au long de sa vie professionnelle et c'est peut-être là toute l'originalité du personnage. Autant il estime faire partie de l'élite intellectuellement et socialement, autant il va durant toute sa carrière défendre ardemment les gens qui travaillent et qui subissent des injustices. Avant la guerre, il veillait toujours à ce que sur les chantiers tout le monde reçoive un salaire juste, et des primes s'il le fallait, quand la tâche était lourde. Pendant le conflit il est particulièrement choqué par les gains rapides des profiteurs, par une certaine malhonnêteté ambiante et par le mépris de l'État vis à vis de ses fonctionnaires. Lui-même pendant cette période a sans arrêt été obligé de réclamer l'argent qu'on lui devait.

Autre preuve de l'intérêt amical pour ses collaborateurs J. d'Welles adresse le 19 janvier 1942 une lettre à l'épouse de Paul Volette, il l'informe que le maire "accorde une légère augmentation de traitement à notre cher prisonnier" il a "le regret de ne pouvoir lui remettre lui-même ce document". Il termine en ces termes "quand vous lui écrirez, dites-lui tout le fidèle et affectueux intérêt que je lui porte, combien je compte sur lui pour continuer à travailler son architecture et notamment à participer aux concours organisés pour les architectes prisonniers afin qu'il puisse bientôt reprendre sa place parmi nous, comme après une courte absence, après une sorte de mauvais rêve".

L'architecte en chef n'hésite pas à s'opposer directement au maire lui-même quand un employé de son service est mis en question. Ainsi, le 8 janvier 1943, il prend la défense d'un surveillant (M. Larrieu) "suspendu de ses fonctions" par A. Marquet. Il précise qu'il "assurait l'entretien de 126 cantonnements allemands. La section Nord dont il fait partie ayant à entretenir en plus de ses 115 bâtiments communaux, 335 cantonnements de troupes d'occupation, une répartition de ces cantonnements entre les agents restants est impossible. La mairie se trouve exposée d'un moment à l'autre à des réclamations de la part des autorités allemandes très satisfaites par ailleurs de cet agent, il leur arrivait d'exiger souvent qu'il vienne personnellement s'occuper de leurs travaux".

En 1943 l'architecte en chef prend courageusement la défense de son garçon de bureau et intervient directement auprès du président de la 3ème Chambre correctionnelle en lui adressant un courrier à son domicile ¹⁴ lui demandant d'accorder au présumé coupable "les circonstances atténuantes et un sursis". L'affaire est somme toute assez banale a priori puisque ledit garçon a volé du pain dans une boulangerie de Caudéran pour nourrir sa famille devenue trop nombreuse. Ce qui l'est moins par contre, ce sont les informations sur la famille en question et la peine infligée avant tout jugement, ce qui conduit J. d'Welles à qualifier cette époque "d'époque de dérèglement". Ce fameux André Gautier, puisque tel est son nom est "père d'un enfant, vivant avec sa femme et son beau-père, vieillard de 73 ans, il a recueilli deux neveux orphelins de leur mère, plus sa sœur dont le mari juif a été envoyé dans un camp de concentration puis en Pologne". Ceci prouve au passage qu'une personne comme J. d'Welles est loin d'ignorer à ce moment-là l'existence des camps. D'autre part, le malheureux voleur "a été chassé immédiatement de son poste de fonctionnaire, privé de tout salaire jusqu'au jugement et privé d'après les lois

¹⁴ M. Lamothe, président de la 3ème Chambre correctionnelle, 7 rue A. Baysselance, Bordeaux, 7 décembre 1943.

actuelles sur l'embauche de tout droit à gagner son pain dans une place régulière d'ouvrier".

Jusqu'à la fin l'architecte en chef a défendu les employés du Service technique d'architecture puisque le 21 août 1944 il a adressé un ultime courrier au maire pour lui indiquer que "les réquisitions de vélos, la suppression de nombreuses lignes de tramways et de trains de banlieue rendent très pénibles les quatre trajets que certains employés du Service technique d'architecture sont obligés d'effectuer de leur domicile au bureau par la chaleur étouffante de ces jours-ci et pendant cette actuelle guerre des nerfs, ceux-ci parfois sous-alimentés ou préoccupés arrivent à la Mairie déjà très fatigués. L'aller et le retour entre 12 et 14 heures est particulièrement éprouvant. Il est difficile de demander à des surveillants de parcourir leur secteur quand ils ont déjà effectué ces courses quotidiennes. En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander d'édicter un nouvel horaire provisoire de travail : "on pourrait soit :

-des présences assurant une occupation continue par roulement : les uns occupant leur poste pendant une longue matinée, 8h à 13h, les autres pendant une longue soirée : 13h à 18h30.

-une journée continue de 10h à 16h 30, déjeuner froid individuel à la Mairie.

-soit tout autre système qui vous paraîtrait plus favorable aux intérêts de l'administration ou du travail des fonctionnaires".

De même, J. d'Welles envoie le 31 août 1944 une lettre à A. Marquet ¹⁵ lui demandant "de prendre un arrêté pour replacer dans ses fonctions et prérogatives au Service technique d'architecture M. Robert Léon, ancien inspecteur principal, relevé de ses fonctions comme israélite". Il propose de "l'affecter aux travaux neufs et spécialement à l'étude, sous sa direction, de l'aménagement du quartier de Bacalan".

2) Les rêves d'un nouveau Bordeaux.

De 1941 à 1944 J. d'Welles va entretenir une étroite correspondance avec son confrère et ami Expert. Son contenu est fort intéressant dans la mesure où pour eux il n'est plus seulement question de bâtir mais d'intégrer leurs constructions à l'intérieur d'un vaste projet urbain.

L'architecte en chef admire beaucoup le travail de son homologue parisien qu'il félicite dans un courrier du 31 mars 1941 "si l'erreur du choix du terrain subsiste (...) le parti que tu en tires me paraît de loin supérieur à tout ce qui a été esquissé jusqu'ici. Je suis enchanté de la division nette en services généraux et instituts, du recul de la façade devant un parvis qui devrait border le fleuve mais qui permettra d'amorcer mieux, un jour notre avenue vers la Gare, de l'entrée à l'angle et dans l'axe du terrain d'en face qui ne peut plus être qu'un parc maintenant devant cette Faculté de capitale de province, des amphithéâtres placés en dehors des bâtiments de laboratoires, de la cadence à redans de la façade Cours Barbey qui met en fuite 'a

¹⁵ Pour ce document I M 140, Archives municipales de Bordeaux, on retrouve le même problème de datation puisqu'il est adressé à A. Marquet le 31 août alors qu'il a été arrêté le 29 août.

monotonie... Il reste de l'étude certes, et de la mise au point, mais le point de départ y est. Il y faudra aussi des crédits".

Cette fameuse Faculté des sciences a, non seulement été un motif d'échanges épistolaires très nombreux entre les deux architectes mais elle a parfois déclenché de vraies colères chez J. d'Welles. Ainsi le 23 juillet 1941, il reproche au maire de l'avoir reçu "en coup de vent comme toujours" mais, ce qui est plus grave, c'est le choix du terrain qu'il conteste vivement : "s'il force les architectes à manifester leur talent, je ne démords pas qu'il se trompe" dit-il avec véhémence, et évoquant les plans magnifiques d'Expert, il poursuit "je lui ai dit : sur ce terrain, dans ce quartier, c'est une perle pour le fumier et puis l'urbaniste, quel mausolée mettra-t-il en face, sur le terrain de l'Abattoir ? le Château Saint Ange ? " L'architecte en chef déplore très tôt le fait que le premier magistrat de la cité n'ait pas compris ou pas voulu réaliser "un admirable ensemble scolaire dans le quartier Sainte Croix".

En cela, la période de la guerre est plus conflictuelle que les années passées où maire et architectes arrivaient finalement à s'entendre sans trop de heurts.

Comme projet ambitieux, on trouve aussi celui de la salle des fêtes du cours Victor Hugo. A. Marquet la voulait "la plus grande possible". Le projet réalisé par l'architecte Seassal¹⁶ apparaît démesuré et difficile à intégrer à l'environnement "la salle sera immense, près d'elle la salle du Grand Théâtre est minuscule et petite même la nef de la Cathédrale". Ce bâtiment, s'il était construit, nécessiterait au devant une place pour dégager l'édifice qui, sans cela se trouverait "enchâssé dans de petites maisons, adossé à un quartier bouché". J. d'Welles a l'ambition de placer cette salle" dans un réseau de voies importantes, il faut qu'on la voie, qu'elle se détache, que ses abords ne soient pas embouteillés". Ayant exclu l'idée "d'élargir la rue Sainte Catherine en raison des prix des expropriations", les voies envisagées par le plan d'urbanisme sont la rue Ravez prolongée jusqu'au cours du Chapeau rouge et au Grand Théâtre et d'autre part le cours Victor Hugo réaménagé, d'un côté menant au nouveau pont remplaçant le vieux Pont de pierre et de l'autre élargi jusqu'au cours d'Albret. Cette salle colossale que l'architecte en chef ne cesse de comparer au Grand Théâtre (sans doute toujours le vieux rêve d'égaliser l'œuvre des grands intendants) a des dimensions impressionnantes : 38 mètres de large et 22 à 24 mètres de hauteur de façade, avec 4 000 places.

J. d'Welles n'adhère pas pleinement à ce projet, très vite il s'inquiète des proportions du futur bâtiment qui sera difficile à "raccorder aux toits bas du quartier". A son sujet il fait d'ailleurs la réflexion suivante : "elle est curieuse cette disposition des "artistes" à démontrer la virtuosité constructive et l'ingéniosité ersatz de leur époque... et d'oublier qu'il faut avant tout plaire... Les femmes qui plaisent, quelle que soit la part d'elles-mêmes mise en valeur par la mode ne sont-elles pas toujours les mêmes ? "

3) Le désir de ne pas perdre d'argent.

Dans toute sa carrière J. d'Welles a toujours fait preuve d'un dévouement sans faille à l'égard de la municipalité bordelaise néanmoins il a eu le souci de réclamer régulièrement les sommes qui lui étaient dues. Il faut reconnaître que pendant les

¹⁶ Architecte en chef du gouvernement, 90 Faubourg Saint Honoré, Paris. 1M 135, lettre de J. d'Welles du 31 mars 1941. Archives municipales de Bordeaux.

années de guerre, sans doute en raison des difficultés liées au contexte du moment, il se montre très vigilant et n'entend pas travailler beaucoup et pour rien.

C'est ainsi qu'en août 1941 il rappelle qu'il a été l'architecte appointé de l'Office des HBM pour l'ensemble des travaux qu'il a réalisés pour cet organisme. Sa rémunération était alors fixée au taux réduit de 1% pour la totalité des opérations d'architecture : projet, construction, règlement. La Ville ayant repris les terrains de la rue Bouguereau et celui de Latule primitivement destinés à la construction de cités et de HBM, le projet de cités-jardins est donc définitivement abandonné. L'architecte en chef réclame donc des honoraires pour le travail fourni qu'il fixe à environ 31 841 francs payables soit immédiatement par mandat soit par versements mensuels sur une période à fixer.

Le 28 juillet 1941, il rappelle à A. Marquet que la municipalité bordelaise l'a associé depuis 1938 à M. Expert de manière à leur permettre de partager les honoraires de la Faculté des Sciences. Or, cette construction "n'a pas vu et se trouve loin de voir le jour" et en attendant le maire lui a fait "verser une indemnité annuelle de 45.000 francs qui est loin de lui donner l'équivalent de la situation que ce dernier avait l'intention de stabiliser". J. d'Welles poursuit "ce traitement, qui me fait une situation de la moitié environ de ce qu'elle a été, quand les charges de la vie augmentent, ne correspond, ni à mon ancienneté ni à mes titres, ni à mes services". Ce qui le conduit tout naturellement à demander un acompte sur ses honoraires légaux.

L'architecte en chef n'a donc pas l'intention de travailler à perte et le même jour il réclame un autre acompte à prélever sur les fonds dont dispose le CRCUCAB¹⁷. Il s'appuie sur la circulaire du ministre de l'intérieur du 27 mai 1921 fixant les honoraires à allouer aux hommes de l'art chargés de dresser les projets d'aménagement et d'extension des villes. Il rappelle "que le plan directeur d'aménagement, d'extension et d'embellissement de l'agglomération bordelaise qu'il a été chargé d'établir et qu'il a présenté le 26 décembre 1940 en forme d'avant-projet, a été adopté à l'unanimité par le CRCUCAB". Il insiste sur le fait que "depuis la formation de cet organisme, il examine toutes les demandes en autorisation de bâtir de l'agglomération (plus de 1300 à ce jour), collabore avec les maires et architectes des différentes communes", d'après lui, plus de la moitié de l'ensemble du travail ayant été accompli il convient de le payer en conséquence.

4) Les doutes et les interrogations.

En esprit ouvert, l'architecte en chef a effectué pendant la guerre un retour sur lui-même ainsi qu'une analyse critique de son oeuvre récente. R. H. Expert est son interlocuteur privilégié à ce niveau et la lettre qu'il lui adresse le 8 août 1941 est très instructive. "Je t'ai fait compliment de ta perspective de Faculté des Sciences parce que la façade est de celles qui peuvent être élevées dans une rue de Bordeaux : son modernisme reste héritier du classique, il ne le heurte pas. Vois-tu depuis un an, je réfléchis à l'urbanisme et travaille comme un forcené à mon plan. J'ai beaucoup visité et regardé Bordeaux. Chaque dimanche, en vélo, je parcours 50 kilomètres aux alentours et visite églises et domaines. J'ai beaucoup évolué en admirant notre héritage.

X
Je croyais autrefois qu'il était indifférent de planter dans une ville un témoin du siècle présent comme par exemple l'immeuble de la Régie du gaz... maintenant au centre de

¹⁷ Comité régional du centre d'urbanisme des communes de l'agglomération bordelaise

Bordeaux, ce bâtiment machiniste, bon pour la ferraille, me semble insulter la Cité. Je regrette d'avoir construit et laissé construire dans certains quartiers, en briques et même en béton comme à la Bourse du travail. Un architecte n'a pas le droit de blesser le caractère d'une belle ville. Il doit maintenir une harmonie. Nos essais modernes auraient de l'allure dans un quartier moderne. Semés au hasard de terrains vacants, noyés, insolites, ils sont, je le crains une erreur".

Le 28 avril 1942, J. d'Welles renvoie *La défense et l'illustration de la maison française...* à M. Georges Planes-Burgade qui lui a aimablement prêté cette publication et selon son habitude il joint quelques lignes dans lesquelles il livre plusieurs réflexions sur l'architecture, l'École des Beaux-arts et le goût en général. Cette correspondance témoigne des nombreuses questions qu'il se pose à cette période, de ses multiples doutes et son point de vue est sans doute partagé par plusieurs de ses confrères.

"Cet excellent, spirituel et inégal M. Wanecq fait partie de cette foule oh ! très bien intentionnée qui exhorte, encourage, conseille et gourmande le coche tiré par les autres. Pourquoi ne pose-t-il pas tout de suite ces principes.

Une architecture témoigne de son époque. Une bonne politique produira de la bonne architecture. Nous avons eu l'architecture de notre démocratie. L'architecture originelle est de son lieu, elle est aussi de son temps. Mais la caractéristique de notre temps est d'avoir rendu les lieux les plus divers si voisins, la terre si petite que le caractère dominant de la construction actuelle est d'être plutôt que de son lieu de son temps : l'ère du socialisme.

Après une lutte sourde, hostile, continue contre la propriété, le domaine, la demeure, le résultat est atteint. Qui peut dire : je possède, je commande, je reste ? L'élite existe-t-elle ? A-t-elle du goût ? des moyens de l'exprimer ? Où se trouvent les ouvriers qualifiés, tailleurs de pierre, sculpteurs, ferronniers ? Leurs fils sont fonctionnaires ou coulent du béton dans des moules sans effort, sans idéal, sans attention, mécaniquement. Architecture du temps de la préférence secrète accordée à l'automobile, case mobile, plutôt qu'à la maison immobile, s'écartant de plus en plus de la massivité, rognant l'épaisseur, temps de la recherche, des ersatz, prônés par une publicité effarante, temps de la vitesse, du bon marché, de la série, de la rationalisation, de l'économie de tonnage ouvré.

Retournerons-nous au régionalisme ? Serons-nous européens ? Comment accorderons-nous, en cette époque, les bienfaits et les exigences du temps et du lieu ? Il ne suffit pas d'exhortations pour en décider.

M. Wanecq s'en prend naturellement aux architectes... Il suppose, comme la majorité du public, que les architectes construisent... Quelle erreur ! Toute une partie de la construction est édifée sans eux... Je vois passer toutes les demandes en autorisation de bâtir de l'agglomération bordelaise. Sur les 2000 derniers projets que j'ai dû examiner, moins d'un tiers est signé par des architectes, moins d'un sixième par des architectes diplômés...

Avec dans les journaux de vulgarisation et leurs rubriques *Ma maison. Mon home*, avec même dans des journaux moins vulgaires les modèles régionaux, chacun peut commander un entrepreneur, copier, faire l'économie d'un intermédiaire coûteux, inutile, voire même nuisible... Et puis n'est-ce pas, qui paie asservit ! loi de l'époque qui fait plier même la dignité du métier.

Quant aux grandes constructions, notre état moderne habile à noyer les responsabilités, les distribuait au concours selon le verdict d'un jury. Les

artistes jurés y siégeaient avec des tendances si opposées qu'elles s'annulaient au profit des intérêts qui gagnaient ainsi maîtres du scrutin. Louis XIV délèguait lui sa confiance à Hardouin - Mansard, Louis XV à Gabriel. Pas de commissions nègre-blanc. Des hommes responsables. Mais à la place des rois, qui prendra la responsabilité de choisir... Qui ? lorsque M. Maurice Wanecq rêvant d'un directoire de l'architecture française propose de le former de météores de passage : le spirituel et arachnéen Dufy, Derain et Segonzac au cours toujours soutenu. Quand peut-être de confiance, sans aller la revoir, il célèbre la façade du théâtre des Champs Élysées étriquée, plaquée de marbres bleutés et fendus, fleur tant vantée déjà flétrie, quand il nous faudrait de la consistance, de la grandeur, de la solidité... et sans commentaires.

Que l'enseignement de l'école des Beaux-arts soit réformé, j'en suis bien d'accord avec M. Wanecq. Comme il existe des boîtes à bachot, les ateliers sont des boîtes à valeur et à diplôme. Ce n'est que trop vrai. Aucune épreuve n'est instituée pour rechercher les élèves qui ont du goût, qualité innée et non pas fruit d'étude. Ce goût peut déjà si bien se juger sur la présentation d'un carnet de croquis, car si les goûts changent le goût demeure. A l'École, le travail est trop livresque, l'élève connaît beaucoup plus la reproduction des grands prix, des médailles des concours primés, que les chefs d'œuvre croqués en perspective dans leur épaisseur et leur masse. Il connaît trop le géométral alors que la construction est de la bosse. Oui, pendant mes quatre ans de Beaux-arts, je n'ai jamais entendu prononcer le mot de maison française. Je n'ai eu à faire aucun projet de maison... aucun cours ne m'en a parlé.

S'il est difficile de créer une École d'architecture nouvelle par un décret d'état ou volonté d'équipe, je suis de l'avis de M. Wanecq quand il proclame la nécessité de conserver les trésors du passé. C'est affaire de volonté. Il faut vouloir cette volonté. En relisant le livre de M. Wanecq, je me suis souvent amusé à constater que le grand ennemi, le grand accusé, le grand coupable de la pauvreté de notre architecture à toutes pages par le spirituel pamphlétaire c'était, devinez ? c'était : qn. Comme c'est vrai.

Qn, c'est nos générations bardées de diplômes et qui ne savent rien, qui fuient la maison pour la ville, le casino, le bar, le cinéma, pour obéir aux lois : vitesse et publicité, pour suivre les appels à la consommation... Quand les français béniront un dimanche de pluie qui les force à rester à la maison, la maison aura tous les soins du français, elle redeviendra belle à l'extérieur et parée comme jadis d'objets tous charmants à l'intérieur".

En ce même mois d'avril J. d'Welles continue de s'interroger cette fois sur l'industrie du bâtiment et son avenir. ¹⁸

"L'architecte est-il un industriel du bâtiment ? Les oeuvres séculaires qui honorent notre profession ont-elles été élevées dans le but prépondérant d'être construites vite et bon marché ?

Il est excellent de recommander à nouveau de constituer des dossiers complets, minutieux, avec toutes les prévisions d'espaces et de temps -car l'ère d'un minimum de prévision renaîtra-. Avec elle naîtra-t-il le client mécanisé qui sait ce qu'il désire et désirera ? Qui déchiffre un plan comme un grand prix

¹⁸ I M 137, 22 avril 1942 réflexions de J. d'Welles, aucune indication précise. Archives municipales de Bordeaux.

de Rome ? qui s'interdit de changer ? et l'architecte mécanique qui trouvera du premier coup la solution inaméliorable ? Il est permis d'en douter.

Les moyens recommandés pour atteindre ce progrès scientifique et industriel débordent un peu les constructions "courantes" et "économiques". Ce sont ceux de la construction des grands immeubles américains. Les architectes français les emploient à échelle française. Pour le "courant" l'américain a le catalogue. Le catalogue de "l'immobile" comme il a celui du "mobile" : l'automobile. Pourquoi pas le catalogue ? et même la roulotte en série ? Aussi bien le désir de faire vite et bien, n'a-t-il pas conduit l'époque moderne à construire de plus en plus mince, de plus en plus léger, de réduire le tonnage oeuvré ? et une savante publicité des produits de remplacement voulait faire croire que le nouveau égalait l'ancien. La constitution des agences de préparation de tels dossiers dépasse les possibilités financières des architectes de province. Leur volume de travaux ne leur permet pas d'exploiter avec 50% de frais.

L'organisation de la profession aurait dû ne pas se préoccuper seulement de l'ordre des architectes mais des divers ordres d'agents de la construction : architecte, dessinateur, métreur, ingénieur d'équipement et constructeur, surveillant de travaux. L'École devrait former les uns et les autres. L'existence en province de ces quatre classes d'aide-architectes spécialisés travaillant librement pour les architectes permettrait de réaliser le progrès recommandé. Et le statut de l'entreprise ? à quand ?

Bien que l'Amérique soit déjà découverte, que la standardisation soit si ancienne qu'elle nous impose des mesures en pieds et en pouces, on retrouve dans normalisation et standardisation l'expression des idées de M. Le Corbusier. Malheureusement les "machines à habiter" célèbres de la banlieue de Bordeaux, tout le monde le sait sont inhabitables et soulèvent la risée.

L'architecte doit-il être un être humain doué de goût qui construit avec Art pour un autre être humain ou un Ford de la maison dont la production toute faite trouve un acheteur ? L'architecte travaillera-t-il sur mesure ou offrira-t-il du tout fait neuf ? Après tout, on habite bien des maisons toutes faites vieilles. (...)

L'entreprise est la première intéressée à diminuer les frais de main d'œuvre... mais la civilisation d'avant guerre n'a pas favorisé les engagements de capitaux dans la construction et l'entreprise. Les lois sur les loyers, défavorables à la propriété ont permis aux locataires de consacrer les ressources autrefois affectées au logement en partie à celui-ci, en partie à l'achat et à l'entretien de leurs automobiles. Que se passera-t-il dans l'avenir ? (...) La construction française s'est montrée dans ses principes et ses méthodes l'égale de la construction des pays étrangers. Il faut cesser de dénigrer les français en tout et pour tout sans discernement".

Le problème de l'avenir de la construction est un souci constant pour J. d'Welles qui ne se contente pas d'en parler à ses amis et connaissances diverses mais qui rédige diverses notes destinées tantôt au maire tantôt à l'administration centrale ¹⁹.

¹⁹ Cf annexe 5. Note de J. d'Welles du 27 juin 1942 au sujet de la réorganisation de la Construction. 1M 137 Archives municipales de Bordeaux. p 190

5) La guerre impose de construire autrement.

a) *Le retour aux matériaux traditionnels.*

A la fin de l'année 1941, des lettres envoyées par J. d'Welles à plusieurs architectes (Messieurs Garros, Duprat et Perrier en particulier) évoquent le problème de la disparition des matériaux utilisés pour les constructions avant la guerre et la nécessité de revenir à des choix plus traditionnels, en revoyant les projets pour "réaliser la construction avec les vieux matériaux du pays". Ainsi, "l'emploi du ciment artificiel dans le bâtiment paraît devoir rester impossible pendant une très longue période de temps" écrit-il, "en conséquence, les projets de bâtiments municipaux doivent être remaniés en prévoyant l'emploi de la pierre et des moellons du pays, des récupérations de démolitions, des bois disponibles de la région et des matériaux, couvertures et autres qui peuvent être trouvés sur les lieux".

Tous les matériaux possibles sont récupérés, en novembre 1941, il est question de la démolition du *Bateau Osiris*, "étant données les difficultés de ravitaillement en matériaux et bons-matières" indique l'architecte bordelais, et il demande "que la Ville se réserve les matériaux" dont il établit la liste ²⁰. En une année ce bateau va être réellement dévasté si l'on en croit J. d'Welles, "la récupération a été faite d'une manière désastreuse", "différents services ont été autorisés à piller pour une récupération hâtive". On récupère également partout où l'on peut en trouver les métaux ferreux. Le même mois, il est ainsi décidé de procéder à la "démolition en conservation des matériaux de l'ancien marché en gros des viandes sous le Pavillon central du Marché V. Hugo. Cette installation inutilisée comporte 68 tonnes d'aciers profilés". Pour ne rien perdre J. d'Welles envisage de transformer ce hall désormais vide en salle de gymnastique pour le grand Lycée".

A cette période on apprend ²¹ aussi que l'autorité allemande accepte d'accorder 5 tonnes de ciment pour les réparations de la piscine municipale ce qui paraît assez normal étant donné que "les piscines municipales sont réservées deux jours complets par semaine et quelques heures pendant les autres jours aux troupes d'occupation".

Toutefois la question des matériaux reste cruciale dès la fin de l'année 1941, contraignant l'architecte en chef à exposer la situation de la Ville au répartiteur des produits industriels à Paris ²². "Pour un entretien, très insuffisant de ses nombreux immeubles, puisque j'ai toujours demandé une masse supplémentaire de 20 millions hors crédits d'exercice à dépenser en quatre ans pour les mettre en état, la ville de Bordeaux a exécuté en moyenne pendant les trois derniers exercices normaux 1937, 1938, 1939 : 3.500.000 francs de travaux. Ceci représente 6.000.000 d'aujourd'hui et si l'on admet pour le bâtiment une moitié main d'œuvre, une moitié matériaux : 3.000.000 de matériaux prix actuel par an. Mes demandes n'ont pas été rédigées en vue d'un marchandage indigne dans les circonstances actuelles. Elles représentent 65% de la consommation de 1938. Pour régler cette question d'approvisionnements

²⁰ Le 2 mars 1942, J. d'Welles écrit à M. Chabrier secrétaire général de la Ville pour lui indiquer qu'il a arrêté les récupérations sur le bateau *Osiris* car cela revient beaucoup trop cher, il qualifie cette liquidation de "ruineuse".

²¹ I M 135, lettre de J. d'Welles à M. Bricaud secrétaire général adjoint, service de l'occupation, 11 novembre 1941. Archives municipales de Bordeaux.

²² I M 135, lettre de J. d'Welles à M. le répartiteur des produits industriels, 11 rue Cambacérés à Paris, 11 novembre 1941. Archives municipales de Bordeaux.

en matériaux, il semble que l'État devrait accorder en principe, un pourcentage réduit à son gré, du chiffre moyen avancé plus haut, des dépenses annuelles de travaux d'entretien. Ceci étant fait d'abord, il conviendrait de délivrer ensuite et immédiatement un nombre de bons-matières correspondant par exemple à un trimestre-consommables sur justification-sous la responsabilité de l'administration municipale et de ses techniciens. Ils ne seraient pas renouvelés le trimestre suivant, si le contrôle postérieur démontrait leur consommation abusive. C'est le seul moyen de permettre l'exécution -selon votre vœu des travaux urgents (après un bombardement par exemple) et de faire jouer la responsabilité et les sanctions de l'Ordre nouveau". Puis l'architecte en chef conclut en rappelant qu'avec l'administration il s'engage à poursuivre son travail de "contrôleur et freineur" de dépenses.

Le retour à l'utilisation de la pierre n'empêche pas J. d'Welles de se poser des questions sur l'avenir de ce matériau comme il en fait part le 26 janvier 1944 à M. Hourticq membre de L'Institut dont il vient de recevoir l'ouvrage *La pierre de France*. "Les carrières devront, du moins je le crois, s'organiser pour tailler en carrière des pierres dures ou demi-dures, capables de supporter un transport spécialement organisé pour éviter les épaufrures. Les architectes devront tracer à l'avance des épures de taille et de montage méticuleuses... et les maçons monter les murs par éléments précis et numérotés un peu comme les maçons grecs. Si la pierre ne mécanise pas ses moyens, je crains qu'elle ne soit vaincue par le moule à gâteaux, le moule à pâte molle et pompée..."

b) Des allures plus modérées.

La guerre va mettre un frein aux tentatives modernistes les plus osées, c'est l'arrêt du "Corbusianisme" et de ses excès ²³ comme le déclare J. d'Welles qui poursuit en ces termes : "forcé, comme tous à revenir à une architecture bâtie et couverte, sans acrobaties de construction, à employer des matériaux du pays... à dire au revoir à l'acier et au ciment, je pourrais commenter la présentation de deux projets pour un même programme : 1938 : béton armé, 1941 : pierre et chaux des coteaux de la Gironde. Le retour au rythme, aux dimensions imposées par les refends et les arcs à l'échelle naturelle de l'homme par l'emploi de la pierre au poids calculé suivant la force du maçon... tout cela est, du moins, je le crois, d'un bon enseignement". Le 28 novembre 1941, l'architecte en chef adresse un courrier fort intéressant à M. Hilt rédacteur en chef de *L'Architecture française*, il y livre ses idées du moment en matière de constructions et de styles.

"Dans tous les domaines où notre activité ne veut pas périr, la nécessité à laquelle il est habile de donner la figure de la mode nous oblige à chercher à substituer par d'autres les matières qui manquent. Des esprits chagrins, quelquefois hélas ! aussi clairvoyants diront qu'il faut bien se contenter de ces produits de remplacement mais qu'ils ne "remplacent" pas. Ceci n'est pas vrai pour le bâtiment, pour le bâtiment sérieux et durable ayant masse et volume.

En effet, depuis que matériau docile au moule, favorable à l'emploi de nombreux ouvriers manœuvres, corps du béton, pâte moile qui fait les fortifications dures, le ciment s'est enrôlé dans cette guerre, les oeuvres de vie

²³ I M 135, lettre de J. d'Welles à M. Hilt, rédacteur en chef de *L'Architecture française*, 13 rue Bonaparte, Paris, 21 octobre 1941.

paisibles ne peuvent plus l'utiliser. Que faire ? li ne faut pas beaucoup imaginer heureusement pour le remplacer, il suffit de retourner à l'emploi des matériaux de jadis, à notre bonne pierre de taille.

Est-ce revenir en arrière ? mais non, c'est revenir à autrefois. Bel autrefois ! Autrefois précieux en savoureuse et logique architecture française, riche d'exemples. Bien sûr ! nous serons privés des possibilités qu'ouvrait, sous un cube réduit, la résistance de ces matériaux terrasse, facilités qu'elle procure mieux qu'une pyramide de toiture pour la distribution des locaux et la liberté des prospects, porte à faux, désencombrement du plan, ouvertures larges et tout cela pour des portées et des charges qui ne donnaient que le souci de leur calcul, puisque la dépense limitait seule les réalisations de la technique et je pense, en écrivant ceci, à cette ivresse de virtuosité et cet enthousiasme dont les projets de mon ami Expert dans le dernier numéro de *L'Architecture française*, ont montré quel parti un grand talent peut imaginer pour satisfaire pleinement les consignes qu'il s'est données.

Au lieu de cette logique à laquelle les matériaux étaient asservis, nos nouvelles constructions vont retrouver plus de mesure humaine. Elle leur sera donnée par des "standards" oubliés comme le poids et le volume d'une pierre qu'un maçon peut monter sur son dos par une échelle, la portée et la charge d'un bois courant taillé et mesuré au pouce et au pied désuets. Après les avoir négligés nous allons aussi retrouver l'épaisseur, le relief et le jeu des plans, les perspectives, les lumières et les ombres des toitures coiffantes, le brin de sculptures et les moulures sans quoi la pierre est comme trop déshabillée, nous retrouverons aussi l'échelle oubliée et le rythme perdu.

Je ne prétends pas y être parvenu en recommençant l'étude, terminée depuis un an de la construction en béton et reprise en pierre récemment d'un dispensaire de prophylaxie à Bordeaux... et je m'excuse de raconter par l'image de ce petit projet l'exploration que j'ai pu faire du temps passé.

C'est un dispensaire de prophylaxie pour de nombreux malades : attente et visite à rez-de-chaussée, traitement à l'étage, services de contrôle et services médicaux attenants. Le bâtiment est tout simple, petit, son plan se lit tout seul. Eh bien ! ce n'est pas seulement la façade dont il a fallu changer l'aspect pour réduire à leur portée, sans secours d'acier, les arceaux des baies, pour tenir compte dans l'écran des toits élevés, pour ramener au nécessaire l'éclairage de la cage d'escalier qu'une mode récente exigeait immodérée, c'est aussi, car tout se tient, le plan qu'il a fallu retoucher pour retrouver certaines cadences.

Mais ceci fait, quelle autre grande satisfaction de conscience donne à l'urbaniste ce changement de construction.

Ce dispensaire devait être bâti tout auprès de deux vieux charmants hôtels caractéristiques du Bordeaux du temps de Louis XVI, d'une distinction pleine de bonhomie et d'aisance. En béton, vraiment, il les aurait offensés... Intrus dans cette bonne société de maisons, il aurait perdu la partie devant la postérité...

Maintenant, il va rentrer dans l'ordre, l'ordre principe d'architecture ! Non, dans une vieille rue d'ancienne ville, un architecte n'a pas le droit de faire jaillir sa fantaisie... de faire retentir, isolé, un cri de modernisme. Il doit la contenir, la régler, l'accorder à l'ambiance de cette fantaisie, car le "voisiné" comme on disait jadis, commande cette réserve et ce tact... Intercalerait-on voyons, je vous demande, un tiroir laqué de blanc entre deux tiroirs en marqueterie d'une commode de la Régence... Non, n'est-ce pas ? Alors ? ...

Rodin a dit quel respect méritent certaines rues de nos villes françaises en écrivant parfaitement que d'ensemble "elles donnent la sensation d'un monument".

IV) L'INQUIÉTUDE DEVANT L'AVENIR ET LA NÉCESSITÉ DE SAUVEGARDER.

1) L'avenir.

Pendant la deuxième guerre mondiale J. d'Welles réfléchit beaucoup sur la profession d'architecte et son évolution, l'architecture elle-même et la société. A ce titre le courrier qu'il adresse à M. Sorbets, rédacteur en chef de *L'Illustration* le 4 juin 1941 est particulièrement révélateur et fort intéressant par son contenu. Le style est assez lourd mais la diversité des problèmes abordés mérite qu'il soit retranscrit dans son intégralité car l'auteur y fait preuve d'un certain courage en livrant le fond de sa pensée sur plusieurs sujets.

"Ami et collaborateur intermittent de *L'Illustration*, j'ai dévoré *Construire* son dernier numéro. Que d'assentiments, de réactions, de dissentiments aussi ses divers articles suscitent ! J'aimerais tant les soumettre à son rédacteur en chef.

Vos éminents collaborateurs s'accordent à critiquer le passé : c'est d'époque. Haro ! Tout le monde flagelle son voisin d'un *nostra culpa* pertinent : les ex-expositions sont bafouées dans les pages qui les célébraient... Fort bien. Mais alors, ne faut-il pas se garder d'amplifier les tendances d'un passé, si décrié pour son goût des alouettes toutes rôties et de ne pas donner l'impression que le luxe pour tous va être le résultat naturel de la défaite, de la disette et de la ruine. Si l'on définit le luxe, comme le nécessaire vital, on ne peut s'empêcher évidemment de le promettre et de charger un miracle de l'obtenir. En vérité, la vie sera rude, l'indispensable lui-même va être à conquérir.

Les auteurs de vos articles s'accordent aussi à célébrer nos vainqueurs comme des modèles en tous genres. Lh bien non ! dans toutes les techniques, sauf celle de la guerre offensive gagnante, nous nous tenons fort bien, pour posséder un tiers de moins d'habitants qu'eux. Ils le reconnaissent eux-mêmes, deux visites dans le seul Bordeaux des généraux Stulpnagel et Udet à nos abattoirs et à nos bancs d'essais de moteurs d'avions le prouvent ; une visite de notre ingénieur en chef en Rhénanie a prouvé que dans les grandes villes l'eau des robinets n'était pas toujours potable.

Les questions traitées dans *Construire* sont délicates... aussi les tendances de vos rédacteurs ne sont pas unanimes. S'ils étaient chargés de fixer "la doctrine du domaine et de l'urbanisme" à quand l'Orbanisme ? Ils seraient sans doute difficilement conciliables. Ainsi le paraissent M. Romier économiste à l'échelle mondiale (ne perdons pas les moyens de faire grand pour vouloir rêver le grandiose) et M. Giraudoux constructeur de décors perlés, de fantaisistes malices et de rêves radiophoniques et enfin M. Le Corbusier autrefois né en Suisse, dont l'obstiné dessein était de condamner l'homme à la machine à habiter et Paris à se dresser debout en 200 immeubles de 40.000 habitants chaque, au milieu du désert de ses ruines... mais dont la réussite fut ici à Bordeaux, en édifiant la *Cité Frugès*, de priver génialement ses habitants d'eau

potable en leur laissant, en compensation et sans les écouler, les eaux de leurs terrasses écumeuses et celles des ruisseaux stagnant dans leurs rues.

M. Cadilhal ne dit pas ce qu'il espère des moyennes que ce comité élucubrera. Il ne croit guère par contre -et combien je partage son non-espoir- à l'organisation du diplôme d'architecte. Au demeurant, ni la charte du comité, ni le meilleur diplôme ne résoudre le problème. Il se lamente "c'est la décadence", "on construit laid", peint ou joli ? Sculpte-t-on beau ? et le docteur Debat dénonce les bicoques des masses... "ma toquade ou à mon idée"... plus utilement M. Vallat indique de puiser aux sources jaillissantes du Régionalisme (dans l'Europe nouvelle n'est-ce pas ?) et de la santé... Mais, tout cela ne donne pas la solution. Faites-nous une nation vigoureuse, expansive, portée par l'espoir, à l'abri de la paix, je vous ferai de la belle et bonne architecture comme la prose de M. Jourdain, elle s'est faite sans le savoir.

Il est aisé de critiquer l'architecture de cette bourgeoisie de 1860, au stade de l'enrichissement mais c'est avec raison qu'on en rend responsable Haussmann. Il est le préfet qui la représente et non pas même la presse qui l'a louée, encore moins ses architectes obscurs... Le docteur Debat écrit "l'architecture témoigne pour la vie du temps qui la construit". Eh oui ! M. Cadilhal dit aussi "notre époque doit créer un style". Hélas ! il n'a jailli de style préconçu que celui de 1900. Hélas ! Tant que, selon l'expression du Docteur Debat, il existera "une aberration du sens de la propriété et un goût déplorable" c'est à dire qu'il n'existera pas une élite assez magnifique et assez indépendante dans le choix des artistes et des oeuvres, tant que l'assentiment, l'assouvissement, la flatterie des masses seront à l'ordre du jour -croyez-en l'architecte d'une grande ville- il faudra accepter l'Architecture d'une société "sans style, sans accent, sans vertu" car ses chefs exigeront le service de ses désirs même supposés et dresseront les programmes des constructions que cette époque bâtera.

Si nous accentuons la reprise de la communauté de la vie sociale uniforme, si l'existence se passe en majeure partie à l'école, à l'auberge, à la colonie, au camp, à l'apprentissage, il n'est pas très sérieux de parler de maison de la famille. Si nous élargissons et rectifions les routes pour le tourisme ou pour sacrifier à la déesse vitesse, à la déesse évasion, au nomadisme, ne louons pas les réunions sous le toit familial. Si vous étendez les villes à perte de métro, si le travailleur de bureau doit lire pendant trois heures de sa journée dans ses trajets quotidiens, un bi-quotidien Paris-matin, si sa maison n'est que l'abri nocturne de son abrutissement d'automate, ne me parlez pas non plus de foyer. Si tout salaire doit couvrir les frais de croisières en autocars ou paquebots, ne vous étonnez pas qu'il ne reste plus de ressources pour le chez soi où l'on ne "demeure" plus. Il faut choisir et proclamer son choix. Il n'y a pas de moyenne, de truc, de nègres blancs.

Si, comme le propose mon cher ami Léandre Vaillat, la campagne devient la terre urbanisée, une fausse ville, pour la "vie rurale nouvelle" de Monsieur Parisot, ou si la ville du docteur Debat devient une semblable-campagne, c'est à ne plus reconnaître la terre. D'abord les intempéries, les vaches, les vignes et les blés, la magnifique indépendance de la nature n'accepteront pas "la vie rurale nouvelle", ni le paysan, le vrai, le vaillant, celui qui vaut, court son risque, fait face à l'évènement, lutte avec l'incertitude... et M. Vaillant ne peut pas soutenir, sans rire, que le bonheur, celui que propose le Maréchal, consiste à trouver au village un cinéma, un cercle, une taverne et...

un kiosque à journaux. Et quel problème aussi de planter à la campagne pour tout y dérégler, tout y désordonner, une industrie nouvelle avec cet ouvrier moderne dont M. Dubuisson dit qu'il est "invité à toucher le moins possible à la machine outil devant laquelle il passe sa journée"... Il devient donc de plus en plus manœuvre, de moins en moins un faiseur d'œuvres ; placé auprès du paysan qui associe à son labeur intelligence, art, expérience, son salaire est injustifié. Il faut donc avoir le courage de proclamer la hiérarchie des valeurs, de salaire, et de dire que tout travail mérite son salaire, le sien.

Régionalisme ? bien sûr... mais les moyens ! ... vous êtes plein de talent mon cher confrère Grillo, mais en luttant à votre manière pour le régionalisme, ne craignez-vous pas de pousser à la confection ? Ah ! les journaux de mode d'architecture, comme ils nous font du mal. De même qu'une nuit de 14 juillet repeuple la France, de même un joyeux congé payé à Biarritz fait éclore des maisons basques un peu partout dans le pays. Empêchez-vous un breton d'aimer et de copier, non pas votre maison bretonne de granit mais votre rose mas provençal ? et le non initié ne saisira-t-il pas de vos dessins que la surface coloriée, non le volume, que l'aspect, non l'âme !

Plusieurs collaborateurs de *Construire* conseillent à l'unisson la création de villes satellites aux grandes villes. Cette brillante image stellaire séduit. Et la décentralisation alors ? la vraie ? Pourquoi l'agrandissement de Paris ? Pourquoi pas sa réduction ? Pourquoi l'hypertrophie des capitales ? Après un million d'hommes, une ville ressemble assez bien à un abcès. Pourquoi bâtir sur la zone et non pas la labourer ? N'y a-t-il donc pas trop d'indésirables tout autour de Paris ? ... La concentration n'est-elle pas l'embouteillage. Mais surtout pourquoi parler d'urbanisme sans aborder les problèmes essentiels : égouts, voirie, transports, ravitaillement, santé, canalisations, distribution, évacuation... Le docteur Debat préfère la Cité Jardin aux blocs... D'accord... Mais la solution du problème du logement nombreux par ses blocs, fut immédiate et économique... C'est leur raison. Il y a des raisons raisonnables aux choses. Économique. Voilà bien une question. Vos collaborateurs la posent, **à des non poètes de résoudre l'équation : salaire = alimentation + logement + vêtements + prévoyance + plaisirs dans laquelle la démagogie enfle le terme plaisir jusqu'à lui faire comprendre l'auto ou l'autocar, le cinéma, l'apéritif, la toilette et le journal des soins de beauté... Il est impossible d'en sortir si l'on ne donne pas à tous ces termes leur valeur vraie, leur rang véritable dans l'actualité de notre malheur.

Un problème épineux est celui des vieux quartiers. Chacun s'accorde à dire qu'il ne faut pas les détruire mais si M. Cadilhal regrette que Notre Dame ait été dégagée, M. R. Baschet se console et même ne déteste pas que le malheur ait dégagé les châteaux de Blois et de Gien... Les touristes n'auront même pas à s'arrêter pour les avoir "vus". Ils s'accordent aussi à ne pas extraire de ces vieilles rues la matière d'exposition d'un musée d'anciennetés... Une rampe de fer forgé meurt détachée de son escalier... N'est-ce pas ? La conception de M. Moreux plus généreuse ne me paraît pas résoudre le problème, même en théorie. Quelle vie nouvelle s'installerait dans ces quartiers désertés par la vie ancienne moribonds, qu'on aurait de plus dépecés ? A quel prix astronomique reviendrait le loyer des logements et quels logés en seraient dignes ou capables ? Ces vieux quartiers nous plaisent, leur charme historique, leur témoignage du passé nous enchantent. Souvent leur valeur esthétique vient doubler le plaisir d'une joie d'artiste qui goûte, apprend, butine, enfin, et c'est

souvent le danger, leur situation géographique près des carrefours, des passages éternels des générations, leur donne une importance urbaine que la dernière génération veut utiliser. Quand leur conciliation est impossible, il faudrait ici choisir entre son plaisir d'historien, son goût d'artiste, les besoins d'adaptation à la poussée des temps... Mais que faut-il immoler ?

Quand notre société redevenue magnifique pourra remplacer, comme elle le fit aux grandes époques, l'architecture du passé par son architecture magnifique... le problème sera résolu tout seul... Ainsi tout, tout se réduit, même en architecture, à une question de renaissance des mœurs ".

Ce long texte témoigne de la clairvoyance de J. d'Welles, on peut ne pas partager ses idées, toutefois il faut reconnaître qu'il a senti venir l'autre monde qui allait naître après 1944. Grossissement et modification des villes, mutations sociales profondes, changement total des méthodes de production, désormais on ne pourrait plus revenir en arrière, et il faut bien convenir que la fameuse renaissance des mœurs n'a jamais eu lieu.

Parmi les autres craintes de l'architecte en chef il y a celle de ce qu'il appelle "la guerre des machines, maîtresses-servantes des hommes, cette guerre que leur surpeuplement et leur appétit de matières premières a amenée, à laquelle elles nous condamnent jusqu'au jour où leur destruction étant suffisante et leur nourriture tarie, elles demanderont grâce, peut-être avec nous" ²⁴.

2) L'avenir passe une nouvelle fois par un Plan de travaux contre le chômage.

Jusqu'en 1944 l'équipe J. d'Welles-A. Marquet est restée fidèle à ses choix de toujours, à savoir continuer de donner du travail coûte que coûte pour occuper la main d'œuvre disponible. Dans cet esprit, le 20 juin, l'architecte en chef adresse une note au maire dans le but de lui proposer l'étude par le comité technique d'urbanisme d'un plan bis de démarrage, plus spécialement un plan de travaux contre le chômage, susceptible d'absorber la main d'œuvre disponible. "Il choisirait de préférence des travaux amorcés à l'exécution du plan directeur : plate-forme de voies ferrées pour la suppression des passages à niveau, rectification de routes et de carrefours, villages de baraquements pouvant servir de relogement ou de refuge etc. etc.

Le financement de ces travaux serait à organiser. L'État, le département, les communes bénéficiaires dont le budget se solde en actif pourraient commander ces travaux à ces entreprises industrielles mises en chômage. Celles-ci apporteraient leur personnel, soit qu'elles se présentent seules, soit qu'elles s'associent, en raison de leur incompétence initiale avec des entreprises de travaux publics qualifiées pour passer un marché. Le but poursuivi serait de ne pas dissocier les équipes et de respecter les contrats de travail.

Un exemple peut être donné : des baraquements nombreux existent, paraît-il, dans certaines fabriques de charpente destinés à la région de Saint Quentin, ils ne peuvent

²⁴ 1 M 137 lettre de J. d'Welles à M. Larnaudi, Compagnie de constructions générales et de travaux publics, 7 boulevard de la Madeleine. Paris. 12 juin 1942, Archives municipales de Bordeaux.

plus y être expédiés. Supposons que la Préfecture (Commission des Lotissements) puisse se procurer auprès des municipalités de l'agglomération et auprès des lotisseurs un état des lots actuellement invendus ex : Bouguereau à Bordeaux, lotissement Landre à Mérignac-gare. Ces baraquements pourraient être construits sur ces terrains qui ont l'avantage d'être munis d'eau, de gaz, d'électricité et de voirie. Ils constitueraient des logements de rechange pour des sinistrés ou des évacués... dans une hypothèse plus heureuse des logements pour de la main d'œuvre au démarrage de la paix.

Les équipes de construction seraient fournies par les usines en chômage ou demi-chômage voisines de ces lotissements. Le financement : achat des baraques... achat ou location des terrains serait un problème délicat dont on pourrait cependant trouver la solution.

Le plan directeur prévoit également des améliorations de tracé de routes à Mérignac, à Pessac, à Floirac et Cenon. Les ponts et chaussées en ont dressé les plans complets et les devis. La SNCF a préparé l'exécution d'une 1ère tranche de travaux destinés à supprimer les passages à niveau de la rive droite. Des expropriations sont faites, des contrats même ont été passés. On pourrait procéder à l'exécution des remblais... et parallèlement creuser des abris sous la colline pour en extraire du matériau".

En août 1944, J. d'Welles envisage d'utiliser les magnifiques cantonnements allemands du Château Blondeau à Bacalan. Ces installations ont été atteintes par des bombes, incendiées en petite partie, abandonnées et livrées au pillage. "La RMGE compte une quarantaine de ménages d'ouvriers sinistrés qui ne peuvent pas, pour le moment, habiter leurs maisons et qui en sont délogés". L'occupation de cette cité permettrait de la sauvegarder, le directeur de la RMGE pourrait alors y loger tout de suite ces ménages, il ferait l'inventaire et le rangement du matériel sous sa responsabilité, il assurerait la clôture, le gardiennage, l'entretien et la réparation. Le commandant de la marine nationale pourrait avoir des droits sur cette cité mais il ne voit aucun inconvénient à cette prise de possession en vue de la sauvegarde tout en réservant les droits de son administration militaire. "Les droits du propriétaire ne peuvent s'exercer qu'à propos de la propriété du terrain et du château incendié, c'est à dire pour une location et une revendication de dommage. Il convient d'ajouter que cette cité administrée par la RMGE pourrait également loger la main d'œuvre des entreprises de reconstruction qui vont s'attacher à la résurrection du quartier".

L'équipe municipale envisage donc à ce moment, non seulement qu'elle va rester en place mais qu'elle est aussi capable d'organiser la ville en temps de paix en utilisant les recettes expérimentées depuis 1925 et qui ont déjà fait leurs preuves.

Ainsi, les 17 et 18 août 1944 c'est tout le Service technique d'architecture que J. d'Welles envisage de faire participer à la reprise des travaux et à l'occupation des chômeurs. Dans cet esprit il adresse le 17 la note suivante aux chefs de section de ce service :

"Un ensemble de circonstances réduit actuellement le travail des agents du Service de l'architecture. Comme l'inactivité est pesante et nuisible, il convient de mettre à profit le temps rendu ainsi libre pour exécuter un travail utile à l'administration.

En conséquence, Messieurs les chefs de section dresseront quatre listes manuscrites et bien présentées des immeubles de leur section distinguant les immeubles occupés, réquisitionnés, changés d'affectation et laissés à leur affectation primitive. Leur état d'entretien et d'ameublement y sera mentionné : acceptable, médiocre, mauvais. Des

signes différents permettront de savoir s'ils sont occupables immédiatement ou après de brefs travaux ou après de longs travaux. Une brève description des travaux à exécuter pour leur remise en état accompagnera cette désignation. Elle les distinguera par ordre d'urgence :

-1° urgence : travaux à exécuter sans matériaux ou avec matériaux possibles à approvisionner, principalement à l'intérieur, dans le but d'occuper une main d'œuvre qui pourrait n'être pas toute entière du bâtiment (chômeurs), signaler même les travaux de remise en état des cours intérieures : pavages, nivellement, remblaiement, nettoyages, enlèvement des débris etc.

-2° urgence : travaux à exécuter avec matériaux possibles à trouver et par les entreprises du bâtiment (adjudicataires...)

Messieurs les surveillants dresseront chacun pour leur compte le devis descriptif et estimatif (marchés 1944) des travaux d'appropriation à prévoir pour un nouveau démarrage de l'entretien. Messieurs les chefs de section leur distribueront l'ouvrage.

Les immeubles pour lesquels ce travail sera entrepris sont :

- Section Nord : -école de garçons Léonard Lenoir.
- David Johnston.
-école de filles rue Lagrange.
- Section Centre : -école de garçons A. Dupeux.
- Emile Combes.
-école de filles et maternelle Pas Saint Georges.
- Section Sud : -école maternelle rue du Noviciat.
-école de garçons Solférino.
Francin.

L'architecte en chef attend une remise de ces travaux "sans faute le 30 août".

Le communiqué 418 signé de J. d'Welles faisant retour à une note du maire concernant les travaux, dresse la situation du Service technique d'architecture au point de vue de la reprise des travaux et de l'occupation des chômeurs ²⁵. Après avoir rappelé que ce service assure l'entretien des bâtiments communaux, il indique qu'après avoir dirigé les travaux de réquisition, des règlements vont se poser au sujet des dérégulations. La présentation générale est la suivante :

"Entretien.

Alors que nos adjudicataires de travaux se dérobaient à toute commande de notre part, préférant travailler pour les occupants et les particuliers, certains d'entre eux ont demandé du travail ces jours-ci.

En effet, l'occupant ne commande plus, le particulier qu'ils "arrangeaient" (sic), à la hausse, hésite. Ils escomptent aussi un retour de main d'œuvre. ils veulent la recruter de nouveau. Ils doivent connaître quelques ressources de matériaux. Si donc l'administration veut faire travailler ses adjudicataires et les entrepreneurs agréés pour les travaux de réquisition, il convient d'avertir les divisions qu'elles peuvent adresser à l'Architecture des demandes de travaux comme par le passé. L'Instruction publique pourrait notamment établir un projet de réouverture, après réparation, nettoyage et réameublement de certaines écoles. Un crédit de 3.100.000 francs est encore disponible pour 1944. Le service technique tentera, s'il en a l'ordre, de l'employer utilement. Ceci apporterait une légère contribution à la solution du

²⁵ Ces documents sont cotés 1 M 140, 17 et 18 août 1944. Archives municipales de Bordeaux.

problème du chômage par le reclassement de la main d'œuvre, bien plus intéressant du point de vue social que la création d'ateliers nationaux. Les services techniques de la Ville gardent encore le mauvais souvenir des équipes de chômeurs de 1940.

D'ailleurs le travail du bâtiment exige des matériaux, des transports et des ouvriers qualifiés. Ne pouvant pas employer une masse de STO provenant de toutes les professions, il ne peut guère proposer de travaux qui leur convienne. Un jour viendra peut-être prochainement, où des démolitions, des stockages de ferrailles, des remblaiements pourront être entrepris pour le occuper. Le problème sera alors simplifié.

Déréquisition.

La cadence des déréquisitions n'est pas encore rapide. Il est probable qu'elles le seront de fait sans l'être jamais de droit. Il faut se préparer à régler les questions qu'elles posent. Les comptabilités de l'État obligent le Service technique d'architecture à revoir tous les comptes des travaux qu'il a fait exécuter dans les cantonnements et qui se montent à environ 70 millions. Sans doute à cause de l'imputation de certaines parties des travaux à ces deux comptes : État français ou troupes occupantes, il faut discriminer dans l'énorme masse de ces comptes de détail les travaux d'entretien, les travaux de transformation. C'est un énorme travail.

Le Service technique d'architecture qui doit pourtant l'assumer ne peut pas l'exécuter à lui tout seul et conduire à la fois de nouveaux travaux dans les bâtiments communaux. D'autre part, il faut que ce travail fait par un service municipal pour le compte de l'État, soit définitif. En conséquence je demande :

1) que M. le Préfet accepte que les discriminations demandées, opérées par les agents du Service technique d'architecture aient la valeur des règlements opérés par les agents des Ponts et chaussées.

2) que, à cet effet, les appareils de chauffage, douches, cuisine, toilette, wc, salle de bains etc. soient conservés sur place sans être enlevés toutes les fois qu'un propriétaire de local réquisitionné où ils auront été placés voudra s'en rendre acquéreur, au prix de l'installation réglée à l'entreprise. Ceci afin d'éviter la destruction d'un travail fait, les dégâts qui en résultent et les réclamations qui en découlent.

3) que le Service technique d'architecture reçoive un renfort d'agents et de comptables. Ce renfort pourrait être prélevé sur le personnel du Service de l'Occupation... En effet, si les déréquisitions se multiplient, le service des réquisitions sera moins occupé.

Nota.

La main d'œuvre non spécialisée, banale, qui n'est pas approvisionnée de matériaux et ne dispose pas de transports peut être mieux employée sur des chantiers de travaux publics que sur les chantiers de constructions sur les voies publiques que dans les bâtiments".

Cet ensemble de documents prouve qu'à Bordeaux la municipalité s'est engagée aussi bien en temps de paix que de guerre de manière à prendre en charge la réalisation de bon nombre de constructions. A la fin du conflit on peut constater qu'il n'y a eu aucun changement dans les options de la Mairie qui estime que la politique des grands travaux est un remède intemporel capable de résoudre des difficultés aussi nombreuses que variées.

3) La Sauvegarde.

Pendant la guerre l'architecte en chef entretiendra des rapports épistolaires assez réguliers avec la marquise de Maille ²⁶, vice-présidente de la Sauvegarde de l'art français. Ils échangeront leurs points de vue sur la meilleure manière de sauver le patrimoine artistique tout en adaptant villes et campagnes à l'évolution du monde.

C'est ainsi que l'aménagement de nombreux quartiers s'impose à partir de 1940, soit en raison de destructions subies soit en raison des nécessités du plan d'aménagement. J. d'Welles étudie avec soin ces dossiers et propose, comme c'est le cas pour l'aménagement du quartier de la rue Neuve, de greffer l'aménagement de ce secteur urbain sur le Plan approuvé par le Comité régional du centre d'urbanisme. Il évoque également, à ce sujet, la conservation du patrimoine et sa mise en valeur et adopte une attitude qui sera reprise par la suite par la Ville. "Etant donné que de nombreux souvenirs du vieux Bordeaux, telle la cour de la maison du mariage de Montesquieu, seront démolis, je propose que, dans le cahier des charges, auquel sera soumis la société immobilière figure une clause indiquant que certains objets désignés avant démolition comme ayant un caractère de témoin intéressant de l'art du vieux Bordeaux : pierres sculptées, ferronneries, boiseries, cheminées, décors historiques etc. seront obligatoirement réemployés dans une maison du nouvel îlot, bâtie en pierre du pays et qui formera, pour ainsi dire, le musée du quartier disparu".

En juillet 1941, J. d'Welles écrit au professeur Courteault car il a besoin "des archéologues et des historiens" pour préparer le nouveau visage de la ville car il avoue être "décidé à protéger davantage l'architecture ancienne et le caractère de Bordeaux et de la Gironde et à "diriger" davantage aussi l'architecture moderne vers le respect de ce caractère".

La même année l'architecte en chef se prononce sur les noms de rues dans la cité de demain. "Tous les débaptêmes des rues qui ont pour objet de faire disparaître un souvenir local, une désignation ancienne originelle, un témoignage historique ou archéologique sont condamnés par l'urbanisme... surtout qu'ils conduisent à donner des noms d'hommes dont la mémoire est aussi fragile que la renommée et dont la réputation dépasse les bornes de la Commune".

Dans le même esprit, le 12 décembre 1941, J. d'Welles dans un courrier à la mairie prend la défense de la statue de Louis XVI (*ill. n° 5) "oeuvre d'intérêt historique et chef d'œuvre artisanal de fonte". Il propose une réduction de cette statue qui toutefois ne présentera "ni la rareté de la fonte, ni le caractère d'époque de la statue, ni le souvenir historique et monumental qui s'y rattache, ni même une fidèle reproduction", de plus "il lui sera impossible d'exprimer sa singularité, son énorme dimension". Aussi fait-il plusieurs propositions "essayer d'en sauver un morceau expressif, la filmer, en faire une maquette durable", récupérer plutôt des cuivres en demandant à tous les citoyens de "ramener les douilles d'obus de 75, de 150 ou de 220 qui dans de nombreux foyers servent de porte-bouquets". En janvier 1942, il demande à A. Marquet (ce qui ne manque pas de saveur malgré tout) de sauver au moins la tête de la statue de Louis XVI pour que l'on puisse se rendre compte de sa grandeur "elle contribuerait à perpétuer un moment de l'histoire artistique des fondeurs de bronze et des paysages urbains de Bordeaux".

²⁶ 12 avenue du Maine à Paris.

Le 2 janvier 1942 J. d'Welles répond par écrit à la question posée par la marquise de Maille "quels sont les ensembles d'architecture de Bordeaux qui pourraient faire l'objet de mesures de sauvegarde et de conservation spéciales ? "

- "La place Royale, aujourd'hui de la Bourse tient le 1^o rang parmi ces ensembles. Elle était menacée avant la guerre. Si les deux principaux immeubles qui la situent en façade sur les quais et calent à l'amont et à l'aval l'ouverture du terre-plein, appartiennent l'un au ministère des finances, Douane, l'autre à la Chambre de Commerce et à la Bourse, ceux qui forment le fond du décor sont la propriété de simples particuliers. Et comme une gare d'autobus s'était spontanément créée en ce vaste refuge abrité de la circulation, ces immeubles étaient successivement livrés aux bistros, restaurants et commerces divers, les arcades aux devantures bariolées de tous les cris tapageurs de la concurrence. Depuis, le bombardement anglais a incendié la Bourse et le Tribunal de commerce, écorché les façades, soufflé les cloisons, fait éclater toutes les vitres et voler les ardoises des toitures de tous les bâtiments construits par Gabriel. Il faut sauver cet ensemble admirable à la faveur de ce désastre. A cet effet, le Plan directeur de l'agglomération bordelaise que j'ai dressé prévoit le rachat à l'État de tous les immeubles particuliers et les fonctionnaires de Douane définitivement évincés des logements magnifiques et disproportionnés qu'ils habitaient, l'installation à leur place et dans les bâtiments rachetés, du Gouvernement de la Province. Il s'étendra même, s'il en est besoin, vers les quais d'amont dans les maisons qui composent la façade régulière dite de Tourny. L'État triplement intéressé au sort de cet ensemble :

-éducation nationale : Beaux- arts, monuments historiques,

-finances : dommages de guerre,

-intérieur : création de sièges de l'administration centrale à Bordeaux,

fixera ainsi par une seule opération l'avenir de ce monumental et splendide ensemble. M. Lehideux ministre de l'Équipement national, M. P. Alype préfet régional, M. Marquet maire de Bordeaux? ancien ministre, ont paru s'intéresser très vivement à ce projet qui est inscrit au Plan directeur de la Ville. Il est même possible que le texte de la loi d'Équipement particulière à Bordeaux rende exécutoires ces dispositions.

-Vient ensuite la place Gambetta.

-Après, on peut inscrire la place du Parlement.

-Les allées de Tourny, "un jour".

-Les quais, dans toute leur étendue seront ensuite défendus ardemment par mon règlement de voirie et la direction que j'exerce sur les nouveaux travaux grâce à mes fonctions d'urbaniste chargé du Plan directeur.

Mais rien ne sera fait si l'on n'arrive à jumeler dans une ville et la volonté d'un administrateur chef dont l'esprit soit élevé à ces problèmes, assez pour s'arracher à ceux de la police et du ravitaillement et la volonté agissante et passionnée de l'homme de l'art qu'il chargera de la direction de l'architecture actuelle et de la sauvegarde de l'ancienne architecture.

Pour Saint Seurin, il n'a jamais été dans ma pensée, même si le projet de pinacles était satisfaisant, d'en accepter la restauration par les Monuments historiques".

J. d'Welles a fait aussi un gros travail de sauvegarde du mobilier et du patrimoine artistique de la Ville comme en témoigne la lettre qu'il adresse le 7 février 1942 à M. Bricaud, secrétaire général adjoint au service de l'Occupation à la mairie :

"Quand le général von Kleist, commandant le 1er corps allemand d'occupation à Bordeaux, s'est installé en juin 1940 à l'Hôtel de M. le préfet de la Gironde rue V. Carles qui venait d'être le siège du gouvernement français, l'officier de cantonnement a demandé de compléter l'ameublement des locaux ; parmi d'autres objets mobiliers l'Etat major a immédiatement réquisitionné :

-un bureau plat d'époque Louis XV et 11 fauteuils d'époque Louis XVI appartenant à la Chambre de commerce de Bordeaux,

-un bureau plat en acajou moucheté Louis XVI recouvert d'un cuir fauve taché d'encre et pris à la maison Soubrier cours G. Clémenceau.

Ces objets mobiliers sont précieux. Si des souvenirs historiques bordelais s'attachent à ce dernier bureau pour l'achat duquel la Ville était en pourparlers avec la maison Soubrier en juin 1940, le premier est un meuble qui a été donné à la Chambre de commerce par le célèbre financier bordelais Nicolas Beaujon qui fut aussi propriétaire du Palais de l'Élysée à Paris.

Actuellement, la Chambre de commerce a réparé, en partie, les désastres du bombardement de la Royal air force et réinstallé ses bureaux sur l'aile Nord du Palais de la Bourse mais ses salons sont privés de leur mobilier traditionnel.

Estimant que la remise en ordre de toutes choses, quand elle est possible, et que la sauvegarde des patrimoines artistiques, monuments aussi bien qu'ensemble mobilier, sont des préoccupations auxquelles chacun doit s'honorer de céder, M. le président de la Chambre de commerce m'a prié de vous demander, par dérogation aux ordonnances interdisant de déplacer le mobilier des cantonnements, d'obtenir de l'autorité allemande la reprise des objets mobiliers ci-dessus désignés. J'ai pensé que la Ville pourrait récupérer l'autre table-bureau dont le prix a été versé à la Maison Soubrier par le Service des réquisitions. Si cette dérogation était obtenue, bien entendu, la Chambre de commerce et la Ville d'accord avec l'État remplaceraient meuble par meuble, de dimensions et d'aspect équivalents, le mobilier ainsi rendu à sa destination primitive.

Il conviendrait de faire intervenir pour cette affaire l'officier allemand détaché à Bordeaux de la Commission Metternich²⁷. Cette commission a rendu d'incalculables services pour la sauvegarde des oeuvres d'art".

Malgré tout le mal qu'il peut se donner, J. d'Welles se désole en voyant qu'il a de grosses difficultés à sauver certaines demeures comme la maison du 116 quai des Chartrons, bâtie au XVIII^{ème} siècle, de style Louis XVI "remarquable par sa façade : porte charretière ancienne, voussure de balcon, balcon en fer forgé, arcades et baies dont les clefs sont surmontées de masques d'une sculpture savoureuse, pièces voûtées, vieux puits, escalier à lunette, stucqueries, pièces revêtues de boiseries anciennes". Il demande que cette demeure appartenant à la société anonyme du Pont à transbordeur alors en liquidation, soit classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et il ne peut s'empêcher de déclarer "pauvre Bordeaux ! je ne sais comment empêcher de laisser pourrir les immeubles qui le meublent si bien".

Au cours de ses nombreux échanges épistolaires avec la marquise de Maille J. d'Welles revient souvent sur des points qui lui sont chers. La nécessité d'abord pour les architectes de se pénétrer de l'idée selon laquelle "toute oeuvre doit s'harmoniser avec les lieux où elle se trouve placée et ne pas s'installer en intruse dans une société de pierres déjà formée, à plus forte raison ne pas la détruire". La

²⁷ Nom utilisé par J. d'Welles pour désigner la Commission allemande des Beaux-arts.

voiture est chez lui une cible privilégiée ainsi que "l'argent stupidement destiné aux inutiles autostrades" il envisage même des "prélèvements sur les taxes de carburant au profit de nos oeuvres d'art". Pour lui "le gouvernement-Paris-" (qui heureusement consulte madame de Maille) "doit créer l'organisation, trouver les ressources et donner l'impulsion générale. A cet effet, il signalera aux préfets l'importance, à cette heure, de la conservation de l'héritage français qui peut et doit être heureusement associé à l'élan de la foi dans l'avenir".

En plus de toutes ces actions, l'un des plus gros travaux réalisés par J. d'Welles en matière de sauvegarde est la rédaction, le 28 juillet 1942, d'un programme d'organisation de la Sauvegarde des monuments et des sites de la Belle France.

"Les amis de la Belle France éprouvent tous un ardent et pieux désir d'intervenir pour sauver un monument ou un site.

-soit qu'ils constatent que, trop négligemment approuvés par une autorité supérieure ou même patronnés par elle, certains projets dressés par des collectivités ou des particuliers menacent d'un attentat criminel une parcelle du patrimoine de l'Art français.

-soit qu'ils aient la douleur de voir qu'un monument est déformé, dégradé, privé de son caractère ou qu'un site est dénaturé, volé de son histoire et de sa beauté par l'application d'un plan détestable qui a trouvé un auteur, des laudateurs, des exécutants.

-soit, enfin qu'ils voient un monument précieux sourdement abandonné, périr par défaut d'entretien d'un mal qui chaque jour l'effrite et le perd davantage.

Le premier de ces périls est projeté dans l'avenir. Il peut et doit être conjuré. Le second est actuel, souvent irrémédiable déjà au moment où il est révélé mais il est possible d'éviter qu'il se représente jamais. Le troisième actuel est remédiable non sans difficultés certes mais il faudra bien vouloir enrayer sa marche et son extension épidémique.

Le premier des dangers que j'ai énoncé s'inscrit dans le futur dans les plans du propriétaire ou de son voisin... l'un et l'autre : administration, société ou particulier. Le projet est établi dans l'ignorance de la valeur d'art et d'histoire du monument ou par défaut de goût et de soin ou par esprit de lucre ou encore par incapacité de poursuivre avec persévérance des desseins mûris, combinés avec l'impatience, le désir de faire vite plutôt que de bien faire... et si le projet est signé d'un architecte, le plus souvent d'un jeune ignorant et contempteur du passé, il arrive parfois que cet homme de l'art (de quel art ?) a été surtout sans ardeur pour chercher, trouver et défendre les solutions qui concilient les intérêts de quantité et le droit à survivre des oeuvres de qualité.

Le danger actuel : déformation, destruction même d'un monument, danger qui se révèle la plupart du temps trop tard par la fente d'une barrière d'un chantier honteux ou par une indiscretion, trouve sa racine dans les mêmes ignorances, défauts de goût, de raffinement, appât du gain et de la spéculation, mollesse et platitude des conseillers.

Enfin, le danger qui provient du mauvais entretien, danger répandu comme une épidémie, a sa source profonde dans certains phénomènes sociaux : disparitions des formes d'existence et en cela, il est à craindre qu'il soit irrémédiable dans une société vivant pour longtemps encore sur le lancé de la civilisation uniforme, égalitaire et

communautaire. Mais ses raisons immédiates sont l'indifférence de son propriétaire à l'égard de son bien -notre beau commun- et encore ce défaut de culture et de soins et ce qui est le plus grave, ce manque d'argent et de moyens pour restaurer même s'il le voulait.

Voici donc définis les maux et les causes auxquels la Fédération des amis de la Belle France veut remédier.

Qui est-elle ? De qui se compose-t-elle ? Quelles alliées doit-elle mobiliser ? Comment sera composée cette armée chargée de prendre l'offensive pour sauver notre patrimoine ?

A mon avis cette armée comprend :

-L'État d'abord : les organismes existants déjà pour s'occuper de cette besogne mais renouvelés : ministère des Beaux-Arts et Monuments historiques.

-La Sauvegarde ensuite, conseiller technique bénévole de l'État en cette matière : la Sauvegarde de l'art français et les Sociétés archéologiques.

-Le tourisme enfin, c'est à dire les usagers, représentant des millions de français éclairés : le Touring-club de France, les syndicats d'initiative.

A propos des trois dangers qui menacent nos sites et nos monuments, comment se répartiront et comment se composeront et se compléteront les actions de ces trois alliés ?

Pour le péril d'avenir et le péril actuel provenant de projets en cours ou non d'exécution, eh bien puisque l'État se recueille et se tâte et qu'à ce point des reconstructions, adaptations, conservations, il en est venu à chercher ses idées, à refondre ses services, puisque l'organisation de l'urbanisme en cours de réalisation comporte l'obligation pour tout projet d'obtenir une autorisation de l'État ou de la Province, ou de l'agglomération ou de la Commune, l'État, c'est à dire le ministère des Beaux-arts, organe de direction, les Monuments historiques, organe d'exécution, mais en mouvement et conseillés s'il le faut par le Tourisme et la Sauvegarde feront en sorte :

*d'abord que les préfets régionaux ou délégués et les maires soient avertis par le gouvernement de leur devoir d'organiser un contrôle des projets dans lequel la préoccupation de la Sauvegarde occupe un rôle prépondérant.

*ensuite que les conseillers techniques, les contrôleurs urbanistes mis auprès de ces préfets et de ces maires en liaison parfaite avec les Monuments historiques soient des hommes d'action, des croisés de la Sauvegarde, jeunes de préférence, aussi inventifs en solutions, acceptables pour tous les intérêts en jeu que dévoués à la conservation du patrimoine. C'est de leur talent, c'est de leur passion que dépendra le sort de la plus grande partie de celui-ci. Ils feront triompher une doctrine que l'heure est venue de fixer.

*enfin que les Monuments historiques aidés des rapports et avis de la Sauvegarde fixe la doctrine de thérapeutique de conservation et de salut des monuments, les urgences et le calendrier de l'œuvre de protection.

-Pour le péril ancien et toujours actuel du défaut d'entretien, il est évident que si une doctrine est fixée le seul obstacle à la conservation sera l'impécuniosité du propriétaire.

-Pour les monuments publics et les monuments classés - il faut classer à tour de bras - les capitaux viendront des budgets de l'État et des collectivités. Le tourisme doit donc, s'appuyant sur les arguments et les rapports de la Sauvegarde, obtenir du gouvernement que les fonds mis à la disposition du Service des Monuments historiques soient dix fois environ (en valeur de construction réelle) ce qu'ils étaient

avant la guerre. Il demandera en même temps la réorganisation de ce service : recrutement, compétences, goût, situation et paiement, résidence, attribution de ces architectes et l'organisation des entreprises spécialisées dans l'entretien de conservation strict, indispensable, essentiel contre la ruine.

-Pour les monuments appartenant à des particuliers, deux listes de classement seront faites, l'une des monuments dont les propriétaires sont capables d'assurer en tout ou partie l'entretien, l'autre de ceux qui doivent recevoir la totalité des subsides nécessaires.

Ce travail sera préparé par la Sauvegarde et sanctionné par les Monuments historiques.

La Sauvegarde subventionnée par l'État, groupant : artistes, historiens, archéologues, ramifiée dans tout le pays avec ses correspondants, ses limiers, ses alerteurs, découvrant les mécènes, intervenant auprès des chefs du clergé comme des administrateurs de Sociétés financières, apte à recevoir des dons et des legs, collaboratrice des Monuments historiques pour fixer la doctrine de conservation, dépistera les monuments et les sites à sauver, proposera à ces mêmes monuments historiques les classements et inscriptions, sera habilitée à résoudre librement la conservation des monuments inscrits appartenant aux propriétaires sans ressources qui laissée aux mains de l'État, serait épineuse, enfin, elle utilisera les fonds légués pour des réemplois précis...

Et le tourisme, dans tout cela, quelle sera sa tâche la plus particulière ?

Avec ses milliers d'adhérents, avec les syndicats d'initiative, et grâce à son journal ou ses journaux, grâce à la représentation de masse qui lui donne des entrées auprès des pouvoirs publics, le tourisme s'occupera de trouver des moyens financiers nécessaires et de nourrir une active propagande. Il lui appartiendra de proposer à l'État les moyens d'obtenir des fonds pour cette oeuvre conservatoire, de proposer des taxes, même sur l'industrie touristique ou par exemple des réemplois obligatoires en monuments, des fonds des sociétés d'assurances contre l'incendie, lui-même recueillera de l'argent : souscriptions, fêtes, loteries etc. Sa propagande appuyée sur une doctrine accordant les penseurs et les exécutants, les désirs et les possibilités, il ne manquera pas de direction ou la lancer, de sujets à lui faire traiter, de victoires à remporter sur l'ignorance, l'indifférence, l'inaction.

Auprès du gouvernement d'abord et du ministère des Beaux-arts et au sujet de l'enseignement de l'École nationale d'architecture : les chefs d'ateliers seront préoccupés davantage d'éliminer les élèves sans goût, sans culture, au moyen d'épreuves assez simples. Ils les dirigeront sur d'autres emplois dans la construction. L'École devra exiger pour les maîtres d'œuvre, les chefs architectes, une bien plus grande instruction générale et une véritable connaissance de l'Histoire de l'art. Les programmes des concours pénétreront les élèves de cette idée que, si la construction, dont les plans leur sont demandés, doit être placée dans le temps de notre époque, de nos mœurs et de nos besoins, elle est aussi placée dans un espace qui n'est pas indéfini, qui n'est pas la table rase, parce que tout espace concret apporte un voisinage, exige un accord avec le caractère existant des lieux d'alentour, réclame une harmonie avec une famille de monuments déjà plantés. La jeunesse et la fraîcheur du nouveau monument construit doivent, non pas la compromettre ou la brutaliser mais la composer.

La propagande proposera à l'Ordre des architectes d'imiter le groupe de Bordeaux et du Sud Ouest des DPLG afin que tous prêtent le serment de refuser, quelles que soient les exigences et les appâts d'un client sans culture, de participer à tout projet attentatoire au patrimoine artistique de la France.

Elle luttera diplomatiquement avec une certaine presse : la presse de vulgarisation de l'art de construire. Avant 1940, la *Revue d'architecture*, la *Revue des Travaux publics*, en renonçant à toute critique, en publiant à propos de toutes œuvres des articles laudatifs écrits par les auteurs même de ces œuvres, a fait un mal incalculable. Elle a loué les intentions, elle n'a jamais mis en balance les résultats vraiment obtenus sur lesquels elle n'a jamais fait d'enquêtes... l'Art moderne était pavé de bonnes intentions mais qui font penser parfois à l'enfer. Cette presse et responsable du pullulement des peignes appelés pergolas, des immenses verrières inutiles, des désastreuses terrasses, des studios, des living-room... Elle a inventé de toutes pièces des styles dits provinciaux. Comme les journaux de modes pour les robes de plage, elle a débité des "patrons", des modèles de bicoques sur lesquels l'Entreprise s'est ruée.

Enfin, il n'est pas jusqu'au décor de cinéma dont il faudra tenter d'utiliser l'influence. Il a été un décor de rêve et de passage, carton blanc sans épaisseur et sans durée, nickel et miroir brillant en surface ; il a contribué à détourner du solide, du durable, du stable ancré dans le lieu, dans le sol, aux temps où le temps paraissait moins fugitif.

Tel est l'embryon d'une organisation de l'Armée de la Sauvegarde que je recommande à l'attention de la Fédération des amis de la Belle France".

En 1943, J. d'Welles franchit une étape supplémentaire en militant pour une meilleure organisation et une légalisation de la Sauvegarde à l'échelle locale comme il l'écrit le 22 juin au Président de l'Académie des Belles lettres, arts et sciences de Bordeaux. "Puisque aujourd'hui rien ne se construit qui ne doive être détruit à la paix, sauf les usines qui produisent ce qui détruit, puisque rien ne se construit de pacifique, d'utile, d'agréable, de plaisant... cette trêve de bâtir nous allons la mettre à profit pour réorganiser la conservation : monuments et sites classés ou inscrits et la préservation : patrimoine non classé et même impossible à classer. Et cela est amorcé, déjà tout projet de travaux ou de construction public, administratif, collectif privé est soumis à une autorisation préalable. Comme cette obligation ne va sans doute pas tarder à être légale, comme l'autorisation sera donnée alors par le préfet ou par le maire et examinée du point de vue de "la défense et de l'exaltation du patrimoine", par leurs conseils : architecte en chef des monuments historiques résidant : conservateur, architecte du département ou de la Région : conservateur, architecte urbaniste qui doit être conservateur, conservateur, réalisateur... un système d'obstacle au crime sera créé".

Malgré les efforts déployés certains sites ne sont pas dans l'état qu'ils mériteraient, ce qui fait dire à J. d'Welles au début de l'année 1944 que "la façade dite de Tourny est aujourd'hui dans un état navrant car on trouve plus facilement des hommes pour rédiger des textes que des hommes pour les appliquer. Quant à la place Gambetta, elle est monument historique". A son sujet d'ailleurs, il évoque la faiblesse des représentants des Monument historiques devant les pouvoirs élus avant 1940. Le magasin du *Printemps* s'est engagé à ne pas défigurer la place et son administrateur a estimé qu'il était dans son intérêt "de montrer du goût".

V) LES RAPPORTS AVEC L'ALLEMAGNE ET LES ALLEMANDS.

Pendant les années de guerre J. d'Welles, comme beaucoup de français de l'époque tout particulièrement dans les milieux privilégiés, a tenu à continuer à mener la même vie qu'avant ; ainsi écrit-il à un ami au début du mois d'octobre 1942 ²⁸à propos de ses congés "temps idéal, bains dans le lac d'Annecy, promenade magnifique et archéologique en Savoie. Marie en verve et en forme, la championne Jacqueline trop maigre à mon gré, l'aviateur au bec d'aigle en bon état". ²⁹On a bien du mal à se croire en plein cœur d'un conflit d'une telle ampleur.

1) Un climat amical.

En bon gentilhomme qu'il est, l'architecte en chef entretient des relations courtoises avec les autorités d'occupation. Ainsi, ayant été victime d'une fouille à son passage de la ligne de démarcation à Langon et s'étant vu confisquer une lettre de Paris envoyée par la marquise de Maille, il écrit à l'officier commandant le poste de douanes de Langon "avec l'espoir de pouvoir compter sur sa camaraderie militaire", puisqu'il fait état de son titre de lieutenant colonel d'artillerie de réserve.

Parallèlement et malgré le contexte J. d'Welles entretient des relations cordiales avec les allemands qui apprécient son travail d'architecte, ils les en remercie chaleureusement et n'hésite pas à répondre favorablement à leur demande de collaboration à des journaux spécialisés d'outre-Rhin comme le prouvent en particulier les deux courriers suivants :

Le 20 janvier 1943 il adresse cette lettre à M. A Gut ³⁰.

"Je vous remercie mille fois des compliments de votre aimable lettre du 11 janvier et j'y réponds aussitôt comme vous me demandez de le faire. A votre proposition de publier dans votre revue technique des images de mes oeuvres d'Architecture assorties de commentaires, je donne tout de suite un accord favorable. J'en serai très honoré comme j'ai été flatté des éloges de M. Beusche dans le *Parizer Zeitung*.

Je pense que le mieux serait pour vous d'utiliser les articles et monographies illustrées que diverses revues ont déjà publiés à propos de ces bâtiments. Vous avez sans doute le moyen de vous les procurer par vos correspondants à Paris ou ailleurs. Je vous cite parmi celles - ci :

-Le journal *L'Architecture* n°8, 9 /1939, journal disparu, siège ancien 30 et 32 rue de Fleurus Paris. Editions Albert Morance. Ce numéro est entièrement consacré à la construction moderne à Bordeaux.

-*The architect and Building News*, Londres, 28 avril 1939.

-*L'Architecture d'aujourd'hui*, 5 rue Bartholdi, Paris n°5, mai 1939.

²⁸ Lettre de J. d'Welles du 1er octobre 1942 à M. Raymond Rodet, 9 rue d'Artois, Paris. I M 137, Archives municipales de Bordeaux.

²⁹ Il s'agit de ses deux filles : Marie et son époux officier d'aviation et Jacqueline Saint Olive.

³⁰ Herr Doktor Ing. Albert Gut, Stadtbaudirektor a. D. 14 / I Lipowsky strasse. München, Deutschland.

-*Technique-Architecture*, numéro spécial, septembre-octobre 1941, consacré aux sports, 19 rue de Prony, Paris XVIIème.

Au cas où vous ne trouveriez pas ces journaux qui présentent à la fois photographies et commentaires, je pourrais vous en envoyer les exemplaires que je pourrai rassembler mais je vous demanderai alors de me les renvoyer, car, à force d'en donner, je n'en possède plus. Je pourrais également vous adresser des photographies choisies mais de la même manière, les papiers à photos étant très rares il faudrait me les retourner".

La seconde lettre est adressée à Albert Buesche ³¹ et témoigne de la parfaite entente entre les deux hommes au moins sur le plan artistique.

"En m'apportant ce matin le numéro de la *Parizer Zeitung* du 9 janvier, un ami m'a fait le joli cadeau du parfait plaisir que votre article m'a causé.

En vous accompagnant dans Bordeaux, et en vous faisant visiter les constructions modernes, il ne m'avait pas échappé à quel esprit orné, averti, sensible et compréhensif je m'adressais et je m'étais livré à toutes sortes de commentaires avec liberté confiant d'éveiller en vous des échos et des sympathies. Je ne m'étais pas trompé... Je suis émerveillé que, sans avoir pris une seule note devant moi, vous ayez pu retenir et si bien juger tant de choses et ensuite exprimer si parfaitement.

Mais, je vous suis bien davantage encore reconnaissant de l'accueil que vous leur faites, de l'approbation que vous leur donnez et de cette amabilité que vous déployez dans des éloges qui m'ont infiniment touché. Je vous en remercie mille fois et très vivement.

Je vous retourne le souhait que vous m'aviez adressé à la fin de notre promenade et de nos conversations, que l'EUROPE retourne rapidement aux travaux d'expansion et de joie dans la paix, aux travaux qui seront l'héritage des générations heureuses qui nous succéderont et que ma petite personne, en dirigeant ceux qui lui seront confiés, devienne digne de vos beaux compliments".

2) Des inquiétudes au sujet de la France.

S'il est souvent question dans la correspondance de J. d'Welles d'un retour à la paix, il ne s'exprime toutefois jamais sur les éventuels vainqueurs et vaincus, ce qui rend impossible de le ranger dans un camp ou dans un autre : c'est très habile de sa part. Par contre, ce qui est sûr et certain, c'est qu'il aspire à des lendemains dignes du passé c'est à dire conformes à ses idéaux personnels : une société hiérarchisée, travailleuse où la place de la femme est avant tout dans son foyer, avec une élite dirigeante libérée des tracasseries paperassières. Il adhère donc à certains principes de l'Ordre nouveau tout en restant fidèle à la vision sociale de la France bourgeoise voire même monarchiste du XIXème siècle, dans l'esprit de laquelle il avait été lui-même élevé. A ce propos le courrier qu'il adresse en janvier 1943 à Abel Bonnard est très significatif ³².

"Mon cher ministre et ami n'est-ce pas ?

Voici l'occasion de vous assurer de la fidélité de ma pensée, de l'attention passionnée avec laquelle je suis vos travaux, de la sincérité de mes vœux de meilleure année... dans cette atroce époque de dépouillement du peuple le moins

³¹ 14 janvier 1943 lettre de J. d'Welles à Herr Doktor Albert Buesche, *Parizer Zeitung*, 100 rue Réaumur, Paris, Archives municipales de Bordeaux I M 139.

³² 12 janvier 1943, lettre de J. d'Welles à A Bonnard, ministre de l'Education nationale. I M 139, Archives municipales de Bordeaux.

spirituel de la terre, puisqu'il se laisse corrompre par la raison... raisonnée... déraisonnablement !

Voici : le recteur et les doyens des Lettres et des Sciences me demandent d'étouffer leur Faculté en bouchant un de ses derniers poumons : une cour intérieure pour y loger quoi ? vous l'avez deviné, des archives, des dactylos, des sursecrétaires... de la mort enveloppée dans du papier ! "

Motifs de cette demande :

la capacité des locaux du secrétariat des Facultés des Sciences et des Lettres où sont délivrées les inscriptions et où sont donnés les renseignements aux étudiants est de venue tout à fait insuffisante. Le secrétariat recevait, lorsqu'il a été construit, environ 200 étudiants pour les deux facultés. Il en reçoit actuellement 1.600. Dès que la situation sera redevenue normale, il en recevra 3.000. Aux périodes d'inscriptions, des queues interminables se forment, perte de temps précieux et créent un encombrement du plus mauvais effet. Ainsi, renonçant à organiser la queue, voilà l'espoir des Seigneurs de l'Université ! leurs élèves sont pour 40% des jeunes filles... à s'étourdir pour ne pas entendre l'appel mensuel de la nature à la vie, 20% pour y trouver un mari parmi 40% de garçons. Ils veulent continuer sur cette pente au lieu de conclure que la France a vaincu en 1918 parce qu'elle était celle du temps où précisément 200 étudiants seulement étaient inscrits à la Faculté et que la France est tombée pour avoir la tête trop lourde, pour ne plus rechercher que le travail des doigts propres pour n'être plus musclée. Ces messieurs espèrent que la France ne sera qu'une folle tête démesurée et n'ayant plus de corps à diriger".

S'il s'inquiète de l'avenir de la société, J. d'Welles se préoccupe également de celui des jeunes ingénieurs des Arts et manufactures, comme en témoigne un courrier du 7 avril 1943 qu'il adresse à l'un de ses amis.³³ "Il convient de placer les jeunes camarades dont tu m'entretiens dans les entreprises qui travaillent pour les occupants. Ce sont les seules vivantes, les seules qui soient saisies par le mouvement de ce travail unique et insensé de l'humanité : la guerre. Pour le cas où soit l'École, soit notre service de placement voudrait leur adresser une circulaire, voici les noms et adresses de celles que je connais à Bordeaux pour le moment :

-Ateliers de constructions de la Seine, 97 rue Saint Lazare Paris. Bureaux à Bordeaux, 63 rue Notre Dame. Cette entreprise effectue aussi des travaux importants à Calais, Brest, Sète.

-Entreprise Drouard, 34 Cours du Chapeau rouge.

-Société bordelaise de fondations, Bassens, La Baranquine.

-M. Guirauton (ECP) 44 bis quai Deschamps, Bordeaux".

Cette lettre a un double intérêt. En premier lieu, elle témoigne du fait que la guerre, trop souvent considérée comme une période d'inaction, est au contraire un moment privilégié pour les jeunes ingénieurs d'appliquer nombre de théories apprises dans leurs écoles. De plus, l'architecte en chef livre une liste non exhaustive bien sûr, mais qui a le mérite de faire connaître nommément ceux qui travaillent régulièrement avec les allemands à Bordeaux au moins à la date de 1943. On apprendra d'ailleurs à la fin septembre 1944 que des architectes particuliers ont touché (M. Gilet par exemple qui a construit sous la direction de J. d'Welles le lycée de jeunes filles) "des

³³ Lettre du 7 avril 1943 de J. d'Welles à M. Alfred Jacobson ingénieur des Arts et Manufactures, 39 rue Washington, Paris. 1 M 139. Archives municipales de Bordeaux.

honoraires pour des travaux de transformation exécutés dans des immeubles municipaux sur la demande des allemands³⁴.

3) Les difficultés.

Cette même année, le gros problème rencontré par l'architecte en chef est celui de l'obtention d'un nombre suffisant de bons-matières. C'est alors que l'autorité d'occupation en définit clairement la comptabilité à la division de l'Architecture³⁵.

I) Travaux municipaux d'entretien.

Les bons-matières demandés mensuellement sur état signé de l'architecte en chef à la division de l'Économie générale sont envoyés par cette division globalement mais en satisfaction seulement partielle de la demande. Ils sont reçus par un employé de la Division. Celui-ci les remet aux entrepreneurs contre décharge sur avis du surveillant qui fera exécuter parmi les travaux en instance et grâce à ces bons-matières le travail jugé le plus urgent par M. l'inspecteur principal.

II) Travaux pour les cantonnements allemands.

Les bons-matières demandés par chaque surveillant pour chaque travail prescrit par le service de l'occupation sont envoyés par ce service à l'employé préposé de la Division qui en délivre reçu. Cet employé avertit le surveillant de leur réception et les remet à son tour contre décharge à l'entrepreneur.

III) Les agents du Service technique d'architecture qui recevront directement des bons-matières des troupes d'occupation ont l'obligation de les apporter à l'employé préposé de la division qui les délivrera aux entrepreneurs désignés par l'agent contre décharge".

Il n'empêche qu'à partir de la fin de l'année 1943 la question des bons-matières devient préoccupante ce qui pousse J. d'Welles à écrire à A. Marquet pour lui demander d'intervenir personnellement auprès du directeur du Service central des approvisionnements 11 rue de Cambacérès à Paris, afin de réclamer une augmentation du contingent des bons-monnaie-matière qui sont attribués à la ville de Bordeaux. Il présente la situation de cette manière : "Depuis que vous m'avez désigné comme ordonnateur de ces bons, j'ai pu observer pendant deux trimestres que les demandes qui me sont faites ne peuvent être satisfaites que pour une très faible partie. Les attributions que je consens sont strictement nécessaires et ne couvrent pas les besoins indispensables en totalité. Souvent je commence un trimestre en étant déjà débiteur vis à vis d'entrepreneurs ou de services qui avaient à exécuter des travaux urgents. Dernièrement pour l'installation de l'école de Santé Navale, la ville de Bordeaux étant démunie de monnaie-bois, c'est le Général, directeur de cette école qui a obtenu directement de Paris l'attribution indispensable en 48 heures.... Il existe donc en haute administration des réserves de bons qui manquent aux collectivités. D'autre part, le fait pour Bordeaux d'être une cible pour les bombardements devrait incliner le service des approvisionnements à nous réserver un contingent spécial, s'il le faut réservé à la Préfecture. Nonobstant ces considérations je vous propose de demander pour le contingent normal du prochain trimestre :

³⁴ 29 septembre 1944, lettre de J. d'Welles au maire, 1M 140. Archives municipales de Bordeaux.

³⁵ 1er avril 1943 : organisation de la comptabilité des bons- matières à la division de l'Architecture.

- 1) une augmentation du contingent en bois n°02, soit 12m³ au lieu de 4m³. (à noter que la région regorge de bois de pin brûlé par les incendies de l'été et intransportable à grande distance).
- 2) une attribution nouvelle en bois n°41 (bois de parquet), 2 m³ au lieu de 0 m³.
- 3) une diminution du contingent en bois n°01, 2m³ au lieu de 6 m³.
- 4) une augmentation du contingent acier, 6 tonnes au lieu de trois tonnes".

Depuis leur arrivée à Bordeaux les troupes d'occupation se comportaient en pays conquis (ce qui était d'ailleurs le cas), elles avaient ainsi été "les premières à barioler les kiosques à journaux de la ville de leurs affiches de propagande". Néanmoins des difficultés plus importantes viennent de la conduite des allemands dans certains bâtiments municipaux. A cet égard, le 24 février 1944, l'architecte en chef se voit dans l'obligation d'adresser un courrier au maire pour l'informer que "l'administration allemande qui occupe la Bourse du travail a installé dans les bureaux de ce monument des poêles individuels dont on peut voir les tuyaux d'échappement de fumée sortir presque à chacune des glaces des baies en façade. La paroi est, non seulement enfumée mais des goudrons se déposent sur les parois de béton ou de comblanchien qui les maculent d'une manière qui risque de devenir irrémédiable. On peut se demander si c'est une économie bien comprise de combustible et de main d'œuvre qui conduit à ne pas faire fonctionner le chauffage central... car il semble qu'il faille compter dans la balance les détériorations subies par l'édifice".

Ces années de guerre que J. d'Welles a voulu les plus normales possible, ont été néanmoins très dures sur le plan personnel : famille dispersée (sa fille Marie installée à Alger avec son époux le capitaine d'aviation de la Rivière, leurs deux petites filles et leur garçon nouveau-né, sa fille Jacqueline mariée à Hubert Saint Olive jeune banquier puis industriel, fils du banquier Saint Olive et Cambefort, mère de deux enfants et enceinte du troisième en juillet 1944, richement établie d'abord à Lyon puis en Savoie), mort d'un fils bien-aimé François (le 26 avril 1943, au cours de la bataille de Tunisie). Ce garçon âgé alors de 27 ans, croix de guerre 1940, légion d'honneur et croix de guerre de l'armée Giraud était toute la fierté de son père. Comme toujours ce dernier a su faire face aux événements avec courage et dignité. Il s'est réfugié dans le travail qui a été abondant, il s'est démené pour la Sauvegarde que ce soit dans l'Albigeois en 1943 entre autre pour sauver l'Hôtel de Boisset, édifice du XVIII^{ème} siècle situé sur la place à arcades de la commune de Lisle sur Tarn, ou à Bordeaux. Il a continué à être honoré puisqu'il devient la même année "membre correspondant de l'Académie des Beaux-arts de Toulouse" ³⁶. Le choix de ses parrains montre qu'il est toujours resté fidèle à sa ville d'origine puisqu'il propose en priorité les noms de Samuel de Palarainy qui fut son témoin de mariage et de M. Daures architecte en chef des Monuments historiques du Tarn avec éventuellement comme remplaçants Messieurs : Maurice Bellet, Rozès de Brousse, le docteur Voivenel et les architectes Bonamy et Tillet. L'académie des Belles lettres-Sciences et arts de Bordeaux dont il était membre depuis plusieurs années le choisit

³⁶ Lettre de J. d'Welles à M. de Gorsse, Le Laon d'Esbas, Bagnères de Luchon, Haute Garonne qui a eu l'initiative de l'élection de J. d'Welles. 20 août 1943. 1 M 139. Archives municipales de Bordeaux. J. d'Welles est accueilli en qualité d'associé dans la classe des architectes.

comme président pour l'année 1944. Cela prouve la valeur de l'homme et la reconnaissance de ses talents en Aquitaine. Le conseiller d'État, secrétaire général des Beaux-arts le nomme aussi au début janvier 1944 "membre du jury des concours d'architecture et de construction, d'histoire de l'Art et d'histoire de l'Architecture de l'École régionale de Bordeaux". Enfin, au niveau national, en juillet 1944 "le conseil supérieur de l'Ordre des architectes le désigne comme membre du Comité supérieur d'études architecturales".

A la fin des hostilités il fera immédiatement allégeance à la nouvelle municipalité, preuve peut-être qu'il n'a jamais travaillé pour un maire ou un autre mais avant tout pour Bordeaux et le bien d'une ville qui lui était chère. Il va faire dresser rapidement l'inventaire des "objets abandonnés par les allemands" sur les lieux qu'ils avaient occupés pour y éviter le pillage. Il a aussi oeuvré pour récupérer le plus vite possible les matériaux abandonnés par les troupes d'occupation. Grâce à lui la Ville a pu, le 15 septembre 1944, disposer "d'éverite, de pointes, d'environ 350 sacs de plâtre, d'un gros stock de gravier, d'un autre stock d'aciers ronds d'environ 300 tonnes, du verre, une grande quantité de planches". Bordeaux a utilisé la plus grande partie de ces matériaux pour réparer les divers services municipaux "et principalement les écoles bombardées ou occupées" de manière à leur permettre de rouvrir à la rentrée. J. d'Welles se présente donc après l'arrestation d'A. Marquet comme l'homme de la continuité le seul capable de poursuivre le travail en cours tout en étant apte à faire des propositions réalisables pour l'avenir.

CHAPITRE 4

LA QUESTION DE L' URBANISME PENDANT LA 2ÈME GUERRE MONDIALE A BORDEAUX.

I) LES GRANDS CHOIX À PARTIR DE 1940 ET 1941.

- 1) L'équipe J. d'Welles - A. Marquet.
- 2) Les buts.
- 3) Les résultats pratiques.

- a) Les premières propositions.*
- b) Les difficultés et les résultats.*
- c) La présentation du Plan directeur par J. d'Welles le 15 octobre 1941.*

II) L'ÉTAPE DE 1942.

- 1) L'entretien des bâtiments communaux.
- 2) L'urbanisme.
 - a) Le problème de l'élargissement du chemin de Lissandre.*
 - b) Un exemple de projet d'aménagement d'un quartier situé sur le domaine de la Ville et sur celui du Port.*
 - c) Le bilan de la fin janvier 1942.*

III) LE TOURNANT DE 1943.

- 1) La loi d'urbanisme du 15 juin 1943 et ses conséquences.
- 2) Les prévisions pour le retour de la paix.
- 3) Les aménagements du Plan.
- 4) Les problèmes posés par le plan.

IV) 1944 : ENTRE DÉCEPTIONS ET ESPOIRS.

- 1) Déceptions et inquiétudes.
- 2) Les espoirs pour Bordeaux.
 - a) La présentation officielle du Programme de travaux du temps de paix.*
 - b) Les travaux annexes à envisager.*
 - c) Les grandes réflexions.*
 - d) Un exemple type du remembrement d'un quartier : le quartier de la rue Neuve. 7 juin 1944.*

ANNEXES

CHAPITRE 4

LA QUESTION DE L'URBANISME PENDANT LA 2ÈME GUERRE MONDIALE A BORDEAUX.

De nombreux bordelais, entrepreneurs, architectes entre autres, sont convaincus que la période comprise entre 1940 et 1944 est une période particulièrement creuse pendant laquelle on s'est contenté de réparer tant bien que mal (faute de matériaux) les constructions existantes en attendant de revenir à des jours meilleurs. D'un côté, il apparaît que la Mairie a offert généreusement l'aide du Service d'architecture aux occupants ce qui a quand même permis à certaines entreprises de vivre, et plutôt bien. Et d'autre part, le dépouillement des archives de ce même Service prouve, au contraire, que J. d'Welles a énormément travaillé pendant ces quatre années. Il a réalisé un vaste état des lieux et établi un vrai dialogue avec les différentes parties prenantes du futur projet urbain qu'il comptait mettre en place après la guerre. Il a utilisé, bien entendu, les bases établies avant 1940 (à savoir une population de la ville de 258 348 habitants selon le dernier recensement de 1936 et une superficie de la commune de 468 ha pour la rive droite et 3220 ha pour la rive gauche, Garonne non comprise ¹), ce qui lui a permis de préparer l'avenir et d'apparaître, après le conflit, comme un personnage essentiel à la tête de ce Service ce qui a justifié d'ailleurs, en grande partie, son maintien dans le poste après 1944.

D) LES GRANDS CHOIX À PARTIR DE 1940 ET 1941.

1) L'équipe J. d'Welles - A. Marquet.

Après une petite pause de quelques mois due à l'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne, la fin du mois de juin 1940 voit le retour de J. d'Welles à son poste, ce qui lui permet d'adresser un courrier à A. Marquet le 29. ²
"Mis en congé libérable sans solde à la date d'aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous informer que je reprends ma place lundi 1^{er} juillet 1940 à la tête du Service technique d'architecture dont je n'avais pas cessé de conserver, dans certains domaines, la direction.

¹ I M 140, courrier de J. d'Welles à M. Gibel ministère de l'équipement national, 31 avenue Pierre 1er de Serbie à Paris, 1er juin 1944. Archives municipales de Bordeaux.

² I M 132 : année 1940 ; Archives municipales de Bordeaux.

Dans le cas où mon activité ne serait pas absorbée par le travail que je trouverais à accomplir à cette place, je suis à votre disposition pour servir la Ville de Bordeaux de toutes mes forces aux postes où vous pourriez utiliser mes capacités".

A cette date, l'entente entre les deux hommes semble totale, pour preuve ce courrier adressé par l'urbaniste de la Ville à M. Fanguiaire (cabinet du ministre de l'intérieur à Vichy, Allier), en date du 17 juillet 1940. "Il faut, je l'estime, sortir de l'état d'attente, agir, déblayer, préparer, fonder et reconstruire, pousser aussi hardiment derrière la nouvelle constitution c'est une révolution à rendre vivante, à ne pas laisser végéter comme une revanche de quipe ou un changement de programme électoral... Si elle ne vit pas faute d'impulsion par l'élite, notre seule chance disparaît".

On ne peut être plus explicite, J. d'Welles, s'étant toujours senti membre à part entière de l'élite, est prêt à servir une cause que le maire défend lui-même avec conviction.

Écrivant au Préfet de la Gironde, président du Plan d'urbanisme de l'agglomération, il fait également preuve d'un incontestable zèle dans l'application de certaines mesures :

"Vous avez envoyé à M. le maire de Bordeaux, député de la Gironde, ministre de l'Intérieur, en tant que Président du Comité régional du centre d'urbanisme des communes de l'agglomération bordelaise, plusieurs dossiers concernant des demandes de constructions. Ces dossiers m'ont été transmis pour examen, à titre de Président de la Commission technique du Comité régional du centre d'urbanisme des communes de l'agglomération bordelaise, architecte en chef de la Ville. L'avis qui m'est demandé est purement technique. Cependant, en l'absence du maire, il me paraît être de mon devoir de vous signaler que parmi ces dossiers trois d'entre eux sont introduits par :

Messieurs : -Parseghian Garabed, 36 rue Barreyre à Bordeaux, pour une maison à construire à Cenon.

-Kampffmeyer, 103 quai des Chartrons à Bordeaux, pour une maison à construire à Caudéran.

-Djozikian Lazare à Cenon.

Dans les circonstances présentes, il semble nécessaire de demander s'il ne convient pas, avant tout examen technique, de vérifier si ces impétrants sont en règle avec les dernières dispositions légales prises par le gouvernement au sujet de la nationalité ou de l'origine de nationalité des citoyens autorisés à résider en France".

Dès juin 1941, cette équipe soudée est fière de déclarer "que le programme des grands travaux de l'agglomération bordelaise compris dans le Plan de l'équipement national est étudié par les ministères et que son devis se monte à environ 3 milliards et demi de francs".

2) Les buts.

Le maire et l'architecte en chef-urbaniste sont dès lors décidés à montrer au reste de la France que Bordeaux est une ville où l'on travaille et où l'on prépare l'avenir. Les projets urbains seront, une fois de plus destinés à résoudre le problème du chômage et plusieurs écrits de J. d'Welles en témoignent. Le 18 juillet 1940, il déclare que l'intérêt général paraît "être de continuer à distribuer du travail", le 31 août, il affirme que les travaux que l'administration municipale a décidé d'entreprendre ont pour but de "remédier au chômage" et de l'éviter à tout prix. On

confiera à "une main d'œuvre nombreuse et banale" les travaux jugés "d'un intérêt supérieur et urgent" comme les suppressions et créations de voies ferrées. Toutefois, dans cette optique, la mairie accepte aussi le travail quelle qu'en soit la provenance puisque J. d'Welles, écrivant à l'adjoint au maire délégué pour les travaux publics, fournit les indications suivantes : "étant donné le travail intensif que donne au personnel du Service technique d'architecture actuellement surmené, le bureau des cantonnements des troupes occupantes, j'ai l'honneur de demander à l'administration de combler "deux vacances" en enrôlant deux surveillants le plus tôt possible et de décider si ces surveillants seront désignés par concours sur titres ou par épreuves et examens de concours".

Dans ce contexte, le Plan directeur de l'agglomération bordelaise a été approuvé à l'unanimité par le Comité régional d'urbanisme (*ill. n°6) des communes de l'agglomération bordelaise le 26 décembre 1940. Il va être très vite appelé "Plan d'Welles". Sa réalisation progressive sera plus ou moins immédiate. "Les problèmes les plus importants à résoudre feront très prochainement l'objet d'une demande pressante de réalisation adressée à l'État par : la Chambre de commerce, le Port, la Ville". En juin 1941, J. d'Welles rappelle que

"le programme des grands travaux de l'agglomération bordelaise compris dans le plan de l'équipement national est étudié par les ministères. Son devis se monte à environ 3 milliards de francs".

Il insistera souvent sur cette somme pour montrer l'importance de la tâche à accomplir. Toutefois les grands axes de cette vaste action ont été fixés dès la fin de l'année 1940, il s'agit d'envisager de nouveaux moyens de franchissement de la Garonne, de supprimer les passages à niveau de l'avenue Thiers à la Bastide, de remembrer les terrains occupés par la SNCF et les trois gares de la rive droite du fleuve après le réaménagement du réseau et de la création d'une place devant la gare Saint Jean. Cette immense tâche amène l'architecte en chef à se confier parfois à certains amis tel Léandre Vaillat.³

"Ah ! l'urbanisme... Je me passionne en étudiant le Plan directeur de l'agglomération bordelaise dont je suis chargé mais j'enrage en considérant, d'après les journaux, les urbanistes portés par la publicité et dont l'ignorance de la vie quotidienne d'une cité est si grande parfois qu'ils la réduisent à une question d'esthétique ou de circulation. J'ai tant à apprendre encore de ma ville, de son existence profonde et réelle, du dessin que ses possibilités ses ressources esquissent, de son avenir, moi qui vis à côté d'elle et d'elle depuis 20 ans !"

L'architecte en chef va travailler immédiatement avec un grand souci d'efficacité consultant régulièrement le *Code de L'urbanisme*⁴ dont les "documents constituent un recueil des textes de lois en vigueur, ils indiquent notamment quels sont les documents et dossiers à fournir et les démarches à accomplir pour présenter réglementairement les plans d'urbanisme à l'autorité supérieure".

La première reconnaissance officielle de l'engagement de J. d'Welles au service de la Ville a lieu le 2 septembre 1941 jour où il expose l'avant-projet du Plan directeur de l'agglomération bordelaise à M. Lehideux, sous-secrétaire d'État à l'équipement national. Il en tire une grande fierté puisqu'à cette occasion, évoquant le

³ I M 135 : année 1941, courrier du 5 juillet de J. d'Welles à L. Vaillat.

⁴ Ouvrage rédigé par Gaston Monsarrat, tome 1, 1933 et tome 2, 1938.

nouveau stade, il rappelle une fois encore : "Je ne crois pas qu'il existe en France un ensemble sportif qui soit comparable à celui-ci. Sa maquette, à l'Exposition de 1937, était seule dans une salle en face du stade Olympique de Berlin".

3) Les résultats pratiques.

a) *Les premières propositions.*

L'architecte en chef s'attaque pour commencer au problème du franchissement de la Garonne. Il est question en novembre 1940 d'un tracé provisoire d'un tunnel sous fluvial mais de nombreuses incertitudes planent sur sa position. (*ill. n°7 & 8) L'idée est lancée, elle est séduisante a priori mais toutefois "ni les emplacements des puits de construction de ventilation et d'évacuation des eaux intérieures, ni les bâtiments abritant ces puits, les moteurs et ventilateurs" ne sont positionnés, il faut également décider quelle sera l'architecture de ces bâtiments, au niveau des postes de péage et de secours. En décembre J. d'Welles est plus précis. Il envisage une situation en aval entre la gare Saint Louis et la 1^o barrière de l'avenue Thiers⁵.

Est prévu aussi de faire figurer au plan directeur un autre franchissement du fleuve allant "de la colline de Lormont aux environs du boulevard Brandembourg", il s'agit d'un pont suspendu à 50 mètres au-dessus des eaux. Il reste encore à déterminer si cette construction ne perturbera pas le passage des bateaux. Il est prévu de la placer au débouché d'un déroutement de la route de Paris sur Lormont. Cette idée va assez vite s'effacer au profit d'un nouveau pont occupant une position centrale, large de 36 mètres, remplaçant le Pont de pierre.

En amont par contre il est d'abord prévu "un pont route métallique de 15 mètres de large accolé au pont métallique de chemin de fer". Dès février 1941 le projet prend corps puisque J. d'Welles est en mesure de donner des indications précises. Il parle d'un pont route qui portera "sur des piles placées dans l'alignement des piles du pont ancien mais, pour que son profil en long franchisse la rivière à la même hauteur que le rail, il devra s'y élever par des viaducs inclinés depuis les terre-pleins des rives, soit en franchissant les voies ferrées de dessertes du port en dessus (gabarit de 4 m 80) soit en les croisant à niveau.

Ces voies ferrées sont placées de telle sorte que les pentes du profil pour le passage en dessus ou bien deviennent trop raides 50m/m ou bien prolongent les viaducs beaucoup trop loin au cœur des maisons entraînant frais, gêne, mauvais débouché etc. Le déplacement des voies ferrées n'est pas à envisager, il exigerait une dépense énorme, même si le principe en était admis par la SNCF après étude.

Dans ces conditions, pour éviter ces sujétions, un très simple tracé se présente à l'esprit" : (...)selon un profil en long "l'ouvrage amorce sa pente sur la rive gauche aussitôt croisée la voie ferrée de Brienne, franchit le perré par une brèche, atteint le niveau du rail par une pente normale 36 m/m par mètre, reste comme lui en palier entre deux piles, puis redescend par une nouvelle pente faible 30 m/m et atterrit au niveau du quai de la rive droite.

La partie initiale du nouveau pont, chaussée et support des chaussées, parapet sur rive gauche, devra être rendue étanche depuis la brèche du perré jusqu'au-dessus

⁵ I M 132, 2 décembre 1940, lettre de J. d'Welles à M. Barraud, directeur de la Compagnie française des TEOB rue du Commandant Marchand. Archives municipales de Bordeaux.

du niveau supérieur de cet ouvrage pour faire l'office de digue en temps de crue, comme le perré qu'elle remplace.

Pour un tel profil en long le pont métallique caisson avec chaussée placée au niveau de la membrane inférieure, oppose aux crues au-dessous des hautes eaux l'obstacle de toute la partie de sa construction inférieure à la crête du perré, fait un barrage plus important que le pont actuel au-dessus, diminue le tirant d'air et limite le gabarit de passage des navires sauf dans la travée où le profil est en palier".

Avec son habituel sens de la concertation J. d'Welles soumet ce projet à M. Coursin alors directeur du Port autonome en lui demandant si les crues de la Garonne, le trafic, la position du chenal ou tout autre raison pourraient rendre cette conception possible. Elle aurait le mérite d'être avantageuse car "le débouché des ponts sur les rives serait parfait et donnerait des possibilités d'épanouissement vers toutes les directions sans attendre d'autres réalisations d'urbanisme ensuite, l'ouvrage serait limité à la plus petite longueur et correspondrait ainsi à la plus faible dépense". Efficacité, sens pratique, économie on retrouve ici une fois de plus les qualités de l'architecte en chef.

Le Pont de pierre pose un problème, J. d'Welles aimerait le supprimer et le remplacer par un nouveau pont devant être, selon lui "le plus beau de France des points de vue : pratique, technique et esthétiques réunis". Il l'imagine et en fait part le 26 juin 1941 à M. Ballan l'ingénieur des Ponts et chaussées. "18 mètres de chaussée, trottoirs piétons de 4 mètres et vélos de 2 mètres, soit 30 mètres de large". "Il aurait le minimum de piles, l'apparence de la pierre, des parapets larges et bas, des candélabres type Bordeaux le long de la rive du trottoir cycliste, pas de ligne de tramway aérienne".

Cet éventuel pont a entraîné tout un ensemble d'études sur la circulation immédiate (les résultats de 1940), et les prévisions d'avenir.

Parallèlement il existe à la même date un projet "de modification de la rive droite en face des Quinconces destiné à améliorer la perspective depuis cette place en avançant un perré dans le fleuve et en remblayant entre perré et rive actuelle pour créer une promenade plantée dont une partie sera disposée en talus gazonné en pente vers le fleuve".

Toujours en 1941, des améliorations de circulation sont prévues au Plan directeur sur la rive droite. Les travaux seront relativement simples et suivront la suppression des passages à niveau. Il s'agira de 6 :

-la transformation en route des plates-formes de chemin de fer abandonnées par la SNCF à la suite de la suppression des passages à niveau de la Bastide (rive droite).

-l'élargissement des rues Émile Combes et Jules Ferry à Cenon et l'aménagement du carrefour de la route nationale 136, route pour conduire le trafic au nouveau passage en dessous de la voie ferrée qui remplace le passage à niveau de la Benauge.

-la prolongation de la plate-forme de la voie PO abandonnée et transformée en route par une voie départementale rejoignant le boulevard de Lormont à hauteur du viaduc Ducos afin de remplacer la route qui emprunte le quai de Queyries et qui est coupée par 83 embranchements industriels. Cette nouvelle route est construite par le Chemin de Lissandre élargi à 12 mètres".

⁶ Lettre de J. d'Welles à M. Ballan, ingénieur en chef du service vicinal, 3 rue Vauban à Bordeaux, 8 juin 1941, 1 M 135. Archives municipales de Bordeaux.

Avec le recul du temps, il faut reconnaître la modernité de ces projets puisque, bien plus tard, certes, et pas tout à fait aux mêmes endroits mais dans des zones proches seront construits les ponts d'Aquitaine et Saint Jean en même temps que l'idée d'aménagement des quais prendra forme, tout en essayant de remodeler certaines parties du quartier de la Bastide sur la rive droite. L'architecte en chef a eu le mérite de comprendre très tôt que l'avenir de la circulation bordelaise passait par de nouveaux franchissements de la Garonne et par des modifications importantes sur les deux rives de manière à permettre à la ville de se développer harmonieusement sans gêne pour la circulation.

A côté de ces divers travaux J. d'Welles envisage des transformations plus ambitieuses, portant surtout sur la place de la Bourse et sur diverses autres parties du centre ville. Le Plan "doit prévoir l'emplacement des sièges de la Province, de la Préfecture et des services du département" de manière à constituer ce qu'il appelle "un vaste centre d'administration préfectorale". Des difficultés pourtant apparaissent très vite car, à l'été 1941 "le siège de la Province n'existe pas encore et les services du département, principalement ceux que le public est amené à fréquenter de plus en plus sont dispersés et ne sont pas adaptés à leur usage. Il en est de même des services techniques : Ponts et chaussées, Génie rural, Finances etc. Ni les uns, ni les autres ne sont dignes de leur fonction".

L'architecte en chef va donc soumettre ses propositions au Préfet de la Gironde le 21 juillet 1941 pour établir une base de discussions ce qui permet de se rendre compte des prévisions à cette date. (*ill. n°9)

"Le plan prévoit :

-Un hôtel pour le gouverneur de la Province.

-Un hôtel pour le Préfet de la Gironde.

Ces deux hôtels seront placés l'un rue Vital Carles, l'autre cours du Chapeau rouge. Ce dernier est à aménager par conséquent pour cet usage.

-Un siège de la direction de la représentation de la Province rue Esprit des lois.

-Une Préfecture de la Gironde, direction, représentation et administration entièrement à construire selon les besoins actuels.

-Le Centre des services techniques : Ponts et chaussées, Génie rural etc. auquel pourrait se joindre le Port autonome et s'il y a lieu la direction des travaux prévus pour l'agglomération au programme de l'équipement national.

A défaut de l'emplacement actuellement occupé par le marché V. Hugo et qui sera relié au cours du Chapeau rouge par une voie prolongeant la rue Ravez et doublant la rue Sainte Catherine, emplacement retenu par la Ville de Bordeaux pour l'édification d'une salle de réunions populaires et d'expositions, les deux emplacements que le comité technique a pensé réserver à ces services sont :

-l'emplacement occupé par les locaux de l'ancien État major de la Région rue de Cursol,

-L'Hôtel de la Douane réaménagé et tous les immeubles de la Place de la Bourse soumis à des servitudes de façade et de toiture.

Le plan directeur prévoit en effet, d'une part l'élargissement de la rue de Cursol destinée à devenir une grande artère en prolongement du Cours Victor Hugo et au-delà de la place de la République et d'autre part le moment semble choisi pour régler la question de la sauvegarde définitive de l'admirable Place de la Bourse.

A la suite des bombardements, l'État doit, en effet intervenir à l'Hôtel de la Douane pour y réaménager ses services. Un bouleversement des dispositions intérieures

s'impose pour un meilleur usage du volume de ces locaux. Le ministère des finances (douane) s'en préoccupe sans doute déjà.

L'État doit intervenir au titre de divers ministères pour fixer les indemnités à percevoir par les sinistrés. L'État doit enfin faire respecter par le ministère des Beaux-arts (monuments historiques) les servitudes dont ces immeubles sont grevés et probablement les aggraver. Dans ces conditions, le Comité technique a pensé qu'une étude complète de l'utilisation de ces immeubles devrait comprendre, si du moins il n'y a pas déjà été procédé :

-une enquête précise auprès des propriétaires, ministre des finances, particuliers, sollicités de répondre à un questionnaire pour faire part de leurs dispositions au sujet d'une vente, d'un bail à long terme ou d'une expropriation au profit de l'État,

-une étude entreprise par un architecte (architecte des monuments historiques, du département ou du plan directeur en liaison avec l'architecte des douanes) des possibilités d'installation dans ces immeubles de certains services départementaux à désigner par M. le Préfet.

Si cette étude démontrait l'impossibilité d'utiliser pour les services de l'autorité provinciale et départementale comme la Bourse l'est par la Chambre de commerce, ces immeubles magnifiques, bien mieux appropriés de nos jours à cet usage qu'au logement des particuliers, il faudrait en garder le plus vif regret et chercher à grouper les services du département ailleurs".

De cette étude détaillée on peut retenir plusieurs éléments. En premier J. d'Welles a l'audace de vouloir toucher au centre de la ville en créant de grandes percées ce qui n'avait pas été fait depuis des décennies. En second lieu, il veut porter le cœur administratif de la cité dans les bâtiments qu'il estime être les plus beaux c'est à dire ceux de la Place de la Bourse et des alentours. Il n'envisage pas d'une part la difficulté qu'il y aura très rapidement à faire défiler une masse de gens de plus en plus nombreuse dans des édifices classés et d'autre part l'inadaptation de ces locaux à un équipement de bureau contraignant par son volume et ses formes. L'architecte en chef a conscience qu' un tel Plan "ne peut s'établir sans bousculer des habitudes, des installations et les remplacer par un ordre plus général". néanmoins, une fois encore il témoigne d'une grande ouverture puisqu'il montre sa préférence sans vouloir pour autant se bloquer et imposer coûte que coûte une idée. Enfin il a conscience que "jamais il ne sera trouvé un moment plus favorable pour réaliser un projet d'une telle grandeur à Bordeaux".

b) Les difficultés et les résultats.

Dès 1941, l'architecte en chef fait part à A. Marquet de quelques observations au sujet de la nécessité de transformer le syndicat des communes de l'agglomération bordelaise en Commune du grand Bordeaux. Le 28 mars il lui adresse une étude détaillée de la situation.

"Le Syndicat des communes de l'agglomération bordelaise a été constitué pour obtenir certains résultats définis. Son budget alimenté par des dotations ne l'est pas par des ressources permanentes renouvelables. Son encaisse peut servir à solder ses dépenses courantes et certains frais d'études générales ou peu importants. Elle serait insuffisante pour payer par exemple l'étude de la construction d'un nouveau pont. Elle ne peut être employée pour la réalisation d'un ouvrage intéressant l'agglomération. Cette impécuniosité et le particularisme de la SNCF font que le ponceau sur lequel la voie ferrée de l'État franchit la rue du maréchal Joffre à Cenon

va être reconstruit à sa largeur de passage de 4 m au lieu d'être élargi comme il se devrait pour améliorer la circulation.

D'autre part, le syndicat n'est pas organisé pour centraliser ni pour recueillir dans les communes, avec ou sans leur concours, certains renseignements statistiques nécessaires pour servir de base à des études d'équipement de l'agglomération.

Ainsi, poursuivant l'étude du Plan directeur de l'agglomération bordelaise avec l'aide du Comité technique, nos demandes adressées aux maires des communes suburbaines et qui concernent soit l'établissement de leur plan d'extension, soit des documents statistiques sur leurs projets d'assainissement, d'alimentations diverses, de ramassage et de destruction d'ordures ménagères ne reçoivent que très difficilement satisfaction.

Les communes, en effet, tantôt manquent de bureau statistique ou technique susceptible d'établir ces renseignements, tantôt n'ont aucune ressource à y consacrer, tantôt sont absorbées par des préoccupations plus pressantes.

En conséquence, et puisque des programmes de très grands travaux sont envisagés parmi lesquels certains à entreprendre sur le territoire exclusif d'une commune, sont cependant profitables à toute l'agglomération et peuvent être empêchés avec le financement actuel par suite de l'indépendance de cette commune ou son incapacité financière et parmi lesquels d'autres ne peuvent être définis que par un accord qui passera outre à cette indépendance, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'intérêt qu'il y aurait à donner à l'agglomération une figure administrative et à transformer ce syndicat en commune du grand Bordeaux.

Une commune nouvelle groupant les 400.000 habitants de l'agglomération bordelaise du temps de paix, ne serait pas d'un maniement si lourd que le grand Bordeaux ne puisse être créé et administré aisément. Si vous partagiez cette manière de voir, l'étude du passage de l'état communal actuel à la Commune du grand Bordeaux devrait être entreprise à la lumière de ce qui s'est passé pour Marseille et de ce qui se passe à Paris. Il pourrait être procédé d'une part à l'étude de la fusion administrative, financière et fiscale des onze communes (auxquelles Villenave d'Ornon pourrait être ajoutée). Aux résultats de cette étude seraient délimitées les compétences de la mairie du grand Bordeaux et celles des mairies d'arrondissement local maintenues pour certaines activités.

Parallèlement, la fusion serait étudiée au point de vue des services publics tels que la police et l'hygiène puis des services édilitaires, industriels : alimentation, eau, gaz, électricité, ravitaillement, voirie, égouts, eau, transports, travaux publics etc." Pour terminer J. d'Welles attire l'attention du maire "sur le fait que la suppression du Conseil général et les changements dans la composition des conseils municipaux de certaines communes de l'agglomération ont eu pour conséquence de modifier la composition du CRCUCAB et de la sous-commission exécutive présidée par le maire" aussi insiste-t-il sur la nécessité de la compléter "par des personnalités agissantes".

C) La présentation du Plan directeur par J. d'Welles le 15 octobre 1941.

Malgré les difficultés de 1941 et celles qui surviendront en 1942, l'architecte en chef a quand même été en mesure de présenter le Plan directeur le 15 octobre 1941.

Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit que d'un avant-projet mais qu'un Plan directeur "est un plan idéal d'aménagement et par là-même d'embellissement d'une ville ou d'un groupe de communes établi aussi pour servir de guide à l'extension de cet ensemble urbain. Il est destiné à fixer surtout des servitudes pour empêcher de créer des obstacles à son accomplissement progressif et à définir les travaux dont l'économie déterminera l'urgence et l'ordre d'exécution". Il précise "qu'il ne contient pas les détails, les mesures, les dimensions d'exécution de toutes ces opérations". De plus "il doit être complété par un règlement sanitaire et un règlement de voirie. Or ces règlements ne sont pas rédigés pour cette raison que l'État français songe à unifier ces règlements dans toutes les villes et que les règlements de l'agglomération se réduiront à des additifs au texte national inspirés par les conditions particulières urbaines et régionales de ce centre". Il rappelle que ce Plan et ce programme "ont été approuvés par le CRCUCAB selon les dispositions des diverses lois qui ont fait une obligation à la Préfecture et aux communes de l'Agglomération de l'établir".

Toutefois "les lois et décrets qui régissent l'urbanisme disposent que ce Plan doit être adressé par M. le Préfet de la Gironde à la Commission supérieure des plans d'aménagement des villes qui siègent au ministère de l'Intérieur assorti de certains avis et résultats d'enquête".

"Les avis sont ceux des organismes suivants :

1) Les commissions sanitaires d'arrondissement, ici conseil départemental d'hygiène et de l'inspecteur départemental d'hygiène actuellement médecin chef inspecteur de la Santé. Ils ont à connaître :

- des questions d'hygiène
- des réserves d'espaces libres
- de l'emplacement des établissements insalubres
- du règlement sanitaire et des servitudes qu'il impose
- du dossier sanitaire et de ses prévisions.

2) La commission départementale des villes et villages.

Cette commission a à connaître toutes les questions d'urbanisme". J. d'Welles demande qu'il soit désigné un rapporteur, il souhaiterait qu'il s'agisse de M. Touzin président de l'Ordre des architectes de la Province. Il examinerait le plan et ferait des propositions en vue de l'améliorer.

3) La commission des Monuments historiques. L'architecte en chef se tient à la disposition des membres de la dite commission pour indiquer quels sont les monuments historiques auxquels le Plan prévoit d'apporter une modification et quelles sont les mesures de sauvegarde de l'architecture locale que le programme et le futur règlement de voirie comporteront pour préserver ce patrimoine précieux.

4) Par extension des dispositions prévues par la loi pour les villes frontières et les zones militaires, compte tenu du fait que l'agglomération de Bordeaux tire et tirera sa principale richesse de la prospérité de ses ports maritimes, fluviaux et aériens, il conviendrait d'avoir les avis du Port autonome.

5) L'ingénieur en chef des Ponts et chaussées, les ingénieurs de la SNCF, l'ingénieur en chef du Génie rural, l'inspecteur des eaux et forêts ne sont pas obligés par la loi de donner leur avis mais dans la mesure où une enquête publique est prévue il convient qu'ils y participent. Le président de la Chambre de commerce est aussi invité à donner son avis de même que le président du syndicat d'initiative. Au passage l'architecte en chef indique que le maire de Bordeaux désire reprendre la libre disposition des foyers du Grand Théâtre au plus tôt.

A la fin de l'année 1941 on a réellement l'impression que certains grands projets vont aboutir tout en voyant les difficultés se profiler à l'horizon. Le 17 décembre J. d'Welles indique que le secrétaire d'État aux communications l'a informé de son désir de faire procéder à des études concernant le nouveau pont envisagé et qui selon lui doit être "le plus long et le plus beau de France". Il est confirmé qu'il aura "l'aspect de la pierre et que le nombre de ses piles sera réduit à cinq". Toutefois, même si Paris semble favorable à un pont de 30 mètres de large "les dispositions financières envisagées sont de nature à empêcher la réalisation d'un tel pont "ceci va conduire les Ponts et chaussées à étudier deux projets de ponts, l'un de 30 mètres l'autre de 22 mètres de large. J. d'Welles informe dès cette époque qu'en raison de "l'état actuel de bouleversement des finances locales" ni la ville, ni les collectivités locales ne pourront assumer ces frais ; il demande donc l'aide de l'État et en profite pour rappeler qu'en 1810 la ville de Bordeaux avait accepté le principe de payer la moitié des dépenses de construction du pont mais qu'elle en avait été vite incapable. L'État avait dû y subvenir, les dépenses ayant été alors trop importantes par rapport aux prévisions une Société avait alors dû se constituer pour avancer les fonds contre l'octroi des droits de péage. L'État pour les supprimer un peu plus tard avait procédé au rachat de cette société et finalement avait assuré les 9/10 environ de la dépense totale. Fort de cet exemple passé l'architecte en chef considère que l'engagement de l'État devrait être immédiat de manière à éviter bien des tergiversations inutiles dans l'avenir.

A la même période, tout en signalant que "l'activité du Service technique d'architecture se déploie principalement au service des troupes d'occupation dont on ne cesse d'améliorer le logement", J. d'Welles s'attaque au problème des îlots insalubres de la ville. Le Plan est donc dans la continuité de la politique d'avant guerre qui avait fait de la lutte contre les taudis un de ses chevaux de bataille préféré⁷.

Il répertorie, en plus des îlots notoirement insalubres : Saint Michel, Saint Pierre et Sainte Croix ceux de Saint Martial et Saint Louis. C'est une tâche très lourde qu'entame l'architecte en chef, il visite ces zones rue par rue. il note les rues intéressantes et les maisons dignes d'être conservées, il avoue avoir fait des "découvertes", "il ne faut pas saccager, dit-il, mais penser à la reconstruction". Il a montré ce travail énorme à A. Marquet "difficile à rencontrer à Bordeaux, insatiable en assainissement". Et comme sur un plan on mesure mal l'étendue de pareilles destructions "il craignait de n'en pas faire assez". Il estime qu'à la fin 1941 "bien que ces plans soient seulement des avant-projets, ils représentent maintenant une bonne approximation de ce qu'il faut réaliser dans ces quartiers comme hygiène et comme voirie".

⁷ Annexe 6. 1 M 137. Archives municipales de Bordeaux. Plus tard, le 29 mai 1942 J. d'Welles rédigera une note très claire sur les taudis. p 192

II) L'ÉTAPE DE 1942.

L'année 1942 marque une étape dans la mesure où les difficultés deviennent de plus en plus sensibles. J. d'Welles lui-même ⁸, note que les projets qui lui tiennent à cœur sont durement compromis par les "difficultés de l'heure et le marasme du bâtiment". Les matériaux se font rares et, le 8 octobre, il précise que "les récentes circulaires de M. le Préfet de la Gironde, par application des instructions des autorités d'occupation restreignent les travaux d'architecture". Construire devient donc de plus en plus difficile "seuls seront entrepris désormais des travaux d'entretien indispensables et des travaux de sécurité et cela encore dans la limite où main d'œuvre et matériaux seront disponibles". J. d'Welles ajoute que "le personnel fatigué et vieilli perd de sa capacité et les travaux sont bien plus difficiles à diriger et à assurer : pénurie de bonne volonté, de main d'œuvre et de matériel". Il ne reste plus alors qu'un travail possible : c'est prévoir et proposer des solutions pour un avenir meilleur. Les réunions vont donc se multiplier, les courriers aux différents acteurs d'éventuels changements aussi mais les réalisations concrètes ne suivent pas faute de moyens et on le comprend aisément. Aussi, l'architecte en chef, détestant par-dessus tout perdre son temps, a mis à profit ce ralentissement d'activité pour établir un inventaire et un projet d'entretien de la propriété immobilière de la Ville.

1) L'entretien des bâtiments communaux.

L'architecte en chef confie aux chefs de section d'établir la liste des immeubles de leur secteur appartenant à la Ville et dont ils assurent l'entretien.

"Ils placeront en tête de cette liste les immeubles bien construits dont l'entretien est satisfaisant, puis les immeubles bien construits dont l'entretien laisse de plus en plus à désirer, puis les immeubles moins bien construits qu'il y a intérêt à entretenir, enfin les immeubles dont la convenance est discutable et dont l'aliénation, en raison de leur défaut d'hygiène, de commodités et d'entretien, pourrait être avantageusement envisagée pour permettre leur remplacement par des constructions neuves. (...)

Pour chacun de ces immeubles les chefs de section définiront par un court devis uniquement descriptif :

1) les travaux d'entretien en conservation indispensables à exécuter : couverture, zinguerie, plomberie, peintures extérieures, consolidations et remplacements divers : charpentes pourries, maçonneries salpêtrées etc. etc.

2) les travaux d'entretien de propreté intérieure : parquets, plafonds, peintures, papiers.

3) les travaux d'équipement et de perfectionnement : sanitaires, lumière, chauffages, cuisine etc. etc. "

Ces devis descriptifs constitueront un classement de travaux en trois ordres d'urgence. Ils deviendront la base d'un devis métré quantitatif non estimatif qui sera établi par chaque surveillant pour chaque immeuble et dont le paragraphe 1° devis

⁸ I M 137 : année 1942, courrier à M. Durand - Souffland, directeur de "L'Architecture française", 155 rue de Sèvres. Paris.

d'entretien en conservation devra être achevé à la fin du premier trimestre 1943. Les autres parties à la fin de chacun des trimestres suivants.

Ces documents serviront de base, le jour venu, à une vaste demande de crédits d'entretien nécessaires à la remise en état des bâtiments municipaux ".

2) L'urbanisme.

Lors de la première réunion du Comité technique le 16 janvier 1942 J. d'Welles dresse un bilan du travail accompli. Il rappelle que les projets bordelais intéressent toujours Paris comme l'a prouvé le voyage d'information des ministres Lehideux et Berthelot. De plus le ministère des communications a ouvert des crédits au Port autonome et les Ponts et chaussées étudient l'éventualité de l'édification d'un autre pont.

De nouvelles données sont également apparues, ainsi l'idée de la construction d'un canal des deux mers a été totalement abandonnée par le ministère des communications, de même les chantiers de la Gironde ont écrit au préfet pour protester contre un éventuel élargissement du chemin de Lissandre. Enfin "le Port autonome se propose de prolonger l'estacade de la batellerie du quai de la Grave. Les sports ont demandé un projet de club de sports nautiques".

a) Le problème de l'élargissement du chemin de Lissandre.

L'affaire la plus préoccupante est celle des Forges et chantiers de la Gironde que J. d'Welles décrit comme une industrie ayant occupé et occupant encore à la date de 1942 un important effectif de personnel. Il est également convaincu que le maintien de son activité servira la prospérité de la ville de Bordeaux. Néanmoins indique-t-il "en l'absence de toute décision prise par le ministère qui orientera l'armement et répartira la construction navale entre les divers chantiers français après la guerre, compte-tenu des possibilités, de l'urgence des demandes à satisfaire et du développement du trafic aérien" il estime qu'il est prématuré "d'anticiper et d'affirmer qu'il reviendra à Bordeaux, port en rivière peu profonde, éloigné du fer, du charbon et des aciéries, de construire de très grands navires". Il poursuit en insistant qu'il est "très regrettable que les Chantiers de la Gironde se soient installés pendant la guerre 1914-1918 de telle sorte que leurs terrains se trouvent coupés en deux par le chemin de Lissandre, ancien chemin vicinal aujourd'hui voie urbaine. Le Plan directeur se propose simplement d'utiliser mieux, d'élargir cette voie et de la prolonger vers Bordeaux sur le terre-plein de la voie PO récupérée après la suppression du passage à niveau de la 2ème barrière".

L'architecte en chef défend son projet en attirant l'attention sur le fait "qu'il est bien plus regrettable pour cette industrie d'être coupée par la voie ferrée en remblai de la SNCF et par les voies ferrées de raccordement à niveau : Poliet et Chausson, Port vers Bassens et Lormont". Selon lui, les chantiers resteront séparés en deux quoiqu'il arrive. D'autre part il estime que : "au point de vue le plus général, le boulevard projeté permet par utilisation des voies désaffectées après suppression des passages à niveau et du chemin de Lissandre existant, donc aux moindres frais de créer une voie faisant communiquer par le pont latéral à la passerelle le quartier industriel de Bègles avec celui de la Bastide puis, soit avec celui de Bacalan par le tunnel, soit avec Lormont et Bassens par la partie en litige qui se raccorde au boulevard actuellement exécuté par le port.

Sur un plan d'ensemble de l'agglomération, il apparaît que ce chemin constitue la liaison la plus directe de ces zones industrielles séparées ; il tire aussi le meilleur profit de la récupération des plates-formes de voies ferrées désaffectées. Comme M. le directeur des chantiers le sent parfaitement, il sera emprunté par le trafic qui du pont de Bordeaux allait à Bassens et à Lormont en utilisant le quai de Brazza. Il est en effet plus court, plus direct et au lieu de franchir 83 passages à niveau de voies de raccordement il en franchit trois : Chantiers, Poliet et Chausson, port autonome. Enfin, les plates-formes de cette voie seront construites précisément à l'endroit le plus propice pour se placer au-dessus du grand égout collecteur destiné à remplacer le Captaou canalisé et à assainir presque tout le quartier de la Bastide : Bordeaux et Cenon. Sous cette voie courront, en bonne place, tous les feeders, gaz, eau, électricité, téléphone, nécessaires à l'équipement du quartier. Ces considérations d'intérêt général ont une valeur importante qui prime celles qui sont d'intérêts particuliers même liés à la prospérité commune".

b) Un exemple de projet d'aménagement d'un quartier situé sur le domaine de la Ville et sur celui du Port.

Cette étude proposée par J. d'Welles à A. Marquet le 7 janvier 1942 est intéressante à plusieurs égards. D'une part, une zone particulière en bordure de la Garonne, de l'autre la volonté du maire qui désire faire aboutir une idée et enfin une occasion de voir comment l'architecte en chef travaille sur un dossier précis. Il redira souvent combien à cette époque il "attache la plus grande importance à voir établir des projets complets" étant intimement persuadé "que lorsque les conditions économiques permettront une reprise en France et qu'il s'agira de créer du travail le gouvernement lancera d'abord parmi les travaux vraiment utiles ceux dont l'étude sera parfaitement au point".

De son côté, A. Marquet s'est personnellement beaucoup impliqué dans certains projets qui lui tenaient à cœur. Ainsi, de bonne heure, il a manifesté l'intention d'améliorer "l'aspect et les conditions de la circulation des terrains d'une étendue de 14 hectares qui se situent entre le Pont, la passerelle, la Garonne et les façades des quais successifs des Salinières, de la Monnaie, Sainte Croix et de Paludate, terrains dont une partie se trouve sur le domaine de la Ville et l'autre sur le domaine du Port". J. d'Welles rappelle que le ministre des communications s'est intéressé aux projets de ponts et têtes de ponts inscrits au Plan directeur de l'agglomération bordelaise. A cette date le "principe en paraît acquis" toutefois le ministre de l'équipement national a demandé "que la ville envisage des destructions d'îlots insalubres à Sainte Croix, Saint Michel, La Rousselle". D'autre part le sous-secrétaire d'État aux sports a fusionné plusieurs clubs et invité la Société nautique bordelaise qui les recueille à présenter un projet d'installation définitive sur l'emplacement qu'elle occupe provisoirement. Enfin, le directeur du Port autonome projette de prolonger l'estacade de la batellerie de 300 mètres vers l'amont. Déjà le Bateau Osiris et de nombreuses baraques sont en démolition.

Vient ensuite une description des lieux.

"D'abord au long d'un fleuve qui atteint 450 mètres de largeur, son maximum dans la traversée de Bordeaux et sur une longueur de 1150 mètres environ d'une manière générale, la berge de pont à passerelle est légèrement concave. Depuis le pont se succèdent une cale de 200 mètres de long à tracé de crête convexe, un petit quai à redents de 47 mètres puis en avancée de 7 mètres l'estacade de la batellerie sur 151 mètres puis en recul de 7 mètres un nouveau quai vertical de 25 mètres, enfin une

longue cale concave qui vient se raccorder par une inflexion à la cale convexe construite récemment à l'amont et à l'aval de la passerelle. Une série de baraques donne sur le fleuve et aussi sur une voie pavée de desserte parallèle pour voitures et camions. Entre cette voie et la voie urbaine des quais s'étendent des espaces parcourus par la voie ferrée de desserte du port qui ondule capricieusement entre les entrepôts, les chantiers et les bâtiments, ceux-ci sont élevés avec la plus grande fantaisie de construction et d'alignement. Des rues perpendiculaires au quai viennent rejoindre la voie pavée de desserte et morcellent le terrain.

Enfin sur la voie urbaine passent les lignes de tramways 1 et 2 dont l'emplacement variable sur la chaussée ne divise pas commodément la circulation. Les bâtiments qui se trouvent sur le terre-plein sont affectés :

- à certains services du Port autonome, navigation intérieure,
- aux Ponts et chaussées (dépôts divers),
- à des compagnies de navigation fluviale et de transports.
- à des entrepôts divers et plus spécialement de matériaux de construction : gravier, briques, bois, pierre du pays, il y a même des dépôts de sel et de vastes épiceries coopératives,
- à des Sociétés sportives nautiques,
- à une station d'épuration des produits végétaux,
- à des stations de ravitaillement en combustible liquide ou gaz,
- à des industries ou commerces divers.

A l'exception des stations de ravitaillement gaz et essence et d'épuration, tous les bâtiments sans exception sur terrains vagues ou derrière clôtures hétéroclites, sont de simples baraques de bois ou de matériaux légers, briques même non enduites qui présentent un caractère désordonné, misérable, indigne de la Ville.

Pour remédier aux inconvénients de cette situation, l'urbanisation à envisager devra :

- améliorer la berge du fleuve qui n'est guère favorable à l'écoulement de l'eau et aux manutentions modernes des marchandises transportées sur l'eau,
- organiser et élargir le nouveau quai du Port,
- délimiter les terrains, organiser leur desserte par les postes à quai et les grues du port, par voie ferrée et par camions, les affecter à des catégories distinctes d'activités. Après démolition impitoyable des bâtiments actuels, construire des bâtiments suivant un ordre et pour un développement déterminé,
- élargir la voie urbaine des quais, la porter en aval de 15 à 25 mètres,
- y régler la circulation avec les deux voies centrales de tramways, une voie à droite, une voie à gauche,
- profiter des disponibilités de terrains offertes par une répartition rationnelle pour créer des espaces libres à usage de jardins et de terrains de sports placés près des têtes des nouveaux ponts pour rendre plus accueillantes et riantes les entrées de Bordeaux,
- délimiter par des plantations et une clôture utile et agréable les domaines de la Ville et du Port".

J. d'Welles indique qu'il désire souder ces améliorations aux opérations d'assainissement des vieux quartiers. De plus ces travaux supposent "que le nouveau quai remplaçant les cales sur la rive gauche de la Garonne soit avancé en rivière de 10 mètres environ au-devant de l'estacade de la batellerie. Ce gain de terrain correspond à l'élargissement de la voie urbaine des quais, il permettra à l'exécution du remembrement en disposant de terrains de remplacement, d'éviter de fausses manœuvres en plaçant du premier coup chaque chose à son emplacement définitif.

Cet avancement fera une suite continue à l'avancement projeté et demandé aux services de la navigation pour les têtes des deux nouveaux ponts".

A. Marquet est lui-même intervenu sur ce projet ce qui a conduit J. d'Welles à "cantonner les services du port fluvial et les services publics et entrepôts divers autorisés : sable, gravier et matériaux de construction avec la voie ferrée qui les desservira dans un espace ayant la même largeur que celle de l'espace occupé sur les quais d'aval par le Port autonome et derrière la même clôture en grille continuée. Les espaces libres situés entre le domaine du Port et la voie urbaine des quais seront organisés en jardins et terminés près des deux ponts par les terrains de sports scolaires qui font totalement défaut dans ce quartier".

c) Le bilan de la fin janvier 1942.

Le syndicat des communes de l'agglomération bordelaise a été dissous⁹, le but qu'il s'était proposé a été atteint et M. Hugon (ingénieur en chef de la ville de Bordeaux) qui en a exercé la direction technique, a beaucoup oeuvré pour que les opérations soient amenées à excellent terme.

J. d'Welles "malgré la guerre, après consultation des maires des onze communes et de leurs services d'urbanisme, d'accord avec les grandes administrations, a pu présenter l'avant-projet du Plan directeur dans les délais légaux. Ce Plan désormais réservoir et qui deviendra exécutoire après approbation ministérielle a servi de base à des travaux multiples :

1) examen de 1500 dossiers de construction par le président du Comité technique. Cet examen a donné des résultats heureux en ce qui concerne les réserves en vue d'expropriation, le choix des emplacements bâtis, les servitudes créées et la sauvegarde des monuments qui ont un intérêt architectural.

2) établissement des plans directeurs des communes voisines : Pessac, Talence, Caudéran, Le Bouscat, Bègles par liaison et sous le contrôle du Président du Comité technique avec les urbanistes désignés par ces communes.

3) sous l'impulsion de M. Marquet, étude plus approfondie des travaux prévus à ce Plan ; discrimination de ceux qui pourraient être retenus par le ministre de l'équipement national pour une réalisation prochaine. Établissement du devis de ces travaux avec les données des Ponts et chaussées, de la SNCF, du Port, des services de la Ville etc. Il s'est élevé à 5 milliards 98 millions de francs. Une suite a été donnée à cet effort puisque l'ordre d'exécution des travaux de suppression des passages à niveau de la Bastide a été enfin lancé et que les travaux sont en cours et que l'ordre de mise à l'étude d'un nouveau pont a été donné par le ministre des communications au service des Ponts et chaussées.

4) enquête préliminaire organisée par le préfet régional à la demande de M. Marquet auprès de tous les services intéressés et désignés aux décrets en vigueur".

Dans l'ensemble cette enquête a donné des résultats unanimement favorables, seule la direction du Port autonome a maintenu ses réserves au sujet de "l'avancement du quai en rivière porté sur le Plan directeur depuis les abords aval du pont jusqu'à la passerelle". La Chambre de commerce a aussi demandé une justification plus

⁹ I M 137, séance de la Commission spéciale du CRCUAB, 27 janvier 1942. Archives municipales de Bordeaux.

approfondie du projet de base aérienne transocéanique. Les restrictions proposées par ces deux organismes ont été à l'origine de discussions multiples et de nombreux courriers avec l'architecte en chef qui, chaque fois, a répondu en s'appuyant sur des études claires et précises de façon à pouvoir rendre le débat utile et intéressant.

A cette date il reste encore :

-à établir le plan directeur lui-même à l'échelle de 1/5000 sur le plan en couleur de l'agglomération avec le tracé exact créateur de servitudes précises sur le terrain,

-à définir le programme des travaux et les servitudes et les justifier en rassemblant les statistiques et les documents exigés par les règlements : géologie, géographie, histoire, démographie, hygiène etc.

-à rédiger les règlements de voirie et d'hygiène correspondants ".

Tout ce travail est en cours. "Néanmoins, l'établissement rapide du Plan directeur exige l'organisation d'un bureau de dessin : géomètres et dessinateurs. Des levés de terrain précis sont indispensables car ils sont la base des études de tracés de voies nouvelles ou de rectification que ce soit par les Ponts et chaussées, le service vicinal, les travaux publics municipaux".

Il convient de jeter les bases de cette organisation. Elle pourrait selon J. d'Welles, "être installée à l'Hôtel de ville et fusionner avec le bureau d'études du Plan directeur de la ville de Bordeaux et organisée sur les bases du rapport présenté par messieurs l'architecte en chef et l'ingénieur en chef de la ville à la date du 19 décembre 1941".

Outre le fait de présenter l'état d'avancée de cet énorme travail, le second but de cette réunion est de demander l'inscription d'un crédit au budget du CRCUAB pour faire face aux fournitures et aux salaires. Il n'est pas question bien évidemment de donner des honoraires ou des émoluments pleins à ce moment mais de fournir des sommes proportionnelles aux tâches effectuées.

d) La place du pôle administratif.

J. d'Welles continue pendant le premier trimestre 1942 d'étudier le projet qui lui tient à cœur à savoir celui de la "distribution des locaux de la préfecture de la Gironde et de la Douane". Il a multiplié les courriers au préfet délégué M. Boucoiran pour lui soumettre des éléments de réflexion sur le sujet. Il propose entre autres de maintenir la Douane "installée dans toute la partie qui se trouve au Sud, à gauche de l'entrée principale du Bâtiment des fermes et de la Douane de Bordeaux tandis que la Préfecture occupera toute la partie qui se trouve au Nord à droite de cette entrée.

La Préfecture comportera deux entrées principales chacune avec un concierge, l'une l'entrée d'honneur actuelle, l'autre près du pavillon central à l'entrée de la rue Fernand Philippart". Il estime que si la surface s'avérait "surabondante pour l'installation des services, il conviendrait de faire rentrer dans l'immeuble le bureau du préfet et d'installer au contraire son logement dans le pavillon central au lieu de le supposer placé en ville".

"Le transfert de tous les services départementaux annexes après cette installation de la Préfecture dans les immeubles placés sur le quai pourrait être envisagé dans la suite. Il aurait l'avantage de sauvegarder ainsi leur architecture des dégradations de la "devanture" et de la "publicité". Le transfert et le déménagement effectués, les locaux occupés par les services de la Préfecture départementale libérés et ceux occupés par la Préfecture régionale dans divers hôtels, pourraient être aménagés pour recevoir confortablement cette préfecture régionale".

Selon son habitude, J. d'Welles se montre ouvert à d'autres propositions puisque le 29 juin 1942 il propose au Préfet délégué un autre "emplacement pour construire le

palais du gouvernement de la province et l'Hôtel particulier du préfet régional". Néanmoins il indiquera chaque fois les problèmes que pourront présenter ces solutions de rechange.

-Il serait possible "d'installer ces monuments sur le terrain actuellement occupé par deux halles de marché et une place garage cours V. Hugo en face du lycée". Ce projet a l'immense avantage de s'intégrer au vaste programme d'urbanisme prévoyant au-delà du nouveau pont plus large, deux grandes percées l'une en direction du cours d'Albret par la rue de Cursol élargie, l'autre par la rue Ravez élargie et prolongée jusqu'au cours du Chapeau rouge. Ce terrain serait ainsi placé "dans une situation rappelant son ancienne prépondérance".

Sur cet emplacement la préfecture régionale occuperait une surface de 2.300 m² alors que les deux préfectures actuelles rue Esprit des Lois, rue Louis et cours du Chapeau rouge occupent une surface de 3000 m² avec un nombre restreint d'étages. Un hôtel pour le logement du gouverneur serait édifié, il serait de l'importance de celui du QG rue V. Carles au milieu d'un terrain aménagé en jardin d'une surface égale aux 6/7 de celle qu'occupe le Grand Théâtre.

Toutefois il signale que le maire de Bordeaux, depuis plus de douze ans, caresse le projet d'y installer une salle des fêtes de plus de 4000 places.

Sa deuxième proposition porte sur les deux extrémités non plantées des bas-côtés de la Place des Quinconces à l'angle du quai Louis XVIII et des allées de Chartres et d'Orléans "seul autre terrain placé d'une manière digne du commandant de la Province". L'idée en elle-même n'est pas mauvaise, mais elle porte atteinte à l'unité de la place et elle empiète sur le terrain réservé aux Foires traditionnelles en même temps qu'elle établit un voisinage assez problématique.

La troisième suggestion est beaucoup plus modeste puisqu'elle vise à étudier "l'installation du gouvernement de la Province dans le bloc d'immeubles que la Préfecture occupe actuellement. Il serait sans doute possible d'installer la représentation régionale d'une manière toute moderne à l'Est de la cour, sur l'emplacement des garages actuels et de l'intérieur des immeubles banaux (sic) qu'elle occupe. Ils seraient démolis à cet effet. Dans ce cas, l'Hôtel du préfet régional pourrait être installé à Labottière, l'Hôtel du préfet délégué dans l'Hôtel Guestier rue Pierlot face au jardin de la mairie".

Quand on analyse le contenu de la correspondance entre l'architecte en chef et la Préfecture et les multiples propositions existantes, on ne peut que constater la présence d'un grand fossé entre le souci d'efficacité de J. d'Welles et l'indifférence du corps préfectoral. En homme épris de beau, admirateur des bâtiments du XVIIIème siècle auxquels il estimait indispensable de lier le sort du pôle administratif de la ville, il a toujours soutenu son premier projet mais cela n'a jamais entamé son souci d'ouverture puisqu'il ne bloque pas la discussion. Les préfets successifs ont été assez passifs sans doute avaient-ils d'autres soucis en ces temps troublés. Il n'empêche que sans la volonté d'aboutir, on est sans doute passé à côté de belles réalisations qui auraient pu modifier de manière sensible la dynamique urbaine.

En décembre 1942, J. d'Welles est en mesure d'établir les grands axes de son action pour l'année suivante. Il s'agira d'abord de profiter des vides créés par le bombardement aérien sur le quartier de la rue Neuve pour entreprendre une vaste

opération visant à y détruire les taudis en lui donnant les voies de communication suffisantes et nécessaires. Les immeubles présentant un caractère architectural intéressant seront respectés et ne subiront aucune mutilation. D'autre part, à cette date, si l'ensemble des projets semble plutôt en bonne voie, deux d'entre eux sont déjà en mauvaise voie. Le tunnel voit sa construction bloquée puisque les services techniques du Port autonome n'ont pu recueillir aucune donnée pouvant servir de base de travail quant au pôle préfectoral, la question n'a absolument pas avancé.

III) LE TOURNANT DE 1943.

J. d'Welles dans une note du 24 février insiste sur la nécessité d'améliorer l'exploitation du port car il estime que sa prospérité est inséparable de celle de la Ville. Il est aussi convaincu que les communications entre les deux rives de la Garonne et à l'intérieur même de Bordeaux doivent être plus commodes. Il prend donc en compte le problème de la circulation déjà préoccupant à cette date. Toutefois il commet malgré tout des erreurs. En effet, il ne désire pas dévier le trajet des routes nationales vers l'extérieur de la cité. Il envisage également la mise en place d'une base transocéanique pour hydravions et avions qu'il veut établir dans les marais au Nord et à proximité immédiate de la ville sur le territoire de la ville de Bruges. Enfin il croit encore dans la possible construction du tunnel sous-fluvial "mettant en communication directe par le pont latéral les trois gares du Midi, d'Orléans et du Médoc". Il insiste aussi sur le fait qu'il sera indispensable de prévoir "l'assainissement général de l'agglomération par la création d'un réseau d'égouts et l'assainissement de marais au Nord de la ville, l'urbanisation de certains quartiers ainsi récupérés et, par voie de conséquence, la destruction des îlots insalubres où se trouvent rassemblés des taudis".

1) La loi d'urbanisme du 15 juin 1943 et ses conséquences.

Dans ce contexte de projets à l'échelle locale, l'année 1943, à coup sûr, marque une nouvelle étape avec la loi d'urbanisme du 15 juin ¹⁰. Le chapitre III du titre I de ce texte institue des commissions départementales d'urbanisme. L'article II en définit la composition et dispose que, à côté des représentants du département et des communes, à côté des fonctionnaires ou agents techniques occupant des postes officiels déterminés, quatre personnalités soient nommées. C'est J. d'Welles qui d'ailleurs soumettra à M. Boucoiran, Préfet délégué, la liste à proposer au Préfet régional. Outre lui-même, il s'agit de M. Hugon (ingénieur en chef de la ville de Bordeaux, technicien des eaux, des égouts et de la voirie), de M. Masson (bibliothécaire de la ville de Bordeaux, bibliothèque municipale, historien) et de M. Gourou (professeur de géographie à la faculté des Lettres et spécialiste de géographie humaine).

En même temps, "la loi, Titre I, Chapitre II, article 8, prévoit l'établissement de circonscriptions d'urbanisme et la nomination d'inspecteurs généraux d'urbanisme. Bordeaux sera certainement le chef-lieu d'une telle circonscription. L'importance de celle-ci fera sans doute que l'inspecteur général -dont la loi ne dit pas qu'il sera

¹⁰ 1 M 139 : année 1943. Archives municipales de Bordeaux.

résidant à Bordeaux- déléguera partie de ses attributions à un ou deux adjoints (article 8). Il sera nécessaire qu'ils soient résidants". En conséquence, J. d'Welles, encouragé par Messieurs Boucoiran et Marquet, demande à être désigné comme adjoint à M. l'Inspecteur général. Il justifie sa requête comme suit : "auteur des plans d'urbanisme de Bordeaux et de l'agglomération bordelaise, je resterai soumis à son contrôle mais je pourrai le représenter et le suppléer sur place, selon ses directives pour tous les plans d'urbanisme de la circonscription".

Enfin, la loi "a restreint très sérieusement les prérogatives des conseils municipaux et du comité régional d'urbanisme. Celui-ci parait, en fait, supprimé puisque les textes "prévoient le groupement d'urbanisme mais sans représentation ni mandat. Cette restriction vise l'étude, l'élaboration, l'acceptation, la présentation, l'exécution, la sauvegarde et le financement du projet d'urbanisme de chaque commune et du groupement d'urbanisme dont elles font partie". J. d'Welles est bien obligé d'accepter la prise en charge par l'État des études d'urbanisme, néanmoins, il ne peut s'empêcher quelques critiques. En effet, il déclare "que les collectivités locales sont dépossédées d'une partie de leur pouvoir, qu'elles le sont au profit de fonctionnaires d'État, non régionaux mais de passage, ignorants de toute l'histoire de la Ville et de ses nécessités vitales, éloignés même de cette vie des collectivités puisque la loi ne prescrit la résidence ni à l'homme de l'art chargé du projet, ni à l'inspecteur général d'urbanisme ni à ses adjoints". Il conclut "s'il est bon d'être indépendants de puissances locales, il est excellent d'avoir vécu et de vivre de la vie de la cité dont on fait le Plan".

Ces remarques judicieuses expliquent, en grande partie, que J. d'Welles ait été confirmé dans ses fonctions d'urbaniste du "groupement d'urbanisme de Bordeaux". Cela ne l'a pas empêché, entre juin et décembre de pousser A. Marquet à intervenir auprès de nombreux responsables politiques pour aménager la loi car il s'inquiète devant la montée d'un certain étatisme.

Dans cet esprit, il charge le maire d'adresser des courriers à M. Surleau, délégué général à l'équipement national, et à M. Prothin directeur de l'urbanisme, ¹¹ car il est convaincu "que l'urbanisme préparé par des régionaux pourra seul conserver un caractère régional". Il poursuit "je vous demande de faire paraître, sous forme d'additif à la loi du 15 juin, de décret ou de règlement d'administration publique annexe, un article stipulant que les comités régionaux constitués par application du décret du 25 juillet 1935 ayant une existence de plus de deux années au 15 juin 1943 et possédant un budget seront maintenus jusqu'à nouvel ordre... et que la direction de l'urbanisme leur délègue certains pouvoirs qu'elle tient de la loi". Il réclame ces mesures "pour la seule agglomération de Bordeaux en récompense de sa soumission à la loi de 1935 ¹²" elles auront pour résultat "de ne pas détruire un organisme qui fonctionne, qui a fait ses preuves et qui est tout dévoué à la grande idée d'urbanisme".

L'action de J. d'Welles est importante, dans une note à A. Marquet, en date du 14 décembre 1943, on apprend que M. Prothin a promis à ce dernier "de ne rien changer", M. Cassan, inspecteur général de l'urbanisme pour la circonscription de Bordeaux, a même précisé que la Ville et son agglomération "étaient les seules, en fait de ville et de groupement en France, à avoir appliqué les lois anciennes, poussé l'étude de leur plan, monté une organisation originale et parfaite". Il y a donc, à ce

¹¹ I M 139 : année 1943, Archives municipales de Bordeaux. Ces deux courriers sont retranscrits dans leur intégralité en annexes 7, 8; 9. p 193-195-197

¹² A cette date, Bordeaux devient juridiquement la première agglomération française.

moment, une possibilité de ne pas dissoudre le comité régional ce qui aurait pour avantage de dispenser l'État du financement que la Ville peut encore assumer et cela n'empêcherait pas d'instituer avant le 1^o janvier 1944 le comité départemental prévu par la loi "dont l'objet est... d'examiner et de rapporter, non seulement les projets de Bordeaux et de son agglomération mais encore tous ceux de la région".

Dans cette affaire le tandem d'Welles-Marquet s'est montré très solidaire et a cherché à imposer une fois de plus une exception bordelaise qui semble toutefois assez logique dans la mesure où l'avance de la ville en matière d'urbanisme était alors reconnue de tous en France.

2) Les prévisions pour le retour de la paix.

A la demande d'A. Marquet, dès le 19 juillet 1943 J. d'Welles établit un rapport au sujet de la "reprise de l'activité générale", il définit "les travaux à entreprendre par les collectivités et le programme de démarrage".¹³

"I)Travaux du plan décennal.

Le programme de ces travaux a été arrêté pour la ville de Bordeaux en mai 1941. Il a reçu l'approbation de principe de M. le ministre et de la délégation générale à l'équipement national. Certains de ces travaux ont reçu un commencement d'exécution, d'autres ont été étudiés dans le détail et figurent maintenant au dossier d'urbanisme avec les plans d'exécution approuvés par les collectivités et les administrations intéressées. Ils pourront rapidement être évalués en monnaie du jour de démarrage et présentés pour financement et approbation. D'autres sont à l'étude et seront progressivement arrêtés et approuvés de la même manière. Mais dès à présent, on peut affirmer que le volume des travaux déjà adjugés, interrompus et à reprendre ou des travaux étudiés et prêts pour l'exécution, atteint largement la capacité de travail d'une main d'œuvre d'avant-guerre remise en place. (...)

II)Travaux de circonstance.

A) Travaux de remise en état.

La ville de Bordeaux et son port sont occupés depuis juin 1940. Les occupants considèrent la ville comme une place à défendre et la fortifient chaque jour, le Port comme une base militaire et l'organisent en conséquence, la cité comme une garnison et l'aménagent à cet effet... Et cela se passe depuis trois ans. Si la paix s'établit après cessation des hostilités, les premiers travaux à entreprendre par la collectivité consisteront à :

- détruire les fortifications, remettre en état les places, promenades et voies publiques, refaire les plantations,
- détruire dans le Port tout ce qui ne devra pas être conservé pour une utilisation pacifique,
- remettre en état les établissements publics déformés par l'occupation et les rendre à leur affectation primitive.

Les particuliers auront à effectuer le même travail chez eux.

B)Travaux de restauration de la propriété immobilière.

La propriété immobilière, publique et privée aura souffert des bombardements, aura périclité par défaut d'entretien. Il conviendra donc :

¹³ Ce rapport sera repris le 14 octobre 1943 sous le nom de communiqué 530.

- de rebâtir les bâtiments publics détruits et nécessaires : écoles, dispensaires, églises, postes de pompiers etc.
- de restaurer les immeubles dont l'état commande d'entreprendre un pareil travail.
- d'opérer des remembrements des quartiers sinistrés,
- de procéder à des travaux d'entretien extrêmement importants dans tous les immeubles publics dont les couvertures, les peintures extérieures et intérieures, les menuiseries extérieures n'ont reçu à ce jour aucun entretien depuis trois ans.

Il sera important que les matériaux nécessaires puissent être fabriqués et livrés. Les particuliers auront à effectuer le même travail et pourront le faire si l'État prend enfin des mesures pour ne pas laisser aller à la ruine totale la propriété immobilière de France.

C) La ville aura à refaire une part très importante de sa voirie.

Ni les chaussées, ni les trottoirs n'ont fait l'objet depuis trois ans d'un entretien suffisant. Cette remise en état correspond à un travail immense. Il en est de même dans la section distribution d'eau et égouts. S'il faut tenir compte de la pénurie de matières et de transports il est bien difficile d'apprécier jusqu'à quel point une trop grande pénurie ne permettrait d'envisager que des travaux de terrassements. Cependant, il faut espérer que Bordeaux pourra disposer d'une part importante des matériaux que sa région immédiate engouffre actuellement dans des fortifications : ciment, sable, gravier, bois de pin. Bordeaux paraît donc devoir entreprendre des travaux d'égouts, de voirie, voies ferrées, voies nationales, voies communales... De même, il est à souhaiter que Bordeaux dispose de tuiles de couverture et de tous les produits nécessaires à la peinture".

L'architecte en chef précise bien que la Ville procède à l'établissement de ce Plan de travaux de circonstances et de remise en état. Toutefois il souligne la difficulté de la tâche car les destructions modifient sans arrêt l'état des lieux préalablement dressé.

Le communiqué 530 du 14 octobre 1943 apporte quelques précisions supplémentaires. La main d'œuvre qui sera utilisée n'aura pas besoin dans l'ensemble d'une quelconque qualification sauf pour la remise en état des bâtiments municipaux où divers corps de métiers seront sollicités. Les travaux envisagés seront localisés sur le territoire de la ville, du port, des communes suburbaines de l'agglomération et auront un caractère national. "Leur financement sera particulier, il est possible que certains soient exécutés directement par l'État, d'autres pour l'État par les communes ou les administrations". En tout état de cause il semble difficile d'énumérer exactement et d'évaluer les besoins réels. Néanmoins il apparaît qu'une partie de ces travaux "aura le caractère national de réparations de dommage de guerre et une autre partie sera strictement municipale. Le financement variera selon la catégorie dans laquelle ils seront classés". Il faudra veiller à ce que "les collectivités n'absorbent pas toute la main d'œuvre et tous les matériaux. Il est à craindre que les particuliers, soucieux d'entreprendre des affaires particulières de rapport fructueux les enlèvent à très chers deniers comme en 1920-1925", c'est tout au moins l'inquiétude de J. d'Welles.

Ce dernier envisage également ce qu'il nomme "travaux de petit équipement urbain", ils sont particulièrement intéressants dans la mesure où ils sont destinés à assurer une continuité avec la période d'avant-guerre. En effet, la plupart ont été amorcés antérieurement à 1939 par la Ville et subventionnés par l'État. Il convient de les poursuivre car leur utilité est inchangée. Il s'agit :

- en 1° urgence de l'achèvement de la toiture des lycées, du portique du Jardin public, de l'école pratique de jeunes filles et du magasin de décors,
- en 2° urgence de la Faculté des sciences, de l'institut Pasteur, des services centraux des Hospices, du pavillon des tuberculeux,
- en 3° urgence du chauffage des écoles.

Ces travaux "ont un caractère municipal. Cependant les crédits nécessaires pour les achever et dont l'expression en francs n'a pas varié, seront insuffisants pour les solder, étant donné l'augmentation en nombre de francs des prix de la construction. La Ville devra se procurer les ressources nécessaires et demander une augmentation des subventions proportionnelle à la chute de la monnaie. Il faut espérer que les emprunts seront consentis par l'État à taux réduit".

3) Les aménagements du Plan.

Le 15 juillet 1943, J. d' Welles, dans un courrier ¹⁴ évoque certains sites de la ville qui vont être, à leur tour, touchés par le Plan d'urbanisme. Ainsi fait-il part d'un aménagement de la place de la gare Saint Jean qui comportera "un terre-plein central aménagé en bandes alternées de quais abrités et de voies : tramways, trolleybus, autobus, les taxis et les voitures particulières accèderont au trottoir de la cour d'arrivée ainsi que les voitures de correspondance transportant des bagages". Dès octobre de la même année l'inspecteur principal, chef de l'arrondissement de l'exploitation de la SNCF soumet à l'architecte en chef un contre-avant-projet qui annule la première proposition de ce dernier. Au départ, le Plan directeur avait prévu de créer "au-devant de la gare de Bordeaux Saint Jean une place publique destinée avec aisance à ordonner la circulation de tous les véhicules, arrivée et départ puis une large avenue de la gare à perspective ménagée pour y accéder". J. d'Welles va s'opposer de toutes ses forces à cet aménagement qui supprime l'avenue projetée, qui réduit au seul cours de la Marne les voies d'accès à la gare. D'après lui la place ainsi créée "ne serait plus une place publique, elle deviendrait la cour fermée des gares de trains et d'autobus qui se groupent autour d'elles... elle serait pour ainsi dire soustraite à la voirie urbaine qui la traverserait et l'utiliserait sans commodités". Le souci d'améliorer la circulation et la recherche d'une véritable esthétique urbaine ont guidé le refus de l'architecte bordelais qui a maintenu son projet montrant sa volonté de ne pas se plier aux intérêts particuliers et son désir de se placer en véritable orchestrateur du Plan.

D'autre part, "parmi les constructions nouvelles édifiées sur les terrains communaux désaffectés, une gare-station de garage d'entretien et de réparations des véhicules automobiles de transport en commun. Ceux-ci quitteront ce garage selon l'horaire pour aller soit charger des voyageurs sur les quais à aux affectés du terre-plein, soit charger des messageries à la Poste voisine, soit des colis dans l'endroit aménagé à cet effet avec des quais à hauteur de toiture par la SNCF".

Enfin, il établit "un avant-projet d'installation d'une gare d'autobus sous les rampes d'accès au nouveau pont Place de Bourgogne". Il souligne qu'il "est possible que la place laissée libre par les volumes calculés des maçonneries par le passage des canalisations de toutes sortes, soit insuffisante pour loger la gare d'autobus

¹⁴ I M 139, 15 juillet 1943, lettre de J. d'Welles à M. Martin, chef de la 2° subdivision, division des études d'exploitation, place Valhubert, Paris. Archives municipales de Bordeaux.

envisagée". Cependant remarque-t-il "pour les voyageurs en autobus venant de la campagne rive droite à Bordeaux faire des achats durant une partie de la journée sans transit, il serait très avantageux de trouver une station d'arrivée et de départ en ce point sinon terminus du moins intermédiaire".

Il profite également de l'occasion pour rappeler que la création d'une troisième gare d'autobus avait été envisagée "à proximité de la gare Saint Louis et de l'émergence rive gauche du tunnel sous la Garonne". C'est encore une fois la preuve que l'architecte en chef ne se résout pas du tout à enterrer ce projet.

Parallèlement, J. d'Welles lance l'idée d'une création de places aux barrières de Bordeaux ¹⁵, à savoir "à l'intersection de ses boulevards et des principales routes nationales qui traversent la ville et rayonnent dans toutes les directions. Ces places remplaceraient les carrefours actuels encombrés et régleraient la circulation des tramways, trolley-bus, autobus et voitures pour lui donner un écoulement facile et régulier. La ville en profiterait pour régler aussi la question du stationnement des voitures et du ravitaillement en combustible et chasser des trottoirs qu'ils encombrent et décorent d'une manière drolatique les pompiers de pompe que nous avons connus. Peut-être serait-elle disposée à donner même une sorte de concession locale à celle des sociétés de distribution qui l'aiderait à réaliser une partie de son plan d'urbanisme". C'est pour cela que J. d'Welles aimerait l'intervention de son correspondant auprès des "administrateurs ou directeurs de la Shell" de manière à leur demander "s'ils ne pourraient pas être acquéreurs de terrains de façades et postérieurs" tout en s'engageant "à bâtir dans un délai déterminé suivant l'architecture obligatoire prescrite". La fin de ce courrier est tout à fait révélatrice des méthodes de l'architecte bordelais : "pas question d'en parler à Marquet sauf si l'affaire aboutit".

En octobre 1943, l'urbaniste bordelais reconnaît qu'il est quasiment obligé d'abandonner son projet de Club nautique en face des Quinconces sur la rive droite. "Il avait le souvenir de barques sportives évoluant au milieu de gros navires dans des ports étrangers" (en particulier "les jolies évolutions de barques sportives dans le port d'Amsterdam") et il pensait "au spectacle que le mouvement d'un club luxueux et vivant pouvait offrir à la population... et comme elle ignore ces sportifs relégués dans un coin de la ville", il pensait aussi à la publicité. Dans la mesure où "la reconstruction après guerre aura d'autres chantiers immédiats à ouvrir "et compte-tenu des multiples problèmes techniques (en particulier le courant et les remous provoqués par les vaisseaux au -devant des Quinconces très redoutés par les sportifs sur leurs bâtiments instables) que pose cette installation mieux vaut-il prévoir d'inscrire au Plan directeur "un centre nautique, aviron et voile à l'île d'Arcins".

4) Les problèmes posés par le plan.

Le 7 octobre 1943 J. d'Welles dresse un bilan de la situation du Plan directeur et en profite pour insister sur les difficultés rencontrées. Chaque fois qu'il sera question de ce Plan pendant ces années, l'architecte en chef fera systématiquement le rappel des étapes pour bien montrer d'une part que les pouvoirs publics en ont soutenu chaque phase et d'autre part que selon les périodes envisagées la situation a parfois sensiblement évolué. (*ill. n°10)

¹⁵ 1 M 139, lettre de J. d'Welles à M. de Rohan-Chabot, rue de Varennes à Paris, 20 novembre 1943. Archives municipales de Bordeaux.

Ainsi répète-t-il que son approbation par le comité régional du centre d'urbanisme des communes de l'agglomération bordelaise date du 26 décembre 1940, et qu'elle a été conforme aux lois en vigueur à l'époque. En mai 1941 le programme de grands travaux prévus à ce Plan a été présenté au ministre de l'équipement national qui l'a examiné sur place. Il était assorti de plans et devis se montant à 3.098.000.000 francs (une baisse d'environ 500 millions par rapport à certaines prévisions tout en restant dans la fourchette des dépenses escomptées). "Ce programme devait faire l'objet d'une loi portant approbation de ces travaux et ouvrant des crédits d'exécution comme il avait été fait pour Marseille. Malheureusement, les prévisions d'urbanisation de la France entière, à cette époque déjà, firent apparaître l'impossibilité de financer et d'alimenter en main d'œuvre et matériaux le chantier urbain universel national". J. d'Welles insiste sur le fait qu'il a poursuivi malgré tout l'étude du Plan en s'efforçant de mettre au point les projets correspondants à chaque travail prévu à ce Plan "c'est à dire de le faire passer de l'état d'idée générale à l'état d'étude précise avec le concours des ministères, administrations, collectivités et services intéressés". "En août 1941 les organismes qui, selon les lois en vigueur devaient participer à l'enquête au sujet de ce Plan ont été assemblés par l'architecte-urbaniste et ont aussi adopté ce programme et ce plan. Plusieurs ministres des communications (Messieurs Berthelot et Gibrat) sont venus à leur tour étudier certaines questions soulevées par l'étude des projets sur place et donner des directives précises à leur services. Pendant le même temps, Pessac et Talence déposaient leurs plans particuliers et Talence poussait l'étude détaillée du sien en concordance avec le Plan de l'agglomération. Les villes de Bordeaux, Mérignac, Bègles, Caudéran faisaient étudier le leur, Bordeaux par M. d'Welles, les autres en liaison avec lui tandis que se faisaient prier pour se mettre à l'ouvrage : Bruges, Floirac et Bassens à cause de la modestie de leur budget, Le Bouscat par manque de foi peut-être ou de moyens. C'est ainsi qu'actuellement un certain nombre de travaux prévus au Plan directeur sont décidés, adoptés par tous les intéressés et prêts pour l'exécution, sauf attribution de crédits... et possibilités matérielles d'exécution... D'autres sont en cours d'étude... Mais dès à présent, si ces possibilités se présentaient, Bordeaux est sûre de commencer à réaliser son Plan et à effectuer une partie importante des travaux figurant sur le Plan décennal qu'elle a été appelée à fournir en juillet 1943".

J. d'Welles critique ensuite vivement le directeur de l'urbanisme à l'Équipement national qu'il estime alors "plus préoccupé d'efficacité que d'analyses urbanistiques, de programmes glorieux et de présentation flatteuse". Ce dernier réclame une présentation rapide de l'ensemble du Plan par les services intéressés à Bordeaux. L'architecte en chef a très mal pris cette demande car il a cru comprendre que la ville était accusée de lenteur par Paris aussi sa réponse a-elle été assez sèche et très nette :

"Si ce Plan directeur n'a pas été présenté plus tôt c'est que la Ville vit et souffre ainsi que l'agglomération, qu'elles se transforment avec l'évolution de la guerre et des courants, des progrès, des états de fait qu'elle produit. Ainsi, Bordeaux a été fortifiée, défigurée, Bordeaux a été et sera peut-être encore bombardée par deux aviations ennemies, Bordeaux sans entretien depuis quatre ans se délabre, sa richesse immobilière est menacée. Bordeaux a interrompu son évolution. Le commerce et le trafic de son Port sont arrêtés. Alors qu'en 1940, le pays pouvait espérer un départ vers des destinées meilleures et un développement dans une direction connue, même avec le handicap de la défaite à surmonter, Bordeaux, son port et son agglomération auront à se restaurer à partir d'un degré de destruction impossible à préciser et à se

remettre en état de santé, de vigueur et de paix... d'abord". Ce sera là, le premier chapitre des travaux d'urbanisme à entreprendre.

Il évoque ensuite d'autres raisons importantes qui font que le Plan directeur n'est pas arrêté. Il s'agit de problèmes encore en discussion (et ce ne sont pas les moindres) ou bien encore de situations où l'accord entre les intéressés ne s'est pas fait ou d'autres encore où l'avenir ne peut pas être prévu. Il dresse la liste de ces divers problèmes.

-Le placement des centres de commandement et leur construction (préfecture régionale et départementale) dont il est difficile de préciser le fonctionnement futur.

-L'utilisation des locaux militaires : état-major, casernes.

-Le placement du port aérien de Bordeaux. Ce problème est l'exemple type d'une situation qui n'a cessé d'évoluer en effet :

-en 1940, il semblait que, accueillant hydravions et avions, il devait être créé à Bacalan,

-en 1942-1943, l'hydravion demande un plus vaste plan d'eau, la Chambre de commerce penche vers Biscarosse dont la Ville de Bordeaux ne peut pas accepter le projet sans accepter son déclin,

-en 1943-1944, il semble que l'hydravion soit condamné et que les transports se feront en avion. Bordeaux - Mérignac revient en faveur et c'est le problème le plus important à résoudre. Quelle autorité, quelle connaissance du problème arbitrer ce conflit ?

-Le grand hôpital. La ville de Bordeaux n'accepte pas les intentions du directeur régional de la Santé qui parle de reconstruire la Faculté de médecine et demande trois hôpitaux neufs ce qui paraît exorbitant.

-Enfin le fameux tunnel sous-fluvial auquel J. d'Welles se montre depuis le début très attaché. Son étude ne peut être entreprise que sur résultats de sondages or, le ministre vient de refuser de les faire exécuter avant la cessation des hostilités.

En attendant la solution de ces problèmes on peut faire démarrer les travaux de remise en état qui ont été prévus ; il faut y ajouter la reconstruction des quartiers détruits (qu'il est impossible d'évaluer dans la mesure où la guerre n'est pas terminée), la création de nouveaux quartiers, l'amélioration de voies principales de l'agglomération par exemple la route d'Arcachon, les routes nationales 10, 136, l'accès à l'aéroport de Mérignac, l'achèvement de certaines constructions entreprises et la mise en chantier de grandes réalisations comme le nouveau pont sur la Garonne. L'architecte en chef maintient qu'il n'est décidé à porter sur le Plan "que des solutions admises par tous les intéressés" pour éviter tout litige. Il se bat jusqu'au bout pour que les architectes bordelais parfaitement en phase avec leur milieu urbain puissent être chargés des grandes réalisations envisagées plutôt que leurs confrères parisiens ignorant les traditions locales.

A. Marquet et J. d'Welles sont tous les deux d'accord pour lutter "contre l'étatisme envahissant et paralysant", ils sont partisans de "la décentralisation... , de la liberté, de la responsabilité des communes, personnes réelles, vivantes et majeures", et partisans aussi de la défense "de leur droit naturel"¹⁶. Le maire de Bordeaux désire également lutter "contre le penchant à remplacer des lois inappliquées par d'autres lois qui resteront aussi inappliquées si les causes pour lesquelles les premières sont restées en désuétude ne sont pas éliminées d'abord... Contre le courant de détruire ce

¹⁶ I M 139. Projet de lettre d'A. Marquet à M. Romier ministre d'État à Vichy, 20 décembre 1943. Archives municipales de Bordeaux.

qui fonctionne, en pensant qu'un texte suffit à faire vivre et organiser dans le temps présent ce qui, n'étant pas encore debout, n'a pas reçu la sanction de l'expérience".

IV) 1944 : ENTRE DÉCEPTIONS ET ESPOIRS.

J. d'Welles écrit à son confrère et ami l'architecte Expert le 18 janvier 1944 et lui fait part d'une réflexion d'A. Marquet "il m'a dit de marcher... en ayant l'air de penser : un peu plus, un peu moins ! par ce temps de projets ! " Cette phrase assez obscure est somme toute révélatrice de l'atmosphère de l'époque : on tente d'imaginer l'avenir au milieu des destructions et dans un climat politique confus puisque les allemands sont toujours présents. Il paraît ainsi "impossible de faire exécuter les rares travaux d'entretien normaux et les travaux d'architecture que d'éventuels bombardements" pourraient détruire. Le temps est donc aux projets et l'urbanisme en est un et de quelle importance !

L'année 1944 voit, le 18 mars, la dissolution du Comité régional du centre d'urbanisme des communes de l'Agglomération bordelaise remplacé par l'association mixte qui "assumera rétroactivement sur l'exercice 44 les charges que le Comité régional aurait assumées pendant les premiers mois de cet exercice s'il n'avait pas été dissous et qui correspondent à la marche ininterrompue du service d'urbanisme de l'agglomération pendant ce temps. L'association mixte siègera à l'Hôtel de ville de Bordeaux où seront installés son secrétariat, les bureaux de l'urbaniste et du technicien sanitaire, le secrétariat du comité technique et d'enquête préalable. Ce comité conseil de ces techniciens, présidé par l'urbaniste groupera tous les ingénieurs des grands services administratifs qui sont appelés suivant les lois et règlements concernant l'enquête pour utilité publique à y participer et à donner leur avis sur le plan d'équipement".

A ce moment, l'architecte en chef, après quatre ans de travail entièrement consacrés à imaginer l'avenir de la capitale girondine, ne peut éviter de faire le bilan de son action, des déceptions et des incertitudes apparaissent et parmi elles certaines sont à retenir particulièrement.

1) Déceptions et inquiétudes.

Dès janvier 1944 l'architecte en chef se montre assez critique face aux nominations auxquelles doivent procéder les différents maires des communes du groupement d'urbanisme de Bordeaux conformément à la Loi d'urbanisme.

Il estime "absolument inutile de créer des droits et des fonctions en nommant des géomètres", d'une part, le plan des communes de l'agglomération bordelaise a été relevé avant la guerre par l'aérotopographie ce qui fut une opération coûteuse (700.000 francs). D'autre part s'il y a besoin de géomètres ils seront "choisis librement et mis en concurrence pour un travail déterminé par les communes à propos de tel ou tel travail particulier quand il s'agira de dresser un projet en vue de l'exécution". Pour les mêmes raisons il estime tout autant inutile de nommer des ingénieurs-sanitaires, d'après lui le travail effectué par M. Hugon, ingénieur-sanitaire de l'agglomération est satisfaisant (projet d'établissement du futur réseau des grands égouts) si cela est nécessaire il en sera choisi sous son contrôle et avec l'aide d'un ingénieur des Ponts et chaussées. Par contre en ce qui concerne le choix des

urbanistes, il insiste sur l'importance de leur rôle, il faut qu'ils soient en contact aisé et constant avec le maire de la commune dont ils dressent et exécutent le Plan. Il est également nécessaire "que les contribuables soient intéressés au plan si l'on veut qu'ils contribuent à la dépense et ne boudent pas le plan en l'abandonnant à son inertie de papier". Sur cette base il propose les urbanistes suivants :

-M. Lefebvre architecte DPLG à Talence -Pessac.

-M. Reynaud à Caudéran.

-M. Dubois (qui a déjà remis plusieurs plans directeurs pour cette commune) à Mérignac.

-M. Prévost, architecte DPLG au Bouscat et à Bruges.

-M. Pages architecte DPLG à Lormont et Bassens.

-Les noms de J. d'Welles et de M. Conte (architecte DPLG, ancien pensionnaire de la Casa Velazquez et ancien élève de J. d'Welles) sont proposés par le maire de Floirac pour les communes de Floirac, Cenon et Bouliac.

En second lieu, l'architecte en chef s'inquiète de la dissolution du comité régional du centre d'urbanisme des communes de l'agglomération bordelaise le 18 mars 1944. Il est remplacé par l'association mixte qui "assumera, rétroactivement sur l'exercice 1944, les charges que le comité régional aurait assumées pendant les premiers mois de cet exercice s'il n'avait pas été dissous et qui correspondent à la marche ininterrompue du service d'urbanisme de l'agglomération pendant ce temps". "L'association mixte siègera à l'Hôtel de Ville de Bordeaux où seront installés son secrétariat, les bureaux de l'urbaniste et du technicien sanitaire, le secrétariat du comité technique et d'enquête préalable. Ce comité-conseil de ces techniciens, présidé par l'urbaniste, groupera tous les ingénieurs des grands services administratifs qui sont appelés, suivant les lois et règlements concernant l'enquête pour utilité publique, à y participer et à donner leur avis sur le Plan d'équipement".

Une déception supplémentaire pour J. d'Welles est, sans doute celle de ne pas avoir réussi à "sauver la Place royale" comme il le dit lui-même.¹⁷ Il avait prévu de "placer la Préfecture de la Gironde dans la partie du bâtiment des Douanes et des Fermes utilisée par des logements de grands et petits douaniers et quelques bureaux des douanes. Ce dessein avait été approuvé par le comité d'urbanisme, les préfets successifs, M. le maire de Bordeaux". Il avait prévu "une installation des douanes dans la partie Sud du bâtiment". Or, ce projet a été critiqué par deux adversaires : le Ministère des finances d'une part et la Chambre de commerce de l'autre. Le premier "a voulu maintenir sa propriété" et la seconde, sans avertir J. d'Welles, a demandé, puis obtenu du Conseil d'État un arrêté d'expropriation, à son bénéfice, de tous les immeubles particuliers de la place de la Bourse pour y loger ses comités d'organisation. Dès lors, "la Préfecture n'ayant plus la place de se loger..." messieurs les préfets ont renoncé à revendiquer cet Hôtel.

Enfin J. d'Welles adresse une lettre à M. Frothin, le 26 juin 1944 dans laquelle il exprime, non seulement une nouvelle déception mais encore un franc mécontentement en constatant "le très fâcheux ralentissement des études du Plan". Il précise également que "l'urbaniste et le technicien sanitaire ont seuls continué leurs travaux. Ils devaient, à ce sujet, passer un contrat avec la direction de l'urbanisme

¹⁷ 4 mars 1944, Lettre de J. d'Welles à M. Prieur, architecte en chef des Monuments historiques, 15 rue de Billancourt à Boulogne sur Seine.

comme l'ont fait, en France, un certain nombre de leurs confrères. Or, s'ils ont reçu leur nomination, ils n'ont pas eu la chance de recevoir même un brouillon de contrat à débattre ou à signer tandis que, depuis le 1er janvier, avec la dissolution du CRCUCAB¹⁸ qui les appointait, aucun émolument ne leur était versé".¹⁹

En dernier lieu il faut reconnaître que J. d'Welles qui a toujours aimé les affaires clairement menées, se satisfait bien peu de toutes les incertitudes annexes qui planent sur le Plan. Ainsi, il est convaincu que "la destruction du pont de Bordeaux ne sera pas vue d'un oeil aisément consentant" par les bordelais, il a donc eu l'intention en janvier 1944 "de faire étudier à l'occasion d'un concours entre les élèves de l'École des Beaux-arts les formes d'architectures monumentales qui pourraient être données aux piles du pont suspendu". A la même époque il a été question (une nouvelle fois) d'un port transocéanique à Biscarosse avec la construction d'une autostrade Biscarosse-Bordeaux. Au passage il qualifie les dites autostrades de "cauchemar" estimant "qu'il vaut mieux des taxis autogires qu'une heure de trajet sabrant le paysage".

Les projets changent sans arrêt mais ce qui est peut-être le plus inquiétant c'est l'absence de prospérité qui bloque tout, "point d'œuvre d'urbanisme réalisée sans prospérité... pas de Tourny sans accroissement du trafic du port... nos projets sont voués à rester sur le papier si les ports maritimes, fluviaux, aériens de la ville de Bordeaux ne développent pas leur activité" estime J. d'Welles à juste titre.

2) Les espoirs pour Bordeaux.

L'urbaniste de la Ville les exprime de manière complète le 19 avril 1944 dans un courrier qu'il prépare pour A. Marquet qui doit le transmettre au Délégué général à l'équipement national, sous couvert du Préfet de la Gironde. C'est la dernière fois, avant l'arrestation du Maire le 29 août de la même année, qu'il présente, de manière très précise, l'intégralité de ses projets.²⁰

a) La présentation officielle du Programme de travaux du temps de paix.

"Conformément aux prescriptions de la circulaire interministérielle n°99 du 17 juin 1943, j'ai l'honneur de vous adresser le Programme des travaux de démarrage susceptibles d'être entrepris par la Ville de Bordeaux dès la fin des hostilités, en vue de favoriser la reprise de l'activité générale.

Ce programme est extrait du Plan directeur approuvé en décembre 1940 par le CRCUCAB et du Plan décennal de travaux de juillet 1943. Il comprend certains travaux déjà groupés et proposés en 1941, sous le titre de Programme d'équipement d'urgence, auxquels ont été ajoutées des opérations nouvelles de remise en état et de restauration consécutives aux événements de guerre. Ce programme est donc à la fois de réparations, de remise en état et d'équipement.

Voici le détail des travaux qu'il comporte par ordre d'échelonnement dans le temps et de nécessité :

¹⁸ Comité régional du centre d'urbanisme des communes de l'agglomération bordelaise.

¹⁹ Les deux personnes visées sont J. d'Welles lui-même en tant qu'urbaniste et M. Hugon, technicien sanitaire de la Ville et de son groupement.

²⁰ Seuls les passages les plus importants ont été retenus ici.

I) Travaux de circonstance et de remise en état afin de rétablir les conditions d'exploitation du temps de paix.

Les travaux consécutifs à l'état de guerre comportent une forte proportion de main d'œuvre non spécialisée. A ce titre, ils doivent être considérés comme travaux de démarrage. Ce sont les travaux de démolition de fortifications et d'ouvrages de guerre, la suppression des installations de défense passive, le rétablissement des communications et distributions, les remblaiements et mises au niveau du sol correspondants etc.

En raison du caractère national que présentent de tels travaux, il n'appartient pas à la Ville de prendre d'engagement quant à leur financement.

Toutefois, dans le but de renseigner l'administration supérieure sur l'importance de leur volume et sur l'incidence qu'ils peuvent avoir dans la résorption momentanée d'une certaine main d'œuvre flottante, nous en donnons la liste toujours ouverte, hélas (...)

II) Travaux de reconstruction, de réparation et de restauration des immeubles municipaux ou du domaine urbain ayant subi des dommages de guerre.

Sous ce titre sont compris tous les travaux d'équipement, de meilleure adaptation à la fonction urbaine et de développement. Ce sont, classés par ordre d'urgence :

A) Égouts de l'agglomération bordelaise et traitements des boues.

L'assainissement de l'agglomération bordelaise, oeuvre primordiale, nécessaire, essentielle, doit figurer en tête du programme général d'urbanisme.

Dans son ensemble, l'agglomération bordelaise est privée de moyens suffisants d'évacuation des eaux usées par suite du développement des voies et des constructions, les eaux pluviales ne trouvent plus d'exutoires suffisants pour se diriger vers le fleuve, surtout en forte marée ou par orage. Il résulte de cette impossibilité d'écoulement des inondations dans les quartiers bas et, d'autre part, faute du tout à l'égout, des stagnations dans les ruisseaux des eaux de cuisine et de bains. Il subsiste enfin, soit des fosses d'aisance dont l'étanchéité est en général défectueuse et qui polluent les terrains et les nappes, soit des fosses septiques mal établies qui, se vidangeant dans les tubulures et les égouts, les colmatent et les empuantissent. L'état sanitaire qui résulte de ce grave défaut d'hygiène urbaine ne peut en être que compromis. L'ensemble des travaux d'établissement des égouts fut évalué en 1941 à 500 millions.

-1ère tranche.

L'exécution d'une 1ère tranche de 38 millions pour le collecteur rive droite en bordure du fleuve a été approuvée, adjugée et commencée. Un emprunt a été réalisé. Les travaux ont été depuis arrêtés. A l'heure actuelle, la situation est la suivante : emprunt réalisé (mais depuis annulé) = 38 millions, travaux réalisés = 3 millions.

Cette 1ère tranche, prête à démarrer, sauf obtention du nouvel emprunt d'un montant supérieur pour combler l'écart arithmétique des évaluations de

travaux, pourra reprendre dès la cessation des hostilités, elle permettra de réaliser l'assainissement général de plus de la moitié de la surface communale.

-2ème tranche.

Mais, par suite de la conformation géographique des lieux qui font converger sur le territoire de Bordeaux les ruisseaux et exutoires des communes suburbaines, il est envisagé, en même temps, la construction d'un égout collecteur de ceinture destiné à recevoir les eaux provenant de ces communes.

Les dossiers d'adjudication sont prêts et les chantiers peuvent s'ouvrir très rapidement. La dépense à envisager serait de l'ordre de 60 millions. Pour ces deux tranches de travaux dont la nature, la nécessité et l'urgence exigent qu'ils soient inscrits au plan de démarrage, la Ville demande à bénéficier des meilleures conditions de financement (prêt à 2, 5 %). Montant du prêt (évaluation 1939) = 100 millions.

2) Assèchement de marais.

Grâce à l'apport très important de terres en provenance des fouilles d'égouts, une opération corrélatrice très importante doit être envisagée : c'est l'assèchement des marais et sa conséquence immédiate, la création de nouveaux quartiers de logement, avec espaces libres, jardins, groupes scolaires, terrains d'éducation physique.

En raison de leur but, logement et de leur nature, utilisation de déblais, main d'œuvre non spécialisée, emploi d'un minimum de matériaux, la Ville demande à bénéficier des meilleures conditions de financement pour ces travaux (prêt à 2, 5%, montant du prêt : évaluation 1939 = 10 millions).

3) Augmentation des ressources en eau potable de l'agglomération.

L'alimentation des communes de la rive gauche de l'agglomération bordelaise, suffisante en temps normal, se révèle déficiente en période de sécheresse. Celle de la rive droite est précaire pour les quartiers de La Bastide et insuffisante en tous temps pour les communes de Lormont, Cenon et Floirac. Les travaux indispensables pour l'amélioration des ressources en eau potable comportent : le forage de puits de grande profondeur, la construction de réservoirs. Le programme général prévoit pour ces réalisations une dépense de 45 millions. Une 1ère tranche de travaux d'un montant de 11 millions avait été commencée et reste à terminer ; à l'heure actuelle, la situation financière se présente comme suit : emprunts et subventions réalisés = 11 millions, travaux exécutés = 8 millions. La Ville demande qu'un emprunt de 20 millions au taux le plus favorable soit accordé pour la poursuite de ces diverses opérations. Ces travaux nécessiteront pour l'ensemble une assez forte proportion de matériaux (canalisation et béton, réservoirs).

4) Suppression des passages à niveau de La Bastide.

Se ralliant à la solution prévue au programme d'aménagement de la région bordelaise (décembre 1940), la SNCF, en 1941, a établi un projet de

suppression du passage à niveau de la route nationale n°10 Paris - Bordeaux (Avenue Thiers). Ce projet a fait l'objet d'engagements de dépenses de la part de la Ville de Bordeaux et de la SNCF (30 millions chacune). Il a reçu aussitôt un commencement d'exécution : expropriations de terrains, adjudication des travaux de terrassement.

Par la suite, à la demande de M. le Secrétaire d'État aux communications, il a été décidé, selon la solution prévue au projet d'aménagement de l'agglomération bordelaise, d'envisager en même temps la suppression des passages à niveau de la route nationale n°136. La SNCF a établi alors le projet d'ensemble de toutes les suppressions de passages à niveau et l'a chiffré à 90 millions (évaluation 1939).

Après commencement d'exécution, la 1^{ère} tranche fut arrêtée par suite des circonstances. En conséquence, le Ministère des finances a proposé l'annulation de l'emprunt. Cependant, la Ville de Bordeaux en a demandé la prorogation ainsi que la prolongation du délai d'exécution. Le débat reste ouvert. L'Inspecteur général d'urbanisme devra proposer à l'équipement national une répartition équitable des frais entre les collectivités, en tenant compte du fait que l'État supprime, sans aucun frais pour les communes sur le territoire desquelles ils se trouvent, des passages à niveau bien moins fâcheux pour la circulation nationale et dommageables à bien moins d'usagers nationaux que ceux-ci. En tout état de cause, étant donné le but et la nature de ces travaux, la Ville demande l'inscription au programme de démarrage d'une 1^{ère} tranche et le bénéfice d'un emprunt à 2, 5% pour la part qui lui reviendra.

5) Démolition d'îlots insalubres, aménagement de voies nouvelles et d'espaces libres, constructions immobilières.

La Ville de Bordeaux a une densité moyenne de 71 habitants à l'hectare, densité faible (Paris 370). Cette densité s'explique par le grand nombre de jardins et la forte proportion de maisons (80 % environ) à rez-de-chaussée ou à rez-de-chaussée et 1^{er} étage seulement.

Par contre, la proportion des logements insalubres de Bordeaux évaluée à 20% en 1911, l'a été de nouveau à 35% en 1926 ; le taux de la mortalité atteint 15,5‰ (taux moyen pour la France = 13‰). Ces statistiques demanderont d'ailleurs des commentaires analytiques. Quoiqu'il en soit, un gros effort mérite donc d'être entrepris pour la suppression des taudis ; les créations d'espaces libres et de terrains de sports (certaines à la faveur des destructions opérées par les bombardements), de places et de voies nouvelles, de curetage de quartiers, permettront d'intervenir dans 8 îlots particulièrement insalubres. Un tel programme correspond à une dépense de 290 millions (estimation 1939) compris frais d'expropriation et d'acquisition de terrains. Mais il n'est pas raisonnable de prévoir des démolitions volontaires avant de disposer d'immeubles de relogement. Cette tâche de les construire, dont le capital privé se chargeait si bien avant la loi sur les loyers (loi assassine de la propriété immobilière et de l'industrie de la construction, loi qui doit disparaître si l'on ne veut pas les ruiner) cette tâche surhumaine de construction d'abord, puis de compensation des loyers ensuite, l'État et les communes devront-elles l'assurer ? Oui, sans doute, pour le remplacement de

ce que les belligérants et les urbanistes auront détruit. Dans cette hypothèse, il y a lieu d'inscrire en première urgence la construction de 2.500 logements d'un montant total de 120 millions, frais de voirie compris (estimation 1939). Sur cette dépense de 410 millions, dont le financement reste délicat, le plan de démarrage pourrait retenir une dépense de 20 millions pour expropriations, acquisitions, aménagement de terrains. Dans ce cas, la Ville demanderait le bénéfice d'un emprunt à 2, 5 % de cette somme.

6) Amélioration du réseau des voies principales.

Le plan directeur de l'agglomération bordelaise prévoit l'amélioration générale de la circulation : les voies radiales de pénétration, routes nationales et autres, seront dégagées, élargies ou doublées suivant l'importance du trafic et l'encombrement des stationnements ; les voies concentriques qui font communiquer entre elles les communes de la périphérie seront dégagées ou créées.

De ce vaste programme évalué à 203 millions, il a été extrait pour la première tranche les opérations les plus urgentes qui sont les suivantes (évaluation 1939, expropriations comprises) :

a) route de Lormont - Bassens.

b) voies à La Bastide au Sud de l'avenue Thiers.

Sur le territoire des communes de l'agglomération : accès Sud à l'aéroport par Beutre, accès Nord à l'aéroport de Mérignac par Beaudésert, route nationale 650, route nationale Bordeaux- Arcachon, assainissement de la vallée du Peugue...

La Ville de Bordeaux n'y est pas seulement intéressée, l'agglomération bordelaise qui n'est une personnalité ni civile ni administrative (ce qui est bien regrettable) ne peut donc pas participer aux frais et cependant c'est elle qui profitera principalement de ces améliorations. Les participations financières des parties intéressées, les conditions d'exécution et de surveillance en application notamment de l'article 19 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943 doivent donc être fixées par l'équipement national sur proposition de l'inspecteur général d'urbanisme avant que soit envisagé un plan de financement et un engagement financier de la Ville (...)

IV) Travaux de petit équipement urbain.

Ces travaux comportent des travaux de caractère municipal amorcés avant la guerre par la Ville et déjà subventionnés par l'État. Ils devront être poursuivis, leur utilité reste la même. Ils peuvent être classés en trois séries par ordre d'urgence.

1ère urgence.

Achèvement : toiture lycée, portique Jardin public, l'école pratique de jeunes filles, magasins de décors.

2ème urgence : Faculté des Sciences, clinique, Institut Pasteur, services centraux des hospices, pavillon des tuberculeux à Feuillas, grand hôpital de 2.000 lits.

3ème urgence : chauffage des écoles.

(...) Le reste des crédits attribués à ces ouvrages et reconduits d'années en années et dont l'expression en francs n'a pas varié, sera insuffisant pour les solder étant donné l'augmentation en nombre de francs des prix de la construction. Il faudra donc trouver des suppléments de crédits.

A condition qu'une augmentation des subventions proportionnelle à la chute de la monnaie soit acceptée, la Ville de Bordeaux prend l'engagement de les réaliser. Parmi ces travaux, certains remplissent les conditions demandées, la Ville de Bordeaux demande à bénéficier des emprunts à 2, 5 % pour les suppléments de crédits qui seront nécessaires pour l'exécution (...)

Je m'engage à fournir, dans les délais qui me seront impartis, tous les dossiers réguliers nécessaires à l'appui des demandes d'emprunt de financement spécial que la Ville de Bordeaux sera autorisée à formuler pour les opérations retenues parmi mes propositions et inscrites au plan de démarrage national. Ne sont pas compris les travaux de remise en état des ports maritimes et aériens et d'équipement de ces ports. Néanmoins, il n'échappe pas à l'administration municipale qu'ils sont de la première urgence car ils conditionnent la prospérité de Bordeaux et son agglomération, car, sans prospérité, sans collecte d'impôts, pas d'urbanisme. Ne sont pas compris non plus les travaux privés ; comme maire de Bordeaux et défenseur des intérêts particuliers, il m'appartient de demander aussi que l'équipement national, organisant leur répartition, réserve une part très importante de main d'œuvre et matériaux à ces travaux. En effet, de leur propre initiative, l'industrie et le commerce établiront et poursuivront des programmes de démarrage. Eux aussi seront des facteurs de richesses et pourvoyeurs d'impôts. Il convient d'harmoniser les démarrages publics et privés sans rivalités concurrentes et pour le bien national. Mais la Ville devra recueillir par l'impôt les moyens de faire face à ses charges normales et aussi aux charges exceptionnelles des emprunts envisagés. Il ne lui sera pas possible de prévoir quelles seront ses ressources. Les engagements pris ci-dessus restent donc conditionnés par ses possibilités".

b) Les travaux annexes à envisager.

En marge de la présentation globale et officielle des futures réalisations, J. d'Welles se prononce aussi dès le début de l'année 1944 sur divers points annexes certes mais présentant un réel intérêt et sur l'avenir de certaines communes de banlieue comme par exemple Mérignac. D'après lui, cette dernière "garde et gardera longtemps un caractère rural et de grande propriété. Il ne faut pas s'y opposer. Pour cela, il convient de fixer une limite au développement citadin à organiser sur le Plan directeur. Mais la faible densité de la population désigne la commune comme un territoire d'habitations à jardins pour l'hypothèse où la population de l'agglomération bordelaise continuerait à chercher à vivre en banlieue. Il faut donc ne pas faire obstacle aux lotissements, rechercher des tracés capables de le favoriser au fur et à mesure des nécessités, préparer la pénétration par tramways ou trolleybus, rendre directes les communications avec le centre de Bordeaux".

L'architecte en chef demande en février 1944 que le Plan d'urbanisme porte "l'indication des églises, chapelles, maisons d'œuvres ou d'enseignement qui doivent être projetées pour assurer l'exercice et le développement du culte catholique". Il désire être informé par l'archevêque "des besoins du culte par commune d'après le chiffre de la population, les desiderata de l'archevêché concernant le quartier où doit s'élever chaque monument du culte qu'il envisage de construire suivant un programme idéal dont l'exécution pourrait s'échelonner sur vingt ans". J. d'Welles ajoute que, "pour fixer les idées", il envisage déjà :

"-pour Le Bouscat, l'agrandissement de l'église par la prolongation de sa nef du côté de l'entrée (2 à 3 travées supplémentaires),

-pour Talence, la création d'une église nouvelle dans le quartier du Lycée,

-pour Floirac, la création d'une église dans la plaine aux environs de la chapelle actuelle".

Ce programme peut paraître modeste, il l'est, néanmoins il convient de le signaler car c'est la première fois depuis 1925 qu'un tel projet est envisagé. Depuis le début de la municipalité Marquet il n'a jamais été question de construire des bâtiments religieux. Il y a eu des rénovations liées toujours à des dégradations qui les ont rendu indispensables, des enlèvements de grilles, mais c'était alors pour faciliter la circulation aux abords des édifices religieux ; mais jamais de telles constructions n'ont été prévues.

c) Les grandes réflexions.

En 1944, J. d'Welles va continuer à réfléchir et à faire des propositions concrètes aux autorités intéressées dans plusieurs domaines.

-Le domaine militaire.

Dans un courrier du 30 mars au Général Dumont il livre un certain nombre de réflexions à propos de l'existence d'une possible cité militaire.

"Partons d'une hypothèse : celle d'une armée française Terre-air, distincte de la puissante police d'état, très moderne, toutes armes et tous transports liés. Une importante subdivision siègera à Bordeaux centre de recrutement d'organisation et d'instruction. Son État-major y sera domicilié pour être en rapport avec les autorités civiles. Mais les troupes appelées pour un temps d'instruction intensif et réduit seront logées aussi près que possible de leurs terrains d'instructions et de manœuvres. Toutes les armes y seront groupées, aussi bien les transports que les unités motorisées, légères et blindées, les aviations de toute nature, l'artillerie et la sape.

Voilà l'hypothèse... Si elle est exacte, il en résulte qu'une cité militaire est à construire pour remplacer les casernements de Bordeaux et cette cité militaire sera, soit un camp même, soit une sorte de ville près d'un champ de manœuvres. Dans l'un et l'autre cas, elle sera rapprochée d'un terrain d'aviation militaire. Mais en raison du personnel de commandement et d'encadrement permanent, cette cité militaire ne devra pas être trop éloignée de la ville chef-lieu de subdivision pour que les familles des militaires de carrière sédentaires y trouvent des commodités de tous ordres...

Cette cité doit être située, par conséquent, soit au Camp de Souges même, soit sur la route Beaux-Souges à proximité du terrain d'aviation Beutre-Beaudésert. Mais cette base devant, dans notre hypothèse, retrouver un jour son affectation militaire et le Plan directeur du groupement de Bordeaux prévoyant déjà d'augmenter vers l'O sa superficie et de la desservir au N et au S par les deux routes anciennes retracées pour

éviter les courbes et les agglomérations, c'est cette deuxième situation que nous préférierions voir adopter pour la cité.

Elle pourrait être construite alors autour de la cote 39 (3604-2892) au SO de Corbiac, SE du Haillan, sur des terrains empruntés aux territoires de cette commune et de la commune de Mérignac à 13 km du centre de Bordeaux à 6 km de Souges, relativement proche du port aérien sur un terrain salubre qui pourrait être drainé vers la Jalle de Saint Médard à l'aval de cette localité toute proche.

Si une pareille suggestion ne se heurtait pas à des impossibilités d'ordre politique ou militaire, il faudrait, pour en amorcer l'étude, définir quelles troupes y seraient cantonnées, en déduire la surface nécessaire pour établir tous les logements, casernements, services, magasins, hangars, abris etc. examiner si cette superficie peut être acquise et par quels moyens, évaluer le prix de la construction de la cité, rechercher les concours qui pourraient être apportés à l'État pour cette réalisation par les communes intéressées, déterminer quels bâtiments militaires à Bordeaux pourraient être évacués, les évaluer, rechercher quels services d'État, du département ou de la ville pourraient bien les acquérir au prix d'évaluation.

A l'occasion de cette étude, le Génie militaire pourrait aussi définir quels seraient les services maintenus à Bordeaux, les locaux qu'il se réserverait, qu'il aménagerait à neuf d'une manière moderne et décente, conformément aux alignements prévus au Plan directeur s'il y a lieu.

Ce programme peut paraître d'une ampleur considérable, c'est vrai. Cependant, dans une période d'inactivité constructive, il ne peut pas être mauvais d'étudier les problèmes, indépendamment de certaines contingences comme s'ils étaient tout neufs et libérés de l'existant et du passé. En tous les cas, de tels problèmes peuvent être posés et résolus en principe sans engager en quoi que ce soit, du moins tout d'abord, les administrations intéressées et leur politique. Tant d'évènements peuvent intervenir avant le temps des réalisations".

Ce vaste projet exposé par J. d'Welles n'a pourtant rien de très original puisqu'à la même période, Toulouse étudie elle aussi un Plan d'aménagement, et l'urbaniste qui en a la charge a engagé des pourparlers avec l'autorité militaire afin de régler le sort des vieux bâtiments à usage militaire et de mettre au point l'édification d'une cité en dehors du territoire de la commune. Encore une fois, dans cette affaire l'architecte en chef a montré sa collaboration avec des confrères chargés de la même tâche.

-Le domaine de la circulation.

J. d'Welles, tout en condamnant très souvent l'usage excessif de l'automobile et en sous-estimant dans l'ensemble sa future expansion, s'est néanmoins préoccupé de la circulation en général pour disposer de bases intéressantes en vue des dispositions à prendre par le Plan à ce sujet. Dans ce but il demande le 26 avril 1944 à M. Barraud, directeur de la compagnie des TEOB de se livrer à un gros travail de statistiques pour le renseigner "sur la migration quotidienne banlieue-Bordeaux et retour par les tramways suburbains. Par exemple : moyenne par jour sur chaque ligne en 1937 et 1943, du nombre d'abonnements et de billets en considérant les billets distribués pour une destination dans une commune déterminée... par exemple billets pour Blanquefort, billets pour Le Bouscat sur une même ligne". Il désire aussi savoir comment les prévisions relatives aux modifications du tracé des voies, de leur emplacement et des refuges "doivent être amendées pour correspondre à l'exploitation des lignes et aux améliorations envisagées". En juillet 1944 seront

prises en compte aussi les migrations en vélo ou en auto d'avant-guerre, comparées avec celles réalisées en tramway au même moment de manière à donner une image plus vraie du trafic à prévoir.

-Les franchissements de la Garonne.

L'architecte en chef a énormément défendu les projets envisagés à ce niveau car il estimait, avec raison, qu'on ne pouvait parler de développement urbain sans envisager des relations très étroites et faciles entre les deux rives de manière à permettre un développement harmonieux de la cité en facilitant également une circulation qui était de toutes les façons appelée à se développer.

Il prévoit :

- "un nouveau pont destiné à remplacer le pont actuel construit sur l'emplacement de celui-ci,

-un tunnel sous-fluvial à l'aval réunissant la gare de la Bastide à la gare du Médoc (il précise que ce tunnel sous -fluvial débouchera sur une place de forme circulaire aménagée Cours Saint Louis),

-un nouveau pont à l'amont placé immédiatement à l'aval du pont métallique de chemin de fer destiné à dérouter le trafic lourd à destination du sud et du sud-ouest et provenant des routes nationales 136, 10 et 89".

Ce qui est intéressant c'est que la commune de Bègles a été assez visionnaire et malheureusement personne ne l'a suivie. En effet, elle a rapidement insisté pour que le Plan directeur prévoie "un pont faisant communiquer son territoire avec la rive droite. Ce pont serait placé à hauteur du Château de Tartifume (735-812) où aboutirait le nouveau boulevard de ceinture de l'agglomération bordelaise et s'appuyant sur l'île d'Arcins aboutirait dans la plaine de Bouliac". "Les habitants de Bègles estiment qu'ils pourraient ainsi se rendre dans les directions de Bergerac, Libourne et Paris sans les retards que leur impose la traversée de Bordeaux et le passage sur un Pont unique. Ils pensent aussi qu'ils pourraient essaimer sur Bouliac et trouver, pour les industries, de la main d'œuvre dans ces districts ruraux". J. d'Welles ne retient pas ces raisons, il émet des réserves "je puis me tromper" dit-il. Dans cette affaire ce sont les béglais qui ne commettaient pas d'erreurs, leur vision d'ensemble était juste et encore une fois Bordeaux n'a pas su saisir la chance de réaliser à temps un programme d'envergure pour désengorger la cité.

d) Un exemple type du remembrement d'un quartier : le quartier de la rue Neuve. 7 juin 1944.

Cet exemple est retenu par les divers intérêts qu'il suscite et parce qu'il permet de se rendre compte de l'ampleur et du sérieux des études menées par J. d'Welles à cette époque. De plus il témoigne de son audace, car une fois encore, il envisage de toucher au cœur historique de la ville.

"Historique de cette étude.

L'aménagement de ce quartier a toujours été l'objet des préoccupations de ses habitants et des pouvoirs publics : depuis l'intendant Dupré de Saint Maur et la Jurade jusqu'à l'administration municipale de M. Marquet. La préoccupation initiale fut de faire déboucher la rue Neuve sur les Fossés,

ensuite il fut demandé de créer en plus de cette communication une place centrale, enfin, la vétusté s'en mêlant, de détruire les taudis...

Le lendemain du bombardement de 1940 dont la nouveauté fit exagérer l'importance, l'idée naquit de créer la place souhaitée en partie sur l'emplacement des immeubles détruits... Cette idée ne fut pas discutée même au sein du comité technique d'urbanisme bien que d'une part la réunion des emplacements nettoyés ne formât pas une place et que si l'aération du quartier était nécessaire, d'autre part une place, c'est à dire un carrefour public n'était indispensable ni à l'assainissement ni à la circulation.

Un projet fut dressé par le géomètre de la Ville à la demande de l'ingénieur en chef et publié dans une brochure de M. Ginestous habitant du quartier, ancien adjoint au maire.

Effrayé par les conséquences de ce projet qui, limité aux abords immédiats de la nouvelle place et non comptés les effets de son extension au SE, atteignait 113 maisons alors que le bombardement et la vieillesse n'en avait touché que 13, l'architecte en chef proposa de ce projet une variante moins destructrice. Ce projet fut critiqué. Il est critiquable comme le précédent. En effet, si l'on examine (...) les parties bombardées et les parties expropriées, on constate, malgré les moindres dégâts du second que pratiquement l'un et l'autre plan démolissent ou exproprient entièrement le quartier. Il m'a donc paru que le problème devait être entièrement réétudié.

1) Données du problème.

-Destructions.

13 immeubles sont écroulés donnant à l'E et à l'O sur la rue Neuve, laissant entre eux un îlot intact. Un espace libre, mal conçu existe dénommé place Raymond Colom.

-Taudis.

Il existe des taudis dans les ruelles avoisinantes : rue Rénière, rue du Soleil, rue Fauré, rue du Muguet, dans les impasses : rue Neuve, Bouquière, Fontaine Bouquière. (...)

-Circulation.

La circulation des voitures est impossible dans certaines ruelles, difficile dans des rues étroites comme la rue Neuve et la rue de la Rousselle. Le réseau de ces voies est mal relié au réseau général de la Ville. L'accès à ce quartier du quai et des Cours V. Hugo et d'Alsace est malaisé et pourtant ces artères le bordent de très près.

-Architecture.

*Souvenirs historiques.

La rue Neuve a été richement habitée. Les façades en belles pierres de taille des Hôtels (...) sont caractéristiques de l'architecture bordelaise du XVIIIème siècle et dignes d'être respectées. (*ill. n°11, 12, 13) A l'angle de l'impasse de la rue Neuve, il existe une niche d'angle avec une belle statue de la Vierge. L'immeuble n°30 effondré montre un bel escalier du XVIIème siècle (Hôtel Pelet). L'immeuble n°28-30 de la rue Rénière, un des beaux Hôtels de Bordeaux construit au XVIIIème siècle est remarquable intérieurement et extérieurement. A l'angle que forme la rue du Muguet où certains ont vu la maison de Montaigne, un escalier ouvert intérieur est à conserver ou à rebâtir. Une façade de maison du XVème siècle, 23 cour Raoul serait intéressante à conserver, comme certains motifs d'architecture du XVème siècle à démolir soigneusement impasse rue Neuve. Au fond et à droite de

l'impasse rue Neuve se trouve la maison où Montesquieu épousa Mademoiselle de Lartigue. Elle est à mettre en valeur. Au n°25 de la rue de la Rousselle mais côtoyant plutôt la rue Fauré se trouve une pièce voûtée ayant fait partie d'une maison authentiquement habitée par Montaigne et qui est appelée l'oratoire de cet homme célèbre. Il est à mettre en valeur. Enfin, notons aussi que les entrepôts de Bordeaux, place du Palais s'étendent jusqu'aux abords du Cours d'Alsace et qu'ils représentent une partie des locaux de l'ancienne Chambre de commerce, vestige respectable du XVIIème siècle à remettre en valeur dans le cas où une communication serait établie vers la place du Palais.

*Vie du quartier.

Le commerce des denrées salées qui l'a rendu florissant il y a cinquante ans encore, a cessé d'animer ce quartier. Mais les entrepôts constitués à cette époque ne cessent pas d'être loués. Ils s'étendent sous de hauts rez-de-chaussée souvent voûtés et constitués en profondeur à partir de la façade sur rue, au-dessus de lots de terrains très étroits. Frais et obscurs, ils conviennent à la conservation de denrées périssables provenant du marché des Capucins. Ces fonds d'immeubles sont souvent rongés de sel, d'huile, de salpêtre. L'habitation au-dessus y est fatalement étouffée. La densité d'habitation est moyenne, plutôt en déclin.

II) Solution proposée.

Ces données étant posées, examinons les idées d'aménagement qui ont été proposées et proposons des conclusions pour chacune.

1) Donner à ce quartier un débouché sur les cours V. Hugo et d'Alsace et Lorraine.

Cette idée est indiscutablement bonne. Une telle liaison effectuée en ligne droite est nécessaire si l'on aménage le quartier mais une seule voie suffit. Où la placer ? A la place de la rue Neuve ? Mais alors c'est démolir celle-ci. C'est succomber à cette tentation du dessin et de l'alignement purs. Démolir la partie de ces maisons qui est sur la rue, c'est les priver de leur élément le mieux construit, le plus intéressant, le mieux ouvert à l'aération, c'est mutiler leur distribution et leurs meilleures pièces d'habitation de telle sorte que la démolition et l'expropriation totale des maisons ainsi frappées de mort sera indispensable. C'est décréter une opération de remembrement et de reconstruction énorme. L'assainissement de ces maisons doit plutôt se faire par leurs fonds qui sont malsains et piètrement construits. A mon avis, la communication désirée doit être faite à l'Est de la rue Neuve, en face du débouché sur le cours V. Hugo de la rue des Faures ; ainsi tracée elle aboutit par son prolongement à la Place du Palais et crée un itinéraire Saint Michel-Saint Pierre. (*ill. n°14) Cette rue aura 240 mètres de long environ d'un cours à l'autre, dans ces conditions une largeur de 12 mètres suffira. Elle paraîtra plus large que la rue d'Aviau qui est de cette largeur mais sur 300 mètres et bordée de hautes constructions.

A mon avis aussi, cette communication doit être faite en empruntant le terrain occupé par les taudis. Ce sera le coup de sabre qui touchera le quartier malsain. Le plan de M. Ginestous avait judicieusement porté le fer rouge dans ce quartier à cet endroit. L'emplacement que je propose de donner à cette voie fait de même. Il permet de respecter certains vestiges historiques et notamment les entrepôts de l'ancienne bourse en fin de trajet.

2) Donner à ce quartier un débouché sur le quai.

Les projets sont d'accord pour que ce débouché soit le prolongement de la rue Porte des Portanets mais alors que dans le projet Madorre l'accès à cette porte ne rejoint pas directement le centre du quartier, c'est à dire la grande place alors que dans le projet Ginestous, il aboutit au contraire à cette place. Dans le projet que je propose le quai est mis en communication avec tout le quartier directement de l'E à l'O et par des embranchements dans le sens N-S. La création de ce débouché présente dans tous les projets l'inconvénient de détruire une maison en excellent état et superbe d'architecture monumentale même au n°43 de la rue Ausone. Il sera bon d'en reconstruire la façade sur la nouvelle voie.

3) Créer une place centrale.

Une place est un vide. . un vide d'idées peut-être bien aussi... ou une idée de fausse splendeur ? ? Voyons comment imagine-t-on cette place ? même en supposant que les niveaux permettent un établissement correct ?

-Est-ce un carrefour de circulations importantes et naturelles à aménager ?

Non, l'aménagement de ce minuscule quartier ne déterminera pas de nouveaux courants autres que ceux nécessaires à sa vie propre.

-Est-ce un espace dit libre ? Si oui, est-ce un square entouré de grilles, mesquine et morne verdure qui ne luttera jamais pour l'agrément avec le quai ou les Fossés voisins ?

-Est-ce un jardin sans protection qui subira les mutilations des jardins de Pey-Berland, de Saint Michel, pour devenir le no man's land de la place voisine Camille Jullian ?

-Sera-ce un garage ? Mais il sera trop petit et trop secret. La place est un concept lancé par un public qui n'a pas exploré toute son étendue. Ainsi, la place du projet Ginestous n'est qu'un espace rasé et celle du projet Madorre, trop petite pour sa conception de grandeur, n'est qu'une entrave aux communications directes souhaitées... car enfin il faudra y instituer un sens unique... forcer les voitures venant du Cours V. Hugo au cours d'Alsace à en faire le tour, c'est à dire à allonger de 90 mètres environ un parcours de 240 mètres avec deux virages et deux croisements supplémentaires.

-Comme les espaces libres publics sont moins utiles quand les espaces libres privés (cours, jardins) sont bien répartis

-Comme les remembrements, les créations de voies et de cours intérieures à envisager seront étudiés dans le détail pour aérer suffisamment le quartier. Je suis d'avis que l'idée de création d'une place centrale doit être abandonnée.

4) Détruire les taudis. Aménager des voies nouvelles.

Il faut détruire les taudis. Ce quartier est le plus typique de cette pourriture. Les plans (...) qui montrent les destructions, remembrements, expropriations et démolitions correspondant au projet Madorre donnent plutôt envie, puisque tout le quartier disparaît, de retracer un nouveau quadrillage de ce quartier que de s'attacher à des souvenirs de rues. Et, comme l'étude de la destruction des taudis conduit presque à cette disparition, c'est au principe du tracé d'un nouveau quadrillage du quartier qu'il faut s'attacher. Mais aussi économique que possible, la voie nouvelle principale, perpendiculaire à la communication des cours, utilisera à cet effet, pour sa plate-forme et bâtiments de relogement qui la bordent, les surfaces laissées libres par le bombardement et celle de la Place Raymond Colom. Cette voie ne sera pas droite mais courbe pour bien réunir les aboutissements au quai et la rue

Bouquière, de rayon assez grand pour que la circulation soit aisée, que l'égout très utile qui la suivra et les bordures de trottoir présentent des joints acceptables. Elle respectera les souvenirs archéologiques (...), elle fera communiquer le quai avec la place du vieux Marché. Elle aura 10 mètres de large... Si elle était décidée, une bonne partie de son parcours pourrait être aisément réalisée, expropriations peu coûteuses de taudis, reconstructions pour relogements sur terrains libres.

Les taudis de la rue Rénière et de la rue du Soleil sont détruits. Sur l'emplacement de leurs démolitions est créée une rue courbe en prolongement de la rue Rénière. Elle est courbe pour se lier au dessin du Cours V. Hugo, pour respecter et mettre en valeur le bel Hôtel n°30 de cette rue que d'autres projets rasant et pour aboutir sur la rue de la Rousselle parallèlement aux mitoyennetés ou à peu près, d'accord avec les autres projets. Elle prolonge aussi la rue Teulère.

Une nouvelle rue d'aération reliera cette rue Rénière à la rue Neuve dans sa première partie parallèle à la rue de la Rousselle, dans sa seconde perpendiculaire à la rue Neuve.

Pourquoi ? Parce que dans sa première partie elle tranchera le fond sordide des immeubles de la rue de la Rousselle, les aérera et donnera une sortie aux entrepôts et parce que, dans sa seconde, rasant les taudis des rues du Muguet et Fauré, elle aboutira à la rue Neuve en empruntant un espace actuellement libre, bordé à droite et à gauche d'espaces libres suffisants pour créer des immeubles de logement.

Les rues Neuve et de la Rousselle ne seront pas touchées, c'est à dire qu'elles resteront soumises au Plan d'alignement destiné à faire disparaître certaines anomalies avec le temps. L'espace situé entre la rue d'aération parallèle à la rue de la Rousselle, la rue Rénière élargie, la rue droite NS et la rue courbe EO sera construit ; un grand entrepôt y sera bâti couvrant tout le rez de chaussée. La cour intérieure ne commencera qu'au-dessus de l'entrepôt pour aérer les logements. Ainsi le quartier pourra garder son caractère et ses habitants.

Restent à assainir certaines impasses.

-Impasse de la Fontaine Bouquière.

Les maisons construites sur la nouvelle rue Rénière et celles du Cours V. Hugo obligées à appropriation et remembrement seront aérées par derrière sur cette impasse. Elle formera cour intérieure élargie et débouchée au passage de la rue droite NS qui communiquera avec elle par des escaliers monumentaux pourvus de grilles. Cette cour sera à deux étages... Le fond actuel étroit récuré, approprié, montant jusqu'au niveau de l'ancien mur de rempart plein... le niveau de la rue Rénière formant terrasse et dessinant la forme du rempart et de ses tours.

-Impasse Raoul.

Elle sera supprimée. L'immeuble de logement reconstruit à l'angle de la rue courbe EO empruntera une partie de sa surface et la surface des immeubles détruits, il possèdera une cour intérieure mettant en valeur la façade du n°23 et dans laquelle seront reportées les arcades gothiques toutes voisines de l'impasse rue Neuve.

-Impasse rue Neuve et Fontaine Bouquière.

Le curetage et le remembrement auront pour effet d'exproprier sa surface et d'opérer un curetage qui permettra de mettre en valeur la maison du mariage

de Montesquieu, dans une grande cour intérieure, de conserver la niche cornière de la rue Neuve, de supprimer l'impasse Bouquière remplacée par un large accès à la cour.

Ordre des opérations.

I) Constitution de la moitié O de la rue courbe et de la partie médiane de la rue droite. A cet effet :

- construction d'immeubles de relogement le long des alignements de rue nouvelles sur terrains libres,
- démolition de taudis de la zone et des parties malsaines des immeubles expropriés,
- reconstruction alignée.

II) Débouchage de la rue droite sur les cours et de la rue courbe sur la Rousselle.

III) Suppression des taudis restants.

IV) Débouchage de la rue courbe sur le quai, curetage. Pour ces trois dernières tranches : expropriations, remembrement, démolition et reconstruction conjugués ".

J. d'Welles estime que "pour le quartier de la rue Neuve, périmètre circonscrit par les rues Neuve, de la Rousselle et Rénière" (*ill. n°14), il convient de demander de faire déclarer la ville de Bordeaux sinistrée.

Le 26 juillet 1944, l'architecte en chef définit les modalités de démarrage de la première tranche de travaux ce qui donne en résumé :

-Les voies.

Elles représenteront environ 2500 m² contre actuellement 350 m² de rues étroites et de courettes malsaines, ce sera "un sérieux courant d'air et de lumière" pour le quartier.

-Les immeubles de relogement.

Ils occuperont une surface de 3550m² en tout dont 754m² de cour. "Ces 3550m² remplaceront (approximativement) 6600m² de surface bâtie actuellement lesquels, d'après calculs, représentent 1800 m² de planchers. Pour obtenir la même capacité de logement sur 2800 m² bâtis, il faudrait donc élever environ 6 étages. Mais, si l'on ne veut pas aller contre les coutumes bordelaises, et comme l'on suppose qu'un tiers des délogés à peu près ne restera pas dans le quartier pour des raisons diverses sans y être remplacés, 4 étages avec quelques maisons mansardées suffiront soit un rez-de-chaussée, 3 étages de logement et quelques combles".

A la même date, il aborde l'aspect financier du problème (chiffres valeur 1943).

-Voirie.

D'après les calculs de J. d'Welles la ville aura à dépenser en tout la somme de 1.750. 000 francs.

-Achat par expropriation.

"Étant donné les facilités attribuées par les lois au Jury d'expropriation pour acquérir à bon marché les taudis constatés, on peut penser que les 18000m² de planchers pourront être acquis à 800 francs le m² pour une somme de

14.400.000 francs soit 15.000.000 francs en chiffres ronds". Il y a 42 immeubles à exproprier.

-Construction.

La reconstruction de 2800 m² avec des bâtisses de 4 étages est évaluée à environ 40.000.000 francs. Si les propriétaires veulent reconstruire, entre ce qu'ils recevront d'une part et ce qu'ils devront dépenser d'autre part ils auront "à décaisser 23.250.000 francs d'argent frais).

-Rentabilité.

Le revenu annuel, toujours selon les calculs de l'architecte en chef, sera de 837.500 francs pour ceux qui feront ce placement. Le problème qui se pose vient d'une possible majoration très importante des loyers (plus du triple), il convient donc de prévoir "et le secours d'une caisse alimentée par l'État pour prêter à bas prix les fonds nécessaires à la construction et une allocation logement servie au locataire par son employeur et intégrée à son salaire dans le cas où le locataire est un salarié".

"Comment faudra-t-il procéder ?

1) Les propriétaires seront expropriés par la Ville de leur terrain seulement. Leur recours envers l'État restera entier pour recouvrer l'indemnité correspondant à leurs biens dispersés. Si la Ville a besoin de faire place nette et de démolir ce qui reste de leur immeuble ce restant sera évalué contradictoirement entre eux, l'État et la Ville.

2) La procédure d'expropriation définie par la loi du 15 février 1902 modifiée par la loi du 7 juin 1915, les décrets du 30 octobre 1935, du 24 mai 1938, du 21 avril 1939, sera appliquée aux propriétaires de taudis à la demande de la Ville. Les taux d'indemnité sont réduits d'après les textes législatifs.

3) Les propriétaires des immeubles non taudis mais que le Plan d'urbanisme modifie seront expropriés pour cause d'utilité publique.

4) Les uns et les autres seront invités conformément à leur intérêt à former une association syndicale en vue de l'assainissement et remembrement du quartier conformément aux dispositions de la loi du 14 juin 1938. Il pourra leur être conseillé même de fonder une association mixte afin de s'adjoindre une société de crédit immobilier susceptible d'apporter les crédits de reconstruction... Ils lui apporteront en retour les facilités d'emprunt que la loi du 14 juin leur octroie et par exemple le capital correspondant à leurs primes d'expropriation soit les 2/5 environ des sommes nécessaires. Dans l'ordre des réalisations les expropriations permettant d'exécuter les voies devront être prononcées les premières... les autres à la suite. Suivront les seules démolitions nécessaires à la voirie, les égouts, les canalisations. Ensuite, les constructions des premiers immeubles de relogement puis les démolitions nécessaires aux dernières constructions. C'est le bloc N qui pourra être construit le premier, ensuite le bloc S, enfin le bloc centre en commençant par le S".

Au moment où A. Marquet s'apprête à quitter la mairie de Bordeaux l'architecte en chef a tout prévu pour aborder dans les meilleures conditions le temps de paix ; toutefois il s'inquiète qu'en juillet 1944, aucune commune n'ait demandé à faire partie du syndicat ou du groupement d'urbanisme. Il estime que par exemple la commune de Villenave d'Ornon "de qui dépend l'important faubourg du Pont de la

Maye et dont les marais voisins des marais de Bègles sont à assainir par une même opération doit être comprise dans le groupement". La formule la meilleure selon lui "serait d'y faire rentrer non pas les ruraux de Villenave d'Ornon mais des hectares à choisir pour former une nouvelle commune du Pont de la Maye qui s'est d'ailleurs spontanément constituée près des ponts et de l'église Saint Delphin. Cette mesure d'urbanisme administratif s'impose". Pour lui, "avec cependant moins de certitude, Bouliac, située en face de Bègles, couronnée par des collines boisées, aussi agréables pour former l'horizon de Bordeaux que la vue de Bordeaux est belle à contempler de leur sommet, Bouliac peut aussi entrer dans le groupement".

Il pense qu'un groupement "doit rassembler les communes qui ont un intérêt commun à financer des travaux d'urbanisme qui leur profitent directement : amélioration des communications et des échanges, des distributions de gaz et d'eau, égouts, ramassage d'ordures ménagères, oeuvres d'hygiène et de relogement, d'hospitalisations". J. d'Welles fait part de ses hésitations pour le Haillan et Eysines ainsi que pour Carbon Blanc qui mérite selon lui, une enquête plus approfondie, pas d'intégration pour Gradignan sauf si cela sauvegarde "les charmantes propriétés anciennes que cette commune renferme". A l'été 1944 il n'est donc plus question de se limiter au Bordeaux délimité en 1925 mais de mettre en place le grand Bordeaux qui sera celui de la deuxième moitié du XX siècle.

Désormais la mairie de la capitale girondine va étroitement collaborer avec celles des communes voisines pour que l'ensemble de l'agglomération redémarré. C'est dans ce but qu'en juillet 1944 l'union des ingénieurs de Bordeaux "qui compte dans son sein d'une part des chefs d'industrie préoccupés du chômage qui va s'établir infailliblement à la suite de la raréfaction des transports et du défaut de matières premières, d'autre part des entrepreneurs qui connaissent un certain nombre de baraquements disponibles dans la région par suite de l'impossibilité de les expédier aux régions dévastées" va étudier du point de vue technique (pour présenter des conclusions et offrir son concours aux autorités) le moyen d'amorcer des travaux possibles figurant au plan de démarrage extrait du plan d'urbanisme. Elle demande aux maires de :

- recenser sur leur territoire les parcelles de lotissements invendues,
- examiner si ces lots sont susceptibles de recevoir un baraquement ou une fraction de baraquement, si les propriétaires du terrain sont vendeurs ou loueurs avec au besoin la garantie du baraquement construit sur le lot,
- examiner si la commune ne pourrait pas contre la même garantie et pour préserver du chômage les ouvriers stationnés sur son territoire, acquérir ces terrains. S'il en était ainsi, les directeurs d'usines en chômage dans chaque commune, associés à des moniteurs charpentiers construiraient les dites baraques avec des équipes provenant de leurs ateliers.

"Comme ils s'agirait de chômeurs, la main d'œuvre serait payée en partie par l'allocation de chômage, en partie par les usines... pour le reste par un fonds national ou régional à constituer. Ce fonds devrait acquérir aussi les baraques et les faire transporter des ateliers des Landes. Ces baraquements seraient des logements de réserve soit pour des sinistrés soit pour des réfugiés, soit pour des relogés extraits de taudis, soit pour la main d'œuvre de reconstruction. Naturellement les autorisations d'exécuter les travaux devraient être fournies régulièrement et les bons matériaux trouvés, notamment en ce qui concerne les pointes, boulons et ferrements. Un des buts poursuivis est d'occuper la main d'œuvre au voisinage immédiat de l'usine en chômage où elle travaillait antérieurement".

Dans ces propositions on retrouve encore et encore cette volonté de lutter contre le chômage qui aura été la grande constante de la municipalité bordelaise depuis 1925, la seule grande nouveauté en 1944 c'est le désir d'associer le plus de communes possible à la reprise.

Ainsi donc s'achève cet énorme travail réalisé pendant la seconde guerre mondiale. J. d'Welles, soutenu par A. Marquet, souhaitait ardemment le faire aboutir dans des délais assez rapides pour rester fidèles à la réputation de l'équipe municipale, en effet, efficacité, bonne gestion et rapidité d'exécution au service de la Ville avaient été leur principal objectif depuis 1925. De ce tandem, seul l'architecte en chef va rester après 1944 et il est indiscutable que tout ce qu'il avait envisagé entre 1940 et 1944 servira de base au Plan d'aménagement du groupement d'urbanisme de l'agglomération bordelaise qu'il produira en 1945 et 1946. Il a donc largement préparé l'avenir et bon nombre de ses idées seront par la suite réutilisées.

Il n'empêche qu'en 1944 beaucoup d'interrogations subsistent, de nombreux souhaits sont également formulés et, pour la postérité, J. d'Welles les fait partager à A. Marquet en ces termes.

"Que sera la Ville ? Sera-t-elle maintenue dans ses limites actuelles ? " "Il est regrettable que l'agglomération bordelaise ne soit ni une personnalité civile ni une personnalité administrative. L'urbanisme de demain, l'économie de l'équipement de cette agglomération exigent l'unification des distributions : eau, gaz, électricité, l'unification des collectes (ordures ménagères), l'unification des commandes et des transports, la mise en commun des avantages et des charges des bénéficiaires et des contribuants. Ces avantages ne seront obtenus que par l'unification de l'administration. En conséquence, en cette fin d'exposé, après avoir dit qu'il n'y a pas d'urbanisme sans prospérité, je déclare qu'un urbanisme administratif doit accompagner un urbanisme de projets et de plans, sinon il n'y aura que très difficilement un urbanisme d'exécution". Et J. d'Welles ajoute le 13 avril 1944 "l'urbanisme n'est ni utopie ni surenchère d'idées. C'est la mise en ordre raisonnable et utile pour reconquérir une prospérité de plus en plus capable d'améliorations successives".

CONCLUSION

La période de la guerre s'achève de bien curieuse manière. Pas un mot dans la correspondance de J. d'Welles à propos de l'arrestation d'A. Marquet, rien non plus sur la nouvelle équipe, par contre (et cela correspond tout à fait au personnage) des questions pratiques immédiatement posées et des solutions proposées, comme c'était l'habitude de l'architecte en chef, ce qui lui ouvre naturellement les fonctions de commissaire à la reconstruction avec un bureau rue Fernand Philippart dès le début du mois de février 1945. Il ne faut pas cacher que son attachement pour A. Marquet n'a pas été du goût de nombreuses personnes. Le dépouillement de sa correspondance durant l'année 1945 prouve qu'il a été d'abord victime d'un "pamphlet anonyme"²¹ qui a circulé dans les bureaux de l'Hôtel de ville. Fin mars, "le comité d'épuration des collectivités locales de Bordeaux à la Préfecture de la Gironde" transmet au maire un dossier concernant l'architecte en chef, des conclusions défavorables y sont déposées visant à "le faire mettre à la retraite comme architecte en chef de la ville et à lui interdire toute fonction publique". Il a été très touché par ces soupçons qu'il estime particulièrement injustes, compte-tenu de son dévouement à la chose publique, et qui mettent en question son patriotisme.

En 1945, sa situation est très ambiguë puisque d'une part le nouveau maire a mis au programme de la municipalité la réalisation de son plan d'urbanisme et que, d'autre part il demeure victime de graves soupçons et de sévères sanctions. "Élu par ses pairs, membre du Conseil régional de l'Ordre des architectes qui s'est réuni après la Libération, le Commissaire de la République l'a fait rayer de la liste envoyée au ministère et chasser de ce Conseil".

Profondément affecté par ces faits, il adresse (en rappelant ses titres d'officier de la légion d'honneur, de commissaire régional aux travaux et d'urbaniste de la ville et du groupement d'urbanisme de Bordeaux ainsi que d'architecte en chef de la Ville) à F. Audeguil, député-maire de la ville de Bordeaux une lettre datée du 5 juin 1945 dans laquelle il indique que "après vingt cinq ans de services effectifs et passionnément dévoués à sa chère ville de Bordeaux, il a l'honneur de lui demander sa mise à la retraite".

C'est la fin d'une époque faste débutée avant 1925 et largement poursuivie jusque là, certes, J. d'Welles sera réintégré, mais ce sera désormais un autre temps, celui de la reconstruction et d'un monde nouveau.

²¹ 5 janvier 1945, lettre de J. d'Welles à F. Audeguil, I M 143 Archives municipales de Bordeaux.

CHAPITRE, 5

L'AFFAIRE DU HAMEAU FLEURI.

I) LE TRAITEMENT ACTUEL DE CETTE AFFAIRE.

II) LE CONTEXTE HISTORIQUE DE L'OPÉRATION IMMOBILIÈRE.

- 1) La situation en 1941.
- 2) L'affaire vue par J. d'Welles.

III) LA VENTE PAR L'ADMINISTRATEUR-PROVISOIRE.

IV) L'UTILISATION DU BIEN.

- 1) le projet d'utilisation
- 2) La procédure de restitution.
- 3) La destination du bien après 1945.

CHAPITRE 5

L'AFFAIRE DU HAMEAU FLEURI.

Une délibération du Conseil municipal de la ville de Bordeaux, en date du samedi 3 octobre 1936, avait évoqué pour la première fois le nom de la Société de la Blanchisserie du Hameau fleuri dont le siège se situait à cette époque à Paris 19 boulevard Haussmann et qui possédait une usine à Bordeaux au 100-102 rue Léo Saignat.

On y apprenait qu'à la suite d'un "jugement d'incompétence rendu par la 4^e Chambre du Tribunal civil de Bordeaux le 27 mai 1936" cette société avait", par requête déposée au greffe du Conseil de préfecture le 6 août 1936, formé contre la Ville de Bordeaux une action en 106.691 fr. 70 de dommages-intérêts et, en outre, en paiement d'une indemnité de 30.000 francs par an à compter du mois de février 1935, à raison du préjudice qu'aurait subi la dite société par suite de l'inondation de son usine". "Cette inondation aurait eu pour cause, d'après ses dires, la défectuosité des travaux de canalisation exécutés par la Ville en vue du détournement du ruisseau "le Peugue". Il faut rappeler, à cet égard, que l'on était, à ce moment-là, en pleine période d'aménagement de la zone du futur grand Stade et que de très importants travaux d'assainissement étaient en cours. En conséquence, le conseil municipal avait autorisé le maire :

"1) à défendre cette action

2) à appeler en cause, le cas échéant, tant la société coopérative de production Auguste Mione et Cie, dont le siège est à Bordeaux 90 cours de Verdun, prise en sa qualité d'adjudicataire des travaux que la Société bordelaise d'entreprise dont le siège est à Bordeaux 19 rue Lagrange, prise en qualité de successeur de la Société A.Mione et Cie

3) à suivre sur la dite procédure devant toutes juridictions compétentes jusqu'à complète solution de ce litige".

A la même époque Maître Barbet était l'avoué de la Société du Hameau fleuri.

Puis il ne fut plus du tout question de cette affaire dont on ignore d'ailleurs totalement l'issue.

Une délibération particulière du Conseil municipal de la ville de Bordeaux en date du 14 mars 1942 reparle de cette fameuse Société, elle apparaît alors comme un bien juif doté d'un administrateur provisoire et la Ville en devient acquéreur.

I) LE TRAITEMENT ACTUEL DE CETTE AFFAIRE.

Par délibération du Conseil municipal du 30 novembre 1998, il a été décidé de mettre en place une Commission extramunicipale, composée de 23 membres, pour étudier la spoliation des biens juifs pendant la seconde guerre mondiale. Cette Commission a décidé, suivant l'exemple de la Commission Mattéoli et de la Caisse des Dépôts et Consignations, de présenter des rapports d'étapes réguliers sur l'avancement de ses travaux, sur ses résultats mais aussi sur ses difficultés. Le premier rapport d'étape a été rendu en novembre 1999.

La méthode de travail choisie est assez simple, au moins pour cette affaire. Il s'agit de découvrir un bien juif, ce qui est facile dans ce cas précis en raison de l'existence d'un administrateur-provisoire. Des personnalités bordelaises ayant une connaissance particulière du sujet apportent à la dite Commission leur expérience et leur compétence : il s'agit de Maître Favreau, de Maître Touzet et de Monsieur Michel Slitinsky.

Ce dernier fait partie du groupe de travail de la Commission en compagnie de M. Michel Naud directeur de *La mémoire de Bordeaux* qui fait office de secrétaire rapporteur. Le premier maîtrise parfaitement l'histoire de la capitale girondine sous l'Occupation et la valeur de son travail n'est plus à démontrer, et le second sait très précisément et avec beaucoup d'aisance exploiter au mieux les ressources des archives de la mairie. Les résultats obtenus offrent donc une fiabilité que la Commission peut garantir.

A l'heure actuelle un premier examen des acquisitions faites durant l'Occupation a été réalisé. Quatre biens immeubles figurent dans le fichier informatique de la Ville de Bordeaux. Ce fichier concerne le patrimoine actuel et comporte des informations sur

- l'adresse,
- la deuxième adresse éventuelle,
- l'année d'acquisition,
- le jour et mois d'acquisition,
- la valeur comptable,
- l'occupant, c'est à dire l'affectation du bien.

Le tri effectué a porté sur les troisième et quatrième données afin d'encadrer la période stricte de l'occupation de la ville par les troupes allemandes. Quatre dossiers répondent à ces critères de recherche et les actes ont fait l'objet d'une analyse la plus complète possible. Il s'agit en premier d'un bien situé 34-36 rue des Allamandiers, en deuxième lieu d'un autre rue Jules Ferry / Avenue de Bel Air à Caudéran, en troisième d'un terrain Avenue Pasteur / X. Arnozan à Pessac et en quatrième d'une mutation immobilière entre la ville de Bordeaux et la SNCF Place Ravezies. Les actes les concernant étaient datés de 1940, 1942, 1943, et 1944, toutefois aucun de ces biens n'appartenant à un membre de la communauté juive il n'y a donc pas spoliation. Par contre, le bien que j'ai découvert lors des recherches menées en vue de la rédaction de cette Thèse et signalé à M. M. Slitinsky, apparaît comme un "cas d'école d'une spoliation avec restitution". M. M. Naud en a fait l'étude complète qui a déjà paru dans le rapport d'étape de novembre 1999 mais qu'il semble indispensable de retranscrire ici pour deux raisons. En premier lieu il est tout particulièrement lié à

ce travail, et enfin il se place pleinement dans la politique menée par la municipalité pendant la guerre ¹.

Le bien figure au fichier du patrimoine actuel de la ville de Bordeaux avec une acquisition par acte notarié du 8 mars 1954. En raison du caractère suspect d'une signature d'acte en 1954 formalisant une délibération de 1942, associant un administrateur-provisoire, le fonds de dossier a été demandé à la ville de Bordeaux. Un examen détaillé permet d'appréhender l'historique mouvementé de cette acquisition puisqu'il s'agit d'un bien spolié, restitué et finalement acquis en 1954 par la Ville. Chacune de ces phases constitue un cas d'école.

II) LE CONTEXTE HISTORIQUE DE L'OPÉRATION IMMOBILIÈRE.

1) La situation en 1941.

Le bien immobilier, objet de la vente, était, au début de la guerre, la propriété de la Société de Blanchisserie du Hameau Fleuri. Celle-ci l'avait acquis par fractions séparées de la Société girondine industrielle les 8 et 10 juin 1921, pour 10 000 francs et de Monsieur Rodriguès Pereire ² le 9 février 1923 pour 21 000 francs. Ce dernier acte de vente a été passé devant Maître Emile Rafin, notaire à Paris, 60 rue de la Chaussée d'Antin. A cette date la Société de Blanchisserie du Hameau fleuri a son siège au numéro 69 de la rue de la Victoire à Paris.

La Société de Blanchisserie du Hameau fleuri était une société anonyme au capital de un million de francs ayant son siège à Paris, 37 avenue Victor Emmanuel III. On peut se poser la question de savoir pourquoi la dite société apparaît avec deux adresses, la lecture de l'acte notarié fournit la réponse. La fameuse blanchisserie a bien son siège avenue Victor Emmanuel III, par contre le numéro 69 de la rue de la Victoire est l'adresse à laquelle réside M. Albert Weil administrateur de la Société industrielle girondine et comme le même A. Weil fait partie des quatre administrateurs de la Société du Hameau fleuri le bien peut figurer à l'une comme à l'autre adresse sans qu'il y ait d'erreur.

Vient ensuite la désignation du bien :

"Un terrain de forme triangulaire situé à Bordeaux Saint Augustin (Gironde) chemin du Tondu n°104 partie non officielle (anciennement n°134) d'une contenance de 2100 m² environ avec construction, à usage de chai et bureau, élevée sur partie du dit terrain et tenant :

-du Sud au ruisseau du Peugue,

-de l'Ouest aux jardins de l'Asile des aliénés dit Asile Picon, mur entre appartenant en entier à l'Asile,

¹ cette étude est rapportée ici avec le plein accord de M. M. Naud directeur de *La mémoire de Bordeaux*, elle a été réalisée à partir des sources suivantes :

-Archives municipales : 530 O 1.

-Archives de la ville de Bordeaux : f° -67 3993, f° 67 4001, f° 67 4016, f° 67 4025, f° 67 4018 - 19 -20 -21, f° 67 4028 à 33 et f° 67 4039.

² Le 22 juillet 1915 Madame Syreizol avait vendu ce bien à M. Charles-Gustave Rodriguès-Pereire propriétaire demeurant à Paris, rue du Faubourg Saint Honoré n°35, l'acte avait été passé à l'étude de Maître Charles Brossier notaire à Bordeaux.

-et du Nord- Est au chemin du Tondu. Ainsi au surplus que le dit immeuble existe, s'étend, se poursuit et comporte avec toutes ses circonstances et dépendances sans aucune exception ni réserve"³.

b) L'affaire vue par J. d'Welles.

La correspondance de J. d'Welles contient une lettre en date du 3 juin 1941 ⁴ adressée à l'adjoint au maire délégué pour le service de l'hygiène sous couvert de l'adjoint délégué pour les travaux publics architecture. Elle fait état du "dossier concernant une vente de terrain rue Léo Saignat" et présente l'avis de l'architecte en chef sur la question.

"Le tracé de la grande voie intercommunale prévue au Plan directeur de l'agglomération dont M. Le géomètre de la Ville se préoccupe de permettre l'établissement n'est pas encore définitivement arrêté par le comité de l'agglomération bordelaise et les Ponts et chaussées. Néanmoins, aux environs du lotissement présenté on peut affirmer qu'il suivra la vallée du Peugue :

-soit cette vallée à l'amont : un tronçon élargi de la rue Léo Saignat et la rue Albert Thomas portée à 15 mètres de largeur par emprunt sur les terrains de la Ville et de la Régie,

-soit à l'aval, cours du Peugue canalisé en ville (assainissement du quartier), rue du Peugue et rue nouvelle vers la place de la République dans le prolongement de la rue de Cursol élargie.

En conséquence étant donné :

-la nécessité de redresser le tracé amont de la rue Léo Saignat comme le propose M. Madore,

-l'inutilité de répéter à 160 mètres de distance une place circulaire aussi importante que la place David Johnston au voisinage immédiat de grands domaines inaliénables : Parc d'athlétisme, Pellegrin, Picon, Carreire,

-l'avantage de faire déboucher la nouvelle voie sur la perspective du Stade municipal plutôt que sur une voie banale montante,

-l'avantage qu'il y a à élargir aisément la rue Léo Saignat à 18 mètres en face de l'entrée de la pelote basque,

-le mauvais effet que ne manquerait pas de créer une nouvelle mesure prise par la Ville pour annuler les permissions de vendre et de bâtir antérieurement accordées par elle pour les lots 10 et 9 et demander l'expropriation de maisons bâties en 1935,

-l'intérêt de trouver une solution aisément et rapidement réalisable,

d'accord avec M. l'ingénieur en chef Hugon et M. le géomètre Madore, je propose le tracé des voies ci-inclus :

-la rue Léo Saignat est élargie et rectifiée aux dépens du Domaine de Pellegrin,

-les Sociétés industrielles Girondine et du Hameau Fleuri cèdent le quart de leur terrain et certains terrains d'échange pour permettre l'amorce de la grande voie intercommunale selon tracé. Si les emprises sont supérieures à ce quart légal, les sociétés seront remboursées mètre par mètre en terrains prélevés sur le terrain de la Ville ou des Hospices,

³ Acte fait et passé à Paris, rue de la Victoire n°69, au siège de la Société de Blanchisserie du Hameau fleuri acquéreur, l'an 1923, le 9 février

⁴ I M 135. Archives municipales de Bordeaux.

- un échange de terrain analogue sera fait avec le voisin M.Syreizol pour satisfaire les alignements (compte-tenu du terrain à abandonner par lui comme lotisseur rue Saignat),
- le Peugue est canalisé sous la nouvelle voie, rues Léo Saignat et Albert Thomas. le tronçon sous lotissement et Parc d'athlétisme étant désaffecté,
- la vente du lot II est autorisée conformément à ce tracé mais un nouveau plan de lotissement sera fourni,
- les rues Léo Saignat et Canolle seront élargies à 10 mètres, la première à 18 mètres devant l'entrée de la pelote.

Il sera nécessaire de réunir les intéressés : Ville, Hospices, Picon, lotisseurs, propriétaires pour que le plan soit accepté, d'accord, sa réalisation totale pourra être rapide".

Le 28 juillet 1941 J. d'Welles retourne à M. Chabrier le dossier "concernant le lotissement vente du terrain du Hameau fleuri" qui lui avait été transmis par le bureau d'Hygiène municipal comme président du Comité technique du CRCUCAB. Il le met au courant "des raisons toujours valables exposées dans son rapport du 3 juin 1941 et des défauts du projet transactionnel (sans besoin de transaction) du 20 juin : démolition de deux maisons à étages, lots de dimensions trop petites, place ronde inutile avec façades minuscules et disparates, plus grande largeur donnée à la voie la moins importante, défaut de largeur devant les guichets du Parc d'athlétisme, dépense exagérée de voirie". Il rappelle que "M. Marquet, qui par principe ne veut pas revenir sur les dispositions du Plan directeur de l'agglomération bordelaise déjà approuvé", lui a demandé "d'améliorer le carrefour au bas de l'avenue du Parc de Lescure sur le tracé du 3 juin qui avait eu le triple accord de Messieurs d'Welles, Hugon et Madore".

Ce dossier présente deux intérêts majeurs : d'une part il indique que dès juin 1941 l'affaire est bien menée par la mairie puisqu'il est précisé qu'il n'y aurait pas l'utilité d'une transaction classique, il y a alors sans doute eu déjà une enquête sur l'origine de ce bien et sur les avantages que pourrait en tirer la municipalité. D'autre part la Ville semble décidée à aller vite pour réaliser dans les meilleures conditions son Plan d'urbanisme ce qui apporte une réponse à l'interrogation de M. M. Naud qui, se basant uniquement sur le dossier des archives de la mairie, s'interrogeait sur cette rapidité.

L'architecte en chef a vivement défendu ce projet comme en témoigne la note intitulée "Lotissement du Hameau fleuri" qu'il rédige le 31 juillet 1941 à l'adresse du maire. Il y est question d'un certain M. Lem qui visiblement a proposé un autre plan, c'est l'occasion pour l'Urbaniste de rappeler "que le Plan directeur de l'agglomération approuvé ne doit pas être mis en question à tout propos". De plus "il faut placer des places aux endroits prescrits sans en créer partout, élargir les voies de circulation principales commandées par la topographie et l'écoulement des eaux et non les autres sinon la voirie sera la source de dépenses intolérables d'établissement et d'entretien. Il vaut mieux pour une ville avoir des contribuables que trop d'espaces libres". Il termine en précisant que "le tracé comporte un triangle impossible à lotir : lots minuscules, de forme compliquée, impropres à la bâtisse et au jardin. La petite place circulaire comporte des plans de façade irréguliers certainement disgracieux à la construction etc. etc."

Le 11 août 1941, J. d'Welles adresse à ses correspondants du 3 juin 1941 le dossier du Hameau fleuri qui lui avait été communiqué pour examen, il précise alors que "le plan de lotissement P daté du 5 juin 1941 et signalé comme rectifié est le plan définitivement admis par M. Marquet. Son tracé doit être considéré comme celui visé à la note de service des Travaux publics 1° Section des 13, 19 et 30 juin. Le Comité régional du centre d'urbanisme des communes de l'agglomération bordelaise donne également un avis favorable".

Au moment des transactions, la société était en liquidation sur décision des actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire le 16 juin 1937, n'était pas en état de faillite, de règlement transactionnel ou de liquidation judiciaire.

Ses actionnaires étant considérés comme juifs, un négociant domicilié à Paris a été nommé administrateur-provisoire par le chef de service du contrôle des administrateurs-provisaires du Commissariat général aux questions juives le 3 février 1942. Il s'agit de M. Marcel Clément demeurant à Paris rue de la Trémoille n° 20.

L'objectif de la Société était de réaliser une opération immobilière sous la forme d'un lotissement comme le rappelle la délibération du Conseil municipal du 14 mars 1942 : "La Société de la Blanchisserie du Hameau Fleuri avait, depuis plusieurs années, déposé un projet de lotissement pour des terrains qu'elle possédait, 102 rue Léo Saignat. Cette société, qui n'a pu aboutir à une solution, est maintenant administrée par un liquidateur des biens juifs".

Le Conseil municipal justifie officiellement l'intention d'acquisition par le fait que "l'administration a pensé qu'elle pourrait elle-même réaliser le lotissement, ce qui permettrait de créer une large voie améliorant la circulation dans cette partie de la ville".

En réalité, différentes notes ou exposés référencés (67 3983 et 67 3993) montrent que la Société, qui avait présenté dès 1936 un plan de lotissement, n'a pu le réaliser pour "divers motifs". L'administration a vu, dans cette opération, un intérêt évident au titre de l'hygiène, le terrain étant traversé par le ruisseau Le Peugue. La délibération de 1942 sera présentée dans ce cadre et au titre de la circulation pour l'élargissement des voies. Pour preuve, la cession immobilière se fera "à titre d'utilité publique". Dès le 24 novembre 1941, le rédacteur anonyme de la communication 67 3983 précise qu'il lui a été demandé d'étudier les conditions d'acquisition sur la base de 650 000 francs. Les pourparlers sont engagés entre le géomètre de la Ville de Bordeaux, Monsieur Madore, et l'architecte représentant la Société du Hameau fleuri à Bordeaux, Monsieur Lamy. La somme de 909 000 francs est évoquée indiquant que la Société n'était pas opposée à une transaction.

III) LA VENTE PAR L'ADMINISTRATEUR-PROVISOIRE.

Toutefois, huit jours avant la note du 19 janvier 1942, il est fait mention de l'intervention de l'administrateur-provisoire de la société juive (soulignée en rouge) du Hameau fleuri, accompagnant Monsieur Lamy. Ce dernier ne paraîtra d'ailleurs plus, dans les différents courriers.

Dès le 16 janvier 1942, l'administrateur-provisoire informe la Ville de son accord sur le montant demandé de 650 000 francs alors que les discussions avec Monsieur Lamy n'avaient pas encore atteint cette somme.

En fait, on constate que, dès son intervention dans la transaction, tous les accords vont être très rapidement obtenus. Du 24 novembre 1941 au 10 janvier 1942, la négociation entre le géomètre de la Ville et l'architecte de la Société va voir le prix passer de 909 000 francs à 700 000 francs. Six jours après l'arrivée de l'administrateur-provisoire, la Ville recevait de lui un accord écrit pour un montant de 650 000 francs comme le souhaitait le Conseil d'administration.

Dans la déclaration 67 3983, qui peut être considérée comme le compte-rendu des négociations par le maire ou l'adjoint du Conseil d'administration du 9 février 1942 puisqu'il clôture son intervention par "En conséquence, Messieurs, ma mission est terminée et je vous demande d'approuver cette vente..." il est fait mention que "Le commissariat général aux Questions juives a dispensé Monsieur Clément de recourir à la procédure habituelle d'adjudication... conformément aux instructions générales concernant la liquidation des biens juifs".

On constate donc une volonté de toutes les parties de clôturer rapidement ce dossier, le maire ou l'adjoint demandant "d'approuver la vente. .. non par voie d'expropriation qui exige une procédure longue et compliquée comme (il) avait été décidé, mais par voie de convention ordinaire puisque, par l'occurrence, vendeur et acquéreur sont d'accord".

Le 25 février 1942, l'architecte en chef de la Ville et président du Comité technique du CRCUCAB donne son avis sur la propriété Syreizol, indiquant "qu' elle est soumise aux servitudes provenant du plan d'alignement de la Ville de Bordeaux lequel prévoit les élargissements et de la rue Léo Saignat et du chemin de la Béchade". Il rappelle à cette occasion que si "postérieurement à la vente un projet de lotissement est déposé par l'acquéreur M.Barbellion, ce plan devra être examiné par les juridictions compétentes de la Préfecture et par la Ville du point de vue du Plan d'alignement de la Ville et aussi du programme (nouvelle route d'Arcachon) et des règlements (préservation des sites et du caractère de la Ville de Bordeaux) du Plan directeur".

C'est une nouvelle fois la preuve que le projet s'inscrit dans un vaste remodelage du quartier ce qui peut se vérifier par la lettre de J. d'Welles du 18 avril 1942 au Préfet de la Gironde. Il y fait allusion à l'inspection de M. Glasser du Secrétariat des sports au Parc d'athlétisme le 16 au matin. Ce jour-là, l'architecte en chef a fait remarquer au préfet Boucoiran "l'intérêt qu'il y a pour l'aspect des abords de cet ensemble à "diriger" le lotissement éventuel du domaine de Sireyzol qui se trouve dans l'angle formé par le chemin de la Béchade et la rue Léo Saignat afin que l'écran d'arbres de la colline soit conservé". Il demande si un plan de lotissement est en instance dans les services de la Préfecture, dans l'affirmative, il désire en prendre connaissance ainsi que du cahier des charges qui y serait annexé.

Dans l'intervalle, après la délibération du Conseil municipal du 14 mars 1942, la Ville transmet le document au Préfet pour approbation et demande la prise d'un arrêté de déclaration d'utilité publique. La Ville transmettra, dès le 1^{er} avril 1942, les éléments demandés dans le rapport (réf. 67 3993) non signé et duquel il ressort qu'elle désirait réaliser cette opération par mesure d'hygiène et pour améliorer la circulation, que la négociation comme il a été indiqué fut difficile, que la loi sur les biens juifs a rendu impossible la poursuite des discussions mais que dès la nomination de l'administrateur-provisoire un "terrain d'entente (a été) rapidement

trouvé et que "la nature des travaux à exécuter et le désir d'arriver à une solution rapide comme il est demandé par le Commissariat aux Questions juives, ont amené la Ville à réclamer la procédure de déclaration d'utilité publique d'urgence"⁵.

La préfecture ne répondra que le 20 juin 1942. La Ville, pour sa part, donnera immédiatement instruction à son notaire Maître Chambarrière (2 juillet 1942) en accord avec Monsieur Clément (29 juin 1942) pour passer l'acte d'acquisition.

Le bien est alors une nouvelle fois défini : (*ill.n°15)

"Un terrain situé à Bordeaux, rue Léo Saignat n° 102, de forme polygonale, traversé du Midi au Nord par le ruisseau Le Peugue, actuellement recouvert sur tout son parcours, d'une superficie approximative indiquée à une délibération prise par le Conseil Municipal de Bordeaux le 14 mars 1942, de 4.418 m² mais, d'après les actes de 4.372 m²,²⁷ et d'après mesurage de 4.378 m² paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Bordeaux sous le numéro 399 p - 400 p - 402 p - 403 p - 404 - 405 p de la section D. Confrontant :

-De l'Ouest et du Nord à la rue Léo Saignat sur une longueur de 50 m,10 ensuite par retranchement de 36m,84 le long de la propriété de Mademoiselle Bégué par une ligne parallèle au cours du Peugue, à la propriété de Mademoiselle Bégué sur 1m,40 et par avancement de 70 centimètres à la propriété de Monsieur Franc et sur 10m,21 et par avancement de 29m,45 le long de la propriété de Monsieur Franc encore à la rue Léo Saignat sur 68m,38.

Il est indiqué que les longueurs de clôtures actuelles de propriété de Mademoiselle Bégué et de Monsieur Franc diffèrent de celles figurant sur leur titre d'acquisition, que cette différence qui porte sur la profondeur des dites propriétés vers Le Peugue résulte de ce que lors de la vente desdits immeubles la couverture du Peugue avait été décidée par la Société de Blanchisserie du Hameau fleuri mais que la modalité d'exécution du service hydraulique n'était pas alors définitivement arrêtée. De sorte qu'il avait été par suite recommandé aux acquéreurs de ne pas clôturer définitivement à l'extrémité de leur terrain afin de faciliter l'exécution des travaux.

-De l'Est à la propriété de la Société industrielle girondine sur 53m,95, clôture en planche de claire-voie appartenant à la Société industrielle girondine.

-Du Midi à la propriété de l'Hôpital psychiatrique autonome de Château Picon sur 120 m,75, mur séparatif entre deux appartenant à l'Hôpital autonome de Château Picon.

Ensemble toutes les appartenances, servitudes et mitoyennetés dudit immeuble sans aucune exception ni réserve et tel que le dit terrain est figuré en un plan qui est demeuré annexé à l'acte de vente après avoir été revêtu d'une mention par les notaires et sans garantie de la contenance sus indiquée, la différence entre la mesure réelle et celle sus exprimée excédât-elle 1/20^e en plus ou en moins ne devant donner lieu à augmentation ni à diminution du prix ni à résiliation des présentes".

La question a toujours été soigneusement étudiée par J. d'Welles qui a d'ailleurs souvent rappelé que " ce plan d'ensemble doit être envisagé d'abord du point de vue plus général de l'Urbanisme et du site avant de lancer des autorisations qui l'empêcheraient d'être réalisé. Il redoute tout particulièrement l'effet désastreux que produirait le déboisement de la propriété Syreizol, il insiste sur la nécessité de diriger le lotissement et de poser les constructions d'après un programme et selon un cahier des charges nettement définis.

⁵ Dernier paragraphe du rapport. Archives de la Ville de Bordeaux, F° 67 3993.

IV) L'UTILISATION DU BIEN.

1) le projet d'utilisation

Le dossier archivé par la Ville ne laisse apparaître aucune évolution jusqu'au 11 mars 1943 où une note interne signée du secrétaire général émanant du service de l'occupation, évoque la réquisition du terrain avec effet immédiat pour les besoins de l'autorité allemande.

Le 26 mai de la même année J. d'Welles adresse un courrier à M. Barbachoux directeur des services de constructions provisoires ⁶ dans lequel il déclare "à la suite du bombardement de Bordeaux et des offres de service que vous avez faites à M. le maire, celui-ci m'a chargé d'étudier la construction d'un Centre d'accueil. Le plan qu'il a accepté comprendrait dix baraquements en bois de 30 mètres sur 6 dont huit formeraient dortoirs et deux seraient aménagés en services. Si ces baraquements pouvaient être fournis à la Ville de Bordeaux par le service des constructions provisoires comme vous l'avez fait espérer, j'ai l'honneur de vous demander de préciser :

- à quel prix ?
- dans quelles conditions de transport, de lieu, de livraison ?
- dans quel délai ?
- suivant quel type (définition par tonnage, plan et devis descriptif)
- dans quel état de finition ?
- pour quelle quantité de bons-matières".

Il conclut en insistant sur la gravité de la situation et sur la nécessité de répondre au plus vite.

Le 29 mai 1943, la lettre que l'architecte en chef envoie à l'adjoint au maire délégué pour l'architecture contient de plus amples renseignements sur ce qu'il désigne sous l'appellation de "baraquements pour sinistrés".

"J'ai l'honneur de vous adresser le plan approuvé par M. le maire du groupe de baraques à élever pour accueillir les sinistrés sur le terrain du Hameau fleuri. Il a été légèrement modifié et réorienté pour permettre l'évacuation des eaux de ruissellement des effluents de fosse de wc et pour utiliser les plate-formes existant comme sol de fondations.

Si la Ville en décide l'achat et l'en informe avant le 4 juin, le Service des constructions provisoires (SCP) de Bordeaux obtiendra de son centre à Paris pour le 11 courant la cession des baraques prévues au plan.

Néanmoins, la Ville devra lui fournir la monnaie matière nécessaire ci-après dont les chiffres ont été donnés par ce service sans autre justification que la nomenclature acceptée par l'OFA et le répartiteur général des bois à Paris.

- bois 263 m³,
- fer 1377 kg, 400,

à moins que le SCP titulaire de contingents intégraux de matière n'ait pas l'obligation de demander à la Ville le paiement de ceux-ci comme le SCP de Bordeaux m'a promis de le demander à Paris. La Ville devra aussi s'engager à payer un prix fixé par Paris aux environs de 95.000 francs pour une grande baraque de 30 mètres sur 6 et qui montera probablement pour l'ensemble à 834.000 francs. Une fois cet accord réalisé, la Ville devra assurer le transport des matériaux d'une usine de Bordeaux, que

⁶ Ministère de la production industrielle, 160 rue de Turenne à Bordeaux.

désignera le SCP, sur le chantier. Cette usine fournira un monteur-moniteur avec notice de montage. Mais la Ville devra, de son côté, fournir dix manœuvres. Aucun entrepreneur de l'entretien n'est capable de les fournir en ce moment. Il faudra donc les recruter, réquisitionner, prélever sur des oeuvres de secours ou les prendre dans les services des Travaux publics. Une telle équipe mettra entre cinq et dix jours au maximum à monter une grande baraque si les matériaux de finition sont approvisionnés (vitrex, feutre asphalté). Le centre d'accueil sera donc monté entièrement en 90 jours. Doubler l'équipe permettrait de diminuer de moitié le délai, mais les baraques seront disponibles successivement au fur et à mesure de leur montage et finition. La dépense à prévoir est indiquée au devis ci-joint, elle se monte à 1.505.920 francs ".

Cette première étape de l'année 1943 soulève plusieurs interrogations. D'une part elle témoigne d'un arrêt dans les projets prévus par le Plan municipal sur ordre de l'autorité allemande, d'autre part il semble assez curieux que les occupants s'intéressent au sort des sinistrés au point de songer à leur faire construire des baraques pour les abriter dans des délais très brefs, on peut se poser la question de savoir qui seront en réalité ces sinistrés. Enfin il existe des différences entre les informations fournies par la correspondance de J. d'Welles et celles contenues dans les archives de la Ville de Bordeaux, ainsi pour l'architecte en chef le 26 mai 1943 le maire a approuvé les plans du Centre.

La seconde réquisition qui sera formulée officiellement le 25 septembre 1943 par une lettre du Préfet ⁷ indique que cette procédure est destinée à y installer la Centre d'Accueil départemental des réfugiés et sinistrés qui était situé à proximité de la gare Saint Jean et de la passarelle de chemin de fer. L'affaire redémarre alors que tout semblait avoir été réglé antérieurement.

Il est alors précisé que ces infrastructures, étant des objectifs susceptibles d'être bombardés, les autorités préfectorales demandent à pouvoir transférer le Centre d'accueil en dehors des secteurs menacés. La date de cette demande officielle ne peut pas ne pas être rapprochée de celle du bombardement du quartier de Bacalan, le 17 mai 1943. Le maire donnera son accord dès le 29 septembre et demandera 15 000 francs par an au titre de la valeur locative du bien.

Aucune des deux réquisitions ne sera suivie d'effet et la Ville ne percevra donc aucun loyer.⁸ Parallèlement, l'acte notarié, daté des 29 et 31 mars 1943, a été signé et homologué par le Commissariat général aux questions juives, Direction générale de l'Aryanisation économique le 28 février 1944 levant ainsi la condition suspensive dont elle était affectée conformément à l'article 14 de la loi du 22 juillet 1941, homologation annexée à l'acte le 3 avril 1944.

Le 16 mars 1944, il est encore question dans la correspondance de J. d'Welles de l'affaire du Hameau fleuri. Il écrit à l'ingénieur Soulié ⁹ pour lui envoyer, comme il s'y était engagé par téléphone, "les plans des divers projets de village de baraques qu'il avait été projeté par l'administration municipale d'édifier sur le terrain dit du Hameau fleuri rue Léo Saignat. Il l'invite à visiter les lieux "qui peuvent avoir subi des modifications depuis cette époque" et à "examiner l'état du terrain, de sa desserte en eau, gaz, électricité, de l'écoulement possible des eaux..."

⁷ Archives de la Ville de Bordeaux, f° 67 4001.

⁸ Archives de la Ville de Bordeaux, f° 67 4039.

⁹ Reconstruction immobilière, 37 cours d'Albret à Bordeaux.

Le 12 mai 1944, l'architecte en chef demande que les travaux publics assurent la prise en charge des baraques du Hameau fleuri "à la CIMT quai de la Souys sur avertissement de ce service, le Service technique d'architecture fournira un agent chargé de vérifier la livraison de toutes les fournitures suivant bordereau. Les travaux publics assureront aussi leur transport soit :

- a) dans un lieu de magasinage à désigner par eux, mais le magasinage, les manutentions et le transport coûtent 15.000 francs par baraque environ,
- b) à pied d'œuvre si M. le maire pense édifier ces baraquements à l'avance en vue de recueillir éventuellement des sinistrés. Ce pied d'œuvre pourrait être le Hameau fleuri, le Parc bordelais ou Carreire ou tout autre lieu de refuge".

Jusqu'au printemps 1944 il a donc été question d'utiliser le terrain du Hameau fleuri pour établir des baraquements, l'initiative d'abord allemande a été vite récupérée par la municipalité sans que l'on dispose d'information précise sur le sujet.

La chronologie de cette affaire est néanmoins importante car les délais mis par chaque strate de l'administration municipale, préfectorale et par le notaire ne vont pas permettre au receveur municipal de mandater le prix de la transaction avant le 28 août 1944, date de la libération de la Ville. Ce fonctionnaire se retournera vers son supérieur hiérarchique, le Trésorier Paysan Général de la Gironde, le 27 septembre 1944, pour lui demander des instructions compte tenu des procédures employées. La réponse, du 9 octobre 1944, lui conseillera de requérir du Conseil municipal une délibération l'autorisant à ne pas recourir aux formalités de purge d'hypothèque du droit commun compte tenu des dates d'acquisition par la Société de Blanchisserie du Hameau fleuri.

La suite de cette affaire dépasse le cadre chronologique de la municipalité Marquet et donc de cette thèse, néanmoins il semble indispensable d'évoquer ces faits de manière à avoir une vision complète de la situation.

Le 23 octobre 1944, malgré le changement de municipalité, Monsieur Fernand Audeguil étant maire, le Conseil municipal délibère favorablement, abstraction ayant été faite dans le corps du texte de la nature de bien juif du terrain. On ne trouve pas dans le dossier l'approbation de la délibération par la préfecture à qui elle a été expédiée le 30 octobre 1944. Par contre, le 21 décembre 1944, la Ville reçoit un avis de Monsieur Andouard, avoué, d'une ordonnance de référé du 20 décembre 1944, nommant Monsieur Loignon séquestre du terrain ¹⁰.

La Société propose alors à la Ville une transaction rectifiée à hauteur de 1 500 000 francs. La Ville ne donnera par suite à cette proposition considérant qu'elle n'avait plus intérêt à la réalisation d'un projet de lotissement, compte tenu des obligations du lotisseur en matière de création de voies, de canalisations d'eau, gaz, électricité, égouts et d'abandon gratuit de 1/4 de la superficie pour réaliser des espaces libres ¹¹. Le 2 mars 1945 l'administration municipale décide d'abandonner purement et simplement cette affaire qui ne présente plus pour elle aucun intérêt, les anciens propriétaires devant être rétablis dans leurs droits". Aussi, le 24 mars suivant, le Conseil municipal transférera le crédit de 650 000 francs qui était prévu pour cette

¹⁰ Archives de la Ville de Bordeaux, f°67 4016.

¹¹ Archives de la Ville de Bordeaux, f°67 4025.

opération en faveur de l'acquisition des terrains nécessaires à l'agrandissement du Sanatorium Xavier Arnozan.

2) La procédure de restitution.

Comme indiqué ci-dessus, une ordonnance de référé du 20 décembre 1944 nommant Monsieur Loignon séquestre du bien a été signifiée à la Ville le 12 janvier 1945 par Maître Pierre, huissier ¹². La Ville, n'ayant pas donné suite à une offre de redressement du montant de la transaction à 1 500 000 francs par la Société, une ordonnance ¹³ du Tribunal de première instance de Bordeaux, en date du 13 juillet 1945, ordonne la restitution des biens et la radiation de toutes les transcriptions relatives à la vente.

En l'absence de location ayant pu générer des recettes pour la Ville, aucune indemnisation n'a pu être versée à ce titre. Ainsi se sont terminées les relations contractuelles entre la Ville de Bordeaux et la Société de Blanchisserie du Hameau fleuri liées à la délibération du 14 mars 1942. Pourtant la Ville aura à connaître encore pendant de nombreuses années ce terrain.

3) La destination du bien après 1945.

Dès le 25 septembre 1947, un projet de construction d'un groupe d'immeubles à usage d'habitation est déposé auprès des services de la Ville par un conseiller du bâtiment résidant à Bordeaux mais disposant également d'un domicile à Nice. Ce dernier a déjà une idée très précise de ce qu'il compte réaliser entre le n°102 et le n°148 de la rue Léo Saignat ¹⁴ comme l'indique un de ses courriers au maire de la capitale girondine.

"Mon projet auquel je conserve le titre prometteur de "Hameau fleuri" permettra :

1° L'édification de quelque 30 immeubles pouvant abriter un quarantaine de familles de 4 à 5 personnes.

2° La réalisation du Plan d'urbanisme prévoyant la déviation de la route nationale n°650 et le prolongement de l'avenue du Parc de Lescure. Ce projet présente les particularités suivantes :

A) (*ill. n°16) Chacun des immeubles prévus est indépendant et destiné à un propriétaire particulier. Mais chacun de ces immeubles participe à l'architecture du groupe afin de réaliser un ensemble homogène et esthétique.

B) (*ill. n°17) Chaque immeuble possèdera son petit jardin particulier, mais au-delà un grand jardin à l'anglaise sera commun à tous les propriétaires riverains. Ce jardin participera à l'esthétique de l'ensemble. Des coins de repos y seront aménagés et une pièce d'eau peu profonde en sera un des ornements en même temps qu'un lieu d'amusement pour les enfants.

¹² Archives de la Ville de Bordeaux, F° 67 4018 - 19 - 20 - 21.

¹³ Archives de la Ville de Bordeaux, F° 67 4028 à 33.

¹⁴ Cf Annexe pour le croquis, et F° 67 4044 et 67 4045, 67 4046, 67 4047, 67 4048, 67 4051, 67 4052, 67 4075, 67 4076, 67 4077, 67 4078 et 67 4089.

Mon projet sera réalisé à quelque 200 mètres du terrain sur lequel seront édifiées, sous la direction de vos services d'architecture, les constructions à destination d'appartements décidées par votre municipalité.

Votre groupe et le mien formeront un ensemble que la Ville de Bordeaux pourra citer en exemple de redressement. Mon projet n'a pas la hardiesse que j'aurais appliquée en des temps plus favorables. J'ai établi des plans qui peuvent être réalisés immédiatement avec des capitaux particuliers. J'ai conçu des immeubles très simples mais confortables, durables, offrant un placement de "père de famille". J'ai cependant évité la désolante indigence de certains projets dont, malheureusement, la réalisation se poursuit dans quelques régions de France. J'ai respecté les bonnes traditions de la construction en pierre que les ans patinent agréablement. Je propose des appartements très largement éclairés et aérés, munis de tout le confort moderne : chauffage, sanitaire etc. Ces constructions peuvent être réalisées immédiatement avec des matériaux régionaux : pierre, brique, tuile et bois du pays et mis facilement en oeuvre par des ouvriers habitués à ce travail. Tous les éléments qui peuvent être préparés en atelier sont identiques afin de pouvoir les tirer en série. L'étude très sérieuse de ce projet a fait ressortir des prix raisonnables qui aideront à sa réalisation rapide. J'ajouterai que je m'entoure d'entrepreneurs appliquant les principes qui me lient à mes propres collaborateurs, c'est à dire : "intéresser directement le travailleur au bénéfice résultant de son travail".

Les ouvriers qui participeront à la réalisation de mon projet encaisseront donc, non seulement le salaire qui leur est normalement dû, mais encore une substantielle part des bénéfices résultant de son édification. J'intéresse donc, et le bourgeois et l'ouvrier, à une oeuvre qui apportera à la Reconstruction une pierre gratuite. Cette expérience est donc intéressante, tant au point de vue reconstruction qu'au point de vue social".

Pour réaliser cet ensemble, le Conseiller du bâtiment demande à la Mairie non un remboursement mais un regroupement de certaines parcelles de manière "à faciliter l'application du Plan d'urbanisme" et à éviter que les terrains en question ne soient vendus à des amateurs isolés".

A partir de cette date, il est incontestable que la Municipalité, pourtant souvent pressée de réaliser certains projets, a laissé traîner cette affaire, ce qui a donné lieu à l'envoi de très nombreux courriers au maire de la Ville. On peut même dire qu'il y a eu une très forte pression exercée par le futur constructeur, il a accusé l'administration d'inertie "désespérante", il lui a reproché enfin de ne pas chercher à éviter le chômage et à utiliser un terrain vague inutilisé.

On comprend alors que très vite, les rapports entre l'intéressé et les services municipaux se soient dégradés et que les différents projets n'aient pu aboutir.

Les raisons de l'échec de cette construction sont en réalité très complexes et multiples. D'une part, la Mairie de Bordeaux a fait une enquête de moralité sur le constructeur en question dont il ressort qu'il n'est "ni ingénieur, ni architecte ni diplômé d'état et sa véritable profession serait celle de décorateur qu'il aurait notamment exercée dans les magasins *Les Dames de France*, en qualité de directeur artistique".

D'autre part ce personnage s'engage en compagnie d'un ami dont l'identité n'est pas révélée, il désire "assumer personnellement toutes les responsabilités et imposer rigoureusement sa volonté. Exiger la stricte application de ses conceptions par des

plans, des descriptifs et des marchés forfaitaires exempts de toute contestation. Intéresser ses collaborateurs au bénéfice direct de leur action. S'entourer d'entrepreneurs appliquant ces mêmes principes et faisant effectivement participer l'ouvrier au bénéfice résultant de son travail". Il est vraisemblable que la municipalité bordelaise se soit très vite montrée agacée par l'audace de son interlocuteur au passé relativement obscur. Les vingt années de travail auxquelles il fait souvent allusion comprenant les années de guerre on peut se poser bien des questions sur les éventuels clients qu'il a pu avoir durant cette période.

Enfin des arguments plus solides sont avancés par la Mairie : à cette date, le Plan d'urbanisme n'a pas encore été approuvé tout au moins en ce qui concerne cette partie de la ville. De surcroît, l'administration de l'Asile Picon "s'opposera de toutes ses forces à la réalisation de la nouvelle route nationale qui partagerait en deux parties son établissement" et enfin, élément décisif, des immeubles déjà construits et ne pouvant être démolis en raison de leur caractère récent existent dans cette zone et gêneront les nouvelles constructions. Pour terminer, les dépenses d'établissement des voies de 18 mètres "seront si élevées pour l'État et la Ville que l'opération d'urbanisme envisagée risque d'être gravement compromise".

Devant une telle situation, le maire informe finalement l'intéressé le 19 mars 1953 que le Comité d'architectes-conseils, à la demande de l'Inspecteur départemental de l'Urbanisme, a décidé de réserver cette parcelle pour l'aménager en carrefour. La Ville se rend finalement acquéreur des terrains pour 10 074 000 francs auprès de la Société de blanchisserie du Hameau fleuri avec l'accord du propriétaire (24 octobre 1953), du Service des Domaines (17 octobre 1953) par délibération du 24 octobre 1953.

Aujourd'hui, l'emplacement est occupé par le rond-point de circulation desservant l'Université de Bordeaux Victor Segalen, le Centre hospitalier spécialisé Charles Perrens et les rues adjacentes Léo Saignat, Parc de Lescure et Canolle.

L'étude de ce dossier de spoliation est intéressante à plus d'un titre. D'abord, elle permet dans le cadre de l'aryanisation d'une entreprise "juive" de suivre l'ensemble du processus juridique de spoliation mais aussi de restitution. Elle permet de percevoir l'importance du rôle de l'administrateur-provisoire et de mesurer son influence dans la réalisation de la transaction, mais aussi l'attitude des différents services administratifs qui font plus ou moins preuve de zèle pour accélérer la procédure.

Enfin et surtout, elle permet de se rendre compte qu'une analyse des fichiers actuels de la Ville est totalement insatisfaisante pour garantir l'exhaustivité des dossiers à étudier. La procédure d'annulation des actes notariés passés durant la période d'Occupation occulte totalement leur visibilité dans les banques de données contemporaines.

CHAPITRE 6

A. MARQUET ET J. D'WELLES ONT-ILS RÉUSSI À DONNER UN NOUVEAU VISAGE À BORDEAUX ?

I) LE RÔLE D'A. MARQUET.

- 1) De 1925 à 1939.
- 2) De 1939 à 1944.

II) L'ACTION DE J. D'WELLES.

- 1) Le style d'Welles.
- 2) Le comité des architectes-conseils.
- 3) Que peut-on penser de l'image de Bordeaux véhiculée par la presse et les revues d'architecture ?
- 4) La place de J. d'Welles dans le monde des architectes et des artistes.

III) LE PLAN PROPOSÉ EN 1945 : UNE NOUVELLE IMAGE DE BORDEAUX ?

- 1) La Garonne et les zones industrielles.
- 2) Le Pôle administratif.
- 3) La fidélité aux travaux d'équipement initiés depuis 1925.
- 4) Les occasions manquées.
- 5) Les visions prémonitoires.

CHAPITRE 6

A. MARQUET ET J. D'WELLES ONT-ILS RÉUSSI À DONNER UN NOUVEAU VISAGE À BORDEAUX?

En 1925, A. Marquet avait l'ambition non seulement de moderniser Bordeaux mais aussi de rendre la ville exemplaire : elle devait donner en permanence du travail à sa main-d'œuvre quelles que soient les difficultés économiques, les taudis étaient voués à disparaître à brève échéance, les écoles, les installations hospitalières allaient entrer dans une ère de rénovation (chauffage central, agrandissements des cours intérieures, constructions de nouvelles salles), parallèlement la capitale girondine entamait une phase d'équipement qui devait aboutir à la doter d'un meilleur éclairage, de rues en parfait état, d'un réseau d'égouts plus performant. Piscines municipales, terrains de sports et cités universitaires, étaient également prévus. En 1939, les résultats sont là, le programme fixé a été accompli, le maire a honoré le contrat qu'il s'était imposé.

A partir de là, le premier magistrat de la cité a eu une nouvelle ambition : mettre en place un vaste plan d'urbanisme à réaliser impérativement au moment de l'arrêt des hostilités

Pour mettre en œuvre et faire aboutir tous les projets municipaux J. d'Welles (architecte en chef puis urbaniste) a été en permanence l'homme de confiance du maire. Convaincu de ses compétences et de son bon goût le maire, tout en gardant le pouvoir décisionnel, était sûr de ne pas se tromper, la collaboration du Comité des architectes-conseils était un atout supplémentaire en matière de choix architecturaux. Le talent et la renommée internationale d'un homme comme Expert ne pouvait que servir Bordeaux.

La ville a travaillé envers et contre tout, néanmoins, eu regard des multiples réalisations municipales, on ne peut s'empêcher de se demander si le tandem Marquet-d'Welles a réellement réussi à changer l'allure de la ville.

I) LE RÔLE D'A. MARQUET.

Il convient tout de suite de signaler que l'attitude du maire a été très différente selon que l'on se place avant ou après 1939 ; d'autre part il a toujours confondu équipement et urbanisme ce qui est très gênant quand il s'agit de dresser un bilan.

1) De 1925 à 1939.

Durant ces années il est incontestable qu' A. Marquet a joué un rôle moteur. Il intervient dans tous les grands choix architecturaux de la ville. Ainsi a-t-il vraiment imposé le Mémorial, il a refusé plusieurs fois les propositions de J. d'Welles pour la Bourse du Travail, il a imposé des artistes de son choix comme J. Dupas, on pourrait encore citer beaucoup d'autres exemples d'interventions personnelles du maire.

Il a opté dès 1925 pour ce que l'on nommait alors le style *moderne* c'est à dire une architecture aux lignes très dépouillées totalement en rupture avec le néo-classicisme traditionnel à Bordeaux. Toutefois, pour A. Marquet la modernité est perçue de manière très primaire, cela signifie surtout faire des choix différents de ceux opérés jadis par ses prédécesseurs de droite, il fait confiance dans ce domaine aux professionnels. Jamais, en tout cas publiquement, il n'intervient dans le grand débat architectural de l'époque. Ses interventions sont très ponctuelles, une couleur (le granit du mémorial), des lignes (à la Bourse du Travail), un emplacement (la fameuse immense salle de spectacles), il puise ses idées dans ses divers déplacements sans en aucun cas se limiter à un style particulier qu'il désirerait imposer à Bordeaux. Soucieux d'hygiénisme, (c'était alors dans l'air du temps) il a fait en sorte de multiplier les bains-douches, il a encouragé le sport et la construction d'habitations confortables.

Il a beaucoup oeuvré pour donner de sa ville une image *moderne*, celle d'une cité dynamique, éprise de progrès ouverte sur l'Afrique, l'Amérique et les Antilles. Il n'a pas hésité à permettre le tournage de films de propagande, il a toujours répondu avec empressement aux questions des journalistes, il a eu incontestablement la volonté de communiquer pour être sûr de parfaitement contrôler l'image qu'il entendait donner de sa ville. En outre, il est bordelais de naissance ce qui explique peut-être aussi cette attachement viscéral aux rues, aux quartiers qu'il avait toujours connus, à la Garonne dont il désire préserver le spectacle à ses concitoyens.

Cette implantation locale a particulièrement joué au niveau des artistes qu'il a choisis. Certes, il y a bien eu des concours, on se souvient en particulier de celui organisé pour la réalisation du bas-relief de la Bourse du travail mais dans ce cas précis, il n'a guère servi car il a carrément imposé Janniot que son ami Dupas connaissait particulièrement bien. Il a aussi encouragé les publications pouvant mettre Bordeaux en valeur, l'ouvrage collectif *Bordeaux dans la Nation française* qui paraît aux Editions Delmas le 25 octobre 1939, va totalement dans ce sens. En effet, cette publication dénuée de tout esprit critique fait l'éloge de la capitale girondine : ville d'art et d'histoire, capitale économique (comme la désigne M. Lamaignère, président de la Chambre de commerce), cité touristique dans laquelle il fait bon vivre. Le maire ne pouvait qu'apprécier un tel langage. Il a été aussi particulièrement sensible au fait qu'un grand journal national comme *L'Illustration* présente les grands travaux bordelais en 1938. La participation de la ville aux grandes expositions de 1937 à Paris et de 1939 à New York était aussi un signe de reconnaissance encore plus officielle de la qualité de l'œuvre accomplie.

En outre, il convient d'observer que pendant ces quatorze années A. Marquet a su se faire entièrement accepter par l'ensemble de ses administrés. La ville a été sensible au fait qu'il ait occupé un poste ministériel en 1934, beaucoup savent que cela lui a permis d'avoir ses entrées partout à Paris et donc que l'on peut demander car il est fort probable que l'on obtiendra. Les milieux d'affaires, la Chambre de commerce qui avaient été effrayés de son étiquette politique en 1925 sont rassurés car ils sont désormais conscients que le maire les soutiendra toujours et du mieux

possible dans leur action puisque de leur réussite dépend la grandeur et la renommée de la cité.

Néanmoins il faut absolument insister sur le côté très décevant des réalisations municipales. En matière de créations de places, il n'y en a que deux ce qui semble bien dérisoire : la place P. Doumer (ancienne place Féger réaménagée au moment de la percée du Cours de Fayolle) et la place C. Jullian, c'est peu pour une ville comme Bordeaux. La mairie insiste beaucoup sur la modernité des nouveaux abattoirs-marché aux bestiaux et sur l'usine d'incinération des gadoues, mais là encore on n'a fait que remplacer des installations vétustes par d'autres techniquement plus performantes, c'est aussi le cas des nouveaux services de la Régie municipale du gaz et de l'électricité. En terme de résultats, ces constructions ne déboucheront pas sur une augmentation sensible du nombre des emplois dans les secteurs concernés. Seule l'édification du garage central et des ateliers des services automobiles peut laisser présager des créations de postes. Quant aux logements bâtis, leur nombre est très nettement insuffisant par rapport aux besoins réels de la population bordelaise et si la quantité des taudis a diminué, leur concentration reste encore très forte dans les secteurs de Saint Pierre, Saint Michel et Sainte Croix.

Le seul point positif de la municipalité Marquet c'est sa volonté de réussir et de réaliser rapidement les projets envisagés cela a d'ailleurs toujours été un argument électoral avancé par le maire lors de ses différentes campagnes. De surcroît, il avait un gros avantage par rapport à Tourny lui-même, ce dernier voulait "porter le fer rouge à l'intérieur étroit, mesquin et trop peuplé de la cité vétuste, relier les Portes par des avenues, multiplier les places libres..."¹, ce qui lui avait valu au XVIIIème siècle de multiples critiques de la part de la population. En comparaison, l'équipe installée au Palais Rohan à partir de 1925 est bien plus modérée, elle n'a jamais voulu réellement changer la physionomie profonde du cadre urbain, elle s'est contentée d'agir ponctuellement sans grande révolution.

2) De 1939 à 1944.

Pendant les années de guerre, force est de convenir que l'implication d'A. Marquet est très différente. Désormais les ambitions sont nettement revues à la baisse ce qui est normal vu le contexte, il ne faut pas heurter l'envahisseur, les activités locales doivent être maintenues coûte que coûte, le travail ne doit cesser en aucun cas ceci explique que désormais l'action politique soit essentielle. Bien sûr, A. Marquet est très attaché à la réussite de ce fameux plan d'urbanisme initié avant le conflit et qui doit aboutir prouvant ainsi que les hostilités n'ont en rien gêné les projets en cours. Toutefois de nombreux documents,² établissent qu'en matière d'urbanisme, seul J. d'Welles a réellement proposé et souvent décidé, le maire se contentant d'appuyer les demandes de l'architecte-urbaniste et d'activer les démarches indispensables auprès des plus hautes autorités de l'Etat à Vichy. A. Marquet n'a jamais eu une vision d'ensemble de la ville permettant d'imaginer

¹ *Bordeaux dans la nation française*, ouvrage collectif préfacé par A. Marquet député de la Gironde et maire de Bordeaux, Bordeaux : éditions Delmas, 1939.

² 724 D 5, 724 D6, 724 D7, 724 D 11, 762 D 1. Archives municipales de Bordeaux.

comment il envisageait son futur développement. En outre, pour un vieil élu de la classe ouvrière, il est peu question des industries et de leur éventuelle place, la vie économique semble alors se résumer au port et à lui seul. Ceci explique une nouvelle fois l'orientation municipale visant à aménager et à embellir, envisageant "des réalisations grandioses" (peut-être le fameux tunnel sous la Garonne ou la nouvelle Faculté des Sciences).

Toutefois, certains éléments permettent de se rendre compte que pendant ces cinq années un changement profond est en train de s'amorcer. D'une part, l'espace urbain s'étend de plus en plus vers l'Ouest, le choix de Mérignac comme port aérien à la fin de la guerre justifie l'existence de ces "satellites" dans cette zone comme aussi le positionnement d'installations universitaires à Pessac où se trouve déjà un Stadium. Enfin, au même moment, la décision d'amarrer au Verdon l'avant-port sera lourde de conséquences même si d'ailleurs la mairie ne semble pas en avoir conscience dans l'immédiat.

II) L'ACTION DE J. D'WELLES.

Ce toulousain adopté par la grande bourgeoisie bordelaise a incontestablement dominé les choix architecturaux et urbanistiques de la municipalité entre 1925 et 1944. Plusieurs documents prouvent combien son action a été déterminante, ce qui le différencie principalement du maire c'est qu'il a, surtout à partir de la guerre, une vision d'ensemble de la ville (même si elle peut apparaître à bien des égards quelque peu lacunaire) qui va orienter ses décisions d'une manière beaucoup plus audacieuse qu'auparavant.

1) Le style d'Welles.

S'agissant d'un architecte ayant tellement construit à Bordeaux, il est normal que l'on cherche à dégager les grandes lignes de son inspiration même si ce n'est pas simple, tant il a changé et su s'adapter au cours de sa carrière.

Il est indéniable que (origine familiale oblige) le XVIIIème siècle reste pour lui la référence absolue en matière de goût et de style de constructions. Toutefois, en bon centralien, il est aussi un homme de progrès, il s'agit donc de rompre avec le passé pour être (cet adjectif revient encore) *moderne* c'est à dire en parfaite adéquation avec son époque convaincue que le progrès mettra à portée de main tous les bonheurs. Comme les années 30 sont aussi une période d'ouverture sur le monde, pas question, sous peine d'être taxé de passéisme, de s'enfermer dans un goût trop français, impossible également de ne pas se laisser influencer par l'Europe et en particulier par l'art des dictatures. J. d' Welles, royaliste notoire, aime l'ordre, la discipline, le travail bien fait, le caractère monumental de l'architecture italienne et allemande ne lui a pas été indifférent. Néanmoins, c'est peut-être l'art déco qui lui a le mieux convenu justement parce qu'il lui offrait la possibilité d'offrir des lignes dépouillées tout en laissant une large place au décor. Quoiqu'il en soit, il a eu lui-même du mal à se définir puisque pendant la guerre il a avoué regretter le style de certaines constructions qu'il avait permises pourtant peu de temps auparavant comme par exemple la fameuse Régie municipale du gaz et de l'électricité. Tout ceci explique que l'ère Marquet, pourtant si soucieuse de laisser une forte empreinte sur son époque, n'a pas donné naissance à un véritable style municipal. Il n'y a aucun lien réel entre les divers bâtiments réalisés, chacun adoptant des lignes et une décoration adaptées à sa fonction et au site dans lequel il est implanté seuls quelques éléments permettent de déterminer les influences qu'ont pu subir éventuellement les architectes. La

seule vraie nouveauté peut-être c'est la présence systématique du béton dans toutes les constructions de la municipalité Marquet, il permettait de bâtir vite, à moindre coût, avec lui on pouvait aussi oser innovations et expérimentations en tout genre, le seul problème c'est qu'il a nettement moins bien résisté à l'épreuve du temps que la brique moins utilisée à Bordeaux.

2) Le comité des architectes-conseils.

Ce comité est réellement assez décevant, à priori on s'attendrait à un espace d'échanges entre ses trois membres, or il n'en a rien été. Si J. Debat-Ponsan a construit les Abattoirs, R. H. Expert a multiplié les projets pour Bordeaux jusqu'au début des années 50, mais en fait la ville ne lui doit aucune réalisation. Ces deux architectes ont été choisis en raison de leur incontestable notoriété, l'un, premier grand prix de Rome, architecte en chef des bâtiments civils, a revisité le classicisme en le dépouillant de toute ornementation superflue. Le second a des racines aquitaines, il fut l'élève de P. Ferret à l'école des Beaux-arts de Bordeaux, ami de Buthaud, de Dupas (connu donc d'A. Marquet) et de Camille de Buzon mais très vite il fit carrière à Paris. L'intégrer dans ce comité en 1931 c'était lui donner une autre dimension, permettre que les choix architecturaux locaux soient débattus par des personnalités jouissant d'une réputation nationale voire même internationale.

J. d'Welles a incontestablement beaucoup admiré l'architecture d'Expert, il faut dire que tout de suite ses réalisations ont été remarquées de tous et reconnues par leur originalité qui alliait un certain classicisme à un dépouillement qualifié de moderne ce qui prouvait alors que modernité pouvait rimer avec beauté.

Le premier succès d'Expert est antérieur à 1931 puisqu'il s'agit de la conception de l'aménagement intérieur du nouvel Hôtel de ville de Reims de 1924 à 1927. Le problème est qu'à partir de cette date sa carrière a pris un tournant dont a sans doute pâti le Comité bordelais. En effet, l'Exposition coloniale de 1931,³ puis le paquebot *Normandie* l'ont ensuite beaucoup accaparé. Il faut, à ce propos, rappeler que c'est par l'intermédiaire d'A. Marquet et de son ami J. Dupas que le directeur de la Compagnie générale transatlantique a rencontré Expert et lui a confié l'aménagement du pont promenade du paquebot en question. Le maire de Bordeaux a donc eu une influence déterminante sur la carrière de l'architecte quand on se rappelle combien, de l'avis unanime, R. H. Expert a donné le meilleur de lui-même dans ce type de travaux. De nombreux artistes ont collaboré à cette décoration qui allait très vite devenir une représentation de l'art français à travers le monde. Ceci permet une fois de plus de prendre conscience qu'avec la participation d'Expert au Comité cela revenait à accueillir dans son sein un homme dont le talent allait s'exposer sur le plan international à l'occasion des multiples déplacements du navire. Entre 1931 et 1935, R. H. Expert s'est donc largement consacré à son travail sur ce palace flottant comme on les aimait à cette époque.

A cette vaste entreprise, il faut ajouter la réalisation des fontaines du Trocadéro en 1936-1937 au moment de l'aménagement de l'Exposition internationale des Arts et techniques appliqués à la vie moderne, en association avec Paul Maître et Adolphe Thiers, il fut chargé de la décoration de la perspective centrale du nouveau Palais du Trocadéro. Pour terminer, il collabora avec P. Patout à l'édification du Pavillon de la France à l'Exposition internationale de 1939 à New York. On comprendra alors aisément qu'il lui restera bien peu de temps à consacrer à Bordeaux d'où les multiples courriers du malheureux J. d'Welles posant des tas de questions, soumettant divers problèmes à ses deux associés sans recevoir la moindre réponse. Dans un tel contexte, même si

³ Il y réalisa de splendides fontaines lumineuses en collaboration avec André Granet

certain historiens d'art pensent qu'Expert a directement imposé ses propres idées pour la construction de la Galerie des Beaux-arts ou celle du Collège Goya rue du Commandant Arnould, il semblerait plutôt que J. d'Welles, seul, se soit inspiré des travaux de son confrère il y a ainsi une nette parenté entre la Bourse du travail et la façade projetée par Expert pour la nouvelle Faculté des sciences.

L'architecte en chef s'est donc souvent senti isolé au point de dire parfois à ses deux confrères de signer et qu'il se chargeait de tout le reste, il n'empêche que, se penchant avec attention sur l'oeuvre de son ami Expert, il y a puisé beaucoup d'idées qu'il a su réutiliser au gré des chantiers qui lui étaient confiés à Bordeaux. Heureusement, malgré tout, la ville a échappé à certaines des constructions monumentales qu'ils envisageaient et qui se seraient sans doute très mal intégrées aux bâtisses existantes, la fameuse Faculté des sciences imposait un remodelage total du quartier, même constatation pour les salles de spectacle qu'il s'agisse de celle du cours V. Hugo ou de celle du cours de la Marne.

3) Que peut-on penser de l'image de Bordeaux véhiculée par la presse et les revues d'architecture?

Durant la période 1925-1944 nombreux furent les articles de toutes sortes consacrés à la capitale girondine, toutefois, leur objectivité est très contestable. J. d'Welles a énormément de relations en France, il lit beaucoup de revues professionnelles et surtout il n'hésite jamais à se faire connaître ou à proposer des présentations des constructions réalisées sur le plan local, photos à l'appui. C'est ainsi que tous les articles parus à l'étranger et consacrés aux bâtiments édifiés à Bordeaux ont été rédigés grâce à une documentation de l'architecte en chef lui-même. Quand il n'est pas directement l'auteur de ces textes, ce sont des personnes bienveillantes à son égard qui s'en chargent, au niveau national, à *L'illustration* il peut compter sur Léandre Vaillat, pour *L'Architecture* il s'appuie sur Albert Laprade toujours très consensuel, le résultat en est une vision assez idyllique de la ville, des réalisations municipales, des qualités des architectes, de leur goût et du dynamisme de son maire véritable initiateur de la politique de rénovation urbaine. Certes, vue l'importance du nombre de constructions réalisées on ne pouvait pas ne pas parler de Bordeaux en France mais toutefois l'intervention justement de Laprade est assez significative. En effet, celui-ci apparaît en homme du juste milieu à une époque justement où le débat architectural est intense, il fait partie des rares personnalités qui réussisse l'exploit de ne pas être critiquée par les extrêmes. La presse bordelaise est encore plus élogieuse cela va de soi. A. Marquet y est régulièrement présenté en bâtisseur, digne successeur des grands intendants et quand en 1939⁴ J. d'Welles évoque l'aménagement d'un parc de loisirs sur les coteaux de la rive droite il devient lyrique, déclarant dans son style si particulier, que de là "les bordelais comme les florentins à San Miniato ou à Fiesole contempleront, fièrement étendue dans la plaine au long de la courbe miroitante de la rivière et silhouettant ses tours et ses clochers sur le ciel vibrant de la lumière du proche océan, leur grande cité, ses sanctuaires, ses maisons, ses monuments, ses ateliers, son port..." Tout est dit, il n'y a aucune trace de parutions critiques à l'égard du travail accompli à Bordeaux, non seulement l'architecture et l'urbanisme ont été des arguments politiques pour le maire mais de surcroît l'absence de tout élément d'opposition a sans aucun doute contribué à le persuader du bien fondé de son action.

⁴ dans *Bordeaux et la Nation française*.

4) La place de J. d'Welles dans le monde des architectes et des artistes.

Contrairement à beaucoup d'architectes et d'artistes de son époque qui ont aimé constituer ou s'intégrer à des *bandes*, l'ingénieur-architecte-urbaniste bordelais est dans l'ensemble tout à fait à l'écart. Il a des points communs avec Expert dans le sens où comme lui il se sent moderne tout en ne voulant pas renoncer à l'exemple classique, il affectionne aussi la décoration il le montrera à la Bourse du travail, ils sont épris de lignes élégantes, enfin, tous deux sont également très ambigus dans leurs choix architecturaux : moderne-classique ou classique- moderne.

Ceci dit, beaucoup d'autres points les séparent. Malgré toutes ses relations extra régionales, l'architecte-urbaniste reste un provincial avec des repères toulousains et bordelais auxquels il faut ajouter une certaine fidélité à Jaussely qui fut son maître à l'École des Beaux-arts. R.H. Expert à l'inverse est très parisien. Carlo Sarrabezolles; qui fut pourtant dans sa jeunesse le condisciple de J. d'Welles au Caousou de Toulouse, est le fidèle ami d'Expert, à tel point que Bruno Foucart⁵ va même jusqu'à dire : "Sarrabezolles apparaît dès qu'on cite Expert comme l'ombre de La Boétie derrière *l'occident*". Les deux hommes sont également de proches amis de Laprade, Jean Dupas fait aussi partie de ce petit cercle comme Jean Dunand, on les retrouve tous travaillant pour le paquebot Normandie, ce dernier a réalisé *Les jeux et les joies de l'Homme*, sculpture du panneau de laque d'or du fumoir. De son côté Dupas est très lié à Jean Despujols, à R. Subes et à F. M. Roganeau, lui-même ami de Marquet, on voit ainsi se constituer tout un réseau dont J. d'Welles connaît et apprécie chaque membre tout en n'étant nullement intégré dans un groupe particulier. C'est cette même troupe de sculpteurs, de peintres, d'architectes qui passe aussi d'une grande exposition à une autre, ils ont débuté en 1925 à l'Exposition des arts décoratifs, on les retrouve en 1931 à l'exposition coloniale pour terminer à New York en 1939 après un passage au Palais de Chaillot en 1937. Le seul point intéressant c'est qu'A. Marquet joue, de par son amitié avec les artistes bordelais introduits dans la capitale, un rôle de trait d'union qui servira au moment des grandes réalisations de ses différents mandats. Dans ce contexte, on comprend mieux que le maire se soit cantonné dans une vaste tâche d'équipement urbain sans réellement dépasser ce stade et que, de son côté, l'architecte en chef se soit construit une vision très personnelle de la ville pour l'avenir. Jamais dans ce domaine le premier magistrat de la cité n'a présenté un plan précis du futur non seulement de la ville mais encore plus de l'agglomération, il s'est borné à vouloir poursuivre le projet d'un *Bordeaux grande cité moderne*, qui avait toujours été le sien sans autre précision.

III) LE PLAN PROPOSÉ EN 1945⁶ : UNE NOUVELLE IMAGE DE BORDEAUX ? (*ill. n°18)

En principe, un Plan d'urbanisme, surtout pour une ville de l'importance de la capitale girondine, doit proposer un nouveau visage de la cité, avec des changements importants principalement dans la mesure où celle-ci vient de subir plusieurs années de guerre. De surcroît depuis le mois d'août 1944 J. d'Welles oeuvre à faire reconnaître la ville sinistrée, le 3 novembre de cette même année, il appuie sa demande "sur la statistique sommaire fournie par la Reconstruction

⁵ dans *Expert et sa bande*.

⁶ annexe 10 Le Plan d'urbanisme présenté par J. d'Welles en 1945 et 1946. p 198

convient de citer le siège de la Chambre de commerce, les installations du port autonome et notamment le Quai qui borde au Sud le bassin à flot n°1, la SNCASO, Dyle et Bacalan, les Chantiers de la Gironde, l'huilerie Maurel et Prom, l'Huilerie Franco coloniale etc..."⁷

A ces immeubles, il convient d'ajouter les périmètres de destruction suivants :

- Quartier rue Neuve : périmètre circonscrit par les rues Neuve, la Rousselle et Rénière.
- Quartier Place de la Bourse : périmètre circonscrit par l'impasse Douhet, la place Gabriel, la place Jean Jaurès, les Quais de la Bourse et de la Douane, la Place de la Bourse, les rues de la Douane et Leupold.
- Quartier Saint Louis : périmètre circonscrit par le quai de Bacalan écluse, Quai Armand Lalande, rue Lucien Faure, Cours Saint Louis, Cours du Médoc.
- Quartier de Bacalan :
 - au Nord : limite Nord des terrains industriels de la RMGE.
 - à l'Est : la rive gauche de la Garonne.
 - à l'Ouest : 200 mètres à l'ouest du chemin de la Barde et du boulevard Alfred Daney.
 - au Sud : rue Lucien Faure.."

Ces documents faisant état de nombreuses destructions, il eut été facile d'en profiter pour changer en profondeur l'allure générale de la ville or, J. d'Welles ne l'a pratiquement pas envisagé ni avant la guerre ni après. Bien que non bordelais de naissance, il semble avoir été indiscutablement gagné par le mal local qui consiste à éprouver une peur panique devant tout ce qui pourrait modifier un paysage urbain auquel la population et les maires semblent particulièrement attachés. Sur cette base il est déjà prévisible que les changements n'iront pas très loin.

1) La Garonne et les zones industrielles.

A. Marquet, son successeur immédiat F. Audeguil, et J. d'Welles ont été convaincus que le poumon de la ville était incontestablement le port et qu'il le resterait. Les trois grandes zones industrielles existantes étaient elles aussi liées au fleuve puisqu'il s'agissait sur la rive gauche de Bacalan et Bègles et sur la rive droite de la Bastide. Ces trois pôles étant situés loin du centre et à proximité de voies ferrées on estimait alors que l'on devait en rester là. Seule exception, le futur pôle industriel de Mérignac à proximité de l'aéroport. C'est peu, surtout eu égard à l'insuffisance des franchissements de la Garonne qui allaient rapidement handicaper lourdement le développement des dites zones. C'est pour cela que le Plan a cherché à remédier à ce problème qu'il fallait traiter d'urgence.

En 1945, un pont est à réaménager, c'est le Pont de pierre considéré par l'architecte-urbaniste comme essentiel dans la mesure où il est prévu de le faire aboutir à une vaste place au bas du cours V. Hugo d'où se répartirait la circulation vers les grands axes existant ou à créer permettant de rejoindre Toulouse, Bayonne ou les quartiers de Bacalan et de Bègles. Le tunnel sous-fluvial est toujours à l'ordre du jour ainsi que le Pont de Lormont. Parmi les deux suggestions, celle du Syndicat d'initiative⁸ concernant la mise en place d'un nouveau pont parallèlement à la passerelle

⁷ 724 D 11, courrier de J. d'Welles à M. Chabrier, secrétaire général de la ville, 3 novembre 1944, Archives municipales de Bordeaux, et lettre du maire F. Audeguil en date du 12 janvier 1945 : demande de déclaration de la ville de Bordeaux comme commune sinistrée.

⁸ 724 D6, Archives municipales de Bordeaux, lettre de Louis Paisant, président du Syndicat d'initiative de Bordeaux au Préfet de la Gironde, 24 octobre 1941.

Eiffel et celle des élus de Bègles qui en proposait un autre dans le secteur J. J. Bosc vers Bergerac, une seule a été retenue, c'est la première, considérée désormais comme intéressante car donnant accès au futur Marché de gros et aux espaces sportifs envisagés à cet endroit ceci permettant en outre de désengorger le centre.

2) Le Pôle administratif.

Dans le projet d'Welles on retrouve toujours la même idée sous-jacente : Bordeaux doit se montrer sous son meilleur aspect, surtout quand la ville reçoit des visiteurs de marque. Dans cette optique, si le logement du préfet et le quartier général de la région restent rue V. Carles c'est qu'il est parfaitement conscient qu'il s'agit de bâtiments prestigieux digne de la belle image que la ville veut donner d'elle-même. La volonté de placer les administrations entre les Quinconces et la Porte de Bourgogne relève du même esprit, une fois encore il s'agit d'une façade dont la beauté est reconnue au moins au plan européen voire mondial. Il n'y a donc pas d'hésitation la ville se présentera parée de sa splendeur passée qui lui ouvrira un avenir digne de ce qu'elle fut au XVIIIème siècle. Le choix de l'architecte en chef n'est donc pas innocent, devenu vraiment bordelais, il cultive le paraître sans vraiment réfléchir à la fonctionnalité de ses choix au moment où à l'après-guerre la circulation automobile allait réellement exploser.

3) La fidélité aux travaux d'équipement initiés depuis 1925.

En matière d'hygiène, d'assainissement et de santé publique, il faut avouer que J. d'Welles maintient la poursuite des grands travaux indispensables pour une ville de la taille de Bordeaux. Ce choix relève bien entendu d'une nécessité compte-tenu de la dimension de l'espace urbain mais aussi d'une volonté de paraître moderne une fois de plus, la cité ne désirant pas donner sur le plan national une image archaïque qui signifierait d'une part que la municipalité Marquet et J. d'Welles lui-même n'ont pas été à la hauteur de leur tâche et d'autre part qu'ils n'ont pas été capables de prévoir les besoins du futur. C'est ainsi qu'en particulier les travaux d'assainissement des marais devaient ouvrir de nombreuses zones à aménager, la collecte et l'incinération des ordures ménagères ont été davantage améliorées et traitées cette fois dans le cadre de l'agglomération.

Les projets hospitaliers ne manquaient pas d'envergure. L'hôpital prévu sur la rive droite était la preuve que la mairie depuis longtemps croyait au développement de ce quartier si proche du centre-ville. L'extension de l'Hôpital des enfants donnait la possibilité à la ville de disposer d'un pôle supplémentaire non négligeable vu le dynamisme des banlieues adjacentes de Talence et de Pessac. C'était aussi l'aboutissement d'une volonté déjà ancienne de faire reculer les maladies et d'en protéger les enfants.

Sur le plan scolaire et universitaire, la fidélité à la municipalité Marquet est toujours de rigueur, la volonté de maintenir la Faculté des sciences sur le terrain des anciens abattoirs (Cours de la Marne et Cours Barbey) explique le projet d'Expert de 1951 et la mise en place d'un quartier universitaire derrière l'église Sainte Croix est maintenue.

Comme sous les mandats d'A. Marquet, la place des installations sportives est conservée et développée avec quelques nouveautés puisque les casernes Nansouty et Boudet accueilleront des terrains d'éducation physique. En affirmant sa présence dans les écoles et au cœur

de la ville le sport, imposé progressivement dans les années antérieures, est désormais solidement implanté et la population, en particulier la jeunesse, l'a parfaitement accepté.

Toujours dans la continuité, le respect et la conservation du patrimoine architectural est poursuivi. J. d'Welles en a toujours été soucieux, néanmoins force est de reconnaître que cette sauvegarde est facile dans le centre historique, partout où il existe des ensembles assez homogènes, néanmoins, s'il s'était réellement lancé dans les grands percements qu'il envisageait il aurait sûrement rencontré de nombreuses difficultés.

4) Les occasions manquées.

Ce Plan offrait la possibilité à son concepteur de changer le visage de la ville d'une manière très nette ce qui ne fut pourtant pas le cas. Il a été élaboré en pleine guerre ce qui explique sans aucun doute le peu de réactions des bordelais. Il suffit de se rappeler combien le moindre changement déclenchait des courriers de lecteurs critiques et inquiets pour se rendre compte que leur apparente passivité n'est en fait que liée au contexte d'années difficiles.

En effet, les destructions et l'état de vétusté de certaines zones de l'espace urbain offraient la possibilité pour l'architecte-urbaniste de rénover certains quartiers en y démolissant les taudis tout en les ouvrant vers des grands axes qui restaient à créer.

J. d'Welles a, certes sous estimé l'importance qu'allait prendre la circulation automobile dans les années suivantes, toutefois, il a quand même réalisé combien il était indispensable, et dans des délais très brefs, non seulement d'élargir certaines voies, mais encore de créer des places et d'aménager des passages souterrains pour faciliter les flux de circulation. Il est particulièrement regrettable que Bordeaux n'ait pas saisi cette occasion. Le projet de regroupement de tous les services sociaux autour de la Bourse du Travail ne manquait pas non plus d'intérêt, outre le côté pratique cela permettait de donner une nouvelle respiration à tout le quartier en désenclavant cet édifice qui aurait ainsi davantage été mis en valeur.

Il est aussi regrettable de constater dans ce Plan la disparition des marchés de la ville en raison de la restructuration de la place des Capucins et de destruction de la halle du cours V. Hugo. Ce dernier projet était particulièrement contestable car, en y installant une vaste gare routière, ce qui aurait pour effet immédiat d'amener un très gros flux de circulation sur cette zone, il rendait indispensable l'élargissement des voies sous peine d'embouteiller l'entrée de Bordeaux par le Pont de pierre.

A la liste des déceptions on peut ajouter celle de n'avoir pas pu créer le nombre d'espaces de loisirs que l'architecte-urbaniste comptait mettre en place, cela aurait permis aussi de donner un autre visage à la ville : le club nautique de Bègles et le jardin public à la Bastide, en face des Quinconces étaient de bonnes idées hélas sans suite immédiate puisque, seulement de nos jours, le jardin botanique de la rive droite reprend dans une certaine mesure cet ancien projet.

5) Les visions prémonitoires.

S'il s'est trompé sur sa future localisation, J. d'Welles a quand même compris la nécessité de construire à Bordeaux un quartier administratif de manière à répartir les services dans un périmètre restreint ce qui était pratique pour le public.

Il a été un des premiers à dénoncer l'état lamentable des prisons locales en évoquant *la sordide prison du Fort du Hâ*, et son désir de démolir les installations pénitentiaires de la rue Bouffard. Il a ainsi fixé déjà les limites d'une future Cité judiciaire seulement réalisée à la fin du XXème siècle.

Autre idée nouvelle, l'abandon du centre-ville par les militaires et la réutilisation des casernes à des fins diverses. L'installation des services du Rectorat rue Pierlot n'avait rien de particulièrement original à cette époque mais là encore cet ancrage aux portes du quartier vétuste de Mériadeck allait placer ces bâtiments en excellente position au moment où cette zone serait à son tour détruite puis réaménagée.

S'il n'y a eu ni base transocéanique ni aéroport de tourisme au Lac, il n'empêche que dès l'immédiat après guerre une opération d'urbanisme (sans grandes précisions néanmoins) était prévue dans cette partie Nord de la ville. De même, des quartiers d'habitations seront plus tard édifiés sur les terrains de Luze (rive gauche, ce seront les immeubles du *Grand Parc*) et sur les *Prés Pinçon* (rive droite ce seront ceux de la cité de la Benaugé).

En évoquant la création d'un nouveau boulevard de ceinture contournant le périmètre du grand Bordeaux, on pense bien évidemment à la future rocade et on constate une fois de plus que J. d'Welles a malgré tout pris conscience de la nécessité de prévoir un désengorgement des principaux accès à la ville.

Enfin, il était envisagé de construire un Marché de gros près de la passerelle SNCF à proximité d'un nouveau pont à édifier à ce niveau, deux opérations qui seront effectuées plus tard.

En conclusion il apparaît que tout au long de son histoire Bordeaux a eu le souci de donner une image flatteuse de sa réussite. Au XVIIIème siècle la construction de la splendide façade des quais avait été une occasion pour la ville de témoigner, par son architecture, de la richesse de son commerce maritime. La municipalité Marquet, ayant dès 1925 voulu se placer dans la lignée des grands intendants qui avaient modifié sensiblement le paysage, s'est senti obligée à son tour de cultiver une autre image de la cité, parfaitement en accord avec les aspirations de l'époque, d'où le choix de cette fameuse modernité qui était sur toutes les lèvres.

Outre les grandes options du Plan, J. d'Welles voulait soigner tout particulièrement les entrées de la ville. L'arrivée de Paris continuerait de se faire par l'avenue Thiers à la Bastide, mais, cette grande artère, désormais débarrassée des passages à niveau qui ralentissaient la circulation et enlaidissaient la vue, donnerait accès à un superbe et large pont aboutissant à cette grande place (où la Porte de Bourgogne disparaîtrait) qui permettrait de distribuer dans les meilleures conditions la circulation vers différents axes. Même souci pour la gare Saint Jean qui, elle-aussi, devait déboucher sur une vaste place d'où partirait une large et belle avenue. Ces nouvelles entrées modernes devaient permettre aux visiteurs de prendre tout de suite conscience qu'ils étaient dans une ville où l'on avait compris et réussi une parfaite adaptation aux exigences de l'époque. Il faut bien reconnaître que ce fut un échec les projets d'Welles n'ont pas abouti et les voyageurs n'ont guère été éblouis en arrivant par la route ou par le rail.

Les constructions devaient elles-aussi témoigner du dynamisme du tandem maire-architecte et surtout de leur aptitude à avoir intégré les diverses tendances de l'architecture de cette période. Là encore la déception est grande, en France on évoque toujours l'exemple lyonnais avec Tony Garnier et E. Herriot, on parle très peu de Bordeaux. Dès qu'A. Marquet a quitté la mairie les édifices construits sous ses différents mandats ont été laissés à l'abandon, seul le stade a échappé à ce triste sort. Le résultat en est que tous ces bâtiments sont considérés par l'ensemble de la population comme très laids, il est très difficile d'en montrer les originalités à des scolaires par exemple, seul un public très limité commence à redécouvrir cette architecture si ambitieuse.

Les artistes de l'entre-deux-guerres ont subi également le même sort, toutefois la côte d'un Dupas remonte indiscutablement sur le marché de l'art ce qui est peut-être le signe d'un regain d'intérêt pour les oeuvres de ces années.

Ainsi donc, s'il y a pourtant eu la volonté de changer un peu le visage de la ville, l'opération n'a pas réussi, d'abord parce que la ville n'aime pas le moindre bouleversement, elle est trop convaincue que son image de *Ville XVIIIème* est celle qui lui convient le mieux et ensuite parce que tout ce qui touche l'ère Marquet est entaché par la collaboration du maire, ce qui entraîne une condamnation en bloc de l'ensemble de son oeuvre sans chercher à établir des distinctions. En outre, malgré la longueur de ses mandats, A. Marquet a été aussi victime de ses propres choix. En cherchant à faire travailler à tout prix la population et en faisant de la construction son éternel cheval de bataille électoral, il n'a au fond jamais, lui non plus, en bon bordelais, cherché à remettre en question l'image qu'il avait toujours eue de sa ville natale, ce qui l'a conduit à agir par petites touches, sans véritables projets d'envergure capables à la fois de rester dans les mémoires locales et également d'attirer durablement l'attention du reste de la France : c'est particulièrement visible en matière d'urbanisme. Dans ce domaine la ville avait pris une certaine avance, or, au bout du compte, sa réussite a été tellement limitée qu'elle a fini par se transformer en un retard difficile à combler.

CONCLUSION GÉNÉRALE.

Comment conclure après tant d'années d'action municipale aussi féconde que diverse, et peut-on vraiment conclure quand il s'agit d'une ville qui, par principe, continue de vivre et de se transformer, quoiqu'il puisse arriver? Ceci explique la nécessité de dresser ici non pas un bilan d'ensemble mais plusieurs.

De 1925 à 1944, l'acteur principal de la vie politique bordelaise fut incontestablement A. Marquet. Il serait très simple de se limiter à son procès de décembre 1947 et de janvier 1948, il y est condamné à dix ans d'indignité nationale. En fait, cette peine vise l'ancien ministre de Vichy, celui qui a rendu la vie des allemands agréable à Bordeaux et que le général de Gaulle a considéré dans ses *Mémoires* comme un "collaborateur notoire". Il meurt le 3 avril 1955 et une foule considérable de bordelais accompagne sa dépouille au cimetière de la Grande Chartreuse où il repose, dans cette ville qu'il a tant aimée. Celui qui n'a pas connu directement la période ne peut qu'être intrigué devant un tel attachement de la part de ses concitoyens, la fidélité à une personnalité si controversée est pour le moins surprenante.

Incontestablement ses choix pendant la guerre furent mauvais, ses amis s'attachent à faire valoir qu'il a protégé et sauvé bon nombre de personnes : cela reste à prouver et même si cela était vrai, on ne pourrait en rien oublier tous ceux qu'il a lamentablement abandonnés. Alors, que reste-t-il en sa faveur ? Le personnage a été séduisant, il a su garder sur lui le regard bienveillant de ceux qui appréciaient avant-guerre ses réunions publiques. R. Bach¹ rappelle combien il savait, "par des images amusantes provoquer le rire et soulever les applaudissements". Il a été profondément honnête, "venu pauvre dans la politique, il en est sorti pauvre".

Il a travaillé énormément pour faire de Bordeaux une grande ville moderne et digne de son passé prestigieux. Il a toujours considéré que l'architecture, l'urbanisme et la construction en général étaient des éléments clefs de son action politique. Il croyait aussi que dans l'avenir la capitale girondine aurait un rôle prépondérant à jouer et, fort de son expérience, il s'y voyait en acteur essentiel. Il aimait à rappeler que son ouverture sur l'Afrique et l'Amérique étaient des atouts majeurs qu'il faudrait utiliser au maximum. Il a cru jusqu'à la fin que sa seule autorité viendrait à bout de toutes les difficultés, le communiqué qu'il adresse à la presse le 27 août 1944 en est la preuve. "L'administration municipale demande à la population de pavoiser aux couleurs françaises et à celles des Nations-Unies et de fêter dans le calme et la dignité la liberté enfin recouvrée. L'Hôtel de Ville sera fermé le lundi 28 août et la grosse Cloche sonnera pendant un quart d'heure, à 8 heures et à 20 heures."²

¹ Conférence du 7 décembre 1981 à Bordeaux.

² ARON, Robert. *Histoire de la libération de la France, juin 1944-mai 1945*. Paris : Fayard, 1959.

Arrêté, condamné, A. Marquet en fut sûrement très étonné. Il a été victime de son ambition, de ses propres contradictions, ainsi ne se voulait-il pas vraiment fasciste mais partisan d'un nouveau régime d'ordre purement français, une fois de plus il a manié la nuance. Toute sa vie il a opté pour des positions originales : socialiste puis néo, démocrate mais partisan d'une autorité sans contestation, nationaliste tout en étant attaché à sa région, ami des allemands en se laissant la possibilité de quelques critiques. Brillant, retournant d'une phrase cinglante ses adversaires, il a sans doute pensé s'en tirer à bon compte en 1944 en se ralliant au camp des vainqueurs. Au fond c'est peut-être tout simplement par lui-même qu'il a été trahi.

L'ambiguïté du personnage, la disparition de toute preuve qui aurait pu jouer en sa faveur le condamne à tout jamais à disparaître de la mémoire collective. Le stade Galin dans son fief bastidien a oublié définitivement qu'il porta un jour le nom de Marquet, les édifices qui avaient fait la renommée de son action se dégradent et quand ils seront réhabilités, comme ce sera le cas dans l'avenir pour la Bourse du Travail, on évoquera vraisemblablement le nom de l'architecte, mais sans doute pas celui du maire qui en décida la construction. Il est des choix qui coûtent très cher, A. Marquet a subi la peine la plus lourde qui pouvait lui être infligée : l'oubli dans la ville à laquelle il avait consacré toute sa vie.

En revanche, il est beaucoup plus facile de dresser un bilan de la vie de J. d'Welles et de son action à Bordeaux entre 1925 et 1944. Les mérites de l'homme et de l'architecte ont été publiquement reconnus comme en témoigne l'éloge prononcé par M. Jacques Paul, le 25 avril 1972, lors de la réception à l'Académie nationale des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux à l'issue de laquelle il va occuper le siège de celui qu'il qualifia à juste titre "d'honnête homme". Cette manifestation lui a permis de souligner combien il avait marqué la cité en construisant des édifices remarquables et divers de par leur fonction, prouvant à quel point il avait pu "épouser la vie des hommes". Il insista sur la modernité de ses réalisations, la simplicité des lignes choisies, la quasi immédiate reconnaissance officielle de son talent puisque la Cité des sports lui valut la médaille d'honneur de l'Architecture à l'Exposition internationale de 1937 et la médaille d'or de la société des Architectes.

Il aida A. Marquet à transformer Bordeaux sans révolution mais en veillant à "l'agrandir et à l'améliorer". Il tenta avec une grande bonne volonté de devenir un urbaniste à la hauteur de la tâche qui lui incombait, pressentant les besoins de la ville avec une incontestable clairvoyance malgré la guerre. Il fut à la fois architecte et ingénieur "deux volets d'une même vocation, où la pensée inventive s'associe à la connaissance des forces naturelles".

Respectueux de l'autorité municipale, il la servit sans jamais prendre parti, sa discrétion pendant la guerre lui valut d'être blanchi des soupçons de collaboration qui avaient un temps pesé sur lui. Ce fervent monarchiste aima Bordeaux, conquis par son passé et par la beauté de son architecture, il chercha toujours à adapter ses réalisations au lieu prévu et à la fonction envisagée de manière à ce que rien ne fût trahi ou défiguré. Cela lui valut de pouvoir encore faire carrière après le conflit puisqu'en 1954 il fut nommé Commissaire régional à la Reconstruction pour la Région Océan qui couvrait cinq départements.

En matière d'urbanisme le bilan est nettement plus contrasté. Ayant intensément travaillé pendant la guerre, J. d'Welles a été capable en 1945 et 1946 de mettre en forme son projet primitif de Plan d'urbanisme. Une fois encore la ville de Bordeaux a pu montrer qu'elle avait su garder en plein conflit une activité orientée vers la préparation de l'avenir. Force est donc de convenir que dans ce domaine la municipalité Marquet a fait du bon travail dans la mesure où ses successeurs ont hérité d'un projet clair, cohérent et réalisable à brève échéance.

Toutefois, il convient de signaler, surtout avec plus de cinquante ans de recul, que ce plan révèle à la fois l'incontestable audace de son rédacteur mais également des erreurs et de nombreuses imperfections dues en partie à sa vision de la ville. Ainsi, comme le maire il était convaincu que le port resterait le poumon de la ville ce qui le conduisait à grouper une masse importante d'activités à ses abords.

Tout le monde s'accorde à reconnaître néanmoins la qualité du travail accompli. L'architecte-urbaniste a oeuvré avec un incontestable amour de son art, un sens du détail, un souci de bien faire reconnu de tous. Sa modération, son désir d'adapter la ville aux transformations du monde et de la société tout en préservant son identité propre sont aussi pleinement louables. Il faut toutefois convenir que le défaut majeur de J. d'Welles c'est d'être resté fidèle aux méthodes d'avant la guerre ce qui explique la prolifération de propositions diverses, de surcroît il a maintenu aussi son attachement à l'esprit de la politique des grands travaux chère à la Municipalité Marquet, il en est d'ailleurs conscient puisque dès septembre 1944 il a affirmé "qu'il ne faut pas s'hypnotiser sur les Travaux publics...Ils n'ont jamais fourni la majeure partie des travaux dans l'économie. Il existe des travaux privés innombrables à entreprendre".

A ces remarques il faut en ajouter d'autres en particulier sa position vis à vis de la sauvegarde qui est assez étonnante. Ainsi estime-t-il indispensable de préserver certains éléments très précis du patrimoine architectural de la ville mais d'un autre côté il n'hésite pas à envisager la destruction pure et simple de certains secteurs urbains non dépourvus malgré tout d'un certains intérêt.

Enfin la principale critique concerne le Plan lui-même qui semble montrer que J. d'Welles, doté pourtant de multiples talents n'était pas réellement un urbaniste d'où les défauts de bon nombre de ses propositions. Certes il n'est pas pleinement responsable car à l'époque "il n'existait aucun organisme chargé de l'aménagement du territoire" d'où l'absence de coordination des plans dans l'entre-deux-guerres. Quant à l'immédiat après guerre, M. J. B. Philippon insiste sur le fait "que les équipements dont il fallait doter les cités pour leur faire jouer le rôle qui devait être le leur dans la Nation, comme sur le plan international, n'ont pas été déterminés à l'échelon national. Les agglomérations, comme celle de Bordeaux, ont dû pallier elles-mêmes ce manque, dans la mesure de leurs moyens. On ne peut pas leur tenir rigueur d'une défaillance de l'Etat".

Bordeaux qui a tant voulu donner une image positive : la ville moderne, qui travaille en voulant rendre meilleure la vie de tous, a continué à recevoir des récompenses pendant la guerre ainsi fut-elle classée 1ère ville sportive en 1943. Néanmoins le tandem d'Welles-Marquet n'a pas tenu toutes ses promesses : Bordeaux n'a pas vraiment changé, l'architecture et l'urbanisme sont restés des éléments d'action politique et le travail accompli n'a pas donné à ses auteurs la place qu'ils escomptaient dans l'histoire ni locale ni nationale, indifférence, oubli, édifices qualifiés de laids, c'est à peu près tout ce qui demeure de cette formidable aventure débutée en 1925.

Cependant, il ne faut pas oublier aussi d'insister sur le fait que les projets élaborés particulièrement entre 1940 et 1945 demeurent malgré tout un formidable réservoir d'idées jusqu'à maintenant : aménagements de la Bastide sur la rive droite, nouveaux franchissements de la Garonne, améliorations de la circulation, volonté de ramener la population vers ce fleuve qui l'a tant enrichie jadis.... voilà autant de désirs que la municipalité Marquet auraient aimé faire fructifier.

Le tandem maire-architecte a parfaitement fonctionné, dans un esprit de confiance et de loyauté. L'architecte en chef a su se mettre au service du grand projet politique d'A. Marquet qui consistait à faire de Bordeaux une ville de progrès, moderne et exemplaire.

Pour terminer, J. d'Welles, même si on l'oublie trop souvent, fut un des premiers à opter pour une architecture sobre et fonctionnelle qui sera largement adoptée dans les années 1950 et au-delà. Toutefois ses choix architecturaux ont donné à la ville un caractère particulier, avec lui, la modernité est restée classique dans la mesure où le décor y trouve toujours sa place, tout à fait dans la tradition locale, sans réelle nouveauté. Il a également pressenti que derrière les changements de matériaux et les nouvelles manières de construire se cachait une profonde révolution dont peu de gens avaient réellement conscience : la pierre du passé allait avec un monde immuable dans lequel tout s'inscrivait dans la durée, "l'architecture moderne faisait déjà sentir le nomadisme, les migrations, les invasions, le déracinage" mais cela ne l'empêchait pas de conclure en honnête homme qu'il était : "peu importe, si l'on garde le sourire car il faut toujours espérer demain".³

³ Lettre adressée par J. d'Welles le 4 janvier 1945 à Daniel Rops, 28 boulevard Victor Hugo, Neuilly sur Seine. L'architecte bordelais y juge l'architecture qui fut la sienne et le béton en général, il en voit les défauts mais il reconnaît qu'il faut bien l'accepter car il n'y a plus le choix.

ANNEXES VOLUME III

III, Chapitre 1, annexe 1 : composition du Conseil municipal de Bordeaux.

SEDE 20 AOUT 1911

9° M. GOUAIS-LANOS (André), pour l'Etat-Civil, les Inhumations, la Régie de l'habillement et le Contentieux.

10° M. GONTHIÉ (Raoul), pour l'Architecture.

L'Assemblée communale est donc ainsi constituée :

MM. Marquet, Maire.

Lartigue (Armand),	Adjoint au Maire ;
Poplawski (Robert),	d°
Gruse (Roger),	d°
Lasserre (Philippe),	d°
Fourtassy (André),	d°
Marcard (René),	d°
Gargon (Jean),	d°
Cantorné (Gaston),	d°
Gouais-Lanos (André),	d°
Gonthié (Raoul),	d°
Barrière (Emile),	Conseiller municipal ;
Gélèrier (Paul),	d°
Commagères (Maurice),	d°
Dalier (Zéphirin),	d°
Daniel (Jean),	d°
Dufourg (Robert),	d°
Duriot (Lucien),	d°
Fauchier (Paul),	d°
Fressinet (René),	d°
Lacant (Joseph),	d°
Poitevin (Léopold),	d°
M ^{me} Portmann (Emily),	d°
M. Thorp (René)	d°

En conséquence, je déclare installé le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux.

Le Sud-Ouest Economique.

Bordeaux demeure digne de son grand passé

Par

Adrien MARQUET

Maire de Bordeaux

L E Directeur du Sud-Ouest Economique me demande quelques lignes de présentation pour son numéro de Noël 1941.

Je le félicite de son initiative.

Après les jours sombres de l'an dernier, il fallait exprimer la renaissance des espoirs de Bordeaux.

On a pu croire que la France crucifiée avait été frappée à mort.

Qui l'a pensé était dans l'erreur.

Elle renaîtra.

Près de la terre nourricière, douloureuse, gravement, elle s'est recueillie

Silencieuse devant toutes les parades qu'inspirent les survivances de ses folies d'hier, elle sent qu'il est juste que les générations adultes le 25 juin 1940 expient leurs fautes et que c'est sur les enfants que repose son avenir.

C'est pour eux que Bordeaux poursuit son effort.

Le salut, demain, viendra de l'enfant d'aujourd'hui, et Noël c'est la naissance de l'Enfant qui, selon le Nouveau Testament, fut le Sauveur.

Mais une autre Europe se forge sur les champs de bataille.

Il convient de préparer les jeunes pour de nouveaux destins.

C'est la tâche du Maréchal.

Notre devoir en tous domaines, politique, économique et culturel, est de l'aider à l'accomplir.

Dans la formation de la Nation française, Bordeaux a tenu une large place.

En présence des difficultés de l'heure, la Cité que l'honneur de représenter, par son labeur dans la dignité, se prépare un avenir plus grand encore que son magnifique passé.

Décembre 1941.

Chapitre 1, annexe 3 : circulaire du délégué général à l'Équipement national,
Paris, 15 décembre 1943. Archives nationales. F/14/14 921.

Délégué Général
à l'Équipement National

Etat Français

51, Avenue Pierre Ier
de Serbie - Paris

Paris, le 15 décembre 1943.

Secrétariat Général
N° 60/11 2000

Le Délégué Général à l'Équipement National,
à Messieurs les Ministres et Secrétaires d'État.

M. les Préfets Régionaux et Préfets
(Z.O. sauf Nord et Pas-de-Calais)

M. le Commissaire aux Travaux de la
Région Parisienne.

M. les Présidents de Comités d'Organisation
& Groupements Professionnels.

Objet : Interdiction de travaux en Zone Occupée.

Réf. et P. J. - Ordonnance du 14 novembre 1943 du Militärbefehlshaber
(VOIE du 26 novembre 1943).

Les autorités allemandes viennent d'apporter par Ordonnance
du 14 novembre 1943 d'importantes modifications aux principes de
la procédure actuellement suivie en zone occupée pour le contrôle
des travaux.

Sans attendre que des instructions plus complètes fixent
les conditions d'application de cette nouvelle Ordonnance, la pré-
sente circulaire a pour but d'en préciser dès maintenant les points
essentiels.

L'Ordonnance du 24 mai 1942 prévoyait que tous les travaux
d'un montant supérieur à 100.000 frs. ne pouvaient être exécutés
sans autorisation préalable du Militärbefehlshaber. L'Ordonnance
du 15 février 1943 soumettait, en plus, à notification préalable
après des Feldkommandants les travaux d'un montant inférieur à
100.000 frs, à l'exception des travaux pouvant être exécutés par
le propriétaire lui-même, aidé de sa famille et de son personnel
de maison. Ces deux ordonnances sont abrogées.

L'Ordonnance du 14 novembre 1943, qui les remplace porte in-
terdiction de tous travaux quel qu'en soit le montant, à l'occupé-
tion :

Monsieur le Directeur du Personnel, de la Comptabilité
et de l'Administration Générale.

1°/ des travaux de moins de 10.000 frs autorisés par les services allemands habilités à cet effet.

2°/ des travaux de plus de 10.000 frs bénéficiant d'une décision de dérogation de la part du Bevollmächtigter für das Bauwesen in Frankreich (B-Bau) ou de ses délégués.

3°/ Des mesures d'urgence qui peuvent être prises à condition de demander dans les 48 heures l'autorisation ou la décision de dérogation précitées.

Cette Ordonnance est applicable dès sa parution pour les travaux nouveaux et à partir du 1er janvier 1944 pour les travaux actuellement en cours.

1° - Travaux d'un montant inférieur à 10.000 frs.

A l'exception des menus travaux pouvant être faits dans les 24 heures par un ouvrier qualifié et un aide, ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation, sans formule imposée, comportant le nom et l'adresse de l'intéressé, la nature, le montant des travaux et le mois de leur exécution.

Cette demande est faite par l'intermédiaire des Préfectures ou des Administrations qui transmettent :

- soit aux Services allemands habilités à cet effet, lorsqu'il s'agit de travaux ordonnés par eux,
- soit aux Feldkommandanturen, lorsqu'il s'agit de tous autres travaux.

Les Services allemands habilités à donner de telles autorisations sont les suivants :

- A - travaux des usines *Eilstark* : *Einstung und Beschaffungstab.*
- B - travaux de Dépense Passive : *Luftgaukommando West Frankreich.*
- C - travaux de communications :
 - a) S.H.C.F. et voies navigables : *Hauptverkehrs-direktion (H.V.D)*
 - b) Ponts & Chaussées *Landstrassenbewallmächtigter (L.B.V.)*
- D - travaux de mines, électricité, eau, gaz, sidérurgie, chimie, textile, papier, baraquements, ravitaillement et agriculture, *Militärbefehlshaber (services correspondants).*
- E - Dégâts de bombes, construction générale, construction du secteur privé français.
Bevollmächtigter für das Bauwesen in Frankreich (B-Bau).

ou par délégation de ces Services, les Services locaux correspondants tels que : *Einstandskommission, Einstandskommandant, etc.*

L'autorisation est matérialisée par un simple cachet apposé sur la demande.

2° - Travaux d'un montant supérieur à 10.000 frs.

Ces travaux ne peuvent être poursuivis ou commencés après le 31 décembre 1943, que s'ils bénéficient d'une décision nominative de dérogation accordée et notifiée par écrit à l'intéressé par le B. Bau (28 rue Galilée - PARIS - 16^e) ou par ses délégués.

Les demandes de dérogation sont faites sur formules spéciales mises à la disposition des Préfectures et des Administrations par les autorités allemandes ou délivrées directement par elles.

a) Pour les travaux d'un montant compris entre 10.000 et 100.000 frs. le B. Bau note que ses pouvoirs aux Services allemands précités.

Les demandes doivent donc être directement transmises par les Préfets ou par les Administrations à l'échelon local de ces Services. Un compte rendu mensuel des travaux autorisés par ces Services est adressé à la Délégation Générale à l'Équipement National.

b) Pour les travaux d'un montant supérieur à 100.000 frs, les demandes accompagnées de plans sommaires et de toutes pièces justificatives, et portant l'avis des autorités allemandes, sont adressées à la Délégation Générale à l'Équipement National dans les mêmes conditions que les demandes d'autorisation actuellement formulées au titre de l'Ordonnance du 22 mai 1942. Ces demandes faites sur formules allemandes sont accompagnées d'un exemplaire de la formule française habituelle de demande d'autorisation au titre des règlements français (Loi du 28 décembre 1941 pour les travaux privés, décret du 15 avril 1942 pour les travaux publics des collectivités, circulaire 33. 2971 du 6 juin 1942 du Chef du Gouvernement pour les travaux de l'État.)

3° - Mesures d'urgence.

Lorsqu'à la suite d'événements naturels, de bombardements ou de sinistres, l'état des lieux met en péril des vies humaines, ou menace directement les biens alentour, les travaux nécessaires pour parer à ce péril ou à cette menace peuvent être entrepris immédiatement, sous réserve d'une régularisation dans les 48 heures, par le dépôt de la demande prévue par cette Ordonnance. Ces travaux peuvent être poursuivis dans la limite d'un montant de 100.000 frs. jusqu'à ce que cette demande ait été sanctionnée. Au delà, il est nécessaire d'avoir obtenu la dérogation prévue.

Travaux actuellement en cours.

Les travaux d'un montant inférieur à 100.000 francs actuels sont en cours et qui ne devraient pas achevés en mai 1943 doivent faire l'objet de la demande prévue par cette ordonnance.

Les travaux d'un montant supérieur à 100.000 francs actuels sont effectués au titre de l'ordonnance du 29 mai 1943. Ils doivent faire l'objet, dès que possible, d'une demande de renouvellement, faite sur le nouveau formulaire allemand de demande de dérogation.

Cette demande, qu'il n'est pas nécessaire d'accompagner de plans, ni de faire viser par les autorités locales, doit être adressée directement à la Délégation Générale à l'Équipement National. Elle devra rappeler le numéro de l'ordonnance, et indiquer le montant des travaux restant à exécuter.

Le Directeur Général des Services
F. LOR, Délégué Général.

F. SURELAIN.

Chapitre 3 : annexe 4. Courrier de J. d'Welles à A. Marquet lui demandant des précisions sur les directives des allemands en matière de construction. 8 juin 1942. 1M137. Archives municipales de Bordeaux

"Plusieurs avis du Militärbefehlshaber ont paru dans la presse concernant les projets de constructions, transformations, réparations d'immeubles.

L'ordre est donné de solliciter une autorisation pour tous les travaux même les travaux en cours d'exécution et d'arrêter ceux-ci.

Il est indiqué de plus qu'aucun projet ne doit comporter de travaux dont le devis dépasse 100.000 francs. On peut se demander tout d'abord s'il est exact, comme cela résulte du texte très général des avis, que les administrations, les collectivités, les industries et les commerces d'une importance sociale reconnue sont passés à la même toise que les particuliers qui en sont le plus dépourvus et notamment s'ils doivent demander des autorisations séparées pour chaque travail d'entretien.

Il est important de fixer ensuite :

-pour la construction neuve par exemple si les 100.000 francs du plafond autorisé peuvent être répartis sur deux ou trois corps de métier, maçonnerie, charpente, couverture, par exemple ou s'ils doivent l'être sur tous les corps de métiers à intervenir avant l'achèvement.

-pour l'entretien, si les 100.000 francs du plafond autorisé doivent s'entendre pour un même établissement ou dans un établissement (école par exemple) à chaque pavillon de cette école.

Il est nécessaire enfin de savoir si les travaux d'entretien fortuits, urgents : couverture, charpente, consolidation après orage ou bombardement par exemple doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation ou s'ils peuvent être continués sans autorisation dans la limite des crédits votés ou approuvés".

Chapitre 3, annexe 5 : Note de J. d'Welles du 27 juin 1942 au sujet de la réorganisation de la Construction. IM137. Archives municipales de Bordeaux.

"Il s'agit pour l'industrie du bâtiment de reloger convenablement des milliers de familles avec des moyens financiers restreints -j'ajoute des moyens en personnel de toute catégorie restreints- des matériaux peu abondants, des services de transports réduits. Des milliers de famille ? Oui : mais combien ? Mais où ? Quelle va être notre population qui déjà n'augmentait plus et que les circonstances déciment ? La croissance des villes sera-t-elle favorisée ou freinée ? Convenablement ? Oui, mais convenance, à quels prix, limite, confort, durée, volume, climat ? etc. Les architectes un peu... l'industrie du bâtiment surtout auraient besoin de connaître ces trois données du problème pour qu'il soit exactement posé". (...)

I) Études plus poussées avant l'ouverture du chantier.

Quel architecte n'y consentirait ? Ce ne sont pas les architectes qui sont à convaincre mais la clientèle collective ou individuelle. Pour commencer à bâtir, elle ne veut ni attendre les délais d'instruction et de sondage, ni les délais d'étude. Elle veut aussi garder la liberté de changer d'avis. Au nom de quoi peut-on la lui ravir ? Au nom de ces règlements administratifs "pour ne varier" ? Toutes les administrations intelligentes s'en délivrent quand il s'agit de faire mieux ou de suivre certaines évolutions au long d'un travail de plusieurs années : elles sont seulement un doux veiller et une règle de moindre perfectionnement pour les administrationsankylosées qui s'en prévalent.

Si les architectes sont parfois défaillants au sujet de cette préparation de plans c'est que la corporation est mal organisée. C'est que (et avec l'Ordre défectueux récemment instauré l'occasion paraît manquée) au lieu de construire, celle-ci avec tous ses acteurs : architectes, maîtres d'œuvres, ingénieurs de construction et d'équipement, dessinateurs, métreurs, surveillants d'une part et d'autre part entrepreneurs et chefs de chantiers, on ne pense qu'à promouvoir ces hommes, de capacités pourtant distinctes, au titre d'architecte. Tout le monde veut du titre et du galon.

Alors, l'architecte digne d'être maître d'œuvre, surtout en province, ne trouve pas les aides qui lui seraient nécessaires pour établir des projets complets et sa rémunération est insuffisante pour les payer. Tel métreur qui devrait gagner très largement sa vie comme métreur préfère être admis architecte, moins bien gagner sa vie peut-être, mais orner sa carte de visite. La corporation a tort de ne pas former et favoriser tous ces collaborateurs de l'architecte, l'Ordre a tort de les promouvoir.

II) Normalisation des matériaux et des procédés de construction par un tracé judicieux des plans.

Les matériaux de construction : bois, pierre, aciers, sont normalisés depuis des siècles en pieds, pouces, kilos. Il y a toujours des gens pour découvrir l'Amérique surtout en Amérique. Si le but unique est de construire vite et au meilleur marché, si c'est l'industrie du bâtiment utile qui doit grandir et non l'art de l'architecture agréable aux Muses qui doit continuer ses glorieuses destinées, je suis pour la normalisation intégrale. Si l'apologue de la carrosserie d'automobile indiqué dans la note de la Commission ne s'applique pas à l'architecture telle église romane n'a pas de progrès à faire, il convient admirablement à l'industrie du bâtiment.

Alors, je le vois fort bien, l'industrie du bâtiment

-ou bien vendra sur catalogues des habitations dont les plans d'exécution seront des plans de montage précis et les devis descriptifs des inventaires minutieux et impeccables que l'expérience et le goût du public après chaque "Salon" auront peu à peu rendus parfaits. J'ai eu entre les mains de tels catalogues américains avec devis descriptifs variant par état.

-ou bien, cette industrie vendra "tout fait" comme M. Ford, elle permettra à la clientèle de choisir, à condition qu'elle choisisse ce qu'il lui impose. Les grosses dames entraînent bien dans la 7 chevaux Citroën.

L'architecte, l'artiste, ne sera pas pour cela éliminé de cette industrie du bâtiment. Ou bien, il participera à l'établissement de ces catalogues, peut-être alors hélas ! subordonné à l'industriel du Bâtiment, ou bien certainement subordonné à cet industriel comme l'est, à la firme d'automobile et au couturier le dessinateur de carrosseries ou de robes, il "créera des modèles". De tels architectes n'exerceront plus que le 1er tiers, le plus agréable de leur triple mandat actuel : projet, surveillance, règlement. Heureusement pour ceux qui regrettent le passé, il demeurera de rares clients dont le plaisir sera de satisfaire un goût à leur mesure, en faisant appel à des artistes qui se souviendront de Rome, de Versailles, des provinces françaises... J'essaierai, pour ma part, d'être l'ami des uns et des autres.

III) Industrialisation du montage sur le chantier.

Cette question regarde t-elle vraiment les architectes ? Si la corporation était organisée, l'industrialisation ne devrait-elle pas être résolue par les admirables ingénieurs, techniciens de l'entreprise ? Ils ont su réaliser jusqu'à ce jour les conceptions des architectes sans que ceux-ci aient à s'en mêler.

Voilà mon avis d'architecte et d'ingénieur ?

Mais je ne voudrais pas être négatif seulement. Alors... je demande une organisation de la corporation du bâtiment. Je demande des écoles -ou des sections d'écoles- pour chaque catégorie de ces aides d'architectes-maitres d'œuvre ? Ces chefs d'orchestre seront choisis, triés et classés dans un ordre très restreint pour leur science de la composition, leur culture générale, leur goût, leur aptitude à commander et coordonner, pour leurs "dons".

Je comprends, j'accepte la normalisation mais intégrale : pas de compromis, pas de demi-normalisation, pas de puzzle d'éléments normaux. Enfin je demande, pour l'amélioration de la construction :

-le renouvellement de l'équipement des carrières pour la façon totale sur plan arrêté d'avance, des pierres aux lieux d'extraction et l'invention du transport des pierres façonnées sans dommage, jusqu'au chantier de montage.

-la création de poutres d'acier à âme évidée, tirées directement des forges et laminoirs ; elles franchiront les portées moyennes avec peu de matière et une certaine retombée. De telles poutres-pannes supprimeront totalement les fermes de charpente dans les petites constructions et les poutres à treillis façonnées dans d'autres.

-l'étude et la fabrication des "blocs" prêts à poser sur le tas pour résoudre d'un seul coup le problème de l'ouverture dans un mur qui est avec la couverture d'une surface, le problème essentiel de la construction. Ces blocs, en acier ou en bois comporteraient la pièce d'appui- radiateur - allège, la croisée et ses ferrements, la fermeture intérieure et extérieure, l'attente des rideaux, le linteau creux, pièce essentielle, et même les tableaux et les portées des uns et des autres sur les murs".

chapitre 4, annexe 6 : note de J. d'Welles sur les taudis, 29 mai 1942. 1M137.
Archives municipales de Bordeaux

"Un taudis est un logement malpropre, malsain offrant un cube d'air trop faible à ses habitants.

-Malpropre : défaut d'ordre, de nettoyage, d'entretien, d'organisation et d'équipement (eau, gaz, électricité, fosses, wc).

-Malsain : soit de nature : mauvaise exposition ou situation, matériaux mauvais ou usés soit par défaut d'entretien immobilier : eaux, peinture, protection.

Lutte contre le taudis :

I) Dans ce combat on peut paraître remporter un succès en faisant une certaine toilette du taudis.

II) On peut paraître vainqueur provisoirement en détruisant le taudis.

III) On aura la victoire seulement quand on aura détruit le faiseur de taudis.

I) Toilette du taudis.

Passer du malpropre à la propreté :

-mettre de l'ordre... oui toujours possible.

-entreprendre des travaux d'entretien : peinture, tenture, plâtrerie, planchers, fermetures, équipement... oui, à condition que ces remèdes soient appliqués à un fond qui les supporte et les conserve : bois non vermoulus, plâtres solides et secs. murs non salpêtrés et que les locaux banaux : cours, escaliers, wc, fosses, toitures, écoulements, etc. soient entretenus de la même bonne manière.

II) Destruction du taudis.

Où destruction d'îlots insalubres mais aux frais de qui ?

-l'expropriation

-la démolition

-la construction de locaux de remplacement ou de passage

-la reconstruction

Le devoir de la collectivité est non pas de créer des logements sains plus nombreux en ville mais de remplacer unité pour unité des logements malsains par des logements sains.

III) Détruire le faiseur de taudis !

-propagande

-dames visiteuses

-école

-politique de la famille et de la femme au foyer.

Chapitre 4, annexe 7: Note de J. d'Welles à A. Marijnet du 14 décembre 1943 à l'origine des deux lettres qu'enverra le maire à Messieurs Prothin et Surleau.

"Ça ne peut pas coller !

Vous avez raison. Le principe de cette intervention étatique dans l'Urbanisme est mauvais. Son application conduira à des résultats fâcheux. La preuve est-elle donnée que l'État centralisé fera mieux que les villes ? Quelle sera la sanction contre une ville qui resterait comme devant les lois anciennes, passive devant un plan imposé ? Pour forcer les villes et les groupements d'urbanisme à faire leur plan, à obéir enfin à d'anciennes lois, leur intervention a été bornée par la nouvelle loi au choix ou à la proposition de leur urbaniste et de leur technicien sanitaire. C'est tout. Ils ne les contrôlent plus, ils perdent l'instrument majeur de ce contrôle en ne les payant plus. Ces fonctionnaires, d'une espèce hybride, vont travailler au profit de la ville ou du groupement et seront payés par l'État. Transformons cela dans le civil. Vous choisissez ou proposez celui qui bâtira votre maison mais c'est moi qui le paye. Ceci n'est raisonnable que si vous êtes mineur ou incapable.

Il est encore temps de distinguer les villes majeures des villes mineures, les villes qui ont un architecte, et celui-ci doit être un urbaniste, de celles qui n'en ont pas, celles qui savent collaborer avec l'urbaniste et diriger cette collaboration à chaque instant (diriger dit payer) de celles qui ne le peuvent pas. Malgré la Loi, on peut fort bien imaginer une ville rétive, passive ou retardatrice, réservant les crédits d'exécution et cela seul importe d'exécuter, ou un urbaniste émancipé soutenu par l'équipement contre le maire, bluffant avec un plan bien présenté, mal étudié, pour toucher rapidement le forfait de cette œuvre de papier (car c'est un forfait et non un traitement) et s'en désintéressant ce forfait une fois payé, alors qu'un plan directeur, ou plutôt l'application et le maintien d'une discipline de plan directeur d'une ville en développement est une création continue.

M. Prothin nous a promis formellement de ne rien changer. Pourquoi revenir sur cette promesse ?

M. Cassan vous a dit que Bordeaux et son agglomération étaient les seules, en fait de ville et de groupement en France à avoir appliqué les lois anciennes, poussé l'étude de leur plan, monté une organisation originale et parfaite. Alors, pourquoi changer ? Pourquoi ne pas disposer par le règlement d'administration publique, sous une forme générale mais qui ne s'appliquerait en fait qu'à Bordeaux, que Paris, le ministère, délèguent leur pouvoir légal de commander, de contrôler, de payer les fonctionnaires chargés du plan directeur et de l'assainissement comme par le passé, d'une part au maire, d'autre part au comité régional ex-légal.

Les conditions de cette délégation seront précisées afin que Paris soit assuré, d'une part d'exercer son droit d'examen, de conseil et d'aide, d'autre part d'obtenir que les résultats que la loi a pour objet d'assurer seront obtenus dans le temps, dans les formes, dans le sens fixés par le ministère.

Ainsi, le comité régional ne serait pas dissous, son budget ne serait pas à nouveau reconduit, les sommes dont il dispose garderaient leur affectation, ne chercheraient pas à se placer dans une caisse abri et pour deux ans ou plus l'État serait dispensé du financement que la Ville peut encore assurer, le secrétariat du comité subsisterait non pas payé en ristourne par l'urbaniste et l'hygiéniste mais par le Comité.

Cela n'empêcherait pas d'instituer, avant le 1 janvier 1944, le Comité départemental prévu par la Loi et dont l'objet est, ne l'oublions pas, d'examiner et de rapporter non seulement les projets de Bordeaux et de son agglomération mais encore tous ceux de la région de Bordeaux (une quarantaine). Cela n'empêcherait pas d'étendre le groupement d'urbanisme de Bordeaux et d'y faire rentrer Villenave d'Ornon, Bouliac et Bassens et, si un examen plus approfondi le conseille, Saint Médard, La Poudrerie.

Chapitre 4, annexe 8 : 20 décembre 1943. Projet de lettre d'A. Marquet à M. Prothin, directeur de l'urbanisme, Équipement national, 31 avenue Pierre 1er de Serbie à Paris.

"J'ai reçu la lettre que M. Cassan, inspecteur général pour la circonscription de Bordeaux m'a adressée le 16 décembre 1943 conformément à l'engagement qu'il avait pris

à son passage à l'Hôtel de ville le 13 courant, de préciser par écrit quelle serait, en exécution de la loi du 15 juin 1943, la nouvelle organisation de l'urbanisme appliquée à l'agglomération et à la ville de Bordeaux.

D'après cette lettre :

1) Un groupement d'urbanisme nouveau remplacera l'agglomération bordelaise. Une configuration géographique nouvelle et plus étendue sera donnée à cette agglomération. Le champ d'organisation et d'étude sera agrandi. Voyant plus d'avantages que d'inconvénients à cette extension, j'y consens. Je ne pense pas trouver d'obstacles du côté des communes annexées. Il serait désirable que le ministère de l'intérieur étudie parallèlement les réformes de coordination administrative susceptibles d'aider les groupements dans l'œuvre d'équipement.

2) Vous avez désigné pour poursuivre ces études les techniciens Messieurs d'Welles et Hugon que j'y avais déjà placés car ils jouissent de ma confiance et de celle du comité régional d'urbanisme de l'agglomération bordelaise. Je vous en remercie.

3) Vous approuvez que ces deux techniciens travaillent à l'étude pratique et détaillée du Plan d'urbanisme avec l'assistance du Comité technique qui réunit les ingénieurs en chef et les secrétaires généraux de toutes les administrations intéressées dans Bordeaux et l'agglomération. Je suis heureux que M. Cassan ait apprécié à quel point un tel organisme est indispensable si l'on veut dépasser le stade des images et préparer l'exécution.

4) M. l'inspecteur général pense que le comité régional, que préfet, communes, arrondissements ont institué en Gironde par application du décret du 25 juillet 1935, les seuls en France à obéir à ses dispositions au dire même de M. Cassan, ne doit plus exister sous sa forme administrative... et M. l'inspecteur estime qu'il suffira, pour compenser la destruction d'un organisme qui a fait ses preuves, de convoquer ses membres devant la Commission départementale instituée par la nouvelle loi pour juger des plans directeurs de la Région. Ainsi, pense-t-il sans doute aussi respecter le droit naturel d'expression de désirs et de volontés, de direction, de contrôle, de conseil des communes qui vivent sur leur territoire, qui paieront les frais de son équipement et voteront auparavant, quel que soit le régime -si l'on veut exécuter des travaux d'urbanisme- leur part de crédits d'exécution.

Vous me permettrez de n'être pas de cet avis, d'abord en principe comme représentant du seul organisme administratif vivant : une Commune. Ce principe cependant pourrait fléchir et je trouverais alors cette suppression légitime si le comité avait fait la preuve qu'il est mineur incapable ou de mauvaise volonté... De votre aveu même, M. le directeur, il n'en est pas ainsi... à tel point que, lors de votre visite à Bordeaux au mois d'août, vous m'aviez promis de ne rien changer à ce qui existait dans cette ville et dans l'agglomération.

C'est fort de votre promesse et parce que j'estime que l'Urbanisme préparé par des régionaux pourra seul conserver un caractère régional que je vous demande de faire paraître sous forme d'additif à la Loi du 15 juin 1943, de décret ou de règlement d'administration publique annexe, un article stipulant que les comités régionaux constitués par application du décret du 25 juillet 1935, ayant une existence de plus de deux années au 15 juin 1943 et possédant un budget, seront maintenus jusqu'à nouvel ordre... et que la direction de l'Urbanisme leur délègue certains pouvoirs qu'elle tient de la Loi.

Il vous appartient de fixer les conditions de cette délégation et de ces pouvoirs. Je pense, en effet, que nécessairement la direction de l'Urbanisme doit exercer son droit d'examen et remplir son devoir d'information générale, de conseil, d'aide, de coordination ; elle doit aussi veiller à exiger, à obtenir dans le temps, dans les formes et dans les sens qu'elle fixera, les résultats que la Loi d'urbanisme a pour objet d'atteindre.

Je vous prie de trouver ici l'assurance que le comité régional de l'agglomération bordelaise et la ville de Bordeaux s'associent à la grande oeuvre d'urbanisme, d'équipement et de renaissance que vous voulez et qu'elles veulent également élever, mais dans l'élan d'une certaine liberté".

Chapitre 4, annexe 9 : 20 décembre 1943, projet de lettre d'A. Marquet à M. Surleau délégué général à l'Équipement national, 31 avenue Pierre 1er de Serbie à Paris.

"J'ai l'honneur de vous adresser copie de ma lettre à M. Prothin directeur de l'urbanisme à l'Équipement national au sujet des dispositions que je lui demande d'étudier et de vous proposer de prendre pour passer de l'application des anciennes lois de l'urbanisme à celle de la nouvelle loi du 15 juin 1943.

Les dispositions applicables à la seule agglomération de Bordeaux en récompense de sa soumission à la loi de 1935, auront pour résultat de ne pas détruire un organisme qui fonctionne, qui a fait ses preuves et qui est tout dévoué à la grande idée d'urbanisme, un organisme qui remplit dans le groupement d'urbanisme le rôle que la loi n'enlève pourtant pas au conseil municipal de la commune à urbaniser. Mais surtout ces dispositions ont pour objet de définir dans ce domaine les limites de la centralisation et de la décentralisation, du contrôle et de la direction, du conseil et de l'étude, de la théorie et de l'expérience. Elles ont pour objet de maintenir le droit à l'existence, à l'initiative, à la responsabilité, à la conscience, à la vie des seules cellules administratives naturelles et vivantes : la commune et le groupe de communes qui tend à s'unir en une seule par l'urbanisme d'abord".

Chapitre 6 annexe 10 . Plan d'Aménagement du Groupement d'Urbanisme de l'Agglomération Bordelaise, présenté par J. d'Welles en 1945-1946.

Il se compose, outre le plan d'urbanisme proprement dit, d'un projet d'assainissement, d'un projet d'adduction d'eau potable et d'un programme qui expose les raisons justificatives des opérations d'aménagement proposées.

Le programme concerne :

- I - Le zonage général et la place des organes de décision ;
- II - L'hygiène, l'assainissement, la santé publique ;
- III - Le port de Bordeaux ;
- IV - La circulation et la voirie ;
- V - Les bâtiments municipaux ;
- VI - Les espaces libres ;
- VII - La sauvegarde de l'architecture et des "immeubles bordelais" .

I) Le zonage général et la place des organes de décision.

Le zonage général.

Le zonage a pour but de fixer la dévolution des différentes parties de l'agglomération, c'est à dire celles qui seront réservées à l'habitation, à l'industrie, aux sports, aux espaces verts, aux bâtiments publics, aux activités portuaires, à l'aviation, etc.

Les études faites au Comité Technique ont conduit à considérer que l'agglomération était "plutôt fixée quant à la spécialisation de ses quartiers" et que rien n'autorisait, pour l'avenir, à 15 ans de distance, de prévoir dans son périmètre d'importants changements. En somme, il constate et perpétue plutôt qu'il ne bouleverse.

Ainsi le périmètre de l'agglomération existant est trop grand, il reste de l'espace disponible à l'intérieur de celui-ci. Le grand corps intercommunal peut encore y grandir à l'aise et continuer à y assurer toutes ses fonctions. En raison des importants changements subis par l'agglomération depuis cette période nous avons du mal à imaginer cette situation, pourtant semblable à celle que nous vivons aujourd'hui. Elle tient à la faiblesse de la démographie de l'époque, au ralentissement de l'activité, à la crise économique de 1929, aux difficultés sociales du moment, à la morosité générale de l'immédiat avant-guerre qui ont entraîné un effondrement des travaux d'urbanisme, d'architecture et de travaux publics. Les terrains constructibles étaient alors en quantité suffisante pour recevoir toutes les entreprises susceptibles de se présenter, aussi loin que l'on puisse voir, ... lorsque la guerre, qui n'était évidemment pas prévue dans le programme, a tout changé.

La prospérité consécutive à la Victoire de 1918 a vu le port de Bordeaux s'équiper et s'étendre vers l'aval, toujours en liaison avec le chemin de fer. Sa mise en place a créé trois zones industrielles : celles de Bacalan, de Bègles et de la Bastide, toutes les trois sur le fleuve, toutes les trois sur des terrains bas et marécageux, de faible prix d'achat, toutes les trois dans le voisinage des gares et des triages. Les vents d'ouest dominants font que la partie dense de l'agglomération se trouve à l'écart des nuisances qu'elles émettent. Il n'est donc pas proposé d'en modifier les implantations ni les limites.

Un pôle industriel est prévu à Mérignac, où, comme à Bacalan, l'espace ne manque pas "pour une extension". Des zones sont affectées au quartier administratif, aux quartiers des Services Publics, de l'Assurance Maritime et de l'Armement, des chais et des entrepôts du commerce de luxe, au quartier universitaire, comme aux quartiers d'habitation en immeubles collectifs et en immeubles individuels de peu d'étages.

La place des organes de décision.

"Constatant :

-que les hôtels particuliers qui, malgré la différence de niveaux des planchers et la concordance des cours, ont été mis en communication pour abriter les services préfectoraux ne constituent pas une Préfecture digne de l'État" ;

- qu'elle est incommode aux administrés, inapte à un travail moderne ;

-que le Commissariat à la République est logé lui-même dans un local impropre à sa fonction", J. d'Welles a proposé que ces deux postes de commandement soient reconstruits à neuf avec un programme nouveau. Un seul emplacement, dit-il, leur convient : les deux extrémités sont des terre-pleins Chartres et Orléans de l'Esplanade des Quinconces, quai Louis XVIII. Le logement du Préfet restera rue Vital-Carles, celui du Commissaire de la République sera fixé cours du Chapeau Rouge, à l'ancienne Préfecture. Les bureaux ainsi libérés seront rendus au commerce et au logement.

Afin de desservir au mieux et au plus près les quartiers excentrés, deux maisons communales sont projetées en plus de celle de la Bastide : l'une à Bacalan, l'autre à Saint-Augustin.

La Chambre de Commerce, le Tribunal de Commerce, le Port Autonome, le Port Aérien, les Comités d'organisation, la Chambre des Prud'hommes, les sièges des Syndicats patronaux et artisanaux seront regroupés dans un vaste ensemble dans le périmètre de la place de la Bourse, de la place Richelieu, du quai de la Bourse, de la place Gabriel, de la rue du Pont de la Mousque, de la rue Dieu et de la rue Saint Rémi. La cour intérieure de la Chambre de Commerce servira de parc à voitures ouvert sur la rue Dieu élargie, dégageant ainsi l'abside de l'église saint Rémi.

Les étages du Pavillon Central de la place de la Bourse seront affectés aux administrations de l'Urbanisme et de la Reconstruction, des Monuments Historiques et son rez-de-chaussée au Syndicat d'initiative.

Certains comités d'organisation ou bureaux annexes de la Chambre de Commerce seront logés dans les maisons sinistrées du sud de la place de la Bourse. Enfin, une

Cité Financière sera installée dans l'immeuble des Douanes, afin d'y grouper la Trésorerie Générale, les Recettes, le Contrôle et les Douanes.

Pour loger les administrations d'État un quartier administratif sera créé sur la façade de Tourny, le quai de la Douane et le quai Richelieu jusqu'à la Porte de Bourgogne "s'il le faut", afin de préserver les façades, les reconstituer, les entretenir et assainir leurs parties postérieures qui renferment des taudis. Seront regroupées dans cet endroit les administrations des Mines, des Ponts et Chaussées, de la Production Industrielle, de l'Équipement National, du Génie Rural, de l'Enregistrement, des Domaines, de la Reconstruction etc.

"L'installation des administrations éphémères ; Ravitaillement, Déportés, Prisonniers, Entr'aide, Réquisitions et services adventices des ministères permanents n'est pas à prévoir dans le plan" ajoute-t-il.

Quant aux administrations privées, rien n'est à modifier en ce qui les concerne. Les banques, elles, resteront groupées au sud des Quinconces, les assurances s'installeront tout autour de cette place, l'Armement au nord, tandis que le commerce des vivres s'établira plus en aval.

Pour l'Armée, le quartier général de la région restera rue Vital-Carles et l'État-major s'installera dans un immeuble neuf rue de Cursol, élargie du côté de la caserne actuelle.

Il est prévu que "les camps d'instruction et de séjour de la nouvelle armée soient écartés des villes pour être implantés à proximité des aéroports et des terrains d'évolution des engins motorisés". Le lieu choisi est situé à l'ouest de Mérignac.

Ainsi, la caserne Nansouty sera libérée et affectée au logement des officiers et sous-officiers comme à des terrains de sports publics.

La caserne Boudet sera désaffectée pour permettre l'agrandissement de la cité universitaire de la rue de Budos et la création d'un terrain de sports et d'éducation physique.

Pour la police, la justice, la prison, le quadrilatère jalonné par le Palais de Justice, la rue du maréchal Joffre, le cours d'Albret et la rue des Frères Bonie sera affectée à l'agrandissement du Palais de Justice, aux Services de Police et à la construction d'une nouvelle prison regroupant la "sordide prison du fort du Hâ" et la prison municipale de la rue Bouffard. Celle-ci sera détruite pour aérer et agrandir le Musée d'art ancien.

Pour les P.T.T., l'École supérieure de Commerce, déplacée dans le secteur universitaire, sera annexée pour permettre l'installation d'un second central des P.T.T. voisin du Centre des Chèques Postaux.

En ce qui concerne l'enseignement, les Services du Rectorat seront construits à l'angle de la rue Pierlot, à l'ouest du jardin du Recteur ou à proximité.

L'hôtel Guestier sera acquis pour y loger une administration publique, l'Inspection Académique et un service Municipal.

Le Travail voit ses services et tous les services Sociaux, regroupés près de la Bourse du Travail, en bordure ouest du cours d'Albret prolongé au sud jusqu'à sa rencontre avec la jonction des rues de Saint Genès et de Pessac, sur une place-carrefour aménagée. L'institution religieuse, propriétaire du terrain, sera expropriée et relogée dans un emplacement plus éloigné du centre.

Quant au Culte, rien de précis n'est prévu au plan à son sujet. Il est seulement souhaité que les bureaux de l'Archevêché s'installent sur la place de la cathédrale, à l'hôtel Ballande, par exemple.

II)- L'hygiène - L'assainissement et la Santé publique.

Le chapitre relatif à l'hygiène, à l'assainissement, et à la santé publique est abondamment traité dans le programme. On sent toute l'importance que les autorités y attachent et qu'il reflète les soucis gouvernementaux de l'époque.

J. d'Welles rappelle que Raoul Dautry, Ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme de l'immédiat après-guerre, a posé en principe que "l'Urbanisme est fait pour les hommes...qu'il est avant tout la recherche de l'amélioration des conditions de la vie humaine physiologique et mentale".

Il convient donc de rendre saine la vie des bordelais par l'établissement d'égouts susceptibles d'éliminer toutes les eaux vannes et ménagères, par l'augmentation des ressources en eau potable, par l'assainissement et le remblaiement des marécages, par la suppression des taudis, le grand souci de cette époque. Il faut ensuite "aider la maternité, l'enfance, dépister les maladies et les guérir en établissant des dispensaires, des hôpitaux et des sanatoria modernes".

Les égouts.

Le projet d'assainissement de l'agglomération, joint au plan et dressé par M. Hugon, Ingénieur en Chef de la ville de Bordeaux, prévoit :

Sur la rive gauche : la construction de deux grands collecteurs, l'un au bord du fleuve, recueillant les eaux de Bordeaux, l'autre sur les boulevards, recevant celles de communes situées au-delà de ceux-ci. Ils vont se déverser en Garonne soit directement par l'intermédiaire d'éjecteurs, soit, après épuration et traitement des boues, à la station d'épuration de Latule, laquelle rejettera ses effluents à la rivière à l'aide de canalisations placées sous le boulevard Alfred Daney et la rue Arago élargie.

Sur la rive droite : les exutoires seront placés dans les lits des deux ruisseaux de la Gravette et du Captaou canalisés, assainissant les quartiers bas de ce district.

J. D'Welles ajoute que "le programme d'établissement des égouts reçoit actuellement un commencement d'exécution".

L'eau potable.

L'amélioration de la distribution d'eau potable est également amorcée afin de porter la consommation de 280 à 380 litres par habitant et par jour.

Des puits artésiens sont déjà forés, d'autres sont prévus. Un projet visant à prélever de l'eau sur les réserves du lac de Lacanau est à l'étude en vue de parer au déficit des eaux de source au moment des sécheresses persistantes. Un autre vise à collecter l'eau du fleuve après épuration.

L'assainissement des marais.

L'histoire de l'agglomération révèle une longue et constante lutte contre les marais et les inondations. Il en existe, certes, aux limites du tissu urbain, mais également à l'intérieur de celui-ci :

Sur la rive gauche : au nord de la ville, aux abords de la place de Luze et dans la région des allées de Boutaut ;

Sur la rive droite : à la Bastide, au pied des coteaux.

Il est prévu de les remblayer et de les assainir, soit :

sur la rive gauche :

- les 40 ha des terrains de Luze sont retenus en vue de l'édification d'un quartier d'habitation modèle, équipé en édifices publics maison communale, école, chapelle, temple, terrains de sports, bibliothèque, marché, poste de police, bains-douches etc.

-les allées de Boutaut, après leur surélévation et le remblaiement des marais de Bruges, seront l'axe d'un futur et lointain agrandissement de la ville. Elles donneront accès à une Base Aérienne Transocéanique d'une importance internationale. Celle-ci occuperait la surface dévolue actuellement à l'opération d'urbanisme du grand Lac, prise dans sa globalité jusqu'à l'avenue du Golf au nord. Ce projet a été abandonné à la suite d'une décision du Ministère de l'Air motivée par les progrès récents de l'aviation et J. d'Welles propose, en définitive, d'y installer un aéroport supplémentaire de tourisme avec accès au-dessus de la voie ferrée par un passage supérieur ;

-plus au Sud, en bordure de la Garonne, une station de radoub située au lieu dit Grattequina permettra de doter le port d'un équipement indispensable à un grand port moderne.

Sur la rive droite :

Les terrains marécageux dits "prés Pinçon" seront acquis par la ville de Bordeaux. Il est prévu, après leur remblaiement, d'y créer un quartier d'habitation avec un terrain de sports.

La collecte et l'incinération des ordures ménagères.

La collecte des ordures ménagères est envisagée dans le cadre de l'agglomération, avec la création d'une usine d'incinération au Sud, soit à Talence, soit à Bègles, s'ajoutant à celle qui fonctionne au Nord de Bordeaux, ceci dans le but de faciliter le ramassage et d'en diminuer les charges.

Les hôpitaux.

En raison de la vétusté de l'hôpital Saint-André, il est prévu d'édifier un grand hôpital réunissant tous les perfectionnements de la science et de la technique hospitalière moderne. Le terrain proposé, situé dans le quartier très aéré de Saint-Augustin, orienté au sud, constitue la partie Est du domaine de Pellegrin, dans la vallée du Peugue. Il doit comporter 1000 lits et recevoir des bâtiments bas.

Un autre hôpital est prévu sur la rive droite où deux implantations sont possibles : d'abord à l'emplacement de l'ancienne gare de l'État, à la Bastide, ensuite à Cenon, sur les coteaux, dans une propriété boisée. Le choix entre ces deux solutions sera effectué ultérieurement. Les cliniques chirurgicales et un hôpital d'urgence resteront à Saint-André.

L'hôpital des enfants.

Devant l'exiguïté que présente l'Hôpital des enfants, il a été nécessaire de prévoir son agrandissement en annexant les terrains voisins, afin de construire une maternité et un dispensaire de quartier.

Le sanatorium.

Pour lutter contre le fléau que représentait la tuberculose il a été prévu d'agrandir le sanatorium Xavier Arnozan, situé à Pessac.

Le dispensaire de prophylaxie.

En raison du caractère particulier du quartier chaud de Mériadeck et des dangers qu'il représentait pour la santé publique, un dispensaire de prophylaxie a été projeté en mitoyenneté du Rectorat. Ce choix malencontreux a empêché sa construction.

L'absence de politique des pouvoirs publics en matière de maisons de tolérance n'a pas permis à l'urbaniste de faire des propositions à ce sujet.

Les dispensaires.

Dans chaque arrondissement il est prévu de construire un dispensaire neuf entièrement moderne avec des consultations prénatales et de nourrissons.

Les îlots insalubres.

En examinant les travaux effectués par le Comité Technique on sent que les îlots insalubres ont donné lieu à d'importantes et longues discussions et ont été un des soucis principaux des autorités du moment.

Ils sont tous situés sur le territoire de la Ville de Bordeaux, c'est à dire là où le bâti et la population sont les plus denses.

J. d'Welles note que depuis le vote de "la néfaste loi sur les loyers, qui a stoppé l'entretien des immeubles, la tâche d'insalubrité s'étend sur toute la ville".

Il n'est pas envisagé de traiter en même temps tous ces quartiers, mais de les aménager à l'aide d'opérations successives, au fur et à mesure de la construction des nouveaux

quartiers de relogement de Luze et de la Benauge.

Les îlots concernés sont au nombre de 6, soit :

- 1-Le quartier compris entre Sainte-Croix et Saint-Michel ;
- 2-Le quartier compris entre Saint-Michel et la Porte de Bourgogne ;
- 3-Le quartier sinistré durant la seconde guerre mondiale de la rue Neuve ;
- 4-Une partie du quartier Saint-Pierre ;
- 5-Le quartier situé au Nord et à l'Est de l'église Saint-Louis ;
- 6-Le quartier situé au Nord et à l'Est de l'église Saint-Martial.

Le recensement de ces îlots a été bien fait mais les remèdes adoptés (création de nouvelles rues au centre des îlots, détruisant des ensembles immobiliers architecturalement très intéressants) ainsi que le manque d'instruments législatifs et administratifs adaptés, ont rendu l'application du plan impossible.

Ces propositions seront partiellement reprises plus tard, avec d'autres moyens et d'autres solutions.

III)- Le Port autonome de Bordeaux.

Le chapitre consacré à ce sujet lie la prospérité de l'agglomération à celle du Port. En conséquence, toutes les propositions faites à cet égard visent à améliorer dans l'urgence les conditions d'exploitation de celui-ci et son trafic. Il est posé comme principe qu'en aucun cas on ne gênera le passage de l'onde marée en Garonne.

En raison des démolitions de guerre, sont prévus :

- l'agrandissement du bassin à flot n°1, au Sud ;
- la création d'une forme-entrée oblique au Nord de ce bassin afin d'augmenter les moyens de radoub du port ;
- le développement ultérieur (au-delà de 15 ans) des deux bassins à flot qui reportera plus à l'Ouest le boulevard Alfred Daney ;
- l'aménagement des rives de la Garonne au droit du pont à créer, en face de Lormont ;
- le réaménagement des terre-pleins du port fluvial entre le pont de Pierre et la passerelle de la SNCF, avec création d'un marché de gros près de celle-ci.

Afin de mettre en communication les trois grandes zones industrielles projetées et pour éviter de gêner le trafic portuaire, très important à cette époque jusqu'au Pont de Pierre, un tunnel sous la Garonne est prévu. Il relie l'extrémité Ouest de la rue Galin, située sur la rive droite, aux abords de la gare Saint-Louis implantée sur la rive gauche. Cet emplacement pourra être modifié à l'occasion de la révision du plan, dans 15 ans.

IV)-La circulation et la voirie.

Au moment de l'établissement du plan, un seul pont de 15 m de largeur et seulement de 10 m de chaussée vers lequel convergeaient toutes les routes, permettait de franchir la Garonne : le pont de Pierre. Son aboutissement Ouest, la place de Bourgogne, était continuellement encombré dans la journée et son extrémité Est, à la Bastide, connaissait des interruptions dissuasives d'origine ferroviaire. Les circulations venant du Nord et du Nord-Est (Lyon) embouteillaient, en effet, l'avenue Thiers, coupée en deux endroits par les passages à niveau très fréquemment fermés de la SNCF. Les véhicules venant de l'Est (Bergerac) connaissaient le même inconvénient au passage à niveau de la Benauge, sur la ligne principale Bordeaux-Paris.

Le croisement des routes de la rive gauche et des boulevards, à intense et rapide circulation, s'effectuait dans des carrefours urbains ordinaires, sans aucun aménagement, ce qui engendrait de nombreux embouteillages.

Les solutions projetées pour améliorer cette situation ont consisté en 7 propositions principales, soit :

- la suppression des 3 passages à niveau de la rive gauche, la gare de la Benauge devenant aérienne ;
- l'élargissement du pont de Pierre à 30m ;
- la construction sur son aboutissement Ouest (rive gauche) d'une nouvelle tête de pont séparant les flux au moyen de 4 rampes distinctes et d'une circulation à 2 niveaux,
- la prévision, depuis cette tête de pont, d'une voie directe vers les routes de Toulouse et d'Arcachon et d'un tracé routier amélioré vers Bayonne ;
- la création d'une circulation de poids lourds reliant les 3 zones industrielles de Bègles, la Bastide et Bacalan, par la transformation en route des plates-formes désaffectées des voies ferrées de la rive droite et en construisant un second pont routier au voisinage de la passerelle ainsi qu'un tunnel sous-fluvial aux environs du cours du Médoc ;
- l'organisation de places modernes à la rencontre des routes et des boulevards ;
- la création d'un nouveau boulevard de ceinture contournant le périmètre du Grand Bordeaux.

Selon le service hydraulique du port, le Pont de Pierre est un obstacle permanent à l'écoulement des eaux de la Garonne en raison de la largeur de ses 17 piles. Il pose un problème particulier, surtout au moment des inondations. Aussi est-il proposé de le remplacer par un nouveau pont, soit suspendu avec seulement deux piles en rivière, soit en béton armé supprimant une pile sur deux.

Une place est prévue au bas du cours Victor Hugo entraînant la démolition de la Porte de Bourgogne, afin de percer un rue passant par la place Saint-Michel et le marché des Capucins, pour créer un accès direct vers Toulouse.

Le tracé projeté pour se rendre à Arcachon à partir du Pont de Pierre, emprunte : le cours Victor Hugo, la rue de Cursol élargie, prolongée vers la place Rodesse remaniée, une voie nouvelle, créée sur le lit du Peugue canalisé, entre la rue Lecoq et la rue Manon Cormier. On arrive ainsi aux boulevards. A partir de là, la rue longe le Stade municipal au Sud et repart vers l'Ouest à l'aide d'une voie nouvelle pour rejoindre la route d'Arcachon entre Gazinet et

Toctoucau. Les inondations du vaste territoire drainé par le Peugue domestiqué pourront ainsi cesser.

L'avenue Thiers était traversée par des voies de chemin de fer en trois endroits, au moyen d'un pont, le pont Rouge, à Cenon, sur la ligne de Saintes, puis à l'aide de deux passages à niveau, l'un à la limite de Cenon et de Bordeaux sur la ligne de Paris, l'autre au débouché de la rue Antoine Monnier à Bordeaux. Ceux-ci permettaient d'assurer la liaison entre la gare Saint Jean, le faisceau de la gare d'Orléans et les voies affectées au trafic des marchandises le long de l'avenue Thiers.

La suppression de ces passages a nécessité :

- la desserte de tout le trafic par le pont Rouge ;
- la suppression partielle de la voie de Saintes et l'adaptation de son tracé aux nouvelles vitesses;
- le report après le pont Saint Émilion, du raccordement de la gare Saint Jean avec le faisceau affecté aux marchandises ;
- la transformation en boulevard des plates-formes désaffectées de la SNCF (rue Galin, boulevard Joliot Curie et boulevard André Ricard) avec raccordement en boucle de l'avenue Thiers avec le boulevard Joliot Curie ;
- la construction du pont Saint Émilion et le remplacement du pont Rouge par un ouvrage en béton armé ;
- l'aménagement du ballast et la construction de voies aériennes à Lormont sur la ligne de Paris.

Le nouveau boulevard de ceinture a son origine place Ravezies. pour, ensuite, longer la voie ferrée, au Sud, jusqu'à Bruges. A partir de là, deux solutions sont envisagées : la ligne de ceinture de la SNCF restera en place et le boulevard sera reporté à l'Ouest, ou les voies ferrées seront reportées vers l'Ouest et le boulevard sera établi à la place de la voie.

Sur le territoire de la ville de Bordeaux sont prévus :

- l'élargissement, par sa façade Nord, de la rue Judaïque, entre la place Gambetta et la place du Tertre ;
- celui de la rue Fondaudège, entre la place Charles Gruet et la rue Paulin ;
- une voie souterraine allant du bas du cours du Chapeau Rouge à la place-carrefour de Mondésir située au croisement de l'avenue d'Arès et de l'avenue de la Marne à Mérignac, qui place l'Aérodrome à 10 minutes du quai Richelieu ;
- une circulation intermédiaire Nord-Sud, entre les cours et les boulevards reliant les deux gares de la rive gauche, qui constitue un repère dans le tissu urbain ;
- des places aux croisements des boulevards et des routes principales rayonnantes ;
- divers élargissements de voies et le percement de diverses rue nouvelles dans les quartiers sinistrés de Bacalan et de la rue Neuve ;
- le dégagement de la façade de la Faculté de Médecine, place de la Victoire ;
- l'aménagement de la place de la gare déclarée "impropre et indigne de la ville" . Une grande place en demi-cercle avec façades ordonnancées est créée ainsi qu'une avenue plantée d'arbres reliant la gare à la place André Meunier ;
- le prolongement du cours d'Albret jusqu'à une place à implanter à la rencontre de la rue de Saint-Genès et de la rue de Pessac ;
- la création de deux places : l'une à l'entrée de l'Hôpital Pellegrin, l'autre à Saint

Augustin face à l'église, avec un Centre Municipal ;

-l'aménagement du quai de la rive gauche entre le Pont de Pierre et le Pont à construire près de la passerelle de la SNCF avec la création d'un Marché de Gros, d'espaces plantés, de terrains de sport et de larges dégagements ;

-le creusement d'un passage sous la voie ferrée, avec rampe hélicoïdale, au passage à niveau des rues d'Armagnac et Léo Pallière, dans le quartier Belcier, afin de relier sans obstacle Bordeaux à Bègles ;

-la construction de deux gares d'autobus : l'une, très vaste, place de la gare aménagée, réservée aux voyageurs avec bagages à main, l'autre sur la place Victor Hugo, à l'emplacement de deux pavillons du marché couvert et destinée aux voyageurs avec bagages enregistrés.

V)- Les bâtiments municipaux.

Il est prévu que :

-l'Administration Municipale fonctionnera dans les ailes Nord et Sud de l'Hôtel de Ville, bordant le jardin, à la place du Musée ;

-la Police s'établira dans l'immeuble dit annexe de l'Hôtel de Ville ;

-la Caserne des Pompiers sera agrandie sur place ;

-le Club Nautique sera transféré de Bordeaux à Bègles.

L'enseignement supérieur.

Le quartier Sud de la ville de Bordeaux sera considéré comme étant un quartier universitaire. Il est prévu d'installer la Faculté des Sciences : d'une part, à l'emplacement occupé par les anciens Abattoirs, et d'autre part, sur un terrain situé en face, entre la rue Monfaucon et l'Ecole de Santé Navale (actuel cours Barbey). A cette époque, les Facultés édifiées par la Ville de Bordeaux étaient sa propriété.

Une École de Commerce est projetée sur la nouvelle avenue de la Gare.

L'enseignement secondaire.

Les lycées Victor Hugo, Montesquieu et Longchamps, affectés exclusivement aux externes ne sont pas modifiés.

Le lycée de Talence, qui bénéficie d'un parc, est affecté aux internes et doit être agrandi.

Un externat du lycée de filles de la Croix Blanche est prévu place Paul Doumer.

L'enseignement primaire.

Un groupe scolaire et trois maternelles doivent être construits et deux écoles agrandies. Trois nouveaux groupes scolaires modernes seront édifiés avec chacun un terrain d'éducation physique :

- un sur la rive gauche, sur les terrains de Luze, l'autre dans l'îlot défectueux de Sainte Croix, après curetage ;
- le troisième sur la rive droite : à l'emplacement de la gare de l'État, supprimée.

L'enseignement technique.

Le Collège Moderne de garçons de la rue du Commandant Arnould est développé par extension sur place.

Un Collège moderne de filles est projeté cours de l'Yser.

Les écoles supérieures.

L'École Supérieure de filles de la rue de Cheverus est agrandie sur place dans un immeuble qui lui fait face, rejoint par un souterrain.

L'École Supérieure de garçons est également agrandie par expropriation du couvent voisin des sœurs de Saint Joseph.

L'École des Beaux-Arts et le Conservatoire.

L'École des Beaux-Arts, agrandie, et le Conservatoire à construire seront réunis sur le même terrain Frugès, dans le quartier universitaire, derrière l'église Sainte Croix.

Les Musées.

Le Musée des Arts Anciens doit rester sur place, rue Bouffard. Il sera agrandi en englobant les locaux mitoyens de la Police d'État qui s'installe rue du Maréchal Joffre.

Les musées Bonie, Lapidaire, et de la Porte Cailhau resteront sur place.

Les autres Musées seront transférés à l'Hôpital Saint André, qui regroupera :

- la peinture ;
- la sculpture ;
- la préhistoire et l'ethnographie ;
- la marine et les colonies ;
- l'histoire naturelle ;
- le médailler ;
- le Musée historique de Bordeaux.

L'église Saint Rémi recevra le Musée lapidaire du Moyen Age.

VI)- Les espaces libres.

Après avoir noté que la Garonne constitue un vaste poumon de 500 m de large J. d'Welles remarque que, bien qu'aérée dans l'ensemble, l'agglomération ne possède pas assez de places ni d'espaces verts publics dans les quartiers à immeubles hauts, principalement à Bordeaux. Il propose de créer de tels espaces dans les quartiers de taudis, soit : sur la rive gauche, ceux de : Saint Louis, Sainte Croix, les Capucins, Saint Martial et place Rodesse, ainsi que dans les zones à aménager de Luze et, sur la rive droite de la gare de l'État et de la Bastide.

Il suggère que la ville de Bordeaux acquière le parc Palmer à Cenon. Une place serait tracée au bout de l'avenue Thiers, avec gare d'autobus et gare de funiculaire donnant accès au sommet du coteau. Le parc, agrandi à l'Est, comporterait des restaurants, des buvettes, des places réservées à la musique, un terrain d'athlétisme et une tour d'observation.

Un jardin public serait implanté à la Bastide en face des Quinconces, après remblaiement de la rive sur 25m de largeur et 500 m de longueur.

Les sports.

J. d'Welles note que l'agglomération est déjà bien pourvue en installations sportives et rappelle que la ville de Bordeaux a été classée 1ère ville sportive en 1943. Il propose de compléter cette panoplie par la création de 4 terrains de sports : un à la Benauge, un sur le terrain de Luze, un au nouveau parc de Cenon et un à Bacalan, au bord du fleuve. Deux ensembles sportifs sont projetés : un au Jard, à Mérignac et l'autre près des Bassins à flot à Bordeaux.

Des terrains d'éducation physique, qui consomment peu de surface en zone dense, seront implantés :

- quai de Paludate ;
- dans le quartier Saint Pierre ;
- sur la place des Capucins, libérée du marché ;
- à la caserne Nansouty ;
- à la caserne Boudet ;
- dans les nouveaux groupes scolaires.

Le cimetière.

Seul l'agrandissement du cimetière Nord est prévu.

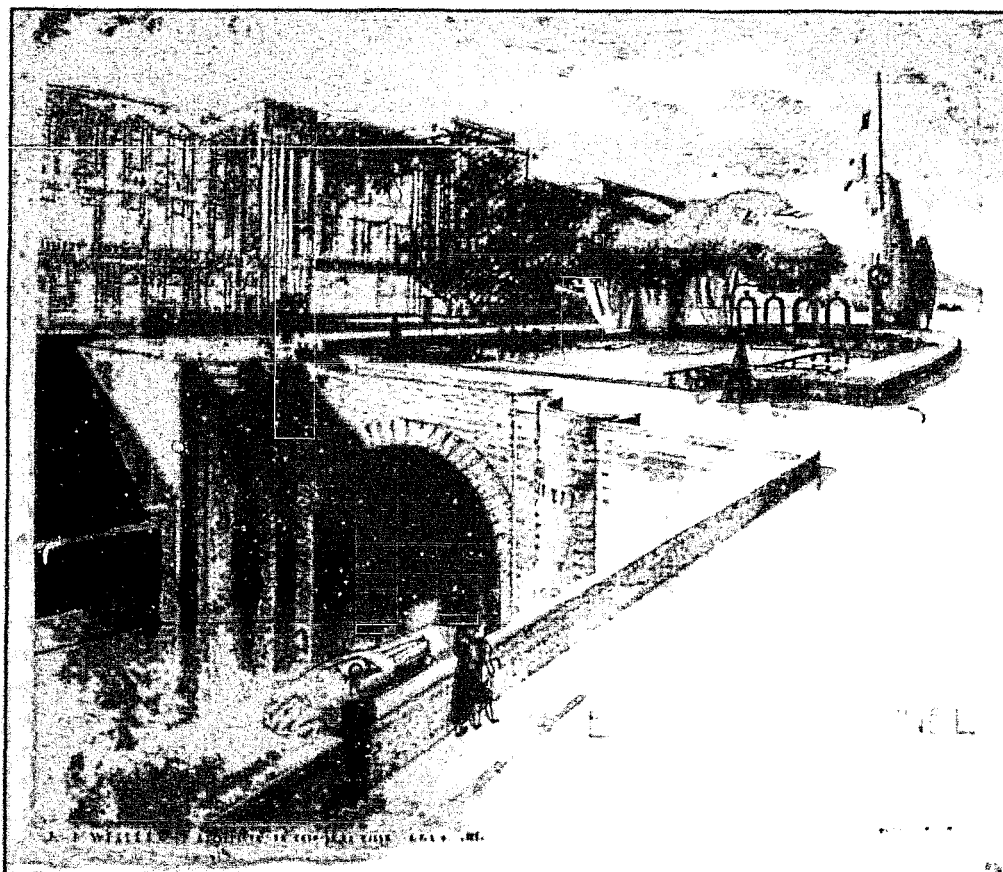
VII)- La sauvegarde de l'architecture et des immeubles bordelais.

J. d'Welles attache une grande importance à la conservation du patrimoine architectural.

Après avoir proposé la suppression de tout ce qui cache l'architecture ou lui est étranger, sur les allées de Tourny et place Gambetta, il propose qu'un règlement spécial soit appliqué aux bâtiments d'architecture uniforme dont il donne la liste (rue Victoire américaine, rue Huguerie, rue Fernand Philippart, cours Xavier Arnozan, rue Judaïque, rue Rolland) et aux monuments classés "Bordelais" qu'il désigne également (le cours du Chapeau Rouge, la rue Esprit des Lois) ainsi qu'aux maisons isolées (époque Louis XIV, Louis XV, Directoire, Empire, Restauration).

ICONOGRAPHIE VOLUME III

**L'ARCHITECTURE ET L'URBANISME À BORDEAUX SOUS LA
MUNICIPALITÉ D'ADRIEN MARQUET (1925-1944).**



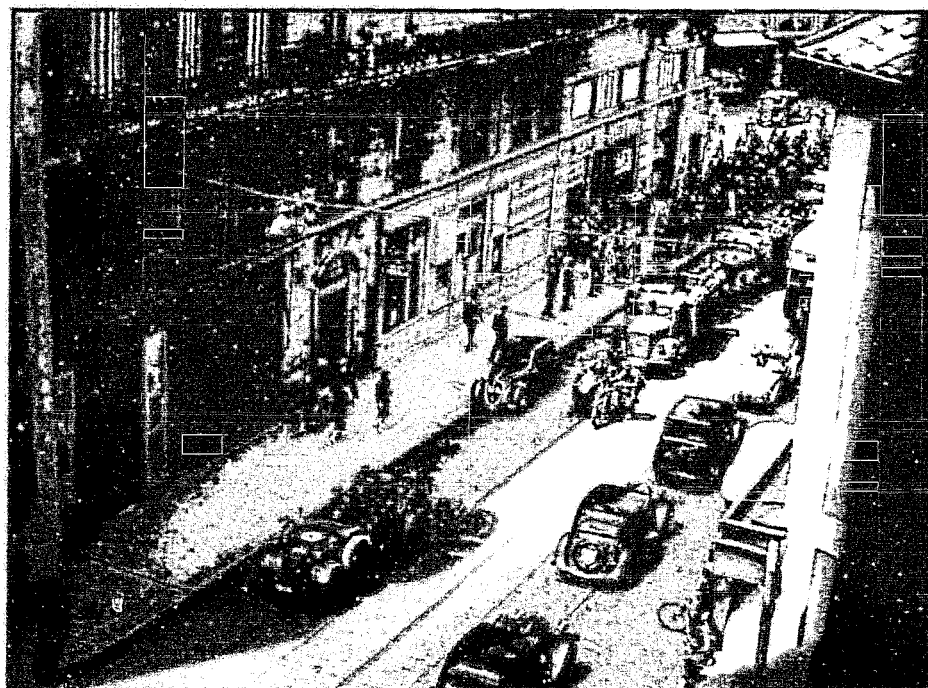
**ICONOGRAPHIE III
CONSTRUIRE L'AVENIR : LES ANNÉES DE GUERRE
SEPTEMBRE 1939-1944**

**ICONOGRAPHIE 3ÈME VOLUME. : CONSTRUIRE L'AVENIR, SEPTEMBRE 1939-1944 :
LES ANNÉES DE GUERRE.**

Par rapport aux deux précédents volumes celui-ci est nettement moins riche sur le plan iconographique, il ne pouvait en être autrement vu la quasi absence de réalisations municipales pendant cette période. En revanche, plusieurs plans permettent de se rendre compte des grands problèmes qui se posent face au développement que connaît la cité. Ils donnent aussi une idée du visage qu'aurait pu avoir Bordeaux si A. Marquet était resté maire après la guerre, il est également possible de prendre conscience de l'énorme travail réalisé par J. d'Welles et toute son équipe pendant le conflit.

La photographie aérienne de 1934 a servi de support à la présentation des divers projets établis par l'architecte-urbaniste entre 1939 et 1944, ce document n'est pas parfait dans la mesure où certains quartiers ne sont pas totalement représentés (par exemple le quartier de la gare Saint Jean et celui des Chartrons avec les zones insalubres de Saint Louis et Saint Martial), néanmoins il permet d'avoir une approche assez satisfaisante de Bordeaux-centre et de surcroît, ayant été utilisé à l'époque de la guerre, il permet d'imaginer ce qu'était alors le cadre urbain et l'impact qu'auraient pu avoir les transformations envisagées.

Illustration n°1 : Arrivée des allemands cours Pasteur, cliché Archives municipales de Bordeaux, XLV-D / 15 à 19.



Les envahisseurs sont souvent présentés entrant dans la capitale girondine par d'autres artères, il était donc intéressant de les montrer empruntant une grande voie du centre ville qui rejoint la place de la Victoire au carrefour Coursol-Victor Hugo ce qui permet ensuite de rejoindre la mairie place Pey Berland.

Illustration n°2 : Vue des deux virages Nord et Sud du Stade municipal en 1942.

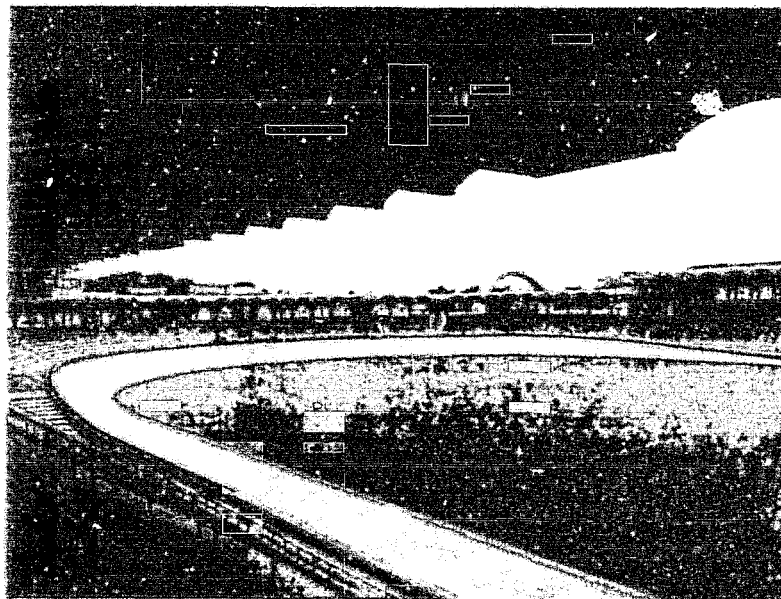


Photo redactionnelle de l'hebdomadaire
 "Stade Municipal" - L'éclairage du stade est assuré par les projecteurs "Bulbas"
 à l'intérieur d'un des virages, au-dessus du terrain.

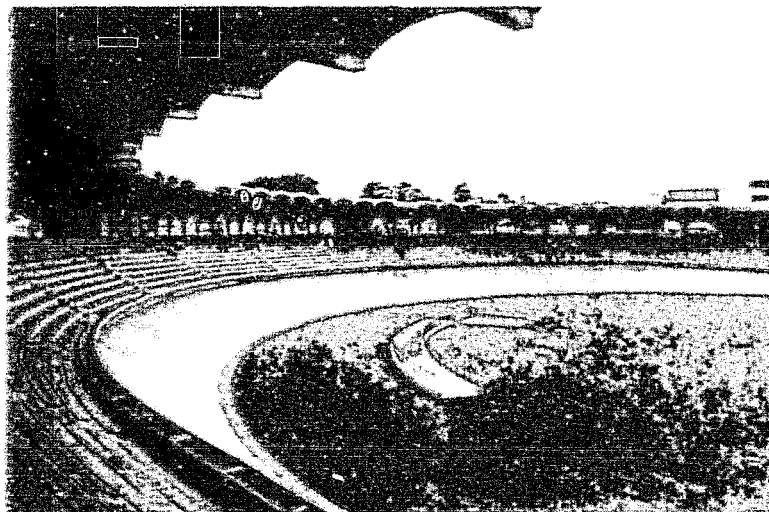
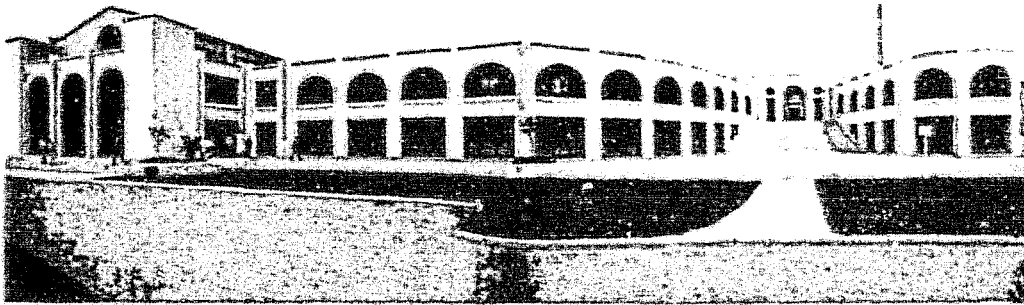


Photo redactionnelle de l'hebdomadaire
 "Stade Municipal" - L'éclairage du stade est assuré par les projecteurs "Bulbas"
 à l'intérieur d'un des virages, au-dessus du terrain.

Le Sud-Ouest économique - René Labbe, Bordeaux sports 1942

Le Sud-Ouest économique consacre en 1942 des articles à cette magnifique réalisation de la municipalité. Pendant le conflit le stade continuera à être régulièrement fréquenté et à attirer des représentants d'autres villes tentés par le désir de construire un ensemble similaire après la guerre. Cette photo permet d'admirer les magnifiques voûtains caractéristiques de l'architecture de R. Jourde et J. d'Welles.

Illustration n°3 : Vue d'ensemble du Parc d'athlétisme en 1942.



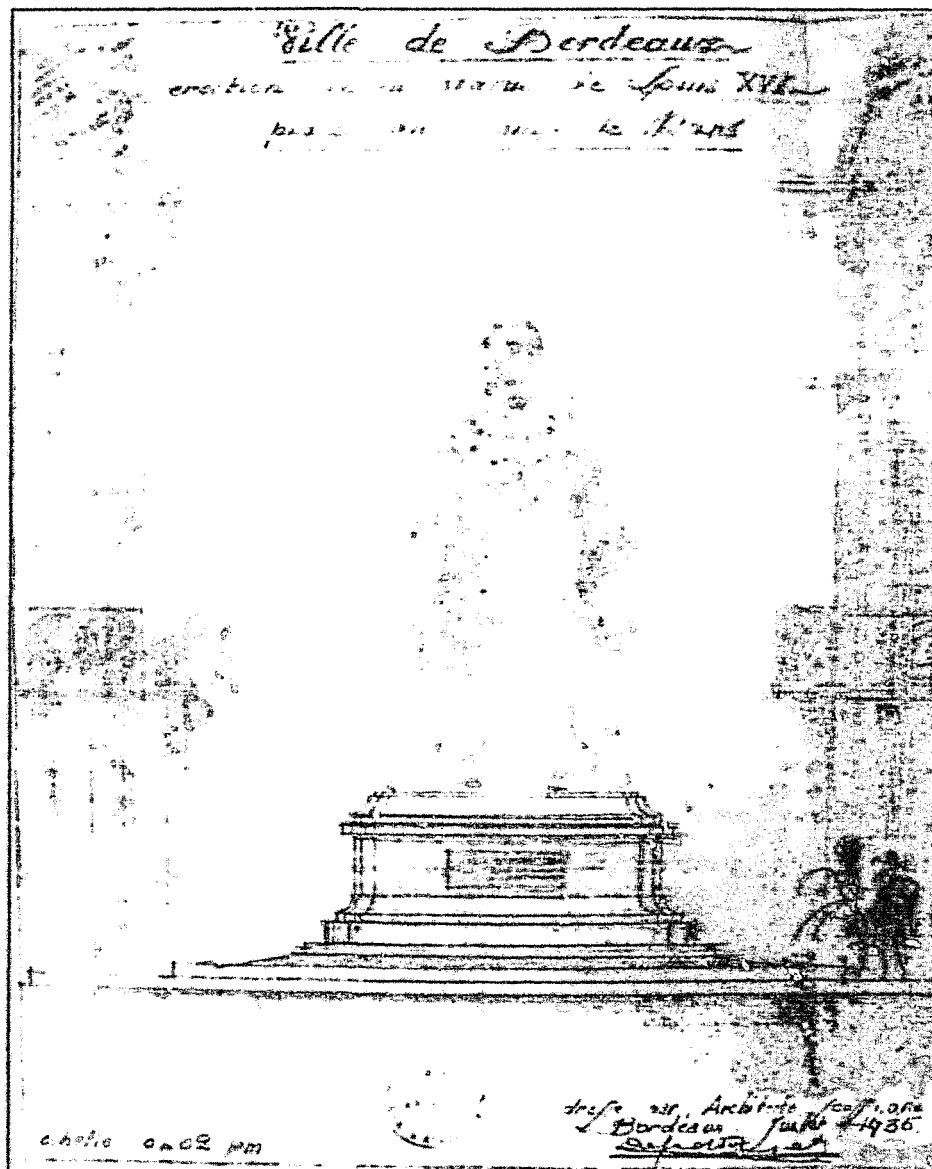
Parc d'athlétisme de Bordeaux - Vue d'ensemble du Parc d'athlétisme en 1942. Le Parc d'athlétisme de Bordeaux est un ensemble sportif construit entre 1935 et 1942. Il comprend un stade de football, un stade de tennis, un stade de basket-ball, un stade de volley-ball, un stade de handball, un stade de judo, un stade de karaté, un stade de taekwondo, un stade de judo, un stade de karaté, un stade de taekwondo, un stade de judo, un stade de karaté, un stade de taekwondo.

Bordeaux-Sports 1942

Le Sud-Ouest Economique - article de René Lalibe

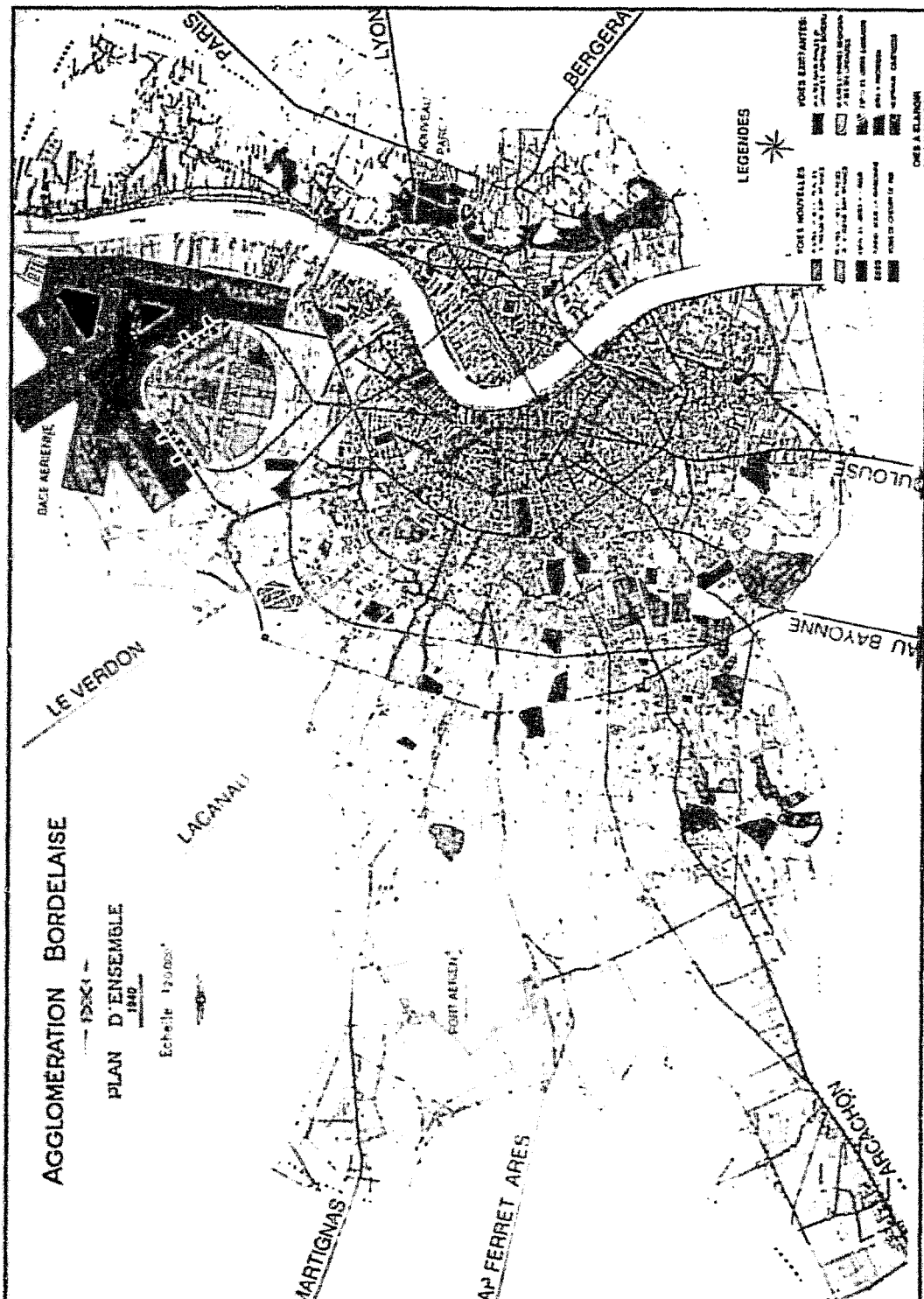
Ce n'est qu'à cette date que la totalité de la construction a été achevée, cela a permis à la ville de disposer d'un magnifique ensemble sportif considéré alors comme un des plus beaux non seulement de France mais d'Europe.

Illustration n°5 : Statue de Louis XVI en 1935, calque des Archives municipales de Bordeaux, XI-BB/7.



La qualité du document ne permet pas une vision très nette de cette statue. J. d'Welles y était beaucoup attaché et il a tout fait pour la sauver même si ce fut peine perdue. Rarement présenté, ce dessin permet de se rendre compte de la monumentalité de cette oeuvre par rapport à la taille des passants à droite et à celle des immeubles qui l'encadrent.

Illustration n°6 : Plan d'ensemble de l'agglomération bordelaise réalisé par J. d'Welles lui-même en 1940. Le cliché reproduit ici a été tiré à partir d'une diapositive aimablement prise par M. M. Naud de *La mémoire de Bordeaux*.



Il est vrai que ce plan n'est malheureusement pas très net, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle M. Philippon était hostile à sa publication en l'état. Toutefois il

ne peut être négligé dans la mesure où J. d'Welles a le mérite d'y présenter la ville et l'ensemble de l'agglomération.

On peut observer l'incontestable progression de l'espace urbain en direction de l'Ouest. Visiblement le problème port aérien, hydravions n'est pas réglé puisque le site de Bordeaux Nord constitue encore une zone capable d'accueillir hydravions et avions tout en maintenant un terrain d'aviation à Mérignac.

Les franchissements de la Garonne méritent aussi quelques observations :

- au Sud maintien de la passerelle de chemin de fer G. Eiffel,
- en direction de l'aval, maintien du Pont de pierre mais élargi avec création d'un grand axe sur la rive droite en direction de Lyon et Paris, la suppression des passages à niveau sur l'avenue Thiers rendant alors possible une telle jonction.
- en pointillé on distingue le projet de tunnel sous la Garonne auquel J. d'Welles a été particulièrement attaché dès le début, la voie ainsi créée se poursuit sur la rive droite par une percée permettant une liaison avec la grande artère de l'avenue Thiers en direction de Paris et de Lyon.
- le dernier pont au Nord de l'estuaire relie la commune de Lormont sur la rive droite à l'extrémité Sud de la base de Bordeaux Lac. Même si elles ne sont pas vraiment indiquées, tout peut laisser présager de la construction de deux routes vers Bordeaux Nord et vers les routes de Paris et Lyon.

Ces divers franchissements sont particulièrement intéressants car ils apportent une nette amélioration à la circulation à l'entrée de la ville par la rive droite, les pénétrantes sont quasiment en place ce qui allège sensiblement la facture de la municipalité qui n'aura plus qu'à procéder à des aménagements.

Les problèmes de la rive gauche sont nettement moins bien résolus car leur solution implique des percées dans un tissu urbain déjà très dense. Toutefois le plan permet d'avoir une idée des grandes options de l'urbaniste bordelais.

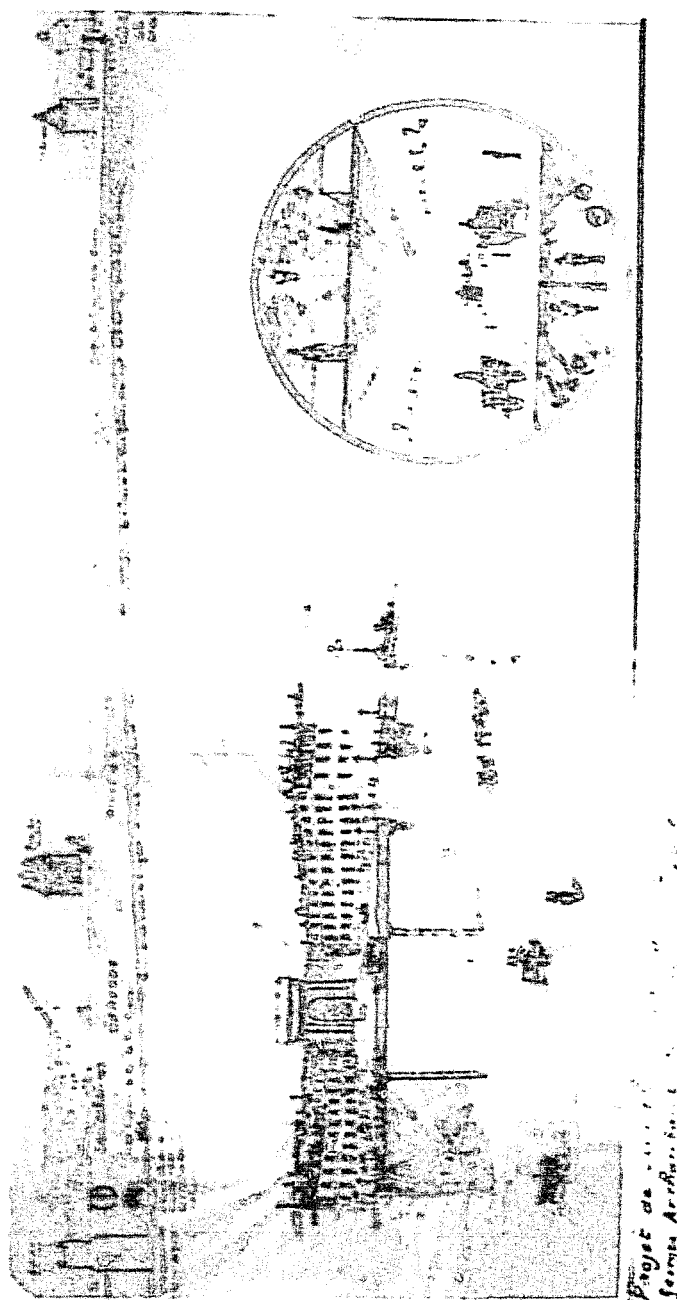
- La ville s'étant développée par auréoles concentriques, on remarque en première ligne (au-delà du fleuve), les cours (Mame, A. E. Land, Albret, Clémenceau, Verdun), puis la ligne des boulevards qui ceinture le centre. La nouveauté réside dans l'ouverture à l'Ouest de plusieurs rocade permettant de relier le Nord et le Sud de la cité. Le point positif c'est la possibilité pour toutes ces voies d'aboutir à la grande base aérienne de Bordeaux Nord.

-Conjointement, J. d'Welles compte utiliser tout un ensemble d'artères déployées en éventail à partir de la Garonne de manière à la relier aux grands axes desservant Toulouse, Bayonne, Arcachon, Arcs, Martignas, Lacanau et Le Verdon.

Le projet n'est pas sans intérêt mais son coût risque d'être très élevé compte tenu des destructions à opérer. Il faut ajouter qu'il va aussi dans le sens d'une vieille option municipale : la destruction des taudis, néanmoins il modifie très sensiblement le visage de la ville ce qui risque fort de déplaire à une population très immobiliste dans ce domaine.

En 1940, il faut bien reconnaître que l'urbaniste a une vision assez précise du futur développement de la cité en particulier sur le plan de la circulation, néanmoins son projet est beaucoup trop lié à la localisation de la base aérienne transocéanique, si cette dernière n'est pas réalisée tout sera remis en question. De même les pôles économiques ne sont pas suffisamment pris en compte ce qui condamne l'activité à se concentrer sur la zone fluviale exclusivement.

Illustration n°7 : Projet de tunnel sous la Garonne, Georges Archambault 1886.
Archives municipales de Bordeaux IX-U / 7, 1886.



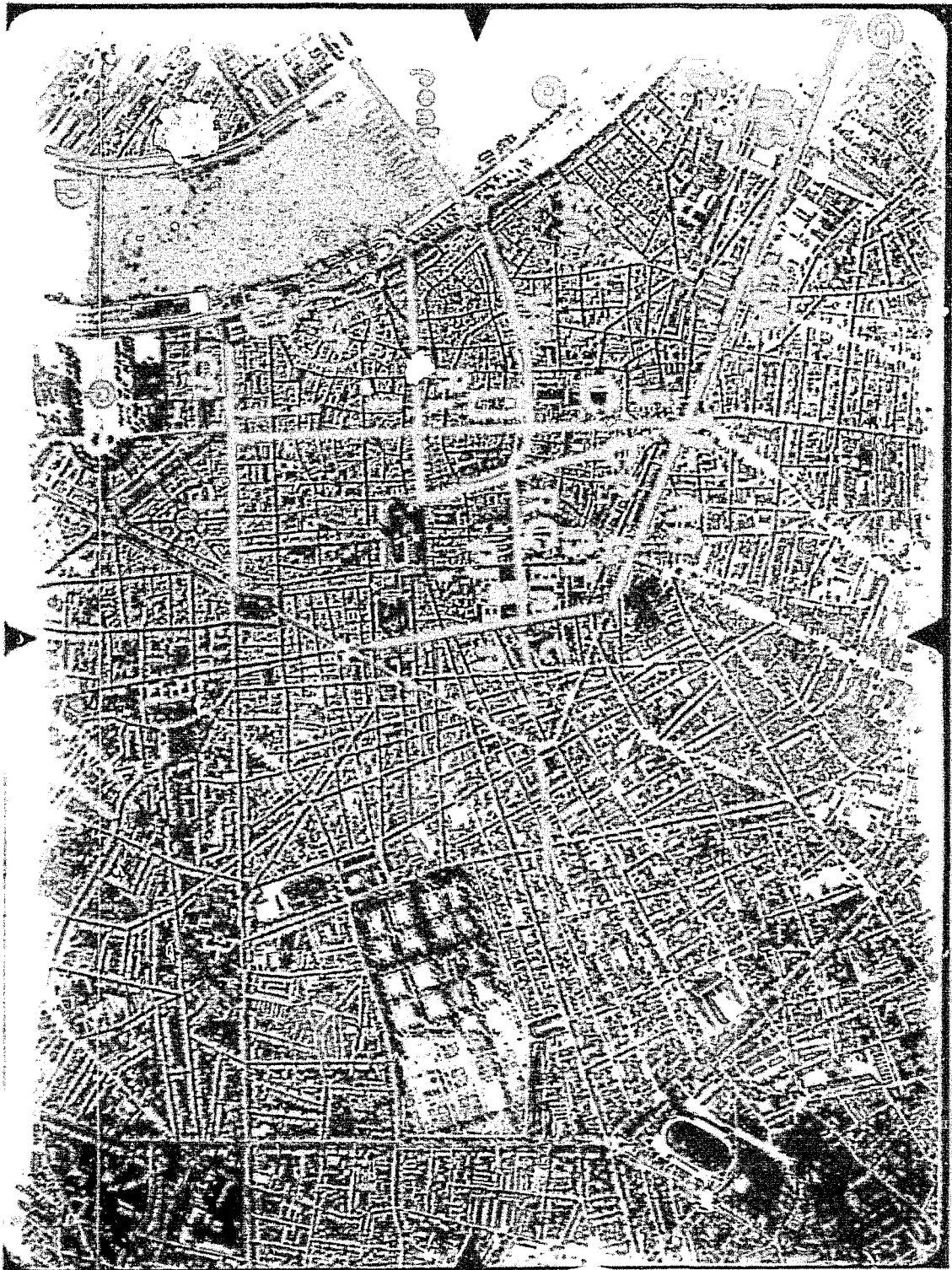
Cette illustration trop souvent ignorée est la preuve que le percement d'une voie sous fluviale est loin d'être une idée de J. d'Welles, puisqu'elle remonte à la fin du XIXe siècle ; on constate que, déjà à cette époque, il paraissait utile d'envisager un franchissement supplémentaire de la Garonne. Il faut toutefois signaler que le tracé envisagé au départ est très éloigné de celui de 1941 puisqu'il était prévu un percement face à la Porte des Salinières, et un tunnel longeant le quai jusqu'à la Place de la Bourse et au quai de la Douane.

Illustration n°8 : 1941, Projet de tunnel sous fluvial à Bordeaux, Archives municipales de Bordeaux XXVII-U/9. Dessin réalisé par J. d'Welles lui-même.



J. d'Welles reprend pour la capitale girondine l'idée d'une réalisation dont il a pu juger les mérites ailleurs puisque une réalisation de ce type existe à la même époque à Anvers sous l'Escaut.

Illustration n°9 : 1941, Projets de J. d'Welles, Plan.



- ARD : aménagement de la rive droite, zone en face des Quinconces .
- AB : cours Aristide Briand.
- B : Place de la Bourse, projet de mise en place *d'un vaste centre d'administration préfectorale*.
- BT : Bourse du travail.
- CA : cours d'Albret.
- CM : cours de la Marne.
- CP : cours Pasteur.
- CR : cours du Chapeau rouge.
- HA : ancien fort du Hâ.
- I : cours de l'Intendance.
- PJ : Palais de justice.
- Pont de pierre à élargir.
- Q : Esplanade des Quinconces.
- R : rue Ravez.-----et prolongement prévu mais non défini.
- RC : rue de Cursol.----- et prolongement prévu mais non défini.
- Salle de réunion sur le cours V. Hugo.
- SC : rue Sainte Catherine.
- S + : Sainte croix Îlots insalubres du centre ville.
- SM : Saint Michel. " "
- SP : Saint Pierre " "
- V : Place de la Victoire.
- VH : cours Victor Hugo.
- : Bateau Osiris au droit du quai de la Monnaie.
- ☼ : place de la République.
- : -salle de réunion cours V. Hugo

Illustration n°10 : Plan. état des projets 1942-1943.








- Bds : Boulevards
- BN : Projet de base nautique.
-  : déplacement de la base nautique vers l'amont en direction de Bègles et de l'île d'Arcins.
- DJ : place David Johnston.
- HF : Hameau fleuri.
-  : Hôpital Saint André insuffisant d'où prévision d'un grand Hôpital de 2000 lits.
- LS : rue Léo Saignat.
-  : Exemple de Place à créer, ici Barrière d'Arès.
- PL : avenue du Parc de Lescure.
- Q : Quinconces.
- RC : rue de Cursol.
- RCA : rue de Canolle.
-  : Réaménagement de la Place de Bourgogne à la sortie du nouveau pont.
- S : Stade.
-  Tunnel en aval des Quinconces.
- VH : cours Victor Hugo.

Illustration n°11 : A l'angle de l'impasse de la rue Neuve la niche d'angle avec la belle statue de la Vierge que J. d'Welles tient à préserver. État actuel.

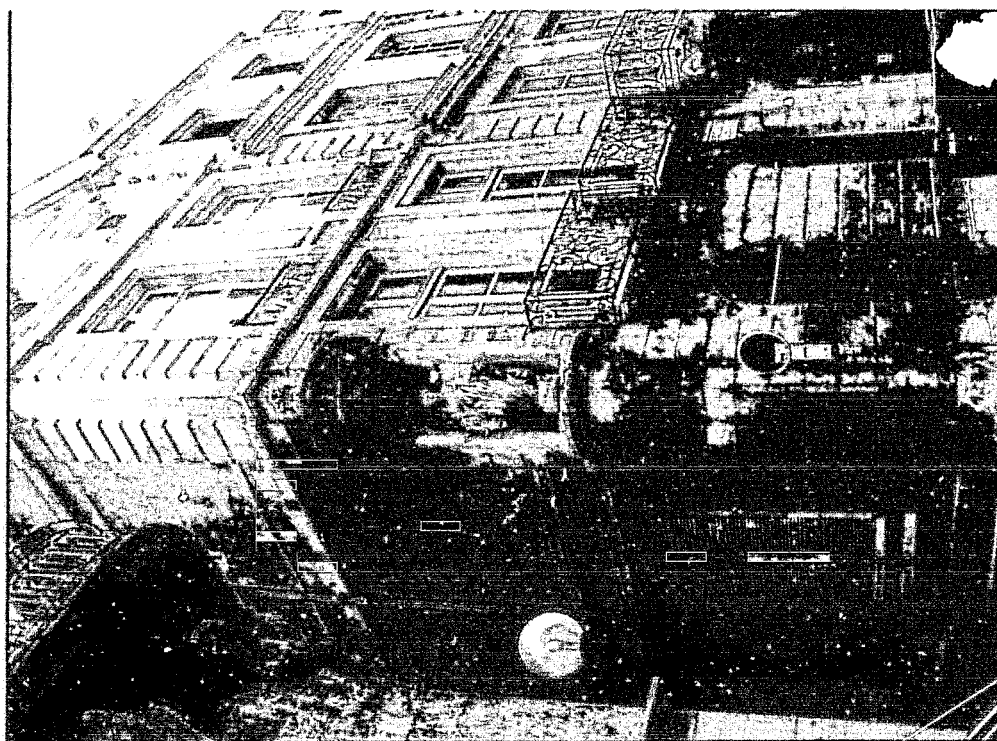
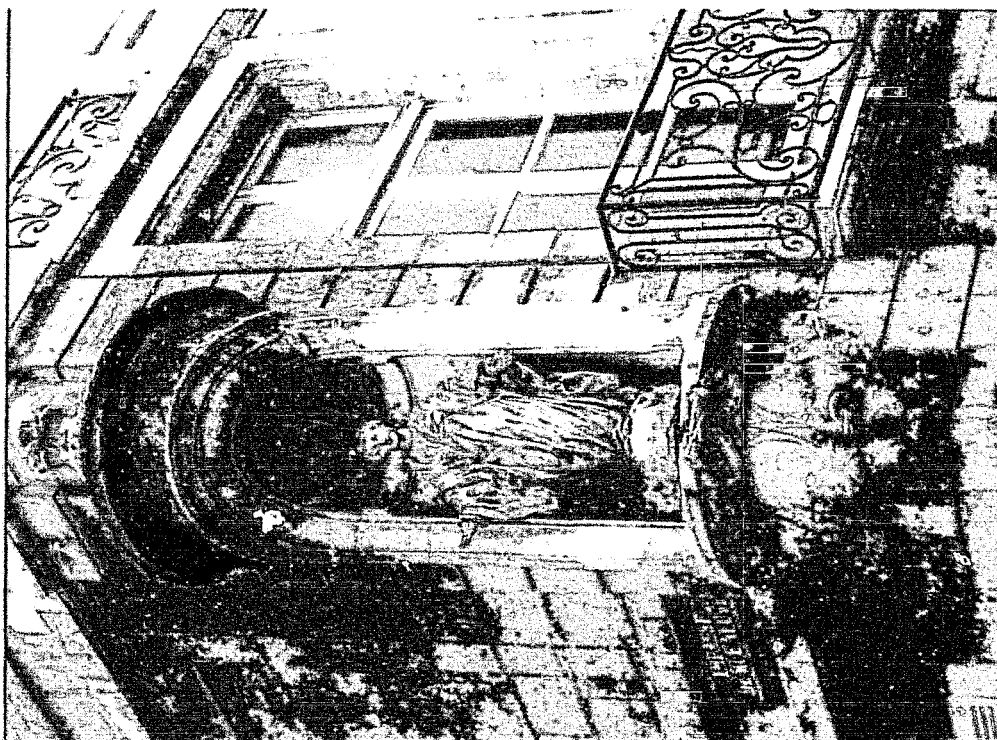
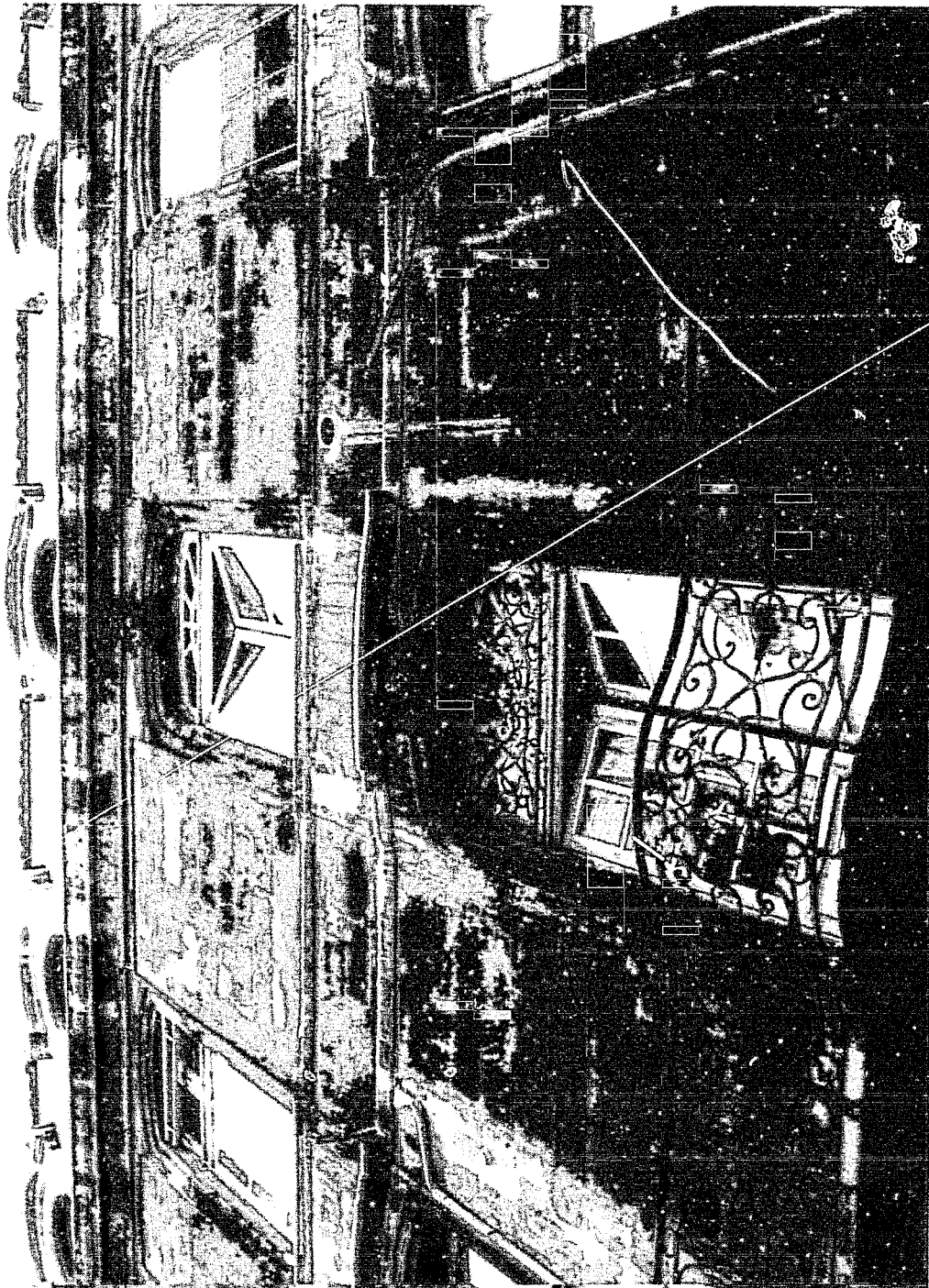
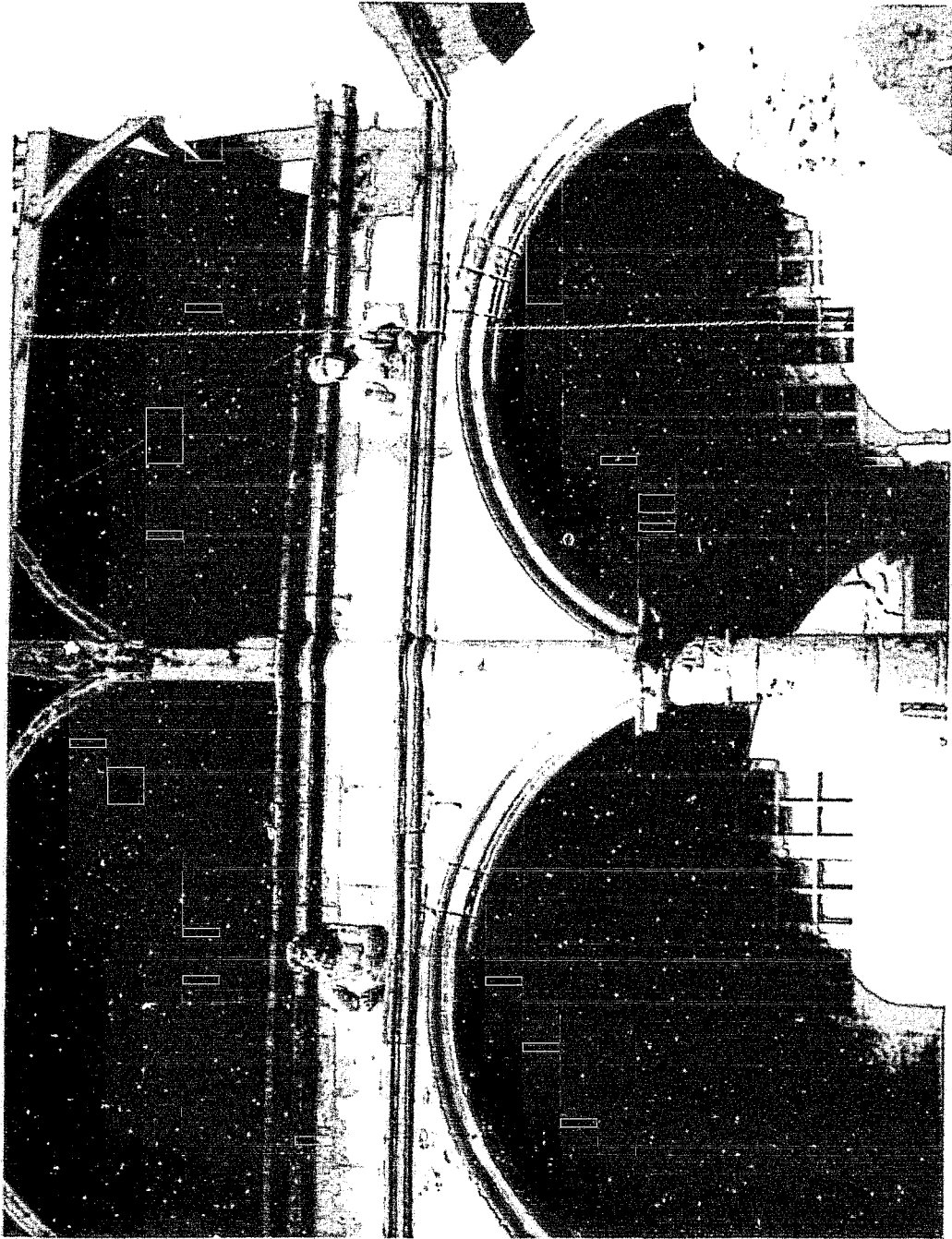


Illustration n°12 : Quartier de la rue Neuve, exemple d'une des magnifiques façades d'immeubles en pierre. (rue Renière) État actuel.



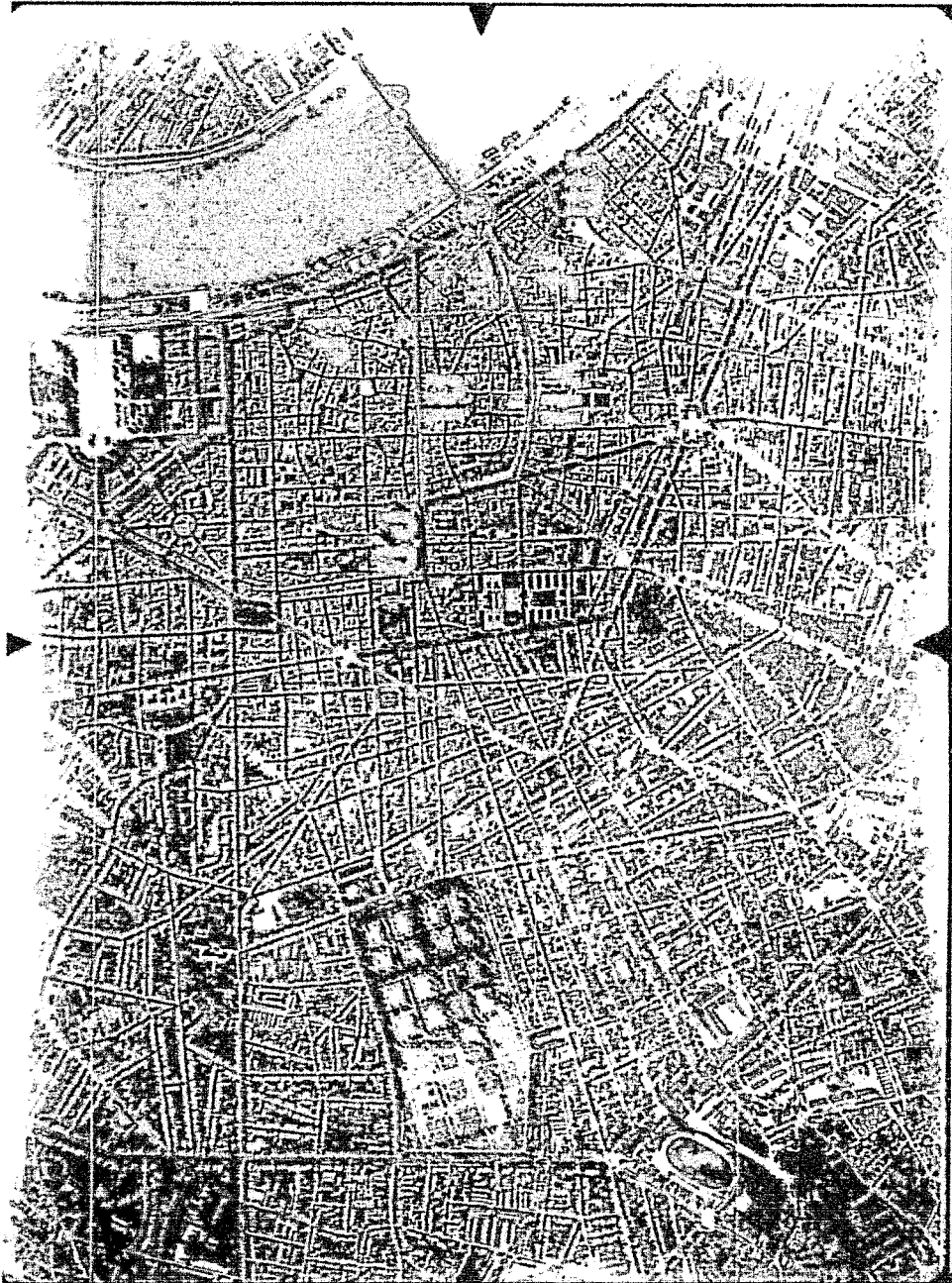
On peut admirer tout particulièrement sur ce cliché deux beaux mascarons à la clef des ouvertures situées dans l'axe de l'entrée, l'étage noble, doté d'un balcon, présente également une belle ferronnerie dans la pure tradition bordelaise.

Illustration n°13 : Maison Renaissance impasse rue Neuve. État actuel.



Cette maison est un des rares exemples de l'architecture Renaissance à Bordeaux, elle fut souvent appelée au XIX^{ème} *Maison François Ier* ; il s'agit en fait d'un bel hôtel en pierre, connu surtout pour avoir été habité par Jeanne de Lartigue, qu'épousa Montesquieu. Deux galeries superposées occupent toute la largeur de la façade. Sur ce cliché on ne distingue que la galerie inférieure reposant sur deux grands arcs surbaissés. La colonne centrale possède une importante abaque mais c'est surtout le garde-fou en pierre qui offre la plus belle décoration. Deux bustes épousent la pierre qui les a fait naître, à gauche un buste d'homme barbu et à droite celui d'une femme : le sculpteur s'est vraisemblablement inspiré de modèles antiques, sans avoir pour autant le talent de ses illustres prédécesseurs ; il n'empêche que les visages, en particulier, sont traités avec une certaine force qui témoigne malgré tout d'un réel talent.

Illustration n°14 : Exemple de restructuration d'un quartier, celui de la rue Neuve dans le vieux Bordeaux, projets de J. d'Welles.



- AL : cours d'Alsace et Lorraine.
- ● Place du Palais.
- PB : place Pey Berland.
- RF : rue des Faures.
- RN : rue Neuve.
- RR : rue Renière.
- RRO : rue de la Rousselle.
- S : Stade.
- SM : Saint Michel.
- SP : Saint Pierre.
- VH : cours Victor Hugo.

Illustration n°15 : Plan cadastral permettant de localiser le terrain du *Hameau fleuri*.

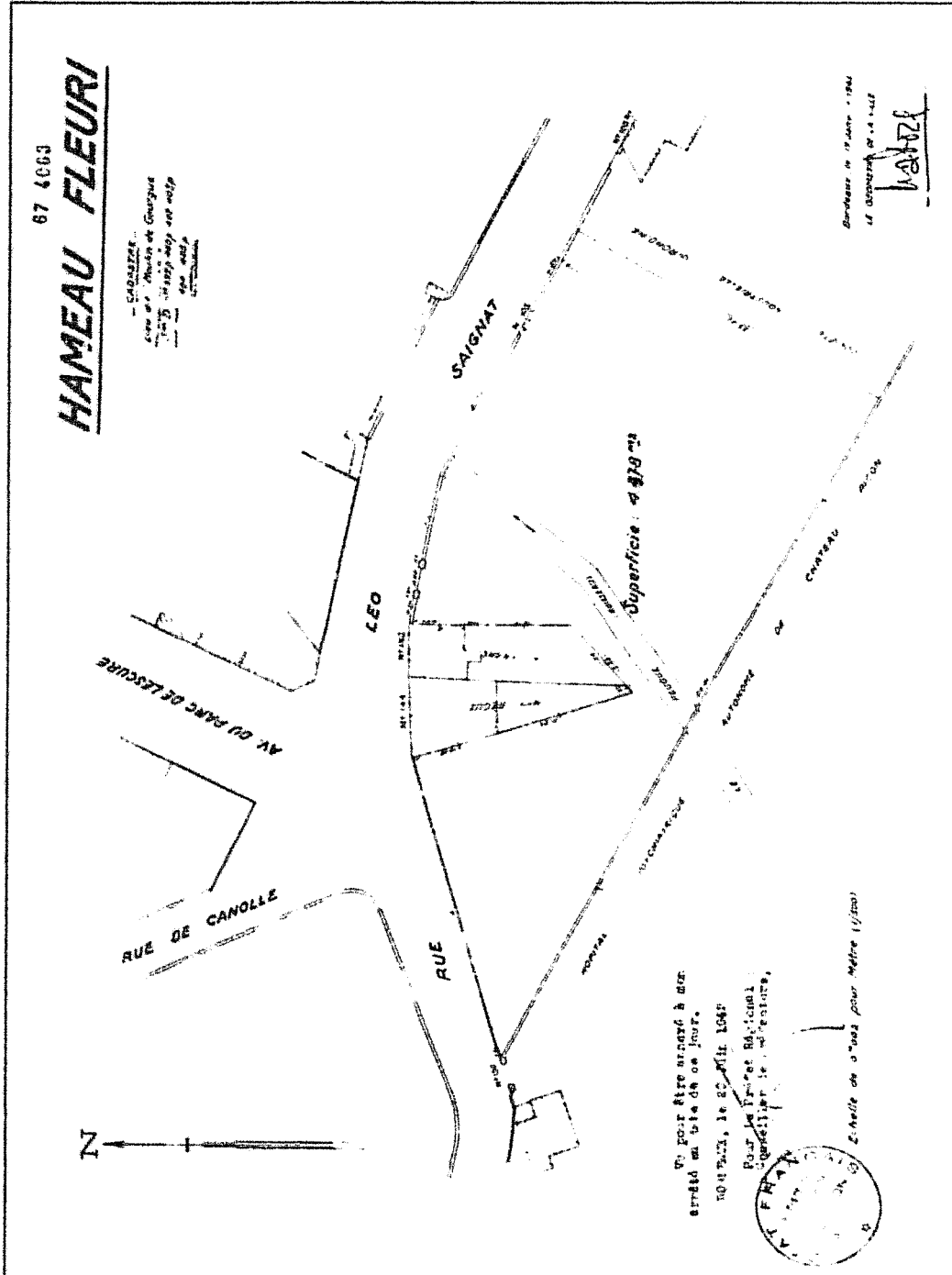


Illustration n°16 : Projet d'immeubles envisagé par R. Gibaut au *Hameau fleuri*.

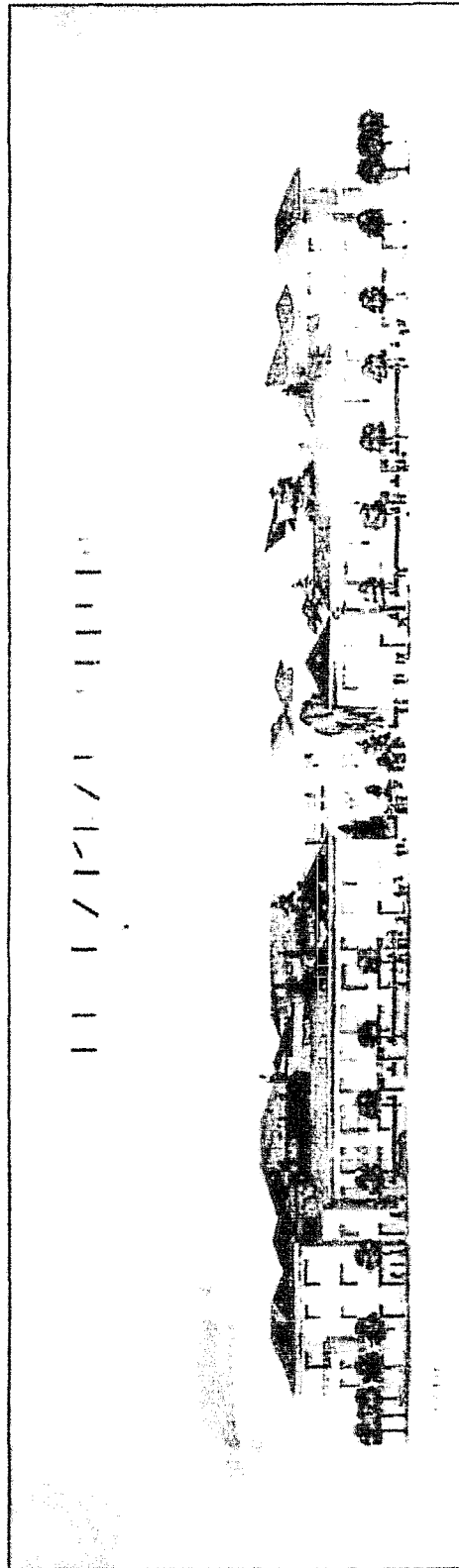


Illustration n°17 : Vue plongeante sur la future réalisation permettant de visualiser le jardin central et ceux de chaque immeuble sur le site du *Hameau fleuri*.

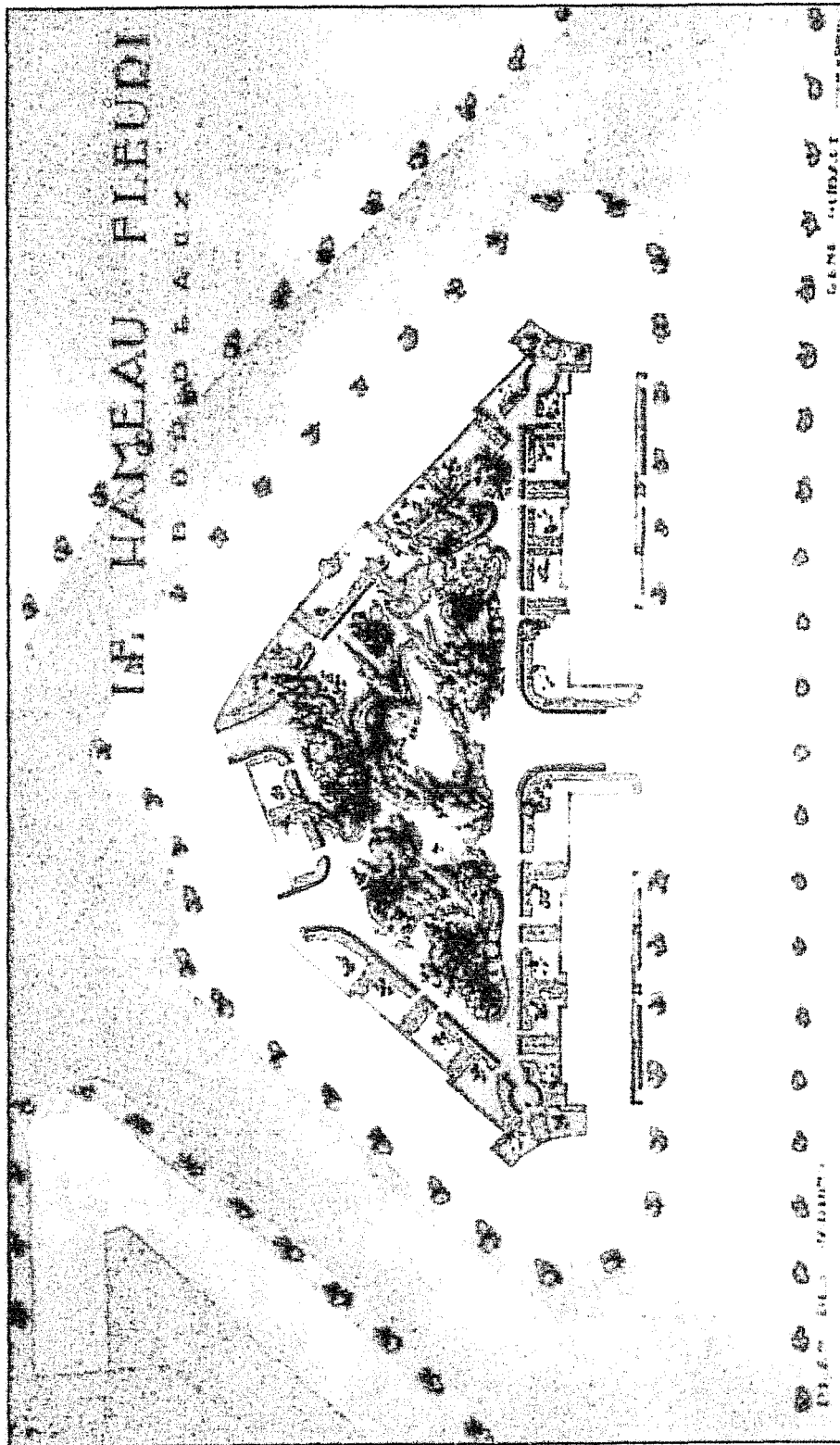
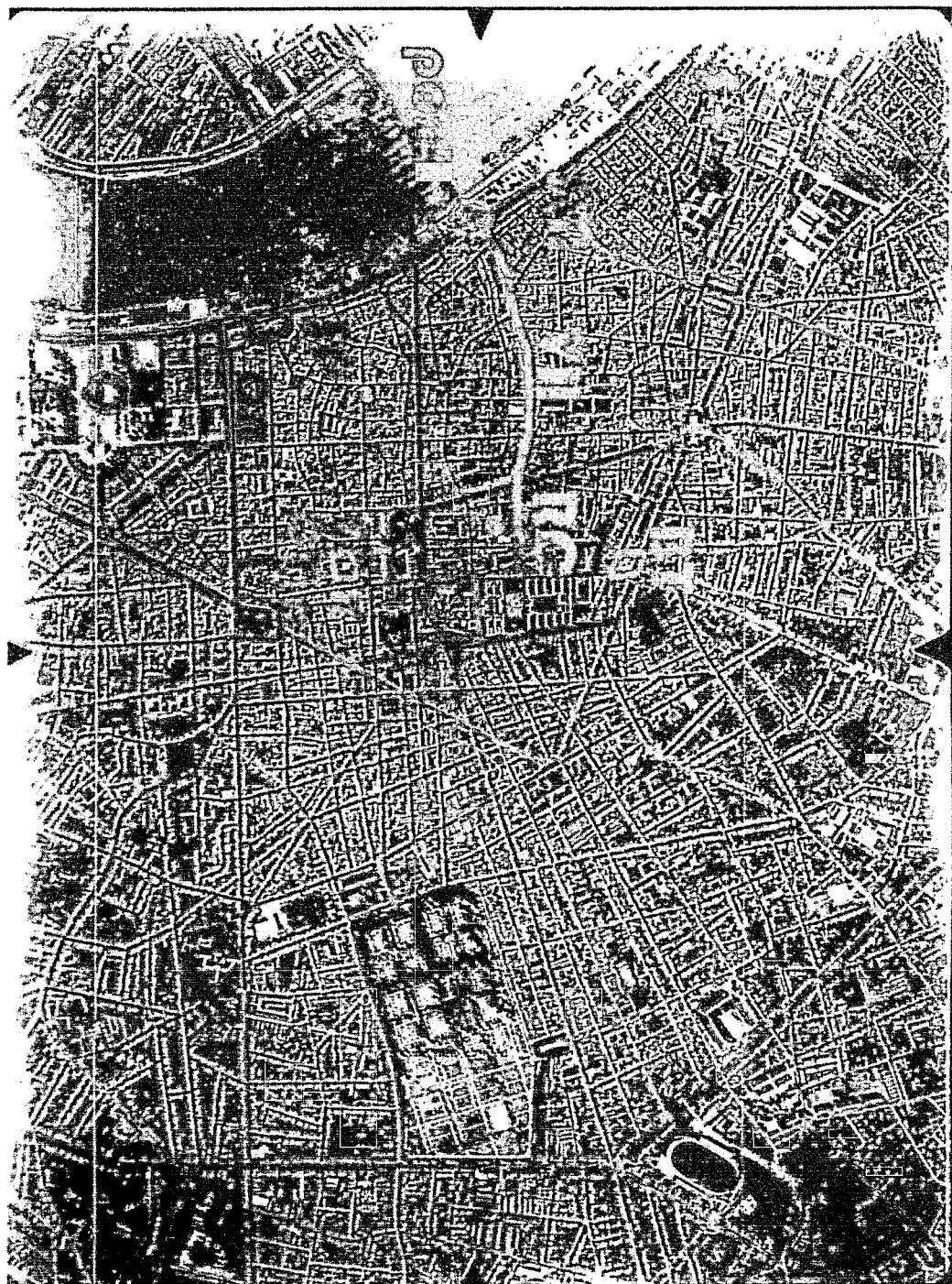


Illustration n°18 : Plan 1945-1946, propositions de J. d'Welles pour l'après-guerre.
a) 1945-1946 : localisation des pôles décisionnels.



- B : Place de la Bourse (Chambre de commerce, Tribunal de commerce, Port autonome).
- Bourse du travail et regroupement des services du travail.
- CJ : cité judiciaire.
- CR : cours du Chapeau rouge, commissariat de la République.
- * Etat major, rue de Cursol.
- P : logement du Préfet rue Vital Carles.
- O Porte de Bourgogne démolie avec création d'une grande place.
- Q : Quinconces, postes de commandement.
- QA : quartier administratif (du quai de la Douane à la porte de Bourgogne).
- RC : rue de Cursol agrandie.
- S+ Sainte Croix. Îlots insalubres à réaménager.
- SM : Saint Michel. " "
- Saint Pierre. " "
- VC : rue Vital Carles.
- VH : cours Victor Hugo à agrandir.

Illustration n°18 : Plan 1945-1946, propositions de J. d'Welles pour l'après-guerre.
b) 1945-1946 : zones à réaménager.



-AB : anciens abattoirs (future place André Meunier).

-Barrières : d'Arès,
Judaïque
d'Ornano
de Pessac

-* Bourse du travail.

-C : Capucins.

- caserne Boudet.

-CB : cours Barbey.

-CJ : future cité judiciaire.

-CM : cours de la Marne.

-DJ : place David Johnston.

- G : place Gambetta.

-HF : Hameau fleuri.

-LM : lycée Montaigne.

-LS : rue Léo Saignat.

-MC : rue Manon Cormier.

-PL : avenue du Parc de Lescure.

-R : Place Rodesse.

-RC : rue de Cursol.

-RF : rue Fondaudège.

-RJ : rue Judaïque.

-RL : rue Lecoq.

-RM : rue Malbec.

-RMO : rue Montfaucon.

-RP : :rue de Pessac.

-RPE : rue Peyronnet.

-S : stade.

- S + Sainte Croix.


-S^t G : rue de Saint Genès.

-SN : Santé navale.

-SP : Saint Pierre.

-V : place de la Victoire.

-VH : cours Victor Hugo et marché V. Hugo.

-  Places à réaménager.

-  Porte de Bourgogne place à agrandir.

Des plans, beaucoup de plans, des kilos de papier, voilà surtout ce qu'il reste des années de guerre. Au-delà de cette simple constatation et malgré les erreurs et les lacunes du Plan proposé en 1945-1946, force est de reconnaître que J. d'Welles a eu le courage de s'attaquer à quelques problèmes essentiels de Bordeaux:

- les franchissements de la Garonne,
- l'insalubrité de certains quartiers du centre ville,
- la sauvegarde et la mise en valeur des richesses architecturales locales,
- la création de grands axes de circulation,

Preuve de leur importance, ces quatre éléments sont encore d'actualité ; beaucoup d'idées de l'urbaniste bordelais ont été reprises, et constituent encore une source d'inspiration pour tous ceux qui se plaisent à vouloir changer le visage de la cité, ou en tout cas y rendre la vie meilleure.

Table des illustrations Volume 3

Construire l'avenir, septembre 1939-1944 : les années de guerre.

chapitre 1.

Illustration n°1 : Arrivée des allemands cours Pasteur	211
Illustration n°2 : Vue des deux virages Nord et Sud du Stade municipal en 1942.	212
Illustration n°3 : Vue d'ensemble du Parc d'athlétisme en 1942	213
:	

chapitre 2

Illustration n°4 : Photocopie du procès- verbal de la première réunion de l'Ordre des architectes de Bordeaux.	214
--	-----

chapitre 3

Illustration n°5 : Statue de Louis XVI	215
--	-----

chapitre4

Illustration n°6 : Plan d'ensemble de l'agglomération bordelaise réalisé par J. d'Welles	216
Illustration n°7 : Projet de tunnel sous la Garonne, Georges Archambault 1886	218
Illustration n°8 : . Projet de tunnel sous fluvial à Bordeaux, D'Welles	219
Illustration n°9 : Projets de J. d'Welles, Plan. 1941	220
Illustration n°10 : Plan, état des projets 1942-1943	222
Illustration n°11 : l'impasse de la rue Neuve , niche d'angle	224
Illustration n°12 : Quartier de la rue Neuve, exemple d'une des magnifiques façades d'immeubles en pierre. (rue Renière)	225
Illustration n°13 : Maison Renaissance impasse rue Neuve.	226
Illustration n°14 :. Exemple de restructuration d'un quartier, celui de la rue Neuve dans le vieux Bordeaux, projets de J. d'Welles.	227

chapitre 5

Illustration n°15 : Plan cadastral permettant de localiser le terrain du <i>Hameau fleuri</i> .	228
Illustration n°16 : Projet d'immeubles envisagé par R. Gibaut au <i>Hameau fleuri</i> .	229
Illustration n°17 : Vue plongeante (plan) sur le jardin central et ceux de chaque immeuble sur le site du <i>Hameau fleuri</i> .	230

Chapitre 6.

Illustration n°18 : Plan 1945-1946, propositions de J. d'Welles pour l'après-guerre :

a) 1945-1946 : localisation des pôles décisionnels. 231

b) 1945-1946 : zones à réaménager. 233

TABLE DES ANNEXES DU VOLUME III

Chapitre 1 :	-annexe 1 : <u>Composition du Conseil municipal de Bordeaux.</u>	183
	-annexe 2 : <u>Déclaration d'A. Marquet, décembre 1941, <i>Sud-Ouest économique</i>, n° 327-328.</u>	184
	-annexe 3 : <u>circulaire du délégué général à l'Équipement national, Paris, 15 décembre 1943. Archives nationales. F/14/14 921.</u>	185
Chapitre 3 :	-annexe 4. <u>Courrier de J. d'Welles à A. Marquet lui demandant des précisions sur les directives des allemands en matière de construction. 8 juin 1942. 1M137. Archives municipales de Bordeaux</u>	189
	-annexe 5 : <u>Note de J. d'Welles du 27 juin 1942 au sujet de la réorganisation de la Construction. 1M.137. Archives municipales de Bordeaux.</u>	190
chapitre 4 :	-annexe 5 : <u>note de J. d'Welles sur les taudis, 29 mai 1942. 1M137. Archives municipales de Bordeaux</u>	192
	-annexe 7: <u>Note de J. d'Welles à A. Marquet du 14 décembre 1943 à l'origine des deux lettres qu'enverra le maire à Messieurs Prothin et Surleau.</u>	193
	-annexe 8 : <u>20 décembre 1943. <u>Projet de lettre d'A. Marquet à M. Prothin, directeur de l'urbanisme, Équipement national</u></u>	195
	-annexe 9 : <u>20 décembre 1943, <u>projet de lettre d'A. Marquet à M. Surleau délégué général à l'Équipement national.</u></u>	197
Chapitre 6	-annexe 10 : <u>Plan d'Aménagement du Groupement d'Urbanisme de l'Agglomération Bordelaise, présenté par J. d'Welles en 1945-1946.</u>	198

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME 3

VOLUME 3 : CONSTRUIRE L'AVENIR, SEPTEMBRE 1939-1944 : LES ANNÉES DE GUERRE.	1
INTRODUCTION	2
CHAPITRE 1 : A. MARQUET, UN MAIRE AU CŒUR DE LA TOURMENTE.	4
I) L'activité municipale de septembre 1939 à juin 1940.	5
1) Le maintien d'une certaine normalité.	
2) Les travaux en cours.	
3) L'installation de l'armée.	
4) Les difficultés.	10
II) 1940-1942 : bonheur et déceptions.	
1) Juin 1940.	
2) De juillet 1940 à 1942.	
III) La loi du 16 novembre 1940 et ses conséquences sur l'activité municipale.	17
IV) Bordeaux pendant la guerre.	18
1) Les activités de Bordeaux.	
2) Les relations avec les allemands.	
3) Les difficultés de plus en plus nombreuses.	
4) Les destructions.	26
V) 1942-1944 les deux dernières années d'A. Marquet à la mairie de Bordeaux.	
 CHAPITRE 2 : ARCHITECTES, ARCHITECTURE ET BEAUX-ARTS PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE.	 30
I) L'École des Beaux-arts.	32
1) L'histoire du portrait du maréchal Pétain par F. M. Roganeau.	
2) Les années 1939 à 1941 à l'École.	
3) Les années 1941 à 1944.	35
II) La mise en place de l'ordre des architectes.	
1) La législation.	
2) La mise en place de l'Ordre des architectes à Bordeaux.	
3) La réorganisation de l'enseignement à partir du 17 février 1941.	40
III) L'ordre des architectes de Bordeaux pendant la deuxième guerre mondiale.	
2) L'admission à l'Ordre des architectes.	
3) Le travail de l'Ordre.	
4) Le problème juif et la relation avec les occupants.	
5) Le premier bilan : la réunion plénière du 28	

juin 1943 à l'Athénée Municipal.	
IV) Le cas particulier de J. d'Welles architecte en chef de la Ville de Bordeaux.	47
1) Point de vue sur les architectes.	
2) L'architecture en général et l'avenir.	
CHAPITRE 3 : J. D' WELLES TRAVAILLE ENCORE MAIS SE MET A DOUTER.	61
I) Encore et toujours la politique de grands travaux.	62
1) J. d'Welles adapte Bordeaux à la guerre.	
2) Les projets et les problèmes qu'ils posent.	
II) Les revues d'architecture et les publications sur Bordeaux.	69
III) Le temps de l'espoir et des doutes.	71
1) Le fonctionnement difficile du Service technique d'architecture.	
2) Les rêves d'un nouveau Bordeaux.	
3) Le désir de ne pas perdre d'argent.	
4) Les doutes et les interrogations.	
5) La guerre impose de construire autrement.	
IV) L'inquiétude devant l'avenir et la nécessité de sauvegarder.	84
1) L'avenir.	
2) L'avenir passe une nouvelle fois par un Plan de travaux contre le chômage.	
3) La Sauvegarde.	
V) Les rapports avec l'Allemagne et les allemands.	98
1) Un climat amical.	
2) Des inquiétudes au sujet de la France.	
3) Les difficultés.	
CHAPITRE 4 : LA QUESTION DE L' URBANISME PENDANT LA 2ÈME GUERRE MONDIALE A BORDEAUX.	104
I) Les grands choix à partir de 1940 et 1941.	105
1) L'équipe J. d'Welles - A. Marquet.	
2) Les buts.	
3) Les résultats pratiques.	
II) L'étape de 1942.	115
1) L'entretien des bâtiments communaux.	
2) L'urbanisme.	
III) Le tournant de 1943.	122
1) La loi d'urbanisme du 15 juin 1943 et ses conséquences.	
2) Les prévisions pour le retour de la paix.	
3) Les aménagements du Plan.	
4) Les problèmes posés par le plan.	
IV) 1944 : entre déceptions et espoirs.	130
1) Déceptions et inquiétudes.	
2) Les espoirs pour Bordeaux.	

CHAPITRE 5 : L'AFFAIRE DU HAMEAU FLEURI	150
I) Le traitement actuel de cette affaire.	152
II) Le contexte historique de l'opération immobilière.	153
1) La situation en 1941.	
2) L'affaire vue par J. d'Welles.	156
III) La vente par l'administrateur-provisoire.	159
IV) L'utilisation du bien.	
1) le projet d'utilisation	
2) La procédure de restitution.	
3) La destination du bien après 1945.	
CHAPITRE 6: A. MARQUET ET J. D'WELLES ONT-ILS RÉUSSI À DONNER UN NOUVEAU VISAGE À BORDEAUX ?	166
I) Le rôle d'A. Marquet.	167
1) De 1925 à 1939.	
2) De 1939 à 1944.	
II) L'action de J. d'Welles.	170
1) Le style d'Welles.	
2) Le comité des architectes-conseils.	
3) Que peut-on penser de l'image de Bordeaux véhiculée par la presse et les revues d'architecture?	
4) La place de J. d'Welles dans le monde des architectes et des artistes.	
III) Le Plan proposé en 1945 : une nouvelle image de Bordeaux ?	173
1) La Garonne et les zones industrielles.	
2) Le Pôle administratif.	
3) La fidélité aux travaux d'équipement initiés depuis 1925.	
4) Les occasions manquées.	
5) Les visions prémonitoires.	
CONCLUSION GÉNÉRALE	179
ANNEXES 3	183
ICONOGRAPHIE VOLUME 3	210
TABLE DES ANNEXES 3	238
TABLE DES ILLUSTRATIONS 3	236
TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME 3	239
BIBLIOGRAPHIE	242

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE.

I) SOURCES : DOCUMENTS ANTÉRIEURS A 1944.

A) Documents d'archives.

1) Archives nationales.

-F / 2 / 2135

Ministère du travail : dispositions législatives et administratives du plan de Grands travaux contre le chômage par A. Marquet ministre du travail. Septembre 1934.

-F / 14 / 14 501

Dossier chômage 1930 à 1933.

-F / 14 / 14 502 Études affaires diverses, en particulier 2ème dossier Grands travaux : vœux et 3ème dossier programme de travaux à réaliser de 1935 à 1944.

-F / 14 / 17 880

Séances du Conseil supérieur des Travaux publics, séance du 9 mars 1932 : embouchure de la Gironde.

-F / 14 / 18366

Albums photos sur la libération de Bordeaux le 28 août 1944.

-F / 14 / 15919

Archives du Conseil supérieur des Travaux publics, compte-rendus des séances de l'Assemblée plénière et des sections (1917-1939)

-F / 14 / 12071

Lois des 7 juillet 1934 et 18 août 1936 sur l'exécution des grands travaux contre le chômage.

-F / 22 / 1289

Originaux des décrets et arrêtés signés par le ministre du Travail, février 1934 à

F / 22 / 1297 novembre 1934.

-F / 60 / 973

Commission nationale des grands travaux contre le chômage.

-F / 60 / 406

Occupation allemande en France : rapports généraux sur la situation en territoire occupé, juillet 1940-avril 1942.

-F / 60 / 507

Urbanisme : aménagement de la région parisienne, aménagement des villes, correspondances diverses (1934-1939)

-F / 60 / 508

Urbanisme : textes généraux, aménagement de la région parisienne, aménagement des villes, jardins ouvriers 1940 - 1944.

-F / 60 / 545

Correspondance des députés 1939 lettre A à N.

-F / 60 / 547

Correspondance des députés 1940.

-F / 60 / 588

Convocations aux conseils de Cabinet (1940-1942). Notes concernant la présence des ministres à Vichy. Ordres du jour des conseils de cabinet, septembre 1940-mai 1942.

-F / 60 / 617

Travail : profession d'architecte.

-F / 60 / 634

Chômage : textes officiels 1934-1935, rapports des préfets sur la situation du marché du travail, répartition professionnelle des chômeurs, reclassement professionnel des chômeurs, commissariat à la lutte contre le chômage.

-F / 60 / 636

Renseignements sur la situation du chômage en France 1934-1937 : construction d'immeubles, mesures d'ensemble etc.

2) Archives municipales de Bordeaux.

-Procès verbaux des délibérations du Conseil municipal de la ville de Bordeaux, de la série 12 D 142 année 1925 à la série 12 D 161 année 1944.

-Série 724 D Urbanisme.

-724 D 1 Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de l'agglomération bordelaise. Création d'un syndicat intercommunal 1919-1935.

-724 D 2 Bordeaux, station de tourisme 1920-1933.

-724 D 3 Projets d'embellissement et d'assainissement 1932-1939.

-724 D 4 Congrès d'urbanisme de Bordeaux, adhésion de principe de la Ville 1934.

-724 D 5 Comité régional du centre d'urbanisme des communes de l'agglomération bordelaise 1944.

-724 D 6 Commission spéciale 1939-1943.

-724 D 7 Avant-projet, Plan directeur de l'agglomération bordelaise, Grands travaux 1941.

-724 D 8 Plan d'aménagement de la ville, constitution d'un comité local d'urbanisme 1941-1942.

-724 D 9 Budgets et pièces comptables 1942-1943.

-724 D 10 Projets remis à M. le ministre de la Reconstruction le 17 avril 1946.

-724 D 11 Bordeaux ville sinistrée, déclaration, arrêté de M. le ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme en date du 15 mai 1945.

-750 D 3 Association des maires de France 1937-1941.

-752 D 1 Association des maires de la Gironde, adhésions des maires 1943.

-752 D 2 Conseil d'administration 1943-1944.

-760 D 1 Syndicat intercommunal Bordeaux- Floirac, correspondance 1934-1941.

-760 D 2 " " " " " construction d'une digue, construction de murettes, exhaussement des digues 1934-1938.

-762 D 1 Syndicat des communes de l'agglomération bordelaise : affaires générales 1932-1939

-Série F : Population, économie, société.

-8800 à 8808 F Chômage.
-4750 F Crise du logement.
-402 F Expositions régionales.
-400 F Expositions universelles.
-2 F 17 Recensement de la population 1931.
-2 F 18 " " " " partiel 1944.
-20 F 9 Population, mouvement, registre rapport décennal 1925-1934.
-20 F 29 " " " " "1945.

-Série M : Édifices publics.

-Correspondance du service technique d'architecture de la mairie de Bordeaux, de la série

1 M 111, année 1927 à 1 M 141, année 1944.

-Correspondance de la division de l'architecture, de la série 2 M 35 année 1925 à 2 M 38 année 1928 (l'année 1929 manque), de 2 M 39 année 1930 à 2 M 53 année 1944-1945.

-45 M 1 Programme des travaux municipaux, subventions 1930-1940.

45 M 3 Programme des travaux municipaux subventions 1940-1949.

-Série 156 M : Abattoir et marché aux bestiaux, plus particulièrement :

*156 M 3 commission extra- municipale d'étude du projet d'abattoir et marché aux bestiaux, Procès-verbaux des séances 1925-1926.

*156 M 4 projet de construction. Concours 1925-1929.

*156 M 10 Plans 1930.

*156 M 18 Projet de construction, plans d'ensemble de l'abattoir 1932.

*156 M 23 Bâtiments centraux, plans des pavillons administratifs.

*156 M 54 Inauguration de l'abattoir et du marché aux bestiaux 22 avril 1938.

-Série 60 M Athénée municipal.

60 M 22 Acquisition et installation de quatre panneaux décoratifs, 1926.

-Série 111 M Bains et Bains -douches.

*111 M 1 Carte des bains et baignoires de Bordeaux.

*112 M 5 Bains-douches Etobon Chênebier à la Bastide, Travaux 1930.

*112 M 7 " " " " " " "Règlement des travaux, 1935.

*113 M 3 Projet de construction de baignoires, crèche et dispensaire, place A. Buscaillet à Bacalan 1930-1934.

*113 M 5 Pièces du projet et plans, 1934 (A Buscaillet)

*114 M 3 Baignoires et crèche Lutard Garrau (Nansouty) actuellement rue Roger Mirassou. Projet et plans 1930-1934.

*114 M 4 " " " Travaux de construction 1934.

- *115 M 3 Bains-douches rue de Son-Tay. Projet de construction, pièces du projet et plans 1930-1932.
- *115 M 4 " " Travaux de construction 1933.

- 62 M 2 à 62 M 4 Plans de la Nouvelle Bourse du Travail, cours A. Briand.
- 62 M 13 Bourse du travail. inauguration, 1^o mai 1938.
- 62 M 15 Bourse du travail : travaux de peinture exécutés par Jean Dupas.

- Série 63 M : Maison cantonale de la Bastide.
- *63 M 7 Travaux de construction 1925-1927.
- *63 M 8 Inauguration, 28 octobre 1927.

- Série 206 M : Piscines municipales.
- *206 M 1 Projet de construction 1926 - 1931.
- *206 M 2 Plans.
- *206 M 3 Correspondance générale : 1931 - 1936.
- *206 M 8 Travaux d'achèvement 1934-1935.
- *206 M 10 Entretien, réparations diverses 1935 - 1946.

- Série 67 M Régie municipale du gaz.
- *67 M 2 Construction du bâtiment des services centraux, lots n^o1 à 6 1930-1936.
- *67 M 3 " " " lots n^o7 à 13. " "
- *67 M 5 Construction d'un bâtiment pour les services extérieurs du gaz 1934-1935.

- Série 208 M Salle des fêtes V. Hugo.
- *208 M 1 Construction, projet 1928-1942.

- Série 180 M Usine d'incinération des ordures ménagères.
- *180 M 4 Construction, pièces du projet 1930-1931.
- *180 M 5 Construction 1931 - 1934.

- Série 6503 M Bibliothèque populaire Cours Pasteur.
- *6503 M 3 Construction d'une bibliothèque contiguë à la Faculté des lettres 1929.

- Série 8304 M Galerie des Beaux-arts.
- *8304 M 2 Construction, correspondance 1935-1940.
- *8304 M 3 Travaux 1936 - 1940.
- *8304 M 4 Achèvement des travaux 1938 - 1940.

- Série 2807 M Porte Dijaux.
- *2807 M 4 Demande de déplacement 1888-1934.

- Série 3001 M Monuments, généralités.
- *3001 M 6 Récupération des métaux 1941-1942.

- Série 3027 M Monument Calixte Camelle à La Bastide.

- *3027 M 1 Édification et inauguration 1926.
- Série 3051 Monument Camille Jullian.
- *3051 M 1 Érection du monument 1934-1936.
- Série 3006 M Statue de Louis XVI.
- *3006 M 5 Destruction de la statue 1938-1942.
- Série 3030 M Buste d'A. Marquet.
- *3030 M 1 Exécution par le sculpteur Janniet 1941.
- Série 3025 M Mémorial aux morts de la guerre 1914-1918.
- *3025 M 1 Projets, généralités, correspondance, coupures de journaux 1920-1930.
- *3025 M 2 Pièces du projet et plans : 1927-1928.
- *3025 M 3 Travaux de construction 1928.
- *3025 M 4 Inscriptions (1928- 1929)
Décoration florale de la place 1929.
Inauguration 24 mars 1929.
- Série 4043 M Presbytère Saint Pierre.
- *4043 M 5 Dommages à la suite d'un bombardement, demandes de subvention 1941-1943.
- Série 5015 M Bateau Osiris.
- *5015 M 6 Travaux de réfection 1925.
- *5015 M 7 Restauration 1934.
- *5015 M 9 Récupération des matériaux avant destruction 1942.
- Série 5611 M Centre de lutte contre le cancer rue de Saint Genès.
- *5611 M 4 Construction, comptes 1925-1930.
- Série 5102 M Crèche et dispensaire place Buscaillet.
- *5102 M 2 Pièces du projet et plans 1930.
- Série 5026 M Dispensaire de prophylaxie rue Pierlot.
- *5026 M 1 Projet de construction 1940.
- *5026 M 2 Abandon du projet, résiliation des marchés 1942.
- Série 5600 M Hôpitaux et hospices.
- *5600 M 17 Projet de grand hôpital 1938-1942.
- Série 5608 M Hôpital Boursier (ancien hôpital Saint Jean)
- *5608 M 8 à 5608 M 16 Ensemble de travaux divers pour rénover et moderniser les bâtiments de 1925 à 1928.
- Série 5609 Hôpital des enfants. Principalement :
- *5609 M 8 Construction du bâtiment pour le service des consultations, installation du chauffage central 1936.
- *5609 M 12 Aménagement du service des consultations et autres services 1938.

-Série 5604 M Hôpital Saint André. Principalement :
*5604 M 17 à M 19 Agrandissement, projets et plans.
*5604 M 34 Construction des bâtiments des cliniques chirurgicales 1926.
*5604 M 38 Sculpture du fronton du pavillon d'angle des cliniques chirurgicales 1928.
*5604 M 43 Travaux d'aménagement, projets 1930.
*5604 M 44 Commission d'études pour aménagement 1931-1935.
*5604 M 50 Construction de la clinique odonto-stomatologique 1938-1940.
*5604 M 52 Plans de la clinique odonto-stomatologique 1937.

-Série 5610 M Hospice Pellegrin.

*5610 M 8 Remise en état de quatre pavillons pour vieillards 1931.

-Série 6802 M Groupe scolaire Anatole France : garçons, filles et maternelle, plus particulièrement :

*6802 M 13 École de garçons : plans.
*6802 M 14 " " " Travaux de construction 1925
*6802 M 18 École de filles, construction 1934.
*6801 M 19 École maternelle, projet 1932.
*6802 M 20 " " Construction 1934.

-6831 M 2 École Franc Sanson, 1925-1936.(Anciennement école de la Passerelle quai de la Souys, rive droite)

-6831 M 4 École Franc-Sanson Construction et aménagement.

-Série 6875 M Faculté de droit.

*6875 M ?' Installation de la bibliothèque 1931-1939.

-Série 6889 M Faculté des lettres et des sciences cours Pasteur.

*6889 M 26 Bibliothèque universitaire, aménagements 1933.

-Série 6846 Faculté des sciences cours Barbey.

*6846 M3 et M 4 Plans.

*6846 M 7 Construction, fondations 1938.

- Série 6838 M Collège moderne de garçons, rue du Commandant Arnould (ancienne école supérieure de garçons rue Pellegrin), plus particulièrement :

*6838 M 10 Projet de reconstruction de l'école 1930-1931.

*6838 M 12 Plans.

*6838 M 15 Reconstruction de l'école 1932.

*6838 M 24 Inauguration de l'école 1935.

-9011 M 5 Construction de maisons populaires, rue Gouffrand et Bouguereau, 1921-1928. Cité Bouguereau, Office public HBM.

-9013 M 3 Cité Carreire Office public HBM, Construction de 82 logements, 1930-1934.

-9006 M 1 Cité Gallieni, Office public HBM, construction de 55 logements 1921-1925.

- 9012 M1 Construction de 60 logements 1929-1935, cité Latule, Office public d'HBM.
- 9009 M 1 Cité Louis Loucheur, Office public d'HBM, construction de 62 logements 1927-1931.
- 9010 M 1 Cité Paul Boncour à La Bastide sur le terrain de l'ancienne usine à gaz, Office public d'HBM, construction de 113 logements 1927 à 1931.
- 9014 M 1 Construction d'un immeuble à l'angle de la rue B. de Goth, Office public d'HBM 1931-1934.
- 9017 M 1 Construction d'un immeuble rue du Jardin public, Office public d'HBM à l'angle de la rue Camille Godard et du cours de Fayolle 1923-1929.
- 9018 M 1 Construction d'un immeuble rue Maucoudinat, Office public d'HBM 1930-1933.
- 9007 M 1 Construction d'un immeuble n°8 et 10 rue des Vignes, Office public d'HBM 1924-1929.
- 9008 M 1 Construction d'un immeuble rue des Vignes n°9 et 11, Office public d'HBM.

- Série 9200 M Kiosques à journaux.
- *9200 M 8 Construction de kiosques 1932. Allées de Tourny (face rue Condillac), angle rue Montaigne, angle rue J.J. Rousseau, place de la Comédie (Grand Théâtre).

- Série 9800 M Installation sportives, généralités.
- *9800 M 5 Aménagements, correspondance 1941-1943.
- *9800 M 6 Terrains Maleret, Bouguereau et P.L. Lande, correspondance 1941-1950.
- *9800 M 7 Travaux d'équipement national 1942.

- Série 9810 M Stade Galin (anciennement A. Marquet)
- *9810 M 4 Travaux d'aménagement 1932.

- 9803 M 3 Stade Maleret, aménagements 1942.

- Série 9812 M Stade municipal, principalement :
- *9812 M 6 Acquisition, projet d'aménagement 1930.
- *9812 M 7 Correspondance 1930-1937.
- *9812 M 8 " " 1938-1941.
- *9812 M 11 Travaux, aménagement, France-Colonies 1934-1937.
- *9812 M 12 Travaux 1935-1940.
- *9812 M 13 Honoraires d'architecte 1935-1936.
- *9812 M 15 Affaire Jourde 1935-1938.
- *9812 M 16 Travaux, achèvement 1935.
- *9812 M 21 Agrandissement et transformation 2° et 3° tranche, 1936-1938.
- *9812 M 23 Plans 1938.
- *9812 M 24 Inauguration 12 juin 1938.
- *9812 M 38 Aménagements divers 1938.

- Série 9805 M Stadium universitaire de Pessac
- *9805 M 3 Construction, correspondance 1935-1936.
- *9805 M 4 Travaux de construction 1935-1936.

- 9801 M 2 Aménagements du terrain de sports rue Bouguereau 1942-1947.
- 9802 M 2 Aménagements du terrain de sports rue Paul Louis Lande, n°58. 1942-1948.

-Série O : Travaux publics, voirie, moyens de transport, régime des eaux.

- O 11 Alignement, voies nouvelles.
- O 12 Ouverture des voies, prolongements.
- O 19 Chemin de fer, gares.
- O 20 Places publiques.
- O 21 Terrains, vente.
- O 22 Terrains, aménagements.
- O 37 Aménagement, places, quartiers.

- 608 O 1 Coordination des transports 1936-1938.
- 620 O 7 Base aérienne transocéanique de Bordeaux, projet 1937-1940.
- 620 O 8 Remise du port aérien civil de Bordeaux-Mérignac à la Chambre de commerce 1940.
- 620 O 9 Aérodrome Bordeaux-Mérignac, projet de nouvelles installations 1937-1955.
- 655 O 9 Établissement d'un jardin promenade et wc publics sur les quais, face à l'esplanade des Quinconces 1934.
- 659 O 1 Projet d'édification, plans 1930-1932 (terrasses-promenades sur les quais)
- 659 O 2 Correspondance 1933-1935.
- 659 O 3 Construction 1934.
- 659 O 4 Projet d'escalier à ciel ouvert 1938.

-660 O 19 Port de Bordeaux, installation de gares maritimes, aménagement des quais 1935-1936.

-660 O 23 Projet de hangar souterrain face à la place de la Bourse 1932-1937.

-Série 748 R : École d'architecture.

- 748 R 1 Création de l'École régionale d'architecture 1927-1928.
- 748 R 6 Incidents 1941-1955.

3) Archives de la ville de Bordeaux.

- F°67 3993.
- F°67 4001.
- F°67 4016.
- F°67 4018 à 4021.
- F°67 4025.
- F°67 4028 à 4033.
- F°67 4039.

B) Articles de périodiques.

- BARDET, Gaston. "Naissance de l'urbanisme." *Urbanisme*. Juillet-septembre 1934, n°28.
- CASTEL, M. "La formation topographique du quartier Saint-Seurin." *La revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*. Tomes XV et XVI, éd. Féret-fils.
- CAVAILLÈS, Henri. "Le cadre géographique et les paysages de Bordeaux." *Urbanisme*. 1934, n°26-27, p. 192-195.
- CHAUVREAU, Paule. "Formation du quartier des Chartrons." *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*. 1929, tome 2, p. 222-223.
- "Notre premier Congrès d'urbanisme." *Urbanisme*. Juillet-septembre 1934. n°28.
- COURTEAULT, Paul. "Une métropole : Bordeaux." *Urbanisme*. 1934, n°26, p. 186-191.
- DEBAT-PONSAN, Jacques. "Les piscines et le centre d'entraînement physique de la ville de Bordeaux." *Art et industrie*. Novembre 1934. p. 28.
- DELAFON, S. Gilles. "L'architecture et la décoration." *L'art et les artistes*. Paris, juin 1939, n°198, p. 290-295.
- "Décrets-lois sur l'urbanisme". *Urbanisme*. Novembre 1935, numéro spécial, n°40.
- DERVAUX, Adolphe. "L'exposition des arts décoratifs et industriels modernes." *L'architecture*. mai 1925, p. 45-54.
- "Les élections municipales : liste Adrien Marquet pour la défense des intérêts commerciaux, industriels et ouvriers de Bordeaux." *La petite Gironde*. Bordeaux, 29 avril 1935.
- FEINE, Louis. "Les matériaux nouveaux utilisables pour la construction de nos habitations." *L'illustration*. 30 mars 1929.
- FERRUS, Maurice. "5 chroniques : 10 avril, 3 mai, 16 mai, 22 mai, 6 juin 1934." *La petite Gironde*. mai-juin 1934.
- La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*. Dépouillement complet de janvier 1925 à août 1944.
- GERALDY, P. ESCHOLIER, R. VAILLAT, L. et al. "L'exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes." *L'illustration*. 25 avril 1925.
- GERALDY, Paul. "L'architecture vivante." *L'illustration*. 25 avril 1925.

- GIBAUD. "Le plan Marquet." *Le cri populaire*. 18 août 1934.
- GREBER, Jacques. "L'exposition de New York." *L'Illustration*. 10 juin 1939.
- "Habitations à bon marché." *L'architecture d'aujourd'hui*. juin 1935, n° spécial n°6.
- "Homélie de Mgr. Feltin à Saint-André." *L'Illustration*. 29 juin 1940.
- "Inauguration de la nouvelle Bourse du travail." *Journal du commerce*. Paris, 13 mai 1938, p. 3.
- KUNSTLER, Charles. "Bordeaux et ses embellissements depuis 150 ans." *La revue de l'art ancien et moderne*. décembre 1931, tome LX, n° 331.
- LAPRADE, A. "L'œuvre de J. d'Welles architecte en chef de la ville de Bordeaux." *L'architecture*. Août-septembre 1939.
- LAPRADE, A. "L'immeuble de la Régie municipale : Jourde architecte." *L'architecture*. Août-septembre 1939, n°8-9, p. 289.
- "Le Corbusier à Pessac." *L'architecture vivante*. automne 1927.
- "Le Corbusier à Pessac." *Le cri populaire de Bordeaux*. 8 juillet 1934.
- "Le Corbusier à Pessac." *La nouvelle Guyenne*. novembre 1934.
- "Monsieur Marquet a inauguré la Bourse du travail à Bordeaux." *La Dépêche du Midi*. 1^{er} mai 1938, p.1.
- MILHAUD, Jean. et BARDI, Max. *Le plan Cornudet. Étude juridique sur la loi du 14 mars 1919-19 juillet 1924*. L'éclaireur de Nice, 1933.
- MONSARRAT, Gaston. "Les plans régionaux d'extension et d'aménagement." *Urbanisme*. mai 1932, n°2, p. 49-51.
- "Les piscines municipales de la ville de Bordeaux : M. Madeline architecte." *Travaux*. Novembre 1935.
- "Le plan Marquet." *Le cri populaire*. Bordeaux, 18 août 1934.
- PORCHER, Jean. "La maison nouvelle en France." *Art et décoration*. 1^{er} semestre 1928, p. 1 à 8.
- PRUNIER, Henry. "La participation bordelaise à l'exposition des arts décoratifs." *La liberté du Sud-Ouest*. 24 avril 1925. p.1-2.
- "Le quartier Frugès." *La tribune pessacaise* 29 janvier 1928.
- RAMBOSSON, Y. "L'évolution de l'art moderne." *L'Illustration*. 25 avril 1925.

- "Les réalisations municipales de Bordeaux." *L'architecture d'aujourd'hui*. Février 1939, n°5, p. 82 à 90.
- "La régie municipale du gaz et de l'électricité" *La petite Gironde*. 5 janvier 1932.
- "La RMGE" *Le cri populaire*. 14 février 1932.
- "La RMGE" *La petite Gironde*. 5 mars 1933.
- "La RMGE" *La petite Gironde*. 2 décembre 1934.
- "La RMGE" *Le cri populaire*. 9 décembre 1934.
- ROSIER, Camille. "La loi et l'urbanisme en France." *Urbanisme*. Juillet 1932, n° 4, p. 124-130.
- ROYER, Jean. "Le cadre d'un congrès d'urbanisme : Bordeaux et l'Aquitaine maritime, 31 mai-5 juin 1934 (présentation)." *Urbanisme*. Janvier 1934, n°22.
- SEBILLE, G. "Le caractère national de l'architecture." *L'architecture d'aujourd'hui*. Novembre 1935.
- "Le stade de Bordeaux." *L'Illustration*. 13 août 1938.
- "Le stade municipal de Bordeaux." *L'architecture*. Août-septembre 1939, n°8-9.
- *Le Sud-Ouest économique*. Dépouillement complet de janvier 1925 à octobre-décembre 1942.
- "Les travailleurs bordelais ont enfin leur nouvelle Bourse." *La Gironde populaire*. Bordeaux, 29 avril 1938.
- "Les triennales de Milan." *Urbanisme*. Novembre-décembre 1932, n°8-9, p. 266.
- VAILLAT, Léandre. "Le monument aux morts de Bordeaux." *L'Illustration*. 31 octobre 1931.
- VAILLAT, Léandre. "Les villas." *L'Illustration*. 30 mars 1929.
- VAILLAT, Léandre. "Les sites menacés : la place de la Bourse à Bordeaux." *L'Illustration*. 9 janvier 1932.
- VAILLAT, Léandre. "L'œuvre édilitaire d'une grande ville de province : Bordeaux." *L'Illustration*. 13 août 1938.
- VAILLAT, Léandre. "Le palais de la France." *L'Illustration*. 10 juin 1939.
- VERA, André. "L'urbanisme ou la vie heureuse." *Urbanisme*. Juin 1932, n°3, p. 73-76.

-VERA, André. "Urgence d'une architecture." *L'architecture d'aujourd'hui*. Février 1936.

-"Vers une industrialisation des chantiers de construction." *La petite Gironde*. 18 janvier 1928.

-"La vie à Bordeaux." *L'Illustration*. 28 juin 1940.

-WELLES, Jacques d' et LAMARQUE, H. *Réception familiale à l'Académie nationale des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux : réception de M. d'Welles*. In Les actes de l'Académie nationale des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux. Bordeaux, 1932, tome 9, p. 249 à 262.

-WELLES, Jacques d'. "Le premier programme de grands travaux de la ville de Bordeaux."

Urbanisme. Paris mai-juin 1934, numéro spécial 26-27, p. 207 à 220.

-WELLES, Jacques d'. "Réflexions sur l'urbanisme et l'auto dans les villes." *Art et industrie*. Novembre 1934. p. 34.

-WELLES, Jacques d'. "Les travaux de la ville de Bordeaux." *L'architecture*. Août-septembre 1939, n°8-9, p. 253-255.

-WELLES, Jacques d'. "Les piscines municipales : Louis Madeline architecte." *L'architecture*. Août-septembre 1939, n°8-9, p. 255-259.

-WELLES, Jacques d'. "Les abattoirs : Debat-Ponsan architecte." *L'architecture*. Août-septembre 1939, n°8-9, p. 260-264.

C) Monographies.

-ALFRED-DUPRAT, Cyprien. et POURCIN-TOURNEFEUILLE, Roger. *Bordeaux... un jour*. Bordeaux : Mounastre-Picamilh, 1929. 107p.

-ALFRED-DUPRAT, Cyprien. *Bordeaux visions d'avenir : conférence faite le 6 janvier 1930 dans le grand amphithéâtre de l'Athénée sous la présidence de M. A. Marquet*. Bordeaux : imp. J. Bière, 1930. 41 p.

-BARDET, Gaston. *Problèmes d'urbanisme*. Paris : Dunod, 1941.(Collect. Bibliothèque OSB n°4)

-BLOCH, Richard. *Le port de Bordeaux. La naissance d'une ville industrielle, ses progrès, son avenir*. Deux communications présentées à l'Académie des sciences morales et politiques les 8 et 24 décembre 1923. Paris : Librairie Félix Alcan, 1925.

-BOULARD, Paul. *Architecture et urbanisme*. Paris : Les publications techniques, 1942. 43 p. (Collection Comoedia-Charpentier)

- CAZALET, Charles. *5^o rapport annuel de l'Office public des HBM du département de la Gironde en 1925*. Bordeaux, 1926.
- COURTEAULT, Paul. *La tradition de l'art décoratif à Bordeaux*. Bordeaux : Delmas-Chapon-Gounouilhou, 1925.
- COURTEAULT, Paul. *Bordeaux cité classique*. Paris : Firmin Didot, 1932. 214 p
- Exposition internationale des Arts décoratifs et industries modernes*. Catalogue général.
Paris : Imprimerie de Vaugirard, 1925.
- GARNIER, Tony. Préf. d'E. HERRIOT. *Les grands travaux de la ville de Lyon*. Paris, 1920.
- GEORGIN, Ch. *Commentaire des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs*. Paris : École spéciale des travaux publics, 1935.
- GINESTOUS, Docteur Etienne. *Les taudis, les HBM à Bordeaux*. Bordeaux : éditions Delmas-Chapon-Gounouilhou, 1933.
- GINESTOUS, Docteur Etienne. *Les services d'hygiène de la ville de Bordeaux, le bureau municipal d'hygiène, étude historique*. Bordeaux : Delmas, 1940.
- GINESTOUS, Etienne. *Histoire politique de Bordeaux sous la III^{ème} république*. Bordeaux : Bière, 1946.
- GREBER, Jacques. *Ville de Marseille. Plan d'aménagement et d'extension*. Paris, Vincent, Fréal et Cie, 1933
- GUTTON, André. *La charte de l'urbanisme*. Paris : Dunod, 1941. 183 p.
- LAVEDAN, Pierre. *L'architecture française*. Paris : Larousse, 1944. 254 p. (Coll.Arts, styles et techniques)
- MARLETTE, Docteur Pierre. *Les HBM de la ville de Bordeaux*. Bordeaux : Bière, 1931.
- MARQUET, Adrien. *Discours d'A. Marquet à l'école municipale des Beaux-arts et des arts décoratifs*. Bordeaux : concours de 1925.
- MARQUET, Adrien. *6 ans d'administration municipale 1929-1935 : Bordeaux, les grands travaux, la RMGE*. Plaquette réalisée pour les élections municipales du 5 mai 1935. Bordeaux : imprimerie Castéra, 1935. 32 p.
- MARQUET, Adrien. MAURIAC, François. WELLES, Jacques d'. et al. *Bordeaux dans la nation française*. Bordeaux : Delmas, 1939. 345p.
- PHILIPPART, Fernand. *5 années de vie municipale. Rapport du maire lors de la séance du 7 avril 1925*. Bordeaux : imp. F.Pech, 1925.

-PLANES-BURGADE, Georges. *Bordeaux historique et artistique*. Bordeaux : R. Picquot, 1940. 94 p.

-POËTE, Marcel. *Introduction à l'urbanisme. L'évolution des villes. La leçon de l'antiquité...* Paris : Boivin, 1929.

-SAULNIER, Charles. *Bordeaux*. Paris : éd. Laurens, 1926.

-*Ville de Bordeaux. Budget des recettes et des dépenses. Exercice 1939 à 1945*. Bordeaux : imp. E.Castéra, 1939-1945. Archives municipales de Bordeaux.

-VRINAT, René. *Au pied de l'obstacle*. Bordeaux : Librairie Delmas, 1934.

II) BIBLIOGRAPHIE (APRÈS 1944)

A) Articles de périodiques.

-"Architecture et politiques sociales 1900-1940." *Les cahiers de la recherche architecturale*. 1987, n°15-17.

-BARRERE, Pierre. "Les quartiers de l'agglomération bordelaise." *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*. 1956, tome XXVII, fasc. 1.

-"Les bâtisseurs de la cité moderne : de l'art urbain à l'urbanisme." *Les cahiers de la recherche architecturale*. avril 1981, n°8.

-COUSTET, Robert. "Bordeaux utopique de Cyprien Alfred-D ,prat." *Fédération historique du Sud-Ouest*. Actes du 27^e congrès d'études régionales, Pau les 26 et 27 avril 1975.

-COUSTET, Robert. "Le second néo-classicisme bordelais." *L'œil*. Mai 1976, n°250 p.28 à 32.

-COUSTET, Robert. "Visite du Bordeaux néo-classique." *La vie de Bordeaux*. 15 avril 1978, n°978.

-COUSTET, Robert. "La naissance de l'architecture de béton à Bordeaux : Raoul Jourde et le bâtiment de la Régie municipale du gaz et de l'électricité." *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*. 1978-1979, tome 27, p. 175 à 191.

-COUSTET, Robert. "La maison cantonale de La Bastide : de l'art nouveau à l'art déco." *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*. 1981, tome 28, p. 109 à 123.

-COUSTET, Robert. "Le parc municipal et le parc des sports de Bordeaux : recherche de la paternité." *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*. 1982, tome 29, p.149 à 165.

-COUSTET, Robert. "A Pessac (Gironde) : peut-on sauver la cité Frugès ?" *Sites et monuments*. 1982, n°98, p. 33 à 36.

-COUSTET, Robert. "Le mémorial aux morts de la guerre de 1914-1918 de la ville de Bordeaux." *Bulletin de la société archéologique de la ville de Bordeaux*. 1984, tome 75, p. 95 à 103.

-COUSTET, Robert. "La gloire de Bordeaux : décors bordelais de l'entre-deux guerres". *Revue archéologique de Bordeaux*; 1989, tome LXXX, p. 99 à 112.

-DEYRES, Joëlle. "Les projets de J. d'Welles pour la Bourse du Travail de Bordeaux (1927-1933)". *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*. 1986-1987, tome XXXII, p.177 à 193.

-LABARTHE-PON, Jacques."Le Corbusier à Lège." *Aquitaine*. Février 1974, n°13, p. 25 à 27.

-"Le Corbusier." *Architecture d'aujourd'hui*. Février 1987, n° 249 spécial Le Corbusier, p. 2 à 78.

-PAUL, Jacques."J. d'Welles : ingénieur, architecte, urbaniste." *La vie de Bordeaux*. Bordeaux, 20 mai 1972, n°721, p.1 et 2.

-PREMON, Grégory. *Du territoire républicain aux lieux de mémoire. Les lieux de la conquête du pouvoir politique à Bordeaux des années 20 aux années 60*. Bordeaux : Les cahiers de l'IAES. Novembre 2000, bulletin n°75.

-"Prix de Rome modernes : 1919-1939," *Monuments historiques*. Octobre- novembre 1982, n°123.

-"Urbanisme, architecture, habitat," *Travaux de l'Institut d'histoire de l'art de Lyon*. Juin 1988, cahier n°11.

B) Monographies.

1) Ouvrages d'histoire.

-AGULHON, M. GIRARD, L. ROBERT, J.L. et al. *Les maires en France du Consulat à nos jours*. Paris : CNRS, Publications de la Sorbonne, 1986.

- AMOUROUX, Henri. *La grande histoire des français sous l'occupation 1939-1945*. Paris : éd. Robert Laffont, 1993. Tome 1 à 8.
- AMOUROUX, Henri. *La grande histoire des français après l'occupation*. Paris : éd. R. Laffont, 1993. Tomes 9-10.
- ARON, Robert. et ELGEY, Georgette. *Histoire de Vichy 1940-1944*. Paris : Librairie Arthème Fayard, 1954.
- ARON, Robert. *Histoire de la libération de la France juin 1944-mai 1945*. Paris : Librairie Arthème Fayard, 1959.
- AUDOYER, M. *Les boulevards de Bordeaux du quai de Brienne à la barrière d'Ornano*. TER Bordeaux III, 1976.
- BACH, René. *Un maire de Bordeaux : Adrien Marquet*. Texte intégral de la conférence prononcée à l'Université du 3^e âge de Bordeaux le 7 décembre 1981. (Prêt de M.J.Ph.Larrose).
- BECAMPS, Pierre. *Bordeaux sous l'occupation*. Rennes : éd. Ouest-France, 1983.
- BENABEN, J.M. "L'aide aux chômeurs à Bordeaux 1920-1940". *Colloque sur l'histoire de la sécurité sociale*. Actes du 104^e Congrès national des Sociétés savantes. Paris : éd. Ass. pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, 1979.
- BERGES, Michel. BRANA, Pierre. CAVIGNAC, Jean. et al. "Les néo-socialistes girondins." Bordeaux : Les cahiers de l'IAES, n° 7, 1988.
- Bordeaux, 2000 ans d'histoire*. Catalogue d'une exposition tenue en 1971 au Musée d'Aquitaine. Bordeaux : imp. Delmas, 1973.
- Bordeaux vue par l'illustration*. Exposition au centre André Malraux, Bordeaux 1985. Archives municipales de Bordeaux S VI - e / 11.
- CHASTENET, Patrick et Philippe. *Chaban*. Paris : éd. du Seuil, 1991.
- CHEDAILLE, Jean. *Bordeaux capitale de la France*. Montreuil-Bellay : éd. CMD, 1998. 115 p. (Mémoire d'une ville)
- DUBRUIL, Dimitri. *L'œuvre de la municipalité Adrien Marquet, 1925-1939*. T.E.R. d'histoire Bordeaux III, 1970.
- DUBY, G. et AGULHON, M. *Histoire de la France urbaine. Tome 4 : La ville de l'âge industriel*. Paris : Seuil, 1983.
- DUFORG, Robert.. *Adrien Marquet devant la Haute Cour*. Paris : Janmaray, 1948.

- DUFORQ, Fabienne. *L'enrichissement des immigrants à Bordeaux au début du XXème siècle*. T.E.R Bordeaux III, 1977.
- DUMAS, M. *Le besoin en logement de l'agglomération bordelaise*. Mémoire de l'IEP Bordeaux.
- EPRON, Patrick. *Ces bordelais qui font Bordeaux et sa région*. Bordeaux : imp. Delmas, 1979.
- EQUIPE DE RECHERCHE EN HISTOIRE POLITIQUE CONTEMPORAINE. *Députés et sénateurs de l'Aquitaine sous la 3^e république 1870-1940, portrait de groupe*. Talence : Université Michel de Montaigne Bordeaux III, MSHA, 1995.
- ETIENNE, Robert (dir.) *Histoire de Bordeaux*. Nouv. éd. Toulouse : Privat, 1990. (Collection Univers de la France et des pays francophones)
- FERNANDEZ, Alexandre. "Adrien Marquet, le pouvoir d'un maire dans la ville (1925-1939)". In PONTET, Josette (dir.). *Des hommes et des pouvoirs dans la ville XIVème- XXème siècles : France, Allemagne, Angleterre, Italie*. Bordeaux : CESURB-Histoire, 1999. p.289-309
- GENSOUS, Nathalie. *Le programme et l'action socialistes d'Adrien Marquet de 1924 à 1936*. T.E.R. Bordeaux III, 1992.
- GUERIN, Jean et Bernard. *Des hommes et des activités autour d'un demi-siècle*. Bordeaux : Ed. BEB (impr. Delmas), 1957.
- GUILLAUME, Sylvie. et LACHAISE, Bernard (dir.). *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la 3ème république*. Textes recueillis par S.Guillaume et B.Lachaise. Talence : Presses universitaires de Bordeaux, 1998.
- GUIRAO, Sandrine. *Politique et architecture à Bordeaux au XX^e siècle : les municipalités Marquet et Chaban-Delmas. Histoire d'un style municipal*. IEP de Bordeaux, mémoire de recherche, mai 1997 sous la direction de M.M.Favory.
- HERPIN, Jacqueline. *Les milieux dirigeants à Bordeaux sous la IIIème République*. DES, Faculté des lettres de Bordeaux 1966.
- JOLLIVET, Marie-Dominique. "L'action municipale dans l'agglomération bordelaise et les habitations à bon marché entre 1920 et 1939". In *Colloque sur l'histoire de la sécurité sociale*. Actes du 104^e congrès national des Sociétés savantes, Bordeaux 17 et 18 avril 1979. Paris : éd. Ass. pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale. 1979.
- LAJUGIE, Joseph. *Bordeaux au XX^e siècle*. Bordeaux : édit. Delmas, 1972. Volume VII.
- LATASTE, Ph. *La politique de logement à Bordeaux*. Mémoire de l'IEP Bordeaux 1977.

- LEBEGUE, Antoine. *Bordeaux des paquebots, mémoire du quotidien*. Bordeaux : éd. Sud-Ouest, 1988.
- LEBEGUE, Antoine. *Ingénieurs contre architectes. La bataille des hangars du port dans l'entre-deux guerres*. Deux communications conservées au service documentation du Port autonome de Bordeaux sous les côtes 12.K.A./211 et 12.K.A./219.
- LETI, Geneviève. *La composition des familles à Bordeaux en 1926*. TER Bordeaux III, 1970.
- MARTIAL, Anne-Marie. *Le front populaire à Bordeaux*. DES Faculté des lettres de Bordeaux, 1968.
- MATISSON, Maurice-David. et ABRIBAT, Jean-Paul. *Psychanalyse de la collaboration : le syndrome de Bordeaux 1940-1945*. Marseille : éd. "Hommes et perspectives", 1991.
- MAYEUR, Jean-Marie. *La vie politique sous la IIIème République : 1870-1940*. Paris : éd. du Seuil, 1984.
- MAZAUD, Annie. *La carrière politique locale d'Adrien Marquet*. T.E.R. Bordeaux III, 1971.
- MOUSSET, Anne-Marie. *La prospérité économique de Bordeaux de 1917 à 1929*. DES Faculté des lettres de Bordeaux, 1968.
- PAILLAT, Claude. *Dossiers secrets de la France contemporaine. Tome 2 : La victoire perdue*. Paris : Robert Laffont, 1980.
- PAXTON, Robert O. *La France de Vichy 1940-1944*. Nouv. éd. rev. et mise à jour par l'auteur. Paris : Seuil, 1997.
- PRIGENT, Michel. *Les immigrés espagnols à Bordeaux en 1926*. TER Bordeaux III, 1973.
- QUADRI, Georges. *Vie économique, socio-professionnelle et politique à Bordeaux (1919-1924)*. DES Faculté des lettres Bordeaux, 1967.
- SUFFRAN, Michel. *Bordeaux naguère 1859-1939*. Paris : éd. Payot, 1981. (mémoires des villes).
- TAUZIA, Pierre. *Recherches sur l'esprit des années 30 à Bordeaux*. DES Faculté de lettres Bordeaux, 1965.
- TERRISSE, René. *Bordeaux 1940-1944*. Bordeaux : Librairie académique Perrin, 1993.
- VEYRINES (de). *Les étrangers à Bordeaux en 1926*. TER Bordeaux III, 1973.

2) Ouvrages d'histoire de l'Art.

-*Architecture : principes d'analyse scientifique, méthode et vocabulaire*. Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Paris : imp. nationale, 1972.

-*Architectes bordelais et néo-classicisme : les sources de l'histoire de l'architecture aux archives municipales de Bordeaux*, catalogue dressé par Jean-Pierre Mouilleseaux. Bordeaux, archives municipales, 1970.

-ARNAUD, Hélène. *Jacques d'Welles et le mobilier urbain (1970-1945)*. Mémoire de DEA d'histoire de l'art Bordeaux III, 1995.

-ASSOCIATION POUR L'ÉTUDE DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE ET ACADEMIE D'ARCHITECTURE. *Bordeaux et l'Aquitaine 1920-1940. Urbanisme et architecture*. Paris : éd. Regirex, 1988. (techniques et architecture).

-BEGOUIN, Bernard. *L'hôtel-musée Henry Frugès à Bordeaux*. Maîtrise d'histoire de l'art sous la direction du professeur Roudié Bordeaux III, 1983.

-BENEVOLO, Leonardo. *Histoire de l'architecture moderne, tome 2 Avant-garde et mouvement moderne 1890-1930*. Paris : éd. Dunod, 1979.

-BESSET, Maurice. *Le Corbusier*. Genève : A.Skira, 1987.

-BOESINGER, Willy. MUHLL, H.R. *Le Corbusier*. Zurich : Les éditions d'architecture, 1972.

-*BORDEAUX ART-DÉCO*, catalogue réalisé par Jacqueline du Pasquier pour l'exposition organisée au Musée des arts décoratifs de Bordeaux, 28 mai-10 juillet 1979.

-BOUDON, Philippe. *Sur l'espace architectural, essai d'épistémologie de l'architecture*. Paris : Dunod, 1971.

-BOUDON, Philippe. *Pessac de Le Corbusier : 1927-1967, étude néo-architecturale*. Paris : Dunod, 1985.

-BOUILLON, Jean-Paul. RINUY (Paul-Louis). Baudin (Antoine). *L'art du XXème siècle : 1900-1939*. Paris : Citadelles et Mazenod, 1996.

-BREON, Emmanuel. *L'art des années 30*. Paris : éd. d'art Somogy, 1996.

-BRUNHAMMER, Yvonne. *1925*. Paris : Les presses de la connaissance, 1976.

-BRUNHAMMER, Yvonne. *Le style 1925*. Paris : Payot, 1987.

-CABANNE, Pierre. *Encyclopédie Art-déco*. Paris : Somogy, 1986.

- CALLÈDE, J.P. *Un témoignage de l'esprit " Art-déco" : la piscine municipale de Bègles en Gironde 1932*. Mémoire de 3^e cycle, Maison des sciences de l'homme, UEREPS de Bordeaux II, 1986.
- CARION, Joël. *Les classiques de l'architecture contemporaine*. Paris : éd. Syros, 1990.
- CASTAGNÉ, Pierre. *Recherches sur les façades "Art-déco" de Bordeaux*. Maîtrise d'histoire de l'art Bordeaux III, 1984.
- CHAMPIGNEULLE, Bernard, ACHE, Jean. *L'architecture du XX^e siècle*. Paris : Presses universitaires de France, 1962.
- CHEVALIER, Françoise. *Essai de recensement du patrimoine architectural à Bordeaux au XIX^e et XX^e siècles recherche bibliographique*. Maîtrise d'histoire de l'art contemporain Bordeaux III, 1988.
- CHOAY, F. *L'urbanisme, utopies et réalités*. Paris : 1965.
- CLAIR, Jean. *Vienne 1880-1938 : L'apocalypse joyeuse*. Paris : éd. du Centre Pompidou, 1986.
- CLAVAL, P. *La logique des villes : essai d'urbanologie*. Paris : LITEC, 1981.
- COHEN, Jean-Louis. (dir). *Les années 30. L'architecture et les arts de l'espace entre industrie et nostalgie*. Paris : éd. du Patrimoine, 1997.
- COLLENOT, Ludmilla. *La cité ouvrière de Lège construite par Le Corbusier (1887-1965) à la demande d'Henry Frugès (1879-1974) 1923-1925*. Maîtrise d'histoire de l'art Bordeaux III, 1994.
- CONRADS, Ulrich. et SPERLICH, Hans G. *Architecture fantastique*. Stuttgart : Delpin éditeur, 1960.
- COUSTET, Robert. *Bordeaux ou l'originalité d'une tradition*. Bruxelles : éd. des archives d'architecture moderne, 1984.
- COUSTET, Robert. "Le néo-médiéval en milieu classique : le cas de Bordeaux." "*il neogottico in Europa nei secoli XIX-XX^o*" Pavia 25-28 novembre 1985, p. 77 à 90.
- COUSTET, Robert. *Mascarons de Bordeaux*. Bordeaux : éd. Partner communication, 1988.
- COUSTET, Robert.. *Art et artistes en Aquitaine : contribution à l'histoire de l'art à Bordeaux et dans le Sud-Ouest du XVIII^e siècle au XX^e siècle*, 1408 pages, dossier de candidature à l'habilitation à diriger des recherches, Bordeaux III 1991.
- CRUEGE, Pierre. *René Buthaud : 1886-1986*. Paris : éd. de l'Amateur, 1996.

- DELEGATION A L'ACTION ARTISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS (ouvrage présenté par la) *Robert Mallet- Stevens : architecture, mobilier, décoration*. Paris : Ph. Sers, 1986.
- DELORME, Jean-Claude. *"L'école de Paris" : 10 architectes et leurs immeubles 1905- 1937*. Paris : éd. du Moniteur, 1990.
- DESMARS, François. GALLISSAIRES, Dominique. GAUCHE, Xavier. *L'abattoir et le marché aux bestiaux*. Bordeaux : École d'architecture, 1981.
- DESSEAUX, Nelly. GIRARD, Paulette. MANDOUL, Thierry. et al. *Toulouse 1920-1940 : la ville et ses architectes*. Toulouse : éd. Ombres, 1991.
- DEYRES, Joëlle. *La Bourse du Travail à Bordeaux*. Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, sous la direction du professeur D. Rabreau. Bordeaux III, 1986.
- DEYRES (Joëlle). *Les peintures murales dans les édifices civils en France de 1925 à 1940*,
DEA d'histoire de l'art, Bordeaux III, 1987.
- Dictionnaire de l'architecture moderne*. Gerd Hatje (dir), Paris : éd. F. Hazan, 1964.
- DIGNETON - CASSAGNE, Paule. *Une étude de l'espace urbain à Bordeaux de la 2^e moitié du XIX^e siècle au début du XX^e siècle : les boulevards et les barrières*. Maîtrise d'histoire de l'art, Bordeaux III, 1991.
- DINDINAUD, Claude. *Évolution de l'art décoratif monumental en France de 1919 à 1939*. Thèse de doctorat de 3^e cycle, Bordeaux III, 1974.
- DROSTE, Magdalena. *Bauhaus : 1919-1933*. Berlin : éd. Taschen, 1990.
- DUBARRY, J.P. *Urbanisme moderne et aménagement de Bordeaux*. Bordeaux : Archives municipales, 1969.
- Éloge de Jacques d'Welles*. Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 4^e série, tome XXVII, 1972. Séance du 25 avril 1972.
- ENGELMANN, Christine. SCHÄDLICH, Christian. *Die Bauhausbauten in Dessau*. Berlin : éd. Bauhaus Dessau, 1991.
- EPRON, Jean-Pierre. *Éclectisme et profession, la création des écoles régionales 1889-1903*. Rapport de recherche, Nancy 1987.
- FAHR-BECKER, Gabriele. *Wiener Werkstaette 1903-1932*. Köln : Benedikt Taschen, 1995.
- FRAMPTON, Kenneth. *Histoire critique de l'architecture moderne, 3^eème partie, chapitre 2 : De l'art-déco au Front populaire : l'architecture française de l'entre-deux-guerres (1925-1945)*. Paris : éd. Ph. Sers, 1985.

- FRANCASTEL, Pierre. *Les architectes célèbres*. Tome 2. Paris : éd. Mazenod, 1959.
- GALA-MONEDIERE, Anne. *L'échoppe simple*, suivi de *l'échoppe double*. Bordeaux : Office du tourisme, 1983.
- GALA-MONEDIERE, Anne. *L'échoppe bordelaise : un "petit air de famille"*. Bordeaux : Office du tourisme, centre d'assistance architecturale d'information et de documentation, 1985.
- GALY, Louis. *La critique d'art à Bordeaux dans la presse de 1919 à 1933*. DES Faculté de lettres de Bordeaux, 1968.
- GANS, Deborah. *The Le Corbusier guide*. Princeton : Princeton architectural Press, 1987.
- GARGIANI, Roberto.. *Auguste Perret : la théorie et l'œuvre*. Milan : Gallimard Electa, 1994.
- GARNIER, Tony. *Une cité industrielle : étude pour la construction des villes*. Paris : Ph. Sers, 1988.
- GAUBERT, Sonia. et COHU, Rosine.. *Archives d'architectes : état des fonds XIXème-XXème siècles*. Paris : Institut français d'architecture, direction des Archives de France, 1996.
- GÖSSEL, Peter. LEUTHÄUSER, Gabriele. *L'architecture du XXème siècle*. Köln : Benedikt Taschen, 1991.
- GRAFMEYER, Yves. et JOSEPH, Isaac. (dir). *L'école de Chicago*. Paris : nouv. éd. Aubier, 1990.
- GRÜBER, Alain. (dir). *L'art décoratif en Europe du néo-classicisme à l'art déco*. Paris : Citadelles et Mazenod, 1994.
- GUILHEUX, Alain. et CINQUALBE, Olivier. *Tony Garnier : l'œuvre complète*. Paris : Centre G. Pompidou, 1989.
- HITCHCOCK, Henry-Russel. *Architecture XIXème et XXème siècles*. Liège : éd. Pierre Mardaga, 1981.
- HUYGHE, René. et RUDEL, Jean. *L'art et le monde moderne. Vol. 2 De 1920 à nos jours*. Paris : éd. Larousse, 1970.
- INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHITECTURE (en collaboration avec l'Académie d'architecture). *Roger-Henri Expert 1882-1955*. Paris : éd. du Moniteur, 1983.
- INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHITECTURE. *Boulogne- Billancourt ville des temps modernes*. Liège : éd. Pierre Mardaga, 1992.

- JULLIAN, René. *Histoire de l'architecture en France de 1889 à nos jours : un siècle de modernité*. Paris : Ph. Sers, 1984.
- KOPP, Anatole. *Changer la vie, changer la ville (chapitre VIII : L'architecture de gauche)*. Paris : Union générale d'éditions, 1975.
- KRIER, Robert. *L'espace de la ville, théorie et pratique*. Bruxelles : éd. Archives d'architecture moderne, 1980.
- LALANNE, Pierre. *Les sources de l'éclectisme : l'exemple bordelais*. DEA d'histoire de l'art. Bordeaux III, 1991.
- LAURENT, Jeanne. *Arts et pouvoirs en France de 1793 à 1980. Histoire d'une démission artistique*. Saint Etienne : Cierrec, 1986.
- LAVEDAN, Pierre. *Histoire de l'urbanisme*. Tome 3. Paris : éd H. Laurens, 1959.
- LAVEDAN, Pierre. *Urbanisme et architecture*. Paris : éd. Henri Laurens, 1954.
- LECHNER, Gabriele. *Recherches sur l'architecte Pierre Ferret 1877-1949*. Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art sous la direction du professeur Daniel Rabreau, Université de Bordeaux III, 1986.
- LECHNER, Gabriele. *Les pavillons de la région 8 bis dite de "Guyenne et de Gascogne" du centre régional de l'exposition internationale des arts et techniques dans la vie moderne Paris 1937*. DEA d'histoire de l'art, Bordeaux III, 1987.
- LECHNER, Gabriele. *L'architecture régionale et la commande publique : l'exemple de la Gironde 1919-1960*. Paris : Ministère de la culture et de la communication, 1985.
- Le Corbusier*, Musée national d'art moderne, Paris, novembre 1962-janvier 1963, 78 pages éditées par le ministère des affaires culturelles.
- Le Corbusier, une encyclopédie*. Paris : Centre G. Pompidou, 1987.
- LE CORBUSIER. *Vers une architecture*. Paris : Flammarion, 1995.
- LE CORBUSIER. *Urbanisme*. Nouv. éd. rev. Paris : Flammarion, 1994.
- LEMOINE, B. RIVOIRARD, P. *Paris. L'architecture des années 1930*. Paris : La Manufacture, 1987.
- LESIEUTRE, Alain. *The spirit and splendour of Art Deco*. N.York : Paddington Press, 1974.
- LESTAGE, Colette. *Recherches sur le peintre François - Maurice Roganeau 1883-1973*.

- Maîtrise d'histoire de l'art. Bordeaux III, 1991.
- LOIRAT, Patrice. COUTELLEC, Patrice. *Bordeaux : les échoppes*. Bordeaux : École d'architecture, 1977.
- Loos (Adolf) 1870-1933, catalogue rédigé par Felice Fanuele, Patrice Verhoeven. 2^o éd. Bruxelles : P. Mardaga, 159 p. (s.d).
- LOZE, P. *Le style art-déco*. Paris : Flammarion, 1992.
- MAENZ, Paul.. *Art Déco 1920-1940*. Cologne : M.Dumont Schauberg, 1974.
- MAKREY, Bernard. et HAMMOUTENE, Franck. *Le béton à Paris*. Ouvrage réalisé à l'occasion de l'exposition "Histoire d'un matériau : le béton à Paris". Mars-mai 1999. Paris : éd. du Pavillon de l'Arsenal, Picard éditeur, 1999.
- MASSU, Claude. *L'architecture de l'école de Chicago : architecture fonctionnaliste et idéologie américaine*. Paris : Bordas, 1932.
- MICHELIS, P.A. *Esthétique de l'architecture du béton armé*. Paris : Dunod, 1963.
- Mies van der Rohe : sa carrière, son héritage, ses disciples. Paris : Centre G. Pompidou, 1987.
- MONFÉRIER, Isabelle. *La rue Saint Genès "étude de l'habitat urbain entre 1860 et 1940 à Bordeaux"* Maîtrise d'histoire de l'art, Bordeaux III, 1988.
- MONNIER, G. *L'architecture en France : une histoire critique 1918-1950*. Paris : éd. Ph. Sers, 1980.
- MOUREY, G. *Histoire générale de l'art français de la révolution à nos jours. Tome 3 : L'art décoratif*. Paris : Librairie de France, 1922.
- OUDIN, Bernard. *Dictionnaire des architectes*. Nouv. éd. rev. et augm. Paris : Seghers, 1983.
- PASQUIER, Jacqueline du. (dir). *René Buthaud*. Entretiens avec Jacques Sargos. Lexique établi par J. du Pasquier et Valérie de Raigniac. Bordeaux : L'horizon chimérique, 1987.
- PASQUIER, Jacqueline du. *Bordeaux arts déco*. Paris : Somogy, 1997.
- PASQUIER, Jacqueline du. *Céramiques de René Buthaud*. Catalogue de l'exposition. Bordeaux : Musée des arts décoratifs de la ville de Bordeaux, 1976.
- PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie.. *Architecture : principes d'analyse scientifique, méthode et vocabulaire*. Paris : imp. nationale, 1972.
- PEVSNER, Nikolaus. *Les sources de l'architecture moderne et du design*. Paris : éd. Thames and Hudson, 1993.

- PLANTEY, Damien. *Les sources iconographiques du port de Bordeaux 1925-1939*. TER, Bordeaux III, 1992.
- "Les QMF de Pessac, 1924- 1928." In *Le Corbusier : l'habitation bon marché 1914-1945*. Bordeaux, Musée d'Aquitaine, Caisse des dépôts et consignations 1987, 45 p. exposition itinérante réalisée et conçue à l'École d'architecture de Bordeaux lors du centenaire de Le Corbusier. p. 28.
- RAGON, Michel. *Histoire mondiale de l'architecture et de l'urbanisme modernes*. Tome 2 : *Pratiques et méthodes 1911-1971*. Paris : Casterman, 1972.
- RAGOT, Gilles et DION, Mathilde. *Le Corbusier en France, réalisations et projets*. Paris : Electa Moniteur France, 1987.
- RAGOT, Gilles. et MONTHIERS, Vincent. *Guide d'architecture : Bordeaux et agglomération 1945-1995*. Bordeaux : éd. Confluences, Arc en rêve centre d'architecture, Centre régional des lettres Aquitaine. 1996.
- RUSSEL, Franck (dir). *L'architecture de l'art nouveau*. Paris : Berger-Levrault, 1982.
- SAÏAH, Sandrine (dir). *Au-delà de la révolution : deux siècles d'arts à Bordeaux*. Bordeaux, 1988 : nouv. Éd. Corail, 1988.
- SCHNEIDER-MAUNOURY, Monique (dir). *L'architecture du XXème siècle : précurseurs ou utopistes?* Paris : Julliard, 1964.
- SCULLY, Vincent junior. *L'architecture moderne : architecture de la démocratie*. Paris : édit. des Deux mondes, 1962.
- SHARP, D. *Histoire visuelle de l'architecture du XXème siècle*. Liège : éd. Pierre Mardaga, 1972.
- SITTE, C. *L'art de bâtir les villes*. Paris : l'Équerre, 1980.
- TAYLOR, Brian Brace. *Le Corbusier et Pessac 1914-1928*. Paris : Fondation Le Corbusier, 1972.
- Tony Garnier 1869-1948*. Catalogue d'exposition. Lyon : Musée des Beaux arts, 1970.
- TREIBER, Daniel. *Franck Lloyd Wright*. Paris : éd. Hazan. 1986.
- TRIBALAT, Jacques. *L'échoppe bordelaise* Bordeaux : A. éditions. 1997.
- TURNER, Paul V. *La formation de Le Corbusier : idéalisme et mouvement moderne*. Paris : Macula 1987.

-VERONESI, Giulia. *Stile 1925, ascesa e caduta delle "Art Deco"*. Florence : Vallecchi Editore, 1966.

-VERONESI, Giulia. *Le style 1925*. Lausanne : éd. Anthony Krafft, 1968.

-VIGATO, CL. *Doctrines architecturales dans l'entre- deux- guerres, tome 1 : Le jeu des modèles et les modèles en jeu*. Villers-les-Nancy : CEMPA, École d'architecture de Nancy, 1980.

-VITALE, Élodie. *Le Bauhaus de Weimar 1919-1925*. Bruxelles : éd. Pierre Mardaga, 1989.

VOLDMAN, Danièle. *Étude de cas : les architectes*. In *Le régime de Vichy et les français*. J.P.Azéma et F. Bédarida (dir) Paris : Arthéma Fayard, 1992.

VOLDMAN, Danièle. *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*. Paris : éd. L'Harmattan, 1997.

C) Documents électroniques.

-*Chronologie des Expositions à caractère international*. [Consulté le 05/04/02]. Disponible sur Internet : < URL : [http : //netrover.com/-berta/listexpob.html](http://netrover.com/-berta/listexpob.html) >

- *Expositions 1901-1940*. [Consulté le 02/04/02]. Disponible sur Internet : <URL : [http : //netrover.com/-berta/expo0140.html](http://netrover.com/-berta/expo0140.html) >

-*Images from the 1939 New York World's Fair*. [Consulté le 10/04/02]. Disponible sur Internet : URL < [http : //members.aol.com/vintage707/39nywf/wf3901.html](http://members.aol.com/vintage707/39nywf/wf3901.html) >

- IVORRA, Pierre. *Papon : la grande bouffe des élites bordelaises*. [Consulté le 05/04/01]. Disponible sur Internet : <URL : [http : //www.humanite.presse.fr/journal/1997/1997-10/1997-10-08/1997-10-08-030.html](http://www.humanite.presse.fr/journal/1997/1997-10/1997-10-08/1997-10-08-030.html)>

- LASSERRE, Benoit. *Bordeaux avant Vichy*. [Consulté le 26/02/01]. Disponible sur Internet : <URL : [http : //www.lire-francais.com/archives/novembre/s-papo2.htm](http://www.lire-francais.com/archives/novembre/s-papo2.htm)>

- *Le Corbusier : "l'échec de Pessac"*. [Consulté le 30/03/01]. Disponible sur Internet : <URL : [http : //oest.gasconha.free.fr/fruges.html](http://oest.gasconha.free.fr/fruges.html)>

- *New York's World fair 1939-1940*. [Consulté le 02/04/02]. Disponible sur Internet : <URL : [http : //netrover.com/-berta/ny39.html](http://netrover.com/-berta/ny39.html) >

- Document sans titre sur le Parc Lescure. [Consulté le 26/02/01]. Disponible sur Internet : <URL : [http : //perso.club-internet.fr/phnaulin/bx/parclescure3.htm](http://perso.club-internet.fr/phnaulin/bx/parclescure3.htm)>

- *Références*. [Consulté le 05/04/02]. Disponible sur Internet : < URL [http : //netrover.com/-berta/ref.html](http://netrover.com/-berta/ref.html) >

- *Thème : Le monde de demain.* [Consulté le 05/04/02]. Disponible sur Internet : <URL [http : //netrover.com/-berta/hist.html](http://netrover.com/-berta/hist.html) >

- VENRIES, Patrick. *La dérive d'Adrien Marquet.* [Consulté le 26/02/01]. Disponible sur Internet : <URL : [http : // www. sudouest.com /papon /repere/mairie.htm](http://www.sudouest.com/papon/repere/mairie.htm)>

- VENRIES, Patrick. *Le parcours d'Adrien Marquet.* [Consulté le 26/02/01]. Disponible sur Internet : <URL : [http : // www.sudouest. com /papon /repere/ mairie 2. htm](http://www.sudouest.com/papon/repere/mairie2.htm)>

D) Documents originaux.

1) Sources orales.

Témoignages sur la période 1939- 1944 recueillis auprès de :

-M.J.Ph.Larrose.

-M.M.Slitinsky.

-M.J.B.Philippon.

2) Source manuscrite et inédite.

Ordre des architectes, circonscription de Bordeaux. Procès-verbaux des séances du Conseil régional. De la réunion du 7 août 1941 à celle du 26 septembre 1946.

Illustration n°22 : Départ de l'un des deux escaliers menant au promenoir du premier étage.	223
Illustration n°23 : Décor de l'un des deux frontons à degrés situés de part et d'autre du bâtiment.	224
Illustration n°24 : Le monument à la mémoire de Calixte Camelle à La Bastide.	225
Illustration n°25 : Bourse maritime, place Lainé à Bordeaux, 1921-1925.	226
Illustration n°26 : Projet d'aménagement de la place des Quinconces par Ferret.	228
Illustration n°27 : 15/02/1929 : reproduction de tableau de Cazaubon <i>Projet d'aménagement des quais au droit des Quinconces.</i>	229
Illustration n°28 : Plans des Quartiers modernes Frugès, à Pessac, architecte Le Corbusier, 1925-1926.	230
Illustration n°29 : exemples de maisons "Gratte-ciel" réalisées à la Cité Frugès	232
Illustration n°30 : Habitations dites <i>ArCADES</i> .	234
Illustration n°31 : Habitations isolées	235
Illustration n°32 : La nouvelle école Anatole France.1924-1928	237

Chapitre 5 238

Illustration n°33 & 34: Les quatre compositions décoratives réalisées pour l'exposition des Arts décoratifs de Paris en 1925.	238
Illustration n°35, 36 37 : Les réalisations de Brandt à l'Hôtel Frugès à Bordeaux	241
Illustration n°38 : Maison de l'architecte Pierre Ferret, avenue Carnot, Bordeaux-Caudéran.	244
Illustration n°39 : Plan des maisons économiques Dorgans	245
Illustration n°40 : Le pont à transbordeur.	246
Illustration n°41 : Gratte-ciel new-yorkais	247
Illustration n°42 : Construction à Chicago & Cleveland	248
Illustration n°43 : Exemples de constructions en Allemagne	249

Chapitre 6. 250

Illustration n°44 : Présentation de l'Hôtel Frugès (1913-1927), 63 Allées Darnour	250
Illustration n°45 : Les ferronneries de la façade principale.	251
Illustration n°46 : La façade sur le jardin (influence orientale).	252
Illustration n°47 : La salle de bain, le thème du <i>Jardin fleuri</i> .	253
Illustration n°48 : La salle à manger, mobilier et grande toile du peintre bordelais Cazaubon : <i>La fête des vendanges à Bordeaux au XVIIème siècle.</i>	254
Illustration n°49 : Le décor de la chambre à coucher des parents.	255
Illustration n°50 : Autre décor de la chambre à coucher et peinture de Brunet.	256
Illustration n°51 : Frise dédiée au Sport et réalisée par Gaston Schnegg dans le jardin de l'Hôtel Frugès.	257

VOLUME 2 : CONSTRUIRE POUR DONNER DU TRAVAIL : LES ANNÉES DE CRISE 1929-1939.

Introduction : <i>(pages du tome Iconographie du volume 2)</i>	p. 1.
Indications pour se repérer dans le Bordeaux des années 1930 :	p. 2.
Chapitre 3 :	p. 3.
Illustration n°1 : Août 1930, 2ème avant-projet de Bourse du Travail par J. d'Welles.	p.3
Illustration n°2 : Plan de kiosques à journaux des allées de Tourny.	p.6
Illustration n°3 : Achèvement de la cité Paul Boncour à la Bastide.	p.7
Chapitre 4 :	p. 8.
Illustration n°4 : Palais municipal prévu par l'architecte R. H. Expert pour la place des Quinconces en 1932.	p. 8
Illustration n°5 : Le restaurant populaire de la rue Causserouge à Bordeaux.	p.9
Illustration n°6 : Vue aérienne du centre de Bordeaux réalisée par l'entreprise de photographies aériennes Moreau en 1934.	p.10
Illustration n°7 : Affiche électorale d'A. Marquet.	p.11
Illustration n°8 : Le palais Rohan, siège de l'Hôtel de ville de Bordeaux en 1935.	p. 12
Illustration n°9 : Signatures de quelques membres du conseil municipal, du maire lui-même et de J. d'Welles.	p. 13
Illustration n°10 : Document électoral d'A. Marquet concernant les grands travaux réalisés par la mairie à la date de 1935.	p. 14
Chapitre 5 :	p.15.
Illustration n°11 : Maquette de la future Bourse du Travail réalisée en 1933.	p. 15
Illustration n°12 : Plan du premier étage établi en 1938.	p.17
Illustration n°13 : Le grand escalier d'honneur à double révolution de la Bourse du Travail, état actuel.	p. 18
Illustration n°14 : La régie municipale du gaz et de l'électricité, 1930-1934. a) cliché d'époque.	p.20
b) état actuel.	p.22
Illustration n°15 : L'usine d'incinération des gadoues de Bacalan.	p.23
Illustration n°16 : Vue d'ensemble des usines de la RMGE à Bacalan.	p.24
Illustration n°17 : Les piscines municipales de Bordeaux, 1931-1935. Plan d'ensemble.	p. 25
Illustration n°18 : L'entrée des piscines rue Judaïque. a) Le portique de Gabriel.	p. 26
b) L'entrée de Madeline.	p. 26 bis
Illustration n°19 : Le grand médaillon de ciment réalisé par Pico.	p. 26 bis
Illustration n°20 : La piscine d'hiver et la piscine d'été.	p. 27
Illustration n°21 : Le stade municipal et le Parc des sports, 1933-1938. Vue aérienne.	p.29
Illustration n°22 : Plans du stade et du parc d'athlétisme.	p. 30

Illustration n°23 : Les voûtains de Dabbeni, état actuel.	p. 31
Illustration n°24 : Le signal de l'avenue Maurice Martin, état actuel.	p. 32
Illustration n°25 : La galerie municipale des Beaux-arts, 1936-1939, façade, état actuel.	p.33
Illustration n°26 : Les terrasses du Jardin public, 1932.	p. 34
Illustration n°27 : Les portiques-abris du Jardin public, 1938-1939.	p.35
Illustration n°28 : Le pont à transbordeur.	p.36
Illustration n°29 : L'abattoir et marché aux bestiaux, 1932-1938, vue d'ensemble.	p. 37
Illustration n°30 : Ensemble des bâtiments des Abattoirs.	p. 38*
Illustration n°31 : Les bâtiments d'entrée et des services commerciaux et administratifs.	p. 39*
Illustration n°32 : Plan de la totalité des Abattoirs.	P. 39 bis
Illustration n°33 : L'inauguration des Abattoirs.	p. 40
Illustration n°34 : Le monument commémorant le souvenir de l'illustre historien bordelais C. Jullian sur la place qui porte son nom, état actuel.	p. 42
Illustration n°35 : La mise en valeur des ruines du Palais Gallien.	p. 43
Illustration n°36 : L'église Sainte Geneviève rue Bertrand de Goth, 1925-1928.	p.44
Illustration n°37 : Façade de l'église Sainte Geneviève, état actuel.	p. 45
Illustration n°38 : Frise de la nef centrale, état actuel.	p. 46
Illustration n°39 : Les Bains-douches de la rue Etobon Chênebier à la Bastide, état actuel.	p. 47
Illustration n°40 : Bains-douches et crèche place Adolphe Buscaillet à Bacalan, vue d'ensemble, état actuel.	p. 48
Illustration n°41 : Détails des entrées des deux pavillons, état actuel.	p. 50
Illustration n°42 : Bains-douches de la rue Son-Tay.	p. 51
Illustration n°43 : Carte des établissements de bains de Bordeaux.	p. 52-
Illustration n°44 : Immeuble à loyers modérés de la rue Bertrand de Goth à Bordeaux.	p. 54
Illustration n°45 : École primaire supérieure de la rue du Commandant Arnould.	p. 56-
Illustration n°46 : Ecole mixte de la Passerelle, quai de la Souys à la Bastide.	p. 58
Illustration n°47 : Inauguration de l'école de la Passerelle par l'équipe municipale	p. 59
Illustration n°48 : Entrée et plan d'ensemble du Stadium universitaire de Pessac.	p. 60
Chapitre 6 :	p.61.
Illustration n°49 : Publicité pour le Port de Bordeaux.	p. 61
Illustration n°50 : Le pont de pierre sur la Garonne, novembre 1932.	p. 62
Illustration n°51 : Les quais devant la Place de la Bourse avant les travaux de 1932.	p. 63
Illustration n°52 : Projet de deux hangars néo XVIIIème.	p. 64
Illustration n°53 : La fontaine lumineuse de la Place Paul Doumer (anciennement place Féger).	p. 65
Illustration n°54 : <i>L'Océan</i> , sculpture de Carlo Sarrabezolles pour le paquebot <i>Normandie</i> .	p. 66
Illustration n°55 : Le bas-relief d'A. Janniot pour la Bourse du travail, état actuel.	p. 67
Illustration n°56 : Façade de la Bourse du travail, état actuel.	p. 69
Illustration n°57 : <i>Les époques de la navigation</i> , panneau peint sur glace par J. Dupas pour le paquebot <i>Normandie</i> .	p. 70
Illustration n°58 : Le grand salon du paquebot <i>Normandie</i> .	p. 70

Illustration n°59 : La frise photographique de la salle de réunion de la Bourse du travail.	p. 72
Illustration n°60 & 60 bis : Bourse du travail, fresque du foyer Sud de F. M. Roganeau.	p. 73
Illustration n°61 & 61 bis : Bourse du travail de Bordeaux, fresque du foyer Sud de P-A Bégaud.	p. 73
Illustration n°62 & 62 bis : Bourse du travail de Bordeaux, fresque du foyer Nord réalisée par Camille de Buzon.	p. 77
Illustration n°63 & 63 bis : Bourse du travail de Bordeaux, fresque de A Cavanne.	p. 79
Illustration n°64 : Bourse du travail de Bordeaux, fresque réalisée par Jean Dupas.	p. 82
Illustration n°65 : Les médaillons réalisés par le sculpteur bordelais Louis Bâte pour la Bourse du travail de Bordeaux.	p. 84
Illustration n°66 : Ascenseur et cage d'escalier de la Bourse du travail, état actuel.	p. 85
Illustration n°67 : La loggia de l'étage supérieur de la Bourse du travail.	p. 86
Illustration n°68 : La Cité universitaire de Bordeaux.	p. 87
Illustration n°69 : Vue de la grande cour intérieur et des deux pavillons de la Cité universitaire.	p. 88
Illustration n°70 : Entrée de la Cité universitaire, état actuel après rénovation.	p. 89
Illustration n°71 : L'entrée monumentale du Stade municipal, état actuel.	p. 90
Illustration n°72 : Deux des quatre grands vases réalisés par R. Buthaud pour l'entrée du Stade municipal, état actuel.	p. 91
Illustration n°73 : Gros plan de l'un des quatre vases, état actuel.	p. 92
Illustration n°74 : La guirlande et la sculpture des armes de Bordeaux réalisées par A. Binquet pour la Galerie des Beaux-arts, état actuel.	p. 93
Illustration n°75 : Les médaillons de Ch. Malric pour la Galerie des Beaux-arts.	p. 94
Illustration n°76 : Portail d'entrée de la Galerie des Beaux-arts, état actuel.	p. 95
Illustration n°77 : Projets de Faculté des Sciences par R. H. Expert, 1930 et 1938.	p. 96
Illustration n°78 : Projet de grande salle des fêtes cours de la Marne : plan des gradins, 1936.	p. 97
Illustration n°79 : Vue extérieure de la grande salle, 1936.	p. 98
Chapitre 7 :	p. 99.
Illustration n°80 : Entrée monumentale de la Foire de Bordeaux par R. Perrier en 1931.	p. 99
Illustration n°81 : Pavillons d'exposition, à titre d'exemple celui de la RMGE de Bordeaux en 1938.	p. 100
Illustration n°82 : Le port aérien de Bordeaux-Mérignac, maquette 1931.	p. 101
Illustration n°83 : Les hangars de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac en 1938.	p. 101
Illustration n°84 : Terrasses-promenades au bas des Quinconces et escaliers monumentaux.	p. 102
Illustration n°85 : La maison des étudiantes rue Ligier.	p. 103.
Illustration n°86 : Angle de la Maison des étudiantes, état actuel après rénovation.	p. 104
Illustration n°87 : Détails de la façade, état actuel après rénovation.	p. 105
Illustration n°88 : Les créations de R. Subes présentées à la Foire de Bordeaux.	p. 107
Illustration n°89 : Affiche <i>Bordeaux</i> de J. Dupas.	p. 108
Illustration n°90 : Le centre régional où se trouveront réunies les régions du Sud-ouest à l'Exposition de 1937.	p. 109
Illustration n°91 : Maquette du Parc d'athlétisme.	p. 110
Illustration n°92 : Maquette du Stade municipal et du Parc d'athlétisme.	p. 110

Illustration n° 93 : Plan de l'Exposition de New York de 1939 comparé à celui de l'Exposition de Paris en 1937.	p. 111
Illustration n° 94 : Pavillon de la France à l'Exposition de New York en 1939.	p. 112

VOLUME 3 : CONSTRUIRE L'AVENIR, SEPTEMBRE 1939-1944 : LES ANNÉES DE GUERRE.

chapitre 1.

Illustration n°1 : Arrivée des allemands cours Pasteur	211
Illustration n°2 : Vue des deux virages Nord et Sud du Stade municipal en 1942.	212
Illustration n°3 : Vue d'ensemble du Parc d'athlétisme en 1942	213
:	

chapitre 2

Illustration n°4 : Photocopie du procès-verbal de la première réunion de l'Ordre des architectes de Bordeaux.	214
---	-----

chapitre 3

Illustration n°5 : Statue de Louis XVI	215
--	-----

chapitre 4

Illustration n°6 : Plan d'ensemble de l'agglomération bordelaise réalisé par J. d'Welles	216
Illustration n°7 : Projet de tunnel sous la Garonne. Georges Archambault 1886	216
Illustration n°8 : . Projet de tunnel sous fluvial à Bordeaux. D'Welles	219
Illustration n°9 : Projets de J. d'Welles, Plan. 1941	220
Illustration n°10 : Plan, état des projets 1942-1943	222
Illustration n°11 : l'impasse de la rue Neuve , niche d'angle	224
Illustration n°12 : Quartier de la rue Neuve, exemple d'une des façades. (rue Renière)	225
Illustration n°13 : Maison Renaissance impasse rue Neuve.	226
Illustration n°14 : Exemple de restructuration d'un quartier, celui de la rue Neuve dans le vieux Bordeaux, projets de J. d'Welles.	227

chapitre 5

Illustration n°15 : Plan cadastral permettant de localiser le terrain du <i>Hameau fleuri</i> .	228
Illustration n°16 : Projet d'immeubles envisagé par R. Gibaut au <i>Hameau fleuri</i> .	229
Illustration n°17 : Vue plongeante (plan) sur le jardin central et ceux de chaque immeuble sur le site du <i>Hameau fleuri</i> .	230

Chapitre 6.

Illustration n°18 : Plan 1945-1946, propositions de J. d'Welles pour l'après-guerre :	
a) 1945-1946 : localisation des pôles décisionnels.	231
b) 1945-1946 : zones à réaménager.	233

TABLE RÉCAPITULATIVE DES ANNEXES

VOLUME I :

Introduction générale :	-annexe 1 : <u>Sud-Ouest en ligne : La dérive d'Adrien Marquet</u>	156
Chapitre 1	-annexe 2 : <u>Enquête sur le chômage à Bordeaux. La France de Bordeaux et du Sud-Ouest, 28 janvier 1927.</u>	158
Chapitre 2	-annexe 3 : <u>La loi Loucheur, présentée par La France de Bordeaux et du Sud-Ouest.</u>	161
Chapitre 5	-annexe 4 : <u>Ce que doit être l'architecture de l'habitation privée moderne. Sud-Ouest économique 1925.</u>	183

VOLUME II :

CHAPITRE 1 :	-annexe 1 : <u>La France de Bordeaux et du Sud Ouest : 2 août 1930 :</u>	218
	<u>Les grands travaux de la ville de Bordeaux.</u>	
	-annexe 2 : <u>le Plan Marquet.</u>	223
	-annexe 3 : Réponse du maire de Bordeaux à R. Cruse à propos de la politique des grands travaux : <u>La France de Bordeaux et du Sud Ouest fin août 1930.</u>	236
	-annexe 4 : article du jeudi 23 octobre 1930 paru dans <u>La France de Bordeaux et du Sud Ouest</u> , sous le titre : <u>L'hygiène du logement, un intéressant rapport du Docteur Ginestous.</u>	237
CHAPITRE 2 :	-annexe 5 : samedi 10 février 1934, à la "une" de <u>La France de Bordeaux et du Sud Ouest : Le ministère Doumergue.</u>	239
CHAPITRE 4 :	-annexe 6 : <u>La France de Bordeaux et du Sud Ouest. Article de A. Catusse. Samedi 19 septembre 1931 : Le chômage à Bordeaux.</u>	240
CHAPITRE 5 :	-annexe 7 : <u>La France de Bordeaux et du Sud Ouest, 22 janvier 1932, article d'Adolphe Catusse sur la RMGE.</u>	245



-annexe 8 : <i>La France de Bordeaux et du Sud Ouest</i> , article d'A. Catusse, 3 février 1932. : <u>Pour protéger la santé publique, une visite des travaux en cours de l'usine d'incinération des ordures ménagères.</u>	247
-annexe 9 : <i>La France de Bordeaux et du Sud Ouest</i> , 4 juin 1932, eur A. Catusse. : <u>Sur l'emplacement d'une vieille maison on va construire un immeuble à "loyers améliorés".</u>	249
CHAPITRE 6 : -annexe 10 : Les architectes bordelais "les plus en vue" en 1930 : classement établi par J. d'Welles.	250
-annexe 11 : A propos de l'architecte Umbdenstock. Lettre de J. d'Welles au <i>Figaro</i> . 7 avril 1932.	261
-annexe 12 : Lettre de J. d'Welles à <i>L'architecture d'aujourd'hui</i> , 18 avril 1936.	262
-annexe 13 : Lettre de J. d'Welles à A Marquet, 27 septembre 1935.	263
CHAPITRE 7 : -annexe 14 : Tribune libre. J. d'Welles, novembre 1934, <u>Réflexions sur l'urbanisme et l'auto dans les villes.</u>	264
- annexe 15 : Articles du <i>Sud-Ouest économique</i> , juin-juillet 1933 : <u>La petite maison</u> , et <u>Le home</u> .	265
-annexe 16 : <i>Sud-Ouest économique</i> septembre-octobre 1935 : <u>L'année 1937.</u>	270
-annexe 17 : <i>Sud-Ouest économique</i> novembre-décembre 1935 : <u>Bordeaux et sa région à l'exposition de 1937</u>	271
-annexe 18 : Notice sur le Stade rédigée par J. d'Welles en date du 11 octobre 1937.	273

VOLUME III

Chapitre 1 : -annexe 1 : <u>Composition du Conseil municipal de Bordeaux.</u>	183
-annexe 2 : <u>Déclaration d'A. Marquet</u> , décembre 1941, <i>Sud-Ouest économique</i> , n° 327-328.	184
-annexe 3 : <u>circulaire du délégué général à l'Équipement national</u> , Paris, 15 décembre 1943. Archives nationales. F/14/14 921.	185
Chapitre 3 : -annexe 4. <u>Courrier de J. d'Welles à A. Marquet</u> lui demandant des précisions sur les directives des allemands en matière de construction. 8 juin 1942. 1M137. Archives municipales de Bordeaux	189
-annexe 5 : <u>Note de J. d'Welles du 27 juin 1942 au sujet de la réorganisation de la Construction.</u> 1M137. Archives municipales de Bordeaux.	190

chapitre 4 :	-annexe 6 :	<u>note de J. d'Welles sur les taudis, 29 mai 1942. 1M137.</u>	
		Archives municipales de Bordeaux	192
	-annexe 7:	<u>Note de J. d'Welles à A. Marquet du 14 décembre 1943 à l'origine des deux lettres qu'enver</u>	193
		<u>l'origine des deux lettres qu'enver</u>	193
	-annexe 8 :	<u>20 décembre 1943. Projet de lettre d'A. Marquet à M. Prothin, directeur de l'urbanisme, Équipement national</u>	195
	-annexe 9 :	<u>20 décembre 1943, projet de lettre d'A. Marquet à M. Surleau délégué général à l'Équipement national.</u>	197
Chapitre 6	-annexe 10 :	<u>Plan d'Aménagement du Groupement d'Urbanisme de l'Agglomération Bordelaise, présenté par J. d'Welles en 1945-1946.</u>	198

TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS.	page 1
SOMMAIRE	4
INTRODUCTION GÉNÉRALE	11
VOLUME I : 1925-1929 : <i>CONSTRUIRE POUR MODERNISER</i>	
INTRODUCTION DU 1 ^{ER} VOLUME	16
CHAPITRE 1 : <i>LE PREMIER MANDAT D'A. MARQUET, BORDEAUX A L'HEURE DU CHANGEMENT.</i>	18
I) Le maire.	19
II) L'installation au Palais Rohan.	22
III) L'action municipale.	26
IV) L'origine profonde de la politique de grands travaux lancée par la municipalité Marquet.	42
CHAPITRE 2 : <i>LA LÉGISLATION FAVORISE L'ACTION DU MAIRE.</i>	51
I) La législation antérieure à 1925.	52
II) La législation postérieure à 1925.	55
III) La loi Loucheur présentée par la presse pour être comprise par tous.	58
CHAPITRE 3 : <i>LE RÔLE DE JACQUES D'WELLES</i>	61
I) De Toulouse à Bordeaux.	62
II) Welles se fait une place à Bordeaux.	65
III) Le rôle d'A Marquet dans certains choix artistiques.	67
IV) Les positions de J. d'Welles entre 1925 et 1929.	69
V) Étude d'un grand projet architectural, première occasion pour J. d'Welles d'affirmer ses goûts et ses choix : l'exemple de la Bourse du Travail.	73
VI) L'étendue des compétences de J. d'Welles.	76
VII) L'ingénieur-architecte et son entourage professionnel : en particulier le Service technique d'architecture et son personnel.	78
CHAPITRE 4 : <i>DES RÉALISATIONS ENCORE MODESTES MAIS UNE NOUVELLE MANIÈRE DE CONSTRUIRE</i>	83
I) Les monuments : lieux de pouvoir et de mémoire.	84
II) Les transformations urbaines.	88
III) Une réalisation atypique : La cité Frugès à Pessac.	96
IV) L'action municipale en matière de construction et d'équipements.	98
V) L'œuvre scolaire.	104
	278

CHAPITRE 5 : LES NOUVELLES MANIÈRES DE CONSTRUIRE ET LES CONSÉQUENCES POUR BORDEAUX.	110
I) L'importance de l'exposition des Arts décoratifs de 1925.	111
II) Les discussions à propos de l'habitation moderne.	116
III) Comment construire et que construire ?	125
CHAPITRE 6 : LES INSTITUTIONS ET LES ARTISTES A BORDEAUX.	136
I) La création de l'École régionale d'architecture de Bordeaux.	137
II) l'arrivée de F. M. Roganeau à la tête de l'école des Beaux-arts de Bordeaux.	146
III) Les artistes bordelais : en particulier René Buthaud.	148
CONCLUSION DU 1^{ER} VOLUME.	153
ANNEXES I	156
ICONOGRAPHIE VOLUME I	186
TABLE DES ANNEXES 1	259
TABLE DES ILLUSTRATIONS 1	260
TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME I	262
VOLUME 2 : 1929-SEPTEMBRE 1939, CONSTRUIRE POUR DONNER DU TRAVAIL : LES ANNÉES DE CRISE.	
INTRODUCTION	2
CHAPITRE 1 : L'ACTION D'A. MARQUET DE 1929 A 1934.	3
I) La mise en place de la nouvelle équipe.	4
II) Les premiers travaux de la municipalité et les méthodes utilisées.	5
III) L'année 1930.	8
1) Les divers projets en général.	
2) Le grand plan du 1er août 1930 dit "Plan Marquet".	
IV) Les premières réalisations et les difficultés.	13
1) Les réalisations.	
2) Les grandes difficultés.	
CHAPITRE 2 : L'ANNÉE 1934 : A. MARQUET DEVIENT MINISTRE DU TRAVAIL DANS LE GOUVERNEMENT DOUMERGUE.	20
I) Le problème des grands travaux et les premières mesures.	22
1) Le décret loi du 15 mai 1934.	
2) 15 mai 1934, le décret d'Albert Lebrun Président de la République.	
3) Rapports et engagements de l'État.	

II) Le programme des grands travaux et l'action personnelle d'A. Marquet.	33
1) Le programme des travaux et les estimations financières.	
2) Les conditions de travail des ouvriers et l'emploi des matériaux et du matériel pour l'exécution des grands travaux.	
3) Des mesures simples pour réussir plus vite.	
4) Le rôle des sociétés françaises d'ouvriers.	
5) Le règlement du fonds commun de travail.	
CHAPITRE 3 : J. D'WELLES UN ARCHITECTE TALENTUEUX AU SERVICE DE LA VILLE DE BORDEAUX.	48
I) Le programme des grands travaux.	49
1) L'architecte en chef entame sur le terrain l'action initiée par le maire.	
2) Les premiers travaux envisagés.	
3) Les méthodes de travail.	
II) J. d'Welles : la connaissance de la personne pour mieux comprendre son action.	61
1) L'officier de réserve et l'esprit de caste.	
2) Un goût certain pour les honneurs.	
3) Les relations avec la presse.	
III) Un réel intérêt pour l'Italie et pourtant une guerre qui s'annonce.	69
1) L'admiration et l'amitié pour la patrie des arts mais aussi celle du fascisme.	
2) La veille de la guerre.	
CHAPITRE 4 : L' ACTION MUNICIPALE, EN PARTICULIER APRÈS 1934 ET LES DÉBUTS D' UN URBANISME BORDELAIS .	75
I) La lutte contre le chômage et la défense des intérêts de Bordeaux.	76
1) Le grave problème du chômage et les remèdes.	
2) La défense des intérêts de Bordeaux .	
II) La question de l'urbanisme jusqu'en 1935 .	83
1) Le contexte local .	
2) La notion d'urbanisme en général .	
3) Une première tentative d'urbanisme à Bordeaux : l'urbanisme utopique de C. Alfred-Duprat.	
4) L'urbanisme bordelais vu par A. Marquet et J. d'Welles.	
III) Le bilan de 1935 et la réélection d'A. Marquet.	89
IV) Vers un véritable urbanisme 1936-1939.	92
1) L'organisation de l'étude du Plan d'aménagement et d'extension de la région bordelaise.	
2) L'étape de 1937 : La première assemblée	

générale du plus grand Bordeaux.
 3) Les années 1938-1939 : le début d'une
 période décisive et l'époque des consultations.

CHAPITRE 5 : LES GRANDES RÉALISATIONS DE LA MUNICIPALITÉ MARQUET	104
I) Les réalisations de prestige.	105
1) La Bourse du travail (1934-1938).	
2) La régie municipale du gaz et de l'électricité (1930-1934).	
3) Les piscines municipales (1931 -1935).	
3) Le Stade municipal et le Parc des sports (1933-1938).	
4) La galerie municipale des Beaux-arts (1936- 1939).	
5) Les terrasses (1932) et les portiques-abris (1938-1939) du jardin public.	
II) Les réalisations utilitaires.	113
1) L'aménagement des voies urbaines.	
2) L'abattoir et marché aux bestiaux (1932- 1938).	
3) Les égouts et la protection contre les inondations.	
4) L'éclairage public électrique et les aménagement urbains.	
5) Les édifices à caractère religieux.	
III) Les équipements à caractère social.	123
1) Les bains-douches et les crèches.	
2) Le travail et les réalisations de l'Office public d'HBM.	
3) Écoles, lycées et locaux universitaires.	
4) Les lotissements.	
5) Les hôpitaux.	
6) Les installations sportives.	
 CHAPITRE 6 : ARCHITECTES, ART ET CONSTRUCTION A BORDEAUX ENTRE 1929 ET 1939.	 137
I) Les architectes, les écoles : architecture et Beaux- Arts et leur enseignement.	138
1) Le bilan de 1933.	
2) La proposition du 29 juin 1933.	
3) La réorganisation de l'enseignement.	
4) La réorganisation de la profession.	
II) L'école municipale des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs.	142
1) Le nouveau directeur.	
2) Le fonctionnement de l'École.	
3) Le but de l'enseignement de l'École des	

Beaux-Arts.	
4) L'administration de F. M. Roganeau de 1929 à 1939.	
III) L'art à Bordeaux.	145
IV) Architectes et constructions.	151
1) Le rôle joué par le maire.	
2) Les architectes.	
3) La place de J. d'Welles.	
4) Les matériaux utilisés et les techniques de construction.	
5) La défense du patrimoine.	
V) Les grandes réalisations permettent de se rendre compte du rôle joué par l'architecte en chef, le comité des architectes-conseils et le maire lui-même.	167
1) La piscine municipale.	
2) La fontaine lumineuse de la place Paul Doumer.	
3) La Bourse du travail.	
4) La Cité universitaire.	
5) Le Parc des sports.	
6) La galerie des Beaux-Arts.	
7) Les projets.	
CHAPITRE 7 : BORDEAUX : UNE VILLE DONT ON PARLE.	189
I) La foire coloniale et internationale de Bordeaux.	190
II) Les revues.	194
1) Les revues d'architecture.	
2) Les grandes revues françaises et la presse en général.	
III) Le 1er congrès d'urbanisme à Bordeaux, Juin 1934.	204
IV) Les expositions.	206
1) Les expositions à faible retentissement.	
2) Les grandes expositions internationales.	
CONCLUSION DU 2ÈME VOLUME.	217
ANNEXES 2	218
ICONOGRAPHIE VOLUME 2. bis	Volume séparé
TABLE DES ANNEXES 2	274
TABLE DES ILLUSTRATIONS 2	275
TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME 2	277

VOLUME 3 : CONSTRUIRE L'AVENIR, SEPTEMBRE 1939-1944 : LES ANNÉES DE GUERRE.	1
INTRODUCTION	2
CHAPITRE 1 : A. MARQUET, UN MAIRE AU CŒUR DE LA TOURMENTE.	4
I) L'activité municipale de septembre 1939 à juin 1940.	5
1) Le maintien d'une certaine normalité.	
2) Les travaux en cours.	
3) L'installation de l'armée.	
4) Les difficultés.	
II) 1940-1942 : bonheur et déceptions.	10
1) Juin 1940.	
2) De juillet 1940 à 1942.	
III) La loi du 16 novembre 1940 et ses conséquences sur l'activité municipale.	17
IV) Bordeaux pendant la guerre.	18
1) Les activités de Bordeaux.	
2) Les relations avec les allemands.	
3) Les difficultés de plus en plus nombreuses.	
4) Les destructions.	
V) 1942-1944 les deux dernières années d'A. Marquet à la mairie de Bordeaux.	26
CHAPITRE 2 : ARCHITECTES, ARCHITECTURE ET BEAUX-ARTS PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE.	30
I) L'École des Beaux-arts.	32
1) L'histoire du portrait du maréchal Pétain par F. M. Roganeau.	
2) Les années 1939 à 1941 à l'École.	
3) Les années 1941 à 1944.	
II) La mise en place de l'ordre des architectes.	35
1) La législation.	
2) La mise en place de l'Ordre des architectes à Bordeaux.	
3) La réorganisation de l'enseignement à partir du 17 février 1941.	
III) L'ordre des architectes de Bordeaux pendant la deuxième guerre mondiale.	40
2) L'admission à l'Ordre des architectes.	
3) Le travail de l'Ordre.	
4) Le problème juif et la relation avec les occupants.	
5) Le premier bilan : la réunion plénière du 28 juin 1943 à l'Athénée Municipal.	
IV) Le cas particulier de J. d'Welles architecte en chef de la Ville de Bordeaux.	47
1) Point de vue sur les architectes.	

2) L'architecture en général et l'avenir.	
CHAPITRE 3 : J. D' WELLES TRAVAILLE ENCORE MAIS SE MET A DOUTER.	61
I) Encore et toujours la politique de grands travaux.	62
1) J. d'Welles adapte Bordeaux à la guerre.	
2) Les projets et les problèmes qu'ils posent.	
II) Les revues d'architecture et les publications sur Bordeaux.	69
III) Le temps de l'espoir et des doutes.	71
1) Le fonctionnement difficile du Service technique d'architecture.	
2) Les rêves d'un nouveau Bordeaux.	
3) Le désir de ne pas perdre d'argent.	
4) Les doutes et les interrogations.	
5) La guerre impose de construire autrement.	
IV) L'inquiétude devant l'avenir et la nécessité de sauvegarder.	84
1) L'avenir.	
2) L'avenir passe une nouvelle fois par un Plan de travaux contre le chômage.	
3) La Sauvegarde.	
V) Les rapports avec l'Allemagne et les allemands.	98
1) Un climat amical.	
2) Des inquiétudes au sujet de la France.	
3) Les difficultés.	
CHAPITRE 4 : LA QUESTION DE L' URBANISME PENDANT LA 2ÈME GUERRE MONDIALE A BORDEAUX.	104
I) Les grands choix à partir de 1940 et 1941.	105
1) L'équipe J. d'Welles - A. Marquet.	
2) Les buts.	
3) Les résultats pratiques.	
II) L'étape de 1942.	115
1) L'entretien des bâtiments communaux.	
2) L'urbanisme.	
III) Le tournant de 1943.	122
1) La loi d'urbanisme du 15 juin 1943 et ses conséquences.	
2) Les prévisions pour le retour de la paix.	
3) Les aménagements du Plan.	
4) Les problèmes posés par le plan.	
IV) 1944 : entre déceptions et espoirs.	130
1) Déceptions et inquiétudes.	
2) Les espoirs pour Bordeaux.	
CHAPITRE 5 : L'AFFAIRE DU HAMEAU FLEURI	150
I) Le traitement actuel de cette affaire.	152
II) Le contexte historique de l'opération immobilière.	153
1) La situation en 1941.	

2) L'affaire vue par J. d'Welles.	
III) La vente par l'administrateur-provisoire.	156
IV) L'utilisation du bien.	159
1) le projet d'utilisation	
2) La procédure de restitution.	
3) La destination du bien après 1945.	
CHAPITRE 6: A. MARQUET ET J. D'WELLES ONT-ILS RÉUSSI À DONNER UN NOUVEAU VISAGE À BORDEAUX ?	166
I) Le rôle d'A. Marquet.	167
1) De 1925 à 1939.	
2) De 1939 à 1944.	
II) L'action de J. d'Welles.	170
1) Le style d'Welles.	
2) Le comité des architectes-conseils.	
3) Que peut-on penser de l'image de Bordeaux véhiculée par la presse et les revues d'architecture?	
4) La place de J. d'Welles dans le monde des architectes et des artistes.	
III) Le Plan proposé en 1945 : une nouvelle image de Bordeaux ?	173
1) La Garonne et les zones industrielles.	
2) Le Pôle administratif.	
3) La fidélité aux travaux d'équipement initiés depuis 1925.	
4) Les occasions manquées.	
5) Les visions prémonitoires.	
 CONCLUSION GÉNÉRALE	 179
 ANNEXES 3	 183
 ICONOGRAPHIE VOLUME 3	 210
TABLE DES ILLUSTRATIONS 3	236
TABLE DES ANNEXES 3	238
TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME 3	239
 BIBLIOGRAPHIE	 242
 TABLE GÉNÉRALES DES ILLUSTRATIONS	 269
TABLE RÉCAPITULATIVE DES ANNEXES	275
TABLE DES MATIÈRES DES 3 VOLUMES	278

